



Mardi 23 août 2022

**BULLETIN OFFICIEL
DE LA VILLE DE PARIS**

DÉBATS

Séance des mardi 31 mai, mercredi 1er et jeudi 2

JUIN 2022

Table des matières

Ouverture de la séance.....	3
Condoléances.....	3
Souhaits de bienvenue.....	8
Adoption de comptes rendus.....	8
Rappel au règlement.....	8
Désignation d'un président de séance pour la durée de l'examen des comptes administratifs de la Ville de Paris pour l'exercice 2021.....	10
2022 DFA 5 - Etats financiers et comptes de gestion 2021 du budget général de la Ville de Paris.....	10
2022 DFA 15 - Compte administratif 2021 du budget général de la Ville de Paris.....	10
2022 DFA 21 - Compte de gestion des états spéciaux d'arrondissement.....	10
2022 DFA 6 - Compte administratif des états spéciaux d'arrondissement.....	10
2022 DILT 5 - Service technique des T.A.M. - Compte de gestion 2021 du budget annexe.....	10
2022 DILT 3 - Service technique des T.A.M. - Approbation du compte administratif 2021.....	10
2022 DPE 16 - Budget annexe de l'eau. - Compte de gestion 2021.....	10
2022 DPE 15 - Budget annexe de l'eau. - Compte administratif 2021.....	10
2022 DPE 14 - Budget annexe de l'assainissement. - Compte de gestion 2021.....	10
2022 DPE 13 - Budget annexe de l'assainissement. - Compte administratif 2021.....	10
2022 DSOL 33 - Compte administratif 2021 et compte de gestion 2021 du budget annexe des établissements parisiens de l'Aide sociale à l'enfance.....	10
2022 PP 46 - Approbation du compte de gestion 2021 de M. le Directeur régional des Finances publiques d'Ile-de-France et de Paris concernant les opérations de la Préfecture de police.....	10
2022 PP 47 - Compte administratif 2021 du budget spécial de la Préfecture de police pour 2021.....	10
Suspension et reprise de la séance.....	11
2022 DFA 5 - Etats financiers et comptes de gestion 2021 du budget général de la Ville de Paris. (Suite).....	11
Suspension et reprise de la séance.....	20
2022 DFA 5 - Etats financiers et comptes de gestion 2021 du budget général de la Ville de Paris. (Suite).....	20
Souhaits de bienvenue.....	23
2022 DFA 5 - Etats financiers et comptes de gestion 2021 du budget général de la Ville de Paris. (Suite).....	23
Rappel au règlement.....	30
Suspension et reprise de la séance.....	30
2022 DFA 5 - Etats financiers et comptes de gestion 2021 du budget général de la Ville de Paris. (Suite).....	30
Compte rendu de la 7e Commission.....	33
2022 DGRI 2 - Projet de coopération avec la municipalité de Jéricho et la Régie des Eaux de Jénine-Ouest (1.070.000 euros).....	34
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au rapport d'Amnesty International faisant état de "l'apartheid israélien envers le peuple palestinien".....	34
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'assassinat de la journaliste palestinienne Shireen Abu Akleh.....	34
Vœu déposé par l'Exécutif.....	34
2022 DGRI 15 - Subventions (80.000 euros) et conventions à 17 associations dans le cadre de l'appel à projets "Label Paris Europe 2022".....	39
2022 DGRI 31 - Convention de co-organisation entre la Ville de Paris et CEPS pour l'organisation de l'événement "Conversations de Gouvieux" le vendredi 8 juillet 2022.....	41
2022 DGRI 32 - Convention de partenariat entre la Municipalité de Minato et la Ville de Paris.....	42
2022 DGRI 35 - Convention de co-organisation et de co-financement (100.000 euros) du Sommet des villes pour le climat avec l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF).....	43
Suspension et reprise de la séance.....	46
2022 DJS 57 - Subvention (80.000 euros) pour le club des Français Volants au titre de l'année 2022.....	46
2022 DJS 61 - Subvention (500.000 euros) pour le Paris Football Club au titre de l'année 2022.....	48
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'état récent de la pelouse du stade Charléty et des équipements sportifs parisiens.....	48
2022 DJS 98 - Subvention (5.000 euros) et convention d'objectifs et de partenariat avec l'association Sprinter Club Olympique de Dijon pour l'organisation d'un événement et d'animations sur le territoire parisien.....	52
2022 DJS 101 - Gratuité d'utilisation pendant l'été 2022 des centres sportifs parisiens pour les animations organisées dans le cadre de "Paris-Plages", des bassins éphémères et des Baignades.....	53
2022 DJS 108 - Centre sportif parisien de l'Île de Puteaux (92). - Avenant à la convention de la délégation de service public avec le groupement FFT - Société Soccer 5 France.....	57

2022 DJS 109 - Centre sportif parisien de l'île de Puteaux (92). - Délégation de service public. - Modalités de passation.....	57	Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la protection des arbres à Paris.	96
2022 SG 24 - Transformations olympiques : convention cadre Ville de Paris - FDD Paris 2024 pour valoriser la promenade des Hauteurs et lutter contre la sédentarité.....	59	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la préservation du patrimoine arboré parisien.....	96
2022 SG 28 - Convention de coopération "Olympiade culturelle" entre Paris 2024 et la Ville de Paris dans le cadre de l'opération "24 Jeux d'artistes".	60	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une politique parisienne de préservation des arbres.....	96
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux contrats découlant de la "matrice des responsabilités" et de l'organisation des J.O.P. 2024.	60	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au projet de réhabilitation de la Porte de Montreuil. ...	96
2022 SG 31 - Conventions de cession de droits avec la commune de Chamonix-Mont-Blanc et le Comité International Olympique pour l'utilisation de photos, de l'affiche et du film officiels des Jeux d'hiver de 1924.	64	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la restauration de deux abris publics du parc de la Butte du Chapeau Rouge.	100
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la promotion des droits humains à l'occasion des J.O.P. 2024.....	65	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'étude d'expertise promise sur l'état du parc des Buttes-Chaumont.....	102
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au "naming" de l'Arena de la Porte de la Chapelle.	66	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la gestion globale du bois de Vincennes.	103
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'uniformisation de la date de dépôt des demandes de subventions associatives.....	68	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux associations agissant pour l'accueil des animaux de compagnie des personnes réfugiées d'Ukraine... ..	105
Compte rendu de la 8e Commission.....	69	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au respect de la charte du bien-être animal par les prestataires proposant des promenades à poney.....	107
2022 DPE 4 - Récupération des épaves de vélos à l'espace tri de la Porte des Lilas. - Convention avec le Réseau des Ateliers Vélos Participatifs et Solidaires Parisiens (RéPAR).....	70	Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la résiliation des conventions autorisant les balades à poney à Paris.....	107
2022 DPE 19 - Subventions (244.280 euros) et conventions avec 8 associations lauréates de l'appel à projets Compostage de Proximité.....	72	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la gestion globale du bois de Vincennes.	103
2022 DPE 11 - Approbation du schéma directeur de l'eau non potable 2022-2034.	74	Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la prolifération des chenilles processionnaires à Paris.	109
2022 DTEC 7 - Cadrage de la révision légale du Plan Climat de Paris.	77	2022 DAE 48 - Subventions de fonctionnement (50.000 euros) et conventions avec deux associations participant à l'animation de la communauté des acteurs de l'alimentation durable.....	109
2022 SG 36 - Rapport C.R.C. "Concession de la distribution du gaz et de lutte contre le réchauffement climatique".	86	2022 DEVE 21 - Approbation du Plan alimentation durable de la Ville de Paris pour la période 2022-2027.	111
Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à l'entretien du Bassin de la Villette, du Canal de l'Ourcq et du Canal Saint-Denis.	90	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au renforcement des ambitions du Plan alimentation durable 2022-2027.	111
2022 DEVE 10 - Convention cadre relative au suivi des populations de chats libres présents dans les parcs, jardins, bois et cimetières parisiens.....	91	Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à un accès à une alimentation de qualité pour toutes et tous.	123
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au financement de la stérilisation des chats libres.....	91	Suspension et reprise de la séance.	125
2022 DEVE 19 - Subventions (161.000 euros) à quatre associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien horticole d'espaces verts (12e, 16e, 18e et 20e).....	93	2022 DDCT 69 - Rapport de la Mission d'Information et d'Évaluation sur l'Éducation artistique et culturelle.	125
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la Petite Ceinture Ferroviaire.	94	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la collaboration avec les établissements privés sous contrat.....	125
Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la protection des arbres à Paris.	96	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la coordination et à la lisibilité des projets par les acteurs de proximité.	125
		Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une discipline portant sur les apports culturels et artistiques des différentes religions.	125
		Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au renforcement du suivi et de l'évaluation.....	125

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'instauration d'un socle commun.....	125	Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au contrat plan État-Région.....	173
Souhaits de bienvenue.....	132	Vœu déposé par l'Exécutif.....	173
2022 DDCT 69 - Rapport de la Mission d'Information et d'Évaluation sur l'Éducation artistique et culturelle. (Suite).....	132	Dépôt de questions d'actualité.....	174
Compte rendu de la 1ère Commission.....	142	Suspension et reprise de la séance.....	174
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la condamnation des boîtes aux lettres à Paris.....	143	I - Question d'actualité posée par le groupe "Génération.s" à Mme la Maire de Paris relative à la préparation de la rentrée scolaire 2022-2023.....	174
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la régularisation des travailleurs sans papiers sur les chantiers des J.O.P. 2024.....	144	II - Question d'actualité posée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes à Mme la Maire de Paris relative à l'affichage électoral.....	176
Vœu déposé par les groupes "Génération.s" et Ecologiste de Paris relatif à la prise en charge par l'État des contrats "Parcours Emploi Compétences".....	145	III - Question d'actualité posée par le groupe Paris en commun à Mme la Maire de Paris relative à la stratégie "Animal en ville".....	178
Vœu déposé par l'Exécutif.....	145	IV - Question d'actualité posée par le groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative à la lutte contre les addictions.....	179
2022 DRH 43 - Modification du règlement du temps de travail.....	146	V - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative aux arbres situés au pied de la Tour Eiffel.....	181
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à une réduction du temps de travail tenant compte de l'âge des agents.....	146	VI - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et Citoyen à Mme la Maire de Paris relative à la doctrine du maintien de l'ordre à Paris lors des grands événements populaires.....	183
Vœu déposé par l'Exécutif.....	146	VII - Question d'actualité posée par le groupe "Indépendants et Progressistes" à Mme la Maire de Paris relative à la sécurité et à la tranquillité publique.....	184
Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à l'organisation d'Assises des Ressources Humaines.....	147	VIII - Question d'actualité posée par M. Christophe GIRARD à Mme la Maire de Paris concernant les règles et conditions d'attribution de logements sociaux pour les élu.e.s.....	186
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux multiples coupures de la fibre optique.....	156	2022 PEC 1 - Créer une nouvelle solidarité collective : soutenir les aidantes et les aidants à Paris.....	187
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la prévention et à la lutte contre les actes de sabotage sur la fibre optique.....	156	Suspension et reprise de la séance.....	187
Vœu déposé par l'Exécutif.....	156	2022 PEC 1 - Créer une nouvelle solidarité collective : soutenir les aidantes et les aidants à Paris (suite).....	187
Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la politique RH de la Ville de Paris pour le recrutement des personnels de la petite enfance.....	158	Compte rendu de la 2e Commission.....	197
2022 DAE 72 - Adhésion à l'Association Acteurs du Tourisme Durable (ATD).....	159	2022 DAC 365 - Subventions (92.500 euros) à dix-huit associations œuvrant dans le domaine de la mémoire et conventions pluriannuelles d'objectif avec douze d'entre elles.....	198
2022 DAE 4 - Subventions (5.991.000 euros) et conventions avec 96 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du R.S.A. et d'autres publics fragiles.....	161	2022 DAC 485 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Jean-Michel Frank au 7, rue de Verneuil (7e).....	199
2022 DAE 96 - Subvention (60.000 euros) et convention avec l'association "Yes We Camp".....	165	2022 DAC 486 - Apposition d'une plaque commémorative en souvenir du Café de la Régence au 161, rue Saint-Honoré (1er).....	200
2022 DAE 28 - Marché de la création Edgar Quinet (14e). - Principe de renouvellement de la délégation de service public.....	166	2022 DAC 487 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Génia et Hénieck Finkelsztajn au 55, rue Saint-Antoine (4e).....	201
2022 DAE 36 - Tarification applicable aux artistes de la place du Tertre.....	167	2022 DAC 490 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à René Le Prévost au 33, rue Compans (19e).....	202
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au déploiement des terrasses sur l'espace public et à leur régulation.....	168	2022 DEVE 34 - Dénomination "Jardin du Moulin de la Vierge - Carole Roussopoulos" attribuée au jardin situé 125, rue Vercingétorix (14e).....	204
2022 DEVE 18 - Subvention de fonctionnement (250.000 euros) à l'école Du Breuil au titre de l'agriculture urbaine.....	171		
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la réunion de l'Observatoire de la téléphonie mobile.....	171		

2022 DU 59 - Dénomination allée Hanna Kamieniecki (11e).....	206	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mise en œuvre du stationnement payant dans le bois de Boulogne.....	233
2022 DU 60 - Dénomination place du Professeur Christian Cabrol (13e).	207	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux professions éligibles au stationnement professionnel.	233
2022 DU 81 - Dénomination place Albert Memmi (Paris Centre).	208	2022 DVD 13 - Exploitation des lavatoires à Paris. - Avenant n° 1 au contrat de concession d'occupation du domaine public avec la société "2 Theloo".	238
Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à une dénomination en hommage au compositeur Pierre Henry.....	209	2022 DVD 34 - Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris (383.820,10 euros).	240
Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à une dénomination en hommage à Françoise Rudetzki.	210	2022 DVD 36 - Création du pass 2 roues motorisés dans les parcs de stationnement. - Convention-cadre et tarifs applicables.....	241
Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à l'apposition d'une plaque en hommage à Ida Grinspan (12e).....	211	Vœu déposé par les groupes Paris en commun, Ecologiste de Paris, "Génération.s" et Communiste et Citoyen relatif au prolongement de la ligne 10 du métro.	246
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une dénomination en hommage à Bernard Pons.	212	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la création et à la pérennisation des Assises dans l'espace public.	247
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la dénomination d'un espace vert en hommage à Philippe de Broca (12e).	213	Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'évolution du périphérique.....	249
2022 DAC 29 - Subvention (580.000 euros) à la Société coopérative d'intérêt collectif "De rue et de cirque" (13e) et avenant à convention.	214	Vœu déposé par les groupes "Génération.s" et Ecologiste de Paris relatif à la tarification solidarité pour les titres de transport des usagers d'Ile-de-France Mobilités.	250
2022 DAC 46 - Subvention (129.000 euros) et avenant à convention avec l'association "La Maison ouverte" pour le théâtre Dunois (13e) et le théâtre Astral (12e).	215	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mise en place d'un Plan piéton.	252
2022 DAC 133 - Subventions (22.000 euros) aux structures organisant le festival We Love Green et le Peacock Society Festival.....	216	Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif au nettoyage des panneaux tourne-à-droite cyclistes à Paris.	253
2022 DAC 543 - Subventions (895.000 euros) et conventions avec 29 sociétés cinématographiques gérant à Paris 34 salles de cinéma indépendantes.	218	2022 DPMP 1 - Subventions (311.973 euros) et conventions à 17 associations et SCIC dans le cadre du dispositif "Ville Vie Vacances" au titre de l'année 2022.	254
Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la subvention accordée au studio Galande (5e).	218	Suspension et reprise de la séance.	257
2022 DAC 672 - Subvention de fonctionnement (55.200.000 euros) et subventions d'investissement (6.228.000 euros) à l'établissement public "Paris Musées".....	219	2022 DPMP 1 - Subventions (311.973 euros) et conventions à 17 associations et SCIC dans le cadre du dispositif "Ville Vie Vacances" au titre de l'année 2022 (suite).....	257
2022 DAC 689 - Contrat d'objectifs et de performance 2021-2026 de "Paris Musées".	221	Suspension et reprise de la séance.	258
Vœu déposé par les groupes "Génération.s", Ecologiste de Paris, Paris en commun et Communiste et Citoyen relatif à l'occupation artistique du 48, rue Alphonse-Penaud (20e).....	225	Suspension et reprise de la séance.	258
Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à l'organisation d'événements "Opéra hors les murs".	227	2022 DPMP 1 - Subventions (311.973 euros) et conventions à 17 associations et SCIC dans le cadre du dispositif "Ville Vie Vacances" au titre de l'année 2022 (suite).....	258
2022 DAC 370 - Subvention (3.000 euros) à l'association "HF Ile de France".....	228	Suspension et reprise de la séance.	259
2022 DAC 374 - Subvention (27.500 euros) et convention avec l'association "Art, Culture et Foi"....	230	2022 DPMP 4 - Subventions (850.000 euros) et convention avec le G.P.I.S. dans le cadre de l'amélioration de la tranquillité publique.	259
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la défense des artisans du vitrail et du patrimoine vitré.....	231	2022 PP 42 - Dispositions fixant les taux de promotion pour les avancements de grade dans certains corps de catégorie A, B et C relevant des administrations parisiennes de la Préfecture de police pour 2022 et 2023.	262
Compte rendu de la 3e Commission.....	232	2022 PP 60 - Mise en œuvre d'actions de formation au profit des personnels de la Préfecture de	
2022 DVD 3 - Stationnement de surface. - Mesures diverses y compris tarifaires.	233		

police relevant du statut des administrations parisiennes (Lot n° 16).	263
2022 PP 62 - Ramassage, le dépôt, l'accueil et les soins à la fourrière des animaux vivants (errants blessés, accidentés et/ou dangereux) ou morts, sur l'ensemble de l'espace public parisien.	263
Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la sécurité du site de la Foire du Trône et de ses abords.	264
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'organisation de la sécurité des Jeux olympiques et paralympiques 2024.	266
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'attractivité de la police municipale de Paris.	270
Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif au soutien de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris.	273
Compte rendu de la 4e Commission.	274
2022 DSOL 14 - Convention-cadre de partenariat entre Pôle emploi et la Ville de Paris pour l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi rencontrant des freins sociaux et professionnels.	274
2022 DAE 67 - Budget participatif 2019. - Subvention d'investissement (10.000 euros) et convention avec la SIAE "Linklusion" dans le cadre du projet "Favoriser l'autonomie des personnes en situation de handicap".	277
2022 DSOL 1 - Olympiade Culturelle. - Subvention (25.500 euros) et convention avec l'association "AD'REV" pour son action dans le cadre du Mois Parisien du Handicap 2022.	279
2022 DSOL 4 - Subventions (121.000 euros) à 5 associations et conventions pluriannuelles d'objectifs avec trois d'entre elles pour leurs actions dans le champ de l'autisme.	281
2022 DSOL 2 - Subventions (15.500 euros) à trois associations et convention avec l'une d'entre elles pour leurs actions facilitant l'accès à l'information et aux droits des seniors parisiens.	282
2022 DDCT 6 - Subvention (178.000 euros) à 16 associations pour le financement des actions au titre de l'accès aux droits.	284
2022 DDCT 7 - 22, rue Malher (Paris Centre). - Convention d'occupation du domaine public au profit de l'association "AGLIL22M". - Fixation du tarif d'occupation du domaine public. - Attribution d'une aide en nature (143.600 euros) et subvention d'investissement (100.000 euros).	285
2022 DSP 1 - Subventions (88.000 euros) et avenant à convention avec l'association "Le Bus des Femmes" (20e).	288
2022 DSP 3 - Convention de partenariat sur l'étude "Bruit de fond Amiante" entre le Ministère de la Santé, l'Ineris et la Ville de Paris pour le Service parisien de santé environnementale. - Recette : 28 204 euros.	290
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'avenir du site Eastman et à la santé environnementale.	291
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au devenir du site Eastman (13e).	291
Vœu bis déposé par l'Exécutif.	291
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux mesures de protection contre l'exposition au plomb aux abords de la Tour Eiffel.	293
Vœu déposé par l'Exécutif.	293
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la prévention et à la consommation du protoxyde d'azote dans l'espace public.	294
Compte rendu de la 5e Commission.	296
2022 DCPA 9 - Restructuration de la crèche Mozart, 11, rue Serge-Prokofiev (16e). - Objectifs, programme des travaux et autorisations administratives.	297
2022 DCPA 12 - École polyvalente, cuisine de production et locaux sociaux. - Z.A.C. "Chapelle Charbon" (îlot E) (18e). - Construction. - Objectifs, programme des travaux, modalités de réalisation. ...	298
2022 DLH 93 - Convention de subvention accordée par la Région Ile-de-France au titre du dispositif "Réflexe Bois-Biosourcé" pour la rénovation de la Maison des Canaux, 6, quai de la Seine (19e).	299
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la réhabilitation Plan Climat Energie 10, cour de la Métairie par "Habitat Social Français" (HSF).	300
2022 DDCT 16 - Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics pour 10 projets associatifs.	302
2022 DDCT 53 - Améliorer et développer des usages positifs sur l'espace public dans les quartiers populaires parisiens. - Subventions à 25 associations pour le financement de 26 projets.	304
2022 DDCT 54 - Actions en faveur des jeunes des quartiers populaires. - Subventions à 22 associations.	306
2022 DDCT 55 - Actions en faveur du "sport pour tous" dans les quartiers populaires.	306
2022 DDCT 59 - Appel à projets "Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République". - Subventions à 79 associations pour le financement de 92 projets dans les quartiers populaires parisiens.	307
2022 DLH 96 - Location de divers lots de copropriété dans l'immeuble 96, rue d'Alleray (15e) à Elogie-SIEMP. - Avenant à bail emphytéotique.	308
2022 DLH 97 - Modification et octroi de garanties d'emprunts pour le financement de 6 programmes de création et de rénovation de logements sociaux demandée par ICF Habitat "La Sablière".	309
2022 DLH 101 - Location de l'immeuble 25-27, rue de Constantinople (8e) à Elogie-SIEMP. - Promesse de bail emphytéotique.	310
2022 DLH 104 - Location de l'immeuble 74, rue Notre Dame de Nazareth (Paris Centre) à Elogie-SIEMP. - Bail emphytéotique.	312
Suspension et reprise de la séance.	313
2022 DU 64 - Cession à la Foncière de la Ville de Paris d'un immeuble 28, rue Cavé (18e).	313
2022 DVD 49 - Allée des Fortifications (16e). - Avenant n° 2 à convention d'occupation du domaine public avec l'association "Aurore" relatif au centre d'hébergement.	316

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la situation des personnes exilées à Paris... 318	euros) pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires..... 351
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'entretien, aux incivilités et à la sécurité dans les immeubles des bailleurs sociaux. 319	2022 DASCO 12 - Collèges publics parisiens. - Dotations complémentaires de fonctionnement (37.210 euros), subventions d'équipement (64.030 euros) et subventions travaux (152.747 euros). 353
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la résidence H.L.M. "Geoffroy Saint-Hilaire - Fer à Moulin" (5e). 321	Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la remise en état des cours d'établissements après leur occupation durant les week-ends. 353
2022 DU 19 - Bien sans maître. - Autorisation d'appréhender dans le patrimoine de la Ville un bien sans maître correspondant au lot n° 128 dépendant de l'immeuble 11, rue des Trois-Couronnes (11e).... 322	2022 DASCO 21 - Caisses des écoles. - Subvention (792.355,10 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances..... 355
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'un espace vert 11, rue des Trois-Couronnes (11e)..... 322	2022 SG 40 - Académie du Climat. - Convention d'objectifs et de partenariat, conventions de partenariat, avenants à conventions avec plusieurs associations et acteurs institutionnels. 357
2022 DU 83 - Déclassement de l'aérogare des Invalides (7e). 324	Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la préservation des Jardins d'enfants pédagogiques de la Ville de Paris. 359
2022 DU 91 - Appel à projets "Inventons la Métropole du Grand Paris". - Site de la porte de Saint-Ouen (17e). - Avenant n° 2 à la promesse de vente. 325	Vœu déposé par les groupes Ecologiste de Paris et "Génération.s" relatif à la préservation des Jardins d'enfants pédagogiques de la Ville de Paris. 359
2022 SG 15 - Convention de gestion sur le secteur des puces de Saint-Ouen (18e). 326	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux Jardins d'enfants pédagogiques face à leur fermeture annoncée. 359
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la transformation des bureaux en logements..... 329	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la pérennité des Jardins d'enfants pédagogiques. 359
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au respect des protections Ville de Paris..... 331	Vœu déposé par l'Exécutif..... 359
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux "dark stores", "dark kitchens" et aux inspections du travail dans ces "quick-commerces"..... 331	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au remplacement des absences des agents spécialisés des écoles maternelles. 361
Vœu déposé par l'Exécutif..... 331	Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux établissements scolaires sous contrat d'association pratiquant la non-mixité de genre. 362
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la régulation de l'installation des "dark stores" et "dark kitchens"..... 332	Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la rénovation de la cité scolaire mixte régionale Paul Valéry. 364
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la préservation de l'îlot du couvent Reille. 336	Vœu déposé par les groupes "Génération.s" et Ecologiste de Paris relatif à la carte scolaire 2022/2023 et aux conditions d'apprentissage et de réussite scolaire..... 366
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la révision du projet immobilier situé sur le jardin de la Maison du Carrier (14e)..... 338	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite des écoles et collèges. 367
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la révision du projet "Oasis" (14e,15e). 339	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la formation des animateurs de la Ville de Paris..... 368
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'abandon du projet "ONE"..... 340	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'accompagnement des enfants face à la fin des contraintes sanitaires..... 368
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au projet de requalification et d'extension de l'École supérieure de physique et de chimie industrielles (5e). 341	2022 DFPE 39 - Subventions (5.205.571 euros) et avenant n° 1 à l'association "Crescendo" (11e) pour ses 22 établissements d'accueil de la Petite enfance. 369
Compte rendu de la 6e Commission..... 342	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'ouverture de multi-accueil en plein air..... 371
2022 DDCT 8 - Subventions (109.000 euros) à 15 associations au titre de l'éducation à l'égalité femmes-hommes..... 343	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la fermeture de berceaux dans les établissements d'accueil de la petite enfance (17e). 371
2022 DDCT 20 - Subventions (497.500 euros) à 33 associations, au titre de la lutte contre les violences faites aux femmes à Paris. 344	
2022 DJS 94 - Mise en œuvre du dispositif "Pass Jeunes" pour l'année 2022. 349	
2022 DASCO 7 - Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées (926.294,34	

Vœu déposé par les groupes Paris en commun, Écologiste de Paris, "Génération.s" et Communiste et Citoyen relatif au soutien aux étudiant.e.s venant d'Ukraine.	372	QE 2022-11 Question de Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Fatoumata KONÉ et des élus du groupe Écologiste de Paris à M. le Préfet de police relative à l'exercice de ses compétences sur le territoire parisien en période de réserve électorale.	383
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la dégradation de la Sorbonne et de la chapelle de la Sorbonne.	373	Réponses à des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris.	384
Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.	375	QE 2022-02 - Question de M. Pierre-Yves BOURNAZEL et des élus du groupe "Indépendants et Progressistes" à Mme la Maire de Paris relative au lancement de la Zone à trafic limité (Z.T.L.) de l'hyper-centre parisien et à la situation des acteurs du commerce parisien.	384
Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.	3766	QE 2022-03 - Question de M. Aurélien VÉRON et des élus du groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative à la lutte contre les tags sauvages.	384
Clôture de la séance.	3777	QE 2022-04 - Question de M. Jean-Pierre LECOQ et des élus du groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative à l'accidentologie sur la voie publique à Paris et à son évolution récente.	386
Liste des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police.	377	Votes spécifiés.	386
QE 2022-07 Question de M. Pierre-Yves BOURNAZEL et des élus du groupe "Indépendants et Progressistes" à Mme la Maire de Paris relative aux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (E.H.P.A.D.) du Centre d'action sociale de la Ville de Paris.	377	Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.	387
QE 2022-08 Question de Mme Anne BIRABEN et des élus du groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative à l'état de la cour extérieure visible au 4, rue des Bernardins.	378	Comptes rendus des Commissions.	396
QE 2022-09 Question de M. Rudolph GRANIER et des élus du groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative au bilan de l'appel à projet "Cultivons la promenade Barbès-Chapelle-Stalingrad".	379	Listes des membres présents.	405
QE 2022-10 Question de M. David ALPHAND et les élus du groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris, relative à la cybersécurité à la Ville de Paris.	382	Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.	411
		Tableau des votes des groupes politiques.	418

La séance est ouverte à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, assistée de M. Paul HATTE, Mmes Céline HERVIEU, Raphaëlle RÉMY-LELEU et Alice TIMSIT, secrétaires de séance.

M le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, veuillez prendre place, la séance est ouverte.

Condoléances.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, le 8 mai dernier, nous avons appris avec tristesse la disparition de M. Gérard Loureiro, conseiller de Paris, à l'âge de 49 ans. Né le 20 septembre 1973 à Paris dans le 14e arrondissement, Gérard Loureiro a connu un parcours professionnel très riche. D'abord chef d'entreprise, il a également exercé en tant qu'entraîneur de boxe pendant plusieurs années, il a notamment accompagné le champion olympique et champion du monde Brahim ASLOUM, au début des années 2000.

Elu le 28 juin 2020 dans le 19e arrondissement, sur la liste Changer Paris conduite par Mme Marie TOUBIANA dans le 19e, M. Gérard Loureiro siégeait au sein du groupe Changer Paris. Engagé pour la jeunesse et l'insertion professionnelle, M. Loureiro était respecté pour ses combats dans la vie comme en politique.

En mon nom et au nom du Conseil de Paris, j'exprime à sa famille les condoléances de notre Assemblée.

Je vous propose une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie, je vais donner la parole tout d'abord à M. François DAGNAUD, à Mme Rachida DATI et à Mme Marie TOUBIANA.

Monsieur DAGNAUD, Monsieur le Maire ?

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - C'est avec beaucoup d'émotion que nous avons appris la disparition de notre collègue Gérard Loureiro, le 7 mai dernier. Face à la maladie qui s'était déclarée entre les deux tours des élections municipales en 2020, il a mené le combat avec l'élégance et le courage que nous lui connaissions, mais hélas, ce combat-là, il ne l'a pas gagné.

Gérard Loureiro avait pourtant à cœur d'honorer son mandat et je veux témoigner ici qu'il était impatient de pouvoir enfin rejoindre les bancs de nos Assemblées municipales. Il avait hâte, je le sais, de rejoindre le Conseil du 19e arrondissement et son groupe auprès de Marie TOUBIANA, de Farida KERBOUA et de leurs collègues du groupe Changer Paris. Des hommages très émouvants lui ont été rendus à l'image de cet homme de cœur et de valeurs.

Gérard Loureiro fut un combattant toute sa vie. Entraîneur de boxe, figure marquante de cette planète boxe, mais aussi membre de la Fédération française, au sein de laquelle il créa la section féminine de l'équipe de France, il en devint le premier entraîneur avant même que la boxe féminine devienne une discipline olympique. Il fut entre autres le préparateur physique de Brahim ASLOUM, champion olympique, et de son frère Redouane, également compétiteur olympique.

Je pense aussi à un autre champion, Souleymane CISSOKHO, lui aussi lié au 19e arrondissement, et à tous ceux qui appartiennent à cette famille et à cette histoire.

Tous ceux qui ont eu la chance de partager un moment de sa vie ou un de ses engagements savent que c'est le genre d'homme qui ne disparaît jamais tout à fait et laisse une trace authentique à tous, dans les cœurs et les esprits.

Je tiens donc à nouveau à assurer sa famille, sa compagne, Florence, que je salue, leur jeune fils, ses parents, ses frères, ses amis et ses collègues, de toute notre sympathie dans cette épreuve, et à rendre hommage à la générosité et à l'élégance humaine de Gérard Loureiro.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je donne la parole à Mme Rachida DATI, présidente du groupe Changer Paris.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, c'est avec une grande sidération et une peine immense que nous avons appris la disparition de Gérard Loureiro, conseiller de Paris depuis juin 2020. Avant toute chose, je souhaite adresser une nouvelle fois dans cet hémicycle tout notre soutien à sa famille, à son épouse, Florence, et à leur petit garçon, Lucca Marie. Je

souhaite aussi m'associer à l'émotion sincère et profonde de François DAGNAUD, qui l'a toujours respecté et considéré avec beaucoup d'élégance.

Je me souviens encore avec émotion de Gérard comme d'un combattant, d'un homme d'une grande bonté. Tous ceux qui l'ont côtoyé ont pu et ont su apprécier son caractère fédérateur, sincère, engagé, humainement toujours aux côtés des plus défavorisés.

Animé de la volonté de servir son pays, il fut guidé dans tous ses engagements par la volonté d'aider la jeunesse, de lui offrir un avenir meilleur. Il a vécu pour cette mission parfois même à ses dépens et aux dépens de sa vie personnelle. C'est par le sport qu'il a cherché et réussi à promouvoir l'insertion sociale et l'émancipation des jeunes. Oui, Gérard est un combattant. Oui, ami des sportifs, il a soutenu les meilleurs d'entre eux.

En 2010, avec son intime, son frère de cœur, son plus proche, avec le champion olympique, champion du monde Brahim ASLOUM, il s'associait au lancement de Paris United, composé de jeunes boxeurs français. En championnat mondial, l'équipe de Paris remportait la finale de cette première édition. Il a créé l'équipe de France féminine de boxe, entraîné Sarah OURAHMOUNE, médaille d'argent française aux Jeux Olympiques de Rio 2016.

Même si Gérard était un entraîneur et un ami des champions, sa première pensée n'était pas pour les vainqueurs, elle était pour la jeunesse oubliée, pour celle qui a besoin qu'on ne l'abandonne jamais. C'est pour les jeunes des quartiers oubliés, en difficulté, qu'il s'est le plus battu.

Lui-même issu d'un milieu modeste, il croyait à la puissance et au rôle crucial des valeurs sportives. Il croyait au salut, à la seconde chance, à la rédemption. C'est dans cet état d'esprit qu'il a, par exemple, organisé des tournois de boxe en milieu carcéral. Et c'est avec une véritable ambition pour la jeunesse, le sport, l'insertion sociale qu'il a été élu dans le 19e arrondissement. Il s'était promis de se dédier à ces grandes causes. Il avait tant d'idées, que ce soit pour les Jeux Olympiques 2024 ou tout simplement pour la pratique sportive au quotidien. Il avait d'ailleurs plusieurs projets en cours pour les gens du 19e et notamment avec son ami Souleymane CISSOKHO champion de boxe et enfant de l'arrondissement.

Gérard nous a aussi marqués par son ouverture, son goût des autres, sa capacité à créer du lien entre les personnes de tout milieu social et culturel. J'ai été honorée de le connaître et je suis émue aujourd'hui de lui dire au revoir une nouvelle fois. Je garde en mémoire et pour nous tous, pour sa famille, ses amis, pour ceux qu'il a sauvés, une seule devise, sa devise, reprise par son frère de cœur, l'immense boxeur Dida : "solides", répétait-il, "oui, solides toujours, oui, solides nous resterons".

Florence, nous t'adressons à nouveau toutes nos condoléances et te dire à toi, à Lucca Marie, que nous serons toujours à tes côtés pour faire vivre la mémoire de Gérard. Repose en paix, notre ami Gérard.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Je donne la parole à Mme Marie TOUBIANA.

Mme Marie TOUBIANA. - Gérard, notre Gérard, toi qui t'es toujours battu dans tant de combats, que tu as gagnés avec tellement de force, de sourires, tu n'as jamais eu aucun conflit avec quiconque. On ne connaît aucune personne qui ait pu à un seul moment porter des critiques sur toi. Tu as été toujours jovial, conciliant avec tout le monde. Nous étions tous persuadés depuis deux ans que ce combat, tu le gagnerais. Deux ans à te battre, et on y a cru, on a cru que cette terrible maladie découverte au printemps 2020, tu la vaincrais. Tu ne pensais qu'à faire du bien autour de toi.

Dans ce Conseil, tu n'as que des amis, Rachida DATI, François-Marie DIDIER, Geoffroy BOULARD et tant d'autres que je ne peux citer et bien sûr tous les élus de notre groupe dans le 19e à qui tu manques tellement, Farida KERBOUA, Franck SERFATI, Valérie TOLEDANO, Aymeric LAMBEY, des amis de tout bord politique que je remercie pour leur témoignage de solidarité et vous, Monsieur DAGNAUD, Monsieur le Maire du 19e, cher François, qui vous êtes toujours préoccupé de sa santé depuis deux ans. Merci.

Lorsque nous avons été élus ensemble dans le 19e, tu m'avais dit : "je veux mettre ma passion du sport au service des jeunes pour avancer, réduire les inégalités. Pour que les jeunes aient confiance en leur avenir, il faut les fédérer autour du sport". Avec tant de champions comme Brahim ASLOUM, Souleymane CISSOKHO, Ali OUBAALI, et ton ami fidèle Fred DA PRATO qui t'a accompagné jusqu'au dernier moment, tous tes amis sont présents au Conseil aujourd'hui. Tu avais tant de projets.

Florence, vous avez été si forte et courageuse. Vous avez vécu avec Gérard ces moments difficiles, toujours avec le sourire. Grâce à vous, il a pu affronter la maladie en profitant jusqu'au dernier jour du petit Lucca.

Gérard, mon Gérard, qui d'autre que toi maintenant pour m'appeler "ma Marie", avec tellement d'affection ?

Nous garderons tous de toi tes sourires, tes rires, ta force, tous ces moments si précieux que nous avons partagés avec toi avec tellement de complicité.

Gérard avait une passion : le sport. Aussi, Monsieur DAGNAUD, j'avais fait un vœu lors de notre dernier Conseil d'arrondissement, lui qui a été si fier d'avoir été élu dans le 19e, je vous ai demandé et je le demande à vous

également, Madame la Maire, qu'un espace sportif puisse porter son nom afin que Lucca, 5 ans, seulement 5 ans, quand il viendra y pratiquer du sport, puisse dire avec fierté : Gérard Loureiro, c'est mon papa.

Repose en paix, mon Gérard.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame TOUBIANA. Bien sûr qu'avec M. le Maire nous regarderons cette proposition. Je veux à nouveau adresser toute mon affection et mes condoléances à sa famille et à ses amis. Je vous remercie et nous aurons l'occasion de nous revoir pour lui rendre un hommage plus pérenne encore.

Merci infiniment à vous.

Mes chers collègues, nous avons aussi appris, le 27 avril 2022, la disparition de M. Bernard Pons, ancien ministre, ancien député et ancien conseiller de Paris.

Il est né le 18 juillet 1926 à Béziers, et dès l'âge de 17 ans, il s'est engagé dans la résistance. Démobilisé après la guerre, il reprend ses études et s'installe, en 1952, comme médecin généraliste à Cahors, où il devient adjoint au maire en 1965.

Il était animé par la chose publique et la chose politique. Bernard Pons a été élu député à de nombreuses reprises, député du Lot de 1967 à 1969, puis de 1973 à 1978, député de l'Essonne de 1978 à 1981, de Paris de 1981 à 1986, de 1988 à 1995 ensuite, puis de 1997 à 2002. Au Palais Bourbon, il a présidé le groupe R.P.R. de 1988 à 1995. Il a été aussi élu député européen lors des élections européennes de 1984, il abandonnera finalement son mandat en avril 1985.

Hommes d'Etat, Bernard Pons a également occupé de nombreuses fonctions ministérielles. Il a été secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Agriculture de juin 1969 à juillet 1972, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Agriculture et du Développement rural de juillet 1972 à mars 1973, ministre des Départements et des Territoires d'outre-mer de mars 1986 à mai 1988, ministre de l'Equipement, du Logement, du Transport et du Tourisme de mai 1995 à juin 1997.

Il était très proche de Jacques Chirac. Bernard Pons s'est aussi beaucoup impliqué dans la vie de sa famille politique. Le 5 décembre 1976, il participa à la refondation du mouvement gaulliste autour de Jacques Chirac, qui transforme alors l'Union des démocrates pour la République (U.D.R.) en Rassemblement pour la République (R.P.R.). Bernard Pons en occupera le poste de secrétaire général pendant 5 ans, de 1979 à 1984.

A Paris, Bernard Pons a été élu conseiller de Paris dans le 17^e arrondissement lors des élections municipales de mars 1983. Il y sera réélu en mars 1989, en juin 1995 et en mars 2001. Il était chevalier de la Légion d'honneur. Il quitte finalement la vie politique en 2008, en abandonnant son dernier mandat municipal à Paris.

En mon nom et au nom du Conseil de Paris, j'exprime à l'ensemble de sa famille, les condoléances de notre Assemblée. Je vous propose une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

Je donne la parole à Mme Catherine DUMAS, puis à Mme Florence BERTHOUT, pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

Mme Catherine DUMAS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, c'est après une longue vie au service de notre pays que s'est éteint Bernard Pons, le 27 avril, à l'âge de 95 ans. Les obsèques de cette figure du R.P.R., fidèle chiraquien ont eu lieu le 2 mai en l'église Notre-Dame-des-Sablons à Aigues-Mortes, en Camargue, en présence des siens et de nombreux amis. Jean-Didier BERTHAULT, Jeanne d'HAUTESERRE et moi-même, nous y avons représenté le groupe Changer Paris.

Bernard Pons a bâti son engagement, sa carrière politique sur un authentique sens du devoir, sur un amour profond pour son pays, et sur les hautes vertus de courage et de magnanimité. Pas encore âgé de 18 ans, il intègre la résistance dans le Lot au sein des francs-tireurs et partisans de Lauzès. Cette terre deviendra d'ailleurs celle de ses premiers engagements comme médecin, puis comme responsable politique.

Conseiller municipal de Cajarc, il répond à l'appel de Georges Pompidou, qui lui demandait de se présenter aux élections législatives sur une terre historiquement à gauche. Son audace, sa détermination paient, il est élu député en 1967, en même temps que Jacques Chirac, futur Maire de Paris, auquel il se liera d'une longue et fidèle amitié. Plus tard, il sera également député de l'Essonne, puis de Paris de 1981 à 2002, où il sera à chaque fois élu dès le premier tour.

Humaniste, Bernard Pons soutiendra activement en 1973 à l'Assemblée nationale, un projet de loi porté par le garde des Sceaux et le ministre de la Santé visant à dépénaliser l'I.V.G. Ce texte annonçait la loi Veil. De 1988 à 1995, il dirigera à l'Assemblée nationale le groupe parlementaire du R.P.R., parti dont il est un des fondateurs et dont il sera le secrétaire général pendant cinq ans, alors que Jacques Chirac le présidait.

Bernard Pons fut également secrétaire d'Etat à l'Agriculture, ministre des Départements et Territoires d'outre-mer, ministre de l'Equipeement et des Transports. Il fut un homme politique reconnu par ses pairs, d'une fidélité et d'une loyauté sans failles. Un homme politique de courage qui sut faire face aux vents contraires. Nous n'oublions pas que Bernard Pons siégeait ici même comme conseiller de Paris, de 1983 à 2008.

Madame la Maire, mes chers collègues, bien au-delà des étiquettes, Bernard Pons est pour nous tous, je le crois, un homme politique exemplaire. Un vœu adopté au Conseil d'arrondissement du 17e sera présenté par mon collègue Jean-Didier BERTHAULT lors de ce Conseil, afin qu'un lieu du 17e arrondissement puisse porter son nom, ce 17e arrondissement qu'il aimait tant. Nous souhaitons bien sûr qu'il fasse l'objet du plus large soutien au sein de ce Conseil.

Ceux qui comme moi ont eu la chance de le côtoyer conserveront le souvenir d'un homme courageux, engagé, fidèle en amitié. Son regard bleu intense, son sourire resteront dans nos mémoires.

Enfin, mes chers collègues, je voudrais associer son épouse, Josette, et ses filles à cet hommage, et les assurer à notre fidèle amitié.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame DUMAS.

Madame BERTHOUT ?

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Le 27 avril dernier, une des dernières grandes figures du gaullisme militant disparaissait : Bernard Pons. Bernard Pons, c'est un destin singulier, construit autour de rencontres lumineuses et de combats politiques hors norme, avec toujours en toile de fond, l'amour de la France, de son peuple, de ses territoires, du Lot à l'Essonne en passant par l'outre-mer, et bien sûr Paris dont il fut 20 ans durant le quasi inamovible député du 17e.

Entretemps, il y aura de grands combats nationaux, des portefeuilles ministériels et à chaque fois l'intuition de sentir battre le cœur de l'histoire. L'histoire, il la tutoie très jeune en choisissant d'entrer dans la résistance à 18 ans dans le Lot, où il débute une carrière de médecin généraliste.

Georges Pompidou, qu'il côtoie sur ses terres radicales-socialistes, le pousse à se présenter aux législatives de 1967. Rien n'est moins sûr que la victoire, le docteur Pons gagne la bataille et donne à la majorité d'alors son unique siège de majorité.

Mais la victoire, aussi éclatante soit-elle, n'est pas celle d'un jeune loup solitaire. Avant la bataille, il y a eu le serment de Solignac, un pacte d'engagement en faveur de la relance économique et de la justice sociale, passé avec de quasi inconnus qui se lançaient aussi dans la vie politique, Charbonnel, MAZEAUD, et un certain Jacques Chirac.

Il y a dans cet épisode fondateur déjà le goût des victoires que la seule volonté force dans les derniers retranchements, comme lorsqu'il ralliera, bien des années après, la présidence de son groupe à l'Assemblée nationale, à une voix près.

Il y a aussi la fidélité, la fidélité à sa chère famille, à ses amis politiques, et un long compagnonnage avec Jacques Chirac avec qui il va fonder le R.P.R. dont il sera 5 années durant le secrétaire général. Et donc, il rejoindra le gouvernement de cohabitation en 1986 comme ministre des DOM-TOM, puis en 1995 comme ministre de l'Equipeement et des Transports après la victoire aux présidentielles à laquelle il a contribué.

En marge des victoires flamboyantes et des belles réussites, il eut aussi bien sûr des revers et des blessures cruelles, mais parmi toutes les épreuves, la plus terrible fut sans doute la disparition d'une de ses chères filles, Valérie, en 2013, et c'est auprès d'une de ses autres filles, Isabelle, installée dans la petite Camargue, qu'il a tenté ces dernières années d'apaiser sa douleur de père.

Après l'élection du président Jacques Chirac en 1995, j'ai côtoyé à de nombreuses reprises Bernard Pons lorsque, jeune conseillère au cabinet du ministre des Relations avec le Parlement, j'avais entre autres la lourde tâche de défendre la défiscalisation ultramarine qu'il avait mise en place en 1986 pour attirer les investissements outre-mer. Défiscalisation qui malgré les contournements et les critiques était fermement soutenue par les parlementaires de tout bord, de l'outre-mer et par Bernard Pons qui continuait à suivre le dossier de près.

Je me souviens du respect que suscitait cet orfèvre de la vie politique auprès de ses compagnons et de la crainte qu'il imposait à ses adversaires, même si fondamentalement l'homme s'employait toujours à maintenir le dialogue et à négocier.

Avec mon groupe, je m'associe à l'immense douleur de ses proches et je salue la mémoire d'une immense personnalité politique qui continue à incarner la ligne du compagnonnage et du courage.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame.

Mes chers collègues, nous avons aussi appris le 22 mars 2022, le décès de Mme Annick Bouchara, ancienne conseillère de Paris et ancienne vice-présidente du Conseil de Paris.

Elle était née le 25 décembre 1929, à Joinville-sur-Marne. Mme Annick Bouchara a fait sa première entrée au Conseil de Paris en 1983, après avoir été élue dans le 19e arrondissement. Elle y sera réélue le 19 mars 1989 et le 18 juin 1995.

Le 26 juillet 1989, Jacques Chirac la nomme conseillère déléguée chargée d'assister l'adjoint au Maire de Paris chargé des questions relatives aux personnes handicapées.

Dès 1991, elle deviendra chargée de l'aide sociale à l'enfance sous l'autorité de l'adjoint au maire de Paris chargé des questions relatives à l'enfance et à la famille. Au-delà de ces missions, Annick Bouchara a également été déléguée à l'association des paralysés de France pour le 19e arrondissement et elle a présidé le conseil d'administration du centre hospitalier de Maison Blanche.

Le 29 septembre 1997, Mme Annick Bouchara a été élue vice-présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général. Officier dans l'Ordre national du mérite, Annick Bouchara était reconnue pour sa fidélité à ses engagements et à ses valeurs. En mon nom, et au nom du Conseil de Paris, j'exprime à l'ensemble de sa famille les condoléances de notre Assemblée.

Je vous propose une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

Je donne la parole à M. Jack-Yves BOHBOT, pour le groupe Changer Paris.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Madame la Maire, mes chers collègues, le mardi 22 mars dernier, s'éteignait à son domicile une des grandes figures de la famille de la droite libérale parisienne, mon amie Annick Bouchara.

Annick faisait partie de cette nouvelle génération de femmes politiques, je pense à Simone Veil, Françoise Giroud, Alice Saunier-Seïté, qui s'étaient engagées en avril 1974 pour l'élection du ministre des Finances de l'époque, Valéry Giscard d'Estaing.

Ces femmes étaient des pionnières, elles incarnaient une rupture profonde avec la politique de leur époque. Par-delà les obstacles, elles ont dédié leur énergie à leur pays. Elles ont montré le ridicule des préjugés et leur force de caractère. Elles ont démontré que la politique est l'affaire de tous et que seul comptait le dévouement que nous étions prêts à consacrer à nos convictions.

Avec son amie de toujours, Anne d'Ornano, elle s'installait au rez-de-chaussée du QG du candidat, 41 rue de la Bienfaisance, et accueillait toutes les bonnes volontés venues soutenir celui qui allait devenir quelques semaines plus tard, le troisième président de notre République.

Déjà, sa bonne humeur, son charisme, sa générosité, son humour régnaient sur la campagne et tout le monde s'accordait sur ses formidables qualités humaines. Arrive l'année 1977, et pour la première fois depuis la Révolution française, des élections municipales visant à choisir le maire de Paris sont rendues possibles grâce à la réforme voulue par le Président Giscard d'Estaing.

Annick Bouchara s'engage naturellement sur les listes de Michel d'Ornano, mais c'est en mars 1983 qu'elle fait son entrée dans notre Assemblée où elle siègera pendant trois mandatures dans les rangs du groupe libéral radical et centriste, Paris libertés, présidé par Jacques Dominati.

Son humanité, son dévouement pour les autres la conduisent vers les questions relatives aux handicapés, et vous l'avez rappelé, Madame la Maire, elle deviendra conseillère déléguée en juillet 1989 auprès de l'adjoint compétent, puis en janvier 1991 elle sera en charge, sous l'autorité de Marie-Thérèse HERMANGE, des questions relatives à l'enfance et à la famille. Elle accomplira ses missions avec le plus grand dévouement et une redoutable efficacité, avec le même sens du devoir qu'elle apportait aux malades quand elle officiait à Lourdes comme jeune brancardière. Elle deviendra vice-présidente du Conseil général de Paris.

Les habitants du 19e arrondissement, sa terre d'élection, ne l'ont pas oubliée. Elle assurait elle-même toutes ses permanences dans son petit local de la rue Euryale-Dehaynin, toujours prête à aider et à accompagner les plus défavorisés. Toute sa vie, elle restera fidèle à ses convictions politiques, elle deviendra ainsi la vice-présidente du parti d'Alain MADELIN, Démocratie libérale à Paris.

Annick a été élevée au grade d'officier de l'Ordre national du mérite, nous n'oublions pas sa joie de vivre, son optimisme permanent et son dévouement inlassable pour les autres. Toute sa vie, Annick Bouchara aura donc œuvré pour que la république universelle, celle que nous chérissons, ne néglige pas les droits fondamentaux des plus faibles et des plus fragiles. Elle était profondément attachée aux valeurs d'humanisme et de respect de l'autre. Sa détermination et son éthique nous inspirent encore.

Les élus du groupe Changer Paris adressent à ses enfants, à leurs conjoints et à ses petits-enfants leurs plus affectueuses condoléances. Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur BOHBOT.

Souhais de bienvenue.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je souhaite accueillir parmi nous Mme Farida KERBOUA, élue sur la liste du 19e arrondissement, qui devient donc conseillère de Paris à la suite du décès de Gérard Loureiro.

Soyez, Madame la conseillère, bienvenue dans cet hémicycle. Merci à vous.

Je veux à nouveau saluer très affectueusement et avec beaucoup de respect les familles qui se sont jointes à nous ce matin, notamment la famille de Gérard Loureiro.

Adoption de comptes rendus.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, le compte rendu sommaire de la séance des 22 et 23 mars 2022 a été affiché.

Le compte rendu intégral de cette même séance a été publié au Bulletin officiel des débats de la Ville de Paris.

Y a-t-il des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

Rappel au règlement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous avez demandé la parole, Madame DUMAS.

Mme Catherine DUMAS. - Madame la Maire, mon groupe souhaiterait faire un rappel au règlement.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, ce rappel au règlement se fonde sur l'article 28 du règlement intérieur du Conseil de Paris, relatif à l'organisation générale des questions d'actualité du Conseil de Paris.

Cet article dispose que les questions orales sont déposées le deuxième jour de la séance, avant 11 heures, pour être examinées l'après-midi du deuxième jour à la reprise de la séance.

A la veille de la conférence d'organisation, votre adjoint, Patrick BLOCHE, nous a fait savoir votre intention d'avancer au lundi la séance de questions d'actualité en raison de votre absence de Paris, en plein Conseil de Paris. Rien de surprenant, puisque vous y venez déjà rarement.

Ces 12 derniers mois, votre taux de présence en séance dépasse à peine les 20 % et ne cesse de décroître. Oui, un constat unanime, Paris vous ennue. Oui, les Parisiens vous ennuient ! C'est une réalité. Cette présence est aussi anecdotique que votre score à l'élection présidentielle de 1,7 %. Oui, cela fait mal ! 1,7 %, 20.000 voix, eh oui, cela fait mal !

Vous pouvez couvrir, mais plus vous allez couvrir, plus je vais le répéter, 1,7 % ! 1,7 % ! Vous n'assistez plus qu'aux hommages, aux visites protocolaires, à quelques monologues autoritaires. Les dossiers de fond, eux, ceux qui concernent le quotidien des Parisiens, rien !

Votre mépris du Conseil de Paris et des Parisiens est acté, puisque vous ne répondez à aucune question, vous ne recevez ni les Parisiens ni même les agents de la Ville, qui s'en plaignent régulièrement.

Pour tenter de justifier votre désintérêt pour Paris, Patrick BLOCHE a dû faire œuvre, le pauvre, d'archiviste et remonter près de 30 ans en arrière pour trouver une séance de questions d'actualité à laquelle le Maire de Paris n'assistait pas, mais c'était quelqu'un d'autre.

En 1995, Jacques Chirac avait effectivement fait ce choix lors de la campagne présidentielle qui l'avait vu triompher, lui, mais il l'avait fait en conscience et surtout en l'assumant, pas en se cachant, pas dans la duplicité que vous maîtrisez tant, y compris en politique, comme par exemple sur des thèmes aussi structurants que la laïcité, en soutenant les politiques séparatistes de vos alliés.

Par ce rappel au règlement, nous vous rappelons, Madame la Maire, à vos devoirs d'élue, qui sont exigeants et qui sont exigés par nos concitoyens. Alors, faites-nous signe lors de votre prochain passage à Paris.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je ne sais pas si c'était un rappel au règlement, et cela m'avait échappé que vous aviez gagné une élection. Mais je donne la parole à Patrick BLOCHE, pour vous répondre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Je vous confirme, Madame la Maire, que ce n'est pas un rappel au règlement. C'est un prétexte. Si j'en reste aux faits, je note que le règlement intérieur du Conseil de Paris a été respecté, puisque la séance des questions d'actualité a été maintenue au second jour, c'est-à-dire à mercredi après-midi, tout simplement grâce à qui ? Ou je dirais malgré qui ?

Car en l'occurrence, j'avais effectivement, lors de la réunion de la conférence d'organisation il y a une dizaine de jours, consulté, comme il est d'usage, les sept groupes du Conseil de Paris, et j'avais constaté que six groupes avaient donné leur accord pour que la séance des questions d'actualité soit avancée d'un jour et que l'on déroge exceptionnellement à la séance du Conseil de Paris.

Ce, pour que vous puissiez, Madame la Maire, représenter la Ville de Paris pour une réunion très importante qui a lieu à Madrid demain, dans le cadre de la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, réunion qui vise à ce que tous les athlètes réfugiés puissent participer à ces Jeux Olympiques et Paralympiques.

Donc, j'ai souhaité faire appel à ce que l'on pourrait qualifier de courtoisie républicaine, en l'occurrence, j'ai eu une fin de non-recevoir du groupe Changer Paris et de ce fait, bien entendu, nous avons... Mais, en l'occurrence, le règlement intérieur est respecté. J'avais consulté les sept groupes.

Monsieur ALPHAND, ne refaites pas l'histoire ! J'avais consulté les sept groupes pour leur demander de déroger au règlement intérieur du Conseil de Paris. Vous auriez pu accepter comme les six autres groupes, mais visiblement le sectarisme l'a emporté et je le regrette par rapport à l'état d'esprit de toute Assemblée démocratique. En l'occurrence, il n'y a pas que le Conseil de Paris qui fonctionne sur ces bases et j'ai connu dans une autre Assemblée, la possibilité qui était donnée de déroger au règlement intérieur de ladite Assemblée.

Dernière observation, je voudrais faire remarquer que la Maire de Paris, qui était effectivement candidate à l'élection présidentielle, a été présente à toutes les séances des questions d'actualité durant la campagne électorale.

Et effectivement, sans remonter...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je crois, Patrick BLOCHE, que nos collègues ont envie de transformer, comme ils le font assez régulièrement, cette Assemblée en cirque médiatique d'ailleurs convoquée pour que ce soit le cirque. Je dis aux Parisiens qui nous regardent, et je vous redonne tout de suite la parole, Monsieur Patrick BLOCHE, que je serai avec les collègues de la majorité, garante du fait que cette Assemblée ne sera pas dévoyée dans ce cirque pitoyable, médiatique, et que nous continuerons bien sûr à travailler pour l'intérêt des Parisiennes et des Parisiens.

Je vous laisse conclure, Monsieur Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Je constate comme vous, Madame la Maire de Paris, qu'alors que des propos extrêmement désagréables à votre égard ont été tenus par le groupe Changer Paris, nous n'avons pas été amenés à réagir, mais à respecter toute prise de parole, même excessive. Je constate qu'alors que mon propos se veut apaisant, ne mettant en cause aucun élu du groupe Changer Paris, je ne fais pas l'objet du même traitement.

Je voudrais simplement terminer mon propos en indiquant effectivement et en confirmant que sans faire des recherches jusqu'en 1980 et 1988, je ne me suis intéressé qu'à l'année 1995. Quand, effectivement, Jacques Chirac a été candidat à l'élection présidentielle, il y a eu au début de l'année 1995, trois séances du Conseil de Paris...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'était sa troisième candidature, patientez !

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Pour terminer et ne pas être plus long, merci, Madame la Maire, de me permettre simplement de terminer. Il y a eu trois séances de Conseil de Paris en janvier, en février et en mars 1995. Jacques Chirac a ouvert les trois séances, est parti au milieu du premier débat, n'a présidé aucune des séances des questions d'actualité et, chers collègues, à cette époque, les séances de Conseil de Paris ne duraient qu'une journée. J'ai fait ce rappel factuel.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Patrick BLOCHE.

Je le redis ici parce que je m'adresse aux conseillers de Paris, mais au-delà aux Parisiennes et aux Parisiens, nous allons faire en sorte que ce Conseil de Paris, comme les autres d'ailleurs, dans le respect de la parole des uns et des autres, chacun a le droit évidemment de donner son point de vue, c'est le principe même de la démocratie, mais chacun a le devoir de respecter aussi la parole de l'autre, ce Conseil de Paris sera bien sûr consacré aux Parisiennes et aux Parisiens.

Et demain, avec fierté, je serai présente à la fondation qui a été créée par le C.I.O. pour l'accueil des réfugiés, puisque vous le savez, en tant que ville hôte des Jeux 2024, qui sont les prochains Jeux Olympiques et Paralympiques, il a été mis en place une fondation pour pouvoir accueillir les délégations d'athlètes réfugiés et leur donner la possibilité de s'entraîner, se préparer et participer notamment aux Jeux Olympiques et Paralympiques.

Et demain, puisqu'il s'agit d'une réunion qui sera préalable aux Jeux de Paris, qui sont les prochains dans l'agenda international des Jeux Olympiques et Paralympiques, cette réunion me permettra d'être, je l'espère, aussi à la hauteur non seulement de l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques, mais aussi de l'accueil des réfugiés. Accueil qui est, pour nous en tous les cas, même si dans la majorité certains ne soutiennent pas et je peux bien sûr l'accepter, les Jeux Olympiques et Paralympiques, pour autant, l'accueil des réfugiés est, je crois, quelque chose qui nous réunit et que je porterai demain avec beaucoup de bonheur auprès de Thomas BACH.

Désignation d'un président de séance pour la durée de l'examen des comptes administratifs de la Ville de Paris pour l'exercice 2021.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous remercie et nous allons à présent passer...

J'espère qu'il ne me sera pas fait reproche de m'absenter, puisque là c'est la loi qui va m'obliger à m'absenter de cette Assemblée, puisqu'en application des articles 2121-14 et 3312-5 du Code général des collectivités territoriales, nous allons à présent procéder à la désignation du président de séance pour l'examen des comptes administratifs 2021.

Je vous propose la candidature de mon premier adjoint, Emmanuel GRÉGOIRE.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Emmanuel GRÉGOIRE est donc élu président pour l'examen des comptes administratifs et de leur vote, comme le prévoit donc le Code général des collectivités territoriales. Je quitte provisoirement l'hémicycle, mais mon absence ne sera que de courte durée et liée aux obligations légales.

A tout à l'heure ! Merci.

(Mme la Maire de Paris quitte l'hémicycle).

(M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

2022 DFA 5 - Etats financiers et comptes de gestion 2021 du budget général de la Ville de Paris.

2022 DFA 15 - Compte administratif 2021 du budget général de la Ville de Paris.

2022 DFA 21 - Compte de gestion des états spéciaux d'arrondissement.

2022 DFA 6 - Compte administratif des états spéciaux d'arrondissement.

2022 DILT 5 - Service technique des T.A.M. - Compte de gestion 2021 du budget annexe.

2022 DILT 3 - Service technique des T.A.M. - Approbation du compte administratif 2021.

2022 DPE 16 - Budget annexe de l'eau. - Compte de gestion 2021.

2022 DPE 15 - Budget annexe de l'eau. - Compte administratif 2021.

2022 DPE 14 - Budget annexe de l'assainissement. - Compte de gestion 2021.

2022 DPE 13 - Budget annexe de l'assainissement. - Compte administratif 2021.

2022 DSOL 33 - Compte administratif 2021 et compte de gestion 2021 du budget annexe des établissements parisiens de l'Aide sociale à l'enfance.

2022 PP 46 - Approbation du compte de gestion 2021 de M. le Directeur régional des Finances publiques d'Ile-de-France et de Paris concernant les opérations de la Préfecture de police.

2022 PP 47 - Compte administratif 2021 du budget spécial de la Préfecture de police pour 2021.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Bonjour à tous.

Mes chers collègues, nous allons examiner les comptes de gestion et administratif 2021 de la Ville de Paris et de la Préfecture de police.

Je vais donner successivement la parole aux orateurs qui se sont inscrits. Nous procéderons à l'ensemble des votes après ces interventions et les réponses de l'Exécutif. Je vous demande de veiller à respecter les temps de parole fixés en conférence d'organisation, qui ont été répartis par groupe. Nous tiendrons le compteur pour vous alerter s'il y avait des dépassements.

Je vais donner, pour commencer, la parole au président du groupe Communiste et Citoyen, M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire. Je voudrais d'abord me féliciter d'une première, pour la première fois, je vais attendre que...

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Monsieur le Président, et seulement vous.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais d'abord me féliciter, pour la première fois, le compte administratif 2021 a été certifié par un certificateur aux comptes. Certains ici s'étaient exprimés sur la sincérité des comptes et donc le certificateur aux comptes nous dit...

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - S'il vous plaît, pas d'interpellation à travers la salle, Monsieur ALPHAND. Vraiment, je le dis très solennellement, pas d'interpellation, on se respecte les uns les autres et ce sera réciproque. D'accord ? Donc, c'est à M. BONNET-OULALDJ de parler et seulement lui.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Certains se réclamaient ici en disant que les comptes étaient insincères et demandaient des audits. Nous avons ici, sur la table, Madame DATI, un rapport d'un commissaire aux comptes qui certifie que les comptes sont sincères et certifie, pour la première fois, la qualité du travail et la sincérité de nos comptes. La performance est d'autant plus notable que rares sont les collectivités, et encore moins les collectivités dirigées par la droite, qui aient été certifiées dès la première année.

Je voudrais enfin rappeler un élément de contexte. Nous examinons ces comptes à un moment où une O.N.G. "Oxfam" nous rend aussi un rapport sur l'explosion du nombre de milliardaires dans le monde. Les milliardaires sont de plus en plus nombreux et ne se sont jamais aussi bien portés que ces dernières années. Depuis la pandémie, on compte un nouveau milliardaire toutes les 30 heures.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - S'il vous plaît, Madame la Présidente, cela suffit, pas d'interpellation. Respectez le règlement, sinon je suspends la séance pour cinq minutes. Madame la Présidente, un peu de respect y compris pour vous-même.

Merci.

M. BONNET-OULALDJ et seulement lui.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Peut-être que Mme DATI cherche à défendre les milliardaires et cherche à m'interrompre parce qu'à chaque fois que je vous parle de l'évolution des richesses dans ce pays, Mme DATI crie dans cet hémicycle, et donc...

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Mes chers collègues, nous allons suspendre cinq minutes la séance, il n'est pas question que vous désorganisiez la séance par irrespect, y compris vis-à-vis des vôtres.

Cinq minutes de suspension !

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à neuf heures quarante-huit minutes, est reprise à neuf heures cinquante-trois minutes, sous la présidence de M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Je vous propose, mes très chers collègues, de reprendre nos échanges.

2022 DFA 5 - Etats financiers et comptes de gestion 2021 du budget général de la Ville de Paris. (Suite).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Je redonne la parole à M. Nicolas BONNET-OULALDJ et lui seulement, je le redis.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Je disais qu'actuellement, selon le rapport de "Oxfam", nous comptons un nouveau milliardaire toutes les 30 heures, c'est-à-dire à peu près un par jour. Notre constat était le même il y a un an et ce que nous voyons, c'est que nous sommes dans une situation où les riches continuent à s'enrichir, où les inégalités continuent à augmenter, et nous avons évidemment récemment vu le Forum de Davos où se réunissaient les chefs d'Etat des plus grandes nations et sur cette question, rien, toujours rien.

Que fait Emmanuel MACRON pour répondre à l'augmentation de la très grande pauvreté en France ? Que fait l'Etat pour venir en aide aux collectivités comme la nôtre, qui n'a jamais cessé d'être au plus près des besoins de ses administrés ? Rien. Pire : il crée des outils pour enrichir les plus riches, pour punir les plus pauvres et rien pour les collectivités. Le "quoi qu'il en coûte" qui a principalement bénéficié aux grands groupes sans qu'aucun critère de sélectivité des crédits alloués ne soit réellement mis en place.

Alors, ce compte administratif en porte les stigmates, d'abord sur la question des recettes. Nous voyons à nouveau une perte de recettes, puisque c'est 333,2 millions d'euros en 2021 contre 532 millions en 2020, soit 865,2 millions au total de perte de recettes à Paris, en deux ans cumulés.

Et nous avons évidemment des dépenses supplémentaires face à ces recettes, dépenses supplémentaires de 94 millions d'euros en 2021 + 240 millions d'euros en 2020, soit 333 millions d'euros sur deux ans. Sans aide de l'Etat, puisque la dotation globale de fonctionnement perçue par la Ville a encore diminué. Voilà, en gros, la situation.

Nous avons une situation où les plus riches s'enrichissent et où les collectivités ont de plus en plus de dépenses, et nous avons toujours une perte de recettes et non-compensation de l'Etat. Voilà ce que nous dit ce compte administratif.

Et dans cette situation, nous avons une certification aux comptes qui montre que malgré tout, la Ville gère et gère bien !

Alors, je voudrais maintenant en venir à ce que la Ville a porté et ce que porte ce rapport.

D'abord, c'est la réponse sociale et solidaire, forte progression du RSA, c'est une réponse aussi sanitaire par l'achat de protections individuelles, de masques, de matériels d'hygiène et de sécurité, des dépenses pour organiser les campagnes de dépistage, de vaccination. C'est une adaptation sans nom pour faire face à la crise du Covid.

C'est aussi une réponse économique avec diverses aides aux associations, aux bailleurs sociaux, aux acteurs économiques, culturels, au tourisme dont l'activité a été pénalisée pendant la crise sanitaire.

C'est une réponse aussi par la mobilisation des agents de la Ville qui n'ont jamais cessé de rester mobilisés depuis mars 2020, malgré les incertitudes constantes liées au Covid pour entretenir notre ville, accueillir les enfants, maintenir les services essentiels au quotidien des Parisiens. Je voudrais évidemment saluer le travail de nos agents et les féliciter.

C'est aussi une réponse de proximité qu'a su faire la Ville comme bien d'autres collectivités qui se sont retrouvées seules face aux effets du Covid.

La Ville a su aussi continuer à se mobiliser aux côtés des Parisiens, au plus près de leurs besoins quotidiens, avec la reprise progressive de l'activité, le rétablissement des recettes usagers, l'extinction des plans de soutien sectoriels déployés par la Ville, la résorption des dépenses exceptionnelles constatées au CA 2020, sans paralyser la Ville.

Je pense que notre rôle maintenant est de continuer à investir. Continuer à investir avec un plan d'investissement municipal ambitieux pour changer de paradigme et répondre aux urgences environnementales, aux problèmes économiques, à la montée de la précarité dans les mois à venir. Pour cela, il faut développer les politiques publiques ambitieuses au travers de services publics forts, tant en investissement qu'en créant des emplois publics.

Enfin, puisque Mme DATI a sursauté au début de mon intervention, à la question des recettes, nous avons conduit avec Paul SIMONDON une mission, je pense que le moment opportun pour parler de cette mission sera le mois de juillet, au moment du débat du budget modificatif, et porté la question du changement de modèle fiscal en créant de nouvelles contributions sur le moyen et le long terme.

Face à la baisse constante des dotations de l'Etat, une baisse certaine des leviers de fiscalité directe ou indirecte, il est indispensable de repenser intégralement l'équilibre fiscal local en recréant un véritable lien fiscal, d'abord avec les entreprises et le territoire, et réfléchir à de véritables liens fiscaux notamment des multinationales et de l'économie numérique sur nos territoires.

Notons que sur les recettes fiscales, l'audit externe, le certificateur aux comptes, émet une réserve. Une réserve qui dit que la part significative des processus réalisés au sein des services de l'Etat rend impossible le fait d'avoir une assurance raisonnable sur l'absence de risques d'anomalies significatives relatives à des activités qui ne sont pas sous la responsabilité de la Ville. Ce qui veut dire que la question centrale, c'est comment l'Etat peut redonner des moyens à la Ville pour intervenir sur certaines recettes liées aux multinationales et aux entreprises.

Je pense notamment à la question de la taxe professionnelle qui a disparu et les chiffres que nous avons, c'est qu'au moment où la taxe professionnelle existait, c'était 44 % de la part de nos recettes fiscales. Aujourd'hui, ce n'est plus que 25 % de la part de nos recettes. Voyez cette évolution.

Et nous voyons aussi une évolution du modèle économique de certaines entreprises qui font tout pour échapper à l'impôt, notamment des grandes multinationales et notamment des économies de plateformes. On pense bien sûr aux plateformes qui louent des appartements, mais je pense aussi à toutes les plateformes qui sont liées à la livraison, qui utilisent l'espace public, qui profitent d'externalités positives, notamment de voirie, pour de nouvelles recettes.

Eh bien, nous devons réfléchir évidemment avec l'Etat, avec les futurs parlementaires, nous sommes en période électorale, à de nouvelles lois qui nous permettront de faire évoluer la part de l'imposition fiscale sur les entreprises, notamment ces grandes multinationales.

Nous en reparlerons évidemment au moment du budget modificatif et nous ferons part, avec Paul SIMONDON, à la fois de l'état des lieux mais aussi des premières propositions de ce rapport.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

La parole est à Alexis GOVCIYAN.

M. Alexis GOVCIYAN. - Monsieur le Maire, chers collègues, comme chaque année, le Conseil de Paris s'exprime sur la présentation des états financiers, des comptes de gestion et du compte administratif de notre collectivité. Comme chaque année, vous continuez de nous parler du manque de soutien de l'Etat.

Nous vous l'avons pourtant rappelé à maintes reprises : l'Etat a versé 1,4 milliard d'aides au titre du Fonds de solidarité pour les entreprises parisiennes et elles ne sont pas toutes des grands groupes. C'est une somme qui représente 10 % du budget annuel de la Ville de Paris. C'est aussi le montant le plus élevé versé par l'Etat à une collectivité territoriale dans le cadre du Fonds de solidarité.

Fin 2021, plus de 3 milliards avaient été engagés par le Gouvernement pour le chômage partiel à Paris. Enfin, plus de 55.000 prêts garantis par l'Etat ont été signés à Paris pour un montant d'encours de plus de 18 milliards d'euros, soit près de deux fois le budget annuel de la Ville de Paris.

Aussi, incriminer le Gouvernement depuis 2017 est injuste quand on sait que les évolutions budgétaires des collectivités territoriales depuis presque une décennie avaient effectivement débuté dès la loi de finances de 2014. A l'inverse, soucieux de la libre administration des collectivités territoriales, depuis l'élection en 2017 du Président MACRON, son Gouvernement n'a eu de cesse de vouloir octroyer davantage de pouvoirs, de compensations fiscales et de compétences aux collectivités territoriales, notamment grâce aux lois ELAN ou 3DS.

Nous rejetons donc en bloc vos affirmations visant à expliquer la situation financière de la Ville de Paris par des causes extérieures à votre action, alors que vous êtes en situation de responsabilité depuis 2014. De telles informations ne trompent pas les Parisiennes et les Parisiens, qui constatent depuis deux ans comment le Gouvernement a été extrêmement présent auprès des habitants, des entreprises, des associations et des acteurs culturels.

Le temps de cinq minutes qui nous est imparti ne me permet pas une analyse sur le fond du budget. Aussi, j'évoquerai plutôt le rapport du Commissaire aux comptes qui émet plusieurs réserves.

D'abord, le poste "terrains à construction", qui représente une valeur nette comptable de plus de 18 milliards d'euros, le Commissaire aux comptes identifie 314 unités immobilières présentes dans la comptabilité, mais non retracées dans l'inventaire physique.

Il identifie aussi 236 écarts entre l'inventaire juridique et l'inventaire physique et dit qu'il n'est pas en mesure de déterminer leurs incidences. Pourquoi de tels écarts ?

De même, le Commissaire aux comptes indique ne pas pouvoir assurer la traçabilité des mouvements comptables pour les mises en service des terrains de construction entre 2008 et 2020. Cela représente 5 milliards d'euros au 31 décembre. Il précise qu'il n'est pas en mesure de mener les diligences appropriées sur ces acquisitions.

Il n'y aurait pas non plus de finalisation de l'inventaire concernant les installations techniques, agencements et matériels, pourquoi ? Il en est de même pour les postes "terrains de voirie", "réseaux et installations" qui ne feraient pas l'objet d'un rapprochement avec un inventaire physique.

En l'absence de procédure de contrôle interne relative à l'inventaire physique et dans l'impossibilité de vérifier ces postes au moyen d'autres diligences, le Commissaire aux comptes dit ne pas être en mesure de se prononcer sur la réalité, l'exhaustivité et la mesure au 31 décembre 2021. Pourquoi ?

Enfin, surtout, s'agissant des produits relatifs aux impôts et taxes, le rapport relève que les recettes de D.M.T.O. encaissées en décembre 2020 auraient dû être rattachées à l'exercice 2020 et non à l'exercice 2021. Par conséquent, au 31 décembre 2021, le montant des recettes relatives aux D.M.T.O. aurait dû être inférieur de 156 millions d'euros dit-il. Pouvez-vous nous confirmer ou nous infirmer cet état de fait, s'il vous plaît ?

Vous l'aurez compris, nous souhaitons que vous apportiez des réponses, car toute cette gestion budgétaire ne manque pas de nous interpeller.

Monsieur le Maire, bien que dans l'opposition, notre groupe "Indépendants et Progressistes" est soucieux de l'intérêt général, et en responsabilité nous l'avons exprimé en nous abstenant lors du vote du budget primitif 2021, compte tenu du contexte difficile auquel nous faisons face.

Mais, pour un exercice comptable 2021 réalisé, marqué par des réserves, des défaillances et par un déni du soutien de l'Etat pourtant toujours présent à nos côtés et en l'absence de réponses à nos questions, il nous sera difficile de nous exprimer sur ces états financiers, compte de gestion et compte administratif de l'exercice 2021.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à la présidente du groupe "Génération.s", Nathalie MAQUOI.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous débattons aujourd'hui du compte du budget, des engagements concrétisés par rapport à ce que nous avons décidé au moment du budget en décembre 2020 et en juillet 2021.

Ce Compte administratif témoigne de la poursuite des effets de la crise sanitaire, les pertes de recettes engendrées, la hausse des dépenses reconnues indispensables par toutes et tous ici pour soutenir les Parisiens, accompagner les acteurs économiques, culturels, associatifs, et bien sûr relancer les secteurs qui sont durablement impactés.

Personne ici, je crois, ne remet en cause les choix forts faits à Paris pour faire face à cette crise imprévisible. Nous avons constaté leurs effets sur l'année 2020 avec une chute de l'épargne brute conjoncturelle mais impressionnante.

L'épargne brute symbolise la marge de manœuvre dégagée par l'activité courante de notre collectivité, notre capacité d'investissement et de désendettement.

L'exécution du budget 2021 révèle quand même le rétablissement de cette épargne brute, certes, encore en dessous de ce qu'il nous faudrait, permettant de constater donc une reprise progressive de l'activité, et cela se voit par une partie des recettes de fonctionnement en hausse.

La crise sanitaire donc, ses effets, la faiblesse du dialogue et du partenariat avec l'Etat et là, Monsieur GOVCIYAN, je crois que ce que dit la majorité ce n'est pas juste que l'Etat n'est pas là, c'est simplement qu'on ne peut pas venir en aide simplement sur les sections d'investissement puisque aujourd'hui, c'est l'essentiel des enveloppes que l'on touche, alors que notre budget structurellement fait du fonctionnement pour payer, par exemple, les agents pour ramasser les poubelles, pour les crèches, etc.

C'est en cela que la faiblesse du dialogue avec l'Etat a grevé notre capacité d'investissement et nous a conduits à emprunter pour accompagner la transition écologique et sociale de notre ville.

Et là aussi, il n'y avait personne pour ne pas voter l'augmentation des distributions alimentaires nécessaires pour endiguer la précarité accélérée pour les Parisiens et notamment les étudiants.

Il n'y avait personne non plus pour voter contre la mise en place de la "Rue aux écoles", permettant de mieux respirer et d'améliorer la vie des enfants dans notre ville.

Il n'y avait non plus personne pour voter contre les aides de la Ville pour faire face à l'augmentation des factures de gaz et d'électricité. Personne non plus pour voter contre l'investissement dans la transformation énergétique et l'accessibilité de certains bâtiments. Personne non plus pour voter contre recruter davantage de personnels pour nettoyer les écoles maternelles et primaires, les crèches pendant la pandémie.

On avait dit l'an dernier, dans ces années de crise, il ne viendrait à l'idée de personne, quels que soient les rangs où il siège ici, de ne pas payer le R.S.A., de ne pas abonder le F.S.L., de ne pas accompagner socialement celles et ceux qui dorment à la rue. Il ne viendrait non plus à l'idée de personne de diminuer le nombre d'agents de propreté, par exemple.

L'enjeu qui est désormais devant nous pour financer nos ambitions de transformation est de trouver de nouvelles recettes et savoir réduire aussi notre dépendance sur celles qui sont fondées sur la spéculation immobilière, notamment les D.M.T.O., ou sur la densification du bâti de notre territoire. C'est pourquoi il nous faut pouvoir identifier et débattre des leviers budgétaires dont nous disposons, en nous assurant qu'ils soient justes pour les Parisiens et les Parisiennes, en les fléchissant sur la nécessaire transition écologique et sociale, puisque cela va mieux aussi quand on dit là où cela va.

Et sur cette base, établir un véritable dialogue avec l'Etat sur le mode de financement des collectivités et là je le redis du coup, sur l'abondement aussi des budgets de fonctionnement et des leviers de redistribution des richesses dans la ville capitale, alors que nous subissons une baisse constante des dotations en fonctionnement conjuguée à la hausse des dispositifs de péréquation, que par ailleurs nous ne contestons pas.

Trouver de nouvelles recettes, car nous savons les défis qui sont devant nous, l'exécution du budget en cours sera marquée par l'augmentation des prix de l'énergie, des fluides, d'un grand nombre de matières premières qui pèseront directement sur le fonctionnement.

Trouver de nouvelles recettes aussi pour investir dans ce qui demain nous fera économiser de l'énergie sur la rénovation du bâti, et donc des financements sur les fluides, le développement des énergies renouvelables par l'entretien de nos réseaux de fluides, aussi par notre consommation par le développement de l'économie circulaire et du réemploi.

Trouver de nouvelles recettes pour construire la ville écologique de demain, celle où l'on respire mieux, celle de la coopération, des liens de solidarité et celle de la sobriété.

L'élaboration du prochain budget devra donc nous conduire à réaliser un travail exigeant de priorisation, à opérer des choix politiques en fonctionnement comme en investissement, avec comme objectif de prendre soin de Paris, de ses habitants, pour les accompagner dans la mutation de Paris face à l'accélération du dérèglement climatique.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Pierre CASANOVA.

M. Pierre CASANOVA. - Merci, Monsieur le Maire.

Alors, quelques mots rapidement, trois points. Premièrement, évidemment je m'associe aux propos de mon prédécesseur d'En marche sur les réserves qui ont accompagné la certification du commissaire aux comptes.

Je pense que c'est un sujet à prendre avec sérieux puisqu'une réserve, c'est inhabituel. Sept réserves, pour moi, c'est tout à fait inédit. Je ne reviendrai pas sur le détail de ces réserves, il est important ; simplement deux remarques.

La première remarque est que pour plusieurs de ces réserves, il est fait référence à des travaux de fiabilisation qui remontent assez loin dans le temps. Cela veut dire, semble-t-il, deux choses. Premièrement, que l'on avait connaissance d'insuffisances, voire d'irrégularités, et qu'à l'heure actuelle, on n'a pas encore résolu ces difficultés.

Je prends un exemple, sur les terrains et constructions on apprend, grâce au rapport très instructif du commissaire aux comptes, que depuis 2017 un projet de fiabilisation de l'inventaire des terrains et constructions a été mis en œuvre. C'est très bien, mais cela signifie que cinq ans après il n'est pas achevé.

Alors, peut-être que c'est parce qu'un tel projet représente une ampleur de travaux que je sous-estime, ou peut-être que l'on n'a pas mis les moyens nécessaires en équipes, en attention, en instruction et en direction pour aboutir à résoudre encore une fois ce problème.

Il est fâcheux que cinq ans après, on comprenne que la fiabilisation n'est pas achevée. Ce qui m'amène à une question qui vaut d'ailleurs pour toutes les réserves, évidemment ma question s'adresse à M. SIMONDON : peut-il s'engager à ce que l'an prochain, dans la même salle, sur des documents équivalents, ces sept réserves n'aient plus lieu d'être et soient derrière nous ?

C'est ma première question.

Deuxièmement, je relève comme mes camarades du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, qu'à nouveau nous devons constater une absence de stratégie à moyen et long terme et l'absence de P.I.M. De toute évidence, dans la situation actuelle, étant donné les informations qui nous ont été communiquées par les commissaires aux comptes, il est urgent de clarifier, d'établir et de définir cette stratégie.

Troisième et dernier point, la critique lancinante et répétée de l'Etat. Moi, j'entends tout, mais la critique du Gouvernement et la critique de l'Etat ne valent pas stratégie budgétaire. Elles ne valent pas politique de financement des deniers de la Municipalité. On peut tout à fait critiquer le gouvernement, mais cela ne dispense pas de cet effort indispensable.

Deuxièmement, cela ne constitue pas, cela ne remplace pas l'absence du P.I.M. D'une façon ou d'une autre, comme c'était, me semble-t-il d'ailleurs, le cas dans les précédentes mandatures, le P.I.M. n'est pas un gros mot, ne peut pas être un tabou, il y en a eu même avant, même Mme HIDALGO durant son premier mandat ne se l'était pas refusé, pourquoi ce silence ? Pourquoi cette omission ? C'est ma deuxième question pour M. SIMONDON, et peut-il s'engager à ce que lors du prochain exercice, nous ayons enfin ce document qui permettra à tous les bords de cette honorable assemblée de se prononcer en regardant un peu plus loin que le bout de son petit doigt, sur plusieurs années, avec une vraie perspective.

Et surtout, je ne voudrais pas paraître pessimiste mais simplement réaliste, s'imaginer que des cris d'orfraie en direction du Gouvernement pour obtenir des subventions ou des subsides nouveaux seront couronnés de succès dans la situation des finances publiques actuelles, ce n'est, me semble-t-il, pas raisonnable. Ce, parce qu'évidemment, la même préoccupation que j'ai pour les finances de la Ville, je dois l'avoir en cohérence pour la situation du pays.

Quand on voit l'évolution des taux d'intérêt, quand on voit que le déficit public français pour 2021 était aux alentours de 6,5, que la dette publique dépassait les 113 %, avec une charge de la dette publique française qui sur les trois premiers mois de l'année a tout simplement triplé par rapport à l'an passé, du fait de cette évolution des taux d'intérêt, s'imaginer que dans ces conditions, dans cette situation financière et avec cette évolution des taux, la Ville de Paris va recevoir de nouvelles aides, c'est franchement dire quelque chose auquel on ne croit pas soi-même quand on le dit.

Voilà les trois choses que je voulais vous dire au nom du groupe MoDem.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est au président du groupe Paris en commun, Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, aujourd'hui, dans le cadre de l'examen du compte administratif, nous sommes amenés à faire des constats. Certains qui doivent nous alerter, et d'autres, heureusement, très positifs.

Permettez-moi de commencer par les premiers.

D'abord, non, les conséquences de la crise Covid ne sont pas encore derrière nous. Et, oui, les effets de cette crise se font encore et toujours sentir en pesant lourdement sur les finances des collectivités territoriales et au premier rang desquelles, la Ville de Paris. La crise sanitaire, nous le savons, a grevé nos finances à cause des dépenses inédites et inattendues auxquelles nous avons dû faire face et je pense notamment aux différents plans de soutien aux publics les plus fragiles, aux commerçants, au monde de la culture, ou encore à l'achat de dispositifs de protection, à la mise en œuvre de centres de dépistage et de vaccination. Mais aussi en raison de la baisse de recettes que la Ville a subie avec la chute du tourisme et des transactions immobilières en particulier.

Fin 2021, le coût total de la pandémie pour la Ville de Paris a atteint ainsi, et excusez du peu, 1,2 milliard d'euros en augmentation de dépenses et en baisse de recettes.

En effet, en 2021, la Ville aura donc enregistré des pertes de recettes à hauteur de 333 millions d'euros, contre 532 millions d'euros l'année précédente, soit 865 millions d'euros au total sur les deux années de crise Covid. Et en 2021, la Ville a dû faire face à des dépenses supplémentaires pour affronter la crise sanitaire, de l'ordre de 94 millions d'euros, ce qui représente sur deux années plus de 333 millions d'euros de dépenses supplémentaires.

Mais par ailleurs, nous avons dû gérer cette crise sans ou presque sans l'aide de l'Etat, je parle de l'aide budgétaire, qui est resté aux abonnés absents malgré nos demandes insistantes, répétées et légitimes. En tout et pour tout, face à cette dépense supplémentaire et cette moindre recette de 1,2 milliard d'euros au total sur deux ans, quelle aura été la réponse budgétaire de l'Etat ? 2 millions d'euros de remboursement en tout et pour tout pour l'achat de masques et 34 millions d'euros dans le cadre du Plan de relance. 36 millions d'euros au total pour 1,2 milliard d'euros pour la Ville de Paris. Sans commentaire.

Et que dit la droite parisienne de cette réalité ? Que fait-elle ici ? Que dit-elle dans la presse ? Que dit-elle au Parlement pour défendre Paris et les Parisiens ? Rien, comme d'habitude !

Or, il faut le dire et le répéter, depuis le début de la crise, l'Etat a fait preuve de constance dans son abandon de Paris. Pire encore, alors que nous devons faire face à une pandémie sans précédent, l'Etat a continué inlassablement son travail de sape en baissant les dotations de la Ville, tout en augmentant les péréquations qui pèsent sur son budget, le fameux double effet ciseaux qui est encore chaque année et donc en 2021 d'actualité.

Pour la troisième année consécutive, les dotations de l'Etat ont été inférieures aux dépenses de péréquation de la Ville de Paris, cette dernière versant 118 millions d'euros de plus qu'elle ne reçoit. Espérons, parce qu'il faut toujours espérer, que le nouveau gouvernement qui sera issu des élections législatives de juin sera moins injuste, un peu plus à l'écoute et en soutien de la Ville de Paris, et davantage respectueux des Parisiennes et des Parisiens.

Mais, il y a aussi de bonnes nouvelles dans ce compte administratif, et là aussi l'opposition municipale est bien silencieuse quand il s'agit de le relever. Les recettes réelles de fonctionnement augmentent. Les dépenses réelles de fonctionnement reculent. Les dépenses opérationnelles d'investissement augmentent avec le redémarrage de certains chantiers et la montée en charge progressive de nos projets d'investissement.

Enfin, et parce que les bonnes nouvelles non plus n'arrivent pas seules et malgré un contexte budgétaire particulièrement contraint, la Ville de Paris a réussi à rétablir son épargne brute, tout en augmentant les budgets pour accompagner les plus fragiles, soutenir la reprise économique, accélérer la transition écologique, et préparer l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Le compte administratif 2021 illustre d'ailleurs ces engagements : 325 millions d'euros pour la politique de solidarité, c'est-à-dire une augmentation de 6,9 % par rapport à 2020, et 129 millions d'euros pour l'adaptation écologique de la Ville, soit une augmentation de 22 %.

Au titre des nouvelles positives également, la Ville de Paris, dans le cadre de l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050, s'était engagée à évaluer l'impact climatique du budget pour identifier les dépenses de fonctionnement et d'investissement ayant un impact significatif sur le climat. Si cela est chose faite depuis 2019, réjouissons-nous particulièrement que cette année, la procédure ait été avancée pour que les résultats soient consignés dans le compte administratif et non plus simplement dans le budget prévisionnel de l'année suivante.

Cette démarche précise, plus proche de la réalité, illustre notre ambition de mettre pour la Ville en priorité l'objectif ambitieux, crucial de la neutralité carbone et cette méthode est une boussole qui doit continuer à guider notre action.

Dans un autre registre, je tiens aussi à saluer la démarche de budgétisation relative au genre, n'en déplaise à certains, la question de l'égalité n'est pas une question accessoire, mais au contraire un pilier de notre action municipale et doit bien sûr le rester. Cet outil vise à analyser les dépenses de la collectivité sous le prisme du genre,

à évaluer les conséquences directes ou indirectes de nos actions municipales sur l'égalité entre les femmes et les hommes, et là aussi c'est un indicateur précieux.

L'objectif est de permettre, à terme, de systématiser la prise en compte de cette dimension dans la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques. Cette procédure a permis de montrer qu'une grande partie des actions de la Ville a un impact sur l'égalité et permet aussi d'identifier des pistes de réflexion pour mettre en place des mesures correctives lorsque cela est nécessaire.

Enfin, et pour conclure, je veux souligner l'engagement de la Ville dans la démarche nouvelle de certification des comptes.

Nos comptes ont été certifiés par un cabinet placé sous l'autorité de la Cour des comptes et pour qui je le cite : "nous sommes d'avis que les comptes présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière de la Ville de Paris au 31 décembre 2021".

Je note par ailleurs que Paris devient ainsi la deuxième collectivité dont les comptes sont certifiés dès la première année. C'est une garantie d'objectivité et de transparence et certainement la meilleure réponse aux approximations et aux outrances de Mme DATI et de quelques autres.

De budget primitif en budget primitif, de compte administratif en compte administratif il y a, et nous pouvons en être fiers, des invariants : le sérieux, la transparence, la responsabilité qui caractérisent notre travail. Je tenais à le souligner et à saluer le travail de l'Exécutif autour de la Maire de Paris, de Paul SIMONDON et de l'ensemble de l'administration parisienne.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

La parole est à Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, et à elle seule, Madame la Présidente.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, au moment d'examiner le compte administratif de la Ville de Paris pour 2021, je me suis replongée dans nos débats sur le budget primitif pour 2021. Lors de cet examen, je vous disais toute ma consternation et je dénonçais un projet de budget qui reflétait la réalité parallèle dans laquelle vous vivez et vous agissez.

Souvenez-vous, la Maire de Paris avait déjà éradiqué une première fois, toute seule, la pandémie, dès septembre 2020, en décidant de la fin du Plan de relance pour l'économie parisienne, qui n'en avait plus besoin. C'est au moment du vote du budget 2021 que la Maire de Paris avait, une seconde fois, éradiqué la Covid.

Que nous disaient en effet les chiffres du budget 2021 ?

Que selon Mme HIDALGO et sa majorité, à compter du 1er janvier 2021 minuit, à Paris, nous allions tous nous retrouver projetés avant crise, en 2019, avec le tourisme 2019, l'activité et l'emploi de 2019. En une nuit, la richesse des Parisiens et des entreprises parisiennes allait tellement s'accroître que le niveau des recettes fiscales pour 2021 atteindrait un niveau jamais égalé. Tous les commerces et les restaurants allaient rouvrir, les touristes allaient revenir en masse dès le 1er janvier 2021 et s'acquitter de dizaines de millions d'euros de taxe de séjour. Tous les Parisiens allaient immédiatement dépenser tout l'argent qu'ils avaient tous gagné en 2020 et le budget de Paris verrait à nouveau la vie en rose.

Bref, lors des débats sur ce budget 2021, je dénonçais les chiffres qui prenaient de plus en plus leurs distances avec la réalité.

Aujourd'hui, vous nous présentez dans le compte administratif 2021, des comparaisons avec les chiffres du compte administratif 2020, en vous réjouissant que la situation ait été un peu moins catastrophique. Mais par rapport aux chiffres du budget primitif 2021, les écarts sont énormes et le budget 2021 apparaît pour ce qui l'était, comme nous l'avions dénoncé, un budget insincère.

Que l'on en juge, alors que selon vous les recettes de taxe de séjour allaient bondir, elles auront finalement malheureusement été inférieures à celles de 2020. Alors bien sûr, comme d'habitude, c'est la faute à la pandémie, c'est la faute à l'Etat.

Alors, derrière les apparences, à Paris, l'Etat a continué à se faire votre complice en vous permettant de falsifier les comptes de la Ville de Paris avec les loyers capitalisés et vous permettre ainsi de financer non pas des investissements, mais le train de vie de la Ville de Paris. Cela, vous oubliez de le mentionner. Et votre estimation de l'impact de la pandémie, c'est quand même du grand n'importe quoi.

Côté dépenses, si l'on se rapporte aux annexes budgétaires, on a bien du mal à comprendre comment vous évaluez un surcroît de dépenses supplémentaires concernant, par exemple, les personnes âgées.

S'il y a eu un effet de la pandémie sur les dépenses liées aux personnes âgées, c'est malheureusement à la baisse et non à la hausse. Au compte administratif 2021, les dépenses consacrées aux personnes âgées et à l'allocation personnalisée d'autonomie représentent 215 millions d'euros, en diminution de 8 millions d'euros par

rapport au compte administratif 2020. Ce sont surtout les dépenses liées à l'hébergement et à la prévention, à l'accompagnement des personnes âgées qui diminuent. On rappellera qu'au compte administratif 2019, le total des dépenses personnes âgées était de 240 millions d'euros contre 215 aujourd'hui.

Comment, par ailleurs, pouvez-vous comptabiliser 40.000 euros de plantation d'arbres dans les dépenses Covid, 430.000 euros de dépenses informatiques, où sont les justificatifs ?

Quant aux recettes, la pandémie a également bon dos. Le rapport sur le compte administratif nous indique que la Ville aurait perdu 333 millions d'euros de recettes fiscales à cause de la pandémie, mais par rapport à quoi ? Par rapport à vos estimations totalement irréalistes du budget primitif 2021 ? Je rappelle que les recettes de fiscalité recensées par le compte administratif 2021 ont progressé de 173 millions d'euros par rapport à 2019 avant crise. Eh oui, pendant la crise, la Ville de Paris a ponctionné près de 180 millions d'euros en plus sur le dos des Parisiens !

Vous nous dites par ailleurs qu'à cause de la pandémie, la Ville aurait perdu 80 millions d'euros de D.M.T.O. Là encore, par rapport à quoi ? Par rapport aux prévisions fantaisistes du budget primitif 2021 ? Cela ne correspond pas du tout.

En réalité, non seulement les D.M.T.O. n'ont pas baissé, mais ils ont aussi progressé de 17,2 % en 2021, 254 millions de plus.

Concernant le stationnement, vous avancez que la crise du Covid a engendré 93 millions d'euros de manque à gagner, or avec 267 millions d'euros, la Ville réalise son meilleur résultat de tous les temps.

En 2019, dernière année pré-crise après réforme tarifaire mais avant début de diminution du nombre de places terrasses estivales, la Ville avait récolté 237 millions d'euros seulement.

Alors oui, vous aviez inscrit 379 millions d'euros de recettes pour 2021, mais s'il suffisait d'inscrire un montant manifestement irréaliste pour ensuite faire porter la différence d'exécution sur la Covid, autant inscrire 7 milliards d'euros, l'équivalent de la dette de Paris. Comme cela, hop ! Plus de problème de dette.

Autrement dit, ici l'attribution de l'écart entre recettes espérées et résultat constaté n'a manifestement rien à voir avec le Covid.

Alors, quand on raconte un peu n'importe quoi sur les dépenses et sur les recettes, nul doute que l'on peut dire du grand n'importe quoi sur ce que vous appelez la dette Covid. A vous lire, la hausse de la dette imputable au Covid aurait été de près de 1 milliard d'euros pour une hausse totale de 1,3 milliard. Donc, en deux ans vous auriez réussi le miracle de ne vous endetter que de 312 millions d'euros, soit 156 millions d'euros par an. Il ne faut pas être grand clerc pour comprendre que l'endettement de la Ville de Paris résulte avant tout de la dégradation continue des finances parisiennes avant la crise sanitaire.

En effet, depuis 2014, hors Covid, vous nous avez endettés de 400 millions d'euros en moyenne. Donc, par miracle, sans aucune réforme de gestion, sans aucune économie, vous auriez divisé votre endettement annuel par 2,5. Ce n'est pas crédible. D'ailleurs, cette année vous prévoyez bien une augmentation de l'endettement de 573 millions d'euros.

De plus, si on exclut les centaines et les centaines de millions d'euros de loyers capitalisés à partir de 2016, l'endettement aurait dû être bien supérieur. L'endettement de la Ville de Paris est constant, Covid ou hors Covid.

Mis à part ce gros n'importe quoi dans vos évolutions sur les conséquences de la crise sanitaire, quels enseignements tirer de l'examen de ce compte administratif ?

Le grand enseignement, c'est que la Ville de Paris n'a malheureusement plus les moyens d'investir à la hauteur de ce qu'il faudrait pour préparer l'avenir. Le rapport sur le compte administratif le montre bien. Les recettes de fonctionnement sont artificiellement gonflées par la hausse des recettes de fiscalité qui représentent environ 60 % des recettes de fonctionnement de la Ville, et cela principalement en raison de l'alignement sur l'année civile du rythme de titrage des D.M.T.O. Les deux tiers de la hausse des D.M.T.O., dites-vous, sont liés à ce changement de rythme, c'est donc totalement artificiel.

Face à ces recettes de fonctionnement, les dépenses de fonctionnement sont malheureusement plombées par une part de 30 % correspondant à la masse salariale, là aussi reflétant vos énormes erreurs de gestion passées. Vous faites de gros efforts littéraires pour tenter de montrer des efforts de maîtrise d'évolution de ces dépenses cette année, mais compte tenu des masses en jeu, ces économies sont insignifiantes. Comment ferez-vous pour augmenter le traitement des fonctionnaires de la Ville qui subissent l'érosion de leur pouvoir d'achat à cause de l'inflation ?

De fait, le rétablissement de l'épargne brute dont vous vous félicitez n'est qu'en trompe-l'œil. Et, si vous estimez qu'avec 468 millions d'euros d'épargne brute, la durée théorique de désendettement est de 15,6 ans, si on enlevait les 156 millions d'euros de D.M.T.O. qui sont là artificiellement, la durée de désendettement serait de plus de 23 ans. Or, pour investir, il faut plus d'épargne brute et des recettes d'investissement. Or, ces recettes réelles d'investissement baissent elles aussi.

De fait, la Ville n'a plus les moyens d'investir sans un recours massif à l'endettement ou, comme nous vous y invitons depuis des années, sans une revue générale des dépenses de la Ville, d'autant que l'on dépense chaque année 400 millions d'euros pour rembourser notre dette soit l'équivalent de 30 % des dépenses opérationnelles d'investissement. Ce n'est plus possible.

Alors oui, pour éviter le mur vers lequel vous foncez tout droit, pour éviter le pire aux Parisiens et à leurs enfants qui devront rembourser vos dettes, pour éviter aussi des hausses d'impôts qui casseraient encore plus l'économie parisienne et amputeraient plus encore le pouvoir d'achat des Parisiens, engageons sans tarder une revue générale des dépenses de la collectivité parisienne.

Nous sommes prêts à nous y associer pleinement dans l'intérêt des Parisiennes et des Parisiens. Si votre choix est à l'inverse d'augmenter les impôts des Parisiens, vous nous trouverez sur votre route et les Parisiens avec nous.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Monsieur le Maire, chers collègues, "falsifier les comptes", qu'est-ce qu'il ne faut pas entendre !

A l'occasion de ce projet de délibération sur le compte administratif 2021, nous, élus écologistes, voulons vous alerter sur la nécessité de revoir notre vision en matière budgétaire, pour cette deuxième partie de la mandature. Rassurez-vous, je ne vais pas reprendre les éternelles antiennes de la droite de l'hémicycle, qui se lamente de la mauvaise gestion de la Ville qui nécessiterait, selon elle, une mise sous tutelle de la Ville par le Préfet de Paris.

Le rapport de la Chambre régionale des comptes du 3 novembre 2021 est formel sur ce point. Je le cite, page 5 : "la situation de la Ville de Paris s'est améliorée de 2014 à 2019". La C.R.C. a récemment complété son analyse des comptes de la Ville, puisqu'ils viennent d'être certifiés par un cabinet d'audit extérieur Grant Thornton.

Le problème n'est pas technique et j'en profite pour féliciter le grand professionnalisme de la Direction des Finances et des Achats, il est bien politique. Nous venons de subir et subissons encore plusieurs chocs économiques exogènes. D'abord, et depuis 2020, la pandémie de Covid-19. Ensuite, depuis bientôt quatre mois, la guerre en Ukraine qui met en exergue la vulnérabilité de notre modèle économique basé sur une dépendance à des ressources dont nous ne sommes plus souverains.

Et un troisième choc exogène à Paris mais endogène pour la France : ce que la C.R.C. appelle un choc de recettes, mais qui économiquement est en réalité un choc budgétaire qui pourrait, si rien n'est fait, amener à ce qu'on appelle dans la novlangue néolibérale, un ajustement structurel, c'est-à-dire des coupes drastiques dans les dépenses pour compenser la baisse des recettes.

Ce compte administratif est donc inquiétant.

Tout d'abord, parce que l'excédent n'est pas de 458,4 millions d'euros tel que vous l'indiquez. En effet, selon les réserves du cabinet Grant Thornton ou même l'analyse produite par les services de la Ville, nous constatons qu'à raison d'une opération comptable, les recettes de D.M.T.O. de décembre 2020 ont été rattachées aux recettes de l'année 2021, augmentant notre épargne brute de 156 millions d'euros. Notre épargne brute en 2021 ne serait donc que de 302,4 millions d'euros. C'est encore loin du niveau de 2019.

Mais ce compte administratif confirme à nouveau notre critique récurrente du désengagement de l'Etat français vis-à-vis de ses collectivités territoriales, commencé sous Nicolas SARKOZY et amplifié par Emmanuel MACRON. Ce dernier prévoit de prélever 10 milliards d'euros pour cette mandature. Il y a une volonté manifeste de mettre fin à l'autonomie financière des collectivités territoriales, qui est pourtant un principe constitutionnel inscrit à l'article 71-2.

Ce n'est pas possible dans ces conditions !

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - C'était très calme, très respectueux, Madame la Présidente, et d'un seul coup... Mais, Madame, il est libre d'exprimer ce qu'il souhaite. Il le fait respectueusement et vous aurez toute liberté de le faire également. Et si vous tenez à ce point à intervenir, inscrivez-vous au débat plutôt que d'interpeller chaque intervenant de cette Assemblée !

Votre groupe dispose de 20 minutes de temps de parole. Inscrivez-vous, Madame la Présidente, je vous donne la parole.

Un peu de respect, sinon je suspendrai de nouveau la séance. D'accord ?

Jérôme GLEIZES et lui seul.

M. Jérôme GLEIZES. - Madame DATI ! S'il existe une mauvaise gestion, c'est bien celle de l'Etat français, lequel bénéficie une nouvelle fois des largesses de l'Union européenne qui a reporté encore une année de plus la suspension des critères de Maastricht. Dites-moi si c'est faux.

De plus, la dotation globale de fonctionnement pour Paris est en voie d'extinction, puisqu'elle s'élève aujourd'hui à 31 millions d'euros.

Mais ce n'est pas possible franchement !

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Poursuivez votre propos. Je suspends pour cinq minutes et je convoque une réunion des présidents de groupe.

Cela suffit !

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix heures trente-six minutes, est reprise à dix heures cinquante-trois minutes, sous la présidence de M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Mes chers collègues, nous reprenons nos travaux.

2022 DFA 5 - Etats financiers et comptes de gestion 2021 du budget général de la Ville de Paris. (Suite).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Chers collègues, peut-être une observation préalable suite à la réunion des présidents de groupe, le rappel assez simple du règlement intérieur : on ne s'interpelle pas réciproquement et on laisse l'intervenant et lui seul parler.

Je vais demander à Jérôme GLEIZES de reprendre son intervention, pas depuis le début s'il y consent, que nous puissions quand même examiner le compte administratif avant la fin de la semaine prochaine, ce serait agréable pour nous tous.

Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire, je vais reprendre là où j'en étais. Je vais reprendre avec un fait objectif. En versant plus de péréquation que nous percevons de dotations, la Ville est contributrice nette du budget de l'Etat depuis 2019, et cette année on reverse 117,9 millions d'euros. En 2014, Madame DATI, c'était pourtant l'inverse, nous avions un excédent de 810,3 millions d'euros.

Je rappelle une nouvelle fois, s'il n'y avait pas eu ce solde budgétaire, on enregistrerait une dette aujourd'hui de 4,3 milliards d'euros au lieu de 7 milliards d'euros. Le débat serait différent.

L'Etat français n'est pas rationnel. Il asphyxie sa capitale, car sans doute la couleur politique de Mme HIDALGO ne lui convient pas. Aucun gouvernement n'avait jamais fait cela jusqu'à présent.

Ma deuxième alerte, Monsieur le Maire, va porter sur un angle mort de ce compte administratif, qui m'a obligé à chercher dans les annexes. Le choc énergétique a commencé en 2021, et avec la guerre il s'amplifie déjà. Il est de notre responsabilité d'y répondre. Où en est-on de l'application de notre vœu voté au dernier Conseil de Paris, dont je cite un des attendus : "La Ville de Paris réalise un scénario d'aggravation de la guerre qui analyse les conséquences d'une éventuelle rupture unilatérale de l'approvisionnement en gaz du pétrole russe".

Pour le moment, le problème est financier. Il ne doit pas nous faire perdre de vue qu'il est aussi climatique. J'y reviendrai lors de la présentation du rapport de la C.R.C. sur le Plan Climat de la Ville. À la lecture des états spéciaux des arrondissements et notamment du compte 60 612, Energie, Electricité, de nombreuses mairies ont dépassé les crédits ouverts dans les dépenses mandatées. Je rappelle que ces sommes sont évaluées dans un premier temps forfaitairement avant d'être refacturées aux mairies à leur coût réel. Pour le moment, le surcoût sur les dépenses énergétiques serait de 20 %.

Pour conclure, Monsieur le Maire, mener une politique résiliente, c'est anticiper ces deux risques pour permettre à la fois de revoir nos dépenses et d'agir en faveur du climat.

Je vous remercie de votre attention bienveillante.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Danielle SIMONNET, pour deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci.

La sincérité du compte administratif n'est pas en cause, mais regardons la réalité, la situation est grave. La fonte des dotations de l'Etat et la non-compensation de toutes les dépenses Covid condamnent le budget de Paris à dépendre à la fois des droits de mutation, et donc de la spéculation qui précisément fait fuir les classes populaires et moyennes de la capitale, et des cessions foncières pour des projets de bétonisation pour des bureaux, des privatisations de services publics, ou comme le choix scandaleux de l'Arena la Chapelle.

Alors, il y a néanmoins une bonne nouvelle. Si MACRON, hélas, veut imposer une saignée de 10 milliards d'euros contre les collectivités, il y a la Nupes pour l'en empêcher et engager une tout autre politique. Exactement ! La Nouvelle union populaire, écologique et sociale propose, dans son programme partagé de gouvernement, de

renforcer les moyens des collectivités en augmentant les dotations, en assurant leur pérennité et leur dynamisme dans le temps et en garantissant une compensation intégrale des compétences déjà transférées.

Le programme propose également de réformer les dotations, et la fiscalité locale pour la rendre plus juste, en augmentant en particulier les moyens pour les collectivités qui concentrent les inégalités sociales environnementales. Alors soyons lucides, la bifurcation écologique et la justice sociale nécessitent cette réorientation totale des politiques publiques pour sauver justement la libre administration des communes.

Et donc, je pense que vous vous retrouverez, Monsieur le premier adjoint à la Maire, dans cette aspiration-là pour Paris comme pour toutes les communes, vivement Jean-Luc MÉLENCHON à Matignon !

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci de cette exégèse du compte administratif de la Ville.

La parole est à Johanne KOUASSI, du groupe Paris en commun.

Mme Johanne KOUASSI. - Chers collègues, le débat de ce matin sur le compte administratif 2021 est une occasion, une nouvelle fois, de rétablir les faits.

Après la Chambre régionale des comptes, c'est un cabinet d'expertise indépendant, Grant Thornton, qui s'est penché sur les finances de la Ville, et ce cabinet vient confirmer la sincérité des comptes de la Ville. Il est en effet écrit dans le rapport... excusez-moi, je suis désolée, merci.

Nous sommes d'avis que les comptes présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière de la Ville de Paris au 31 décembre 2021. Il n'y a donc pas l'ombre d'une ambiguïté sur l'appréciation portée sur la sincérité des comptes, contrairement à ce qu'aime répéter à loisir l'opposition. C'est le problème des faits, ils sont têtus et très éloignés de la vision fantasmée sans cesse présentée par le groupe Changer Paris, et répéter 100 fois un mensonge n'en fait pas une vérité.

Autre fait, cette certification des comptes s'inscrit dans une expérimentation de la loi de décentralisation à laquelle participent 25 collectivités françaises. Et Paris est la deuxième collectivité dont les comptes sont certifiés dès la première année. Là encore, cela témoigne de la qualité et de la fiabilité de la comptabilité de la Ville.

Donc finalement, l'amateurisme dont on fait souvent le procès à la majorité municipale sur les questions budgétaires se situe plutôt du côté de celles et ceux qui refusent de lire les travaux menés par des instances indépendantes, et qui s'obstinent à asséner leurs contrevérités.

Ce qui est à retenir du compte administratif 2021, c'est que malgré un contexte budgétaire particulièrement contraint, la Ville réussit à rétablir son épargne brute tout en renforçant les budgets pour accompagner les plus fragiles, soutenir la reprise économique, accélérer la transition écologique, et pour préparer l'accueil des JO en 2024.

Nous pouvons nous féliciter de ces efforts consentis, car les finances de la Ville ont beaucoup souffert de la crise sanitaire. Pour les années 2020 et 2021, le coût pour Paris de la crise du Covid-19 est évalué à 1,2 milliard d'euros, 771 millions de dépenses supplémentaires et de recettes non perçues en 2020, 94 millions de dépenses supplémentaires et 333 de perte de recettes en 2021.

J'entends déjà celles et ceux qui viendront mégoter sur les décimales de cette estimation pour à nouveau faire diversion. Là encore, les faits sont têtus. Paris a été particulièrement touchée en raison de l'importance des secteurs du tourisme, de la restauration ou de la culture dans l'économie. Et surtout, la Ville a dû faire face, seule, au coût de la crise sanitaire en l'absence de tout soutien de l'Etat, qui a tout simplement fui ses responsabilités.

Les nombreuses demandes pour créer un cadre de partenariat sur la relance économique et la transition écologique adressées à l'Etat sont restées lettre morte et la péréquation, elle, a continué de croître en 2021 avec +22 millions d'euros entre 2020 et 2021. Ainsi, pour la troisième année consécutive, les dotations de l'Etat sont inférieures aux dépenses de péréquation de la Ville de Paris, cette dernière versant 118 millions d'euros de plus que ce qu'elle reçoit. Difficile de ne pas y voir des considérations partisans qui ne viennent pas pénaliser les élus que nous sommes, mais bien les Parisiennes et les Parisiens.

Nous pouvons nous réjouir de la reprise progressive de l'activité, illustrée notamment par le rétablissement des recettes usagers et par la mise en extinction des plans de soutien sectoriels déployés par la Ville au plus fort des confinements. Certains indicateurs, l'épargne brute, la capacité de financement des investissements, traduisent toutefois la lenteur du retour à un fonctionnement d'avant crise qui correspondrait aux résultats du compte administratif 2019.

Ainsi, l'épargne brute, qui avait atteint un niveau historiquement bas de 20,1 millions dans le compte administratif de 2020, se rétablit nettement en 2021 en atteignant 458,4 millions d'euros. En outre, la section d'investissement affiche un dynamisme en dépenses par rapport à l'année 2020, 1,408 milliard contre 1,365 milliard l'année précédente, soit une augmentation de 43,5 millions.

Alors oui, ce matin nous avons des raisons d'être pleinement rassurés sur les finances de la Ville. Les théories de demande de mise sous tutelle ou les accusations sur la sincérité du compte sont toujours aussi fantaisistes.

Mais nous pouvons également saluer de nouvelles avancées en termes de pratique budgétaire. Le compte administratif 2021 indique que la part des dépenses favorables et très favorables à l'environnement est passée de 23,2 % en 2019 à 24,7 en 2021. Cela veut dire que la Ville maintient le cap sur ses ambitions en matière de transition écologique malgré le contexte budgétaire tendu.

Cet exercice permet aussi de faire le bilan de la première expérimentation de la budgétisation sensible au genre. Cette première analyse conduite sur les actions pilotes qui étaient : attractivité et emploi, affaires culturelles, jeunesse et sport, urbanisme, voirie et développement, permet de montrer qu'une grande partie des actions de la Ville a un impact sur l'égalité et permet d'identifier de premières pistes de réflexion pour systématiser l'intégration des mesures correctives. Cette expérimentation se poursuivra en 2022 avec l'intégration de nouvelles directions pilotes.

Le contexte budgétaire très tendu ne nous empêche donc pas de mener des politiques pour bâtir une ville inclusive et adaptée aux enjeux climatiques, et j'espère que le rapport des commissaires aux comptes sera lu attentivement par la partie droite de l'hémicycle et que la sincérité des comptes de la Ville ne sera plus remise en cause à tout bout de champ et sans fondement. Nos débats budgétaires méritent de la rigueur, et cette rigueur nous la devons aux Parisiennes et Parisiens.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. David ALPHAND, du groupe Changer Paris.

M. David ALPHAND. - Merci, Monsieur le Maire.

Finalement, ce matin, Monsieur SIMONDON, heureusement que Marie-Claire CARRÈRE-GÉE et quelques autres ont pointé les lacunes de votre budget, parce que vous seriez presque en zone de confort, vous êtes très tranquille. Vous êtes très confortable et vous pensez que tout va passer crème.

Vous présentez un budget absolument calamiteux, une exécution budgétaire, il y a bien le terme exécution, mais c'est l'exécution du contribuable parisien qui est en cause dans ce rapport financier, et vous êtes tranquille ! Alors que n'importe quel autre Parisien à votre place serait effrayé du montant de la dette et des lacunes que présente votre rapport financier, mais vous non !

Alors, ce qui est intéressant dans ce rapport financier, c'est finalement ce qu'il ne dit pas. Il y a un impensé dans votre démarche aujourd'hui à Paris, celle de Mme HIDALGO, M. SIMONDON et l'ensemble de votre majorité, c'est celui de la dette. On aimerait trouver dans ce rapport financier le terme de stratégie de désendettement, mais cela n'y est pas. Cela n'y est pas et on n'arrive même pas à comprendre où passe l'argent des Parisiens, ils se le demandent ceux qui nous écoutent ce matin.

Nous, nous avons été élus pour défendre le contribuable parisien. Je ne sais pas pour quoi vous considérez avoir été élus, mais nous, c'est pour défendre le contribuable parisien. Et il ne s'y retrouve pas, le contribuable parisien, dans votre exécution budgétaire en 2021. Parce qu'il faut quand même le rappeler, c'était M. GLEIZES qui parlait de chocs exogènes, lui a le premier choc, le deuxième choc et le troisième choc et vous, vous avez le choc du Covid, mais le vrai grand choc à Paris, c'est le choc Hidalgo ! C'est cela le premier choc exogène !

Parce que depuis 2014, vous n'avez eu de cesse de creuser la dette. Alors aujourd'hui vous dites, "on a la dette Covid", mais ne cherchez pas ce prétexte-là parce que bien sûr, cette année, vous avez de nouveau creusé de 562 millions d'euros l'encours de la dette. Mais finalement, ce n'est pas très supérieur à ce que vous aviez fait dès 2014. En 2014, c'étaient 466 millions d'euros ; en 2015, 520 millions d'euros ; en 2016, 518 millions d'euros. Finalement, c'est le cours traditionnel de la gestion Hidalgo ! C'est bien le choc ! Le choc de la dette Hidalgo.

Cela, bien sûr, on l'a bien observé et cela a des conséquences concrètes sur le budget des Parisiens parce qu'aujourd'hui, et c'est votre rapport financier qui le dit d'ailleurs, la durée de désendettement est de pratiquement 16 ans. C'est-à-dire que la mauvaise nouvelle au 1er janvier 2022, quand les Parisiens sont entrés dans cette nouvelle année, c'est que le Parisien avait déjà plus de 3.000 euros de dette, et ces 3.000 euros de dette, il les devait à votre gestion.

Alors si vous pensez que ce matin cela va passer crème, ce n'est pas possible. Et vous essayez des diversions. Vous les tentez. Vous dites, "on a la première expérimentation", et "maintenant on a les comptes certifiés par un tiers". Attendez ! Oui, qu'est-ce que cela veut dire ? Ce n'est pas un brevet de bonne gestion, contrairement à ce que voudraient nous faire croire un certain nombre d'orateurs qui veulent défendre en vain Mme HIDALGO.

Cela signifie juste, la certification des comptes, et il faut le dire, quand la Ville de Paris par exemple a acheté pour "X" milliers d'euros de vêtements, le comptable public ne l'a pas comptabilisé comme de l'achat d'essence ou d'autres fluides, ou d'électricité ou autres. C'est juste de la régularité de pure forme. La régularité des règles comptables élémentaires qui s'impose à toute collectivité territoriale.

Cela ne veut pas dire plus que cela. Ce n'est pas une question de bonne gestion, encore une fois ! Cela n'a strictement rien à voir. Alors cessez, et je le dis à tous les orateurs de la gauche qui se sont succédé ou qui suivront,

cessez de vous retrancher derrière cette argumentation pour arguer d'une bonne gestion et de comptes sincères, cela n'a rien à voir !

Je terminerai par l'arlésienne, je suis content que M. BONNET-OULALDJ soit revenu dans l'Assemblée, parce qu'il y a ce fameux rapport de BONNET-OULALDJ/SIMONDON, le vrai faux rapport, celui-là, on l'attend ! Cela fait des semaines ou des mois qu'on l'attend. On le sait maintenant, il a été rédigé.

Au mois de mars, lors de la question d'actualité, j'ai demandé à Mme HIDALGO, parce que ce jour-là elle était présente aux questions d'actualité, ce n'est pas comme demain où elle ne sera pas là... En mars, elle était là et je l'ai interrogée en disant, sortez-le ce rapport, puisqu'il est sur votre bureau. Elle n'a pas voulu. Qu'est-ce que cela veut dire ? Pourquoi le cache-t-elle ?

Cela, on n'en doute pas. De votre point de vue, il est certainement très bon mais nous, on aimerait bien le lire, parce que vous faites monter l'envie et on aimerait tellement savoir quelles sont vos propositions pour redresser les comptes de la Ville de Paris. On pense d'ailleurs que vous pouvez être extrêmement créatifs, et j'observe que dans le rapport financier, vous n'avez pas omis, Monsieur SIMONDON, de souligner la faiblesse de la charge fiscale qui pèse aujourd'hui sur les Parisiens. Vous y avez même d'ailleurs consacré un tableau : taxe foncière et les autres taxes qui pèsent sur Paris.

Ce n'est d'ailleurs pas de votre fait, cette relative légèreté, puisqu'en réalité vous l'avez héritée de la bonne gestion qui était celle de vos prédécesseurs et notamment de cette droite que vous fustigez très souvent, mais qui vous a légué des comptes qui seront beaucoup plus sains que ceux que vous léguerez à vos successeurs. Oui, c'est la réalité.

Alors, répondez ce matin à la vraie question : quelle est votre stratégie de désendettement, comment vous souhaitez demain maîtriser la dépense publique ? Est-ce que Mme HIDALGO tiendra sa promesse de ne pas augmenter l'impôt des Parisiens, et cessez de faire diversion !

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, comme quoi on peut se dire et s'entendre dire des choses désagréables sans s'interrompre, Monsieur ALPHAND. Vous voyez, nous y arrivons, donc vous pourrez y parvenir aussi. L'intervention suivante, Alice TIMSIT ?

Souhais de bienvenue.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - C'est très important. Classe de CE1 de l'école Lamoricière dans le 12e, que nous saluons chaleureusement et un coucou particulier à Garance.

2022 DFA 5 - Etats financiers et comptes de gestion 2021 du budget général de la Ville de Paris. (Suite).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - C'est à Alice TIMSIT d'intervenir. Il reste 6 minutes pour le groupe Ecologiste de Paris en totalité, comme il y a deux interventions, allez-y.

Mme Alice TIMSIT. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, l'exécution du budget de l'année 2021 a été durement affectée par les conséquences de la crise du Covid-19.

Toute la difficulté de cet exercice a été de trouver un équilibre entre l'absorption d'un choc budgétaire inédit, le déploiement de boucliers socio-économiques, et le maintien d'une trajectoire d'investissement ambitieuse pour ne pas condamner notre ville aux conséquences dramatiques du réchauffement climatique.

Malgré le rétablissement partiel de notre épargne brute, qui s'élève en 2021 à près de 458 millions d'euros contre 20 millions d'euros en 2020, nous payons toujours un lourd tribut à la crise sanitaire. Lourd tribut auquel s'ajoute l'envolée des prix de l'énergie en raison de la crise en Ukraine. Toutefois, et c'est important de le dire, comme mon collègue Jérôme GLEIZES l'a souligné, le calcul comptable qui majore sensiblement notre épargne brute en 2020 masque en réalité la fragilité de nos recettes budgétaires.

Il faut maintenant l'assumer, la situation économique de Paris n'est pas aussi solide qu'elle n'y paraît, les finances de la Ville de Paris sont à l'os, tandis que l'urgence climatique se fait toujours plus pressante. Il reste désormais quatre ans de mandature, quatre ans pour repenser en profondeur les recettes de notre Ville, les diversifier et les rendre plus résilientes.

Le moment est venu d'initier un Acte II de notre mandature. Mais je tiens tout de même à préciser que le poids de ces crises ne grèverait pas aussi substantiellement les finances de la Ville si l'Etat, de son côté, assumait pleinement ses responsabilités car oui, l'Etat n'a été d'aucune aide face à la crise sanitaire et l'Etat aujourd'hui persiste et signe en se désengageant toujours plus financièrement vis-à-vis de Paris. Car pour la troisième année consécutive, la Ville de Paris est contributrice nette au budget de l'Etat.

Après plusieurs années de tentative de dialogue avec l'Etat et autant de fins de non-recevoir, comment ne pas considérer l'asphyxie financière subie par la Ville de Paris et assumée par l'Etat comme un affront. Assécher

délibérément les finances de la Ville, ce n'est pas seulement irresponsable, c'est également condamnable. C'est pourquoi le groupe Ecologiste de Paris souhaite également que la question du remboursement de la dette de l'Etat vis-à-vis de la Ville soit portée devant les tribunaux.

A présent, la situation financière de Paris doit nous conduire à passer un cap et à initier un Acte II de la mandature pour accélérer la transformation de la ville. Nous devons, bien entendu, récupérer notre dû auprès de l'Etat, mais nous devons également dégager des marges de manœuvre financières et engager une réflexion de fond pour faire évoluer la fiscalité locale. Les écologistes appellent de leurs vœux la mise en place de ces fameux états généraux de la fiscalité locale.

Et enfin, troisième levier d'action et non des moindres, nous devons prioriser nos dépenses et nous assurer de passer au crible d'une règle d'or climatique toutes les dépenses de la Ville. Il va falloir s'alléger du superflu, se concentrer sur l'essentiel, l'heure est venue de faire des choix et comme faire des choix, c'est aussi renoncer, nous devons assumer de prioriser uniquement les projets du quotidien, les projets utiles aux Parisiennes et aux Parisiens, les projets bénéfiques pour l'environnement et le climat, et renoncer aux grands projets inutiles, aux grands, voire aux trop grands projets.

Et là vous me voyez venir, si l'on prend le seul exemple des Jeux Olympiques, ce ne sont pas juste 125 millions d'euros à la SOLIDEO et 25 millions d'euros pour la construction de l'Arena 2, mais également près de 100 millions d'euros de fonctionnement pour de l'événementiel, pour de la promotion et de la sécurisation. Franchement, c'est un immense gâchis, et c'est sans compter des dépenses hors contribution au COJO et à la SOLIDEO dont nous n'avons pas encore connaissance, faute de budget prévisionnel à deux ans de l'événement.

Cet exercice démocratique de priorisation des dépenses et des investissements en tout cas, nous l'avons déjà demandé et nous aurions dû le faire en début de mandature, c'est le fameux P.I.M., le fameux programme d'investissement de la mandature. Ce P.I.M., nous en avons été privés. La bonne nouvelle, c'est qu'il n'est pas trop tard en tout cas pour rectifier le tir.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Rudolph GRANIER, pour le groupe Changer Paris. Il vous reste 5 minutes pour deux intervenants.

Monsieur GRANIER, vous avez la parole.

M. Rudolph GRANIER. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je m'étonne d'être le premier à intervenir sur le budget de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, logé au sein du budget de la Préfecture de police, on parle de 105 millions d'euros. Cela peut paraître considérable, mais je vais vous rappeler que la Ville de Paris, à travers ce montant, ne participe qu'à hauteur de 21,5 % du budget de la B.S.P.P., ce que je trouve très faible. Et mes collègues du groupe Changer Paris partagent cette inquiétude, non pas sur l'exécution telle que nous avons à l'analyser aujourd'hui, mais sur la projection d'activité des sapeurs-pompiers de Paris.

Un premier élément sur les conditions de leurs interventions, je trouve toujours que les mesures prises pour que les sapeurs-pompiers puissent effectuer leur travail, et déjà un travail non dépourvu de risques, sont totalement exorbitantes. On est obligé d'acheter des gilets pare-lames, d'avoir des plaintes systématiques, de travailler de manière régulière avec le Procureur de la République pour que les plaintes soient suivies d'effet, de proposer des accompagnements psychologiques aux pompiers qui sont victimes d'agressions pendant les interventions.

Ces agressions, d'où viennent-elles ? Vous en portez, chers collègues de l'Exécutif, une part de responsabilité et à chaque fois, 40 secondes, 1 minute, 1 minute 20 de temps d'intervention supplémentaire, ce sont des vies qui risquent d'être perdues. Et tout ceci avec un plan de mobilité complètement insensé à Paris. Donc, vos décisions politiques soi-disant environnementales ont une incidence sur la vie des gens.

Je me permets de revenir sur les agressions des pompiers, une image que nous gardons tous en tête et qui est choquante, c'est l'agression par une militante d'extrême gauche en marge de la manifestation du 1er mai, qui a mis en lumière cette violence gratuite, quotidienne dont souffrent les pompiers. Quel est l'intérêt d'aller agresser un pompier, quand on est une militante d'extrême gauche le 1er mai ? Je ne peux pas l'expliquer, personne dans cette Assemblée ne peut raisonnablement le faire.

Mes inquiétudes pour la B.S.P.P., je souhaite les partager avec vous très rapidement. Aujourd'hui, le nombre d'interventions n'est pas en cohérence avec le budget. Le général GONTIER s'en est plaint dans une note au nom de la commission consultative de gestion de la Brigade où il dit très clairement que le budget est malheureusement en deçà des besoins exprimés.

Vous pouvez me faire confiance, je serai attentif, à la prochaine commission de gestion que nous avons ensemble, cher Nicolas NORDMAN, aux chiffres d'intervention qui nous seront présentés, et nous les mettrons en

face du budget que la Ville de Paris consacre aux pompiers qui, je le rappelle, est bien en deçà du dimensionnement des interventions de la B.S.P.P.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Lamia EL AARAJE, pour le groupe Paris en commun et il y a 5 minutes 12 restantes.

Mme Lamia EL AARAJE. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, cher Rudolph GRANIER, je ne vais que pouvoir abonder dans votre sens et partager un certain nombre d'interrogations que vous avez soulevées.

Le débat qui nous réunit ce matin concerne donc l'analyse du compte administratif de la Ville de Paris ainsi que ceux annexes, dont celui de la Préfecture de police que vous venez d'évoquer.

Quelques mots concernant tout d'abord le compte administratif de la Ville. Je ne vais pas redire ce qu'ont si bien dit mes collègues du groupe Paris en commun avant moi, mais le seul fait que Paris soit la première commune à faire certifier ses comptes prouve le sérieux du travail réalisé par la Ville et par notre Exécutif qui emmène la politique et ce, n'en déplaît pas aux détracteurs et autres "saccagistes" qui pratiquent la désinformation à coups d'outrances et de mensonges.

Le désengagement de l'Etat est réel, mais peut-être n'arrivez-vous pas à lire les comptes ou peut-être ne voulez-vous pas le voir, en témoigne la baisse des dotations de 22 millions d'euros encore cette année et qui continue de nous pénaliser. Et je crois que cette baisse des dotations de l'Etat à destination des collectivités locales est partagée par vos représentants nationaux, chers collègues du groupe les Républicains, si tant est que vous m'écoutez, apparemment ce n'est pas le cas.

Ce désengagement nous rappelle aussi le manque de bonne volonté de ce Gouvernement envers les collectivités territoriales, qui sont pourtant souvent les bouche-trous de la politique gouvernementale et on a eu l'occasion de l'éprouver à l'occasion de la crise sanitaire. Un parfait exemple que je tenais particulièrement à souligner aujourd'hui est celui en matière de financement des associations, qui sont pourtant si importantes dans nos territoires, créatrices de lien social puisque avait été décidée la fin des contrats aidés fin 2017, sans préavis, je le rappelle pour ceux qui ont la mémoire courte, qui a dû être compensée par la Ville avec la compensation des postes d'adultes relais notamment.

Je vais prendre l'exemple de mon arrondissement, le 20e, où ce ne sont pas moins de 110 postes qui ont été supprimés et ce ne sont pas des postes accessoires, mais des postes qui permettent l'aide aux devoirs, l'accompagnement des personnes isolées, de réduire la fracture numérique et ce sont ces structures-là, ces postes-là que l'Etat, le gouvernement, la majorité de la République en marche a fait le choix de détruire, laissant nos associations nues dans cet exercice. Je remercie la Ville d'avoir, via les postes d'adultes relais, tenté de pallier ce désengagement.

Ce désengagement, on le constate à la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris qui dépend de la Préfecture de police et l'hiver dernier, vous l'avez rappelé, Monsieur GRANIER, à l'occasion de nos échanges sur le budget primitif, nous avons été un certain nombre à nous inquiéter de la mince marge de manœuvre dont bénéficie la brigade. Nous devons donc nous en reparler au prochain Conseil, vous avez tout à fait raison sur ce point, lors de l'examen du budget supplémentaire, et par-là même, je réitère et partage complètement votre appel à la vigilance vis-à-vis de ce budget.

En effet, on ne peut transiger en matière de services publics, on ne peut continuer à les sous-financer, il s'agit là de la protection de nos concitoyens qui est en jeu. L'Etat et les collectivités qui financent la brigade devront être à la hauteur de ces enjeux, nous ne manquerons pas de le vérifier, et la Ville de Paris se tient et continuera de se tenir aux côtés de sa brigade, personne ne peut en douter et je ne peux pas vous laisser dire le contraire.

Concernant le compte administratif 2021 de la B.S.P.P. qui a été présenté la semaine dernière en troisième commission, il montre que les crédits de fonctionnement ont été consommés à quasi 100 %, 98 % pour être précise, et selon la présentation faite, ces crédits auraient permis de financer la seconde année du plan de modernisation décennal de la brigade à hauteur des attentes de celle-ci en 2021.

Ce plan, rappelons-le, permet de revaloriser les bas salaires pour fidéliser les personnels et améliorer les conditions de travail et la vie des brigadiers, nous nous en réjouissons, il est primordial qu'il puisse être mené à terme, mais cela était un engagement, là aussi je le rappelle, de l'Etat, et il est assez inopportun, à mon sens, de faire peser cet effort uniquement sur les collectivités territoriales. Cela fait aussi partie des éléments que nous avons dénoncés au moment de ce débat.

Sur la section d'investissement, la B.S.P.P. se retrouve avec un solde positif de 180.000 euros, car un bras élévateur armé qui devait être réceptionné en 2021 ne le sera finalement qu'en 2022. Il nous faut donc rester vigilants quant aux enjeux financiers de la B.S.P.P. que nous suivons et continuerons de suivre de près, notamment sur les questions d'effectifs qui avaient fait l'objet là aussi d'un débat assez poussé lors de l'examen de nos travaux

et nous avons pris là aussi un engagement, dans le cadre du budget supplémentaire que nous allons devoir examiner dans quelque temps, que les choses soient très claires.

Voilà ce que je voulais vous dire, mes chers collègues, qui me semble être assez important. Rappeler évidemment notre engagement du côté du groupe Paris en commun pour nos services publics, et il ne faut pas que des enjeux financiers, le désengagement de l'Etat, le sous-financement des collectivités territoriales par l'Etat pénalisent la couverture opérationnelle de la brigade et donc, la sécurité de milliers de Parisiennes et de Parisiens qui font appel à ce service chaque jour. Et, je crois que nous nous rejoignons tous dans le cadre de cette perspective sur tous les bancs de notre Assemblée.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Raphaëlle RÉMY-LELEU, pour deux minutes.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire.

Cher.e.s collègues, l'usage républicain aurait voulu que je salue M. le Préfet de police, mais il n'est pas là.

Voilà une nouvelle interprétation saugrenue de son rôle institutionnel. Je reconnais néanmoins à Didier LALLEMENT une constance dans le refus d'assurer son bilan face à la démocratie parisienne.

Car oui, la présentation des comptes, c'est aussi rendre des comptes sur les actions de l'année écoulée. Les écologistes ont toujours deux problèmes majeurs avec les comptes de la Préfecture de police. D'abord, l'absence de dialogue autour des enjeux financiers de la Préfecture. Pourtant, la Ville finance une très large part de ce budget, principalement dédiée à la Brigade de sapeurs-pompiers.

C'est d'ailleurs au sujet de la B.S.P.P. que le bât blesse encore, du fait du manque d'investissement de l'Etat, et mes collègues sont largement revenu.e.s dessus, l'exécution pleine et entière de la masse salariale pourrait être difficile. La Préfecture de police compte donc en réalité sur des postes non pourvus et sur la précarisation des carrières pour boucler son budget.

Mais là où la compétence se mêle au cynisme, c'est quand la Préfecture de police ose présenter devant ce Conseil un compte administratif qui inclut des dépenses faites contre les orientations de cette Assemblée, et contre la Ville même lors d'opérations d'urgence.

Je vous en donne un exemple et un seul : page 226, 5e ligne en partant du bas, on découvre 35.926 euros dédiés à des travaux de maçonnerie. Mais alors pas n'importe lesquels : des travaux de maçonnerie pour fermer le passage Forceval. Le mur dressé par Didier LALLEMENT avait alors provoqué la stupéfaction, puis la colère des habitants et des habitantes à Paris comme à Pantin, parce que la seule réponse du Préfet de police face aux problématiques des toxicomanes, c'est la violence, qu'elle soit symbolique ou tactique.

J'interroge par ailleurs la légalité de cette opération et de cette tentative de la faire financer par la Ville de Paris. 35.000 euros c'est, parmi d'autres, le coût de l'irrespect de la dignité humaine, le coût de la honte qui devrait habiter la Préfecture de police. Nous refusons que les Parisiennes et Parisiens paient à sa place. Le groupe Ecologiste de Paris votera donc contre le compte administratif du budget spécial de la Préfecture de police.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

Pour conclure nos échanges avant la réponse de l'Exécutif, la parole est à Nicolas JEANNETÉ, pour deux minutes.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Monsieur le Maire, Monsieur le Représentant du Préfet, chers collègues, je voudrais rendre hommage aux pompiers et aux forces de l'ordre, car derrière les chiffres et nos débats politiques, n'oublions pas qu'il y a des hommes et des femmes qui risquent leur vie dans des conditions toujours plus difficiles : horaires de travail décalés, vie familiale chamboulée, difficultés à se loger. C'est d'ailleurs pourquoi nous continuons, au groupe Changer Paris, à réclamer un droit d'accès prioritaire à un logement à Paris pour les policiers et les fonctionnaires aux horaires décalés.

Sur le même principe, je présenterai un vœu pour une meilleure attractivité de la police municipale et notamment pour de meilleures conditions de travail pour nos policiers municipaux.

Difficultés aussi, car Paris est une des villes les plus criminogènes de France et que les agressions envers les forces de l'ordre et les sapeurs-pompiers se multiplient. Je ne reviendrai pas sur le budget de la B.S.P.P., j'ai peu de temps et mon collègue Rudolph GRANIER en a largement parlé.

En ce qui concerne, en revanche, les services administratifs de la Préfecture de police, nous assistons à une baisse récurrente chaque année. Ainsi, au budget 2022, les moyens de fonctionnement des administrations parisiennes baissent de 2,5 millions d'euros, soit 1,62 %. Au budget 2021 que nous votons aujourd'hui au compte administratif, ce budget s'est déjà contracté de 300.000 euros.

Cette baisse récurrente des budgets n'est pas sans conséquences. Les services sont à l'os et nous assistons à une dégradation des prestations. L'efficacité, par exemple, dans l'accueil du traitement des demandes d'asile est loin

d'être à la hauteur, des semaines et des semaines pour obtenir un rendez-vous, des mois et des mois pour obtenir le titre demandé.

Cette politique de baisse des dépenses qui touche principalement la masse salariale nous inquiète aussi pour la poursuite de la politique de substitution, la substitution de personnes actives de la police par du personnel administratif nouvellement recruté, ce qui permet de remettre les policiers sur le terrain.

Oui, les Parisiens et les Parisiennes réclament plus de policiers à Paris et dans les rues de Paris. Monsieur le Représentant du Préfet de police, la lutte contre la délinquance et les grandes échéances à venir, en particulier des J.O., réclament des besoins énormes dans le domaine de la sécurité. Comment allez-vous faire avec un budget rogné chaque année ? Quelles sont les perspectives budgétaires et de recrutement de la Préfecture de police ?

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Les interventions sont donc terminées. Il va y avoir une réponse à trois voix. D'abord, réponse de l'Exécutif avec intervention de Paul SIMONDON et d'Antoine GUILLOU, puis la prise de parole de M. le Représentant du Préfet de police.

Paul SIMONDON, pour commencer.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Mes chers collègues, merci à toutes et tous pour vos interventions. La présentation de ce compte administratif permet de revenir sur l'exécution budgétaire de l'année passée, d'identifier les grands équilibres et les actions mises en œuvre par l'équipe municipale.

C'est un moment de vérité et il faut le prendre comme tel, après tant de polémiques et de volonté d'embrouiller le débat.

Après le choc de la crise sanitaire en 2020, choc totalement inédit, nos indicateurs financiers se rétablissent. C'est ainsi que ce compte administratif se lit d'abord.

En fonctionnement, les recettes augmentent par rapport à 2020 de près de 5 %. Tout simplement par une hausse mécanique d'un certain nombre de recettes de fiscalité par un retour à une dynamique du marché immobilier après une chute vertigineuse en 2020 ; par un rétablissement des recettes de gestion partiel et pas au niveau d'avant crise, là encore après un impact très fort en 2020 ; et par contre, des recettes en dotation et en compensation qui, elles, continuent à diminuer. La dotation globale de fonctionnement qui diminue de plus de 22 millions d'euros et qui sera nulle dès 2022, finalement.

Les dépenses de fonctionnement, quant à elles, sont quasi stables, en très légère diminution. La masse salariale augmente de manière contrôlée, +1,1 %. La péréquation continue d'augmenter massivement, en particulier avec le dispositif du CAS-amendes, qui en deux ans a pris plus de 50 millions d'euros de coût pour la Ville, c'est un coût aussi pour d'autres communes d'Ile-de-France. Les charges financières nettes, elles, diminuent de près de 5 millions d'euros, il faut le dire. Les dépenses de gestion diminuent aussi bien sûr, en raison de la fin ou de la diminution d'un certain nombre de dispositifs d'aides ponctuelles qui avaient été décidés pendant l'année 2020.

La conséquence est un rétablissement de l'épargne de la Ville qui atteint près de 460 millions d'euros, c'est-à-dire un rétablissement très important après une année 2020 où cette épargne avait quasiment disparu, mais à un niveau qui reste là aussi très en deçà du niveau d'avant crise.

Avec les recettes d'investissement qui, elles, restent fortement touchées par le ralentissement économique en 2021, notre capacité d'investissement atteint les 800 millions d'euros et les dépenses d'investissement, importantes pour ne pas rajouter de la crise à la crise en 2021, on se l'était donné comme priorité et pour mener à bien les transformations indispensables pour le bien du service public, pour la transition écologique et pour la solidarité, dépassent 1,4 milliard d'euros.

Le reste, en plus de notre capacité de financement, se fait donc par un recours à l'emprunt, vous le savez, et certains ont cité les chiffres qui sont dans nos comptes, avec un montant total de l'emprunt en fin d'année 2021 à 7,2 milliards d'euros, une durée de désendettement d'un peu moins de 16 ans, 15,7.

Ce moment de vérité est l'occasion de constater comment l'accumulation des avis d'observateurs extérieurs à la Ville, petit à petit révèle clairement à quel point l'opposition municipale, Mme DATI et le groupe Changer Paris, ont un rapport à la vérité relativement contrarié. Ce sont des faits qui sont malmenés, ce sont des propos qui sont là pour polémiquer, après tout pourquoi pas ? Pour détourner les débats, on le sait, et parmi ceux-là, certains, on pourrait tout simplement collectivement se les épargner.

Monsieur ALPHAND, le jeu de mots sur le terme d'exécution classique dans l'expression "exécution budgétaire" pour signifier quelque chose de l'ordre de la mise à mort, en quoi nos débats perdraient en conviction si on s'épargnait ce genre de chose ? En rien. On peut juste ne pas le faire, c'est très simple.

Alors, avec les différents avis, avec les différentes observations, vous avez d'abord mené la ritournelle sur : "la Ville est mal gérée depuis longtemps". Alors ce "longtemps", ce n'est pas toujours le même. Parfois, c'est 2001, car

on sait que la gauche est irresponsable. Parfois, c'est 2014, car on sait que c'est la gauche en responsabilité qui est irresponsable. Celle d'avant, finalement, parfois vous va.

Et pourtant, le rapport de la C.R.C. du printemps dernier confirme l'amélioration de la situation jusqu'en 2019 et la stabilisation de la dette. J'ai bien écouté, vous avez cité des chiffres sur le début de la mandature précédente, vous avez oublié de citer 2018, 2019, c'est-à-dire le moment où la dette était stabilisée. Et vous vous êtes réparti les rôles.

A Mme CARRÈRE-GÉE une forme de sincérité dans le propos en reprenant les éléments qui sont dans les comptes et un montant pour la dette qui est celui sur lequel tous les observateurs s'entendent. A Mme DATI sur les réseaux sociaux, le rôle de faire gesticuler un chiffre de 10 milliards d'euros qui n'a aucune, aucune crédibilité. J'en avais fait d'ailleurs la démonstration dans un précédent Conseil. Même le magazine "Capital" n'ose plus le dire tellement c'est absurde comme manière de compter.

Je vais en reparler !

Ensuite, vous avez pu avancer à quel point la Ville était peu crédible dans sa stratégie d'investissement. Pourtant, les agences de notation, une fois le choc de la crise passé, maintiennent ou rétablissent la notation de la Ville. La C.R.C. là aussi dessine une trajectoire de redressement, lente, certes, mais une trajectoire de redressement sur la mandature.

Peu importe, vous passez à la polémique suivante. Toutes les prévisions que nous faisons sont insincères. Effectivement, quelles prévisions, quelles précisions à l'automne 2020 sur le niveau du tourisme pendant toute l'année 2021 ?

J'ai bien entendu cela, mais quand en décembre 2020, on prévoit des recettes de D.M.T.O. que vous qualifiez à l'époque de fantaisistes pour l'année 2021, qu'elles se retrouvent dans ces comptes-là, sur la période de l'année 2021, réalisées à 99 % de notre prévision, le moins que l'on puisse dire, c'est que l'on aurait pu plus mal tomber. Cela, vous n'en parlez pas. Ce n'est pas grave, on peut passer à la polémique suivante : nos documents sont faux, ils sont dissimulateurs, tout cela n'est pas sincère, mais nos comptes sont certifiés sous l'autorité de la Cour des comptes.

Et là encore réponse totalement pavlovienne de votre part. C'est oui, mais c'est non. De la guerre, c'est la paix, les comptes certifiés sont donc des comptes insincères. Tout cela n'a plus aucun sens et quand on écoute Mme CARRÈRE-GÉE, ils sont même falsifiés. Ce n'est pas mal, on vient de les faire certifier, mais ils sont falsifiés ! Mais, Madame CARRÈRE-GÉE, c'est quand même sous l'autorité de la Cour des comptes. C'est une instance qui a une forme de sérieux auquel vous pouvez être sensible.

La certification des comptes serait une mauvaise nouvelle maintenant. Nous avons été volontaires pour cela, je vous le rappelle, nous avons engagé un travail très long pendant des années, de fiabilisation de l'ensemble de nos procédures pour avoir une fiabilisation de nos documents.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Monsieur ALPHAND, vous avez pu dire tout ce que vous vouliez avec les mots que vous vouliez, y compris quand ils ne nous étaient pas très agréables, donc laissez Paul répondre !

Et vous lui répondez à l'extérieur de l'hémicycle, mais vous qui êtes si friand de nous rappeler le règlement intérieur, appliquez-le vous-même, c'est bien pour commencer.

La parole est à Paul SIMONDON, pour vous répondre.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Nous avons donc une opinion de commissaire aux comptes qui permet d'attester de la régularité des comptes et de se prononcer également sur leur sincérité. Les mots sont quand même importants, il faudra que cela ait des conséquences sur la suite de nos débats. On ne peut pas jamais ne tenir compte de rien pour passer à la polémique suivante, en effaçant la réalité des faits au fur et à mesure.

Oui, la Ville de Paris est pionnière en la matière, c'est la première ville dont les comptes sont certifiés et je tiens d'abord à saluer le travail des services de la Ville, d'abord de la direction des finances et des achats, et de tous les fonctionnaires de la Ville qui ont pu participer à ce travail très important. Alors oui, il y a des réserves. C'est vrai, il y a des réserves, et c'est normal qu'il y ait des réserves. D'ailleurs, l'Etat aussi a des réserves, cela fait longtemps que les comptes de l'Etat sont certifiés avec des réserves.

La Région des Pays de la Loire dont les comptes ont été certifiés, seule collectivité avec Paris à être certifiée dès sa première année d'audit, a eu aussi des réserves. Et vous me posez des questions sur ces réserves. Est-ce qu'elles sont mauvais signe ? Est-ce qu'elles seront toujours là l'an prochain ? Il y en a qui manifestement pourront être toujours là, ce sont celles qui sont qualifiées d'exogènes.

Oui, la partie de fiabilisation des données qui dépendent de l'Etat, à travers les données fiscales, à travers les données du R.S.A. ou l'absence de référentiel comptable, c'est légèrement technique, pour la valorisation de la voirie et des infrastructures de réseau, ma foi, cela s'applique à toutes les collectivités, donc aussi à la Ville de Paris. Celles-là resteront, à n'en pas douter.

Ensuite, il y a les réserves sur l'inventaire. Vous en avez parlé, je vous rassure, les 314 biens dont vous avez parlé, Monsieur CASANOVA, sont bien dans notre inventaire physique. La question est comment relier cela à une technique de valorisation et selon certains biens, le commissaire aux comptes, effectivement, a remarqué que notre technique de valorisation, éventuellement, sous-évaluait certains biens.

S'ils sont sous-évalués, on va regarder, on va voir si une autre technique de valorisation doit être appliquée à l'avenir pour stabiliser leur évaluation. Mais tout cela ne doit pas dissimuler l'énorme travail que constitue depuis des années la fiabilisation de cet inventaire, aussi bien physique que dans sa valorisation de tout le patrimoine de la Ville.

Il y a effectivement une réserve, vous en avez parlé les uns et les autres, sur les droits de mutation et le fait de rattacher le mois de décembre 2020 à une année ou à l'autre. Bien sûr, si le mois de décembre 2020 avait été rattaché à 2020, le bilan 2020 aurait été meilleur, le bilan 2021 moins bon, et le bilan cumulé des deux années, strictement identique, c'est le principe d'un effet cumulatif. Ces recettes ont eu lieu et le choix de les mettre sur une année ou sur l'autre finalement ne change rien au cumul.

L'an prochain, cette réserve n'existera plus puisque nous nous alignons, selon les recommandations des observateurs financiers, sur l'année civile. Ce décalage existait depuis des années, il était même avant 2014 plus important et il a déjà été un peu recalé en 2014.

Et une réserve, je suis très déçu, vous n'avez pas parlé de la réserve sur les loyers capitalisés, pourtant vous adorez les loyers capitalisés. Pourquoi n'en avez-vous pas parlé, c'est vraiment dommage ? Est-ce que vous avez remarqué que la réserve dit que l'inscription des loyers capitalisés tel que nous l'avons faite depuis 2016 est tout à fait conforme à la réglementation, et qu'il n'y a aucun problème comptable en la matière ?

Est-ce que vous avez remarqué que la réserve, par contre, dit que l'inscription des loyers capitalisés tel que cela se faisait depuis les années 1970, autant vous dire que cela fait un certain nombre de mandatures, les recettes s'inscrivaient en produits, effectivement, et que cela se faisait sans référentiel comptable extrêmement précis ? Et donc, sur ce passé, il y a une réserve par une absence de référentiel, c'est bien la situation passée qui montre à quel point ce sujet que vous aimez absolument agiter existe depuis longtemps et que c'est uniquement votre volonté d'en faire une polémique.

Et tant que je suis sur les loyers capitalisés, j'espère que vous avez ouvert le document légèrement aride de la Cour des comptes, l'attestation de conformité qui dit que le certificateur a bien travaillé selon le cahier des charges de la Cour des comptes, car elle dit quelque chose d'important : elle dit que les recettes par avance que nous touchons dans le cadre des loyers capitalisés ne constituent en aucun cas une dette. J'espère que vous en tiendrez compte et que vous pourrez le croire, puisque ce n'est pas moi qui le dis mais la Cour des comptes, cette fois-ci.

Et pourtant, c'est assez probable que les polémiques vont continuer, la méthode est simple, elle est très simple, c'est beau comme du Pasqua, on ne revient jamais sur le mensonge précédent, on le détourne par le mensonge prochain. Et on fait un courrier au préfet, et on fait un courrier au ministre, et on ne lit même pas les réponses qui disent, rien à signaler sur votre courrier, bref.

Mais sur les polémiques, je pense qu'il n'y a pas que les polémiques qui font du "buzz" qu'il faut regarder, mais aussi les pétards mouillés, les tentatives de polémique qui ne prennent pas. Je vous en cite une d'il y a quinze jours : le groupe Changer Paris a tenté de faire une polémique sur les cessions foncières, vous savez, les fameux bijoux de famille, parce qu'on a du mal avec les fins de mois, etc.

C'est un peu cliché comme genre d'exercice de style budgétaire. C'est bien sûr totalement faux. Nos recettes de cession en 2021 représentent 8 % de notre capacité propre de financer nos investissements. C'est bien en dessous de nos dépenses d'acquisition et bien en dessous de nos dépenses d'investissement pour développer notre patrimoine. Notre patrimoine, c'est-à-dire celui des Parisiennes et des Parisiens se développe, c'est d'ailleurs cela qui vous embête, puisque c'est en grande partie pour faire du logement social et vous le savez.

Néanmoins, je me suis demandé pourquoi vous insistiez à ce point-là sur le problème des cessions. Certes, aucun journaliste n'a mordu à l'hameçon. J'en ai trouvé une qui sans doute pose problème : oui, nous avons vendu en 2021 les appartements du quai Malaquais. Eh oui, les appartements du quai Malaquais qui abritaient depuis de très nombreuses années quelques bienheureux locataires assez privilégiés, à des niveaux de loyer assez faibles. On peut dire que ce sont des bijoux de famille, c'est la grande famille du R.P.R. en l'occurrence et de l'époque...

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Attendez qu'il finisse son développement ! Et le cas échéant, vous ferez un rappel au règlement, mais laissez Paul SIMONDON finir.

Paul SIMONDON et uniquement lui.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Heureusement qu'il y a eu depuis 2001 des majorités successives. Eh oui, quatre victoires successives, c'est beaucoup ! Pour rétablir l'honneur de Paris.

Merci.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci, Paul de votre intervention.

Rappel au règlement.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - J'ai donc une demande de rappel au règlement, je vous en prie.

Mme Catherine DUMAS. - Monsieur le Maire, nous venons d'être mis en cause d'une façon forte, nous demandons une interruption de séance.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Elle est de droit. Deux minutes de suspension de séance.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à onze heures quarante-cinq minutes, est reprise à onze heures quarante-sept minutes, sous la présidence de M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - La séance est reprise.

2022 DFA 5 - Etats financiers et comptes de gestion 2021 du budget général de la Ville de Paris. (Suite).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Je vais donner la parole à M. le Représentant du Préfet de police pour conclure nos échanges.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Monsieur le premier adjoint, Mesdames et Messieurs les conseillers de Paris, l'exercice 2021 du budget spécial de la Préfecture de police que j'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui, au nom du Préfet de police, rend compte d'une année impactée aussi, pour la Préfecture de police, par la crise sanitaire.

J'en donnerai un seul exemple : la mobilisation de la Brigade de sapeurs-pompiers dans ses différents centres de vaccination, soit qu'elle les a gérés directement, ceux de la porte de Versailles, la Station F, la caserne Masséna, soit qu'elle y a fortement contribué comme au Stade de France. Il faut le noter, puisque cet exemple s'est traduit par la vaccination d'environ un million de Franciliens l'année dernière.

Néanmoins, dans ce contexte, le compte administratif qui vous est présenté aujourd'hui traduit la pleine exécution des engagements pris lors des votes du budget primitif et du budget supplémentaire, à savoir, à titre principal mais cela a été déjà évoqué : la poursuite du déploiement du plan de modernisation de la B.S.P.P. ; la poursuite des constructions et des rénovations immobilières structurantes qui avaient été ralenties en 2020 et qui ont bien repris l'année dernière ; la modération des dépenses de fonctionnement des administrations parisiennes, conformément aux budgets votés ; mais aussi et tout aussi bien, la protection de l'ensemble des agents relevant du budget spécial de la Préfecture de police comme des usagers contre le risque sanitaire, avec des acquisitions massives d'équipements de protection individuelle, qu'il s'agisse de masques ou de gel hydroalcoolique.

Au final, les services soutenus par le budget spécial, la B.S.P.P. comme les services administratifs, ont pu mobiliser 692 millions d'euros de ressources, qui se répartissent en 592 millions d'euros en fonctionnement et près de 100 millions d'euros en investissement.

Pour regarder les choses un peu plus dans le détail, dans la section de fonctionnement, l'engagement des services s'est traduit, et là aussi cela a été dit, par un taux d'exécution qui est pratiquement identique à celui de l'année précédente et en particulier pour la B.S.P.P., ce qui a permis, il faut le noter à nouveau, de financer la seconde annuité du plan de modernisation pour l'année 2021. En particulier, et c'est le cœur de cette tranche, les mesures permettant l'augmentation des rémunérations des militaires, j'y reviendrai pour cette année, et enfin l'accroissement du parc de logements. Ce sont là les conditions de travail de la brigade, de la vie de l'ensemble des sapeurs-pompiers qui ont été améliorées et c'est un impact important en matière de fidélisation.

S'agissant des administrations parisiennes et des services communs, les crédits ouverts ont permis de maintenir globalement le niveau des effectifs. J'ajoute, pour répondre à une question de M. MARTINS, que c'est sans lien avec la substitution des personnels de police, puisque celle-ci est financée par l'Etat sur le budget du Ministère de l'Intérieur, dont les effectifs actifs comme administratifs augmentent.

S'agissant de la section d'investissement, d'abord, en matière d'informatique et d'équipement, près de 40 millions d'euros de dépenses ont été réalisés et ce, malgré de nombreuses difficultés d'approvisionnement, mais qui sont bien connues, qui ont impacté les acquisitions de véhicules dans un contexte mondial extrêmement tendu pour l'approvisionnement des semi-conducteurs en particulier, et qui impactent un grand nombre d'équipements.

Pour autant, il faut le noter, de nombreux véhicules d'intervention ont pu être livrés pour la B.S.P.P. l'année dernière. De même, et là aussi on est dans une actualité qui a été évoquée, les tenues d'intervention de la brigade ont pu être renouvelées, conformément au plan de modernisation et à son annuité 2021.

Toujours pour la section d'investissement et cette fois-ci concernant l'immobilier, ce sont près de 60 millions d'euros qui ont été mobilisés, avec un chantier majeur au long cours qui est là aussi bien connu de l'Assemblée, le chantier de la base d'instruction et logistique de Limeil-Brévannes-Valenton-Villeneuve-Saint-Georges, qui s'est poursuivi avec une nette accélération, puisque plus de 20 millions d'euros d'opération ont été réalisés.

Et en parallèle, la remise à niveau de l'immobilier financée par le budget spécial s'est poursuivie avec plus de 10 millions d'euros de travaux d'amélioration du bâti. Je précise que ces travaux répondent aux besoins de mise aux normes de sécurité et de performance énergétique.

Alors, au final, quel bilan en tirer ? Ce que l'on peut constater dans l'exécution du budget 2021, c'est effectivement la bonne exécution des crédits, conformément au vote du budget primitif comme du budget supplémentaire, et cela se lit dans les résultats nets des deux sections, puisque la section de fonctionnement se termine par un très léger déficit, les excédents cumulés ont pu être réduits de 500.000 euros et le résultat net s'est monté à 7,5 millions d'euros. En investissement, l'excédent cumulé a légèrement augmenté, mais là aussi cela a été dit, cela résulte du report du paiement du bras élévateur articulé de la B.S.P.P., qui a bien eu lieu cette année et là encore, pour les mêmes raisons liées à la crise Covid, les délais de construction de ce matériel spécifique.

Pour la suite, même si ce n'est pas l'objet aujourd'hui de la validation du compte administratif, mais pour répondre à Mme RÉMY-LELEU, M. GRANIER et Mme EL AARAJE, effectivement, cela a été dit, nous examinerons à la prochaine commission consultative de gestion de la Brigade de sapeurs-pompiers, le budget supplémentaire 2022 de la brigade. Budget qui, dans la suite de ce qui a été annoncé lors de la première commission consultative qui examinait le budget primitif, présentera les dépenses nécessaires en matière de masse salariale. Cela avait été annoncé et vous sera présenté.

J'ajoute là aussi pour la bonne information de l'Assemblée, que l'Etat finance, vous le savez, 25 % du fonctionnement de la B.S.P.P. au titre de la Direction générale de la Sécurité civile. Par ailleurs, le Ministère des Armées finance également les dépenses de pension des pompiers. Il convenait de le préciser au titre de la vision globale que vous pourrez avoir du budget de la B.S.P.P.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Chers collègues, nous avons fini les interventions et nous allons procéder aux différents votes concernant à la fois les comptes de la Ville de Paris et de la Préfecture de police.

Tout d'abord, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 5 relatif aux comptes de gestion 2021 du budget général de la Ville de Paris.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DFA 5).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 15 relatif au compte administratif 2021 du budget général de la Ville de Paris.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DFA 15).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 21 relatif compte de gestion des états spéciaux d'arrondissement.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DFA 21).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 6 relatif au compte administratif des états spéciaux d'arrondissement.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DFA 6).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DILT 5 relatif au compte de gestion du budget annexe des services techniques des transports automobiles municipaux pour l'exercice 2021.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DILT 5).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DILT 3 relatif au compte administratif du budget annexe des services techniques des transports automobiles municipaux pour l'exercice 2021.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DILT 3).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 16 relatif au compte de gestion du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2021.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DPE 16).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 15 relatif au compte administratif du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2021.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DPE 15).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 14 relatif au compte de gestion du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2021.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DPE 14).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 13 relatif au compte administratif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2021.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DPE 13).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 33 relatif au compte de gestion et compte administratif du budget annexe des établissements parisiens de l'Aide sociale à l'enfance pour l'exercice 2021.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DSOL 33).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 46 relatif à l'approbation du compte de gestion de M. le directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et de Paris pour l'exercice 2021 concernant les opérations de la Préfecture de police.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, PP 46).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 47 relatif au compte administratif du budget spécial de la Préfecture de police pour l'exercice 2021

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, PP 47).

Mes chers collègues, tous les comptes de gestion et administratifs pour l'exercice 2021 sont adoptés et je vous remercie pour nos échanges.

Compte rendu de la 7e Commission.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à la présidente de la 7e commission, Mme Geneviève GARRIGOS, pour introduire les débats de la 7e commission.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la 7e commission s'est réunie le 27 mai dernier et j'ai souhaité, en introduction de notre réunion, auditionner Mme Anna VICHNIAKOVA, avocate ukrainienne spécialisée en droit international et humanitaire.

Au cours de son intervention particulièrement forte et émouvante, Anna VICHNIAKOVA a présenté les diverses enquêtes en cours et les difficultés de collecter des preuves afin d'établir les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité dans son pays, tout en rappelant que la population ukrainienne était particulièrement attentive aux manifestations de soutien de la communauté internationale et plus particulièrement de la France et de Paris qu'elle a longuement remerciées pour sa solidarité depuis le début du conflit.

Concernant les projets de délibération que nous allons étudier dans le cadre de cette 7e Commission, Arnaud NGATCHA nous a présenté un bilan de la "Journée de l'Europe" organisée le 7 mai dernier sur le parvis de l'Hôtel de Ville, au cours de laquelle nous avons remis les prix du label Paris Europe qui célèbre ses 20 ans cette année.

Parmi les projets de délibération qui concernent les relations internationales, on note par ailleurs un projet de coopération avec la municipalité de Jéricho dans le cadre de l'accès à l'eau et à l'assainissement, un sommet des villes pour le climat organisé en juillet prochain à Abidjan à l'initiative de la Ville de Paris et de l'A.I.M.F., ainsi que des rencontres militaires, les conversations de Gouvieux dont les débats seront sans aucun doute marqués cette année par la guerre en Ukraine.

Pour les projets de délibération qui concernent le sport et les Jeux Olympiques, Karim ZIADY nous a présenté deux subventions qui visent à soutenir le sport de proximité et participent indéniablement au bien-être et à la santé des Parisiens. Pierre RABADAN a ensuite détaillé trois projets de délibération relatifs à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, ainsi que de multiples subventions pour des clubs sportifs parisiens qui méritent pour certains une attention particulière dans ce contexte post-crise sanitaire.

Enfin, en ce qui concerne les sujets de participation citoyenne, Anouch TORANIAN nous a présenté un projet de délibération relatif au budget participatif, des subventions visant à soutenir les associations des quartiers populaires, ainsi que des partenariats associatifs avec l'Académie du Climat.

Je souhaite par ailleurs vous informer que nous organisons, dans le cadre de la Commission, le 24 juin prochain, à l'auditorium de l'Hôtel de Ville, une projection-débat autour du film "Les incorrectes", réalisé par Anne-Cécile GENRE et qui porte sur la vie d'Alice Milliat.

Enfin, en qualité de présidente de la 7e Commission, avec les cabinets de Jean-Luc ROMERO-MICHEL et d'Arnaud NGATCHA, nous avons rencontré Sanaa SEIF, la sœur d'Alaa ABDEL FATTAH à qui, suite à la visite d'Etat du Président égyptien, la Maire de Paris et ce Conseil ont attribué la Citoyenneté d'Honneur en décembre 2020, avec trois autres défenseurs des droits humains, libérés depuis, Patrick ZAKI, Esraa ABDEL FATTAH, et Solafa MAGDY.

Permettez-moi de partager ces mots qu'elle m'a fait parvenir hier pour me donner l'état de sa situation : "Cela fait 60 jours qu'Alaa a initié une grève de la faim. Ma mère a reçu une lettre de lui, les conditions dans la prison où il a été transféré présentent de réelles améliorations, il est avec d'autres détenus et a enfin accès à quelques livres".

C'est un progrès majeur, un signe que notre mobilisation fonctionne et nous devons maintenir l'élan. Il poursuit sa grève de la faim, car il n'a toujours pas reçu de visite consulaire de l'ambassade britannique. Alaa ABDEL

FATTAH est un citoyen britannique et égyptien, mais les conditions s'étant améliorées, à partir d'aujourd'hui il passe à une grève à la Gandhi, il continuera de refuser la nourriture, mais consommera 100 calories liquides par jour. Les besoins quotidiens sont de 2.500.

Les Egyptiens prétendent qu'il mange en cachette, mais il est sous vidéosurveillance et éclairage 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, une autre forme de torture psychologique, et dans sa lettre il les défie de montrer une seule vidéo de lui en train de manger. Nous pensons que c'est sa coopération et tous les efforts que nous faisons à l'extérieur qui portent leurs fruits.

Bien sûr, c'est à nous de maintenir l'élan. Le fait que nous ayons obtenu ces concessions est clairement un signe qu'il est possible de faire avancer son dossier et que nous nous rapprochons de notre objectif : obtenir sa libération. Donc, merci pour tout, nous faisons vraiment des progrès et nous vous en remercions.

Voilà, sur ces mots, par rapport à ce Citoyen d'honneur de la Ville de Paris dont j'espère vivement la libération, je vous remercie et vous souhaite de bons travaux.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace M. Emmanuel GRÉGOIRE au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente de la 7e Commission.

2022 DGRI 2 - Projet de coopération avec la municipalité de Jéricho et la Régie des Eaux de Jénine-Ouest (1.070.000 euros).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au rapport d'Amnesty International faisant état de "l'apartheid israélien envers le peuple palestinien".

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'assassinat de la journaliste palestinienne Shireen Abu Akleh.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DGRI 2 et les vœux référencés n^{os} 6, 7 et 7 bis. Le DGRI 2, c'est le projet de coopération avec la municipalité de Jéricho et la régie de Jénine-Ouest.

La parole est tout d'abord à Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération, qui propose de renouveler le soutien de la Ville de Paris à la ville de Jéricho, dans le cadre de la coopération mise en place en 2009, n'appelle pas réellement de réserves et notre groupe le votera favorablement.

Ce qui, en revanche, pose problème, c'est le choix des élus de votre majorité de rattacher deux vœux à ce projet de délibération. Deux vœux qui n'ont rien à voir avec la coopération décentralisée de la Ville de Paris, et plus précisément avec ce projet stratégique pour l'accès à l'eau potable dans cette région.

Deux vœux qui sont tout simplement proprement scandaleux ! Et je ne peux douter une seule seconde que vous qui êtes à la place de la Maire de Paris, qui présidez cette séance, vous partagiez cet avis. Je m'interroge donc sur le but réellement poursuivi par le groupe Communiste avec ces vœux dont l'objet est discutable, mais dont la forme est choquante et indigne. Je le dis ce matin, indigne d'eux, élus de la République, indigne du Conseil de Paris.

Chers collègues, les mots ont un sens. Vous ne vous grandissez pas et vous ne servez pas la cause que vous prétendez défendre, à savoir le décès de la journaliste Shireen Abu Akleh, en en parlant comme vous le faites. "Assassinée d'une balle dans la tête", "charge de la police israélienne", "coups de matraque", mais où sommes-nous ici ?

Notre Assemblée ne peut pas tout vous passer au prétexte que vous cherchez désespérément le coup de "com" pour affirmer une quelconque légitimité politique et peser dans la reconstruction d'un pacte majoritaire parisien à la peine.

Monsieur le Maire, je vous demande solennellement de sanctionner ces projets et ces propos intolérables. Et pourtant, vous aviez vous-même promis, promis dans cette séance, de ne pas donner prise à la moindre polémique, cher Patrick BLOCHE. Dès la première délibération à notre ordre du jour, votre majorité s'en donne à cœur joie : votre message n'est a priori pas parvenu aux destinataires.

Chers collègues, au-delà du caractère polémique et c'est peu dire de vos propos, qu'attendez-vous précisément du Conseil de Paris ? La situation que vous qualifiez, je cite, "d'apartheid envers le peuple palestinien", est-elle un sujet local au sens de notre règlement intérieur, article 14 ?

N'y voyez pas d'offense, mais je ne crois pas que ce soit en lien avec les compétences et les politiques publiques de la Ville de Paris. Voilà trop longtemps maintenant que nous vous alertons sur les dérives d'une partie

des élus de cette Assemblée, qui souhaite faire du Conseil de Paris quelque chose qu'il n'est pas : une tribune de l'O.N.U.

Chers collègues, je suis désolé que vos ambitions aux uns et aux autres ne vous aient pas amenés aux plus hautes fonctions et autres responsabilités où vous pourriez justement traiter des sujets tels que le conflit israélo-palestinien, au demeurant légèrement plus complexe que la vision partielle que vous décrivez dans votre vœu.

Nul doute que Mme KONÉ sera d'accord, elle qui déclarait dans la presse récemment, il y a quelques jours, qu'il fallait, je cite, "réinvestir la politique du quotidien". Mais alors, c'est quoi la politique du quotidien ? C'est que nous débattions sur un conflit qui dépasse nos compétences, comme on l'a dit, ou simplement pour se faire plaisir ? Ou bien, c'est de parler de stationnement, de plans climat, de crèches, de "quick" commerces, de terrasses, de protection des arbres à Paris, oh la liste est longue !

Pour ma part, je crois que le mandat que j'ai reçu des habitants du 17^e arrondissement m'oblige. Il m'oblige à porter leurs voix sur les sujets qui les préoccupent et sur lesquels nous pouvons agir.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement.

Pour la suite du débat, j'aimerais que quand les autres intervenantes et intervenants vont s'exprimer, qu'il y ait le même silence qui a permis d'entendre les arguments défendus par Geoffroy BOULARD dans son intervention.

La parole est à Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Monsieur Geoffroy BOULARD, je vais revenir à l'essentiel de ce projet de délibération, et c'est effectivement comment nous allons aider à améliorer la vie des habitants de Jéricho.

Cette ville située au cœur du Jourdain est une oasis alimentée par une source d'eau régulière et de qualité. Dans le cadre de son dispositif "Solidarité eau", Paris accompagne la ville palestinienne depuis 2009, dans la distribution et la gestion durable de l'eau dont le partage entre usages domestiques et agricoles a fait l'objet de tensions sur lesquelles je ne reviendrai pas.

Cette nouvelle étape du projet de coopération vise à améliorer le réseau existant pour l'accès à l'eau dans une ville qui connaît une demande grandissante liée au tourisme, ainsi qu'à une forte croissance démographique et agro-industrielle. L'alimentation en eau de la ville est en effet encore soumise à des coupures régulières aggravées par de fortes chutes de pression dans le réseau, surtout en période estivale. Le projet comprend également la création d'un réseau d'assainissement dans l'ouest de Jéricho où les eaux usées sont rejetées en milieu naturel, sans traitement préalable.

Aujourd'hui, dans le monde, 785 millions de personnes, selon les chiffres 2019 de l'Organisation mondiale de la santé, sont privées d'un accès basique d'alimentation en eau potable, et dans le contexte du dérèglement climatique qui aggrave les pressions sur les ressources hydriques, accéder à une eau de qualité en quantité suffisante demeure un défi international à double titre. Il s'agit d'un enjeu de santé publique et d'un enjeu de développement.

Grâce à l'expertise d'"Eau de Paris", notre Ville s'est imposée depuis près de 20 ans comme un acteur majeur de la coopération décentralisée dans les domaines d'accès à l'eau et à l'assainissement, et porte 75 projets essentiellement en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie du Sud-est, qui bénéficient à plus de 1,5 million de personnes.

L'expertise d'"Eau de Paris" s'est construite en menant à bien des programmes d'une ampleur et d'une complexité croissantes tels que l'aide à la création de diagnostics et de schémas directeurs de l'eau et de l'assainissement, la formation de personnel ainsi que la mise en œuvre de programmes de création et de réhabilitation d'infrastructures.

Or, l'amélioration de l'accès des populations à l'eau potable engendre mécaniquement de nouvelles eaux usées qu'il est nécessaire de maîtriser pour réduire les contaminations et les pollutions.

La Ville a ainsi fait le choix de favoriser une approche qui lie étroitement l'accès à l'eau potable et l'assainissement, deux droits humains fondamentaux reconnus par les Nations Unies. On peut rappeler que le défaut d'assainissement et la contamination de l'eau sont des facteurs de transmission de maladies, typhoïde, paludisme, diarrhées à l'origine de 2 millions de morts chaque année dans le monde, dont 90 % sont des enfants de moins de 5 ans.

Ce projet stratégique de 1,3 million d'euros est particulièrement ambitieux. Il a reçu le soutien de l'Agence française pour le développement et du Consulat général de France à Jérusalem. Il devrait bénéficier à 350.000 personnes.

Précisons que depuis la mise en place de la loi Oudin-Santini, appliquée à Paris depuis 2005, les Parisiennes et les Parisiens participent quotidiennement, en ouvrant leurs robinets, à financer ces projets de solidarité et à garantir un accès à l'eau et à l'assainissement digne au plus grand nombre avec quelques dizaines de centimes

prélevés chaque année sur leur facture d'eau. Une contribution au bien commun dont nous pouvons toutes et tous être fiers.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Geneviève GARRIGOS.

Je donne maintenant la parole à Mme Antoinette GUHL.

Mme Antoinette GUHL. - Monsieur le Maire, chers collègues, le projet de délibération DGRI 2 qui nous est proposé au vote porte un projet de coopération entre les villes de Jéricho, la Ville de Paris, et un opérateur de Jénine pour la création d'une station d'épuration et le renforcement du réseau d'eau de Jéricho. Notons qu'elle fait suite à une longue coopération avec "Eau de Paris" qui a débuté en 2009.

Une fois adoptée, cette coopération donnera lieu à un cofinancement de la FICOL de l'A.F.D. pour une enveloppe totale de plus de 1 million d'euros.

Nous, écologistes, tenons à féliciter M. NGATCHA pour cette coopération, car le sujet de l'eau à Jéricho et plus généralement dans la vallée du Jourdain est à la fois un enjeu écologique et un enjeu politique majeurs. En effet, ce territoire souffre depuis de nombreuses années d'une pénurie d'eau liée à deux principales causes. La première est politique, elle consiste en l'accaparement de la ressource en eau et en son rationnement par Israël, sur ce territoire de la vallée du Jourdain. Bien qu'ayant des nappes phréatiques nombreuses, les populations n'ont pas un accès à l'eau digne et équitable.

Dans les familles les plus pauvres, les dépenses en eau peuvent représenter près de la moitié des revenus. En février 2012, déjà, un rapport de l'Assemblée nationale française dénonçait un nouvel apartheid de l'eau, ne vous en déplaise, Monsieur BOULARD. Ceci fait bien sûr écho aux propos d'Amnesty International et au vœu du groupe communiste à ce Conseil.

Le rapport se concluait même par ces mots : "Au Proche-Orient, l'eau est plus qu'une ressource, c'est une arme". Les conséquences de cette limitation en eau sont désastreuses et cette région agricole a dû progressivement transformer sa production pour survivre et a dû aussi abandonner une grande partie de ses sols à l'aridité.

Enfin, deuxième cause, la réalité du réchauffement climatique qui vient aggraver cette situation politique. D'intenses périodes de sécheresse ont provoqué le tarissement de nombreuses sources et nous voyons donc dans cette coopération une nouvelle source d'espoir pour le quotidien des habitants de Jéricho. Nous voterons avec engagement pour ce projet de délibération et nous voterons également pour les deux vœux rattachés, ainsi que le vœu bis proposé relatif à l'assassinat de Shireen Abu Akleh.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Antoinette GUHL.

La parole est maintenant à Raphaëlle PRIMET, qui profitera de son intervention pour présenter les vœux n^{os} 6 et 7.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, je constate que pour M. BOULARD, on peut parler de l'Égypte comme vient de le faire Mme GARRIGOS, on peut parler des Ouïghours, on peut parler d'Ukraine, mais il y a un sujet tabou, il faudra me dire pourquoi, on ne peut pas parler d'Israël et de la Palestine, il faut que pour cela je sois sanctionnée. C'est noté, mais je n'ai pas vu d'arguments sur le fond.

Mes chers collègues, ce projet de délibération est important et nous le saluons. Il porte sur les relations de coopération entre Paris et Jéricho dans le domaine de l'accès à l'eau potable. En effet, comme dans le reste du monde, l'eau est un enjeu majeur. Dès le début de l'occupation israélienne en 1967 en Cisjordanie, à Jérusalem et à Gaza, les autorités militaires israéliennes se sont emparées de toutes les ressources en eau et des infrastructures associées dans les territoires palestiniens occupés. Résultat : la consommation d'eau par habitant du côté israélien est de près de trois fois et demie celle des Palestiniens qui souffrent, notamment pendant l'été, des pénuries d'eau.

D'autres ordonnances militaires ont mis en place de nombreuses restrictions visant les Palestiniens telles que l'interdiction de forer de nouveaux puits sans l'autorisation préalable des autorités, ou encore l'autorisation de creuser de 140 mètres maximum pour les Palestiniens, alors que les puits israéliens peuvent atteindre 800 mètres de profondeur. Les inégalités dont est victime le peuple palestinien sont criantes et se durcissent.

Le 1er février 2022, l'organisation de défense des droits humains, Amnesty International, a rendu un rapport qui révèle l'ampleur du régime d'apartheid mené par Israël. Ce rapport définit clairement l'objectif des autorités israéliennes : opprimer, dominer les Palestiniens au profit des Israéliens juifs qui sont privilégiés par le droit civil israélien. Un mois plus tard, en mars 2022, l'ONU publie pour la première fois de son histoire, un rapport qui aboutit à cette même conclusion : la situation dans les territoires palestiniens occupés s'apparente à un apartheid.

Ces deux rapports viennent en confirmation de nombreux autres rendus par des organisations de défense des droits humains, "B'Tselem", "Human Rights Watch", la liste de ces rapports est longue. Leurs drapeaux décrivent de nombreuses discriminations subies par les Palestiniens : les spoliations arbitraires de terres ou de maisons, les expulsions forcées, les routes interdites aux Palestiniens, les restrictions de déplacements, les "checkpoints", le mur

de 700 kilomètres, l'extension des colonies qui enferment la population dans des enclaves, les discriminations économiques et sociales, les détentions arbitraires, les tortures, les homicides illégaux.

Ce qui est nouveau et rend la notion d'apartheid incontournable, c'est l'institutionnalisation. Depuis la loi de juillet 2018 proclamant Israël Etat-nation du peuple juif, le gouvernement de NETANYAHOU à l'époque a doté la ségrégation d'un fondement juridique. La pratique a trouvé sa loi.

Ces politiques inhumaines doivent cesser. Il y a urgence à agir pour les Palestiniens. C'est pourquoi nous demandons, par notre vœu, que la Maire de Paris demande au Gouvernement d'interpeller l'Etat d'Israël pour qu'il mette en œuvre les préconisations et conclusions de ces différents rapports et du rapport d'Amnesty International, à savoir supprimer toutes ces mesures de discrimination, ségrégation et oppressions actuellement en vigueur et abroger l'ensemble des lois qui les permettent.

Notre deuxième vœu illustre malheureusement les conséquences de ces politiques : l'assassinat de la journaliste palestinienne Shireen Abu Akleh tuée effectivement, Monsieur BOULARD, d'une balle dans la tête le 11 mai dernier, alors qu'elle couvrait un raid militaire israélien dans le camp de réfugiés à Jénine et qu'elle portait un gilet pare-balles marqué presse. Nous souhaitons porter ce vœu.

L'émotion internationale qu'a suscitée sa mort n'est pas encore retombée que les images terribles de ses obsèques nous sont parvenues. La charge violente de la police israélienne pendant la cérémonie, le cercueil de Shireen renversé ont choqué le monde entier. Je tiens ici à apporter mon soutien à sa famille et à ses proches.

De nombreux Etats et organisations internationales ont condamné ce meurtre et ont appelé à une enquête indépendante, mais le 19 mai, le gouvernement israélien a annoncé qu'aucune enquête ne serait réalisée.

Je tiens aussi à rappeler que 55 journalistes palestiniens ont été tués par les forces d'occupation depuis 2000 et que 16 d'entre eux sont emprisonnés. Ainsi, nous demandons qu'un hommage soit rendu à Shireen Abu Akleh à Paris, et au nom de son attachement à la liberté de la presse, que la Maire de Paris interpelle le Gouvernement français pour qu'il demande en urgence une enquête indépendante et qu'au-delà, qu'il agisse au Conseil européen pour des sanctions immédiates contre les crimes de guerre et pour protéger les libertés fondamentales.

C'est l'inaction internationale et du gouvernement israélien qui permet que dimanche, des milliers d'Israéliens ultranationalistes d'extrême droite défilent aux cris de "mort aux Arabes !", "Que votre village brûle !" et qu'une deuxième Nakba arrive". Voilà ce qu'il se passe quand on ne fait rien.

Madame la Maire, ces projets de délibération mentionnent clairement que la Ville de Paris soutient l'effort de paix au Proche-Orient, nous espérons donc que vous voterez ces deux vœux. Nous maintenons notre vœu et nous voterons le vœu de l'Exécutif aussi.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - C'est clair. Merci.

Je donne la parole à Arnaud NGATCHA, pour répondre aux intervenants et intervenantes.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Monsieur le Maire, je vous remercie.

Mes chers collègues, je vais d'abord répondre sur le projet de coopération avec la municipalité de Jéricho, remercier la majorité comme l'opposition pour le soutien à ce projet de coopération. Je ne reviendrai pas dans les détails, cela a été fait, néanmoins, je tiens à remercier Dan LERT, mon collègue dont je salue le travail, qui est associé évidemment à la mise en place de cet accord de coopération.

La présidente de la 7e Commission l'a rappelé, elle est vraiment utile aux usagers sur place pour les desservir par le service des eaux de la municipalité de Jéricho. Ce projet de délibération, qui vise la signature d'une convention avec "Eau de Paris" et l'Agence française de développement, a été soutenu également par le Consulat général de France.

Vous dire également que cela représente un total d'investissement de 1,325 million d'euros, qui est évidemment un investissement très important, mais vous l'avez souligné, ce projet le mérite.

Enfin, je finirai par saluer le travail des agents de la Direction générale des Relations internationales, des agents de la Ville liés à ce projet, et ceux d'"Eau de Paris" qui suivent ce projet. J'espère que cette intervention vous aura apporté de la clarté sur l'importance de la coopération internationale que nous menons.

Monsieur le Maire, je poursuis, merci.

Je poursuis sur les vœux ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Oui, naturellement, puisque les vœux ont été présentés par Raphaëlle PRIMET, donc dans votre réponse vous vous êtes exprimé sur le projet de délibération et vous répondez pour donner la position de l'Exécutif sur les vœux n^{os} 6 et 7, et présenter le vœu n^o 7 bis de l'Exécutif.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Concernant le vœu que vous avez déposé relatif au rapport d'Amnesty International faisant état de l'apartheid israélien à l'égard du peuple palestinien, je tiens tout d'abord à souligner qu'en tant que O.N.G. indépendante,

Amnesty International est pleinement dans son rôle de défense des droits humains en s'intéressant aux Palestiniens, et parfaitement libre du choix de ses mots.

Néanmoins, il n'appartient pas à la Ville de Paris de donner suite au rapport d'une O.N.G. indépendante, pas plus qu'il ne lui revient de se positionner sur un terme qui jusqu'à présent n'a été utilisé que pour définir une seule et unique situation : le régime de ségrégation raciale systématique qui existait en Afrique du Sud entre Blancs d'un côté, Noirs, Métis et Asiatiques de l'autre.

J'attire d'ailleurs votre attention sur le fait que la Knesset est composée pour partie de députés arabes, de partis représentant différentes obédiences religieuses ou laïques, mais en tous les cas, tous les membres sont démocratiquement élus. Au contraire, les Noirs en Afrique du Sud n'eurent le droit de vote qu'à partir de 1994, date qui mettait ainsi fin au régime de l'apartheid.

La position de la Ville de Paris sur le conflit israélo-palestinien a toujours été la création de deux Etats vivant chacun dans des frontières sûres et reconnues dans la paix et la sécurité. Cette position est à l'image de celle de la diplomatie française. Des textes de droit international définissent l'apartheid, notamment la convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid, ainsi que le statut de Rome de la cour pénale internationale. Mais la Ville de Paris n'est absolument pas compétente pour statuer qu'un régime, quel qu'il soit, puisse être qualifié de régime d'apartheid.

Au-delà des opinions de chacun, nous devons considérer les intérêts de la Ville avant les convictions personnelles. C'est de cette manière que nous pourrions poursuivre notre action concrète envers les collectivités avec lesquelles nous entretenons des liens d'amitié qui se manifestent par des gestes diplomatiques, mais également des projets de coopération concrets comme celui que je viens de présenter avec le projet de délibération à l'instant.

Je rappelle que ce projet de délibération auquel est attaché votre vœu vise à améliorer la gestion de l'eau de la ville de Jéricho, en s'appuyant notamment sur l'expertise des domaines des agents de notre ville et d'"Eau de Paris". Voilà une action concrète qui montre l'appui que Paris donne pour améliorer au quotidien la vie des Palestiniens.

Dans un état d'apartheid comme l'était l'Afrique du Sud, ce type de coopération n'aurait même pas pu être envisagé. Aussi, Madame la Présidente, Monsieur le Président du groupe, je vous invite à retirer votre vœu. Dans le cas contraire, nous émettrons un avis défavorable.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher Arnaud NGATCHA.

Tout est clair. Tout est clair aussi du côté du groupe Communiste, puisque Raphaëlle PRIMET nous a déjà dit qu'elle ne retirait pas ses vœux.

Le vœu n° 6 étant maintenu, cela me permet de donner la parole à Alexis GOVCIYAN, qui va s'exprimer au nom de son groupe GIP sur le vœu n° 6.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Monsieur le Maire.

Je respecte infiniment les convictions de nos collègues communistes, même si parfois et souvent je ne les partage pas, mais là, franchement, cher Nicolas BONNET-OULALDJ, vous nous présentez un vœu basé sur un rapport d'Amnesty International, qui accuse Israël "de crime d'apartheid depuis sa création en 1948", c'est-à-dire que ce serait un crime originel.

Toujours selon ce rapport, Israël mettrait en place "une oppression raciste institutionnalisée privant systématiquement les Palestiniens d'Israël de leurs droits". Pour ceux qui connaissent Israël comme moi, une telle accusation est pour le moins choquante.

Vous le savez sans doute, Israël compte plus de 2 millions de citoyens arabes qui jouissent des mêmes droits que leurs compatriotes juifs : participation aux élections locales et nationales, liberté de circuler, d'entreprendre, liberté d'expression et d'association, liberté de culte, accès au système de santé et égalité devant la justice. Est-ce cela l'apartheid ?

Les citoyens arabes d'Israël sont représentés au gouvernement par un ministre et à la Knesset par les parlementaires appartenant à l'ensemble des formations politiques qui composent le paysage politique du pays. Est-ce cela l'apartheid ?

Il faut bien mesurer, chers collègues, la violence symbolique que recèle une telle accusation d'apartheid. Je considère qu'elle vise tout simplement à délégitimer l'Etat juif, à l'accuser de ce qu'il n'est pas, et cela s'appelle l'antisionisme.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre ce vœu comme d'ailleurs le vœu suivant.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Voilà, comme je n'ai pas d'autres demandes d'explication de vote, je vous propose de passer au vote, tout simplement.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 6 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 7 déposée par le groupe Communiste et Citoyen également maintenue, si j'ai tout compris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Je n'ai pas présenté le vœu de l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - En général, quand l'Exécutif répond, il répond au vœu et présente le vœu de l'Exécutif, vous étiez dans les cinq minutes.

Vous tenez beaucoup à présenter le vœu de l'Exécutif ? Est-ce utile ?

En tout cas, vous avez déposé un vœu n° 7 bis qui a été diffusé et en réponse au vœu n° 7, mais le vœu n° 7 étant maintenu, je le mets aux voix et je mettrai après aux voix le vœu n° 7 bis de l'Exécutif.

La proposition de vœu référencée n° 7 du groupe Communiste et Citoyen étant maintenue, l'avis de l'Exécutif étant défavorable, je la remets au vote.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2022, V. 83).

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 2.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DGRI 2).

Je vous remercie.

Sur un sujet qui est toujours difficile, je vous remercie d'avoir respecté scrupuleusement l'esprit et la lettre du règlement intérieur du Conseil de Paris, en n'ayant pas interrompu les interventions que vous étiez légitimement en droit de ne pas approuver.

2022 DGRI 15 - Subventions (80.000 euros) et conventions à 17 associations dans le cadre de l'appel à projets "Label Paris Europe 2022".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DGRI 15, il s'agit de l'attribution de subventions et de conventions à 17 associations dans le cadre de l'appel à projets "Label Paris Europe 2022".

La parole est à Marie-Caroline DOUCERÉ.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, au nom du groupe Changer Paris, j'ai eu le plaisir de participer, le 31 mars dernier, au jury arbitrant les associations lauréates du "Label Paris Europe". De nombreux projets nous ont été présentés et beaucoup se sont révélés très intéressants, au point de rendre cet arbitrage difficile.

Je tiens à remercier notre collègue Arnaud NGATCHA, qui a su animer ce jury, en tant que président, dans le respect de nos sensibilités.

Je tiens à saluer l'ensemble des associations lauréates, en particulier des associations phares comme le "Mouvement européen", et certains projets tels que celui de l'association "Old'up". Cette association souhaite favoriser une réflexion et une prise de conscience autour de la citoyenneté européenne parmi les personnes plus âgées, souvent mal informées et éloignées des questions européennes, alors qu'elles représentent plus d'un quart de la population de notre continent.

De même, l'Ecole des grands-parents européens s'intéresse à des sujets primordiaux mais peu discutés ailleurs, tels que la question des relations à distance, alors qu'un fossé générationnel existe et que la mobilité des jeunes étudiants est de plus en plus facilitée et encouragée.

L'association "Parcours le monde Ile-de-France" s'est également mobilisée sur cet enjeu de la mobilité européenne, mais au profit cette fois des jeunes de 18 à 30 ans rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle. Le label va soutenir leur projet de sensibilisation du public jeune parisien éloigné de la mobilité et de la question européenne.

Le label va aussi contribuer à la découverte par des apprentis auxiliaires de puériculture, de techniques pédagogiques italiennes innovantes et reconnues par l'O.C.D.E. Cette transmission intra-européenne ouvrira, je l'espère, de belles perspectives dans ce secteur primordial de la petite enfance, secteur qui, comme vous le savez, connaît de réelles difficultés d'attractivité sur notre territoire.

Créé il y a vingt ans, ce label nous permet donc ainsi de soutenir des projets portés par des associations et des établissements scolaires dans le but de promouvoir l'Europe à Paris. S'il a déjà permis de soutenir plus de 250 projets, je continue à déplorer que les élus de Paris ne soient pas suffisamment associés en amont pour sensibiliser davantage les acteurs de nos arrondissements respectifs à soumettre des projets pour concourir à ce label.

Mieux relayer et communiquer pour appeler à candidater à ce label Paris Europe est, selon moi, le premier des enjeux à présent. Cette question est d'autant plus essentielle à l'heure où nous appelons à nous rassembler autour des valeurs européennes, notamment à l'aune de la guerre en Ukraine.

Tant de belles causes peuvent être proposées par ce label et l'idéal démocratique qu'il défend. J'espère de tout cœur que ce processus sera amélioré dès les prochaines éditions.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Marie-Caroline DOUCERÉ.

Je donne évidemment la parole à Arnaud NGATCHA, pour vous répondre.

En plus là, il n'y a pas de vœu, donc il n'y aura pas de méprise.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Monsieur le Président.

Madame la conseillère de Paris, chère Marie-Caroline DOUCERÉ, je vous remercie pour vos mots, et évidemment je me réjouis du succès, lors de la remise du prix du "Label Paris Europe".

Effectivement, cette remise s'est faite lors de la journée de l'Europe qui s'est tenue ici sur le parvis de l'Hôtel de Ville et qui a rencontré un grand succès. Je suis heureux, en cette année de présidence française, que la Ville de Paris ait pu, notamment à travers cette journée de l'Europe et ce label Paris Europe, participer à l'action que mène la France.

Je ne vais pas revenir sur le label, vous l'avez très bien expliqué et chacun d'entre vous le connaît. J'entends ce que vous avez dit, nous en avons parlé lorsque le jury s'est réuni, vous avez raison, il faut que nous améliorions deux choses essentielles : la communication et le moyen de relayer cela plus efficacement dans les arrondissements, vous pouvez compter sur moi pour agir de la sorte.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Arnaud NGATCHA.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 15.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DGRI 15).

2022 DGRI 31 - Convention de co-organisation entre la Ville de Paris et CEPS pour l'organisation de l'événement "Conversations de Gouvieux" le vendredi 8 juillet 2022.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DGRI 31. Il s'agit d'une convention de co-organisation entre la Ville de Paris et le C.E.P.S. pour l'organisation de l'événement Conversations de Gouvieux, qui aura lieu le 8 juillet 2022.

La parole est à Antoinette GUHL.

Mme Antoinette GUHL. - Monsieur le Maire, chers collègues, voilà un projet de délibération qui pose question et qui pose problème.

Les conversations de Gouvieux, de quoi s'agit-il ? C'est une rencontre annuelle des acteurs de la défense réunissant des acteurs gouvernementaux, des entreprises privées qui, je cite, ont "pour vocation de créer une relation de confiance entre les armées et le monde civil".

On y retrouve parmi les participants des chefs d'état-major, des officiers généraux, on y retrouve également des chefs de service spécialisés et les P.D.G. des grandes entreprises et des grands groupes du secteur de la défense. Par ce projet de délibération, la Ville devient partenaire des Conversations de Gouvieux, et c'est déjà affiché sur le site Internet du C.E.P.S.

En effet, elle propose d'accueillir gratuitement cet événement, qui ne porte en rien sur les affaires parisiennes. 816 euros de l'heure multipliés par 10 heures, c'est environ 8.000 euros de subvention pour cette structure traitant de défense nationale, d'aviation et d'aérospatiale. Je crois que nous sommes assez loin là de l'intérêt local.

De nombreuses associations du territoire parisien, actives pour les Parisiennes et les Parisiens, ne réussissent pas à avoir accès aux espaces de la Ville pour leurs événements.

Bref, tant sur le fond que sur la forme, ce projet de délibération pose problème. Notons en outre que compte tenu de la liste de ses sponsors et partenaires, Airbus, Total Energies, Engie, Thalès et j'en passe, je ne suis pas certaine que cette structure ait réellement besoin du soutien des Parisiennes et des Parisiens.

Donc, sur le fond, et au nom de l'intérêt local, nous voterons contre ce projet de délibération et nous demandons à la Ville d'exiger le retrait du logo de la Mairie de Paris dans la liste des partenaires sur le site Internet de cette organisation.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Antoinette GUHL.

La parole est à Arnaud NGATCHA, pour vous répondre.

Monsieur le Maire, c'est à vous.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Madame la Conseillère de Paris, comme j'ai pu l'évoquer à l'occasion de la réunion de la 7e Commission mardi dernier, les Conversations de Gouvieux, organisées par le Centre d'étude et de prospective stratégique, sont depuis 12 ans maintenant un événement incontournable du secteur de la défense et de la sécurité, qui offre un espace de réflexion privilégié réunissant les institutions militaires et des acteurs du monde civil.

Dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne, nous avons souhaité maintenir la mise à disposition de l'hôtel de Lauzun pour ces rencontres. Le C.E.P.S. est une O.N.G. internationale reconnue par le Conseil d'Europe, la Commission européenne, l'O.C.D.E., l'UNESCO et l'Organisation internationale de la francophonie. Ainsi, en application de la délibération 2018 DICOM 9, il peut bénéficier de la gratuité des lieux appartenant à la Ville.

Cette organisation a vocation à contribuer aux réflexions sur les institutions stratégiques de notre pays, et en tant que collectivité vous savez que régulièrement la Ville accompagne les initiatives de la société civile encourageant le débat.

Par ailleurs, une grande partie de ces débats porteront notamment sur la guerre en Ukraine.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 31.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DGRI 31).

2022 DGRI 32 - Convention de partenariat entre la Municipalité de Minato et la Ville de Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DGRI 32 concernant une convention de partenariat entre la municipalité de Minato et la Ville de Paris.

La parole est à Delphine MALACHARD DES REYSSIERS.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce partenariat avec un arrondissement de Tokyo matérialise des rapprochements nombreux entre notre ville et la capitale japonaise qui, le hasard fait bien les choses, nous précède dans l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été.

Cette coopération concerne des sujets liés à l'environnement, au sport et au tourisme, en particulier sur l'initiative de plages urbaines, "Paris-Plages" ici, "Odaiba-Plages" là-bas.

Ce partenariat peut être aussi une occasion unique de nous inspirer à ce que le pays du soleil levant fait de remarquable sur ces sujets. La présence de l'homme dans la nature est fondamentale dans la façon dont les Japonais pensent et vivent dans leur environnement. Les biotopes, les écosystèmes ou les zones protégées sont au Japon des espaces où se lit la trace de l'homme et où il vit en parfaite harmonie avec la nature, la respectant totalement.

Comment est liée la satisfaction des besoins quotidiens propres de l'homme à la nécessité de protéger l'environnement ?

Le shintoïsme, considéré comme la plus ancienne religion du pays, prône dans l'aménagement du territoire et notamment la gestion de l'eau, un culte de l'esthétique de la nature dans l'instrument de la modernité que les Japonais cherchent à faire cohabiter avec les traditions. Cette dimension culturelle de l'arbre ou de l'eau relève du sacré.

Ainsi, un cours d'eau, un arbre, un personnage charismatique, une simple pierre ou même des notions abstraites comme la fertilité peuvent être considérés comme des divinités. Alors, loin de moi l'idée de vouloir convertir toute notre Assemblée au shintoïsme, ou de faire de chaque fleur de Paris ou plutôt ce qu'il en reste, une divinité. D'une façon plus prosaïque, il s'agit plutôt d'amorcer ensemble une réflexion pour penser différemment notre ville et nos usages.

Nous dénonçons souvent ici des problèmes dans l'espace public tant dans l'entretien de la trace que nous laissons dans notre ville, ses équipements ou son mobilier urbain que dans le rapport de notre action avec le cadre naturel qui nous entoure : la pollution dans l'eau, les arbres, etc.

Nous évoquons aussi souvent des comportements plus individuels que nous subissons. Je pense, par exemple, aux agents de la direction de la propreté et de l'eau obligés d'intervenir très souvent dans les rues pour nettoyer les trop nombreuses opérations d'affichage sauvage, surtout sur les murs, en particulier en cette période électorale. Je n'accuse personne.

Une maîtrise de soi et de meilleurs comportements individuels peuvent aussi nous inspirer ici. Les Japonais aiment la France, ils aiment Paris et savent nous le montrer. Ce type de partenariat vient, et c'est très bien, consacrer les liens qui nous unissent, mais ils obligent aussi à mieux respecter notre cadre de vie et ce trésor que nous avons entre les mains. Respectons la nature, elle est l'avenir de l'homme, de la femme, de l'humanité.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Delphine MALACHARD DES REYSSIERS.

La parole est à M. Arnaud NGATCHA, pour vous répondre.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Monsieur le Maire, Madame la Conseillère, merci pour votre intervention, vous avez très bien résumé cette convention de partenariat, parfois avec des mots poétiques.

Je signalerai juste que ce partenariat avec la municipalité de Minato, en dehors de l'atout pratique, permet évidemment aussi de renforcer les relations de Paris avec Tokyo, avec qui nous sommes liés, nous avons des liens très importants depuis le pacte d'amitié qui date de 1982. Cela nous permet aussi d'associer ces acteurs sur les questions pratiques d'une grande importance concernant la Ville de Paris, et notamment pour le bon déroulement des Jeux Olympiques et Paralympiques, et j'ai une pensée pour mon collègue évidemment Pierre RABADAN qui a en charge ce magnifique projet.

Je vous invite et je vous remercie de soutenir ce projet.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Arnaud NGATCHA.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 32.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DGRI 32).

2022 DGRI 35 - Convention de co-organisation et de co-financement (100.000 euros) du Sommet des villes pour le climat avec l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DGRI 35 concernant une convention de co-organisation et de cofinancement du sommet des villes pour le climat avec l'Association internationale des maires francophones, dit A.I.M.F.

La parole est à Geneviève GARRIGOS, Madame la Présidente ?

Mme Geneviève GARRIGOS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, c'est une question de droit, d'égalité et de justice sociale, c'est en ces termes que 700 maires de toutes les régions du monde, réunis à l'hôtel de Ville de Paris en marge de la COP 21 en 2015, exprimaient déjà leur responsabilité commune et leur engagement à trouver des solutions en faveur du climat.

L'enjeu est bien là, alors que les villes abritent la moitié de la population mondiale et génèrent deux tiers des émissions de gaz à effet de serre dans le monde, agir rapidement pour adapter nos villes à l'urgence climatique est la seule voie possible. A Paris, cette question qui se trouve au cœur de toutes nos politiques publiques est débattue très régulièrement comme lors de ce Conseil.

Le niveau local est incontournable et permet de mettre en place des actions très concrètes et souvent innovantes. Cela se traduit dans le cadre de notre Plan Climat par l'éco-rénovation des logements et des équipements publics, la production d'énergie renouvelable et locale, la création de centaines de kilomètres de pistes cyclables, l'accélération de la végétalisation des espaces communs, la réduction des déchets, une alimentation bio locale et durable, tous ces sujets dont vous maîtrisez parfaitement la teneur et qui engagent résolument Paris vers la neutralité carbone.

Paris fait figure de pionnière pour relever les défis de la transition écologique... Je sais que nous avons tous faim, mais je vous demande quelques minutes, et notre stratégie de résilience est reconnue dans le monde entier.

On peut rappeler qu'en novembre dernier, lors de COP 26 à Glasgow, les actions de transformation de la Ville étaient ainsi récompensées par le prix des Nations Unies, l'UN Global Climate Awards, dans la catégorie Climate Leaders. Malgré des attentes très fortes, le bilan de la COP 26 fut pour le moins décevant.

En 2022, c'est au continent africain d'accueillir les plus importantes réunions internationales sur le climat, dont le sommet des villes à Abidjan. Il apparaît en effet fondamental que les problématiques climatiques soient débattues là où les conséquences en sont les plus importantes, alors que les populations sont demandeuses de développement pour diminuer la pauvreté et les inégalités sociales.

En effet, 40 % de la population subsaharienne vit en dessous du seuil de pauvreté, et les dernières publications du GIEC pointent que le changement climatique menace d'exposer jusqu'à 118 millions d'Africains parmi les plus pauvres à des sécheresses, des inondations et des chaleurs extrêmes d'ici 2030. Des données à mettre en perspective avec les émissions de gaz à effet de serre produites sur le continent africain, de l'ordre de 2 à 3 % des émissions mondiales.

Partout dans le monde, il faut mettre en œuvre des stratégies d'adaptation.

En Afrique, le défi est à la hauteur de la vulnérabilité des populations, c'est-à-dire immense si l'on veut limiter l'insécurité alimentaire, la pauvreté et les déplacements de populations déjà en cours sur le continent.

Organisé à l'initiative de l'Association internationale des maires francophones et de la Ville de Paris, ce sommet témoigne de notre solidarité pour faire progresser la justice climatique et la justice sociale à quelques mois de la COP 27, qui se tiendra en Egypte et qui sera, je l'espère, à la hauteur des enjeux climatiques et de développement du continent.

La représentante permanente de l'Angola auprès de l'ONU, Maria DE JESUS DOS REIS FERREIRA signalait, il y a quelques semaines, qu'en Afrique, le changement climatique pourrait réduire à néant tous les acquis de développement. Une alarme à laquelle nous ne pouvons rester sourds, je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente, chère Geneviève GARRIGOS.

La parole est à Boris JAMET-FOURNIER.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Comme souvent, je vais m'inscrire dans la droite ligne de l'intervention de la présidente Geneviève GARRIGOS, ma présidente, et j'aimerais commencer par dire que souvent dans cet hémicycle, on parle de

l'importance pour la Ville de Paris de tenir son rang historique, sa promesse, que ce soit en termes démocratiques, de droits humains, en termes de culture, de patrimoine, d'olympisme, mais aussi en termes climatiques puisque notre ville, la Ville de Paris, est celle notamment de l'accord de Paris et c'est ce que fait la maire, la présidente Geneviève GARRIGOS l'a rappelé sur un certain nombre d'exemples.

Quand même, lors d'une récente étude publiée en février, 40 % d'exposition en moins aux particules fines. Voilà une conséquence directe de l'action de l'Exécutif depuis quelques années. 8 mois de vie en plus, excusez du peu. Et je pense que c'est vers cela qu'il faut aller.

De fait, le dernier rapport du GIEC publié en avril 2022 est sans appel. Il nous reste 10 ans pour agir sur cette question climatique dont on voit les conséquences désastreuses, ce dérèglement climatique dont on voit les conséquences dans notre ville avec des feuilles séchées dans les rues parisiennes en plein mois de mai, ou des alertes sur les ressources en eau dans toute la France. On est vraiment dans une situation critique et il faut agir, car ces effets sont irrémédiables. Même dans l'hypothèse d'une limitation de la hausse des températures à 1,5 degré, on aurait des effets délétères sur la santé notamment, sur l'accès à l'alimentation, à l'eau.

Et donc, il faut agir, cette COP 26 qui a eu lieu récemment à Glasgow comme l'a dit Geneviève a été décevante. Moins de 1 milliard d'euros pour les pays du Sud, 800 millions d'euros, c'est trop peu, c'est d'ailleurs un quart des besoins en adaptation des pays du Sud d'ici à 2030, donc il faut agir.

D'ailleurs, le dernier rapport du GIEC incite les collectivités locales, les régions, à travailler ensemble pour s'intéresser à cette question du dérèglement climatique. Et donc, là encore, Paris tient son rang avec ce sommet d'Abidjan qu'elle prépare. Quels sont les objectifs de ce sommet ? Il y en a trois.

D'abord, un moment de plaidoyer pour les élus locaux et je pense que c'est important que les maires des grandes villes du Nord et les grandes villes du Sud puissent parler ensemble, échanger sur ces questions climatiques, échanger aussi sur des solutions concrètes. Une expertise technique notamment pour que la Ville de Paris puisse partager son expérience en la matière et faire connaître ses bonnes pratiques. Et enfin, une mobilisation pour trouver des financements. Des bailleurs internationaux seront présents à cette manifestation, et c'est important puisque, comme je l'ai dit, cela coûte cher, que ce soit pour construire des parcs photovoltaïques, des parcs d'éoliennes, de nouvelles infrastructures. On a besoin d'argent et donc, ce sera un des intérêts de ce sommet qui aura lieu en juillet à Abidjan.

Ce sera un moment fort sur le continent africain aussi pour préparer la COP 27 qui sera organisée en Egypte en novembre prochain, et c'est une des raisons qui me font dire que c'est une échéance importante que je suis heureux de pouvoir soutenir en votant favorablement à ce projet de DGRI 35. Je vous invite évidemment à faire de même, chers collègues.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Boris JAMET-FOURNIER.

La parole est à Fatoumata KONÉ, Madame la Présidente, c'est à vous.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, les rapports du GIEC se succèdent et continuent de nous alerter sur le fait que le climat est en train de changer partout dans le monde, plus rapidement que prévu, et que les effets du dérèglement climatique sont désormais irrémédiables sur les populations et les écosystèmes, y compris dans l'hypothèse d'une limitation de la hausse des températures à 1,5 degré, comme fixé dans l'accord de Paris.

Les conséquences observées sont graves et vont continuer de s'accroître : réduction de la disponibilité des ressources en eau et en nourriture, plus particulièrement en Afrique, impact sur la santé dans toutes les régions du monde, plus grande mortalité, émergence de nouvelles maladies, dégradation de la qualité de l'air, réduction de moitié des espaces dédiés à la biodiversité.

Malgré l'urgence, les différentes COP se suivent et continuent à décevoir, en particulier quand il en va de la question de la solidarité entre les pays du Sud et du Nord. Or, si l'enjeu du climat est global, les causes et les conséquences du changement climatique ne sont malheureusement pas uniformément réparties sur la planète. Ainsi, le continent africain, responsable de seulement 4 % des émissions de gaz à effet de serre, est déjà sévèrement affecté par les conséquences du dérèglement climatique, alors que les moyens et les opportunités d'adaptation diffèrent largement entre les pays du Nord et du Sud.

La question climatique, parce qu'elle trouve son origine au Nord, a des impacts et des conséquences majeures sur le Sud. Elle doit donc être envisagée aussi à travers la solidarité internationale.

Elle doit guider les choix stratégiques et nos orientations en la matière, en faisant de la transition énergétique et écologique la seule boussole d'un développement soutenable et des conditions de vie socialement et environnementalement justes.

Les pays du Sud connaissent une sobriété subie. Leurs ressources sont extraites et exploitées pour l'exportation, quand leurs populations connaissent une trop grande misère. Il est toutefois possible de faire le choix

d'une sobriété carbone reposant sur une agriculture durable, une économie qui préserve la biosphère et la biodiversité, une économie circulaire qui repose sur une faible extraction de ressources.

Il est donc temps que cette solidarité Nord/Sud, dont la survie de milliards de personnes dépend, se mette en œuvre. Il est temps que la justice climatique gouverne les décisions des chefs d'Etat de la planète.

Et parce que la COP 26 n'a pas permis l'adoption de décisions suffisantes pour répondre à cet objectif, que les pays du Sud sont repartis sans les financements nécessaires pour leur permettre de s'adapter au changement climatique, que les 100 milliards de dollars promis par an ne seront pas atteints avant au moins 2023, et que l'Afrique s'est sentie flouée, son adhésion au processus de l'Accord de Paris se fait moins franche, nous avons un devoir en direction des pays du Sud afin que leurs priorités soient positionnées au cœur des discussions.

C'est la raison pour laquelle nous nous réjouissons du choix de l'organisation de la Ville de Paris et de l'Association internationale des maires francophones, de tenir la première COP des villes sur le continent africain. Ce choix nous oblige, et nous aurons un devoir d'exemplarité afin que le travail de solidarité prime sur la communication et les belles déclarations d'empathie.

Chers collègues, je vous rappelle que l'ONU prévoit que plus de 100 millions d'Africains vont être menacés par le réchauffement climatique d'ici 2030. Des personnes extrêmement pauvres qui seront exposées à la sécheresse, aux inondations et aux chaleurs extrêmes si des mesures adéquates ne sont pas rapidement prises.

La COP des villes devra donc nous permettre de réaffirmer l'engagement des villes pour le climat et leur détermination à peser pour la réussite des prochaines COP. La COP 27 sur le climat et la COP 15 sur la biodiversité, et ainsi faire qu'à ces occasions, les priorités des pays du Sud soient réellement mises au centre, je dis bien au centre, des objectifs de ces rendez-vous très attendus.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Je donne la parole à Arnaud NGATCHA, pour répondre aux intervenantes et intervenants.

Monsieur le Maire, c'est à vous.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Présidente de la 7e Commission, Monsieur le Conseiller, Madame la Présidente du groupe Ecologiste de Paris, je vais revenir rapidement sur les intentions qui ont été celles de la Maire de Paris et de cette initiative de la COP 26 des villes.

Tout d'abord pour dire que le pacte du climat issu de la COP 26 de Glasgow affirme que les gouvernements locaux et régionaux ont un rôle important à jouer dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Vous l'avez notamment dit, Madame la Présidente du groupe Ecologiste de Paris, vous avez très bien décrit les enjeux, ils sont nombreux et il appartient à la Ville de Paris de pouvoir y répondre également.

Cette initiative des COP des villes, portée par la Ville de Paris, se fera avec le district d'Abidjan, l'A.I.M.F., en partenariat avec les principaux acteurs, réseaux et plateformes dans ce domaine, le C40 des villes que chacun connaît, ou également le C.G.L.U., qui est l'équivalent de l'O.N.U. pour les villes.

Permettez-moi évidemment d'avoir aussi une pensée pour mon collègue Dan LERT, qui est associé à ce projet, et la Maire de Paris se rendra à Abidjan où se tiendra par ailleurs l'assemblée générale de l'A.I.M.F., notamment avec une délégation dans laquelle, Madame la Présidente du groupe, vous êtes conviée.

Et donc, nous nous en réjouissons.

Je ne vais pas être plus long. Je finirai juste mon intervention concernant le vœu de l'Exécutif relatif à l'assassinat de la journaliste palestinienne, Shireen Abu Akleh. Ce vœu avait pour objet de lui rendre évidemment hommage ainsi qu'à sa famille, à ses collègues et également de se joindre à la position française concernant toute la clarté sur les conditions de cet assassinat.

J'en profite aussi pour rendre un hommage au journaliste français assassiné hier dans le Donbass, Frédéric Leclerc-Imhoff. Je vous demande tous que l'on puisse rendre hommage à ce grand journaliste et à tous les journalistes qui, à travers le monde, risquent leur vie au quotidien pour leur idéal, celui de la liberté de la presse.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, et évidemment nous nous associons à l'hommage que vous venez de rendre aux journalistes effectivement qui perdent la vie sur les champs de bataille, pour une valeur universelle qui est la liberté de la presse.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 35.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DGRI 35).

Je vous propose de suspendre la séance.

Pierre RABADAN, vous serez obligé de revenir après le déjeuner. La séance est suspendue et reprendra à 14 heures 45.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe).

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Bonjour à tous.

Mes chers collègues, la séance est reprise.

2022 DJS 57 - Subvention (80.000 euros) pour le club des Français Volants au titre de l'année 2022.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous reprenons donc les travaux de la 7e Commission.

Nous examinons le projet de délibération DJS 57 relatif à l'attribution d'une subvention (80.000 euros) pour le club des Français Volants au titre de l'année 2022.

J'ai deux interventions : la première est celle de Mme GARRIGOS, puis de M. BONNET-OULALDJ.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Madame la Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération vise à attribuer au club des Français Volants une subvention annuelle de 80.000 euros dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2020-2022 conclue avec la Ville de Paris.

Permettez-moi de prendre cette occasion pour revenir sur la mise en œuvre de la politique de la Ville pour lutter contre les violences sexuelles et sexistes dans le sport. Souvenez-vous, en janvier 2020, Sarah ABITBOL, championne de patinage artistique, révélait avoir été victime de viols et d'agressions sexuelles répétées de la part de son entraîneur alors qu'elle avait entre 15 et 17 ans. A la suite de son témoignage, d'autres anciennes patineuses de haut niveau sont parvenues, à leur tour, à briser le silence, révélant un scandale de violences sexuelles d'ampleur dans le patinage artistique français.

L'enquête menée par le Ministère des Sports a permis de mettre en cause 12 entraîneurs de patinage pour des faits de harcèlement ou d'agression sexuelle. Elle a également révélé une forme d'omerta au sein de la Fédération des sports de glace. Pendant 20 ans, des soupçons qui pesaient à l'égard d'entraîneurs ou des faits de violence parfois dénoncés par les victimes, n'ont été suivis ni de procédure judiciaire, ni même de simples enquêtes. Deux ans après les révélations de Sarah ABITBOL, la cellule ministérielle qui recense les violences sexuelles dans le sport a enregistré de très nombreux signalements : 610 affaires au total qui concernent 54 fédérations sportives françaises. Ce sont les chiffres de 2021.

On ne dira jamais assez combien il est important d'accompagner et de soutenir les victimes qui osent enfin parler, la nécessité de former les encadrants pour apprendre à recueillir encore et encore les témoignages qui encouragent d'autres victimes à prendre la parole. Le club des Français Volants, où exerçait l'entraîneur de Sarah ABITBOL, a été frappé de plein fouet par ces révélations.

En lien avec la Fédération française des sports de glace et avec le soutien de la Ville de Paris, la lutte contre les violences sexuelles est désormais une priorité. Cela passe concrètement par la formation des encadrants, par la révision de la politique d'accès dans les locaux, avec l'interdiction aux adultes de rentrer dans les vestiaires d'enfants notamment, par des actions de sensibilisation qui visent à mieux détecter les signaux et à améliorer la prise en charge des signalements.

Hélène BIDARD et Pierre RABADAN ont en effet travaillé avec les services de la Ville pour mettre en place, dès 2021, un plan innovant de prévention des violences sexistes et sexuelles dans le sport. Il repose sur l'information, la formation, l'écoute et la protection des victimes. Ces quatre piliers d'engagement sont désormais intégrés à toutes les conventions signées entre les clubs et la Ville, appelant concrètement à une tolérance zéro vis-à-vis des actes de discrimination et de violences sexistes et sexuelles dans les clubs parisiens.

La prise de conscience collective est particulièrement forte dans le monde du sport. J'ose espérer que les lignes ont déjà bougé, que les victimes se sentent plus légitimes à parler aujourd'hui. Mais le chemin est encore long. Il suffit, à cet égard, d'observer le manque d'exemplarité du monde politique. Partout, nous poursuivons notre engagement contre les violences sexistes et sexuelles. Comme le dit si bien Sarah ABITBOL, il faut continuer à parler, à témoigner et à dénoncer pour dire enfin que la honte est en train de changer de camp. Une parole qui ne cherche pas à détruire des réputations, comme certains voudraient le laisser croire, mais bien à mettre un terme à

ces agressions, et permette aux Parisiens et aux Parisiennes, quels que soient leur âge et leur genre, de pratiquer la discipline de leur choix dans le respect des valeurs que porte le sport.

Je vous remercie de voter pour ce projet de délibération.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame GARRIGOS.

Je donne la parole à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, président du groupe Communiste et Citoyen.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Je salue et remercie l'intervention de ma collègue Geneviève GARRIGOS. C'était d'ailleurs une question d'actualité que j'avais portée au moment des faits, qui avait été suivie d'un vœu, d'un amendement et d'une modification de la convention d'objectifs avec les Français Volants, qui a été suivie de très près par les services, par les deux adjoints en charge du dossier, Hélène BIDARD et Pierre RABADAN. Je crois que l'on peut se satisfaire de cette politique saine de lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans le sport, et surtout, de l'accompagnement des dirigeants et des bénévoles qui sont parfois démunis face à ces problématiques dans les clubs. Nous avons su, avec les services de la Ville et avec ce club, travailler de manière sérieuse et raisonnable pour accompagner l'ensemble des dirigeants de ce club. Je crois que l'on peut tous s'en féliciter.

Je voudrais saluer aussi le travail sportif de ce club, qui est l'un des plus anciens clubs de patinage artistique et de hockey sur glace. C'est l'un des plus gros clubs en France, qui a formé de grands champions, des champions olympiques, des champions du monde, et est aujourd'hui tourné vers la formation des jeunes. C'est tout à leur honneur. Nous avons plus de 700 adhérents dans ce club. La patinoire est située au sein d'"AccorHotels Arena". J'ai rencontré dernièrement les dirigeants. J'ai également eu l'occasion de remettre le trophée des sportifs du 12^e arrondissement et la médaille de la Ville des sportifs à l'équipe de danse sur glace. Les échanges que j'ai eus avec eux me permettent de vous interpeller sur un autre sujet.

C'est la seule patinoire que nous avons à Paris. Nous avons une seconde patinoire qui est à la piscine Edouard-Pailleron, mais elle n'est pas utilisable pour des questions de normes et également par les tarifs mis en œuvre par la délégation de service public qui gère ce site. Ils m'ont interpellé simplement sur le fait que la gestion de l'Arena, qui a beaucoup d'événements sportifs, culturels, de concerts, qui a d'ailleurs transformé récemment une zone en un lieu faisant office de discothèque, d'"after", de soirée, fait qu'ils ont aujourd'hui beaucoup de contraintes pour l'entraînement et manquent de créneaux. Nous avons une convention dans la délégation de service public de la gestion de l'Arena qui nécessite que l'on poursuive le bon accueil des sports de glace, de patinage et de hockey. Nous avons été aussi alertés pour avoir des créneaux supplémentaires dans le gymnase situé dans le parc de Bercy, à côté. Nous allons étudier cela.

Mais j'alerte sur le fait que nous manquons aujourd'hui d'espaces de glace et de glisse. Or, nous avons le meilleur club de France, voire l'un des meilleurs clubs du monde, de patinage artistique et de hockey qui exerce à Paris, au même titre que le P.S.G. au football, que le Paris Volley au volley, ou que le Stade Français au rugby. Je souhaite qu'au-delà de cette subvention de 80.000 euros, on regarde de près la délégation de service public et la manière dont est gérée la patinoire, et qu'on leur permette d'accéder à d'autres créneaux. Par exemple, vous savez que la danse de groupe, sur ballet, nécessite des entraînements sans patins dans de grands ensembles, avec des espaces et de la musique. Ils faisaient cela dans un espace qui leur était dédié, à côté de l'"AccorHotels Arena", qui est aujourd'hui utilisé pour un autre sujet. Attention à ce que l'ensemble des sportifs puissent avoir les bonnes qualités d'encadrement et d'entraînement. J'y serai vigilant.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

La parole est à M. Pierre RABADAN, pour vous répondre.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci à Nicolas BONNET-OULALDJ et à Geneviève GARRIGOS pour leur intervention. Je les sais très engagés sur ce sujet, principalement celui des violences.

J'ai entendu, cher Nicolas BONNET-OULALDJ, le sujet de l'utilisation des locaux. J'ai des échanges très réguliers avec le club, qui a une demande croissante, comme beaucoup d'autres clubs ayant besoin de plus d'espace pour performer au plus haut niveau. Nous essayons de trouver des solutions, avec les contraintes qui sont les nôtres. Je sais que vous les soutenez et je le fais aussi. Nous essayons, avec l'"AccorHotels Arena", de trouver des solutions qui conviennent à tous.

Sur le sujet des violences sexistes et sexuelles, je voulais réaffirmer ce que j'ai annoncé lors du plan qui a été mis en place. Evidemment, le documentaire de Sarah ABITBOL, l'histoire terrifiante qui lui est arrivée et a été diffusée récemment, rappelle, s'il en était besoin. Depuis le plan que j'ai annoncé et qui se décline - merci, cher Nicolas BONNET-OULALDJ, de l'avoir souligné - dans tous les équipements sportifs de la Ville et dans l'ensemble

des clubs, nous avons rentré dans les conventions d'objectifs la nécessité de former leurs éducateurs, d'afficher des informations pour ceux qui seraient témoins ou victimes.

En ce sens, le club a été tout à fait volontariste, et c'est heureux, mais nous continuons à intensifier l'amicale pression sur eux sur ce sujet. Je peux vous dire qu'ils ont changé les statuts du club. Ils ont également changé de président. Nous avons bien vérifié que, dans les locaux, les vestiaires, dans la patinoire, à hauteur d'enfant, les informations puissent être accessibles. Ils ont monté un comité d'éthique au sein du club. Cela a été dit : la réorganisation de la circulation et des accès aux locaux a été revue. Enfin, des formations par l'association "Colosse aux pieds d'argile", que la Ville supporte et finance, ont été distillées à 15 de leurs éducateurs. Elles continuent à se faire, avec l'objectif que tous les éducateurs soient sensibilisés pour répondre ou percevoir des signaux qui pourraient alerter sur des situations de violence.

C'est une étape. Pour l'instant, ils répondent à nos objectifs. Nous continuons à les accompagner pour qu'ils soient non seulement irréprochables, mais aussi qu'ils deviennent, pourquoi pas, précurseurs des luttes contre les violences sexistes et sexuelles, et soient un exemple que les autres clubs seront amenés à suivre, puisque nous ne nous limitons pas aux Français Volants mais à l'ensemble des clubs avec lesquels nous travaillons à Paris.

Je suis évidemment favorable à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Pierre RABADAN.

Merci aux uns et aux autres pour leur engagement, Geneviève GARRIGOS ou encore Nicolas BONNET-OULALDJ, sur ces sujets.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 57.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2022, DJS 57).

2022 DJS 61 - Subvention (500.000 euros) pour le Paris Football Club au titre de l'année 2022.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'état récent de la pelouse du stade Charléty et des équipements sportifs parisiens.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DJS 61 et le vœu référencé n° 8.

Il s'agit d'une subvention de 500.000 euros pour le Paris Football Club, au titre de l'année 2022.

Je donne la parole à Mme Élisabeth STIBBE, pour le groupe Changer Paris.

Mme Élisabeth STIBBE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, il a accompli l'exploit d'être décisif à deux reprises dans un match, ô combien important, opposant le Paris F.C. au F.C. Sochaux-Montbéliard au stade Charléty, le 17 mai dernier. Il a laissé les Parisiens frustrés en gênant certaines de leurs attaques et les a probablement empêchés de marquer deux penaltys. Il a permis aux Sochaliens de rêver à un changement de division et a plongé les joueurs parisiens dans l'amertume depuis lors.

Je parle football, bien sûr, mais pas d'un ballon, ni en or, ni en plomb. Il s'agit d'un trou dans la pelouse du stade Charléty sur le point de penalty. C'est un trou. C'est un creux. Que dis-je, c'est un creux ? C'est un cratère. Cratère, c'est le terme qu'a employé Vincent DEMARCONNAY, gardien déçu du Paris F.C. La présence aussi incongrue qu'inacceptable de ce trou sur la pelouse d'une propriété de la Ville de Paris, a annihilé une occasion unique pour le club de monter en Ligue 1, l'élite du football français, qui lui échappe maintenant depuis près de 45 ans. Les dirigeants du club ont pourtant investi dans un projet ambitieux, mis en place depuis 2012, qui fait aujourd'hui du Paris F.C. une place forte du football francilien. Notre Ville soutient de façon significative le club, en lui attribuant chaque année une subvention de 500.000 euros. C'est l'objet du présent projet de délibération.

Malheureusement, ces investissements et ce long travail de structuration du club sur tous les plans, ont été mis à mal par l'entretien négligé de la pelouse du stade. Je le rappelle encore une fois, tant c'est dommage : le cratère a fait rater deux penaltys aux Parisiens, qui se sont inclinés sur le score de 2 buts à 1, dans un match de barrage à enjeux, avec, de surcroît, la douleur d'encaisser le second but dans le temps additionnel, à la 92e minute. Je félicite sportivement les lionceaux pour cela.

Avec le Paris F.C., le stade Charléty reçoit régulièrement des matchs de Ligue 2. Cette compétition, comme la Ligue 1, est un championnat de football professionnel exigeant de jouer sur des pelouses irréprochables, sous peine d'exposer les sportifs à des risques de blessures. Par ailleurs, ce championnat est largement suivi. Les rencontres

sont retransmises sur des antennes importantes, ce qui, en termes d'image, implique, pour la structure accueillante, de veiller à un entretien irréprochable du stade.

Cet exemple - sans jeu de mots - de lacune dans l'entretien de la pelouse de Charléty, illustre une question plus large : l'amplification de l'attention portée aux équipements sportifs doit s'appliquer à l'ensemble de la Ville, qui reçoit chaque année, je le rappelle, l'un des quatre tournois du Grand Chelem ou encore le Tour de France. Elle accueillera également les matchs de Coupe du monde de rugby l'an prochain, ainsi que les Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024.

L'entretien des équipements sportifs de la Ville dans tous les quartiers de la capitale doit être absolument irréprochable, tant pour les Parisiennes et les Parisiens de tous âges qui viennent y pratiquer une activité de loisir ou de santé, que pour les professionnels qui y exercent leur métier. Nous l'appelons souvent de nos vœux dans les débats.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne la parole à Mme GARRIGOS, pour le groupe Paris en commun.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Madame la Maire, avec cette intervention sur le patinage, nous venons de parler des questions de violences sexuelles et sexistes. Il est vrai qu'un an après le #MeToo du monde sportif, dans le monde du football comme dans de nombreuses fédérations ébranlées par des scandales d'agressions sexuelles, on peut dire qu'il y a une véritable volonté de changer les mentalités et les comportements.

En juillet 2021, la Ville de Paris proposait un avenant à la convention signée avec le Paris F.C., afin que le club s'engage à lutter contre les violences sexistes et sexuelles - M. Pierre RABADAN en parlait à l'instant - et contre toute forme de discrimination. Désormais, la majorité des encadrants du club suivent la formation proposée par la Ville de Paris et multiplient les actions sportives visant à promouvoir l'égalité des sexes auprès des plus jeunes. Et donc, je ne m'attarderai pas sur les déboires de la section masculine du club, car je pense qu'il convient de rappeler que ce club, qui affiche de très bons résultats, compte près de 900 licenciés, dont 40 % de filles. Nous sommes très fiers que sa section féminine, particulièrement dynamique et classée troisième derrière Lyon et le P.S.G. en Ligue 1, et quel que soit le résultat de son dernier match qui se jouera demain soir contre Dijon, soit d'ores et déjà qualifiée pour la Ligue des champions. Je pense que nous pouvons, là aussi, en être fiers.

Je tiens à signaler aussi les performances de Mesdemoiselles MATÉO et SARR, qui sont sélectionnées dans l'équipe de France qui jouera l'Euro féminin. Vous voyez, de très belles performances au niveau des femmes pour le Paris Football Club.

C'est un club qui se situe également au niveau des meilleurs clubs formateurs de France au sein du football amateur, et l'un des mieux représentés dans les sections nationales de jeunes. Historiquement ancré dans l'Est parisien, notamment autour du complexe sportif Déjérine récemment rénové, dans le 20e arrondissement, le Paris F.C. développe par ailleurs de longue date de multiples actions socio-éducatives de proximité qui vont bien au-delà de son projet proprement sportif. C'est dans ce cadre et en raison de cette dimension sociale particulièrement forte dans le 20e arrondissement, qu'il est proposé de verser une subvention annuelle de 500.000 euros à l'"Association Paris F.C." Cela se concrétise, par exemple, par des stages de football gratuits à destination des 6-17 ans pendant les vacances scolaires. Encadrés par une quinzaine d'éducateurs du club, ces stages visent, outre la pratique du football, à favoriser l'intégration, l'éducation à travers le sport et la lutte contre les dérives sexistes, dans un environnement où la pratique féminine est particulièrement encouragée.

Avec plus de 300 joueuses réparties dans le 20e arrondissement et à Juvisy, le Paris F.C. disposait encore l'année dernière de la plus grande section féminine de France en termes de licenciées. Le Paris F.C. est également engagé auprès des jeunes en recherche d'emploi, mobilisant ses partenaires économiques pour les accompagner dans leurs projets professionnels. Dans le cadre d'un partenariat noué avec le collège Jean-Perrin, ses éducateurs entraînent quatre heures par semaine les filles et les garçons inscrits à la section sportive de l'établissement. Acteur majeur des quartiers populaires du 20e arrondissement, le Paris F.C. poursuit ainsi son développement et la formation des jeunes joueuses et joueurs, toujours dans la promotion de la mixité et de l'égalité des genres, de l'apprentissage du respect de l'autre, des règles du sport et de la tolérance.

Aussi, je vous remercie, chers collègues, de bien vouloir voter ce projet de délibération.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame GARRIGOS.

La parole est à M. Sylvain RAIFAUD, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je tiens à saluer l'action du Paris F.C., qui obtient des résultats sportifs remarquables avec son équipe première, qui s'est maintenue en Ligue 2 et s'est qualifiée par les "play-off" d'accession à la Ligue 1. On peut saluer également, dans le domaine socio-éducatif, les multiples actions ciblant les jeunes de 6 ans à 17 ans, en particulier celles et ceux issus de l'Est parisien, qui ont été engagées ou poursuivies par le club au cours de la saison 2020-2021 en faveur de l'intégration sociale, de la lutte contre les différentes formes de discrimination, et la sensibilisation au respect de l'arbitre et des adversaires. On peut enfin saluer, comme cela a été très bien fait à

l'instant, le fait que le Paris F.C. disposait encore l'année passée de la plus grande section féminine de France en termes de nombre de licenciées et poursuit ses efforts afin de développer cette section féminine.

Mais ces résultats ne peuvent masquer notre préoccupation à l'égard des partenariats noués par le P.F.C. Rappelons l'arrivée de trois actionnaires étrangers successifs au capital du club : le royaume du Bahreïn ; BRI Sports Holdings, détenue par une personnalité anglo-sri-lankaise propriétaire du groupe Lycamobile ; puis Noah Football Club, un groupe arménien aux pratiques douteuses déjà pointées dans le milieu du sport. La nouveauté : le Paris F.C. a décidé de nouer un partenariat majeur avec l'opérateur de paris sportifs VBET en mars 2022.

Je voudrais rappeler ici que le groupe Ecologiste de Paris avait fait adopter un vœu en juin 2021. Ce vœu demandait que la Ville de Paris déploie une campagne de prévention sur les risques des jeux d'argent à destination des mineurs ; que la Ville de Paris, dans le cadre d'un travail commun entre la mission métropolitaine de prévention des conduites à risques et la Direction de la Jeunesse et des Sports, dresse avec ses partenaires un diagnostic des besoins et engage une réflexion sur les actions de prévention à mettre en place, parmi lesquelles des actions de communication au plus près des jeunes sur leurs différents lieux de fréquentation : établissements scolaires, centres d'activités, etc. Les clubs sportifs doivent être inclus dans le "etc."

La Ville de Paris interpelle la demande de ce vœu qui a été adopté et aussi que la Ville de Paris interpelle Santé publique France sur la mise en place de campagnes de prévention à grande échelle, et enfin, toujours ce vœu, la Ville de Paris interpelle l'Etat pour qu'il interdise les publicités pour les paris sportifs sur l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, notre groupe a obtenu, en juillet 2021, l'adoption d'un avenant à la convention d'objectifs et de partenariat avec Paris Football Club, pour un plus fort engagement du club en matière de promotion des droits humains et de la lutte contre les violences et discriminations, pour contrebalancer l'arrivée du royaume du Bahreïn au capital du club. Par ailleurs, on peut rappeler l'article 13 de la convention qui précise que la S.A.S.P., la société exploitante du club, s'engage à ne retenir comme partenaires financiers privés que des sociétés ou des marques dont l'objet, les activités ou l'image ne sont pas contraires aux bonnes mœurs ou à l'ordre public et ne portent pas atteinte à l'image ou à la réputation de la Ville. Tout manquement à cet engagement pourra entraîner de façon unilatérale par la Ville la résiliation de la présente convention. Avant de conclure un accord financier avec un partenaire privé ou public, le club tiendra informée la Ville du choix desdits partenaires.

Pour ces raisons, sans méconnaître la qualité du travail fait par le Paris F.C., aussi bien sur le plan sportif qu'éducatif, nous nous abstenons sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, président du groupe Communiste et Citoyen.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Nous voterons pour ce projet de délibération. Le projet de délibération ne concerne pas l'équipe professionnelle, le statut professionnel, mais le statut associatif. Comme cela a été dit par beaucoup d'intervenants avant moi, le P.F.C., dans cette convention d'objectifs, est très exemplaire. Il pourrait être l'exemple pour beaucoup de clubs en France parce qu'il réussit à allier un projet sportif de très haut niveau professionnel, de tous les niveaux de jeunes, parce que c'est ce qui est dit dans le projet de délibération. C'est-à-dire que ce n'est pas simplement une équipe professionnelle de haut niveau, c'est l'ensemble des équipes de jeunes qui sont au plus haut niveau national. Comme l'a bien dit ma collègue Geneviève GARRIGOS, ce sont aussi les féminines. Il y a très peu de clubs en France qui réussissent à avoir un club professionnel de très haut niveau et des équipes amateurs, des équipes de jeunes, des équipes féminines au plus haut niveau. Je trouve que ce pari est une grande réussite du Paris Football Club.

A cela s'ajoutent des valeurs éducatives incontestables. D'ailleurs, on voit un travail socio-éducatif, de promotion de l'égalité des sexes, des relations avec les quartiers populaires - notamment dans le 20e arrondissement - qui sont extraordinaires. Je voudrais le dire au passage : c'est aussi un club qui a réussi à nouer des partenariats - et c'est très rare - avec tout le domaine de la solidarité : le Secours Populaire, les résidents de la Cité universitaire, les étudiants, les associations "OSER", "Cultures du cœur", "Aurore", l'"Armée du Salut", "Les Apprentis d'Auteuil". En tout cas, c'est un club qui a un projet socio-éducatif très complet.

Le projet de délibération porte sur ce sujet. C'est pour toutes ces raisons que nous voterons ce projet de délibération et cette subvention de 500.000 euros.

Cela dit, je voudrais dire qu'une saison de football, comme dans tous les sports, que ce soit le rugby ou le patinage, qui a été évoqué, ne se joue pas sur une rencontre et sur un match. Le Paris Football Club aurait pu finir premier du championnat et ne pas avoir à jouer les barrages, et l'on n'aurait pas parlé du trou dans la pelouse. Je pense que c'est un peu déplacé d'apporter dans ce débat la question de la qualité de la pelouse sur un seul match. D'ailleurs, je ne pense pas que ce match se soit joué simplement sur la qualité de la pelouse.

Enfin, puisque l'on parle du stade Charléty et de la pelouse, je voudrais alerter - je l'ai déjà dit lors d'un précédent Conseil de Paris et également à Pierre RABADAN en Commission - je souhaiterais que l'on anticipe

l'évolution des clubs parisiens vers le haut niveau et notre capacité à répondre à leurs besoins quand ils sont à un très haut niveau. Vous le savez, le stade Charléty doit être mis aux normes si le Paris Football Club monte en première division. Nous avons, comme cela a été dit, deux clubs de football féminin aujourd'hui : le Paris Football Club et le P.S.G. Nous avons deux clubs de rugby, dont l'un va monter en Fédéral 1, le P.U.C., avec le Stade Français. Nous avons des épreuves d'athlétisme qui nécessitent également l'utilisation du stade Charléty. Nous avons aussi un club de football du 13e arrondissement qui monte cette année dans une division supérieure.

Je suis préoccupé de la capacité que nous avons, en termes de collectivité, d'accompagner l'ensemble de ces clubs, de leur offrir des équipements à la hauteur des exigences des cahiers des charges des divisions qui sont requises, et d'être au plus haut niveau dans tous les sports. J'alerte, et je pense qu'il faudrait que l'on étudie la question.

La question est aussi sur l'accompagnement financier parce que, ce que vient de dire notre collègue écologiste, c'est l'entrée dans le sponsoring et dans les clubs professionnels d'entreprises qui ne sont pas forcément recommandables d'un point de vue éthique, mais parce qu'aussi, au fur et à mesure des années, on a vu le financement public se retirer du sport professionnel. Si l'on veut que le sport professionnel respecte une certaine éthique et ne soit pas porteur de pays sulfureux, comme le Bahreïn, le Qatar, l'Arabie Saoudite ou d'autres pays, je pense que l'on a intérêt, d'une part, à renforcer notre partenariat avec des entreprises françaises et, d'autre part, à renforcer le financement des collectivités territoriales dans ces clubs professionnels.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous.

Je donne la parole à M. Pierre RABADAN, pour répondre.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci à toutes les intervenantes et intervenants.

Je vais commencer par saluer le parcours sportif du Paris Football Club et sa section féminine. Geneviève GARRIGOS l'a précisé, mais je pense que cela mérite d'être redit : elles ont terminé troisième derrière Lyon et le Paris-Saint-Germain. Elles sont donc qualifiées pour la Ligue des champions, ce qui est une performance tout à fait notable, de même que les deux joueuses qui ont été sélectionnées en équipe de France pour l'Euro à venir. Je tenais publiquement à les en féliciter.

Concernant la subvention, elle accompagne la structure associative qui, cela a été très bien dit et je me permets de le redire, a des équipes de très haut niveau et travaille sur la formation tant chez les garçons que chez les filles pour amener des équipes au meilleur niveau, et c'est déjà le cas, des U7 jusqu'au niveau professionnel. Je tenais à saluer le travail des associations et de l'ensemble des éducateurs qui œuvrent, dans le 20e arrondissement mais pas seulement, à ces performances quotidiennes.

Comme cela a été également souligné par M. BONNET-OULALDJ, beaucoup de travail est fait et déployé dans le cadre de la convention sur la sensibilisation et la découverte de séances d'entraînement, pas uniquement dans le 20e arrondissement mais partout dans Paris. Des ateliers de sensibilisation sur la bonne hygiène de vie et l'accompagnement de l'ensemble des dispositifs municipaux qui relèvent de la convention que nous avons avec le Paris F.C., qui se veut très volontariste et innovant, et a également adopté notre plan de lutte contre les violences sexistes et sexuelles de manière tout à fait volontariste.

Je précise que la subvention est renouvelée à l'identique de celle de l'année dernière. J'ai entendu les différentes alertes. Comme nous l'avons fait l'année dernière, puisque, Monsieur RAIFAUD, vous avez évoqué l'avenant à la convention qui a été passé à la demande de votre groupe, nous avons organisé - ils ne sont pas là - un rendez-vous avec les dirigeants du club. M. GLEIZES et Mme NIAKATÉ étaient présents. On a pu arriver à cet avenant. Si nécessaire, nous ferons passer vos alertes, mais je pense que, dans leurs objets de sensibilisation, même s'ils ont de nouveaux partenaires, en l'occurrence de paris sportifs, ils s'inscrivent tout à fait dans la sensibilisation, notamment chez les plus jeunes, pour encadrer cette pratique.

Je pense qu'il faut, de manière globale, saluer le travail qui est fait. La Ville continue à accompagner le club. Même s'ils ont malheureusement échoué de peu malgré une saison remarquable - je parle pour les garçons - non pas pour se maintenir mais pour monter en Ligue 1, ils vont finir par y arriver.

Pour revenir à la polémique, je n'ai pas envie de faire perdre du temps au Conseil sur ce sujet. D'abord, vous dire deux choses, Madame STIBBE, sur l'état de la pelouse. Les pelouses sont classifiées selon la Fédération française de football. Chaque arbitre procède à une vérification de l'état de la pelouse et des filets avant chaque match. D'ailleurs, ce n'est pas avant chaque match, mais avant chaque mi-temps. Ensuite, la pelouse vit pendant les matchs. Il y a des contacts. Il arrive parfois qu'il y ait des accidents locaux sur la pelouse, des mottes de terre qui se détachent. Je crois que je vais finir, pour ne pas polémiquer - je ne sais pas comment qualifier cela - sur ce propos qu'a eu le gardien quand il a changé de côté. Lui-même, d'ailleurs, aurait pu demander à l'arbitre que ce trou soit bouché par les jardiniers. Vous dire que l'on a deux jardiniers qui travaillent tout au long de l'année sur la qualité de

la pelouse, que cela n'a pas empêché le Paris F.C., sur les 20 matchs qu'ils ont joués à domicile, de n'en perdre qu'un seul. Jusque-là, il n'y avait pas de problème.

Je reprendrai les mots de l'entraîneur du Paris F.C., qui, à la fin du match, a dit tout simplement : "Il n'y a pas d'excuses à avoir ni de polémique à faire. Ces matchs-là, il faut les gagner. Quand on a deux penaltys, il faut les mettre au fond". Dans ce cas, ils auraient peut-être pu continuer l'aventure, qui sait, jusqu'à la Ligue 1. Je souhaite qu'ils le fassent l'année prochaine. Nous continuerons à les accompagner, notamment sur la mise aux normes du stade, parce que je m'étais engagé, et nous allons le faire, même si le club ne montait pas, à passer aux mises aux normes de sécurité pour qu'ils puissent jouer dans les meilleures conditions. Nous travaillons avec le club à l'amélioration de l'ensemble des facteurs de performances qui, je le souhaite et le sais, arrivera bientôt en Ligue 1.

Merci, donc, de voter ce projet de délibération.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci ! Pour un club qui fait notre fierté !

Je vais mettre aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 8 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 61.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DJS 61).

2022 DJS 98 - Subvention (5.000 euros) et convention d'objectifs et de partenariat avec l'association Sprinter Club Olympique de Dijon pour l'organisation d'un événement et d'animations sur le territoire parisien.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DJS 98. Il s'agit de l'attribution d'une subvention de 5.000 euros et d'une convention d'objectifs et de partenariat avec l'association "Sprinter Club Olympique de Dijon" pour l'organisation d'un événement et d'animations sur le territoire parisien.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, président du groupe Communiste et Citoyen.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Nous voterons ce projet de délibération, qui est une subvention pour l'organisation du Tour de Côte-d'Or qui a lieu du 8 au 10 juillet 2022. D'ailleurs, ce sera pendant le Tour de France. Le Tour de Côte-d'Or est une épreuve cycliste de niveau national, du plus haut niveau. Y participera le club parisien Paris Cycliste Olympique. Nous subventionnons le Tour de la Côte-d'Or parce que l'arrivée est sur la source de la Seine qui est propriété de la Ville de Paris. C'est à ce titre que nous allons donner cette subvention, qui mettra en avant ce lieu qui est une zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique, qui appartient à la Ville de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Un instant parce que l'on ne s'entend plus très bien dans l'hémicycle. Merci.

Vous pouvez poursuivre, Monsieur Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Je me permets de m'appuyer sur ce projet de délibération pour vous interpeller sur la place des courses cyclistes à Paris. Historiquement, Paris était une ville où nous avons pratiquement une course par arrondissement. La culture du vélo était très, très présente. C'était une culture populaire, même celle des cyclo-cross. Il faut savoir que les premiers championnats du monde de cyclo-cross ont été organisés sur le plateau de Gravelle, qu'il y avait des courses même sur la butte Montmartre, des cyclo-cross qui montaient les escaliers, et qu'au fur et à mesure des années, nous avons perdu l'ensemble de ces courses cyclistes, pour avoir aujourd'hui simplement, et ce n'est pas rien, l'arrivée du Tour de France sur les Champs-Élysées. Nous avons encore une course dans le 14e arrondissement, dans le quartier Montparnasse. D'ailleurs, je félicite et remercie la mairie du 14e arrondissement qui est très active sur l'organisation du prix de l'OMS du 14e arrondissement, la dernière course cycliste amateur qui existe à Paris.

Je vous alerte parce que, la semaine dernière, devait avoir lieu à Paris, dans le bois de Vincennes, une course organisée par le club de Paris, qui a été annulée du fait de l'organisation du festival "We Love Green". Je suis, bien sûr, pour le festival "We Love Green", mais il est tout de même dommage de pénaliser la pratique du vélo en tant que sport à Paris par l'organisation de ce festival. Je vous le dis aussi : le championnat départemental de Paris aura lieu ce dimanche, à Versailles, faute de pouvoir l'organiser à Paris.

Tout cela pour vous alerter et alerter, bien sûr, les maires d'arrondissement sur la nécessité de redonner la possibilité d'avoir des courses cyclistes dans nos rues de Paris. Nous allons avoir les Jeux Olympiques dans deux ans. L'épreuve sur route comme l'épreuve sur piste sont des épreuves phares des Jeux Olympiques. Ce sont des épreuves où les Français excellent. Nous avons quand même le double champion du monde, Julian ALAPHILIPPE, plusieurs champions olympiques sur piste qui exerceront au vélodrome de Saint-Quentin. Il est très regrettable que, dans la capitale, aujourd'hui, nous ne soyons pas en capacité d'organiser des courses cyclistes.

Je le dis d'autant plus que, Madame la Maire, vous avez initié, avec votre adjoint David BELLIARD, et même avant avec Christophe NAJDOVSKI, le fait que Paris soit l'une des plus grandes capitales cyclables du monde, avec le développement des pistes cyclables, du savoir rouler à l'école. Il y a un lien à faire avec l'activité sportive, à partir du niveau départemental et jusqu'au plus haut niveau, que l'on puisse retrouver au cœur de Paris cet aspect du sport populaire qu'est le cyclisme, que l'on vit d'ailleurs à chaque arrivée du Tour de France.

Voilà pourquoi j'interviens sur ce projet de délibération, que nous voterons.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Nicolas BONNET-OULALDJ.

La parole est à M. Pierre RABADAN, un autre cycliste.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Moins performant que M. BONNET-OULALDJ.

Je vais être très rapide parce que beaucoup de choses ont été dites par Nicolas BONNET-OULALDJ. Evidemment, nous soutenons cette course parce qu'elle a lieu sur le territoire parisien à la source de la Seine, cela a été dit. Vous l'avez oublié et je me permets de le dire : le départ du Tour de France féminin aura lieu cette année avec l'arrivée du Tour de France masculin. C'est à valoriser.

Concernant les gros arrondissements, évidemment, je salue le P.C.O. et l'organisation du critérium boulevard Edgar-Quinet, dans le 14e arrondissement, et l'ensemble du travail de l'O.M.S. sur le sujet. Vous dire que je n'ai pas reçu d'autres demandes pour organiser d'autres critériums. Vous faites allusion à celle qui aura lieu à Versailles, mais il n'y a pas eu de refus à ma connaissance. Peut-être faut-il que l'on y travaille ensemble. En tout cas, je pense que vous avez raison : cela s'inscrit dans une volonté cohérente de ce que nous souhaitons faire à Paris autour du vélo. Maintenant, cela dépend de la taille de l'impact. Tout cela doit être vu sur le long terme. Je vous propose d'y travailler ensemble de manière tout à fait volontariste.

Je vous remercie donc de voter ce projet de délibération.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup. D'autant que Paris est une ville "4 vélos", label qui nous a été attribué par le Tour de France.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 98.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DJS 98).

2022 DJS 101 - Gratuité d'utilisation pendant l'été 2022 des centres sportifs parisiens pour les animations organisées dans le cadre de "Paris-Plages", des bassins éphémères et des Baignades.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DJS 101 sur la gratuité d'utilisation pendant l'été 2022 des centres sportifs parisiens pour les animations organisées dans le cadre de "Paris-Plages", des bassins éphémères et des baignades.

La parole est à M. Vincent BALADI, pour le groupe Changer Paris.

M. Vincent BALADI. - Madame la Maire, mes chers collègues, je souhaitais vous faire part de l'incompréhension de nos riverains de la seule piscine du 8e arrondissement, qui subissent depuis plusieurs mois de nombreuses grèves. En effet, même si fort heureusement et grâce aux efforts de tous - Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement, et également mon collègue adjoint chargé des sports et de la DJS - les créneaux scolaires et associatifs sont bien maintenus, ces fermetures intempestives pénalisent tous les usagers. Nous devons rappeler l'implication des agents de la DJS, qui sont en majorité présents, mais il suffit d'un seul droit de retrait d'un maître-nageur pour fermer tout ce complexe sportif.

Les familles, vous le savez, doivent s'organiser, anticiper. Aujourd'hui, le sport est la seule bouffée d'air et de décompression de nos habitants. Or, aux heures d'ouverture du public, le matin tôt, en soirée et le week-end, les usagers se retrouvent certaines fois - on a des témoignages - derrière les portes fermées de la piscine. Ils ne comprennent pas pourquoi les agents sont derrière ces vitres à regarder la télévision ou à vaquer à leurs loisirs ou occupations personnelles sur leur lieu de travail. En grève ? En grève perlée sans préavis ? Alors pourquoi sont-ils présents ?

Je rappelle que la pratique sportive - je pense que nous sommes tous d'accord dans cet hémicycle - notamment la natation, participe à la bonne santé et au bien-être des Parisiens. A détériorer comme cela le service public, accessible à tous, j'ai bien peur que l'on favorise les organismes privés qui n'ont pas ce problème d'organisation, ou même les autres villes franciliennes qui se montrent de plus en plus attractives par rapport à Paris.

Cher Pierre RABADAN, cher Karim ZIADY, aidez-nous à faire perdurer des horaires d'ouverture larges à Paris. Aidez les familles, aidez les usagers pénalisés. Ce sont à eux que nous devons rendre des comptes.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme Farida KERBOUA, pour le groupe Changer Paris.

Mme Farida KERBOUA. - Madame la Maire, mes chers collègues, tout d'abord, je tiens à vous remercier pour votre accueil et suis très honorée de rejoindre votre Assemblée. Notre regretté Gérard avait beaucoup de projets pour notre bel arrondissement du 19e. Je m'attacherai à réaliser son souhait d'aider les jeunes par le sport.

Le projet de délibération DJS 101 concerne l'autorisation d'ouverture de 6 sites de baignade, dont l'espace naturel du bassin de la Villette pour le grand public du 9 juillet au 31 août 2022, ainsi que la gratuité d'accès à ces sites et aux animations collectives, portée aussi bien par des associations que par les équipes de la DJS.

Le renouvellement de cette offre en période estivale est appréciable et attendu par nombre de Parisiennes et de Parisiens. Elle est synonyme de liberté retrouvée après des mois de privation dus à la crise sanitaire. Néanmoins, ce projet de délibération soulève notre interrogation. Si nous pouvons saluer l'ouverture des sites de baignades supplémentaires dans le cadre de l'opération "Paris-Plages", nous déplorons qu'il ne soit fait aucune mention des coûts. Mais c'est surtout le contexte inédit de cette crise sanitaire qui retient notre attention.

Ce projet très séduisant, sympathique même, conduit à exposer les usagers à de multiples agents pathogènes. Au spectre des maladies habituelles telles que la leptospirose ou maladie du rat, qui peut être très grave - on en recense d'ailleurs plusieurs centaines en France chaque année - ou encore l'E.coli, responsable d'infections digestives de type "gastro", et plus récemment, la Covid, s'ajoute depuis quelques semaines la variole du singe. Il conviendrait de s'assurer des risques sanitaires auxquels ces foyers de baignades et activités collectives exposent le grand public, notamment les plus vulnérables.

Aussi, ne faudrait-il pas, d'une part, augmenter les dispositifs de contrôle quant à la qualité de l'eau, anticiper les actions afin d'éviter la fermeture des bassins et particulièrement celui de la Villette ? D'autre part, au regard de notre système hospitalier sous tension, il nous paraît indispensable d'anticiper les maladies contagieuses qui viendraient inévitablement augmenter les consultations, les besoins de soins à Paris durant les grandes vacances, périodes de congé mais aussi d'affluence touristique.

Aussi, nous demandons que toutes les mesures de précaution lors des animations et activités collectives soient garanties auprès des usagers. Favorables à l'offre de sites sportifs et de loisirs à Paris, nous voterons pour la gratuité d'utilisation visée par ce projet de délibération.

Je vous remercie de votre attention.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. Éric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement, pour le groupe Paris en commun.

M. Éric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, on va parler de "Paris-Plages", et c'est vrai que le 18e arrondissement ne connaît ni la Seine, ni les canaux. Pour autant, ce projet de délibération est aussi une première pour le 18e arrondissement puisque, pour la première fois, nous allons organiser, dans le respect absolu de l'ensemble des contraintes sanitaires et dans le respect le plus total de la santé des uns et des autres, une baignade d'été dans le 18e arrondissement. C'est un travail que nous avons engagé avec mon adjoint Mams YAFFA et avec Pierre RABADAN depuis un certain temps. Je ne peux que me réjouir de ce projet de délibération qui vient justement proposer aux Parisiennes et aux Parisiens, pendant l'été, deux bassins supplémentaires : dans le 14e arrondissement et dans le 18e arrondissement, au centre sportif des Poissonniers.

L'engouement des Parisiennes et des Parisiens pour ces baignades est clair. Ce sont des bassins éphémères, donc installés dans les centres sportifs, qui offrent à celles et ceux qui restent à Paris pendant l'été des lieux de baignade gratuits, des espaces où se rafraîchir, se détendre, tous les jours de la semaine de 10 heures à 20 heures. Ces baignades permettent de s'évader, de goûter au plaisir des vacances, avec des espaces détente, des parasols, des transats. Nous savons tous que les Parisiennes et les Parisiens qui ne partent pas en vacances, c'est-à-dire essentiellement les habitants de nos quartiers dits "populaires", sont ceux qui ont sans doute le plus besoin de ces lieux pour pouvoir s'évader. Alors, nous développons toutes les offres pour leur permettre de partir plus facilement, mais aussi de trouver à Paris et dans leur quartier des activités qui leur offriront cet espace d'évasion.

C'est dire si ce projet de délibération est essentiel pour le 18e arrondissement, parce qu'avec cette nouvelle installation, entre la porte de la Chapelle et la porte de Clignancourt, pour ceux qui ne connaîtraient pas par cœur le

centre sportif des Poissonniers, il y aura à cet endroit de l'animation pour les familles, de l'animation sportive pendant l'été. Ce projet est né aussi avec les associations locales et les équipes de la Direction de la Jeunesse et des Sports, que je veux saluer, qui organiseront des animations gratuites ludiques et sportives, qui seront proposées aux familles, y compris aux personnes qui sont peut-être un peu plus éloignées de la piscine, notamment avec la capacité de lutter contre la peur de la piscine qui peut exister pour un certain nombre de nos habitants.

Ces baignades seront, bien sûr, également ouvertes aux enfants qui sont dans nos centres de loisirs et ne quittent pas ou peu Paris pendant les vacances. Ils pourront en profiter toutes les matinées. Cette nouvelle baignade estivale est donc une très bonne nouvelle pour les Parisiennes et les Parisiens qui n'ont pas la chance de partir en vacances. Je suis très heureux d'avoir pu, comme maire d'arrondissement et sur la base des états spéciaux que nous avons votés il y a quelques instants, rendre possible cette installation qui sera, j'en suis sûr, un grand succès et apportera aux habitantes et aux habitants de nos quartiers un été plus frais, plus sportif et plus joyeux. Voilà qui augure bien de la préparation des Jeux Olympiques. Finalement, mettre dans nos quartiers un peu de joie, de sport et de gaieté, c'est aussi le rôle des élus. Voilà pourquoi, sans doute, les Parisiennes et les Parisiens nous font confiance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Éric LEJOINDRE, Monsieur le Maire.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, président du groupe Communiste et Citoyen.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Nous voterons pour ce projet de délibération.

J'en profite pour rappeler que la baignade sur le site Léo-Lagrange, dans le 12e arrondissement, sera également accompagnée d'activités sportives qui sont proposées aux Parisiennes et aux Parisiens, et de Paris Sports Vacances pour les enfants.

Je voudrais tout de même que l'on renforce un peu plus la communication. L'an dernier, beaucoup de Parisiennes et de Parisiens nous ont dit ne pas avoir été informés de cette baignade, des propositions faites sur le lieu, notamment pour les personnes seniors en termes de gymnastique volontaire, de gymnastique douce. Je pense que l'on a tout intérêt à communiquer et à renforcer la signalétique autour de ces lieux. "Paris-Plages", si cela a fonctionné sur les bords de Seine, c'est parce qu'un aménagement montrait que c'était la plage. Ce n'était pas simplement : nous posons une piscine et venez vous baigner. C'était véritablement l'aménagement d'un site dédié à la plage qui donnait cette envie de venir. Je trouve que, sur le site Léo-Lagrange, on doit améliorer cet aspect.

Le deuxième aspect que je voulais évoquer, c'est que cette baignade estivale est évidemment attendue et bienvenue, mais elle est là parce qu'il nous manque une piscine. Je souhaite que l'on accélère maintenant - on n'en est qu'au niveau des études - la question du projet de la piscine sur la Z.A.C. "Bercy-Charenton", qui pourrait d'ailleurs être une priorité dans cette Z.A.C., puisque nous avons revisité les objectifs. Je sais qu'au prochain Conseil de Paris, en juillet, nous aurons certainement un projet de délibération sur la question de cette Z.A.C. Je pense que le quartier Cardinal-Lavigerie-Poniatowski pourrait être traité indépendamment de la porte de Charenton dans le calendrier, que les voies S.N.C.F., là où va s'installer prochainement l'association "Yes We Camp". Est-ce que l'on pourrait avoir un calendrier, une réunion et se mettre autour de la table pour avoir des perspectives de programmation pour la future piscine qui est prévue à cet endroit ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

La parole est à Mme Alice TIMSIT, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Alice TIMSIT. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération est l'occasion, pour le groupe Ecologiste de Paris, de se réjouir de la création de nouvelles baignades dans deux arrondissements parisiens : le 14e arrondissement et le 18e arrondissement. Je salue à cette occasion nos collègues du 18e arrondissement, notamment Mams YAFFA qui œuvre au quotidien pour le développement de la pratique sportive dans les quartiers populaires, comme le soulignait Éric LEJOINDRE à l'instant. En décembre dernier, nous avons proposé la création de ces baignades à l'occasion d'un amendement budgétaire. C'est donc une très bonne nouvelle qu'elles voient le jour pour la période estivale. Nous nous en réjouissons.

Cela étant dit, nous continuons de penser qu'il est possible d'aller encore plus loin, et de proposer des bassins et des baignades estivales pour chaque quartier "politique de la ville". Par ailleurs, le financement de ces bassins devrait entièrement reposer sur le budget de la mairie centrale, et non sur ceux des arrondissements, car les quartiers populaires doivent être une priorité de nos politiques sportives - je sais que cette ambition est partagée - et cela est d'autant plus vrai face à l'accélération du réchauffement climatique.

A ce propos, permettez-moi de revenir sur l'intérêt que représente un type de baignade, les baignades en eaux naturelles. Il est vrai que lorsque l'idée d'une baignade publique gratuite en milieu naturel a commencé à germer il y a maintenant près de sept ans, cette idée paraissait un peu folle et utopique. Aujourd'hui, cinq ans après que la baignade du bassin de la Villette en milieu naturel ait vu le jour, celle-ci est devenue un rendez-vous incontournable

de la période estivale, à tel point qu'elle fait en très grande partie la réussite de "Paris-Plages" sur le bassin de la Villette.

Cette baignade en milieu naturel, cela faisait longtemps que nous en rêvions, que nous l'attendions. Pourquoi ? Parce qu'elle répond à des objectifs extrêmement importants. Premièrement, l'adaptation au changement climatique, en favorisant l'accès à des îlots de fraîcheur pendant les périodes de forte chaleur. Deuxièmement, elle répond également à l'objectif de poursuivre l'amélioration de la pratique de la natation dans la capitale. Plus globalement, cette baignade publique gratuite en milieu naturel poursuit un objectif de justice sociale dans l'arrondissement très populaire qu'est le 19e arrondissement. Elle est aujourd'hui extrêmement prisée des familles qui n'ont pas toutes la possibilité de partir en vacances. C'est donc une réussite qui, nous l'espérons, essaimera plus largement à Paris dans les années à venir.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, pour le groupe Ecologiste de Paris, et maire du 12e arrondissement.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, les bénéfices des bassins éphémères pour les Parisiennes et les Parisiens sont indéniables. Ces lieux gratuits populaires et familiaux répondent à une véritable demande, non seulement à un réel besoin de la population, d'abord pour l'ensemble des habitantes et habitants des quartiers dits "populaires", mais aussi pour celles et ceux qui n'ont pas d'offre de piscine municipale à proximité, ou ne peuvent pas s'évader ou pas assez longtemps pour se baigner pendant ces longues vacances estivales. La vague de chaleur qui ne devrait cesser de se répéter rend ces équipements saisonniers quasi indispensables.

Les habitantes et les habitants du 12e arrondissement, et au-delà, pourront profiter de cette baignade du 9 juillet au 23 août, ainsi que des nombreuses animations accessibles, admirablement portées par les agents de la DJS, que je remercie bien évidemment, et le tissu associatif local : aquagym, trampoline, football, pétanque et capoeira. Excusez-moi, j'ai du mal à prononcer ce dernier mot. Je vais justement pouvoir bénéficier de ces exercices.

Cette baignade est certainement précieuse. C'est pourquoi la mairie d'arrondissement en finance une nouvelle fois entièrement le fonctionnement durant ces six semaines. Mais, nous le savons, cette baignade bénéficie à de nombreux foyers au-delà du 12e arrondissement. Si nous tenons à maintenir cette activité, nous ne voudrions pas être contraints de le faire au détriment d'autres projets nécessaires à la vie de l'arrondissement. Ce message est donc une alerte à notre attention sur ce que peut représenter un tel équipement sur les dotations d'une mairie d'arrondissement dans un contexte budgétaire contraint. Nous ferons toujours le choix de la baignade, pour les raisons évoquées précédemment, mais il ne faudrait pas que le coût de ce choix soit trop élevé pour les habitantes et habitants.

Enfin, pour que ces baignades puissent répondre aux attentes de nombreux foyers, encore faudrait-il que l'information leur parvienne, comme l'a également évoqué Nicolas BONNET-OULALDJ. A l'échelle de l'arrondissement, nous intensifions la communication pour y parvenir, avec l'aide des bailleurs sociaux, mais aussi une communication plus directe et plus visuelle avec la mise en place d'une banderole dans le secteur de la porte de Charenton. Je crois qu'il serait intéressant d'envisager une intégration complète de ce dispositif dans "Paris-Plages" pour ce qui relève de la communication. Ces bassins éphémères seraient valorisés à la hauteur de notre investissement et des attentes légitimes des habitantes et habitants des quartiers populaires.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

La parole est à M. Pierre RABADAN, pour répondre.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci à toutes et tous de vos interventions. Je crois que chacun d'entre vous a souligné la nécessité d'accroître l'offre estivale, qui est, par ailleurs, la période pendant laquelle on privilégie les travaux de rénovation dans les piscines. Elle répond à un besoin absolument indispensable d'offrir des animations sportives, des points de fraîcheur, des lieux conviviaux où se retrouver, dont les habitants, qui, pour la plupart, partent peu en vacances, peuvent profiter.

Pour répondre à Mme KERBOUA concernant la baignade de la Villette, qui est en place depuis presque cinq ans, des contrôles quotidiens sont effectués. A ce jour, nous n'avons relevé aucun problème. Lorsque la qualité de l'eau n'est pas satisfaisante, la baignade est fermée. Sinon, la baignade de la Villette répond à une demande très intense. D'ailleurs, je salue le travail de l'ensemble des agents sur place qui accueillent le public durant tout l'été.

Jusqu'à présent, nous avons trois bassins. Nous en avons rajouté deux. Il est vrai que nous avons porté l'achat de ces bassins et que l'animation en revient aux mairies d'arrondissement. Je salue l'engagement des diverses mairies d'arrondissement et leur adaptation pour permettre de répondre à un besoin qui s'intensifie avec le

changement climatique - cela a été dit - et a encore besoin d'être connu, notamment pour les nouvelles piscines, puisque c'est une programmation un peu hors norme. Sur un centre sportif classique, dans les quartiers "politique de la ville", on va déposer un bassin qui répond à toutes les normes en vigueur et qui est encadré d'un certain nombre d'animations, qui rencontrent d'ailleurs un grand succès très souvent. Mais je prends le point pour que nous améliorions ensemble la qualité de la communication afin que le plus grand nombre puisse en bénéficier.

Je voulais répondre à M. BALADI sur un point. Nous faisons le même constat et avons eu l'occasion d'en parler avec la maire du 5e arrondissement, notamment dans un comité des usagers et dans d'autres piscines, où, effectivement, il y a des préavis de grèves déposés sur le temps long, souvent avec des grèves très courtes. Tout cela entraîne, du fait du droit de retrait ou du droit de grève, une fermeture automatique que l'on ne peut pas anticiper et sur laquelle nous ne pouvons pas communiquer, parce que nous n'avons pas l'information jusqu'à constatation de l'absence des agents de la Ville. Absences qui sont fréquemment sur une période courte. Par ailleurs, nous intensifions le dialogue social pour essayer de trouver des solutions afin de permettre aux usagers de bénéficier dans les meilleures conditions de leurs équipements sportifs, notamment des piscines.

Je crois qu'il faut s'enthousiasmer de ces dispositifs estivaux. Je rappelle que nous avons aussi une baignade ponctuelle dans le canal Saint-Martin, que nous travaillons intensément à améliorer la qualité de l'eau de la Seine pour pouvoir s'y baigner après les Jeux Olympiques et permettre ainsi d'offrir aux Parisiens, dans leurs différents arrondissements, des solutions d'évasion pour ceux qui ne peuvent pas le faire ailleurs qu'à Paris, d'avoir des temps de relaxation, des lieux de fraîcheur permettant à chacun de passer, dans les conditions que l'on connaît, un été joyeux, doux et animé, avec beaucoup d'enthousiasme.

Je vous remercie donc de voter ce projet de délibération.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Et les pieds dans l'eau !

Merci beaucoup pour vos interventions et votre soutien à ces projets.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 101.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DJS 101).

2022 DJS 108 - Centre sportif parisien de l'Île de Puteaux (92). - Avenant à la convention de la délégation de service public avec le groupement FFT - Société Soccer 5 France.

2022 DJS 109 - Centre sportif parisien de l'île de Puteaux (92). - Délégation de service public. - Modalités de passation.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons conjointement les projets de délibération DJS 108 et DJS 109.

Pour le DJS 108, il s'agit du centre sportif parisien de l'île de Puteaux, qui est dans le 92. C'est un avenant à la convention de la délégation de service public avec le groupement F.F.T. - Société Soccer 5 France. Pour le DJS 109, il s'agit du centre sportif parisien de l'île de Puteaux : délégation de service public et modalités de passation.

La parole est à Mme Samia BADAT-KARAM, pour le groupe Changer Paris.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Madame la Maire, mes chers collègues, le parc des sports de Puteaux, situé sur l'île éponyme, s'étend sur 12 hectares et accueille près de 70.000 visiteurs par an. Situé face au bois de Boulogne, il est, depuis 2016, en gestion directe par la Ville de Paris. Un contrat de délégation de service public, conclu pour une durée de 22 ans avec un groupement composé de la F.F.T. et d'"Urban Soccer", avait été approuvé par le Conseil de Paris d'octobre 2020. Il prévoyait notamment le maintien d'activités de service public, l'accueil d'associations le soir et le week-end, de scolaires et de périscolaires. Au moment de la signature de ce contrat, la Ville de Paris et le groupement ont appris la modification du P.L.U. par l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense.

Le projet n'étant désormais plus compatible avec le P.L.U., les présents projets de délibération visent à permettre à la Ville de résilier le contrat actuel et de relancer une nouvelle consultation. Eu égard à la proximité immédiate de ce site avec le 16e arrondissement, eu égard également à la pénurie de terrains de sport, notamment de grands jeux dans notre arrondissement, le 16e, eu égard au refus, que l'on regrette, opposé au 16e arrondissement quant à la construction de nouveaux équipements sportifs - je pense notamment au projet situé sur le site de Wimille, eu égard à la forte demande de créneaux sportifs par nos associations et nos scolaires, publics et privés, nous profitons du passage de ces deux projets de délibération pour réitérer notre souhait que le 16e arrondissement soit étroitement associé à l'attribution de créneaux sportifs dans le cadre du volume d'activité de service public prévu dans cette DSP.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. Jérôme GLEIZES, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Je ne vais pas être très, très long.

Nous sommes venus souvent, au sein de ce Conseil de Paris, sur cette île de Puteaux. Là, on en est à la deuxième annulation d'un projet. Un premier projet a été fait. Il y a eu un appel international pour faire venir des grands partenaires sportifs pour exploiter cet espace, et cela a échoué. Là, on en est au deuxième échec. On pouvait penser qu'avec la Fédération française de tennis, cela allait permettre d'avoir un projet cohérent, mais le projet n'est toujours pas cohérent. Aujourd'hui, on prend le prétexte du P.L.U., mais on avait déjà dénoncé, lors de la précédente délibération sur cette DSP, que c'est sur l'île de Puteaux, en zone inondable, et donc, construire des bâtiments jusqu'à 14 mètres n'était pas quelque chose de tout à fait acceptable sur cet espace.

Nous avons une nouvelle délégation de service public qui va être soumise. Nous verrons qui va la gagner. Nous pensons que cet espace pourrait être revu, que l'on repartirait au début. Le début, c'était une exploitation par les services de la Ville. Pendant très longtemps, tous les bâtiments sportifs étaient exploités par la DJS. Sans doute par manque de personnel, on préfère passer par des délégations de service public. On verra ce que va donner cette DSP. Je pense que, comme la DSP précédente, on risque d'avoir encore un échec, et donc, de revenir avec une troisième DSP. Au final, on va revenir à ce qu'était cet espace il y a 10 ou 15 ans, c'est-à-dire exploité directement par les services de la Ville.

Nous allons voter, mais nous sommes très sceptiques sur le devenir de cet espace.

Je vous remercie de votre attention.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur GLEIZES.

Je donne la parole à M. Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci pour vos deux interventions, Madame BADAT-KARAM et Monsieur GLEIZES.

Je vais me permettre de rappeler rapidement l'historique de cette délégation de service public. Mon prédécesseur, Jean-François MARTINS, y avait travaillé activement avec l'ancienne équipe de la Fédération française de tennis. L'île de Puteaux est donc un vivier potentiel d'équipement sportif pour la Ville de Paris, sur laquelle, effectivement, un projet avait trouvé preneur. De gré à gré, puisqu'ils n'avaient pas répondu au départ à l'ensemble du cahier des charges. La F.F.T. s'était associée à "Urban Soccer" pour mettre en place un très bon projet qui répondait au P.L.U. de Puteaux à l'époque. Sauf que Mme CECCALDI RAYNAUD, la maire de Puteaux, sans nous avertir et en ayant validé le projet, a décidé de faire modifier le P.L.U. pendant la campagne des élections municipales, ce qui a rendu le projet infaisable puisque le nouveau P.L.U. n'était plus en accord avec le projet initial qu'elle-même avait validé.

En 2020, lorsque j'ai été élu, j'ai essayé de prendre attache avec elle pour savoir quelles étaient les raisons de ce revirement, et je n'ai jamais eu l'honneur ni la chance de pouvoir lui parler du projet. Et donc, je ne sais pas quelles sont les raisons et les conséquences de cet aboutissement. De fait, le projet soutenu par la F.F.T. et "Urban Soccer" ne pouvait pas se réaliser tel qu'il avait été désigné. C'est pourquoi nous en venons à cette résiliation, à cette reprise en régie. Evidemment, le nouveau projet sera adapté aux nouvelles exigences du P.L.U. J'espère qu'il permettra d'avoir une continuité de service public, comme la DSP le prévoyait, et d'accroître l'offre sportive, parce que vous avez bien entendu, dans les précédentes interventions, que nous sommes en mal d'espaces sportifs, nous avons besoin de plus d'espaces sportifs. C'est ce à quoi ce projet répondait.

Pour répondre à Mme BADAT-KARAM, aujourd'hui, malgré l'échec de ce projet qui est dû à un paramètre extérieur, nous avons assuré la continuité de service public et continuerons à le faire. Aujourd'hui, 6 clubs du 16e arrondissement sur les 21 occupent les créneaux de l'île de Puteaux. Evidemment, nous continuerons à faire bénéficier les clubs du 16e arrondissement, de même que les autres clubs, parce que vous n'êtes pas le seul arrondissement à être en difficulté en termes de nombre de créneaux. Il y en a, si je puis dire, qui sont dans une situation plus critique, parce que le 16e arrondissement a la chance de concentrer un certain nombre d'établissements. Mais nous continuerons à vous associer à ce futur projet. Il faut donc sortir de la DSP pour relancer un projet qui accroîtra l'offre sportive et, j'espère, cette fois, pourra arriver à son terme.

Je vous remercie donc de voter en ce sens.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Pierre RABADAN.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 108.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DJS 108).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 109.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DJS 109).

2022 SG 24 - Transformations olympiques : convention cadre Ville de Paris - FDD Paris 2024 pour valoriser la promenade des Hauteurs et lutter contre la sédentarité.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération SG 24. Il s'agit des transformations olympiques : convention cadre de la Ville de Paris avec la F.F.D. Paris 2024 pour valoriser la promenade des Hauteurs et lutter contre la sédentarité.

La parole est à Mme Antoinette GUHL, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Antoinette GUHL. - Madame la Maire, chers collègues, vous m'entendez souvent dans cet hémicycle prendre la parole au sujet des Jeux Olympiques, et quelquefois de manière critique. Cette intervention fera donc exception.

Ce projet de délibération porte sur la coopération entre Paris et Est Ensemble. C'est un projet de délibération qui fait tomber les frontières entre Paris et ses territoires voisins, et consiste à connecter les parcs et espaces verts de l'Est de Paris, des communes d'Est Ensemble et de Rosny-sous-Bois, afin de faire un grand et beau lieu de promenade à pied et à vélo sur 42 kilomètres : le parc des Hauteurs.

Cette promenade des Hauteurs reliera le Père-Lachaise, les Buttes-Chaumont, le parc de la Villette, le canal de l'Ourcq, le plateau de Romainville, le Pré-Saint-Gervais, les Lilas, Montreuil et ses murs à pêches, Pantin et Rosny-sous-Bois. La participation de la Ville est destinée à la signalétique, pour un montant, me semble-t-il, de 15.000 euros. C'est un projet qui sera également cofinancé par la Métropole du Grand Paris à hauteur de 500.000 euros, car il s'inscrit dans sa politique de biodiversité et plus particulièrement dans la consolidation de la trame verte métropolitaine.

Ce parc des Hauteurs sera en soi une trame verte de biodiversité qui viendra renforcer la trame principale métropolitaine, et nous permettra de sauvegarder et mettre en valeur la biodiversité du territoire, mais surtout, permettra aux habitants de l'est parisien d'avoir un nouveau lieu de promenade.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Boris JAMET-FOURNIER, pour le groupe Paris en commun.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je vais m'inscrire dans la droite ligne de l'intervention de ma collègue. On sait, depuis Pierre de Coubertin, que l'important c'est de participer, mais si, en participant, on peut faire avancer la société et contribuer au changement, qu'il soit écologique, social ou sanitaire, c'est encore mieux. Et c'est ce que propose de faire ce projet de délibération. D'ailleurs, dès la phase de candidature, la Ville de Paris s'est engagée à organiser des Jeux utiles, qui soient véritablement catalyseurs de bonnes pratiques. C'est le cas.

On peut faire bouger les lignes et notamment les frontières. Quand certains s'emploient à construire des murs entre Paris et la Seine-Saint-Denis, ici, on construit des ponts et une promenade. Il est important de dire que cette convention permet à l'E.P.T. Est Ensemble et à la Ville de Paris de mettre en valeur cette promenade des Hauteurs, et de répondre à 2 mesures parmi les 20 des transformations olympiques. On a la mesure 6 qui vise à "faire tomber les frontières entre Paris et la Seine-Saint-Denis". On est en plein dedans. Puis, on a la mesure 18 : "une offre sportive enrichie pour se mettre ou se remettre au sport et pour lutter contre la sédentarité".

La sédentarité, je ne veux pas vous affoler, mais le seul fait d'être assis plus de 3 heures par jour est responsable de 3,8 % des décès, toutes causes confondues, quel que soit le niveau d'activité physique par ailleurs. On va rester assis jusqu'à jeudi soir au moins, mais c'est vrai que la sédentarité est un danger, que ce soit pour les maladies cardiovasculaires ou d'autres périls. On le prend avec humour, mais, de fait, c'est un enjeu sanitaire très important. C'est ce à quoi permet de répondre cette convention entre l'E.P.T. Est Ensemble et la Ville de Paris.

Et donc, il s'agit de développer la pratique du sport de toutes et tous, de favoriser l'usage de la marche pour découvrir le territoire, de favoriser l'inclusion des personnes à handicap léger, qu'elles soient autistes ou à mobilité réduite, d'attirer un public jeune sur les animations de la promenade, de favoriser la mixité lors des événements sportifs, puisque l'on sait que la marche est une activité particulièrement mixte contrairement à d'autres activités

physiques, et enfin, d'attirer les habitants et les habitantes des quartiers "politique de la ville". Tous ces objectifs me semblent tout à fait louables.

C'est la raison pour laquelle je vous invite à voter le projet de délibération SG 24.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Boris JAMET-FOURNIER.

La parole est à M. Pierre RABADAN, pour répondre.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci à Boris JAMET-FOURNIER et pour son exposé exhaustif, qui va me permettre d'être plus court pour ne pas répéter les mêmes choses, et à Antoinette GUHL, qui salue un projet de délibération portant sur le programme d'héritage des Jeux Olympiques. Je m'en félicite aussi et le prends avec un bonheur non dissimulé. Simplement, cela fait partie...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Un instant, Pierre RABADAN, parce qu'il y a un peu de brouhaha.

Merci beaucoup. Poursuivez.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci.

Cela fait partie, comme je vous le disais, du plan d'héritage que nous avons mis en place sur l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques de la Ville de Paris. Il constitue des résultats déjà tangibles. Nous avons eu l'occasion d'en voter beaucoup dans cet hémicycle.

Je me félicite, évidemment, de cette transformation olympique, qu'elle permette l'accélération, la mise en place et la visibilité sur l'espace public de cette incitation à l'activité physique, que nous devrions peut-être avoir un peu plus souvent également dans cet hémicycle durant le Conseil de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous mandate pour chercher des solutions qui permettent, entre les temps où nous sommes assis, de faire un peu d'exercice pour revenir plus fort. Peut-être que ce sera un héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques pour les élus que nous sommes. En tous les cas, merci beaucoup, Pierre RABADAN.

Il est vrai que c'est un très beau projet qui, véritablement, s'inscrit exactement dans cet héritage très concret, qui va permettre à beaucoup de Franciliens de découvrir par la promenade les liens qui existent et sont réels entre les différentes communes qui sont souvent traversées par des réseaux autoroutiers qui marquent des frontières, alors qu'en fait, il existe ces trames vertes, que nous allons valoriser grâce à l'effet accélérateur des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 24.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, SG 24).

2022 SG 28 - Convention de coopération "Olympiade culturelle" entre Paris 2024 et la Ville de Paris dans le cadre de l'opération "24 Jeux d'artistes".

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux contrats découlant de la "matrice des responsabilités" et de l'organisation des J.O.P. 2024.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons à présent le projet de délibération SG 28 et le vœu référencé n° 9.

Il s'agit d'une convention de coopération "Olympiade culturelle" entre Paris 2024 et la Ville de Paris dans le cadre de l'opération "24 Jeux d'artistes".

Je donne la parole à M. Jean-François MARTINS, pour le groupe Paris en commun.

M. Jean-François MARTINS. - Merci, Madame la Maire.

Alors que nous sommes à 787 jours de l'ouverture des Jeux Olympiques et Paralympiques, ce projet de délibération, d'une certaine manière assez simple, un échange de droit de licence sur des affiches, est malgré tout intéressant et mérite d'être souligné, car il aborde un point trop souvent oublié dans l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques ainsi que dans la préparation de l'événement et du débat public autour de celui-ci : celui de la mobilisation culturelle qui se déroule avant, pendant et, on l'espère, après les Jeux.

Car, oui, les Jeux Olympiques et Paralympiques, ce ne sont pas que du sport. L'olympisme, dans sa fondation historique, tout comme dans sa refondation moderne par le baron de Coubertin, est avant tout un idéal : celui de la

paix entre les peuples, d'une part, et d'un corollaire de cet idéal de paix, à savoir un idéal du dialogue entre les peuples, d'autre part, de la compréhension mutuelle de ce que la trêve olympique peut représenter pour les athlètes et les nations. A ce titre, le sport est un véhicule de dialogue et de paix, mais, évidemment, dans le dialogue entre les cultures, la question culturelle, la question artistique joue un rôle majeur.

Si le sport a été le véhicule idéal, non seulement pour les Grecs antiques mais aussi pour le baron de Coubertin il y a un peu plus d'un siècle, depuis la refondation des Jeux Olympiques, la culture y joue une place majeure. Nous aurons donc, dans les deux ans qui viennent, à faire de cet événement un succès culturel pour Paris et ses habitants.

On retrouve, dès les Jeux de Stockholm, en 1912, les Jeux de Paris, en 1924, des compétitions avec une formule que je trouve onirique ou, en tout cas, assez prometteuse. On parlait à l'époque du "Pentathlon des Muses", ces 5 disciplines artistiques où l'on signifiait la valeur des architectes, des auteurs, des peintres. D'une certaine manière, c'est cet héritage que nous devons réactiver à l'occasion de cette "Olympiade culturelle".

Le 22 janvier 1923, dans l'"Excelsior", le marquis de Polignac, qui était l'organisateur des Jeux de 1924 et représentant du C.I.O., et donc, de Pierre de Coubertin, disait : "Selon la pensée maintes fois exprimée par Pierre de Coubertin, nous voulons renouer avec la tradition antique, qui, comme vous le savez, unissait l'art et le sport". L'ambition de la Ville sur le sujet est belle et digne, et je crois qu'elle fait du sport et de la culture une seule et même promesse : celle de l'émancipation de nos concitoyens, celle de la fonction du sport comme de la culture d'être un loisir d'éducation populaire et de dialogue entre les cultures.

C'est donc ce chemin que ce projet de délibération vient nous proposer de jalonner, d'être une première pierre fondatrice aux deux ans qui vont s'écouler et qui, je l'espère, au-delà du travail déjà très largement engagé par Pierre RABADAN et les services de la Ville sur les "Paris Sports Vacances communs", entre activités sportives et activités culturelles, entre cette exposition des anciennes affiches des Jeux Olympiques et Paralympiques, la mobilisation d'artistes en résidence dans les équipements sportifs, vont donner à ces Jeux une dimension fidèle à son histoire, celle de la place de la culture dans les Jeux Olympiques, mais aussi la touche parisienne à cet événement mondial qui ne saurait être parisien s'il n'était pas pleinement culturel et artistique.

Je veux saluer ce projet de délibération pour ce qu'il est, et surtout pour ce qu'il promet, c'est-à-dire des Jeux Olympiques qui ressembleront à Paris, et aussi, peut-être, je l'espère, y compris sur les bancs de cette Assemblée, que les Jeux Olympiques auront permis de faire tomber les barrières, pour ne pas dire parfois les "snobismes" ou les jugements d'élite entre ce que seraient des loisirs vertueux et nobles, la culture, de ceux qui ne le seraient pas, le sport. L'un et l'autre participent à la paix, au dialogue entre les cultures et à l'émancipation des citoyens.

Je vous encourage tous, "supporters" ou non des Jeux Olympiques et Paralympiques, à vous engager dans cette très belle "Olympiade culturelle" que ce projet de délibération vient commencer.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Jean-François MARTINS.

Je partage en tous points.

La parole est à M. GRANIER, pour le groupe Changer Paris.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, lors du dernier Conseil de Paris, nous avons trouvé dans la liasse des vœux et des amendements une proposition du groupe Ecologiste de Paris relative à la délibération des contrats découlant de la matrice de responsabilité et de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024. Finalement, trouvant cette proposition très adaptée, nous étions prêts, au groupe Changer Paris, à la voter sans problème et même avec plaisir. Je sais que Mme la Conseillère GUHL s'en est émue pendant la 3e Commission. C'est pourquoi, pour vous arranger, nous nous sommes permis de remettre ce sujet à l'ordre du jour de notre Assemblée.

Depuis quelques années maintenant, Conseil après Conseil, chez les écologistes - c'était l'introduction de vos propos, chère Antoinette GUHL - vous vous présentez en véritable Robin des Bois olympique en revendiquant une véritable opposition. Mais c'est quand cela vous arrange et au sein d'une majorité d'intérêts, et pas d'une majorité de projets. Opposition à l'organisation de cet événement à Paris en décochant abondamment les critiques que vous avez à votre arc. Vous déposez des vœux, et dès qu'ils incitent à plus de responsabilité et à une meilleure gestion financière, nous les votons, sans quoi, je vous rassure, ils resteraient lettre morte. Je citerai, par exemple, le vœu de mars dernier sur le budget prévisionnel adopté grâce aux voix du groupe Changer Paris. Ou encore celui de novembre 2021, déjà sur la transparence du budget et déjà adopté grâce aux voix du groupe Changer Paris. D'ailleurs, il n'a jamais été mis en œuvre par ceux qui sont pourtant vos alliés au sein de cette majorité décidément très friable : les socialistes.

Le groupe Changer Paris ne sera pas un supplétif de la majorité, mais sera, comme depuis deux ans, un groupe d'élus vigilants, force de proposition et au service des Parisiens. Nos votes n'excluent pas d'exercer un contrôle sur ce qui se passe. C'est d'ailleurs le véritable sens du mandat que les Parisiens nous ont confié il y a maintenant deux ans.

Que les choses soient très claires, pour rebondir sur les propos de mon collègue Jean-François MARTINS, et pour abolir les frontières, etc., comme Rachida DATI, comme moi-même, comme nombre de mes collègues présents dans cet hémicycle, et comme nous le répétons, nous sommes totalement en faveur de l'organisation des Jeux à Paris, mais, mais, mais, pas à n'importe quel prix, pas de n'importe quelle façon. Nous réclamons pour les Parisiens des Jeux transparents, bien gérés, propres, dont l'héritage, dont vous parlez tant, leur profitera pendant de nombreuses années. Nous l'assumons et nous battons pour obtenir ce que l'Exécutif dit, mais ne fait jamais. Les Jeux sont ceux de tous les Parisiens, et pas seulement vos Jeux, Madame la Maire, qui seriez tentée de vous montrer sous un nouveau jour après une présidentielle déjà peu glorieuse.

Mais revenons sur les divers retards dans les livraisons ou sur les changements dans les localisations des épreuves sur les différents sites. L'exemple du basket est flagrant puisque les premiers tours de ce tournoi ont été déplacés un peu partout, dans la Seine-Saint-Denis, dans tous les coins de Paris, pour finalement retomber à l'Arena II de la porte de la Chapelle, dans le 18^e arrondissement qui m'est cher, après une levée de boucliers des athlètes eux-mêmes, à l'image d'Evan FOURNIER, l'un de nos meilleurs basketteurs. A ce niveau, c'est de la valse. Ce n'est pas un sport olympique, et pourtant, vous pourriez facilement mériter la médaille d'or.

D'autres événements également, Madame la Maire. La gestion de la SOLIDEO fait aussi polémique, quand plusieurs médias ont révélé la présence de travailleurs sans papiers. C'est très intéressant de se gargariser sur ces bancs et de défendre les sans-papiers, voire de défendre les régulations massives. En revanche, quand la SOLIDEO en emploi, que ces personnes ne peuvent pas être payées en heures supplémentaires, qu'elles sont blessées sur les chantiers, qu'elles n'ont pas accès aux soins, là, il n'y a plus personne pour en parler, comme par miracle. Même Tony ESTANGUET parlait la semaine dernière, dans l'A.F.P., de risques nouveaux qui pèsent sur le budget : "Les inquiétudes sont nombreuses ; les réponses et les solutions sont absentes". Tony ESTANGUET, dans une dépêche de l'A.F.P., tout à l'heure, qui voudrait tenter un retour d'expérience sur les dramatiques images que nous avons vues samedi. Emmanuel MACRON lui-même, Madame la Maire, a nommé une ministre des Sports également chargée des Jeux Olympiques et Paralympiques. C'est une première dans l'histoire de la Ve République, qui sonne comme la mise sous tutelle de vos propres activités.

Tout ceci nous interpelle, et face aux postures que nombreux sont à prendre ici concernant ce dossier, c'est de la pure communication. Et après, quand il faut sortir le chéquier, vous fermez tous les yeux. Cela va se retrouver sur la feuille d'imposition des Parisiens. C'est pourquoi, aujourd'hui, nous avons souhaité donner une seconde chance à ce vœu, mes chers collègues écologistes, votre vœu, dont l'application serait ô combien utile dans notre quête de Jeux exemplaires, fédérateurs pour tous les Parisiens. Nous demandons plus de transparence et la création d'une commission "ad hoc" représentative de notre Assemblée pour étudier les dossiers des Jeux Olympiques avant signature par Mme la Maire, et que les contrats suscitant des débats soient soumis à la délibération du Conseil de Paris.

J'espère aujourd'hui, mes chers collègues, en particulier ceux du groupe Ecologiste de Paris, que vous allez voter ce vœu en cohérence avec vous-mêmes et loin des postures que vous adoptez dans cet hémicycle, dans la presse et dans les réseaux sociaux depuis de nombreuses années.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Pierre RABADAN, je vous donne la parole.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - C'est à moi. Pardon, je croyais qu'il y avait d'autres interventions.

Merci, Madame la Maire, et merci pour ces interventions.

Je vais tout de même revenir sur l'objet de cette convention de coopération et saluer effectivement l'engagement qu'il y a eu autour de ce projet des "24 Jeux d'artistes", qui a eu lieu sur les grilles de l'Hôtel de Ville. Plus largement, l'engagement que nous avons, avec ma collègue Carine ROLLAND, de rapprocher le sport de la culture de manière générale, mais dans un fait particulier qu'est l'"Olympiade culturelle" - Jean-François MARTINS l'a très bien expliqué - comment le phénomène d'accélération et l'événement même des Jeux Olympiques et Paralympiques permet de faire aboutir ces projets.

Je crois que tout le monde peut unanimement saluer ce qui a été fait autour de la "Nuit Blanche", autour de cette exposition, autour de l'appel à projets qui a été lancé pour cet été, et l'ensemble des actions qui seront menées dans les prochains mois et jusqu'aux Jeux Olympiques, et sans doute après, ce que j'espère, comme pour le reste, que cela commencera un certain nombre de partenariats et de rapprochements entre le sport et la culture.

Ce n'est pas le sujet. C'était le sujet du projet de délibération de Mme DATI. Après, je vais répondre au vœu.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Poursuivez, Monsieur RABADAN. Merci.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - J'ai répondu sur le projet de délibération.

Sur le vœu, Monsieur GRANIER, vous signaler que la Commission qui est en charge des Jeux Olympiques, c'est la 7^e et pas la 3^e, comme vous l'avez dit. Je vous invite à y venir, parce que si vous avez des questions, vous pourriez vous rappeler du numéro de la Commission.

Par ailleurs, c'est exactement dans cette Commission que nous pouvons être amenés à débattre de l'ensemble des interrogations que vous avez sur le sujet et de tous les éléments de transparence, dont les équipements qui vont être construits et les organismes qui s'occupent de la mise en place des Jeux Olympiques de Paris 2024, à savoir : le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques, mais aussi la SOLIDEO, au travers de l'engagement de la Ville, prennent des décisions. Celles-ci sont reportées en 7e Commission. Comme nous l'avons fait pour la matrice où j'ai eu un échange avec chacun des groupes pour leur présenter les avancées, je continuerai à le faire. La 7e Commission est la commission qui doit permettre ces échanges. Si vous souhaitez en avoir durant la 7e Commission et en dehors, je suis tout à fait favorable à cela.

Ensuite, un certain nombre de garde-fous, puisque c'est ce dont vous avez très peur. La Cour des comptes, que vous citez souvent, suit beaucoup la Ville comme les différents organismes qui s'occupent de la mise en place des Jeux Olympiques et Paralympiques, et un certain nombre d'autres éléments de transparence de la vie publique, d'ailleurs voulus par la Maire de Paris de manière tout à fait volontariste, sont en place. Mais s'il vous en faut plus, nous vous en donnerons plus. N'hésitez pas à me solliciter en ce sens, vous savez très bien le faire pour d'autres choses. Je vous encourage donc à le faire.

Quant à créer une nouvelle commission, il me semble qu'il y a un règlement pour cela et que la 7e Commission est tout à fait adaptée. J'y émettrai donc un avis défavorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Par ailleurs, en matière de déontologie, ce que nous avons mis en place tant au niveau du COJO que de la SOLIDEO rejoint les efforts très importants que nous avons faits au niveau de la Ville en matière de déontologie, y compris pour les membres des différentes instances. J'inviterai donc chacune et chacun à faire aussi bien que ce qui est exigé dans les organismes qui portent aujourd'hui les Jeux Olympiques et Paralympiques.

Par ailleurs, je me réjouis qu'il y ait une ministre des Sports et des Jeux Olympiques. Il était ennuyeux qu'il puisse y en avoir une avant que l'on ne soit attributaire de l'organisation des Jeux. C'est vrai que pour pouvoir avoir une ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, il fallait que l'on ait gagné les Jeux Olympiques et Paralympiques. Je pense que nous sommes un certain nombre ici à y avoir contribué.

Je vais mettre à présent aux voix le vœu n° 9 du groupe Changer Paris.

J'ai vu qu'il y avait une demande d'explication de vote de Mme GUHL.

Je vous donne la parole, Madame GUHL.

Mme Antoinette GUHL. - Calculons, Monsieur GRANIER.

Changer Paris, avec ce vœu, pourrait peut-être changer de nom et s'appeler "Changer d'avis". En effet, quand il s'est agi, Monsieur GRANIER, de voter la matrice des responsabilités qui définit les responsabilités des procédures, vous avez voté pour. Aujourd'hui, vous revenez en nous interpellant, nous, groupe Ecologiste de Paris - laissez-moi terminer, s'il vous plaît - alors que, premièrement, nous avons porté des amendements, et que, deuxièmement, nous avons voté contre. Moi, je suis désolée, mais devant tant d'incohérences de votre part et de votre groupe, sur ce projet de délibération, nous nous abstenons, Monsieur GRANIER.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous laisserai avoir ce dialogue en dehors de cette Assemblée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 28.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, SG 28).

2022 SG 31 - Conventions de cession de droits avec la commune de Chamonix-Mont-Blanc et le Comité International Olympique pour l'utilisation de photos, de l'affiche et du film officiels des Jeux d'hiver de 1924.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous avons à présent le projet de délibération SG 31. Il s'agit de conventions de cession de droits avec la commune de Chamonix-Mont-Blanc et le Comité International Olympique pour l'utilisation de photos, de l'affiche et du film officiels des Jeux d'hiver de 1924.

Monsieur GRANIER, je vous donne la parole.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce dossier est l'incarnation parfaite de ce que j'ai dénoncé à l'instant sur le projet de délibération SG 28 et il symbolise votre piètre gestion de l'organisation des Jeux Olympiques. Nous en sommes ici à devoir...

Si vous ne voulez pas le comprendre, ayez au moins la politesse d'essayer de l'entendre. Nous en sommes ici à devoir valider une convention relative à un événement qui a déjà eu lieu.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - En matière de politique, je pense qu'il faut être modeste.

M. Rudolph GRANIER. - Evidemment.

En termes de modestie, quand je vois votre score, Madame la Maire, je sais ce que cela doit vouloir dire, la modestie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La modestie, la modestie. Soyez modeste aussi.

M. Rudolph GRANIER. - Evidemment, nous voterons en faveur de ce projet de délibération, avec l'esprit de responsabilité qui nous caractérise. Pourtant, et je le dénonce encore : dans votre façon d'agir, il n'y a ni formalisme, ni aucune transparence, abondamment promise pourtant. Cela ne peut aboutir qu'à des incongruités telles que valider des choses qui ont déjà eu lieu. Et vos excuses, cher Pierre RABADAN, n'y changeront jamais grand-chose.

Je vous rappelle, encore et toujours, que nous allons recevoir des matchs de la Coupe du monde de rugby l'an prochain, que nous allons accueillir les Jeux Olympiques en 2024. Comment ne pas être inquiet devant le fiasco qui a eu lieu samedi soir dans le cadre de la finale de la Ligue des champions de football ? Organisation cataclysmique autour du Stade de France. La "fan zone" installée sur le cours de Vincennes qui a laissé les espaces publics dans des états inimaginables, même pour vous, habitués aux ZAD. D'ailleurs, j'en profite pour féliciter les agents de la DPE qui sont passés derrière ce carnage.

Autre carnage : celui de l'image de votre ville renvoyée par tout cela dans le monde entier. C'est alarmant d'un point de vue sécuritaire, organisationnel et opérationnel.

Enfin, dernier carnage : celui renvoyé aux Français par vous et tous les autres hauts responsables publics, jusqu'au Gouvernement notamment, avec qui vous vous renvoyez allègrement la balle et la responsabilité dans ce fiasco, sans pour autant donner de véritables explications.

Cher Pierre RABADAN, je n'ai pas compris grand-chose à vos explications quand vous traitez de la "Nuit Blanche". Il va falloir perdre cette habitude de l'autosatisfaction entre vous.

Madame la Maire, quand vous parlez de déontologie, je vais vous répondre : les salaires de la SOLIDEO, les travailleurs immigrés sur les chantiers de la SOLIDEO, les budgets qui explosent en permanence. Vous savez quoi, ces problèmes soulignés par le groupe Changer Paris à de multiples reprises sont plus inquiétants les uns que les autres. Ils sont totalement associés à votre refus en faveur de notre vœu pour plus de transparence.

Madame Antoinette GUHL, votre explication n'y changera rien, absolument rien. Vous couvrez toujours autant d'opacité dans vos décisions, notamment celles de M. RABADAN, tout comme celles de Mme la Maire.

Nous allons donc prendre nos responsabilités. Pour la première fois de cette mandature, et comme nous l'y autorise la délibération 2014-IGVP-1001 portant sur les missions et les conditions d'intervention de l'Inspection générale de la Ville de Paris, Mme la présidente Rachida DATI et moi-même saisissons officiellement l'IGVP en vue d'une mission de contrôle, que nous déclencherons à la suite des événements précités et du dysfonctionnement de votre gestion des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il va falloir être un peu plus précis pour que l'on comprenne ce qui est en jeu dans ces contrôles. Mais Pierre RABADAN va essayer de clarifier ce que je n'ai pas tout à fait compris.

Pierre, la parole !

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci beaucoup.

En termes d'autosatisfaction, je viens de prendre une leçon. Donc, je remercie M. GRANIER. Je ne vois pas ce que vous vouliez dire sur le projet de délibération SG 31 qui traite des conventions de cession de droits avec la

commune de Chamonix-Mont-Blanc. En fait, c'est juste un prétexte, comme vous le faites souvent, pour dénoncer des choses qui n'ont rien à voir.

Je voulais simplement préciser deux choses sur l'ensemble, le "package" de ce que vous avez dit. La première, sur cette convention. Il s'agit d'une cession de droits suite aux animations que nous avons faites en marge des Jeux Olympiques d'hiver, qui ont eu lieu à l'"AccorHotels Arena", où une exposition sur les Jeux d'hiver de Chamonix-Mont-Blanc a été dévoilée aux 7.000 personnes, Parisiennes et Parisiens, qui sont venus profiter des activités. C'était l'objet du projet de délibération.

Après, vous saisissez n'importe quel prétexte pour mettre en avant des dysfonctionnements qui vous arrangent et vous venez parler de ce qui s'est passé au Stade de France. Dois-je vous rappeler, Monsieur GRANIER, que la Ville de Paris n'était pas associée au dispositif de sécurité du Stade de France puisque, par définition, le Stade de France est à Saint-Denis et pas à Paris. Mais peut-être que je vous fais découvrir quelque chose.

D'autre part, sur la SOLIDEO et le sujet que vous amenez, les travailleurs illégaux qui ont été détectés l'ont été après quatre jours de travail, parce que nous avons mis en place des systèmes qui ont permis, avec les partenaires sociaux, de contrôler non pas la SOLIDEO, mais l'ensemble des entreprises et de leurs sous-traitants qui travaillent sur les marchés. Cela fonctionne puisque nous les avons trouvés au bout de quatre jours. Essayez donc d'être un peu cohérent dans l'ensemble de vos propos.

Sur ce projet de délibération, je crois qu'il n'y a rien à dire. Tout le monde aura vu le jeu auquel vous jouez et dans lequel je ne souhaite pas rentrer. Je vous répète que si vous voulez avoir des informations crédibles, non pas les utiliser à des fins polémiques, je suis toujours disponible.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 31.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, SG 31).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la promotion des droits humains à l'occasion des J.O.P. 2024.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Tout d'abord, le vœu référencé n° 10 relatif à la promotion des droits humains à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Je donne la parole à Mme Antoinette GUHL, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Antoinette GUHL. - Madame la Maire, sur le vœu n° 10 ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est le vœu n° 10.

Mme Antoinette GUHL. - C'est Sylvain RAIFAUD, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - D'accord.

Sylvain RAIFAUD, vous avez la parole.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Madame la Maire.

La défense des droits humains et de la lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence est un axe majeur de la diplomatie de la Ville à Paris. Les grands événements sportifs internationaux ont depuis très longtemps été utilisés comme un instrument d'influence par des Gouvernements autoritaires pour obtenir une plus grande acceptabilité par l'opinion internationale. On peut citer les exemples récents des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été et d'hiver de 2008 et de 2022 à Pékin, Sotchi, en Russie, la Coupe du monde du football en Russie, ou encore la prochaine à venir au Qatar.

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, on a déjà eu l'occasion de le dire, associent des partenaires qui, eux-mêmes, ont été mis en cause sur différents aspects. On peut citer Cisco, mis en cause par "Human Rights Law Foundation" pour avoir fourni à l'Etat chinois des systèmes de surveillance de masse, Alibaba, qui a reconnu avoir développé pour l'Etat chinois un logiciel de reconnaissance faciale raciste, E.D.F., accusé en 2021 par plusieurs O.N.G. de violer des droits humains au Mexique, et enfin, Intel, accusé en 2022 par l'O.N.G. "Global Witness" de contribuer au blanchiment des minerais liés à des conflits.

Dans ce contexte, et considérant l'ambition de la Ville de Paris d'organiser de nombreux et ambitieux événements pendant la période des Jeux Olympiques et Paralympiques, nous proposons de faire du "soft power" pour la promotion des droits humains et la lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence. C'est la

raison pour laquelle notre vœu propose que soient organisés des événements et des actions ambitieuses dans l'espace public, des expositions, des concerts, du pavoiement, des projections, pour promouvoir les droits humains et la lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Je donne la parole à M. Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Monsieur RAIFAUD, pour ce vœu.

Comme vous, nous sommes attachés, et nous avons eu l'occasion de le dire à de nombreuses reprises, notamment dans les projets de délibération précédents, à la défense des droits humains. Comme pour d'autres secteurs, l'accueil du plus grand événement du monde sera l'occasion pour nous et à vos côtés de promouvoir les droits humains, comme vous le demandez. Nous vous avons proposé un amendement. C'est sans aucun doute une période qui sera propice à défendre les valeurs de la France et de Paris, et à mettre en avant la défense des droits humains. Nous le ferons avec grand plaisir si vous acceptez l'amendement que nous vous avons proposé. Ainsi, cela nous permettra d'accepter ce vœu avec détermination pour 2024.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur RAIFAUD, je vous vois acquiescer. Donc, vous acceptez cela.

Je pense que c'est très important. D'ailleurs, je proposerai, avec Jean-Luc ROMERO-MICHEL, qu'il y ait un travail spécifique de suivi pendant toute cette période. C'est pour nous très important. Ces Jeux sont des Jeux avec un haut niveau éthique et d'engagement sur les questions d'écologie et de droits humains, de transparence, puisque nous sommes accompagnés dans ce travail, y compris sur les questions de transparence, par l'O.C.D.E. qui participe directement à ce travail sur la question des Jeux Olympiques et des grands intérêts financiers qui pourraient aussi intervenir. Bref, c'est un sujet - celui des droits humains, de l'éthique et de la transparence - sur lequel nous devons être à un très haut niveau d'exigence. Je proposerai, peut-être avec Pierre RABADAN, Jean-Luc ROMERO-MICHEL et vous-même, porteur de ce vœu, que l'on puisse trouver les moyens d'un accompagnement.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 10 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par la proposition de Pierre RABADAN.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2022, V. 84).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au "naming" de l'Arena de la Porte de la Chapelle.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le vœu référencé n° 11 déposé par le groupe Ecologiste de Paris, relatif au "naming" de l'Arena II de la porte de la Chapelle.

Je donne la parole à M. Émile MEUNIER, pour le groupe Ecologiste de Paris...

Maintenant, c'est Mme GUHL. Je donne donc la parole à Antoinette GUHL.

Mme Antoinette GUHL. - Madame la Maire, chers collègues, la liste est longue des espaces que nous avons attribués ces dernières années au privé : Bercy au groupe Accor ; les illuminations de Noël à Ferrero ; la Bourse de commerce à Pinault ; la porte de Montreuil à Nexity ; les Champs-Élysées, dont l'étude d'aménagement a été financée par Louis-Vuitton ; les Jeux Olympiques, qui seront sponsorisés par Coca-Cola, "Airbnb", "Alibaba" et j'en passe ; et maintenant, Adidas, le nominé pour l'Arena II de la porte de la Chapelle, qui sera baptisée de son nom - Adidas La Chapelle District - si nous le décidons.

Toutes ces grandes entreprises sont en train de faire de Paris un immense champ publicitaire à cœur ouvert et également à peu de frais. A ce jeu lourd de conséquences, les perdants sont les Parisiennes et les Parisiens, auxquels, petit à petit, nous confisquons les biens publics. Ce sont aussi les générations de futurs élus que nous dépouillons de tout pouvoir d'agir, que nous dépossédons de leur future souveraineté. Ce transfert de la valeur publique vers le privé, cette extension du domaine marchand au domaine public, cette marchandisation incessante de nos espaces communs, omniprésente dans notre politique d'aménagement dans les divers "Réinventer Paris", dans nos choix publicitaires, doivent nous interroger profondément sur une réorientation de notre politique d'urbanisme.

Ce combat est porté avec force par notre collègue Émile MEUNIER, et je voulais l'en remercier ici. Comme une insolente mise en perspective de notre impuissance à venir, nos contrats de "sponsoring" se font concurrence.

Adidas vient se heurter à Coca-Cola et autres sponsors des Jeux Olympiques, si bien que le seul espace de liberté qu'il va nous rester pour donner à ce lieu une dénomination qui ait du sens, est régi par des contrats publicitaires hiérarchiquement supérieurs. Voilà à quoi nous nous soumettons.

Mesdames et Messieurs les élus, reprenons le pouvoir que les citoyens nous ont donné, refusons que notre ville devienne une immense terre de publicité pour grandes entreprises et reposons le problème là où il doit être, c'est-à-dire dans l'arbitrage des finances de la Ville.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame GUHL.

La parole est à M. RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Madame GUHL.

Je ne suis pas surpris de votre vœu. Je vais simplement m'en tenir à une procédure réglementaire. Nous avons voté au Conseil de Paris de juillet 2020 l'attribution de l'exploitation de la future Arena pour qu'elle soit en cohérence avec sa construction. Dans l'exploitation de la future Arena, il y avait la possibilité de recourir à un "naming" pour équilibrer les comptes de l'exploitant et lui permettre de ne pas avoir une compensation qui soit publique, si tant est qu'il ne puisse pas avoir un équilibre d'une autre manière.

Cette proposition a été faite. Le vote du Conseil a été très clair. Aujourd'hui, nous n'avons pas le projet de délibération, il viendra prochainement, de valoriser une proposition qui a été faite avec Adidas, que, d'ailleurs, nombre d'entre vous, de votre groupe, soutiennent localement. Par ailleurs, aujourd'hui, je souhaite vous dire que nous avons le droit d'avoir des divergences sur le "naming". Je les respecte et vous les avez énoncées. Je m'engage, et c'est mon rôle dans les responsabilités qui sont les miennes, à respecter le vote du Conseil de Paris, et donc, à rejeter ce vœu pour que nous puissions proposer à l'Assemblée, lors du prochain Conseil de Paris, la dénomination d'un "namer", qui a été trouvé et sera proposé à ce Conseil.

J'émetts donc un avis défavorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Avant de mettre aux voix le vœu n° 11, je vais donner la parole à deux explications de vote : à celle de M. GRANIER, pour le groupe Changer Paris, puis à celle d'Emmanuel COBLENCE, pour le groupe Paris en commun.

M. Rudolph GRANIER. - Deux minutes. C'est bien cela.

Merci, Madame la Maire.

Je parlais tout à l'heure de majorité friable. On en a l'illustration. Là, on a retrouvé des écologistes qui sont contre les Jeux Olympiques. Et je viens d'entendre Pierre RABADAN ne pas répondre sur le fond, se contenter de nous marquer un bénéfice de 2,80 millions d'euros avec ce contrat de "naming", et nous expliquer par ailleurs qu'il respecte la démocratie en s'affranchissant des votes de cette Assemblée, alors même que certains groupes de la majorité s'en trouvent à faire des pétitions pour se faire entendre, tellement leur voix est faible ici. Vous avez bien peu d'estime et d'honneur quant à votre propre mandat, que vous êtes censé tenir ici. Je le réproouve fortement.

Nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Le jour où nous aurons besoin de vous pour nous aider à gérer la majorité, nous vous appellerons. Mais ce n'est pas encore le cas, je crois, mes chers collègues, n'est-ce pas, de cette majorité qui a ses différences, mais se respecte et sait porter une vision commune et l'enrichir de nos sensibilités différentes. Ce qui est peut-être un peu compliqué pour vous, je le comprends. Mais enfin, bon, nous, cela fait 20 ans que cela dure à Paris, et vous, cela fait 20 ans que vous essayez de gagner Paris. Cela s'entend aussi.

Je donne la parole à M. COBLENCE, pour l'explication de vote du groupe Paris en commun.

M. Emmanuel COBLENCE. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Le groupe Paris en commun va voter contre ce vœu pour au moins deux raisons, que je vais rappeler ici rapidement.

D'abord, nous souhaitons rappeler le cadre dans lequel s'inscrit le processus de "naming". Pierre RABADAN l'a bien rappelé. Contrairement à ce qu'a dit M. GRANIER, ce n'est pas se défaire du vote, mais au contraire le respecter. Le Conseil de Paris a déjà voté en faveur du principe de "naming". Il l'a fait à plusieurs reprises, Monsieur GRANIER. La procédure de mise en concurrence pour l'exploitation commerciale de l'Arena a été adoptée lors du Conseil de Paris de juillet 2019. La délibération relative à l'attribution du contrat de DSP de l'Arena II de la porte de la Chapelle a été adoptée lors du Conseil de Paris de juillet 2020. Je rappelle que la DSP permet explicitement au délégataire de recourir au "naming". C'est donc bien le respect de nos propres engagements votés dans cette Assemblée qu'il s'agit ici de respecter.

Ensuite, nous souhaitons également rappeler l'intérêt financier pour la Ville, et donc, pour les Parisiens, de ce "naming". Le recours au "naming" contribue à l'équilibre financier du modèle d'exploitation. Ce n'est pas à la puissance publique de compenser. D'ailleurs, c'est bien pour cette raison que ce mécanisme est déjà utilisé par une centaine d'arenas en Europe, une quinzaine en France. Le projet qui est présenté s'élève en tout à 2,60 millions d'euros par an. 2,30 millions d'euros au seul titre du "naming", ce qui est un montant sans précédent pour des arenas de dimension similaire. La redevance additionnelle de 10 % sur le chiffre d'affaires permettra à la Ville de Paris de percevoir une redevance de 260.000 euros par an.

Enfin, Adidas s'est engagé à créer un fonds social, à hauteur de 180.000 euros par an, pour financer des associations locales en lien avec la mairie du 18e arrondissement, pour faciliter l'accès au sport et au développement de la pratique sportive pour tous, notamment le sport féminin.

Pour toutes ces raisons, nous ne voterons pas ce vœu.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'uniformisation de la date de dépôt des demandes de subventions associatives.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le vœu référencé n° 12 relatif à l'uniformisation de la date de dépôt des demandes de subventions associatives.

La parole est donnée à Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, pour le groupe Changer Paris.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je souhaiterais évoquer le millefeuille d'informations figurant sur le site de la Mairie de Paris à propos des demandes de subventions. Informations foisonnantes, parfois confuses, dont notamment le tableau des dates de dépôt des demandes, susceptible d'induire en erreur. Les associations s'y perdent et je dois dire, nous aussi.

A cela s'ajoute, Madame TORANIAN, le fait que vous nous avez indiqué, lors de la 7e Commission, que ces dates de dépôt n'avaient finalement pas de valeur. Toute demande de subvention pourrait arriver totalement hors délai sans que cela ne pose un problème. Nous avons, pour certains, découvert l'existence d'un système d'instruction à deux vitesses. Or, comment pouvons-nous accepter cela alors que la plupart des associations, comme les agents des MVAC, qui les accompagnent, reçoivent ces dates officielles et mettent tout en œuvre pour s'y conformer ?

Il est inadmissible que la Ville se permette de telles errances, alors même que les subventions représentent presque 300 millions d'euros chaque année. C'est donc pour éviter cette gestion aléatoire et pour que toutes les associations soient traitées sur un pied d'égalité, que nous demandons une uniformisation des dates de dépôt des demandes. Cela n'entravera pas les appels à projets ou l'attribution de subventions exceptionnelles lorsque celles-ci sont motivées. Nous souhaitons également que la date d'instruction d'une subvention dépende de l'objet de la demande. Une association qui propose un projet estival doit pouvoir connaître la décision de la Ville plusieurs mois avant la réalisation de son projet. Cela n'est pas systématiquement le cas.

Enfin, je souhaiterais savoir où en est le fameux "Plan Asso", promesse de l'Exécutif qui fête déjà son premier anniversaire. J'espère que nos remarques y seront intégrées, car ce sont de mesures pragmatiques et simplificatrices que les associations parisiennes ont le plus besoin.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure, Madame.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Je donne la parole à Mme Anouch TORANIAN, pour vous répondre.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Madame la Maire, mes chers collègues, merci.

Chaque année, la Ville de Paris finance en effet 5.000 associations, pour un montant de 248 millions d'euros, un chiffre éloquent qui nous fait honneur, tant il démontre l'importance que nous reconnaissons au monde associatif et le soutien que la Ville de Paris lui apporte.

Par votre vœu, vous me donnez l'occasion de saluer le travail mené par la DDCT, en central comme dans les arrondissements, notamment via les Maisons de la Vie Associative et Citoyenne, MVAC. Ce sont des dizaines d'agents mobilisés pour accompagner et soutenir les plus de 80.000 associations qui font la richesse de Paris. Preuve, une nouvelle fois, des moyens mobilisés au service de nos associations.

Pour répondre à votre vœu, il me faut rappeler en préambule le travail mené sur la plateforme "parisasso.paris.fr", articulé autour de deux objectifs : l'amélioration du site et de son interface, l'optimisation en parallèle du processus de dépôt et d'attribution des subventions. Nous travaillons, en effet, à la mise en place de deux campagnes annuelles de subventions, avec un calendrier précis des dates limites pour le dépôt, et les délais resserrés d'instruction et de réponse aux associations, avec des passages ciblés en Conseil de Paris. Grâce à ces deux chantiers menés de front, nous permettrons ainsi : premièrement, une meilleure accessibilité de la plateforme "parisasso.paris.fr" ; deuxièmement, une meilleure lisibilité par l'introduction de deux temps identifiés par les associations ; troisièmement, une meilleure réactivité des services face aux éventuelles crises, grâce au désengorgement permis par les deux temps dédiés de dépôt plutôt qu'un dépôt au fil de l'eau ; enfin, cela permettra aux associations d'avoir une meilleure visibilité pour leur activité par l'annonce en amont de dates prévisionnelles de réponses.

Sur votre second attendu relatif au nom des directions en fonction des thématiques, permettez-moi de vous dire qu'il y a soit un malentendu, soit une méconnaissance. Lors du dépôt, les associations indiquent des thématiques et ce sont les services de la Ville de Paris qui orientent vers les directions. Aucune association ne devrait donc être pénalisée par erreur dans le choix de la thématique. Bien entendu, nous y veillerons. Je présenterai à la rentrée prochaine, lors d'une réunion dédiée aux élus, les premières avancées pour vous associer à ce travail important et ambitieux.

Pour l'ensemble de ces raisons, chers collègues, je vous demande de retirer votre vœu. Sinon, nous prononcerons un avis défavorable.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame TORANIAN.

Je vais donner la parole à Sylvain RAIFAUD, pour une explication de vote du groupe Ecologiste de Paris.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Madame la Maire.

Je voulais souligner l'importance de l'attention qui est donnée de faciliter la vie des associations et de faire en sorte qu'elles puissent être soutenues par la Ville de façon très fluide, et que, finalement, elles ne passent pas du temps à monter des dossiers et à faire des projets plutôt qu'à les réaliser. Je sais qu'Anouch TORANIAN est tout à fait engagée dans cette direction. Je ne crois pas que ce soit le fait de mettre une date butoir ou quoi qui fasse la différence. Il faut revoir l'interface, comme cela a été dit, développer les conventions pluriannuelles d'objectifs qui permettent aux associations de se projeter.

Le groupe Ecologiste de Paris votera donc conformément à l'Exécutif, en souhaitant tout de même que les choses puissent être facilitées pour les associations à l'avenir, comme cela vient d'être exposé.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur RAIFAUD.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 12 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Compte rendu de la 8e Commission.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à présent à la 8e Commission.

Je donne la parole à M. Alexis GOVCIYAN, Président de la 8e Commission.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, lors de sa séance du 23 mai dernier, notre Commission a examiné plus d'une trentaine de projets de délibération et une douzaine de vœux.

Par ailleurs, comme il l'avait proposé lors du dernier Conseil de Paris, M. NAJDOVSKI nous a présenté le bilan de la stratégie "Animal en ville". Pour cela, la Commission a aussi bénéficié de l'intervention de la référente de la mission "Animal en ville", Mme Sandra GUILLAUMOT. Cette stratégie est déclinée autour de quatre axes : information et communication sur la place des animaux en ville, promotion du respect du bien-être animal,

renforcement de la place de l'animal domestique en ville, et enfin, le nécessaire changement de regard sur la faune sauvage.

Les adjointes et adjoints à la Maire de Paris ont présenté leurs projets de délibération soumis au vote du Conseil de Paris.

Dans ce cadre, M. LERT est notamment intervenu sur le projet de délibération SG 32 concernant les conclusions du rapport de la Chambre régionale des comptes, relatives à la concession de la distribution du gaz et de la lutte contre le réchauffement climatique.

M. LERT a aussi présenté les projets de délibération concernant sa délégation, avec des explications complètes sur certains d'entre eux nécessitant un approfondissement. Citons notamment le projet de délibération DTEC 7 sur le cadrage de la révision légale du "Plan Climat" de Paris, le projet de délibération DPE 11 concernant le schéma directeur de l'eau non potable, le projet de délibération DGRI 2 sur le projet de coopération avec la municipalité de Jéricho, dont on a parlé ce matin, et la régie des eaux de Jénine Ouest. Tout ceci, bien évidemment en lien avec Mme BROSSSEL, qui a, par ailleurs, présenté ses propres projets de délibération.

Avec M. NAJDOVSKI, notre Commission a également pris connaissance des projets de délibération, comme le DEVE 10 relatif au suivi de la population de chats libres présents dans les parcs, jardins, bois et cimetières parisiens.

Enfin et surtout, Mme PULVAR nous a présenté les projets de délibération la concernant et relatifs à plusieurs subventions de fonctionnement et d'investissement à différents acteurs de filières agricoles d'alimentation durable, avec un focus particulier sur le DEVE 21, sur le plan de l'alimentation durable de la Ville de Paris pour la période 2022-2027.

Pour terminer, je souhaite rappeler que, sur proposition de notre vice-présidente, Chloé SAGASPE, notre Commission avait organisé, avec l'appui de M. LERT, la visite du réservoir de Montsouris d'"Eau de Paris", qui a bien eu lieu le lundi 28 mars à 14 heures 30. Je remercie toutes celles et ceux d'"Eau de Paris" pour leur accueil et cette visite très instructive.

Dans le même ordre d'idée, je rappelle ma demande pour qu'une prochaine séance de notre 8e Commission puisse se tenir dans les locaux de l'Académie du Climat. Cela me permettra d'inviter un climatologue afin d'engager un débat plus approfondi sur les enjeux climatiques et d'être force de proposition et d'accompagnement dans le cadre de la Commission.

Je souhaite remercier une nouvelle fois les adjointes et adjoints à la Maire de Paris ainsi que l'ensemble des élus pour leur participation à cette commission. Enfin, un remerciement particulier à l'administration pour son aide précieuse dans l'organisation de nos travaux.

Je vous remercie.

(M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

2022 DPE 4 - Récupération des épaves de vélos à l'espace tri de la Porte des Lilas. - Convention avec le Réseau des Ateliers Vélos Participatifs et Solidaires Parisiens (RÉPAR).

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DPE 4 concernant la récupération des épaves de vélos à l'espace tri de la porte des Lilas - Convention avec le Réseau des Ateliers Vélos Participatifs et Solidaires Parisiens (RÉPAR).

La parole est à M. Frédéric BADINA-SERPETTE, pour cinq minutes.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Quelques mots pour saluer, au nom des élus du groupe Ecologiste de Paris, cette convention entre la DPE et le Réseau des Ateliers Vélos Participatifs et Solidaires Parisiens, l'association "RÉPAR", qui nous permet de mettre en perspective le sujet du gisement colossal que représente l'absurdité des vélos abandonnés sur l'espace public. Cette convention de bon sens permet avant tout de répondre à l'absurdité d'abandonner massivement et régulièrement des vélos sur l'espace public et dans nos caves. Je pense que, régulièrement, cette question nous interpelle dans notre vie quotidienne et quand nous nous déplaçons dans la rue.

Ensuite, ce projet de délibération s'inscrit pleinement dans le sens du développement de la filière vélo à Paris, notamment de la cyclo-logistique qui connaît un succès important tant sur le plan de la demande que sur celui de l'offre, et également - on l'oublie souvent - sur celui de l'emploi et de la formation. La formation des nouveaux métiers autour de la "petite reine", qui sont au cœur de nombreux projets associatifs et entrepreneuriaux, portés par un énorme écosystème autour du vélo et du réemploi. Ce réseau, que nous accompagnons depuis maintenant plusieurs années dans son développement. Je pense notamment à "SoliCycle", à "La Recyclerie Sportive", à "Retour Vert le Futur", à "La Cyclette", ou encore à "La Cyclofficine".

Rappelons juste que 3 % des emplois à Paris sont liés à l'économie circulaire et au réemploi. Ils génèrent une valeur ajoutée estimée à 7 milliards d'euros. Le potentiel d'emploi dans ce secteur est donc colossal. Nous devons lever tous les freins pour la transition circulaire du vélo à Paris. Le réseau RéPAR nous permet de combler ce manque évident dans la filière. Il contribue ainsi à réduire nos déchets et à mieux former aux métiers du vélo.

Cependant, une remarque sur le dispositif. Il prévoit d'installer un lieu d'apport spécifique au sein de la déchetterie de la porte des Lilas. On sait que la demande est énorme. Alors, ne tardons pas à déployer un autre réseau parallèle, un lieu d'apport de vélos hors d'usage dans nos déchetteries. Par ailleurs, cela nous permettra d'inscrire la démarche dans le travail de mission sur l'évolution des déchetteries, qui est conduit par notre collègue écologiste Léa VASA au SYCTOM.

Je vous remercie.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur Frédéric BADINA-SERPETTE.

Je donne la parole à Mme Colombe BROSSEL, pour vous répondre.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci, cher Frédéric BADINA-SERPETTE, de mettre en lumière ce joli projet de délibération qui nous permet de renouveler le conventionnement entre la Ville et le RéPAR.

Le RéPAR, vous l'avez dit, est un réseau de 11 associations, présentes dans 9 arrondissements. C'est notre partenaire unique pour la gestion des épaves de vélos récupérées par les équipes de la propreté et de l'eau dans l'espace public. Les associations possèdent, en effet, un accès dédié à la déchetterie de la porte des Lilas, où les vélos sont stockés dans un local. Parmi ces vélos, on peut, soit récupérer un certain nombre de pièces, notamment pour les ateliers d'autoréparation de vélos qui sont proposés aux Parisiens, et de plus en plus proposés aux Parisiens, soit réparer les vélos et leur donner une seconde vie.

Quelques chiffres. Ce sont environ 20 vélos par semaine qui sont récupérés par les associations dans le réseau RéPAR. 2.300 vélos depuis 2019. En effet, cela contribue - je vous remercie de l'avoir souligné - pleinement à la réduction des déchets et à une logique de réemploi. Je le redis : la transition écologique dans notre ville passera par la réduction des déchets.

Ces associations - vous y avez fait rapidement allusion mais je pense qu'il est nécessaire de le rappeler - interviennent notamment en lien avec les bailleurs sociaux dans le cadre de grandes opérations, lorsque les locaux vélos sont saturés, notamment par des vélos inutilisés ou inutilisables. Il y a donc de belles opérations de récupération de vélos. Je le dis pour que chacun des élus d'arrondissement l'ait bien en tête.

Les associations du réseau RéPAR proposent également, dans les quartiers populaires, des ateliers mobiles de remise en état des vélos aux habitants. C'est évidemment du lien social, de la convivialité. Ce sont aussi, et vous l'avez souligné, des actions qui promeuvent la pratique du vélo. Tout ceci va dans le bon sens, et je me réjouis que nous puissions renouveler cette convention pour les trois prochaines années.

Je profite du fait qu'il me reste quelques secondes pour répondre à une question qui m'avait été posée en 8e Commission, pour savoir ce qu'il advenait des véhicules deux-roues motorisés ramassés sur l'espace public. Pour des raisons de sécurité notamment, leur démantèlement ne peut pas être opéré dans nos déchetteries, chère Véronique BALDINI, mais auprès d'opérateurs spécialisés. Les pièces qui les composent peuvent être valorisées lors du démantèlement, via des éco-organismes déjà existants : batteries, pneus, ferraille. Du coup, on va regarder avec la DPE comment faire en sorte de rendre ceci plus fluide parce qu'en effet, il vous arrive, dans les arrondissements, de récupérer quelques carcasses de véhicules motorisés. Et donc, il existe des filières et des débouchés. Nous allons faire en sorte qu'elles soient utilisées le mieux possible.

Merci à vous.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Colombe BROSSEL.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 4.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DPE 4).

2022 DPE 19 - Subventions (244.280 euros) et conventions avec 8 associations lauréates de l'appel à projets Compostage de Proximité.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DPE 19. Il s'agit de l'attribution de subventions de 244.280 euros et de conventions avec 8 associations lauréates de l'appel à projets "Compostage de proximité".

La parole est à Mme BIRABEN, pour le groupe Changer Paris.

Mme Anne BIRABEN. - Madame la Maire, mes chers collègues, réduire les déchets, valoriser les déchets ménagers et préserver les matières premières, c'est un cycle vertueux que nous souhaitons tous voir mis en œuvre à Paris. Ce cycle commence par le tri des déchets. Tout commence par le geste. C'est le premier geste qui compte : mettre le bon déchet dans la bonne poubelle. C'est un geste qui paraît simple, et les Parisiens sont "a priori" habitués au tri sélectif, mais c'est de ce tri initial que dépendent le recyclage, la bonne transformation et la valorisation des déchets. Savoir pratiquer le tri sélectif au quotidien et mettre le bon déchet dans la bonne poubelle, n'est pas si facile. Il faut du temps et de la patience pour y arriver rapidement, en un clin d'œil. Pour que cela marche, il ne faut pas changer les couleurs des poubelles. Les codes couleurs des poubelles sont d'excellents repères. Et pourtant, la sensibilisation des Parisiennes et des Parisiens doit être constante et régulière. Pour cela, il faut former, toujours former au tri, à la collecte des déchets, au compostage, à la valorisation des déchets et au gaspillage alimentaire.

Je rappelle que les biodéchets représentent 30 % de nos déchets, ce qui est énorme. La loi sur l'économie circulaire a été votée il y a un peu plus de deux ans. Elle demande que tous les producteurs et détenteurs de biodéchets, c'est-à-dire quasiment tout le monde, y compris les collectivités territoriales, mettent en place un tri à la source des biodéchets.

Ma collègue, Carline LUBIN-NOËL, avait d'ailleurs fait adopter un vœu par notre Assemblée au dernier Conseil pour demander que les efforts en la matière soient accélérés. Reste à savoir comment cela va se traduire. Prenons l'exemple des plus jeunes sur lesquels notre avenir repose. Nous pouvons lancer des ateliers ludiques où l'on apprend à trier ses déchets quels qu'ils soient. Il est important de comprendre pourquoi il est utile de le faire, et même indispensable. Les scolaires peuvent être accueillis au SYCTOM, je le rappelle, et les associations subventionnées pourraient organiser des visites qui seraient parfaitement adaptées et instructives.

Comprendre la vie d'un déchet dans la poubelle où il est jeté, jusqu'à la fin de sa vie et sa transformation en compost, toutes ces étapes sont importantes. Avant le premier geste, le commencement, c'est la lutte contre le gaspillage alimentaire. Si nous proposons des actions en la matière, les deux thématiques sont liées. Deux associations le proposent clairement dans leur programme, dans le projet de délibération DPE 19. Ces associations sont "1001 vies Habitat", qui bénéficie de la plus basse subvention de ce projet de délibération, et "Les fourmis qui jardinent". Il existe un différentiel de montants des subventions entre ces 7 associations, et la dernière, "Aurore". Cette association est régulièrement subventionnée et connaît des liens forts avec un élu de votre majorité qui l'a présidée. Nous nous étonnons tout de même de ce traitement un peu particulier fait à "Aurore" sur de nombreux sujets, alors que, et nous le voyons, notre ville ne manque pas d'acteurs volontaires et capables de s'investir sur ces sujets.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - On aura à vous répondre.

La parole est à M. JAMET-FOURNIER, pour le groupe Paris en commun.

Boris JAMET-FOURNIER, c'est à vous.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Je l'ignorais, je suis désolé. Je vais passer mon tour.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous pouvez passer votre tour, il n'y a pas de problème. Ce n'est pas grave, cela peut arriver.

Je donne la parole à M. Frédéric BADINA-SERPETTE, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Cela va aller vite, comme cela !

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Madame la Maire.

Très rapidement, je voulais dire, au nom du groupe Ecologiste de Paris, tout le bien que nous pensons de cette démarche et saluer la mobilisation de l'ensemble des acteurs financés dans le cadre de cet appel à projets "Compostage en proximité". La proximité est sûrement l'un des leviers les plus efficaces pour mobiliser les Parisiennes et les Parisiens, et les aider à réduire la production de déchets en valorisant le contenu de leurs poubelles.

Composter, donc, mais collecter aussi. Nous voulions profiter de ce projet de délibération pour réaffirmer la volonté qui est la nôtre de voir s'accélérer le déploiement des bornes de collecte de déchets alimentaires sur les marchés, qui rencontrent aujourd'hui un énorme succès. De la même manière, rappeler notre attachement à la collecte spécifique déployée pour l'instant en porte à porte dans trois de nos arrondissements. Enfin, signifier l'effort

que nous devons encore réaliser pour faciliter l'implantation de composteurs ouverts au public dans les parcs et jardins parisiens. Plus nous déploierons l'offre de compostage et de collecte en proximité, mieux nous pourrions réduire et valoriser nos déchets.

Voilà le message que nous voulions passer au travers de ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme Colombe BROSSEL, pour répondre.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci aux deux intervenants. Merci à Boris JAMET-FOURNIER, pour son soutien moral.

Ce Conseil de Paris est donc l'occasion de mettre en lumière et d'amplifier l'action déjà engagée par notre Ville pour le tri et la valorisation des déchets alimentaires des Parisiens. Nous y viendrons dans quelques minutes. Le projet de délibération DEVE 31, porté par Audrey PULVAR, va permettre de soutenir, dans le cadre du nouveau "Plan d'alimentation durable", des gestionnaires de la restauration collective parisienne, notamment sur les questions de la lutte contre le gaspillage alimentaire et de la valorisation des biodéchets.

J'en profite pour rappeler qu'à partir de 2024, avec l'aide et le soutien de Patrick BLOCHE, nous allons collecter l'ensemble des déchets alimentaires de l'ensemble des crèches, écoles, collèges et restaurants administratifs de la Ville de Paris, afin que ces déchets soient valorisés.

Je reviens aux projets de délibération. Nous avons également le projet de délibération DPE 10, qui acte le soutien du SYCTOM aux collectivités pour la collecte des déchets alimentaires, et le projet de délibération DPE 19, dont nous parlons, qui permet, en quelques instants, de rappeler la dynamique de collecte des déchets alimentaires, déjà largement engagée à Paris. Parce que, créer un nouveau flux de tri, c'est un défi, mais un défi qu'il est absolument nécessaire de relever, et ce, pour deux raisons.

La première, de fond. Ce sont plutôt 25 % de déchets, Madame la Conseillère, dont on estime qu'ils sont des déchets organiques présents dans nos poubelles. Cela fait tout de même 50 à 80 kilogrammes par habitant et par an. On voit bien qu'envoyer à l'incinération des déchets composés d'eau est un non-sens écologique et économique, mais également parce qu'une obligation s'imposera à toutes les villes de France de proposer des solutions de collecte sélective aux habitants. Et donc, nous y travaillons en déployant des solutions diverses pour mailler le territoire et répondre aux spécificités de Paris : à sa densité urbaine, à sa forte utilisation de l'espace public, aux modes de vie des Parisiens et aux pratiques de consommation qui sont fort différents.

Les résultats commencent à être là et à arriver. Plus de 5.600 tonnes de déchets alimentaires collectés en 2021. Une hausse de 15 % par rapport à 2020. On continue à avancer. J'ai déjà eu l'occasion de le dire en 8e Commission et dans cette Assemblée : en effet, nous avons souhaité lancer une première édition - elle en appellera d'autres - de l'appel à projets "Compostage de proximité". 33 projets déposés, 20 retenus, lors de jurys organisés avec les mairies d'arrondissement.

Ce premier projet de délibération - il y en aura un deuxième - permet de soutenir les 12 premiers projets lauréats portés par des associations locales, des ressourceries, des régies de quartier, des bailleurs sociaux, en plus de l'accompagnement classique de la DPE pour installer le composteur et former les référents. Certains projets bénéficient d'un soutien financier pour la sensibilisation et la mobilisation des habitants, ou parce que nous avons des projets qui vont permettre de déployer un compostage innovant, semi-industriel, qui va donc permettre de traiter une très grande quantité de déchets alimentaires.

Je me permets deux minuscules points de précision. L'association "1001 vies Habitat", qui a la plus basse subvention, n'est pas une petite association de quartier, mais un bailleur social. Remettons tout de même les choses à leur place. C'est un projet développé, pour le coup, dans un quartier "politique de la ville", développé avec les associations locales. Je ne sais pas pourquoi mon petit doigt me dit que cette mention de "1001 vies Habitat" n'avait vocation qu'à pouvoir parler du projet "Aurore". On va remettre "1001 vies Habitat", qui est donc un bailleur de logement social, à sa juste place et l'on va remettre également le projet déposé par "Aurore", dans le 12e arrondissement, à sa juste place, parce qu'il va permettre la valorisation de 120 tonnes de biodéchets produits par les riverains, grâce à l'implantation de points d'apport qui seront collectés par des salariés en insertion. Par ailleurs, le compost, dans une logique pleinement circulaire, sera produit par un traitement électromécanique, et utilisé pour des activités d'agriculture urbaine et de jardinage dans la Z.A.C. "Bercy-Charenton".

"Aurore", vous le savez, est une association reconnue d'utilité publique qui accompagne des personnes en situation de précarité. Ce projet va favoriser l'insertion professionnelle d'une dizaine de personnes éloignées de l'emploi. Alors, oui, je me réjouis que, par le biais de cet appel à projets, nous puissions avancer pour accompagner des projets tout petits dans les arrondissements et dans les quartiers, et des projets d'une nature plus ambitieuse qui vont nous permettre d'allier insertion professionnelle et réduction de nos déchets.

Je vous remercie par avance de bien vouloir voter ce projet de délibération.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Colombe BROSSEL.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 19.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DPE 19).

2022 DPE 11 - Approbation du schéma directeur de l'eau non potable 2022-2034.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DPE 11 et l'amendement n° 110. Il s'agit d'un projet de délibération très important, comme tous les projets de délibération, mais tout de même, celui de l'approbation du schéma directeur de l'eau non potable 2022-2034.

Je donne tout de suite la parole à M. Jean-Didier BERTHAULT, pour le groupe Changer Paris.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Madame la Maire.

Vous avez raison de rappeler l'importance de ce projet de délibération.

En préambule, je voudrais partager deux interrogations qui vont de pair sur les incohérences de ce projet de délibération. D'abord, une incohérence climatique. Puis, je développerai dans un second temps une incohérence budgétaire.

Un mot d'histoire, peut-être, puisque nous arrivons à ce schéma directeur 2022-2034. C'est une longue histoire, puisque tout débute par un vœu qui avait été voté unanimement en 2007 par le Conseil de Paris pour le maintien du réseau d'eau non potable. Il avait fait l'objet d'un débat puisqu'à un moment donné, devait-on le supprimer compte tenu des coûts d'investissement, devait-on le maintenir face au défi climatique qui était devant nous ? D'ailleurs, c'était un débat très intéressant. Je tiens à y associer, puisque j'y avais participé sous les précédentes mandatures, notre collègue Yves CONTASSOT. C'était particulièrement intéressant de creuser ce sujet.

A la suite de cela et de la conférence de consensus de 2009, nous étions arrivés, lors d'une délibération en mars 2012, qui était une délibération globale sur la politique de l'eau à Paris, à un vote nous conduisant à pérenniser ce réseau d'eau non potable. Lors de ce vote, en mars 2012, j'avais déjà exprimé au nom de mon groupe l'avis favorable que nous étions amenés à donner, déjà avec deux réserves à l'époque : la première, que toutes les nouvelles constructions intègrent un raccordement sur le réseau d'eau non potable, et ensuite, que cette eau non potable soit traitée avant son entrée dans le réseau pour les usages publics que nous avons définis.

Deuxième chose, c'étaient les interrogations sur la suppression annoncée de certains réservoirs. Je prends l'exemple de celui de Grenelle. J'y avais associé à l'époque mes collègues du 15^e arrondissement, Philippe GOUJON et Claire de CLERMONT-TONNERRE. Il n'était pas envisageable de fermer et de mettre en pause le réservoir de Grenelle, tel que vous l'aviez décidé, puisque c'était un îlot de fraîcheur, et que, dans le cadre de ce que l'on rappelait sur la partie climatique, il était important que l'on puisse garder un îlot de fraîcheur à cet endroit. Chose qui n'a pas été faite puisque aujourd'hui, ce réservoir est vidé. Nous sommes donc face, comme je le disais, à une double incohérence.

Incohérence encore si l'on va un peu plus loin sur le bilan que vous faites, bilan 2015-2020 de ce schéma d'eau non potable. 215.000 mètres cubes par jour d'eau non potable consommés à Paris. Un budget d'environ 30 millions d'euros investis sur cette période. Sur ce budget, puisque nous sommes aussi sur un exercice d'équilibre budgétaire, la Chambre régionale des comptes a demandé que le budget d'eau potable soit séparé du budget d'eau non potable. Nous avons donc un budget avec une faible capacité d'autofinancement, donc des subventions, donc des emprunts. Cela implique d'optimiser ce réseau et de limiter les travaux. La surprise a été d'abandonner l'usine d'Auteuil - 13 % de la production - pour un projet "Réinventer Paris", alors que nous avons fait face à un incendie dans l'usine d'Austerlitz qui aurait déjà dû alerter sur la pérennisation et surtout, sur l'optimisation du système. Si le problème se posait à la Villette, qui représente 84 % de la production d'eau non potable, que pourrions-nous faire alors que nous n'avons aujourd'hui plus qu'une seule usine qui est capable de produire cette eau non potable ?

Vous voyez que cette optimisation, cette capacité de stockage et cette production excédentaire restent nécessaires. C'était d'ailleurs tout l'objectif que nous avons défendu dans la réversibilité des usines et des réservoirs. D'ailleurs, c'est inscrit dans le schéma directeur, mais pas respecté, puisque vous vous éloignez visiblement de cette réversibilité jour après jour. Alors même - c'est le nouveau schéma qui nous le dit - que la pression sur la gestion hydraulique, notamment sur les eaux du bassin de la Villette, est de plus en plus forte. On a les travaux de Grand Paris, les Jeux Olympiques. On va donc avoir besoin de plus d'eau et d'eau non potable, bien évidemment, pour des usages qui ne sont pas domestiques. Je pense à l'arrosage, au lavage des rues, au "mix" hydrique, et donc, à l'ensemble de ce qui peut contribuer à la partie chantier que je recommandais.

C'est pour toutes ces raisons que ce projet de délibération et ce schéma directeur qui va sur les 12 prochaines années nous interrogent, non seulement sur les nécessités d'adaptation climatique, qui, pour nous, aujourd'hui, ne

sont pas tout à fait respectées, mais aussi sur le financement, puisque, comme je vous le disais, une capacité d'autofinancement très faible va nécessiter des subventions et une politique d'emprunt. Ce que vous appelez "optimisation du réseau d'eau non potable" nous semble assez éloigné de l'objectif que vous en faites.

C'est pour ces raisons que je souhaitais avoir des réponses de l'Exécutif.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure, Monsieur BERTHAULT.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Et que je conclus, Madame la Maire.

Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. GILLET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, les communistes tiennent à saluer la présentation du projet de délibération qui nous occupe aujourd'hui, car il est l'aboutissement d'un long travail. Il marque un acquis historique des réseaux parisiens d'eau non potable, préservés depuis le premier schéma directeur, le plan pluriannuel d'investissement et le contrat d'objectifs initié depuis 2020.

Dans le contexte d'urgence environnementale que nous traversons, ce réseau permet de mener des actions vertueuses écologiquement, en préservant la ressource en eau et en développant de nouveaux usages afin d'accompagner l'adaptation de la ville au changement climatique, en matière de végétalisation et d'arrosage, ou encore dans le cadre d'un "mix" hydrique. Ce deuxième schéma directeur, pour la période 2022-2034, est un acte fondateur fort et indispensable, qui marque également un engagement financier d'envergure à hauteur de 36 millions d'euros.

Nous avons néanmoins plusieurs sujets d'inquiétude et de préoccupation. Le principal, relève des questions de l'emploi. On ne peut pas à la fois investir dans l'outil et réduire l'emploi. Comment envisager de développer le réseau et les missions d'"Eau de Paris" à moyens constants, alors même que les salariés de ce service nous alertent régulièrement sur les difficultés qu'ils rencontrent pour mener à bien l'ensemble des missions qui leur sont déjà dévolues, dans des conditions de travail qui, hélas, se dégradent ?

C'était l'objet de l'amendement que nous avons déposé en mars dernier, concernant les moyens humains d'"Eau de Paris". Voilà plusieurs mois que sa direction travaille à un plan de suppression d'emplois afin de promouvoir des mesures de productivité pour maîtriser la masse salariale, alors que des effectifs insuffisants pourraient à terme se traduire par une moindre protection des salariés vis-à-vis des divers risques professionnels inhérents à leur mission.

Par ailleurs, nous, les communistes, nous tenons à soulever une interrogation d'importance concernant la séparation des comptes. Il y aura désormais l'eau potable, service public obligatoire, et l'eau non potable, service public facultatif. Ces deux pôles devront désormais être séparés dans les comptes d'"Eau de Paris". Cette interrogation n'est pas de pure forme, car elle a un lien direct avec l'emploi. Nous le répétons.

Enfin, nous soulevons une inquiétude concernant les canalisations du réseau non potable, qui sont les plus vieilles, et donc, les plus amiantés.

Vous l'aurez compris, nous voulons une réelle ambition pour la régie. D'ailleurs, nous ne doutons pas que ce soit le but poursuivi. Une ambition qui allie le social et l'écologie. C'est le sens de notre amendement.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

La parole est à M. RAIFAUD, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la Ville de Paris a la chance de disposer d'un réseau d'eau non potable très étendu, dans un contexte climatique qui s'annonce de plus en plus sec. Il est heureux que la décision ait été prise en 2012, comme cela a été rappelé à l'instant, du maintien et de l'optimisation de ce réseau. Ce réseau est utilisé à Paris comme alternative à l'eau potable pour le nettoyage des rues, l'entretien des égouts, l'arrosage et l'alimentation des bassins d'agrément dans les parcs, jardins et bois.

Ce réseau va ainsi nous permettre de répondre aux enjeux de résilience du territoire, au premier rang desquels figure la végétalisation massive de la ville. Nous savons qu'un jeune arbre nécessite d'être arrosé entre 3 et 5 ans, suivant sa plantation à Paris. Compte tenu de l'objectif de plantation de 170.000 arbres que nous avons pour cette mandature, ce réseau va être mis à forte contribution. D'autant plus qu'il doit être également rendu accessible aux personnes qui entretiennent bénévolement la végétalisation de l'espace public.

Le groupe Ecologiste de Paris porte cette proposition depuis plusieurs années. Nous espérons qu'"Eau de Paris" saura enfin trouver des solutions pour répondre aux besoins des citoyennes jardinières et des citoyens

jardiniers, faciliter ainsi leur démarche et leur permettre une gestion plus qualitative des espaces. Le maintien des capacités du réseau d'eau non potable dépend de prélèvements en amont quasiment la moitié de l'année. Le maintien du niveau d'étiage dans les canaux est nécessaire pour assurer l'approvisionnement de la ville, et ce, alors qu'une partie croissante de la logistique parisienne est destinée à passer par voie fluviale. Cette question devra être prise en compte dans ce schéma.

Ce nouveau schéma, appuyé sur l'étude de l'APUR sur les besoins présents et futurs de la ville, doit donc nous permettre d'anticiper afin d'adapter notre gestion du réseau. Des investissements sont nécessaires, tout comme une plus grande rationalisation de l'approvisionnement et des usages, ainsi qu'une diversification des recettes de fonctionnement.

En conclusion, nous remercions Dan LERT pour son travail et voterons favorablement ce projet de délibération.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à M. Dan LERT, pour répondre.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci Madame la Maire.

Chers collègues, merci pour toutes vos interventions.

La Ville de Paris a effectivement la chance de disposer sur son territoire d'un double réseau d'eau : un réseau d'eau potable et un réseau d'eau non potable. Cette configuration unique au monde à cette échelle est un héritage du XIXe siècle, du baron Haussmann, et plus précisément de l'ingénieur Eugène Belgrand. Le réseau d'eau non potable s'étend sur près de 1.600 kilomètres et constitue un atout écologique majeur pour la transformation de Paris. Nous avons décidé, dès 2012, ainsi que cela a été rappelé, de maintenir ce réseau stratégique pour Paris. Je dis "chance", car l'eau non potable nous permet de développer un "mix" hydrique, qui consiste à utiliser de manière différenciée la ressource en eau selon les usages. L'eau non potable, c'est de l'eau brute prélevée en surface dans la Seine et dans la Marne, via le canal de l'Ourcq, qui n'a pas besoin d'être traitée pour les usages liés à l'assainissement, au nettoyage, à l'arrosage. C'est une eau qui a un bilan carbone bien moins important que l'eau potable. C'est presque du bon sens : on n'arrose pas les trottoirs à l'eau potable, tout comme on ne fait pas fonctionner les égouts avec de l'eau potable.

L'eau non potable joue un rôle essentiel à Paris et s'avère un atout extrêmement précieux pour la nécessaire adaptation de la ville au changement climatique. L'eau non potable nous permet de faire de Paris une ville plus durable, plus vivable et plus agréable. Elle permet déjà de répondre à beaucoup de fonctions, décrites précédemment, comme le nettoyage des rues, le fonctionnement des égouts et du réseau d'assainissement, l'arrosage de certains espaces verts, l'alimentation des lacs, des bassins et des cascades dans les parcs et les bois, ou l'eau de certaines fontaines ornementales de la ville. L'eau non potable nous permet aussi de préparer et d'adapter la ville au changement climatique. C'est un levier très important pour atteindre nos objectifs de végétalisation de la ville, l'eau non potable participant à la création d'îlots de fraîcheur verts et ombragés.

Cher Sylvain RAIFAUD, l'eau non potable pourra également être utilisée par les titulaires des permis de végétaliser. Dans le cadre de l'appel à projets "Faire Design", avec le Pavillon de l'Arsenal, nous avons organisé un concours pour créer des kits d'arrosage pouvant se connecter aux bouches de lavage. Le lauréat sera désigné très prochainement et nous pourrons distribuer ces kits dès que l'A.R.S. nous aura donné son feu vert.

Ce schéma directeur permet de pérenniser un réseau qui n'a pas fait l'objet des mêmes investissements que l'eau potable. Il n'a pas le même modèle économique, comme cela a été rappelé. Il s'agit d'optimiser le réseau de distribution pour assurer son fonctionnement. Le nouveau schéma directeur a été construit à partir d'un scénario de maintien du réseau, discuté avec tous les acteurs du territoire, basé sur le maintien de la quasi-totalité des conduites de transport structurantes du réseau, et de 75 % de son réseau de distribution. Il s'inscrit dans la continuité du précédent schéma directeur, qui s'était concentré sur l'optimisation des capacités de production et de stockage de l'eau non potable, avec des investissements qui se fixaient à 25 millions d'euros. La prise d'eau en Seine au niveau d'Austerlitz et dans le canal de l'Ourcq. La réhabilitation de la conduite majeure Villette-Passy permettant d'assurer l'alimentation du réservoir de Passy, et donc, de tout l'Ouest parisien, par l'usine de la Villette suite à l'abandon de l'usine d'Auteuil.

Pour mettre en œuvre tous ces travaux et toute cette stratégie, ce sont 36 millions d'euros qui sont investis dans la mandature par "Eau de Paris". "Eau de Paris" a d'ores et déjà inscrit 26 millions d'euros dans son programme pluriannuel d'investissement pour réaliser les travaux. La Ville de Paris investira 10 millions d'euros supplémentaires pour conduire ces opérations. La Ville est donc déterminée à pérenniser ce réseau, qui constitue un atout unique pour préserver la ressource en eau et préparer Paris au changement climatique.

Cher Jean-Philippe GILLET, concernant votre question sur les investissements et les moyens en effectif à "Eau de Paris" pour assurer ces missions, le volume de travaux qui est induit par ce nouveau schéma directeur sur le réseau de distribution de l'eau non potable, a été largement anticipé par les équipes d'"Eau de Paris" dans le cadre de l'adoption de son programme pluriannuel d'investissement, qui passe à 498 millions d'euros. C'est un service d'"Eau de Paris", comptant 80 salariés, qui va piloter les investissements et les travaux de maintenance sur le réseau d'eau potable et d'eau non potable.

De manière plus générale, je connais votre attachement aux questions d'emploi à "Eau de Paris". C'est une question centrale pour moi aussi, en tant que président d'"Eau de Paris". Concernant l'emploi, les conditions de travail, le modèle social, nous pouvons être fiers de notre régie, qui montre, comme dans d'autres domaines, la pertinence du choix de la gestion publique.

Sur ce débat qui concerne les effectifs, nous l'avons régulièrement et en toute transparence au sein des instances de la régie. Le Conseil de Paris est là pour fixer des orientations. Cela a été fait dans le cadre du document d'orientation stratégique que nous avons adopté l'an dernier. Il revient ensuite au conseil d'administration de mener les discussions pour traduire ces orientations.

Je rappelle qu'il existe à "Eau de Paris" un dialogue social exigeant et dense, qui porte ses fruits puisque nous avons signé des récents accords sur la qualité de vie au travail, le télétravail ou encore la compensation du préjudice lié à l'exposition à l'amiante. Ces discussions ont donc vocation à être poursuivies dans les instances adéquates. Aussi, j'émettrai un avis défavorable à votre amendement.

Plus largement, sur la question de l'importance de ce schéma directeur, je l'ai dit : il a été travaillé avec l'ensemble des acteurs concernés par le schéma directeur sur l'eau non potable. Je vous appelle, évidemment, à approuver ce projet de délibération important pour la Ville de Paris.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Dan LERT.

On peut l'applaudir pour cette réponse et ce travail.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 110 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 110 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 11.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DPE 11).

Je pense que l'on peut s'en féliciter.

2022 DTEC 7 - Cadrage de la révision légale du Plan Climat de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à présent à l'examen du projet de délibération DTEC 7 et de l'amendement n° 120.

Le projet de délibération DTEC 7, c'est le cadrage de la révision légale du "Plan Climat" de Paris.

Je donne tout de suite la parole à M. BERTHAULT, pour le groupe Changer Paris.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Madame la Maire.

Je vais le dire de façon très courtoise, mais je vais le dire quand même puisque cela rejoint le projet de délibération précédent : je suis assez effaré, sur des questions qui étaient assez précises et techniques, de n'avoir aucune réponse de l'Exécutif. Strictement aucune. Vous avez lu votre réponse, Monsieur LERT, mais vous n'avez absolument pas répondu aux questions que j'ai soulevées et posées sur le schéma directeur d'eau non potable.

Je tiens quand même à le dire. Je vous le dis de façon aimable, mais je vous le dis quand même.

Passons au "Plan Climat" puisque c'est l'ordre du jour. Au moment où nous abordons ce projet de délibération sur le cadrage de la révision du "Plan Climat" de Paris, revenons aussi sur un certain nombre de points qui ont été à l'ordre du jour, notamment en 2007 avec le premier "Plan Climat", l'actualisation en 2012, et puis ce qui nous a amenés à voter en 2017 ce nouveau "Plan Climat".

Déjà, une place prépondérante a été accordée - votée à l'unanimité, je le rappelle, c'est important - par rapport à ce que l'on essaie parfois de nous faire croire dans cet hémicycle. Si une place prépondérante a été accordée à la pollution de l'air, notamment à la mobilité et à l'énergie, nous avons regretté une fois de plus que la gestion de la ressource en eau tienne une place très marginale dans la communication et dans le "Plan Climat" de 2017. On avait simplement quelques propositions, notamment sur les surfaces perméables végétalisées, et de rendre accessible au

public au moins 300 îlots et parcours de fraîcheur, d'ailleurs assez contradictoires avec la politique municipale que nous avons connue les années suivantes.

Quelques mesures absentes du précédent "Plan Climat" : comment augmenter les quantités d'eau disponible, notamment par récupération des eaux de pluie ou réutilisation des eaux usées ? Les actions de végétalisation et de désimperméabilisation. Développer les synergies entre les services urbains de gestion de l'eau, de l'assainissement, des déchets et de l'énergie. Il aurait été souhaitable également que ces réflexions figurent dans la contribution à laquelle vous faisiez allusion à l'époque, au projet "Plan Climat Energie Métropolitain". Un "Plan Climat Energie Métropolitain" qui est aussi absent, en tout cas du projet de délibération de cadrage tel que l'on peut aujourd'hui le constater.

Un point, également important, concernait les objectifs de développement durable. Je vois bien qu'il y a une troisième partie dans le cadrage que vous évoquez, sur le renforcement de la dimension sociale du "Plan Climat". Il me semble que c'est tout à fait cohérent avec la politique des objectifs de développement durable, dont je ne vois aucune trace - je l'avais déjà dit lors des bleus budgétaires - notamment dans l'élaboration des objectifs et du suivi de ces objectifs dans le "Plan Climat". Les opérations de densification - on l'a vu - ont toujours été plus nombreuses. Nous les avons dénoncées régulièrement. L'artificialisation de certains sols également. De même, en matière d'actions pour la rénovation énergétique des logements.

Je voulais rappeler que la ponction de 1,18 milliard d'euros dans les caisses des bailleurs sociaux avait été pénalisante probablement aussi pour l'atteinte de cet objectif. C'est d'ailleurs ce qui a été rappelé par la Chambre régionale des comptes. C'est autant d'argent en moins à mettre aux normes climat de dizaines de milliers de logements.

En matière de propreté il y a aussi quelques contradictions, que nous soulevons depuis plusieurs années.

En fait, c'est un manque de visibilité globale que nous avons sur le sujet de la résilience et du climat. Comme le montre l'empilement des 36 plans, schémas, stratégies en cours, recensés dans un document global, dans le rapport de développement durable qui est fait chaque année, dont j'ai l'habitude de parler lors des sessions budgétaires, qui fait feu de tout bois pour donner corps à une politique de développement durable qui, si elle n'est pas sans résultat, perd en efficacité en raison de son éparpillement. C'est à la réussite et à la remise en cohérence de ces objectifs et des actions menées, que nous faisons, depuis de nombreuses années déjà, des propositions avec le Groupe "100 % Paris".

Vous le voyez, aujourd'hui, nous pourrions avoir d'autres propositions, notamment en matière budgétaire. Toutes ces contradictions, je pourrais les égrener. Et encore, pendant une liste longue, s'ajoute ce manque de lisibilité : "Plan Climat Air Energie", P.L.U., "Plan de Déplacement", "Plan Vélo", feuille de route de qualité de l'air, "Plan de prévention du bruit", "Stratégie Paris Piétons", "Plan Biodiversité", "Plan Pluie", "Stratégie de résilience", participation citoyenne, "Stratégie Handicap", "Schéma Séniors", "Plan Economie Circulaire". Tout cela, en matière de développement durable et de climat, est effectivement un peu confus.

Je souhaite que le parcours qui va nous occuper pendant les 18 prochains mois, puisque l'adoption finale par le Conseil de Paris est prévue en mars 2024, nous permette de clarifier et de donner une véritable stratégie de cohérence. Je le répète, mes collègues interviendront sur le rapport de la Chambre régionale des comptes, mais il n'est pas neutre. Aujourd'hui, si un certain nombre de points positifs ont été soulignés, il y a de gros points négatifs. Je voudrais dire qu'il y a des questions sur lesquelles nous n'avons pas encore de réponses. Vous parliez du patrimoine, que l'augmentation du patrimoine était liée au fait qu'en termes d'énergie, nous ne soyons pas aux objectifs. Dans ce cas, donnons-nous, à périmètre constant, les moyens de constater quels ont été les efforts en matière d'économies d'énergie sur le patrimoine de la Ville de Paris.

Voilà, de façon globale, ce que je voulais dire pour lancer ce débat sur le "Plan Climat". Mais je crois que nous aurons largement l'occasion d'y revenir dans les mois qui viennent.

Je vous remercie.

(M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

Je donne la parole à Mme Élisabeth STIBBE, pour cinq minutes.

Veuillez tenir le temps, s'il vous plaît.

Mme Élisabeth STIBBE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, plus qu'aux questions climatiques, ce projet de délibération s'intéresse particulièrement aux moyens mis en œuvre pour revoir le "Plan Climat" afin, surtout, de permettre à toutes les Parisiennes et tous les Parisiens de s'exprimer à ce sujet, comme le veut la loi.

Pour les modalités de concertation, il n'y a donc rien à inventer, mais vous arrivez toujours à nous surprendre. En effet, si vous restez cohérents en conférant un rôle à l'Assemblée citoyenne dans l'élaboration de ce plan, vous posez un véritable problème, qui est tout bonnement une rupture d'égalité dans le traitement des avis que peut

exprimer l'ensemble des Parisiens. Comme d'habitude, votre vision de la démocratie participative est un dérivé de démocratie représentative. L'Assemblée citoyenne ne doit pas bénéficier d'un pouvoir de décision comparable à celui des élus du Conseil de Paris, ni surtout supérieur à celui des autres Parisiens. La composition de l'Assemblée citoyenne reposant sur le volontariat et un tirage au sort, cela ne donne en rien à ses membres une préséance, que l'on pourrait trouver compréhensible s'il s'agissait d'experts par exemple. Au travers de ce rôle supplémentaire, vous dévalorisez toute la concertation et l'investissement que pourrait avoir n'importe quel Parisien non-membre de l'assemblée citoyenne dans l'élaboration de ce "Plan Climat".

Nous le rappelons en octobre dernier lors du débat sur cette même Assemblée citoyenne : le principe de démocratie représentative est un héritage précieux qui nous a été légué par la Révolution française et par les travaux de la Convention nationale. Elle ne souffre pas d'être mise en concurrence avec la démocratie participative, qui, elle, n'est qu'une aide à la décision, avec un rôle de conseil envers les élus que nous sommes, et un moyen supplémentaire dans notre action permettant de rester en phase avec l'actualité territoriale et de maintenir un dialogue avec nos concitoyens, indispensable dans notre mandat.

Autre sujet qui nous a alertés : le mécanisme de concertation préalable dans la préparation de ce "Plan Climat" est annoncé uniquement par une plateforme en ligne. Si nous devons évidemment mener notre action dans la ligne évolutive des enjeux et des méthodes de la société dans laquelle nous vivons, il convient aussi de ne pas oublier certains de nos administrés. Ainsi, cette formule totalement dématérialisée exclurait-elle, de fait, certains Parisiens du processus, soit par manque de matériel adéquat, soit par défaut de maîtrise des outils informatiques. Ces personnes ont aussi une parole à faire valoir et il convient, dans cette déclaration d'intention, de l'affirmer. C'est tout le sens de notre amendement.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA, pour cinq minutes.

M. Jean-Noël AQUA. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le constat du GIEC est sans appel : le réchauffement climatique est manifeste et son origine humaine incontestable. Il s'agit d'agir massivement et sans retard. La Ville de Paris, et notre majorité de gauche et écologiste, a très tôt pris la mesure du problème, en actant son premier "Plan Climat" en 2007, 5 ans avant que la loi ne l'y oblige, avec des objectifs ambitieux en partie réalisés. Nous avons réussi à baisser nos émissions de gaz à effet de serre, de l'ordre de 20 % - pratiquement l'objectif initial de 2018 - mais la baisse des consommations d'énergie est en deçà de nos objectifs. Nous y reviendrons.

Si le bilan est donc positif - si vous me permettez - il s'agit aujourd'hui de corriger les limitations et d'aller plus loin, car le réchauffement s'accélère. Il y a urgence à agir. Le présent projet de délibération acte une méthode et un processus de consultation afin de réviser notre "Plan Climat". Le réchauffement climatique montre les ravages du système capitaliste. L'attaquer suppose la mobilisation massive des populations. Il s'agit, en la matière, d'être radical, sous peine d'être irresponsable.

Pour l'avenir, nous soutenons donc l'objectif d'aller plus vite sur la transformation de la ville. Nous devons faire feu de tout bois. Le principal levier pour notre territoire est certainement la rénovation thermique des bâtiments, tant des habitations que du tertiaire. L'action de la Ville est volontariste, avec près de 5.000 logements sociaux rénovés chaque année. Mais l'austérité infligée à la Ville par l'Etat nous empêche d'aller plus loin. Il est évidemment urgent de changer cette politique nationale. Nous y reviendrons.

Il est temps aussi que les copropriétés privées soient massivement rénovées, elles aussi. Seul un investissement massif de l'Etat permettrait de le faire.

L'autre source principale d'émission est le transport des personnes et des marchandises. Vous le savez, nous plaidons pour une accélération des investissements publics dans les transports en commun et le vélo. Nous demandons notamment 15 milliards d'euros d'investissements dans le volet mobilité du CPER, afin de construire tous les projets déjà sur la table de nouvelles lignes de transports en commun. Là encore, nous voulons aller plus loin que l'existant. C'est absolument incontournable. Cela suppose de sortir de l'austérité infligée à notre collectivité.

Nous soutenons l'objectif de renforcer la dimension sociale du "Plan Climat". Je me suis souvent exprimé sur la nécessité de concilier social et écologie, notamment en matière de transport - nous y reviendrons dans ce Conseil - mais aussi en matière de prix de l'énergie. Je plaide régulièrement ici pour des tarifs régulés de l'énergie, limités, qui permettraient de faire un réel bouclier social sur l'énergie. Nous plaidons aussi pour que les tarifs de l'énergie produite localement, par exemple par la C.P.C.U., soient limités. L'enjeu social reste important. Et comme le social concerne tant les consommateurs que les salariés, vous le savez, nous plaidons aussi pour que notre action écologique se fasse en lien avec des entreprises qui respectent leurs salariés, notamment leurs statuts quand ils existent.

Nous aurons des propositions concrètes à faire à l'avenir pour concilier justice sociale et action écologique. Nous proposons, par exemple, la rénovation thermique de 30.000 logements sociaux supplémentaires avant 2026, le

lancement d'une étude visant la création d'un métro sous la forme d'une rocade autour de Paris, de même que la création d'une rocade cyclable autour de Paris.

Sur la question sociale, le chantier de la Z.F.E. reste devant nous. Si le renforcement de la Z.F.E. est toujours prévu pour le 1er janvier 2023, nous constatons que rien n'est prévu pour l'accompagnement social de sa mise en œuvre. Nous avons déposé de nombreux vœux à différents endroits - ici, à la Métropole, etc. - pour faire cet accompagnement social. Le sujet n'a pas avancé et nous risquons d'avoir plus d'un million de véhicules qui ne pourraient plus circuler en janvier. Nous le redisons : c'est inacceptable. Il est urgent d'accompagner socialement la transition écologique.

Sur la question du "mix" énergétique, vous le savez, nous ne partageons pas l'objectif de 100 % d'énergies renouvelables, mais celui d'un "mix" à 100 % d'énergies décarbonées - même si nous avons voté des plans, nous avons toujours émis cette réserve - incluant le nucléaire, comme le recommande d'ailleurs le GIEC. Nous n'avons pas la sélection à géométrie variable des recommandations du GIEC. Mais nous soutenons le développement massif des énergies renouvelables sur notre territoire, par exemple, de la chaleur urbaine, des réseaux de froid, de géothermie, de solaire thermique, etc.

Au-delà du "mix", nous posons la question du modèle économique : dans le cadre du privé ou du public ? Avec quels droits pour les salariés ? Pour quels coûts pour les consommateurs ? Ces questions restent toujours devant nous. Nous espérons que le prochain "Plan Climat" permettra d'avancer sur ces enjeux.

Enfin, sur la méthode de la révision, nous pointons une difficulté. Il est souhaitable que tous les citoyens y soient associés, et pas seulement les personnes et les C.S.P. plutôt favorisées et présentes habituellement lors de certaines concertations. Les personnes les plus pauvres sont les plus concernées par les pollutions et le réchauffement climatique. Nous serons donc sensibles au déploiement de nos consultations dans les quartiers populaires.

Bref, vous l'aurez compris, nous saluons l'investissement et le volontarisme de la Ville via son "Plan de transition écologique". Nous serons au rendez-vous pour la construction d'un nouveau "Plan Climat" qui nous permette d'être encore plus ambitieux.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

Je donne la parole à M. Florian SITBON, pour 5 minutes.

Il serait bien que l'on réussisse à tenir ce temps, parce que, de 20 en 30 secondes, on va véritablement le dépasser beaucoup.

M. Florian SITBON. - Je vais tâcher, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, en matière de "Plan Climat", il faut aller plus vite, plus local, plus social. Plus vite, parce qu'évidemment, l'urgence climatique nous le commande pour amplifier nos efforts en ce qui concerne la transition écologique de notre ville. Plus local, parce que l'on pourra, de septembre à décembre 2022, avoir un temps de concertation localisé arrondissement par arrondissement, territorialisé. Plus social, et j'aimerais insister, comme mon collègue Jean-Noël AQUA, sur cette dimension sociale du "Plan Climat".

La révision qui nous est proposée va permettre d'enrichir et de consolider le plan d'action en faveur de la justice sociale et de la réduction des inégalités environnementales. La participation et la contribution à la concertation des habitants des quartiers populaires et des personnes issues des catégories sociales défavorisées, va constituer un axe fort de la phase de co-élaboration de cette révision. Comme vous le disiez, cher collègue, Jean-Noël AQUA, il faudra peut-être aller encore plus loin, imaginer des dispositifs "d'aller vers" par exemple. C'est, je crois, l'intention de la Ville.

Pour ce faire, des actions spécifiques ciblées vont être déployées à destination de toutes les Parisiennes et de tous les Parisiens. Notre objectif est de construire un programme d'actions partagées avec tous les acteurs du territoire. Nous allons travailler avec le GREC francilien, à savoir le Groupe Régional d'Expertise sur le Changement Climatique et la Transition Ecologique en Ile-de-France, ainsi qu'avec les organisations de jeunes partenaires de l'Académie du Climat, le Conseil parisien de la Jeunesse, mais aussi les syndicats et les associations. Toutes les Parisiennes et tous les Parisiens, contrairement à ce qui a été induit dans certaines interventions, pourront évidemment y contribuer.

La mobilisation citoyenne sera engagée pour établir, en fonction des enjeux locaux et sociaux, les priorités du futur "Plan Climat Air Energie" de Paris. Toutes les contributions pourront être déposées, partagées, sur la plateforme en ligne "idee.paris.fr".

Nous allons devoir être créatifs et innovants pour imaginer la ville que nous voulons demain : développer les écoquartiers, dupliquer le programme "Éco-rénovons Paris", qui vise à accompagner dès 2022 plus de 20.000 logements dans leur projet de rénovation énergétique. Nous poursuivrons le déploiement des trames vertes, des bleues et grises également. Nous apporterons notre soutien au "Plan d'Alimentation durable", dont nous allons

délibérer dans notre Assemblée un peu plus tard. Evidemment, il va falloir rafraîchir nos rues et nos quartiers pour faire face aux étés caniculaires, grâce à la mise en place de 300 îlots de fraîcheur.

Enfin, il nous faut améliorer la qualité de l'air, comme nous tâchons de le faire depuis de nombreuses années à Paris, avec un grand volontarisme, pour mieux respirer et mieux vivre, car la santé est un enjeu central de nos politiques publiques. Avec deux attentes fortes à Paris : le zéro diesel en 2024, pour atteindre le zéro véhicule essence en 2030. N'en déplaise à ceux qui, démasqués ou masqués dans notre Assemblée, sont encore défenseurs du lobby des voitures. Et le zéro chauffage au fuel en 2030.

En conclusion, je voudrais citer l'exemple, à une tout autre échelle que celle de la Ville de Paris, d'un petit village breton, Loudéac, où la communauté vient de finaliser également son "Plan Climat Air Energie" territorial. Après la concertation, les habitants sont invités à donner leur avis sur ce projet, du 30 mai au 30 juin prochain. Partout, ce sont bien des territoires, des citoyennes, des citoyens, que les choses bougent, et c'est par-là que nous pourrions réussir notre transition écologique et énergétique.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

La parole est à Mme Maud LELIÈVRE.

Mme Maud LELIÈVRE. - Mes chers collègues, Monsieur le Maire, merci.

Notre Conseil doit définir aujourd'hui le cadre d'un nouveau "Plan Climat". Je regrette personnellement, sur un sujet aussi important, qui, me semble-t-il, fait partie des priorités de la Ville, l'absence de la Maire.

Paris ne va pas assez vite, Paris n'en fait pas assez. On ne peut pas faire reposer cette transition nécessaire sur les seuls changements individuels. Les villes ont un rôle à jouer, c'est ma conviction, et elle doit être partagée par nous tous ici.

Phénomènes climatiques extrêmes, montée des eaux, baisse de la production alimentaire, ce sont les dernières projections du deuxième volet du dernier rapport du GIEC publié en février, et elles sont inquiétantes. Les impacts dus au changement climatique sont généralisés et pour certains, irréversibles. Si la multiplication des épisodes climatiques semble renforcer la prise de conscience globale portée depuis des décennies par la communauté scientifique, l'objectif défini par les Accords de Paris devrait être dépassé dès 2025, et, nous le savons, les dégâts sont voués à se multiplier, alors que la température moyenne s'élève. La conclusion du rapport est claire : la majorité des risques attendus à l'horizon 2050 va survenir dès 2030. Alors, il est temps d'agir. L'action en faveur du développement résilient est plus qu'urgente.

Quel est le bilan aujourd'hui pour nous, ici, à Paris ? La Ville de Paris affiche déjà 2,3 degrés Celsius de réchauffement par rapport à l'ère industrielle. Les impacts sur les ressources en eau, infrastructures, biodiversité, personnes vulnérables, sont sévères et alarmants. Si la Ville s'était fixé des objectifs ambitieux dans le précédent "Plan Climat", elle n'a jamais réussi à les atteindre.

Aucun des trois objectifs intermédiaires à l'horizon 2020 n'a été atteint. Les émissions de gaz à effet de serre, entre 2004 et 2018, n'ont baissé que de 20 %, contre 25 % attendus. La consommation énergétique de Paris : dans le premier "Plan Climat", elle s'était engagée à réduire de 25 % sa consommation totale d'énergie. La baisse effective n'a pas dépassé les 5 % entre 2004 et 2018. On ne change pas la trajectoire climat sans changer de société ni de mode de consommation. Le développement des énergies renouvelables : la Ville avait pris comme objectif d'intégrer 25 % d'énergies renouvelables dans le reste de la consommation énergétique pour 2020.

Ce qui doit nous interroger, ce sont nos choix collectifs, mais également le choix de nos exploitants. En l'occurrence, on peut évoquer la question de la filiale qui exploite le réseau parisien et n'a pas atteint ses objectifs. Que faut-il faire aujourd'hui ? Se féliciter des prix obtenus ? Déployer des plans qui ne parlent qu'à nous-mêmes ? Selon le GIEC, nous devons redéfinir notre mode de consommation et de vie à tous les niveaux, pour éviter un basculement vers un monde plus chaotique. Les O.N.G., les citoyens, les jeunes, nous le rappellent. Ils se sont mobilisés de nombreuses fois. Il est temps de les écouter. Il est temps de rappeler que l'écologie représente l'enjeu majeur de la Ville de Paris pour les années à venir. Il est temps de multiplier les efforts et de mettre des moyens à disposition pour les mettre en œuvre.

J'aurais aimé constater aujourd'hui que les objectifs pour 2021 avaient été atteints et que, finalement, nous allions tous ensemble, de façon collective, définir de nouveaux objectifs. Même au sein de la Ville de Paris, il suffit de prendre les résultats issus des services de la Ville de Paris. Les émissions de gaz à effet de serre n'ont que très peu diminué : de 9 %, au lieu des 30 % espérés.

L'écart constaté entre les objectifs et les résultats conduit à s'interroger sur la validité du "Plan Climat". Il ne suffit pas de se fixer des objectifs exigeants, plus exigeants que la moyenne. On aurait dû anticiper davantage la mise en œuvre. En cela, la dimension locale de la nouvelle stratégie met l'accent sur la sollicitation des maires d'arrondissement. Elle va être fondamentale. Ce dispositif permettra, je l'espère, une mise en œuvre territorialisée cohérente et exigeante.

Permettez-moi, pour finir, de revenir sur la logique de nos Conseils et de nos délibérations. Puisque nous parlons climat, j'aimerais revenir sur un choix qui a été fait il y a un peu plus d'un an concernant le partenariat économique avec Total. Total n'est pas une entreprise comme les autres. Elle figure parmi les principales entreprises au monde responsables du réchauffement climatique. Elle ne respecte pas les Accords de Paris. Depuis nos débats, les choses ne se sont pas arrangées. Les affaires se sont multipliées partout dans le monde : atteinte aux droits de l'homme en Ouganda, projets EACOP et Tilenga qui menacent de détruire 16 aires protégées majeures, un parc naturel qui déplacera des milliers de personnes. La semaine dernière, les manifestants contre l'assemblée générale de Total l'ont rappelé. Les O.N.G. du monde entier, venues à Paris pour l'exprimer, l'ont rappelé. Les 20 banques qui refusent aujourd'hui de financer Total, en raison des risques d'atteinte à leur image, le rappellent également.

Je dis ce que j'avais déjà dit à l'époque au nom du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes : faire le choix de Total, c'était faire le choix du passé pour notre Ville. On ne peut pas différencier les grands cadres de nos choix quotidiens. Mme la Maire avait promis, lors du débat - et je reprends ses termes - que nous aurions l'occasion de reparler de l'engagement de la Ville sur la justice climatique. C'était le moment ou jamais. Elle avait dit qu'elle l'aborderait dans sa globalité. C'était le moment ou jamais de le faire dans le cadre de ce débat général.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Je vous remercie, Madame LELIÈVRE.

Je sais que vous êtes une élue particulièrement élégante, mais je regrette la réflexion du début de votre intervention sur l'absence de la Maire, qui vient de partir il y a 10 minutes. Je me demande, d'ailleurs, où est votre présidente de groupe pour un débat, comme vous venez de le dire, aussi important.

Je donne la parole à Mme la Présidente, Nathalie MAQUOI.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, vous nous proposez aujourd'hui de lancer la révision du "Plan Climat" pour une adoption en 2024, autour de 3 axes : plus vite, plus local, plus social. Autrement dit, vous nous proposez d'entamer une réflexion pour que nous puissions continuer à habiter Paris dans 10 ans.

Plus vite. Quand nous venons de vivre une semaine au mois de mai à Paris avec un record de températures élevées, quand la qualité de l'air est encore mauvaise trop souvent, quand l'augmentation des prix de l'énergie et des matières ces derniers mois a des impacts sur les particuliers et les entreprises, quand le dernier rapport du GIEC revoit ses prévisions en annonçant l'accélération des effets du réchauffement climatique, celles et ceux d'entre nous qui ont déjà fait une fresque climat savent que les dernières cartes permettant de projeter les conséquences du réchauffement climatique, sont la guerre, la famine, l'incapacité d'habiter un territoire.

Pour accélérer l'adaptation de Paris au réchauffement climatique, nous devons convaincre et oser transformer certaines habitudes. Convaincre d'abord dans cet hémicycle. On ne peut pas en même temps dire que l'on a pris conscience de l'urgence climatique et voter contre des projets qui réduisent la place de la voiture, quand c'est un levier d'action indispensable pour améliorer la qualité de l'air et trouver de la place pour débitumer. On ne peut pas non plus dire avoir pris conscience de l'urgence climatique et refuser tout investissement pour aménager l'espace public et rénover les bâtiments. Si nous commençons déjà par les responsables politiques, nous allons aussi devoir convaincre les différents partenaires de la Ville, notamment ses partenaires économiques. L'écologie et l'économie n'ont pas en commun que la même racine étymologique. Elles ont aussi la transformation de notre modèle économique pour aller vers plus de sobriété.

Plus local. Vous nous proposez une nouveauté : une déclinaison systématique du "Plan Climat" aux arrondissements pour amplifier la responsabilisation et les actions en faveur du climat. Cette démarche est essentielle, car elle permet de mettre en dynamique une équipe municipale d'arrondissement, comme on l'a vu dans la précédente mandature dans le 10e arrondissement, tant les politiques climatiques concernent toutes les délégations. C'est surtout le bon échelon de dialogue avec les habitants, les habitantes et les acteurs qui font Paris.

Comme des forums urbains ont été créés pour le P.L.U., offrant un espace de dialogue aux conseillers et conseillères de quartier, nous vous proposons des forums locaux du climat à destination des mêmes instances de participation. Nous encourageons à former dès à présent tous les élus d'arrondissement à la question climatique. Cette démarche peut être aussi une occasion pour les maires d'arrondissement qui le souhaitent - je sais bien que l'octroi des délégations est de leur seule prérogative - de missionner un ou une élue sur la question du "Plan Climat".

Plus social. Le principal risque pour les métropoles, c'est que l'adaptation au réchauffement climatique se fasse en fonction de sa classe sociale. Aux plus aisés, l'accès à une alimentation de qualité, la possibilité de vivre dans un logement isolé et adapté, en hiver comme en été. Aux plus pauvres, qui ne partent ni en vacances ni en week-end, des logements inadaptés, le plus souvent exposés aux pollutions, et une alimentation dégradée. L'adaptation de la Ville au réchauffement climatique ne peut pas se faire sans une autre répartition des richesses et sans que son financement ne soit assumé collectivement. Ce sera le combat le plus rude, tant on sait l'importance des intérêts financiers en jeu, qui sont indispensables.

Je ne prendrai qu'un exemple : celui d'avoir choisi de créer un mode de gestion intégré avec une Semop, pour que les habitants et habitantes de Paris aient un accès facilité au réseau de chauffage urbain, lui-même alimenté

essentiellement par les énergies renouvelables. Nous nous engagerons donc pleinement dans cette révision dans nos arrondissements et à Paris en soutien à cette démarche, en espérant une traduction au quotidien.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Je donne la parole à la Présidente Fatoumata KONÉ, pour cinq minutes.

Mme Fatoumata KONÉ. - Il y a beaucoup de désinscriptions.

Monsieur le Maire, chers collègues, cher Dan, ce projet de délibération va nous permettre de débiter une séquence de travail et de concertation fondamentale pour notre ville et ses habitants : le processus de révision du "Plan Climat" de Paris. Ce document cadre vient fixer les objectifs de la Ville de Paris en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et, bien évidemment, les moyens pour y parvenir.

Paris avait fait preuve de responsabilité et d'engagement territorial en adoptant dès 2007 un "Plan Climat" très ambitieux, afin de répondre aux enjeux climatiques de ce siècle. 15 ans plus tard, nous ressentons l'urgence d'agir d'autant plus fermement que, rapport après rapport, les scientifiques, notamment du GIEC, nous dépeignent un futur climatique potentiellement désastreux si nous ne réussissons pas à maintenir le réchauffement global sous la barre de 1,5 degré Celsius.

Nous mesurons également l'effort fourni par la Ville à travers toutes ses politiques publiques pour parvenir à une baisse de 20 % des émissions en 15 ans. Même si les objectifs du précédent "Plan Climat" n'ont pas pu être totalement atteints, les transformations profondes entamées vont nous servir de socle pour ce nouveau "Plan Climat". Ces objectifs, alignés sur ceux de l'Accord de Paris, sont les bons, compte tenu de l'urgence climatique. Ils seront maintenus dans ce nouveau "Plan Climat". La révision va nous permettre d'identifier les freins et de mobiliser encore plus fortement tous les acteurs du territoire pour atteindre les objectifs.

Ce projet de délibération de cadrage identifie les écueils du précédent "Plan Climat", son manque de déclinaison territoriale. Ce sera l'un des enjeux majeurs de cette nouvelle concertation : parvenir à décliner nos objectifs et nos moyens d'action dans chaque arrondissement, en mobilisant les acteurs locaux. Il sera également fondamental d'avoir une attention particulière pour les quartiers populaires, dont nous savons désormais qu'ils sont les plus impactés par le changement climatique. C'est le sens du deuxième axe de cette révision, qui devra donner une dimension plus sociale à nos politiques climatiques afin que personne ne soit laissé au bord du chemin.

Nous devons faire de la pédagogie sur les objectifs de la Ville, sur les moyens d'action locaux et les bénéfices concrets à agir dès maintenant, afin que les citoyens s'en emparent. Nous savons que les Parisiennes et les Parisiens sont sensibilisés aux enjeux climatiques, et désireux de s'engager. La très large concertation que la Ville entend mener doit nous permettre de les mobiliser et de recueillir leur contribution. Celle-ci devra impliquer les jeunes, via l'Académie du Climat, ou encore le Conseil Parisien de la Jeunesse, mais aussi au-delà, en impliquant toutes celles et ceux qui portent déjà un projet. Certains ont déjà commencé à agir via la rénovation de leur logement.

D'ailleurs, j'en profite pour saluer et remercier l'ensemble de l'équipe de l'Agence Parisienne du Climat, qui fait un travail indispensable pour accompagner les copropriétés parisiennes dans leurs travaux de rénovation énergétique des bâtiments. La rénovation énergétique, soutenue par la Ville à travers les programmes "Éco-Rénovons Paris", est l'un des principaux leviers que nous pouvons actionner directement, mais cela demande un effort financier majeur de notre territoire. C'est le sens des amendements budgétaires présentés année après année par le groupe Ecologiste de Paris, que nous votons au budget.

Le rapport de la Chambre régionale des comptes confirme que nous n'y arriverons pas tout seul. Une grande partie des émissions de notre territoire dépendent d'acteurs privés ou institutionnels, qu'il va nous falloir mobiliser pour remplir nos objectifs. Ces discussions et cette concertation devront être l'occasion d'inciter ces acteurs à accentuer leurs efforts de sobriété. Malgré ce que certains essayent encore de nous faire croire, il est évident que nous ne relèverons pas ce défi climatique sans une réduction substantielle de nos consommations, notamment d'énergie.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Toujours pour cinq minutes maximum, je donne la parole à M. Alexandre FLORENTIN.

M. Alexandre FLORENTIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Cher Dan, chers collègues, avant toute chose, je voudrais rappeler que le "Plan Climat" ne parle pas seulement de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, mais aussi de l'adaptation de la ville au climat qui change déjà. J'espère que vous n'avez pas oublié ce qui s'est passé au mois de mai : des températures records pour la saison ici, des canicules difficilement concevables sur toute l'Inde et le Pakistan, avec des conséquences alimentaires qui ne font que commencer.

Je voudrais vous rappeler également que le climat a des déterminants mondiaux, c'est-à-dire que le climat à Paris ne dépend pas au premier ordre des émissions de gaz à effet de serre du territoire parisien ou de nos

consommations énergétiques. L'enjeu de l'adaptation de notre ville au nouveau régime climatique va aller croissant. C'est pourquoi le groupe Ecologiste de Paris a proposé que la prochaine Mission d'information et d'évaluation porte très précisément sur le sujet de notre préparation aux méga-vagues de chaleur. Ces travaux commenceront, nous l'espérons, dès le Conseil d'octobre. Ils viendront ainsi alimenter l'exercice de gestion de crise canicule prévu à l'été prochain, et la révision du "Plan Climat". Nous espérons que cette proposition de la M.I.E. suscitera l'intérêt de tous les groupes de l'hémicycle.

A présent, parlons d'un autre objectif du "Plan Climat" : la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cet objectif n'est pas seulement ambitieux, mais quasi impérieux. Il ne s'agit pas simplement de faire notre part, mais de nous préparer à un monde plus sobre, où l'approvisionnement énergétique sera perturbé, où l'on arrêtera de se bercer de l'illusion qu'il n'y a jamais de limites matérielles ou environnementales à notre "hubris". Il revient à notre adjoint, Dan LERT, le soin d'expliquer précisément pourquoi des objectifs du "Plan Climat" ont été remplis et d'autres plus difficilement. Mais il est certain que la Ville a historiquement eu le courage d'adopter un périmètre large, en comptabilisant des émissions de gaz à effet de serre dont elle dépend mais dont elle n'a pas le contrôle opérationnel direct. Très concrètement, cela veut dire, par exemple, que la pleine mobilisation de l'Etat, de la Région et de la Métropole sur ces sujets est une condition nécessaire pour atteindre nos objectifs. C'est d'autant plus vrai que les premiers pourcentages de réduction sont les plus faciles à atteindre.

Les objectifs à venir vont être plus difficiles à tenir que les précédents. Il nous faut changer de fusil d'épaule. D'où l'importance de la concertation. Elle doit, à notre sens, et je sais l'attachement de Dan LERT à ce sujet, permettre une discussion informée sur les vrais dilemmes pour l'avenir de notre territoire. Je vous livre quelques exemples. Est-on prêt à aller beaucoup plus loin vers le zéro déchet, quitte à prendre des risques sur notre production de chaleur ? Une ville mondiale, touristique, est-elle compatible avec un monde bas carbone ? Si tel n'est pas le cas, quel avenir pour Paris ? Quelle place pour la climatisation demain ? Est-on prêt à moins numériser, surconnecter ou gadgétiser notre monde, et ainsi prendre moins de risque sur notre production d'électricité ? Doit-on privilégier des dépenses pour de grands événements ou pour adapter notre ville au nouveau régime climatique, comme le demandait ce matin ma collègue Alice TIMSIT ? Est-on prêt à changer les couleurs de la ville en 5, 10 ou 20 ans, pour qu'elle soit adaptée au nouveau régime climatique ? A ressources matérielles finies, doit-on construire pour loger plus ou rénover pour mieux vivre ?

Je pourrais continuer, mais, en somme, il s'agit de décider ensemble de ce que nous souhaitons préserver, chérir et ce à quoi nous sommes prêts à renoncer. A défaut, il est à craindre que nous ne décidions le tout dans la précipitation, et cela posera sans doute la question de l'habitabilité de Paris.

Je vous remercie de votre attention.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

La parole est au maire du 20e arrondissement, M. Éric PLIEZ.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Chers collègues, la Ville de Paris a accéléré son plan de rénovation thermique dans le parc social, avec l'objectif de 5.000 logements rénovés par an jusqu'en 2050, dans le cadre de son "Plan Climat". A la clef, des économies pour les locataires d'environ 400 euros annuels sur leurs charges. Cette priorité politique est pleinement engagée dans les quartiers populaires du 20e arrondissement, avec 14 opérations "Plan Climat" de réhabilitation thermique dans le parc social, opérations en cours de travaux ou chantiers à venir qui regroupent plus de 800 logements.

Ces opérations consistent principalement en des travaux d'isolation, de remplacement des menuiseries, mais elles sont également, pour les bailleurs, l'occasion de procéder à des améliorations plus globales du cadre de vie des locataires : plantations d'arbres en pleine terre lorsque cela est possible, ce qui participe à la création d'îlots de fraîcheur, réfection des parties communes, travaux dans les pièces humides des logements, notamment les salles de bains et les cuisines. Les gains énergétiques sont significatifs, car, en moyenne, c'est moins 53 % pour ce qui est de la consommation globale en énergie, et une diminution dans ces immeubles de 62 % des émissions de gaz à effet de serre.

Le programme d'aménagement et de rénovation du quartier Python-Duvernois et du secteur des portes est emblématique de notre volonté de lier justice sociale et impératifs climatiques, à travers la rénovation lourde des logements sociaux, la création d'espaces verts et d'équipements sportifs. Le mouvement avait été déjà bien amorcé dans le 20e arrondissement, notamment rue de Tlemcen et rue de Belleville. Des programmes de réhabilitation ont d'ores et déjà été livrés. Square des Cardeurs, les façades et les chaudières ont été changées. Rue Bisson, un immeuble bénéficie du passage du chauffage individuel au chauffage urbain, avec, pour résultat, des économies allant de 50 % à 75 % sur la facture des résidents. Par les temps qui courent, voyons l'importance de ce chantier. Boulevard Mortier, un contrat de performance énergétique a été mis en œuvre, engageant le prestataire à une obligation de résultat.

Nous devons encore mieux associer les locataires à la conception et à la réalisation des travaux avec les bailleurs pour une meilleure acceptabilité, notamment sur des points sensibles comme les poses de V.M.C. ou les travaux en site occupé. Rénover le bâti existant et construire de nouveaux quartiers durables sont des leviers

indispensables pour la lutte contre le changement climatique. Notre objectif est triple : parvenir à une neutralité carbone à l'horizon 2050, contribuer à la maîtrise de l'élévation de la température moyenne mondiale, et enfin, améliorer la qualité des logements et le cadre de vie des habitants les plus modestes, premières victimes du dérèglement climatique.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

"A priori", Mme SIMONNET n'est pas là.

Je mets donc aux voix l'amendement n° 120 déposé par le groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif...

Pardon, la réponse de l'Exécutif. J'ai voulu aller très, très vite.

Excusez-moi, cher collègue.

La parole est donc à notre collègue, M. LERT.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, merci pour toutes vos interventions qui soulignent votre intérêt pour le "Plan Climat" parisien. L'objet de ce projet de délibération important est de lancer la révision du "Plan Climat" adopté en 2018, jusqu'à l'adoption d'un nouveau "Plan Climat" au printemps 2024.

Le contexte, vous le connaissez, est celui de l'urgence climatique. Le réchauffement climatique s'accélère. Dans son dernier rapport, le GIEC plaide pour une diminution drastique des émissions de gaz à effet de serre. Le GIEC souligne également que nous n'avons plus que 3 ans pour inverser la tendance à la hausse des émissions et ainsi, éviter les effets les plus dévastateurs du changement climatique. Je dis "les effets les plus dévastateurs du changement climatique", car nous subissons déjà, y compris à Paris, les conséquences du dérèglement climatique. A Paris, la température moyenne a déjà grimpé de 2,3 degrés Celsius. Dans quelques années, le climat de Paris sera comparable à celui de Séville. Nous nous préparons à l'éventualité de pics de chaleur à 50 degrés Celsius sur le territoire parisien, avec des vagues de chaleur beaucoup plus intenses et fréquentes, comme celle que nous avons connue déjà à la mi-mai.

Ce constat sans appel nous oblige à accélérer notre politique de lutte contre le changement climatique grâce à une planification écologique précise et ambitieuse, tant en termes de réduction des émissions que d'adaptation au changement climatique. Celle-ci a déjà été engagée dès 2007, avec l'adoption du premier "Plan Climat" de Paris, dont la dernière version adoptée en 2018 est alignée sur les objectifs de l'Accord de Paris : neutralité carbone et 100 % d'E.N.R. en 2050. Nous sommes sur la bonne trajectoire en matière de baisse des émissions, moins 20 % depuis 2004, et de parts des énergies renouvelables dans le "mix" énergétique, 18,5 % et actuellement à plus de 20 %.

Il faut bien mesurer ce que signifient ces chiffres. Ils sont énormes. C'est le fruit de politiques extrêmement volontaristes et cohérentes de la Ville, pour répondre à Jean-Didier BERTHAULT : 50.000 logements sociaux rénovés, moins 40 % de trafic routier, une baisse de 50 % de la pollution aux particules fines et aux dioxines en 15 ans, 50.000 mètres carrés de panneaux solaires. C'est dire la cohérence et le volontarisme des politiques qui ont été engagées par la Ville. Je pourrais prendre de nombreux exemples, même s'il reste encore beaucoup à faire.

En revanche, les consommations d'énergie ne baissent pas suffisamment. La sobriété est donc le défi à relever, tant pour atteindre nos objectifs climatiques que pour sortir de la dépendance énergétique aux hydrocarbures russes notamment. L'embargo sur le pétrole russe, annoncé cette nuit à l'issue du Conseil européen, ne fait que renforcer cet impératif. Comme je l'ai dit, nous voulons faire de la révision du "Plan Climat" un moyen d'accélérer la dynamique en cours. Nous garderons, évidemment, les objectifs ambitieux que nous nous sommes fixés en 2018. Ils sont alignés sur les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat.

La première échéance de 2030 se rapproche. En matière d'émissions de gaz à effet de serre, nous devons réussir d'ici là ce que nous avons réussi en 15 ans, entre 2005 et 2020. Pour cela, nous avons structuré la révision autour de 3 axes. Cela a été rappelé : plus vite, plus local et plus juste.

Notre premier axe est bien celui de l'accélération : être plus concret, plus efficace, plus opérationnel pour atteindre nos objectifs à 2030. Nous établissons une feuille de route qui identifiera les leviers à activer sur tout le territoire afin d'engager, arrondissement par arrondissement, quartier par quartier, avec tous les acteurs du territoire, la transformation écologique de Paris.

Le second axe de notre révision, c'est la territorialisation. L'objectif est que chaque arrondissement concoure à sa mesure à l'accélération de cette transition écologique, en définissant ses priorités pour décliner localement le "Plan Climat" parisien. C'est un programme d'actions partagées qui a été décrit tout à l'heure.

Le dernier axe est le renforcement du volet social du "Plan Climat", que nous partageons tous : concilier écologie et social. Nous savons tous que les habitants défavorisés sont en première ligne du changement climatique.

C'est vrai aussi à Paris. Pollution de l'air près du périphérique, surchauffe dans les quartiers minéraux, précarité énergétique, passoires thermiques, la transition écologique dans tous ces quartiers doit être un levier puissant au service de la lutte contre les inégalités. Les acteurs des quartiers populaires seront largement impliqués dans la concertation et la collaboration de ce "Plan Climat". Des actions spécifiques seront évidemment définies en direction des populations parisiennes défavorisées. Cela rejoint la remarque qui a été faite par Jean-Didier BERTHAULT sur les objectifs de développement durable.

Concernant l'amendement déposé par le groupe Changer Paris, nous partageons votre préoccupation quant à la fracture numérique dans la concertation avec les Parisiens. C'est pourquoi nous travaillons déjà avec l'ensemble des mairies d'arrondissement pour programmer des événements sur tout le territoire parisien, accompagnés de dispositifs de participation directe dans l'espace public pour recueillir l'avis des habitants à Paris.

En revanche, je ne partage pas l'analyse que vous faites sur l'Assemblée citoyenne, sous la supervision d'Anouch TORANIAN, dont le rôle est, je vous rassure, bien distinct de celui des Conseils d'arrondissement et du Conseil de Paris. Le travail approfondi des membres de l'Assemblée citoyenne nous permettra d'avoir un avis citoyen éclairé sur le "Plan Climat", et je m'en réjouis.

Pour conclure, l'atteinte des objectifs à 2030 dépend de la mobilisation de tous les acteurs du territoire, sur tout le territoire parisien, dans tous les arrondissements. Je sais que nous partageons cette ambition. Nous avons pris note, et j'ai pris note des différents sujets portés par les Conseillers de Paris sur tous les bancs : la qualité de l'air, l'énergie, la précarité énergétique, le bouclier social, les forums locaux du climat, les îlots de fraîcheur, la rénovation énergétique des bâtiments et des logements sociaux en particulier, le "mix" énergétique du réseau de chaleur. Autant de sujets qui feront partie de cette révision.

Je sais que nous partageons cette ambition. Je vous invite donc à adopter ce projet de délibération très important, à participer et à injecter ces sujets dans la révision qui aura lieu jusqu'au printemps 2024.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

Il était important d'entendre cette réponse. Je regrette de vous avoir oublié, mais je vous ai donné une minute de plus, ce qui m'a permis de me faire pardonner.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 120 déposée par le groupe Changer Paris, assortie, évidemment, d'un avis défavorable de l'Exécutif.

J'ai envie de dire "évidemment" aujourd'hui.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 120 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DTEC 7.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DTEC 7).

2022 SG 36 - Rapport C.R.C. "Concession de la distribution du gaz et de lutte contre le réchauffement climatique".

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération SG 36 : Rapport CRC "Concession de la distribution du gaz et de lutte contre le réchauffement climatique".

La parole est à Mme Véronique BALDINI, pour cinq minutes. Merci.

Mme Véronique BALDINI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la lecture de ce rapport est très intéressante, surtout après les nombreux débats tenus ici sur ce sujet et les multiples opérations de communication que vous effectuez régulièrement.

Ne nous voilons pas la face : les résultats de la Ville en matière d'économies d'énergie sont médiocres, et surtout, loin du niveau annoncé et vendu par vos équipes depuis bientôt 10 ans. Le climat, ici, est mis à toutes les sauces, notamment avec l'Académie du Climat, dont on retient surtout les concerts bruyants pour le voisinage que la réelle action. Il y a aussi votre vocabulaire climatique qui bannit des mots tels que "voiture", "embouteillage", "circulation", alors que d'autres sont largement employés, comme "circulation douce", "vélo cargo", "végétalisation participative".

Alors, oui, la Chambre régionale des comptes souligne et reconnaît les ambitions volontaristes de la Ville de Paris. On reconnaîtra que vous avez su mettre une énergie incroyable à brasser de l'air et à vendre du vent pour masquer une réalité : ces objectifs méritent mieux que des grands discours. Dans tous les domaines, le rapport montre des retards et des résultats insuffisants. De 2004 à 2018, en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, ce sont moins 20 % au lieu des moins 25 % visés. L'intégration des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique, c'est 18,4 %, contre 25 % visés. Sur la baisse de la consommation d'énergie, elle n'a été que de 5 % hors transport durant le même temps, alors que l'objectif était de 25 %. La différence est abyssale.

Ces mauvais résultats touchent même jusqu'à votre administration. L'objectif de réduction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre était de 30 % en 2020, par rapport à 2004. La vérité : moins 3,4 %. Nous ne sommes plus dans l'insuffisant, mais dans le dérisoire.

La Chambre régionale des comptes poursuit : les émissions de gaz à effet de serre de ses services - de la Ville de Paris - ont baissé de seulement 9 %. L'objectif était de 30 %. La consommation énergétique du parc municipal et de l'éclairage des rues a baissé de 3,5 %. Là aussi, l'objectif était de 30 %. Le plan de rénovation des écoles a été réalisé à moitié, pour seulement 300 des 600 écoles de la capitale. L'accroissement du parc immobilier municipal a abouti à une hausse des besoins de chauffage. D'ailleurs, c'est bien ce que nous dénonçons régulièrement au Groupe Changer Paris : votre appétence à la bétonisation est l'absolu contraire des belles déclarations de votre majorité. Un comble, donc.

J'anticipe déjà vos réponses. Comme d'habitude, quand cela ne va pas, vous avez une formule magique : ce n'est pas de notre faute. C'est celle de l'Etat qui a beaucoup de bâtiments à Paris, des bailleurs privés qui ne font rien. Mais, pourtant, c'est bien votre rôle de vérifier et d'anticiper. Ce rapport, une fois discuté, comme nous le faisons aujourd'hui, sera enterré et vous servira de coussin. Vous continuerez vos opérations de communication, comme d'aller en Afrique dans un congrès pour exposer vos actions et donner des leçons. Merci pour Paris et merci pour la planète. Elles n'ont pas besoin de vos leçons ni de vos PowerPoint travestissant la réalité en monde merveilleux, mais bien de véritables actions et d'objectifs atteints.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES, pour cinq minutes.

M. Jérôme GLEIZES. - Monsieur le Maire, chers collègues, il est dommage que nous n'ayons pas étudié ce rapport avant la présentation du "Plan Climat", parce qu'il fait une présentation intéressante du sujet, mais un peu déconcertante.

Madame BALDINI, pourquoi mentir ? Je vais commencer par lire ce qu'il y a dans le rapport. "Paris a intégré très tôt dans sa politique la volonté de lutter contre le réchauffement climatique en adoptant son premier Plan Climat dès 2007, 5 ans avant que la loi ne porte l'engagement national et ne l'impose. Elle s'est fixé l'objectif ambitieux de réduire d'un quart entre 2004 et 2020. Les bons résultats obtenus en 2018 par la Ville en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, moins 20 %, ou d'intégration des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique, 18,4 %, méritent d'être soulignés". Vous ne l'avez pas fait. Vous dites que l'on brasse du vent.

"En revanche, la Ville de Paris a pris beaucoup de retard, 5 %, sur l'objectif de baisse de consommation d'énergie. Si ce dernier avait pu être mieux respecté, les deux objectifs auraient sans doute été atteints". Il faut venir sur les limites par rapport à ce qui est dit dans ce rapport. C'est ce que disent les écologistes depuis très longtemps. C'est ce que l'on appelle "l'effet rebond" : que l'on améliore la productivité énergétique. Malheureusement, il y a d'autres consommations qui augmentent. De fait, le volume de l'énergie ne se réduit pas autant que les gaz à effet de serre. C'est une difficulté qui fait qu'aujourd'hui, il faut que l'on arrive à un découpage total, c'est-à-dire que l'on ait à la fois une diminution de l'énergie et une diminution des gaz à effet de serre.

Je vais reprendre les chiffres, qui sont très ambitieux, et montrer que le plus dur reste à faire. 20 %, c'est déjà beaucoup. En termes de consommation énergétique, en 2004, on était à 40 térawattheures. En 2014, 36,4 térawattheures. L'objectif pour 2050, c'est 20 térawattheures, c'est-à-dire qu'il faut diviser par 2. Là, on sait que la trajectoire va être très difficile à atteindre. Aujourd'hui, le plus dur reste donc à faire.

L'autre élément par rapport à cela, c'est le côté déconcertant de ce rapport, parce que l'on parle de lutte contre le réchauffement climatique et de concession du gaz. Or, par définition, le gaz naturel est de l'énergie fossile. Il ne peut donc pas rentrer dans le "mix" énergétique par rapport à la lutte contre le réchauffement climatique. C'est dommage parce que le rapport de la Chambre régionale des comptes alimente une confusion entre le gaz et le biogaz.

Je voudrais tout de même revenir sur un élément très intéressant de ce rapport par rapport à la question du gaz. Ils disent que les collectivités sont dépourvues de marges de manœuvre, qu'elles doivent négocier et contrôler l'exécution des contrats. En effet, le gaz, comme c'est écrit ici, est un monopole d'Etat. Dans le cas très particulier de la France, on a privatisé G.R.D.F., qui était monopole d'Etat et est aujourd'hui propriété privée d'Engie. De fait, il y a un régulateur qui nous oblige à avoir des objectifs de biens communs. La Ville a donc très peu d'impact sur G.R.D.F.,

mais il faudrait souligner tout de même que les services de la Ville sont de très bonne qualité. Pour ceux qui sont présents à la Commission de régulation du gaz, on voit que la Ville arrive à contester les positions de G.R.D.F.

Je veux revenir sur la question du gaz et du biogaz, ainsi que sur un élément qui est mentionné dans le rapport. Je pense que c'est ce point qui mérite d'être discuté. Le rapport dit : "Toutefois, la Chambre relève que la Ville de Paris a retenu dans son Plan Climat de 2018 un bouquet énergétique très favorable au gaz, en tablant sur des hypothèses de disponibilité d'un gaz 100 % renouvelable certifié par les garanties d'origine dès 2030 et d'une efficacité sans nucléaire. Ces hypothèses ne sont compatibles ni avec le Plan Climat Air Energie métropolitain, ni avec la politique énergétique définie au niveau national".

Je vais revenir sur ces deux points. Le premier point, c'est la question de faire la confusion entre le gaz et le biogaz. Tout le monde dit que si, en 2050, on a la neutralité carbone, c'est-à-dire que l'on n'a plus de gaz naturel. On a du biogaz. Je voudrais rappeler la différence en termes d'émissions de gaz à effet de serre. Je reprends les analyses d'un cycle de vie qui sont faites sur le biométhane et sur le gaz naturel. Le gaz naturel émet 0,23 kilogramme équivalent de CO2 par kilowattheure d'énergie électrique, alors que, pour le biométhane, c'est 23. A titre de comparaison, la géothermie, c'est 45. Le biométhane fait donc partie des énergies renouvelables qu'il faut à tout prix améliorer et défendre. Malheureusement, G.R.D.F. n'a pas la politique de faire du biométhane. On est dans une situation assez compliquée, c'est que la norme RE2020 fait qu'elle exclut le gaz et, de fait, également le biométhane.

Le deuxième élément, sur lequel je vais conclure, c'est la question du nucléaire. Si Paris était antinucléaire, les écologistes seraient assez contents. Or, Paris n'est pas antinucléaire, n'a jamais voté l'antinucléaire. C'est une question de bon sens. La première centrale nucléaire qui concerne l'Ile-de-France est hors de l'Ile-de-France, à Nogent-sur-Seine. De fait, les kilowattheures et les électrons que l'on consomme ne sont pas du nucléaire. Cela n'a rien à voir de dire que l'on a une politique antinucléaire. Ce n'est pas du tout la réalité physique.

L'autre élément, ce que nie aussi ce rapport, c'est que, dans les scénarios R.T.E., il y a un scénario sans nucléaire. Or, on fait l'impasse par rapport à cela.

Comme il ne me reste plus beaucoup de temps, je veux revenir sur une dernière phrase : "Les limites d'une politique énergétique déconcentrée". En effet, aujourd'hui, il faut avoir une politique énergétique localisée. C'est pourquoi la nouvelle direction, la D.T.E.C., avec sa branche énergie, va avoir un rôle très important pour pouvoir atteindre l'objectif de passer de 40 térawattheures à 20 térawattheures de réduction énergétique.

Merci de m'avoir laissé du temps.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Tout à l'heure, j'ai laissé 20 secondes supplémentaires à l'une de vos collègues. Chacun son tour, même s'il ne faut pas exagérer, je le reconnais.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA, pour cinq minutes maximum.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Le Pakistan subit des records de température, la France se prépare à un été caniculaire, le réchauffement climatique frappe de plein fouet l'humanité, et les Etats sont embourbés dans leur inaction.

La condamnation de l'Etat français par le tribunal administratif pour inaction climatique, suite à la plainte de l'affaire du siècle, n'aura rien changé. Les 5 années de MACRON, mais aussi celles de HOLLANDE et de SARKOZY, n'auront pratiquement rien changé. Nos émissions de gaz à effet de serre continuent à menacer la planète et l'humanité. Quel contraste, donc, entre cette inaction de l'Etat et le volontarisme de Paris ! Un volontarisme qui vient de la première mandature, nous l'avons dit, et s'est traduit en actions concrètes aux effets déjà mesurables. Un volontarisme qui n'est pas exempt d'erreurs - j'y reviendrai - mais contraste avec l'inertie ambiante.

La Cour des comptes le constate objectivement : Paris a intégré très tôt la volonté de lutter contre le réchauffement climatique, avec son premier "Plan Climat" dès 2007, 5 ans avant la loi, avec l'objectif de réduire de 25 % les émissions et les consommations, et d'intégrer 25 % d'énergies renouvelables dans son "mix". Les actions ont été multiples. Dans le logement, tout d'abord, premier secteur d'émissions. Le plan volontariste de rénovation thermique du logement, la rénovation des écoles et des administrations de la Ville ont fait baisser nos émissions. L'autre poste très important est le transport des personnes et des marchandises. Là encore, nos investissements dans les transports en commun, ainsi que pour le vélo, ont fait baisser nos émissions.

D'ailleurs, on pourra regretter que le transport aérien ne puisse pas être plus limité. Mais, le bilan est là : les émissions du territoire parisien ont baissé de 20 %, ce qui est bien. C'est la preuve que l'on peut agir en faveur du climat grâce à l'investissement public.

Bien sûr, nous avons des réserves dans le panel de ce qui nous est proposé sur certaines mesures ponctuelles. Nous nous opposons à la finance verte, qui est développée par la Ville. Que dire de notre partenariat avec Paris Europlace pour l'écologie ? Je cite que, dans Paris Europlace, on trouve Total, Engie, Aéroports de Paris, Airbus, Suez, des champions des hydrocarbures, mais aussi, et c'est une spéciale dédicace, L.V.M.H., le groupe de Bernard ARNAULT, B.N.P. Paribas, BlackRock, Wendel, U.B.S., H.S.B.C., les délinquants financiers champions de l'évasion fiscale qui enlèvent de l'argent pour l'investissement, ensuite, des Etats et des collectivités territoriales en matière d'écologie.

Ensuite, nous avons aussi, au-delà de la finance verte, des inquiétudes pour les consommateurs et les salariés. A l'heure où le pouvoir d'achat est une préoccupation majeure, nous le répétons : nos objectifs climatiques doivent être socialement acceptables. Nous ne saurions accepter la flambée des prix de l'énergie en général, de la C.P.C.U. en particulier pour financer son passage à 75 % d'E.N.R. Nous ne saurions non plus accepter la mise en concurrence des salariés, avec l'abandon du statut des entreprises dites "vertes", car la libéralisation du secteur de l'énergie est nocive, tant pour les salariés que pour les consommateurs et le climat. Nous plaillons donc inlassablement pour un pôle public de l'énergie, qui permette un pilotage et un cadrage national afin d'être à la hauteur des enjeux.

J'en viens à une critique du rapport de la Cour des comptes, que nous partageons. Je cite : "Cet empilement d'acteurs dotés de périmètres géographiques et de champs de compétences différents ne permet pas de savoir qui pilote le développement coordonné des réseaux de distribution d'électricité, de gaz et de chaleur. En particulier, il est permis de s'interroger - vous noterez l'euphémisme - sur la pertinence de confier au niveau local à des entités différentes agissant sur des périmètres distincts les compétences de planification stratégique de la transition énergétique, d'une part, et les compétences de mise en œuvre de ladite stratégie, d'autre part". Nous partageons cette remarque.

Enfin, nous partageons aussi les critiques de la Chambre régionale des comptes sur le "mix" énergétique. Nous plaillons - vous le savez et je l'ai dit tout à l'heure - pour un "mix" incluant le nucléaire, un "mix" d'énergies non carbonées, et donc, avec une énergie nucléaire non carbonée, stable, non sans risques mais qui peut être sécurisée, et incluse dans les scénarios du GIEC. Vous le noterez, les réseaux ne permettent pas de distinguer l'électricité. Le réseau est complètement connecté, donc cela n'a pas de sens de raisonner sur : où l'on achète de l'électricité ? Elle est forcément globale et interconnectée, on le sait.

Au-delà de ce débat, la remarque de la Chambre régionale des comptes est juste : Paris ne peut pas se fixer des objectifs basés sur des assertions fausses et indépendamment du "mix" national. Le réseau est interconnecté. On peut, bien sûr, avoir des objectifs ambitieux, mais pas des objectifs irréalistes. Par exemple, notre objectif de 100 % de gaz divers en 2050 semble très largement - c'est un euphémisme parce que je veux être gentil ce soir - hors de portée. Il est pourtant à la base de toute notre communication sur le 100 % E.N.R. Déjà invalidée par la trajectoire actuelle, on le voit bien. Nous continuons donc de plaider pour un "mix" qui soit 100 % renouvelable et sans carbone.

Je conclurai donc en saluant tous les investissements de la Ville que notre majorité de gauche a faits dans le domaine de nos compétences. On pourra regretter, bien sûr, que l'austérité infligée à notre collectivité par la droite nous empêche d'investir encore plus. Mais ceci est un débat pour les prochaines élections législatives, où nous aurons l'occasion de tourner la page de cette austérité "climaticide" et antisociale.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Dan LERT.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, merci pour toutes vos interventions.

L'objet du rapport de la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France concernait le contrat de concession du réseau de distribution de gaz avec G.R.D.F., en lien avec le "Plan Climat" de la Ville et ses objectifs climatiques.

Sur ce point, je voudrais souligner que la Chambre régionale des comptes souligne les avancées significatives obtenues par la Ville dans son nouveau contrat de concession, négocié en 2018. D'abord, le renforcement du contrôle et du pilotage des investissements sur le réseau de distribution. Ensuite, l'alignement du nouveau contrat de concession sur les objectifs du "Plan Climat" parisien. Enfin, le renforcement de la sécurité et de la résilience du réseau de distribution. Toutes les grandes collectivités en France qui sont actuellement en négociation avec G.R.D.F., s'appuient sur les avancées importantes que nous avons justement obtenues dans cette négociation.

Sur les politiques de lutte contre le changement climatique - je l'ai dit tout à l'heure à l'occasion de la délibération sur la révision du "Plan Climat" - nous sommes sur la bonne trajectoire. La Chambre régionale des comptes souligne le caractère pionnier de la Ville dès 2007 pour le premier "Plan Climat", les objectifs ambitieux et les résultats obtenus en matière de baisse des émissions, moins 20 % depuis 2004, et la part des énergies renouvelables dans le "mix" énergétique, 18,50 % en 2018. Encore une fois, je voudrais que l'on souligne ce que cela signifie. Ce sont des résultats extrêmement significatifs. C'est énorme et c'est le fruit des politiques que nous avons engagées de manière déterminée, volontariste et ambitieuse, depuis 15 ans dans cette ville.

Pour les rappeler, je vais les énumérer : moins 40 % de trafic, les 1.000 kilomètres de pistes vélos, le tramway, les couloirs de bus, les 50.000 logements sociaux éco-rénovés, les près de 15.000 logements privés rénovés, 300 écoles rénovées - c'est la moitié des écoles, moins 43 % de fuel sur le territoire, 52 % d'E.N.R. dans le réseau de chauffage urbain de la Ville de Paris. Nous ne sommes pas totalement à la cible, c'est vrai, sur un certain nombre de

paramètres fixés en 2007, mais sommes bien engagés et très volontaristes. La planification écologique de Paris est bel et bien engagée.

Sur les consommations d'énergie, nous l'avons dit tout à l'heure, elles ne baissent pas suffisamment à l'échelon parisien comme à l'échelon national. C'est une véritable question, un enjeu du point de vue de l'indépendance énergétique et de la dépendance énergétique aux hydrocarbures russes notamment. Cela s'explique aussi par des tendances structurelles, comme l'usage et l'explosion du numérique qui donne des augmentations de consommation d'énergie. Nous partageons l'analyse de la Chambre régionale des comptes que la sobriété énergétique est le défi à relever pour atteindre nos objectifs climatiques. Nous avons une nuance avec la Chambre régionale des comptes sur là où nous en sommes pour l'ensemble du territoire. Mais, peu importe, les résultats sont insuffisants. Ils sont actuellement de l'ordre de 13 % de baisse de la consommation d'énergie sur le territoire parisien.

Pour ce qui concerne les bâtiments de l'administration parisienne, nous n'avons fait baisser que de seulement 3,50 % la consommation d'énergie. Mais, dans le même temps, depuis 2007, nous avons créé plus de 1.000 structures, des crèches, des piscines, des écoles, des médiathèques. J'entends, dans la bouche de Mme BALDINI, que nous n'aurions pas dû créer ces équipements publics. Mais nous l'avons fait. Et donc, à périmètre constant, nous aurions atteint une baisse de 17 % à 20 % des consommations d'énergie. Ce n'est pas l'objectif de 30 %, mais nous y travaillons.

Tout ceci nous invite, encore une fois, à accélérer la politique de transition écologique de la Ville. Nous avons identifié les leviers pour notre propre compte, que nous allons activer : la rénovation énergétique, passer à 5.000 logements sociaux rénovés par an, quasiment tripler le rythme de rénovation des logements privés à Paris. Sur la question de l'éclairage public, nous allons réussir à faire baisser de 56 % la consommation d'énergie de ces territoires d'ici 2025. Nous la ferons baisser encore d'un tiers supplémentaire d'ici 2030. Nous allons mobiliser les acteurs économiques, y compris les plus gros consommateurs du secteur tertiaire. Nous allons engager tout le monde dans la transition écologique de la Ville.

En ce qui concerne l'appréciation de la Chambre régionale des comptes sur nos choix en termes de "mix" énergétique pour atteindre la neutralité carbone, nous sommes étonnés de cette appréciation politique puisque le "mix" énergétique de la Ville qui est prévu par son "Plan Climat" a été jugé compatible avec les documents du "Plan Climat Air Energie" de la Métropole. Le Schéma régional a été approuvé et validé par l'Etat et la Région, qui n'ont pas émis de réserves lorsqu'ils ont été consultés en 2018. Ensuite, parce que les objectifs de politique énergétique nationale à 2050 sont loin d'être tous connus et identifiés, considérer que la Ville serait en contradiction avec le cadre national à horizon 2050, reviendrait à préempter ce débat qui est à venir, notamment dans le cadre de la programmation pluriannuelle de l'énergie.

Dire également que la neutralité carbone sans le nucléaire n'est pas possible - c'est une divergence que nous avons avec des collègues de la majorité - interroge fortement, spécialement dans un contexte où la moitié du parc nucléaire français est à l'arrêt. Nous émettons des réserves sur le fait de considérer que l'objectif parisien...

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Si vous voulez bien conclure.

M. Dan LERT, adjoint. - Oui.

Serait contradictoire avec les objectifs énergétiques nationaux.

Je vous remercie de votre attention.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci.

S'agissant d'une communication, il n'y a donc pas de vote.

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à l'entretien du Bassin de la Villette, du Canal de l'Ourcq et du Canal Saint-Denis.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché.

Nous examinons le vœu référencé n° 13 relatif à l'entretien du bassin de la Villette, du canal de l'Ourcq et du canal Saint-Denis.

La parole est à M. Mahor CHICHE, pour deux minutes.

M. Mahor CHICHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Cher Dan, aujourd'hui, beaucoup ont salué la chance d'avoir une ville qui se tourne enfin vers l'eau. Je tiens à saluer le Service des canaux et la Direction de la Voirie et des Déplacements, qui sont en charge de l'entretien du canal de l'Ourcq, du canal Saint-Denis et du bassin de la Villette. Des "spots" importants, en particulier dans la période estivale où l'on sait que l'on a une surfréquentation, notamment grâce à "Paris-Plages".

Il se trouve qu'au quotidien, ce travail remarquable donne lieu à l'évacuation de près de 180 tonnes de déchets flottants chaque année, comme les algues obstructives, et ce, malgré les efforts intenses des équipes. Et donc, l'appel que nous vous faisons, c'est un renfort de ces équipes, puisqu'aujourd'hui, on a 1 chef d'équipe, 13 agents et

3 bateaux nettoyeurs pour l'évacuation des déchets flottants, mutualisés avec l'ensemble du territoire. Cela rend évidemment la mission impossible. Aujourd'hui, pour nous, il est important que cet engagement pour le climat soit aussi un engagement pour les usagers, pour les riverains et pour les canaux, sur le fait que l'on ait la propreté qui accompagne ce nettoyage.

Nous vous demandons donc un renforcement de la dotation budgétaire du Service des canaux, qu'un effort d'investissement soit réalisé, en particulier la mise à niveau du parc des bateaux nettoyeurs, et enfin, qu'une politique de sensibilisation soit amplifiée auprès des nombreux usagers et riverains du site, puisque c'est un grand succès lors de la période estivale.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

Comme quoi, on peut être concis et tenir deux minutes.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Dan LERT.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, cher Mahor, actuellement, comme vous l'avez rappelé, le Service des canaux collecte 180 tonnes de déchets par an sur le bassin de la Villette, les canaux de l'Ourcq, Saint-Denis et Saint-Martin, grâce à 14 agents et 3 bateaux nettoyeurs. En lien avec le succès populaire des bords des canaux parisiens, notamment le canal Saint-Martin et le bassin de la Villette, la présence des déchets nécessite un entretien croissant et une utilisation soutenue des moyens mécaniques du Service des canaux. Pour les déchets coincés entre les péniches et les quais sur le bassin de la Villette, nous mettons des poubelles flottantes à disposition des péniches volontaires. Nous rappelons systématiquement aux propriétaires de péniche, dans le cadre du Conseil des péniches, leur rôle dans l'entretien du canal aux abords de leur embarcation.

La Ville va compléter sa flotte, et c'est une bonne nouvelle, avec l'acquisition à venir d'un nouveau bateau nettoyeur, faucardeur et ramasseur. Elle va ainsi se doter de la capacité de réaliser ces faucardages, qui étaient jusqu'à présent réalisés par des prestataires extérieurs. Le faucardage consiste à couper les plantes aquatiques qui peuvent s'enrouler autour des hélices des bateaux. Ces herbes peuvent également affecter les installations de la zone de baignade autorisée situées sur le bassin de la Villette. Ces dernières années, on a observé une repousse rapide des plantes, qui renforce les besoins en faucardage.

L'arrivée de ce nouveau bateau dans la flotte nécessitera, en temps voulu, que nous renforçons les équipes du Service des canaux. C'est donc une excellente nouvelle pour l'entretien de nos canaux, au moment où nous célébrons le bicentenaire du canal de l'Ourcq.

C'est la raison pour laquelle j'émets en avis favorable à votre vœu.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 13 déposée par le groupe Paris en commun, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2022, V. 85).

2022 DEVE 10 - Convention cadre relative au suivi des populations de chats libres présents dans les parcs, jardins, bois et cimetières parisiens.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au financement de la stérilisation des chats libres.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 10 et le vœu référencé n° 14.

DEVE 10 : Convention cadre relative au suivi des populations de chats libres présents dans les parcs, jardins, bois et cimetières parisiens.

La parole est à Mme Anne BIRABEN, pour cinq minutes.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Monsieur le Maire.

La présente convention cadre délègue toutes les responsabilités de la Ville à des associations, avec, pour cela, des montants de subventions dérisoires. Ces mêmes associations, parmi lesquelles la "S.P.A." ou "One Voice", promoteurs du "Chatipi" que nous avons voté l'an dernier, alertent depuis longtemps sur un problème potentiellement important pour l'espace public : l'accroissement des populations de chats errants. Si les solutions pour endiguer ce

problème sont connues - la stérilisation - cela nécessite une volonté forte de vouloir y remédier, dans le respect du bien-être animal et des moyens adéquats.

Si le Code rural dispose que l'identification des chats relève de la compétence de la Préfecture de police, la stérilisation n'est pas précisée. Sur le site Internet de la Ville, vous indiquez que ce n'est pas du ressort des compétences municipales. Nous cherchons toujours le fondement de cette affirmation, et les chats libres se reproduisent, et continuent à se reproduire. Pourtant, rien n'interdit à la Ville de Paris d'assurer l'ensemble des actions. Bien au contraire. Ces opérations de stérilisation sont donc nécessaires. Pour les mettre en place, nous devons intégrer le financement de la capture, de la stérilisation, des soins, des mises à l'abri et de la mise à disposition de locaux pour cet accueil. Ce n'est pas rien. De plus, les interventions vétérinaires et les convalescences méritent un certain suivi, et, là aussi, des moyens d'accueil. Il faut s'en saisir.

C'est pourquoi, par ce vœu, avec ma collègue du 17e arrondissement, Aurélie ASSOULINE, nous demandons que vous recensiez la population de chats libres afin d'avoir un état des lieux réel, et que soient financées de manière adéquate et pérenne les conditions de vie des chats libres ainsi que les opérations de stérilisation, en tenant compte des conditions et des besoins que je viens d'évoquer.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

La parole est à Mme Corine FAUGERON, pour cinq minutes maximum.

Mme Corine FAUGERON. - Bonjour, chers collègues. Bonjour, Monsieur le Maire.

Je vais intervenir plutôt sur le projet de délibération que sur le vœu. Le chat libre est reconnu par la loi du 6 janvier 1999, qui lui donne un statut particulier et lui apporte une protection juridique. Le chat libre désigne un chat errant qui a été stérilisé et identifié. La population des chats libres à Paris s'élève à environ 500 individus, vivant en petits groupes d'une dizaine de chats, principalement dans les bois, les cimetières et les parcs de la périphérie. En 2019, une première convention avait été mise en place, mais non signée par les associations de protection animale ou locale qui s'occupent de ces chats libres. En 2021, une concertation a été engagée avec ces associations et les agents parisiens des espaces verts.

Ce travail collaboratif a abouti à la convention cadre présentée dans ce projet de délibération. Il permet à des associations de suivre les populations de chats libres, en autorisant l'installation d'abris - comme vous le demandez, Madame - pour les héberger et les nourrir, dans l'objectif d'assurer le bien-être des animaux, de réguler leur population et d'éviter tout risque sanitaire : maladies contagieuses et zoonose, par exemple. Cette convention encadre l'installation de ces abris et le nourrissage, afin d'éviter toute nuisance générée par ces activités.

Il est important de rappeler que les modalités de prise en charge des chats errants ou libres à Paris incombent au Préfet de police. Cette disposition nous conduira donc à voter contre le vœu proposé aujourd'hui par le groupe Changer Paris, qui voudrait faire reposer cette prise en charge sur la Ville de Paris.

Cette convention cadre sera déclinée en convention unique signée avec chacune des associations intervenant sur des sites particuliers. Ces conventions, qui prendront effet à compter de leur date respective de signature, seront conclues pour une durée de trois ans. Au terme de ces trois ans, la convention pourra être expressément reconduite.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie les deux oratrices pour l'intérêt qu'elles portent à ce projet de délibération concernant les chats libres.

La Ville de Paris conduit depuis plusieurs années une politique ambitieuse en faveur de la condition animale, à travers la mise en œuvre de la stratégie "Animal en ville", que le Conseil de Paris a votée en 2018. Dans ce contexte, nous nous sommes engagés notamment dans un travail de fond pour la prise en charge de la stérilisation et de l'identification des chats errants à Paris, quand bien même cette compétence ne relève pas de la Ville de Paris mais de la Préfecture de police.

Dès 2021, nous avons réalisé - je le dis notamment pour Mme BIRABEN - une campagne de recensement avec une vingtaine d'associations, afin d'avoir un état des lieux réel des populations de chats errants, que nous estimons aujourd'hui entre 500 et 1.000 à Paris. Comme vous le savez, les populations de chats errants et libres sont suivies à Paris par des associations locales qui apportent nourriture et soins à ces animaux, qui, sans leur aide, sont souvent victimes d'accidents, de maladies ou de maltraitance.

C'est pourquoi nous avons apporté une aide financière à hauteur de 15.000 euros à 6 associations, afin qu'elles nourrissent, installent des abris et prennent en charge des chats identifiés et stérilisés, non plus chats errants mais chats dits "libres". Nous avons également installé un abri dédié dans le 13e arrondissement, appelé

"Chatipi", qui fonctionne très bien. D'ailleurs, les mairies d'arrondissement qui le souhaitent peuvent porter des projets d'installation d'abris destinés aux chats libres de leur territoire, encadrer les activités de nourrissage et d'installation d'abris, et participer à la mise en œuvre d'une gestion globale des chats errants du territoire parisien.

Je remercie notre collègue Corine FAUGERON d'avoir également mis en exergue ce travail mené au niveau local.

Cependant, nous ne pouvons pas nous substituer totalement aux acteurs qui ont la responsabilité en matière d'identification et de stérilisation des animaux errants. En l'occurrence, la Préfecture de police a cette compétence, qui lui est conférée par le Code rural. Cette dernière doit donc prendre sa part. C'est pourquoi nous travaillons activement à la signature prochaine d'une convention tripartite entre la Préfecture de police, la Ville de Paris et les associations de protection animale, pour soutenir financièrement et de manière pérenne ces associations qui font un travail remarquable.

Nous avons donc un souci constant d'améliorer le bien-être animal sur notre territoire, en faisant attention à ce que chacun prenne sa part de responsabilité. C'est dans cet esprit que je vous invite à voter le projet de délibération relatif au suivi des populations de chats libres, en cohérence avec le retrait du vœu présenté par le groupe Changer Paris sur ce même sujet.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Est-ce que le groupe Changer Paris maintient son vœu, le vœu n° 14 ? Oui.

Avec un avis évidemment défavorable de l'Exécutif.

L'adjoint vient de nous dire qu'il émettait un avis défavorable, donc nous suivons l'avis de l'adjoint.

Evidemment. D'ailleurs, c'est une belle chanson de France Gall.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 10.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2022, DEVE 10).

2022 DEVE 19 - Subventions (161.000 euros) à quatre associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien horticole d'espaces verts (12e, 16e, 18e et 20e).

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 19 relatif à l'attribution de subventions de 161.000 euros à 4 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien horticole d'espaces verts, dans les 12e, 16e, 18e et 20e arrondissements.

La parole est au maire du 20e arrondissement, M. Éric PLIEZ, pour cinq minutes.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Mes chers collègues, pour accompagner les jeunes à faible niveau de qualification, pas encore errants mais souvent sortis trop tôt du système scolaire, notre collectivité s'engage évidemment en faveur de leur insertion professionnelle et en les accompagnant vers une formation qualifiante. C'est le cas des jeunes qui bénéficient de l'action d'associations comme "Interface Formation" ou "Etudes et Chantiers Ile-de-France", qui œuvrent au quotidien dans le 20e arrondissement pour transmettre et former aux métiers horticoles d'espaces verts.

Ces parcours d'insertion sont fondés sur l'entretien des espaces verts parisiens en vue d'un accès ou d'un retour à l'emploi à destination de Parisiens ou de Parisiennes qui vivent dans nos quartiers "politique de la ville". Ce programme répond ainsi à une double priorité de la collectivité parisienne : favoriser le retour à l'emploi du plus grand nombre, et développer les filières et les savoir-faire autour de la végétalisation de l'espace public parisien.

Nous connaissons bien l'association "Interface Formation", qui, depuis 2005, est partie prenante du secteur de l'insertion par l'activité économique. Aujourd'hui, l'association conduit 5 chantiers d'insertion, où une large place est

faite aux apprentissages, avec une mise en place et une mise en œuvre de situations pratiques. "Interface Formation" porte un atelier chantier d'insertion espace vert, en partenariat avec "Paris Habitat" et la Ville de Paris. C'est un atelier qui est composé d'une équipe de 14 salariés en parcours d'insertion, qui assurent l'entretien paysager de résidences, d'une école dans le 20e arrondissement, située rue Le Vau, ou encore du boulo-drome de la rue de Noisy-le-Sec. Les sites mis à disposition par "Paris Habitat" et par la Ville de Paris permettent aux salariés en insertion d'acquies les différents gestes techniques nécessaires à la délégation d'un certificat de qualification professionnelle.

Comme vous pouvez le constater, à la différence des annonces présidentielles, nous considérons que l'insertion professionnelle passe par l'accès à un véritable contrat de travail et un accompagnement, ce que permet l'embauche en chantier d'insertion, plutôt que des heures d'activités obligatoires imposées aux allocataires du R.S.A. Notre stratégie est de développer les possibilités de retour progressif au droit commun de l'emploi rémunéré, plutôt que de développer les dispositifs stigmatisants et dérogatoires au Code du Travail proposés par le Gouvernement.

Je vous propose donc de soutenir 4 associations engagées et reconnues dans le 20e arrondissement, et également dans les 12e, 16e et 18e arrondissements de Paris, en leur attribuant une subvention globale de 161.000 euros. Grâce à ce soutien, les habitants qui en ont besoin auront la possibilité de s'insérer professionnellement en apprenant un emploi horticole. Il s'agit de leur transmettre un savoir-faire, de leur apprendre à reproduire les bons gestes pour réaliser un aménagement végétal, entretenir des espaces verts ou créer un petit potager, et avant tout, d'avoir un métier.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, la parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie grandement M. le maire du 20e arrondissement pour son intervention, à laquelle je n'ai pas grand-chose à ajouter, si ce n'est de saluer le travail de ces associations qui œuvrent pour l'insertion. Sur la base des métiers liés à l'entretien des espaces verts parisiens, il est vrai qu'il y a de nombreuses filières professionnelles dans les métiers du végétal qui se développent à Paris. C'est la raison pour laquelle la Ville accorde son soutien à ces 4 associations : "Espaces" dans le 16e arrondissement, "Halage" dans le 18e arrondissement, "Etudes et Chantiers Ile-de-France" dans les 12e et 20e arrondissements, ainsi qu'"Interface Formation" dans le 20e arrondissement, comme l'a rappelé Éric PLIEZ.

Ce travail qui est unanimement salué, je suis fier que nous puissions le soutenir aujourd'hui, encore et toujours, à travers la subvention de 161.000 euros à ces 4 associations qui font un remarquable travail. J'espère que nous pourrions voter ce projet de délibération à l'unanimité.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire, pour cette concision.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 19.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DEVE 19).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la Petite Ceinture Ferroviaire.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Nous examinons le vœu référencé n° 15 relatif à la Petite Ceinture ferroviaire.

La parole est à M. BONNET-OULALDJ, mais je ne le vois pas.

Est-ce que ce serait M. GILLET ?

D'accord. Vous avez la parole pour deux minutes.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, plusieurs interventions l'ont souligné. La lutte contre la pollution et contre le réchauffement climatique constitue l'une des priorités de notre majorité municipale. Nous, les communistes, nous considérons que l'un des principaux leviers de cette lutte est la réduction de la circulation automobile et du fret routier, comme nous l'ambitionnons, avec la mise en place de la zone à faibles émissions, la piétonisation de Paris Centre, ou encore la réduction de la circulation sur le périphérique. Si cette réduction est nécessaire, elle ne peut en aucun cas

s'envisager sans alternative ou accompagnement. Nous devons favoriser un report modal de la circulation automobile et du fret vers d'autres moyens de transport.

Pour le groupe Communiste et Citoyen, pour de nombreuses associations, appuyé par des rapports d'écologues notamment, la petite ceinture ferroviaire peut constituer l'une de ces alternatives. Aujourd'hui, nous avons sur notre territoire une infrastructure qui pourrait absorber une partie du fret routier, mais nous ne l'utilisons pas. Pourtant, elle pourrait faire le lien entre le fret fluvial, le fret routier et les transports légers, tels que le fret à vélo pour le fameux dernier kilomètre. Cet usage ferroviaire ne serait pas exclusif. La mixité des utilisations de la Petite Ceinture, conciliant appropriation des espaces verts exploitables par les Parisiennes et les Parisiens et activités sur le rail, doit être maintenue afin de tirer au maximum parti du patrimoine qu'elle représente. Nous sommes persuadés que la Ville de Paris a un intérêt environnemental, économique et social à ne pas endommager le potentiel ferroviaire de la Petite Ceinture. Des expérimentations existent par ailleurs, avec l'électrification d'une portion de cette petite ceinture au niveau du parc Martin-Luther-King, réalisée au mois d'octobre dernier.

Nous souhaitons donc qu'un comité de pilotage soit à nouveau réuni de façon régulière, avec tous les acteurs concernés par la gestion et l'avenir de cette infrastructure, et que pour tous les aménagements concernant des zones de passage de la Petite Ceinture, soit garantie la réversibilité des travaux effectués. Il est temps, nous le réaffirmons, de relancer l'utilisation et l'exploitation de la petite ceinture de façon innovante.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie le groupe Communiste et Citoyen pour ce vœu qui me donne à nouveau l'opportunité de valoriser dans cet hémicycle l'important programme d'ouverture au public de la Petite Ceinture. Sans refaire le débat entre espaces verts et mobilité - je suis l'adjoint aux espaces verts, donc je vais vous faire une réponse centrée sur la question des espaces verts - vous rappelez que la petite ceinture ferroviaire est un héritage historique et patrimonial, que nous valorisons aujourd'hui comme espace de respiration et de promenade.

D'ailleurs, nous avons pu annoncer récemment que nous allons créer 4 kilomètres d'espaces de Petite Ceinture qui seront ouverts au public dans la mi-mandature municipale. Ils viendront s'ajouter aux 7 kilomètres existants. Cela représente 7,6 hectares d'espaces qui sont aujourd'hui des espaces de nature et de calme, et vont être ouverts aux Parisiennes et aux Parisiens.

Je tiens à rassurer les élus du groupe Communiste et Citoyen. Tous ces aménagements sont sobres et légers. Ils préservent et mettent en valeur le caractère ferroviaire des sites concernés. D'ailleurs, cette condition est inscrite dans le protocole cadre qui lie la Ville et la S.N.C.F. depuis 2006. Je peux vous réaffirmer ici que la Ville veille à sa stricte application. Le caractère ferroviaire du site de la Petite Ceinture est inscrit dans l'A.D.N. des aménagements qui y sont réalisés et font vivre cet héritage.

Je profite de ce vœu pour rappeler que la Petite Ceinture est également un réservoir de biodiversité majeur. La nature y a repris ses droits. Un véritable écosystème spontané s'y est développé. Si l'on prend l'exemple du 12e arrondissement, ce sont 170 espèces floristiques et 70 espèces animales qui ont été observées sur la Petite Ceinture dans ce seul arrondissement. C'est une grande richesse que nous devons préserver.

En conclusion, je ne peux que soutenir ce vœu, qui met en valeur la Petite Ceinture et son caractère ferroviaire. Proposer simplement un amendement de l'Exécutif concernant la rue Baron-Le-Roy sur le site de Bercy-Charenton. Nous ne savons pas encore avec précision comment cette rue s'inscrira dans le nouveau quartier tel qu'Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint à la Maire, et Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement, sont en train de le redéfinir avec toutes les parties prenantes. Mais je vous propose d'inscrire noir sur blanc l'engagement de bien prendre en compte la Petite Ceinture dans le futur projet, et d'y développer les mobilités douces et les transports en commun.

Voilà ce que je peux vous dire à ce stade, en vous remerciant de nous avoir alertés et de nous permettre également de mettre en valeur ce site exceptionnel de Paris.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Il y a une explication de vote de M. Franck MARGAIN, pour deux minutes.

M. Franck MARGAIN. - Je vous remercie, Monsieur l'adjoint.

Madame la Maire, mes chers collègues, même s'il semble effectivement directement inspiré par la C.G.T. des Cheminots, ce vœu relatif à la petite ceinture ferroviaire émet plusieurs bonnes idées, comme la réunion régulière du comité de pilotage. Il remet aussi au goût du jour une question que nous étions nombreux à nous poser : pourquoi construire le tramway T3 alors que les infrastructures de la Petite Ceinture existent juste à côté ? Mais, ne déterrions pas les vieux débats. En revanche, nous souhaitons que le futur passage à niveau créé par le prolongement de la

rue Baron-Le-Roy ne soit pas seulement limité aux circulations douces, mais aussi ouvert à la circulation automobile. L'amendement proposé par l'Exécutif nous donne raison sur ce point, et nous en prenons acte.

Nous rappelons à cette occasion notre opposition ferme à l'actuel projet de la Z.A.C. de Bercy-Charenton qui prévoit des immeubles de 50 mètres de haut, alors que les Parisiens n'en peuvent plus de la bétonisation conduite par la majorité municipale "socialo" et communiste, ou "Nupes", selon les nouvelles terminologies. La fameuse ceinture verte prônée par Anne HIDALGO ressemble plutôt à une ceinture de béton en bordure du périphérique.

Ce vœu ayant vocation à préserver et mettre en valeur le patrimoine ferroviaire de la Petite Ceinture, y compris sur le site de la Z.A.C. de Bercy-Charenton où l'on pourrait craindre le pire, le groupe Changer Paris votera pour.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

Est-ce que le groupe Communiste et Citoyen accepte l'amendement ? Oui.

Donc, avis favorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 15 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée, je crois, à l'unanimité. (2022, V. 86).

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la protection des arbres à Paris.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que le vœu n° 17 déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, relatif à la protection des arbres à Paris, est retiré de l'ordre du jour.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la protection des arbres à Paris.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la préservation du patrimoine arboré parisien.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une politique parisienne de préservation des arbres.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au projet de réhabilitation de la Porte de Montreuil.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons les vœux référencés n°s 16, 18, 19 et 20 relatifs à la protection des arbres à Paris.

La parole est à Mme Chloé SAGASPE, pour deux minutes.

Mme Chloé SAGASPE. - Merci, Monsieur le Maire.

Cher Christophe, les Parisiens et les Parisiennes nous demandent, et ce, à juste titre, des comptes sur notre politique vis-à-vis de la protection des arbres. Et nous, élus écologistes, demandons le respect des engagements pris et l'application des mesures votées dans le "Plan Arbres". En effet, rien ne sert de voter des plans, aussi ambitieux soient-ils, s'ils ne sont pas suivis d'effet. Rien ne sert d'afficher des objectifs très ambitieux si nous ne mettons pas les moyens humains et financiers pour les mettre en œuvre.

Face à l'émoi citoyen légitime qui a été suscité par les programmes d'abattage d'arbres, nous demandons que l'Exécutif réexamine, et ce, de toute urgence, les prévisions d'abattage de l'ensemble des projets urbains, qu'il s'agisse de la porte de Montreuil ou de la Tour Eiffel. Les arbres ne doivent être en aucun cas la variable d'ajustement des projets urbains. Derrière les vœux d'affichage et de posture, je voudrais rappeler que nous, écologistes, n'avons pas attendu qu'"En marche" et la droite se découvrent "écologues" pour préserver et protéger les arbres à Paris.

Car, oui, c'est facile de vociférer.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Veuillez écouter !

Mme Chloé SAGASPE. - Néanmoins, je n'ai aucun souvenir que vous ayez fait des propositions concrètes au "Plan Arbres".

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - On ne vous a pas coupé, Monsieur MARGAIN.

Mme Chloé SAGASPE. - Aucun.

M. Franck MARGAIN. - Ce n'est pas vrai !

Mme Chloé SAGASPE. - Vous n'avez fait aucune proposition à notre "Plan Arbres".

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Monsieur MARGAIN, on ne vous a pas coupé dans votre intervention, donc veuillez écouter l'oratrice. Merci.

Vous voulez que l'on fasse une suspension de séance ?

Mme Chloé SAGASPE. - Est-ce que je peux terminer mon propos ?

Je vous mets au défi de nous sortir un amendement que vous avez fait au "Plan Arbres".

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Suspension de séance de deux minutes.

Mme Chloé SAGASPE. - Or, nous, écologistes, avons porté des avancées.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Vous reprendrez après.

(La séance est suspendue de dix-huit heures quarante-neuf minutes à dix-huit heures cinquante minutes).

Elle ne fera que 30 secondes, cette suspension. Vous pouvez continuer.

Mme Chloé SAGASPE. - C'est facile de vociférer. Néanmoins, on attendait des propositions concrètes, que vous n'avez pas faites lors du "Plan Arbres". Or, nous, écologistes, nous avons porté des avancées très concrètes, dont nous attendons aujourd'hui la mise en œuvre effective et rapide. Je pense en particulier au lancement d'ici l'été - laissez-moi finir mon propos, merci - du comité de la nature, qui pourrait associer des associations de protection de la nature, des citoyennes et des citoyens tirés au sort, des experts et des élus, y compris de l'opposition, pour débattre justement des enjeux de préservation du patrimoine arboré parisien.

Nous demandons également la mise en place, en concertation avec les associations de protection environnementale, d'une grille de critères dans le futur label arbre qui est prévu, pour prendre en compte non seulement la maturité et l'emplacement, mais aussi l'essence des arbres, que nous souhaiterons préserver dans le futur P.L.U. bioclimatique. Egalement, le respect - il est très important de le souligner - des préconisations de la L.P.O. pour veiller notamment à éviter au maximum l'abattage des arbres lors de la période de nidification des oiseaux. Enfin, nous attendons - j'espère, très bientôt - la présentation d'un budget de financement du "Plan Arbres" qui soit à la hauteur de l'enjeu. Il est grand temps de passer de la parole aux actes.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

La parole est à M. David ALPHAND, pour le groupe Changer Paris.

M. David ALPHAND. - Merci, Monsieur le Maire.

Un sujet très important, les arbres à Paris, parce que, manifestement, parfois, à Paris, ce n'est pas l'arbre qui cache la forêt, mais plutôt l'arbre qui gâche la forêt. C'est vrai qu'il vous gâche beaucoup la vie, cet arbre-là, notamment à Mme la Maire de Paris dont on ne peut qu'une nouvelle fois déplorer l'absence à l'instant présent, sur un sujet pourtant éminemment important pour Paris. Surtout quand on se targue d'être une maire "éco environmentaliste".

Maintenant, pour ce qui est de notre position de groupe, parce que le groupe Changer Paris est très concerné par les questions environnementales, qui ne peuvent être en aucun cas le monopole d'une formation ou d'un parti politique, bien évidemment. N'en déplaise à quelques "Verts" de cet hémicycle, qui voudraient s'approprier ces questions-là et délégitimer toute autre formation politique ou tout autre élu qui souhaiterait avoir éventuellement une opinion quelque peu différente de la leur.

En l'occurrence, aujourd'hui, les Parisiens se demandent un peu ce qui se passe au niveau des arbres, parce qu'ils voient qu'ils sont abattus dans les quartiers, que ce soit sur des places emblématiques comme le Champ de Mars ou dans le bois de Vincennes, où je me suis rendu et où j'ai vu une parcelle qui était entièrement rasée d'arbres. Les associations qui défendent les arbres sont absolument incapables d'expliquer les raisons qui motivent ce genre d'abattage.

Au travers de notre vœu, nous demandons que soit remise à plat la politique actuelle de l'arbre à Paris, que la transparence soit faite et qu'un certain nombre de grands principes soient respectés. Qu'on se le dise : le groupe Changer Paris est un groupe qui défend l'environnement à Paris.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - La parole est à M. François-Marie DIDIER, du groupe Changer Paris.

M. François-Marie DIDIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Dans le cadre de ce vœu, je parle à nouveau d'un projet majeur du 20^e arrondissement : celui de la réhabilitation de la porte de Montreuil et de son marché aux puces. La réhabilitation d'une porte emblématique de notre ville, qui est absolument nécessaire compte tenu des difficultés bien parisiennes qu'elle cumule : sécurité, trafic, saleté, difficultés de circulation.

Ce projet, pour lequel notre groupe est favorable, je l'ai toujours dit, dans la mesure où les revendications des puciers sont et seront respectées - je crois que ce n'est malheureusement pas encore le cas, si j'en crois la réunion qui s'est tenue ce matin à l'Hôtel de Ville - ce projet, qui est porté par Nexity, prévoit l'abattage d'arbres à l'actuel emplacement des puces de Montreuil, alors qu'aucune construction n'est prévue à cet emplacement.

Je ne contredirai pas Mme SAGASPE. Il est vrai que c'est en contradiction avec les engagements de la Ville, que ce soit dans le cadre du "Plan Climat" ou dans celui du "Plan Arbres", même si la Ville promet, dans le cadre de ce projet, de replanter des arbres après les travaux. Mais ce ne sera évidemment pas la même chose.

Je rappellerai que 76 arbres ont déjà été abattus à la porte de Montreuil, ce qui a suscité un élan médiatique et un émoi des habitants du 20^e arrondissement et des Parisiens, comme pour le Champ de Mars. Lors du Conseil du 20^e arrondissement, Jacques BAUDRIER, qui malheureusement n'est pas là, m'a indiqué que revoir le projet était économiquement impossible. Cela ne l'a pas empêché de refaire 5 ou 6 fois les projets de l'avenue Gambetta. Donc, soit il est de mauvaise foi, soit ce qu'il m'a dit est faux.

Ce que je demande dans mon vœu est tout simple : il s'agit d'intégrer les arbres qui existent dans le futur projet. Je crois que c'est totalement possible.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

La parole est à Mme Catherine IBLED, pour deux minutes.

Mme Catherine IBLED. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je viens également prendre la parole sur les arbres. Notre vœu s'insère dans une actualité assez brûlante, puisque la gestion des arbres à Paris, et plus particulièrement les arbres du Champ de Mars, sujet sur lequel nous sommes déjà intervenus ici et en Conseil d'arrondissement pour demander la suspension du projet, inadapté à bien des égards.

D'ailleurs, j'ai participé à plusieurs reprises à des rassemblements, avec des associations et des personnalités engagées en responsabilité sur la qualité du respect de la nature en ville. Par exemple, les arbres améliorent la biodiversité, favorisent les îlots de fraîcheur, stockent du CO₂. Mais, visiblement, tout cela ne fait pas le poids face aux projets d'urbanisme d'envergure.

C'est pourtant un enjeu de santé publique dans nos sociétés menacées par le réchauffement climatique. La Ville va donc faire machine arrière sur des abattages. Je reste dubitative sur l'attitude de la Ville qui établit une charte de l'arbre, que je salue, mais ne l'applique pas. Cette nouvelle polémique témoigne une nouvelle fois du paradoxe entre le discours et les actes.

Je rappelle ici, pour preuves, le projet Saint-Vincent-de-Paul, dans le 14^e arrondissement, où l'on a abattu des arbres, la porte de Montreuil, où 76 arbres ont déjà été abattus sur 196 qu'il est prévu d'abattre. Ainsi, faudra-t-il systématiquement des levées de boucliers, des articles dans la presse, des gens qui montent dans les arbres pour protéger les arbres pour que la Mairie recule ? Quelle image donne-t-elle ?

Je regrette que notre vœu, qui a été voté dans le 15^e arrondissement grâce à une partie de la majorité, ait été rejeté par l'Exécutif parisien et les écologistes dans les 11^e et 20^e arrondissements. Quant au groupe Changer Paris, il ne l'a pas voté non plus dans le 17^e arrondissement, alors que le groupe dépose ici un vœu sensiblement identique. Je cherche la cohérence de votre position. Serait-on dans une approche purement politicienne ici ?

A l'inverse, parce que nous avons le souci de l'intérêt général, nous voterons l'ensemble des vœux. Nous remercions également le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, avec lequel nous partageons la préoccupation de la protection des arbres en ville.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à M. Christophe NAJDOVSKI, qui va répondre aux quatre vœux.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Oui. Merci, Monsieur le Maire.

J'espère que vous me laisserez un peu plus que deux minutes pour répondre à ces quatre vœux.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Quatre fois deux, cela fait huit.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Quatre fois deux vœux, cela fait huit minutes, normalement. J'essaierai de faire plus rapide que huit minutes.

Je crois pouvoir affirmer ici que la grande majorité, pour ne pas dire la totalité de notre hémicycle, partage la volonté forte de protéger les arbres parisiens. Ces arbres sont notre patrimoine commun, qu'ils soient dans les grands parcs, les promenades, les avenues, les rues bordées d'alignements. Notre majorité porte un programme de plantation ambitieux, mais également une politique qui veille à préserver les arbres et le végétal en ville, partie intégrante du paysage parisien.

Le "Plan Arbres", que certains membres de l'hémicycle se sont abstenus de voter en octobre dernier, porte ce projet et cette vision. Il place l'arbre et son écosystème comme données d'entrée des projets d'aménagement. Nous appliquons désormais systématiquement la démarche dite "éviter, réduire, compenser", ce qui signifie que nous visons maintenant à un objectif de zéro abattage dans le cadre des projets urbains, qu'il s'agisse de transports en commun, de logements ou encore d'équipements publics. Nous sommes en train, avec Emmanuel GRÉGOIRE, d'opérer un virage dans les pratiques urbaines qui sont installées depuis des décennies. Cela demande de faire bouger tout un ensemble d'acteurs dans l'écosystème de la Ville, mais nous sommes déterminés.

Vous le savez, plusieurs projets programmés il y a plusieurs années et concertés bien avant l'adoption du "Plan Arbres", entraînent des abattages aujourd'hui. Ces projets n'en sont pas moins essentiels, en ce qu'ils portent une amélioration du cadre de vie des Parisiennes et des Parisiens. Nous pouvons les retravailler ensemble, mais ces projets doivent voir le jour.

Le projet de transformation de la porte de Montreuil, par exemple, qui fait l'objet d'un vœu dédié, est ainsi très fortement attendu par les habitants du secteur. Les futurs aménagements viendront améliorer la liaison entre Montreuil et Paris, avec de nouveaux espaces beaucoup plus qualitatifs que ceux d'aujourd'hui. L'urgence écologique et sociale de ce projet nous invite à poursuivre sa réalisation, mais nous nous engageons à le réexaminer ensemble pour réduire l'impact sur le patrimoine arboré existant, et même, je dirais, augmenter sa place. Je rappelle que, sur ce site, ce sont plus de 200 arbres supplémentaires qui sont d'ores et déjà prévus à la plantation.

Je pourrais également revenir sur le projet dit "OnE", qui va du Trocadéro au pied de la Tour Eiffel, pour lequel l'arbitrage rendu par la Maire est désormais de zéro abattage pour 223 arbres plantés. J'espère que nous aurons le soutien - nous verrons - de tous les groupes politiques sur les plantations d'arbres à venir, maintenant que l'engagement a été pris de ne plus abattre d'arbres. Nous verrons qui défend réellement la place de l'arbre dans cet hémicycle.

Nous portons également le principe d'une surcompensation en cas d'abattage. Nous sommes vigilants à ce que la valeur écologique des arbres, à commencer par leur âge et leur taille, soit prise en compte dans les calculs de compensation. C'est l'une des grandes avancées que nous avons mises en place dans cette mandature, avec le "Plan Arbres". Ainsi, je le réaffirme avec force : l'ensemble des projets d'aménagement en cours et futurs renforceront la place des arbres et de la nature à Paris.

Par ailleurs, nous étudions en ce moment, avec Emmanuel GRÉGOIRE, toutes les pistes pour inscrire dans le futur P.L.U. bioclimatique de nouvelles protections des arbres existants, des arbres remarquables, mais aussi des arbres d'alignement, tous les arbres qui contribuent à la canopée parisienne et au rafraîchissement de Paris, et jouent un rôle déterminant pour la résilience de notre ville. Nous les reconnaitrons à leur juste valeur.

J'en viens aux vœux qui sont déposés par les groupes MoDem, Démocrates et Ecologistes, "Indépendants et Progressistes" et Changer Paris, qui détournent les principes affirmés dans le "Plan Arbres" pour attaquer des projets d'aménagement et de plantation que nous portons. Or, les projets que vous vous obstinez à critiquer, comme les forêts urbaines ou les plantations denses sur les talus de périphérique, ont bel et bien vocation, en complément des plantations traditionnelles, à augmenter le patrimoine arboré parisien, et ainsi, à rafraîchir la ville, améliorer la qualité de l'air et renforcer la biodiversité à Paris.

Je tiens à répondre aux allégations de M. ALPHAND concernant les bois de Boulogne et de Vincennes. Nous avons un plan de gestion arboricole qui vise à assurer la pérennité de la forêt à 200 ans. D'ailleurs, nous avons organisé des visites pour les élus du 16e arrondissement. Aucun n'est venu. Pour les élus des communes riveraines, de Suresnes et du département de Hauts-de-Seine. Ils sont venus. Nous l'avons fait également au bois de Vincennes, avec les élus des communes riveraines, qui sont venus voir le travail des ingénieurs forestiers. Je vous invite à venir voir leur travail. Si vous voulez, Monsieur ALPHAND, nous pourrions y aller ensemble. Ils vous expliqueront ce qu'est la gestion pérenne et durable d'une forêt. Ce n'est pas moi qui vous l'expliquerai, mais nos ingénieurs forestiers et nos experts sylvicoles qui ont ce savoir-faire, savent beaucoup mieux que vous et moi comment procéder. Je fais confiance aux agents du service public, qui ont l'amour de leur travail, du travail qu'ils font pour notre ville.

Lorsque le groupe Changer Paris demande l'abandon du projet d'aménagement du Trocadéro ou de la Tour Eiffel, il demande à renoncer à la plantation de 223 arbres, à la végétalisation de 1,7 hectare de surface aujourd'hui bitumée, à donner aux piétons 4 hectares d'espace public aujourd'hui dévolus à la voiture. C'est votre véritable projet pour la Tour Eiffel.

A Paris, nous n'avons jamais autant planté d'arbres que depuis le début de cette mandature. Depuis 2 ans, nous avons planté exactement 38.557 arbres à Paris. Plus de 18.000 sur les talus du boulevard périphérique. Plus

de 12.000 dans les bois. Plus de 4.700 dans Paris intra-muros. Je pourrai, si vous le souhaitez et si M. le Président de la 8e Commission en est d'accord, présenter ce bilan détaillé lors de la prochaine réunion de la 8e Commission, avant le prochain Conseil de Paris.

Enfin, je tiens à remercier le groupe Ecologiste de Paris pour son vœu, dont l'objet principal demeure bien la protection des arbres. Il vient rappeler, avec une exigence que nous partageons, les objectifs qui sont portés dans le "Plan Arbres". L'Exécutif donnera un avis favorable à ce vœu, et appelle au retrait de tous les autres au profit du vœu du groupe Ecologiste de Paris.

Je propose simplement, dans le premier attendu du vœu, d'acter le principe de réexamen des projets urbains, sans présager trop précisément de la méthode de travail qui sera déployée dans les instances dédiées. Tout ceci pour vous dire : soyez assurés, chers collègues, de la pleine mobilisation de l'Exécutif parisien pour la préservation et le développement des arbres à Paris. Il y va de notre capacité à vivre dans le contexte de dérèglement climatique que nous voyons tous les jours, avec des effets qui sont de plus en plus perceptibles. Nous voulons aussi réaffirmer ici, aujourd'hui, que nous aimons toutes et tous les arbres et que nous en prendrons ensemble, je l'espère, le plus grand soin.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Est-ce que le groupe Ecologiste de Paris accepte le petit amendement proposé ?

Mme Chloé SAGASPE. - Oui. Merci, Christophe.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Oui. D'accord.

Nous avons une explication de vote de M. David ALPHAND sur le vœu n° 16 déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes"...

D'accord.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe "Indépendants et Progressistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 18 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2022, V. 87).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 19 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets enfin aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 20 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la restauration de deux abris publics du parc de la Butte du Chapeau Rouge.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 21 relatif à la restauration de deux abris publics au parc de la Butte-du-Chapeau-Rouge.

La parole est à Mme Marie TOUBIANA, pour deux minutes.

Mme Marie TOUBIANA. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le parc de la Butte-du-Chapeau-Rouge a été édifié avant la Seconde Guerre mondiale par Léon Azéma. Il accueille un festival de cinéma depuis 2013. Dans leur style architectural typique des années 1930, ses deux abris publics sont à la fois singuliers et remarquables. Celui situé sur le belvédère offrait un espace pour s'abriter à l'ombre d'arbres face à la vue. Je dis malheureusement "offrait", car leur état actuel est inquiétant. Ils sont menacés d'être clôturés et grillagés au profit d'activités associatives. Le mauvais entretien de ces deux abris a contribué à leur détérioration. Les bancs muraux n'existent plus. Les fenêtres de carreaux, qui offraient une source de lumière, n'ont pas été remplacées une fois cassées, mais barricadées.

Le 21 avril 2022, après sollicitation de la DEVE, la Commission du Vieux Paris s'est réunie et s'est indignée du projet de clôture de ces abris. Je les cite : "La clôture détournerait ces architectures de leur fonction sans en garantir leur restauration". Ces deux abris, que la Ville souhaite fermer, permettraient pourtant, une fois rénovés, de limiter les îlots de chaleur, offrant aux visiteurs des espaces ombragés et accueillants.

Je suis étonnée qu'au Conseil d'arrondissement, M. MADEC m'ait répondu que la Commission du Vieux Paris ne devait pas forcément être entendue. Il est pourtant important d'écouter l'avis de cette Commission, qui nous offre des points de vue différents de ceux que la Ville nous impose. Nous n'avons rien contre le projet des ruches en ville, puisque c'est ce projet qui doit être réalisé dans ces abris. Bien au contraire. Mais il convient là de remettre en valeur un pan de notre histoire architecturale, en respectant la destination d'un lieu qui peut s'imposer comme une parenthèse de calme.

C'est la raison pour laquelle nous demandons que les deux abris du parc de la Butte-du-Chapeau-Rouge, menacés par un projet de clôture et d'installation de grilles par la Ville de Paris, soient restaurés afin qu'ils retrouvent une esthétique accueillante et nécessaire au bon accomplissement de leur rôle d'origine, et que les préconisations de la Commission du Vieux Paris soient respectées.

Je vous remercie.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Marie TOUBIANA.

Je donne évidemment la parole à M. Christophe NAJDOVSKI, pour vous répondre.

Monsieur le Maire, c'est à vous.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie Mme TOUBIANA pour son vœu, qui permet de mettre en avant des éléments remarquables du patrimoine parisien que nous avons à cœur de préserver et d'entretenir.

Grâce à un budget participatif qui date de 2018, nous allons restaurer ces deux abris qui sont caractéristiques de l'architecture des années 1930. Ils sont dus à l'architecte Léon Azéma, au parc de la Butte-du-Chapeau-Rouge. En plus de la restauration des abris, les visiteurs pourront profiter de l'installation d'une miellerie et d'activités de sensibilisation à l'environnement.

Ce projet est très attendu dans le quartier. Les préaux sont aujourd'hui dégradés et des mésusages empêchent les habitants d'en profiter. Le projet, qui est porté par la Ville avec mes collègues Emmanuel GRÉGOIRE, Jacques BAUDRIER - et j'y associe Karen TAÏEB - va redonner de la visibilité à ces abris et en créer des usages positifs.

En revanche, contrairement à ce que votre vœu énonce, Madame TOUBIANA, il n'est pas prévu de grilles, ni de clôture. Nous allons équiper l'un des préaux d'une grande baie vitrée afin de pouvoir accueillir du public dans de bonnes conditions, ce qui correspond bien à leur vocation initiale. Cet aménagement permettra de conserver la transparence visuelle et sera complètement réversible.

J'ajouterai également que l'équipe en charge du chantier est composée de deux architectes du patrimoine habilités à intervenir sur des monuments classés. La restauration de ces pavillons s'appuie sur des recherches historiques. L'architecte des Bâtiments de France a rendu un avis favorable et conforme. Les usages évoluent, et c'est notre rôle de le prendre en compte dans la rénovation du patrimoine de nos jardins, pour qu'ils soient toujours plus accueillants et appréciés des Parisiennes et des Parisiens. Ainsi, comme vous le demandez, les abris seront bien restaurés afin de retrouver une esthétique accueillante et nécessaire au bon accomplissement de leur rôle d'origine.

C'est la raison pour laquelle je vous demanderai de bien vouloir retirer votre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame TOUBIANA, est-ce que vous retirez le vœu de votre groupe ?

Mme Marie TOUBIANA. - Je le maintiens, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Vous le maintenez.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 21 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'étude d'expertise promise sur l'état du parc des Buttes-Chaumont.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Vous avez toujours la parole, Marie TOUBIANA, pour présenter le vœu référencé n° 22 relatif à l'étude d'expertise promise sur l'état du parc des Buttes-Chaumont.

Mme Marie TOUBIANA. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, en octobre, je m'inquiétais de l'état du parc des Buttes-Chaumont. Monsieur NAJDOVSKI, j'avais retiré mon vœu après que vous m'ayez expliqué qu'une étude d'une durée de quatre mois allait être menée. Vous vous étiez engagé à nous communiquer les résultats de cette étude. Malheureusement, nous n'avons toujours rien reçu à ce jour. Il y a quelques jours encore, je me promenais dans le parc des Buttes-Chaumont et remarquais que de nombreux travaux n'attendaient qu'à être entrepris. Des ensembles de barrières façonnaient le paysage sur des centaines de mètres à divers endroits du parc, pourtant très fréquenté et apprécié des Parisiens.

Ce chef-d'œuvre du patrimoine de notre ville est actuellement dans un état de dégradation avancée. Le plan de rénovation, qui avait été voté en 2000, n'a jamais été mené à bien. A l'époque, nous n'en étions qu'à un état d'alerte. Les années passent, et ces problèmes s'accroissent. Les accès sont de plus en plus fermés dans tout le parc, à l'image du chemin qui mène au belvédère.

En octobre dernier, vous expliquiez que 5 des 25 hectares du parc des Buttes-Chaumont attendaient encore d'être rénovés. Où en sommes-nous ? Ce rapport, nous l'attendons. C'est en faveur du bien-être des Parisiens et dans une logique de transparence, que nous demandons que la Ville de Paris s'engage à rendre public un plan de travaux appuyé sur le travail d'expertise qui a été mené pour une remise en état du parc des Buttes-Chaumont. Nous souhaitons également que le détail des opérations, les montants et la durée des travaux nécessaires à la remise en état totale du parc, soit affiché et actualisé de façon régulière. Les usagers pourront ainsi profiter pleinement des activités qu'ils ont planifiées au sein de l'un des plus beaux parcs parisiens.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Marie TOUBIANA.

La parole est naturellement à M. Christophe NAJDOVSKI, pour vous répondre.

Monsieur le Maire ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie à nouveau Mme TOUBIANA pour l'attention qu'elle porte aux espaces verts de son arrondissement, en particulier au parc des Buttes-Chaumont. Ce parc est un joyau de notre patrimoine architectural et naturel. Nous sommes, bien sûr, pleinement mobilisés pour le préserver. Nous faisons tout pour continuer à garantir de bonnes conditions d'accès à cet espace de respiration qui bénéficie à de nombreux habitants, d'ailleurs bien au-delà de ses plus proches riverains.

Je tiens à vous le dire également en toute franchise et en toute transparence : le parc des Buttes-Chaumont n'est pas un parc comme un autre. Sa rénovation, qui a commencé il y a déjà plusieurs années, est longue et complexe. Rappelons ici que les parcs qui ont été créés par l'ingénieur Alphand ont été réalisés il y a un peu plus de 150 ans, qu'ils sont entièrement artificiels. C'est un défi majeur de les restaurer puisque nous avons très peu de données sur leur construction. Ce sont des objets uniques. En ce qui concerne le parc des Buttes-Chaumont, nous sommes face à un site qui a une complexité particulière : c'est une ancienne carrière souterraine de gypse qui a été reconvertie en parc paysager.

Après avoir rénové tout le cercle extérieur du site, nous devons maintenant restaurer la zone centrale, avec son île, son étang et son fameux belvédère. C'est un chantier d'une ampleur inédite qui s'annonce. Il nous obligera à une mobilisation sans précédent et à imaginer des méthodes innovantes. C'est pourquoi nous nous sommes associés au Service géologique national, le B.R.G.M., Bureau de Recherches Géologiques et Minières, qui est en train de terminer sa première phase d'étude. Ce premier rapport, qui sera rendu public courant juin, nous permettra de mieux comprendre l'état du sous-sol et nous servira de point d'appui pour établir notre programme de travaux.

Comme je le disais, c'est un chantier hors norme qui s'annonce. Un chantier passionnant d'ailleurs, puisqu'il mêlera patrimoine et nature, pour lequel nous associerons des historiens, des géologues, des hydrologues, des

géotechniciens, tout en gardant à l'esprit que notre priorité, avec le maire du 19e arrondissement et tous les élus, est d'assurer la sécurité des usagers et un accès le plus large possible à ce site très apprécié.

Comme je vous l'avais indiqué dans une réponse à un précédent vœu similaire, toutes les études et toutes nos intentions seront rendues publiques. Cela sera fait courant juin, puisque c'est courant juin que nous aurons le rapport du B.R.G.M. Je m'y engage devant vous. Par conséquent, aujourd'hui, en attendant, je vous demande de bien vouloir retirer votre vœu, avec cet engagement que nous aurons le rapport en juin, qui sera communiqué bien évidemment dès que nous l'aurons.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Compte tenu de la réponse de Christophe NAJDOVSKI, est-ce que vous acceptez de retirer votre vœu ?

Mme Marie TOUBIANA. - Je tiens compte de votre engagement de publier ce rapport courant juin. Je retire mon vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 22 est donc retiré.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la gestion globale du bois de Vincennes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 23 relatif à la gestion globale du bois de Vincennes.

La parole est à M. Franck MARGAIN.

M. Franck MARGAIN. - Monsieur l'adjoint, je vous remercie.

Madame la Maire, mes chers collègues, je voulais quand même intervenir tout à l'heure parce que je trouve assez insupportable que nos amis écologistes donnent des leçons d'écologie à la droite. Je rappelle que dans le 12e arrondissement, qui est un arrondissement que je connais bien, nous avons fait la coulée verte, les jardins de Reuilly, le parc de Bercy, en face, les jardins Tino-Rossi. Qu'avez-vous fait pendant la mandature en face ? Picpus bétonné, Arnold-Netter bétonné, Bercy-Charenton bétonné. Et vous nous donnez des leçons ? Balayez devant votre porte et tout simplement, tout ira bien !

Je vais maintenant intervenir sur le vœu du "Plan Arbres". Je vous remercie.

Il y a 146.000 arbres dans le bois de Vincennes, qui est un site classé au titre...

Vous m'entendez ?

Je reprends mon intervention sur mon temps de parole, s'il vous plaît.

Il y a donc 146.000 arbres dans le bois de Vincennes et c'est un site classé au titre des sites naturels. De nombreux textes régissent la gestion du bois de Vincennes, comme la "Charte d'aménagement du bois", le "Plan Arboricole" et le "Plan Biodiversité". Le rapport de la Chambre régionale des comptes, délibéré le 9 mai 2017, le troisième depuis 2006, souligne plusieurs manquements sur la gestion du bois de Vincennes, notamment la mise en évidence des études parfois trop lacunaires sur des dossiers de concession du bois, en particulier sur l'évaluation et le suivi des travaux ; des projets polémiques sur la gestion du bois de Vincennes, tel que l'abattage des arbres pour créer des zones de reboisement, contre toute logique scientifique ; l'implantation hasardeuse de mares, sans réel résultat, ni esthétique, ni écologique ; la gestion erratique du jardin d'agronomie tropicale, dont plusieurs pavillons sont totalement laissés à l'abandon aujourd'hui.

Vous pouvez dire, Monsieur NAJDOVSKI, que c'est n'importe quoi, mais ce que vous avez fait dans le 12e arrondissement, dans l'ancienne mandature, c'était aussi n'importe quoi. Alors, balayez devant votre porte. Merci !

Les nombreuses réactions négatives que ces projets suscitent tant auprès des communes riveraines du bois, pourtant censées être associées et informées par des réunions des ateliers du bois, qu'auprès des habitants et des associations d'usagers amplement mobilisés contre la gestion actuelle du bois, comme en témoigne la manifestation des collectifs dans le bois de Vincennes le 7 mai dernier. Le peu de réunions de ces ateliers du bois, dont l'objectif était pourtant de fluidifier les échanges d'informations avec les acteurs, qui, dans leur grande majorité, aujourd'hui, manifestent leur mécontentement, leur inquiétude, leur peur. A l'image de Nogent-sur-Marne, dont le Conseil municipal a voté un vœu recensant les plaintes le 5 avril, et a lancé une pétition pour se plaindre de la gestion du bois de Vincennes.

Nous émettons donc un vœu pour qu'un véritable et complet audit du bois soit réalisé en vue de l'adoption du prochain plan d'urbanisme local, que le résultat de cet audit soit présenté et débattu au Conseil du 12e arrondissement et en Conseil de Paris, et que les conditions de réunion et de préparation des ateliers du bois soient revues afin d'établir un véritable suivi et un dialogue avec les communes riveraines, délaissées sur les sujets relatifs au bois malgré leur proximité et leurs nombreuses préoccupations.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Franck MARGAIN.

Avant de donner la parole à M. Christophe NAJDOVSKI, je donne la parole à Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement.

Sa prise de parole est de droit.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Monsieur MARGAIN, c'est toujours avec étonnement que j'entends les préoccupations de votre groupe sur la gestion du bois de Vincennes, vous qui, en général, êtes si sensible aux questions de biodiversité et de préservation de notre environnement, et cherchez à tout prix à valoriser une logique scientifique. J'espère qu'un jour, votre rigueur scientifique vous permettra de prendre en compte les études des expertes et experts du GIEC.

Il est extrêmement regrettable qu'aucun élu de Changer Paris n'ait pu se rendre à la visite organisée par Christophe NAJDOVSKI - que je remercie - le lundi 23 mai dernier, consacrée justement à la gestion arboricole du bois de Vincennes, en présence des ingénieurs forestiers de la Ville. Cette rencontre aurait pu répondre à nombre de vos interrogations. Le prochain atelier du bois aura lieu le 27 juin, dont le thème sera la gestion paysagère et forestière, ce qui, je l'espère, intéressera les communes riveraines, qui sont régulièrement invitées à des rendez-vous de concertation auxquels les élus ne daignent pas toujours se rendre.

Comme il vous l'a été rappelé à plusieurs reprises, et contrairement à ce que vous laissez entendre, rien n'est laissé au hasard dans la gestion du bois. En 2019, l'APUR a mené, conjointement avec l'ADEME, un travail de diagnostic du bois de Vincennes, qui a permis à la Ville d'établir le cadre d'action du "Plan de gestion arboricole 2021-2035", qui fixe les objectifs et détermine les essences que nous souhaitons voir se développer. Ce "Plan de gestion" a été développé par des forestières et forestiers professionnels, et des expertes et experts sylvicoles.

N'ayez aucune crainte, donc : leur logique est bel et bien scientifique. Je rejoins ainsi mon collègue Christophe NAJDOVSKI pour rappeler que l'attention que nous portons au bois de Vincennes et à son entretien est maximale. D'ailleurs, je profite de cette intervention pour remercier encore nos agentes et agents de la DEVE, que j'ai encore croisés ce week-end, qui fournissent un travail remarquable pour pérenniser et améliorer le patrimoine forestier, pour renforcer la potentialité de la biodiversité et réhabiliter les structures paysagères, tout en assurant la sécurité et l'accueil du public dans les meilleures conditions.

J'émet également un avis défavorable à votre vœu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire du 12e arrondissement.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

Monsieur le Maire, allez-y.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Je remercie notre collègue Franck MARGAIN, qui est expert sylvicole et nous donne l'occasion de rappeler ici toutes les actions engagées par la Ville de Paris pour la préservation du bois.

Quand la Ville de Paris entretient le bois de Vincennes, elle prend en compte le fait qu'il y a 11 millions de personnes qui s'y rendent chaque année, que ce soient des Parisiens ou des personnes qui habitent les communes riveraines. D'ailleurs, ces bois ont une envergure métropolitaine. C'est toujours avec la double volonté de préserver la nature et d'accueillir le public dans de bonnes conditions, que ces deux bois parisiens sont gérés.

Cela nous conduit à intervenir à de multiples niveaux, par exemple pour créer de nouvelles mares ou rivières, pour reboiser certaines parcelles dans lesquelles les ingénieurs forestiers plantent, avec l'aide des professionnels forestiers du service de la DEVE, une grande diversité d'espèces d'arbres pour les rendre plus résilientes face au changement climatique, ou lorsque nous lançons des opérations de renaturation où nous supprimons des espaces bitumés pour les végétaliser, comme cela a été fait l'été dernier dans le bois de Vincennes, sur la route Saint-Hubert et la route du Pesage.

Nous apportons une grande attention à nos bois. N'en déplaise à des élus qui s'agitent pour faire le "buzz" sur les réseaux sociaux, qui se mettent en scène dans des vidéos absurdes de forestier à la petite semaine, ou lancent des pétitions pour demander des réunions qui existent déjà mais auxquelles ils ne se rendent pas. Nous faisons tout cela en nous appuyant sur un "Plan de gestion" élaboré par des forestiers professionnels et des experts sylvicoles. La gestion du bois prend en compte la science, Monsieur MARGAIN, et le temps long, celui de la pérennité d'une forêt sur une période de 200 ans. Cela suppose de sortir des postures et des logiques politiciennes.

Pour présenter notre gestion du bois de manière transparente, j'ai organisé, comme l'a rappelé Emmanuelle PIERRE-MARIE, le 23 mai dernier, une visite en présence des ingénieurs de la Ville de Paris, visite à laquelle aucun élu du groupe Changer Paris n'était présent, et je le regrette. Je vous informe également, à toutes fins utiles, que le prochain atelier du bois de Vincennes se tiendra le 27 juin, sur le thème du paysage et de la gestion forestière. Toutes nos actions sont concertées avec nos voisins, quand bien même la Ville de Paris supporte 100 % des financements sur les bois.

Vous voyez que nous ne ménageons pas notre peine pour informer régulièrement toutes les parties prenantes de notre action. Nous continuerons à le faire malgré les caricatures. Contrairement à ce que vous dites, notre engagement pour la préservation du bois est total. Il suppose des interventions régulières et mesurées pour assurer sa pérennité. Nous aurons l'occasion d'en reparler, peut-être en 8e Commission si son président est d'accord.

Vous aurez compris que je m'inscris totalement en faux avec ce que vous racontez dans votre vœu. En conséquence j'émetts un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, Christophe NAJDOVSKI.

Une demande d'explication de vote du groupe Communiste et Citoyen.

La parole est à son Président, M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Nous voterons contre ce vœu.

Tout d'abord, je voudrais saluer et souligner le travail régulier des agents de la Ville dans le bois de Vincennes, qui est remarquable. Ils arrivent à trouver un équilibre qui n'est pas simple, entre un bois et toutes les questions de biodiversité, et les usages humains du bois de Vincennes.

Je voudrais dire deux propos sur les usages, qui nécessitent que l'on avance ensemble avec les groupes politiques, avec les adjoints concernés des différents secteurs.

Le bois de Vincennes est aussi un lieu de pratiques sportives important. J'avais déjà alerté à plusieurs reprises sur le fait que des pratiquants viennent parfois de l'autre bout de la France. C'est le cas ce week-end, puisque le PUC Rugby va recevoir Annecy pour les huitièmes de finale du Championnat de France de rugby. Evidemment, ces personnes ne viennent ni en métro, ni à vélo. Ils viennent en voiture ou en car, quand ce sont des déplacements collectifs. Pour cela, nous avons besoin de stationnements en lien avec les équipements sportifs. C'est vrai au stade Pershing également, où nous avons une équipe de baseball qui est au plus haut niveau national, et reçoit des équipes venant de toute la France.

J'avais déjà alerté sur ce débat, quand nous avons eu le débat sur le stationnement dans le bois de Vincennes, sur le fait qu'il faut sanctuariser des stationnements qui répondent à des cahiers des charges importantes selon le niveau de pratique sur les équipements sportifs. Pour l'instant, j'ai l'impression de ne pas être entendu.

Deuxième sujet sur lequel j'alerte : ce week-end, aura lieu le festival "We Love Green". Cela fait déjà trois semaines que ce festival s'installe sur la plaine du Polygone, au détriment du sport puisque les terrains sont à disposition du festival, et pas des sportifs. Nous avons été amenés aussi à annuler une course cycliste qui était prévue. Il y a eu des échanges entre les services, qui ne sont pas passés ou je ne sais pas, mais j'alerte. "We Love Green", c'est peut-être très bien, l'affiche est peut-être très bonne, il y aura peut-être beaucoup de monde, mais est-ce bien implanté à cet endroit ? Est-ce qu'il ne faut pas envisager chaque année un bilan sur la biodiversité, sur l'impact sur les sportifs et revoir son implantation ?

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nicolas BONNET-OULALDJ.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 23 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux associations agissant pour l'accueil des animaux de compagnie des personnes réfugiées d'Ukraine.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en venons au vœu référencé n° 24 relatif aux associations agissant pour un meilleur accueil des animaux de compagnie des personnes réfugiées d'Ukraine à Paris.

La parole est à Mme Anne-Claire TYSSANDIER pour le présenter.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, depuis le début du conflit, le peuple ukrainien force notre admiration tant son courage, sa combativité, sa résilience, sa force de vie, sont dans toutes leurs actions.

Nos pensées, nous l'avons maintes fois manifesté dans cette Assemblée et au sein de nos arrondissements, vont vers toutes les victimes de ce conflit. Je pense notamment aux familles qui sont endeuillées, séparées et déchirées. Nos villes, nos arrondissements, nous l'avons dit, se sont massivement manifestés pour venir en aide tant

aux Ukrainiens restés sur place, par le transfert de produits de première nécessité, d'équipements, mais aussi pour faciliter l'accueil des réfugiés dans notre capitale.

Mon vœu a pour objet de parler d'un sujet qui ne vient pas en première ligne de cet accueil des réfugiés, mais arrive aujourd'hui en second rang. Il s'agit de la cause animale. En effet, on a un certain nombre de réfugiés qui sont arrivés avec leurs animaux de compagnie ou ont dû les laisser sur place dans leur territoire. Aujourd'hui, il y a de nombreuses associations, notamment la S.P.A., qui font un travail formidable pour essayer d'accompagner ces réfugiés, pour récupérer leurs animaux, pour leur venir en aide sur le territoire français.

Il était important pour moi, avec ce vœu, que la Ville de Paris puisse soutenir les associations de protection animale qui sont engagées dans ces actions, parce que, vous le savez, la présence d'un animal de compagnie a un effet très fort psychologiquement pour des personnes qui ont dû tout quitter, tout laisser, qui ont parfois perdu leurs proches restés au pays, voire même sont décédés.

Je pense qu'il est important de maintenir le lien avec ces animaux de compagnie. Quand on arrive dans un pays, que l'on a tout quitté, on n'a pas forcément les moyens de subvenir aux besoins de son animal de compagnie. Aussi, j'aimerais bien, chers amis, que tous, sur ces bancs, vous votiez ce vœu pour venir en aide à tous ces réfugiés qui sont là avec leurs animaux de compagnie.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Anne-Claire TYSSANDIER.

La parole est à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous sommes toutes et tous touchés par la guerre en Ukraine et ses désastreuses conséquences humaines. La violence de l'agression du régime de Vladimir POUTINE a généré une crise humanitaire qui ne laisse personne indifférent. C'est pourquoi il m'est difficile de répondre à un vœu qui porte uniquement sur l'accueil des animaux de compagnie, sans parler d'abord des femmes et des hommes touchés par ce conflit.

A Paris, nous avons, bien sûr, fait le choix d'aborder le sujet de l'accueil des réfugiés, dont les réfugiés ukrainiens, dans son ensemble. La Ville de Paris a mis en place un vaste réseau de dispositifs, avec l'Etat et les associations, pour accueillir les réfugiés ukrainiens. Un lieu d'accueil unique a été ouvert pour orienter les personnes arrivant sur le territoire. La Ville de Paris a également mobilisé deux gymnases, gérés par l'association "Aurore". "La Fabrique de la Solidarité" a coordonné la mobilisation citoyenne de plusieurs milliers de Parisiennes et de Parisiens volontaires. Plusieurs centaines d'enfants ont été scolarisés dans les écoles parisiennes. Ian BROSSAT et l'ensemble de l'Exécutif parisien ont pu mobiliser nos services et nos dispositifs de solidarité. Chaque année, nous dédions plus de 5 millions d'euros au financement d'associations qui favorisent l'accueil, l'intégration et l'hébergement des personnes exilées.

Je salue également le travail de Marie-Christine LEMARDELEY, qui a passé beaucoup de temps avec les étudiants ukrainiens, et s'est particulièrement mobilisée pour accompagner une jeunesse ukrainienne au sang-froid et à la résilience exceptionnels.

Pour ce qui concerne les animaux de compagnie, un dispositif spécifique "Solidarité Ukraine" a été mis en place par l'association "Vétérinaires pour tous" pour couvrir intégralement le coût de la surveillance sanitaire des animaux de compagnie. Un dispositif européen permet aux vétérinaires de 38 pays, dont la France, de disposer de soins gratuits pour les animaux de compagnie des réfugiés ukrainiens. Nous n'avons à ce jour pas reçu de demande de subvention de la part d'association de protection animale, spécifiquement pour la prise en charge des animaux de compagnie des réfugiés ukrainiens accueillis à Paris. Si nous en recevons, elles seront bien évidemment étudiées.

Pour cette raison, et parce que ce sujet mérite d'être traité dans son ensemble, je vous demande, Madame, le retrait de ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Christophe NAJDOVSKI.

Le vœu est-il maintenu, Madame TYSSANDIER ?

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Oui, il est maintenu.

Je précise à M. NAJDOVSKI qu'il ne se fait pas au détriment des femmes et des enfants, et j'ai salué le travail de la Ville de Paris et des arrondissements, mais en complément. Aussi, je regrette que vous n'acceptiez pas ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Très bien. Le vœu est donc maintenu.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 24 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au respect de la charte du bien-être animal par les prestataires proposant des promenades à poney.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la résiliation des conventions autorisant les balades à poney à Paris.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous allons examiner conjointement les vœux référencés n^{os} 25, 26 et 26 bis relatifs au respect de la charte du bien-être animal par les prestataires proposant des promenades à poney et à la résiliation des conventions les y autorisant.

La parole est tout d'abord à Samia BADAT-KARAM, pour présenter le vœu n^o 25, du groupe Changer Paris.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le groupe Changer Paris est engagé pour le bien-être des animaux. Nous l'avons exprimé à de nombreuses reprises, tant dans les débats sur la charte du bien-être animal il y a presque un an, que sur d'autres sujets liés aux réalités des situations de l'animal en ville, que nous avons le plaisir d'approfondir avec certains de mes collègues du groupe Changer Paris. Le renouvellement de ces conventions en décembre a été soumis au respect de la charte votée en juillet 2021 à l'unanimité par notre Assemblée.

Nous regrettons que la convention d'occupation du domaine public, dont les conditions vont au-delà de la charte, n'ait pas été travaillée avec les professionnels, les vétérinaires équins ou les agents publics en charge des contrôles portant sur les animaux. Les agissements contestés, puisque l'on parle ici de promenades à poney, ne doivent pas jeter le discrédit sur tout le secteur équestre.

La question de l'accessibilité de l'équitation pour les enfants ou adultes citoyens reste présente, tant certains n'ont pas ou trop rarement l'occasion d'approcher les animaux. La majorité des acteurs de la filière équine effectuent des actions importantes de sensibilisation sur la question du bien-être animal, qu'il ne faut pas négliger. Par exemple, les équipes de la Fédération française d'équitation mènent des réflexions constantes en présence d'une éthologue et d'une commission fédérale dédiée au bien-être animal. Leur mobilisation pour la promotion du bien-être animal a aussi été très importante lors des débats sur la maltraitance animale promulgués en fin d'année dernière. Il convient donc ici de ne pas mettre dans un même sac et de vouer aux gémonies des acteurs qui font de réels efforts pour le bien-être des animaux.

Pour toutes ces raisons, nous demandons par ce vœu que la Ville renouvelle les inspections des concessions de promenades à poney et, dans le même temps, que la Ville crée des conditions pour faire respecter le bien-être animal, en installant des barres d'attache adaptées, une réserve pour entreposer les casques ou le foin, des panneaux amovibles de vulgarisation du bien-être des équidés, par exemple.

Les inspections doivent être faites par des personnes disposant des prérogatives réglementaires telles que régies en France par la détention d'équidés, à l'instar des agents de l'Institut français du cheval et de l'équitation. A 26 mois de l'ouverture des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, tant défendus par nous tous et notamment par Mme la Maire, nous ne pouvons que nous interroger sur l'avenir des événements équestres dans Paris, notamment sur la police montée ou la garde républicaine. En résiliant ces concessions, c'est plus largement la place de l'animal à Paris que nous mettons à mal. Nous appelons donc au maintien de ces promenades à poney dans les parcs et jardins parisiens, en satisfaisant aux besoins indispensables des équidés ainsi qu'à la sécurité des cavaliers.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Je propose à M. Pierre-Yves BOURNAZEL, cher co-Président, de présenter le vœu n^o 26, au nom du groupe "Indépendants et Progressistes".

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

De multiples manquements à l'article 2 de la charte du bien-être animal ont été constatés par l'association "PAZ" lors de récentes visites dans des parcs parisiens, concernant notamment l'absence de mise à disposition permanente d'eau fraîche et de filet à foin, l'utilisation d'équipements inadéquats et le non-respect des périodes maximales de transport ou de temps de repos obligatoires. Après la parution du rapport de "PAZ", la Ville de Paris a effectué des contrôles, puis a mis en demeure les exploitants de promenades à poney pour non-respect de la charte. Ces mises en demeure sont cependant aujourd'hui insuffisantes afin de faire cesser des situations structurelles mettant en péril les équidés et la sécurité des personnes participant à l'activité.

Ainsi, avec mon groupe, nous souhaitons en premier lieu que la Maire de Paris, conformément aux possibilités prévues par la charte du bien-être animal et par les conventions signées par les partenaires en février/mars 2022,

utilise son droit de mettre fin à l'exploitation de l'activité des promenades à Paris au vu des graves manquements constatés. Nous souhaitons, en second lieu, qu'après résiliation desdites conventions et en cas de nouveaux conventionnements, les activités de promenades à poney ne reprennent qu'après l'adoption par le Conseil d'une nouvelle version de la charte du bien-être animal, plus exigeante par rapport au bien-être animal et à la sécurité des personnes.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole naturellement à M. Christophe NAJDOVSKI, qui en profitera pour présenter le vœu n° 26 bis.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Les deux interventions précédentes ont été quelque peu divergentes ou contradictoires. Toujours est-il que plusieurs groupes nous ont sollicités récemment sur la question des promenades à poney. Je remercie ceux qui ont pris en compte les éléments que je leur ai transmis en amont de la séance, sachant que l'Exécutif est actuellement mobilisé pour faire respecter les règles que nous nous sommes récemment fixées en matière de bien-être animal.

En effet, depuis la création d'une délégation à la condition animale, voulue par la Maire de Paris, nous nous sommes mis à la tâche pour faire évoluer toutes les pratiques au prisme du bien-être animal. C'est dans ce cadre, je le rappelle, que nous avons fait voter en juillet 2021 la charte du bien-être animal, et que nous nous sommes intéressés à des activités comme les promenades à poney, présentes depuis des décennies dans nos arrondissements mais n'ayant fait l'objet d'aucune régulation jusqu'à présent. Nous avons donc fixé de nouvelles règles portant sur la limitation du nombre de journées d'activité, la question du transport, l'accès à l'eau et au foin, pour ces animaux qui sont présents dans certains espaces verts parisiens.

Quelques mois après le renouvellement des conventions - je tiens à le préciser : sans attendre d'être saisie par les associations - la Ville de Paris a effectué des contrôles. Plusieurs manquements ont été constatés et nous avons décidé, avec ma collègue Olivia POLSKI, de réagir avec fermeté. Les exploitants ont été convoqués, une procédure administrative a été lancée. Les organisateurs de promenades ont réglementairement un mois pour se mettre en conformité. Si les problèmes persistent, nous ferons preuve de la plus grande fermeté et prendrons des sanctions qui peuvent aller jusqu'au retrait des autorisations d'exercer. C'est ce que rappelle le vœu de l'Exécutif que je vous propose aujourd'hui, qui reprend les exigences communes qui sont les nôtres, sans pour autant préempter une procédure administrative en cours.

Par ailleurs, je me permets de rappeler aux élus du groupe Changer Paris que les conventions que nous attribuons le sont avec les mairies d'arrondissement, que c'est dans le 7e arrondissement et le 16e arrondissement que sont aujourd'hui constatés les problèmes les plus graves, sans qu'aucune de ces mairies ne nous ait jamais saisis ou alertés.

Les vérifications de mise en conformité...

Je dis simplement que vous ne nous avez contactés d'aucune façon sur d'éventuels problèmes que vous auriez constatés avec les concessionnaires et les exploitants. Cela étant, je vous dis que nous avons fait des contrôles qui montrent des problèmes dans le respect de l'application de la charte du bien-être animal. Donc, vous qui vous dites préoccupés par la question du bien-être animal, vous devriez être préoccupés des conditions dans lesquelles s'exercent ces activités dans vos arrondissements. Pour autant, je n'ai pas eu d'alerte de votre part, Madame DATI, concernant d'éventuels manquements à la charte en question. Donc, je le mentionne quand même, le dis et le précise.

Les vérifications de mise en conformité des exploitations sont menées d'ici la fin de l'été. Je le répète : nous ferons preuve de vigilance et de fermeté dans le cadre d'une procédure administrative qui est menée dans le respect du contradictoire, dans les règles de l'art, comme le propose le vœu de l'Exécutif que je vous propose maintenant d'adopter.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 25 du groupe Changer Paris est-il maintenu ? Oui ?

Mme Samia BADAT-KARAM. - Vu la réponse extrêmement étrange de M. NAJDOVSKI, on va le maintenir.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Très bien.

Est-ce que le vœu n° 26 est maintenu ? Oui.

Les deux vœux sont donc maintenus.

Je voudrais que notre Assemblée s'exprime dans le silence le plus complet. C'est bon, on a compris. L'échange est arrivé à son terme. Après, on est dans la répétition, cela devient inutile.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 25 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 26 déposée par le groupe "Indépendants et Progressistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 26 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2022, V. 88).

Je suis désolé, Samia BADAT-KARAM, je n'avais pas vu que vous aviez demandé une explication de vote sur le vœu n° 26.

Souhaitez-vous toujours la faire ? Je suis désolé, c'était l'autre feuille.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Je vais profiter de l'explication de vote pour dire que les propos de M. NAJDOVSKI sont révoltants. Nous accuser presque, le 7e arrondissement et le 16e arrondissement, d'être complices de maltraitance animale, c'est honteux.

Si, si, vous l'avez dit, et nous sommes plusieurs à l'avoir entendu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Personne ne vous entend.

Je vous propose de finir cette discussion ailleurs et de passer, dans le silence le plus complet, au dossier suivant, qui est le dossier... Et je remercie Christophe NAJDOVSKI puisque nous en avons terminé avec ses dossiers. J'ai entendu dans cet hémicycle des propos plus inacceptables.

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la prolifération des chenilles processionnaires à Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que le vœu n° 27 déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, relatif à la prolifération des chenilles processionnaires à Paris, est retiré de l'ordre du jour.

2022 DAE 48 - Subventions de fonctionnement (50.000 euros) et conventions avec deux associations participant à l'animation de la communauté des acteurs de l'alimentation durable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous propose maintenant de passer aux dossiers concernant la délégation d'Audrey PULVAR, avec, tout d'abord, le projet de délibération DAE 48 relatif à l'attribution de subventions de fonctionnement, 50.000 euros, et de conventions avec deux associations participant à l'animation de la communauté des acteurs de l'alimentation durable.

La parole est à Mme Chloé SAGASPE.

Mme Chloé SAGASPE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, chère Audrey, bien évidemment, les écologistes se réjouissent de l'attribution de cette subvention à l'association "La Communauté EcoTable", située dans le 11e arrondissement, que nous avons d'ailleurs eu la chance d'accueillir à notre dernier pré-conseil d'arrondissement afin qu'elle puisse venir présenter ses missions aux habitantes et habitants du 11e arrondissement, et faire ainsi connaître les actions de sensibilisation qu'elle mène face à l'immense défi de la transition alimentaire, non seulement auprès des professionnels mais aussi et surtout auprès des citoyennes et citoyens.

J'ai déjà eu l'occasion ici même de saluer leur mobilisation en temps de crise, et ce, dès la première vague de Covid-19, puisque l'association avait en effet enfilé son tablier pour venir en aide aux plus démunis, et faire preuve de solidarité envers celles et ceux qui en ont besoin. Elle s'était alors donnée pour noble mission de restaurer les

corps et les forces des soignantes et soignants, et également des étudiantes et étudiants qui sont plongés, on le sait, dans une précarité grandissante et croissante, accentuée par la crise sanitaire.

Nous nous réjouissons donc du lancement du quartier pilote de l'alimentation durable, qui est à cheval sur les 10e et 11e arrondissements de Paris, sur un territoire de près de 2 kilomètres. Car, quoi de mieux en effet que l'échelon local, comme le dit l'association elle-même, pour expérimenter, comprendre et faire rayonner les actions. Comme l'excellente initiative qu'a prise l'association, en lien avec la mairie du 11e arrondissement, d'organiser un grand banquet dans notre arrondissement le 15 mai dernier, qui a justement permis, le temps d'une matinée, que les restaurateurs, les associations, les habitantes et habitants, les commerçantes et commerçants cuisinent tous ensemble à partir de produits "bio" et de saison, puisqu'il s'agit avant tout de tisser des liens et un réseau local de professionnels de la fourche à la fourchette pour partager les bonnes pratiques, et ainsi, agir au plus près des territoires pour une alimentation saine, de qualité et accessible à toutes et tous.

Cette année, l'association souhaite amplifier cet écosystème très vertueux, notamment par des actions de sensibilisation et d'éducation, que nous saluons. D'ailleurs, nous attendons avec impatience les résultats du diagnostic de l'état de l'alimentation qu'elle a réalisé l'année dernière dans le quartier.

L'excellent travail d'EcoTable fait aussi écho à celui de "Smartfood", qui est un incubateur de structures autour de l'alimentation durable, situé, quant à lui, dans le 20e arrondissement de Paris. Cet incubateur a déjà accompagné pas moins de 107 structures. Aujourd'hui, leur volonté est d'animer des ateliers sur des thématiques comme celle de l'accessibilité alimentaire, en lien avec l'élue Lila DJELLALI, de l'économie sociale et solidaire et de l'alimentation durable dans le 20e arrondissement.

D'ailleurs, une initiative est en cours au sein des quartiers "politique de la ville", notamment grâce à l'action d'Anne-Claire BOUX, que je salue, qui permet pour la première fois de créer un véritable maillage des structures autour de l'alimentation durable, et de définir des solutions sur des objectifs très concrets afin de lutter contre la précarité alimentaire dans les quartiers politiques et prioritaires de la ville. "Smartfood" s'inscrit dans cette dynamique et lancera son festival le 30 juin prochain, qui va durer trois jours pour permettre de lancer les futurs ateliers qui auront lieu durant l'année 2022-2023.

Vous l'aurez compris, nous nous réjouissons de l'attribution de subventions à ces deux associations qui œuvrent au plus près des territoires dans nos quartiers pour une alimentation durable et accessible à toutes et tous.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Chloé SAGASPE.

Je donne la parole à Mme Audrey PULVAR, pour vous répondre.

Madame la Maire, c'est à vous.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame la Vice-présidente de la 8e Commission.

Chère collègue, chère Chloé, je vous remercie pour votre intervention qui me permet de valoriser le travail de terrain réalisé par deux structures, "EcoTable" et "Smartfood", qui animent et cimentent la communauté des acteurs parisiens de l'alimentation durable. "La Communauté EcoTable" fédère des professionnels et des citoyens qui sont engagés au service de l'alimentation et de la restauration responsables. Elle a lancé en 2021 le projet de quartier pilote de l'alimentation durable, baptisé "Quartier A", qui favorise une alimentation saine et écoresponsable pour toutes et tous, en agissant à une échelle très locale et de manière participative. Ce quartier s'étend sur 2 kilomètres carrés, entre le 10e et le 11e arrondissement.

Alexandra et François ne sont pas là, mais je sais qu'ils sont très engagés dans cette démarche également.

Ce périmètre comprend les quartiers prioritaires de ces arrondissements ainsi que le quartier "zéro déchet" du 10e arrondissement. Le "Quartier A" repose sur la mise en place d'un écosystème alimentaire territorial qui rassemble les professionnels des filières de l'alimentation durable et permet le partage de bonnes pratiques. Ce projet, soutenu à son lancement - l'année passée - par ma délégation et par la Ville, et financé par l'ADEME également, doit se déployer sur 5 années.

En 2022, "La Communauté EcoTable" amplifie la mobilisation de l'écosystème de professionnels, avec des groupes de travail qui vont élaborer des actions de mutualisation et de logistique, et développer des actions de sensibilisation, d'éducation et d'animation. Je vous propose donc d'attribuer une subvention de fonctionnement de 15.000 euros à "La Communauté EcoTable" afin qu'elle poursuive le déploiement du "Quartier A" en 2022.

Plateforme d'innovation de "Paris&Co", vous avez parlé de "Smartfood", qui est dédiée à l'alimentation de demain. "Smartfood" a fait évoluer son modèle depuis 2 ans pour devenir un tiers lieu de l'alimentation durable. Associations de l'aide alimentaire, associations pour le maintien d'une agriculture paysanne, acteurs de l'économie sociale et solidaire, grandes entreprises, jeunes pousses, jeunes entrepreneurs, institutions et habitants du 20e arrondissement s'y retrouvent autour d'un enjeu commun, expérimenter et développer l'innovation sous toutes ses formes : dans l'alimentation, l'innovation sociale, la recherche, le développement, l'innovation d'usage.

Située rue des Haies, au cœur d'un quartier prioritaire du 20^e arrondissement, et au carrefour de nombreuses initiatives particulièrement riches en matière d'alimentation durable, qu'il s'agisse de "Baluchon", rue Albert-Marquet, ou de la future fabrique des transitions alimentaires et agricoles, que nous allons installer rue Serpollet, "Smartfood" souhaite ouvrir son lieu à une plus grande diversité d'acteurs de l'alimentation durable pour en faire l'épicentre de la communauté, pour la rendre visible et créer un cadre d'échanges réguliers qui favorisent des synergies au sein de la communauté.

Dans cette optique, "Smartfood" souhaite proposer des animations dédiées lors du "Smartfood Festival", que vous avez évoqué, à l'organisation d'ateliers de travail et de réflexion qui ciblent des acteurs ayant des enjeux communs ou portant des initiatives complémentaires, et organise des rencontres ouvertes à toute la communauté, permettant aux acteurs de se retrouver entre pairs - c'est très important, ils nous le demandent régulièrement - et d'échanger.

Je profite de l'occasion de la mention du "Smartfood festival", et de ce petit arrêt sur "Smartfood" et sur "EcoTable", pour vous convier toutes et tous, chers collègues de la majorité et de l'opposition, au "Festival du mieux manger", qui se déroulera du 25 juin au 2 juillet à Paris, notamment à l'Académie du Climat et sur la place des Fêtes, pour un grand marché paysan.

Je voudrais également remercier la centaine de partenaires qui ont répondu à notre appel à manifestation d'intérêt, dont beaucoup de caisses des écoles. Tout le monde est concerné, encore une fois, majorité comme opposition. Beaucoup de nos gestionnaires, mais pas seulement, ont répondu à notre appel à manifestation d'intérêt. Nous allons donc, grâce à leur dynamisme, vous proposer tout au long de cette semaine une programmation d'événements qui feront la promotion de l'agriculture et de l'alimentation durable.

Nous avons volontairement intitulé ce festival "Festival du mieux manger", et pas "Festival du bien manger", car, pour nous, il ne s'agissait pas de faire la leçon à quiconque, puisqu'il n'y a pas de manière de bien manger ou mal manger. Mais je crois que nous pouvons tous mieux manger. En plus, c'est un plaisir dont les Français ont le secret. L'Unesco a même reconnu notre repas français au patrimoine mondial de l'humanité. C'est quelque chose que l'on doit, entre autres, à Nicolas SARKOZY. Rachida DATI, voyez comme je suis ouverte d'esprit.

Je vous remercie, chers collègues.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Audrey PULVAR. Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 48.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAE 48).

2022 DEVE 21 - Approbation du Plan alimentation durable de la Ville de Paris pour la période 2022-2027.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au renforcement des ambitions du Plan alimentation durable 2022-2027.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous arrivons à un projet de délibération important. C'est le projet de délibération DEVE 21. Il s'agit de l'approbation du "Plan Alimentation durable" de la Ville de Paris pour la période 2022-2027, avec un nombre important d'inscrits, ce qui est normal vu l'importance du sujet.

Des amendements ont été déposés. Evidemment, les oratrices et orateurs auront le soin de présenter les amendements lorsqu'ils ou elles interviendront.

Par ailleurs, je pense qu'à titre d'information, nous terminerons non pas avec le "Plan d'alimentation durable", mais avec le vœu qui suit et concerne une alimentation de qualité. Tout cela pour vous dire que nous ne commencerons pas la 1^{ère} Commission ce soir, comme il nous reste encore 1 heure 05 de débat. Evidemment, ce n'est pas une bonne raison pour être trop bavard.

Je donne la parole au Président FÉRAUD, pour intervenir sur le "Plan Alimentation durable".

Président, c'est à vous.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je me réjouis d'être le premier intervenant sur ce projet de délibération important, car la priorité de la Ville d'améliorer la qualité des repas servis chaque jour dans les établissements qui relèvent de notre responsabilité, n'est pas nouvelle, mais le plan qui nous est présenté aujourd'hui prévoit de franchir une nouvelle étape. En effet, il s'inscrit dans la dynamique commencée en 2009, lors des deux précédents plans sur le sujet. Cela prouve la constance de notre volonté et de notre détermination.

Mais, aujourd'hui, nous souhaitons aller plus loin. Car nous savons que le bilan carbone de Paris a révélé que notre système alimentaire était le deuxième poste émetteur de gaz à effet de serre. Nous avons donc là un formidable levier d'action très concret pour agir. Le sujet est, nous le savons, primordial. Il recueille de plus en plus l'attention de nos concitoyens.

Permettez-moi de remercier Audrey PULVAR pour son investissement et son travail sur un sujet qui touche le quotidien de nombre de Parisiens, quels que soient leur âge et les structures dans lesquelles ils peuvent être accueillis.

Je me félicite de la méthode mise en œuvre pour élaborer ce plan, aboutissement d'un long processus de concertation qui a démarré en juillet 2020, qui a mobilisé de très nombreux acteurs, élus, responsables d'arrondissement, directrices et directeurs des caisses des écoles, le Centre d'Action sociale de la Ville de Paris, la Direction de la Petite Enfance, l'A.S.P.P., des usagers. Je vois, dans cette longue liste, un gage de réussite.

Nombreuses ont été les réunions d'échange et de travail pour aboutir à ce résultat très exhaustif. Audrey PULVAR et ses collaborateurs, mais aussi l'administration de la Ville de Paris et les autres membres de l'Exécutif concernés, ont pris le temps de la discussion, de l'échange, de la concertation et de la présentation aux groupes de la majorité comme de l'opposition il y a quelques semaines.

Aujourd'hui, la restauration collective de la Ville de Paris, ce sont plus de 30 millions de repas annuels préparés, dont 50 % sont issus de produits biologiques ou de l'agriculture durable. L'objectif de ce nouveau plan est clair et très ambitieux : aboutir à une alimentation 100 % durable, dont 75 % d'alimentation "bio" qui privilégie des aliments issus de l'agriculture biologique et labellisée, en s'approvisionnant au maximum auprès de producteurs locaux, avec, là aussi, un objectif chiffré : 50 % d'approvisionnements à moins de 250 kilomètres de Paris.

Aujourd'hui, nous le savons, la Ville de Paris est le premier acheteur de produits biologiques de France. Parce qu'il n'y a qu'une planète, nous nous inscrivons dans le soutien à une agriculture respectueuse de l'environnement, qui préserve la biodiversité, les ressources naturelles, la qualité des eaux et des sols, mais aussi une agriculture qui rémunère mieux ses producteurs. Le rôle de la Ville de Paris est essentiel.

Nous contribuons, en Ile-de-France et au-delà, non seulement au développement rural et à la lutte contre la désertification, mais aussi au maintien et à l'accroissement de l'emploi agricole puisque l'agriculture durable utilise davantage de main-d'œuvre que l'agriculture intensive. Oui, Paris s'inscrit pleinement dans un cercle vertueux en répondant aux défis environnementaux et climatiques, tout en améliorant la qualité des repas servis aux usagers dans nos cantines et nos restaurants collectifs. Les enjeux sont liés.

C'est pourquoi le "Plan d'alimentation durable" qui nous est présenté est vaste. 3 axes, 12 défis, 24 fiches action. Un "Plan d'alimentation durable" précis et pragmatique qui concerne de nombreux domaines : l'approvisionnement, l'alimentation de saison, la production locale, une restauration collective "flexitarienne", une restauration collective "zéro déchet" et une restauration collective solidaire. L'importance du sujet méritait largement ce degré de détails.

Pour réussir, nous avons et aurons besoin de l'investissement de tous les acteurs, à tous les échelons. La restauration collective, ce sont des femmes et des hommes qui élaborent des menus, passent des commandes, cuisinent, servent en salle. Ce sont plusieurs caisses des écoles. C'est la raison pour laquelle la Ville s'engage, par ce plan, à former l'ensemble des personnels qui interviennent dans le domaine. C'est à ce prix, et à ce prix seulement, que nous parviendrons à atteindre nos objectifs et dans l'égalité entre les arrondissements, quelle que soit leur sociologie. C'est, pour notre majorité de gauche, un enjeu essentiel.

Je ne doute donc pas que les objectifs portés par ce nouveau "Plan de l'alimentation durable" seront adoptés par notre Assemblée, et largement. Je ne doute pas non plus que les observateurs attentifs de notre vie politique, et de ce Conseil de Paris en particulier, pourront constater que nous travaillons, que nous avançons et nous ne dévions pas de notre feuille de route, celle de 2020, valable pour tout ce mandat.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

La parole est à Mme Delphine BÜRKLI.

Madame la Maire du 9e arrondissement, c'est à vous.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

L'alimentation durable à Paris est un enjeu capital. Je souhaite l'aborder ce soir sous un angle plus précis, à savoir l'avenir de la restauration scolaire à Paris, dont la qualité dépend en grande partie des mairies d'arrondissement à travers leur caisse des écoles, qui réunit les personnels de cuisine, gère les marchés d'approvisionnement, confectionne les menus et veille à l'équilibre des repas pour les enfants.

En tant que maire du 9e arrondissement, responsable de la caisse des écoles, je mesure au quotidien combien l'action publique sur ces questions est essentielle à la qualité de vie des familles parisiennes. Les documents du plan en attestent. Les caisses des écoles assurent près des trois quarts des repas annuels dans la restauration collective

parisienne. A travers ce plan, vous faites le catalogue des initiatives prises de longue date par les arrondissements. Sauf que tout n'est pas dit. Par exemple, pour le 9e arrondissement, ce plan est déjà obsolète. S'agissant des repas végétariens, depuis un an, nous sommes déjà à deux repas végétariens par semaine. Dans le 5e arrondissement, la maire, Florence BERTHOUT, a mis en place ce dispositif depuis janvier.

Nous avons également mis en place un plan de lutte contre le gaspillage, qui nous a permis de le réduire de 30 %. Nous avons renforcé la demande de transparence sur l'origine des produits livrés à notre fournisseur. Dans la continuité, nous avons aussi participé à une expérimentation du bilan carbone de nos approvisionnements, d'ailleurs en collaboration avec la mairie du 10e arrondissement, et avons constaté l'impact écologique de la réduction de produits carnés dans les menus alimentaires en restauration scolaire. Désormais, nous savons, étude à l'appui, que l'ajout d'un menu végétarien dans la restauration collective municipale, c'est un bilan carbone réduit de 20 %.

Sur ce sujet capital, nous avons mis en place des actions qui n'étaient pas contenues dans le précédent plan. A partir du 1er juin, nous irons plus loin en expérimentant l'alternative végétarienne quotidienne au sein d'un groupe scolaire de l'arrondissement, le groupe scolaire Buffault.

Enfin, le nouveau marché d'approvisionnement que la caisse du 9e arrondissement a signé, qui sera effectif en septembre de cette année, intègre déjà les nombreux axes du "Plan d'alimentation durable" étudié aujourd'hui. Grâce à ces mesures et cette dynamique impulsée depuis 2014, nous pouvons continuer à viser loin : 80 % d'alimentation durable en 2022 pour les 3.200 repas servis quotidiennement dans l'arrondissement.

Cependant, pour aller encore plus loin et assurer le meilleur service public, nous devons faire bloc, et le travail en interaction avec la Région Ile-de-France reste primordial. Or, aujourd'hui, et je le déplore, il est pratiquement inexistant. L'Ile-de-France est une grande terre agricole. Grâce à des moyens multipliés par 2 depuis 2015 et grâce à l'adoption d'un pacte agricole depuis 2018, la Région Ile-de-France met plus en valeur son territoire couvert de surfaces agricoles, aide à la conversion au "bio", travaille à la désartificialisation des sols. Tout cela dans le but de mieux produire, de distribuer en circuit court et de permettre aux Franciliens d'avoir accès à des produits sains et "bio". Nous ne devons pas, à Paris, passer à côté de cette dynamique. Nous devons en profiter en travaillant en bonne intelligence avec la Région pour assurer le meilleur pour les Parisiens.

Il faut aussi aller plus loin en matière d'accès à la restauration scolaire. J'ai la conviction que c'est une mission d'intérêt général forte et que la collectivité doit engager au plus vite une large réflexion sur la question de la gratuité de ce service public essentiel. C'est pour moi un enjeu de santé publique et un enjeu environnemental également. On le sait, pour beaucoup d'enfants parisiens, le repas à la cantine est souvent le seul repas de la journée équilibré et diversifié.

Enfin, l'alimentation saine et de bon goût est un enjeu sur le temps long. Apprendre à bien manger, de manière saine, locale et durable, doit constituer notre objectif commun. Trop souvent depuis deux ans, les écoles et la restauration scolaire ont été considérées comme des variables d'ajustement de la situation sanitaire. Trop souvent, l'aspect culturel de l'alimentation a pu être négligé. Or, la prédominance de la question sanitaire a fait passer une préoccupation fondamentale dans la construction des habitudes alimentaires collectives dès l'enfance. Se restaurer, au-delà du repas en lui-même, c'est partager un moment convivial. C'est une respiration salutaire dans des journées d'apprentissage souvent longues.

Fort des épreuves traversées ces deux dernières années, le contexte dans lequel sont pris ces repas doit être repensé pour renforcer leur importance alimentaire et sociale, et repenser les repas comme des moments d'éveil et de convivialité.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je donne maintenant la parole à M. Jérôme LORIAU.

M. Jérôme LORIAU. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, dans ce projet de délibération, il y a, bien sûr, beaucoup de choses positives que nous partageons, même s'il y a aussi un gros questionnement sur la charge supplémentaire que cela va faire porter sur les caisses des écoles, qui font, je le rappelle également, un travail absolument admirable dans chacun des arrondissements.

Je voudrais insister pour que nous ayons aussi à l'idée, au-delà des enjeux environnementaux, qu'il est essentiel de pouvoir faire de la restauration scolaire un lieu de prévention et d'éducation. Il ne s'agit plus que ce moment soit uniquement un moment passif de consommation pour les enfants, parce que, ce repas, c'est parfois le seul complet, le seul équilibré de la journée pour certaines familles. Même s'il doit rester un moment de convivialité et de plaisir, vous l'avez dit, c'est également un moment où il faut acquérir ces données essentielles : manger, cela se pense et cela s'apprend.

Il faut apprendre que le repas est un moment actif, et pas passif. C'est un moment qui est engagé par les choix que l'on fait de ce que l'on mange et de ce que l'on fait pour préparer ce repas. Oui, une alimentation saine en termes de santé, c'est une alimentation moins carnée. Oui, une alimentation saine, c'est une alimentation qui utilise

le moins possible des produits transformés. Oui, bien sûr, une alimentation saine exclut les substances controversées. Il est très favorable que notre Ville s'engage sur ces pistes.

Mais, pour être efficace, cette alimentation doit être prolongée dans le temps. C'est pourquoi il est indispensable de travailler avec l'Education nationale, le Rectorat en l'espèce, pour faire que ce moment soit un véritable temps d'enseignement, et que les messages du bien manger soient passés auprès des enfants et soient acquis. Mais il est aussi capital d'ouvrir ce message, d'ouvrir la restauration scolaire sur la ville, sur les familles. D'ailleurs, c'est l'enjeu du défi n° 10. Ne nous trompons pas, le vrai défi dépasse largement la restauration scolaire : c'est de donner à toutes les familles les clefs, les moyens et le pouvoir de prolonger au quotidien l'effort de qualité et d'équilibre qui est fait au moment de la restauration scolaire.

Prenons par exemple l'action n° 11, qui a pour but de lutter contre le gaspillage. Il faut qu'elle dépasse l'école, que l'on soit en mesure de créer des réels réseaux locaux, avec des associations et des commerçants pour pouvoir lutter contre le gaspillage.

Sur le sujet de l'alimentation, au-delà des enjeux environnementaux, je ne peux pas occulter ou omettre l'enjeu majeur de santé publique qu'il représente : 50 % de la population en France est en surpoids ou en situation d'obésité. Même si l'Île-de-France est un peu moins touchée, il y a une véritable urgence à enrayer ce fléau qui écourte les vies. Les moyens que l'on peut accorder à l'alimentation dans un foyer restent un déterminant majeur d'une alimentation saine. Il faut massivement favoriser toutes les initiatives qui mettent à la portée de tous les éléments constitutifs d'une alimentation saine.

Mais, l'autre pilier, c'est le savoir manger. Ce combat, c'est à l'école, dès le plus jeune âge, qu'il se gagne ou se perd. Alors, ne laissons pas passer le train. Plutôt que d'en faire un enjeu dogmatique et normatif, saisissons l'opportunité qui nous est donnée et que nous offre la restauration scolaire de faire une immense opération de prévention, et ce, bien au-delà des murs de nos écoles, pour tous les enfants et tous les Parisiens.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jérôme LORIAU.

La parole est maintenant à Mme Anne-Claire TYSSANDIER, qui en profitera pour présenter l'amendement n° 28.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Mes chers collègues, avec le "Plan Alimentation durable", la Ville de Paris va désormais passer aux actes, et c'est une bonne chose. Nous voyons au quotidien, avec nos caisses des écoles, dans nos arrondissements, combien la qualité des produits proposés dans les cantines a augmenté en bien, et nous nous en félicitons.

Si nous pouvons nous féliciter globalement de ce plan, notamment dans sa partie sur la restauration collective, il nous paraît important, avec notre amendement, et comme vous l'avez souligné, de clarifier le sujet de la consommation de la viande. Il nous semble nécessaire, non pas de chasser la viande de nos assiettes, mais bien de privilégier les producteurs locaux et la qualité. J'en profite pour rappeler ici l'importance du secteur agricole de la région francilienne, qui dédie 47 % de son territoire à l'agriculture engagée dans des démarches vertueuses, à l'image de la charte francilienne pour le bien-être animal.

Si la présence d'une offre végétarienne à côté des propositions traditionnelles dans nos cantines permet aux usagers d'être libres dans leur choix, elle ne peut se faire au détriment d'une offre de protéines animales. Nous pensons que la présence d'une offre carnée est aussi une mesure d'égalité sociale, comme mes collègues l'ont rappelé, permettant aux enfants issus d'un milieu modeste d'avoir accès à un repas de haute qualité nutritive. En effet, la consommation de viande reste indispensable. Les recommandations du groupe d'étude des marchés de restauration collective et nutrition, ainsi que l'arrêté du 30 septembre 2011 qui impose un minimum de 4 repas sur 20 avec viande, en témoignent.

Si nous nous plaçons sous l'angle de la qualité, et pas seulement de la quantité, nous pouvons regretter que, bien que ce "Plan Alimentation durable" prévoie bel et bien de porter une attention au bien-être animal, il n'y ait aucune indication sur un réel processus de vérification du traitement des animaux par les fournisseurs. Or, pour nous, la qualité implique d'avoir une viande dont la provenance est tracée, la plus locale possible, comme vous le soulignez dans votre plan, dans le respect des règles et des exigences pour lesquelles notre région et notre pays sont mondialement réputés. Je pense, par exemple, au label "étiquette bien-être animal" ou encore au "Label rouge".

Vous le voyez, notre amendement a pour objet de mieux préciser la notion de bien-être animal et de reconnaître ainsi le travail quotidien des producteurs pour nous assurer une alimentation de qualité. Car, ce "Plan Alimentation durable", ce sont aussi des agriculteurs et agricultrices qui sont engagés au quotidien pour nous nourrir mieux et durablement. Notre souveraineté alimentaire se fera avec eux, et pas contre eux. Une grande majorité de nos éleveurs sont engagés dans le respect du bien-être animal et nous devons les soutenir en ce sens. Nous souhaitons rappeler par-là que, sans eux, pas d'alimentation saine et durable ou respectueuse de notre environnement et du bien-être animal. Ce plan est aussi un plan pour nos agriculteurs.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Anne-Claire TYSSANDIER.

Je donne maintenant la parole à Mme Chloé SAGASPE, qui aura la tâche, dans ces 5 minutes, de présenter les amendements n° 29, n° 30, n° 31, n° 32 et n° 33, ainsi que le vœu n° 34.

Mme Chloé SAGASPE. - Bien sûr, Monsieur le Maire. Merci beaucoup.

Chère Audrey, le "Plan Alimentation durable", on le sait, est le fruit d'un long travail de concertation, qui a impliqué bon nombre d'acteurs et d'actrices de la filière, des citoyennes et des citoyens, des élus, démarche que nous souhaitons - nous, écologistes - saluer. Ce plan, dont nous partageons l'ambition globale est une excellente initiative, mais il nous laisse - pardonnez-moi l'expression - un peu sur notre faim. Car, on le sait, mes chers collègues, le diable se cache toujours dans les détails.

A sa lecture attentive, il nous semble que des sujets essentiels et fondamentaux manquent encore à l'appel et que d'autres mériteraient d'être retravaillés et précisés. Je pense en particulier à l'absence de définition claire de ce que l'on entend par "alimentation durable", à l'absence d'échéances ou de calendrier précis pour atteindre des objectifs, comme sur l'offre végétarienne, mais surtout d'indicateurs de suivi. Pourtant, il ne s'agit ni plus ni moins de bons sens, mes chers collègues, si nous voulons mesurer les progrès accomplis.

C'est pour cette raison que notre groupe, comme à son habitude, a été force de proposition et que nous portons un vœu rattaché à ce plan et pas moins de 5 amendements, que je vais vous présenter en partie puisque ma collègue Alice TIMSIT aura le soin de compléter mon propos.

Au préalable, je tiens à remercier très chaleureusement Audrey PULVAR et son cabinet, pour les échanges extrêmement constructifs que nous avons eus à ce sujet.

D'abord, entendons-nous sur ce que l'on entend exactement par "alimentation durable". Car, oui, les mots ont un sens et une portée symbolique. Il est donc indispensable au préalable de s'accorder sur une définition claire et ambitieuse des enjeux que cela recouvre, en l'inscrivant directement dans ce plan. Nous, écologistes, portons en effet une vision globale et systémique de l'alimentation, tant elle touche à des questions de production agricole, d'approvisionnement, de santé et de justice sociale. Elle ne concerne donc pas uniquement la qualité nutritionnelle des aliments que l'on consomme, ou encore les démarches vertueuses dans lesquelles s'inscrivent les agricultrices et agriculteurs qui fournissent des denrées à nos restaurants parisiens.

Il convient, en effet, de parler de traçabilité, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de réduction du gaspillage alimentaire et de valorisation des déchets, ou encore du caractère abordable et juste des repas, puisque pour bon nombre de personnes, il s'agit du seul repas complet et sain de la journée. Bien manger est donc non seulement un enjeu de santé, mais aussi de solidarité. Une attention plus particulière en direction des quartiers populaires et des publics précaires mériterait, à notre sens, de figurer dans ce plan. Près de 13 % des enfants, et ce, toutes classes sociales confondues, continuent malheureusement à arriver à l'école le ventre vide le matin.

C'est pourquoi nous avons proposé que la Ville de Paris mette en place, à l'instar de Lyon, une expérimentation de distribution de petits-déjeuners gratuits dans les écoles des quartiers populaires. D'ailleurs, nous avons voté un vœu en ce sens, qui n'est pas encore mis en place à ce jour. Nous espérons que l'adoption de ce plan pourra y mettre un coup d'accélérateur.

Par ailleurs, afin d'en faire un plan réellement opérationnel, dont nous pourrions suivre pas à pas la mise en œuvre, nous demandons qu'il soit accompagné d'indicateurs de suivi directement inscrits dans ce plan, ainsi que de fiches action.

Il est également essentiel que soient clarifiées les échéances d'atteinte de ces objectifs, en particulier concernant l'approvisionnement en denrées locales. Comme nous le rappelons dans l'un de nos amendements, si l'on élève une volaille en Ile-de-France et qu'on la transforme dans une usine bretonne, pour la redistribuer ensuite dans nos restaurants collectifs parisiens, ce n'est effectivement pas ce que nous, écologistes, considérons comme de l'approvisionnement local.

L'essentiel de la mise en œuvre du plan repose sur AgriParis, qui n'en est actuellement qu'au stade de la préfiguration. Nous souhaitons que nous soit communiqué un calendrier précis de la sortie de terre de cet opérateur.

Mes chers collègues, l'agriculture et l'alimentation restent des secteurs très émetteurs : 36 % des émissions de gaz à effet de serre françaises sont toujours liées à l'agriculture et à l'alimentation, si l'on tient compte de toutes les composantes de la chaîne, et ce, du champ à la fourchette. C'est bien plus que le transport ou le logement. Paris, à cet égard, doit être exemplaire. Des repas bas carbone, plus durables et équilibrés dans nos cantines, c'est possible. D'ailleurs, c'est ce que faisons déjà. Mais nous devons amplifier nos efforts.

Fort du succès des expérimentations et des démarches climat/cantines qui ont été menées dans les 9e et 10e arrondissements, et ont permis de réduire significativement les émissions de gaz à effet de serre, puisque nous les avons réduites de près de 30 % en seulement un an et demi - d'ailleurs, je remercie "Bio Consom'acteurs", l'association qui accompagne la Ville dans cette démarche - nous suggérons d'étendre ce dispositif à tous les arrondissements et demandons qu'un plan soit fait pour le généraliser à l'ensemble des caisses des écoles parisiennes.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Chloé SAGASPE.

La parole est à Mme Alice TIMSIT, pour compléter votre propos.

Mme Alice TIMSIT. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, avant toutes choses, permettez-moi de m'associer très sincèrement aux remerciements qui ont été formulés par Chloé SAGASPE à l'adresse d'Audrey PULVAR et de son cabinet, notamment pour la qualité des échanges que nous avons eus. Je tiens à le souligner, car c'est très agréable de travailler ainsi.

Le "Plan Alimentation durable 2022-2027" porte une ambition forte pour la restauration collective : celle d'atteindre 100 % d'alimentation durable et 50 % d'alimentation produite localement. De tels objectifs, sous réserve qu'ils soient précisés, concourent directement à la décarbonation de nos assiettes et à la bonne santé des enfants, des agentes et agents ainsi que des aînés qui mangent au sein des restaurants collectifs de la Ville. C'est une très bonne nouvelle.

Toutefois, comme l'a dit Chloé SAGASPE auparavant, plusieurs objectifs méritent d'être rehaussés et/ou précisés. J'évoquerai ici particulièrement la part encore trop insuffisante faite à l'alimentation d'origine végétale, la nécessité de recourir prioritairement aux circuits courts, et enfin, l'effort supplémentaire que la Ville de Paris doit déployer pour accompagner les personnels à l'élaboration de repas savoureux et qui aient bon goût.

Tout d'abord, il est urgent de faire une plus grande place à l'alimentation d'origine végétale. C'est avant tout une question de santé publique et de réduction de notre empreinte carbone. Manger moins de viande, c'est minimiser les risques de cancer et de maladies cardio-vasculaires. C'est également protéger notre planète.

Au regard de l'urgence écologique et climatique, il nous faut faire moins et mieux. Nous ne sommes ni des anti-viande, ni des anti-poisson, mais nous sommes convaincus que c'est à la collectivité d'être responsable de l'origine, de la qualité des aliments et du bien-être des animaux qui sont consommés au sein de la restauration collective parisienne. Donc, moins de produits d'origine animale, mais de meilleurs produits issus de l'élevage ou de la pêche vertueuse. Nous saluons, en ce sens, l'ambition de ce plan qui vise à un approvisionnement en produits labellisés.

Dans la même veine, nous saluons la généralisation de deux repas végétariens hebdomadaires pour toutes et tous. Ces repas devront nécessairement remplir toutes les conditions nutritionnelles pour satisfaire les recommandations de l'Anses. Parce qu'un repas végétarien, ce n'est pas prendre simplement l'accompagnement de légumes. Il faut concevoir des recettes savoureuses qui répondent aux besoins journaliers en apport protéique, notamment en nouant de nouveaux partenariats auprès de cultivateurs de légumineuses proches de Paris. Ainsi, il est indispensable que les gestionnaires, notamment des caisses des écoles et la Mairie, accompagnent les chefs dans la conception et l'élaboration de ces recettes.

Par ailleurs, l'objectif de deux repas végétariens chaque semaine doit s'accompagner d'une alternative végétarienne quotidienne tous les autres jours de la semaine. C'est le sens de notre amendement. A titre informatif, ce n'est pas encore le cas à la cantine de l'Hôtel de Ville. Aujourd'hui, on ne peut pas raisonnablement se satisfaire d'une situation qui ne permet pas aux personnes végétariennes de manger à la cantine tous les midis. Il y va de la réduction de notre empreinte carbone et du respect des régimes alimentaires de tout un chacun. Nous souhaitons que cette alternative végétarienne quotidienne puisse être mise en place dès le 1er janvier 2023.

Autre objectif du plan qu'il nous paraît important de rehausser : la nécessité de recourir plus largement à des contrats en circuit court. Réduire le nombre d'intermédiaires dans la chaîne alimentaire, c'est répartir plus justement la valeur. C'est également rémunérer plus justement les agricultrices et les agriculteurs. C'est recréer davantage de proximité entre les producteurs et les consommateurs, dans une logique de soutien aux filières locales. Nous souhaitons donc, à travers notre amendement, que priorité soit donnée aux acteurs engagés dans une dynamique de circuit court.

Sur ce point, j'ai bien conscience que le Code de la commande publique prohibe l'introduction d'un critère de préférence géographique. Il va donc nous falloir imaginer une autre façon de s'adresser de manière privilégiée aux producteurs et aux productrices, car c'est absolument primordial.

Dernier amendement que nous vous soumettons : la mise en place de formations destinées aux cuisiniers et aux cuisinières, ainsi qu'aux personnes qui composent les menus et conçoivent les recettes, afin de les sensibiliser à l'importance de manger des plats sains, des plats équilibrés d'un point de vue nutritionnel, des plats qui soient non transformés, en quantité suffisante, et soient également savoureux. Car, bien manger doit aussi être un moment de plaisir et de partage.

Vous l'aurez compris, ce plan est un formidable levier pour transformer concrètement nos habitudes alimentaires au sein de la restauration collective, et pour répondre à tous les enjeux de climat, d'écologie, de santé et de solidarité. Chacun doit, certes, prendre sa part, mais l'impulsion doit avant tout venir de la puissance publique. C'est tout le sens de nos amendements d'aujourd'hui.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Alice TIMSIT.

La parole est maintenant à Mme Maya AKKARI.

Mme Maya AKKARI. - Merci, Monsieur le Maire.

Chère Alice, dans le 18e arrondissement, nous avons déjà mis en place l'alternative végétarienne quotidienne depuis l'ancien mandat. Douchka MARKOVIC, ma collègue à ma droite, y a beaucoup participé. Notre binôme avait très bien fonctionné à ce niveau.

Mes chers collègues, comme l'a précisé tout à l'heure Rémi FÉRAUD, le nouveau "Plan Alimentation durable" est très ambitieux et détaillé. Son objectif est clair : atteindre une alimentation 100 % durable d'ici 2027 - Alice TIMSIT l'a rappelé également tout à l'heure - en privilégiant les produits issus de l'agriculture biologique ou labellisée, comme "Label rouge", "Pêche durable", ou le commerce équitable.

Dans le 18e arrondissement, j'évoquais tout à l'heure l'alternative végétarienne quotidienne. Mais nous avons également anticipé la transition écologique à plusieurs niveaux, puisque, dans le cadre de la remunicipalisation de la gestion des cantines, la fin de notre modèle de cuisine centrale est prévue pour 2023. Ce seront donc 9 cuisines autonomes qui livreront des écoles satellites dans l'arrondissement, découpé en 9 secteurs pour assurer la liaison chaude, et 4 écoles auront une cuisine autonome. Ce nouveau modèle mettra en place des logistiques douces de livraison entièrement électriques. Les travaux des cuisines de secteur intégreront l'écoconception. Le passage à la liaison chaude offrira une nette réduction des consommations énergétiques liées au cycle de refroidissement et de remise à température.

Aujourd'hui, deux cantines sont déjà en liaison chaude et la cuisine se fait sur place. Ce sont deux expérimentations lancées en 2022 au collège Daniel-Mayer et au collège Aimé-Césaire. 14.000 repas sont distribués quotidiennement dans 80 établissements dans le 18e arrondissement, ce qui représente 8.282 repas en moyenne sur l'année. Nous en sommes déjà à 83 % d'achats responsables. L'ensemble des viandes et des poissons sont labellisés. Nous utilisons 60 % de "bio". Notre pain est "bio" et local.

Depuis la rentrée de septembre 2018 - cela fait déjà 4 ans - les barquettes de réchauffe en plastique ont été remplacées par des barquettes de réchauffe en cellulose, issue de bois de forêts françaises certifiés P.E.F.C. neutre. Il est vrai que ce n'est pas simple à mettre en place au quotidien, parce qu'il faut trouver dans la région des fabricants capables de suivre le rythme de la demande, qui est forte dans le 18e arrondissement.

Nous luttons contre le gaspillage alimentaire - vous l'avez évoqué tout à l'heure également, chère Alice - grâce à des tables de tri qui sont déployées par la caisse des écoles du 18e arrondissement. Actuellement, 51 établissements scolaires trient leurs déchets alimentaires. Pour la rentrée 2022, 31 écoles maternelles bénéficient de tables de tri et d'équipement en ce sens. Des ateliers de sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire sont mis en place depuis 2021 avec l'association "L'école comestible". Nous travaillons avec les associations de solidarité, comme "Le Chaînon Manquant" ou "Les Restos du cœur", pour offrir des dons alimentaires en cas de surplus ou de fermeture exceptionnelle de cantine sur un service.

Depuis la rentrée 2018, la caisse des écoles propose une alternative végétarienne quotidienne. Je l'ai évoqué tout à l'heure. On comptait, en 2020/2021, 12,53 % inscrits pour ce choix chez les maternelles, 11,57 % chez les élémentaires, environ 8 % dans les collèges, 6 % dans les lycées et 25 % des adultes qui déjeunent dans les cantines. Enfin, depuis cette rentrée, des plateaux en acier inoxydable sont expérimentés au collège Marie-Curie. Leur usage sera étendu à d'autres établissements pour la rentrée 2022. De dimension et de poids mieux adaptés aux convives, ils permettent la réduction du gaspillage alimentaire et une économie d'eau au lavage. Nous serons ainsi l'un des premiers arrondissements à avoir testé ces plateaux, juste après le 12e arrondissement.

La montée en compétences des équipes de restauration est un enjeu majeur. Il s'agit de former tous les personnels en cuisine et en salle à l'alimentation durable, sur les enjeux de santé, ainsi que sur les recettes et le bon goût : risque d'obésité, malnutrition, réduction du sel et du sucre. Les bonnes pratiques seront partagées grâce à des ateliers de formation, notamment avec la "Ferme de Paris". Des modules vidéo seront accessibles à tous, et un nouveau lieu sera créé. Il s'agit d'une école des cuisinières et des cuisiniers de la restauration collective parisienne.

Le "Plan Alimentation durable" n'est pas simple à mettre en œuvre, mais on peut dire ce soir que nous sommes sur le bon chemin. Comme tout le monde, je tiens à remercier Audrey PULVAR pour tout le travail qu'elle a effectué de façon participative.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Maya AKKARI.

Je donne la parole à M. Florian SITBON.

M. Florian SITBON. - Je croyais qu'il y avait Jean-Philippe GILLET avant moi.

Monsieur le Maire, merci.

Mes chers collègues, beaucoup a été dit. Il y a tout juste un an, nous recevions les témoignages de Franciliennes et de Franciliens qui avaient été tirés au sort pour participer à la conférence citoyenne qu'Audrey PULVAR avait impulsée, pour répondre à une question : bien manger en 2021, cela veut dire quoi ? Une question

centrale qui répond à 4 objectifs essentiels : manger à sa faim, s'approvisionner à côté de chez soi, manger ce qui est bon pour la santé, et consommer, donc produire, en protégeant l'environnement.

Aujourd'hui, c'est une réponse construite qui est arrivée devant nous. Elle figure dans le "Plan Alimentation durable" qui nous est présenté. Je me réjouis, mes chers collègues, que la Ville de Paris atteigne les objectifs fixés par sa Maire, Anne HIDALGO, en proposant une alimentation 100 % "bio" et durable, dont 50 % de local, dans les cantines de Paris d'ici la fin de la mandature.

Comme le plan est riche et très détaillé, j'attire votre attention sur les engagements forts pris pour les repas qui seront délivrés dans les cantines scolaires, comme beaucoup en ont déjà parlé. Je vous rappelle que 30 millions de repas sont servis chaque année dans 1.300 restaurants collectifs. La gestion de la restauration scolaire, qui comprend les écoles maternelles et élémentaires ainsi que les collèges, est confiée par la Ville aux 17 caisses des écoles. Ces établissements publics autonomes sont présidés par les maires d'arrondissement. 22 millions de repas par an y sont servis.

Grâce à ce plan, les cantines vont préserver le climat et la biodiversité, en tout cas mieux. Précisément, l'approvisionnement sera biologique ou durable dans le respect de l'environnement. Il s'agira de manger local et de saison. Une proposition flexitarienne sera adoptée. Nous poursuivrons notre politique de restauration collective "zéro déchet".

Je suis un peu étonné d'entendre mes collègues du 15e arrondissement, et le maire du 15e arrondissement n'est malheureusement pas là, parce qu'en conseil d'arrondissement, il avait un peu, de manière goguenarde, ironisé. Je voudrais lui dire qu'il ne s'agit pas de nourrir les petits écoliers, comme il le sous-entendait, de graines ou de racines.

Monsieur LORIAU, vous dites qu'il ne faut pas être dogmatique et normatif : je suis bien d'accord, mais cela va dans les deux sens. Quand on caricature de cette manière, même en plaisantant, on ne va pas dans le bon sens, dans le sens d'éduquer les petites Parisiennes et les petits Parisiens, comme vous l'appellez pourtant de vos vœux, de manière très pertinente du reste.

Pardon ? Quel chemin ? Je ne comprends pas bien ce que vous dites.

Pour les auditeurs, M. LORIAU m'interpelle en disant : "Je vous ai montré le chemin". Je ne sais pas quel chemin il a montré, mais M. le Maire du 15e arrondissement, en tout cas, n'a pas montré le chemin en caricaturant les choses de cette façon. Vous pouvez crier, mais c'est une réalité. C'est dépassé. Ces caricatures sont dépassées.

Par ailleurs, quand on parle de la question de la viande ou du poisson à la cantine, il ne s'agit pas que de la question du bien-être animal. Il s'agit aussi de la question de la pollution. On le sait bien.

Il n'est pas question d'imposer, comme mes collègues du groupe Ecologiste de Paris l'ont dit, il faut aller plus loin. C'est le sens de ce plan. Il ne s'agit pas d'imposer. Comme Audrey PULVAR l'a très bien dit, il ne s'agit pas d'imposer une manière de manger, mais de donner la possibilité de mieux manger.

Pour finir, pour vous dire qu'il y aura en effet des labels reconnus, avec lesquels nous allons mettre en place des repas "bio" à 75 %. 100 % des bananes et du chocolat seront labellisés équitables. 50 % de l'alimentation sera locale. Deux repas, ce n'est pas la mer à boire.

J'avais déjà eu une polémique avec le maire du 15e arrondissement sur les choux de Bruxelles en conseil d'arrondissement. Nous aussi, nous allons montrer le chemin. Ne vous inquiétez pas. On lui donnera des recettes, etc. Bref.

Seulement deux repas végétariens par semaine seront servis pour tous. 100 % des œufs de poules élevées en plein air seront "bio". 100 % de la viande et des produits laitiers seront également "bio" ou labellisés. 100 % du poisson sera issu de pêche et de pisciculture responsable.

L'urgence climatique nous pousse à manger mieux pour vivre mieux. Engageons-nous dans cette bataille pour offrir aux petites Parisiennes et aux petits Parisiens des repas "bio", bons et beaux.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Florian SITBON.

Juste une observation. Vous me le permettez compte tenu de ma délégation, même si je préside la séance.

Vous évoquez tous la restauration scolaire, et vous avez raison, Audrey PULVAR va y revenir. Je ne voudrais pas que vous oubliiez la restauration dans les crèches. Vous savez que les repas sont fabriqués sur place et que nous sommes, aujourd'hui à Paris, à 75 % de "bio" et à 2 repas végétariens par semaine dans les crèches municipales. C'était simplement avec la complicité d'Audrey, et évidemment avec Céline HERVIEU, une modeste contribution à notre débat.

Vous m'excuserez d'avoir abandonné quelques instants, par passion bien sûr, cette présidence inévitablement neutre de la séance.

La parole est au Président BONNET-OULALDJ.

Je ne suis pas maître des micros, je suis maître du temps uniquement.

Visiblement, le micro de Nicolas ne fonctionne pas. On est en train de sortir le micro de secours. Rassurez-vous, l'été arrive... Voilà.

La parole est plus que jamais au Président BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un projet de délibération très important, sur un sujet primordial et prioritaire, un sujet éminemment politique, qui touche l'alimentation. Derrière l'alimentation, c'est la question de notre corps, de notre santé tout au long de la vie. Vous savez, on dit qu'il est important d'être bien dans son corps, bien dans sa tête, bien avec les autres. Cela commence par l'alimentation. Les sportifs et les sportives le savent très bien, car, au plus haut niveau de la performance, la première chose essentielle, c'est la question alimentaire. Cela commence dès le petit âge, dès la naissance, jusqu'à la fin de la vie.

D'ailleurs, je me souviens d'une expérience que j'avais eue avec les ateliers santé et nutrition de la Ville qui m'avaient invité, avec Thierry BARRIÈRE, le directeur du Suaps à l'Université de Paris-René Descartes, sur une initiative qui était le sport et la santé. On parle beaucoup du sport pour être bien dans son corps. Les ateliers santé et nutrition de la Ville avaient bien expliqué l'importance d'un régime équilibré, et toutes les problématiques qui sont liées à la surutilisation du sucre et du sel dans l'alimentation, et toutes les maladies liées à cela. On pense évidemment à l'obésité, à l'hypertension, aux maladies cardiovasculaires. On voit en quoi l'alimentation est également un sujet politique, parce que, derrière, on voit les inégalités sociales d'accès à l'alimentation.

Tout d'abord, je voudrais dire que le travail qu'a mené Audrey PULVAR en termes de concertation, de réflexion, d'association des groupes politiques et des citoyens - Rémi FÉRAUD l'a souligné dans son intervention - a été exemplaire. Je la remercie pour la présentation de ce plan qui est l'aboutissement d'un travail important.

Bien sûr, ce plan est aussi l'aboutissement d'un travail de 20 ans et de l'ambition de la Ville de Paris pour améliorer l'alimentation de tous les Parisiens. C'est la volonté d'améliorer la qualité en se basant sur l'agriculture durable et l'agriculture "bio". Notez que nous sommes passés, de 2008 à 2019, de 8 % de la quantité des denrées durables à 53 % dans les assiettes de la restauration collective de la Ville de Paris, qui va, comme l'a dit Patrick BLOCHE, de la crèche jusque dans les E.H.P.A.D. et traverse toute la vie des Parisiens.

Je voudrais dire que le "Plan Alimentation durable" est très ambitieux puisqu'il vise à la fois - c'est la première fois que l'on en parle, je crois - la question du climat, la question de la biodiversité, et donc, derrière, la question de l'agriculture. Dans ce plan, nous évoquons un objectif de 100 % d'agriculture durable. 50 % de denrées produites localement à moins de 250 kilomètres, cela veut dire du circuit court et surtout, la relocalisation de l'agriculture et d'une agriculture diversifiée, pas simplement de céréales, à la hauteur de l'Île-de-France.

Des repas qui sont à 75 % "bio" dans les cantines, 2 repas végétariens par semaine, la limitation des produits ultra-transformés. J'ai évoqué la question du sucre et des substances controversées. L'alimentation est un sujet - pour nous, en tant que communistes - éminemment politique, car il s'agit aussi d'un sujet de classe sociale. Au cœur de cela, il y a l'accès à l'alimentation de qualité, qui a un prix. Nous sommes dans une période qui est frappée par l'inflation des prix de l'alimentation : 10 % de plus sur l'huile, 10 % sur la farine, 15 % sur les pâtes, 11 % sur la viande. C'est dans ce contexte que la question de la politique publique est très importante et du repas qui est fourni dans les cantines des crèches, des écoles, des collèges, des lycées et des E.H.P.A.D.

Je voudrais dire que cette inflation aura une conséquence sur le budget de la Ville, parce que, ce que l'on achète, quand on veut de la qualité, on en paie le prix. Et donc, derrière, il y a une question budgétaire et une volonté d'investir dans l'alimentation durable.

Enfin, je voudrais terminer sur l'agriculture. C'est cette volonté d'aider les agriculteurs à s'installer. A s'installer d'abord sur les terres qui appartiennent à la Ville de Paris. Je pense aux terres d'"Eau de Paris". Et aussi la volonté de créer "AgriParis", avec une nouvelle société d'économie mixte qui va permettre d'insérer les agriculteurs et de fournir nos cantines avec des produits traçables sur toute la longueur. Et également la nécessité de créer des légumeries et des conserveries pour transformer ces produits. C'est quelque chose de nouveau que nous soutenons pleinement.

Mon collègue Jean-Philippe GILLET conclura tout à l'heure un vœu sur la question des halles alimentaires, que nous avons portée dans une délibération de groupe dans le précédent mandat et qui est aussi la marque des élus communistes. Nous nous félicitons de ce "Plan Alimentation durable".

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Président.

La parole est à Mme Mélody TONOLLI.

Mme Mélody TONOLLI. - Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, en 10 ans et 2 "Plan Alimentation durable", la Ville de Paris a réussi, entre 2009 et 2019, à faire passer de 8 % à 53 % la part de l'alimentation durable contenue dans les repas servis dans les restaurants collectifs de la Ville.

L'objectif de ce troisième plan, qui s'inscrit dans la volonté d'atteindre la neutralité carbone en 2050, conformément à l'Accord de Paris, est d'atteindre 100 % d'alimentation durable d'ici 2027, notamment en privilégiant les denrées issues de l'agriculture biologique, dont la collectivité parisienne est le premier acheteur public en France. Autre objectif de ce troisième plan, parvenir à 50 % de denrées alimentaires produites localement pour accompagner la transition agricole et alimentaire du territoire parisien, tout en préservant l'environnement. En effet, l'alimentation représente près d'un quart de l'empreinte carbone des ménages français, et la consommation de viande est concernée au premier chef. Ce nouveau plan concernera 30 millions de repas fournis chaque année par la restauration collective de la Ville, dont 22 millions dans les cantines scolaires.

Par ailleurs, au-delà de l'impact environnemental, la question de l'alimentation durable se réfère tout autant à des problématiques de santé publique qu'à des questions économiques et sociales, qui nous sont chères.

Questions de santé publique, tout d'abord. Trop de sucre, trop de sel, trop de gras, trop de produits transformés sont à l'origine de nombreux cancers et maladies cardiovasculaires. Nous le savons toutes et tous. Comme nous savons aussi que les plus nombreux et les plus durement touchés sont les plus précaires. Le "Plan Alimentation durable" s'attachera à servir des repas plus équilibrés, comportant plus de fruits et légumes, et limitera les produits ultra-transformés. 100 % des œufs, de la viande et des produits laitiers seront "bio" ou labellisés, et ne contiendront ni O.G.M., ni huile de palme, ni nitrates de sodium. En adoptant ces mesures, nous ne protégerons pas seulement la santé des convives, mais aussi celle des agriculteurs, en les soustrayant aux expositions et aux manipulations de produits dangereux.

Autre élément fondamental, la part des repas végétariens sera portée à 40 %. A cet égard, nous soutenons, entre autres, la proposition de nos collègues du groupe Ecologiste de Paris de mettre en place dans tous les restaurants collectifs 2 repas végétariens minimums dès janvier 2023.

Question environnementale, ensuite. Aujourd'hui, l'alimentation représente le deuxième facteur d'émissions de gaz à effet de serre après le transport aérien. En servant des repas de saison à partir de denrées produites dans un rayon de 250 kilomètres, dans des conditions respectueuses de l'environnement, en réduisant de moitié le gaspillage alimentaire et en valorisant la totalité des déchets alimentaires, mettant ainsi un terme à l'enfouissement et à l'incinération, et en adoptant une politique du zéro plastique dans la restauration collective, nous contribuerons à limiter significativement ces émissions qui participent au réchauffement climatique.

Question sociale, enfin. La lutte contre les précarités alimentaires doit être le moteur de ce nouveau plan. Quels que soient leur revenu, leur âge, leur situation ou lieu de vie, toutes les Parisiennes et tous les Parisiens accueillis dans les restaurants collectifs de la Ville doivent y trouver une alimentation de qualité répondant à l'ensemble de leurs besoins. N'oublions pas que, pour certains enfants, le repas pris le midi à la cantine de l'école ou du collège est parfois le seul de la journée à être équilibré. C'est pourquoi, au-delà du déjeuner, la prise en charge des goûters dans les écoles alimentaires doit être mise en place, en donnant les moyens nécessaires aux caisses des écoles. Nous regrettons que ce point ne figure pas plus clairement dans le plan proposé. De la même manière, la dénutrition des plus âgés devra également faire partie de nos priorités.

Chers collègues, la moitié de notre impact environnemental est au bout de notre fourchette. Avec ce plan, la Ville de Paris peut, grâce à son action, jouer un rôle moteur dans la lutte contre le réchauffement climatique et agir pour une meilleure qualité alimentaire.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Mélody TONOLLI.

Nous en avons fini avec la discussion générale.

Je donne la parole à Mme Audrey PULVAR, pour répondre aux oratrices et orateurs.

Madame la Maire, c'est à vous.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je complète votre aparté de tout à l'heure en vous indiquant que 100 % du lait servi dans les crèches est "bio".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Bravo.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Bravo à vous et bravo à Céline HERVIEU, ainsi qu'à toutes les équipes qui ont en charge la petite enfance.

Merci à toutes et tous de vos nombreuses interventions. Je ne dispose que de 5 minutes pour vous répondre, pour répondre aux amendements, puis un vœu viendra par la suite. Je ne pourrai peut-être pas répondre à tous, mais reste à votre disposition, puisque ce moment signe non seulement l'adoption du "Plan Alimentation durable", qui est le fruit d'une longue concertation avec l'ensemble de nos gestionnaires de la restauration collective, mais ce moment signe aussi la mise en œuvre, le démarrage de ce plan.

Je vais donc remercier très chaleureusement la DFPE, la DASCO, la DSOL et le CASVP, l'A.S.P.P., chacune des caisses des écoles, les adjoints d'arrondissement qui sont chargés des questions d'agriculture et d'alimentation,

ainsi que les équipes de la division alimentation durable de la DEVE pour cet important travail, parce que c'est ensemble que nous avons élaboré ce plan. J'insiste : nous l'avons fait ensemble - il n'est pas sorti d'un chapeau - grâce à un long et patient travail de concertation.

Je suis donc un peu étonnée d'entendre certains de ses contempteurs aujourd'hui, parce qu'ils ont été associés au plan du début à la fin. J'entends que les caisses des écoles n'auraient pas attendu ce plan pour travailler sur l'alimentation durable. Oui. En même temps, c'est le troisième plan. Heureusement, donc, que les deux précédents ont produit des effets, ont porté leurs fruits, qui ont été rappelés ici. On est passé de 8 % de denrées durables en 2008 à 53 % aujourd'hui. Ce qui me frappe, c'est que, là encore, les plus critiques à l'égard de ce plan sont en dessous de la moyenne de 53 %. Peut-être qu'ils auraient intérêt à s'engager de façon plus volontaire dans ce plan.

Je voudrais quand même signaler que, parmi les bons élèves, les meilleurs, ceux qui sont au-dessus de la moyenne, on trouve effectivement la caisse des écoles du 5e arrondissement, celle du 12e arrondissement - celle du 7e arrondissement, me rappelle Rachida DATI - mais aussi, comme Maya AKKARI l'a précisé tout à l'heure, celle du 18e arrondissement. Puis, vous l'avez dit, Patrick, et je le rappelle, les crèches, qui sont directement gérées par la Ville, via la DFPE.

J'ai entendu : "La Ville va enfin passer aux actes". Mais, enfin, elle est déjà passée aux actes. Nous allons améliorer un travail, encore une fois, patient, convaincu, qui a porté ses fruits. Nous allons l'amplifier.

Le groupe Changer Paris nous propose un amendement autour du bien-être animal. Je voudrais juste signaler que ce sujet est déjà largement présent dans le plan, qui contient des engagements clairs en la matière pour l'ensemble des produits animaux, qui prévoit des dispositifs et la prise en compte du bien-être animal dans la commande publique, mais également concernant le mieux manger de la viande et du poisson. De nombreuses actions sont proposées pour travailler mieux avec les agriculteurs et les éleveurs. D'ailleurs, pas plus tard que la semaine dernière, j'étais avec de nombreux gestionnaires de notre restauration collective, y compris des mairies de l'opposition. Nous étions à Rouen pour rencontrer des éleveurs spécialisés dans la fameuse race bovine normande, dans le cadre de la coopération de l'axe Seine.

Ce qui me soucie un peu avec cet amendement, c'est que j'ai l'impression qu'il ne dit pas quel est son but. J'ai l'impression de me retrouver face à un amendement, qui, lorsque je lis les considérants, est en fait davantage destiné à dévaloriser nos efforts en matière d'alimentation végétarienne qu'à défendre les intérêts des petits éleveurs et petits producteurs de viande ou de poisson. Car je rappelle que le bien-être animal ne concerne pas uniquement les animaux bovins, caprins ou porcins.

C'est un amendement qui n'apporte pas grand-chose au "Plan Alimentation durable". Puisque vous parlez de l'étiquette bien-être animal, c'est une initiative de plusieurs O.N.G. et d'enseignes de la grande distribution qui est tout à fait louable, mais ce n'est pas un label. Or, nous plaçons ce "Plan Alimentation durable", comme le précédent d'ailleurs, sous la toise de plusieurs labels. L'étiquette bien-être animal, c'est intéressant, mais ce n'est pas un label. C'est donc une démarche que nous pouvons soutenir, mais nous ne l'inscrivons pas dans notre plan pour cette raison.

Par ailleurs, pour nous, la question de l'alternative végétarienne ou des deux repas végétariens n'est pas exclusive des menus carnés. Au contraire. En mettant à l'agenda un deuxième menu végétarien par semaine et une alternative végétarienne, non seulement nous réduisons notre empreinte carbone, non seulement nous respectons mieux la variété des régimes alimentaires, mais en plus, nous donnons à nos gestionnaires de la marge de manœuvre financière pour acheter une viande ou un poisson de meilleure qualité pour les autres repas. Il y a quatre, voire cinq repas par semaine. Si vous en mettez deux en végétarien, il en reste deux ou trois qui ne sont pas complètement végétariens. Il me semble qu'un repas peut être équilibré sans protéines animales.

Très rapidement, parce que j'ai déjà pris du retard, je voudrais utiliser le temps qu'il me reste, avec l'autorisation du président, pour saluer le travail d'amélioration et de précision du plan que nous avons pu mener avec le groupe Ecologiste de Paris, grâce aux différents amendements et aux vœux qu'ils nous ont proposés. Nous avons travaillé en bonne intelligence parce que nous étions tout de même d'accord sur 99 % des sujets. Mais, comme vous avez plus d'expérience en politique que moi, vous avez su me rappeler que ce qui va de soi va mieux, non seulement en le disant mais aussi en l'écrivant. Cela allait de soi, mais c'est toujours mieux effectivement de l'écrire.

Nous vous proposons de modifier les amendements avec l'offre relative à la formation des restaurateurs aux saveurs et aux goûts, l'amendement n° 30 relatif à la part d'alimentation végétarienne dans la restauration collective parisienne, l'amendement n° 31 relatif à la définition du terme "durable", l'amendement n° 32 relatif à la clarification des objectifs d'approvisionnement des crèches en aliments produits et transformés localement, et le vœu n° 34 relatif au renforcement des ambitions du "Plan Alimentation durable 2022-2027".

Il ne me reste plus de temps ni de voix pour vous dire qu'évidemment, ce plan prend en compte les propos que vous teniez, chers collègues, sur la nécessité de sensibiliser, de former, de vulgariser ces sujets bien au-delà de la restauration collective. C'est pourquoi ma délégation a créé un certain nombre d'appels à projets, que nous menons,

un certain nombre d'initiatives, dont le "Festival du mieux manger", auquel les gestionnaires de votre arrondissement participeront sans doute.

Je le répète ici : c'est vraiment ensemble que nous avons élaboré ce plan, et c'est ensemble que nous le mettrons en œuvre, avec un conseil scientifique et citoyen que nous allons créer.

Je ne suis pas du tout macroniste. Vous ne pouvez pas me soupçonner de cela, tout de même.

Avec un conseil scientifique et citoyen que nous allons créer pour continuer d'associer les citoyens et l'ensemble des gestionnaires, ainsi que leurs représentants, à la bonne réalisation de ce plan, dans un contexte qui est très sensible du fait de l'impact du conflit ukrainien sur le marché agricole. Terrible conflit. Contexte dont certains profitent pour remettre en avant le lobby de l'agrochimie. Je pense qu'il est important que la Ville de Paris répète fortement son attachement à une agriculture responsable, respectueuse de l'environnement, qui produit pour l'agriculteur un revenu décent et, en plus, renoue le lien de confiance entre consommateurs et producteurs.

Je vous remercie, chers collègues.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Comme nous allons procéder à un certain nombre de votes, je vais tout d'abord demander au groupe Changer Paris s'il maintient son amendement n° 28.

Maintenu ? Pas maintenu ?

Il est maintenu.

Je vous pose la question, excusez-moi.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Je pense que l'on s'est mal compris, parce que j'ai dit exactement la même chose que vous. C'est donc un peu dommage.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - On s'est compris, mais je voulais savoir si je le mettais aux voix ou pas.

Je me tourne maintenant vers le groupe Ecologiste de Paris. Je pense que des discussions ont eu lieu et que l'on n'arrive pas en "live" en séance du Conseil de Paris. Le groupe accepte donc les amendements proposés par l'Exécutif aux amendements et aux vœux ?

Mme Chloé SAGASPE. - Bien sûr. Tout à fait.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Chloé SAGASPE.

Je vais donc procéder au vote.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 28 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 28 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 29 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 29 amendée est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 30 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 30 amendée est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 31 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 31 amendée est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 32 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 32 est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 33 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 33 amendée est adoptée.

Nous passons au vœu n° 34 du groupe Ecologiste de Paris, vœu amendé par l'Exécutif, qui donne donc un avis favorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2022, V. 89).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 21 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2022, DEVE 21).

Adoption à l'unanimité par le Conseil de Paris du "Plan Alimentation durable" de la Ville de Paris pour la période 2022-2027.

Merci pour ce débat de grande qualité.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à un accès à une alimentation de qualité pour toutes et tous.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Avant que nous nous quittions, je voudrais que l'on examine un vœu non rattaché, qui est le vœu référencé n° 35, relatif à un accès à une alimentation de qualité pour toutes et tous.

Vœu du groupe Communiste et Citoyen, présenté par M. Jean-Philippe GILLET.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous constatons tous, et nous le regrettons, l'inflation actuelle qui concerne le prix des matières premières et l'attaque qu'elle représente contre le pouvoir d'achat des Français et contre le pouvoir d'achat, pour ce qui nous occupe particulièrement, des Parisiens.

Notre camarade Nicolas BONNET-OULALDJ l'a souligné : ce sont tous les produits de première nécessité qui sont aujourd'hui frappés. Cette hausse s'ajoute à l'explosion des prix du gaz et des carburants qui touche nos concitoyens depuis plusieurs mois. Avant même la guerre en Ukraine et avant même le Covid, c'était plus d'un Français sur cinq qui restreignait la part de son budget consacré à l'alimentation. En ce qui concerne les étudiants, le constat est encore plus dramatique : 74 % d'entre eux déclarent avoir des difficultés financières qui les empêchent de se nourrir correctement. A Paris, nous n'avons pas attendu l'inflation pour agir. Dès 2016, nous avons ouvert une première halle alimentaire dans le 10e arrondissement. D'autres ont suivi depuis. A l'époque, 84 % des Parisiens considéraient que le principal frein à l'achat du "bio" restait son prix. C'est pourquoi il était urgent, selon nous et selon les autres composantes de la majorité, de le démocratiser.

Depuis, les événements ont justifié la mise en place de ce dispositif. Les scandales sanitaires survenus ces derniers mois et les contaminations qui ont parfois eu des conséquences mortelles sur les publics les plus précaires, doivent nous pousser à accélérer nos actions, comme nous le faisons dans le cadre du "Plan Alimentation durable", qui constitue, tous l'ont dit, une véritable question de santé publique. C'est pourquoi nous proposons - nous, les communistes - que des halles alimentaires soient mises en place dans chacun des quartiers prioritaires de la ville et qu'une étude soit lancée concernant la possibilité de création d'une légumerie et d'une conserverie municipale.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Philippe GILLET.

La parole est à Mme Audrey PULVAR, pour vous répondre.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Merci, cher collègue.

Merci, cher Jean-Philippe, cher Nicolas et votre groupe, pour votre constance dans la défense de l'accès de toutes et tous à une alimentation de qualité. Vous savez que je partage cette cause, tout comme l'ensemble de l'Exécutif.

Rendre l'alimentation durable accessible à toutes et tous est un enjeu de santé publique, et, comme vous le disiez tout à l'heure, cher Nicolas, c'est aussi un enjeu de justice sociale. De nombreuses études démontrent l'effet nocif d'une consommation régulière d'aliments ultra-transformés sur la santé : espérance de vie plus faible, prévalence accrue de maladies cardiovasculaires et de certains types de cancer, effet sur la santé mentale, avec un risque accru de dépression. Promouvoir l'alimentation durable, en particulier destinée aux plus jeunes, permet donc aux décideurs publics de favoriser une vie plus longue et une meilleure santé.

Rendre l'alimentation durable accessible, c'est également un enjeu environnemental. La promotion des commerces alimentaires durables, en particulier les commerces de "bio", est nécessaire pour stimuler la transition écologique, indispensable pour préserver les écosystèmes et contribuer à enrayer le dérèglement climatique. Garantir des débouchés aux produits qui multiplient les points de vente pérennes dans la capitale, c'est offrir aux agriculteurs des points d'entrée pour écouler leur production et leur garantir des prix rémunérateurs.

Rendre l'alimentation durable accessible, c'est, enfin, un enjeu de justice sociale et alimentaire, cet accès de toutes et tous à une alimentation garantissant la pleine possession de ses capacités physiques et mentales, et permettant de vivre longtemps en bonne santé. C'est un droit, pas simplement une question de loterie. Or, ce droit n'est pas réalisé, même dans une ville riche comme Paris. Evidemment, nous cherchons à y remédier. Certains prix ne sont que faiblement plus élevés que ceux des produits transformés. Le frein n'est donc pas uniquement financier. Le plus souvent, il s'agit de mailler le territoire parisien de commerces alimentaires durables, de halles alimentaires, pour qu'acheter durable ne soit plus contraignant d'un point de vue logistique.

Je partage pleinement les intentions de votre vœu, auquel j'émettrai un avis favorable s'il est amendé pour tenir compte de la situation actuelle des commerces alimentaires durables à Paris, qui est une situation rendue difficile par la crise du pouvoir d'achat. Nous avons des alertes en ce sens depuis plusieurs mois de la part de commerces qui ont dû parfois fermer. Les causes de ces fermetures sont multiples. Mais nous devons mener une véritable politique préventive en mobilisant tous les échelons de la Ville.

Cher Nicolas, et l'ensemble du groupe, évidemment d'accord avec vous sur le constat, mais nous vous proposons d'amender ce vœu afin d'y émettre un avis favorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Est-ce que le groupe Communiste et Citoyen accepte l'amendement de l'Exécutif ?

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Oui.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - De ce fait, il est proposé au vote de notre Assemblée le vœu n° 35, amendé par l'Exécutif, avec un avis favorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le Communiste et Citoyen, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2022, V. 90).

Mes chers collègues, à 21 heures presque précises, nous levons la séance. Elle reprendra demain à 9 heures, avec l'examen du rapport de la Mission d'Information et d'Evaluation sur l'éducation artistique et culturelle. A l'issue de l'examen de ce rapport de la M.I.E., nous examinerons les projets de délibération de la 1ère Commission.

Je vous souhaite une bonne soirée.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mardi 31 mai 2022 à vingt-et-une heures cinq minutes, est reprise le mercredi 1er juin 2022 à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de Mme Véronique LEVIEUX, adjointe).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, bonjour, je vous propose que nous reprenions le fil de l'ordre du jour de notre Conseil de Paris.

2022 DDCT 69 - Rapport de la Mission d'Information et d'Évaluation sur l'Éducation artistique et culturelle.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la collaboration avec les établissements privés sous contrat.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la coordination et à la lisibilité des projets par les acteurs de proximité.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une discipline portant sur les apports culturels et artistiques des différentes religions.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au renforcement du suivi et de l'évaluation.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'instauration d'un socle commun.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Ce matin, nous avons un débat organisé sur le rapport de la Mission d'Information et d'Évaluation sur l'éducation artistique et culturelle, le projet de délibération DDCT 69. La conférence d'organisation a convenu d'un débat organisé sur ce thème, et ce débat inclura dans les temps de parole définis la présentation des vœux.

Je donne tout d'abord la parole à deux représentantes de la M.I.E. La première d'entre elles est la présidente de la Mission, Mme Nathalie MAQUOI.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

En permettant la fréquentation des œuvres, des artistes, la pratique artistique et le développement de l'esprit critique, l'éducation artistique et culturelle ouvre sur l'idée que l'échec peut être source de créativité, renforce la confiance et l'estime de soi. Elle joue un rôle concret dans la réduction des inégalités d'accès au capital culturel, à l'aisance dans la communication symbolique, qui détermine en partie les destins des enfants et des jeunes. Elle est donc l'outil le plus complet pour mettre en œuvre les droits culturels pour les enfants.

L'éducation artistique et culturelle est une politique partagée entre de nombreux acteurs, l'Etat, la Région, la Ville, l'Académie de Paris, les enseignants, les artistes, les structures culturelles. Ce partenariat ne se décrète pas, il se construit par des réalisations concrètes dans le dialogue entre des approches différentes, d'où l'importance des lieux d'échanges réguliers et organisés. C'est l'une de nos premières recommandations, que notre collectivité relance les instances de coordination parisienne en profitant d'avoir les mêmes limites géographiques entre notre collectivité et le Rectorat.

L'éducation artistique et culturelle fait l'objet d'un consensus et c'est aussi pourquoi ce rapport a été adopté à l'unanimité. Pour approfondir ce consensus et rendre cette politique publique plus forte, il y a besoin de stabilité et d'ancrage. C'est la raison pour laquelle une de nos recommandations est de simplifier les dispositifs soutenant les initiatives des acteurs, que les pouvoirs publics se mettent d'accord autour du conventionnement permettant à des projets de se déployer sur plusieurs années et, surtout, prennent en compte le temps de travail indispensable pour nouer des partenariats fructueux.

L'éducation artistique et culturelle nécessite des intervenants et des intervenantes formés, formation aux enjeux culturels, au contenu, à l'intervention dans des groupes hétérogènes dont les membres n'ont pas le même capital culturel de départ ni forcément toujours envie d'être là, à l'école, formation qui s'enrichit quand les différents acteurs la font ensemble.

Nous recommandons donc de rendre accessibles déjà tous les modules existants dans le plan de formation de la Ville de Paris à tous les agents concernés, les professeurs de la Ville de Paris, les animatrices et animateurs, les référents éducatifs Ville, les puéricultrices de crèches, les animatrices et animateurs jeunesse, les professeurs de conservatoire, les agents intervenants dans les foyers de protection de l'enfance. La formation peut être aussi le premier point d'un partenariat renouvelé avec le Rectorat de Paris et avec l'Etat, notamment avec l'appui du nouvel Institut national supérieur de l'éducation artistique.

Le débat de ce matin permettra de nourrir la réflexion de l'Exécutif pour rendre plus lisible une politique publique déjà existante. Bien sûr, je pense à Patrick BLOCHE, en charge notamment des nouveaux apprentissages

et il sait le pouvoir de l'éducation artistique et culturelle dans le renouvellement des pratiques pédagogiques, à Carine ROLLAND, que je sais toujours attentive à cette dimension portée par de nombreux acteurs culturels parisiens, notamment la nouvelle génération de directeurs de lieux qui innovent en la matière, à Anne-Claire BOUX, au vu de la place de l'éducation artistique et culturelle dans les projets de territoire des quartiers "politique de la ville", à Dominique VERSINI et les expérimentations menées par les médiatrices culturelles dans certains foyers de la protection de l'enfance, à Jacques GALVANI pour les initiatives menées pour les enfants en situation de handicap et qu'ils y aient pleinement accès, à Léa FILOCHE pour les enfants résidant dans les centres d'hébergement d'urgence, à Anne SOUYRIS pour les jeunes hospitalisés parfois pendant de nombreux mois, à Hélène BIDARD, tant l'éducation artistique et culturelle peut être un levier émancipateur d'une politique jeunesse. J'y associe les maires d'arrondissement, car les projets les plus emblématiques sont construits en dentelle, au plus proche de la réalité des territoires. En une phrase, les Conseillers et les Conseillères qui ont travaillé pendant 6 mois vous proposent ce matin de faire de l'éducation artistique, par nécessité transversale et systémique, le cœur du projet à destination des jeunes Parisiens et Parisiennes dans leur diversité.

Je souhaite terminer par des remerciements, d'abord aux membres de la Mission pour leur assiduité, la qualité de leur écoute et du dialogue que nous avons eu, un merci tout particulier à Catherine IBLED qui va parler juste après moi puisqu'elle est rapporteuse, pour le travail accompli dans le respect des convictions de chacune. Merci aussi à toutes celles et ceux à Paris qui ont répondu présent pour alimenter nos travaux, les personnes que nous avons auditionnées et celles que nous n'avons pas eu le temps d'auditionner. Les lieux que nous avons visités, les multiples contributions reçues, le nombre et la qualité sont à l'image de leur attente.

Merci enfin aux services, à Emmanuelle DILOLOT pour l'accompagnement, l'investissement, la qualité du rendu final.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne donc la parole à Mme Catherine IBLED, rapporteuse ou rapporteuse de la Mission.

Mme Catherine IBLED. - Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, avant que la parole ne revienne aux différents groupes politiques, je souhaite en tant que rapporteuse de cette Mission tirer un court bilan de cette Mission. Avec Nathalie MAQUOI, que je salue et remercie chaleureusement ici, qui présidait cette Mission, et mes collègues membres du Conseil de Paris, nous avons tout fait, depuis septembre 2021, pour rendre un travail collectif et transpartisan le plus riche possible. Dès le début de la Mission, nous avons su, malgré les approches différentes, créer une dynamique constructive qui a favorisé les innombrables rencontres, contributions et ateliers qui nous permettent aujourd'hui de vous soumettre ce rapport.

Je tiens à remercier ici l'ensemble des personnes qui ont contribué d'une manière ou d'une autre à cette Mission ; je pense à l'ensemble des acteurs et actrices, artistes et élus qui nous ont accordé du temps et livré leur témoignage, leur expertise, leurs recommandations. Je pense également à des acteurs peut-être moins visibles qui ont pourtant été essentiels, les agents des différentes directions de la Ville qui nous ont ouvert leur porte, qui ont permis la tenue de la M.I.E., en dépit, je le rappelle, d'un contexte sanitaire particulièrement complexe. Et je salue particulièrement les équipes du pôle soutien aux élus et notamment Mme Emmanuelle DILOLOT. Sans ce formidable collectif, rien n'aurait été possible.

Un consensus rapide s'est dégagé entre les membres de la Mission. Nous avons collectivement eu à cœur d'aborder l'E.A.C. sous tous ses angles, sans parti pris ni a priori, avec l'objectif d'évaluer et d'y voir plus clair quant à l'efficacité des politiques publiques. Malgré des cartographies et des chiffres parfois difficilement lisibles, nous avons pu établir un bilan et, à partir de ce constat, préconiser plusieurs axes d'amélioration. J'ai pu notamment faire part de ce constat au premier adjoint, Emmanuel GRÉGOIRE, que je remercie ici, lors de la présentation du rapport il y a quelques jours.

On peut lister au moins trois principaux axes d'amélioration.

Le premier est lié à l'intégration des arrondissements et à la mise en place d'une politique moins descendante. Les mairies d'arrondissement ont en effet un rôle essentiel à jouer dans le développement de l'éducation artistique et culturelle.

Le deuxième est lié à l'attente des acteurs de l'E.A.C. Ceux-ci sont prêts à s'investir fortement. Nous avons rencontré des personnes passionnées, mais une simplification des procédures, notamment pour les appels à projets, est essentielle, tout cela au bénéfice des enfants.

Le troisième est la mise à disposition d'outils permettant d'avoir une vision plus globale en termes de résultats et d'investissement. Aujourd'hui, nous ne pouvons avoir qu'une vision relativement parcellaire et éclatée, ce qui pénalise parfois la mise en place des actions.

Puisse ce rapport ouvrir la voie aux évolutions indiquées qu'il précise dans son contenu - rapport qui, je le rappelle, a été voté à l'unanimité - ou à travers les préconisations des groupes politiques qui ont été intégrées en annexes. Je me réjouis qu'au terme de notre Mission, nous soyons toutes et tous habités de la volonté de produire

un travail qui serve l'intérêt général et singulièrement celui de nos enfants parisiens et grands parisiens. La pandémie et ses conséquences ont mis en exergue un certain nombre de fragilités, mais elles ont aussi révélé de fabuleux potentiels de résilience et d'innovation. Les équipes sur le terrain ont déployé des trésors d'inventivité pour maintenir le lien avec l'E.A.C. malgré une situation extrêmement tendue pour le monde artistique. Notre travail ici s'est inscrit dans une stratégie d'E.A.C. post-Covid. Ainsi, le rapport recense plusieurs initiatives sur le sujet et j'espère qu'elles ouvriront la voie à d'autres.

Je conclurai avec un sujet qui m'a tenu à cœur pendant toute la Mission et que j'ai constamment gardé à l'esprit, qui est la vocation de l'E.A.C. à toucher tous les jeunes, quels que soient leur origine, leur condition sociale et le quartier dans lequel ils vivent. Il est crucial que ces politiques publiques bénéficient également aux jeunes qui n'ont pas la chance de pouvoir poursuivre un cursus scolaire classique et je pense tout particulièrement aux jeunes souffrant d'un handicap ou aux jeunes hospitalisés. L'inclusion ne se décrète pas, elle se construit.

Madame la Maire, mes chers collègues, souhaitons-nous collectivement du succès dans l'accomplissement de ce projet afin de favoriser l'accès à la culture et à l'art partout et pour toutes et tous.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne maintenant la parole à Florence BERTHOUT, pour le groupe "Indépendants et Progressistes", Mme la maire du 5e.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, je voudrais tout d'abord remercier tous les membres de la Mission d'Information et les fonctionnaires qui les ont accompagnés pour le travail tout à fait considérable qui a été effectué au sein de la Mission d'éducation artistique et culturelle, et saluer aussi plus particulièrement le travail de la présidente Nathalie MAQUOI et de la rapporteure mon amie Catherine IBLED qui n'a pas compté son énergie pour se saisir de cet enjeu essentiel.

Parce que c'est un enjeu essentiel, qui est celui de la médiation culturelle, sans laquelle il n'y a pas ou peu d'accès à la culture, en sachant que ces œuvres capitales de l'humanité ne se trouvent pas uniquement, loin de là, dans les musées, les opéras et les grandes scènes nationales.

C'est un enjeu essentiel, mais il a été singulièrement absent de la campagne présidentielle, il continue à l'être et je dois dire que je regrette vraiment amèrement ce matin l'absence de Mme la Maire de Paris. Quand une mission a travaillé pendant six mois, il me semble qu'il est absolument indispensable que le premier édile soit là, d'autant que ce sujet nous ramène à deux enjeux majeurs qui se cachent derrière l'éducation artistique et culturelle : l'émancipation individuelle, car la culture, c'est l'émancipation individuelle, et la cohésion collective, vous l'avez rappelé, qui est proposée à chacune et à chacun avec générosité et exigence grâce à cet acronyme que l'on voit tout au long du rapport, l'E.A.C., qui permet de réduire les inégalités, qui fait grandir dans le respect des diversités et qui participe à ce que le grand économiste Amartya SEN appelle l'économie du bonheur.

J'y crois profondément et c'est pour cela que dans ma carrière professionnelle mais aussi dans mon mandat de maire, comme d'autres maires d'ailleurs, j'ai posé ces questions au cœur de mon mandat, même si dans le 5e arrondissement, il y a beaucoup d'atouts, un A.D.N. intellectuel et universitaire multiséculaire, la plus grosse concentration de librairies, de maisons d'édition, de cinémas d'art et d'essai. Mais on le sait tous, c'est une économie qui est fragile et, surtout, des milliers de personnes continuent à ne pas y avoir accès. Il y a les personnes en grande fragilité et je pense, on l'a dit, aux personnes qui ont des handicaps, mais il y a aussi les seniors qui y ont droit et les populations en très grande précarité. C'est la raison pour laquelle je me bats aux côtés, d'ailleurs, d'autres acteurs de la Ville qu'il ne faut pas mésestimer, car ce sont des atouts considérables, les bailleurs sociaux, la SEMAEST pour maintenir aussi des commerces culturels en rez-de-chaussée.

Dans quelques heures, j'inaugurerai la septième édition du festival Quartier du Livre, qui propose 250 événements, dont le parrain est Eric-Emmanuel SCHMITT et qui propose un accès au livre, à l'écrit dans une forme extrêmement pluridisciplinaire. Il y a quelques semaines, j'ai inauguré une résidence d'artistes au dernier étage de ma mairie, la Villa Panthéon, en partenariat avec la Casa de Velazquez et la Villa Médicis, et chaque fois, les projets ont au cœur de leur organisation l'éducation artistique et culturelle, car c'est le grand sujet de la politique culturelle du XXIe siècle, qui demeure malheureusement insuffisamment soutenu et parfois connu.

Je voudrais faire quelques propositions concrètes complémentaires avec mon groupe.

La création d'un portail unique "ac-paris", qui mettrait en avant toutes les informations utiles à la mise en œuvre de l'éducation artistique et culturelle.

En lien avec la création de ce portail, il nous semble également indispensable d'avoir des référents éducation artistique et culturelle dans chaque mairie d'arrondissement pour fluidifier l'information et favoriser l'appropriation de ces initiatives. Je pense que le rôle des maires, cela a été rappelé, doit être central.

Je propose également, nous proposons également de consolider le service d'accueil après l'école en l'associant à une activité artistique et culturelle, de créer des projets inter-établissements, mettre en œuvre des plans de sensibilisation et des formations à l'intention des personnels scolaires.

Et puis il faut aussi faire bouger, contribuer à faire bouger, cher Patrick BLOCHE, les lignes sur le périscolaire en favorisant l'accès à nos petites associations. Ce sont des activités qui, vous le savez, sont peu rémunérées et ces petites associations, ces associations de terrain, peu subventionnées par la Ville mais qui font un travail extraordinaire, n'ont pas les moyens, et on a vraiment besoin de vous pour qu'elles aient envie de porter des projets. Aujourd'hui, nous n'avons quasi exclusivement que de grosses associations, au demeurant très bien et ce n'est pas le sujet, mais il nous manque cette implication sur le terrain.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il vous faut conclure, s'il vous plaît.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Plus d'autonomie et quelques moyens, et le moyen le plus important, c'est sans doute celui d'avoir un référent. Nous en avons besoin sur un projet qui a très bien marché et je remercie la Ville, à savoir les Micro-Folies, l'installation d'un musée numérique qui donne accès, dans 4 de nos mairies, à un fonds de 2.000 œuvres numérisées.

Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à Mélody TONOLLI, pour le groupe "Génération.s".

Mme Mélody TONOLLI. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, dans la continuité des interventions précédentes, je souhaitais souligner la qualité, la grande qualité du travail mené par Nathalie MAQUOI, Catherine IBLED et l'ensemble des élus et des participants et participantes à cette Mission d'Information et d'Evaluation portant sur l'éducation artistique et culturelle parisienne. Le rapport qui en découle nous permettra, grâce à ses préconisations, d'améliorer encore la portée de nos actions pour faciliter l'accès à la culture et aux œuvres pour tous les jeunes Parisiens et Parisiennes, avec une attention particulière à ceux situés en quartiers "politique de la ville".

Plusieurs objectifs figuraient dans le cadre de cette Mission. L'un d'entre eux visait à dresser un état des lieux de l'existant en vue d'une action territoriale fine permettant une juste répartition des moyens dans tous les établissements scolaires parisiens, et c'est sur celui-ci que je souhaitais appuyer particulièrement mon propos.

Plusieurs points ont été soulevés sur cette question, notamment la nécessité d'améliorer la concertation et la coordination des différentes parties prenantes à tous les échelons, dont celui de l'arrondissement. En effet, les projets d'E.A.C. sont très fréquemment issus de l'échelon de proximité. Ils découlent d'une rencontre, d'une construction entre enseignants/enseignantes et structures culturelles, accompagnés par les mairies d'arrondissement au plus près des besoins et des spécificités que nous avons au cœur de chacun de nos arrondissements et de nos territoires.

Ainsi, plusieurs acteurs culturels dont les équipements municipaux ont évoqué lors de la M.I.E. des expériences réussies issues de partenariats construits avec des établissements scolaires de proximité. C'est par exemple le cas des conservatoires et notamment de celui du 14e arrondissement, qui forme sur le temps scolaire et périscolaire tous les enfants, du C.E.1 au C.M.2, de l'école Alain-Fournier, située en quartier "politique de la ville". Ce projet a créé un vrai modèle pédagogique innovant, adapté au territoire et à ses publics. C'est un projet que nous avons lancé en 2019 avec la maire du 14e, accompagné évidemment par la Ville de Paris et le Rectorat, et avec ce projet, chaque génération de C.E.1 a démarré un cycle de 4 ans d'apprentissage dans un domaine artistique, musique, danse, chant, et à la rentrée prochaine, ce sera le théâtre. Ces élèves ont 3 à 5 heures de cours au conservatoire par semaine. Ces classes-orchestres, au-delà de permettre à des publics éloignés d'accéder à l'enseignement du conservatoire, donnent lieu aussi à des restitutions avec les familles et à de nombreux échanges entre le conservatoire et l'école, et c'est extrêmement riche. Dès la rentrée prochaine, le projet continuera à se déployer, puisque les élèves pourront ensuite poursuivre les enseignements au collège Villon, à la cité scolaire, la cité éducative Villon, avec l'ouverture d'une classe à horaires aménagés.

Ce type de projet montre comment, lorsqu'on le tisse à l'échelle d'un quartier et avec l'ensemble des parties prenantes, on rencontre une grande adhésion auprès des enfants, des parents et de l'ensemble des équipes pédagogiques. Ce niveau local, la proximité comme point de départ de l'E.A.C. en cohérence, évidemment, avec les politiques parisiennes montre ainsi toute sa pertinence. Cependant, il faut dire que la M.I.E. a démontré des disparités sur les territoires et que ce lien, cette proximité entre les établissements scolaires des arrondissements et les ressources culturelles que nous avons sur les territoires peut encore être renforcée, ainsi que la structuration du pilotage territorial qui peut le permettre.

Pour mettre en place cette coordination et garantir aussi une égalité d'accès à l'E.A.C., en systématisant l'inscription des projets dans le temps scolaire ou périscolaire, le rapport de la M.I.E. nous propose, en cohérence avec la territorialisation en cours, de mettre en place par exemple des référents E.A.C. à l'échelle des arrondissements. C'est un point important, parce que ces référents nous permettraient de mieux accompagner les projets dans les structures de proximité, de faciliter la mise en réseau des acteurs et de coordonner les partenariats entre structures culturelles et structures scolaires ou petite enfance ou structures sanitaires ou sociales - n'oublions pas qu'il y a en effet d'autres structures qui peuvent rentrer dans ce parcours. Offrir ces référents nous permettrait

aussi d'offrir une vision globale sur les leviers d'accompagnement, d'appels à projets et de sources potentielles de financement des projets d'E.A.C. sur le territoire, car cela nous prend aussi un certain temps et c'est normal.

Pour penser l'E.A.C. à l'échelle du quartier et de la ville du quart d'heure, le rapport préconise également d'intégrer aux équipes de proximité, notamment aux établissements scolaires lorsqu'ils font l'objet de travaux, des espaces permettant l'accueil ou le développement de projet d'E.A.C.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il vous faut conclure, s'il vous plaît.

Mme Mélody TONOLLI. - Oui, je conclus. Il y a beaucoup de propositions très intéressantes et très concrètes dans ce rapport.

Mes chers collègues, nous savons que l'E.A.C. peut jouer un rôle concret dans la réduction des inégalités d'accès à la culture, qui peuvent déterminer en partie le destin de nos enfants. Et pour poursuivre un objectif de généralisation qui permette l'accès à toutes et tous de l'E.A.C....

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Voilà...

Mme Mélody TONOLLI. - ... d'un service public de l'éducation artistique, ce rapport nous présente aujourd'hui de nombreuses propositions opérationnelles pour y parvenir.

Merci beaucoup.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole à Béatrice LECOUTURIER, pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, tout d'abord, permettez-moi de remercier chaleureusement la présidente de la Mission Nathalie MAQUOI et sa rapporteure Catherine IBLED pour leur travail et l'esprit de concorde qu'elles ont insufflé pendant cette longue Mission, comme quoi la culture rassemble bien souvent, tisse des liens et construit des ponts au-delà des clivages politiques. J'aimerais également remercier le travail de l'administration, qui a accompagné comme toujours, avec efficacité, l'ensemble des travaux de cette Mission.

Education et culture sont deux notions indispensables, l'une allant nécessairement avec l'autre, forgeant ainsi l'esprit critique de l'enfant, sa liberté, son goût du beau, son questionnement, son jugement et son regard sur la vie. A Paris, nous avons la chance d'avoir une palette extraordinaire de structures culturelles variées et riches à proposer aux enfants, les musées nationaux et municipaux, les conservatoires, les bibliothèques, les centres de loisirs, les temps périscolaires, le dispositif "L'Art pour grandir" et cette spécificité qui fait toute l'originalité de notre Ville, les professeurs de la Ville de Paris qui participent avec talent à la formation et à l'expression artistique de nos élèves parisiens. Nous avons également un budget conséquent de 13 millions d'euros pour donner de véritables moyens à une ambition, à une éducation artistique et culturelle de qualité dans notre ville.

Cependant, malgré tous ces atouts exceptionnels, les résultats ne sont pas à la hauteur des attentes et force est de constater que les enfants arrivés au bout de leur parcours n'ont pas acquis un socle de connaissances culturelles suffisant pour être satisfaits de la politique qui est menée en la matière. Alors, qu'est-ce qui pourrait être amélioré et qu'est-ce qui ne fonctionne pas à Paris ?

Premier point, la gouvernance. Au cours des nombreuses auditions, la M.I.E. a vite repéré les failles de ce système foisonnant où les multiples acteurs se côtoient sans forcément se parler. Sans gouvernance réelle, le cloisonnement des actions affaiblit la synergie des acteurs de l'E.A.C. Pas moins de 6 directions différentes au sein de la Mairie de Paris ont un parcours d'E.A.C., mais qui pilote toutes ces actions ? Personne n'a su nous le dire. C'est dans ce sens que vont d'ailleurs les premières préconisations proposées par la M.I.E.

Second point, un parcours de continuité. L'éducation artistique et culturelle ne peut se concevoir que dans un temps long, structuré pour l'enfant, rythmé dans son parcours scolaire. La mise en œuvre d'un projet, sa conception et sa réalisation relèvent souvent du parcours du combattant pour les enseignants, entre les accords du Rectorat, de la Mairie de Paris, des artistes et autres tracassés administratifs. Cette dimension doit être prise en compte pour qu'un même projet puisse être décloisonné entre les cycles et maintenir une continuité logique pour l'enfant.

Troisième plan, l'évaluation. La question de l'évaluation des politiques d'E.A.C. ne doit pas être taboue, elle doit au contraire être totalement intégrée dès la conception du projet. C'est à l'origine qu'il faut concevoir les outils et les indicateurs qui permettront d'évaluer le projet, une évaluation quantitative qui déterminera combien d'élèves sont concernés par exemple, et surtout une évaluation qualitative pour perfectionner les outils et les adapter.

Quatrième point enfin, associer les familles. L'éducation artistique et culturelle ne se fait pas qu'à l'école. Les familles constituent, avant l'institution scolaire, le terreau, la soif d'éveiller l'enfant aux arts, de le nourrir et de l'entretenir pendant toute l'éducation qu'ils donneront à leurs enfants. Il nous revient absolument d'accompagner les parents à continuer ce que vivent leurs enfants à l'école ou au collège en leur facilitant l'accès aux musées ou aux bibliothèques. Concernant les bibliothèques, de nombreux et beaux témoignages de bibliothécaires ont insisté sur la fréquentation de ces lieux familiaux de culture et sur la nécessité de leur ouverture le dimanche avec une amplitude

horaire plus large dans la semaine, et je pense tout particulièrement aux parents qui ont un enfant en situation de handicap. C'est un combat que nous menons depuis des années dans notre groupe centriste et nous ne pouvons que constater que les choses n'avancent que trop lentement.

Alors, comme le disait si bien Marie DESPLECHIN, qui a été auditionnée dans notre M.I.E., plus on est confronté à l'art tôt, plus l'esprit de curiosité va s'exercer. C'est tout l'enjeu de cette M.I.E., savoir éveiller l'émotion que transmet une œuvre artistique chez chaque élève, chaque collégien, chaque lycéen. Il choisira le meilleur vecteur qui le fera vibrer, la musique, la peinture, le théâtre, le chant, la sculpture. Mais pour avoir un choix, il faut déjà avoir une connaissance. Alors, nous étudierons avec beaucoup d'attention la mise en œuvre et les préconisations de cette M.I.E. afin que l'E.A.C. profite le mieux possible à tous les jeunes Parisiens.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole à Emmanuel COBLENCE, pour le groupe Paris en commun.

M. Emmanuel COLBENCE. - Madame la Maire, chers collègues, nous sommes nombreux sur ces bancs à savoir de quoi il retourne quand nous parlons d'éducation artistique et culturelle, car cette politique de l'E.A.C. se déploie dans nos arrondissements, dans les établissements scolaires, dans les lieux culturels grâce aux agents de la Ville, aux professionnels, aux associations.

C'est d'abord sur le terrain que se voit concrètement la diversité, l'immense variété de l'E.A.C. D'expérimentations en ateliers, de visites guidées en dispositifs artistiques complets, l'E.A.C. à Paris n'est pas un bloc monolithique ou standardisé, c'est plutôt une multitude d'initiatives au travers des mondes de l'art, de modes d'agir et d'apprendre, de projets pédagogiques. L'E.A.C. à Paris n'est pas un continent, c'est un archipel. C'est de ce constat qu'est née cette Mission d'Information et d'Evaluation. C'est lors de sa séance de juillet 2021 que notre Assemblée a fait naître à l'unanimité cette Mission.

Je souhaite ici remercier le service des élus du Conseil de Paris pour leur rigueur et leur aide si précieuse tout au long de nos travaux, l'ensemble des membres de la Commission pour leur implication et les échanges et plus particulièrement la présidente de cette M.I.E., Nathalie MAQUOI, et sa rapporteure Catherine IBLED pour leur organisation, leur écoute, leur esprit collaboratif au moment de rédiger des préconisations communes.

Plus de 70 personnes ont été auditionnées au cours des 14 séances en séance plénière, auxquelles s'ajoutent des visites de terrain dans tout Paris et de nombreuses contributions écrites. Les auditions et visites ont permis de faire le constat de la grande variété des disciplines et des expressions artistiques à l'œuvre, des types de projets développés, résidences d'artistes, projets pluriannuels, interventions hors les murs, etc. Nous avons rencontré l'ensemble des acteurs concernés par l'éducation artistique et culturelle, services de la Ville de Paris, la DAC et la DASCO notamment, directeurs d'institutions, experts du milieu universitaire, artistes, médiateurs, bibliothécaires, écrivains, agents de collectivités territoriales et bien sûr des jeunes, les premiers concernés par l'E.A.C., par l'audition des membres du Conseil parisien de la Jeunesse.

La Mission s'est attachée à mesurer comment l'éducation artistique et culturelle peut atteindre et bénéficier à tous les jeunes Parisiens, en particulier ceux qui en ont le plus besoin, soit en raison d'un éloignement culturel, soit en raison de situations de handicap ou de maladies par exemple. Ces échanges ont permis de constater une forte convergence de points de vue sur les avancées de l'E.A.C. au cours des deux dernières décennies, une volonté unanime de poursuivre son développement, la richesse des actions menées auprès des publics. Et pour cela, l'E.A.C. peut s'appuyer sur le travail exceptionnel des agents de la Ville de Paris, de ses professeurs, de ses animateurs, des porteurs de projet et des militants de l'éducation populaire, engagement que tous ont pu saluer lors de nos échanges.

Au terme de cette M.I.E., le sentiment qui domine est celui de l'incroyable foisonnement de l'E.A.C., une richesse à valoriser encore davantage, à faire connaître, des expériences d'apprentissage qui ont sans doute aussi besoin de clarté et de stabilité dans les politiques mises en œuvre par l'Etat et par les collectivités telles que la nôtre. En effet, nos travaux nous ont amenés à voir quelques disparités de l'E.A.C. sur le territoire parisien. Les établissements scolaires, les porteurs de projet, les enseignants et les familles ont aussi parfois des difficultés de mobilisation et d'identification des offres. Leur mise en place sur le terrain peut parfois manquer de clarté.

En s'appuyant sur ces constats, nous avons travaillé ensemble pour faire émerger des propositions ambitieuses et consensuelles pouvant faire l'objet d'une mise en œuvre très concrète. Ces préconisations abordent 3 thématiques principales : la coordination entre financeurs et porteurs de projet, les conditions d'un meilleur déploiement sur les arrondissements et l'amélioration des outils et processus d'évaluation et de formation des acteurs de l'E.A.C. La M.I.E. s'est également attachée à évaluer la pertinence de l'échelon de l'arrondissement en matière d'E.A.C., notamment dans le cadre de notre politique de ville du quart d'heure.

Au terme de ces travaux, nous sommes très fiers d'avoir adopté à l'unanimité les préconisations de ce rapport, et je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole à Franck MARGAIN, pour le groupe Changer Paris.

M. Franck MARGAIN. - Merci, Madame, mes chers collègues.

Pour commencer, je tiens à remercier du travail fourni Mme la présidente et Mme la rapporteure de la Mission, Nathalie MAQUOI et Catherine IBLED. Je regrette particulièrement l'absence de Mme la Maire de Paris. Cette Mission d'Information et d'Évaluation sur l'éducation culturelle et artistique est pourtant essentielle pour les petits Parisiens et c'est inadmissible de ne pas pouvoir compter sur son écoute mais surtout sur son attention.

Cette Mission s'est révélée enrichissante à plusieurs égards. Au nombre des éléments positifs, je tiens en particulier à souligner la diversité et la qualité des intervenants. Leurs prises de parole, leur contribution et leur accueil dans le cadre des visites in situ ont été dans l'ensemble remarquables. Leur représentativité a permis de couvrir de manière satisfaisante les différents domaines artistiques et types de structures impliquées dans l'E.A.C. À l'issue de ce programme très dense, nous avons tous acquis, je pense, une meilleure connaissance et une meilleure compréhension de la manière dont l'E.A.C. fonctionne à Paris. Nous en avons bien besoin, car ce foisonnement confine quelquefois à la dispersion.

Nous avons pu apprécier la qualité des séances et le sérieux avec lequel leurs enseignements ont été transcrits dans ce rapport. Aussi, le groupe Changer Paris se réjouit-il des échanges qui se sont déroulés, le plus souvent dans le cadre de débats constructifs ou a minima instructifs sur les divergences de points de vue entre les groupes. La recherche du compromis a permis à la Mission de tomber d'accord sur les préconisations finales du rapport. Le groupe Changer Paris partage les objectifs d'amélioration énoncés et souscrit aux axes retenus, à savoir : mieux collaborer pour renforcer la fluidité et la coordination entre les acteurs de l'E.A.C., simplifier le déploiement des projets et améliorer leur accompagnement, améliorer la communication en direction des familles et leur implication, assurer l'égalité d'accès à l'éducation artistique et culturelle, notamment par de meilleurs dispositifs de proximité et, bien sûr, mieux former et mieux évaluer cette politique publique. Nous avons donc voté toutes ces préconisations.

Toutefois, et c'est bien le problème du consensus, nous regrettons l'absence d'enjeux et de préoccupations prioritaires pour notre groupe. Cette Mission d'Information a mis au jour des clivages parfois importants dans la conception de ce que devrait être une bonne politique publique d'E.A.C. Ces différences de points de vue entre les groupes n'apparaissent que dans les annexes. Les préconisations ne reflètent donc pas l'étendue des propositions de tous les groupes. Il a fallu, pour se mettre d'accord, que différents groupes renoncent à un certain nombre de leurs recommandations. Plusieurs des nôtres n'ont pas été retenues et il est dommage qu'en dehors des annexes, le rapport ne laisse pas plus de place aux propositions du groupe Changer Paris, pourtant majoritaire politiquement à la Ville de Paris. Notre approbation, pour un souci de consensus, nous oblige à regretter certains manques. Il nous a donc paru essentiel de rapporter l'importance de 5 points principaux.

Le premier, l'existence d'un socle commun en éducation artistique et culturelle.

Deuxièmement, la mise en place d'une culture de l'évaluation plus poussée et qui puisse servir de support à une transformation ou une suppression des projets jugés moins satisfaisants.

Troisièmement, la clarification tant des statuts et des modalités contractuelles que de l'offre.

Quatrièmement, la capacité à aborder le fait religieux à travers ses dimensions artistiques et culturelles, dans le respect bien sûr de la plus stricte laïcité.

Cinquièmement, la collaboration entre les établissements publics et privés.

Pourquoi ces 5 points ? Tout d'abord, parce que le principe d'une E.A.C. capable de renforcer l'existence d'une culture commune entre les Parisiens n'a pas été retenu. Pourtant, l'existence de disparités entre les arrondissements a pu être clairement observée. Nous avons ainsi été particulièrement étonnés du rejet de l'idée d'un bagage commun, nécessaire en éducation culturelle et artistique comme il l'est pourtant dans les autres domaines éducatifs. Pourquoi les enfants du 19^e n'ont pas le droit aux mêmes fondamentaux culturels que les enfants du 14^e ? Quelle est la différence entre un enfant du 15^e arrondissement et un enfant du 12^e ? Ces énormes différences sont contraires au principe d'égalité de l'enseignement républicain.

Ensuite, parce que les domaines en matière d'évaluation pourraient aller plus loin dans ce domaine, d'autant plus que ce rapport reconnaît que la mesure et le suivi des actions de l'E.A.C. sont à ce jour un des points faibles de cette politique publique.

C'est également ce que les parents sont en droit d'attendre, d'autant que ces projets sont quand même montés grâce à l'argent du contribuable. La culture de l'évaluation des politiques publiques est essentielle pour une meilleure efficacité de l'argent public, même dans le domaine culturel. La question de la clarté des statuts, des modalités contractuelles et de l'offre est un enjeu important compte tenu du nombre d'acteurs, des types de projets, voire des types de contrats dans lesquels ces projets peuvent s'inscrire. Nous savons que cette conception est partagée par tous, puisque notre proposition est en quelque sorte le prolongement d'une préconisation très pertinente portant sur la création d'un site ressources.

Quatre. Les derniers points que sont la sensibilisation au fait religieux sous un angle artistique, culturel et laïque ainsi qu'une meilleure collaboration publique/privée n'ont pas fait l'objet de développements au sein de ce

rapport. Cependant, ces besoins répondent à deux phénomènes de société : celui d'une montée de la contestation de la laïcité, qui peut parfois être doublée d'une affirmation identitaire fondée sur la religion, et celui d'une attractivité de l'enseignement privé à Paris. Notre pays et notre ville sont tous les jours le théâtre d'actes de rejet, de discriminations, voire de haine. Ces actes puisent en partie leurs sources dans les fausses représentations vis-à-vis des religions. La reconnaissance des apports de l'art des différentes religions et un meilleur enseignement de la richesse culturelle due au fait religieux pourraient faciliter l'acceptation de ces différences. Ainsi pourraient être jugulés les actes hostiles aux religions ou encore les contestations de nos principes républicains, qui s'appuient souvent sur une conception erronée des religions.

Nous avons donc déposé des vœux sur l'ensemble de ces points, et j'insiste sur le fait que nous le faisons non pas en opposition mais en complément au rapport. Ils ont été pensés pour maintenir le débat ouvert sur ces aspects essentiels de l'éducation culturelle et artistique. Mon collègue François CONNAULT finira de vous les présenter.

Pour ma part, il me reste à souhaiter une mise en œuvre efficace et rapide des préconisations retenues. Elles demanderont déjà une bonne capacité d'organisation, de coordination et de suivi. Elles demanderont aussi la volonté politique de faire vraiment bouger les lignes pour une politique publique plus lisible, plus simple pour tous ses acteurs. Cela reste la partie la plus difficile. Je pense que nous devons en être conscients et rester vigilants sur les suites qui seront données aux préconisations.

Pour terminer, je souhaite rappeler que la politique d'éducation artistique et culturelle n'est pas la seule politique publique culturelle de la Ville destinée à la jeunesse. Elle ne doit pas faire passer au second plan d'autres dispositifs cruciaux pour la démocratisation culturelle et l'accès des jeunes à la culture. Je pense à l'enseignement artistique qui passe par les conservatoires. Avant d'être des lieux pouvant accueillir ou collaborer sur les projets DAC, les conservatoires sont d'abord des lieux d'éducation, de transmission, d'apprentissage et même d'excellence académique. En tant qu'équipements municipaux, ils doivent être une priorité pour la Ville de Paris. Si je rappelle cela ici, c'est parce que depuis plusieurs années, les frais de fonctionnement des conservatoires stagnent, voire diminuent. Ils sont passés de 1,1 million d'euros en 2018 à 800.000 euros en 2020 et 900.000 en 2021. La baisse de 2020 s'explique certainement par la crise sanitaire. Pour autant, ces trajectoires étonnent compte tenu des annonces de création d'heures de cours et de montée en charge des conservatoires.

Le même phénomène préoccupant se déroule dans les bibliothèques municipales, qui sont pourtant des équipements municipaux essentiels à un accès égalitaire à la culture. Après 4,3 millions en 2016 et 2017, un pic à 4,5 millions d'euros en 2018, le montant destiné aux bibliothèques connaît maintenant une tendance à la baisse. Il est de 4 millions en 2021.

J'alerte sur ces sujets dans le cadre de ce débat organisé, car nous avons organisé cette M.I.E. afin d'agir au mieux dans l'intérêt culturel et éducatif des jeunes Parisiens. Nous voulons tous offrir de nouveaux horizons, développer leur curiosité, en somme ouvrir grand, pour tous, les portes de la culture. Les bibliothèques et les conservatoires sont indispensables pour mener à bien cette mission. La politique renforcée de l'éducation artistique et culturelle devra donc exister en complément d'efforts renouvelés pour ces équipements, qui sont et resteront les dispositifs municipaux incontournables de la démocratisation et de l'émancipation culturelle.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Souhais de bienvenue.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous invite à saluer les étudiants de l'Ecole de la 2e Chance, qui sont ici présents et assistent à nos travaux, ainsi qu'à leurs accompagnateurs. Bienvenue au sein de notre hémicycle.

2022 DDCT 69 - Rapport de la Mission d'Information et d'Évaluation sur l'Éducation artistique et culturelle. (Suite).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je donne la parole à Nour DURAND-RAUCHER, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Madame La Maire.

Chers collègues, pour une fois, j'ai découvert que nous pouvions travailler très bien toutes et tous ensemble et cela m'a fait plaisir. Nous étions loin des polémiques, nous avons réussi à participer ensemble à un travail commun à travers des auditions qui nous ont toutes et tous permis d'entendre des acteurs et des actrices très différents de l'E.A.C., qui effectivement est un foisonnement incroyable.

Je vais moi aussi me joindre à ce qui a été dit avant, c'est-à-dire que je vais saluer le travail de Nathalie MAQUOI et l'initiative que son groupe a prise pour le travail sur l'éducation artistique et culturelle. Je vais aussi remercier Catherine IBLED pour son travail qui a permis que nous puissions être entendus lors de nos préconisations à la fin, et j'aimerais que nous ayons plus souvent l'occasion de travailler tous ensemble et toutes ensemble dans

l'intérêt commun des Parisiennes et des Parisiens, car, en fait, nous trouvons des points d'accord, même si, évidemment, il y a eu aussi des points d'accroche, et j'y reviendrai.

On parle d'un foisonnement de l'éducation artistique et culturelle à Paris, mais je vais prendre un exemple très particulier, l'exemple que j'ai vu à travers un travail de la Maison du geste et de l'image avec 40 élèves de 15 à 17 ans, qui a eu lieu tout au long de l'année et que j'ai eu la chance de pouvoir suivre. Selon les périodes, ils ont fait un travail autour de la captation vidéo avec des metteurs en scène, après quoi ils ont pu eux-mêmes produire leurs propres vidéos. Ils ont fait un travail avec un chorégraphe et des danseurs pour pouvoir, à leur tour, faire un exercice de danse qu'ils nous ont présenté en fin d'année. Les vidéos étaient encore retransmises la semaine dernière au Panthéon et je vous invite, car il y a encore deux représentations des Haut-Parleurs à venir au mois de juin. N'hésitez pas à aller les voir, car on voit vraiment ce qu'est l'éducation artistique et culturelle, c'est-à-dire cette émancipation, cette capacité à prendre en main différents arts auxquels les élèves n'avaient pas toutes et tous accès. Les 40 élèves en question venaient de classes et de quartiers différents et cela permet aussi à des personnes différentes de se rencontrer autour d'un projet commun d'appropriation, de rencontre des artistes.

J'ai été particulièrement impressionné par leurs prises de parole, car il y a aussi une éducation à la parole parfois par l'éducation artistique et culturelle qui leur permet aussi de grandir en tant que citoyens, et les citoyens et les citoyennes, c'est aussi ce que nous aimerions que nos enfants deviennent. L'éducation artistique et culturelle, à travers toutes ses dimensions d'apprentissage aux côtés des artistes, de travail sur un projet artistique et culturel personnel, c'est aussi quelque chose qui fait d'eux des acteurs et des actrices de demain pour la société. J'ai vu des enfants et des adolescents qui pouvaient avoir accès à des arts qu'ils ne connaissaient pas avant et c'est extrêmement intéressant de voir que l'E.A.C. peut permettre cela en un temps relativement court, car ils n'y avaient accès qu'une fois par semaine. Chacun a pu choisir son type de projet ou aller sur plusieurs projets selon le temps que leur permettaient leurs études, leur famille et la distance avec le lieu.

Nous avons ici beaucoup parlé de la capacité que l'éducation artistique et culturelle a à être au plus près des habitantes et des habitants dans des projets de quartier, et je pense que parfois aussi l'éducation artistique et culturelle gagne à réunir des Parisiennes et des Parisiens qui vivent loin les uns des autres et qui apprennent à se rencontrer à travers des projets qui sont des projets d'émancipation.

L'accès aux artistes n'est finalement pas si fréquent, malheureusement, dans l'éducation française. Nous avons à Paris la chance d'avoir les professeurs de la Ville de Paris qui sont des professeurs d'arts plastiques ou de musique, le plus souvent eux-mêmes et elles-mêmes artistes, ce qui permet aux enfants parisiens d'avoir un accès que d'autres n'ont pas. Malgré tout, ici, on les voyait dans les projets d'éducation artistique et culturelle, on les voit à travers leur art, et, là aussi, ces rencontres permettent parfois de donner envie à des enfants de devenir eux-mêmes artistes, que ce soit à titre de profession ou à titre d'exercice secondaire. On peut voir des projets tels que celui que j'ai vu, porté par la Maison du geste et de l'image mais que, encore une fois, je ne cite qu'en exemple, et j'ai vu beaucoup d'autres projets, grâce à cette Mission d'Information et d'Evaluation, qui étaient passionnants et qui m'ont donné confiance dans nos capacités à éduquer nos enfants dans cette ville.

Loin d'une vision élitiste de la culture, c'est un apprentissage démocratique que nous avons pu voir. Nous avons pu voir un accès à la culture sous énormément d'aspects, que ce soit à travers la culture populaire, mais aussi, évidemment, une culture bourgeoise, c'est-à-dire les grands arts. C'est tout ce que nous avons pu rencontrer et tout ce à quoi les élèves ont accès à Paris. Je salue donc la capacité de l'éducation artistique et culturelle à augmenter la confiance en moi, le maniement de la langue, l'écoute des autres à travers le travail en groupe, la tolérance à travers la rencontre entre différents élèves qui doivent porter des projets communs, un développement de l'empathie et un apprentissage de la coopération. Au-delà d'éveiller le regard et l'expression, elle est aussi un moyen de s'éveiller en général.

Nous avons dans notre société quelque chose qui va très vite et très fort, qui est le développement de l'image à travers notamment Internet et les réseaux sociaux. Et là aussi, j'ai vu qu'il y a beaucoup de projets d'éducation artistique et culturelle qui permettent l'éducation à l'image, l'éducation à la critique et à l'esprit critique, qui est absolument nécessaire et le sera sans doute plus que jamais dans nos sociétés où on voit malheureusement monter la défiance, monter une forme de défiance par rapport à tout ce qui est institutionnel. C'est là que la capacité critique est extrêmement importante.

Maintenant, j'aimerais revenir sur les préconisations. Evidemment, les préconisations qui ont déjà été dites ici et qui ont été portées collectivement sont des préoccupations que nous avons tous en commun et qui sont visibles dans le rapport, et j'invite donc chacun et chacune qui s'y intéresse à lire les conclusions dudit rapport. Du côté de notre groupe, le groupe Ecologiste, nous insistons quand même sur le fait que, malheureusement, on voit trop souvent des personnels qui sont très bons pour s'occuper des enfants et des adolescents, ouvrir leur regard et leur apprendre les arts et la culture à travers l'éducation artistique et culturelle, et qui se retrouvent confrontés à trop de tâches administratives chronophages qui les empêchent de bien travailler ce qui est, en fait, leur capacité première. Ainsi, nous sommes très contents de pouvoir insister sur le fait qu'il faudrait le plus souvent que les objectifs soient pluriannuels, évitant ainsi de dépendre à d'appels à projets trop réguliers pour les associations.

Je salue une nouvelle fois le travail des professeurs de la Ville de Paris, qui ont un haut niveau de formation. On ne parle pas là de personnes trop peu formées mais bien de personnes qui ont des bac+5 et qui connaissent extrêmement bien leur métier. Mais malheureusement, on voit parfois que sous prétexte que tous les enfants doivent être en contact avec l'éducation artistique et culturelle, ils se retrouvent à avoir accès à des personnels trop peu formés et c'est ce qui m'inquiète. Heureusement, à Paris, les professeurs de la Ville de Paris existent, mais leur nombre pourrait être réduit et il y a un risque qu'ils soient moins nombreux et aient moins la capacité de s'approcher de chaque élève et que chaque élève soit au contact tout au long de sa scolarité. Je m'en inquiète.

Si je pense que l'éducation artistique et culturelle doit être au programme de l'Education nationale au-delà de ce que nous pouvons faire, nous seuls, à la Ville, je voudrais insister encore une fois sur le fait que cela ne doit pas être un contact bref et court, car s'agissant de certains enfants et des adolescents qui peuvent parfois faire preuve d'un peu de résistance, il est important qu'ils puissent écouter plus longtemps, entrer en contact plus longtemps avec des artistes. Je crois donc beaucoup plus aux projets de durée moyennement longue, voire longue pour pouvoir faire évoluer leur vision des arts et leur permettre d'aller vers des choses qui sont loin d'eux et d'elles.

Sur le développement de l'esprit critique et créatif, nous pensons qu'il y a une évaluation de l'éducation artistique et culturelle à mener auprès des enfants et des adolescents eux-mêmes. Evidemment, je parle de ceux qui seraient volontaires pour le faire. Le but n'est pas de leur tirer les vers du nez mais bien d'écouter leur retour, car ils sont les premiers à pouvoir en donner l'impression. Sur les projets que j'ai vus et les plus intéressants au cours de cette année grâce à cette Mission d'Information et d'Evaluation, ils avaient quelque chose à en dire et ils avaient même beaucoup à dire de leur expérience et de leur vécu. Il faut toujours savoir les écouter.

Enfin, je m'étonne de la baisse, malheureusement, de subventions de certaines associations qui fondent l'éducation artistique et culturelle avec un haut niveau d'exigence. Mais nous aurons l'occasion d'y revenir lors des votes de certains budgets.

Toutefois, je pense qu'à travers ce que nous avons pu voir et par le travail auquel nous avons pu toutes et tous participer et qui m'a semblé de bonne qualité, nous avons pu nous rendre compte de l'importance de l'éducation artistique et culturelle dans notre Ville et de la qualité et du foisonnement auxquels les élèves ont accès, et je suis ravi que cela existe. Nous pouvons être tout de même fiers de ce que fait notre Ville et je vous remercie pour cela.

Merci à toutes et à tous.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, à l'initiative du groupe "Génération.s" et de sa présidente Nathalie MAQUOI, nous avons, pendant plusieurs mois, planché sur la question de l'éducation artistique et culturelle à Paris. Les différentes expériences que nous avons pu partager ont enrichi notre compréhension d'un monde transversal dont il est difficile de délimiter les frontières. Je la remercie ainsi que Catherine IBLED et toutes celles et ceux qui ont organisé cette M.I.E. Je pense à M. HENNEKINNE ou à Mme DILOLOT.

Ce travail fut riche d'enseignements, de rencontres, de découvertes. Beaucoup est déjà fait, beaucoup reste à faire. Jack Ralite, grand penseur de la culture et initiateur d'expériences artistiques inédites, disait : "Les œuvres sont intransigeantes, et ce qui peut aussi améliorer leur appropriation par le plus grand nombre, c'est d'abord le recul des inégalités sociales et territoriales qui ont tendance à exploser en ces temps où la précarité, le chômage de masse, les bas salaires, l'idéologie asservissante du divertissement rendent difficile et quelquefois impossible une nouvelle rencontre entre le peuple et la culture." Tout dans cette situation reste d'actualité.

L'éducation artistique et culturelle est effectivement un enjeu majeur pour les politiques culturelles et éducatives que nous développons à la Ville de Paris, car ouvrir à l'art et à la culture les plus jeunes citoyens, rapprocher les arts de l'éducation populaire, l'accès à la connaissance de toutes et tous permet le développement de l'esprit critique, l'autonomie intellectuelle et l'émancipation du plus grand nombre. Ceci est d'autant plus important que la crise du Covid a accentué ces inégalités socioculturelles et éloigné plus encore les publics les plus populaires des lieux culturels.

Dans ce contexte, la Ville de Paris, qui concentre les lieux culturels et artistiques de tous horizons, a le devoir de faire plus et mieux encore au sein des lieux dont elle dispose et qu'elle gère au sein de structures qu'elle finance au travers de ses politiques ambitieuses et volontaristes.

Revenons-en au rapport dont nous partageons de nombreuses préconisations, à commencer par celle qui demande de mieux collaborer. En effet, nous pensons aussi qu'il faut créer plus de commun, plus d'espaces et d'outils communs afin, entre autres, de développer les coopérations territoriales, car ce type de coopération entre différents partenaires culturels et artistiques permettrait la mutualisation des moyens. Cela pourrait se traduire par la création d'un espace de concertation qui permet l'émergence d'une expertise des usages, qui parle des professionnels eux-mêmes, réunis éventuellement en comité de pilotage.

Nous pensons également qu'il est indispensable d'établir les principes d'un état des lieux permanent de l'éducation artistique et culturelle. La Ville de Paris pourrait initier un forum permanent des acteurs de l'E.A.C. afin de

répertorier les pratiques développées sur le territoire parisien et de les mutualiser. Il est tout aussi urgent de travailler à une meilleure coordination des informations et des ressources numériques dans un souci d'accessibilité et de lisibilité pour les usagers, en particulier pour les familles. Il faut communiquer plus et mieux sur l'offre de pratiques artistiques à Paris dans les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

Au-delà de ce besoin commun, il est important de sortir de la seule logique des appels à projet court-termistes. Les structures artistiques et culturelles reposent essentiellement sur des modèles économiques associatifs. Il faut laisser les projets associatifs se développer indépendamment des seules logiques d'appel à projets, qui aujourd'hui guident l'essentiel des politiques publiques. Les subventions doivent être réfléchies comme composantes essentielles du soutien à la vie associative en respectant le principe de libre administration. Comme le préconise le rapport, les pouvoirs publics doivent engager une véritable dynamique partenariale avec les associations.

Nous avons également souhaité revenir sur l'importance d'un pôle de la formation artistique et culturelle. C'est un sujet qui nous tient à cœur en matière de ressources humaines, car ces parcours de formation peuvent permettre aux animateurs du périscolaire de sortir de la précarité tout en les fidélisant au cœur des services de la Ville. Parallèlement, il est indispensable que les crédits de formation à la pratique artistique pour les enseignants soient abondés, mais sur ces questions, les moyens financiers mis en place par le Rectorat pour les enseignements ou encore la DRAC et le FDAS pour les artistes sont bien en deçà pour répondre à l'ensemble des besoins. Il ne faut en aucun cas sacrifier la qualité à la quantité, il ne faut pas non plus démanteler des dispositifs ayant fait leurs preuves au profit d'opérations aussi massives que sans lendemains. Au contraire, valorisons l'originalité de chaque projet, l'intensité des expériences esthétiques qui associent la découverte, la pratique et la réflexion.

Continuons de nous mobiliser pour que l'Etat soit aussi au rendez-vous, donnons-nous les moyens d'offrir le meilleur à nos enfants.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Danielle SIMONNET, pour deux minutes maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, je remercie à mon tour Nathalie MAQUOI pour l'initiative et son groupe sur cette Mission d'Information sur l'éducation artistique et culturelle, qui nécessite dans un premier temps de s'arrêter à ce qu'est notre conception de la culture, qui ne saurait être ni le patrimoine chic de référence des gens cultivés, comme un marqueur d'une classe dominante, ni un bien de consommation qu'on pourrait satisfaire à coups de chèques, d'un "pass" culture.

La culture, c'est bien l'ensemble des stratégies qu'un individu mobilise pour résister aux dominations et qui permet de repenser le monde, de s'émouvoir d'autres possibles dans ce monde. Ainsi, le rôle de l'éducation artistique et culturelle est bien d'organiser les rencontres avec tous les langages artistiques et culturels pour susciter la réflexion et l'échange sur la réception de l'ensemble des œuvres. Cela nécessite de créer à chaque fois des interactions entre les établissements scolaires et les ressources culturelles d'un territoire.

Paris est riche de cela, mais quand on regarde ses richesses, on voit aussi ses fragilités. D'abord, une fragilité qui est nationale et commune à l'Education nationale et qui est qu'aujourd'hui, on peine à recruter des enseignants. Et voilà que les rectorats organisent des recrutements à bac+3 à la va-vite, faute de ne pas avoir revalorisé cette profession, et c'est très inquiétant. Nous avons, nous, les professeurs de la Ville de Paris, mais nous savons qu'ils sont en sous-effectif et en souffrance du point de vue de leur statut et de leur rémunération.

Dans nos arrondissements, nous voyons des ateliers d'artistes qui sont vendus, absorbés par la spéculation immobilière. Nous avons vu ces dernières années trop de théâtres qui ont fermé ou des lieux culturels indépendants essentiels, comme le cinéma La Clef ou le Théâtre de Verre dans le 19e, qui disparaissent faute d'avoir été soutenus. Nous avons aussi un manque de places en conservatoires et nous avons des bibliothèques qui nous alertent des problèmes de souffrance du fait de sous-effectifs.

Nous devons renforcer ces moyens, car beaucoup d'actions reposent sur des associations qui sont à la peine faute de conventions triennales de financement et qui subissent les appels à projets. Nous devons au contraire renforcer et stabiliser tout l'enjeu du temps que cela nécessite du point de vue à la fois de la compétence des enseignants et de la compétence des associations et des acteurs de l'éducation populaire qui organisent ces rencontres entre les jeunes et l'ensemble des langages artistiques et culturels. Et il faut bien sûr adosser tout cela à une politique volontariste de soutien à la création artistique, aux lieux de diffusion, mais aussi aux pratiques amateurs.

C'est cet ensemble cohérent qui doit être renforcé et qui ne saurait souffrir de l'ensemble des politiques d'austérité.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Geneviève GARRIGOS, pour le groupe Paris en commun.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Bonjour Madame la Maire, mes chers collègues.

Je me joins aux remerciements qui ont déjà été exprimés aux membres de la Mission d'Information et d'Evaluation pour l'éducation artistique et culturelle et plus particulièrement, bien sûr, à sa présidente Mme Nathalie MAQUOI et sa rapporteuse Catherine IBLED qui ont mené ces travaux avec beaucoup de talent.

Beaucoup a déjà été dit et, si vous me le permettez, je voudrais souligner un point qui pour moi est particulièrement important, c'est-à-dire l'importance de l'éducation artistique et culturelle dans les quartiers populaires. Paris comporte, au titre de la "politique de la ville", 20 quartiers prioritaires et 21 quartiers de veille active qui rassemblent 17 % de sa population, et dans le 20e où je suis élue, cette part est de 42 %, par ailleurs 17 % de nos jeunes ne sont ni en emploi ni en études, et il est de notre devoir de leur proposer des accompagnements multidimensionnels.

La façon dont nos quartiers, nos jeunes et leurs besoins sont représentés est souvent stéréotypée et incidemment genrée. On nous explique que ce dont ils ont besoin, c'est de plus de sport afin qu'ils se défoulent et soient plus détendus pour les activités éducatives formelles, et les activités de type artistique ou culturel ne sont pour beaucoup qu'un supplément d'âme. Alors oui, le sport est fondamental pour l'épanouissement de nos enfants et dépasse le simple divertissement ou une occupation physique. Et s'il contribue à l'expression de soi et au dépassement de ses capacités, l'éducation artistique et culturelle ne se limite pas à l'acquisition de connaissances académiques ou au partage d'un patrimoine culturel commun, elle permet d'apporter une autre voie, des ressorts complémentaires pour exprimer et transformer la colère, les peurs, l'espoir d'une jeunesse qui est souvent désorientée.

Dans le 20e, nombreux sont les acteurs œuvrant au quotidien pour le développement de l'E.A.C., acteurs qui constituent une de ses richesses. Je tiens à souligner le conservatoire Georges Bizet avec 1.300 élèves dans les enseignements artistiques en théâtre, danse et musique et les 3.000 élèves en milieu scolaire ou les ateliers, temps d'activités périscolaires. Il fait la preuve que l'on peut proposer dans ces quartiers un enseignement artistique spécialisé de qualité tout en développant une voie parallèle de pratiques artistiques à l'école qui soit accessible à tous.

Je tiens à souligner également "Les Plateaux Sauvages", ouverts sur le quartier des Amandiers, dont chaque projet de création accueilli s'accompagne d'un projet de transmission artistique par lequel les artistes consacrent une partie de leur temps à un projet en direction des publics de proximité, scolaires, étudiants ou éloignés tout simplement du champ culturel. Je pourrais citer encore les bibliothèques Marguerite Duras et Assia Djebar, la M.P.A.A. rue Saint-Blaise, le projet de la compagnie "Tamèrantong" ou le programme "L'Art pour Grandir", que j'ai déjà présenté à ce Conseil.

Vous l'aurez compris, les enfants et les jeunes du 20e disposent de nombreux cadres pour apprendre, s'exprimer, découvrir et faire découvrir grâce à une articulation souple et agile des acteurs au plus près de leur quotidien, qui permettent de répondre à leurs besoins et leurs exigences, confirmant ainsi que l'échelon de l'arrondissement est un échelon essentiel pour faire vivre l'E.A.C., comme l'ont souligné d'ailleurs Catherine IBLED et Mélody TONOLLI dans leurs interventions.

Oui, l'arrondissement est le niveau stratégique le plus adéquat pour l'E.A.C. et il est important de le dire, comme il est important de signaler que cette responsabilité opérationnelle ne doit pas avoir pour corollaire un désinvestissement par l'Etat ou les administrations centrales dans nos quartiers populaires, car nos jeunes ont un besoin vital de ces actions. Oui, l'investissement public et la solidarité restent nécessaires pour répondre aux inégalités sociales et territoriales, y compris et particulièrement dans le domaine artistique et culturel sans lequel le développement de nos jeunes se voit élagué.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Dominique KIELEMOËS, pour le groupe Paris en commun.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Madame la Maire, chers collègues, je vais bien sûr me joindre également à tous les remerciements qui ont été adressés à Mme Nathalie MAQUOI et à Mme Catherine IBLED pour la manière dont elles ont géré nos différences politiques et parfois culturelles tout au long de cette M.I.E.

Dans le peu de temps dont je dispose, je souhaiterais souligner, moi, le rôle incontournable de l'école de la République dans toute démarche d'éducation artistique et culturelle. C'est une évidence, car c'est à l'école que la majorité des enfants auront leur premier contact avec les arts plastiques, le chant, la musique, le théâtre et les arts en général, bien entendu. Pour proposer ces activités aux enfants, les écoles sont obligées de tisser des liens et des partenariats avec des établissements extérieurs de proximité, les bibliothèques, les ludothèques, les théâtres, les associations culturelles. Cela crée tout un écosystème favorable qui est extrêmement riche à Paris. Il se trouve que je participe à des conseils d'administration de nombreuses structures culturelles, que ce soit la Maison du geste et de l'image, le Théâtre 13, la Maison des métallos ou l'Orchestre de chambre de Paris, tous ont des activités pédagogiques tournées vers l'éducation artistique et culturelle.

La politique éducative et artistique menée par notre Ville favorise cette interaction avec les métiers de la création artistique, et depuis une décennie, des programmes comme "L'Art pour Grandir" et les résidences d'artistes dans les établissements ont été mis en place pour faire rentrer l'artistique à l'intérieur de l'institution scolaire. Cela permet l'éveil et démocratise l'accès à la culture dans ce lieu sacré où tous les enfants sont censés être jusqu'à leur majorité. D'où l'importance des préconisations faites dans le rapport de la M.I.E. consistant à faire de l'école, et, j'insisterai, l'école de la République, le lieu privilégié pour l'accueil des projets d'éducation artistique et culturelle. Il faudrait favoriser une plus grande transversalité, poursuivre le rapprochement entre le monde de la culture et l'Education nationale pour continuer de progresser et obtenir des résultats, d'où l'importance d'approfondir les liens avec le Rectorat et avec l'Education nationale en général.

Nous avons pu nous rendre compte que l'accès des enfants et des jeunes à la culture, selon qu'on est dans une crèche, une école élémentaire, un collège ou un lycée, n'a pas la même intensité, ne bénéficie pas d'une logique de parcours cohérent. Peut-être est-ce le travail à faire dans les temps à me venir, en étroite liaison avec l'Education nationale, à savoir créer, inventer une continuité en termes de parcours tout en prêtant une attention particulière aux classes, écoles et quartiers qui ne bénéficient pas suffisamment de dispositifs d'accès aux pratiques culturelles, pour y mettre en place les recettes qui ont bien marché ailleurs dans notre Ville ou ailleurs. Les réussites ne manquent pas et c'est un peu ce dont Geneviève GARRIGOS vient de nous parler.

Il importe donc de miser sur l'école comme lieu principal de déploiement de cette politique afin de bien articuler les trois piliers de l'E.A.C., connaître, pratiquer, rencontrer et favoriser l'accès de tous aux pratiques, aux œuvres et aux artistes, contribuant ainsi au dépassement des déterminismes sociaux et à l'ouverture des enfants et des jeunes aux autres et au monde qui nous entoure.

Je crois que Paris fait une large part de ce travail. Le reste du chemin à faire par l'Education nationale est encore à améliorer largement.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à François CONNAULT, pour le groupe Changer Paris.

M. François CONNAULT. - Madame le Maire, chers collègues, avant toute chose, je me joins aux propos tenus précédemment par mon collègue Franck MARGAIN et les autres membres de cette Mission pour remercier Mme MAQUOI, présidente de la Mission, Mme Catherine IBLED, rapporteure, ainsi que les nombreux intervenants et l'administration pour son appui. Et je regrette aussi l'absence de Mme la Maire, qui aurait dû avoir à cœur d'être là pour la présentation des travaux de cette Mission et manifester ainsi son intérêt pour l'E.A.C. Chacun appréciera.

Le choix du thème de l'éducation artistique et culturelle pour cette M.I.E. tombe à point nommé. Après de nombreuses années de maturation et d'expérimentations, plusieurs dispositifs structurants sont en effet en train de devenir opérationnels. Je pense notamment à la plateforme numérique Adage qui doit faciliter le pilotage de l'E.A.C. en améliorant l'accès à l'information et aux ressources. Je pense aussi à l'ouverture récente de l'Institut national supérieur de l'E.A.C. qui permettra de remédier à l'un des points faibles de l'E.A.C., à savoir la formation, grâce à la constitution et l'animation d'un réseau visant à fédérer et former les acteurs de la recherche en E.A.C., sur le plan tant national qu'international. Il est tout à fait positif que la Ville de Paris s'inscrive dans cet élan et dans cette volonté d'améliorer cette politique publique nationale.

Nous partageons la conviction que l'E.A.C. peut faire beaucoup pour le bien-être et l'émancipation de nos jeunes. Nous nous réjouissons donc, au groupe Changer Paris, que cette Mission se soit déroulée en bonne intelligence tout au long de ses travaux, ainsi que chacun l'a apprécié et relevé. Elle a été menée avec sérieux et a abouti à des préconisations pertinentes.

Mais comme l'a dit précédemment mon collègue Franck MARGAIN, nous n'en regrettons pas moins la minoration, voire l'oubli ou l'absence de certains thèmes. La culture et l'éducation sont des sujets qui nous mobilisent en effet tous fortement et il est donc sain que le débat politique ne se limite pas à la durée de la Mission et aux propos échangés à cette occasion entre les membres de la Mission ou lors des visites et des auditions.

Le groupe Changer Paris a donc tenu à déposer cinq vœux qui reprennent nos propositions qui n'ont pas reçu d'écho dans les préconisations retenues dans le rapport. Le manque le plus flagrant pour nous est le refus d'instituer un socle commun en éducation artistique et culturelle, dont nous tenons à réaffirmer l'importance.

Le partage d'une culture commune est l'un des liens les plus forts de la société ; c'est l'existence de références communes et d'un même univers de représentations qui permet de vivre ensemble de manière pacifiée. Le projet républicain et celui de l'école qui est de contribuer à faire des citoyens reposent sur cette idée de bagage commun. Cette idée nous tient particulièrement à cœur à Changer Paris et elle est manifestement importante aussi pour le Rectorat qui, comme nous, soutenait fermement l'idée d'un bagage commun. C'est ce qu'a montré l'une des auditions menées par la Mission, puisque le Rectorat a manifesté son souhait de lancer un chantier de définition des passages obligés de ce socle à mener en collaboration avec la Ville.

Il semble qu'un tel chantier ne soit malheureusement pas à l'ordre du jour. Visiblement, l'idée qu'il existe un bagage minimum à inculquer en matière artistique et culturelle ne passe pas auprès de l'Exécutif parisien. Il est dommage qu'aucun consensus n'ait pu être trouvé sur ce sujet. A vrai dire, nous ne pensions pas être d'une audace folle en suggérant que chaque enfant devrait à l'issue de sa scolarité avoir été confronté, dans le cadre d'un projet d'E.A.C., aux disciplines et aux courants artistiques incontournables dans notre culture. De même, nous nous attendions à parvenir à un accord sur le fait qu'il y a des lieux emblématiques à Paris et qu'il ne devrait pas être admissible d'avoir des jeunes qui passent toute leur scolarité dans notre Capitale sans avoir visité et mené un projet avec, par exemple, le Louvre ou un musée de la Ville de Paris. Voilà pourquoi nous avons demandé l'instauration d'un socle commun dans les parcours d'E.A.C.

Nous défendons par ailleurs le renforcement de la collaboration avec les établissements privés sous contrat. Paris est en effet l'une des académies qui comptent le plus d'élèves inscrits dans l'enseignement privé, puisqu'une estimation récente donne le pourcentage très élevé de 37 % d'élèves du secondaire inscrits dans le privé sous contrat, et ce chiffre pourrait encore augmenter au vu de la demande toujours croissante des familles.

Sachant que l'éducation artistique et culturelle se déroule en grande partie pendant le temps scolaire, il semble pertinent d'encourager la mutualisation et la collaboration entre les établissements publics et privés qui le souhaitent.

Notre troisième point d'attention...

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il vous faut conclure, s'il vous plaît.

M. François CONNAULT. - ... porte sur l'évaluation. Bien sûr, les bénéfices de l'éducation artistique et culturelle sont immatériels et ne sont pas évaluables de la même manière qu'une discipline scolaire. Pour autant, l'évaluation gagnerait à être beaucoup plus développée qu'elle ne l'est dans le rapport. L'E.A.C. est une politique publique au service des enfants et des familles et c'est pourquoi nous devons être exigeants sur la qualité artistique et pédagogique des projets qui sont proposés.

Les préconisations adoptées ne prévoient pas de dispositions à prendre pour évaluer la satisfaction des enfants et de leurs familles vis-à-vis d'un projet, ni pour le suspendre si nécessaire. Elles ne permettent pas non plus de s'assurer que tous les acteurs de l'E.A.C. feront un diagnostic de leur action. C'est un manque auquel nous souhaitons remédier.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

M. François CONNAULT. - Notre quatrième vœu...

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Monsieur, vous avez terminé le temps de parole de votre groupe.

M. François CONNAULT. - Non, c'était...

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Si, si, tout à fait.

M. François CONNAULT. - C'est vingt minutes.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Avec l'intervenant précédent.

M. François CONNAULT. - Non.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Eh bien, si.

M. François CONNAULT. - Non, non, non, je suis désolé...

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Si. Chronomètre. Donc, s'il vous plaît...

M. François CONNAULT. - Je demande... Je demande la...

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - ... je vous ai déjà invité à conclure, terminez vos propos rapidement.

M. François CONNAULT. - Je demande à vérifier le temps, s'il vous plaît, qui a été utilisé.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Oui, il est vérifié. Il est bien vérifié, donc là, on est à...

M. François CONNAULT. - C'était combien ?

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - ... plus de dix minutes au total.

Non. Non, non. Vous aviez quinze minutes. Arrêtez, vous le savez très bien. Concluez vos propos, s'il vous plaît. Merci.

M. François CONNAULT. - Je continue ?

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Vous terminez vos propos.

M. François CONNAULT. - Pardon ?

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Vous terminez vos propos.

M. François CONNAULT. - Je le termine, oui, oui.

Puisque le quatrième vœu visait à traiter les apports culturels et artistiques des différentes religions par le biais de l'E.A.C. - mon confrère Franck MARGAIN en a déjà expliqué la logique et je m'y associe -, le dernier vœu consiste à compléter les mesures décidées en faveur d'une meilleure coordination et d'une meilleure clarté de l'offre E.A.C. par deux biais : nous proposons la création d'un vade-mecum détaillé sur les différents types de modalités contractuelles possibles selon l'équipe de projet et nous appelons à prendre l'exemple d'une ville pilote à 100 % de l'E.A.C. en établissant...

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci à vous.

M. François CONNAULT. - ... chaque année un répertoire.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci.

Pour finir, je donne la parole à Florian SITBON, pour le groupe Paris en commun.

M. Florian SITBON. - Oui, Madame la Maire et mes chers collègues, le sujet est inépuisable, on le voit bien. Je n'aurai que trois minutes et je ne vais donc pas tout aborder.

Merci, d'abord, évidemment à Nathalie MAQUOI, à Catherine IBLED et à tous les agents de la Ville qui ont organisé et piloté cette Mission. Je ne pouvais pas ne pas utiliser quelques secondes de mon temps pour le dire. Merci beaucoup.

La première chose sur laquelle je veux venir, c'est qu'on s'est retrouvé face à une Mission un peu à la frontière des prérogatives de la Ville, car l'éducation culturelle ne peut pas, en termes de moyens, en termes d'impulsion des politiques, en termes d'organisation tout court, puisqu'évidemment beaucoup de choses se font avec les rectorats, se faire complètement au niveau d'une ville. Et sur ce point, je veux souligner que la Ville de Paris va bien au-delà de ses prérogatives ; beaucoup des intervenants ont dit la fierté de la richesse des politiques qui sont menées à Paris, et j'imagine que nos adjoints y reviendront, que Carine ROLLAND y reviendra. La Mission elle-même était complexe à cause de cela, car beaucoup de prérogatives de l'éducation artistique et culturelle ne sont pas des prérogatives de la Ville.

La deuxième chose que je veux dire, c'est la difficulté...

Est-ce qu'on peut avoir un peu de silence, s'il vous plaît ? Merci. C'est la difficulté, le désarroi, même, dans lequel nous nous sommes retrouvés, pauvres politiques que nous sommes, face, finalement, à l'inquantifiable, face au "sensible", face à quelque chose qui ne peut, malgré tous les efforts statisticiens, se mesurer avec des chiffres. Comment fait-on ? Je reviendrai sur la question des évaluations, mais comment fait-on pour mesurer, chiffrer l'émotion, le bouleversement parfois, le point de bascule que peuvent procurer une œuvre d'art plastique, un spectacle ou la découverte de la musique ? Comment chiffrer ce qu'ils procureront même, non pas dans l'immédiat mais plusieurs années plus tard ? C'est compliqué. C'est compliqué et on ne peut pas, dans le temps même d'une mission d'évaluation, dans le temps même parfois d'une scolarité à l'échelle d'un établissement, le chiffrer.

Nos approches chiffrées sont pauvres face à cela et j'ai l'impression de retrouver un peu le débat qu'il y a eu à l'université entre la science dure et la science molle, débat tranché par l'université. Les approches 100 % label E.A.C. me semblent erronées à ce titre, et si l'on veut mettre en place une évaluation cohérente, cela ne peut se faire que dans le cadre d'un travail sur le temps long, d'un travail de chercheur, d'un travail de sociologue. C'est une des préconisations, me semble-t-il, de la Mission et il faudra peut-être aller vers cela.

Comme je n'ai que quinze secondes, je les utiliserai juste à dire - sinon, on aurait pu revenir sur beaucoup de choses - que la question du socle commun me semble totalement, mais totalement à côté de la plaque, pour des raisons qui sont connexes, du reste : qui va établir ce socle commun ? Vous, Monsieur MARGAIN ? Moi ? Les jeunes qui sont ici à nous regarder, de l'École de la 2e Chance ? Qui va établir un socle commun de ce qu'il faut avoir ou ne pas avoir comme culture ? C'est évidemment impossible et c'est même presque contradictoire avec la conception même qu'on a de la culture, d'une culture qui est ouverte et qui permet justement la surprise, l'étonnement. Et peut-être que nous-mêmes, nous pourrions être étonnés, et je l'espère, de redécouvrir des choses qui n'auraient peut-être pas été dans notre petite liste de socle commun à la base. Par conséquent, évidemment, cette question me semble totalement à écarter et même dangereuse.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour répondre, je donne tout d'abord la parole à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire, merci à toutes et tous.

Je vais bien sûr commencer par me joindre au chœur presque harmonique des louanges qui ont eu cours ce matin pour remercier l'initiative prise par le groupe "Génération.s" en la personne principalement de Nathalie MAQUOI, d'avoir initié cette M.I.E., pour remercier Catherine IBLED, talentueuse et si impliquée rapporteuse. Au-delà de toutes les divergences initiales et partisans qui auraient pu vous séparer, vous avez su, je crois, travailler remarquablement ensemble.

Merci aussi aux services du Conseil de Paris, notamment à Emmanuelle DILOLOT, que je sais tout près ce matin, et à toutes celles et tous ceux qui ont contribué, les membres de la M.I.E., les auditionnés, tous les intervenants.

J'ai lu avec un grand intérêt toutes les recommandations et analyses sur la situation de l'éducation artistique et culturelle à Paris. Je crois pouvoir dire que les résultats de ce rapport démontrent bien combien la Ville a considérablement investi et ce, depuis très longtemps, sur le sujet de l'éducation artistique et culturelle. Vous avez raison, Monsieur SITBON, cela ne se fait pas, ne se fera pas sans l'Etat et c'est l'une des difficultés, l'articulation, mais le fait est - cela a été souligné par Nathalie MAQUOI - que c'est un travail patient, un travail aussi quotidien. Je tiens pour cela à associer, bien sûr, Patrick BLOCHE, mon cher collègue qui prendra la parole juste après moi, et toutes les directions de la Ville, la DASCO, la DAC, la DASES, j'en passe et des meilleures, qui travaillent sur ce sujet ô combien important.

L'éducation artistique et culturelle, cela a été dit, est l'affaire de tous. Pourquoi ? Parce qu'il s'agit d'articuler deux notions absolument essentielles, celle qui concerne le service public de l'éducation et le rapport à la culture, un rapport à la culture vaste et large que nous concevons comme l'éveil des sensibilités, l'éveil de l'esprit critique aussi, la possibilité de construire dès l'enfance un espace de réflexion collective. Et quand je dis "dès l'enfance", à Paris cela commence désormais au moment de la crèche, donc de la toute petite enfance.

C'est sur ces convictions, l'éveil de l'esprit critique, de la sensibilité, de la construction d'espaces de réflexion collective, que je travaille, à la demande de la Maire de Paris, dans ma feuille de route, sur la construction d'un parcours culturel qui débute - je viens de le dire - dès la toute petite enfance, qui se poursuit à l'école et qui doit pouvoir intervenir tout au long de la vie. Ce n'est pas tout à fait notre sujet aujourd'hui, mais il me semblait important de souligner combien l'éducation artistique et culturelle s'inscrit dans quelque chose de plus large qui fonde notre politique culturelle d'ensemble à Paris.

Je vais en venir aux différentes préconisations portées par le rapport de la M.I.E. Avant cela, je souhaite m'adresser à vous, chers collègues du groupe Changer Paris, qui avez déposé, vous l'avez dit, cinq vœux rattachés au projet de délibération.

L'objet du projet de délibération, c'est le rapport de la M.I.E. Ce rapport est le résultat d'un travail très collégial, nous l'avons dit, réunissant tous les groupes politiques siégeant au Conseil de Paris et adopté à l'unanimité. Or, les vœux présentés aujourd'hui sont des reprises des préconisations faites par le groupe Changer Paris et qui n'ont pas été retenues dans le cadre de cette M.I.E. Il me paraîtrait assez irrespectueux, voire offensant d'accéder à vos demandes aujourd'hui alors que collectivement, et, encore une fois, à l'occasion d'un rapport voté à l'unanimité, les préconisations n'ont pas été retenues. Aussi y émettrai-je un avis défavorable, sauf s'il vous venait à l'idée de retirer vos vœux au vu de tout ce qui a été évoqué ce matin.

Concernant donc les préconisations du rapport, il a beaucoup été question de gouvernance et de coordination. C'est vrai, les initiatives sont foisonnantes, il s'agit encore une fois d'articuler, bien souvent, les initiatives de la Ville et celles de l'Education nationale. Les deux dernières années ne nous ont pas forcément aidés à clarifier tous ces processus, mais c'est un point sur lequel il nous semble important d'avancer. C'est pourquoi les temps d'échanges et les rencontres de l'E.A.C. proposés par le rapport de la Mission me semblent être une très bonne initiative sur laquelle nous travaillerons.

Au sujet de la communication, dans une ville où l'offre est abondante, nous convenons qu'il est toujours possible de nous améliorer. Je vous présente en une seconde le formidable fascicule édité par la Direction des affaires culturelles avec la DASCO, qui s'appelle "L'Art pour Grandir" et qui est un outil nouveau de communication en direction des différents acteurs et des familles, mais sur lequel nous pouvons continuer de travailler pour l'améliorer encore.

Sur la question de l'évaluation, je n'ai absolument rien à retirer ni même à ajouter à ce qui a été dit par Florian SITBON. L'évaluation est chose nécessaire et c'est ce qui est fait précisément chaque année par les directions de la Ville dès lors qu'une action est menée. Chaque action fait l'objet, par la DAC, par la DASCO, d'une évaluation très précise et très suivie. Néanmoins, je me dis tout à fait favorable, et je pense que Patrick BLOCHE me rejoindra sur ce point, à l'organisation annuellement d'une présentation des initiatives E.A.C. à Paris à l'occasion des 2e et 6e Commissions.

Un dernier point sur la territorialisation de l'E.A.C. Oui, la territorialisation est un grand axe de notre mandature, extrêmement porté par la Maire de Paris. Et je la rejoins en cela, sur l'éducation artistique et culturelle, elle peut permettre de faire émerger des projets locaux en les articulant au mieux avec les écoles et les collèges.

Je tiens aussi à dire que l'éducation artistique et culturelle, si elle doit être moins descendante, et c'est l'objet de ce que je viens de dire, doit aussi être répartie le plus équitablement possible sur le territoire. Je me réjouis, bien sûr, d'avoir assisté la semaine dernière à la restitution d'un formidable projet, "Lieux repères", mené par la Maison des métallos et le collège Voltaire, en plus grande proximité. Il se trouve que dans certains arrondissements, ce genre de proximité n'est pas possible. Les conservatoires y travaillent partout où ils sont, les bibliothèques y travaillent partout où elles sont, un certain nombre de lieux culturels ne sont pas présents dans tous les

arrondissements de Paris et doivent pouvoir intervenir partout à Paris. Je me réjouis de savoir que le "Centquatre" intervient au-delà du 19^e arrondissement, même s'il s'y implique fortement, que le Théâtre de la Ville s'implique en éducation artistique et culturelle partout dans Paris, au-delà de Paris Centre, même s'il y est très présent. Ainsi, sur la territorialisation, continuons d'échanger, continuons de travailler.

J'ai déjà été très longue, je passe donc, pour éviter tout bavardage superflu, à mon collègue Patrick BLOCHE qui complétera utilement mes propos et je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci beaucoup.

Si je peux intervenir, je demande l'autorisation de la présidente, parce que vous ne m'avez pas donné la parole.

En l'occurrence, je souhaite remercier tout d'abord le groupe "Génération.s" et évidemment sa présidente Nathalie MAQUOI du vrai bonheur politique qu'ils nous offrent ce matin dans cet hémicycle du Conseil de Paris, de pouvoir consacrer plus d'une heure 30 de débat, d'échanges particulièrement nourris à cet enjeu de l'éducation artistique et culturelle qui, pour nous, nous le savons et nous en parlons depuis déjà quelques années, a une place centrale dans l'éducation des enfants. Parce que l'éducation artistique et culturelle, ce sont 3 piliers que vous rappelez à juste raison : la rencontre, la pratique et la connaissance. Et quoi de mieux que l'éducation artistique et culturelle pour contribuer à ce qui est la fonction d'apprendre dans chaque établissement scolaire et pour chaque élève, c'est-à-dire s'inscrire dans une démarche d'émancipation individuelle et collective ? S'émanciper par l'art et la culture avec, évidemment, des enjeux d'égalité dans l'accès. Et vous n'entendez pas dans ma bouche le terme habituel que l'on emploie, qui a été tellement utilisé qu'il s'est usé au fil du temps ; je ne le dirai pas mais vous voyez à quoi je fais référence.

De ce fait, merci beaucoup pour ce rapport. Merci à vous, Nathalie MAQUOI, merci évidemment à Catherine IBLED, merci à tous les membres de cette Mission, parce que j'ai eu écho que vous aviez été toutes et tous très engagés, et le débat de ce matin en témoigne. Vous avez vécu cette Mission avec une forme de passion collective, et l'adoption à l'unanimité de ce rapport, même pas perturbé par des vœux qui auraient pu ne pas être déposés, traduit ce que vous avez voulu faire. Je vous remercie comme adjoint en charge de l'éducation et de quelques autres sujets d'avoir permis, à travers votre rapport, de mettre en lumière ce qui se fait déjà à la Ville de Paris et pour lequel nous devons avoir une fierté collective, de mon point de vue. C'est cette offre déjà foisonnante que vous évoquez et que vous rappelez à juste raison, à la fois dans les écoles et les collèges, mais aussi évidemment dans les crèches, comme cela a été dit.

Très rapidement, je voulais vous remercier, parce que je pense que ce rapport de la M.I.E. sera évidemment très utile pour engager des réflexions et des réformes. A la fois, on fait beaucoup et on a quand même la lucidité de se dire que tout n'est pas parfait et tout est perfectible. De ce fait, je vous remercie d'avoir évoqué dans votre rapport le fait qu'il fallait que l'on maintienne cet effort que nous conduisons, même le renforcer dans les quartiers prioritaires, dans les écoles en R.E.P. et notamment par le biais des résidences d'artistes. J'ai noté aussi votre souhait de voir se renforcer une gouvernance pluri-acteurs et la création de rencontres de l'E.A.C. pour créer des synergies.

Je rejoins votre souhait, et merci de l'avoir mis en avant, d'une meilleure communication en direction des familles. Je pense que cela doit notamment passer par Paris Classe Numérique, qui concerne désormais quasiment toutes les écoles. J'accueille par ailleurs avec enthousiasme votre proposition que l'école de l'amitié de la DASCO puisse proposer des formations croisées avec des personnels d'autres directions, notamment la DAC et la DJS sans oublier la DFPE. Je note, pour ne pas être trop long, également le souhait de la Mission que les mairies d'arrondissement, qui sont déjà très engagées avec les C.A.S., soient des pilotes de l'E.A.C., et j'entends cette demande d'animation au plus près du terrain sans pour autant ajouter des comités aux comités ou des réunions aux réunions, car ce n'est évidemment pas de cela qu'il s'agit.

Il s'agit donc d'un rapport très enrichissant, très utile, avec une feuille de route complémentaire, si j'ose ainsi m'exprimer.

Et puis, parce que je l'ai souvent dit de manière anecdotique et je prie ceux qui l'ont déjà entendu sortir de ma bouche, de m'en excuser, j'ai toujours été très frappé, ayant fréquenté nombre de ministres de la Culture - comme ils ne restent en général que deux ans, cela amène, avec le temps, à en connaître beaucoup -, invariablement, quelle que soit sa couleur politique, de n'avoir pas connu un seul Ministre de la Culture, et l'actuel, d'ailleurs, n'a pas fait défaut, qui ne commence ses propos et son premier discours par : "Et d'abord, l'éducation artistique et culturelle..." En général, après, il ne se passe plus grand-chose. Là, au moins, on n'est pas dans la parole, on n'est pas dans l'évocation, sinon dans l'invocation, mais on est dans des choses extrêmement concrètes et c'est toute l'utilité de votre rapport qui est vraiment ancré à la réalité de ce qui se passe, notamment dans les crèches, les écoles et les collèges parisiens.

Pour tout cela, un grand merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je vérifie auprès du groupe Changer Paris que les 5 vœux déposés dans le cadre de cette M.I.E., de ce débat, sont bien soutenus. Ou peut-être ne le sont-ils pas.

Très bien, je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 1 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 2 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 3 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 4 déposée par le groupe Changer Paris, toujours assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets enfin aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 5 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Il n'y a pas de vote sur le rapport, je vous remercie pour la qualité de ces échanges et ce débat.

Compte rendu de la 1ère Commission.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons aux travaux de la 1ère Commission et, conformément au règlement intérieur du Conseil, je donne la parole à Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, la présidente de la 1ère Commission.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Beaucoup plus brièvement que notre réunion de 1ère Commission, au cours de sa réunion préparatoire à ce Conseil, la 1ère Commission a examiné les projets de délibération de Mmes CHARNOZ et KOMITÉS, de M. LETISSIER, de Mme POLSKI, de MM. HOCQUARD, SIMONDON et GUILLOU.

Evidemment, cette réunion de la 1ère Commission a été essentiellement consacrée à la présentation du compte administratif 2021 par Paul SIMONDON ainsi qu'à celle du budget spécial de la Préfecture de police par cette dernière. Nous avons eu aussi, puisque c'était la première année, une présentation de la démarche, essentiellement la démarche de certification des comptes par Mme Hélène BARON, commissaire aux comptes. Nous avons eu des débats au cours desquels sont notamment intervenus le vice-président Jérôme GLEIZES ainsi que David ALPHAND et Jack-Yves BOHBOT.

Pour votre information, nous sommes convenus d'organiser dans les semaines qui viennent, au sein de la 1ère Commission, des auditions et des travaux sur la façon dont le patrimoine mobilier et immobilier est suivi et retracé à la Ville de Paris.

Je me permets également, à l'attention de Mme la Maire, à votre attention puisque c'était un message en direction de la Maire de Paris et de son adjoint Paul SIMONDON, de renouveler ma demande pour qu'au moins les membres de la 1ère Commission puissent disposer d'un tableau Excel, régulièrement mis à jour avec les principales données budgétaires sur plusieurs années. Cela, d'autant que, comme vous l'aurez remarqué, mes chers collègues, pour la deuxième année consécutive, la synthèse du compte administratif, qui a pourtant doublé en nombre de pages depuis 2013 et je m'en réjouis, omet quand même ce grand tableau clair qui s'intitulait, je crois, "Analyse financière consolidée" et qui permettait aux élus de Paris de suivre d'année en année l'évolution des principaux agrégats budgétaires. Là, nous n'avons du recul que par rapport à 2019 au mieux et, je crois, 2020, et c'est particulièrement préjudiciable. Juste après la période de crise liée à la pandémie, il est bien d'avoir une vision de moyen terme d'évolution des grandes masses budgétaires.

Je vous remercie beaucoup.

(Mme Léa FILOCHE, adjointe, remplace Mme Véronique LEVIEUX au fauteuil de la présidence).

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci. Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la condamnation des boîtes aux lettres à Paris.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 36 relatif à la condamnation des boîtes aux lettres à Paris.

La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ, du groupe Communiste et Citoyen.

Ah, pardon, Barbara GOMES. Allez-y, je vous en prie.

Mme Barbara GOMES. - Je vous remercie, Madame la Maire, chers collègues.

La Ville de Paris compte actuellement 1.751 boîtes aux lettres. Le problème, c'est qu'elles sont inégalement réparties sur le territoire parisien. Il y a une cartographie du réseau de boîtes aux lettres à Paris que je peux vous communiquer si vous le souhaitez, qui montre très bien que les arrondissements périphériques et les quartiers populaires sont nettement moins bien équipés que ceux du centre de la Capitale.

Et à cette répartition inégale s'ajoute la question de la suppression de ces boîtes aux lettres. En 6 ans, le groupe La Poste a ordonné l'obstruction et la condamnation de 510 boîtes aux lettres à Paris et, à juste titre, nous avons reçu de nombreuses alertes des habitantes et des habitants qui subissent ces fermetures, et ce, sans communication de La Poste.

Nous avons questionné La Poste à ce sujet, mais les réponses ne nous apparaissent pas acceptables, en tout cas comme des motifs acceptables.

Il y a d'abord l'argument de la baisse du nombre de courriers papier. Il se trouve que nombreuses et nombreux sont les Parisiennes et les Parisiens qui ne peuvent pas envoyer de courriel par manque de matériel ou par manque de formation. Or, on ne peut pas nier la fracture numérique qui existe à Paris, particulièrement dans les quartiers populaires, et qui justifie d'autant plus la présence du service public postal. Je tiens par ailleurs à souligner l'incompréhension des riveraines et des riverains face à ces suppressions de boîtes aux lettres qui génèrent de nombreuses difficultés, particulièrement auprès des personnes âgées et des personnes à mobilité réduite.

L'autre argument porte sur la sécurité. La Poste évoque en effet une recrudescence des vols de courrier en boîtes aux lettres pour justifier la condamnation de celles qui ne pourraient pas, justement, être sécurisées pour protéger le courrier des Parisiennes et des Parisiens. Or, si la question est liée à la vétusté de certaines boîtes, nous demandons à La Poste de remplacer ces boîtes aux lettres plutôt que de les condamner. Et afin de prendre la juste mesure des choses, nous demandons que La Poste transmette un état des lieux des boîtes aux lettres parisiennes et des informations...

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci...

Mme Barbara GOMES. - ... sur leurs nombreuses fermetures à Paris.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Afaf GABELOTAUD.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Madame la Maire, mes chers collègues, je partage tout à fait vos préoccupations quant à l'accès des Parisiennes et des Parisiens au service public du courrier. Le groupe La Poste nous a informés il y a plusieurs mois déjà de la condamnation de boîtes aux lettres sur l'ensemble du territoire parisien, d'abord pour des raisons de sécurité, comme vous l'avez évoqué, convaincantes ou peu convaincantes, car des phénomènes de vol et de vandalisme se sont répandus dans de nombreux quartiers et que certains modèles de boîtes ne sont pas suffisamment sûrs, et par ailleurs pour des raisons plus structurelles et en particulier de baisse spectaculaire et continue du volume du courrier, divisé par deux depuis 2008.

Pour autant et comme je le leur ai expressément demandé, l'accès à ce service doit être maintenu sur l'ensemble de notre Capitale, en particulier pour les personnes âgées, les personnes en situation en handicap ou les habitants des quartiers populaires, tous pouvant aussi subir la fracture numérique et être moins familiers des nouvelles technologies qui ont peu à peu remplacé le courrier.

Dans ce contexte, j'ai eu l'occasion de dire au groupe La Poste qu'il me semblait important que ces boîtes soient remplacées et que, tout du moins, leur nouvelle répartition soit définie en concertation avec les mairies d'arrondissement et qu'il fallait être attentifs à l'impact de ces changements au travers d'une enquête analysée. Certains de nos quartiers, notamment les arrondissements périphériques, sont historiquement moins équipés en boîtes que le centre, et une attention toute particulière doit être concentrée à ces territoires, pour la plupart très densément peuplés.

Nous vous proposons donc d'amender votre vœu en ce sens, afin que les zones les moins équipées ne soient pas davantage lésées et que le groupe La Poste mène ce travail en concertation avec chacune des mairies d'arrondissement et sous l'égide de la Commission départementale de présence postale, ma chère Barbara, au sein de laquelle nos différents groupes, mes chers collègues, sont représentés.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci. Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 36 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2022, V. 91).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la régularisation des travailleurs sans papiers sur les chantiers des J.O.P. 2024.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 37 relatif à la régularisation des travailleurs sans-papiers sur les chantiers des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ, pour deux minutes.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Depuis 2020, de nombreux chantiers des Jeux Olympiques et Paralympiques sont engagés afin de créer des installations nécessaires à l'accueil des millions de touristes sportifs et médias présents pour couvrir l'événement. Ces Jeux Olympiques, les organisations syndicales et notre groupe les ont acceptés à la condition du respect de la charte sociale signée en 2017 par l'ensemble des syndicats. C'est cette charte sociale qui est censée garantir une démarche de développement humain et durable, avec notamment son point n° 8 précisant que "le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques doit faire respecter les normes internationales du travail et notamment le travail décent, au sens de l'O.I.T., auprès des sous-traitants et des fournisseurs". Or, au mois de mars, 12 travailleurs sans-papiers ont été signalés sur le chantier du village olympique. Etre travailleur sans-papiers, c'est la précarité de l'emploi sur des chantiers difficiles, c'est l'absence de respect des droits fondamentaux des travailleurs, ce sont des abus de la part des employeurs qui refusent parfois même la pause toilettes pour les employés, c'est l'absence d'allocations et de cotisations pour la retraite.

Nous pouvons dire merci à la C.G.T., qui a permis la visite de l'Inspection générale du travail sur les chantiers, une visite qui a entraîné le recensement de ces 12 travailleurs sans-papiers qui sont aujourd'hui régularisés grâce à cette procédure. C'est grâce à la présence des organisations syndicales que ces personnes sont aujourd'hui sécurisées dans leur emploi, et dès cet été, l'accélération du chantier du village des athlètes entraînera l'accueil de plus de 3.000 ouvriers. Leur accueil doit s'effectuer dans des conditions dignes et c'est pourquoi nous demandons que la SOLIDEO permette la tenue de permanences d'organisations syndicales et l'affichage d'informations claires et accessibles concernant l'accès aux droits. Enfin, nous demandons également à l'Etat que tous les travailleurs sans-papiers soient régularisés.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, je donne la parole à Afaf GABELOTAUD.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Madame la Maire, mes chers collègues, à la suite d'un contrôle de l'Inspection du travail sur le chantier du village olympique en mars dernier, nous avons pris connaissance des

conditions dans lesquelles un sous-traitant employait des travailleurs en situation irrégulière sur ce chantier. La question de l'emploi et des conditions de travail dans le cadre de la construction des ouvrages olympiques est au cœur de nos préoccupations. Depuis le lancement des chantiers, elle constitue un enjeu majeur de la réussite de ces jeux, et la Maire de Paris, mon collègue Pierre RABADAN et moi-même y accordons une attention toute particulière.

Dès 2018, comme vous l'avez rappelé, la charte en faveur de l'emploi et du développement territorial adoptée par le Conseil d'administration de la SOLIDEO avait évoqué explicitement le devoir d'exemplarité en matière de lutte contre le travail illégal. La Maire de Paris a donc demandé une réunion à M. le Préfet CADOT, délégué interministériel aux Jeux Olympiques et Paralympiques, en présence des acteurs travaillant sur ce sujet.

Pour cette situation, l'exemplarité en matière de lutte contre le travail illégal est explicitement évoquée dans la charte en faveur de l'emploi et du développement territorial adoptée par le Conseil d'administration de la SOLIDEO le 5 juillet 2018 et il est essentiel pour nous qu'aucun des acteurs de ces Jeux ne se sente affranchi du respect et des droits les plus élémentaires des salariés.

Comme il est bien rappelé dans votre vœu, mes chers collègues, être sans-papiers entraîne une précarité de l'emploi, rend expulsable les personnes concernées, les prive d'allocations et de cotisations pour leur retraite, pour des emplois qui sont non pourvus et qui s'exercent souvent dans des conditions très difficiles. Ainsi que l'a toujours fait cet Exécutif, nous porterons la voix des plus faibles, des exclus et des invisibles et nous soutenons la demande formulée auprès de l'Etat de régulariser les sans-papiers travaillant sur le territoire parisien.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, l'Exécutif émet un avis favorable à votre vœu sous réserve que vous acceptiez l'amendement que nous avons proposé en précisant le rôle de chacun et les actions déjà menées par la Ville.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 37 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2022, V. 92).

Je vous remercie.

Vœu déposé par les groupes "Génération.s" et Ecologiste de Paris relatif à la prise en charge par l'État des contrats "Parcours Emploi Compétences".

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons les vœux référencés n°s 38 et 38 bis relatifs à la prise en charge par l'Etat des contrats "parcours emploi compétences".

La parole est à Mélody TONOLLI, pour le groupe "Génération.s", pour deux minutes.

Mme Mélody TONOLLI. - Merci, Madame la Maire.

En février dernier était publiée une circulaire concernant le Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées du marché du travail. L'évolution réglementaire des contrats "parcours emploi compétences" qui en résultent se traduit par une baisse significative de leur prise en charge et une rupture des parcours d'insertion précarisant les salariés et fragilisant les structures. En effet, compte tenu de la réduction drastique de la durée des contrats aidés et du taux de leur prise en charge, mise en œuvre par le Préfet, nous constatons sur le terrain des prolongements de contrats pour les seniors remis en cause et aucun nouveau contrat aidé pour les jeunes, et ce, alors que les nombreux bénéficiaires des contrats aidés sont largement reconnus.

Cette nouvelle diminution des aides à l'emploi intervient par ailleurs dans un contexte budgétaire toujours plus contraint. Un étau qui ne cesse de se resserrer au fil des années, car le Gouvernement souhaite en réalité la suppression des contrats aidés et ne s'en cache pas. Les dispositifs se succèdent et sont toujours plus coûteux et contraignants pour les employeurs, pour de nombreuses associations qui viennent pallier la casse du service public orchestrée par le Gouvernement. L'objectif, derrière ces manœuvres, Emmanuel MACRON l'a réaffirmé il y a quelques semaines, c'est la mise en place pour les titulaires du R.S.A. d'une obligation de consacrer 15 à 20 heures par semaine à une activité permettant d'aller vers l'insertion professionnelle.

En attendant, les conséquences en termes d'emploi sont dramatiques pour les structures associatives ou de l'E.S.S., dont nous accompagnons le développement sur le territoire parisien et en particulier dans les quartiers "politique de la ville" qui sont les plus concernés et impactés. Les inquiétudes sont vives et légitimes.

Aussi, nous demandons, avec le groupe Ecologiste de Paris, l'abrogation de la circulaire concernée afin de la remplacer par un nouveau dispositif élaboré en concertation avec les différents acteurs des secteurs concernés et les collectivités locales, mais aussi l'augmentation de la prise en charge par l'Etat des contrats "parcours emploi compétences".

Merci.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Afaf GABELOTAUD.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je vous remercie de mettre l'accent sur une problématique sur laquelle nous interpellons le Gouvernement depuis 2017. Depuis 2017, comme vous l'avez dit précisément, Madame TONOLLI, la politique du Gouvernement a conduit à l'annulation drastique des contrats aidés, touchant moins de personnes, complexifiant la prise en charge pour les associations et les collectivités, diminuant la prise en charge par l'Etat alors que les contrats aidés avaient largement prouvé leur utilité en matière d'insertion professionnelle.

Nous l'avions collectivement regretté lors d'un vœu voté par le Conseil de Paris en septembre 2017, et la Maire de Paris avait interpellé la Ministre du Travail à la même époque pour souligner la rupture dans cette politique qui pourtant démontrait une réelle efficacité, notamment pour les habitants des quartiers populaires, les jeunes faiblement qualifiés, les allocataires du R.S.A. Aujourd'hui, après 4 ans où l'Etat n'a cessé de déplorer la sous-utilisation de ce dispositif sans jamais en changer les modalités, nous faisons face à une circulaire qui réduit encore le taux de prise en charge des parcours emploi compétences et diminue leur durée.

Malgré ses défauts, le dispositif "parcours emploi compétences" est un dispositif privilégié par les collectivités, les associations et les structures de l'économie sociale et solidaire, car il permet d'élargir l'impact social de leur activité en contribuant à l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi et qui participent également à l'équilibre de leur modèle économique.

Ces évolutions menacent la vitalité du secteur de l'E.S.S. de même que l'efficacité de la politique d'emploi et d'insertion pour les collectivités et le fonctionnement de quelques associations qui utilisaient encore les parcours emploi compétences. Ces changements affecteront les structures mais aussi et surtout les publics bénéficiaires de ces contrats aidés. Il est indispensable de prévoir les dispositifs stables pour garantir leur utilisation et leur approbation.

La Maire de Paris, moi-même et mes collègues Antoine GUILLOU, Florentin LETISSIER et Anouch TORANIAN avons alerté le Gouvernement sur le sujet. Un nouvel arrêté préfectoral est sorti le 18 mai dernier avec certains assouplissements, mais le taux de prise en charge reste abaissé au niveau prévu par l'arrêté de février 2022. Il est aujourd'hui indispensable que l'Etat abroge la circulaire et organise enfin une concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, notamment les acteurs de l'E.S.S. autour des contrats aidés.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, l'Exécutif formule une demande de retrait au profit d'un vœu de l'Exécutif qui reprend ce que vous disiez, mais aussi et surtout demande l'abrogation...

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - ... de la circulaire et la concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, si cela vous convient.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

En réponse au vœu n° 38, l'Exécutif a déposé le vœu n° 38 bis.

Le vœu n° 38 déposé par les groupes "Génération.s" et Ecologiste de Paris est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ? Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2022, V. 93).

2022 DRH 43 - Modification du règlement du temps de travail.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à une réduction du temps de travail tenant compte de l'âge des agents.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à l'organisation d'Assises des Ressources Humaines.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DRH 43, l'amendement technique n° 39 et les amendements n°s 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117 et les vœux référencés n°s 40, 40 bis et 41.

Le projet de délibération DRH 43 est relatif à la modification du règlement du temps de travail.

La parole est d'abord à Rémi FÉRAUD, pour le groupe Paris en commun, pour cinq minutes maximum.

M. Rémi FÉRAUD. - Madame la Maire, chers collègues, nous examinons ce matin le projet de délibération concernant l'approbation de la modification du règlement du temps de travail des personnels de la Ville de Paris. L'importance est d'en rappeler le contexte.

En janvier 2001, il y a donc un peu plus de 20 ans, le Gouvernement de Lionel JOSPIN avait fait voter une loi fixant la durée annuelle du temps de travail pour les collectivités avec possibilité de dérogations, dérogations mises en œuvre à l'époque sous l'égide du Maire Bertrand DELANOË au sein de la Ville de Paris. En 2019, c'est le Gouvernement d'Edouard PHILIPPE qui a soumis au vote du Parlement un projet dit loi de transformation de la fonction publique qui, dans son article 47, a mis un terme aux dérogations en place jusqu'alors, et ce à compter du 1er janvier de cette année.

Déterminée à soutenir ses agents, la Ville de Paris a fait voter au Conseil de Paris un certain nombre de délibérations concernant le temps de travail afin de corriger les effets de cette loi de 2019, délibérations qui ont ensuite été déférées devant le Tribunal administratif par l'Etat, dont notamment ce qu'on appelle la sujétion "ville-capitale". Cette sujétion "ville-capitale" que nous souhaitons mettre en œuvre octroyait 3 jours de R.T.T. supplémentaires à l'ensemble des agents de la Ville de Paris afin de compenser le passage aux 1.607 heures. C'est cette délibération qui a été annulée par le Tribunal administratif après que nous l'avons votée ici, au Conseil de Paris.

Ce faisant, le Tribunal administratif est revenu sur ce que nous considérons comme relevant d'acquis sociaux, tout en déniait la spécificité de notre collectivité parisienne et de ses agents en termes de conditions de travail et de rythme de vie. Car oui, pour nous, au regard d'un certain nombre de contraintes liées à la vie à Paris, au temps de transport, au coût du logement, la situation de nos agents n'est pas tout à fait la même qu'ailleurs, et cela méritait d'être pris en compte. Oui, pour nous, les dérogations octroyées aux agents de la Ville de Paris étaient bien légitimes. Comment comprendre d'ailleurs le traitement infligé par le Gouvernement aux premiers de cordée du service public après les deux années que nous venons de traverser ?

Voilà, chers collègues, la situation face à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui comme de nombreuses collectivités territoriales. Mais la loi est la loi, elle s'impose à nous, même si elle est, en l'espèce, injuste et inadaptée. C'est donc dans ce contexte particulier que l'Exécutif parisien ainsi qu'Antoine GUILLOU, que je remercie, ont cherché avec patience des solutions visant à atténuer les effets de la loi de 2019 tout en restant dans le cadre légal. Respect, concertation, dialogue social ont été au cœur des discussions engagées et je tiens à saluer le travail mené avec les organisations syndicales qui aboutit au projet de délibération que nous examinons aujourd'hui.

Cette nouvelle organisation du temps de travail des agents proposée prend mieux en compte les conditions particulières de certaines missions, leur pénibilité, contribuant ainsi, autant que faire se peut, dans le cadre de la loi, à la reconnaissance de la situation spécifique des agents de la Ville de Paris. Certains jugeront ce compromis imparfait et nous partageons cet avis, mais au regard du contexte, ce compromis va, je le crois vraiment, le plus loin qu'il était possible de faire dans le cadre légal et sans prolonger trop longtemps un conflit juridique avec l'Etat. C'est pourquoi notre groupe votera le projet de délibération qui nous est proposé aujourd'hui sur le temps de travail des agents de la Ville de Paris.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Delphine BÜRKLI.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Rien ne va plus, je le dis avec gravité et sans esprit de polémique. Je veux parler de l'avenir de nos services publics à Paris et par ricochet de l'impact sur le cadre de vie des Parisiennes et des Parisiens.

Cela fait plusieurs mois maintenant que la Ville de Paris connaît des grèves à répétition. Ces grèves sont malheureusement le révélateur de multiples tensions à l'œuvre dans notre Ville depuis plusieurs années et bien avant 2019, et leur cristallisation depuis le début de l'année est extrêmement préoccupante. Tous les équipements de proximité sont impactés, pas un n'est épargné. Pas plus tard que lundi, la quasi-totalité des directions de crèches ont fait grève pour dénoncer le manque de personnel et les conditions de travail. Le mois dernier, ce sont les piscines parisiennes qui ont été sérieusement affectées par un mouvement de grève qui, peu médiatisé, n'en a pas moins perturbé le libre accès et la pratique de sports et d'activités aquatiques à Paris. Outre les crèches et les piscines, ce sont également les animateurs qui sont en charge du périscolaire dans les écoles et les personnels de

nettoyage et de propreté qui ont exprimé leur insatisfaction. Comment une ville de 2 millions d'habitants et de 55.000 agents peut-elle se retrouver dans une telle situation, impuissante face à ces revendications ?

Le groupe "Indépendants et Progressistes" ne cesse de vous interpellier sur ce sujet depuis des mois. La question R.H. est une question transversale aux multiples enjeux. Ces enjeux, on le sait, n'ont eu de cesse malheureusement, ces dernières années, d'être l'objet de débats et de polémiques inutiles au détriment à la fois des agents de la Ville et des Parisiens. La preuve aujourd'hui.

La Ville de Paris, d'abord dans le déni de la nécessaire transformation de la fonction publique, a fini par modifier le cadre réglementaire, comme l'illustre le projet de délibération de ce jour. A des conditions structurelles problématiques s'est aussi ajoutée la crise sanitaire. Pour beaucoup de personnes à Paris, cette période fut l'occasion de questionnements profonds sur leur rapport au travail ou à la collectivité. Tous les secteurs de la société sont concernés par ces questionnements qui ne cessent d'entraîner des mutations à Paris ou ailleurs depuis deux ans.

Pour ces raisons conjoncturelles et structurelles, nous ne pouvons pas faire aujourd'hui l'économie d'une réflexion globale sur la situation des agents de la Ville de Paris. Celles et ceux qui servent Paris au quotidien ont par eux-mêmes ou par l'intermédiaire de leurs syndicats des choses à dire. Ils ont vécu deux années de travail particulièrement compliquées, pour ne pas dire déstabilisées, ils ont beaucoup engagé leur temps, parfois leur santé pour la collectivité. Ils ont dû remplacer des collègues qui se sont retrouvés en A.S.A. pendant cette période si particulière, et leur avis ne doit pas être négligé.

C'est pourquoi le groupe auquel j'appartiens, "Indépendants et Progressistes" a déposé un vœu dans le cadre de l'examen de ce projet de délibération. Nous demandons l'organisation dans les plus brefs délais d'assises des ressources humaines de la Ville de Paris afin de réfléchir ensemble à la situation R.H. de la Ville. Seules des assises rassemblant tous les acteurs du territoire parisien permettront, je l'espère, de résoudre des problématiques actuellement sans réponse, égalité femmes/hommes, cherté de la vie, temps de transport, logement, droit à la déconnexion et cadre d'un équilibre plus sain entre vie personnelle et vie professionnelle. Quelles que soient nos fonctions pour faire rayonner Paris, nous faisons collectivement face à ces problématiques. De leur résolution dépend l'avenir de notre Ville à court, moyen et long terme.

Aussi, j'espère que ce vœu recevra le plus grand assentiment de la part de cette Assemblée.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à Raphaëlle PRIMET, pour cinq minutes maximum.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, la question du temps de travail des agents revient sur la table, une fois de plus. Vous connaissez déjà notre point de vue, vous n'apprendrez rien si vous dis que nous considérons cette loi de la transformation de la fonction publique comme une attaque contre le droit des agents et leurs conditions de travail. Quand notre Président transforme, il détruit. Un magicien raté qui change l'or en plomb. Sa transformation de la S.N.C.F., c'est la destruction du service public du rail. Sa transformation de l'orientation des lycéens, c'est le tri à l'entrée des universités. Sa transformation du système du chômage, c'est l'augmentation du nombre de travailleurs pauvres. Rien d'étonnant à ce que sa transformation de la fonction publique vise finalement à la détruire, à saper les fondements de ce statut pourtant révolutionnaire. Il faut dire que les réformes MACRON en général ne visent en rien à l'amélioration de la vie des gens mais bien à faciliter l'enrichissement des quelques-uns les plus riches de France.

Alors oui, le sujet revient une fois de plus sur la table. La question aurait pu être réglée depuis bien longtemps si nous n'avions pas bataillé ensemble pour les agents. Nombreuses sont les collectivités qui ont appliqué sans sourciller la loi, parfois même de façon préventive. A droite de notre hémicycle, certains donnent des leçons, mais qui d'entre eux se pose la question des égoutiers, pour qui le temps de travail en plus égale du temps de vie en moins, puisque leur espérance de vie est inférieure de 17 ans à la moyenne générale ? Se posent-ils la question de ces agents de la Direction des Affaires sociales, de ses puéricultrices qui se retrouvent avec le dos cassé à 50 ans ? Se posent-ils la question des agents de la police municipale de plus de 55 ans qui vont devoir intervenir sur le terrain ? Et je vous mets au défi d'aller passer ne serait-ce qu'une journée aux côtés des agents de la propreté et nous verrons si vous souhaitez augmenter leur temps de travail.

Parler du temps de travail avec des tableaux Excel et une calculette à la main ne rendra jamais compte des réalités du travail et de la pénibilité. A contrario, pour nous, c'est l'humain d'abord et c'est pour cela que nous avons voulu contrer au maximum les effets négatifs de cette réforme pour les agents. Cette réforme, nous n'en voulions pas en 2019, nous n'en voulons toujours pas aujourd'hui.

Grâce à la mobilisation des agents de la Ville, de l'intersyndicale, de la C.G.T. ainsi qu'au travail de concertation, un accord au Conseil de Paris du mois de juillet 2021 avait permis de limiter la perte de jours de congé prévue par la loi. Depuis, les péripéties, comme l'a rappelé Rémi FÉRAUD, se sont succédées : le Tribunal administratif a rejeté la sujétion "ville-capitale" qui permettait de limiter la perte de ces jours de congé.

Revenus au point de départ en novembre dernier, nous avons tout essayé afin de trouver les ajustements possibles. Aucun amendement n'avait été retenu à cette époque. Il ne s'agit malheureusement plus de ne pas faire une minute de plus en rapport au temps d'avant la réforme, mais bien de ne pas perdre par rapport à ce qui a été "retoqué". Depuis, les négociations ont à nouveau permis quelques avancées. Pour de nombreux agents, par le déplaçonnement des jours de R.T.T. et la juste augmentation du niveau de sujétion pour une partie d'entre eux et la création d'une nouvelle suggestion. Mais le compte n'est pas encore là, car trop nombreux sont les agents qui vont devoir travailler plus pour gagner pareil.

Nous persistons donc et nous vous proposerons une série d'amendements que mon collègue Jean-Philippe GILLET vous présentera tout à l'heure.

Les agents de la Ville sont présents sur tous les fronts municipaux, en première ligne, et c'est dans ce contexte que le Gouvernement décide malgré tout d'appliquer cette réforme. Comme pour les soignants, comme pour les enseignants, c'est une impression de non-reconnaissance de leur travail qui domine.

Au groupe Communiste et Citoyen, nous pensons que les progrès techniques doivent servir à réduire l'intensité du travail et sa durée, à en transformer le contenu, à permettre à chaque salarié de concilier vie professionnelle, vie privée et vie sociale. Nous avons proposé lors de la campagne présidentielle que la semaine de travail passe à 32 heures sans diminution de salaire. C'est le sens de l'histoire et c'est une mesure de justice qui restituerait aux salariés les gains de productivité qu'ils réalisent. Pour défendre cela, les agents nous trouveront toujours à leur côté.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à Carine PETIT, pour cinq minutes.

Mme Carine PETIT, maire du 14^e arrondissement. - Chers collègues, en effet nous devons nous prononcer encore sur le résultat d'un exercice dont nous nous serions bien passés : traduire par un règlement parisien les effets d'une loi à laquelle nous sommes farouchement opposés. C'est la loi de la transformation de la fonction publique, qui a pour conséquence d'augmenter le temps de travail des agents et qui revenait à Paris à une perte sèche de 8 jours de congé, et donc de rompre avec la dynamique d'acquis sociaux que représente quand même - il faut le rappeler - un mouvement historique de réduction du temps de travail. Et c'est vrai que par cette loi et par ce Gouvernement, ce sont bien deux projets de société, deux visions du service public et de la fonction publique qui s'opposent.

Nous avons été nombreux et nombreuses à alerter sur cette régression d'autant plus anachronique qu'elle advient au cœur d'une crise sanitaire et sociale sans précédent pendant laquelle les agents, les personnels de la Ville ont assuré dans des conditions difficiles la continuité du service public. D'ailleurs, d'autres pays testent et font des expérimentations sur l'abaissement global du temps de travail. Nous, non. Ce Gouvernement, le Gouvernement d'Emmanuel MACRON souhaite et demande, impose à tout le monde de travailler plus en ne gagnant pas plus et en repoussant d'ailleurs sans cesse la revalorisation du point d'indice, mais en avançant bien évidemment l'allongement du temps de travail par une réforme des retraites qui promet beaucoup de régression sociale.

Alors, nous étions intervenus pour soutenir cette sujétion avec les syndicats, et nous regrettons bien évidemment que celle-ci ait été suspendue puis annulée par le Tribunal administratif en mars dernier à la suite d'un déferé préfectoral. Comme Rémi FÉRAUD, je tiens et nous tenons, notre groupe, à saluer le travail important, très important fourni par Antoine GUILLOU et les organisations syndicales qui ont cherché à démontrer, à prouver, à trouver des solutions pour justement parler de cette sujétion "ville-capitale" et de cette pénibilité spécifique. Cette argumentation complexe à déployer faisait défaut et elle expliquait aussi la nécessité d'activer d'autres leviers pour neutraliser autant que possible l'effet de la loi de transformation de la fonction publique. Nous avons bien conscience des limites de ces leviers et de la situation encore imparfaite de celle de près de 12.000 agents administratifs ou encadrants qui sont à l'horaire variable. Pour eux, la compensation passe seulement par une élévation de 24 à 27 du plafond annuel de R.T.T., faute de sujétion particulière les concernant.

Nous, nous ne lâcherons rien et nous souhaitons contribuer à l'amélioration des conditions de travail et de rémunération des agents de la Ville de Paris, qui font de l'administration parisienne une fonction publique de très grande qualité, même si certains métiers souffrent d'un manque d'attractivité. Et oui, nous ne nions pas les difficultés que nous avons comme employeur public. Mais vraiment, en effet, du côté droit de l'hémicycle, il serait difficile de critiquer seulement la Ville de Paris alors que l'employeur, l'Etat comme employeur est dans une situation catastrophique sur la santé et sur l'Education nationale ou comme sur beaucoup d'autres secteurs, et c'est quand même important de le rappeler.

Nous sommes disponibles pour travailler aussi sur la vacance, qui est un sujet, et sur la façon dont nous pouvons aider à faire de l'emploi public quelque chose qui soit valorisé et qui soit à nouveau attractif.

Nous voterons ce projet de délibération avec tout ce que nous avons dit avant et nous nous battons aussi pour continuer de travailler sur les chantiers de la déprécarisation des agents de la Ville et la revalorisation des métiers du lien, et je profite de cette intervention pour dire que nous soutiendrons également le vœu présenté par nos collègues du groupe Ecologiste de Paris pour une réduction du temps de travail en tenant compte de l'âge des agents.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, comme cela a pu être dit précédemment, il est important de réaffirmer notre désaccord le plus complet avec la réforme de la fonction publique imposée par le Gouvernement de MACRON qui vise finalement à aller complètement à l'encontre de ce que doit être le cours de l'histoire.

Le cours de l'histoire et de la lutte sociale doit être celui de la réduction du temps de travail. Réduire le temps de travail pour s'émanciper du travail. Réduire le temps de travail, parce qu'il y a une vie en dehors du travail. Réduire le temps de travail, parce que lorsque nous travaillons moins, nous sommes bien plus nombreux à travailler. Réduire le temps de travail, parce que l'ensemble des gains de productivité qui ont été faits pendant toutes ces dernières années doit permettre à celles et ceux grâce à qui ces gains ont été acquis de réduire leur temps de travail.

Et moi aussi, je me retrouve derrière l'aspiration à cette réduction du temps de travail vers la semaine de 32 heures. Ainsi, pour l'ensemble de nos collectivités, un Etat progressiste devrait au contraire accompagner les collectivités à réduire le temps de travail. Parce que lorsque vous avez des fonctionnaires qui travaillent moins, vous avez des fonctionnaires qui sont plus heureux, qui sont moins épuisés et qui sont bien plus disponibles et attachés à garantir une qualité de leur travail de service public. Vous avez donc un service public de bien meilleure qualité rendu aux Parisiennes et aux Parisiens. La qualité du service public dépend étroitement des conditions de travail.

Alors, il y a toujours des possibilités d'améliorer ce règlement du temps de travail. Je redis d'ailleurs les amendements que je relaie, qui sont issus des travaux des organisations syndicales dont je salue la détermination, vu le nombre de mobilisations, de jours de grève et de temps passé pour essayer de faire avancer et de convaincre sur un certain nombre d'améliorations.

La question de la sujétion "ville-capitale". Oui, on ne travaille pas dans les mêmes conditions quand on est fonctionnaire à Paris qu'ailleurs. En effet, vous savez comme moi qu'il y a des problèmes de pollution terrible, de nuisances sonores, vous avez aussi des problèmes de temps de transport, car beaucoup de fonctionnaires n'habitent pas à proximité de leur lieu de travail, et beaucoup travaillent pour la Ville de Paris mais n'ont pas la possibilité de vivre à Paris. Et vous savez comme moi que l'ensemble des pénibilités dues aux déplacements contraints et aux conditions mêmes de ces déplacements, que ce soit en termes de fatigue ou aussi en termes de problématiques liées à la santé environnementale, tout cela justifie la sujétion "ville-capitale".

Ensuite, il y a la question de la pénibilité du travail devant écran. Nombre de travaux en ergonomie ont démontré toute la pénibilité et les troubles musculo-squelettiques, la fatigue et notamment les problématiques psychologiques engendrées par un temps trop long passé devant écran. La pénibilité du travail devant écran peut permettre aussi une prise en compte qui devrait être intégrée au règlement du temps de travail.

Il y a également les lieux de restauration collective. Vous le savez, tous les agents ne sont pas à proximité d'un lieu de restauration collective et donc les pauses méridiennes doivent tenir compte de ces problèmes de temps de déplacement, de temps de transport vers l'offre possible de restauration collective.

Tous ces éléments-là doivent nous permettre, si on adopte ces amendements présentés, ceux que je présente et ceux que présente notamment le groupe Communiste, de faire, malgré le scandale de cette réforme de la fonction publique... L'objectif du Gouvernement n'est pas d'améliorer les conditions de travail ni même d'améliorer le service public mais, au contraire, de voler les agents de leur temps de repos, voler les agents de leurs jours de congé acquis et conquis de haute lutte, et d'ailleurs, pour certains, acquis et conquis en revenant même aux mandatures du Maire Jacques Chirac. C'est vous dire si la régression sociale présentée par la réforme du Gouvernement est extrêmement grave et ramène à des années et des années en arrière, ce qui montre bien à quel point cette réforme tourne totalement le dos au progrès social et le piétine.

Alors oui, il faut que cela cesse, il faut se donner tous les moyens pour que le règlement du temps de travail de la Ville de Paris respecte les agents pour respecter les services publics et respecter in fine les Parisiennes et les Parisiens. Voilà pourquoi je vous appelle à soutenir ces différents amendements.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Jérôme GLEIZES, pour cinq minutes maximum.

M. Jérôme GLEIZES. - Je suis déçu, Mme Danielle SIMONNET n'a pas dit qu'après le 19 juin, tout allait changer et que nous allions pouvoir revenir sur la réforme.

Alors oui, comme le disait Mme BÜRKLI...

C'est trop facile ! Rien ne va plus, mais pas pour les mêmes raisons que ce qu'elle dit. Rien ne va plus depuis des années et des années, les services publics sont dégradés à cause des politiques gouvernementales. Cela a commencé par le service public d'Etat. Le service public hospitalier, ce n'est pas la peine d'en parler avec la crise du

Covid qui nous a montré qu'il y a une énorme dégradation du service hospitalier, et aujourd'hui, ce sont les collectivités territoriales. Le service public local, lui, est complètement dégradé, avec une régression sociale comme on n'en a jamais connu dans l'histoire sociale. Précisément, pour la première fois, il y a une augmentation du temps de travail sans augmentation du salaire. Jamais, dans les moments sociaux, on avait connu une telle dégradation, sauf dans les pays d'Amérique latine où on avait des politiques néolibérales qui avaient été mises en place, avec à la fois une augmentation du temps de travail et une baisse de la rémunération. Là, nous avons donc une augmentation du temps de travail sans augmentation des salaires.

A contrecœur, nous allons voter ce projet de délibération, car nous n'avons malheureusement pas le choix après l'avis sur le fond du Tribunal administratif.

Un an de négociations et de discussions sur un sujet plus que tumultueux, qui est le résultat d'une réforme nationale d'Emmanuel MACRON, qui est un retour en arrière injuste sur des acquis sociaux pour lesquels les Ecologistes, moins social et moins syndical, se sont longuement battus pendant des années. Il est déplorable que les collectivités territoriales subissent les choix d'un Gouvernement qui ne tient nullement compte des préoccupations locales et des conditions locales des agents du terrain qui œuvrent chaque jour au service public, et nous avons aussi la même chose sur la question du financement.

C'est en juillet de l'année dernière, déjà, que nous votons le règlement du temps de travail et, un an après, nous y revenons à nouveau. En effet, nous prenons acte du jugement du Tribunal administratif rendu au fond. Nous saluons quand même ici l'aboutissement d'un long travail de négociation et de solution pour compenser cette hausse du temps de travail, et force est de constater que nous votons aujourd'hui sur un document qui permet de neutraliser la charge de travail supplémentaire pour une grande partie des agents, en particulier des fonctions occupées par des femmes ou par des corps de métier aux conditions de travail les plus pénibles. Mais pas pour tout le monde malheureusement et c'est pour cela qu'il faudra qu'on revienne là-dessus.

Nous saluons aussi le choix de l'Exécutif de revoir sa méthode de calcul pour établir un temps de travail en heures plutôt qu'en jours - nous l'avons recommandé à plusieurs reprises -, qui se fait largement à l'avantage des agents de la Ville. En effet, nous avons déposé un amendement par rapport à cela, car nous avons tout de même des inquiétudes sur la sujétion "ville-capitale" et nous nous étions basés sur le fait que le Ministère de la Fonction publique avait déjà donné son accord sur ce mode de calcul, puisqu'il y avait eu un document validé par le Ministère qui permettait, dans l'ancien règlement, de calculer ce temps de travail. Ce temps de travail permet quand même de gagner plusieurs jours et c'est important.

Ce nouveau règlement intérieur nous paraît donc équilibré compte tenu, bien sûr, des contraintes et nous pensons qu'il était difficile d'aller plus au-delà avec la loi.

Maintenant, nous souhaitons qu'au-delà du temps de travail, la Ville de Paris utilise les autres leviers possibles et disponibles pour améliorer constamment les conditions de travail des agents, que ce soit en matière de rémunération ou de revalorisation du point d'indice, en sachant qu'il faut refuser, évidemment, la réforme des retraites qui va arriver et adapter la charge de travail ou les conditions de travail aussi aux agents eux-mêmes.

Nous déposons donc un vœu en ce sens, qui vise à ce que dès qu'elle en aura la possibilité, selon l'âge des agents, puisqu'on a vu que dans certaines collectivités territoriales, cela a pu être possible, la Ville fasse en sorte d'adapter la durée du travail afin de prévenir les risques de maladie ou d'accident professionnel. D'ailleurs, je pense que, par rapport à cela, même si nous ne l'avons pas marqué dans notre vœu, il faudrait qu'il y ait une clause de revoyure pour que, dans un an, nous revoyions l'application du règlement que nous votons, pour voir s'il n'y a pas des améliorations possibles et que nous puissions amender ce règlement de travail, étant donné qu'on peut à tout moment modifier un règlement de travail.

Je pense qu'on a besoin d'un an d'expertise pour savoir vraiment quelles seront les catégories de fonctionnaires qui auront vu leur situation se dégrader et celles qui auront vu leur situation s'améliorer, parce qu'il faut le reconnaître, tout le monde ne va pas se retrouver dans une situation pire que sous l'ancien règlement. Il y a certaines catégories de la fonction publique territoriale qui vont bénéficier de cela et qui vont avoir des jours de travail en moins, c'est important de le dire. Notamment, beaucoup de femmes fonctionnaires vont pouvoir en bénéficier et gagner des jours. Il faut le dire aussi. Tout n'est pas à charge dans ce règlement de travail, il y a aussi, heureusement, des catégories qui vont être gagnantes. Mais le problème concerne, bien sûr, ceux qui vont voir une augmentation de leur charge de travail, ce qui n'est pas le cas de tout le monde.

Nous allons quand même voter, à contrecœur, ce projet de délibération et nous exhortons la Ville à prendre toutes les mesures possibles pour améliorer le quotidien de tout le personnel à travers des réformes à venir. J'espère, même si on n'a rien dit là-dessus, qu'on aura un avis positif sur le fait de pouvoir revenir l'année prochaine, au bout d'un an d'expertise, sur l'application de ce règlement de travail.

Je vous appelle donc à voter ce règlement.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Jean-Philippe GILLET, pour cinq minutes maximum.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je ne reviendrai pas sur notre désaccord total avec la loi de transformation de la vie publique, ma camarade Raphaëlle l'a suffisamment bien exprimé, non plus que sur les rebondissements qui ont accompagné la mise en application de cette loi par la Ville.

La version qui nous en est présentée aujourd'hui a connu quelques évolutions depuis décembre dernier et nous en reconnaissons la portée, car elles vont tout simplement dans le bon sens. Qu'il s'agisse de l'élargissement du niveau de sujétion pour de nombreux agents ou de l'augmentation du nombre de J.R.T.T., nous saluons ces avancées. Mais nous pensons que le panel de mesures pour protéger les agents de cette augmentation du temps de travail peut aller encore beaucoup plus loin. C'est pourquoi nous avons fait le choix de déposer différents amendements qui répondent - c'est en tout cas l'ambition des Communistes - aux besoins des agents de la Ville.

Le premier concerne la pause méridienne. Nous pensons qu'il est important que chaque jour les agents de la Ville puissent avoir accès à un repas équilibré répondant aux prescriptions du circuit court et du développement durable avec des produits "bio" aux tarifs accessibles au plus grand nombre, notamment ceux aux revenus les plus modestes. Et les restaurants administratifs sont le moyen d'offrir cette alimentation aux agents. Il y a ici un double intérêt : donner aux agents l'accès à des lieux de restauration de bonne qualité et garantir la viabilité des restaurants administratifs par une forte fréquentation.

Pour cela, nous proposons donc une mesure simple qui, d'ailleurs, a été mise en place par la Préfecture de Paris sur laquelle nous souhaitons exceptionnellement prendre exemple. Il s'agit de pouvoir établir un décompte spécifique du temps de trajet sur la pause méridienne pour l'ensemble des agents par l'installation de badgeuses sur les lieux de restauration. Concernant ceux qui ne pourraient en être équipés, une régularisation du temps de pause méridienne pourrait avoir lieu.

Ensuite, nous proposons un second amendement afin de prendre en compte l'âge des agents de la Ville dans les critères de pénibilité. Oui, il existe une usure professionnelle dans certains métiers, beaucoup d'orateurs l'ont souligné. L'exposition prolongée à certaines contraintes de travail endommage les capacités des agents à réaliser leurs missions, jusqu'à causer des accidents de travail ou les mettre en danger. Il y a donc un effet négatif sur la santé, entraînant un effet néfaste sur les performances des services de la Ville.

Aujourd'hui, l'âge moyen des agents de la Ville est d'environ 48 ans. Cet âge moyen augmente année après année et nous devons en tenir compte. Nous proposons que tous les agents exerçant des métiers manuels ou physiques et âgés de plus de 50 ans puissent bénéficier d'une sujétion 1 et que les autres catégories de personnels âgés de plus de 55 ans puissent également bénéficier de cette sujétion.

Enfin, nous proposons également un ajustement des sujétions pour deux catégories d'agents. Le premier ajustement concerne les adjoints techniques en poste dans les brigades de voirie du service de maintenance de l'espace public. Ces agents passent l'essentiel de leur temps sur la voirie parisienne, en extérieur, dans des conditions correspondant aux critères de sujétion de niveau 3, c'est-à-dire travail insalubre ou dangereux en extérieur ou en milieu confiné. Le second ajustement concerne les aides à domicile du C.A.S.-V.P. Cette profession est à 97 % composée de femmes au niveau national. Ce sont elles qui ont fait partie des exclus du Ségur et nous ne souhaitons pas qu'elles soient désormais les oubliées des sujétions. Certes, leur niveau a été augmenté, mais bien en deçà de la réalité correspondant à la pénibilité de leur travail. Ces agents cumulent en effet le travail isolé, le port de charges et les manutentions, le travail en itinérance, le cumul de nombreux week-ends travaillés, la pénibilité psychique. Considérant ce cumul exceptionnel, nous vous proposons d'attribuer à ces agents une suggestion de niveau 3.

Pour terminer, nous avons bien conscience que cette réforme, personne sur les bancs de la gauche ne l'a ni souhaitée ni votée. Mais aujourd'hui, nous pouvons limiter la casse pour une grande partie des agents de la Ville.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à David ALPHAND, pour cinq minutes maximum.

M. David ALPHAND. - Merci beaucoup.

C'est vraiment un sujet très important ce matin pour Paris, pour les agents qui servent notre Ville avec dévouement et sens de l'engagement et c'est un débat très important aussi pour les Parisiens eux-mêmes, puisqu'il s'agit de la qualité des services municipaux parisiens. Et je ne peux que déplorer ce matin de nouveau l'absence de Mme HIDALGO, Maire de Paris, alors qu'on traite d'un sujet qui a été si maltraité depuis de trop nombreuses années par votre équipe municipale. Je suis navré de devoir à nouveau revenir sur ce point, mais que Mme HIDALGO soit présente à nos séances et il n'y aura plus lieu d'en faire la remarque.

Il s'agit donc ce matin de l'avenir des services municipaux parisiens et malheureusement nous ne pouvons que constater, et c'est assez paradoxal d'ailleurs pour une équipe socialo-communiste-écologiste, la casse de ce service municipal parisien.

Car enfin, le seul point d'accord que nous aurons vraisemblablement ce matin avec M. FÉRAUD, qui a pris la parole en préambule de ce débat, c'est qu'il faut rappeler les éléments de contexte. Ce sont ses propres mots et j'y adhère pleinement. Mais c'est ensuite que nos chemins vont diverger. Quel est le contexte, en effet ? M. FÉRAUD est passé sur un certain nombre de sujets. Je rappelle pour les Parisiens qui nous écoutent que M. FÉRAUD est président du groupe Socialiste et qu'il portait en quelque sorte la voix officielle dans cette Assemblée.

Résumé des épisodes précédents. En août 2019, la loi de transformation de la fonction publique est votée. Que fait le Maire de Paris, qui était déjà à l'époque Mme HIDALGO ? Elle ne se précipite pas. Ah non, non, non ! Au contraire. Au lieu d'essayer de la mettre en œuvre, elle se dit : "Non, cela va me poser problème. Déjà, j'ai des problèmes de grève régulièrement dans mes services. Surtout pas avant l'élection municipale. Parce que l'élection municipale, c'est dans quelques mois, donc je n'y touche pas et je laisse la bombe à retardement. Et je fais traîner, et j'enlise le dossier." Se passe l'élection municipale. Ah, là, tout d'un coup, c'est vrai, il y a cette loi ; il faudrait peut-être chercher à l'appliquer. Bon.

La première solution qui est apportée par l'Exécutif municipal, c'est une solution très générale. Ici même devant cette Assemblée, notre groupe Changer Paris avec notre présidente Rachida DATI, nous avons dit : c'est une solution qui n'a aucune garantie de sécurité juridique, vous allez vous faire "planter" devant le Tribunal administratif. Cela n'a pas raté ! Cela n'a pas raté. Pourquoi ? Votre solution, la sujétion "ville-capitale" comme vous l'avez appelée, elle était tellement générale qu'elle ne pouvait pas passer devant le juge administratif. C'était d'une évidence flagrante ! Au point, d'ailleurs, qu'on pourrait même soupçonner un certain cynisme. Vous avez voulu jouer les jolis cœurs devant les agents de la Ville en prétendant défendre leurs intérêts, tout en sachant pertinemment que votre solution ne passerait pas la barre du juge administratif. Le résultat, c'est que, de nouveau, vous avez été censurés par le juge et que vous venez nous présenter ce matin une nouvelle solution.

Alors pardon, mais quand j'entends M. FÉRAUD parler de Ville de Paris déterminée à soutenir ses agents, c'est tout le contraire.

Quand j'entends la sujétion "ville-capitale", qui aurait pu être justifiée par les problèmes de transport - c'est ce qu'a dit M. FÉRAUD, les transports spécifiquement liés à la Ville de Paris -, c'est vrai que si la Maire de Paris avait mis en place un plan de circulation, peut-être qu'on circulerait mieux à Paris et peut-être que ses agents mettraient un peu moins de temps pour rejoindre leurs emplois !

M. FÉRAUD a parlé également des problèmes de logement à Paris. Eh bien, c'est vrai ! Si Mme HIDALGO avait réservé un peu plus, dans ses quotas de logements, pour les agents de la Ville, peut-être qu'on n'en serait pas là non plus ! Et de ne pas les ruiner.

En définitive, et je conclurai par-là, ce matin, il y a un enjeu d'attractivité de l'emploi au sein de la Ville de Paris qui a toujours attiré. Et aujourd'hui, les concours sont beaucoup moins courus par les candidats. C'est un vrai problème. Et cela trouve ses racines dans le manque de reconnaissance dont souffrent les agents de la Ville de Paris depuis de très nombreuses années de la part de l'Exécutif. Cette sombre affaire des 35 heures et d'application d'une loi en est de nouveau le triste exemple, et nous attendons les justifications qui nous permettraient éventuellement de voter ce projet de délibération...

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

M. David ALPHAND. - ... dont nous ne sommes pas du tout certains de la sécurité juridique de nouveau ce matin.

Merci.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Antoine GUILLOU.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci à l'ensemble des intervenantes et intervenants sur ce sujet du temps de travail, qui est un sujet évidemment important, nous avons eu l'occasion d'y revenir un certain nombre de fois dans cette mandature.

Les différents interlocuteurs de la majorité ont rappelé avec clarté pourquoi l'Exécutif et la majorité municipale étaient opposés à la loi de transformation de la fonction publique et pourquoi, dans ces conditions, nous avons cherché à mobiliser au maximum un certain nombre de leviers pour limiter son impact sur les agents, parce qu'effectivement, cette loi est une loi de régression sociale qui va à l'encontre du progrès en forçant l'augmentation du temps de travail plutôt qu'en prônant sa réduction, qui était le sens de l'histoire.

Nous avons donc cherché à faire cela dans le cadre du dialogue social avec les organisations syndicales, ce qui nous a amenés à reprendre un certain nombre de propositions bien entendu, notamment cette sujétion "ville-capitale" que vous avez évoquée les uns et les autres.

C'est cette disposition et cette disposition seule, d'ailleurs, qui a été contestée par le Tribunal administratif - je mets de côté un point calendaire qui ne posait plus de problème au moment même où il a été jugé -, c'est cette sujétion, cette disposition seule qui a été contestée par le contrôle de la légalité et le Tribunal administratif.

L'ensemble des autres leviers que nous avons voté dans le cadre de la délibération de juillet dans un calendrier conforme à celui fixé par la loi... Ce calendrier était, faut-il le rappeler, extrêmement contraint compte tenu du calendrier des élections municipales, et, en effet, la Ville de Paris a fait comme l'ensemble des collectivités de France qui se sont attaquées à ce sujet après les élections et non pas avant, pour des questions de légitimité politique qui me semblent tout à fait évidentes. S'est ajoutée à cela la crise du Covid qui, évidemment, n'était pas le contexte le plus favorable pour mener de telles discussions. Pour autant, c'est ce que nous avons cherché à faire, avec plus d'un an de discussions avec les organisations syndicales, pour mettre en œuvre ces propositions.

Ainsi, une disposition a été contestée et le projet de délibération qui est soumis à notre Conseil aujourd'hui a pour but de proposer des mesures alternatives à cette disposition qui a été annulée par le Tribunal administratif. Je relève quand même que le contrôle de légalité sur la question de l'application de la loi de transformation de la fonction publique est à géographie variable. On se retrouve, en France aujourd'hui, avec des dispositions prises par certaines collectivités dans le cadre, de la même façon, de l'atténuation des impacts de cette loi régressive. Certaines dispositions de ces collectivités sont validées dans certains départements par le contrôle de légalité alors qu'elles sont contestées dans d'autres, des dispositions tout à fait similaires. Nous sommes donc en présence d'un cadre réglementaire flou, d'une part, c'est établi, et, d'autre part, d'une approche - permettez-moi de le dire - assez peu républicaine de la part du Gouvernement.

Pour autant, nous sommes bien obligés d'en tenir compte et nous prenons, à travers ce projet de délibération, deux actions complémentaires qui vont permettre pour la grande majorité des agents de la Ville de limiter l'impact de l'annulation de cette sujétion "ville-capitale" en jouant sur des leviers - cela me permet de répondre à la question de David ALPHAND - que nous avons déjà utilisés dans la délibération de juillet et qui n'ont pas été contestés : le plafond de journée de R.T.T. pour les agents qui sont à l'horaire variable et les suggestions particulières pour un certain nombre de métiers afin de prendre en compte leurs critères de pénibilité.

Parallèlement, nous avons sollicité avec le premier adjoint le Gouvernement - le Gouvernement précédent, mais on espère avoir une réponse du Gouvernement actuel -, sur la question de la prise en compte de la pénibilité liée à l'âge, puisque ce sont particulièrement ces dispositions-là qui, d'une collectivité à l'autre, sont dans certains cas contestées et dans d'autres non, ce qui illustre le propos que je tenais tout à l'heure. Nous avons donc sollicité, avec le premier adjoint, le Gouvernement pour connaître son interprétation sur le cadre réglementaire, pour savoir s'il permet de faire cela ou non. Et en fonction de cela, nous espérons évidemment que la réponse sera positive, auquel cas nous pourrions modifier le règlement sur le temps de travail pour y ajouter des dispositions en ce sens. Cela nous paraît justifié et je proposerai donc au groupe Ecologiste et au groupe Communiste de retirer respectivement leur vœu et leur amendement en faveur du vœu de l'Exécutif sur ce sujet.

Je devrais donner un avis défavorable sur les autres amendements, qui créeraient de l'inéquité entre les agents qui partagent les mêmes contraintes ou des motifs de pénibilité similaires, voire qui risqueraient de mettre en cause la robustesse juridique de ce nouveau projet de délibération.

Sur le vœu qui a été déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes", permettez-moi de prendre quelques instants. Je suis pantois, je suis même assez abasourdi par le cynisme de ce vœu. Les mouvements de grève que vous évoquez, Madame la Maire, sont des mouvements de grève en contestation des réformes du Gouvernement que vous soutenez. Que ce soit en 2019 avec la réforme des retraites ou en 2021 avec la loi de transformation de la fonction publique, les personnels de la Ville de Paris sont effectivement en grève pour s'opposer aux conséquences de ces réformes régressives.

Par ailleurs, les différents sujets... Les différents sujets... et j'en termine. Les différents sujets que vous citez dans votre vœu, qui devraient faire l'objet de discussions avec les organisations syndicales, nous les avons votés, nous les avons votés ces derniers mois dans notre Conseil, que ce soit sur le télétravail, la déconnexion ou l'égalité entre les femmes et les hommes.

Je ne peux que conclure en citant votre vœu, vous appelez des sujétions liées aux particularités de la vie parisienne, mais c'est ce que le Gouvernement vient de refuser. Dès lors, je vous encourage... Je vous encourage à adresser votre vœu au Gouvernement, et j'y émets évidemment un avis défavorable.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

On va donc passer au vote de tous ces éléments.

Je mets donc tout d'abord aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 39 déposé par l'Exécutif, assorti donc d'un avis favorable de fait, puisqu'il est proposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 39 est adopté.

Pardon, je rouvre... On va rester concentré.

D'abord, l'amendement n° 111 déposé par le groupe Communiste et Citoyen est-il retiré ? Le n° 111. Je crois que c'est celui sur la pause du midi, mais je n'en suis pas sûre. Très bien, c'est entendu.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 111 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 111 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 112 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 112 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 114 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 114 est repoussée.

L'amendement n° 115 déposé par Danielle SIMONNET est-il maintenu ?

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition d'amendement n° 115 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 115 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 116 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 116 est repoussée.

L'amendement n° 117 est aussi maintenu ?

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition d'amendement n° 117 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 117 est repoussée.

En réponse à l'amendement n° 113 et au vœu n° 40, l'Exécutif a déposé le vœu n° 40 bis.

L'amendement n° 113 déposé par le groupe Communiste et Citoyen est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ? Vous m'avez dit que tout était maintenu ? Très bien. Ah, il est retiré ? Ah pardon, très bien.

Du coup, je ne soumets pas au vote cet amendement, puisqu'il est retiré.

Le vœu n° 40 déposé par le groupe Ecologiste de Paris est-il retiré au profit du vœu n° 40 bis ? Oui, très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 40 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2022, V. 94).

Est-ce que le vœu n° 41 du groupe "Indépendants et Progressistes" est maintenu ?

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe "Indépendants et Progressistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Et, pour terminer, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 43 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2022, DRH 43).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux multiples coupures de la fibre optique.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la prévention et à la lutte contre les actes de sabotage sur la fibre optique.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non-rattachés. Nous examinons les vœux référencés n^{os} 42, 43 et 43 bis relatifs aux multiples coupures de la fibre optique.

La parole est à Sylvain RAIFAUD, pour le groupe Ecologiste de Paris, pour deux minutes.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

A l'heure des crises sanitaires et du télétravail, du développement des services publics en ligne, l'accès aux réseaux de télécommunications à très haut débit est devenu une fonction vitale pour les Parisiennes et les Parisiens, au même titre que l'eau ou l'énergie. Ces réseaux, très rentables, sont malheureusement exploités dans un cadre totalement privé à Paris comme dans toutes les zones denses de notre pays du fait des décisions des gouvernements successifs de droite comme de gauche.

Résultat, ce secteur est celui de tous les paradoxes. Entre revenus indécents des patrons des opérateurs et la précarité des salariés mis sous pression par des cascades de sous-traitance, citons le patron de SFR, Patrick DRAHI, résident suisse, qui a domicilié sa holding personnelle à Guernesey et est propriétaire de nombreux médias dont B.F.M., R.M.C. ou "L'Express". Citons également Xavier NIEL, le patron de Free, 253e fortune mondiale, adepte lui aussi des paradis fiscaux, propriétaire d'un grand nombre de titres de presse parmi lesquels "Le Monde" ou "Nice-Matin". Cette belle fortune des dirigeants n'est pas partagée, malheureusement, avec les usagers. La mauvaise organisation des interventions pousse les techniciennes et techniciens à intervenir sous pression. Une grande partie des interventions pour de nouveaux raccordements s'accompagnent de coupures pour les autres abonnés du fait de la déresponsabilisation totale qui caractérise le secteur. De nombreux foyers se trouvent ainsi privés d'accès parfois pendant plusieurs semaines et se retrouvent face à un mur lorsqu'il s'agit de rétablir la liaison.

C'est la raison pour laquelle il nous paraît indispensable que la Ville examine comment elle pourrait reprendre la main et mettre en demeure les opérateurs, l'Etat et l'autorité organisatrice du secteur, l'Arcep, de revoir leurs "process" d'intervention pour assurer la continuité de ces réseaux et indemniser les usagers qui doivent bénéficier de l'appui de la Ville pour faire valoir leur droit à la connexion, qui devrait être considéré comme un service public essentiel.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à M. Vincent BALADI, du groupe Changer Paris, pour deux minutes.

M. Vincent BALADI. - Du coup, je présente le vœu et, après, je peux faire l'explication de vote directement ? Ou vous préférez que ce soit sur le vœu n° 42 ?

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Là, on est sur l'examen des vœux n°s 42, 43 et 43 bis.

M. Vincent BALADI. - D'accord, alors je réinterviendrai. Merci.

Madame la Maire, chers collègues, l'accès à la fibre optique pour Internet et la téléphonie est un service indispensable à la population parisienne dans son ensemble. Autant pour les particuliers que pour les professionnels, la qualité des réseaux est un impératif incontournable pour Paris. Chacun doit pouvoir accéder à une qualité de service optimale en toute sécurité.

Or, nous avons constaté de nombreux actes de vandalisme et de sabotage des câbles de fibre optique comme ceux perpétrés fin avril dernier dans la nuit. De telles coupures dues à des actes de malveillance sont susceptibles d'engendrer de lourdes conséquences préjudiciables pour la vie économique et aussi sociale de notre ville. Par exemple, le retardement des secours à la personne avec une impossibilité d'appeler le 15 ou le 17 quand vous avez votre ligne téléphonique qui ne fonctionne plus. Nous devons nous assurer de la continuité du service de fibre optique en toute situation.

Ainsi, nous soumettons ce vœu que la Ville de Paris, en lien avec les opérateurs, intensifie la prévention et la lutte contre les actes de dégradation des infrastructures numériques en améliorant la sûreté de ces installations les plus sensibles, en durcissant leur accessibilité et en mettant en place quand c'est nécessaire des systèmes de sécurité vidéo-protection ou des systèmes prédictifs par exemple.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Antoine GUILLOU.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire, merci à Sylvain RAIFAUD et Vincent BALADI d'attirer l'attention, effectivement, de notre Conseil sur cet enjeu du raccordement de la fibre optique et de la qualité de service des réseaux.

C'est effectivement un enjeu important, cela a été dit, un enjeu important de qualité d'accès à ces réseaux pour l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens et pour l'ensemble des Français évidemment de manière générale.

Et il faut bien avouer qu'il y a aujourd'hui un sujet de qualité de service sur la fibre optique. Il y a un sujet, comme cela a été dit par Sylvain RAIFAUD, de désorganisation des opérateurs, de manque de coordination des interventions des uns et des autres et de défaillance, à certains égards, du cadre de régulation, qui est un cadre de régulation national, évidemment, législatif, réglementaire et via le régulateur, l'Arcep. On identifie donc effectivement aujourd'hui un certain nombre de failles à ce niveau-là dans l'encadrement des opérateurs.

Il y a par ailleurs un sujet de sécurité, et cela a été relevé par Vincent BALADI, qui est sans doute plus prégnant dans d'autres territoires qu'à Paris, car nous avons cette particularité, compte tenu de la densité du territoire parisien et de sa configuration, d'avoir des réseaux de fibre optique qui sont en sous-sol dans des ouvrages et qui sont donc, par définition, je dirais par nature, mieux protégés, plus difficiles d'accès que d'autres. Pour autant, il faut rester vigilant évidemment sur cette question de la sécurité, même si c'est aux opérateurs en premier lieu d'assurer la sécurité des infrastructures et, le cas échéant, à l'Etat lorsque le degré de gravité ou de criticité le nécessite.

En réponse à ces deux vœux déposés par les groupes Ecologiste de Paris et Changer Paris, je propose un vœu de l'Exécutif qui permet de reprendre ces différents éléments, à la fois la question des défaillances du cadre de régulation, la question de la sécurité physique des infrastructures et la question de l'articulation entre les opérateurs et les collectivités, en l'occurrence la Ville et les mairies d'arrondissement, pour nous permettre de remonter les dysfonctionnements auprès des opérateurs et de nous assurer, surtout, qu'ils les traitent rapidement.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

En effet, en réponse aux vœux n°s 42 et 43, l'Exécutif a déposé le vœu n° 43 bis.

Monsieur BALADI, vous vouliez faire une explication de vote sur ce vœu ?

M. Vincent BALADI. - Je voulais faire une explication de vote sur le vœu n° 42, mais est-ce qu'il est maintenu, du coup ?

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Est-ce que le vœu n° 42 est maintenu ? Il est retiré au profit du vœu de l'Exécutif.

M. Vincent BALADI. - Je fais donc de même pour mon vœu n° 43.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Très bien.

Du coup, je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 43 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2022, V. 95).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la politique RH de la Ville de Paris pour le recrutement des personnels de la petite enfance.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 44 relatif à la politique R.H. de la Ville de Paris pour le recrutement de personnels de la petite enfance.

La parole est à Delphine BÜRKLI.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Oui, le vœu proposé par ma collègue maire du 5e rejoint le propos que je viens de tenir sur la situation R.H., extrêmement préoccupante dans les équipements municipaux de la Ville de Paris. Florence BERTHOUT insiste plus précisément sur les difficultés de recrutement dans le secteur de la petite enfance où, à l'heure où je vous parle, des enfants ne peuvent pas être accueillis faute de personnels, où les horaires de crèche sont réduits.

Voilà la situation. Je ne pense pas que cela ait un rapport avec l'application de la loi de modernisation de la fonction publique et je pense donc que vous devez prendre vos responsabilités sur ce point.

Florence rappelle que les postes en attente de recrutement demeurent vacants dans de très nombreux arrondissements, à l'image des 22 postes en attente de recrutement depuis septembre 2021 dans le 5e. Elle dénonce avec moi la lenteur des procédures de recrutement mises en place par la Ville, le manque d'anticipation des remplacements, particulièrement dans le cadre des mutations, s'agissant des personnels partant en congé de maternité, et propose - je la rejoins - une gestion plus directe des R.H. par la DFPE pour raccourcir les délais.

Autrement dit et pour pallier cette situation, nous vous demandons de prendre vos responsabilités. Nous souhaitons que la Ville de Paris lance un plan ambitieux de recrutement des professionnels de la petite enfance, adapte ses procédures pour raccourcir les délais. Il y a vraiment urgence, Monsieur GUILLOU, et je pense que Mme HERVIEU ne contestera pas mes propos sur le contexte que nous vivons. C'est un secteur vraiment en tension, les personnels nous l'ont dit lundi, c'était historique, presque la totalité des directrices de crèche ont fermé leur établissement.

Il y a vraiment urgence et je compte sur vous pour lancer ce plan de recrutement dans les plus brefs délais pour qu'en septembre, nous puissions aborder la rentrée dans de meilleures conditions que les années passées.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Antoine GUILLOU.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Madame la Maire du 9e arrondissement, votre vœu pose un constat qui est indéniable, qui est celui d'une tension extrêmement forte sur le marché de l'emploi dans le secteur de la petite enfance. Là où votre vœu est peut-être un peu étroit dans son périmètre, c'est que cette tension n'est absolument pas spécifique au territoire parisien ou à la Ville de Paris. Ce n'est pas spécifique au territoire parisien, parce que cela s'étend à l'ensemble de l'Ile-de-France, et ce n'est pas spécifique à la Ville de Paris, parce que le secteur privé, qu'il soit associatif ou marchand, rencontre les mêmes difficultés de recrutement.

Alors, face à cela, je pense que cela vaut le coup de revenir sur les causes, tout de même, de cette situation.

Le premier écueil, c'est l'insuffisance du nombre de professionnels formés chaque année aux métiers de la petite enfance et que nous serions susceptibles de recruter, car les recrutements à la Ville de Paris sont extrêmement nombreux, nous recrutons plus de 400 professionnels chaque année et, évidemment, tous les postes vacants ont vocation à ne plus l'être. Nous recrutons donc le maximum de professionnels et, d'ailleurs, notre attractivité par rapport au secteur privé nous est parfois reprochée par ce dernier. Mais le premier écueil, c'est celui du manque de places de formation en Ile-de-France globalement pour les métiers de la petite enfance et j'espère que nous serons nombreux, parmi les membres de ce Conseil, à interpellier la Région Ile-de-France sur la nécessité de monter en puissance à ce niveau-là et d'augmenter le nombre de places de formation.

Le deuxième écueil, c'est quelque chose qui a eu un effet sur lequel les collectivités auraient pu alerter le Gouvernement si celui-ci avait pris le temps de la concertation. Le passage des auxiliaires de puériculture en catégorie B est une excellente chose pour les personnels concernés et cela devait être fait, mais cela n'a pas été fait avec la concertation requise.

Or, le passage de catégorie C en B est une très bonne chose d'un point de vue statutaire et salarial pour les professionnels concernés, mais c'est beaucoup plus compliqué en termes de procédure de recrutement dans la

fonction publique, et cela, le Gouvernement ne l'avait manifestement pas anticipé. Nous sommes donc en train de revoir nos procédures de recrutement. Nous n'avons pas attendu ce vœu, avec mes collègues Céline HERVIEU et Patrick BLOCHE, pour lancer un plan d'action et de recrutement adapté à nos procédures. C'est en cours depuis plusieurs mois, nous jouons évidemment sur différents leviers, l'équilibre entre les personnels de catégorie B et de catégorie C pour pouvoir jouer sur la facilité des procédures liées à l'une ou l'autre des catégories, et nous jouons également sur l'apprentissage que nous développons très fortement.

J'en profite d'ailleurs pour dire que la Ville de Paris est la seule collectivité, la seule collectivité de France qui a été exclue par le Gouvernement de la réforme de l'apprentissage en fin d'année dernière. C'est plusieurs millions d'euros en moins pour la Ville de Paris en aides à l'apprentissage alors que nous sommes le premier employeur public d'apprentis. Je pense que cela valait quand même la peine d'être relevé.

En tout cas, soyez assurés que nous sommes pleinement mobilisés pour résorber la vacance dans les crèches, mais nous faisons face à un secteur en forte tension. Nous allons mettre tous les moyens qui sont à la disposition de la Ville pour résorber cette situation, mais il faut que chacun des acteurs de la chaîne joue son rôle. En conséquence, le vœu étant déjà satisfait, je vous propose de le retirer.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Est-ce que le vœu n° 44 du groupe "Indépendants et Progressistes" est maintenu ?

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Je ne vois aucun résultat des premières dispositions qui auraient été prises par...

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

Du coup, je mets aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2022 DAE 72 - Adhésion à l'Association Acteurs du Tourisme Durable (ATD).

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 72 relatif à l'adhésion à l'association "Acteurs du Tourisme durable".

La parole est à Catherine DUMAS, du groupe Changer Paris, pour cinq minutes maximum.

Mme Catherine DUMAS. - Merci, Madame la Maire.

Oui, mes chers collègues, il s'agit du renouvellement de l'adhésion de la Ville à l'association "Acteurs du Tourisme durable". C'est vrai qu'en 2021, la destination Paris a accueilli 22 millions de visiteurs français et internationaux, ce qui représente, certes, une amélioration et une augmentation par rapport à 2020, mais ne représente que 45 % de la fréquentation de l'année 2019. Il semble toutefois que la situation s'améliore en 2022 et qu'il y a un vrai retour des touristes.

L'association "Acteurs du Tourisme durable" est le premier réseau national qui regroupe l'ensemble des acteurs de la chaîne touristique qui sont engagés en matière de développement durable. C'est une association qui a d'ailleurs très largement contribué aux différents groupes de travail à l'occasion des Assises du Tourisme durable.

Je voudrais donc attirer votre attention sur deux points. D'abord, je veux dire qu'il est indispensable de transformer le tourisme vers un modèle respectueux de l'environnement mais qu'il faut aussi maintenir l'attractivité de notre Capitale. Deuxième point, l'Office du tourisme et des Congrès de Paris doit bien sûr aussi participer activement à la promotion de ce tourisme durable.

Pour conclure, je dirais que le tourisme étant un atout majeur pour notre ville, le groupe Changer Paris votera ce projet de délibération.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Frédéric BADINA-SERPETTE.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Madame la Maire.

Quelques mots sur ce projet de délibération au nom des élus Ecologistes, car nous voulons veiller à ce que, dans le cadre des futurs travaux de l'Association des Acteurs du Tourisme durable, Paris réaffirme quelques éléments structurants sur notre rapport au tourisme de masse à l'heure où la reprise commence à se faire sentir.

A l'heure où la filière se heurte de plus en plus durement au mur du réchauffement climatique, le tourisme de masse ne peut plus être la règle. Il est temps de renverser l'approche, le modèle, les pratiques, les outils.

Nous souhaitons donc que cette réadhésion aux Acteurs du Tourisme durable soit l'occasion pour Paris de redire d'abord qu'il est urgent pour la filière d'allier la lutte contre toutes les formes de pollution avec la protection sociale de toutes celles et ceux qui œuvrent quotidiennement pour accueillir les visiteurs internationaux mais aussi des visiteurs français, franciliens et parisiens. Il faut réaffirmer ensuite qu'il est urgent d'engager la transition des mobilités touristiques, et ce, sans faire de "greenwashing". La promesse d'un avion qui fonctionne à l'électricité ou aux biocarburants est aujourd'hui trop lointaine quand on sait l'urgence à réduire nos effets de gaz à effet de serre. Il est donc temps que les acteurs touristiques rééquilibrent drastiquement leur modèle vers la promotion de notre destination vers une clientèle plus proche de nous. L'avenir du tourisme à Paris, c'est de devenir un tourisme de proximité.

Alors que les liaisons ferroviaires sont remises au cœur des ambitions des acteurs européens du train avec le retour du train de nuit et que nous sommes en train de réinventer le voyage, Paris doit redire à quel point notre rapport à la mobilité décarbonée est structurant. Celles et ceux qui subissent aussi directement les crises, ce sont les salariés du secteur du tourisme, les agents d'accueil, les guides, les accompagnateurs, les vendeurs de billets. Paris doit donc défendre un autre cadre social pour les salariés du tourisme, du secteur du tourisme, un cadre social qui s'adapte une bonne fois pour toutes à ces crises et donc un cadre qui protège et qui permette à ces femmes et ces hommes de sortir de la précarité.

Un dernier point enfin sur la reprise et une petite alerte qui mérite selon nous d'être évoquée ici dans notre Assemblée. Il ne faudrait pas que le retour des touristes à Paris soit l'occasion pour certains professionnels d'augmenter discrètement le prix de leurs prestations ou de leurs propositions qui sont faites aujourd'hui aux visiteurs, et ce, alors que nous faisons désormais la promotion d'un tourisme local vers un public qui ne bénéficie pas du même pouvoir d'achat que la clientèle asiatique, russe ou américaine. Les touristes ne sont pas des vaches à lait, Paris ne doit pas être une destination "vache à lait". Gageons que cet engagement auprès des Acteurs du Tourisme durable soit l'occasion de le rappeler aux professionnels du secteur.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour répondre, je donne la parole à Frédéric HOCQUARD.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Merci, Madame la Présidente, merci pour vos interventions.

Effectivement, la Ville a renouvelé son adhésion à l'Association des Acteurs du Tourisme durable. Vous le savez, c'est un objectif important pour la Ville. L'Association pour le Tourisme durable défend 4 axes prioritaires dans ses propositions, un tourisme de sobriété carbone et de préservation environnementale, d'entraide, de solidarité et de justice sociale, de retombées économiques locales et un tourisme de sens. Je crois effectivement que ce sont des choses que nous pouvons partager de ce point de vue-là.

Vous l'avez dit, le tourisme repart et c'est une bonne chose. Nous revoyons arriver à Paris des touristes du monde entier et plus particulièrement des touristes français et des touristes européens, ce qui est une bonne chose, pas simplement du point de vue de l'attractivité de la Ville, pas simplement du point de vue des retombées économiques, mais aussi du point de vue de l'emploi. Je rappelle que 13 % de l'emploi de cette ville est lié au tourisme. C'est important pour nous de ce point de vue-là.

Les objectifs et les perspectives que nous nous sommes fixés au moment des Assises du Tourisme durable sont d'accompagner le secteur touristique dans sa transition écologique, de faire de Paris une destination exemplaire en matière de tourisme à impact positif, durable et écoresponsable dans la perspective des Jeux Olympiques de 2024, mais aussi de la Coupe du monde de rugby par exemple l'année prochaine, qui sera un temps fort et important pour nous, et donc de faire de Paris une destination résiliente et surtout accueillante pour toutes et tous, respirable pour ses habitants comme pour ses visiteurs, et ce malgré les crises que nous avons traversées.

A cet égard, nous avons mis en place un certain nombre de travaux par rapport à ces questions, que je ne reprendrai pas ici, mais que nous axons évidemment sur les questions de mobilité, les questions - nous en avons parlé lors du dernier Conseil - du travail et de l'adhésion que nous avons faits sur le comité d'itinéraire vélo pour Paris mais aussi la deuxième édition de ParisLocal que nous avons relancée pour l'année 2022 avec ma collègue Olivia POLSKI et avec les différents maires d'arrondissement, de manière à valoriser un tourisme qui soit ancré sur le territoire.

C'est aussi tout le travail que nous faisons en direction de l'hôtellerie pour les questions de transition durable pour l'hôtellerie et écoresponsables avec l'appel à projets que nous allons renouveler cette année avec la Caisse des dépôts et la B.P.I.

Vous avez aussi souhaité soulever la question de l'augmentation des prix dans l'hôtellerie. Effectivement, vous l'avez vu, nous avons eu un week-end extrêmement attractif qui a été le week-end de l'Ascension, où nous avons accueilli évidemment un certain nombre d'événements sportifs, mais pas seulement, et qui a fait - bonne nouvelle - que nous avons eu un taux d'occupation dans le domaine de l'hôtellerie extrêmement important. Le revers ou le contrecoup de cela, c'est que nous voyons depuis un certain temps une augmentation des tarifs dans le domaine de l'hôtellerie. Lors du comité de conjoncture entre acteurs et animé par l'Office de tourisme la semaine dernière, il a été

constaté que l'augmentation générale du prix moyen des nuits se confirmait, plus 10 % sur le mois de mai et plus 12 % sur le mois d'avril en général en ce qui concerne l'hôtellerie.

J'aurai à réunir l'ensemble des acteurs de la filière pour regarder de quelle manière nous pouvons dans ce domaine travailler de manière que l'hôtellerie et l'hébergement à Paris puissent rester attractifs pour toutes les bourses. Vous le savez, le fait d'avoir une attractivité, une dynamique dans le domaine du tourisme nous importe, mais le fait de pouvoir garder une attractivité pour l'ensemble des familles, quelles que soient leurs bourses, est aussi une question importante pour nous.

Dernier sujet qui sera aussi une question importante, qui n'est pas lié directement à cela mais qui sera lié aussi à des sujets que nous portons, c'est la question de la redistribution économique de tout cela et de la taxe de séjour, laquelle, notamment pour les niveaux de séjours les plus importants, les plus élevés, reste plafonnée à mon sens beaucoup trop bas par rapport aux retombées économiques dont la Ville pourrait bénéficier de ce point de vue-là.

Il nous faut donc veiller à ce qu'une offre d'hébergement pour les visiteurs soit disponible, sans laisser davantage de places aux plates-formes de meublés touristiques qui répondent à ce besoin, car c'est aussi le contrecoup qu'on peut avoir quand on a des offres trop chères dans le domaine de l'hôtellerie.

Voilà ce que je pouvais vous dire en réponse à vos différences interventions. Soyez assurés que nous saurons travailler sur l'ensemble de ces sujets, non seulement pour garder une attractivité importante dans le domaine du tourisme pour notre ville, mais aussi pour faire en sorte que le virage pris soit le virage d'un tourisme durable, écoresponsable et dans la durabilité. Ce n'est pas que l'écoresponsabilité, c'est aussi l'adaptation aux habitants de la ville, un tourisme qui soit réparti, mieux réparti sur notre territoire et aussi qu'il y ait des retombées économiques positives pour tout le monde.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 72.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAE 72).

2022 DAE 4 - Subventions (5.991.000 euros) et conventions avec 96 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du R.S.A. et d'autres publics fragiles.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 4 et l'amendement n° 121. Le projet de délibération DAE 4 est relatif à l'attribution de subventions et de conventions avec 96 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du R.S.A. et d'autres publics fragiles.

La parole est à Barbara GOMES, pour cinq minutes maximum.

Mme Barbara GOMES. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

En mars dernier, le Gouvernement a annoncé son projet de conditionner le revenu de solidarité active à une activité. Avec ce type d'annonce, sous couvert d'un meilleur équilibre des droits et devoirs, ce que l'on fait en réalité, c'est culpabiliser les précaires, leur dire qu'ils sont responsables de leur sort, les accuser de fainéantise. Cela n'est pas autre chose qu'une insulte minable d'une terrible violence sociale pour les personnes exclues de l'emploi. Certes, depuis, il y a eu rétropédalage mais il y a bien là un fond rance qui empeste le mépris de classe et une fenêtre d'Overton toujours plus large pour normaliser les projets de casse sociale du Gouvernement.

Cette subvention de plus de 5 millions d'euros, destinée à des structures agissant pour le retour à l'emploi, marque notre opposition à cette vision. Dans notre projet de société, les plus précaires ne sont pas toujours suspects. Bien au contraire, nous avons envers eux, en tant que société, un devoir de solidarité et d'accompagnement dans le respect et la dignité. Car il ne s'agit pas de considérer l'activité professionnelle comme un simple gain économique, mais bien comme une activité sociale qui permet notamment de recréer du lien pour les personnes seules isolées. Plutôt que de les marginaliser, les acteurs qui accompagnent les personnes de ce public fragile les aident à se projeter à nouveau.

Plutôt que de les mépriser, les associations qui sont citées ici mettent tout en œuvre pour accompagner, valoriser et soutenir réellement les personnes. Cela passe par exemple par l'organisation d'ateliers collectifs qui favorisent les rencontres et leur permettent justement de retrouver confiance en elles et en leurs capacités. Il ne s'agit pas là de leur proposer des emplois "au rabais", mais bien d'œuvrer à ce qu'elles retrouvent des emplois durables en leur proposant des formations qui respectent le droit du travail et qui leur permettent de vivre dignement. Nous en avons plus que jamais besoin depuis la crise sanitaire qui a largement renforcé la précarité.

Permettez-moi à ce titre de saluer le travail de Florentin LETISSIER et l'effort de la Ville qui a permis d'abonder de plus d'1 million d'euros le budget alloué à l'insertion par l'activité économique. La décision de la Ville va dans le bon sens. Cette augmentation permettra la création de plus de 360 équivalents temps plein supplémentaires, soit 650 salariés en insertion, et ceci dans de nombreux secteurs. Les ateliers et chantiers d'insertion, par exemple, sont destinés aux personnes en grande difficulté sociale et/ou professionnelle. Je pense par exemple au chantier porté par l'association "Carton Plein 75" qui a débuté en juillet 2021, qui accueille 22 personnes au sein de deux ateliers dans le 11e et le 18e arrondissement et leur propose des postes de cyclo-logisticiens et de valoristes.

Les associations intermédiaires sont en quelque sorte des relais. Elles mettent en lien des collectifs d'associations ou d'entreprises et de particuliers avec des personnes privées d'emploi. L'association "Eurêka Services", par exemple, qui est implantée dans le 18e arrondissement ainsi près de 350 salariés en insertion dans les secteurs du service à la personne, du nettoyage, de la manutention, de l'accueil et de l'accompagnement d'enfants. Il y a aussi des régies de quartier qui portent sur des projets de proximité et qui proposent généralement des postes d'opérateurs polyvalents et d'opérateurs de quartiers dans divers secteurs.

Pour conclure, je tiens à saluer aussi le travail des actrices et des acteurs qui luttent, par leurs actions, contre l'exclusion des publics fragiles et notamment des femmes, des seniors, des personnes reconnues travailleurs handicapés ou encore des personnes ayant le statut de réfugiés, qui sont très souvent dans une situation de grande précarité.

Le soutien de notre collectivité envers ces structures d'insertion par l'activité économique apparaît comme primordial et cohérent avec les ambitions sociales portées par la Ville. Ainsi, le groupe Communiste votera sans réserve ce projet de délibération.

Merci.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme Léa FILOCHE au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Barbara GOMES.

Je donne maintenant la parole à Alice TIMSIT.

Mme Alice TIMSIT. - Monsieur le Maire, chers collègues, l'accès à un emploi digne et pérenne grâce au dispositif d'insertion par l'activité économique est un formidable levier pour lutter contre la pauvreté et la précarité. Nous nous félicitons que ce projet de délibération prévoit d'octroyer une subvention de 5.991.000 euros à 96 structures qui mènent des activités d'insertion par l'activité économique.

Cette année, le soutien de la Ville de Paris à des structures mettant en place ces dispositifs d'insertion par l'activité économique permettra la création de 350 équivalents temps plein, soit environ 650 salariés en insertion. L'I.A.E. représente très concrètement, par an et par personne, environ 2.200 euros pour la collectivité et permet à des personnes, dont plus d'un tiers étaient au R.S.A., de retrouver un emploi stable. Les personnes insérées au sein d'un parcours I.A.E. ont un taux de sortie en emploi ou en formation qui s'élevait pour l'année 2020 à près de 57 %. C'est donc un formidable levier et l'un des leviers les plus efficaces pour un retour vers le chemin de l'emploi.

Le groupe Ecologiste se félicite bien entendu qu'autant de personnes éloignées de l'emploi puissent très prochainement être accompagnées grâce à ce soutien, et nous savons tout l'engagement de Florentin LETISSIER sur ce sujet.

Il y a une seule ombre au tableau. C'est l'amendement qui a été déposé par le groupe Changer Paris, demandant qu'aucune subvention ne soit octroyée spécifiquement à l'association "La Petite Rockette" au motif que celle-ci organise des ateliers de réparation de vélo en mixité choisie. Pour mémoire, l'organisation d'ateliers en mixité choisie répond à des besoins exprimés par les habitantes et les habitants de se retrouver pour dépasser certains freins à la pratique du vélo comme des discriminations subies en raison du genre. La mixité choisie ne sera jamais un but en soi, mais il s'agit d'un moyen parmi d'autres d'atteindre un objectif, celui de faciliter l'accès aux femmes à l'univers du réemploi et de la mécanique vélo. Parce que créer une espèce de mixité choisie, cela offre un espace de respiration, cela offre un moment de tranquillité et d'apprentissage à l'abri de comportements sexistes, discriminants qui sont encore malheureusement beaucoup trop présents dans l'univers de la mécanique vélo.

Honnêtement, combien de fois un homme, en atelier de réparation vélo, au demeurant de façon tout à fait polie et bienveillante, s'est permis de prendre les outils des mains d'une femme pour lui montrer ? Combien de fois, également, un homme assistant à un atelier organisé par une femme "mécano" s'est permis de lui expliquer son métier ? De bien trop nombreuses fois. Alors, permettre à un instant "T" à des femmes ou à d'autres publics comme des personnes "trans" ou non-binaires de se retrouver ponctuellement pour dépasser certaines craintes et apprendre dans un univers bienveillant, cela n'enlève rien à personne.

Aujourd'hui, et c'est important de le dire, sur 12 ateliers mensuels de réparation, un seul, je dis bien un seul est organisé en mixité choisie. Alors franchement, les assauts répétés de la droite à l'encontre de l'association "La Petite Rockette", cela vire à l'obsession. Il va falloir cesser de s'enfermer dans une posture idéologique, d'ailleurs une posture que ni les tribunaux, ni le législateur ne confortent.

En fait, au sein de votre amendement, vous vous contentez de brandir notre devise républicaine, "Liberté, Egalité, Fraternité", pour dénoncer l'organisation d'ateliers de réparation de vélos entre femmes, mais sans jamais faire l'effort de démontrer ce qui précisément, dans l'organisation de quelques ateliers de réparation en mixité choisie, contreviendrait au principe d'égalité qui est inscrit au frontispice de notre Constitution. Déclamer, ce n'est pas démontrer, et moi, je vais faire l'effort que vous ne faites jamais. Le principe d'égalité, dans son acception constitutionnelle et administrative, emporte deux conséquences. D'une part, il implique que toutes les personnes placées dans une situation identique soient traitées de la même manière, ce qui permet également que les personnes placées dans des situations de différence fassent l'objet d'un traitement différencié. D'autre part, on peut déroger au principe d'égalité lorsqu'un motif d'intérêt général le justifie. En l'espèce, on peut tout à fait admettre qu'en raison de situations objectivement différentes, un traitement différencié puisse être réservé aux quelques publics qui expriment le désir d'apprendre à réparer leurs vélos sereinement.

Alors franchement, un peu de rigueur, on se détend, et puis fichez-leur la paix !

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Alice TIMSIT.

La parole est à Rudolph GRANIER.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est l'occasion pour moi de répondre à Alice TIMSIT pour démontrer, comme vous le souhaitez, et non pas à nonner des arguties pseudo-juridiques.

Dans un premier temps, nous regrettons votre nouvelle et fâcheuse tendance à proposer dans ce type de projets de délibération des articles uniques incluant 96 subventions à des associations. Cela nous empêche toute possibilité de vote disjoint et entrave gravement notre mission démocratique de contrôle. C'est pour cela que nous devons maintenant déposer ce type d'amendement. Ma collègue Inès de RAGUENEL aura l'occasion de demander un vote disjoint sur la même association, car oui, vous proposez tous les râteliers pour donner à manger à cette association.

En effet, sur ces 96 associations, nous retrouvons une habituée de nos débats et je la dénonce assez souvent pour le groupe Changer Paris, il s'agit, vous l'aurez deviné, nous l'avons évoquée, de "La Petite Rockette" et de ses pratiques assez particulières. Depuis bientôt un an, nous rappelons sans cesse que cette association organise, au sein de son lieu dédié au vélo, "la Cycklette", des soirées "NoMec'aniques", et derrière ce jeu de mots assez douteux, ce sont encore et toujours des soirées de réparation de vélo interdites aux hommes. Créer des stéréotypes de genre alors que vous en dénoncez tant d'autres, cela reste toujours aussi intolérable.

Sur son site, "La Petite Rockette" explique clairement que "les espaces non mixtes sont une solution imparfaite dans un monde imparfait". Cela relève de la démonstration, Madame TIMSIT. C'est tout simplement aberrant et je m'étonne encore et toujours de devoir rappeler les valeurs d'indivisibilité de la République française, l'universalisme, le principe d'égalité et de non-discrimination. A ces fins, aucune solution ne peut passer par l'exclusion. Les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité de notre République sont incompatibles avec les comportements d'exclusion fondés sur la race ou le sexe.

Je rappellerai aussi le titre II de la charte des engagements réciproques mise en place par la Ville de Paris en 2019. Votre mémoire est courte, décidément, et vous vous voilez simplement la face. Pourtant, il énonce que les associations soutenues par la collectivité doivent répondre à ces grands principes avec un objectif de lutte contre les discriminations. Ceci est de la démonstration, Madame TIMSIT, une nouvelle fois. On ne peut donc pas soutenir ces principes en soutenant des associations manifestement en décalage avec les valeurs de la République.

Puisque nous souhaitons lutter contre les discriminations et sous toutes leurs formes, et le groupe Changer Paris y est très attaché, y compris à lutter contre celle-là, notre groupe s'opposera évidemment au subventionnement de "La Petite Rockette". Cependant, et je l'affirme, pour ne pas pénaliser les autres associations présentes dans ce projet de délibération, c'est normalement le rôle des votes disjoints que vous piétinez en agissant de cette façon.

Je sais que depuis peu, vous êtes tous devenus mélenchonistes sur la gauche de cet hémicycle, mais j'aimerais bien quand même que vous ne preniez pas tous les travers du candidat évincé de la présidentielle et qu'aujourd'hui vous soutenez à travers les législatives, et je vous invite donc à voter cet amendement.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Rudolph GRANIER.

La parole est à Florentin LETISSIER, pour répondre aux oratrices et orateurs.

M. Florentin LETISSIER, adjoint. - Mesdames et Messieurs, chers collègues, merci pour vos interventions.

J'ai donc le plaisir de présenter ce projet de délibération relatif au soutien annuel de la Ville de Paris au dispositif d'insertion par l'activité économique. Ce projet de délibération est très important, parce qu'il est un soutien massif de la Ville de Paris aux structures de l'économie sociale et solidaire qui emploient des personnes en insertion. Ce sont des bénéficiaires du R.S.A., des jeunes sans qualification ou en grande difficulté, des personnes en situation de handicap, des personnes sans domicile fixe, des chômeurs de longue durée notamment. Ces publics qui ont du

mal, comme vous le savez, à trouver leur place sur le marché du travail actuel, il faut les remettre en confiance, il faut les former, il faut les accompagner pour leur permettre de retrouver un emploi durable, et c'est ce que font les structures de l'insertion par l'activité économique.

Ces structures de l'insertion sont principalement financées par l'Etat via des aides au poste et la Ville vient en soutien complémentaire via des subventions dont le montant dépend du nombre de Parisiennes et de Parisiens qui sont accompagnés et du type de structure. C'est donc un montant total de 5.991.000 euros de subventions qui est soumis aujourd'hui à notre vote pour 96 structures partout sur le territoire parisien. 42 ateliers et chantiers d'insertion sont concernés, 11 associations intermédiaires, 30 entreprises d'insertion, 9 régies de quartier et 8 entreprises de travail temporaire d'insertion. Mme GOMES a bien expliqué les spécificités de ces différentes structures.

De nombreuses activités vont donc être accompagnées dans différents secteurs, ce qui témoigne de la richesse de l'E.S.S. comme vous pouvez le constater, végétalisation, santé, bâtiment, service aux voyageurs, logistique, numérique, traitement des déchets, restauration, esthétique, artisanat d'art, textile, électroménager, déplacements. Je pourrais encore continuer longtemps cette liste qui montre la force de cette économie solidaire, qui est d'ailleurs aussi souvent très circulaire. La réduction des déchets, le réemploi, la réparation, le recyclage sont au cœur des pratiques de l'insertion par l'activité économique. Cette économie écologique, cette économie sociale qui est indispensable pour aujourd'hui et pour demain, les Françaises et les Français, les Parisiennes et les Parisiens l'appellent de leurs vœux comme le montrent les enquêtes d'opinion.

La Ville de Paris ne cesse d'ailleurs de renforcer son soutien à cette économie, puisqu'en 2022, c'est 1 million d'euros supplémentaires qui sont mobilisés par rapport à 2021, ce qui va permettre l'accompagnement de 650 salariés en insertion supplémentaires et de passer la barre des 6.000 personnes en insertion sur le territoire parisien. Et j'ajoute que ces dispositifs d'insertion permettent également à la Ville de faire des économies sur le R.S.A. du fait du basculement des personnes des minima sociaux vers l'insertion par l'activité économique.

Sur votre amendement, Monsieur GRANIER, relatif donc à la non-subvention de l'association "La Petite Rockette", je donnerai évidemment un avis défavorable. Mme Alice TIMSIT a très bien donné un certain nombre d'arguments, elle a expliqué que les ateliers en mixité choisie qui sont pointés par cet amendement ne sont pas des lieux de discrimination, pour reprendre les termes de votre amendement, mais bien des moments réservés à certains publics, ponctuels, en l'occurrence des femmes ou des personnes LGBT qui souhaitent pouvoir bénéficier de temps ensemble où elles peuvent prendre part à des ateliers de réparation vélo sans être confrontées à certains stéréotypes qu'elles vivent elles-mêmes, et elles font part de ce besoin de se retrouver ensemble. Mais ce sont des moments qui sont des tremplins, l'objectif restant d'avoir des ateliers les plus paritaires possible, les plus mélangés possible. Ainsi, ces ateliers en mixité choisie sont un outil pour atteindre cette égalité.

Je m'étonne d'ailleurs que cela fasse toujours débat, car on sait très bien qu'il n'y a pas d'égalité en tant que telle dans la société, que c'est un éternel combat, un combat sans cesse inachevé, et on doit mettre en place des dispositifs pour atteindre cette égalité. Il y a beaucoup de dispositifs d'Etat-Providence, de prestations sociales, même dans le milieu scolaire, des mécanismes par exemple de discrimination positive, mais c'est pour tendre vers l'égalité. Je ne vois pas où est le problème à faire cela. Pour atteindre, de fait, cette égalité, il faut avoir des dispositifs particuliers pour certains publics, et ce n'est rien de moins que ce que fait "La Petite Rockette". Je ne vois vraiment pas en quoi c'est un problème dans un pays, justement, qui a mis au fronton de ses bâtiments publics et comme devise de sa République "Liberté, Egalité, Fraternité".

Mes chers collègues, je vous invite à voter fortement et massivement pour ce projet de délibération et pour l'ensemble des structures de l'I.A.E. qui sont concernées.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Florentin LETISSIER.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 121 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 121 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 4 qui reste dans son intégralité, si j'ose dire.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAE 4).

2022 DAE 96 - Subvention (60.000 euros) et convention avec l'association "Yes We Camp".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAE 96 relatif à l'attribution d'une subvention et d'une convention avec l'association "Yes We Camp".

La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous voterons pour ce projet de délibération. Ce projet de délibération va ouvrir une nouvelle étape sur la future Z.A.C. "Bercy-Charenton", puisque l'association "Yes We Camp" est un opérateur que nous connaissons bien, qui est déjà intervenu dans plusieurs domaines intercalaires de la Ville et qui va permettre aux Parisiens et aux Parisiennes de découvrir la parcelle où sera organisée la future Z.A.C. "Bercy-Charenton" dans le Carré Poniatowski sur les voies ferrées de la S.N.C.F.

Nous sommes pour, évidemment, mais nous pensons qu'il faut absolument que la préfiguration de cette future Z.A.C. soit débattue politiquement et que les objectifs que nous nous fixerons - je pense à la question du logement social, à la question des activités économiques mais aussi à l'avenir du tunnel de la gare inférieure de la Rapée, qu'on appelle tunnel Baron Le Roy, avec l'implantation des artisans, je pense aussi à l'utilisation de la Petite Ceinture et de la rocade ferroviaire - soient au cœur des questions qui seront portées avec les habitants dans cette occupation temporaire.

C'est d'ailleurs l'un des axes de la convention qui est de travailler à la préfiguration de cette future Z.A.C. Or, aujourd'hui, nous n'avons toujours pas voté le projet de délibération. Je crois savoir que ce projet de délibération sera porté au prochain Conseil de Paris, au mois de juillet, et je souhaite que nous soyons vigilants à ce que l'ensemble des objectifs soient débattus politiquement et que "Yes We Camp" mette en œuvre dans la préfiguration les objectifs politiques que nous aurons à cœur de mettre en œuvre.

Nous avons dans ce Conseil de Paris déposé un vœu qui a été adopté ce matin sur la question de la Petite Ceinture. Dans ce vœu, nous avons adopté le fait que les questions d'usage ferroviaire de la Petite Ceinture soient aussi au cœur des objectifs. Notamment, si nous avons pendant quelques années une utilisation temporaire de cet espace, pourquoi ne pas imaginer l'utilisation par exemple de vélorails, l'utilisation d'un train de la découverte qui est porté notamment par l'association "Sauvegarde de la Petite Ceinture" ?

Voilà beaucoup de questions que je souhaite porter dans le cadre de cette convention et de ce projet de délibération avec "Yes We Camp".

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Président.

Je donne la parole à Florentin LETISSIER. Monsieur le Maire, c'est à vous.

M. Florentin LETISSIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Nicolas BONNET, pour votre intervention.

Mes chers collègues, comme vous le savez, la création de la Z.A.C. "Bercy-Charenton" a été approuvée par le Conseil de Paris en juillet 2018 et sa mise en œuvre confiée à la S.E.M.A.P.A. En 2021, la Ville de Paris, la S.E.M.A.P.A. et la S.N.C.F. Immobilier ont lancé un appel à projets, "Reconquête urbaine du site Bercy-Charenton". Ce projet d'urbanisme transitoire doit permettre de faire découvrir ce lieu aux Parisiennes et aux Parisiens mais aussi aux riverains pour qu'ils s'approprient le site en participant au développement et à la préfiguration de ses futurs usages.

Le projet est proposé par 3 structures spécialisées dans l'occupation temporaire, dont "Yes We Camp" fait partie, qui ont remporté cet appel à projets. Ce projet prévoit l'occupation temporaire du site sur une surface d'1 hectare pour une période d'au moins 2 ans, en lien avec l'hébergement d'urgence géré par Aurore, déjà présente sur le site en créant une communauté d'acteurs et de pratiques engagées et conviviales. Sur le site de la Z.A.C. "Bercy-Charenton", l'association "Yes We Camp", qui coordonne le projet global d'occupation temporaire, met en place un jardin d'une surface de 8.000 mètres carrés, qui est un espace ouvert au public, une pépinière d'activités émergentes et créatives accueillant entre 40 et 80 structures, une communauté d'usagers solidaires et engagés comptant 10.000 à 50.000 adhérents pour former un réseau de citoyens en relation avec les centres d'hébergement d'urgence voisins, et c'est cet écosystème qui va débattre aussi du futur devenir de ce site Bercy-Charenton.

Evidemment, je suis aussi favorable à ce que ce débat soit le plus large possible. Pour avoir suivi de près le projet des Grands Voisins dans le 14e arrondissement, "Yes We Camp" était déjà présent et ils ont joué un grand rôle dans la préfiguration du futur quartier Saint-Vincent de Paul. Ils l'ont très bien fait.

On est sur un projet dont la philosophie est très proche de ce qui a pu se faire aux Grands Voisins, avec des activités variées et engagées, où l'économie sociale et solidaire prend toute sa place, et nous avons à Paris maintenant une politique d'urbanisme temporaire qui est forte, qui est reconnue et qui est vraiment très intéressante.

D'importants travaux sont nécessaires pour pouvoir ouvrir pleinement ce site d'occupation temporaire au public. Il faut notamment mettre en œuvre un socle d'infrastructures pour permettre d'installer des espaces de travail sur le site, que ce soit en termes de normes de sécurité, d'accessibilité incendie, de raccordement au réseau, etc. Le montant total évalué, c'est 171.000 euros de travaux. Ces espaces de travail sont indispensables, notamment aux acteurs de l'économie sociale et solidaire qui ont, comme vous le savez, une moindre capacité à payer des loyers au prix du marché. Ainsi, avoir ces ateliers, ces pépinières circulaires et solidaires en occupation temporaire, c'est vraiment important pour eux dans leur développement économique et cela fait pleinement sens.

Mes chers collègues, je vous propose donc, pour ce beau projet, de voter l'attribution d'une subvention d'investissement de 60.000 euros en ce Conseil de Paris, en précisant que la Région Ile-de-France a elle aussi soutenu ce projet sur l'urbanisme transitoire.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Florentin LETISSIER.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 96.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAE 96).

2022 DAE 28 - Marché de la création Edgar Quinet (14e) - Principe de renouvellement de la délégation de service public.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons maintenant au projet de délibération DAE 28. Il s'agit du marché de la création Edgar Quinet dans le 14e, principe de renouvellement de la délégation de service public. C'est un sujet régulièrement évoqué au sein de notre Conseil.

La parole est à Barbara GOMES.

Mme Barbara GOMES. - Monsieur le Maire, chers collègues, ce projet de délibération porte sur le renouvellement de la délégation de service public pour les marchés de la création, qui permet depuis plus de 20 ans à des artistes d'exposer et de vendre des œuvres originales à une clientèle habituée mais aussi pour le pur plaisir des promeneurs amateurs d'art.

Les deux marchés, situés à Bastille et à Edgar Quinet, ont connu des difficultés liées à la situation sanitaire et particulièrement à la baisse de fréquentation des touristes mais aussi, il faut bien le dire, à la baisse de la fréquentation des Parisiennes et des Parisiens.

Sur le marché Bastille qui a lieu tous les samedis, vous nous dites qu'il n'y a plus du tout de demandes d'abonnés depuis deux ans, et les exposants volants sont peu présents et de manière irrégulière. Pourtant, les artisanes et artisans sont nombreux à solliciter la Ville par le biais notamment de l'Association des labellisés "Fabriqué à Paris" pour trouver les moyens d'offrir une meilleure visibilité à leur activité. Nous comprenons la décision qui a été prise de mettre fin au marché Bastille au vu des difficultés rencontrées par la baisse considérable de l'activité ces dernières années, mais nous resterons vigilantes et vigilants sur les alternatives qui vont être mises en place dans le 11e arrondissement et dont nous avons discuté d'ailleurs ensemble.

Vous le mentionnez, la fréquentation touristique française et étrangère de ces lieux s'est effondrée, et même celle des promeneurs parisiens a nettement diminué du fait d'un manque d'autres activités dans l'environnement de ces marchés habituellement animés.

En février 2020, nous avons porté le projet d'un kiosque "Fabriqué à Paris", vous le savez, qui permettrait de commercialiser divers produits fabriqués à Paris et offrirait une visibilité aux artisans qui n'ont pas la possibilité de s'implanter dans plusieurs locaux commerciaux. Ce vœu a été voté par notre Assemblée et nous déplorons qu'à ce jour, rien n'ait été encore vraiment mis en place pour répondre aux besoins exprimés par ces artisanes et artisans parisiens.

Pour des raisons écologiques et sanitaires assez évidentes, nous voyons bien que les touristes et les habitants recherchent de plus en plus des produits conçus ou transformés localement. La promotion et la valorisation du savoir-faire parisien, notamment sur les produits fabriqués à Paris, est une réponse que nous pouvons apporter aux consommatrices et aux consommateurs qui aspirent justement à favoriser des pratiques plus vertueuses. Et cela répond, en outre, aux besoins des artisans et des artisanes qui souvent ne disposent que d'un seul atelier, ce qui limite concrètement leurs ventes. Donner la possibilité aux promeneurs d'acheter du "Fabriqué à Paris" contribue par ailleurs aussi largement à l'attractivité des quartiers concernés.

Plus spécifiquement, pour le marché de la création Edgar Quinet, vous avez annoncé, Madame la Maire, qu'une place importante serait consacrée au "Fabriqué à Paris", mais cela n'apparaît pas encore à ce stade dans les

obligations du délégataire. Nous serons aussi vigilants, évidemment, sur cette question et nous demandons qu'une clause locale puisse être intégrée au cahier des charges du futur délégataire.

Nous avons voté en décembre dernier le schéma de la commande publique responsable, avec une grande part consacrée à la relocalisation et à la production, et nous pensons que la Ville peut être aussi ambitieuse dans le cadre des délégations de service public.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Barbara GOMES.

Je donne évidemment la parole à Olivia POLSKI, pour vous répondre.

Madame la Maire.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues, je remercie d'abord le groupe Communiste et notre collègue Barbara GOMES. Je sais tout l'intérêt qu'elle porte depuis plusieurs années avec l'ensemble des élus du groupe Communiste et Citoyen à l'artisanat parisien, à la fabrication et à la création locale.

Effectivement, notre marché de la création parisien permet, depuis maintenant 3 décennies, à des artistes essentiellement et à des artisans d'art d'exposer et de vendre des œuvres originales. Il touche une clientèle d'amateurs d'art et d'objets artisanaux de toutes sortes et c'est aussi un lieu de promenade apprécié des Parisiens et des touristes.

Je ne vais pas revenir sur les éléments que vous avez évoqués sur les difficultés du marché Bastille. Concernant la situation des deux marchés, la création n'est évidemment pas du tout similaire, puisque celui du 14e fonctionne très bien et cela dépend de la fréquentation des exposants et de la clientèle.

Nous avons effectivement une réflexion qui a été entamée sur celui de Bastille. Je peux vous dire qu'on travaille en lien avec la mairie du 11e pour imaginer, justement, un nouveau marché saisonnier des artisans locaux, donc beaucoup plus dédié à la question de la fabrication parisienne et du "Fabriqué à Paris". Nous avons eu d'ailleurs des premiers échanges avec l'Association des labellisés du "Fabriqué à Paris", des associations aussi des artisans du 11e arrondissement, et les premiers retours sont très enthousiastes. Nous sommes donc en train de travailler sur les modalités pratiques de cet événement. J'espère qu'évidemment cela remplira toutes les demandes que vous pouvez formuler. Mais on travaille cela avec eux dans ce sens-là et on reviendra évidemment vers le Conseil pour pouvoir donner les modalités pratiques de ce futur marché saisonnier du "Fabriqué local à Paris".

En ce qui concerne votre demande sur la question du kiosque "Fabriqué à Paris", cela fait partie aussi des choses que nous regardons. Nous aurons dans les mois qui arrivent un nouvel appel à projets pour des kiosques dans l'espace public et cela fera partie des choses qui seront à l'ordre du jour.

En tout cas, je vous remercie de votre vigilance et de cet attachement à nos artisans parisiens et je vous propose de voter cette délégation de service public.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire, chère Olivia POLSKI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 28.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAE 28).

2022 DAE 36 - Tarification applicable aux artistes de la place du Tertre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 36. Il s'agit de la tarification applicable aux artistes de la place du Tertre.

La parole est, sans surprise, à Jean-Philippe DAVIAUD.

M. Jean-Philippe DAVIAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

D'une certaine façon, on passe de Montparnasse à Montmartre ; nous allons parler de peintres, de silhouettistes, de portraitistes.

De quoi s'agit-il ? Ce projet de délibération est assez technique, puisqu'il fixe le montant de la redevance que chacun des artistes devra acquitter auprès de la Ville de Paris pour l'occupation d'un emplacement place du Tertre pour faire ses caricatures, ses silhouettes ou ses tableaux, essentiellement pour les touristes de passage.

C'est l'occasion de signaler que l'application d'une ordonnance d'avril 2017 a conduit de manière un peu inédite, surtout pour les intéressés, pour tous ces artistes, à un nouveau fonctionnement du carré d'artistes de la

place du Tertre qui est passé notamment par une remise à plat de leurs autorisations d'emplacement et qui a conduit à une mise en publicité de ces emplacements et à une mise en concurrence, puisque c'est dorénavant ce que cette ordonnance exige dès lors que de l'espace public est concédé à des activités à but commercial, ce qui est bien le cas ici.

Je voudrais signaler que cela a été un travail assez compliqué, car beaucoup de ces artistes sont âgés et ne sont évidemment pas du tout habitués à ce type de fonctionnement, qui est sur une crête entre le commerce et la création artistique. Evidemment, ils ne s'attendaient pas à ces procédures qu'on voit davantage dans le domaine purement commercial, et ces personnes qui souvent étaient là depuis longtemps et qui sont assez âgées ne comprenaient pas pourquoi la Ville devait leur imposer ce passage douloureux selon elles. Nous avons donc fait un travail très important et je veux vraiment le saluer et remercier le cabinet d'Olivia POLSKI mais également la DAE. Je voudrais également citer Catherine DEGRAVE, Marie-Catherine GAILLARD et Sophie LAZERAT qui ont beaucoup travaillé et qui ont fait l'accompagnement quasiment personnalisé auprès de ces artistes pour leur permettre de candidater.

Finalement, cette mise en concurrence n'a donné lieu à aucun drame, puisque tous les artistes qui le souhaitaient ont pu retrouver un emplacement et de nouveaux sont venus compléter l'offre sur la place du Tertre. Cela permet aujourd'hui d'avoir ces artistes qui peuvent exercer dans ce nouveau cadre juridique de manière tout à fait sécurisée sur le plan juridique pour la Ville qui se devait de mettre en application cette ordonnance de 2017.

Je souligne aussi un aspect très important. Là aussi, je remercie Olivia POLSKI qui a tenu compte de la spécificité de cette activité qui justifiait que ces autorisations ne soient pas données pour 3 ans, comme c'est plutôt l'usage aujourd'hui, mais pour une durée bien plus longue de 7 ans, du fait de la difficulté et de la longueur du processus d'attribution de ces emplacements.

Dernier mot, ces artistes, quoi qu'on en pense car évidemment tout cela peut être discuté, font partie de l'identité de la place du Tertre, de Montmartre, et c'est très important pour nous de sécuriser cette activité au moment où - un certain nombre d'entre vous le savent - nous engageons une procédure de classement de Montmartre au patrimoine de l'UNESCO. C'est un élément parmi tant d'autres, mais c'est un élément qui en fait pleinement partie.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Philippe DAVIAUD.

La parole est à Olivia POLSKI, Mme la Maire, pour vous répondre.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - je vous remercie, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Ecoutez, je n'ai pas grand-chose à rajouter, puisque Jean-Philippe DAVIAUD a tout déjà bien dit. Je veux le remercier à mon tour, ainsi qu'Eric LEJOINDRE, le maire du 18e, pour leur implication auprès de ce carré des artistes de la place du Tertre, car il est emblématique, évidemment, pour le 18e, mais aussi pour tout Paris.

C'est un projet de délibération technique, mais il nous permet en effet de réévoquer tous les sujets qui l'ont été. En tout cas, je veux vraiment remercier tout le monde, les services aussi, tous les gens qui se sont mis au travail pour pouvoir continuer de permettre à nos artistes de faire rayonner cette place du Tertre dans Paris et au-delà.

Voilà, ce projet de délibération n'entraîne pas de hausse tarifaire et nous restons donc, en plus, sur des choses extrêmement stables.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 36.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAE 36).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au déploiement des terrasses sur l'espace public et à leur régulation.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen d'un vœu non-rattaché. Il s'agit du vœu référencé n° 45 relatif au déploiement des terrasses sur l'espace public et à leur régulation.

C'est Frédéric BADINA-SERPETTE, je crois... Non ? Qui le présente ? Ah, c'est Fatoumata KONÉ qui présente ce vœu, au nom du groupe GEP.

Madame la Présidente, c'est à vous.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

Je vais le préciser dès maintenant, ce vœu n'est pas un vœu contre le dispositif de terrasses estivales mis en place par la Ville de Paris. Comme cela, c'est dit, les choses sont claires et cela m'évitera d'entendre à la fin de ce Conseil que les Ecologistes sont contre les terrasses à Paris.

Maintenant que c'est dit, je veux rappeler qu'en juin 2020, nous avons déjà exprimé notre joie et notre satisfaction de voir les terrasses se réinstaller dans nos rues au moment de la réouverture des bars et restaurants lors du déconfinement. Toutefois, nous avons alerté la Ville à travers le dépôt d'un vœu, rejeté par l'Exécutif, au moment de la signature du nouveau règlement des terrasses et étalages parisiens en juin 2021, sans débat au Conseil de Paris. Nous avons notamment alerté sur la concertation trop courte, de moins de 2 mois, et pas assez complète, ainsi que sur la nécessité d'envisager une révision du règlement dans un délai rapide après une première année de mise en œuvre. L'idée des terrasses estivales est une bonne idée qui deviendra une réussite si et seulement si nous nous donnons les moyens de les encadrer et de les réguler en accompagnant les restaurateurs ainsi que leur voisinage, avec en particulier des informations claires, des rappels à l'ordre et, si nécessaire, des sanctions.

Paris est une ville festive, Paris est une ville touristique, jeune, familiale, ainsi que dense, résidentielle mais aussi souvent bruyante et nous avons le devoir de faire cohabiter toutes ces composantes dans notre Capitale.

Madame la Maire, nous devons rester vigilants sur l'occupation de l'espace public pour que les trottoirs restent accessibles et en particulier aux personnes à mobilité réduite et aux poussettes, mais aussi pour continuer à garantir l'accès à des lieux gratuits dans l'espace public. Nous souhaitons également que la Ville développe plus largement l'utilisation de capteurs de bruit pour objectiver les problèmes et identifier les lieux et les situations où les niveaux sonores sont trop élevés.

Vous l'aurez donc compris, ce vœu vise tout simplement à améliorer le dispositif des terrasses estivales pour permettre à tout le monde, restaurateurs, clients, riverains, d'en apprécier les bénéfices.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, chère Fatoumata KONÉ.

Madame la Présidente, je donne la parole à Olivia POLSKI.

Madame la Maire, c'est à vous.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je commence par remercier le groupe EELV pour son soutien au dispositif des nouvelles terrasses dites estivales. Ce dernier rencontre effectivement un grand succès auprès des Parisiens et je pense que cela contribue aussi au fait de retrouver cette Ville vivante et festive à laquelle beaucoup aspirent.

Cela me permet également de revenir maintenant sur cette réforme des terrasses, qui a donc pour vocation d'accompagner aussi de nouveaux usages d'un espace public libéré, notamment sur les places de stationnement, et d'offrir de nouveaux lieux de partage et de vie aux Parisiennes et aux Parisiens.

En ce qui concerne les demandes, il est effectivement important d'apporter un nouveau cadre réglementaire aux terrasses éphémères qui avaient été mises en place suite à la crise du Covid, cela a été dit. La concertation, quant à elle, a été menée pendant plusieurs mois. Il y a eu près de 450 participants en ligne, parce qu'on était dans une période un peu compliquée, on avait plusieurs réunions toutes les semaines et, effectivement, cela a abouti à ce cadre de règles d'utilisation de l'espace public, concertées avec tout le monde.

Le 1er avril dernier, nous sommes entrés dans la première saison estivale sous le régime total de ce nouveau règlement. A ce stade, il est assez difficile d'établir un bilan encore exhaustif, c'est trop tôt, mais je me suis engagée, au nom de la Maire de Paris, au Conseil de Paris de juin 2021, de faire un bilan à la fin 2022, au dernier trimestre 2022 et je m'y engage de nouveau. Nous ferons ce bilan.

Un des autres points que vous soulevez dans votre vœu et je souhaite vous rappeler que c'est d'ores et déjà inscrit dans le règlement, c'est que, effectivement, chaque restaurant doit avoir une autonomie de fonctionnement en l'absence de terrasse. C'est déjà dans le R.E.T. et cela leur permet d'exercer cette activité principale à l'intérieur de l'immeuble et de ne pas uniquement dépendre de ce qu'il peut y avoir à l'extérieur. En l'occurrence, ce qui me gêne dans votre vœu, c'est que vous faites une demande d'adéquation entre la taille de l'établissement à l'intérieur et la taille de la terrasse, ce qui équivaut à favoriser les grands établissements, ce qui n'est pas, évidemment, l'objectif que nous poursuivons collectivement.

Sur le sujet plus spécifique des chiffres, si près de 12.000 terrasses éphémères avaient été autorisées dans l'espace public à la sortie du confinement, ce sont 2.600 autorisations de terrasses estivales qui ont été délivrées à ce jour. Elles ont fait l'objet d'une étude approfondie de la part des services de la DU, et j'en profite pour vous informer que nous avons renforcé les services de la DU par 18 agents supplémentaires.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci de conclure...

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - De la DVD. Oh là là, non, j'ai... Je vais vite. J'ai encore des choses à dire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Oui, mais on est déjà à trois minutes.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Bien sûr, il y a des abus qui ont été constatés et je veux juste vous dire qu'il y a effectivement des secteurs sensibles sur lesquels nous concentrons nos efforts - je veux remercier d'ailleurs Nicolas NORDMAN pour sa mobilisation. On a eu plus de 3.500 verbalisations qui ont été faites depuis le 1er avril, c'est important de le redire. Nous avons 400 procédures de démontage qui ont été mises en œuvre ; c'est évidemment plus long et c'est très dissuasif. Et évidemment, cela pourra aboutir...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci...

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - ... derrière, à des retraits totaux d'autorisations.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Parfait.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Voilà, je regrette juste le fait que j'ai fait des propositions d'amendement au groupe EELV et qu'elles ont été refusées. J'émettrai donc un avis défavorable...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - D'accord.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - ... à ce vœu.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Olivia POLSKI, Madame la Maire.

J'interroge néanmoins le groupe GEP. Vous maintenez votre vœu ? D'accord, merci.

Demande d'explication de vote d'Ariel WEIL, pour le groupe PEC.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Oui, merci, Monsieur le Maire.

Merci, d'abord, pour ce vœu qui nous permet au moins d'avoir cette discussion. Je regrette effectivement qu'on n'ait pas pu se mettre d'accord sur un certain nombre de détails, mais sur le fond, et je crois parler en tant que maire d'arrondissement et je pense que le maire d'arrondissement voisin du mien sera d'accord avec tout ce que je vais dire, nous sommes évidemment concernés au premier chef dans le Centre de Paris et dans le 11e par ce sujet des terrasses et je veux dire que, dans le fond, on est tous d'accord, et c'est important de le rappeler, et, en plus, je crois que c'est la question finalement centrale de cette mandature, dans la transformation de l'espace public que nous avons engagée au profit de la réduction de la pollution, du cheminement des piétons, la question centrale qui est : comment nous allons veiller à ce que l'espace qu'on libère ne soit pas privatisé par des usages qui seraient exclusifs des autres ? Evidemment, le sujet des terrasses est central à ce titre-là.

On peut peut-être rappeler d'abord que la création des terrasses estivales avait permis de sauver non seulement la profession mais aussi une institution historique de la ville, les terrasses, et d'en profiter. Fatoumata KONÉ, d'ailleurs, n'a pas dit le contraire et elle l'a même rappelé.

Ensuite, bien entendu, il était devenu nécessaire, et on l'a bien vu l'été dernier, d'encadrer cette pratique qui avait été salubre, un temps, dans une période de crise sanitaire. C'est ce qu'a fait le R.E.T. l'été dernier, et s'il convient de le réviser, eh bien, il faudra le réviser. Mais je rappelle que dans le R.E.T., il y avait la possibilité de prendre des règlements particuliers. Cette possibilité, nous nous en sommes saisis, je crois, plusieurs maires, en particulier dans le Centre de Paris, notamment sur la zone Montorgueil-Saint-Denis, et elle permettait de venir renforcer le règlement là où c'était nécessaire, notamment pour des sujets de nuisances sonores et pour permettre le cheminement des piétons.

Aujourd'hui, bien sûr, l'urgence est à la mise en œuvre et au contrôle. Alors, je voudrais moi aussi remercier les agents de la police municipale, en formation certes et il faut que cette formation s'accélère et que les effectifs suivent, et saluer l'énorme travail de verbalisation qui a été fait, plus de 1.000 pour la saison estivale dernière et près de 800 déjà dans cette saison.

Et s'il y a quelque chose que je voudrais ajouter et que je regrette de ne pas voir dans le vœu, c'est l'appel à ce que le Procureur, la justice, les magistrats et la Préfecture de police nous suivent aussi. Je n'ai encore jamais vu une fermeture administrative, je crois, ou pratiquement jamais, pour des raisons liées au bruit, pour des raisons liées à l'occupation illégale de l'espace public. Je crois que tous ensemble, nous devons travailler pour que demain on puisse, si nécessaire, réviser le R.E.T. mais surtout le faire appliquer, y compris dans ses règlements particuliers.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire de Paris Centre.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 45 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2022 DEVE 18 - Subvention de fonctionnement (250.000 euros) à l'école Du Breuil au titre de l'agriculture urbaine.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons maintenant au projet de délibération DEVE 18 relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Ecole Du Breuil, au titre de l'agriculture urbaine.

La parole est à la présidente Nathalie MAQUOI.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Monsieur le Maire.

Il était important pour nous de revenir sur cette très belle école qui est particulière, l'Ecole Du Breuil, qui forme aux métiers verts, aux métiers de la nature et qui développe maintenant la question de l'agriculture urbaine. On avait déjà pu voir, en visitant l'école, à quel point les élèves étaient formés sur cette question-là et c'est essentiel que ce projet vienne soutenir la démarche.

Je voulais profiter aussi de cette intervention, car avec le groupe Ecologiste de Paris, on avait au moment du budget souligné la nécessité de soutenir le fonctionnement de cette école qui, déjà, était un peu fragilisée à moyens constants. Et là, je suis contente de voir une subvention supplémentaire mais qui correspond aussi à une action supplémentaire de l'école.

Ainsi, comme on s'était dit qu'il fallait qu'on en reparle d'ici le budget supplémentaire, je voulais savoir où on en était en termes de fonctionnement, puisque ce que nous avons réussi à abonder ne permettait pas de faire une année scolaire complète.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nathalie MAQUOI.

La parole est à Paul SIMONDON, pour vous répondre.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Alors, non pas parce que la question est budgétaire, mais parce que je suis content de pouvoir le faire. Audrey PULVAR, comme administratrice de l'école, ne pouvait pas répondre mais je salue son action et son attachement à l'Ecole du Breuil.

Cette école constitue effectivement un pôle parisien et francilien de l'accompagnement de l'agriculture urbaine et périurbaine, et la Ville s'est engagée depuis l'an dernier à soutenir spécifiquement le développement de ces actions en faveur de l'agriculture durable de proximité. Dès l'an dernier, cela a permis de conforter les formations proposées par l'école en permaculture et en agriculture urbaine et d'engager de nouvelles collaborations.

La subvention proposée par ce projet de délibération permet de pérenniser le partenariat par exemple avec l'Académie du Climat, d'étendre les offres de formation autour de l'agroécologie de proximité aux agents des collectivités et à des professionnels, et aussi de développer une offre d'accompagnement aux personnes diplômées pour la création d'activités à leur sortie de l'école.

Cette subvention, comme vous l'avez noté, vient bien en complément du financement principal de l'école qui, certes, de manière contrainte, a permis de l'accompagner cette année avec 3,8 millions au titre de l'exercice 2022.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

De fait, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 18.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DEVE 18).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la réunion de l'Observatoire de la téléphonie mobile.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non-rattachés. C'est tout d'abord le vœu référencé n° 46 relatif à la réunion de l'Observatoire de la téléphonie mobile.

La parole est à David ALPHAND, pour présenter le vœu de son groupe.

M. David ALPHAND. - Merci, Monsieur le Maire.

Je serai bref. C'est une affaire bien connue, un sujet sur lequel nous avons eu l'occasion de débattre longuement il y a plusieurs mois. C'était au mois de décembre 2020, c'était un temps où M. SIMONDON était prêt à toutes les promesses, c'était un temps où nous avons proposé un plan pour un numérique intelligent avec un impact positif et durable pour les Parisiens, c'était un temps où nous avons en quelque sorte sauvé la mise de Mme

HIDALGO qui, sans l'appui de responsables de notre groupe politique, n'aurait pas pu faire admettre à ses alliés Verts l'instauration de la 5G dans la Capitale.

Malheureusement, depuis ce temps-là, nous avons attendu, nous avons attendu, attendu, attendu la création, qui était pourtant l'un des points importants de notre débat, de ce fameux Observatoire de la téléphonie mobile. Or, depuis cette époque, nous n'avons rien vu venir. Cela fait déjà un certain temps, mais, depuis décembre 2020, nous avons bien compris l'état de désorganisation dans lequel se trouvent les services et l'Exécutif municipal, une campagne présidentielle est passée par là et la Maire de Paris a abandonné la Ville. Mais quand même, quand même. Nous avons été certainement suffisamment patients et peut-être même trop.

Ainsi, nous sommes contraints ce matin de déposer ce vœu, qui en dit long, tout de même, sur la désorganisation de l'Exécutif, sur son absence, son incapacité à tenir la plus élémentaire des promesses, et puis sur le manque de crédit, parce que derrière tout cela, il y a le manque de crédit de la Ville de Paris aux yeux des opérateurs, qui vont finir par se dire que ce n'est pas la peine d'écouter le Maire et son équipe, qu'ils n'ont plus aucune crédibilité, puisque le moindre observatoire passe par pertes et profits.

Par conséquent, nous vous demandons désormais la réunion et la constitution la plus rapide possible de cet Observatoire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Je donne donc la parole à Paul SIMONDON, pour vous répondre.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci.

Cher David ALPHAND, il est 12 heures 54, je vais faire quelque chose, je vais faire abstraction du ton grinçant de votre intervention orale pour m'en tenir au texte de votre vœu, qui est tout à fait courtois.

Je vous remercie pour l'impatience que vous manifestez pour la réunion de cet Observatoire. Effectivement, la période électorale n'était pas propice à son lancement. Elle prend bientôt fin et nous allons donc le réunir en associant tous les groupes, et je donne un avis favorable à votre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Evidemment avec un avis favorable, le vœu est maintenu.

Emile MEUNIER a souhaité intervenir pour le groupe GEP, pour une explication de vote.

M. Emile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire et mes chers collègues.

L'Observatoire de la téléphonie mobile a été voté par ce Conseil il y a 1 an et bientôt 6 mois, et 1 an et bientôt 6 mois plus tard, il n'a toujours pas vu le jour. Cela pose quand même plusieurs problèmes.

Le premier, c'est le respect des délibérations et des votes de ce Conseil de Paris. Le second, c'est qu'on est obligé de passer par un vœu pour rappeler à l'Exécutif qu'il doit appliquer les délibérations qui sont les siennes. Je dois dire sans trahir de grands secrets que le groupe Ecologiste a fait plusieurs relances. Et malgré ces relances, nous n'avons pas eu gain de cause et on va se retrouver à devoir voter un vœu venant de la droite. D'ailleurs, je les remercie d'avoir proposé ce vœu, on aurait écrit le vœu dans les mêmes termes.

La question de la crédibilité aussi est importante. On est face à des lobbies de la taille des opérateurs téléphoniques et on leur montre que, finalement, suite à la petite, petite régulation qu'on a mise en place en contrepartie du gros cadeau de la 5G qu'on a laissé faire, on n'est même pas capable de leur dire en face : "Eh bien non, on va le faire, on va vous surveiller, on va vous contrôler et on va essayer d'améliorer les choses." Voyez, mon ton est un peu énervé, mais un an et demi, c'est long, quand même !

Sur le fond - parce que là, ce n'était qu'une question de méthode -, cela pose un vrai problème, car cette technologie inquiète et à juste titre. Nous avons exposé les Parisiens à beaucoup plus d'ondes sans contrepartie, d'ailleurs, sur l'amélioration de leurs besoins ou de leur qualité de vie. Ce sont juste des ondes en plus. Les Parisiens en sont inquiets, on avait besoin de les rassurer avec cet Observatoire et on ne l'a pas fait pendant un an et demi. On va le faire maintenant, c'est bien, mais la 5G aura été installée partout, les antennes partout et on n'aura pas pu avoir un contrôle au fur et à mesure de cette installation et une transparence nécessaire pour les élus et pour les Parisiens. C'est bien dommage.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 46 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2022, V. 96).

Unanimité pour réunir l'Observatoire !

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au contrat plan État-Région.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons les vœux référencés n^{os} 47 et 47 bis relatifs au contrat de plan Etat-Région.

La parole est à Barbara GOMES, pour présenter le vœu du groupe Communiste et Citoyen.

Mme Barbara GOMES. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Je ne vais pas revenir sur le rapport du G.I.E.C., qu'on a toutes et tous en tête, sur l'impérieuse nécessité qu'il y a à baisser considérablement nos émissions de CO2, mais je rappellerai que pour ce faire, à l'échelle locale et de l'Ile-de-France en particulier, il va être très important de développer, pour parvenir à cela, les transports en commun. Et cela demande des investissements massifs.

On a un outil, un super-outil pour cela, un outil de planification écologique qui est sans doute l'un des plus puissants à ce jour : c'est le CPER, le contrat de plan Etat-Région 2021-2027, qui fait actuellement l'objet d'une consultation qui s'opère, je dois le dire, en catimini à l'exclusion des élus locaux alors que sont engagés plusieurs milliards d'euros et l'avenir de l'Ile-de-France. Or, cette consultation, il faut savoir qu'en plus, elle a pris des années de retard et qu'elle exclut les transports. Le volet mobilité du CPER, on peut le dire, a un train de retard.

Ce document regroupera pourtant les engagements financiers de l'Etat et de la Région en faveur des transports pour les 6 prochaines années et déterminera les réalisations pour la décennie 2030. Ce plan est donc d'une importance capitale, il faut vraiment le prendre au sérieux, parce qu'il y a urgence. Et pour citer une très bonne tribune, un très bon journal, "L'Humanité", "il y a urgence à agir concrètement face à l'urgence climatique, urgence à achever les projets engagés et à en prévoir de nouveaux, urgence à tirer les enseignements de la crise énergétique et de son coût pour les ménages, urgence à corriger les inégalités territoriales, à faire de l'Ile-de-France une grande région cyclable, urgence enfin à préparer l'après-Grand Paris Express, urgence à développer un réseau de transports en commun accessible à toutes les Franciliennes et tous les Franciliens".

Et pour répondre à cette urgence, nous demandons que le prochain C.P.E.R. prévoie au moins 15 milliards d'investissement pour la décennie en cours, hors Grand Paris Express et C.D.G. Express, pour le financement de ces projets de développement de transports en commun et réseaux cyclables. Pour ce faire, nous voulons que des recettes vertueuses et socialement responsables soient affectées au financement du projet du volet mobilité du C.P.E.R., mais pas aux communes, parce que les communes ne sont pas, en fait, la structure, l'outil structurant en la matière.

Nous allons donc maintenir notre vœu et nous allons nous abstenir sur le vôtre.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Barbara GOMES.

La parole est à Paul SIMONDON, pour vous répondre.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Chère Barbara GOMES, vous avez dit à quel point le C.P.E.R. était un outil structurant tout à fait essentiel. Et oui, la concertation, et je ne sais pas si on peut l'appeler comme cela, sur le prochain n'a pas réellement été engagée. Elle se passe de manière très difficile entre l'Etat, la Région et les autres collectivités qui devraient pouvoir discuter ensemble sur les différents enjeux. Seuls les volets enseignement supérieur et recherche d'une part et culture d'autre part ont fait l'objet d'un début d'accord entre Etat et Région, mais nous sommes en attente de précisions sur les projets retenus, et le moins qu'on puisse dire, c'est que les projets sur lesquels nous avons sollicité le soutien du C.P.E.R. n'ont pas été jugés prioritaires. Concernant les autres axes du C.P.E.R., écologie, aménagement des territoires, égalité femmes/hommes, toutes les demandes ont été renvoyées vers des appels à projets sans aucune visibilité pour l'instant, et enfin, vous l'avez dit, le volet transports a été renvoyé à beaucoup plus tard et c'est pour l'instant sans aucune visibilité ni début de discussion. Bref, il y a urgence à remettre sur les rails ce C.P.E.R. pour la suite, dont son volet transports.

Nous partageons l'essentiel de vos remarques, mais, par contre, sur la mobilisation d'outils de financement, vu les difficultés dans la discussion avec l'Etat sur le sujet, je vous propose un vœu de l'Exécutif qui reprend l'essentiel de vos demandes mais qui précise que les marges de manœuvre financières doivent être bien données aux communes et aux départements pour leur permettre d'être associés à ce CPER et de participer au financement des investissements de transport.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

J'ai bien compris de l'intervention de Barbara GOMES que le vœu n° 47 était maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 47 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2022, V. 97).

Dépôt de questions d'actualité.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que huit questions d'actualité ont été déposées.

La première question d'actualité, posée par le groupe "Génération.s" à Mme la Maire de Paris, est relative à "la préparation de la rentrée scolaire 2022-2023."

La deuxième question d'actualité, posée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes à Mme la Maire de Paris est relative à "l'affichage électoral."

La troisième question d'actualité, posée par le groupe Paris en commun à Mme la Maire de Paris, est relative à "la stratégie "Animal en ville"."

La quatrième question d'actualité, posée par le groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris, est relative à "la lutte contre les addictions."

La cinquième question d'actualité, posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris, est relative "aux arbres situés au pied de la Tour Eiffel."

La sixième question d'actualité, posée par le groupe Communiste et Citoyen à Mme la Maire de Paris, est relative à "la doctrine du maintien de l'ordre à Paris lors des grands événements populaires."

La septième question d'actualité, posée par le groupe "Indépendants et Progressistes" à Mme la Maire de Paris, est relative à "la sécurité et à la tranquillité publique."

Enfin, la dernière question d'actualité, posée par M. Christophe GIRARD à Mme la Maire de Paris, concerne "les règles et conditions d'attribution de logements sociaux pour les élu.e.s."

Chers collègues, je vous souhaite un bon appétit. Nous reprendrons nos travaux à 14 heures 30 avec la séance des questions d'actualité.

La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures trente minutes, sous la présidence de M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Chers collègues, bonjour à tous. Merci de prendre place, nous allons commencer la séance des questions d'actualité.

I - Question d'actualité posée par le groupe "Génération.s" à Mme la Maire de Paris relative à la préparation de la rentrée scolaire 2022-2023.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - La première question d'actualité est la question du groupe "Génération.s", posée par Nathalie MAQUOI, relative à la préparation de la rentrée scolaire.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, que signifie le résultat de l'écrit du concours des professeurs des écoles pour l'Académie de Paris ? 180 admissibles sur 219 postes ouverts. L'Académie de Paris a évalué que, pour assurer l'enseignement en maternelle et en élémentaire à Paris, il est nécessaire d'ouvrir 219 postes pour la suite, en dehors bien sûr de son vivier de recrutement interne aussi en 2022.

Ce chiffre reflète les moyens minimums nécessaires pour organiser une rentrée, j'insiste sur le minimum, et aussi pour plusieurs années en fonction de prévisions démographiques établies. Ainsi, 180 candidats, soit moins que les postes ouverts, ont été jugés d'un niveau suffisant pour être auditionnés à l'oral. C'est cela, les admissibles, qui ont donc de très grandes chances d'être admis cette année et c'est au moins une bonne nouvelle pour eux.

La très mauvaise nouvelle, pour tous les acteurs de l'école à Paris, c'est qu'il manque a minima 39 recrutements de titulaires et qu'il n'y aura pas de liste complémentaire. Alors, que nous propose l'Académie de Paris pour répondre à ce problème ? Un forum pour l'emploi, le 15 juin, pour devenir professeur contractuel.

Rappelons ce que signifie avoir un enseignant titulaire, même débutant, dans une salle de cours ? C'est un candidat qui a passé le concours, qui est donc à jour dans les programmes puisqu'il les a travaillés pour l'écrit. Il a réfléchi aux questions pédagogiques, puisqu'il a été évalué à l'écrit comme à l'oral sur ses compétences qu'il continuera à développer une fois en poste. Il a été sélectionné par un jury conscient et apte de choisir, avec comme seul guide l'intérêt des futurs élèves qui seront en classe avec l'enseignant deux mois après. L'admis aura plus d'une année, où il pourra compléter sa formation et bénéficier d'un suivi individualisé.

Alors, vous pourriez me dire que le résultat de cette situation est le résultat de cinq années d'une politique menée avec beaucoup de constance par le Ministre BLANQUER, que c'est le problème d'Emmanuel MACRON, de son ancien et de son nouveau Gouvernement, et ce n'est pas faux. Mais nous savons bien combien nous sommes sollicités quand le quotidien des écoles parisiennes dysfonctionne, quand il n'y a pas assez d'enseignants et d'enseignantes et que les élèves sont répartis dans les autres classes, quand accueillir des contractuels demande plus d'investissement et de travail aux enseignants expérimentés, quand tous les enseignants, quel que soit leur statut, sont en lien avec les autres personnels qui font aussi l'école : les A.T.S.E.M. en maternelle, les personnels des centres de loisirs, les professeurs de la Ville de Paris, les agents d'entretien et de cantine.

Il y a donc urgence à préparer cette rentrée, urgence à faire réaliser à un Gouvernement que quand un gardien de la paix catégorie C gagne plus qu'un professeur des écoles recruté à Bac + 5, parce que plus soutenu par beaucoup d'élus d'ailleurs dans l'accumulation de primes dans le contexte d'un gel du point d'indice, le métier d'enseignants perd en attractivité. Urgence à traduire en réponses et en politique publique les priorités du dernier baromètre de l'UNSA Education...

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Madame la Présidente, il faut conclure.

Mme Nathalie MAQUOI. - Et donc c'est pour cela que ma question est : comment préparons-nous cette rentrée 2022 et comment dialoguons-nous avec le Ministère et l'Académie de Paris ?

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Monsieur le Premier adjoint, merci Nathalie MAQUOI pour votre question qui nous permet de nous arrêter quelques instants sur une question aussi centrale pour notre société : l'éducation.

Je partage votre constat et surtout votre préoccupation quant à la capacité de l'école publique à assurer sa mission. Oui, l'école est en crise, ce n'est pas nouveau, mais c'est comme si cette année - vous le soulignez d'ailleurs dans votre question - nous avons franchi un nouveau palier, ou plus exactement comme si le phénomène le plus visible, l'attrait décroissant du métier d'enseignant, nous rappelait l'importance et la profondeur de la crise.

De quoi avons-nous besoin ? D'une école publique capable d'assurer sa mission, celle d'accueillir et de permettre la réussite de tous les élèves sans exception, alors même qu'est revendiqué au plus haut sommet de l'Etat le projet funeste d'un système scolaire à deux vitesses : une école publique avec de moins en moins de moyens et une école payante pour les élèves les plus favorisés.

Dénoncer cette école de la compétition et promouvoir a contrario l'école de la coopération impose de commencer par se débarrasser d'un certain nombre de postures ou d'attitudes qui se sont installées ces cinq dernières années : un autoritarisme assumé, une mise en œuvre récurrente de la liberté pédagogique, une pluie constante d'injonctions devenant inévitablement contradictoires, une vision procédurale du métier d'enseignant, une frénésie d'évaluations.

De fait, pour revenir à votre préoccupation et en ce qui concerne la Ville, nous dialoguons nécessairement de façon constante avec l'Académie pour assurer les meilleures conditions d'enseignement possible à Paris, avec l'objectif d'un nombre de postes d'enseignants qui puisse répondre aux besoins éducatifs à la prochaine rentrée. Je ne vais pas vous faire le compte rendu du C.D.E.N. du 17 février dernier, vous en connaissez les conclusions temporaires, avec 31 ouvertures et 80 fermetures, soit un solde de 49 classes en moins à la rentrée, à l'heure où je vous parle.

Dans ce contexte, Madame la Présidente, je voulais vous l'assurer, nous continuerons à assumer nos responsabilités et à fournir, aux 645 écoles et aux 114 collèges publics, un cadre permettant d'assurer les conditions d'apprentissage les plus favorables, avec toujours cette attention particulière portée à la question des inégalités sociales et scolaires.

Nous continuerons, bien sûr, à porter la cause de la complémentarité éducative qui est au cœur de notre projet éducatif de territoire. La richesse de l'offre durant l'ensemble des temps périscolaires et extrascolaires à Paris est inégalable, les familles parisiennes le savent et nous en sommes reconnaissantes.

Nous continuerons, enfin, à travailler à des projets innovants comme l'Académie du Climat, qui est une incontestable réussite, ou comme le projet "Faire classe dehors" pour permettre aux enseignants qui le souhaitent d'expérimenter des moments de classe en extérieur, les cours Oasis y contribuant naturellement.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame la Présidente, vous avez la parole, pour deux minutes maximum.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Monsieur le Maire, pour votre réponse qui pointe bien les enjeux qui sont devant nous. Déjà pour le 15 juin, c'est un appel quand même à la vigilance sur la manière dont sera fait ce recrutement, sur quel niveau et quel encadrement auront les contractuels.

Vous parlez du C.D.E.N. et il y en a un en juin. Je pense qu'il serait temps d'alerter l'Académie, y compris dans des mesures à trouver pour que la fuite ne continue pas et pour renouer avec un dialogue de confiance, et d'avoir une vigilance peut-être des maires d'arrondissement sur le manque de moyens qui peut parfois se concentrer dans certains arrondissements à la rentrée.

Enfin, nous avons beaucoup parlé de l'élémentaire et de la maternelle, mais bien évidemment vous avez vu les résultats aussi des postes au C.A.P.E.S. et donc, la situation risque de se répercuter, même si elle est moins visible aujourd'hui, pour les collèges et les lycées.

Merci.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

II - Question d'actualité posée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes à Mme la Maire de Paris relative à l'affichage électoral.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - La question d'actualité suivante est la question du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, posée par la Présidente, Maud GATEL.

Vous avez la parole, pour trois minutes maximum.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

A chaque campagne électorale surgit le sujet de l'affichage illégal et ces derniers mois ne font malheureusement pas exception, qu'il s'agisse d'affichage sauvage d'affiches, de stickers, de tags et désormais de fresques murales sur les murs de la capitale et les mobiliers urbains, de l'affichage irrégulier sur les panneaux électoraux ou encore de l'affichage illégal dans des immeubles sociaux au mépris de la loi.

Hier, c'était le fait de certains partis en marge et aujourd'hui nous assistons à une banalisation de ces pratiques illégales. Ces derniers mois, une sorte de schizophrénie a saisi certains candidats aux élections, les candidats, revendiquant le plus soigneusement la planète et les agents de la Ville, se livrant en réalité à une attaque en règle contre notre cadre de vie, polluant l'environnement, dénaturant le paysage urbain.

Alors, si rien ne peut justifier ces pratiques, plusieurs éléments expliquent cette situation. D'abord, le non-respect, que nous avons dénoncé à de nombreuses reprises, des obligations en matière d'affichage libre de la part de la Ville de Paris structurellement sous-dimensionné au regard du nombre d'habitants. Puis l'omniprésence des travaux en cours qui offre un terrain de jeu sans fin aux saccageurs de tous ordres. Enfin, c'est la méconnaissance de certaines règles, notamment par ceux qui sont chargés de les faire appliquer.

Une campagne électorale, quelle qu'elle soit, n'autorise pas tout. Faire campagne, c'est avant tout respecter les habitants et leur territoire. La loi offre l'arsenal juridique pour sanctionner cette pollution visuelle à travers le Code électoral et le Code de l'environnement.

Eu égard à votre responsabilité, Monsieur le Maire, et je ne parle pas seulement du fait que beaucoup des pratiques incriminées concernent des candidats que vous soutenez, pourriez-vous nous indiquer quelles dispositions vous avez prises ou comptez prendre pour que cessent ces actes illégaux et que le cadre de vie des Parisiens ne soit pas davantage dégradé lors de ces périodes électorales ? Concrètement, pourriez-vous nous indiquer le temps consacré par les agents de la Ville de la DPE au nettoyage de ces actes ? Pourriez-vous nous indiquer combien de candidats et partis avez-vous mis en demeure et à combien s'élèvent les dépenses liées au nettoyage de ces comportements illégaux et inciviques ?

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Colombe BROSSEL représentant la Maire à des cérémonies cet après-midi, c'est Anouch TORIANAN qui va vous répondre sur les sujets concernant sa délégation, et Colombe BROSSEL ne manquera de vous apporter les compléments ultérieurement.

Anouch TORIANAN, c'est à vous.

Mme Anouch TORIANAN, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous sommes aujourd'hui à quelques jours du premier tour des élections législatives, en pleine campagne électorale, et les services constatent, en effet, comme c'est le cas à l'approche de toutes les échéances importantes, une recrudescence de l'affichage sauvage dans les rues de Paris. Nous avons été et nous sommes tous militants politiques, nous savons donc à quel point l'envie et le souhait de diffuser ses idées, par la distribution de tracts, le collage d'affiches, prennent une ampleur plus importante à quelques jours du vote.

De ce point de vue, l'affichage sauvage, pratique politique quelque peu éculée à mon sens à l'heure où il existe de multiples formes d'expression notamment numériques, cette pratique d'affichage sauvage est à l'œuvre et ce, permettez-moi de le préciser, quels que soient les bancs sur lesquels nous siégeons dans cet hémicycle.

Par ailleurs, l'affichage sauvage dégrade le mobilier urbain et salit les murs de notre belle capitale. Ainsi, au-delà de dégrader l'image de notre ville, au-delà du fait que cela est contraire à l'usage républicain, je rappelle à bon entendeur que l'affichage sauvage est interdit par la loi. Aussi, si nous sommes des militants, nous sommes aussi des responsables politiques et il en va de notre responsabilité et de celle des candidats de respecter la loi.

Je le dis ici au nom de ma collègue Colombe BROSSSEL, nous sommes et nous serons extrêmement fermes vis-à-vis de ces dégradations. Nous mobilisons à ce titre chaque semaine plus d'une quarantaine d'agents qui interviennent sur plus de 500 affichages sauvages. Je salue d'ailleurs ici l'engagement et le travail des services de la Ville.

Je le disais, l'affichage sauvage est une pratique à mon sens quelque peu éculée, d'autant que sont mobilisés pléthore de dispositifs qui permettent l'expression politique en campagne électorale, sur les panneaux électoraux, bien sûr, qui viennent d'être installés, mais également sur les panneaux d'expression libre.

L'autorisation d'affichage sur ces panneaux a été récemment rappelée par le Conseil d'Etat. Nous appelons, par conséquent, les formations politiques, candidates et candidats, ainsi que les militants à utiliser les moyens de communication légaux qui sont mis à leur disposition pour diffuser leurs programmes et leurs idées.

Je profite par ailleurs de votre question pour vous redire que la Ville est pleinement mobilisée sur le déploiement de ces panneaux d'expression libre. Nous sommes en train de mener un travail de recensement des affichages d'expression libre à Paris, suite à un vœu adopté dans cet hémicycle l'an dernier.

Ce recensement, en cours depuis début avril dans les arrondissements, nous permettra de produire un état des lieux exhaustif des panneaux existants, nombre, typologie, surface, état, afin d'identifier les besoins et de développer leur maillage, ainsi que les moyens nécessaires à leur entretien. A l'issue de ce recensement, nous publierons une cartographie de ces panneaux.

A ce recensement s'ajoute aussi un état des lieux juridique des pratiques en termes de gestion de ces panneaux dans chaque arrondissement. Ainsi, si la Ville assume ses responsabilités, nous appelons toutes les formations politiques à respecter la loi.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame la Présidente, vous avez la parole, pour deux minutes maximum.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire, pour vos réponses, mais nous dénonçons avec suffisamment de force le manque d'entretien et de soin apportés par la Ville pour ne pas être beaucoup plus volontariste dans les luttes contre les comportements absolument inacceptables de certains candidats et de leurs équipes. Alors, à la Mairie de montrer la voie.

Je vous remercie de ces éléments concernant les panneaux d'affichage libre, mais à nouveau il faut aller plus loin. Vous avez à juste titre dénoncé et lancé une procédure à l'égard des afficheurs commerciaux. Evidemment, il faut faire de même par rapport aux candidats par la transmission de factures de nettoyage directement aux personnes concernées, parce que finalement, entre entreprises commerciales et candidats, il n'y a absolument aucune différence.

Puis quand une maire d'arrondissement se targue d'un affichage officiel précoce et donc illégal, quand une association subventionnée par la Ville se lance dans la propagande électorale, il y a un problème et nous n'y sommes pas. La Ville doit rappeler très fermement les règles à l'égard de ses élus, de ses agents, de ses opérateurs, de ses bailleurs sociaux, dont la responsabilité peut être engagée. Bref, elle doit assurer un cadre pour le bon fonctionnement démocratique de notre ville.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

III - Question d'actualité posée par le groupe Paris en commun à Mme la Maire de Paris relative à la stratégie "Animal en ville".

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - La question d'actualité suivante est posée par le groupe Paris en commun.

C'est Roger MADEC qui intervient sur la stratégie "Animal en ville", pour trois minutes maximum.

M. Roger MADEC. - Monsieur le Maire, Paris se préoccupe depuis plusieurs années du bien-être des animaux qui vivent à nos côtés. Démarche d'abord initiée par Pénélope KOMITÈS, c'est aujourd'hui à Christophe NAJDOVSKI qu'il revient de prendre soin de nos chers cohabitants, en tant qu'adjoint en charge des espaces verts, de la biodiversité et de la condition animale. Un périmètre d'action foisonnant où interagissent faune et flore urbaine.

Ces dernières années, le regard de la société sur l'animal a beaucoup évolué, jusqu'à la transcription légale de ce changement dans le Code civil qui reconnaît depuis 2015 les animaux comme des êtres vivants doués de sensibilité.

A Paris, la stratégie "Animal en ville" a été adoptée en 2018, notamment avec la création d'une mission "Animal en ville" et nous pouvons aujourd'hui constater que beaucoup d'actions de ce plan ont été déjà réalisées, qu'il s'agisse des animaux domestiques, des animaux sauvages ou des animaux liminaires. L'amélioration de leurs conditions de vie est probante et si nous devons naturellement encore poursuivre nos efforts, nous avançons, je le pense, sur la bonne trajectoire. La charte sur le bien-être animal, adoptée dans cette Assemblée en juillet 2021 à l'unanimité, en est la preuve incontestable.

Nous œuvrons dans le respect et la concertation pour élaborer une politique de la ville adaptée à ces populations locales. Aujourd'hui, cela dépasse le cadre unique de la délégation dédiée au bien-être animal puisque, pour des raisons commerciales liées à des concessions et parfois des créations artistiques, il se peut que les délégations d'Olivia POLSKI et de Carine ROLLAND soient aussi sollicitées. C'est d'ailleurs dans cet élan que la nouvelle Direction a été créée pour mutualiser les actions et proposer des solutions transverses sur les sujets liés à la biodiversité et à la transition écologique.

Nous communiquons mieux et nous informons toujours plus les Parisiennes et les Parisiens sur la cause animale grâce à des événements grand public qui rencontrent un grand succès pédagogique. Je veux vous parler de la Fête de l'animal en ville qui aura lieu notamment le 8 octobre prochain au parc de Bercy dans le 12^e arrondissement. Je veux aussi saluer l'apparition d'un "Guide de l'animal en ville" qui est disponible sur le site paris.fr et vous inviter le 22 juin prochain aux animations qui seront organisées sur la place du chien en ville. A ce sujet, 140 espaces verts sont ouverts aux chiens tenus en laisse, 7 espaces canins ont été créés et 3 espaces de liberté leur sont dédiés dans les deux bois parisiens.

Concernant les chats errants et libres, sujet difficile puisqu'à Paris cette compétence relève du Préfet de police, nous avons voté hier une convention-cadre avec la Préfecture pour renforcer leur suivi, leur entretien et leur stérilisation. La Ville a également mis en place un nouveau dispositif d'urgence qui vise à une meilleure prise en charge des animaux de compagnie, "Un animal m'appartient, chez moi", en partenariat avec les pompiers de Paris.

Même si la vente des animaux sur les salons animaliers est dorénavant interdite à Paris et la fermeture du marché aux oiseaux programmée pour la fin de cette année, il nous faut encore mieux encadrer les animations dans les parcs et jardins qui proposent des balades sur des animaux. En plus du vœu voté hier sur la question des poneys, une nouvelle labellisation dite "Energie animale" sera délibérée au prochain Conseil de Paris.

De nombreux projets sont encore attendus et encouragés par les Parisiennes et les Parisiens. Je pense notamment à la situation des oiseaux en ville. Monsieur le Maire, comment nous assurer que ces animaux pourront trouver des abris sûrs et pérennes dans nos quartiers ? Quelles actions en faveur du bien-être animal avez-vous prévu de mettre en œuvre ?

Merci.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie notre collègue Roger MADEC pour sa question sur un sujet qui est une préoccupation majeure chez de nombreux Parisiens et Parisiennes qui sont de plus en plus attachés à développer une nouvelle relation à la nature, au monde du vivant dans toutes ses composantes.

Nous déployons depuis le début de cette mandature une politique publique qui vise à faire de la ville de Paris une ville accueillante pour tous les animaux et à garantir, partout où ils sont présents, des conditions de vie sans souffrance. La volonté de l'Exécutif est de construire une cohabitation harmonieuse, où les enfants peuvent découvrir le monde animal, où les usagers des parcs peuvent se relaxer en écoutant les oiseaux ou en promenant leur chien

dans les espaces dédiés. Nous pensons toujours la condition animale en lien avec l'amélioration de la qualité de vie des habitants, les deux vont de pair.

Quatre ans après le vote de la stratégie animale en ville - et je tiens à rendre hommage à l'action de Pénélope KOMITÉS, ma "prédécesseure" -, nous disposons d'une feuille de route pour mieux connaître et mieux accueillir les animaux en ville : 80 % des actions de cette stratégie sont engagées, plus de la moitié des actions sont entièrement réalisées et je tiens bien évidemment à votre disposition notre bilan détaillé.

Nous devons poursuivre nos efforts, comme vous l'avez mentionné. Dans les prochains mois, nous continuerons à faire évoluer des pratiques parfois très anciennes, comme celle des balades à poney, dont nous avons eu l'occasion de reparler hier. Nous intensifions nos efforts pour améliorer la place du chien en ville. Vous l'avez rappelé, il existe désormais 24 espaces canins à Paris et nous travaillons avec les mairies d'arrondissement à en ouvrir d'autres.

Pour ce qui est de la faune sauvage ou liminaire, nous poursuivons le déploiement des pigeonniers pour réguler les populations de pigeons. Nous allons lancer, dans les prochaines semaines, de nouveaux quartiers moineaux, en lien avec la Ligue de protection des oiseaux, qui viendront s'ajouter aux trois quartiers existants pour permettre aux populations de moineaux de se développer à nouveau à Paris et de revenir donc auprès des Parisiens.

Nous continuons notre travail de sensibilisation pour la prise en compte de la vie de la faune dans les projets urbains. Plus globalement, nous poursuivons le travail sur la végétalisation de la ville qui permet de renforcer les habitats, ainsi que la nourriture favorable aux oiseaux, par exemple, tout comme l'ensemble de la biodiversité.

Dans les prochains mois, nous aurons l'occasion d'ouvrir, dans le Bois de Vincennes et avec la mairie du 12^e arrondissement, un centre de soins et de sauvegarde pour les hérissons d'Europe. Nous avancerons sur la création d'une zone de biodiversité protégée sur la darse du Rouvray, en lien notamment avec la mairie du 19^e arrondissement. Nous poursuivons le travail de concertation avec les organisateurs de salons animaliers, pour lesquels nous visons la fin de la vente directe d'animaux. Nous poursuivons le travail de révision du P.L.U. bioclimatique avec M. le Premier adjoint, dans lequel nous tenons à inscrire les enjeux de préservation et de reconquête de la biodiversité parisienne. Nous fermerons le marché aux oiseaux en marge du marché aux fleurs avec le maire de Paris Centre. Nous continuerons à former des acteurs, à informer les Parisiens sur le sujet de la condition animale, en multipliant les animations et les ateliers de sensibilisation pour tous les publics.

Nous aurons l'occasion de travailler ensemble jusqu'à la fin de cette mandature à cette belle cause, qui dépasse d'ailleurs très souvent les frontières politiques.

Je vous remercie, en tout cas, pour votre question qui nous a permis de revenir sur cette politique essentielle à Paris.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Souhaitez-vous reprendre la parole ? Non ? C'est bon.

IV - Question d'actualité posée par le groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative à la lutte contre les addictions.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - La question d'actualité suivante est la question du groupe Changer Paris, relative à la lutte contre les addictions et c'est Rudolph GRANIER qui la pose.

M. Rudolph GRANIER. - Monsieur le Maire par intérim, merci.

Sachez que je réprovoie le plus formellement avec le groupe Changer Paris l'absence de Mme la Maire de Paris, qui nous démontre encore une fois la légèreté avec laquelle elle considère cette Assemblée.

Deux ans, cela fait deux ans maintenant que vous avez débuté ce mandat. Deux ans, c'est court, surtout quand on pense que Mme HIDALGO a passé la moitié de la première partie de ce mandat à faire campagne hors de Paris, avec le résultat que l'on connaît. Définitivement, le changement, ce n'est pas pour maintenant.

Mais deux ans, c'est aussi très long pour les Parisiens qui n'en peuvent plus d'être le laboratoire des expérimentations "écologiques", "socialistes", communistes et que sais-je. Et tout particulièrement ceux de l'Est et du Nord de Paris qui attendaient de la Mairie des réponses à leur détresse sociale et sécuritaire. J'en suis et, avec eux, j'ai compris que nos quartiers resteraient délaissés.

J'associe à nos interrogations permanentes mes collègues : François-Marie DIDIER qui s'est battu pour éviter que le projet de salle de shoot d'Éric PLIEZ voie le jour à Pelleport ; Angélique MICHEL qui se bat pour que l'horreur des Jardins d'Eole ne se reproduise plus ; Marie TOUBIANA qui prolonge nos combats aux côtés des riverains de la place Auguste Baron. Que pouvons-nous faire face à l'explosion quotidienne de la consommation de crack ?

Qu'avez-vous fait ? Rien. Ah si ! Vous encouragez l'implantation d'un centre dans le 16^e arrondissement, et dès l'origine le maire, Francis SZPINER, s'est fermement opposé et a saisi la plus haute autorité de santé. Vous dispersez l'inhumain dans tout Paris...

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - S'il vous plaît...

M. Rudolph GRANIER. - Et vous allez gangrener le 16e. Le maire Francis SZPINDER continuera ce combat. Ce sont des centaines de toxicomanes qui demeurent dans nos rues, nos jardins, en bas de nos immeubles, devant nos écoles, dans nos crèches. Vous laissez faire car vous préférez aider les toxicomanes à se droguer soi-disant plutôt que de les soigner. Vous ne pouvez pas dissimuler votre manque d'anticipation. Malgré nos multiples alertes ces dernières années, et à plus forte raison ces derniers mois, vous n'avez rien fait !

Vous vous vantez aujourd'hui d'un appel à projets, qui n'est pas de votre initiative mais bien de l'A.R.S. et qui veut prétendre répondre à la problématique du crack, mais c'est sans prendre la mesure en proposant uniquement 35 places de prise en charge. Et c'est sans même avoir conscience de la donnée géographique du problème, en implantant une structure pour addicts au crack en plein cœur du 16e arrondissement qui n'est absolument pas concerné par la consommation comme par le trafic du crack. C'est méconnaître le territoire, c'est priver un arrondissement d'un projet de structure d'accueil et d'accompagnement de femmes victimes de violences que vous voulez littéralement dépecer.

Plus grave encore, c'est poursuivre la diffusion du crack dans tout Paris. C'est d'ailleurs le projet que vous avez négocié et que vous avez obtenu avec la majorité présidentielle sortante : les haltes soins addictions venant des salles de shoot ne constituent toujours pas une solution, et la connivence entre la République en marche et Mme HIDALGO est flagrante ! Et tout ceci sur le dos des Parisiens !

Avec Rachida DATI, nous vous avons proposé de créer une structure de prise en charge globale, sociale, médicale, psychologique, de taille conséquente à l'Hôtel-Dieu, vous avez refusé ! Nous vous avons proposé de créer cette structure hors de Paris, vous avez refusé !

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Il faut conclure, Monsieur GRANIER.

M. Rudolph GRANIER. - Nous avons demandé que des injonctions de soins puissent être prononcées pour les toxicomanes les plus emprisonnés dans la drogue, vous avez refusé ! Vous vous êtes totalement discrédités. Vous jouez la durée, vous jouez le pourrissement devant les Parisiens.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Il faut conclure, Monsieur GRANIER.

M. Rudolph GRANIER. - Vous reculez pour mieux contourner en projetant de transformer les C.A.A.R.U.D. et les C.S.A.P.A. en salles de shoot.

Si ce projet que vous avez toujours refusé de condamner voit le jour, c'est une honte.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur GRANIER.

M. Rudolph GRANIER. - Alors aujourd'hui répondez clairement et cessez vos mensonges. Engagez-vous devant les Parisiens à ne pas toucher au fonctionnement des C.A.A.R.U.D. et des C.S.A.P.A. en implantant des salles de shoot et opposez-vous au projet absurde de l'A.R.S. dans le 16e arrondissement.

Merci !

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Allez !

Dans la sérénité, Anne SOUYRIS pour vous répondre, et elle seule, pour trois minutes maximum.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais tâcher de vous répondre en trois minutes, mais vous savez que je vous réponds à chaque fois sur ces questions. La première réponse, c'est sur la question...

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - S'il vous plaît ! Anne SOUYRIS et elle seule.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - La première réponse sur cette question est que nous avons souhaité mettre en place effectivement 35 lits médicalisés à l'ancien hôpital Chardon-Lagache avec l'A.R.S. et l'A.P.-H.P. Pourquoi ? Parce que...

Quelque chose que, Madame DATI, vous avez demandé depuis un certain temps de mettre en place des lits médicalisés. Oui, en fait, je ne vois pas bien pourquoi l'Hôtel-Dieu plutôt que Chardon-Lagache... Je finis juste de parler. Je vous le dis...

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Ce n'est pas un dialogue, Anne SOUYRIS, parlez seule.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Je vous le dis, les lits médicalisés, s'il est besoin de le préciser, ce ne sont pas des salles de consommation à moindre risque, ce sont des lits médicalisés pour des personnes avec des polyopathologies ou des problèmes psychiatriques graves, et qui ont besoin de lits médicalisés. Ce n'est pas du tout une salle de consommation, dont on rentre, dont on sort, et qui importe ou exporte une quelconque scène de consommation.

Ce sujet-là, à l'unanimité, me semble-t-il, du Conseil de Paris, nous étions d'accord sur le fait qu'il fallait des lits médicalisés.

Le deuxième point sur lequel nous sommes d'accord, me semble-t-il, c'est le fait que nous devons avoir une cohésion et une solidarité territoriale de prise en charge. Pas de scène ouverte mais une prise en charge de la question. Et comment se fait cette prise en charge ? Nous ne sommes pas tout seuls sur cette question et les pays européens voisins ont mis en place un certain nombre de solutions. Je regarde, nous regardons ce qu'il se passe. Et ce qu'il se passe, c'est que pour réussir une lutte contre une scène ouverte, comme nous en avons une à Paris, il faut faire un maillage territorial. Un maillage territorial, cela signifie quoi ? Cela signifie que oui, il faut monter des salles de consommation, qui maintenant, grâce au décret paru il y a quelques semaines, s'appellent "haltes soins addictions" près des scènes ouvertes.

Mais il faut également avoir des hébergements, des espaces médicalisés, un accompagnement social. Et plus le parcours du patient et de la personne avance, plus nous pouvons avoir une solidarité territoriale et aider l'utilisateur à s'exclure de la scène de drogue. C'est la manière dont nous envisageons les choses, et c'est la manière dont nous faisons et nous nous félicitons de ce que l'A.R.S. aille dans le sens...

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Il faut conclure, Madame SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - De ces 35 lits médicalisés pour des gens en grand danger de vie ou de mort.

Je suis sûre, moi, que le 16e sera prêt à pouvoir accepter ces personnes qui sont en grand danger pour les soigner, comme le 16e a pu accepter les personnes sans domicile fixe.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur GRANIER, vous avez la parole, pour deux minutes maximum.

M. Rudolph GRANIER. - Madame l'adjointe, nous voyons votre déni. Comme toujours, à l'Est de Paris, rien de nouveau, et demain dans le 16e. Chaque jour, ce sont les toxicomanes eux-mêmes les premières victimes de votre inaction, et demain, ce seront les riverains de l'ancien hôpital Chardon-Lagache dans le 16e, comme dans le reste de la ville.

C'est insupportable et maintenant cela suffit. C'est la raison pour laquelle je dépose aujourd'hui une demande officielle d'intervention de la Mairie de Paris. Vous mettez en danger à la fois les consommateurs de crack et les riverains dans les quartiers. Les familles doivent désertier l'espace public et jusqu'aux halls d'immeuble, les commerçants mettent la clé sous la porte, les touristes n'y viennent plus.

Après tant de temps, on ne peut pas dire que vous manquiez d'anticipation, on ne peut même plus parler d'inaction, en réalité, il s'agit d'un abandon total. Cela est condamnable et c'est la raison de mon recours. Dans le respect de l'état de droit et de la procédure que j'entame ce jour de demande officielle et formalisée, vous aurez à répondre de votre passivité coupable devant la justice. Si vous voulez ne rien faire, comme on le comprend, c'est le juge qui vous obligera à agir demain.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Monsieur GRANIER, vous n'avez pas dû suivre l'actualité administrative, puisqu'il y a eu un recours et une décision du tribunal en la matière.

Mais très bien, c'est votre droit et faites-le, si vous le jugez nécessaire.

V - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative aux arbres situés au pied de la Tour Eiffel.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous passons à la question d'actualité suivante qui est la question du groupe Ecologiste de Paris, posée par Aminata NIAKATÉ, relative aux arbres situés aux abords de la Tour Eiffel.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le groupe Ecologiste de Paris souhaite revenir aujourd'hui sur un sujet qui n'aura échappé à personne dans cette Assemblée, tant il a suscité de mobilisation citoyenne et de réactions sur les réseaux sociaux ces dernières semaines, je veux bien entendu parler des arbres situés au pied de la Tour Eiffel potentiellement impactés par le projet Tour Eiffel.

Si nous avons soutenu et voté le projet Tour Eiffel qui crée 1,6 hectare de pleine terre en préservant les pelouses du Champ de Mars, qui piétonnise tout un quartier, qui crée des continuités cyclables et permet de planter 227 arbres, nous avons depuis le début alerté sur la nécessité de sauver les arbres présents sur le site, notamment les plus âgés qui nous rendent des services écosystémiques considérables.

Nous n'avons cessé de proposer et de soutenir, à l'instar de l'Autorité environnementale, des alternatives plus respectueuses du végétal dans nos amendements et nos discussions au sein de cette majorité. Nous avons obtenu

de réduire considérablement le nombre d'arbres abattus. La mobilisation citoyenne contre ces abattages a permis d'aller plus loin, nous nous en félicitons.

Mais au-delà des effets d'annonce de l'Exécutif, nous souhaiterions avoir des éclaircissements sur les évolutions du projet visant à préserver l'intégralité des arbres présents au pied de la Tour Eiffel et la pleine terre. Vous le savez, les bagageries prévues au pied de la Tour Eiffel ont suscité des inquiétudes et nous avons proposé, il y a six mois, qu'elles soient déplacées, ainsi que les toilettes sur le site Émile Anthoine. Nous souhaitons également qu'une solution soit trouvée pour assurer des conditions de travail acceptables pour les salariés de la S.E.T.E.

Monsieur le Maire, pouvez-vous aujourd'hui nous assurer que la Ville renonce aux constructions nécessitant l'abattage d'arbres dans l'espace boisé classé, mais également à toute construction à proximité de ces arbres qui artificialise la pleine terre. Car vous n'êtes pas sans savoir qu'entailler les racines d'un arbre, a fortiori d'un arbre de grande maturité, conduira inévitablement à son dépérissement à moyen terme. C'est d'ailleurs tout le sens du périmètre de sécurité lors des chantiers que nous évoquions hier, lors de la présentation de notre vœu sur les arbres.

Je vous remercie, Monsieur le Maire, pour les précisions que vous voudrez bien nous apporter.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Christophe NAJDOVSKI qui va vous apporter des éléments rassurants.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Je remercie, Monsieur le Maire, et je remercie Aminata NIAKATÉ et le groupe Ecologiste pour sa question sur les arbres du site de la Tour Eiffel. Nous en avons déjà parlé en séance hier, mais la pédagogie étant affaire de répétition, votre question me donne l'occasion de revenir sur ce projet et sur nos intentions.

Je le redis avec force, il n'y aura aucun abattage d'arbres ni aucuns travaux impactant les arbres sur le site. C'est ce que nous avons dit, Emmanuel GRÉGOIRE et moi, aux associations sur place lundi dernier et que nous réaffirmerons à nouveau ce vendredi à l'occasion d'une rencontre avec elles sur le projet.

Si certains abattages étaient effectivement prévus dans le projet initial voté par notre majorité, ils n'étaient pas compris dans le contexte qui est le nôtre aujourd'hui. La Maire de Paris a donc décidé de revoir le projet pour les zones concernées. Et je dis bien pour les zones concernées, car il n'est pas question de renoncer au projet dans son ensemble, dans une unité de paysages, qui traverse la Seine, en allant du Trocadéro à l'Ecole militaire. Car je vous invite toutes et tous à prendre de la hauteur...

Et à considérer ce projet dans son ensemble. Notre volonté est bien de créer un grand parc à caractère patrimonial, en reliant mieux les espaces verts...

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Je ne vois pas ce qu'il y avait de provoquant à vous suggérer de prendre de la hauteur. Christophe NAJDOVSKI, s'il vous plaît, allez-y.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Certains ont du mal à prendre de la hauteur dans cet hémicycle, on le savait déjà !

Donc, notre volonté est bien de créer un grand parc à caractère patrimonial en reliant mieux les espaces verts entre eux, en végétalisant davantage le site.

Ce projet est ni plus ni moins la remise à neuf, l'agrandissement d'un grand parc qui prévoit des commodités pour accueillir le public qui continuera à venir voir notre vieille dame de fer et pour lequel nous devons assurer de bonnes conditions d'accueil.

Comme nous devons aussi, nous n'en parlons pas assez, assurer de bonnes conditions de travail au personnel de la société d'exploitation de la tour Eiffel en rénovant leurs locaux. Et il me semble que nous pourrions toutes et tous ici nous accorder sur ces orientations.

C'est cela le projet qui va du Trocadéro au pied de la Tour Eiffel, en passant par les jardins du Trocadéro et le quai Branly : plus de 220 plantations, 1,7 hectare supplémentaire d'espaces verts publics végétalisés, l'équivalent de 30 terrains de tennis. Tout cela sans abattre un seul arbre et en rénovant le patrimoine historique du site : fontaines, bancs et l'ensemble du mobilier.

Voici nos règles du jeu. Sur cette base, je me demande qui pourrait être convaincu de s'opposer à la poursuite du projet. A moins que l'opposition, que nous entendons sur les bancs de droite de cet hémicycle, soit en réalité la défense cachée sous de faux prétextes environnementalistes. Je veux bien sûr parler de l'usage qui est fait aujourd'hui de l'espace public autour de ce site, un espace public bétonné et bitumé pour la voiture.

Qui s'oppose encore à la création d'un espace de plus de 2 hectares sur la place du Trocadéro ? La droite parisienne. Qui s'oppose encore à l'implantation de 220 arbres sur le site ? La droite parisienne. Qui s'oppose encore à la redistribution de l'espace public avec 3,5 hectares de chaussée rendue aux piétons ? La droite parisienne.

Car oui, c'est bien sur la voirie que ce projet prévoit de reconquérir l'espace au profit de la nature et des piétons. C'est notre volonté concrète et commune, je crois, Madame NIAKATÉ, de transformer Paris dans le respect de son histoire pour la rendre plus résiliente face aux effets du dérèglement climatique.

C'est donc à ces questions que nous devons répondre aujourd'hui. Maintenant que les choses sont claires, qui s'opposera à ce projet de rénovation et de création d'espaces verts ? Pour ce qui nous concerne, nous sommes déterminés à aller au bout.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame Aminata NIAKATÉ, vous avez la parole pour deux minutes maximum.

Mme Aminata NIAKATÉ. - C'est juste pour vous dire que je ne suis pas certaine d'avoir eu la réponse précise sur les constructions... Sur le sort des constructions, je pense qu'il y aura besoin de formaliser juridiquement l'avenir de ce site.

En tout état de cause, je me réjouis que les arbres soient préservés et je voudrais saluer l'action des associations qui ont permis d'aller beaucoup plus loin que nos demandes.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

VI - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et Citoyen à Mme la Maire de Paris relative à la doctrine du maintien de l'ordre à Paris lors des grands événements populaires.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - La question d'actualité suivante est la question du groupe Communiste et Citoyen, citée par le Président Nicolas BONNET-OULALDJ, en tenue de circonstance, relative à la doctrine du maintien de l'ordre à Paris lors des grands événements populaires.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, "Le Stade de la farce", tel est le titre du journal "The Sun" après le fiasco de la finale de Champions League.

Je voudrais tout d'abord m'adresser à l'ensemble des supporters du Real Madrid et de Liverpool. Je voudrais m'adresser aussi au maire de Liverpool. Je porte aujourd'hui le maillot du club de Liverpool, le maillot du jeune Parisien Ibrahima KONATÉ qui joue dans cette équipe...

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - S'il vous plaît !

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Pour faire ce que le Gouvernement n'a pas fait aujourd'hui, qui est de s'excuser et d'apporter tout notre soutien au nom des Parisiens.

Aujourd'hui, le monde entier découvre la méthode du Préfet LALLEMENT, alors que nous la supportons depuis bien trop longtemps. Alors, je dis au maire de Liverpool, "You'll never walk alone". Nous avons tous en tête les événements de samedi soir, des débordements au Stade de France, des supporters pacifiques aspergés de gaz lacrymogènes, des enfants violentés, des touristes en terrasse matraqués place de la Nation et un désordre total.

Nous le disons clairement, c'est sa doctrine du maintien de l'ordre qui est en cause dans le fiasco de samedi. Le Préfet avait prévu un dispositif du maintien de l'ordre inadapté, considérant les fans comme des hooligans. Il n'y avait pourtant que des supporters pacifiques et les notes du renseignement le disaient quelques jours auparavant. Ce ne sont pas les faux billets qui sont en cause. L'U.E.F.A. évalue aujourd'hui leur nombre à 2.800 et ce mensonge de Gérard DARMANIN ne masque en rien son incompétence.

En vérité, la doctrine qui a été appliquée aux supporters anglais est la même que celle appliquée lors du mouvement des "Gilets jaunes". Elle est la même que celle appliquée lors de la Fête de la musique en 2021 qui avait conduit à un désordre total à Paris. C'est celle de la répression plutôt que l'apaisement, celle de l'utilisation disproportionnée de la force, du gaz lacrymogène, de la bombe au poivre sans aucune mesure, et des lanceurs de balles dont nous avons demandé plusieurs fois l'interdiction.

C'est cette doctrine qui avait conduit à l'agression du producteur de musique Michel ZECLER ou l'évacuation ultra-violente de la place de la République et le passage d'élus ici présents dans cette Assemblée, dont Audrey PULVAR et Ian BROSSAT avaient fait les frais. Cette doctrine qui a été condamnée par la Cour européenne des droits de l'Homme, par le Parlement européen et par l'O.N.U. en 2019.

C'est cette doctrine qui nous avait conduits à demander la démission du Préfet LALLEMENT, il y a désormais plus d'un an. Car ce fiasco nous pose la question de l'organisation des prochains événements populaires à Paris, des manifestations sur la voie publique. En 2024, ce ne sont pas seulement quelques dizaines de milliers de supporters que nous accueillerons, mais bien 10 millions de personnes à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Alors, mes chers collègues, Monsieur le Maire, pour toutes ces raisons, nous vous posons la question suivante : quel bilan la Ville de Paris tire-t-elle de la gestion catastrophique du maintien de l'ordre du Préfet LALLEMENT ? Et au nom des élus communistes, je réitère une nouvelle fois notre demande de démission du Préfet LALLEMENT et du Ministre Gérard DARMANIN.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Pour vous répondre la parole est à Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Monsieur le Président, mes chers collègues, vous l'avez toutes et tous compris, cette question ne s'adresse pas particulièrement à la Ville de Paris, même si sur la fin vous nous avez interpellés sur les événements qui se sont déroulés le week-end dernier et j'en dirai un mot.

Sur la question principale que vous posez sur la doctrine de maintien de l'ordre, bien entendu, compte tenu de la répartition des compétences entre la Préfecture de police et la Ville de Paris, nous n'avons pas la responsabilité en la matière. Elle incombe, vous le savez, au Préfet de police et vous me permettez de ne pas commenter plus avant ce sujet particulier du maintien de l'ordre.

Néanmoins, et vous l'avez souligné dans votre question, il est un sujet qui nous préoccupe de manière extrêmement importante, ce sont les faits qui se sont déroulés le week-end dernier, à la fois sur l'organisation en tant que telle de l'événement, notamment au Stade de France, mais aussi sur un certain nombre d'autres événements qui se sont déroulés le week-end dernier et qui doivent à juste titre nous interpeller dans la perspective de l'organisation de prochains grands événements à Paris. Vous les avez mentionnés : la Coupe du monde de rugby, mais aussi les Jeux Olympiques et Paralympiques.

Nous devons donc tirer tous les enseignements de ce qu'il s'est passé le week-end dernier pour évidemment assurer que nous sommes en capacité. Aujourd'hui, le doute est là, le doute à l'international sur la capacité de notre pays à organiser de grands événements. Bien entendu, il faut que nous soyons au rendez-vous de l'organisation de ces prochains grands événements.

Je ne vais pas donner la conclusion d'enquêtes qui sont en cours. Se déroule cet après-midi une commission d'enquête au Sénat, avec nombre d'auditions qui devront donner tous les éléments pour que nous sachions de manière extrêmement précise ce qu'il s'est passé et comment améliorer les choses.

Cependant, je voudrais faire une remarque. Je crois qu'un des enseignements majeurs que nous devons tirer de ce qu'il s'est passé le week-end dernier est la nécessité de coordonner mieux et encore plus l'ensemble des parties prenantes organisatrices d'événements. Et que l'Etat, dont c'est la responsabilité et dont il sera de la responsabilité d'assurer la sécurité par exemple des Jeux Olympiques et Paralympiques, puisse davantage coordonner l'ensemble des acteurs.

De ce point de vue, nous pouvons déplorer que la Ville de Paris, concernant la "fan zone" qui s'est tenue à Paris, a été insuffisamment mise dans la boucle sur l'organisation de cet événement. Je crois qu'il faut que l'Etat en tire toutes les conséquences, à la fois pour coordonner l'ensemble des acteurs, les opérateurs de transports, les associations, les organisateurs et évidemment les forces de sécurité. C'est une des clés de la réussite de l'organisation de ce type d'événement. Cela a été d'ailleurs le cas par le passé lorsque nous avons collectivement organisé de grands événements sportifs dans notre pays et qui se sont déroulés de la meilleure façon possible.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Il faut conclure.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Pour ne pas être trop long, je termine simplement mon propos pour saluer la mobilisation des agents du service public parisien le week-end dernier. Ce sont notamment les agents de la DPMP, qui ont répondu aux réquisitions de la Préfecture de police, mais aussi les agents de la propreté qui ont eu un travail considérable, travail qui a été reconnu puisqu'en quelques heures les choses ont été remises en ordre. Je voulais très sincèrement les remercier.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Monsieur le Président ? Non ? Très bien.

VII - Question d'actualité posée par le groupe "Indépendants et Progressistes" à Mme la Maire de Paris relative à la sécurité et à la tranquillité publique.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous avons maintenant la question d'actualité du groupe "Indépendants et Progressistes", posée par Pierre-Yves BOURNAZEL, relative à la sécurité et la tranquillité publique.

Vous avez la parole, pour trois minutes maximum.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Le quartier de la porte de Clignancourt subit depuis plusieurs années une véritable rupture d'égalité : contrefaçon, vente à la sauvette, contrebande, drogue, rixes entre bandes, violences à l'encontre des habitantes et des habitants, occupation illégale du domaine public, mais aussi dépôts sauvages et saleté des rues. Tous ces problèmes forts différents s'y concentrent.

Les habitants et les commerçants demandent une action beaucoup plus soutenue de la part de tous les pouvoirs publics. Dès 2018, j'appelais à une mobilisation générale de l'Etat et de la Ville de Paris. Je n'ai cessé depuis de soutenir les légitimes attentes des habitants. Car toutes les Parisiennes et tous les Parisiens ont droit à la même tranquillité et au même cadre de vie, d'autant que ce quartier a beaucoup d'atouts et d'abord celui de sa vitalité associative.

De nombreux habitants se battent pour leur quartier en matière d'éducation, de sport, de culture, d'animation et de convivialité. Il ne s'agit pas de dire que les solutions sont simples, car on ne gouverne pas à coups de "y'a qu'à" et de "faut qu'on". Nous n'avons pas besoin de personnes qui font du bruit mais de gens qui agissent.

Pour autant, il faut apporter des réponses nouvelles, redoubler d'attention et d'efforts et s'atteler à résoudre les problèmes. Ce quartier, comme d'autres quartiers populaires à Paris, doit devenir une priorité totale d'action de la part de l'Etat et de la Ville de Paris, en fédérant par ailleurs toutes les bonnes volontés de proximité : les riverains, les commerçants, les associations, les gardiens d'immeuble.

Sur le terrain, les demandes sont claires : assurer tout d'abord la tranquillité par la police municipale, la doter de moyens financiers et humains à la hauteur de ses missions et adapter les horaires de sa présence aux réalités du terrain, c'est-à-dire en priorité l'après-midi et le soir. Ensuite, c'est assurer la sécurité par le démantèlement des filières et des réseaux mafieux avec des enquêtes approfondies de la part de la police, afin de désaturer le quartier de problèmes structurants.

Améliorer la qualité de vie, c'est aussi la propreté en réorganisant les services pour améliorer la réactivité, en sanctionnant les incivilités par la mise en place de travaux d'intérêt général que nous avons fait voter dans la loi "Tu casses, tu ré pares, tu salis, tu nettoies". Avec le renforcement de la prévention du respect de l'environnement, en revitalisant et diversifiant nos commerces de proximité, en multipliant les espaces de végétalisation et de respiration, comme la végétalisation en pleine terre.

Ecoutons les habitants, respectons-les et faisons en sorte que des solutions durables puissent être coconstruites par tous les pouvoirs publics car il y a urgence à agir.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Monsieur BOURNAZEL, pour votre question.

Je connais les inquiétudes des riverains de la porte de Clignancourt et la nécessité d'actions importantes et résolues en termes de sécurité, dans ce quartier mais bien entendu partout ailleurs à Paris où cela est nécessaire.

Je voudrais d'emblée souligner le suivi attentif que porte le maire Éric LEJOINDRE aux préoccupations des riverains dans ce quartier et à l'ensemble des problématiques que vous avez évoquées dans votre question. J'ai moi-même participé à plusieurs déplacements et nous avons récemment organisé avec Olivia POLSKI un échange avec les puciers du marché Django Reinhardt, puisque là aussi se concentrent un certain nombre de difficultés.

Il est incontestable, et vous l'avez dit dans votre question, que nous faisons face à une situation extrêmement difficile, avec une présence importante de délinquants, de vendeurs à la sauvette, de contrebandiers qui occupent de manière illicite l'espace public. Depuis plusieurs mois, nous nous sommes mobilisés de manière extrêmement résolue avec l'ensemble des forces de sécurité intérieure pour pouvoir répondre à ces problématiques diverses.

D'abord, dans le cadre du groupe de partenariat opérationnel copiloté par le commissaire et le maire de l'arrondissement, nous avons considérablement accru les patrouilles de policiers municipaux avec la police nationale, mais aussi des patrouilles conjointes avec les agents de la sécurité de la R.A.T.P. sur les créneaux et aux horaires les plus critiques, comme vous l'avez sollicité. Nous avons à minima une grande opération conjointe par semaine qui mobilise l'ensemble de ces acteurs, principalement en soirée, pour pouvoir intervenir sur ces sites.

Nous avons également des opérations quotidiennes qui ont été élargies à la porte de Montmartre pour couvrir les reports notamment liés au Carré des biffins. J'ajoute enfin que, sur ce secteur, la division de la police municipale du 18e arrondissement est extrêmement mobilisée pour avoir des patrouilles régulières permettant d'assurer une visibilité pour une meilleure tranquillité des riverains.

Je me suis entretenu récemment avec le Service des douanes et le Procureur de Paris, car là aussi il faut évidemment agir pour démanteler les réseaux qui sont à l'origine des trafics. Puis nous allons également - cela passera par ce Conseil de Paris - dans le cadre d'une coopération avec la mairie de Saint-Ouen pouvoir faire mieux coopérer nos polices municipales, car bien évidemment de part et d'autre de la frontière communale, il s'agit que nos services puissent mieux se coordonner pour assurer une présence dissuasive sur le terrain.

Enfin, avec Dominique VERSINI, nous avons missionné l'association "Hors la rue" pour intervenir sur les mineurs non accompagnés, qui sont dans ce secteur comme dans d'autres à Paris, pour pouvoir agir en ce sens.

Mais vous avez raison, et je le relaie ici dans cette séance du Conseil de Paris, nous avons besoin de davantage de moyens policiers et je crois qu'il faut considérablement renforcer dans cette zone et dans ce secteur les moyens de la police nationale. Je relaie donc très volontiers cette demande qui émane bien sûr du maire du 18e arrondissement, mais vous l'avez également formulée dans votre question.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Est-ce que vous voulez reprendre la parole ? Non ?

VIII - Question d'actualité posée par M. Christophe GIRARD à Mme la Maire de Paris concernant les règles et conditions d'attribution de logements sociaux pour les élu.e.s.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous enchaînons avec une dernière question d'actualité, posée par Christophe GIRARD, relative aux élus bénéficiant d'un logement social à Paris et aux règles de leur attribution.

Vous avez la parole, pour trois minutes maximum.

M. Christophe GIRARD. - Merci beaucoup, Monsieur le premier adjoint, Monsieur le Maire, cher Emmanuel GRÉGOIRE.

Chers collègues, ma question pourrait s'intituler : pour une juste transparence et contre la morbide rumeur. Quand on redevient élu de terrain et donc de plus grande proximité, mon cas depuis bientôt maintenant deux ans, on est très sollicité par nos concitoyennes et concitoyens, par exemple pour leurs demandes de logement, leur emploi. On se doit donc d'entendre leurs demandes, mais aussi d'écouter leur ressenti vis-à-vis de nous, élus, et d'expliquer beaucoup pour corriger ce qui est inexact et qui relève parfois de la désinformation.

La juste transparence ou transparence juste est donc plus que jamais d'actualité. Combien de Parisiennes et Parisiens pensent encore que les maires d'arrondissement, les adjointes, les adjoints bénéficient d'un logement de fonction ou d'un logement à loyer modéré par rapport au marché quand ça n'est pas une voiture de fonction ?

Pour faire cesser ces soupçons, ces rumeurs et parfois calomnies, ne serait-il pas plus utile en juste transparence et s'il y a des Conseillers de Paris bénéficiaires de logements dits sociaux - nous connaissons toutes et tous les listes d'attente des agents et des habitants à logement aidé - d'en rappeler sereinement, clairement les critères et modalités d'attribution.

Bien évidemment, des élus pouvaient tout à fait bénéficier d'un logement social avant de devenir élu et il y a des règles pour cela qui s'appellent une surcote, etc. Cela se fait dans des règles tout à fait précises. Je ne doute pas un instant que celles et ceux, élus, qui en seraient locataires seraient bien sûr en adéquation avec la Commission de déontologie de la Ville de Paris.

Chers collègues, il ne faut pas craindre la juste transparence lorsqu'elle est respectueuse du droit. Il faut combattre la rumeur, toujours. Et en conclusion et en un clin d'œil à mon ex-groupe politique du Conseil de Paris, je vous propose la transparence en commun.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Monsieur le premier adjoint.

Votre question, Monsieur le Conseiller, me permet de rappeler l'ensemble des règles qui s'appliquent aux élus parisiens en ce qui concerne l'accès ou l'occupation d'un logement social, dont nous avons déjà débattu ici en adoptant un code de déontologie en mai 2014.

Ce code fixe deux principes clairs : un principe de prohibition en interdisant aux élus parisiens l'accès à un logement social en cours de mandat et un principe d'exception pour celles et ceux qui occupaient un tel logement au moment de leur élection, en ne faisant qu'exceptionnellement le maintien, à condition qu'ils en fassent expressément la demande auprès de la Commission de déontologie, en justifiant des raisons objectives de cette situation dérogatoire au regard du code de déontologie.

En fixant ces deux principes, notre Assemblée a voulu contribuer à dissiper les suspicions anciennes sur la situation des logements sociaux et permettre aux élus de respecter un devoir d'exemplarité en la matière, ce respect faisant l'objet d'une attention croissante de la part de nos concitoyens.

C'est bien pour répondre à cette attente que Paris a adopté un dispositif déontologique de référence au-delà même de la question du logement. Et je constate, année après année, le chemin parcouru dans l'appropriation des questions déontologiques par les élus parisiens que nous sommes et qui, pour la quasi-totalité, ont signé la charte d'engagement dans laquelle ils reconnaissent avoir pris connaissance du code de déontologie.

La Commission de déontologie, dont je tiens ici à souligner le travail remarquable sous la houlette de son président Yves CHARPENEL, a été saisie deux fois depuis le début de la mandature par des Conseillères et Conseillers de Paris qui ont souhaité faire examiner leur situation au regard de leur occupation d'un logement social. Je précise ici d'ailleurs que seules sont examinées les situations d'occupation des seuls logements locatifs sociaux, au sens de la loi S.R.U., et non des logements intermédiaires ou à loyer libre, même lorsqu'ils sont gérés par des bailleurs sociaux.

Pour être très précis, la Commission ne dispose pas de pouvoir d'enquête et n'a pas de compétences pour dresser une liste des occupants des logements sociaux, cette occupation ne faisant pas l'objet d'une obligation de déclaration dans le cadre de la déclaration d'intérêt.

Donc, pour répondre à votre question, il n'existe pas de fichier des élus occupant un logement social et il ne nous semble pas envisageable de demander la constitution d'un tel fichier, dont les bases légales apparaîtraient très fragiles au regard de la loi.

En ce qui concerne les conditions d'attribution des logements sociaux, et je salue ici l'action et la vigilance de lan BROSSAT, je tiens à rappeler très rapidement les points suivants :

- aucun Conseiller de Paris ou aucune Conseillère de Paris n'a bénéficié d'attribution de logement social durant l'exercice de son mandat ;

- les Conseillères et Conseillers de Paris logés actuellement dans le parc social ont obtenu leur logement dans le cadre des procédures d'attribution en vigueur et parce qu'ils respectaient les critères d'accès au logement social, les plafonds de ressources en premier lieu ;

- enfin, pour l'ensemble des logements conventionnés du parc, une enquête sociale menée par le bailleur permet de vérifier chaque année le respect des plafonds de ressources par les occupants et d'appliquer, si le plafond était dépassé et comme le prévoient les textes, un surloyer.

Bref, Monsieur le Conseiller, c'est aujourd'hui devenu un non-sujet et nous ne pouvons que nous en réjouir collectivement.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur GIRARD, souhaitez-vous reprendre la parole pour deux minutes maximum ?

M. Christophe GIRARD. - Je voudrais remercier Patrick BLOCHE pour la précision de ses réponses. Ce que je regrette, en effet, c'est que les Parisiens et les Parisiennes ne connaissent pas l'excellence de ces dispositions, voire ne connaissent même pas l'existence d'une Commission de déontologie. Et je pense qu'il serait très utile que la Ville communique mieux sur ces règles, parce que je pense très important que les Parisiens le sachent.

Merci beaucoup. Donc, je ne pense pas que ce soit un sujet non-sujet.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Chers collègues, nous en avons fini avec les questions d'actualité.

2022 PEC 1 - Créer une nouvelle solidarité collective : soutenir les aidants et les aidants à Paris.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Conformément aux travaux prévus par la Conférence d'organisation, il est convenu à présent d'organiser un débat sur le thème de la niche présentée par le groupe Paris en commun : "Créer une nouvelle solidarité collective : soutenir les aidants et les aidants à Paris".

Ce débat inclura, dans les temps de parole définis, la présentation d'un amendement.

Nous avons plusieurs prises de parole prévues et nous allons les ouvrir par l'intervention de Gauthier CARON-THIBAUT.

Nous allons peut-être faire deux minutes de suspension de séance, le temps de laisser à nos collègues le temps de sortir, de se distraire et on revient.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à quinze heures trente minutes, est reprise à quinze heures trente-deux minutes, sous la présidence de M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint).

2022 PEC 1 - Créer une nouvelle solidarité collective : soutenir les aidants et les aidants à Paris (suite).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Chers collègues, nous recommençons avec l'examen de la niche du groupe Paris en commun sur le soutien aux aidants et aux aidantes à Paris. S'il vous plaît, vous avez eu une très longue suspension d'une minute, donc maintenant nous reprenons.

La parole est à Gauthier CARON-THIBAUT.

Comme d'habitude, ce sont des temps cumulés prévus par la Conférence d'organisation, donc veillez à l'autogestion du temps de parole. Il y a pour le groupe Paris en commun dix minutes au total.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous le savez, le vieillissement de la population s'impose à nous et requiert une réponse de plus en plus urgente. Il y a vingt ans, les plus de 60 ans

représentaient un peu plus de 15 % de la population française, aujourd'hui 20 % et allègrement plus de 25 % d'ici 2050.

Cette évolution est positive car elle signifie que l'espérance de vie augmente, que l'on vit plus vieux en bonne santé, même si les inégalités sociales ont ici encore leur marque. Mais elle exige de nous de revoir la manière dont notre société accueille, valorise et protège ceux qu'il est coutume d'appeler la population du troisième âge, de manière à permettre aux âgés de vivre aussi pleinement que possible cet âge de la vie et de respecter leur souhait croissant et légitime de le faire à domicile.

A cette aspiration à l'autonomie, à la participation la plus pleine et active à tous les âges correspond une aspiration parallèle et tout aussi légitime des personnes en situation de handicap et de leur famille. Là encore, nous avons changé de paradigme mais c'est heureux. La volonté dans les années 1960 de protéger ces personnes, par la mise à l'écart au sein d'institutions éloignées de tout et de tous, fait place maintenant au maintien à domicile, accompagné au besoin par des proches ou des professionnels. C'est un gigantesque pas en avant pour la société inclusive, respectueuse de toutes et de tous.

Alors, certes, la réforme de l'accompagnement vers l'autonomie a un coût, mais elle est nécessaire. Nous devons pour cela favoriser les accompagnements à domicile lorsque c'est possible et repenser, lorsque cela ne l'est pas, des établissements ouverts sur l'extérieur et avec un personnel suffisant, respectueux et respecté. Car l'engagement de la très grande majorité de ces acteurs se ressent pour quiconque les approche et je salue ici le professionnalisme des agents du C.A.S.-V.P. et de tous les établissements parisiens.

Oui, développer les accompagnements à domicile et adapter l'accueil institutionnel sont un seul et même défi. Et dans cette articulation entre milieux ouverts et accueil résidentiel, un nouvel acteur s'est imposé et devient incontournable. Un acteur non professionnel, malgré lui, informel, obligé : l'aidant et bien souvent l'aidante. Mais ne dites pas à cette personne qu'elle est aidante. Elle assume tout simplement son rôle dans le couple, dans sa relation avec son parent, dans sa relation avec son enfant. Un peu comme si faire tous les jours pour une personne dépendante ou en situation de handicap ces gestes nécessaires de la vie quotidienne n'était pas sans impact sur elle et ne devait pas questionner notre solidarité nationale.

Notre société face au vieillissement de la population et au devoir d'acceptation des handicaps serait-elle condamnée à s'en remettre uniquement aux solidarités familiales ou informelles ? Ne pourrait-elle rien proposer à celles et ceux qui acceptent cette situation d'aidant, qui est toujours un imprévu, qui impacte la vie sociale, économique et professionnelle, qui contribue à la dégradation physique et qui in fine détériore la relation humaine d'un couple, d'une famille, qui risque de ne plus se fonder que sur la prise en charge de la dépendance et du handicap, au lieu du partage et du lien.

Très concrètement, c'est le mot de fardeau qui revient le plus souvent dans la bouche des 11 millions d'aidants que compterait notre pays. Onze millions d'aidants qui sont souvent des femmes, généralement de plus de 50 ans, bien souvent encore en emploi. En situation d'emploi, mais avec l'obligation de partir tôt de leur poste, et donc d'être mal vues, pour prendre le relais de l'auxiliaire de vie. Âgées, encore valides, mais pour combien de temps ? Car soulever un corps, ne jamais se reposer fait vieillir plus vite et plus mal.

C'est un parent modèle mais qui aimerait pouvoir souffler quelques heures en confiant son enfant handicapé, une épouse aimante mais désespérée par la perte cognitive d'un conjoint vieillissant, un frère attentionné mais limité dans ses trajectoires de vie par des responsabilités endossées par nécessité.

Les jeunes, eux aussi, se retrouvent de plus en plus aidants, embarqués dans une solidarité familiale : 11 % des lycéens, selon l'étude Adocare, se retrouvent à aider une personne de leur foyer ; cela donne, certes, l'image d'une famille parfaite, mais derrière c'est du temps en moins pour l'apprentissage, le sport, l'épanouissement.

Face à cela, nous devons éviter deux écueils : nous ne devons pas tomber dans la volonté d'une société sans aidants informels, les intéressés ne le souhaitent pas, ni prétendre que rien n'a été fait, cela n'est pas vrai.

Depuis 2015, les pouvoirs publics nationaux se sont saisis de cette véritable question de société avec des avancées notables, comme la mise en place du congé de proche aidant ou la stratégie nationale pour les aidants. Cependant, il reste du travail à mener à tous les étages de nos politiques publiques, en particulier à l'échelon municipal, et à Paris, avec son service public municipal très présent et ses partenaires très nombreux, nous avons des opportunités d'actions particulières.

Tout d'abord, nous pouvons travailler sur la prise de conscience des aidants de leur situation, car c'est là que commencent l'orientation et l'effectivité du droit à un accompagnement dédié, fruit de notre solidarité collective. Aujourd'hui, plus d'un aidant sur deux ne se qualifie pas ainsi et ne cherche pas à mobiliser l'offre de service à sa disposition.

Ensuite, la création d'un statut d'aidant parisien permettrait de faciliter leur lien avec notre administration dans les tâches qu'ils mènent tous les jours pour les personnes qu'ils accompagnent : remplir une formalité administrative sans être tuteur, obtenir un droit de passage dans la future zone à trafic limité à Paris Centre, avoir un contact privilégié formé aux problématiques des aidants ; ce sont autant de petites choses qui peuvent transformer notre administration souvent intimidante en administration aidante.

Enfin, la mise en visibilité et la diversification des dispositifs de répit qui peuvent s'adresser aux aidants, tant dans leur vie sociale que dans leur vie professionnelle, seraient un gage d'accès aux droits et au choix du soutien que l'on souhaite mobiliser. Car il y en a des dispositifs mis en place par le C.A.S.-V.P. et soutenus par l'assurance retraite ou l'A.R.S., financés par la Conférence de la prévention de la perte d'autonomie, mobilisés par les employeurs, fruits d'initiatives associatives ou autres. Et s'il faut se féliciter et soutenir la diversité des accompagnements, encore faut-il l'organiser.

Ce sont les sujets que mon groupe politique Paris en commun propose de traiter à travers cette proposition de délibération.

Je souhaite, à ce stade, remercier tout particulièrement les membres de la 4e Commission, qui ont activement participé à l'audition du collectif "Je t'Aide" qui regroupe nationalement près de trente structures et qui agit comme un porte-parole des aidants et de leurs aidés dans leurs revendications, pour qu'ils soient reconnus, épaulés, qu'ils aient des droits concrets et que leur rapport à la société soit valorisé.

Je remercie également les groupes politiques qui ont mobilisé de leur temps pour des échanges fructueux, afin d'améliorer avec la sensibilité de chacun cette proposition de délibération.

Je reviendrai sur les propositions complémentaires dans la suite de mon intervention.

Comme vous l'avez compris, la prise de conscience du rôle d'aidant est la première des actions à mener. Aussi, nous souhaitons qu'une campagne de communication soit conçue et déployée par la Ville pour s'adresser à toutes les typologies recensées d'aidants : femmes, hommes en activité, retraités de tous les âges, aidants de personnes âgées, de personnes en situation de handicap, à domicile, en établissement. L'objectif est de favoriser l'identification par les intéressés parisiens, afin de les inciter à contacter les Maisons des Aînés et des Aidants pour bénéficier d'un accompagnement dédié.

Le corollaire est également une meilleure organisation de l'information au niveau parisien, à l'instar d'initiatives comme "Lyon Métropole aidante", qui permet aux aidants de trouver sur un site Internet l'ensemble des dispositifs d'aides par catégorie au plus près de leur domicile. Nous souhaitons qu'un tel dispositif soit mis en place pour y consigner l'offre parisienne de services pour le répit, la formation, l'adaptation du logement ou les vacances. Ce site pourrait également servir de recueil d'informations pour les employeurs parisiens qui pourraient y trouver toutes les ressources existantes pour faciliter la vie de leurs salariés aidants.

Ce dispositif et les fondamentaux de cette campagne de communication permettraient de former les agents en lien avec le public à repérer les situations d'aidance pour diffuser les informations adéquates. C'est aussi ce que le groupe Ecologie pour Paris a préconisé comme thème de travail à donner aux conférences des professionnels des territoires de santé.

Employeur également, Paris a une exigence d'exemplarité vis-à-vis de ses agents. C'est pour cela qu'elle a mis en place le don de congés au profit de salariés aidants. A travers cette proposition de délibération, nous souhaitons que soient étudiées avec les syndicats des mesures nouvelles pour renforcer la qualité de vie au travail des aidants agents de la Ville. Et c'est en étant exemplaires avec les agents aidants que nous pourrions l'être avec les aidants parisiens usagers de l'administration.

Outil qui redonne du pouvoir d'agir aux principaux intéressés, nous proposons qu'une conférence citoyenne soit mise en place en réunissant aidants, aidés, associations et services de la Ville pour identifier les irritants administratifs qui peuvent se manifester dans la relation avec la Ville et les moyens de les lever. Comme l'a souligné le groupe Changer Paris en 4e Commission, l'A.P.-H.P. pourrait utilement y être associée.

Fruit de ce travail, une carte de l'aidant parisien pourrait être créée, permettant ainsi à son titulaire de faire valoir les dispositifs imaginés pour faciliter sa vie administrative. Et cette carte pourrait être l'occasion de reprendre l'initiative de la mairie du 8e qui permet de faire savoir qu'un aidé attend une assistance s'il advenait que son aidant se trouve en incapacité.

Enfin, nous ne pouvons pas nous satisfaire que de plus en plus de jeunes vivent une situation d'aidance très impactante sur leur scolarité et leur épanouissement. Nous devons, à l'instar du Royaume-Uni, imaginer les contours d'une expérimentation à mener avec le service social scolaire pour identifier les jeunes aidants et orienter leur foyer vers des dispositifs d'accompagnement adapté. C'est ce que notre proposition de délibération soumet et ce que vient renforcer également la demande du groupe "Génération.s" de solliciter le Conseil Parisien de la Jeunesse sur ce sujet, afin d'entendre les premiers concernés.

Communication et sensibilisation, organisation et diffusion de l'offre d'accompagnement par un seul et même vecteur, identification et résolution des irritants administratifs, qualité de vie des aidants salariés, expérimentations dédiées aux jeunes aidants, Monsieur le Maire, mes chers collègues, mon groupe soumet cette proposition de délibération alors même que les travaux concernant les nouveaux schémas gérontologiques et handicap vont commencer ou sont déjà ouverts sous la houlette de nos collègues Véronique LEVIEUX et Jacques GALVANI, notamment autour de ces enjeux.

Cette proposition de délibération et ces quelques suggestions sont donc là pour rappeler par un vote, que j'espère unanime, que les aidés et les aidants doivent être le lien qui unit ces deux politiques. Agir pour eux, c'est bien sûr leur permettre de se retrouver, de réinvestir un lien familial, social, sentimental qui peut s'effriter sous le fardeau. Mais c'est aussi pleinement faire société en favorisant l'inclusion de tous et toutes, quel que soit son âge ou son type de handicap.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Il faut conclure.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - Et je me permets de convoquer, pour conclure, Simone Veil qui, pour les cinquante ans de l'œuvre d'Ambroise Croizat et de Pierre Laroque en 2005, eu ces mots : "L'histoire de notre protection sociale est faite de constructions successives, de la volonté d'hommes et de femmes de construire ensemble cette solidarité que nous avons reçue en héritage."

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

C'était donc le seul et unique intervenant du groupe Paris en commun.

La parole est à Mme Béatrice LECOUTURIER. Votre groupe a au total cinq minutes de temps d'intervention.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, mettre en lumière la situation des aidants, c'est aborder la question de la dépendance dans notre ville. En France, la famille est la pierre angulaire de la prise en charge à domicile des personnes en situation de fragilité ou de perte d'autonomie en raison de l'avancée en âge ou de handicaps. C'est cette grande armée de plus de 10 millions d'aidants, valeureux et courageux, qui mettent leur vie entre parenthèses pour aider un conjoint, des parents ou un enfant en situation de dépendance.

En France, la société utilise l'aidant mais ne le reconnaît pas assez. La morale collective considère comme normal de s'occuper de ses proches lorsqu'ils sont malades. Or, les aidants ont leurs limites. Le sentiment de culpabilité, d'être le dernier rempart pour aider celui ou celle que l'on aime entraîne inexorablement les aidants à l'épuisement moral et physique, à gérer une énorme charge mentale en plus de tout le reste de la vie quotidienne. Et pourtant, heureusement que les aidants sont là, car c'est bien grâce à eux que le maintien à domicile est possible, et c'est bien le maintien à domicile qu'il faut encourager et promouvoir comme 80 % des Français le souhaitent.

Heureusement, et même s'il reste encore énormément à faire, une reconnaissance à leur égard se fait jour peu à peu. Depuis 2017, les choses ont bougé : création d'un congé proche aidant avec une indemnisation de 58 euros nets par jour pendant trois mois, un don de R.T.T. à un collègue aidant d'un proche en perte d'autonomie, déploiement de maisons de répit, expérimentation du relayage, où un professionnel de santé prend le relais pendant six jours, 24 heures sur 24, ce qui permet un repos de l'aidant pendant cette parenthèse.

Mais ces mesures ne sauraient en rester là, elles doivent être poursuivies et amplifiées, et tout ce qui va dans ce sens va dans le bon sens. C'est pourquoi votre proposition de délibération est intéressante, puisqu'elle met à l'honneur les aidants à Paris, où le parcours du combattant y est peut-être encore plus difficile pour eux qu'ailleurs : solitude des grandes villes, temps de transport importants, difficultés de trouver les informations, manque de considération pour les personnes âgées et pour ceux qui les aident.

Les aidants font trois demandes principales : un droit au répit, des moyens financiers supplémentaires et aucun reste à charge pour l'aidant, et une porte d'entrée unique qui les guide vers l'ensemble des dispositifs existants. C'est, il me semble, sur ce dernier point que vous auriez dû insister. En effet, les mairies d'arrondissement sont la meilleure entrée pour rassurer, guider et simplifier le parcours du combattant des aidants. Une formation et une sensibilisation des personnels spécifiques sur le sujet seraient le meilleur service à leur rendre.

Enfin, un dernier mot sur tous ces jeunes qui sont arrachés, comme vous l'avez souligné, Monsieur, de l'insouciance de leur vie pour les plonger dans une responsabilité lourde pour leur jeune âge. Ils sont 700.000 jeunes aidants en France et 70 % d'entre eux présentent des troubles anxio-dépressifs. Pendant la période Covid, de nombreux jeunes ont été perdus de vue par l'Education nationale, ils étaient devenus des aidants à temps plein, les empêchant de poursuivre leurs études correctement. Il y a donc un travail indispensable de reconnaissance et de soulagement à faire auprès de ces jeunes.

Nous voterons donc bien évidemment cette proposition de délibération pour mettre à l'honneur ces millions d'hommes et de femmes qui ont vu leur quotidien bouleversé du jour au lendemain. Pour 54 % d'entre eux, ils ne savent même pas qu'ils sont des aidants. Ils - le plus souvent elles d'ailleurs, puisque dans deux cas sur trois l'aidant est une femme - ils et elles font juste ce que leur cœur leur dit de faire en s'occupant d'une personne de leur famille devenue vulnérable.

Aujourd'hui, ces aidants ont des droits, il faut leur faire savoir, il faut les accompagner, il faut aider les aidants.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Hélène JACQUEMONT pour le groupe Changer Paris. Vous avez cinq minutes au total pour trois intervenants inscrits.

Mme Hélène JACQUEMONT. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous vous remercions d'avoir inscrit à l'ordre du jour cette question fondamentale des aidants qui prennent soin des plus vulnérables. Cette proposition de délibération nous donne aussi l'occasion de nous pencher sur la situation des personnes qui aident un proche vivant avec des troubles cognitifs, aujourd'hui 1,2 million de personnes en France, mais 2 millions de personnes dans quelques années, compte tenu du vieillissement de la population.

Ces personnes aidantes vivent un engagement particulièrement intense du fait des spécificités de la maladie pour faire face, par exemple, à la déambulation nocturne liée à l'inversion jour/nuit. Par ailleurs, comme dans toute pathologie neurodégénérative, le proche aidant doit faire face à une quadruple charge affective, psychologique, physique et financière.

Il est donc hautement souhaitable d'ouvrir la possibilité d'accéder à une prise en charge de ces aidants qui soit propre, afin d'anticiper et de prévenir toute situation d'épuisement : 20 % des aidants déclarent que leur état de santé s'est globalement dégradé au cours des deux dernières années, contre 16 % pour les aidants s'occupant d'un parent âgé ; 20 % déclarent avoir consommé occasionnellement ou tous les jours un médicament contre l'anxiété ou la dépression.

Il est indispensable de les soutenir et cela passe par une meilleure information sur les modalités de prise en charge financière, les droits et les dispositifs existants. 70 % des aidants ne sont pas au courant de la mise en place de la rémunération du congé proche aidant pour les aidants salariés. Un tiers des aidants pensent à tort que l'A.P.A. dépend de l'assurance maladie et non pas du Département. Et deux Français sur trois ne savent pas que l'A.P.A. peut permettre de rémunérer un proche aidant.

Cela passe aussi par une offre plus diversifiée et flexible. Déjà, en 2009, la H.A.S. recommandait aux accueils de jour de fonctionner en horaires élargis et souples, au regard des contraintes d'emploi du temps des aidants, c'est-à-dire des accueils en soirée ou 365 jours par an. 80 % des accueils de jour sont ouverts du lundi au vendredi en France et seulement 7 % sont ouverts par demi-journée le week-end. Seulement 5 % ont une activité itinérante le week-end et la nuit.

Au-delà des aspects matériels de la condition du proche aidant, nous devons aborder la question de la fin de vie. Les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer présentent la spécificité de finir majoritairement leur vie en institution. La crise sanitaire a mis en évidence les lacunes de ces structures dans l'accompagnement de la fin de vie des résidents et des familles. Méconnaissance de la loi Leonetti, insuffisance de l'offre de soins palliatifs, méconnaissance de la volonté des résidents. D'autres modèles sont possibles, il est urgent de les développer.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - La parole est à Véronique BUCAILLE.

Mme Véronique BUCAILLE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous nous réjouissons de l'attention de notre Assemblée pour les aidants à l'occasion de cette niche. Ils sont bien trop souvent les grands oubliés de nos politiques publiques sur la dépendance, et pourtant ils sont nombreux et affrontent le plus souvent seuls cette situation délicate. Sans eux, notre système, dont on voit déjà aujourd'hui les carences, ne tiendrait pas.

En effet, nous connaissons tous les difficultés qu'il y a à obtenir une place en établissement d'hébergement pour les personnes dépendantes, ainsi que la rareté des services permettant le maintien au domicile, dû notamment à la pénurie des soignants.

Impossible ici de ne pas rappeler le problème du logement à Paris pour les professionnels de santé qui n'est pas pris en compte par la Ville de Paris, illustré encore récemment dans la presse sur l'hôpital Saint-Louis avec un temps de transport indécent pour les infirmières.

C'est aussi le sujet de la Maison Daélia, dans le 16e arrondissement, un centre d'accueil à la journée pour des personnes âgées vulnérables, qui souvent soulage des aidants et qui doit se battre pour continuer à exister, car il est peu soutenu, notamment pour trouver des locaux adaptés.

Notre Ville Département devrait jouer mieux ce rôle considérable, en particulier auprès des proches soutenant bon nombre des près de 200.000 Parisiens âgés de plus de 75 ans. Si notre Assemblée vote régulièrement à ce titre des initiatives et des subventions à des associations partenaires, par exemple au collectif "Je t'Aide" auditionné en 4e Commission, qu'en est-il de la visibilité de ces dispositifs, de la visibilité de l'action publique et qu'en est-il de leur efficacité ?

C'est le sens de l'amendement que nous déposons. Soyons exigeants, nous le devons à nos aidants qui se sacrifient chaque jour au service des plus fragiles. Faisons plus, oui, mais d'abord apportons de la clarté dans les initiatives déjà existantes et communiquons sur leur évaluation dans une logique de bonne efficacité des deniers publics.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur Vincent BALADI, il vous reste 30 secondes, en ayant un peu de détente, mais trente secondes.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'ai déjà été très sensible à l'intervention de Gauthier CARON-THIBAUT, notre président de Commission, qui montre effectivement que nous pouvons travailler tous ensemble sur un sujet qui nous touche tous, que la proposition que j'avais faite en Commission de lien avec l'A.P.-H.P. soit reprise, et enfin notre proposition aussi d'action en mairie d'arrondissement.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Nour DURAND-RAUCHER. Votre groupe dispose de cinq minutes de temps de parole.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, pour une fois, nous allons être dans un exercice de communication utile. Bien trop souvent, on entend qu'on parle de sujets où on a l'impression que les expressions servent surtout à la posture. Là, il est important de communiquer sur la situation des aidants car bien souvent les aidants et les aidantes ne savent pas eux-mêmes et elles-mêmes qu'ils et elles sont aidants.

Il est donc important de faire savoir et faire connaître qu'un enfant s'occupant de parents très âgés, allant les voir régulièrement, permettant le maintien à domicile, ou qu'un parent s'occupant d'un enfant avec un léger handicap ou un handicap lourd est aussi en situation d'aidance. Rien que pour cela déjà, il est important que nous en parlions.

Mais au-delà de cela, évidemment il y a tout ce que la Ville peut faire. Essentiellement donc, cela a été dit, les aidants sont des aidantes, c'est-à-dire des femmes. Dans notre société, encore une fois, la position d'accompagnement est dévolue le plus souvent aux femmes et il est important que les institutions soient derrière pour valoriser ce travail et les aider. Si jamais il fallait le valoriser financièrement, sans doute que ce travail serait inestimable.

Non seulement cela concerne énormément de monde, on parle a minima de 12 % de la population, mais c'est en réalité sûrement bien plus. On sait que dans les dix années qui viennent, ce nombre va exploser du fait du vieillissement de la population française. Nous touchons donc ici un sujet absolument essentiel car, comme cela a aussi été dit, le nombre d'aidants est ce qui permet à notre système d'accompagnement et de soins de tenir. Comme quoi parfois les services sont largement insuffisants, malgré toutes leurs qualités, car c'est aussi dans le rapport, le contact avec nos proches et la connaissance de leurs douleurs ou de leur situation que l'on peut le mieux avancer.

Attention, par contre, dans ce qui nous attend à ne pas faire un travail qui a déjà été fait. Nous savons que la métropole de Lyon a entrepris un gros travail de recensement et je suis ravi que nous le fassions. Ma Boussole Aidants.fr regroupe aussi énormément de dispositifs, qui sont déjà là pour les aidantes et les aidants ; cela permet d'avoir une meilleure expérience et qu'ils soient mis en relation, connaissent mieux les expériences de personnes dans des situations similaires, avec beaucoup de situations exposées permettant à des nouveaux aidants de trouver les pratiques et les ressources d'aidants qui sont déjà là. Ce sont très souvent les pairs qui sont la principale ressource.

Un statut d'aidant, à travers une carte des aidants tel que c'est soumis dans cette proposition de délibération, permettrait sans doute qu'ils et elles aient accès à une simplification administrative, car malheureusement les démarches d'accompagnement sont souvent très lourdes et il faut solliciter beaucoup de services. Il faudrait trouver un moyen que ce soit plus simple. Si nous avons la chance de vivre à Paris et d'avoir énormément de dispositions, il y a aussi le problème que tout cela est parfois dur à trouver et cela fait énormément de formulaires différents à remplir parfois très régulièrement.

Il faut donc un dialogue entre les collectivités, les services, les aidants et les aidés, pour ceux qui peuvent encore, et en réalité ils sont nombreux, participer de leur propre processus d'accompagnement.

La lisibilité de l'action publique est essentielle. C'est aussi là que nous allons pouvoir les aider à travers cette niche. Donc je remercie Gauthier CARON-THIBAUT et le groupe Paris en commun de l'avoir mis en valeur.

Si la Ville fait un aménagement des horaires professionnels qui permet de mieux accompagner les personnes aidées, en réalité c'est malheureusement trop rare dans le privé et sans doute qu'il faudrait là aussi essayer d'avoir une action collective pour que cela se développe beaucoup plus largement.

Pour le soutien aux aidants et aux aidantes, on oublie trop souvent le soutien psychologique nécessaire, car parfois voir un proche victime d'une maladie ou d'un accident vieillir peut être extrêmement lourd et difficile, et devoir tout de suite l'accompagner peut être lourd pour la personne accompagnante et nécessiter un soutien.

Je pense que de nombreuses pistes pourraient aller en s'améliorant et je sais que le travail qui sera lancé par la Ville sur la gérontologie et le handicap va pouvoir nous permettre d'approfondir le travail que nous devons faire

autour des aidés et des aidants. Je suivrai de très près avec mon groupe ce qui sera fait car nous avons là un sujet qui nous touchera peut-être toutes et tous demain.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Camille NAGET. Votre groupe dispose de cinq minutes de temps de parole.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je tiens tout d'abord à mon tour à remercier le groupe Paris en commun de dédier sa proposition de délibération à un sujet aussi essentiel que celui des proches aidantes et aidants. Merci de donner un temps d'existence à ce sujet dans nos institutions politiques et de rompre avec l'invisibilité habituelle de cet enjeu trop souvent cantonné à la sphère privée, familiale, aux affaires personnelles et aux responsabilités de chacune et chacun.

Non, être proche aidante ou proche aidant, ce n'est pas qu'une question qui relève de l'intimité, de l'obligation familiale, de la sphère privée. C'est un enjeu de solidarité qui a trop souvent été abandonné à la solidarité familiale et dont la responsabilité pèse sur des individus qui doivent en parallèle mener leur propre vie personnelle, familiale et professionnelle, le tout en se consacrant à l'accompagnement d'une personne âgée ou en situation de handicap. Et trop souvent cela veut dire des sacrifices, de l'épuisement et de l'isolement.

Une action aussi essentielle que celle de l'assistance aux personnes en situation de handicap, aux personnes en situation de dépendance ne devrait pas induire des sacrifices. Oui, quelques avancées législatives ont pu améliorer la situation des aidantes et des aidants, mais il serait vraiment nécessaire de créer un véritable statut de proche aidant.

En effet, nous parlons concrètement de la situation de 11 millions de Françaises et de Français qui assistent leurs proches dans ces actes de la vie quotidienne, à hauteur de deux fois par semaine pour trois Françaises et Français sur dix. Un quart d'entre elles et eux interviennent seuls et sans accompagnement. Un ou une sur deux constate un impact négatif sur sa vie sociale ou familiale. Un ou une sur deux témoignent également d'un impact sur sa santé et la liste est encore bien longue.

Et nombreuses et nombreux sont celles et ceux qui ne se reconnaissent même pas comme aidante ou aidant, pour qui les gestes effectués au quotidien auprès de leurs proches sont juste normaux, relèvent de l'assistance du quotidien. Or, il faut en parler parce que c'est en en parlant, en expliquant que celles et ceux - comme l'ont dit mes collègues, ce sont plus souvent des femmes - qui se retrouvent dans cette situation pourront prendre conscience qu'ils et elles ne sont pas seuls et qu'ils et elles peuvent être accompagnés.

Ne serait-ce que d'avoir ce débat aujourd'hui, d'en parler, d'avoir eu cette audition en 4e Commission nous a permis, en tout cas cela m'a permis à moi d'identifier des proches qui sont aidants sans le savoir et de pouvoir mieux les accompagner, car 54 % des proches aidantes et aidants ignorent leur statut, c'est-à-dire un sur deux.

A l'échelle de Paris, il y a un aspect sur lequel nous pouvons agir immédiatement, c'est celui de l'information. Bien sûr, il existe les Maisons des Aînés et des Aidants qui font un gros travail, un travail très important. Nous saluons aussi la proposition d'une plateforme numérique, d'une carte qui permettrait de recenser tous les dispositifs. En effet, il existe de très nombreux dispositifs, mais c'est aussi parfois difficile de s'y retrouver et donc de permettre aux aidants et aidantes de s'y retrouver eux-mêmes.

Nous saluons très positivement la création d'une carte qui permettrait, à défaut d'un statut national et d'une vraie prise en compte dans la vie professionnelle, d'aider dans les démarches administratives. Nous le savons, c'est un des freins. Parfois, même dans nos administrations, on ne peut pas faire des démarches à la place d'une autre personne - c'est normal pour des questions de confidentialité - mais grâce à cette carte, cela permettrait de débloquer un certain nombre de situations.

Enfin, et cela a été souligné, avec l'audition du collectif "Je t'Aide", nous avons pu aussi avoir l'envie de travailler plus en lien avec les médecins, les personnels du secteur médical, qui peuvent aussi permettre de détecter les personnes qui sont en situation d'être aidant ou aidante et qui ne le savent pas.

D'ailleurs, le collectif "Je t'Aide" a eu la caravane "Tous Aidants" qui est passée place de la République mercredi, jeudi et vendredi derniers. Ce sont là aussi des actions soutenues par la Ville de Paris et qui permettent aux personnes de s'orienter et de comprendre leur rôle.

Cher Gauthier CARON-THIBAUT, merci à nouveau de nous permettre d'évoquer ce sujet au Conseil de Paris, de saluer toutes celles et tous ceux qui sont proches aidantes ou proches aidants.

Enfin, pour terminer, il y a la question des proches mais c'est aussi toute celle des institutions et d'un gros manque : nous n'avons pas eu de loi sur les questions de dépendance, sur les questions de handicap, sur les questions de vieillesse. Et nous le savons, notamment pour les enfants et les adolescents, les jeunes en situation de handicap, il manque aussi des lieux de prise en charge.

Je vous remercie.

(Mme Audrey PULVAR, adjointe, remplace M. Emmanuel GRÉGOIRE au fauteuil de la présidence).

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, chère collègue Madame NAGET.

La parole est à Mme Catherine IBLED, pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

Mme Catherine IBLED. - Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, la question du grand âge et de l'autonomie est un défi majeur des prochaines décennies. A Paris, comme partout ailleurs, les problèmes d'accès aux soins, d'aménagement des logements, et plus globalement d'accompagnement demeurent.

Plusieurs études ont montré que 90 % des personnes âgées qui partent vivre en établissement spécialisé ne le font pas de leur propre choix. Alors, si le maintien à domicile reste la solution plébiscitée, il exige la mise en place d'un cadre de vie très spécifique qui évolue avec les années et la perte progressive de l'autonomie.

De nombreuses familles se retrouvent ainsi face à des situations extrêmement complexes, où des choix parfois difficiles doivent être faits, tenant compte à la fois de la fragilité physique et psychologique des personnes concernées. Dans ce cadre, les aidants jouent un rôle central en assistant régulièrement des proches en perte d'autonomie, souvent dans leur propre famille et ce, à titre bien sûr non professionnel.

Ils seraient, comme cela a déjà été dit, entre 8 et 11 millions en France à s'engager dans cette voie, la plupart du temps isolés, sans conseil, ni accompagnement. Face à ce constat, et parce que cette tendance devrait s'accroître dans les années à venir, le Gouvernement a fait le choix dès 2019 d'adopter une stratégie dédiée aux aidants en annonçant un plan de 400 millions d'euros au travers de 17 mesures concrètes. Et ceci est historique, contrairement à ce qui a pu être présenté il y a quelques minutes.

Parmi ces mesures, le congé du proche aidant, désormais indemnisé pour tous les salariés, les travailleurs indépendants, les fonctionnaires et les chômeurs indemnisés. C'est une mesure majeure, alors que 61 % des aidants sont aujourd'hui en activité.

Je voudrais également citer les mesures visant à rompre l'isolement avec la création d'une ligne téléphonique, l'implantation de lieux d'accueil ou encore l'ouverture d'une plateforme numérique adaptée.

Enfin, parce qu'ils se préoccupent beaucoup de la santé de celles et ceux qu'ils soutiennent, qu'ils portent une charge mentale extrêmement lourde, ils en oublient parfois leur propre santé : 31 % des aidants délaissent ainsi leur santé. C'est pourquoi le Gouvernement a souhaité agir avec trois mesures : la compréhension des risques qui pèsent sur la santé des proches aidants à travers une enquête de Santé Publique France, l'instauration d'un réflexe proche aidant chez les professionnels de santé et, enfin, l'identification du proche aidant dans le dossier médical partagé dès l'année 2020.

Le Président de la République souhaite alors aller encore plus loin dans cette nouvelle mandature. Il souhaite ainsi que les aidants puissent désormais bénéficier de deux semaines de répit par année, grâce au financement d'une aide à domicile ou un hébergement en établissement spécialisé pour la personne.

Les communes ont aussi leur rôle complémentaire à jouer et, via le travail des centres communaux d'action sociale, elles y contribuent pleinement. Je salue d'ailleurs le formidable travail de l'ensemble des agents qui participent à tout cela.

Aujourd'hui, je salue également cette proposition de délibération du groupe Paris en commun face à un sujet éminemment important. Cependant, les propositions mériteraient d'être approfondies. Je souligne que plusieurs des mesures proposées sont déjà en place à l'initiative du Gouvernement.

En conclusion, avec mon groupe "Indépendants et Progressistes", nous voterons bien sûr cette liste de bonnes intentions, mais le sujet mériterait toutefois d'être plus approfondi au regard des nombreux leviers et moyens dont dispose la Ville de Paris.

Merci.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci à vous, chère collègue.

La parole est à Carine PETIT, maire du 14e, pour le groupe "Génération.s", pour cinq minutes.

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - Merci.

Chers collègues, la question des aidantes et des aidants est tout à la fois un sujet philosophique, social et économique majeur. Cela pose tout simplement la question de la prise en charge de la dépendance dans notre société, et quel regard et quels moyens nous lui accordons.

La proposition de délibération rappelle justement que près de 11 millions de parents se trouvent aidantes ou aidants pour un parent ou pour un enfant.

Bien que de plus en plus connu, ce terme reste controversé et pas toujours bien compris, à tel point que beaucoup d'aidants sont réticents ou refusent parfois aussi les aides extérieures qui leur sont destinées, ou alors ne

savent pas et ne se reconnaissent pas non plus comme aidante ou aidant. Ce mot, plutôt simple et facilement accessible à toutes et à tous en apparence, reflète un vécu éminemment complexe et difficile.

Cette proposition de délibération est très pertinente. Comment une collectivité peut aider celles et ceux qui se retrouvent en situation d'aide choisie ou subie ? Sans tabous et encore une fois avec une approche globale, pluridisciplinaire, c'est aussi une question essentielle à se poser lorsque nous abordons l'aide.

Les structures d'accueil, d'éducation, de soins pour les personnes dépendantes sont cruellement insuffisantes. Les secteurs professionnels de l'accompagnement souffrent aussi par manque de moyens budgétaires et surtout de volonté politique pour y remédier. C'est grave.

Ces carences se reportent de fait sur les familles, les aidantes et les aidants qui doivent compenser les manques de solutions et les moyens d'accompagnement. Être aidante, être aidant, c'est donc cumuler son rôle de parent à toute une palette de fonctions qui ne devraient pas revenir aux proches : gérer les démarches administratives et financières du proche, le soigner, prendre soin de lui, l'aider à se nourrir, à se laver, être à ses côtés jour et nuit. C'est donc remplacer les enseignants, les infirmiers, les psychologues, les kinés, les médecins de ville, les auxiliaires de vie qui manquent encore une fois cruellement.

Il faut le dire, les carences d'accompagnement perdurent et s'aggravent dans notre pays. La qualité de vie des aidantes et des aidants dépend directement d'un accompagnement personnalisé adapté, coordonné, de qualité, de proximité pour leurs proches en situation de dépendance, qui est liée à l'âge, au handicap intellectuel, cognitif, au polyhandicap et au handicap psychique.

Toujours sur le choisi ou le subi, l'aide peut être un choix, mais là encore le quotidien des aidants familiaux, malgré les quelques mesures récentes qui ont été rappelées et mises en place lors du dernier quinquennat, doit s'appuyer sur un réseau de professionnels médico-sociaux importants. Et encore une fois, je ne rappelle pas ce manque criant qui existe sur tout le territoire national et aussi à Paris.

L'avancée en âge de la population, nous l'avons dit, posera et amplifiera cette question de l'aide. Je pense aussi - quelques-uns de mes collègues l'ont cité - à la Maison des Aînés et des Aidants. Elle a été durement menée ces dernières années, notamment par l'A.R.S. et par le Ministère - si nous avons pu avoir connu un Ministère ces cinq dernières années de la solidarité -, en tout cas, cela a été très difficile pour les équipes de travailler sur le terrain.

Les premières propositions contenues dans cette proposition de délibération sont des bases de départ très intéressantes et très importantes. On l'a dit, c'est la Conférence citoyenne et je rejoins aussi que les mairies et les maires d'arrondissement peuvent être beaucoup plus associés en plus de l'Exécutif et des directions. C'est la Ville comme employeur et comment aller plus loin pour les aidants et reconnaître aussi le statut d'aidant.

Nous participons à ce travail, mais voyez combien certaines mesures qui seront prises - nous parlions tout à l'heure du temps de travail, nous avons aussi parlé des revenus par exemple citoyens ou universels, nous avons parlé de la réforme quand le Gouvernement veut reculer l'âge de départ à la retraite - sont en contradiction avec ce que nous disons aujourd'hui.

Ville résiliente, ville aidante, cela doit aller ensemble et nous participerons à ce travail avec la précaution de dire que nous ne pourrions jamais, collectivité parisienne, nous substituer ou pallier la défaillance du national sur ce sujet.

Je rappelle l'apport du groupe "Génération.s" qui a dit aussi que, sur ce sujet de l'aide, de la dépendance, nous pouvons y associer et consulter le Conseil parisien de la jeunesse.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Théoriquement, la parole était maintenant à Mme Danielle SIMONNET, mais je ne la vois pas dans l'assistance. J'imagine qu'elle passe son tour.

Pour répondre à ces différentes prises de parole, c'est au tour de Mme Véronique LEVIEUX, Madame la Maire, pour cinq minutes.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Je partagerai ce temps de réponse au nom de l'Exécutif avec mon collègue Jacques GALVANI, étant entendu que ce sujet concerne plusieurs autres élus membres de l'Exécutif. Je pense à Antoine GUILLOU au niveau des ressources humaines, pour les actions qui pourraient être menées à l'égard de nos agents, ou encore à Anne SOUYRIS sur le partenariat avec l'A.P.-H.P. ou les professions de santé qui ont été effectivement évoquées.

Je ne reviendrai pas sur l'ensemble des informations que vous avez toutes et tous fort bien rappelé, sur le besoin et la légitimité d'aborder ce sujet. Je commencerai très simplement et très sincèrement par remercier mon collègue Gauthier CARON-THIBAUT, président de la 4e Commission, et mon groupe Paris en commun d'avoir pris l'initiative de retenir ce sujet pour sa niche, tant vous avez souligné les besoins criants et qui demeurent à l'attention des aidants et des aidés sur le territoire Parisien.

Vous avez toutes et tous très bien illustré et souligné les besoins encore existants en la matière. De mon point de vue, au titre de ma délégation des personnes âgées, la question que je me suis posée en voyant cette niche, et évidemment l'analyse spontanée que j'ai eue, c'est de nous en saisir pleinement pour nous améliorer dans l'ensemble des dispositifs et des actions qui sont assez nombreux sur le territoire parisien, portés par la Ville, au titre du Département notamment, mais aussi en lien avec l'A.R.S., avec un certain nombre d'acteurs associatifs ou institutionnels, et de voir comment nous améliorer.

Un premier point majeur, que vous avez toutes et tous souligné, est que bien trop souvent encore des aidants ignorent l'être et n'ont pas accès à un certain nombre d'informations et de dispositif. Ils sont souvent perdus ou ils ont peur de se lancer dans des démarches administratives très lourdes. C'est quelque chose qui revient, le temps de la prise de conscience du statut d'aidant est extrêmement compliqué ; cela peut se faire au fil de l'eau ou de manière accidentelle.

Il faut donc trouver les moyens de revenir vers ces personnes de manière plus utile et cette recherche d'efficacité dans nos dispositifs et de meilleure lisibilité est vraiment ce que je retiens dans cette proposition de niche.

Il y a le besoin de partir sur les acquis car, vous l'avez souligné, beaucoup de choses sont faites. A titre d'illustration, la niche propose un travail de recensement et de cartographie, et je souhaite que l'on s'appuie sur l'expérience du dispositif "Centraider", porté par la Maison des Aînés et des Aidants de Paris Centre, qui propose une cartographie très complète à l'échelle de la Ville de Paris. Il faut absolument s'appuyer sur l'expérience et les acquis des professionnels et des structures existantes.

De la même façon, il faut s'appuyer sur les projets portés par la Conférence des financeurs qui sont extrêmement nombreux. D'ailleurs, j'ai souhaité que tous les projets soient envoyés aux mairies d'arrondissement avant qu'ils ne soient validés pour avoir un retour, et la partie des aidants est extrêmement importante.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Il y a beaucoup de choses à dire en très peu de temps.

Je voudrais juste rebondir sur les amendements proposés par Changer Paris. Nous avons atterri sur une modification sur le point 2, afin de nous engager sur un bilan annuel sur les évaluations des subventions et évidemment partir d'un état des lieux.

Voilà ce que je voulais dire et je voulais remercier les contributions des uns et des autres sur ce sujet majeur.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Il reste grosso modo 1 minute 30, si je compte bien, à Jacques GALVANI.

M. Jacques GALVANI, adjoint. - Je tiens à mon tour à remercier les auteurs de la proposition de délibération et bien sûr ma collègue Véronique LEVIEUX.

En ce qui concerne le secteur du handicap à Paris, les solutions pour les aidants sont très largement mises en place au sein de la M.D.P.H. Celle-ci constitue le guichet unique d'accueil et d'orientation pour les personnes handicapées et leur famille. C'est une de ses missions et si vous allez à la fois sur le site de la M.D.P.H. et en entrée sur le site Paris.fr, vous pourrez trouver un onglet spécifique pour les aidants en ce qui concerne le handicap.

L'accent est mis sur l'information. Une entrée a été créée dès 2018 sur ce site qui a été élaboré en concertation avec les usagers. Lors de la crise sanitaire, c'est ce canal qui a été utilisé pour toutes les offres associatives de répit pour les aidants. En même temps, en 2019, on a lancé la newsletter "M.D.P.H. de Paris" qui est une source supplémentaire d'information pour les usagers.

Pour l'accueil individuel, une permanence spécifique pour les aidants existe. Elle se tient depuis 2019 dans les murs de la M.D.P.H. et elle est assurée par un service spécialisé de la Fondation du CASIP-COJASOR qui consiste en une plateforme de répit et l'Association de l'Œuvre de secours aux enfants.

Un comité des usagers de la M.D.P.H. sera lancé à la fin du mois et composé d'une cinquantaine de personnes, avec parmi elles des aidants. Ce comité aura son mot à dire pour améliorer la qualité de l'accueil et l'information. Les plénières et des réunions de travail sont proposées dans un format mixte présentiel et distanciel qui permet à des aidants qui ne peuvent se déplacer d'y participer.

Enfin, les services de la Ville de Paris, la M.D.P.H., l'A.R.S. Ile-de-France ont mis en place des processus de travail durant la crise sanitaire qui permettent de trouver en urgence une place dans un foyer pour une personne handicapée dont l'aidant a été hospitalisé, et cette organisation de crise a été maintenue.

Évidemment, il y a encore beaucoup de progrès à faire et c'est la raison pour laquelle, dans les travaux préparatoires à la rédaction de la Stratégie handicap 2022-2026, un groupe de travail a été constitué pour élaborer tout un volet dédié aux aidants. Des indicateurs de suivi assortiront la stratégie qui vous sera bientôt soumise, chers collègues, et cela permettra d'évaluer nos politiques et nos progrès.

Bien entendu, toutes les bonnes idées sont bienvenues, elles seront détaillées dans le projet de délibération et regardées avec attention.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, cher collègue, Jacques GALVANI. Pardon, j'avais mal placé le "N" tout à l'heure. Vous pouvez m'appeler Audrey POULVAR, mais une seule fois ! Merci.

Deux minutes de réponse pour Gauthier CARON-THIBAUT, cher Gauthier.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je n'ai pas énormément de réponses à apporter puisque les interventions semblent m'indiquer qu'une forme d'unanimité va se faire sur ce texte et j'en remercie notre honorable Assemblée.

On voit bien dans les interventions qu'il y a un fort souhait de la représentation parisienne et d'un travail important mené sur la communication. C'est un travail, comme l'ont rappelé Véronique LEVIEUX et Jacques GALVANI, qui est déjà engagé. Il faudra effectivement que l'on puisse avancer sur ce champ. A notre niveau, des initiatives comme "Lyon Métropole Aidante" existe, avec ces difficultés rencontrées dans la mise en place, comme l'a rappelé Nour DURAND-RAUCHER.

Ce sont également des initiatives nationales, comme Ma Boussole Aidant.fr. Il faudra que nous puissions trouver un juste milieu avec la patte parisienne pour pouvoir répondre aussi à la spécificité de notre capitale, qui a un service public municipal très développé et un réseau de partenaires très important.

J'aimerais finir par me satisfaire du fait que nous n'avons pas du tout parlé d'externalité positive sur le rôle des aidants dans notre société. J'en vois du coup un signe de solidarité fort sur ce sujet, mais sachez qu'un aidant permet aux pouvoirs publics - et je n'aime pas ce terme - d'économiser 1.000 euros à chaque fois, ce qui veut dire à raison de 11 millions d'aidants que 11 milliards d'euros sont économisés sur la prise en charge de la dépendance et du handicap.

C'est un signe qu'il y a encore beaucoup à faire au niveau de l'Etat et je suis heureux que les collectivités locales comme Paris s'y investissent. Il n'a jamais été calculé les externalités négatives de l'existence des aidants dans notre société. Du coup, il faudrait aussi que nous puissions avoir une vraie visibilité sur ce que coûte un aidant avec sa vie détériorée, son état de santé affaibli. Je crois que si les pouvoirs publics ne vont pas dans ce calcul, c'est aussi parce qu'il y a encore du travail à faire à ce niveau. Et je le répète, je suis satisfait que la Ville de Paris s'y engage.

Merci beaucoup.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, cher collègue.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 122 déposé par le groupe Changer Paris qui a recueilli un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 122 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de délibération PEC 1 ainsi amendée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La proposition de délibération amendée est adoptée. (2022, PEC 1).

Compte rendu de la 2e Commission.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous passons aux travaux de la 2e Commission. Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à Mme Raphaëlle PRIMET, présidente de la 2e Commission, pour cinq minutes.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, permettez-moi après le débat de ce matin de remercier à nouveau Nathalie MAQUOI et Catherine IBLED, qui ont pris un moment à la fin de notre Commission pour nous présenter cette belle et enthousiasmante M.I.E.

En ce qui concerne la mémoire, la Commune de Paris était au cœur de ce mois de mai avec les nombreux événements programmés dans nos différentes mairies. Avec un peu de chauvinisme, je vais vous parler du 20e. Je dois faire remarquer l'excellente prestation de la troupe "Les mystères du Vieux Paris" lors du spectacle musical donné à l'occasion du dévoilement de la plaque en l'honneur de Gabriel Ranvier, maire du 20e qui a proclamé la Commune le 18 mars 1871 au balcon de l'Hôtel de Ville.

Le mois de mai est aussi l'occasion de rendre hommage aux résistantes et résistants et aux déportés. A noter, le 24 mai, l'inauguration du Musée virtuel de Mémoire des résistants juifs de la main-d'œuvre immigrée. Le 25 mai,

c'était la remise des prix aux collégiens et lycéens académiques du Concours national de la résistance et de la déportation, et c'étaient bien sûr les cérémonies du 27 mai pour la Journée nationale de la Résistance.

Quatorze projets de délibération et cinq vœux nous seront soumis, notamment des plaques à Maurice Pialat, ou encore à Génia et Hénieck Finkelsztajn, toutes deux survivantes du ghetto de Varsovie et de la Shoah.

Avant de parler des projets de délibération pour la culture, je souhaite ici au nom de la Commission rendre hommage à Miss. Tic, qui nous a quittés le 22 mai trop précocement et dont les œuvres de street art manqueront tant aux Parisiens.

Carine ROLLAND nous a indiqué que si l'épidémie de Covid s'éloigne, le retour des publics reste incertain.

La fréquentation des bibliothèques et des musées parisiens, dont nous parlerons avec le projet de délibération DAC 672, est en nette progression, comme l'a montré le succès de la Nuit européenne des musées le 14 mai, avec 17.000 visiteurs à comparer aux 11.000 en 2019. A noter également le succès du musée Carnavalet depuis sa réouverture, avec 1 million de visiteurs, et la rénovation du Musée de la vie romantique qui commencera fin 2024.

Cependant, des difficultés restent pour le spectacle vivant et le cinéma, dont la fréquentation est toujours à moins 40 %. C'est dire l'importance du soutien de la Ville au cinéma représenté à ce Conseil par les projets de délibération DAC 542, DAC 543 et DAC 548.

L'été est là et la saison des festivals est ouverte. Celui de "We Love Green" commence demain et nous en parlerons avec le projet de délibération DAC 133. Quelques vœux sont à noter, comme celui concernant l'occupation artistique du 48, rue Alphonse-Penaud.

Au sujet du patrimoine, Karen TAÏEB nous a invités à aller visiter la restauration de la chapelle Saint-Jean de l'église Saint-Séverin qui a été inaugurée le 9 mai dernier. D'autres restaurations magnifiques sont aujourd'hui achevées, comme les coupes de l'église du Saint-Esprit ou encore la restauration des tableaux de Francisco de Zurbaran, dont "La promenade de l'enfant Jésus" qui se trouve à l'église Saint-Médard.

Sept projets de délibération seront examinés, dont deux concernant des subventions à des associations pour l'égalité femmes/hommes.

Enfin, je profite de cette présentation pour dire mon inquiétude concernant les projets d'Accor, nouveau propriétaire du Lido depuis décembre 2021. Pour les appétits de ce grand groupe, le Lido ne serait pas assez rentable et moins d'un an après le rachat, sans avoir réellement tenté une relance et dans le contexte sanitaire que l'on connaît, c'est une fin de non-recevoir pour l'avenir de ce mythique cabaret emblématique des nuits parisiennes et connu dans le monde entier. Le Lido deviendra donc une simple salle de spectacle. Le plan prévoit la suppression de 157 emplois dont l'ensemble de la troupe des "Bluebell Girls" sur les 184 emplois actuels. Comme le dit la pétition, qui compte à ce jour 56.000 signataires, au-delà de l'enjeu humain de la sauvegarde des savoir-faire et des métiers, il s'agit de sauver un art qui fait rayonner le patrimoine français à travers le monde depuis 1946.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

2022 DAC 365 - Subventions (92.500 euros) à dix-huit associations œuvrant dans le domaine de la mémoire et conventions pluriannuelles d'objectif avec douze d'entre elles.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous allons commencer par le projet de délibération DAC 365 qui porte sur une subvention de 92.500 euros à 18 associations œuvrant dans le domaine de la mémoire et pour des conventions pluriannuelles d'objectifs avec douze d'entre elles.

La parole est à M. Jack-Yves BOHBOT, du groupe Changer Paris pour cinq minutes.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, dans quelques semaines sera commémoré le 80e anniversaire d'une page sombre de notre histoire : la rafle du Vel'd'Hiv. J'ai souhaité exprimer, au nom du groupe Changer Paris, notre satisfaction de voir la mémoire des survivants et de l'ensemble des victimes du nazisme fortement soutenue.

Je salue en particulier l'important accompagnement que représente le présent projet de délibération au projet du Conseil représentatif des institutions juives de France, le C.R.I.F., avec "Lest We Forget". Le C.R.I.F. propose une exposition de portraits de survivants de la Shoah présentés sur les grilles du Jardin du Luxembourg, à côté du Sénat, du 9 juillet au 7 août 2022. Cette série photographique fait écho à un premier accrochage exceptionnel sur les grilles de l'UNESCO au début de l'année 2021.

Pour ce nouveau projet, le C.R.I.F. est parti dans toute la France à la rencontre des survivants et, de ces rencontres, sont nés 42 portraits chargés de souvenir et empreints d'émotion, 42 visages, 42 histoires auxquelles tous les passants auront accès, chaque photo étant accompagnée d'un texte accessible sur QR code.

Cette exposition entre en résonance avec le projet porté par le Comité français pour Yad Vashem que nous soutenons aussi par ce projet de délibération. Hier, nous assistions au Mémorial de la Shoah au dévoilement de nouvelles plaques - n'est-ce pas, Madame la Maire, nous étions ensemble - organisé par ce comité en l'honneur de Justes parmi les Nations. Avec "La voix des Justes", le Comité capte les témoignages précieux de ces Français qui ont défendu l'honneur de la France en aidant et abritant des Juifs au péril de leur vie. Par le biais d'une dizaine de podcasts, leurs voix sont désormais immortalisées et, avec elles, gardées intactes l'émotion, la dignité et la grandeur d'âme de ces Justes.

Je finirai par saluer le travail des autres associations mémorielles soutenues ici dans ce projet de délibération, notamment l'"Association française Buchenwald Dora et Kommandos", l'"Amicale de Neuengamme et de ses Kommandos", ainsi que l'"Amicale de Mauthausen". Elles travaillent à mieux faire connaître chacun de ces camps d'extermination aux jeunes générations et honorent la mémoire de leurs déportés.

Ce travail collectif est en quelque sorte la voix de notre mémoire, une voix qui maintient notre vigilance éveillée. Nous le devons aux victimes assassinées, nous le devons aux survivants qui ont témoigné, nous le devons à ceux qui aujourd'hui sont aussi sur notre continent les victimes d'une barbarie inouïe.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, cher collègue.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme la maire Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, cher collègue, Monsieur BOHBOT, pour votre intervention.

Ce projet de délibération est l'occasion pour moi de remercier toutes les associations qui œuvrent pour la mémoire et dans la diversité de toutes les mémoires.

Comme vous l'avez rappelé, il y a des subventions pour des projets particuliers et un certain nombre autour de la commémoration du 80e anniversaire de la rafle du Vel'd'Hiv. Mais nous avons aussi des subventions récurrentes, votées chaque année et qui montrent une grande diversité de notre soutien à ces associations mémorielles. Ainsi, je citerai l'"Association des combattants prisonniers de guerre et combattants d'Algérie de Paris". Il y a aussi l'"U.D.A.C.", "Ciné-Archives" ou la Fondation Charles de Gaulle, "Les amis de la Commune de Paris", le comité de "La Flamme", aussi bien que la Maison Elsa Triolet-Aragon.

Je me réjouis donc que nous puissions soutenir tout ce travail et je vous remercie de voter favorablement ce projet de délibération.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 365.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAC 365).

Merci beaucoup.

2022 DAC 485 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Jean-Michel Frank au 7, rue de Verneuil (7e).

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 485 à propos de l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Jean-Michel Franck au 7, rue de Verneuil, dans le 7e arrondissement.

La parole est de nouveau à M. Jack-Yves BOHBOT, du groupe Changer Paris, pour cinq minutes, cher collègue.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je voulais m'arrêter un instant sur ce projet de délibération qui pointe un personnage méconnu de l'histoire des Français - n'est-ce pas, Madame la Maire - et des Parisiens, mais qui mérite toute notre attention et auquel ce projet de délibération rend un véritable hommage.

Jean-Michel Frank était un petit-cousin d'Anne Frank et il porte un nom qui est chargé d'histoire dans notre pays. Il est aussi marqué par la tragédie de la Shoah.

Pourtant, bien avant que le tragique ne vienne frapper à sa porte, son nom fut plutôt le symbole de l'une des périodes des plus fastes et les plus brillantes de la modernité parisienne. Brillant autodidacte, passionné d'art et de littérature, Jean-Michel Frank se lança par hasard et sans réelle formation dans le métier de la décoration, presque

par bravade familiale. Une bravade et une liberté de ton qui en firent tout simplement le décorateur vedette de l'entre-deux-guerres, le génie incontesté du Mouvement moderne français, Paris était alors la capitale de l'art.

L'histoire commence lorsque Louis Aragon, un ami, lui demande de décorer son appartement. Son style raffiné et minimaliste détonna dans le Paris mondain et artiste de l'époque. Du salon des Noailles aux grands magasins new-yorkais, il imposait sa loi, vidait, effaçait, éliminait. La consécration arriva en 1926 avec son aménagement de l'hôtel particulier des Noailles, place des Etats-Unis : murs couverts de parchemins, fauteuils immaculés, table d'appoint en marqueterie de paille, lampes en quartz et portes en bronze. Le salon immortalisé par les photographies de Man Ray est devenu le paradigme de la sophistication épurée.

Comme l'écrit sa biographe Laurence BENAÏM : "C'était le Chanel de l'ameublement, il vendait de la pauvreté aux milliardaires." Ses autres collaborations avec Schiaparelli, avec Guerlain, avec Rochas, sa clientèle artiste de Francis Poulenc ou encore son amitié avec les Surréalistes signent le portrait nostalgique d'un âge d'or parisien.

Hélas, c'est au sommet de sa gloire que Jean-Michel Franck fut contraint de fuir Paris, au moment des persécutions pendant la Seconde Guerre mondiale. Il se réfugie à New York et ne réchappe pas à la noirceur de l'époque et se suicide en 1941 en se jetant d'un gratte-ciel. Un temps éclipsé, il est redécouvert au début des années 1990 par Yves Saint Laurent.

Cette histoire a commencé au 7, rue de Verneuil, dans le 7e arrondissement, où une plaque commémorative à son nom sera posée, avec un appartement emblématique de son style dépouillé, immortalisé par ce bon mot de Cocteau, sur lequel je conclurai : "Charmant jeune homme, dommage que les voleurs lui aient tout prix".

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, cher collègue, pour ces quelques instants de grâce.

Mme Laurence PATRICE va vous répondre, chère Laurence.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire et merci, cher collègue, pour la belle présentation de cet architecte décorateur. Une grande personnalité de son époque, aussi un être humain très élégant, très raffiné et tout à fait discret. C'est dommage effectivement qu'il soit aussi peu connu.

Je veux remercier tout particulièrement Laurence BENAÏM pour le travail, la belle biographie qu'elle lui a consacrée, pour avoir beaucoup travaillé pour le faire connaître et que l'on puisse ainsi le reconnaître et porter sa mémoire à Paris, dans le lieu même où il vécut, rue de Verneuil depuis 1925 avant de fuir cet appartement en 1940. Il est mort effectivement aux Etats-Unis après une année d'errance qui le mène au suicide, tellement il était troublé par la période que vivaient l'Europe et le monde entier.

Je me réjouis également de cet hommage et je vous invite à voter ce projet de délibération. Je remercie particulièrement Jean-Yves BOHBOT pour sa présentation.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Oui, c'est Jack-Yves mais je crois qu'il s'est reconnu.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 485.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAC 485).

2022 DAC 486 - Apposition d'une plaque commémorative en souvenir du Café de la Régence au 161, rue Saint-Honoré (1er).

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - On poursuit sur cette lancée avec le projet de délibération DAC 486 qui concerne l'apposition d'une plaque commémorative en souvenir du Café de la Régence, au 161, rue Saint-Honoré à Paris Centre dans le 1er arrondissement.

La parole est à M. Vincent BALADI, du groupe Changer Paris, pour cinq minutes.

M. Vincent BALADI. - Madame la Maire, mes chers collègues, l'Histoire est la mémoire du monde, celle des peuples et des nations, mais aussi à l'échelle locale des villes et même des quartiers. La mémoire permet d'enraciner l'Histoire dans le temps long, de donner à notre réflexion le recul nécessaire à son acuité et de créer du lien entre les membres d'une même collectivité.

Ouvert de 1680 à 1910, le Café de la Régence est l'un des premiers cafés de Paris. Situé dans le 1er arrondissement, juste à côté de ce qu'est devenue la Comédie-Française, il est le symbole de l'émulsion intellectuelle qui a caractérisé le Siècle des Lumières, de la passion pour les jeux de réflexion comme les échecs, et au-delà de la conversation.

Aussi, je ne peux que saluer l'hommage à l'esprit français et à notre culture que traduit cette initiative par l'apposition de cette plaque commémorative.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci à vous, cher collègue.

Je donne de nouveau la parole à Laurence PATRICE pour vous répondre.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, cher collègue. Effectivement, il est important de marquer aussi la mémoire des lieux. En tout cas, je m'y attache et nous avons un certain nombre de projets dans ce sens.

Comme vous l'avez dit, il s'agit d'un des premiers cafés de Paris fondé en 1681. Ce projet a été porté par la Commission histoire et culture de la Fédération française des échecs, et particulièrement par Jean-Olivier LÉCONTE qui est spécialiste du sujet et a écrit un livre très intéressant sur ce lieu. Je le citerai, il a écrit : "Chaque activité culturelle, chaque religion, chaque sport, tous possèdent un lieu de référence qui fait l'objet de pèlerinages. Pour les échecs, c'est donc le Café de la Régence".

Je me réjouis donc qu'au cœur de Paris Centre, nous puissions rendre cet hommage à un lieu emblématique de Paris.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 486.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAC 486).

2022 DAC 487 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Génia et Hénieck Finkelsztajn au 55, rue Saint-Antoine (4e).

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 487 : apposition d'une plaque commémorative en hommage à Génia et Hénieck Finkelsztajn - j'espère que je prononce correctement - au 55, rue Saint-Antoine, dans le 4e arrondissement.

Jack-Yves BOHBOT, c'est à vous.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, l'histoire de Génia et Hénieck Finkelsztajn est à l'image de la communauté juive polonaise de l'époque, qui fut percutée par l'invasion allemande de 1939 et de 1940 et par le projet de solution finale des nazis de destruction des juifs d'Europe.

Hénieck fut le seul parmi sa famille à éviter la déportation et Génia fut la seule survivante de sa famille ayant pu s'échapper miraculeusement du ghetto juif de Varsovie, la veille de l'insurrection d'avril 1943. On se souvient que le ghetto juif résista pendant trois semaines à une division SS.

Ces deux jeunes se marièrent peu après la guerre et la France, Paris devinrent leur terre d'accueil. Génia a contribué au devoir de mémoire avec son témoignage de ceux qui ont porté en France la mémoire des juifs du ghetto de Varsovie.

En 1994, Génia livre son récit dans le documentaire "La saga des Finkelsztajn", mais ce qui m'a le plus marqué, ce sont ses mots, son talent de poète et son recueil "Le cri du ghetto", quarante-cinq ans après, dédié à ces 6 millions d'innocents perdus dans le néant, qui reçut en 1988 le Prix de la poésie de la Ville de Paris.

Ils méritent bien tous les deux cette plaque commémorative qui sera apposée sur l'immeuble de la rue Saint-Antoine où ils vécurent.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous remercie, cher collègue.

La parole est à Laurence PATRICE, Madame la Maire.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Jack-Yves BOHBOT. Je ne serai pas plus longue. Il s'agit effectivement d'honorer des personnes qui ont en plus particulièrement travaillé leur vie entière à la transmission de cette mémoire, celle du ghetto de Varsovie et de la Shoah.

C'est un beau projet qui participe aussi à rendre visible la mémoire de ce quartier particulier du centre de Paris. Donc je vous invite bien évidemment à voter ce projet de délibération.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 487.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAC 487).

2022 DAC 490 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à René Le Prévost au 33, rue Compans (19e).

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 490 qui concerne encore l'apposition d'une plaque commémorative, cette fois en hommage à René Le Prévost. Ce sera au 33, rue Compans dans le 19e arrondissement.

La parole est à Mme Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen pour cinq minutes, chère Camille.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, nous sommes très heureux et très émus de ce projet de délibération formalisant l'hommage à René Le Prévost qui fait suite à l'adoption du vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen en juillet 2021.

Prisonnier de guerre, résistant communiste, acteur de la Libération de Paris avec les francs-tireurs et partisans, et président de l'"A.N.A.C.R.", "Association nationale des anciens combattants et amis de la résistance" du 19e, la vie de René Le Prévost fut marquée par la guerre et ses désastres humains.

Né en 1918 à Paris, il côtoie dès l'enfance, avec son père mutilé de guerre, les survivants de la Première Guerre mondiale, ces "gueules cassées" dont la présence, dira-t-il, participera à forger son engagement. A 12 ans, il entre dans la vie professionnelle en tant que garçon boucher et très vite il s'engage dans les jeunesses communistes. Très vite viendront les manifestations antifascistes en 1934 et le Front populaire en 1936.

Il a à peine 19 ans, en septembre 1939, lorsqu'il est mobilisé en Belgique pour combattre l'Allemagne nazie. Avec son unité, il refuse la capitulation de Pétain et continue à se battre avant d'être fait prisonnier à Verdun. Il passera deux ans dans un camp en Allemagne, d'où il tentera de s'évader deux fois, et la troisième fois sera la bonne, après avoir découvert dans de vieux journaux l'exécution de plusieurs de ses camarades syndicalistes et communistes fusillés à Chateaubriant et dont certains noms sont affichés dans notre hémicycle. Il arrive à Paris en 1942 et rejoint immédiatement la Résistance jusqu'à la Libération, à laquelle il participe activement dans le 19e arrondissement aux côtés de francs-tireurs.

Après la guerre, René Le Prévost continue sa vie marquée par son engagement syndical à la C.G.T. et politique au parti communiste. Jusqu'en 1952 il dirigea le centre de vacances de Baillet à destination de familles de métallurgistes. Dans ce centre, fidèle à ses engagements internationalistes et solidaires, il a accueilli des enfants de républicains espagnols et de mineurs en grève.

Mais surtout, René Le Prévost, aux côtés de Robert Endewelt, lui aussi résistant communiste du 19e arrondissement, sera un infatigable passeur de mémoire. Avec l'"A.N.A.C.R." du 19e arrondissement, que René présida jusqu'à la fin de sa vie, ils font un travail exceptionnel de recensement des résistants et résistantes qui a abouti à la pose de nombreuses plaques dans l'arrondissement. De ce travail naîtra aussi un livre : "La Résistance dans le 19e arrondissement".

Et il était de chaque commémoration, ne manquait aucune occasion de transmettre, auprès des plus jeunes dans les établissements scolaires, son histoire et celle de ses compagnons de lutte qui ont donné leur vie pour que nous puissions vivre libérés du fascisme.

Il avait aussi à cœur de transmettre les valeurs et les conquêtes sociales de la Résistance. Toutes ces avancées sociales issues du Conseil national de la Résistance, dont nous avons commémoré le 79e anniversaire le 27 mai dernier, et dont nombreux sont ceux qui s'emploient à détruire l'héritage.

René Le Prévost nous a quittés le 1er mai 2015, une date forte en symbole pour ce militant syndical, et honorer la mémoire de René Le Prévost, c'est aussi poursuivre son engagement militant.

Une plaque sera donc posée au 33, rue Compans, où il a vécu avec sa femme, Josette Aubert-Le Prévost, à qui nous pensons beaucoup aujourd'hui. Et nous pensons aussi beaucoup à Pascal Frey qui a pris le relais de René Le Prévost et de Robert Endewelt à l'"A.N.A.C.R." du 19e.

Afin que son engagement continue d'inspirer des générations dans son quartier de la place des Fêtes, nous vous invitons à voter pour ce projet de délibération.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, chère collègue.

La parole est à Mahor CHICHE pour le groupe Paris en commun, cher Mahor.

M. Mahor CHICHE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je voudrais dans mon intervention commencer par saluer la mémoire d'Elie Buzyn qui vient de nous quitter. Malgré l'horreur d'Auschwitz et l'extermination de tous les siens, il choisit la vie, il choisit de transmettre la mémoire. Comme tant d'autres, il avait compris qu'avec les larmes, on ne construit rien.

Avec les larmes, on ne construit rien. Voici une maxime que René Le Prévost et son compère de toujours, Robert Endewelt, auraient pu faire leur. Elle symbolise leur enthousiasme, leur espoir dans un avenir meilleur et leur fervente détermination à transmettre l'histoire de France, l'histoire de la Résistance.

La mairie du 19e porte le projet d'apposition d'une plaque en mémoire de René Le Prévost, prisonnier de guerre, évadé et résistant.

Né en 1918, à Paris 10e, René Le Prévost a moins de 20 ans lorsqu'il s'enrôle dans l'armée pour effectuer son service militaire. En septembre 1939, il se trouve engagé en Belgique, mobilisé contre les troupes allemandes. Le 17 juin, il refusa l'Armistice et continua avec ses camarades résistants à combattre l'ennemi nazi. Malheureusement, le 26 juin 1940, il est fait prisonnier à Verdun. Il subit de nombreuses tortures, il fut l'objet de nombreuses brimades et de travaux forcés.

A deux reprises, il tenta de s'évader, en vain. Il fut alors déporté au camp de représailles allemand de Rawa-Ruska, situé aujourd'hui en Ukraine. Il faut savoir qu'à l'époque, les Allemands considéraient qu'au bout de deux tentatives d'évasion, la troisième était l'exécution automatique.

Malgré tout, il décida de tenter une troisième évasion, lorsqu'il découvrit que ses camarades de Chateaubriant furent fusillés. C'est ainsi qu'il réussit à s'échapper en avril 1942 et dès lors, il prit une grande part dans la Libération de Paris et dans l'insurrection du 19e. Il devient chef du Nord-Est parisien, et est doublement recherché puisqu'il était entré dans la clandestinité en tant que résistant et en tant qu'évadé de guerre. En août 1944, aux côtés de la Compagnie Saint-Just et de Madeleine Riffaud, il participe à la Libération de Paris 19e, et en particulier à l'attaque du train de la Petite ceinture.

Membre du Parti communiste, il intégra les plus hautes fonctions, avec des responsabilités au sein du Comité du 19e. Durant sa vie, René Le Prévost a toujours été un engagé.

Engagé dans le travail de mémoire et le travail de résistance - Camille NAGET l'a rappelé -, il a eu un rôle important, en tant que syndicaliste mais surtout en tant que président de l'"A.N.A.C.R." 19e, où en lien avec les chefs d'établissement, les enseignants du 19e, il instaura un "Parcours Mémoire" qui se déroule maintenant depuis quinze ans dans le parc des Buttes-Chaumont et permet la rencontre des jeunes collégiens de 3e avec les anciens combattants ou anciens déportés du 19e. Ce travail mémoriel est évidemment essentiel à la préservation de la mémoire. Il y a encore une semaine, nous réunissions plus de 200 élèves pour perpétuer ce travail.

Nous avons également établi un "Mois des Mémoires", qui concilie toutes les mémoires et permet de mobiliser acteurs culturels et associatifs, et de continuer à rendre le plus bel hommage à nos résistants et à transmettre aux générations futures.

Camille NAGET l'a évoqué, un grand ouvrage "La Résistance dans le 19e" a été édité, en 2005 au Temps des Cerises, pour rappeler cet engagement de plus de 200 résistants du 19e dans l'histoire de la Libération de Paris. La mairie du 19e est heureuse de vous annoncer que cet ouvrage sera réédité cette année.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, cher collègue.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET du groupe Communiste et Citoyen pour cinq minutes. Je comptais sur ces 5 minutes pour faire une discrète quinte de toux, c'est raté !

Pour répondre, je donne la parole à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Je ne vais pas vous permettre de tousser très longtemps, Madame la Maire, car je serai courte !

Nous avons largement évoqué ici la personnalité de René Le Prévost et l'apposition de cette plaque est fort attendue par ses anciens camarades, par son épouse, comme cela a été rappelé, et évidemment par les représentants de l'"A.N.A.C.R." du 19e arrondissement.

Donc, je me réjouis que nous puissions le faire et je me réjouis surtout du fait que René Le Prévost - on a raconté sa vie et son engagement - était lui-même, comme le rappelait ma collègue Camille NAGET, très attentif aux plaques commémoratives. Il a souhaité qu'il y en ait un certain nombre dans le 19e arrondissement et ailleurs. Je trouve par conséquent que c'est un beau geste que de lui en dédier une, désormais dans ce 19e qu'il a tant aimé et où il a beaucoup milité.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, chère collègue, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 490.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAC 490).

2022 DEVE 34 - Dénomination "Jardin du Moulin de la Vierge - Carole Roussopoulos" attribuée au jardin situé 125, rue Vercingétorix (14e).

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 34 pour la dénomination "Jardin du Moulin de la Vierge - Carole Roussopoulos" attribuée au jardin situé 125, rue Vercingétorix dans le 14e arrondissement.

La parole est à ma chère Geneviève GARRIGOS, pour cinq minutes, pour le groupe Paris en commun.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Merci, Madame la Maire.

"Je me réveille le matin et je me dis : ça, il faut que ça s'arrête. Ce qui m'intéresse, c'est d'avoir un petit levier d'action sur la réalité, en toute modestie, car je n'ai jamais pensé qu'une bande-vidéo allait changer le monde. C'est la conjoncture, la rencontre de gens à un moment donné qui fait bouger les choses. Et alors l'image et mon énergie peuvent effectivement intervenir. C'est une question d'énergie plus que d'esthétique. Et une question de colère, un mot que j'aime beaucoup. Je trouve que la colère est quelque chose d'extrêmement positif. C'est ce qui fait qu'on ne s'endort pas."

C'est par ces mots simples que Carole Roussopoulos décrivait son travail et son approche, celui d'une femme avec une bande-vidéo. En effet, c'est la première femme et la deuxième personne après Jean-Luc GODARD à avoir acquis en France une caméra Portapak qui pouvait être portée et manipulée par une seule personne.

Ce sont les mots d'une femme engagée dans les combats, qui met sa colère dans l'action pour faire comprendre et partager un engagement sur tous les fronts, et ces mots - je sais que je ne suis pas seule dans ce Conseil à faire miens - pour exprimer avec clarté et simplicité l'origine de nos engagements, qu'ils soient politiques ou militants.

C'est pour témoigner des échanges entre Jean Genet et Angela Davis qu'elle va utiliser cette caméra en premier lieu. Et pour donner voix à tous les combats qu'elle a créés le premier collectif de vidéo militante "Video Out" en 1971, année où elle filme la première marche de ce qui ne s'appelait pas encore les Fiertés L.G.B.T. à Paris, et plus généralement l'action du mythique "Front homosexuel d'action révolutionnaire", le "F.H.A.R."

En 1974, c'est avec Delphine Seyrig et Iona Wieder qu'elle fonde Les Insoumuses, association de création vidéo militante, et réalise "Maso et Miso vont en bateau" et "SCUM manifesto". Révolutionnaire ! Deux pamphlets inventifs et irrévérencieux.

Féministe militante, elle capte la parole, l'attitude, le silence de tous ceux, de toutes celles que la société ne veut pas voir et entendre : femmes qui travaillent, grévistes, prostituées, toxicomanes, prisonniers, gays et lesbiennes, victimes d'inceste, personnes très âgées ou en soins palliatifs. Elle filmera jusqu'en 2009 toutes les luttes, créatrice de nouvelles formes et actrice de l'histoire populaire en train de se faire, refusant le contrôle exercé par les médias traditionnels.

Outre son travail de vidéaste, Carole Roussopoulos a enseigné la vidéo à la faculté de Vincennes de 1973 à 1976, a fondé en 1982 le Centre audiovisuel Simone de Beauvoir qui archive et produit toujours aujourd'hui des documents consacrés aux femmes. De 1986 à 1994, elle animera et dirigera "L'Entrepôt", lieu culturel très connu dans le 14e arrondissement.

Suisse de naissance, c'est donc Paris qu'elle a filmé et qu'elle a fait vivre. De nombreux hommages lui ont été rendus dans les salles, les festivals ou les cinémathèques, parmi lesquels celui de la Cinémathèque française en 2007. Carole Roussopoulos a été nommée Chevalière de la Légion d'honneur en 2004.

Paris joint désormais sa voix au cœur de ces hommages en associant son nom au jardin du 125, rue Vercingétorix dans le 14e arrondissement, qui s'appellera désormais "Jardin du Moulin de la Vierge - Carole Roussopoulos". Cet hommage, c'est à son œuvre, à sa personne, mais aussi au grand bonheur et à la grande rigolade qu'elle reconnaissait dans le combat. Et ce sera l'occasion de rappeler à tous, et surtout à toutes, que ces images nous appartiennent pour encourager cette transmission, pour faire que les nouvelles générations féministes et militantes fassent cette joie intangible et vibrante et ne s'endorment pas.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, chère Geneviève GARRIGOS.

Non moins chère Alice COFFIN. Il est des colères saines.

Mme Alice COFFIN. - Oui, et merci, Madame la Maire ! Et merci à Geneviève GARRIGOS pour sa très belle intervention.

Ce matin, dans un couloir de l'Hôtel de Ville, j'ai croisé Laurence PATRICE, adjointe à la Mémoire à qui nous devons ce projet de délibération, et elle-même demandait : "Tu vas parler de Carole tout à l'heure ? Et pouvoir lui répondre avec un immense sourire "Oui, je vais parler de Carole" a illuminé ma journée.

Parler de Carole Roussopoulos donc, parler de celle qui a tant fait parler les autres, celles et ceux qu'on n'écoute jamais, qu'on ne voit jamais, au travers de quelques 120 films, qui a fait parler les ouvrières de LIP, les Palestiniens, les gays et lesbiennes, les personnes immigrées, les mères espagnoles au temps du franquisme, au point même d'utiliser ces mots parlés dans certains titres de ses films, comme "Les prostituées de Lyon parlent" et le "parlent" est ici primordial. Le "parlé" est la marque de Carole Roussopoulos qui donnera la parole à tant de ceux et celles qui en étaient privés, aux premiers et premières concernés, comme on dit désormais.

A nous aujourd'hui de parler d'elle et de contribuer, grâce à ce jardin Carole Roussopoulos, à faire encore et encore parler d'elle.

Je voudrais en quelques mots vous dire pourquoi c'est important que le plus grand nombre possible de personnes, et en particulier les militantes féministes confirmées ou en herbe, à venir, voient ses œuvres. Je dis "à venir" parce que moi, c'est grâce à un film de Carole Roussopoulos qui s'appelle "Debout", vu dans un cinéma Utopia un soir du début des années 2000, que je suis devenue activiste féministe. Pas à cause des injustices quotidiennes, du sexisme omniprésent, de la colère, mais grâce à la joie et au bonheur qui irradient de ce film consacré aux militantes du M.L.F. Et je me suis dit : c'est ça que je veux faire dans la vie.

A la mort de Carole Roussopoulos, en 2009, le site d'information féministe Foleffet écrivait qu'elle est un talisman. Je le crois très fort. La vie, les œuvres plus que tout, la démarche militante et artistique, les deux ensemble, de Carole Roussopoulos nous protègent et nous permettent d'accéder à d'autres mondes, comme un talisman. Je voudrais dire pourquoi. Pour toutes celles qui ne la connaissent pas, elles ne disposent donc pas de ce bouclier magique qu'offre la connaissance des œuvres et de la démarche de Carole Roussopoulos.

Pourquoi ? Parce que militer en féministe, c'est toujours devoir déjouer le risque de l'épuisement, de l'assèchement. Pas un jour sans qu'une colère surgisse. La colère est nécessaire, elle est impérative, salutaire, mais ce qui nous menace, ce qui nous épuise, c'est d'être seulement dans la réaction, de devoir toujours répondre : répondre à la nomination d'un ministre accusé de viols, une énième procédure bâillon lancée contre des militantes, répondre, répondre, répondre... Quand on documente et on soutient tant de combats, comme l'a fait Carole Roussopoulos, le risque est d'être seulement dans la réaction. Or, risque qu'elle a brillamment déjoué, pour reprendre une phrase d'Amandine GAY, elle aussi réalisatrice féministe, il faut essayer de se fixer un précepte : moins de réactions, plus de création. Sinon on se fait happer dans la réponse permanente et c'est absolument épuisant.

Carole Roussopoulos est précisément parvenue à ce que sa réactivité aux injustices quotidiennes soit toujours créativité. Comment ? En s'appuyant sur ce qu'elle dénonçait pour le dépasser. Exemple, son film "Les prostituées de Lyon parlent" que j'ai déjà mentionné. Lorsqu'au printemps 1975, elle s'installe dans l'église Saint-Nizier de Lyon occupée par deux cents femmes qui exigent que cesse le harcèlement policier officiel dont elles sont la cible en tant que prostituée, Carole Roussopoulos dispose, à l'extérieur de l'église, des moniteurs vidéo qui retransmettent les débats pour les passants, surtout des hommes, avec un son très fort pour que même les gens à l'intérieur des voitures entendent. Il y a donc un dispositif militant de conviction qui devient partie prenante de l'œuvre.

Idem pour tous ses documentaires qui s'appuient sur des émissions ou des extraits d'émissions de télévision. On citera la lecture du "SCUM Manifesto" avec Delphine Seyrig ou "Miso et Maso vont en bateau" qui décrit, démonte et fait exploser une émission particulièrement misogyne de Bernard PIVOT.

Ce dispositif-là, on va le retrouver chez des collectifs militants féministes ou antiracistes : le collectif "La Barbe" utilisera aussi les panneaux de cinéma muet pour éclairer la violence sexiste d'une scène. Les journalistes Sihame ASSBAGUE et Widad KETFI démonteront le dossier tabou sur l'islam de Bernard de La VILLARDIÈRE sur M6, le rebaptisant #DossierTabouche et le piratant en direct.

Alors, à toutes les militantes créatrices journalistes qui luttent contre le sexisme, le racisme, l'exploitation patronale et tant d'autres terreurs, prenez le temps, si vous le pouvez, de regarder l'un ou l'autre des films de Carole Roussopoulos. Cela aide à avoir envie de continuer quand c'est si dur parfois. Et mes pensées vont bien sûr aussi à ses proches amis et à sa famille.

Merci.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, chère Alice COFFIN, pour cette présentation pleine de vie et pleine de joie, à l'image de l'œuvre de Carole Roussopoulos, la joie n'empêchant pas évidemment d'être conscients ou conscientes et d'être en colère.

Pour vous répondre, peut-être sur le même ton, Mme Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - En tout cas, merci, Madame la Maire, et je vais remercier vraiment très chaleureusement mes deux collègues qui se sont si bien exprimées et qui ont porté avec tant d'enthousiasme et de joie cette dénomination, comme j'ai eu plaisir à le faire et à le proposer.

Je dois aussi saluer - elle n'est pas là - la maire du 14e arrondissement avec qui j'ai échangé pour lui proposer cette dénomination et qui est ravie aussi d'accueillir Carole Roussopoulos dans son arrondissement. En plus, le 14e arrondissement commence à avoir cette culture de la dénomination féministe, puisque nous avons inauguré il y a peu le jardin Monique-Wittig et l'allée Félicie-Hervieu. Effectivement, ce jardin est situé juste à côté de "L'Entrepôt", qui est ce cinéma, ce lieu culturel très important du 14e arrondissement et même de Paris, que Carole Roussopoulos anima.

Je ne vais pas répéter tout ce qui a été dit, je me réjouis puisque Carole Roussopoulos était vraiment une pionnière en documentant, avec la légèreté de son matériel et la profondeur de ses idées et de ses engagements, toutes les grandes luttes sociales, féministes, les luttes des droits L.G.B.T. également en France, et aussi parfois à l'étranger puisqu'elle a aussi documenté la lutte des femmes dans l'Espagne franquiste. Puis je veux aussi insister sur le fait qu'elle a cofondé le Centre audiovisuel Simone de Beauvoir qui au tout début était aussi situé dans le 14e arrondissement.

Donc, moi aussi, je me réjouis vraiment que nous puissions lui rendre hommage. Et comme chacun sait, je suis très attachée à Delphine Seyrig et elle a beaucoup été complice de Delphine Seyrig, donc je me réjouis d'autant plus de ce compagnonnage, si l'on peut dire, en tout cas de cette sororité.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce projet de délibération DEVE 34.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DEVE 34).

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Une petite requête à l'égard de nos collègues du groupe Changer Paris. Quand vous vous parlez entre vous... Pas à l'instant, mais je n'ai pas voulu interrompre tout à l'heure les débats et je profite de ce moment entre deux projets de délibération. Tout à l'heure, pendant qu'Alice COFFIN et Geneviève GARRIGOS s'exprimaient, vous aviez des discussions... Je vous le dis avec bienveillance, chers collègues. Ce n'est pas une critique, c'est une simple remarque. Quand Geneviève GARRIGOS et Alice COFFIN s'exprimaient, vous aviez des discussions, pas du tout scandaleuses a priori, mais... Ecoutez, je ne suis pas complètement folle, à moitié mais pas complètement. Je vous dis qu'il y avait des conversations qui faisaient un petit bruit de fond un peu dérangent. Je vous demande juste, soit de les continuer à bas bruit, soit de les avoir à l'extérieur, c'est tout. Pas de souci plus grave que celui-là. Merci.

2022 DU 59 - Dénomination allée Hanna Kamieniecki (11e).

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 59 pour dénommer l'allée Hanna Kamieniecki dans le 11e arrondissement.

La parole est à M. Jack-Yves BOHBOT, du groupe Changer Paris, pour cinq minutes.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Madame la Maire.

Nous avons écouté religieusement les interventions de Mme COFFIN et de Mme GARRIGOS et je peux vous dire que nous pouvons en faire état, donner la substance de leurs interventions car elles étaient toutes les deux extrêmement intéressantes.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Alors, au temps pour moi ! J'ai entendu des voix, manifestement.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Mes chers collègues, nous allons nous retrouver sur cette personnalité Hanna Kamieniecki, une jeune femme qui a été un témoin, un acteur de la Seconde Guerre mondiale. C'est une jeune juive polonaise mineure qui s'est engagée après la rafle du Vel'd'Hiv dans un groupe de résistants extrêmement célèbres qui est la FTP-MOI. C'est un groupe de Juifs immigrés qui avait été organisé par le parti communiste et qui a été immortalisé par la belle chanson de Léo Ferré avec les très belles paroles de Louis Aragon. Elle devint un agent de liaison de ce groupe FTP, dont nous savons qu'un grand nombre de militants ont été exécutés par la police de Vichy et par les nazis.

Après la guerre, cette grande dame a poursuivi son combat d'une autre façon. Dans le sillage de Serge KLARSFELD, elle se donne pour tâche de préserver de l'oubli le souvenir des petites victimes de l'atrocité génocidaire nazie et elle se lance dans le 11e arrondissement, arrondissement atrocement frappé par la Shoah, pour faire apposer des plaques en mémoire de ces jeunes disparus.

Cofondatrice en 1999 de l'Association pour la mémoire des enfants juifs déportés du 11e", puis présidente d'honneur de cette même association, c'est grâce à elle qu'a pu être sauvegardée la mémoire de 1.644 enfants de cet arrondissement, tous morts en déportation. Leur nom a été arraché à une seconde mort, celle du néant de l'histoire. Ils sont désormais honorés sur les murs des écoles qu'ils ont fréquentées ou, pour ceux qui étaient trop jeunes pour fréquenter les écoles primaires, sur la stèle du jardin qui est située à la Folie Titon. Paris devait évidemment honorer celle qui s'est battue avec tant de courage pendant l'Occupation et qui a œuvré au devoir de mémoire avec tant de générosité toute sa vie durant.

Pour finir, je voudrais vous dire mon émotion et ma reconnaissance de voir cette dénomination Hanna Kamieniecki côtoyer Mireille Knoll. Les deux allées placées côte à côte nous rappellent que le devoir de mémoire est toujours une mise en garde pour le temps présent.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous remercie, cher collègue.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Laurence PATRICE, de nouveau.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Une fois de plus, je remercie Jack-Yves BOHBOT pour sa très belle intervention.

Effectivement, ce vœu avait été voté déjà à l'unanimité du Conseil de Paris du mois de juin 2021 et il a été adopté par la Commission du 4 février dernier.

Le parcours de Hanna Kamieniecki est vraiment très important, par le fait qu'elle a déjà échappé à la rafle du Vel' d'Hiv et qu'elle a ensuite résisté et été FTP-MOI comme agente de liaison. Elle a participé en 1944 à l'insurrection parisienne, à la Libération de Paris, mais cela a été dit.

Mais je veux dire aussi tout le travail très important qu'elle a effectué, notamment dans le 11e arrondissement, puisqu'elle a participé dès 1999 à la création de l'"A.M.E.J.D." et au travail qui a suivi pour l'apposition de toutes ces plaques dans les écoles qui rappellent la mémoire des enfants juifs déportés de cet arrondissement, comme d'ailleurs il y a les plaques "A.M.E.J.D." dans tout Paris.

Je suis donc vraiment très honorée que nous puissions avec sa famille lui rendre tous ensemble cet hommage de dénomination de son allée dans le 11e arrondissement.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce projet de délibération DU 59.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DU 59).

Merci, chers collègues.

2022 DU 60 - Dénomination place du Professeur Christian Cabrol (13e).

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 60 pour la dénomination d'une place en l'honneur du professeur Christian Cabrol, dans le 13e arrondissement.

La parole est à M. Vincent BALADI du groupe Changer Paris, pour cinq minutes, cher collègue.

M. Vincent BALADI. - Madame la Maire, mes chers collègues, gaulliste convaincu, le professeur Christian Cabrol a été avant nous sur ces bancs du Conseil de Paris pendant près de vingt ans. Ce pionnier de la médecine, débarqué à Paris dans le sillage des chars du Général Leclerc avait baigné dans la tradition du médecin de campagne, grâce à son grand-père notamment, et s'enracinait dans l'idée d'une fonction médicale au service de l'humanité.

Christian Cabrol a fait la preuve d'un engagement indéfectible pour la santé de ses concitoyens. C'est à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière, au milieu de cette ville de Paris qu'il a tant aimée, qu'il a su développer tout un ensemble d'innovations qui ont fait la fierté de notre pays. A ce titre, il a réalisé la première transplantation cardiaque en Europe en 1968, mais aussi la première transplantation cardiopulmonaire et la première implantation de cœur artificiel en France en 1986.

En 1989, il a créé "A.D.I.C.A.R.E.", l'"Association pour le développement et l'innovation en cardiologie", dont il a été le président fondateur. En 1998, il devenait membre de l'Académie de médecine. Dans un livre paru récemment, son épouse, l'actrice Bérengère DAUTUN-CABROL, avec qui j'ai pu échanger, lui a d'ailleurs rendu un vibrant hommage.

Avec mon collègue Jean-Baptiste OLIVIER, Conseiller de Paris élu du 13e, nous soutenons cette proposition de nommer l'emprise à l'intersection des rues du Château des Rentiers et de Tolbiac, place Christian Cabrol.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, cher collègue.

La parole est à Laurence PATRICE pour vous répondre, chère Laurence.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, cher collègue. Je ne vais pas reprendre tout ce qui a été fort bien dit.

Effectivement l'emprise souhaitée par la mairie du 13e arrondissement et M. le Maire ici présent, la place située à l'intersection des rues du Château des Rentiers et de Tolbiac, dont le plan a été joint à ce projet de délibération.

Je vous remercie de voter cette dénomination.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 60.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DU 60).

2022 DU 81 - Dénomination place Albert Memmi (Paris Centre).

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 81 pour la dénomination d'une place Albert Memmi à Paris Centre.

La parole est à Ariel WEIL, maire de Paris Centre, pour le groupe PEC pendant cinq minutes.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

D'abord, je voudrais remercier Jack-Yves BOHBOT, qui est encore debout, et Laurence PATRICE évidemment pour l'intervention sur la plaque en hommage à Génia et Hénieck Finkelsztajn qu'on connaît bien. Merci de cette intervention, nous l'avons votée à l'unanimité du Conseil de Paris Centre.

Je n'ai pas souhaité réintervenir dessus aujourd'hui pour nous concentrer sur le projet de délibération, dont il est question ici, qui concerne la dénomination d'une place en l'honneur d'Albert Memmi.

Cela me réjouit pour trois raisons au moins. La première est que c'est l'occasion de redécouvrir cet immense auteur, philosophe, écrivain, sociologue aussi sans doute, qui fut un temps connu, qui est un peu oublié aujourd'hui, alors qu'il a déjà fait l'objet d'un hommage au Musée d'art et d'histoire du judaïsme, justement dans la rue du Temple dont il est question un peu plus haut.

Je rappelle que c'est l'auteur d'ouvrages, dont deux sans doute les plus connus sont "La statue de sel" sur son enfance et son histoire en Tunisie, avant l'immigration en France et sa naturalisation, et du "Portrait du colonisé - Portrait du colonisateur" qui, outre leur mérite ont celui d'avoir été préfacés pour l'un par Jean-Paul Sartre, et pour l'autre par Albert Camus - il faut le faire !

C'est aussi Senghor, qui avait eu des mots incroyables pour Albert Memmi, tant il a pu penser le rapport du colonisé et du colonisateur d'une manière non manichéenne, déjà dans la prévision de ce que sera le travail sur les rapports de domination et de dominés mais, je le dis, sans manichéisme. Il disait, je crois, que si la colonisation détruit le colonisé, elle pourrit le colonisateur. C'est cette pensée du complexe, qui avait été remarquée et saluée par Sartre, peut-être par humilité parce qu'il disait de lui-même : "J'étais une espèce de métis de la colonisation, qui comprenait tout le monde, parce qu'il n'était totalement de personne." C'est donc l'occasion de renouer avec cette belle pensée.

Puis, ce n'est pas un hasard si nous faisons ce choix d'inaugurer une place toute nouvelle. Elle n'est pas encore créée et sera inaugurée dans quelques semaines. Cette place se situe en bas de la rue du Temple, pratiquement au coin de l'endroit où Albert Memmi a choisi de vivre l'essentiel de sa vie avec sa femme et ses enfants.

C'est un endroit qu'il n'avait pas choisi par hasard puisque c'était un endroit d'immigration. C'est aussi un hommage à ce passé, plutôt du passé, qui porte encore ses fruits aujourd'hui, d'accueil qu'a été le Marais pour toutes populations, pour tous les genres, pour toutes les pensées et toutes les nationalités, que ce soit les Juifs d'Europe centrale, dont la présence rue des Rosiers ne lui était pas indifférente, ou que ce soit les Africains du Nord, notamment les Tunisiens qui vivaient dans le quartier à une époque où il y avait des foyers immigrés. Ce n'est donc pas un hasard si Albert Memmi avait choisi ce quartier populaire pour y vivre et y élever ses enfants qui ont fréquenté les écoles locales.

Enfin, je trouve que c'est un beau symbole que de donner ce nom de place Albert Memmi à cette nouvelle place, en bas de chez lui, et qui porte aussi une manière de faire la ville que nous souhaitons poursuivre, approfondir, et qui consiste à travailler avec les habitants. Je rappelle que le projet, qui sera entièrement dévoilé d'ici quelques jours ou semaines, a été construit dans le cadre de "Embellir votre quartier". C'est Jacques BAUDRIER qui avait lancé la réunion publique sur ce sujet, mais qui a surtout fait l'objet d'une concertation permettant justement de construire une place qui fait la part belle au patrimoine traditionnel.

Il y aura des bancs Davioud et certains s'en réjouiront. Il y aura aussi la dernière fontaine Wallace. Je salue Karen TAÏEB qui célèbre cette année, avec beaucoup d'enthousiasme et d'énergie, le 150e anniversaire des fontaines Wallace. La dernière fontaine Wallace de Paris devrait être livrée sur cette place Albert Memmi. Au fond, c'est la manière dont nous voulons faire de ce palimpseste qu'est Paris, un palimpseste vivant qui nous permet de revisiter en permanence les aménagements dits mêlés du patrimoine traditionnel, dans l'esprit de l'esthétique parisienne tout en faisant œuvre de nouveauté.

Je me plais à penser, comme l'a dit la fille d'Albert Memmi, que lui-même, presque dans sa centième année, dans les derniers mois de sa vie, passait là en fauteuil roulant, poussé par sa fille, et accueillait avec philosophie et humilité sa vieillesse et ses stigmates. Il passait là en fauteuil roulant admirant les travaux et se demandant ce qui allait surgir, sans savoir - c'est seul mon regret - que cette place allait être pensée aussi pour l'accessibilité, qu'elle serait une place plate où la rue sera rehaussée pour que l'on puisse y circuler, y compris en fauteuil roulant ou en poussette.

Cette très belle place ne fera pas table rase du passé, au contraire, elle lui rendra hommage et rendra hommage à ce grand habitant qu'est Albert Memmi.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à Laurence PATRICE pour vous répondre.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire, et merci cher Ariel WEIL, Monsieur le Maire, d'avoir eu cette si belle idée effectivement d'honorer, de remettre en lumière ce grand écrivain, universitaire, essayiste et philosophe, très important et peut-être un peu moins lu qu'il y a quelque temps.

Je veux évidemment saluer cette idée qu'il soit honoré, comme vous l'avez dit, là où il habitait, au cœur du Marais et dans un nouveau lieu qui est un lieu d'échanges, de promenade, de croisement. Je trouve que cela lui va bien, puisqu'il a beaucoup questionné la place et la singularité du Juif, par exemple, dans le monde arabe, et comme vous le disiez toute la question de la colonisation et de la décolonisation.

Je veux aussi dire qu'il était un grand défenseur des minorités. Et cela fera aussi plaisir à mon collègue à côté qui l'a bien connu, il était aussi membre du comité d'honneur de l'"Association pour le droit de mourir dans la dignité".

C'est donc un nouvel espace dans Paris qui va remettre aussi au goût du jour un écrivain très important, essentiel, que je vous invite tous à lire ou à relire.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 81.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DU 81).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à une dénomination en hommage au compositeur Pierre Henry.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 48 est relatif à une dénomination en hommage au compositeur Pierre Henry.

A ce sujet, la parole est à Mme Geneviève GARRIGOS pour deux minutes.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Madame la Maire, mes chers collègues, à travers Pierre Henry, c'est à toute la musique contemporaine que nous rendons hommage aujourd'hui, tant son œuvre a été marquée par la transmission et le renouvellement, la réinvention perpétuelle d'une architecture de sons.

Né en 1927, Pierre Henry étudie dans son enfance au Conservatoire de Paris, où il reçoit les cours d'harmonie d'Olivier Messiaen et de composition de la grande Nadia Boulanger. Il apprend le toucher avec les cours de percussion de Félix Passerone.

Devenu compositeur, pianiste et percussionniste, il veut dépasser l'orchestre, trouver de nouvelles sonorités et expérimenter ainsi la manipulation sonore. Voulant créer une nouvelle grammaire du son, il fonde la musique concrète avec notamment sa "Symphonie pour un homme seul" réalisée avec Pierre Schaeffer et chorégraphiée par son ami Maurice Béjart. Sa collaboration avec ce dernier depuis cette création jusqu'à "Tokyo 2002" lui a permis de se libérer de l'écriture et d'explorer la résonance entre danse et son.

Pierre Henry a été l'inventeur de procédés dont la musique d'aujourd'hui ne saurait se passer. Dans les années 1990, il devient pour un public plus jeune le pape de la "techno" et voit se multiplier les "remix" de sa "Messe pour le temps présent". Avec "Métamorphose" et "Psyché Rock", il officialise ces "remix" avec Fatboy Slim, William Orbit et Coldcut. Il remanie et enrichit pour une nouvelle génération la dixième symphonie de Beethoven au Festival de Montreux et réinterprète de même Schubert, Debussy ou Saint-Saëns. De nombreux compositeurs aujourd'hui encore transforment et font vivre son œuvre à laquelle est dédiée une salle entière de la cité de la musique Philharmonie de Paris.

Il vivait et composait au 32, rue de Toul. C'est là que prochainement sera apposée une plaque en son honneur, suite à un vœu voté en 2017, un vœu de Catherine BARATTI-ELBAZ du groupe Socialiste et Apparentés.

Pour enrichir et compléter cet hommage, le groupe Paris en commun souhaite par ce nouveau vœu, à la demande des élus du 12e et notamment de Jean-Luc ROMERO-MICHEL, que le nom de Pierre Henry soit proposé à la Commission de dénomination...

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Et vous connaissez la suite ! Merci beaucoup.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, Geneviève GARRIGOS.

Laurence PATRICE vous répond.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Alors, vous connaissez aussi la suite, mon avis sera favorable pour l'étude par la Commission de dénomination.

Je veux rappeler que la Commission aura lieu au mois de juin, mais le 4 juillet prochain, au 32, rue de Toul, c'est l'adresse mythique de la Maison des Sons, toujours dans cette idée d'honorer à la fois des créateurs et des artistes, mais aussi d'avoir la mémoire des lieux, nous allons inaugurer une plaque et je vous invite à venir à ce premier hommage à Pierre Henry sur les lieux même d'où il créait. J'invite donc tous les élus à venir et notamment Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

L'avis est donc favorable en tout cas pour ce vœu pour étude par la Commission de dénomination.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu n° 48 du groupe Paris en commun avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2022, V. 98).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à une dénomination en hommage à Françoise Rudetzki.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 49 relatif à une dénomination en hommage à Françoise Rudetzki.

La parole est à Rémi FÉRAUD pour le groupe PEC, pour deux minutes.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

Françoise Rudetzki est décédée le 17 mai et aujourd'hui même un hommage national lui est rendu aux Invalides.

Françoise Rudetzki était une femme si courageuse, victime d'un attentat en 1983 et qui, suite à cette tragédie personnelle, est devenue une personnalité engagée, très engagée, connue et reconnue pour avoir fait progresser notre société et notre droit dans la reconnaissance, la prise en charge, l'indemnisation des victimes du terrorisme.

C'est elle qui a fondé "SOS attentats" en 1985, qui a obtenu en 1986 la création du Fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme financé par un prélèvement sur chaque contrat d'assurance. En 1990, elle réussit à faire reconnaître pour les victimes du terrorisme le statut de victime civile de guerre et également la possibilité pour les associations de se porter partie civile lors des procès. Elle a œuvré aussi pour que soit érigé un mémorial pour toutes les victimes du terrorisme inauguré en 1998 par le Président Jacques Chirac.

Plus récemment, elle s'était engagée pour la création d'un Centre national de ressources et de résilience destiné à améliorer la prise en charge des victimes d'événements traumatiques et elle participait comme membre du Comité de préfiguration du Musée-mémorial du terrorisme qui doit voir le jour dans notre ville en 2027.

C'est pour toutes ces raisons, considérant l'ensemble des combats de Françoise Rudetzki, sans qui les victimes d'attentats en France n'auraient le droit d'être partie civile dans les procès pour terrorisme ni celui d'être indemnisé, et parce qu'elle a profondément marqué l'histoire récente de notre pays et de notre ville que nous soumettons ce vœu pour qu'un lieu de Paris soit choisi pour porter le nom de cette femme d'exception.

Je tiens aussi, si vous me laissez une seconde, à excuser l'absence de Dominique KIELEMOËS, notre collègue qui aurait voulu présenter ce vœu et qui participe en ce moment même au procès des attentats du 13 novembre.

Merci à vous.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, cher collègue.

Pour répondre, je donne la parole à Laurence PATRICE, pour deux minutes.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire. Merci, Monsieur le Président.

Nous honorons là la mémoire d'une femme courageuse, dont la pugnacité et l'engagement ont permis de faire avancer les droits des victimes. Nous pouvons avoir une pensée pour celle qui fut membre du Comité de préfiguration, comme vous le rappeliez, du Musée-Mémorial du terrorisme.

Je pense que mon collègue Nicolas NORDMAN, qui présentera en 3e Commission les conventions pour les structures qui interviennent dans le cadre de la politique parisienne d'aide aux victimes, s'associe bien évidemment aussi à cet hommage.

Mon cabinet se rapprochera de la famille pour trouver à Paris l'endroit qui conviendrait le mieux pour célébrer la mémoire de cette grande personnalité. En attendant, mon avis est favorable pour examen par la Commission de dénomination qui se tiendra au mois de juin.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 49 du groupe Paris en commun avec avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2022, V. 99).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à l'apposition d'une plaque en hommage à Ida Grinspan (12e).

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 50 relatif à l'apposition d'une plaque en hommage à Ida Grinspan, dans le 12e arrondissement.

C'est Geneviève GARRIGOS qui prend la parole, pour deux minutes.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Merci, Madame la Maire.

Il me revient, à mon tour, de prendre la parole pour Dominique KIELEMOËS qui, comme l'a expliqué le Président FÉRAUD, ne peut pas être avec nous cet après-midi.

L'objectif de ce vœu adopté à l'unanimité par le dernier conseil du 12e arrondissement est de rendre hommage à Ida Grinspan.

Née dans le 19e arrondissement en 1929, adolescente juive déportée par le convoi 68 de février 1944 à Auschwitz, dont ses parents ne reviendront pas, et rescapée d'une des terribles marches de la mort de l'hiver 1945, elle est devenue, à partir de 1988, après tant d'années à ne pouvoir exprimer l'indicible, une inlassable ambassadrice de la mémoire, en particulier auprès des jeunes générations.

Ida Grinspan a consacré sa vie à parcourir les écoles, collèges et lycées de France, et notamment parisiens pour témoigner, pour transmettre, pour que l'oubli ne fasse pas son œuvre, pour que plus jamais l'horreur ultime ne se reproduise. Cette grande dame a laissé à celles et ceux qui l'ont côtoyée, tout au long de ce travail de mémoire, un indéfectible souvenir.

Considérant l'hommage qui lui a déjà été rendu dans le 19e arrondissement en rebaptisant le collège Claude Chappe en collège Ida Grinspan, elle a aussi vécu au 7, rue Marcel-Dubois de 1985 jusqu'à son décès en 2018. Elle était uneoureuse du bois de Vincennes, où les promeneurs pouvaient la voir régulièrement faire sa marche. C'est donc à la demande de nombreux riverains, commerçants et amis du quartier porte Dorée et porte de Charenton, dont Ida Grinspan était devenue une figure.

Enfin, il nous est demandé d'inscrire son nom dans l'histoire du 12^e arrondissement et c'est aussi pour nous le moyen de poursuivre ainsi modestement son œuvre et d'être fidèles à ses mémoires. C'est pourquoi nous proposons au nom du groupe Paris en commun qu'une plaque à la mémoire d'Ida Grinspan soit apposée au 7, rue Marcel-Dubois dans le 12^e arrondissement.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Laurence PATRICE pour deux minutes.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci chère Geneviève.

Comme vous l'avez signalé, le nom d'Ida Grinspan est déjà celui du collège du 19^e arrondissement, où elle fut élève et où elle a beaucoup témoigné. On sait combien elle était très attachée à ce travail de transmission, elle est vraiment une personnalité qui incarne ce travail de mémoire.

Mais je retiens effectivement l'idée de ce vœu de l'apposition d'une plaque, d'autant, comme vous l'avez signalé, chère collègue, que c'est vraiment à la demande des habitants du quartier, là où elle habitait dans le 12^e arrondissement, 7, rue Marcel-Dubois et où elle a vécu de 1985 à 2018.

L'avis sera donc favorable pour examen par la Commission.

(M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, remplace Mme Audrey PULVAR au fauteuil de la présidence).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 50 du groupe Paris en commun avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2022, V. 100).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une dénomination en hommage à Bernard Pons.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu n° 51 relatif à une dénomination en hommage à Bernard Pons.

La parole est à M. Jean-Didier BERTHAULT du groupe Changer Paris, pour deux minutes.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Monsieur le Maire.

Dans le prolongement de l'hommage rendu par notre Assemblée hier et par ma collègue Catherine DUMAS, le vœu que j'ai l'honneur de vous présenter vous propose que la Ville de Paris honore la mémoire de Bernard Pons par la dénomination d'une voie ou d'une place parisienne du 17^e arrondissement, duquel il fut élu de 1983 à 2008 et auquel il était tant attaché.

Conseiller de Paris mais aussi député de la 6^e circonscription, une partie de ce 17^e arrondissement, il a en outre occupé de prestigieux postes ministériels durant lesquels il n'a eu qu'un seul moteur : servir l'Etat avec courage, détermination et le souci de l'intérêt général. Ces traits de son caractère que certains d'entre nous ici présents lui connaissaient.

Je souhaiterais partager modestement qui était Bernard Pons.

L'ancien résistant d'abord qui, à tout juste 17 ans, prit le maquis pour défendre la France.

Le médecin de campagne, comme on disait alors, pendant quinze années. Ce chapitre de sa vie lui donnera au demeurant une certaine légitimité lorsqu'il soutiendra dès 1973 à l'Assemblée nationale un projet de loi visant à dépénaliser l'avortement qui allait préfigurer la loi Veil. Je me souviens d'ailleurs que sa permanence politique du boulevard Gouvion-Saint-Cyr, près de la porte Champerret, n'avait pas de logo de parti politique ou du RPR à l'époque : c'était celle du Dr Bernard Pons.

L'homme politique, féru du combat politique au sens noble du terme et au plus haut niveau, et qui avait à cœur de transmettre aux plus jeunes, dont j'étais à l'époque, le goût de l'aventure politique. Je me souviens de sa première leçon politique où il m'avait dit : "Quoi que l'on fasse et quoi qu'il advienne en politique, il ne faut jamais humilier."

C'était Bernard Pons, c'est à lui que nous voulons rendre hommage en vous demandant une dénomination, en accord avec son épouse et ses filles que j'associe à notre vœu.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Je vous remercie de votre vœu et de votre intervention.

Notre Assemblée a effectivement rendu un hommage à Bernard Pons en début de séance. Indéniablement, il s'agit d'une grande personnalité parisienne et d'une figure de la politique française.

Votre vœu a été adopté à l'unanimité de votre Conseil du 17^e arrondissement, donc l'avis est favorable pour examen par la Commission de dénomination.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Une explication de vote de Mme Corine FAUGERON, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Corine FAUGERON. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, puisque le groupe Changer Paris soumet ce vœu à l'avis de l'Exécutif et à la délibération du Conseil de Paris, nous exprimerons pour notre part notre opinion politique et historique.

Bernard Pons a été sans conteste un homme politique au long cours. De 1967 à 2008, il fut sans interruption député et ministre, il trouva également le temps d'être député européen et jusqu'en 2008 conseiller de Paris. Une carrière politique bien remplie qui mériterait bien une place ou une avenue à son nom.

Malheureusement, le nom de Bernard Pons reste lié de façon indissociable au drame d'Ouvéa qui pour certains fut un crime d'Etat. Rappelons qu'à la suite de l'assaut donné à la grotte d'Ouvéa, 19 indépendantistes kanaks et 2 gendarmes trouvèrent la mort. Cela s'est passé à l'extrême fin de la première cohabitation, cinq jours avant le deuxième tour des élections présidentielles de 1988 qui opposaient Jacques Chirac à François Mitterrand.

Bernard Pons est décédé il y a à peine un mois et demi. Les archives permettant d'établir la vérité sur ce massacre ne seront pas accessibles avant plusieurs années. Evitons tout empressement, alors que la vérité historique et les responsabilités de ce drame n'ont pas pu encore être établies. Sans préjuger, mais par principe de précaution, nous ne pouvons pas voter ce vœu tant que la vérité ne sera pas faite sur ce drame.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 51 du groupe Changer Paris avec avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2022, V. 101).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la dénomination d'un espace vert en hommage à Philippe de Broca (12e).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 52 du groupe Changer Paris relatif à la dénomination d'un espace vert en hommage à Philippe de Broca.

La parole est à M. Franck MARGAIN.

M. Franck MARGAIN. - Monsieur le Maire, chers collègues, depuis l'installation de la Cinémathèque française à l'orée du parc de Bercy, le 12^e arrondissement abrite l'un des lieux emblématiques des amoureux du cinéma. Puisque nous portons tous à Paris la même volonté de mise en valeur des artistes, le 12^e gagnerait à développer son identité liée au Septième art.

Il se trouve qu'un immense cinéaste du siècle dernier, Philippe de Broca, était un enfant de cet arrondissement. Surtout, Philippe de Broca fut l'un des meilleurs représentants d'un cinéma populaire de qualité, d'un cinéma léger et épicurien aussi, deux qualités qui manquent peut-être un peu à notre époque.

Son cinéma d'aventure et de panache aux personnages hauts en couleur, nous y avons repensé avec nostalgie en septembre dernier à l'occasion des hommages à Jean-Paul Belmondo. Il avait en effet incarné un bon nombre des plus grands rôles offerts par Philippe de Broca, dans "Le magnifique", "L'homme de Rio", dans "Cartouche" également.

Au-delà de ce grand monstre du cinéma, de Broca était un cinéaste privilégié, d'une grande génération d'acteurs, celle de l'âge d'or du cinéma français. Sa carrière, commencée auprès de Claude Chabrol ou encore de Pierre Schoendoerffer, fut exceptionnelle. Pourtant, la postérité ne lui a pas tout à fait rendu justice.

Une dénomination à son hommage dans notre belle ville de cinéma serait donc appréciable, alors que les 90 ans de sa naissance approchent. A l'intersection du port de l'Arsenal, du boulevard de la Bastille et du quai de la Rapée se trouve un petit espace vert très passant qui mériterait aussi d'être réhabilité. J'espère et je souhaite donc

que cette dénomination devienne l'occasion d'amorcer une requalification du lieu, pourquoi pas en vue de sa remise en valeur et de son inauguration avec la nouvelle dénomination pour l'année 2023 qui marquera les 90 ans de la naissance de Philippe de Broca.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

La parole est à Laurence PATRICE, pour vous répondre.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, cher collègue.

Effectivement, il est important que notre espace public reflète aussi toutes les mémoires du cinéma. D'ailleurs, nous avons un certain nombre de projets en ce sens. Il n'y a pas d'inscription, mais dans cette séance sera votée une plaque rendant hommage à Maurice Pialat. Il y a aussi un projet avec les fils d'Éric Rohmer qui ont fait une demande d'hommage, également Jacques Rivette et bien d'autres.

Philippe de Broca est un cinéaste important. C'est une figure importante surtout du cinéma populaire français, un cinéma qui savait à la fois nous faire sourire, nous faire rire mais qui avait cette forme de légèreté qu'un large public appréciait.

Concernant l'emprise que vous proposez dans votre vœu, je ne peux pas me prononcer puisque les services de la Ville étudieront cette proposition. Nous nous rapprocherons évidemment de la famille pour avoir son agrément, mais également de la maire de l'arrondissement pour ce qui est de son agrément concernant le lieu précisément.

Mon avis sera donc favorable pour examen par la Commission de dénomination.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 52 du groupe Changer Paris avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2022, V. 102).

2022 DAC 29 - Subvention (580.000 euros) à la Société coopérative d'intérêt collectif "De rue et de cirque" (13e) et avenant à convention.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Je remercie Laurence PATRICE et nous passons aux projets de délibération rapportés par Carine ROLLAND, en commençant par le projet DAC 29 : subvention à "De rue et de cirque".

La parole est à Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je souhaitais réaffirmer le soutien collégial de l'Exécutif parisien en faveur des cirques et des arts de la rue, et à travers lui notre attachement aux nombreuses propositions culturelles de "De rue et de cirque", notamment dans le 12e arrondissement.

L'Espace ChapitO viendra égayer la pelouse de Reuilly dès le début du mois de juillet, grâce aux nombreuses créations circassiennes réalisées dans l'espace public et accessibles à tous tout au long de l'été.

"De rue et de cirque" participe également à la diffusion de l'apprentissage de l'art circassien auprès des jeunes et des moins jeunes à travers des stages et des ateliers proposés à l'attention des habitantes et habitants.

"Village de Cirque", festival du cirque sous toutes ses formes, sera également présent sur la pelouse de Reuilly du 10 au 25 septembre 2022 et proposera une programmation en partie gratuite pour atteindre le plus grand nombre.

"De rue et de cirque" s'est également délocalisé cette année sur la place d'Aligre, les 13, 14 et 15 avril 2022, pour réaliser des spectacles de qualité gratuits et un accès libre au plus près des habitants et habitantes du 12e. Ce dernier projet a vu le jour dans le cadre du Printemps de l'espace public qui a également réjoui la rue aux enfants Charles-Baudelaire.

Tous ces exemples illustrent parfaitement la qualité et la diversité des propositions artistiques de "De rue et de cirque", mais également sa philosophie fondée sur le partage d'un art qui se veut avant tout populaire et accessible à toutes et tous.

Je sais la chance que nous avons de pouvoir travailler avec cet acteur dans le 12e arrondissement et je tiens à saluer leur travail dans cette enceinte.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère Emmanuelle PIERRE-MARIE, pour vos mots à l'endroit de "De rue et de cirque" porté par le toujours fougueux Rémy BOVIS et toutes ses équipes.

Vous avez raison, c'est un très bel ensemble que "De rue et de cirque", qui se déploie sur la pelouse de Reuilly - ils seront de retour dès le 1er juillet - et qui traversera aussi la frontière entre le 12e et le 13e arrondissement puisqu'à l'automne, "De rue et de cirque" s'installera enfin dans un lieu de résidence artistique situé rue Watt - je dis "enfin" parce que le projet a connu des retards, notamment des incendies et des retards de travaux.

Néanmoins, tout cela advient, arrive et c'est heureux, tant la politique culturelle liée aux arts circassiens est importante. Elle est importante pour tous à Paris, parce que les arts circassiens sont de ceux qui permettent un accès universel, un accès à tous, quelles que soient les origines, dans Paris et au-delà de Paris.

Ce sont des arts qui connaissent un vrai renouveau depuis plusieurs années, et c'est ce que nous portons avec tout un arc qui part du Nord de Paris avec L'Espace Périphérique situé à La Villette, le Cirque électrique à la porte des Lilas et bientôt la rue Watt. Puis, dans le 14e arrondissement - c'est là un clin d'œil à Carine PETIT et à Mélody TONOLLI - ce sera bientôt l'ouverture de la Ferme Montsouris, là aussi lieu de résidence pour des artistes de cirque.

Je vous invite donc à voter très favorablement ce projet de délibération et je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 29.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAC 29).

2022 DAC 46 - Subvention (129.000 euros) et avenant à convention avec l'association "La Maison ouverte" pour le théâtre Dunois (13e) et le théâtre Astral (12e).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DAC 46 : subvention à l'association "La Maison ouverte" pour les théâtres Dunois et Astral dans les 13e et 12e arrondissements.

La parole est à Mme Alice COFFIN, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Alice COFFIN. - Merci, Monsieur le Maire.

N'en déplaise à Jean-Marc DUMONTET, président des Molières, on ne saurait parler théâtre sans parler politique. Je dis cela parce qu'avant-hier soir, le discours des représentants du mouvement #MeTooThéâtre, jugé trop politique, n'a pu être dit, comme c'était pourtant prévu sur la scène de la cérémonie des Molières. Je me permettrais donc, moi, d'en dire un mot en fin d'intervention puisque dans l'Assemblée qui est la nôtre, la parole est, elle, libre.

Mais l'objet premier de cette intervention est le projet de délibération sur cette subvention au théâtre Dunois, situé dans le 13e arrondissement, et au théâtre du Parc - Scène pour un Jardin Planétaire, anciennement théâtre Astral, situé au sein du Parc floral dans le 12e arrondissement.

C'est l'association "Maison ouverte" qui s'occupe de ces deux théâtres. La maire du 12e arrondissement, Emmanuelle PIERRE-MARIE, a reçu il y a quelques semaines l'administratrice du Théâtre du Parc floral et nous avons pu apprécier le projet artistique particulièrement attentif aux spectacles traitant d'enjeux écologiques.

Ces deux théâtres, dont les spectacles s'adressent aux enfants, aux adolescents, aux familles et au-delà à tous les publics, offrent aussi des temps d'échanges passionnants. Je pense aux rencontres et journées universitaires et artistiques "Migrations des plantes : modalités, ambivalences, enjeux" prévues fin juin.

Comme le fait le théâtre Dunois à travers le Jardin Planétaire, l'engagement artistique avec la défense des droits culturels et environnementaux des générations futures nous semble porter haut les possibilités de l'art théâtral. Merci aux équipes pour leur engagement.

Je n'ai pas autant de louanges à faire à certains représentants du milieu théâtral. Je vous le disais en début d'intervention, les Molières auraient dû accueillir un discours dit par Marie COQUILLE-CHAMBEL et Séphora HAYMANN, représentantes du mouvement #MeTooThéâtre, mais il a été censuré.

J'ai assisté, en compagnie de certaines metteuses en scène, réalisatrices ou actrices, au rassemblement qui s'est tenu à l'extérieur des Folies Bergères ce mardi soir. Je déplore d'ailleurs qu'une des organisatrices ait été pendant quarante minutes encerclée par les forces de l'ordre et que sa pancarte ait été supprimée, même si la suite du rassemblement s'est bien déroulée.

J'ai déjà eu l'occasion d'apporter mon soutien, mais vraiment j'encourage l'ensemble des Parisiens à se joindre à cette lutte extrêmement courageuse. Il est particulièrement déplorable que non seulement ce soit ces femmes qui mènent au risque de l'épuisement un combat que les institutions culturelles devraient prendre en charge, mais en plus qu'on leur demande de se taire. Notons du reste les interventions de soutien venues de certaines femmes, actrices ou metteuses en scène, sur la scène des Molières.

Je termine en reposant cette question formulée dans le discours censuré : "Comment se fait-il dans ce pays, qui témoigne d'une parole féministe forte dans le débat public, que le milieu de la culture se refuse à prendre à bras-le-corps la question des agresseurs et des présumés agresseurs en se cachant derrière une justice statistiquement défaillante ?"

Je prie ces femmes de croire, comme nous les croyons, que le groupe Ecologiste de Paris et beaucoup d'autres élus ici sont pleinement engagés avec les moyens qui nous sont propres à profondément encourager et inciter les établissements culturels à changer leurs pratiques.

Merci.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chère Alice COFFIN, merci à vous d'avoir bien dissocié les deux sujets et d'avoir respecté l'objet du projet de délibération qui propose de soutenir l'action du théâtre Dunois et du théâtre Astral, un seul établissement en deux lieux, tout à fait inédits, que nous avons eu l'occasion d'inaugurer ou de réinaugurer l'année dernière avec la mairie du 12^e arrondissement.

Ce théâtre de verdure, situé dans le Parc floral, prête une attention toute particulière à l'articulation entre jeunesse et enjeux écologiques sur un mode artistique. Bien sûr, ce n'est pas pour rien si le paysagiste Gilles CLÉMENT en est en quelque sorte le parent et un des inspirateurs. Je sais combien Christophe LALUQUE et ses équipes continueront sur cette voie avec talent. Voilà pour l'objet du projet de délibération.

Pour aller dans votre sens et compléter sur #MeTooThéâtre, puisque j'étais présente à cette cérémonie, le collectif #MeTooThéâtre n'a effectivement pas pu, pas souhaité s'exprimer dans les conditions qui leur étaient imposées.

Un texte a néanmoins été lu par l'Association "A.F.A.A." Je dirais par ailleurs, et peut-être surtout, que des personnalités très en vue, importantes, soit remettant des prix, soit lauréates - je pense à Andréa BESCOND, je pense à Pauline BUREAU qui est venue sur scène à l'occasion de son spectacle "Féminines" et qui a reçu un Molière, je pense à Isabelle CARRÉ qui était maîtresse de cérémonie - ont, à leur manière, porté cette voix. Ce n'était pas le collectif #MeTooThéâtre, je vous rejoins sur ce sujet, néanmoins la question a été très présente.

Pour ce qui est de nos moyens d'action, nous en avons déjà souvent parlé. C'est un sujet qui est réel, qui nécessite d'y travailler encore, d'y travailler quotidiennement. C'est ce à quoi s'emploie la Direction des Affaires culturelles dans ce que l'on appelle le dialogue de gestion, le dialogue quotidien avec les établissements liés à la Ville de Paris. Et oui, le chemin est encore long, il est bien sûr trop long, néanmoins la parole des victimes est entendue, doit continuer de l'être et nous continuerons d'œuvrer en ce sens.

Pour ce qui est de la subvention, je vous invite bien sûr à la voter très favorablement.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 46.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAC 46).

2022 DAC 133 - Subventions (22.000 euros) aux structures organisant le festival We Love Green et le Peacock Society Festival.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DAC 133 : subventions aux structures organisant le festival We Love Green.

La parole est à M. Boris JAMET-FOURNIER pour le groupe Paris en commun.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

"La rue, j'la dévale à toute allure avec du Gucci comme Mitch / je me promène dans les beaux quartiers avec le seum qui fait peur aux riches." Ce n'est pas un commentaire de ma part sur la diversité socio-économique de notre ville, sur laquelle il y aurait à dire, mais c'est un extrait des paroles de "Au DD" du groupe PNL qui sera représenté au festival We Love Green qui débutera jeudi, donc demain.

C'est un événement attendu par des dizaines de milliers de jeunes, et de moins jeunes d'ailleurs, puisque ce festival est vraiment devenu un temps fort de la programmation musicale de la scène musicale parisienne depuis une décennie. We Love Green a commencé en 2011 et, après deux ans d'absence, il revient demain. C'est évidemment avec beaucoup de joie que nous retrouvons ce festival.

Le principe de We Love Green, vous le connaissez, c'est conjuguer un festival musical d'une part et la préoccupation du respect de l'environnement d'autre part, comme le nom de l'événement l'indique. Le programme musical est impressionnant : près de 60 artistes, parfois confirmés, parfois émergents, de la pop, du rock, du hip-hop, de l'électro sur cinq scènes installées sur la Plaine de la belle étoile au bois de Vincennes. On peut citer notamment sur la scène principale Damon ALBARN et Jamie HEWLETT, qui étaient à l'origine du groupe virtuel Gorillaz. Il y aura aussi les Berlinoïses de Moderat et Phoenix, l'électro pop française qui a en l'occurrence ma préférence.

Du côté du Peacock Society Festival, on change de formule cette année puisqu'on aura un festival diurne qui sera proposé au parc de Choisy Paris-Val de Marne en juillet. L'année dernière, sur un week-end, on avait eu une participation de plus de 20.000 festivaliers et festivalières, c'est donc un gros événement, avec une programmation qui est à la fois pointue et populaire.

Ces deux festivals font vraiment tout ce qu'ils peuvent pour aller chercher des artistes qui rassemblent des publics nombreux, mais aussi pour faire connaître de nouveaux artistes et c'est évidemment important.

Je termine en disant que We Love Green est sensible au respect de l'environnement, et depuis 2015 le festival calcule son bilan carbone et c'est cette année "Carbo" qui l'effectuera. Le bilan carbone du festival sera disponible sur le site après l'événement.

On aura aussi dans cette programmation des événements de sensibilisation, des démonstrations, des talks avec notamment Hugo CLÉMENT. Vous l'avez compris, il y aura de belles têtes d'affiche. D'ailleurs, les affiches, c'est un des sujets sur lesquels Carine ROLLAND et son équipe sont vigilants et entretiennent un dialogue nourri avec le festival.

Donc désormais place à la musique. "Il faut qu'ça bouge, il faut qu'ça tremble, il faut qu'ça transpire encore." C'est Clara LUCIANI et elle sera à We Love Green. Et nous attendons aussi le Peacock Society Festival pour que la ville résonne de cette belle musique qu'on est heureux de soutenir.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, cher Boris JAMET-FOURNIER.

Vivement enfin le retour des festivals, en espérant que nous ne vivrons pas là les derniers jours du disco. C'est juste pour vous répondre et saluer une autre grande artiste, Juliette ARMANET, qui sera présente aussi, mais bien d'autres encore et vous en avez déjà cité beaucoup.

Donc We Love Green enfin de retour en 2022 dans le bois de Vincennes. Un retour extrêmement attendu, important pour le public amateur et ceux qui viendront découvrir les artistes. Important parce que, vous l'avez dit, la dimension de We Love Green dépasse l'artistique : elle est aussi très forte en matière de sensibilisation environnementale.

Cela passe, chère Audrey PULVAR, par l'alimentation et par leur Food Festival qui est effectivement très engagé sur le développement durable et la nourriture durable. Ce sont des stands culinaires, des débats, des scénographies bien sûr recyclées.

Et du côté de la Ville, c'est une implication forte de nombreuses directions : la Direction des Affaires culturelles évidemment, mais aussi la Direction des Espaces verts et de l'Environnement, la Direction de la Propreté et de l'Eau, la Direction de la Jeunesse et des Sports. Il s'agit d'un événement important, d'un festival avec lequel nous avons des relations nourries justement parce qu'il se situe au carrefour de différentes politiques publiques et d'enjeux importants.

Un dernier mot pour saluer la mobilisation qui a été la leur pendant la période de confinement, pour faire en sorte que nous puissions faire advenir le concert test qui avait eu lieu à l'AccorHotels Arena. Les porteurs de We Love Green, à commencer par Marie SABOT, s'étaient énormément mobilisés pour l'ensemble du secteur. Nous revenons maintenant à une vie plus normale pour ces beaux moments et il y a lieu, je crois, de s'en réjouir.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 133.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAC 133).

2022 DAC 543 - Subventions (895.000 euros) et conventions avec 29 sociétés cinématographiques gérant à Paris 34 salles de cinéma indépendantes.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la subvention accordée au studio Galande (5e).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DAC 543 : subventions et conventions avec 29 sociétés cinématographiques.

La parole est à Mme Catherine IBLED, pour le groupe "Indépendants et Progressistes" qui présentera le vœu n° 53.

Mme Catherine IBLED. - Merci. En fait, je prends la parole ici pour Florence BERTHOUT, maire du 5e, qui est retenue sur son événement du festival Quartier du Livre qui organise 200 événements qui valorisent le livre et la littérature.

L'objet de ce vœu est de maintenir un niveau de subvention suffisant pour le Studio Galande qui participe du rayonnement du cinéma indépendant. La baisse de 5.000 euros de la subvention met en danger ce cinéma et Mme BERTHOUT souhaite que le niveau de subvention soit maintenu.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère Catherine IBLED.

Un mot tout d'abord sur le projet de délibération. Cela a été dit en ouverture des travaux de la 2e Commission par Raphaëlle PRIMET, le cinéma vit une passe difficile. Paris est la ville qui a la particularité de présenter au monde la plus importante densité d'écrans par habitant, rien de moins, et le cinéma contribue activement à la qualité de la vie culturelle parisienne, à son rayonnement aussi. En somme, un sujet d'importance.

Je le disais, ce secteur est particulièrement touché. Le Centre national de la cinématographie fait part d'une baisse de 30 % de la fréquentation au niveau national et de moins 40 % à Paris. Autant dire que les inquiétudes sont fortes.

Le soutien de la Ville de Paris à ce moment-là s'avère bien sûr crucial. Il est constant à l'endroit des cinémas indépendants parisiens qui s'inscrivent dans le cadre d'une politique volontariste assortie d'actions culturelles marquantes, dirons-nous. Nous en avons parlé ce matin, l'éducation artistique et culturelle est l'un des piliers de notre action et c'est bien dans ce sens que nous accompagnons les cinémas indépendants et parisiens.

Il se trouve que le Studio Galande ne mène pas ou plus ou beaucoup moins d'actions en la matière, beaucoup moins d'actions culturelles. Cela fait l'objet de discussions suivies entre la Direction des Affaires culturelles, la Mission cinéma et le cinéma lui-même, et cette année la subvention a été ajustée en ce sens.

Je rappelle que, ce matin, on a parlé beaucoup évaluation. On a parlé beaucoup de ne pas reconduire systématiquement les subventions, telles qu'elles existent, lorsque les résultats attendus ne seraient pas présents. C'est précisément le cas qui se présente ici, puisque le Studio Galande a été informé depuis longtemps qu'en matière d'action culturelle, son implication n'était pas suffisante. C'est ce qui justifie une baisse, somme toute légère puisque le montant de la subvention accordée reste tout de même de 15.000 euros.

C'est pourquoi je vous invite à voter favorablement le projet de délibération et c'est pourquoi je vous invite, chère Catherine IBLED, à retirer le vœu déposé par Mme BERTHOUT, faute de quoi j'y émettrais un avis défavorable.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Madame IBLED, est-ce que le vœu est maintenu ?

Mme Catherine IBLED. - Oui, je pense que nous allons maintenir le vœu.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - D'accord.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 53 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 543.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAC 543).

2022 DAC 672 - Subvention de fonctionnement (55.200.000 euros) et subventions d'investissement (6.228.000 euros) à l'établissement public "Paris Musées".

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DAC 672 : subventions à l'établissement public "Paris Musées".

La parole est à Mme Alice COFFIN pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Alice COFFIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Rebonjour à toutes et tous. Bonjour aussi à toutes les personnes cibles de harcèlement sexuel qui nous écoutent, plus particulièrement celles qui ont été, qui sont, qui seront, si les choses ne changent pas, victimes de ce harcèlement dans les établissements culturels. Je pense ici, puisque c'est le projet de délibération dont il est question, aux établissements de "Paris Musées" et à la situation révoltante dans laquelle se trouvent depuis des mois, des années, nombre de vacataires, c'est-à-dire de salariés particulièrement précarisés.

Je précise que, membre du conseil d'administration de "Paris Musées", je ne prendrai pas part au vote sur les projets de délibération et événements concernant cet établissement.

En avril dernier, paraissait une enquête de quatre pages, c'est rare, du journal "Libération". Une enquête assez exemplaire à vrai dire, journalistiquement parlant, s'appuyant sur plus d'une vingtaine de témoignages recueillis. "Libération" a mis à jour un quotidien où le harcèlement sexuel et moral, les propos homophobes, racistes et misogynes, voire les agressions dans le pire des cas, sont systémiques et concernent au moins six des quatorze musées et sites patrimoniaux que compte "Paris Musées". Cette enquête, également reprise dans "Télérama", relate des propos tenus, tels que : "Tu es pile à la bonne hauteur, j'ai juste à prendre ta tête et pouf !", "Regarde le pare-chocs, elle est pour toi, mon gars !", "Celle-là, de dos, on dirait un homme, elle n'a pas de formes."

Je n'ai rien découvert dans cette enquête, puisque nous suivons avec le groupe Ecologiste de Paris au plus près ce dossier depuis l'été 2021. Cet été-là, à titre d'élue engagée sur ces sujets, parce que je suis aussi membre du conseil d'administration de "Paris Musées", j'ai reçu, comme d'autres membres de l'Exécutif parisien ou de "Paris Musées", un courrier d'un collectif de vacataires travaillant au Musée d'art moderne. J'ai depuis eu plusieurs rendez-vous avec ce collectif.

Avant ce courrier, après ce courrier...

Excusez-moi ! Le collectif des vacataires n'est déjà pas très entendu et ce serait bien que les conversations cessent pendant l'intervention. Je vous remercie.

Avant ce courrier, après ce courrier, depuis trop longtemps, ils et elles, qui sont exemplaires dans leur combat et ne cherchent pas à cibler des individus en particulier mais un système, tentent de se faire entendre de la Mairie de Paris ou de "Paris Musées", plus ou moins en vain. Ce n'est qu'une fois l'article publié en avril que la Mairie a saisi l'Inspection générale de la Ville pour une enquête, confirmant tristement que seule la pression médiatique fonctionne.

J'ai eu l'occasion d'intervenir au conseil d'administration de "Paris Musées" pour déplorer le retour aux vacataires. On le sait, ce sont précisément les situations de domination notamment économique, de rapport de pouvoir asymétrique, qui favorisent les agressions et le harcèlement dans le monde du travail. Ces faits désormais connus publiquement, je réinterviendrai bien entendu au conseil d'administration de "Paris Musées". J'étais, hélas, en Ukraine lors du dernier.

Mais au-delà de cela, je tiens à souligner que pas plus que ne le souhaite le collectif des vacataires, avec qui je parlais encore il y a deux jours, je ne souhaite ici mettre en cause des responsabilités individuelles. En revanche, il y a urgence à écouter, à recevoir ces vacataires et à agir.

Personne ne dit que c'est simple, c'est même un sujet extrêmement complexe et auquel font face les établissements culturels, les musées du monde entier. Il n'y a évidemment aucune raison que les établissements liés à la Ville de Paris y échappent. En revanche, plus nous attendons, plus ces faits continueront et le chantier est immense. Il ne s'agit pas juste de mettre un pansement, de mettre à l'écart une personne par-ci, par-là - ceci dit, même ce minimum n'est pas fait dans le cas qui nous intéresse ici -, mais de révolutionner un système, celui des rapports de travail au sein des établissements culturels.

Tous les musées du monde font face à ce défi, notamment depuis l'émergence de #MeToo. En avril 2021, comme relayé par le "San Diego Union-Tribune", des cas similaires se déroulaient au Musée de l'Art de San Diego aux Etats-Unis. Là encore, des personnes en situation de travail précaire dans le musée faisaient face au racisme et au sexisme et n'étaient pas entendues. Le Musée national de Dublin a aussi connu ces situations. Dès mars 2018, quelques semaines après #MeToo, le New Museum à New York organisait quatre grandes conférences avec tout son personnel et mettait en place une politique spécifique.

De multiples ressources existent. Toujours dans la foulée de #MeToo - on ne parle donc pas d'avancées récentes -, en mars 2018, un papier intitulé "Facing Sexual Harassment and Abuse in the Feminizing Museum" proposait là encore quelques constats et pistes. Il est signé par Nikhil TRIVEDI, et Aletheia WITTMAN qui travaille au Burke Museum de Seattle et a créé le site TheIncluseum.com qui réfléchit à la façon dont on peut rendre les musées plus inclusifs.

Tout cela pour vous dire que je sais que ce n'est pas simple et que mon intervention ne vise pas à rentrer en conflit, mais à vous supplier une nouvelle fois d'agir enfin et d'agir fort. Pas juste avec des réponses individualisées, même si elles sont grandement nécessaires, mais en lançant au plus vite un immense chantier de rénovation. Pas juste avec des formations, cela ne suffit absolument pas, mais avec une réforme structurelle des relations de travail qui régissent les établissements culturels, les musées comme d'autres lieux.

Il me semble que c'est particulièrement important pour "Paris Musées" et la Ville de Paris car nous avons les moyens de cette politique. On ne parle pas de petites institutions, comme le disait Sarah McCRORY, la directrice du Centre d'Art Contemporain Goldsmiths, signataire d'une lettre dénonçant les harcèlements sexuels et abus de pouvoir dans le monde de l'art. Et je finirai en la citant : "Ce sont les institutions largement financées, avec des services de ressources humaines dédiés, contrairement à beaucoup de plus petites organisations comme les galeries ou d'autres espaces artistiques qui n'ont pas de dispositifs pour soutenir leur personnel si un problème se pose. Le monde de l'art est un espace dans lequel il est très compliqué de discuter de manière ouverte et franche des agressions sexuelles, des harcèlements en tous genres. Les personnes en position de pouvoir doivent se montrer plus solidaires de leurs employés."

Je vous remercie.

(M. Paul SIMONDON, adjoint, remplace M. Emmanuel GRÉGOIRE au fauteuil de la présidence).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère Alice COFFIN.

Effectivement, vous l'avez indiqué, "Paris Musées" a fait l'objet de sujets médiatiques, il y a de cela quelques semaines, évoquant des cas de violences à caractère sexuel et sexiste, notamment à l'encontre de vacataires dans plusieurs des quatorze musées de l'établissement public "Paris Musées".

Je souhaite ici tout d'abord rappeler que la protection des victimes ne se négocie pas. La lutte contre les violences sexuelles et sexistes non plus. Il s'agit là, et je vous le dis très clairement en vous regardant droit dans les yeux, de priorités absolues.

Je tiens aussi à saluer le courage des victimes, ce n'est jamais facile. Oui, il y a du courage à avoir pour s'exprimer, pour aller à l'encontre des situations, pour faire part souvent de son intimité...

S'il vous plaît ! Je peux concevoir que le propos ne vous concerne ou ne vous intéresse pas, mais j'aimerais vraiment pouvoir le tenir sereinement parce que je le pense important et sérieux. Merci.

Je le disais donc, plusieurs musées ont été concernés, ce que vous évoquez est exact. Nous non plus n'avons rien découvert, et c'est là que nous avons parfois une divergence d'approche, puisque tous les signalements de harcèlement ou de discrimination ont donné lieu à l'ouverture de procédures.

Une procédure à "Paris Musées", qu'est-ce que c'est ? C'est la convocation des victimes et la convocation des personnes qui sont mises en cause. Ce sont des mesures de protection immédiates de la victime. C'est là que l'éloignement intervient et il ne suffit pas, d'où la mise en place de mesures d'accompagnement : le recours à des cellules d'écoute, à des psychologues, le lancement d'enquêtes administratives systématiquement dans le respect du contradictoire, de l'écoute des deux parties, pouvant mener à des procédures disciplinaires. Dans les cas que

vous évoquez, plusieurs types de sanctions ont d'ailleurs été prononcés, allant de l'avertissement parfois jusqu'à la révocation.

Alors, c'est vrai, les faits se produisent plus vite que les procédures ne réagissent, parce qu'il y a le temps du contradictoire justement qui est un principe auquel nous ne pouvons pas déroger, et c'est aussi en amont qu'il nous faut agir.

J'entends que vous trouviez que la formation, ce n'est pas suffisant, c'est néanmoins indispensable. Le plan de formation des agents de "Paris Musées" existe depuis 2019 ; il continuera d'être déployé et amplifié, afin de prévenir les agissements tout à fait inacceptables, dont vous parlez et nous parlons. Ce plan a été élaboré avec des organismes professionnels, des psychologues, avec des exercices de mise en situation, avec le fait d'indiquer que des procédures d'alerte existent et doivent être activées au surgissement du moindre incident.

"Paris Musées" a, par ailleurs, bâti un plan d'action pour le renforcement de la protection des victimes et le traitement des signalements. Il porte sur trois axes : tout d'abord poursuivre le développement d'une culture commune de prévention et de lutte contre les violences sexistes, sexuelles et les discriminations parce que c'est effectivement un fait culturel qu'il faut combattre, ensuite le renforcement de l'information des agents, et enfin, je viens de le dire, la consolidation des moyens d'action.

J'ajouterai pour finir que la Maire de Paris, suite aux articles que vous avez mentionnés, a immédiatement saisi l'Inspection générale de la Ville, afin qu'un diagnostic soit établi sur les alertes qui existent d'ores et déjà, sur les réponses qui ont été apportées et sur des améliorations nécessaires et possibles qui pourraient voir le jour.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 672.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAC 672).

2022 DAC 689 - Contrat d'objectifs et de performance 2021-2026 de "Paris Musées".

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DAC 689, qui concerne toujours "Paris Musées", pour le contrat d'objectifs et de performance 2021-2026.

Pour commencer, la parole est à Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU qui pourra en particulier présenter les trois amendements déposés par le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur le Maire, d'avoir rappelé l'objet de ce projet de délibération. Néanmoins, je vais vous décevoir, je ne vais présenter qu'un seul des trois amendements, ma collègue Corine FAUGERON s'occupera des deux autres.

Ce projet de délibération porte donc, comme vous l'avez dit, sur le contrat d'objectifs et de performance entre la Ville et l'établissement public "Paris Musées".

"Paris Musées" a de nombreux défis à relever et ma collègue Alice COFFIN vous a détaillé l'urgence à agir pour protéger un certain nombre de personnels.

Les quatorze musées réunis sous l'égide de cet établissement ont également à déployer une politique muséale ambitieuse concernant la diversité artistique, l'accessibilité ou encore l'éco-responsabilité. C'est sur ce dernier volet que je reviendrai plus spécifiquement en vous présentant l'amendement n° 54.

L'amendement n° 54 du groupe Ecologiste de Paris est relatif aux ambitions de "Paris Musées" en matière de transition écologique et d'éco-responsabilité. Les ambitions sont bien présentes et certaines réalisations sont d'ores et déjà à saluer, mais cet amendement vise à garantir les moyens nécessaires à l'évolution des pratiques muséales.

D'abord, si le contrat d'objectifs prévoit le recours à l'économie circulaire, nous souhaitons renforcer cette exigence en y intégrant l'éco-conception des scénographies. Ensuite et très logiquement, nous proposons de décliner cet objectif dans les indicateurs permettant d'évaluer la politique de "Paris Musées".

Nous proposons également une demande de certification à la norme ISO 20121 concernant le management responsable appliqué à l'activité événementielle. Il est à noter que la genèse de cette norme remonte aux J.O. 2012 à Londres. Cela nous semble donc être un minimum à atteindre pour qui défend en 2024 à Paris des Jeux olympiques et paralympiques plus responsables.

Certaines institutions sont déjà engagées dans cette voie, c'est notamment le cas du Carreau du Temple et c'est un motif de fierté. J'en profite pour remercier les équipes très impliquées dans cette démarche.

Concernant "Paris Musées", il reviendra au conseil d'administration de définir rapidement une méthode de travail et un calendrier pour atteindre cet objectif.

Enfin, nous demandons que soit initiée la refonte de la Charte du mécénat. Si sa dernière mise à jour date de 2017, la rapide évolution, à la fois du niveau d'information mais aussi d'acceptabilité concernant les activités polluantes des entreprises ou encore les transformations des politiques RSE suite à la crise du Covid, explique le besoin de nous doter d'une nouvelle charte.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, "Paris Musées" a acquis une véritable notoriété possible suite à de nombreuses rénovations qui ont rendu les établissements de son réseau à la fois plus accessibles et accueillants, tant dans leurs espaces que dans les programmations qui y sont proposées. Ce sont autant de changements rendus possibles par Delphine Lévy, dont je tiens ici à saluer la mémoire.

Le nouveau contrat d'objectifs et de performance, qui nous est aujourd'hui présenté, est l'occasion de fixer un certain nombre de principes pour les cinq ans à venir : mettre en valeur notre patrimoine, le faire rayonner y compris à l'international, faire émerger de nouveaux usages numériques, répondre aux enjeux environnementaux, défendre les principes d'égalité et de représentativité.

Comme le prévoit le contrat proposé, c'est indispensable aujourd'hui. Nous partageons donc les différents axes de ce contrat.

Si la question des agents est abordée dans l'axe 5, elle ne nous apparaît pas répondre pleinement à cet enjeu des ressources humaines, et en cela je rejoins beaucoup de choses qui ont été dites par Alice COFFIN tout à l'heure sur la situation des vacataires de l'établissement "Paris Musées", à propos de laquelle nous vous avons déjà interpellés à de nombreuses reprises afin de les sortir de leur précarité au plus vite.

Notre groupe a toujours été aux côtés des vacataires de "Paris Musées" et continue de l'être, parce qu'il est non seulement possible mais aussi plus efficace pour un service public de la culture de pérenniser les contrats des personnels les plus précaires. Les déprécariser, c'est leur permettre d'acquérir les compétences pour un meilleur accueil du public et une meilleure sécurité dans nos musées. Les déprécariser, c'est aussi éviter le renouvellement continu et coûteux des vacataires.

L'instabilité que subissent ces salariés de par leur statut s'apparente à des contractuels déguisés. "Paris Musées" cumule les contrats à temps incomplets de 10 heures, 16 heures, 20 heures, 25 heures, de telle manière que trois vacataires peuvent aller jusqu'à totaliser l'équivalent d'un temps complet. Nous souhaitons que leurs emplois soient pérennisés et bénéficient du statut d'agent de la Ville.

Le caractère éphémère des expositions ne peut continuer d'être invoqué dans la mesure où les expositions se succèdent tout au long de l'année quasiment sans discontinuer. Leur statut doit évoluer, afin de leur permettre d'accéder à des droits auxquels ils n'ont aujourd'hui pas accès : droit à la formation, aux congés payés, au renouvellement sans carence et bien évidemment droit au chômage.

Nous savons que la Ville de Paris est soucieuse de cette question de la déprécarisation, qu'elle travaille actuellement à un plan et nous souhaitons qu'il puisse concerner aussi les agents de "Paris Musées". Nous serons bien sûr extrêmement attentifs à son traitement dans les mois qui viennent.

Autre enjeu important, la tarification. Là aussi, le contrat d'objectifs et de performance semble préoccupé de développer une offre d'activité culturelle attractive pour l'ensemble des publics, en particulier pour les jeunes et les familles. Cela répond, par ailleurs, à ce dont nous vous avons parlé dans le cadre de la M.I.E. Education artistique et culturelle.

Je regrette néanmoins, dans un contexte de tension permanent post-Covid, que nous n'ayons pas trouvé, en matière de réservation en ligne sur toutes les billetteries muséales parisiennes, d'autre solution que d'imposer des frais de 1 euro sur toute réservation payante en ligne des expositions temporaires. J'entends que les expositions permanentes, la part la plus importante, restent gratuites mais tout de même.

Enfin, une alerte a son importance dans un contexte contraint financièrement pour les collectivités territoriales et où tout dépend des politiques publiques sans faire l'objet de convoitises des entreprises privées. Il semble important de rappeler que la culture n'est pas une marchandise. La Ville de Paris et les établissements, dont elle a la responsabilité, ne doivent pas prendre le prétexte de devoir augmenter et diversifier leurs recettes pour systématiquement privatiser ces mêmes espaces. Là aussi, nous serons attentifs et vigilants, comme l'a été d'ailleurs le groupe GEP que nous remercions pour leurs trois amendements que nous voterons.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Enfin, Mme Corine FAUGERON, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Corine FAUGERON. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais vous parler aussi des conditions de travail.

Au-delà de la place des artistes et de leurs œuvres dans les collections de "Paris Musées", nous sommes au groupe Ecologiste de Paris particulièrement attentifs aux conditions de travail de celles et de ceux qui font vivre les établissements. Dans cette nouvelle convention d'objectifs, la troisième depuis la création de "Paris Musées" en 2013, c'est dans le dernier chapitre "Poursuive la modernisation de la gestion d'établissement "Paris Musées"" qu'est enfin abordée la gestion du personnel.

L'établissement emploie un grand nombre d'agents d'accueil, de surveillance, de sécurité ou en régie en contrat de vacation. Or, les contrats de vacation sont précaires et de nature à favoriser les risques psychosociaux. Des mouvements sociaux ont, par ailleurs, eu lieu au sein de "Paris Musées" en dénonciation d'un recours massif et abusif aux vacations. Les missions des vacataires sont identiques à celles de leurs collègues salariés. Le recrutement par le biais de ce contrat doit donc rester exceptionnel. Nous souhaitons qu'un plan de requalification des contrats des vacataires soit mis en place.

Enfin, je ne reviendrai pas sur ce qu'a dit déjà très justement Alice COFFIN concernant les récentes accusations de harcèlement sexuel et de discrimination. Il apparaît néanmoins que la prévention et les dispositifs d'alerte n'auraient pas été effectifs et mobilisables par les vacataires. Nous demandons logiquement qu'ils le soient pour tout le personnel, y compris les vacataires. C'est pour nous un préalable à la nécessaire évolution de ces dispositifs.

Dans l'ensemble, je remercie Mme ROLLAND pour le dialogue tout à fait constructif qui a eu lieu avec son cabinet, en effet la plupart de nos amendements ont été intégrés dans le future projet de délibération.

Merci.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Mesdames, chères Raphaëlle RÉMY-LELEU, Raphaëlle PRIMET et Corine FAUGERON, pour vos interventions qui, je le crois, soulignent bien l'attention et l'intérêt que les élus de la Ville portent pour ces joyaux du patrimoine parisien que sont nos musées et sites archéologiques, mais patrimoine ô combien vivant.

La force du réseau des musées de la Ville de Paris réside certainement dans leur capacité, depuis leur constitution en établissement public, à être des lieux de culture et de vie à part entière, en plus de faire rayonner les collections, les œuvres que ces lieux abritent. C'est tout l'objet du contrat d'objectifs et de performance, le troisième du genre depuis 2013, que nous vous présentons aujourd'hui.

Le premier contrat en 2013 - cela a été dit - avait posé les bases du fonctionnement du nouvel établissement public. Le deuxième contrat 2016-2020 a marqué une deuxième phase importante avec un ambitieux plan de rénovation, de près de 120 millions d'euros, de la plupart des établissements et nous poursuivrons dans la mandature actuelle.

Le contrat 2021-2026, objet de ce projet de délibération, marque une nouvelle phase. Pourquoi ? Parce que s'il prévoit la mise en valeur des collections, c'est bien essentiel, un projet artistique et culturel ambitieux, c'est tout à fait nécessaire aussi s'agissant de musées, mais il travaille aussi sur les publics, leur développement et leur fidélisation. Ce contrat met aussi l'accent sur certaines dimensions tout à fait propres à l'époque, sur certains enjeux que vous avez abordés l'une et l'autre...

Je crois que Mme RÉMY-LELEU lève la main, Monsieur le Président de séance.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Rappel au règlement !

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Rappel au règlement, allez-y.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Président.

Désolée, Madame la Maire, de vous interrompre, mais je ne sais pas si c'est la politique culturelle qui vous désintéresse ou si c'est l'expression des femmes élues de cette Assemblée, mais est-ce qu'un certain nombre de nos collègues pourraient arrêter de tenir salon pendant les interventions et les réponses ou encore de suivre d'autres réunions en parallèle ?

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Par contre, l'intervention de Mme ROLLAND n'était pas terminée...

C'est une erreur de ma part.

Donc, Madame ROLLAND, je vous en prie, terminez votre intervention.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Et j'en prends ma part puisque j'ai vu Mme RÉMY-LELEU lever le bras et je supputais, je dois dire, ce dont elle allait parler. Donc, sur le fond, merci, Madame RÉMY-LELEU, je vous rejoins sur le règlement et tout cela rentrera dans l'ordre, je n'en doute pas.

Parmi les nouveaux enjeux auxquels ce contrat d'objectifs et de performance s'attache, il y a le fait de proposer de nouvelles offres adaptées à tous les publics, en particulier les jeunes et les familles. Nous en avons abondamment parlé ce matin, c'est essentiel : pour que ce patrimoine des collections parisiennes reste vivant, il faut bien sûr qu'il soit connu des plus jeunes générations, qu'il soit connu et pratiqué - c'est un beau mot, je crois - par toutes celles et tous ceux qui pourront en profiter longtemps. Ce document l'aborde abondamment. L'innovation numérique est une trame très présente également. Elle continuera d'être un enjeu majeur et une attention toute particulière sera portée au développement des outils permettant à la fois d'améliorer le confort de visite et de le poursuivre en dehors de la visite directe, tant le numérique peut être cette porte d'entrée et d'enrichissement des ressources scientifiques et muséales, y compris lorsqu'on n'est plus dans les lieux.

Puis la transition écologique, que vous avez abondamment évoquée, sera l'un des piliers sur lesquels s'appuieront les musées pour faire évoluer leur fonctionnement, tant pour ce qui est de la limitation de l'empreinte carbone - elle est déjà amplement initiée - que pour l'accentuation de ce qui relève de l'économie circulaire ; c'est là aussi une voie que "Paris Musées" a déjà commencé à emprunter.

Enfin, et il ne s'agit certainement pas de le négliger - ce n'est pas parce que c'est le cinquième axe qu'il est négligé, c'est parce que traditionnellement les contrats d'objectifs et de performance sont rédigés ainsi -, une attention sans faille sera portée au développement des compétences et à l'amélioration des conditions de travail.

Juste une petite chose sur la tarification. Rappelons quand même que les collections permanentes de "Paris Musées" sont gratuites, chère Raphaëlle PRIMET, que nous y tenons très fortement et c'est toujours réitéré par la Maire de Paris. Il se trouve que les frais de réservation de 1 euro ont été mis en place à l'occasion de la pandémie, tant les frais générés étaient importants. Les conditions sanitaires sont désormais allégées, on n'est pas obligé de réserver aujourd'hui, et les collections permanentes sont toujours en accès gratuit.

Enfin, pour ce qui est des amendements, il est vrai qu'ils ont fait l'objet d'un travail intense et je tiens vraiment à remercier à la fois mon cabinet et le groupe Ecologiste. Les amendements, là aussi dans une interprétation stricte du règlement, auraient dû être travaillés lors du conseil d'administration dans lequel les différents groupes de la majorité comme de l'opposition, les différents groupes du Conseil de Paris, sont représentés. Il nous a semblé néanmoins, au vu de l'importance des sujets abordés et de la pertinence, qu'ils avaient leur place au Conseil de Paris. Les amendements ont donc été travaillés et retravaillés avec vous.

Aussi, concernant les amendements n° 54, n° 55 et n° 56, ce sont des avis favorables que j'émettrai. Je vous invite donc à voter favorablement les amendements amendés et le projet de délibération.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Est-ce que le groupe Ecologiste de Paris peut confirmer que les amendements sur les trois amendements n° 54, n° 55 et n° 56 sont acceptés ?

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Les amendements ainsi amendés et négociés sont acceptés, d'autant qu'ils ont toute leur place en Conseil de Paris.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Une explication de vote sur l'amendement n° 54 de Mme Inès de RAGUENEL pour le groupe Changer Paris.

Mme Inès de RAGUENEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, au groupe Changer Paris, nous avons à cœur le bon fonctionnement de "Paris Musées" et c'est précisément pour cela que nous allons voter contre les trois amendements proposés par le groupe Ecologiste et repris par les amendements oraux de l'Exécutif. Mon explication de vote portera donc sur l'ensemble des amendements qui nous posent chacun problème sur un point précis.

Sur le premier amendement tout d'abord, alors que le mécénat est déjà une ressource fragile et fluctuante, vous voulez durcir la charte éthique du mécénat et des partenariats pourtant déjà bien encadrés. Mais vous n'allez pas rendre soudain les grands groupes écologiquement vertueux, vous allez juste priver ces musées d'un grand nombre de mécènes potentiels. Compte tenu des difficultés économiques actuelles, la recherche en mécénat n'a pas besoin d'être encore plus freinée.

Ensuite, nous partageons bien sûr la préoccupation au sujet des cas de harcèlement à "Paris Musées", mais la requalification des vacataires ne résoudra pas le fléau du sentiment d'impunité chez les responsables, en majorité des fonctionnaires ou des agents aux postes quasi garantis. La prévention, la réaction et la sévérité à leur égard

doivent être prioritaires. Les contrats de vacances sont d'ailleurs incontournables puisque certains postes sont temporaires, comme lors des pics saisonniers.

Enfin, la synthèse genrée du nombre d'acquisitions est une proposition honnêtement idéologique et liberticide sous couvert d'égalité des sexes. Concrètement, quels résultats attendez-vous pour un établissement public regroupant la Maison de Balzac, la Maison de Victor Hugo ou encore les musées Bourdelle et Zadkine, des artistes de génie mais des hommes, le musée de la Libération, le musée Carnavalet, le musée Cognacq-Jay pour le XVIIIe siècle et le Petit Palais pour le XIXe siècle ? Couvrent-ils des périodes permettant une stricte parité hommes-femmes ? Je ne crois pas. Alors, je m'interroge : quels comptes devront-ils rendre si cet indicateur est mis en place ?

Voilà pourquoi nous considérons ces amendements irréalistes, inapplicables et hasardeux.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, pour commencer l'amendement n° 54 modifié par l'Exécutif et avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 54, amendé, est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 55 modifié par l'Exécutif avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 55, amendé, est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 56 modifié par l'Exécutif avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 56, amendé, est adopté.

Je vous remercie.

Maintenant, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 689 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2022, DAC 689).

Vœu déposé par les groupes "Génération.s", Ecologiste de Paris, Paris en commun et Communiste et Citoyen relatif à l'occupation artistique du 48, rue Alphonse-Penaud (20e).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Le premier vœu non rattaché est le vœu n° 57. Il est relatif à l'occupation artistique du 48, rue Alphonse-Penaud dans le 20e et il est présenté Mme Mélody TONOLLI pour le groupe "Génération.s".

Mme Mélody TONOLLI. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, il y a quelques semaines, le collectif d'artistes DSXL a investi le bâtiment, appartenant à la Croix-Rouge et situé au 48, rue Alphonse-Penaud dans le quartier Pelleport, pour y installer des ateliers d'artistes, des installations plastiques et des espaces de répétition et de création.

Ce bâtiment aux dimensions exceptionnelles est en bon état et se prête parfaitement à un projet d'occupation artistique. Une chance quand on connaît les difficultés que nous rencontrons, malgré les efforts de la Ville de Paris, pour répondre aux besoins d'espaces de création des artistes. Ils doivent trop souvent migrer, notamment vers les communes voisines.

C'est d'ailleurs en ce sens notamment que notre collègue Carine ROLLAND a engagé une dynamique inédite pour l'accueil d'initiatives d'occupation temporaire dans le patrimoine de la Ville de Paris et celui de ses partenaires. Si les occupations temporaires ne peuvent répondre à tous les besoins exprimés sur Paris, elles nous offrent

l'opportunité de valoriser des lieux vacants au service d'une relance économique, solidaire, sociale, culturelle et festive, portée par de nombreux acteurs parisiens.

Ces occupations temporaires sont aussi l'occasion d'expérimenter des projets urbains qui répondent aux enjeux de transition écologique et sociale, de réappropriation locale et citoyenne des espaces, de mutation des modes classiques de fabrication de la ville. De nombreuses expériences d'occupation temporaire ont déjà eu lieu sur notre territoire et elles ont toutes un bilan positif. Nous souhaitons les rendre possibles systématiquement partout où cela est possible, mais certains propriétaires de locaux vacants restent malheureusement encore réticents.

C'est pourquoi les élus de la majorité du 20^e arrondissement ont soutenu cette occupation temporaire, il y a quelques jours en conseil d'arrondissement, soutien que nous souhaitons renouveler en Conseil de Paris pour que les discussions engagées avec la Croix-Rouge et le collectif d'artistes puissent aboutir à une occupation temporaire encadrée par la charte de la Ville de Paris.

Merci.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Éric PLIEZ, maire du 20^e arrondissement.

M. Éric PLIEZ, maire du 20^e arrondissement. - Pour compléter les propos de Mme TONOLLI, je voulais simplement ajouter que nous avons rencontré la Croix-Rouge avant-hier, elle nous a confirmé sa volonté d'ouvrir le dialogue avec les occupants, tout en nous rappelant à la fois son engagement dans la démarche d'occupation temporaire, puisqu'elle le fait ailleurs, et son regret d'avoir dû constater le squat de ce lieu, qui, je le rappelle, est destiné à un projet sanitaire, c'est-à-dire un hôpital de jour pour enfants autistes.

C'est pourquoi il nous semble important de souligner la bonne volonté de la Croix-Rouge. Il nous semble aussi important de maintenir ce vœu, parce que les discussions s'engagent à peine. Au passage, je veux néanmoins souligner l'effort du propriétaire dans ce dossier.

Merci.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chers Mélody TONOLLI et Éric PLIEZ.

Je me réjouis tout d'abord de constater que les artistes continuent d'avoir envie de travailler à Paris. Nous le savons, nous constatons chaque jour qu'ils sont prêts à investir tous les interstices qui peuvent s'ouvrir à eux, tant les espaces sont rares et précieux.

En l'occurrence, concernant ce bâtiment qui appartient à la Croix-Rouge, je n'ai rien à ajouter à ce qui a été dit. Je me réjouis vraiment que le collectif DSXL et la Croix-Rouge aient entamé un dialogue.

Il me semble que ces occupations temporaires sont tout à fait utiles, à la fois d'un point de vue artistique et parce qu'elles contribuent à fabriquer la ville d'une manière un peu différente, à dessiner parfois ce qui interviendra après. Et si nous n'avons pas vocation à prendre en charge tous ces lieux, nous sommes tout à fait dans notre rôle, comme vous l'avez fait, cher Éric PLIEZ, lorsque nous facilitons le dialogue.

Effectivement, de manière plus générale - merci de l'avoir souligné, chère Mélody - avec mon collègue Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint à la Maire, nous portons une charte pour l'occupation temporaire et transitoire qui, en son sein, abrite un appel à projets dédié aux artistes. Cet appel à projets spécifique a déjà commencé à exister à certains endroits, dont certains bien connus du 20^e arrondissement, pour permettre d'abriter des artistes qui devaient quitter d'autres lieux. Cette fois, cet appel à projets sera systématisé et il y a fort à parier que cela donnera lieu à bien de belles, intéressantes et riches initiatives.

Je donne donc un avis favorable à ce vœu qui nous permettra d'envisager sereinement une solution d'occupation temporaire pour le site évoqué et d'envisager l'avenir ailleurs.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Explication de vote de M. François-Marie DIDIER pour le groupe Changer Paris.

M. François-Marie DIDIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Écoutez, je vais rétablir quelques vérités concernant ce projet.

C'est une occupation illégale de l'immeuble du 48, rue Alphonse-Penaud. Vous l'avez dit, c'est effectivement un immeuble qui est la propriété de la Croix-Rouge française, dans lequel il y aura un double projet : un hôpital de jour pour jeunes adolescents atteints d'autisme et un centre d'hébergement de trente places pour des mineurs particulièrement vulnérables.

Cette occupation illégale, selon moi, met en péril évidemment ce projet, mais surtout elle est particulièrement dangereuse dans la mesure où le bâtiment n'est absolument pas sécurisé : il y a des problèmes de sécurité incendie ; je crois qu'il y a même eu un audit indépendant qui a révélé la présence d'amiante. Là, vous créeriez un précédent en autorisant cette occupation illégale dans cet immeuble qui me semble dangereux pour la Ville.

C'est la raison pour laquelle nous voterons évidemment contre ce vœu.

Ce qui m'étonne, c'est que dans ce que vous dites, Madame ROLLAND, finalement vous prenez en otage la Croix-Rouge française, qui n'a rien demandé, qui n'est absolument pas favorable à cette occupation temporaire. Excusez-moi, mais ce n'est pas du tout la vérité et vous êtes encore une fois dans le mensonge. D'ailleurs, une conciliation judiciaire doit intervenir bientôt. Il faudrait quand même dire la vérité aux Parisiens. Les travaux de mise en conformité, qui les paiera ? Ce ne sera pas la Croix-Rouge et ce seront donc les impôts des Parisiens ? Non. Tout cela est invraisemblable encore une fois de la part de votre majorité.

Donc, nous voterons contre ce vœu.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 57 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2022, V. 103).

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à l'organisation d'événements "Opéra hors les murs".

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Le vœu n° 58 est relatif à l'organisation d'événements "Opéra hors les murs".

Il est présenté par Mme Catherine IBLED, du groupe "Indépendants et Progressistes".

Mme Catherine IBLED. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, dans la même volonté de développer l'EAC, nous vous proposons ici une idée d'événements culturels et artistiques originale qui, je l'espère, retiendra votre attention.

Nous le savons, la culture est un vecteur d'intégration et d'émancipation. A l'heure où tout paraît accessible depuis un écran, il y a des expériences qui doivent tout simplement se vivre. Théâtre, concert, cinéma restent encore des arts qui attirent un public malgré la numérisation, mais il est à noter, selon une étude Harris Interactive de 2018, que seulement 16 % des personnes interrogées disaient assister au moins une fois par an à un concert de musique classique ou à un opéra.

Vous le savez, certains quartiers, malgré les efforts des collectivités, sont carencés en propositions d'événements culturels. On imagine parfois avec des a priori que tel ou tel type de discipline serait plus adapté ou inadapté pour les publics concernés. A travers ce vœu, et en nous inspirant du spectacle Cité Lyrique lancé par l'association "Opéra en liberté", nous vous proposons d'organiser dans les quartiers populaires un spectacle "Opéra hors les murs".

Dans le cadre de la M.I.E. sur l'éducation artistique et culturelle, je voulais porter cette conviction que la connaissance, l'apprentissage culturel dans sa diversité a vocation à toucher tous les jeunes, quelles que soient leurs origines. Diffuser l'art lyrique, là où on ne l'attend pas, cela me semble être une idée empreinte d'originalité et d'enthousiasme. C'est pourquoi j'espère compter sur votre soutien pour la réalisation de ce type d'événement.

Merci.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère Catherine IBLED.

S'il est bien un point sur lequel nous sommes d'accord, c'est que la culture est la possibilité de la rencontre. C'est précisément ce à quoi je m'attelle et nous nous attelons avec mes collègues, Karen TAÏEB, Laurence PATRICE, avec la Direction des Affaires culturelles, avec Pierre RABADAN aussi à l'occasion de l'"Olympiade culturelle", depuis bientôt deux ans maintenant, et nos prédécesseurs avant nous.

En tout cas, depuis le début de cette mandature, nous avons multiplié les dispositifs hors les murs. D'abord pour des raisons de pandémie, pour faire en sorte que la culture puisse continuer d'exister dans les conditions sanitaires si particulières qui avaient cours. Mais c'est aussi justement pour avoir ces rencontres inattendues, ce surgissement dans l'espace public, que permet parfois une manifestation artistique à laquelle on ne s'attendait pas et qui devient une surprise, plaisante ou moins, mais en tout cas qui permet l'éveil de cette sensibilité, de cet esprit critique, dont nous avons si longuement parlé ce matin.

Plusieurs appels à projets ont été lancés. L'un est en cours pour l'été qui vient, conjointement avec Pierre RABADAN autour de l'"Olympiade culturelle" et dans ce cadre, nous nous attachons aussi à valoriser toutes les esthétiques, toutes celles qui souhaitent s'exprimer et ne pas nous prendre pour ce que nous ne sommes pas, parce que la Ville n'est pas programmateur artistique. En la matière, nous devons laisser la plus grande liberté s'exprimer et rendre possible que tous ceux qui souhaitent répondre puissent le faire.

En l'occurrence, l'art lyrique peut bien sûr avoir toute sa place, mais je continue de penser qu'il ne nous revient pas de thématiser, de réserver des quotas à une sensibilité, une discipline artistique ou une autre.

Pour toutes ces raisons, je donne un avis défavorable à votre vœu, chère Madame IBLED, mais je m'engage devant vous tous à ce que nous portions une attention particulière à valoriser l'art lyrique dans les appels à projets qui interviendront.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 58 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Merci à Carine ROLLAND.

2022 DAC 370 - Subvention (3.000 euros) à l'association "HF Ile de France".

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons aux dossiers rapportés par Mme Karen TAÏEB, en commençant par le projet de délibération DAC 370 : subvention à l'association "HF Ile-de-France".

La parole est à Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire.

A travers ce projet de délibération, il nous est proposé de soutenir l'action de l'association "HF Ile-de-France" à hauteur de 3.000 euros. C'est donc l'occasion de rappeler et saluer les actions de cette association.

Dès 2015, "HF Ile-de-France" organise à Paris et en Ile-de-France les premières Journées du matrimoine, en lien avec d'autres organisations féministes. Cette initiative a désormais des petites sœurs, à Strasbourg, Marseille, Bobigny, Montreuil, Tours et dans bien d'autres villes. La redécouverte de notre héritage artistique et culturel est donc un engagement à part entière. Grâce à leur travail de médiation culturelle, nous pouvons nous émerveiller des exploits de Marie Curie, des talents d'Alice Milliat, de Louise Michel dont nous venons de fêter l'anniversaire, ou encore de Colette si chère au quartier du Palais-Royal.

Je souhaitais vous faire partager le souvenir ému d'une représentation de la chanteuse Mathilde, de la comédienne Typhaine D, de Juliette MERCIER et de Lauriane THEULLIER, représentation mettant le square René-Viviani à l'honneur. Dans le cadre des Journées du matrimoine, c'est en musique et à travers les arts vivants que ces militantes et artistes ont rappelé les liens entre l'œuvre d'une poétesse lesbienne et sa célébration dans l'espace public parisien.

Cette redécouverte des femmes, qui devraient être célèbres et célébrées, permet de lutter contre l'invisibilisation mais aussi de constituer et de valoriser notre matrimoine. J'en profite donc pour rappeler notre matrimoine écologiste voire éco-féministe.

En 2017, Joëlle MOREL au sein de cet hémicycle défend un vœu pour que notre Ville rebaptise les Journées du patrimoine en Journées du matrimoine et du patrimoine. Cette proposition avait servi de prétexte au déchaînement de la haine des femmes à travers le cyber-harcèlement subi par notre collègue et amie du 11e arrondissement, mais cela avait aussi réveillé les plus réactionnaires de cet hémicycle.

Et donc, par rapport à une intervention précédente, qui a fait démonstration de la triste méconnaissance du talent des femmes à travers les siècles, j'aimerais dire à ma collègue du groupe Changer Paris que c'est bien dès le VIe siècle avant Jésus-Christ...

Alors, c'est dommage, vous allez partir, j'allais vous dédier un poème, un de mes vers préférés, vraiment !

Si vous le permettez, c'est de la poétesse Sappho, au VI^e siècle avant Jésus-Christ, cela date tout de même, elle disait : "Je veux entendre ruisseler tes rires et rêver tes silences." Merci de me faire rêver, la prochaine fois, chers collègues.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre...

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Non, je n'ai pas fini. Ce n'est pas parce que je déclame des poèmes que je vais m'arrêter là.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Il y avait une pause qui laissait néanmoins...

Vous ménagez vos effets, je comprends. Allez-y, continuez.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Bref. Je voulais donc saluer les pionnières féministes, au-delà de mes collègues de droite, les pionnières féministes qui œuvrent pour la reconnaissance du matrimoine dans les associations comme dans les institutions. Et j'en profite pour rappeler le vœu des écologistes pour que nous puissions toutes et tous profiter en septembre prochain des Journées du matrimoine et du patrimoine.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne donc la parole à Mme Karen TAÏEB.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Merci, chère Raphaëlle RÉMY-LELEU, pour votre intervention qui me permet d'évoquer le travail essentiel mené par l'association "HF Ile-de-France" depuis 2009. Pour ma part, je suis leur action depuis que je suis adjointe en charge du patrimoine et évidemment du matrimoine qu'elles défendent avec détermination.

Cette association travaille, en effet, à repérer et à réduire les inégalités femmes-hommes dans les milieux de l'art et de la culture. Elle organise des débats et des rencontres publiques en Ile-de-France et programme des activités culturelles, notamment lors des Journées européennes du patrimoine sous le nom de Journées européennes du matrimoine.

Chaque année, lors de cet événement, "HF Ile-de-France" met en lumière des artistes féminines méconnues, oubliées ou invisibilisées - c'est le mot. La compositrice Louise Farrenc, l'architecte Édith Girard, à laquelle nous avons rendu hommage grâce justement à "HF Ile-de-France" qui m'avait alertée, ou encore la peintre et sculptrice Marguerite-Jeanne Carpentier, pour ne citer que quelques exemples à travers les siècles.

Mais je voudrais m'arrêter sur Marguerite-Jeanne Carpentier, parce que ce fut un grand moment d'émotion, notamment à l'occasion de ces Journées européennes du matrimoine qu'elle organisait en marge des Journées européennes du patrimoine, que la visite d'un atelier d'artiste où on restaurait un tableau de Marguerite-Jeanne Carpentier. En fait, en restaurant le tableau qui n'était pas signé, en retirant la première couche de vernis, se cachait la signature d'une femme, Marguerite-Jeanne Carpentier. On se dit que ses tableaux se vendaient moins bien sous le nom d'une femme ou en tout cas se vendaient mieux quand ils étaient anonymes plutôt qu'avec le nom d'une femme. Évidemment, cela m'a bouleversée et d'ailleurs aujourd'hui Marguerite-Jeanne Carpentier a une plaque à son nom dans l'immeuble où elle a eu son atelier dans le 17^e arrondissement.

L'an dernier, j'ai souhaité donner toute sa place au matrimoine dans le parcours de visite de l'Hôtel de Ville. En effet, impressionnée comme vous par le travail de l'association et décidée à le faire connaître du grand public, j'ai proposé à "HF Ile-de-France" d'être l'invitée d'honneur des J.O.P. 2021. L'association a pu installer un stand pour se faire connaître et échanger avec les Parisiennes et les Parisiens. Elle a également proposé un spectacle de la compagnie Les Chants égarés, avec la représentation dans la cour de la Maire de plusieurs scènes de la pastorale "Bergerie" écrite en 1580 par Catherine des Roches.

Sachez que "HF Ile-de-France" sera non pas l'invitée d'honneur d'une année mais désormais l'invitée permanente de notre Ville. Je vous invite à venir les rencontrer les 17 et 18 septembre prochains à l'Hôtel de Ville.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 370.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAC 370).

2022 DAC 374 - Subvention (27.500 euros) et convention avec l'association "Art, Culture et Foi".

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DAC 374 : subvention et convention avec l'association "Art, Culture et Foi".

La parole est à Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS pour le groupe Changer Paris.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, en 1989, Mgr Jean-Marie Lustiger, archevêque de Paris, initie "Art, Culture et Foi" à Paris. Le but de cette association est de transmettre, valoriser, expliquer l'héritage artistique, culturel et spirituel présent dans les églises de Paris. Je vous rappelle que quatre-vingt-cinq d'entre elles sont la propriété de la Ville de Paris.

Depuis, au-delà des Journées du patrimoine et de l'opération "Nuit Blanche", événement incontournable de l'agenda culturel, "Art, Culture et Foi" organise des visites d'églises, publie des dépliants relatant l'histoire et l'architecture de ces édifices, organise des expositions, comme à la galerie Saint-Séverin où plus de 160 artistes ont exposé leurs œuvres, et tout cela grâce à ses nombreux bénévoles. Des formations et conférences sont également proposées au Collège des Bernardins. Cette belle association a également su s'adapter en 2021 face aux restrictions sanitaires imposées par la pandémie du Coronavirus en développant la transmission culturelle en ligne.

Avec cette subvention de fonctionnement proposée, ce projet de délibération permet de valoriser le patrimoine de notre Capitale et de le faire découvrir auprès d'un très large public, peu habitué à fréquenter ces lieux et qui parfois les découvre à cette occasion avec un autre regard. Par exemple, la veille des Journées du patrimoine, les animations "Les enfants du patrimoine" sont communiquées aux écoles du voisinage pour leur permettre de découvrir l'une des 115 églises et chapelles parisiennes.

Le guide de celles-ci publié par l'association est devenu un incontournable pour les amoureux de ce patrimoine et est ainsi continuellement enrichi, intégrant encore trois nouveaux lieux de culte dans l'édition 2022. Grâce à ce guide et à plusieurs autres initiatives, telle qu'une application couvrant plus de 40 églises, les Parisiens et les touristes peuvent découvrir ce patrimoine de proximité.

Avec le groupe Changer Paris, je me réjouis de ce soutien accordé à double titre, pour la mise en valeur du patrimoine, mais aussi pour la présentation d'œuvres contemporaines. Nous voterons, bien entendu, cette subvention, comme je l'espère vous tous dans cet hémicycle.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Karen TAÏEB.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Merci, chère Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. C'est un projet de délibération que je co-rapporte avec ma collègue Carine ROLLAND.

Je vous remercie pour votre intervention qui me permet de rappeler le soutien important de la Ville depuis de nombreuses années, trente ans cette année pour être précise, à une association remarquable : l'association "Art, Culture et Foi" qui a pour vocation la mise en lumière du patrimoine des édifices culturels parisiens et ce, auprès de tous les publics, croyants et non-croyants, jeune public, touristes et amoureux du patrimoine.

Créée en 1989 à la demande de l'archevêque de Paris, Mgr Lustiger, comme vous venez de le rappeler, la Ville de Paris soutient l'association depuis 1992, et je tiens à remercier son président, François DROUIN pour la qualité de nos échanges réguliers, sa passion pour l'art et son envie de la partager.

L'association organise des événements culturels, des concerts de musique sacrée, des cycles de conférences thématiques, des rencontres avec des artistes, des animations pour les écoles, comme "Les enfants du patrimoine".

"Art, Culture et Foi" réalise en outre un important travail de médiation dans les églises parisiennes. Ils se sont même spécialisés depuis de nombreuses années dans l'organisation de visites guidées et éditent depuis vingt-trois ans le "Guide des visites d'églises - Le patrimoine religieux de Paris" qui paraît chaque année en janvier.

L'association a également développé des visites audioguidées sur smartphone, "Les pierres parlent" ; elles sont disponibles dans plus d'une quarantaine d'églises et je pense qu'elles sont aussi traduites dans certaines langues.

Il faut dire que la richesse muséale des églises parisiennes est impressionnante. Récemment, nous avons inauguré une œuvre restaurée à Saint-Médard, un tableau de Zurbaran, peintre du Siècle d'or espagnol, ami et contemporain de Vélasquez, un magnifique tableau qui marque un tournant dans l'œuvre du peintre qui abandonne à cette époque l'influence caravagiste pour des couleurs plus claires. Nous avons là non seulement une œuvre majeure et sublime, mais un cours d'histoire de l'art du XVIIe siècle.

Comme cela a été rappelé lors de l'inauguration, durant la période de fermeture des lieux publics en raison de la crise Covid et notamment des musées, il était possible de rester connecté à l'art et ce, dans les églises de Paris où sont accrochées des œuvres exceptionnelles. Je pourrais parler du Rubens à Saint-Eustache, du Delacroix à Saint-Paul-Saint-Louis, des Simon Vouet à Saint-Nicolas-des-Champs ou autres décors d'Hippolyte Flandrin à Saint-Germain-des-Prés qui montrent combien la richesse muséale des églises parisiennes est hors du commun.

Je comprends que cela inspire les guides d'art et de culture dans ces lieux de foi et que l'association, qui a fait de ce triptyque son nom, y trouve une source inépuisable à son activité.

"Art, Culture et Foi", c'est aussi la galerie Saint-Séverin où, pour cette année, la commissaire Angéline SCHERF a proposé une réflexion sur le vivant.

Pour les accompagner, la Ville de Paris soutient l'association pour ses activités patrimoniales à hauteur de 12.500 euros et pour son action, chère Carine ROLLAND, dans le cadre de "Nuit Blanche" à hauteur de 15.000 euros, ce qui fait un total de 27.500 euros.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 374.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAC 374).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la défense des artisans du vitrail et du patrimoine vitré.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. Le vœu n° 59 est relatif à la défense des artisans du vitrail et du patrimoine vitré.

Il est présenté par Mme Catherine DUMAS, pour le groupe Changer Paris.

Mme Catherine DUMAS. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un vœu qui est en fait présenté par Brigitte KUSTER, mais auquel je m'associe puisque ce sont des sujets sur lesquels je travaille au Sénat comme présidente du groupe Métiers d'art.

Il s'agit donc de l'interdiction de l'utilisation du plomb dans les pays de l'Union européenne qui est actuellement à l'étude. On sait que le plomb est indispensable à la profession des artisans du vitrail, qu'il n'existe pas aujourd'hui d'alternative au plomb pour les usages qu'en font ces artisans, que le risque sanitaire qui est encouru par la profession est-ce, semble-t-il, sous contrôle puisqu'il y a la mise en place d'un protocole strict pour ce faire, que si cette interdiction du plomb était faite, ce secteur serait directement menacé d'extinction.

Enfin, je voudrais souligner également que la Ville de Paris concentre un grand nombre de vitraux exceptionnels - on parle de la richesse muséale mais également en matière de vitraux - que ce soit dans les édifices, dont elle est propriétaire, ou dans la Sainte Chapelle.

Brigitte KUSTER, moi-même et les élus du groupe Changer Paris proposons que la Ville de Paris appuie la démarche de notre groupe auprès du Gouvernement, afin que la France obtienne de l'Agence européenne des produits chimiques une dérogation qui permette l'usage du plomb pour les artisans du vitrail.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Karen TAÏEB.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Merci.

Chère Catherine DUMAS, je vous remercie pour votre vœu et celui de Brigitte KUSTER qui met en lumière à la fois un savoir-faire ancestral, qui est celui de la fabrication et la restauration des vitraux, et la problématique sanitaire liée au plomb, ce matériau omniprésent depuis la nuit des temps dans cet art patrimonial.

C'est un sujet complexe et je remercie ma collègue Anne SOUYRIS qui a organisé de nombreuses réunions de travail sur la question difficile de l'usage du plomb et de sa toxicité. En effet, c'est un sujet épineux, qui inquiète au premier chef les artisans du vitrail, car si le plomb pose question du point de vue de la santé, il n'existe pas à ce jour d'autres matériaux sur le marché avec les mêmes propriétés, notamment de malléabilité et de résistance à la corrosion pour remplacer le plomb.

L'art du vitrail, qui se transmet de génération en génération, c'est 1.100 professionnels et 450 entreprises en France. La France représente à elle seule 60 % du patrimoine vitré d'Europe et Paris, avec ses nombreux édifices cultuels, en est particulièrement riche. Le plus impressionnant exemple, vous l'avez cité, est la Sainte Chapelle avec

1.113 panneaux de vitraux qui datent du XIII^e siècle, qui nécessiteront et qui nécessitent déjà des restaurations. Sans oublier ceux qui appartiennent évidemment à la Ville de Paris, comme les vitraux de Saint-Etienne-du-Mont, datant du XVII^e siècle et qui sont en cours de restauration.

C'est pourquoi je propose un amendement à votre vœu, car je suis à la fois adjoint en charge du patrimoine et professionnelle de santé, et parler de dérogation me pose problème. Je propose donc deux attendus à la place du vôtre : que la Ville de Paris apporte un soutien et une écoute attentive aux professionnels du vitrail, afin de prévenir les risques sanitaires liés au plomb par un protocole préventif exigeant, plombémie régulière, port de masque, collecte spécifique des plombs usagés ; que la Ville de Paris encourage aussi et soutienne la poursuite des travaux de recherche scientifique en vue de découvrir un matériau de substitution non toxique avec les mêmes propriétés. J'organiserai, par ailleurs, une conférence sur ce sujet qui mêle, comme on le voit, patrimoine et avenir. Je vous remercie.

Donc si vous souhaitez accepter cet amendement... Je pose la question.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Madame DUMAS, est-ce que ces modifications sont acceptées ?

Mme Catherine DUMAS. - Oui, tout à fait, merci.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 59 ainsi modifié et qui reçoit un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2022, V. 104).

Merci à Karen TAÏEB.

Compte rendu de la 3e Commission.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons maintenant aux dossiers relevant de la 3e Commission, en commençant par donner la parole à M. Nicolas JEANNETÉ, son vice-président.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

En l'absence de la présidente, Lamia EL AARAJE, je vais essayer de résumer rapidement cette 3e Commission qui s'est tenue le lundi 23 mai de manière dématérialisée.

Il s'agissait d'une 3e Commission bien remplie avec notamment la présentation du compte administratif de la Préfecture de police par son administration, mais également de différents projets de délibération qui seront présentés par David BELLIARD et Nicolas NORDMAN lors de ce Conseil. On parlera notamment du projet DVD 3 sur le stationnement de surface et du DVD 36 qui permet la création du "pass" deux-roues. D'autres projets de délibération relatifs aux travaux liés aux réseaux de transports ont aussi été abordés.

C'est ensuite Nicolas NORDMAN qui a présenté des projets de délibération, dont le dispositif "Ville Vie Vacances". Le projet de délibération DPMP 2 concerne des subventions à des associations d'aide aux victimes 13/11/15, en plein procès des attentats du 13 novembre 2015, dont nous réitérons notre plein soutien.

Des interrogations ont ensuite été émises par M. le maire du 15e, Philippe GOUJON, concernant le G.P.I.S. qui bénéficie au titre du projet de délibération DPMP 4 d'une subvention. Nicolas NORDMAN a insisté sur la nécessité d'une meilleure coopération entre le G.P.I.S. et la nouvelle police municipale parisienne, afin d'accroître la présence sur le terrain et d'être plus efficace.

Par ailleurs, concernant l'utilisation des images en vidéosurveillance, il a été annoncé qu'un travail était en cours pour rapprocher les différentes salles de commandement pour améliorer l'utilisation de ces images.

Cette 3e Commission s'est achevée avec la présentation du compte administratif de la Préfecture de police, dont nous avons parlé d'ailleurs mardi en séance plénière dans le cadre du débat organisé. Là, je voudrais me faire le porte-parole de la présidente, mais également des membres de cette Commission, pour alerter sur le fait qu'il n'est pas normal que les élus ne reçoivent pas la présentation en amont de la 3e Commission - je note d'ailleurs l'absence du Représentant de la Préfecture de police -, l'absence de ce document pour pouvoir l'analyser et ainsi améliorer le travail des élus que nous sommes. En vue de nos prochains travaux, il sera donc utile de les recevoir en amont et ce n'est pas la première fois que nous le mentionnons.

D'un point de vue général, le compte administratif est à l'équilibre et les crédits ont été consommés quasiment à 100 %. Les interrogations persistent toutefois quant à la capacité de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris d'assurer toutes ces opérations et de continuer à se moderniser, d'augmenter les salaires et d'améliorer les conditions de vie et de travail des brigadiers. Il nous faudra donc rester vigilants, notamment à l'occasion des débats

sur le budget supplémentaire au prochain Conseil de juillet, pour s'assurer que ce budget n'est pas sous-financé et augmenter la participation de tous les contributeurs si nécessaire.

C'étaient des échanges plutôt intéressants qui ont permis aux élus concernés de mieux saisir ces sujets majeurs qui concernent la vie quotidienne des Parisiens.

Je vous en remercie.

(M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, remplace M. Paul SIMONDON au fauteuil de la présidence).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

2022 DVD 3 - Stationnement de surface. - Mesures diverses y compris tarifaires.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mise en œuvre du stationnement payant dans le bois de Boulogne.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux professions éligibles au stationnement professionnel.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous commençons par le projet de délibération DVD 3 qui porte sur diverses mesures concernant le stationnement de surface, ainsi que sur l'amendement technique n° 123 et les deux vœux rattachés n° 60 et n° 61.

Le premier inscrit est M. Philippe GOUJON, pour le groupe Changer Paris.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Dans ce projet de délibération, qu'on pourrait qualifier de projet de délibération balai dans un sens, démontrant d'ailleurs une certaine improvisation, je voudrais revenir sur une disposition sur laquelle je m'étais exprimé, qui concerne pas moins de 100.000 personnes chaque année à Paris, c'est-à-dire l'occupation temporaire de déménagement.

L'autorisation d'occupation temporaire pour stationner un véhicule particulier ou professionnel dans le cadre d'un déménagement était totalement gratuite pour les Parisiens jusqu'au 1^{er} mars de cette année. Depuis juillet, c'est un tarif assez élevé qui doit être applicable.

En mars, nous avons déposé un vœu demandant au moins la création d'un mécanisme de réservation de place avec une mise en place assurée par les services de la Ville ou au minimum, si on ne pouvait pas l'organiser rapidement, par l'usager, et deuxièmement que la Ville renonce à l'application de redevance de stationnement et maintienne la gratuité du dépôt d'une A.O.T. déménagement, tant qu'un mécanisme de réservation de place assurée par les services de la Ville n'aura pas été instauré en contrepartie ; cela paraît une évidence, il ne peut y avoir de redevance sans service rendu. Ce vœu a malheureusement été rejeté.

Ce projet de délibération, tel que nous l'examinons aujourd'hui, propose donc d'ouvrir la possibilité d'une réservation de place par les usagers eux-mêmes ; c'est vraiment le minimum minimum. Cet article reprend l'idée développée dans notre vœu, mais sans créer, ce que nous regrettons, de véritables services de réservation.

Du coup, on peut s'interroger sur les améliorations réelles introduites dans ce projet de délibération. Quelle est la différence avec le ventousage des places de stationnement ? C'était d'ailleurs encore conseillé sur le site de la Ville, ne serait-ce que le 15 mai dernier, il y a quelques jours.

Le groupe Changer Paris réclame la mise en place d'un mécanisme de réservation par les services de la voirie qui doivent installer les panneaux à l'avance et faciliter l'intervention de la police municipale ou du commissariat pour enlever un éventuel véhicule contrevenant, à l'exemple des villes comme Lyon, Meudon, Colombes, Levallois-Perret. A Marseille, Toulouse, la réservation A.O.T. est même gratuite ou de 5 euros par jour. Je rappelle qu'à Paris, ce n'est pas 5 euros par jour mais entre 40 et 90 euros par jour, ce qui est une somme tout de même importante.

Enfin, ce projet de délibération apporte des précisions sur les possibilités de modifier une A.O.T. : le remboursement est réservé aux cas de force majeure ; la modification autorisée est au plus tard de deux jours ouvrés ; les modifications peuvent avoir pour effet de différer de plus de deux mois la date initiale du déménagement.

Les possibilités ainsi ouvertes, même si elles vont dans le bon sens bien sûr, sont quand même trop restrictives. C'est la raison pour laquelle nous demandons à la Ville de revoir ce projet.

Merci.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Nicolas JEANNETÉ pour le groupe Changer Paris.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais revenir assez longuement sur ce projet de délibération qui est un projet de délibération un peu fourre-tout. Je l'ai déjà dit en Commission, on a l'impression que c'est un projet de délibération de rattrapage qui vient en complément de celui adopté en juillet dernier, et qui corrige finalement les erreurs et les manques d'anticipation de votre réforme, Monsieur David BELLARD, du stationnement intervenue, je le rappelle, en juillet 2021.

Cela donne vraiment l'impression, et je le dis très honnêtement, d'un manque de préparation de votre part. Je connais déjà votre réponse, vous allez me dire que c'est normal, qu'il faut le mettre à jour. Sauf qu'en le mettant à jour, cela manque d'harmonie et cela devient surtout incompréhensible pour les Parisiennes et les Parisiens. Ces mesures, excusez-moi de le dire et de le répéter, sont symptomatiques de l'impréparation de cette réforme que nous avons votée en 2021. Combien de fois d'ailleurs j'ai réclamé au Conseil de Paris une pause pour réfléchir à un vrai schéma global de mobilité de stationnement. Bref !

Je vais reprendre assez rapidement les articles et nous demandons, Monsieur le Maire, un vote dissocié sur l'ensemble de ces articles.

Sur l'article 1, nous voterons pour.

Sur l'article 2, qui concerne les autorisations temporaires de déménagement, je ne reviendrai pas sur ce qu'a dit brillamment M. le maire Philippe GOUJON. Nous voterons contre bien évidemment les articles 2 à 7. On ne comprend pas votre A.O.T. puisque c'est finalement un service payant pour rien en retour : pas de ventousage et on ne pourra même pas faire appel à la police municipale pour enlever les voitures éventuellement concernées.

Concernant les articles 9 à 12, c'est-à-dire le stationnement des personnes handicapées, je laisserai ma collègue répondre et nous voterons plutôt pour. Je m'étonne encore une fois que le stationnement des personnes handicapées, que nous souhaitons bien évidemment depuis le début, soit concentré uniquement et étendu à l'Ile-de-France et non pas à la France entière. Je prends souvent l'exemple d'une personne handicapée qui habite Chartres et qui a envie de venir au théâtre à Paris, elle ne pourra pas bénéficier de ce stationnement à Paris puisque vous le réservez à Paris et à l'Ile-de-France.

Sur l'article 8, qui est le stationnement des professionnels de santé, je laisserai aussi une de mes collègues répondre. Nous serons favorables bien qu'il manque encore dans ce dispositif un certain nombre de professions. Je ne citerai, pour ma part, que les auxiliaires de vie.

Sur la création d'un "droit marché", nous aurons une abstention parce que je crois qu'il y a une petite confusion de votre part. En fait, nous voterons pour, mais il y a une petite confusion de votre part parce qu'en fait il ne s'agit que d'une voiture par commerçant.

Nous serons bien sûr pour le droit de stationnement des véhicules basses émissions.

Nous nous abstiendrons sur le transfert du droit résident ; ce sont les articles 19 à 24.

Et nous voterons favorablement au projet de délibération DVD 3-2° pour les deux-roues moteurs ou tricycles de catégorie L5. Là aussi, vous auriez peut-être dû vous en apercevoir avant.

Je vous en remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Anne-Claire TYSSANDIER pour le groupe Changer Paris.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Merci beaucoup.

Je vais revenir quelques instants sur le stationnement des personnes en situation de handicap. J'ai eu à plusieurs reprises l'occasion d'alerter ici en séance sur les dysfonctionnements du ticket Handi qui a été mis en place dans la précipitation et qui comporte aujourd'hui un certain nombre de dysfonctionnements.

En mars dernier, nous avons convenu, quasiment à l'unanimité des groupes et M. Rémi FÉRAUD avait apporté son accord, que nous créions sous l'autorité de M. GALVANI un groupe de travail transpartisan pour enfin poser les problèmes de manière constructive vis-à-vis de ce ticket Handi. Nous sommes en mai et force est de constater que nous n'avons pas été sollicités pour la mise en œuvre de ce groupe de travail, alors même que cela avait été reconnu sur vos bancs et que vous aviez accepté ma proposition, la proposition du groupe Changer Paris d'essayer d'avancer de manière constructive sur ce sujet.

Nous sommes en mai, il reste encore un Conseil avant la trêve estivale. J'espère que nous aurons l'occasion d'avancer de manière constructive sur ce sujet et que nous pourrons enfin bouger pour toutes ces personnes qui sont en situation de handicap et aujourd'hui complètement démunies. Je retends la main et j'espère que vos équipes, Monsieur GALVANI, vont enfin monter ce groupe de travail.

Je vous remercie.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace M. Emmanuel GRÉGOIRE au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Anne-Claire TYSSANDIER.

Je donne la parole à Véronique BALDINI qui en profitera pour présenter le vœu n° 60 de son groupe.

Mme Véronique BALDINI. - C'est cela même, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le projet de délibération DVD 3, portant plusieurs mesures d'adaptation en matière de stationnement payant et qui nous est soumis aujourd'hui, nous donne l'occasion de revenir sur l'application effective du stationnement payant dans le bois de Boulogne lancée par la Direction de la Voirie et qui a mis en évidence certaines difficultés qu'il nous semble nécessaire de résoudre.

Nous nous félicitons tout d'abord que ce projet de délibération prévoie la création d'une zone de stationnement résidentiel sur l'allée des Fortifications, permettant d'y stationner également la nuit.

Toutefois, il convient de prendre en compte également la situation des habitants des bateaux logements amarrés entre le pont de Puteaux et la passerelle de l'Avre, qui sont des vrais résidents parisiens qui paient une taxe d'habitation. C'est en ce sens que nous demandons dans le vœu rattaché n° 60 qui vous est soumis qu'ils puissent bénéficier d'un tarif résident avec des zones dédiées.

Par ailleurs, les principaux lieux d'activité et de loisirs du bois de Boulogne restent très difficilement accessibles par les transports en commun, comme vous le savez. Certaines catégories d'usagers, fréquentant quotidiennement le bois de Boulogne dans le cadre de leurs activités de loisirs, se voient privés de fait d'accès, compte tenu du coût du stationnement pour plusieurs heures. C'est le cas de clubs de personnes âgées, de boulistes ou de pêcheurs à la mouche, par exemple, venant souvent de la Petite couronne.

De plus, il apparaît que la mise en œuvre du stationnement payant dans le bois de Boulogne a des conséquences financières très lourdes sur le fonctionnement des concessions sportives et culturelles, qu'il s'agisse des visiteurs, des salariés ou des adhérents de ces équipements.

C'est ainsi qu'il nous semble que la mise en place du stationnement payant, de façon systématique et sans discernement, est porteuse de difficultés. Ce projet de délibération est donc aussi l'occasion d'évoquer la mise en œuvre effective de l'amendement que nous avons voté en 2021 à la délibération DVD 24-5° relative au stationnement dans les bois de Boulogne et de Vincennes, lors de notre séance du 6 juillet dernier, et qui prévoyait que des emplacements gratuits soient maintenus aux abords des équipements sportifs.

En effet, cette mise en œuvre, malgré les discussions engagées par la DJS et la DVD avec les concessionnaires, a été porteuse de malentendus que nous souhaitons lever. Dans ce cadre et pour lever les difficultés que je viens d'évoquer, nous proposons les adaptations suivantes :

Que la gratuité du stationnement soit maintenue dans :

- La route des Moulins entre le chemin de Suresnes à Bagatelle et la route de Sèvres à Neuilly ;
- Le chemin de la Croix-Catelan ;
- La route de l'Etoile entre l'avenue du Mahatma Gandhi et la route de la Muette à Neuilly ;
- La route des Lacs entre l'allée des Bouleaux et l'allée de Madrid à Neuilly ;
- La route de la Muette à Neuilly entre l'allée de Madrid à Neuilly et la route de la porte Saint-James ;
- L'avenue du Mahatma Gandhi entre la route de la Muette à Neuilly et la route de la porte des Sablons à la porte Dauphine.

Que la gratuité du stationnement soit maintenue les samedis dans l'ensemble du bois de Boulogne.

Qu'un régime de tarif résidentiel soit ouvert pour les habitants des bateaux logements amarrés le long de l'allée du Bord-de-l'eau.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Véronique BALDINI.

La parole est maintenant à Mme Marie-Caroline DOUCERÉ pour présenter le vœu n° 61 de son groupe Changer Paris.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, deux principales offres de stationnement sont destinées aux professionnels à Paris.

Le stationnement Pro Sédentaire est pour les professionnels de santé de statut libéral et certaines entreprises domiciliées dans notre Capitale, principalement les commerçants et artisans, comme les boulangers ou les restaurateurs.

La seconde offre s'intitule stationnement Pro Mobile et s'adresse aux professionnels parisiens et franciliens exerçant, comme son nom l'indique, une activité principalement mobile. Mais pour en bénéficier, il faut impérativement exercer une profession dont le code NAF ou APE figure dans la liste des professions éligibles au stationnement professionnel. Malheureusement, certaines entreprises, qui devraient bénéficier de ces offres, en sont purement et simplement privées parce que leur code NAF ne figure pas dans la fameuse liste. Elles doivent alors

supporter le surcoût du stationnement devenu prohibitif à Paris, a fortiori depuis l'augmentation des tarifs adoptée en juillet 2021.

Nous avons, par exemple dans le 15^e arrondissement, un groupe familial qui exploite, entretient, répare et assure la maintenance de 54 laveries dans Paris. L'activité de ce groupe implique le chargement et le déchargement de matériels lourds et volumineux qu'il est impossible de transporter autrement. Les salariés de cette entreprise sont régulièrement verbalisés sur des places de livraison ou pour des dépassements de stationnement en raison des aléas des temps de dépannage.

Au regard de l'importance de cette activité de service pour de nombreux Parisiens, nous demandons que la Ville de Paris intègre le code NAF blanchisserie-teinturerie de détail dans la liste des professions éligibles au stationnement Pro Mobile. Les listes des professions autorisées sont datées, elles ont été établies en 2017 et complétées en 2018, soit il y a maintenant plus de quatre ans.

Vous avez décidé de supprimer la moitié des places de stationnement d'ici la fin du mandat et d'instaurer une forte hausse des tarifs. Le stationnement va donc devenir encore plus coûteux pour les professionnels non éligibles aux tarifs spéciaux.

Vous avez aussi décidé de mettre en place le stationnement payant des deux-roues motorisés. Or, les listes des professions éligibles au stationnement professionnel ayant été établies pour les véhicules légers, certaines professions qui recourent au déplacement en deux-roues motorisés risquent, elles aussi, de se trouver injustement défavorisées.

C'est pourquoi, afin de prendre en compte toutes ces évolutions et de ne pas pénaliser l'activité économique à Paris, ce qui est finalement le plus important, nous demandons avec Philippe GOJJON, Agnès EVREN et l'ensemble de notre groupe que la Ville lance une réflexion sur la mise en place d'une commission de dérogation et sur une réforme des listes des professions éligibles au stationnement professionnel.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Ecoutez, je vais maintenant donner la parole à David BELLARD pour répondre aux oratrices et aux orateurs.

M. David BELLARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, mes chers collègues pour ces interventions sur un projet de délibération que vous avez qualifié de "balai" mais qui, en effet, complète la réforme du stationnement.

D'ailleurs, je m'étonne des qualificatifs que vous portez, parce que lorsque nous ne changeons rien, nous sommes pour vous dogmatiques, et lorsque nous changeons ou évoluons, nous sommes impréparés ! Je crois que nous avons tout simplement une divergence de fond sur la politique que nous menons, qui est effectivement une politique de transformation de l'espace public, de réduction de la place de la voiture. Et la réforme du stationnement, que nous avons votée en juillet dernier, s'intègre dans cette logique que vous réfutez une nouvelle fois.

Mais je vais toutefois répondre à certaines de vos interventions, peut-être pas sur l'ensemble des points de ce projet de délibération touffu, mais pour reprendre et réagir sur les interventions que vous avez bien voulu partager avec le Conseil.

D'abord, sur la question des P.M.R., le renforcement du contrôle du stationnement en mars 2021, par la mise en place du contrôle automatisé, a nettement amélioré la rotation des véhicules et les taux de paiement du stationnement. Cependant, il a eu des incidences sur les modalités d'accès à la gratuite du stationnement pour les personnes en situation de handicap. Je l'ai entendu et nous avons travaillé avec les services pour résoudre ces difficultés.

On note d'ailleurs une amélioration significative des situations et nous avons communiqué sur la création du ticket Handi et la possibilité, pour les Parisiens et les Parisiennes qui sont titulaires de la carte C.M.I.S., de se faire référencer ou de se référencer, c'est-à-dire d'inscrire leur plaque d'immatriculation dans la base de données Handi'Stat, afin de ne pas risquer d'être verbalisés et qu'il n'y ait plus besoin de prendre un ticket gratuit ou d'effectuer d'autres démarches administratives.

Aujourd'hui, ce sont plus de 9.400 véhicules qui sont référencés et ce projet de délibération permet pendant deux ans, suite à ce référencement, de pouvoir bénéficier de la gratuité du stationnement sans autre démarche administrative. Et ce projet de délibération va permettre d'étendre cette possibilité de référencement à l'ensemble des personnes qui sont titulaires de la carte C.M.I.S. et/ou de leurs aidants qui habitent non pas uniquement à Paris mais dans toute l'Ile-de-France. Par conséquent, c'est une avancée significative qui est destinée effectivement à répondre aux difficultés et aux questions qui se sont posées après la mise en place du stationnement automatisé dit L.A.P.I.

J'en profite pour le dire ici, ce projet de délibération étend la gratuité du stationnement des personnes en situation de handicap aux bois de Vincennes et de Boulogne, où le stationnement devient progressivement payant.

Sur le stationnement payant dans le bois de Boulogne, l'allée des Fortifications, qui est située en bordure du bois de Boulogne, sera classée, comme nous l'a demandé l'équipe de la mairie du 16^e arrondissement, dans les voies mixtes du 16^e, ce qui permettra aux riverains et riveraines d'accéder au tarif résident ; c'est ce que prévoit ce projet de délibération.

En revanche, nous ne pouvons pas accéder à vos demandes de gratuité sur la liste et les nombreuses voies que vous avez énumérées. Nous n'avons pas voté la mise en place du stationnement payant pour ensuite y revenir ou le supprimer. Ces places gratuites seraient par ailleurs de facto extrêmement attractives, donc en permanence occupées par du stationnement en ventousage. En outre, je rappelle que le samedi reste très attractif en termes de tarifs pour le stationnement dans les bois, c'est 10 euros pour 6 heures, et bien sûr le dimanche reste gratuit.

Pour toutes ces raisons, je vous demanderai donc de retirer votre vœu, sinon j'émettrais un avis défavorable.

Sur les marchés, les commerçants ont en effet droit à la gratuite du stationnement aux jours et heures du marché. Ils pourront désormais également se faire référencer pour éviter les F.P.S. Là aussi, nous répondons à une demande de la profession en mettant en place un système de référencement qui leur permettra d'accéder à la gratuité du stationnement pour les véhicules professionnels sans autres démarches supplémentaires.

Ce projet de délibération permet également de rendre éligibles les ergothérapeutes et les podologues à domicile au stationnement Pro soins à domicile, tout comme le sont les médecins, infirmiers, masseurs, kinésithérapeutes et sages-femmes. Je rappelle que cette avancée a été faite sur demande de Mme Rachida DATI qui nous avait sollicités sur ce sujet. Et vous le voyez, nous y répondons favorablement.

Eh oui ! Il faut le noter. Notez-le dans vos tablettes, moi aussi.

Sur les A.O.T. déménagement, Monsieur le Maire, Monsieur GOUJON, nous avons eu effectivement ce débat lors d'un précédent Conseil de Paris. La mise en place de l'A.O.T. payante déménagement a été votée en 2018. Elle a été mise en œuvre en mars dernier, elle permet de reporter l'autorisation de déménagement déjà payée dans la limite de deux mois à un coût acceptable, pour l'usager qui en formule la demande, et sans que ce report ne lui fasse perdre le bénéfice des sommes déjà versées.

J'en profite pour rappeler ici que la réservation de place est toujours possible par le demandeur, comme c'était le cas auparavant, mais je vous fais la même réponse que la dernière fois : la collectivité ne peut pas assurer cette mission, compte tenu du trop grand nombre de demandes sur une période réduite, notamment les week-ends. Ce ne sont pas les mêmes flux ni les mêmes densités, ce n'est pas le même nombre de demandes, ce n'est donc pas le même coût. Désolé de le dire, c'est encore un choix de bonne gestion en termes de finances publiques, puisque nous ne sommes pas d'accord pour accroître le coût de manière exponentielle pour la Ville.

Enfin, sur le vœu que vous nous avez présenté, Madame DOUCERÉ, vous souhaitez que les blanchisseries-teintureries intègrent la liste des professionnels éligibles à la carte Pro Mobile. Je rappelle que ces listes sont établies avec les organisations professionnelles. Et pour des arrêts qui sont spécifiques à cette profession, ce qui est le cas des blanchisseries-teintureries, il y a 9.500 places de livraison qui sont la solution aujourd'hui utilisée. Je vous rappelle d'ailleurs que nous allons en créer 1.000 de plus d'ici la fin du mandat.

Pour toutes ces raisons, je vous demanderai donc de retirer votre vœu, sinon j'y émettrais un avis défavorable.

Évidemment, pour l'ensemble des points abordés dans le projet de délibération, je vous invite à voter favorablement ce projet de délibération, ainsi que l'amendement technique de l'Exécutif qui a été ajouté.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher David BELLIARD.

Nous allons procéder au vote, en notant bien les demandes...

Une explication de vote sur quoi ? Il n'y a pas d'explication de vote sur un vœu...

Que vous ne soyez pas satisfaite de la réponse est une chose, mais il n'y a pas d'explication de vote sur un vœu de son groupe, bien entendu.

Est-ce sur l'amendement technique n° 123 que vous souhaitez une explication de vote ? Est-ce que cela a un rapport ? J'essaie d'avoir la plus grande honnêteté quand je préside la séance, mais ce n'est pas pour faire une explication de vote en prenant prétexte de l'amendement technique n° 123 pour reprendre la parole sur son propre vœu...

Il vous répondra en tête-à-tête. Très bien, ce n'est pas grave.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 123 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 123 est adopté.

J'imagine que vœu n° 60 est maintenu ?

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 60 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

J'imagine que le vœu n° 61 est maintenu.

Je le mets aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Le groupe Changer Paris a demandé un vote dissocié sur le projet de délibération DVD 3-1°, si j'ai tout compris.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, les articles 2 à 7 inclus relatifs au projet de délibération DD 3-1°.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Les articles 2 à 7 sont adoptés.

Je mets à présent aux voix, à main levée, les articles 19 à 24 inclus du même projet de délibération.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Les articles 19 à 24 sont adoptés.

Je vous propose maintenant de procéder au vote, à main levée, dans sa globalité, le projet de délibération DVD 3-1 amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2022, DVD 3-1°).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 3-2°.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DVD 3-2°).

Je vous remercie.

2022 DVD 13 - Exploitation des lavatories à Paris. - Avenant n° 1 au contrat de concession d'occupation du domaine public avec la société "2 Theloo".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DVD 13 : exploitation des lavatories à Paris. - Avenant n° 1 au contrat de concession d'occupation du domaine public avec la société "2 Theloo".

La parole est à la maire du 8e arrondissement, chère Jeanne d'HAUTESERRE.

Si j'ai mal prononcé le nom de la société, corrigez-moi.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous le savez sans doute, le lavatory Madeleine a été construit en 1905 sur la place de la Madeleine que vous connaissez tous. C'est le premier de ce genre en France, imitant les premiers lavatories anglais créés dans les années 1880.

Ces toilettes publiques étaient destinées aux femmes et hommes et furent aménagées dans les galeries souterraines dites de nécessité. Le lavatory du 8e arrondissement se compose d'une loge pour le gardien, ainsi que de cabines.

Bel exemple du style Art nouveau à Paris. Les meilleurs matériaux ont été choisis : acajou, vernis, vitrocéramique décorée de motifs, mosaïques. La partie dames a été transformée en lavatory mixte dans les années 1990. Certaines cabines furent modifiées en urinoirs. La partie hommes privée de ces décors est dévolue à un autre usage.

Fermé sous mon prédécesseur en mai 2011, le lavatory de la Madeleine nous mobilise depuis l'attribution de la concession à "2 Theloo", afin de permettre leur réouverture au public. En effet, le contrat de concession, sur lequel porte cet avenant, prévoyait bien une rénovation du lavatory. Malheureusement, la société titulaire n'a pas été en mesure d'honorer son engagement. En effet, les attentats de 2015, les grèves, les manifestations des Gilets jaunes, la pandémie ont conduit à une chute durable de la fréquentation touristique. De plus, le lavatory de Notre-Dame a été pénalisé par l'incendie de la cathédrale Notre-Dame de Paris en 2019. Or, il s'agit du lavatory le plus rentable de la concession qui permet de générer un bénéfice réinvesti dans les autres lavatories.

Dans ces conditions, "2 Theloo" s'est révélée être dans l'incapacité économique de réaliser la réhabilitation du lavatory Madeleine. Face à cette défaillance, nous avons examiné avec l'adjointe à la Maire de Paris en charge du patrimoine, Karen TAÏEB, et le Secrétariat général de la Ville de Paris, la possibilité de rompre le contrat de concession. Cette solution aurait nécessité une lourde procédure qui aurait pris plusieurs années. La meilleure option était de mettre en demeure la société "2 Theloo" de respecter ses engagements contractuels.

A l'été 2021, après la période de confinement, une option de nettoyage des toilettes a été organisée à la suite d'une visite sur site avec l'ensemble des acteurs du dossier. Depuis, le Secrétariat général de la Ville, sous la coordination d'Olivier FRAISSEIX et je l'en remercie, veille au bon maintien de la propreté du site.

Le permis de construire nécessaire pour les travaux intérieurs a reçu un avis favorable aujourd'hui même des services en lien avec l'Architecte des Bâtiments de France. L'accord pour les travaux extérieurs a été obtenu au début de cette année. En effet, il serait vain de conduire des travaux de rénovation intérieure sans s'assurer que le plafond du lavatory soit parfaitement étanche. L'état général de conservation est plutôt bon et un soin particulier sera porté sur la qualité des matériaux employés pour réparer l'usure du temps et quelques dégradations.

Le calendrier prévoit une réouverture au public d'ici la fin 2022. Avec Karen TAÏEB, adjointe à la Maire de Paris en charge du patrimoine, nous étions sur le site début mai, afin de faire le point avec les services techniques sur les travaux à venir. Par ailleurs, après échanges avec la R.A.T.P., nous sommes assurés que le deuxième escalier, qui est aujourd'hui dévolu à la desserte d'installations techniques, soit aussi entretenu à défaut d'être rénové par la R.A.T.P.

Ainsi la place de la Madeleine poursuit son renouveau. L'arrivée d'Europa Expérience, le 14 mai à la place de l'ancienne Pinacothèque, est un élément d'attractivité certain.

L'un des établissements implantés sur la place va prochainement entreprendre des investissements significatifs, signe de l'attrait du site.

Grâce au soutien de Colombe BROSSSEL, adjointe à la Maire de Paris en charge de la propreté, et aussi à l'envoi de plusieurs mises en demeure, les anciens locaux d'Hédiard ne subissent plus un affichage sauvage massif.

Je ne désespère pas que la SEMAEST finisse par mener, comme elle s'y est engagée, la rénovation de son ascenseur qui donne accès au magasin Darty.

De même, nous avons validé, la semaine passée en commission d'arrondissement, l'inscription du projet de réhabilitation du Marché aux fleurs à la liste des projets soumis au vote du budget participatif 2022 en septembre prochain.

Je n'oublie évidemment pas les travaux en cours sur le pronaos de l'église de la Madeleine, dont j'ai pu visiter le chantier avec Karen TAÏEB. Nous y avons rencontré les tailleurs de pierre qui font un travail particulièrement impressionnant.

Pour une place que d'aucuns qualifient en perte de vitesse, je trouve que les nombreux projets qui s'y déroulent témoignent au contraire d'un dynamisme nouveau.

Je vous remercie, mes chers collègues, de bien vouloir voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire. Grâce à vous, je me coucherai plus intelligent ce soir !

La parole est à Léa VASA.

Mme Léa VASA. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais simplement déjà vous féliciter, nous féliciter collectivement, puisque c'est une bonne nouvelle que ces sanitaires rouvrent ; cela complète le maillage dont on a tant besoin à Paris.

Puis j'en profite pour dire un mot sur ce maillage nécessaire en solutions également gratuites. Nous avons besoin d'un panel de solutions de sanitaires. On n'a pas encore forcément toutes les bonnes solutions. Je parle en connaissance de cause, puisque sur le 10e arrondissement, on essaie, on essaie. On est sur le point de trouver, je le sens, mais il nous faut encore des choses innovantes que l'on puisse tester.

Puis la question qui me vient est : où en est la coordination sur les sanitaires que nous devons monter à Paris pour mettre un peu d'harmonie dans tous ces dispositifs ? Vous le voyez, on travaille avec la DPE, la DVD, avec de nombreux opérateurs et nous avons besoin de mettre un peu de liant et de coordination dans ce sujet.

Nous sommes donc très preneurs de pouvoir travailler sur ce sujet et de pouvoir également, je le dis, communiquer largement. Je pense que nous avons besoin d'un grand plan de changement de culture, une culture principalement masculine d'épanchement d'urine dans l'espace public. Il faut absolument que nous puissions engager un grand plan de communication sur ce sujet.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Léa VASA.

La parole est à David BELLIARD, pour répondre aux oratrices.

M. David BELLIARD, adjoint. - Beaucoup de choses ont été dites, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, merci d'abord pour vos interventions.

Le sujet des toilettes publiques est un sujet crucial en termes de salubrité publique, de confort, de service rendu aux usagers de l'espace public. Pour rappel, Paris compte 435 sanisettes, dont une cinquantaine équipée d'urinoirs. En 2024, toutes le seront. On compte également plus de 300 sanitaires dans les parcs et jardins, une centaine de blocs sanitaires mobiles installés en période estivale sur les berges de Seine, le canal Saint-Martin, le bassin de la Villette.

Enfin, sur les sites à forte fréquentation touristique, comme les Champs-Élysées, Montmartre ou Notre-Dame, des lavatories sont gérés par du personnel sur place. Ces lavatories ont été fermés plusieurs mois du fait des confinements et de la forte diminution du nombre de touristes, ce qui a mis à mal l'équilibre économique du contrat passé avec la société "2 Theloo".

Ce projet de délibération a donc pour objet de prolonger la durée du contrat de trente-six mois. Il s'agit également de clarifier la situation de deux lavatories situés sous le square de la tour Saint-Jacques et sur la place Edmond-Michelet, à la demande du maire de Paris Centre. Ces lavatories sont sortis du contrat et seront transformés, dans la mesure où il existe en proximité immédiate d'autres sanitaires.

Comme vous, Madame la Maire, chère Jeanne, je me réjouis que cette prolongation du contrat permette au concessionnaire d'assurer la rénovation intérieure du site des super lavatories patrimoniaux situés sous la place de la Madeleine et fermés depuis mai 2011.

Enfin, Madame VASA, je partage avec vous la nécessité d'avoir un travail plus particulier sur les toilettes publiques et l'ensemble de ces dispositifs. J'organiserai avec ma collègue Colombe BROSSEL une réunion, ou en tout cas une rencontre, dans laquelle nous pourrions discuter et travailler ensemble sur ces questions qui sont effectivement extrêmement importantes.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à voter favorablement ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, David BELLIARD.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 13.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DVD 13).

2022 DVD 34 - Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris (383.820,10 euros).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 34 : indemnisation amiable de différents tiers en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

La parole est à Nicolas JEANNETÉ.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur David BELLIARD, vous connaissez ma position sur ce sujet, sur l'état lamentable de la voirie parisienne. Je rappelle que, pour ces projets de délibération, cela concerne 11 piétons en raison de défauts sur le trottoir, 2 cyclistes en raison d'un défaut sur la chaussée, un accident corporel entre un scooter et la chaussée

directement, et un accident en raison d'un socle sans bornes. Et là, je voudrais vous dire, Monsieur David BELLIARD, que j'ai failli mourir aujourd'hui... Oui !

Sur la nouvelle piste cyclable avenue de Breteuil, en fait du boulevard Pasteur vers l'avenue de Breteuil, vous avez mis des séparateurs. Je n'ai jamais vu des séparateurs dans un virage ! C'était une conception d'il y a trente ans. Je ne comprends pas, il y en a quatre ou cinq dans le 15e. L'année dernière, il y a eu un mort à la porte de Versailles, à cause de ces séparateurs entre la piste cyclable et la voie. C'est extrêmement dangereux. Je vous le dis franchement, J'ai failli mourir.

Je vous en prie, revoyez par moments avec les mairies concernées les plans d'aménagement des pistes cyclables. On ne vous le dira jamais assez.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Nicolas JEANNETÉ.

La parole est à David BELLIARD pour vous répondre.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération est maintenant un projet de délibération presque "coucou" qui nous occupe à chaque Conseil de Paris. C'est l'occasion pour moi de redire que ce projet de délibération concerne évidemment l'indemnisation amiable de différents tiers.

Comme à chaque Conseil, je vous rappelle que ces indemnisations ont pour objet de réparer des dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville. La somme qui est aujourd'hui présentée à notre Conseil est de 383.820 euros pour 15 personnes indemnisées. Paris est une ville très dense, plus de 4 millions de personnes circulent chaque jour. Un Paris sans accident est donc malheureusement quasi impossible. Ces indemnisations amiables demeurent donc indispensables.

Toutefois, tout comme ce qui est votre incident et je vais y revenir, nous ne pouvons bien évidemment pas nous satisfaire de ce constat. L'enjeu est de déployer tous nos efforts pour améliorer l'entretien des chaussées, mener tous les travaux de réfection et de transformation nécessaires. Vous savez comme moi que les budgets d'entretien sont à la hausse depuis le début de ce mandat. J'y tiens et j'y reste particulièrement vigilant.

Enfin, sur la question des séparateurs, je n'ai pas le sujet en détail, n'étant pas présent sur place lorsqu'il vous est arrivé cet incident, mais ces séparateurs ont pour vocation et pour but de lutter contre les angles morts et d'empêcher les camions, et notamment les poids lourds qui sont extrêmement dangereux pour les cyclistes, de tourner et de les faucher.

Evidemment en tant qu'élus, vous pouvez bien entendu me solliciter, solliciter mon cabinet ou les services de la Ville si vous constatez qu'il y a des difficultés. Et comme nous le faisons à chaque fois, nous prendrons le temps de la discussion pour voir quelles solutions peuvent être apportées, si nous sommes bien sûr d'accord avec le constat d'un problème.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, David BELLIARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 34.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DVD 34).

2022 DVD 36 - Création du pass 2 roues motorisés dans les parcs de stationnement. - Convention-cadre et tarifs applicables.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 36 et l'amendement n° 118 : projet de délibération qui concerne la création du "pass" deux-roues motorisés dans les parcs de stationnement avec une convention-cadre et des tarifs applicables.

Le premier intervenant est Jean-Philippe GILLET qui en profitera pour présenter l'amendement n° 118 de son groupe.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, réduire la circulation des véhicules thermiques dans Paris est un objectif crucial dans la lutte contre les pollutions, qu'il s'agisse de celle de l'air ou de la pollution sonore. De nombreux Parisiens sont concernés et la plupart du temps, ce sont ceux qui vivent dans les quartiers les plus populaires qui sont le plus exposés à ces nuisances.

L'écologie et la maîtrise du territoire sont des demandes fortes qui amènent les pouvoirs publics à planifier et organiser leur mise en œuvre. Nous pouvons toutes et tous ici nous accorder sur un consensus à ce sujet et nous inscrivons ces objectifs dans les priorités du groupe Communiste. En revanche, ce qui compte lorsqu'on se fixe un objectif, c'est certes le résultat, mais aussi et peut-être surtout la façon d'y parvenir.

Ce projet de délibération participe à un changement fondamental pour notre ville, celui de la mobilité. Or, changer la ville, c'est penser à toutes celles et tous ceux qui la composent. C'est penser à ceux qui peuvent se déplacer en transports en commun comme à ceux qui ne le peuvent pas, à ceux qui ont besoin d'un véhicule pour travailler comme à ceux qui ont tout à disposition à quinze minutes à pied.

L'usage des véhicules motorisés n'est pas le même, selon la catégorie sociale à laquelle on appartient, ou même à la case sociale à laquelle on est assigné. Il ne l'est ni dans sa raison d'être, ni dans sa fréquence, ni s'agissant du choix ou non d'y recourir. Pour exemple, les 1 % les plus riches polluent autant que la moitié la plus pauvre de la planète, parce que certains prennent l'avion plusieurs dizaines de fois par an, tandis que d'autres ne dépassent jamais les limites de leur zone de naissance.

C'est pourquoi si nous voulons être compris dans les choix que nous prenons, nous devons être en capacité de défendre une vision juste et adaptée aux réalités que nous prétendons transformer, et plus particulièrement aux réalités sociales.

S'agissant de la réduction de la place des véhicules motorisés, si notre objectif est d'acter un nouveau pas vers la transition écologique, alors celui-ci doit prendre en compte la diversité des situations et contribuer à la justice sociale. Si les deux-roues motorisés sont utilisés aujourd'hui dans Paris à plus de 50 % par les couches sociales favorisées, nous ne pouvons ni surtout ne devons effacer les classes populaires qui l'utilisent également.

Aujourd'hui, le tarif qui nous est proposé dans ce projet de délibération nous paraît beaucoup trop élevé. Car en plus de ce tarif, doit être ajouté le prix des carburants, dont on a mesuré l'explosion et beaucoup d'orateurs l'ont dit à diverses reprises, et nous devons aussi ajouter les frais de réparation qui sont touchés par l'inflation.

Nous proposons donc un amendement, afin de diviser par deux les prix initialement prévus par le projet de délibération. Il s'agit d'aligner le prix du "pass" deux-roues motorisés sur celui du "pass" Navigo remboursé de moitié par le forfait Mobilité. L'abonnement en secteur 2 serait donc à 35 euros et en secteur 1 à 45 euros.

Comme pour la zone à faibles émissions, nous pensons que l'écologie, pour développer toutes ses potentialités, doit absolument être sociale. L'imposition d'une limitation de la circulation pour certains véhicules, comme celle d'un "pass" sans accompagnements vers des mobilités plus douces sans alternatives viables, ne passera pas.

C'est pourquoi nous nous abstenons sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-Philippe GILLET.

La parole est à Nicolas JEANNETÉ.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération nous laisse perplexes et je vous dirai, Monsieur David BELLIARD, que vous êtes un très mauvais négociateur. Si j'avais une entreprise privée, je ne vous emploierais pas pour essayer de négocier des tarifs avec les opérateurs privés.

Sur le principe, nous sommes plutôt favorables au "pass" deux-roues motorisés, au stationnement payant des deux-roues motorisés, mais bien évidemment pas à ce prix.

Nous avons fait une petite étude sur les offres de la SAEMES. Sur la zone centrale, si on prend le parking Maubert dans le 5e, on est à 79,40 euros au mois et au parking Rivoli-Sébastopol dans le 4e à 102 euros, ce qui fait une moyenne de 94,24 euros, alors que votre "pass" nous propose un tarif à 90 euros. Où sont les négociations, Monsieur David BELLIARD ? Si on prend les arrondissements du 12e au 20e, on a fait deux exemples : le moins cher porte d'Orléans est à 52,20 euros, le plus cher gare de Lyon est à 106,4 euros, la moyenne est donc de 78,06 euros. Votre tarif proposé est juste de 70 euros. Donc je ne vois vraiment pas l'intérêt de prendre ce "pass" deux-roues motorisés pour les parkings souterrains.

Je vais aller beaucoup plus loin et je serai encore plus communiste que Jean-Philippe GILLET. Ce n'est pas par deux mais par trois qu'on doit effectivement réduire le coût du stationnement des deux-roues motorisés. Pourquoi ? Parce qu'on peut mettre trois ou quatre motos sur une place de stationnement. Alors, allons plus loin que les communistes, soyons fous, demandons la division par trois du tarif de stationnement des deux-roues motorisés.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Nicolas JEANNETÉ.

La parole est à Maya AKKARI.

Mme Maya AKKARI. - Mes chers collègues, notre ville est face à un défi, celui de la régulation de l'espace public : vélos, voitures, trottinettes, deux-roues motorisés sont autant de moyens de déplacements utilisés par les Parisiennes et les Parisiens de tout âge, et force est de constater que nos trottoirs n'y suffisent plus.

C'est pourquoi la Ville de Paris réfléchit à développer le stationnement dans des parkings souterrains pour les voitures, les vélos et les deux-roues motorisés, afin de désengorger notre voirie, de la libérer pour faire plus de place et remettre le piéton au centre des mobilités.

Par ailleurs, reconnaissons qu'il y avait une injustice du fait que les deux-roues motorisés ne payaient quasiment pas le stationnement contrairement aux voitures. Nous avons donc remédié à cette injustice lors du Conseil de Paris du 6 juillet 2021, en rendant ce stationnement payant à partir de septembre prochain.

Avec le projet de délibération qui nous est proposé ce soir, il s'agit pour nous aujourd'hui d'approuver la convention générale cadre pour le "pass" deux-roues motorisés à Paris négociée par la Ville avec les gestionnaires de parcs de stationnement qui s'associent au dispositif, afin de garantir un maillage de places en souterrain sur tout Paris avec des tarifs attractifs.

Cette option a l'avantage de donner des places sécurisées pour les deux-roues, sachant que les deux-roues motorisés sont souvent victimes de vols, on le sait bien.

Ces tarifs sont classés en deux zones : une zone de Paris Centre jusqu'au 11e arrondissement, avec 90 euros par mois et 990 euros par an d'abonnement ; une deuxième zone du 12e au 20e arrondissement avec les parcs qui appartiennent à la Ville de Paris pour un abonnement de 70 euros par mois et de 770 euros par an.

Celui qui a un abonnement à 70 euros par mois, par exemple, dans un parking de la périphérie va pouvoir bénéficier de tarifs attractifs, quand il ira se garer dans la zone centre et c'est assez intéressant. Mais cette politique de tarification et de négociation avec les parcs n'a pas de sens si elle n'est pas doublée d'un accompagnement par la DPMP. Car si les deux-roues motorisés peuvent se garer tranquillement à gauche et à droite en surface, comme cela pouvait se faire jusqu'à maintenant, il n'y a pas d'intérêt à prendre une place de parking. Or, avec Nicolas NORDMAN, la DPMP a accentué ses efforts en ce sens.

Entre janvier et mars 2022, il y a eu 32.176 P.V. pour mauvais stationnement et la DPMP a procédé depuis janvier 2022 à l'enlèvement de 7.123 deux-roues motorisés, soit une hausse de 42 %, ce qui est considérable.

Je rappelle que notre objectif est de réduire l'utilisation des deux-roues motorisés. Certes, des jeunes gens, notamment des garçons dans les quartiers populaires, utilisent les deux-roues motorisés peut-être un peu plus qu'ailleurs - d'ailleurs je n'en suis pas si sûre - mais l'objectif est qu'ils utilisent leur "pass" Navigo, qu'ils prennent le métro, qu'ils utilisent des vélos et qu'ils se déplacent à pied.

Clairement les deux-roues motorisés polluent énormément et l'objectif est de réduire leur utilisation et de réduire la voiture également. Cependant, comme nous mettons en place une politique progressive, l'idée est d'accompagner les usagers vers le changement.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Maya AKKARI.

Je donne la parole à la présidente Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, cher David, le stationnement payant des deux-roues motorisés figurait au programme des écologistes lors de la campagne municipale qui a vu cette majorité être reconduite à Paris. Cette mesure est également une forte demande des Parisiennes et des Parisiens désireux de réguler l'usage de ces véhicules thermiques, en témoignent les contributions lors des états généraux du stationnement. Elle entrera donc en vigueur dès le 1er septembre 2022, mais à travers ce projet de délibération, la Ville de Paris propose aux usagers de deux-roues motorisés une alternative dans les parcs de stationnement souterrains.

La création du "pass" deux-roues motorisés va en effet permettre à ces usagers d'accéder à un tarif fixe mensuel dans un parking choisi et à des tarifs préférentiels dans un ensemble de parkings souterrains. Ces tarifs sont définis selon deux zones : le Centre de Paris et les arrondissements extérieurs, comme cela est déjà le cas pour le stationnement des automobiles. Le dispositif a été travaillé par la Ville depuis des mois et il concernera dans un premier temps 90 parcs de stationnement d'ores et déjà en conformité, l'objectif étant de rapidement augmenter le nombre de parcs.

Ces tarifs préférentiels en sous-sol sont proposés, afin de poursuivre notre politique de transformation de l'espace public. Il s'agit évidemment de libérer de la place dans nos rues pour y favoriser des usages alternatifs aux transports motorisés, au premier rang desquels les déplacements à pied.

Si les déplacements de deux-roues motorisés peuvent constituer une alternative lorsque les transports en commun sont absents ou défaillants, il était devenu nécessaire de réguler leur stationnement à Paris. La multiplication du nombre de ces véhicules dans notre ville génère en effet de nombreuses nuisances que les

habitants tolèrent de moins en moins : pollution sonore, pollution atmosphérique, conduite dangereuse. Les deux-roues électriques n'étant pas concernés par cette mesure pourront continuer à stationner gratuitement sur l'espace public.

Nous saluons donc à nouveau la mise en place du stationnement payant, mesure de bon sens et d'égalité vis-à-vis des voitures. Ce dispositif de "pass" deux-roues motorisés témoigne des efforts de la Ville pour accompagner les usagers dans ce nouveau régime tarifaire.

Enfin, je voudrais revenir sur l'amendement déposé par nos collègues du groupe Communiste et Citoyen. Je dois vous dire que votre proposition me laisse pantoise. Au nom de la justice sociale, vous nous proposez de diviser par deux les tarifs du "pass" deux-roues motorisés, sans y introduire aucune forme de critères sociaux.

En somme, sachant que la Ville ne gagne pas d'argent dans la mise en place de ce "pass" de stationnement, vous souhaitez qu'elle subventionne le stationnement des deux-roues motorisés dans les parkings concédés. Vous n'êtes pourtant pas sans savoir que les usagers de ces véhicules sont très majoritairement des catégories favorisées et que le stationnement en sous-sol ne concerne quasiment pas les livreurs des plateformes.

Nous espérons donc que cette proposition hautement contre-productive sera retirée. Les parkings des bailleurs sociaux offrant déjà des tarifs préférentiels, nous vous proposons plutôt de travailler à une meilleure communication sur ce sujet, afin que cette option aujourd'hui peu sollicitée devienne une véritable alternative pour les usagers les moins fortunés. Je dis d'ailleurs les usagers parce que la plupart des utilisateurs des deux-roues motorisés sont des hommes - ils le sont à 97 %, merci pour le chiffre.

Les impacts du changement climatique se multiplient, s'intensifient et sont une menace pour la planète, les humains et la biodiversité, s'il est besoin de le rappeler. La lutte contre les effets du changement climatique est donc l'un des défis majeurs des prochaines décennies. C'est pourquoi il est urgent de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

J'en profite pour rappeler que la politique de réduction du trafic routier de notre ville est saluée dans le rapport de la Chambre régionale des comptes et présentée comme une réussite. Ainsi, à travers ce projet de délibération, nous franchissons une nouvelle étape dans notre volonté de rendre notre ville plus respirable et plus agréable pour le plus grand nombre.

J'invite donc l'ensemble des élus à faire preuve de responsabilité et de le voter sans cet amendement et surtout sans hésitation.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

David BELLARD, pour répondre aux oratrices et orateurs.

M. David BELLARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, mes chers collègues.

Dans tout juste trois mois, le 1er septembre prochain, le stationnement payant pour les deux-roues motorisés thermiques sera effectif. C'est une mesure importante, majeure, que nous avons posée pendant la campagne électorale - cela a été rappelé, chère Fatoumata -, qui met fin au régime d'exception dont bénéficient jusqu'ici les motos et les scooters thermiques. Les deux-roues motorisés électriques continueront, quant à eux, de bénéficier de la gratuité du stationnement.

En plus d'établir une égalité de traitement entre les automobilistes et les utilisateurs de deux-roues motorisés, nous souhaitons en effet mieux réguler le stationnement et limiter l'usage de ces véhicules thermiques, dont les nuisances en termes de sécurité - ou plutôt d'insécurité -, de bruit et de pollution de l'air sont extrêmement importantes.

Les tarifs opérés seront équivalents à la moitié de ceux pratiqués pour les automobiles : 3 euros pour la zone centrale et 2 euros de l'heure pour le reste de Paris pour le tarif visiteur, et de moitié prix également pour le tarif professionnel, et des résidents à 75 centimes d'euro par jour.

Pour revenir à l'objet du projet de délibération en lui-même, nous souhaitons en effet accompagner la fin de la gratuité en créant une offre de stationnement, dont l'équivalent d'ailleurs pour les automobilistes n'existe pas. C'est une offre à destination principalement des habitants de la Grande et la Petite couronnes non éligibles aux tarifs des résidents. C'est aussi une offre, de manière plus marginale, à destination des Parisiens et Franciliens qui souhaitent continuer à venir travailler en deux-roues motorisés, mais qui ne répondent pas au cadre de la tarification professionnelle.

Pour la première fois, avec ce "pass" 2RM, nous avons fait travailler ensemble les concessionnaires de parcs de stationnement publics et privés pour qu'ils nous proposent un produit simple à tarif unique. Moins cher que l'immense majorité des tarifs actuels car il permet - pour 90 euros par mois si le parking de référence est en zone 1 et 70 euros par mois si le parking de référence est en zone 2 - de bénéficier d'un usage illimité dans le parking dit de référence, ainsi que d'un accès à un tarif très avantageux dans les autres parkings que propose l'offre. C'est en moyenne 40 % de réduction sur le stationnement horaire sans limitation dont pourront bénéficier les usagers de ce "pass".

Dans un premier temps, 90 parcs de stationnements intégreront le dispositif au fur et à mesure qu'ils réalisent les travaux nécessaires à l'accueil des motos. A terme, notre objectif est d'offrir la possibilité aux deux-roues motorisés de stationner en sous-sol partout dans Paris, soit dans plus de 140 parkings, en bénéficiant des tarifs et des propositions liés au "pass" 2RM. C'est un exemple d'accompagnement au changement qui n'avait jamais été réalisé jusqu'alors.

Bien sûr, j'entends que vous nous dites que ce tarif est trop cher. D'ailleurs dans les bancs de l'opposition, on dit qu'il faut le diviser par deux, par trois, par quatre. Peut-être même par dix ! En fait, vous clarifiez le débat, ce que vous voulez...

Ce que vous voulez, c'est que nous continuions avec la gratuité du stationnement des deux-roues motorisés. Il faut le dire, dans le débat public, il faut être clair ! Vous ne souhaitez pas aller vers la fin de la gratuité du stationnement des deux-roues motorisés. C'est une position qui s'entend mais qui doit s'assumer, ce n'est pas la nôtre. Ce n'est pas la politique que nous sommes en train de mener parce que nous ne souhaitons plus subventionner par les finances publiques le stationnement des scooters et des motos thermiques. Encore une fois, nous ne le faisons pas pour les automobilistes, c'est aussi une question d'égalité et d'équité.

Les deux-roues motorisés comme les voitures basses émissions sont et seront éligibles au stationnement gratuit en surface. Nous souhaitons effectivement, par cette mesure et cette mesure d'accompagnement, d'abord avoir un usage sérieux et raisonnable des fonds publics, une égalité entre les usagers et instaurer - c'est vrai - une logique qui sera proche du pollueur-payeur.

J'assume enfin pleinement que la puissance publique, ici la Ville, organise le marché pour répondre à ses objectifs de politique publique qui sont aussi des objectifs de santé publique. C'est ici une illustration de notre volontarisme et de notre pragmatisme : nous mettons en place une véritable mesure d'accompagnement pour les usagers, tout en négociant avec l'ensemble des parties prenantes et en particulier les acteurs privés.

Enfin, Monsieur Jean-Philippe GILLET, je comprends et je partage votre volonté de préserver le pouvoir d'achat, le pouvoir de vivre des plus précaires, des plus vulnérables, mais je crois que vous vous trompez ici de cible et que vous vous trompez de dispositif. Les plus vulnérables, c'est-à-dire les livreurs, ne sont pas concernés par le paiement du stationnement car dans le cadre de leur activité, ils se contentent de s'arrêter. Si la nuance est peut-être ténue dans l'esprit de tout un chacun, elle est très claire dans le Code de la route.

Enfin, et cela a été rappelé par Mme KONÉ, nous savons que l'essentiel des usagers de scooter et motos en ville sont des CSP+. D'une certaine manière, nous demandons à une minorité plus favorisée que la moyenne de compenser les pollutions et les nuisances dont ils sont en grande partie les causes. Votre amendement reviendrait donc à faire subventionner par la Ville une partie de ce forfait, ce qui équivaldrait, permettez-moi de vous le dire, à une forme de solidarité inversée, la Ville payant pour celles et ceux qui en ont le moins besoin. Si je le comprends des rangs de la droite et de l'opposition, je le comprends moins, je dois bien l'avouer, des rangs du Parti communiste français.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Si vous pouvez conclure, Monsieur le Maire.

M. David BELLARD, adjoint. - Mais oui ! Je dis les choses telles qu'elles doivent, à mon sens, être dites.

Pour toutes ces raisons, je vous demanderai donc de retirer l'amendement, sinon j'y émettrais un avis défavorable. Mais je reste évidemment ouvert à discuter et à travailler à toute proposition qui nous permettrait de cibler certaines catégories de populations qui sont en effet peut-être les plus en difficulté.

Enfin, je ne l'ai peut-être pas assez rappelé, ce sont peut-être mes mauvais talents de négociateur, en tout cas, ce forfait, ce "pass" deux-roues motorisés ne coûtera pas un centime à la Ville de Paris. C'étaient une contrainte et un objectif que nous nous sommes définis et les tarifs attractifs qui seront proposés par ce "pass" 2RM seront pris en charge par l'ensemble des acteurs.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

J'imagine que le groupe Communiste maintient son amendement n° 118.

Je le mets aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 118 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 36.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DVD 36).

Vœu déposé par les groupes Paris en commun, Ecologiste de Paris, "Génération.s" et Communiste et Citoyen relatif au prolongement de la ligne 10 du métro.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Il est 20 heures et, comme j'en ai pris l'habitude, je vous tiens au courant du déroulé de la séance. Nous avançons à un bon rythme, il m'apparaîtrait souhaitable, si vous en êtes d'accord, que nous puissions finir la 3e Commission ce soir, ce qui permettrait de terminer en fin d'après-midi demain. Je pense que tout le monde y trouvera un avantage. Sauf s'il y a une opposition pour terminer la 3e Commission ce soir, je vous propose de nous inscrire dans cette démarche, sauf si évidemment les débats débordaient, mais ayons cette volonté commune.

Le premier vœu non rattaché est le vœu n° 62 relatif au prolongement de la ligne 10 du métro.

La parole est à Marie-José RAYMOND-ROSSI pour le présenter, en deux minutes maximum.

Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, comme vous aurez pu le lire, ce vœu porte sur le prolongement de la ligne 10 de la gare d'Austerlitz, un prolongement sur le 13e et sur Ivry et Vitry.

C'est un projet structurant pour les communes que je viens de citer et qui se sont réunies au sein de l'association "La Grande 10" pour porter ensemble ce projet qui permettra aux habitants, aux salariés de se déplacer pour rejoindre le centre de Paris. Ce sont des quartiers en pleine transformation et, comme je l'ai dit, avec des nouveaux habitants et des nouveaux salariés.

Il est donc crucial que ce projet soit programmé et que soit programmé le financement des études pour qu'il puisse être réalisé dans la décennie 2030. Nous demandons donc que ce projet soit inscrit au contrat de plan Etat-Région. Nous faisons confiance puisque nous entendons tous le besoin de développer les mobilités, de préserver l'environnement. Je suis sûre que le Ministre des Transports sera attentif à inscrire ce projet dans le contrat Etat-Région.

C'est pourquoi je vous demande de voter ce beau projet qui rendra service à beaucoup d'habitants d'Ile-de-France.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Marie-José RAYMOND-ROSSI.

La parole est à David BELLIARD, pour vous répondre.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame RAYMOND-ROSSI, de cette intervention.

Je ne sais pas, si futur Ministre des Transports il y a, s'il est d'accord avec nous. En tout cas, je peux vous dire que nous sommes d'accord avec vous...

Peut-être, et peut-être dans vos rangs d'ailleurs !

Le prolongement de la ligne de métro 10 est un projet ambitieux que la Ville de Paris, en lien avec Ivry-sur-Seine et Vitry-sur-Seine, porte depuis longtemps. Les projets d'urbanisme dans chacune de ces villes nous obligent : nous devons proposer des alternatives décarbonées aux nouveaux habitants de ces quartiers qui sortiront de terre prochainement.

Pour répondre aux enjeux de santé publique, de pouvoir d'achat, de lutte contre les dérèglements climatiques, il est impératif de penser urbanisme et transports toujours de manière intimement liée. Il est de notre responsabilité de ne pas recréer les erreurs du siècle passé dans le développement de quartiers sans un vrai maillage de transports en commun, laissant les ménages dépendants de la seule automobile.

Vous le savez, cela s'inscrit également dans notre ambition de transformation du périurbain qui implique la création de nouvelles liaisons de transport en commun entre Paris et les communes d'Ile-de-France. Cette transformation du périurbain ne peut être subie par les habitantes et habitants de communes de la Petite couronne. Au contraire, elle doit être une opportunité pour toutes et tous de changer de mode de vie, de déplacements sans encombre, toujours dans un objectif de réduction de la pollution sonore et de l'air.

Dans cette perspective, une extension de la ligne de métro est toujours une bonne nouvelle. Nous l'avons vu pour la ligne 12 hier. Celle de la ligne 10 entre gare d'Austerlitz et Vitry répond à toutes nos exigences environnementales et doit sortir rapidement.

C'est pourquoi j'émet un avis très favorable à votre vœu et, conformément à ses attendus, je porterai, auprès de la Région Ile-de-France et de l'Etat, l'inscription de ce projet au C.P.E.R. 2021-2027 en cours de rédaction. Cette sécurisation financière permettra à Ile-de-France Mobilités de réaliser les deux études nécessaires : d'abord le D.O.C.P. de la phase 1, puis l'étude pour la phase 2 entre Ivry-Gambetta et Vitry-les-Ardoines.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, David BELLARD.

Une explication de vote de M. Nicolas JEANNETÉ pour le groupe Changer Paris.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Quel beau projet de relier tout l'Est du 13^e arrondissement ! Nous sommes bien sûr favorables à ce prolongement de la ligne 10, qui permet de relier l'Est du 13^e au Centre de Paris d'un côté, et aux villes d'Ivry-sur-Seine et de Vitry-sur-Seine de l'autre. Je salue d'ailleurs nos deux élus de cet arrondissement, Jean-Baptiste OLIVIER et Habib SHOUKRY.

Ce projet renforcera bien sûr le maillage des transports en commun avec les nouvelles correspondances, avec la ligne 6, la ligne 14, le tramway T3 et à terme, je l'espère, avec la ligne 15 du Grand Paris Express. Le secteur du sud-est de Paris connaît d'ailleurs de forts investissements en transports en commun. C'est le cas avec le tramway T9 mis en service en 2021 entre la porte de Choisy et Orly-Ville. Ce sont les travaux de prolongement de la ligne 14 jusqu'à l'aéroport d'Orly, de la ligne 15 sud et de la ligne de bus en site propre.

Ce projet a donc vocation à être discuté cette année dans le cadre de la préparation du prochain contrat de plan Etat-Région, mais à cette heure, Monsieur le Maire, le Préfet de Région n'a toujours pas de mandat de la part du Gouvernement concernant le volet transports du prochain contrat de plan, ce qui empêche tout démarrage de discussions.

Le groupe Changer Paris, je l'ai dit, votera bien sûr pour ce vœu, mais avec une question adressée à l'Exécutif, M. David BELLARD. Pour ces types de projets, il est généralement attendu une participation des territoires à hauteur de 30 %. Ma question est simple : la Ville de Paris a-t-elle programmé sa part d'investissement ?

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nicolas JEANNETÉ.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 62 des groupes Paris en commun, Ecologiste de Paris, "Génération.s" et Communiste et Citoyen avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2022, V. 105).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la création et à la pérennisation des Assises dans l'espace public.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 63 relatif à la création et à la pérennisation des Assises dans l'espace public.

La parole est à Corine FAUGERON pour le présenter, au nom du groupe GEP.

Mme Corine FAUGERON. - Monsieur le Maire, nous avons toutes et tous en tête le bel hommage de Georges Brassens aux bancs publics, sympathique rengaine, véritable ode à la flânerie et à la nonchalance. Cet art de vivre typique de notre ville, gratuit et accessible à tous, vanté par les plus grands intellectuels des Lumières comme par la chanson populaire, est entre autres rendu possible grâce à ce mobilier clé du patrimoine et du paysage parisien. Avec les quais de Seine et leurs bouquinistes, les passages et les places, les bancs publics représentent des éléments qui rendent Paris unique et donnent son véritable sens à la notion d'espace public.

Ainsi, les amoureux comme les personnes âgées - même si les personnes âgées peuvent être aussi amoureuses -, les citoyennes et citoyens atteints de handicaps visibles ou invisibles, ou tout simplement les touristes fourbus trouvent dans ces bancs un relais facilement identifiable, praticable, convivial, où ils et elles peuvent se poser quelques instants ou s'installer le temps d'un pique-nique ou plusieurs heures. Inclusifs, les bancs accueillent des publics multiples et variés, au fil des heures, des jours et des saisons. Les activités menées par leurs occupantes et occupants se déclinent presque à l'infini, du repos à la rencontre, du repas au rendez-vous.

Lieu d'accueil de l'oisiveté des uns et des unes, le maillage du territoire par un nombre suffisant de bancs en bon état est une véritable condition d'accès à l'espace public pour les autres. Difficile, en effet, lorsqu'on déambule de manière fluide, de concevoir combien chaque mètre gravi peut être un combat pour les unes et les autres, qu'ils et elles soient enceintes, âgés ou en situation de handicap, et je rajouterai qu'ils et elles soient chargés.

Difficile aussi de se représenter combien un lieu où s'asseoir, où s'allonger peut être salvateur dans un espace toujours davantage grevé par des assises individuelles et privées. Plus qu'un simple facilitateur d'usage de l'espace public, le banc apparaît comme un bien commun et inclusif donnant à l'espace public sa véritable vocation. Soyons

vigilantes et vigilants, afin que ce que symbole du mobilier urbain parisien ne disparaisse pas sur l'autel du consumérisme au profit des terrasses payantes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Mme Corine FAUGERON. - J'ai fini.

En conformité avec la loi pour l'accessibilité de l'espace public et en cohérence avec la volonté de la Ville de favoriser l'inclusivité sur les places publiques...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à David BELLIARD pour vous répondre.

Mme Corine FAUGERON. - Nous demandons que soit entrepris un inventaire des bancs existants, et que pour choisir les lieux pouvant accueillir les bancs supplémentaires, soit mise en place une concertation coordonnée avec les démarches "Embellir votre quartier" et la charte de l'esthétique parisienne.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Ecoutez, juste un point d'ordre. J'ai laissé filer jusqu'à 2 minutes 30, alors que c'est 2 minutes. Quand je dis "terminez", ne lisez pas obligatoirement tout ce qui est dit sur votre feuille, résumez en une phrase.

La parole est à David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Oui, c'est un sujet très important et je comprends que l'on veuille y passer plus de temps. Donc merci, Madame FAUGERON.

Effectivement, rendre l'espace public au plus grand nombre, rendre les rues aux piétons, faire de Paris une ville pour toutes et tous, tous ces objectifs sont les nôtres pour ce mandat. Et ils ne peuvent prendre toute leur mesure que si nous pensons également l'espace public comme un lieu de socialisation, de pause, de ressourcement, d'interactions humaines, d'autant plus dans une ville comme la nôtre où le rythme est plutôt effréné.

Depuis plusieurs semaines maintenant, les services de la voirie et des déplacements référencent tous les bancs de Paris, car nous connaissons insuffisamment ce parc aujourd'hui. Les résultats devront être connus d'ici la fin de l'année. J'en profiterai, si les membres de la 3e Commission le souhaitent, pour en faire une présentation détaillée.

D'ores et déjà, nous sommes engagés pour augmenter le nombre d'assises dans l'espace public. C'est d'ailleurs une demande forte des états généraux du stationnement qui trouve ses premières réponses dans l'aménagement des "Rues aux écoles" et des quartiers "Embellir" portés par mon collègue Jacques BAUDRIER, afin de permettre à chacun et à chacune de s'arrêter sur son chemin, d'attendre leurs enfants ou petits-enfants à la sortie de l'école ou simplement de se retrouver.

Le mobilier parisien et notamment les bancs Davioud historiques sont des éléments précieux de notre patrimoine. Nous avons l'ambition de conserver ce patrimoine, mais également de l'adapter aux besoins des seniors et des personnes en situation de handicap. Nous installons donc des bancs dotés d'accoudoirs pour aider à se relever, par exemple. Plus que de développer des assises, nous voulons que celles-ci soient adaptées aux usages des personnes qui en ont le plus besoin.

Croyez en ma détermination et en la détermination de l'Exécutif d'aller dans le sens que vous portez dans votre vœu, auquel je donne évidemment un avis extrêmement favorable.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, David BELLIARD.

Explication de vote d'Aurélien VÉRON.

M. Aurélien VÉRON. - Monsieur le Maire, le 25 mai 2021, des Parisiens amoureux de leur ville se sont cotisés pour offrir à la mairie un banc Davioud mis aux enchères. Vous vous êtes alors moqué d'eux. Je suis heureux de vous voir aujourd'hui changer d'avis et rejoindre leur avis : plaider pour un retour au traditionnel. Même si vous n'êtes pas allé jusqu'à citer Gabriel Davioud, vous prenez une voie périlleuse, vous risquez pour commencer d'être accusé d'être bourgeois "réac" par l'actuel premier adjoint du moment.

Et puis vous allez devoir jeter aux oubliettes le style rococo "écolo" flamboyant. Fini les traverses recyclées, terminé les blocs de granit tombés des carrières, les parklets à 40.000 euros sur des gros sacs déchirés remplis de terre, pour y faire pousser des plantes, de mégots et de déchets.

Je dois, hélas, mettre un bémol à votre enthousiasme soudain pour cette esthétique bourgeoise. Je veux évoquer ici un sujet grave. Nous ne parlerons jamais assez de la maltraitance des bancs publics. Arrêtez d'installer vos bancs au milieu d'un carrefour giratoire comme place Gambetta, de les coller à des barrières sans aucun espace pour les jambes, cessez de vous servir d'eux comme de vulgaires obstacles bloquant le stationnement des deux-roues, comme le petit cheptel d'une douzaine de bancs, collés les uns aux autres, place André Malraux, tout tristes, de part et d'autre de l'avenue de l'Opéra.

Un banc, cela se respecte. Cela sert d'abord à s'asseoir pour se reposer, discuter, pique-niquer, voire se bécoter. C'est très utile quand on est fragile, à mobilité réduite ou que l'on a des enfants. A Paris, ils doivent aussi permettre de profiter simplement des perspectives et des vues.

Mais pour être utilisables, les bancs doivent être entretenus, décapés, repeints régulièrement, réparés, nettoyés de leurs autocollants, leurs tags et déjections de volatiles insouciantes quand ce n'est pas... Je vous évite la suite. L'entretien, c'est un mot-clé qui a disparu du vocabulaire municipal depuis longtemps.

Avant d'émettre des vœux pieux, travaillez à ce concept simple, peu visible, peu glamour, mais ô combien essentiel si vous voulez redresser Paris un jour : entretien.

Dans l'attente de vous voir préserver dignement nos derniers bancs historiques, nous nous abstiendrons.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 63 du groupe Ecologiste de Paris avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2022, V. 106).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'évolution du périphérique.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons maintenant au vœu n° 64 relatif à l'évolution du périphérique.

C'est le Président Nicolas BONNET-OULALDJ qui a la parole pour présenter le vœu de son groupe.

Non ? C'est Jean-Philippe GILLET. Allez-y.

M. Jean-Philippe GILLET. - Je vous prie de m'excuser. Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, il y a quelques semaines, le Livre blanc du périphérique était présenté aux Parisiennes et aux Parisiens, afin d'envisager les évolutions à horizon 2030 de cet axe structurant de notre ville.

Le groupe Communiste souhaite d'abord faire part de son soutien indéfectible à la lutte contre toutes les pollutions générées par le périphérique, qu'il s'agisse de la pollution sonore ou de celle de l'air. Nous connaissons trop leurs conséquences terribles sur la santé des habitants limitrophes de cette infrastructure. C'est pourquoi nous approuvons pleinement la rénovation des différentes portes de la ville, ainsi que la plantation programmée de 70.000 arbres. Cependant, cette lutte contre la pollution doit pouvoir se mener tout en accompagnant les usagers du périphérique dans son évolution.

Aujourd'hui, le nombre des déplacements quotidiens est estimé à environ 40 % du trafic parisien. Ce périphérique n'est d'ailleurs pas utilisé essentiellement par des Parisiens, bien au contraire : 95 % des trajets sont effectués de banlieue à banlieue ou de Paris à banlieue et inversement. Le périphérique est donc utilisé principalement par des habitants de la première couronne pour des raisons professionnelles.

Or, l'une des propositions d'évolution du périphérique consiste en la fermeture d'une de ses voies afin de la réserver aux bus, taxis et au covoiturage après 2024. Nous considérons qu'il est impossible de réduire la circulation automobile sans alternative de transports en commun adaptés.

C'est pourquoi nous souhaitons qu'une étude soit lancée concernant la création d'une nouvelle ligne de métro en rocade, afin d'offrir une alternative aux usagers ne pouvant plus utiliser le périphérique. Nous souhaitons aussi que la Ville de Paris interpelle la présidente de Région, afin que soit accélérée la mise en place de véritables itinéraires cyclables de rocade en Petite couronne.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Philippe GILLET.

La parole est à David BELLIARD pour vous répondre.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci pour cette intervention et pour ce vœu.

La transformation du périphérique est un impondérable de cette mandature et des prochaines années. Il s'agira d'apaiser cet axe pour réduire significativement les pollutions de l'air, ainsi que les pollutions sonores. Nous le devons d'ailleurs aux usagers de cet axe autoroutier et encore plus à ses 500.000 habitants et habitantes exposés à des pollutions bien supérieures à tous les seuils réglementaires.

Alors, ne l'oublions pas, les nombreux enjeux urbanistiques, sociaux, environnementaux de cet anneau sont inscrits dans son histoire même. D'ailleurs, au XIXe siècle, la construction de l'enceinte de Thiers et l'installation des zoniers marquent déjà une rupture urbaine que constitue cet ouvrage entre Paris et sa banlieue et la grande pauvreté des habitants de cet espace.

Au XXe siècle, la création de la ceinture de HBM fait de cet espace un territoire éminemment populaire et c'est seulement en 1973 qu'est inaugurée la première section du périphérique. Il faut savoir que l'infrastructure faisait déjà l'objet de diverses critiques portant sur la pollution de l'air et les nuisances sonores pour les ménages populaires à ses abords.

Si nous avons devant nous un sujet de santé publique majeur, je vous rejoins, il ne faut pas y répondre par une interdiction de se déplacer mais bien par une transformation des modes de déplacement. C'est tout l'objet de la création d'une voie dédiée au covoiturage sur le périphérique qui sera un héritage des Jeux olympiques, mais également des investissements colossaux pour créer le Grand Paris Express ou encore le tramway en rocade de Paris, dont le chantier du T3 ouest actuel est en cours. C'est aussi tout le travail que nous menons avec la Métropole du Grand Paris pour créer des liaisons cyclables sécurisées entre Paris et ses communes limitrophes.

Pour toutes ces raisons, bien entendu, j'émet un avis favorable à votre vœu, Monsieur GILLET, avec toutefois un petit amendement pour rappeler notre attachement au développement de la pratique du covoiturage et du télétravail, lorsque les conditions sont réunies.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, cher David BELLIARD.

Une explication de vote d'Émile MEUNIER, pour le groupe GEP.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, quelques mots quand même pour partager la situation assez dramatique des personnes qui vivent aux abords du périphérique, pas seulement celles qui sont là depuis longtemps mais celles aussi que l'on a installées il y a seulement quelques années.

Dans un logement social du 13e arrondissement, je suis allé faire du porte-à-porte pour essayer de comprendre un peu ce que vivaient les gens au quotidien et je peux vous dire que c'est catastrophique. Dans les personnes qui m'ont ouvert la porte, un couple m'est tombé dans les bras en me disant que tous les matins ils se lèvent avec la boule au ventre en se demandant combien d'années de vie ils font perdre à leur enfant qui vient de naître il y a un an. C'est cela, la situation. Une autre personne m'a montré, en mettant son doigt sur la vitre qui est devenu noir - c'est un immeuble neuf de quelques années. C'est cela, la situation des gens qui vivent près du périphérique.

Si je vous dis cela, c'est qu'il y a évidemment la priorité de transformer ce périphérique pour en faire un boulevard urbain, mais cela n'arrivera pas avant dix ou vingt ans. Qu'est-ce qu'on fait immédiatement ? Comment réparer immédiatement ?

Déjà, on n'expose pas de nouvelles personnes à ces pollutions et c'est pourquoi les écologistes réclament vraiment un moratoire sur toutes les constructions sur les abords du périphérique. C'est le premier point.

Le deuxième point - nous étions tous d'accord dans la majorité puisque c'est un projet de majorité - était de baisser la vitesse à 50 km/h. Quand on baisse la vitesse à 70 ou 50 km/heure, c'est autant de pollution en moins, autant de bruit en moins, autant d'émissions de CO2 en moins. On a parlé du Plan Climat et c'est une mesure écologique, mais c'est aussi une mesure de sécurité routière en diminuant la possibilité d'avoir des accidents. Enfin, c'est aussi préparer les esprits à la transformation à venir du périphérique.

Donc la mesure immédiate à prendre tout de suite est de baisser à 50 km/h et de faire bloc pour le demander à M. le Préfet.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Président MEUNIER.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 64 du groupe Communiste et Citoyen.

Je pense que le groupe a accepté l'amendement de l'Exécutif ? Donc l'avis est favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2022, V. 107).

Vœu déposé par les groupes "Génération.s" et Ecologiste de Paris relatif à la tarification solidarité pour les titres de transport des usagers d'Ile-de-France Mobilités.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 65 relatif à la tarification solidarité pour les titres de transport des usagers d'Ile-de-France Mobilités.

La parole est à Mélody TONOLLI pour le présenter.

Mme Mélody TONOLLI. - Merci, Monsieur le Maire.

La Ville de Paris sollicite régulièrement la Région Ile-de-France et IDF Mobilités transports sur des problématiques diverses et variées, notamment sur des sujets d'aménagement des stations, mais aussi sur des sujets relatifs à l'accessibilité des transports aux personnes vulnérables.

Des personnes vulnérables sont l'objet de verbalisation injustifiée, selon les alertes qui nous sont remontées et je m'explique. Lors de la souscription de leur abonnement, les usagers justifient leur situation impliquant une tarification spécifique. Cependant, lors des contrôles, les agents demandent à nouveau que leur soient présentés les justificatifs prouvant la tarification spécifique en plus de la présentation de leur titre de transport à jour. Ainsi, pour nombre d'usagers, l'impossibilité de présenter ce justificatif lors d'un voyage entraîne des verbalisations injustifiées au préjudice de publics précaires bénéficiant notamment de la tarification solidarité transport.

C'est pourquoi les élus "Génération.s" et les élus du groupe Ecologiste de Paris demandent à la Région Ile-de-France et IDF Mobilités de faire cesser ces pratiques inacceptables.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Mélody TONOLLI.

La parole est à David BELLIARD pour vous répondre.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Madame TONOLLI, de ce vœu qui nous alerte sur le double contrôle des justificatifs dans les transports en commun pour les détenteurs du forfait Améthyste et du "pass" Solidarité Transport.

En effet, la R.A.T.P. verbalise les personnes n'ayant pas sur eux les justificatifs permettant de souscrire à de tels abonnements, des justificatifs qui sont pourtant nécessaires à la souscription dudit abonnement.

Nous pouvons donc légitimement douter de la pertinence de ces contrôles et de ces amendes. Ces contrôles, ces verbalisations n'ont comme conséquence que de précariser des populations qui bénéficient de tarifs réduits, c'est-à-dire qui sont souvent des personnes fragiles économiquement.

Au conseil d'administration d'IDF Mobilités, qui s'est tenu la semaine dernière, j'ai déposé, avec mes collègues de la majorité municipale qui siègent au conseil d'administration, un amendement similaire au vœu ici présenté : nous demandons l'arrêt de ce double contrôle de justificatifs, qui ne dit pas vraiment son nom, aux effets pervers pour les publics précaires ; par ailleurs, ils ne sont mentionnés nulle part dans les conditions générales de vente et d'utilisation des différents "pass".

La réponse de Mme PÉCRESSE fut pour le moins étonnante : le contrôle des justificatifs pour les abonnements n'est pas effectué. Il s'agirait tout simplement d'erreurs des agents de contrôle.

Pour ma part, j'ai également reçu ces dernières semaines bon nombre de plaintes suite à ce genre de contrôle, ou d'erreur car je ne sais pas. Une consigne a donc dû être passée. J'ai demandé que soient étudiés ces cas de contrôle que je qualifierais avec vous d'abusifs. Je vous tiendrai évidemment informés.

Pour toutes ces raisons, j'émetts un avis favorable à ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Explication de vote de Nicolas JEANNETÉ pour son groupe.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne comprends vraiment pas votre vœu et votre réponse, David BELLIARD. La loi, c'est la loi, le règlement, c'est le règlement. Le vœu que vous présentez demande que les publics bénéficiant de titre de transport à tarif réduit, ayant déjà fait l'objet d'une justification lors de la souscription d'un "pass" Navigo, ne puissent pas par la suite faire l'objet d'un contrôle de justificatif de tarif réduit par les agents de contrôle d'"Ile-de-France Mobilités".

Les services d'"IDF Mobilités", que nous avons contactés, nous ont exposé la procédure d'attribution des tarifs réduits sur la base de la situation personnelle de l'utilisateur, R.S.A., élève boursier, limite d'âge. L'utilisateur fournit les éléments justifiant le droit à réduction lors du parcours d'attribution ou du renouvellement du droit en fonction de sa situation personnelle. Une fois le tarif réduit chargé dans le "pass" Navigo, les tarifs réduits sont automatiquement proposés à la vente et la réduction n'est plus vérifiée lors du contrôle. Le contrôle, qui peut être réalisé est celui qui intervient dans le cas de fraude manifeste, mais ce contrôle d'identité ne permet pas à "IDF Mobilités" d'accéder à toutes les informations nécessaires pour attribuer des tarifs réduits.

Donc, "IDF Mobilités" va néanmoins interroger la R.A.T.P. pour vérifier si des conditions particulières supplémentaires pourraient être appliquées. Vous avez déposé un amendement identique, vous l'avez dit, lors de la séance du conseil d'administration d'IDF Mobilités le 25 mai dernier, il y a tout juste une semaine. "IDF Mobilités" a accepté d'étudier les injustices éventuelles en échange du retrait du vœu. Nous vous invitons à faire de même et à retirer votre vœu dans l'attente de la réponse d'"IDF Mobilités". A défaut, le groupe Changer Paris votera contre ce vœu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nicolas JEANNETÉ.

J'imagine que le vœu des groupes "Génération.s" et Ecologiste de Paris est maintenu. Bien entendu.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 65 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2022, V. 108).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mise en place d'un Plan piéton.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 66 relatif à la mise en place d'un plan piéton.

La parole est à Nicolas JEANNETÉ pour présenter le vœu de son groupe.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur David BELLIARD, en général, au sein d'une collectivité, les principaux modes de déplacement disposent de leur planification stratégique. C'est le Plan de circulation et de stationnement pour les voitures et les deux-roues, que l'on peut aussi appeler Plan de déplacements urbains. C'est le Schéma directeur pour le bus, les tramways, le Plan Vélo pour le vélo. Mais aujourd'hui, à Paris, encore une fois, rien à l'horizon pour le Plan piéton.

Un Plan piéton, Monsieur David BELLIARD - ce n'est pas la première fois que je le demande - sert en général à corriger les incohérences des autres plans. Il sert même à désamorcer les conflits entre vélo et piéton. Il sert à regarder finement les défauts des autres plans et à permettre au piéton tout simplement de mieux se déplacer dans son environnement. Il sert même à encourager la marche à pied. Il sert surtout à afficher la place du piéton dans tous les projets urbains.

Aujourd'hui, quelle est votre vision de la place du piéton à Paris ? Je ne le sais pas, nous ne le savons pas. Est-ce 20 %, 30 %, 50 % d'espaces publics ? On n'en sait rien. Votre politique de l'espace public est aujourd'hui un millefeuille de plans sans cohérence, sans perspectives, sans harmonie.

Monsieur David BELLIARD, pour la quatrième fois, à quand un Plan piéton à Paris ?

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Nicolas JEANNETÉ.

La parole est à David BELLIARD pour vous répondre.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur JEANNETÉ, il faut être vraiment aveugle pour ne pas voir ce que nous faisons pour les piétons, puisque c'est notre priorité absolue lorsque nous réalisons les aménagements et des projets sur l'espace public...

Je vous ai écouté consciencieusement, presque religieusement pendant que vous parliez, j'aimerais que la réciproque soit vraie.

C'est donc notre priorité absolue, par exemple dans le cadre des grands projets d'urbanisme de la transformation des places lors des aménagements du Plan vélo, des créations de plus de 160 "Rues aux écoles" ou bien lors des projets locaux dans le cadre de la démarche "Embellir votre quartier".

Nous veillons à ce que les piétons puissent disposer d'un espace public plus lisible, plus apaisé, plus confortable. Dès que c'est possible, nous profitons des projets de voirie pour élargir les trottoirs, pour installer des bancs - on en a parlé - pour permettre aux piétons de réaliser des pauses sur le trajet, pour aménager, d'ailleurs parfois contre l'avis des maires d'arrondissement, des trottoirs traversants - comme cela est fait, par exemple, à deux pas d'ici -, pour faciliter les traversées piétonnes, rénover des revêtements.

Dès le début de la mandature, nous avons mené plusieurs projets directement destinés au confort des piétons. C'est le cas, par exemple, des corona-trottoirs - excusez le terme qui n'est pas très beau - dans les rues étroites, qui visaient à garantir le respect des distances sanitaires dans l'espace public et qui sont aujourd'hui pérennisés. Il vous suffit d'aller, encore une fois, à quelques pas de l'Hôtel de Ville, pour voir à la fois ces anciens corona-trottoirs et leur pérennisation. D'ailleurs, j'ai pu voir que certains élus de votre groupe s'étaient amusés de ces espaces qui permettent pourtant de rendre plus confortables les traversées piétonnes.

C'est le cas également des "Rues aux écoles". Un programme qui avance très vite puisque nous comptons aujourd'hui 169 rues piétonnisées ou apaisées, ce qui permet aux écoliers, à leur famille et aux riverains de 204 écoles d'en profiter.

Par ailleurs, pour assurer la sécurité au global des piétons partout dans Paris, nous avons diminué, vous le savez, la vitesse réglementaire des motorisés, car on sait que c'est la mesure la plus efficace pour réduire la gravité des accidents sur voirie. Malheureusement, ce sont ces accidents avec les motorisés qui représentent aujourd'hui l'immense majorité des accidents graves et mortels et c'est d'abord à ceux-là que nous devons nous attaquer.

D'ailleurs, je regrette de ne pas vous trouver à nos côtés pour demander au Ministère de l'Intérieur de mieux faire respecter cette mesure de salubrité et qui améliore la sécurité des piétons.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

M. David BELLIARD, adjoint. - Si vous me permettez, nous avons...

Si vous ne voulez pas de réponse, ni l'avis de l'Exécutif, c'est comme vous voulez !

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Allez.

M. David BELLIARD, adjoint. - Je vais terminer.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - D'une phrase.

M. David BELLIARD, adjoint. - Nous avons donc engagé de nombreuses politiques en faveur des piétons.

C'est vrai que votre attitude et votre ton condescendant ne m'amènent pas forcément à donner un avis favorable à votre vœu, je dois bien le dire, mais comme nous partageons un objectif qui est celui de la sécurité des piétons et celui de travailler sur cette question éminemment importante dans l'espace public, j'émettrai donc un avis favorable à votre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Voilà. C'est la raison pour laquelle ce sont 30 secondes supplémentaires qui pouvaient être utiles.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 66 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2022, V. 109).

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif au nettoyage des panneaux tourne-à-droite cyclistes à Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons à présent le vœu n° 67 relatif au nettoyage des panneaux tourne-à-droite cyclistes à Paris.

C'est Maud GATEL qui le présente au nom de son groupe. Madame la Présidente, c'est à vous.

Mme Maud GATEL. - Merci, Monsieur le Maire.

La possibilité de tourner à droite cycliste est une disposition relativement récente du Code de la route, à l'image du sas vélo, et malheureusement encore trop méconnue des différents usagers de la route. Or, de très nombreux panneaux indiquant cette disposition ont été vandalisés et sont donc totalement illisibles, à la fois pour les cyclistes mais également pour les automobilistes et les piétons.

La cohabitation entre les différents usagers de la route demeure difficile, ne nous cachons pas derrière notre petit doigt, voire anxiogène, et les incivilités étant monnaie courante, les piétons en tant qu'usagers les plus fragiles sont bien souvent mis en danger par des comportements répréhensibles.

Par ce vœu, plutôt que de passer du temps à décoller des affiches qui n'auraient jamais dû être collées dans l'espace public, nous souhaitons que les agents de la DPE puissent consacrer ce temps au nettoyage de ces panneaux pour contribuer à augmenter la visibilité de cette règle, permettre une meilleure acceptation des différents publics et évidemment une indispensable pacification de l'espace public.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci pour votre concision, Madame la Présidente.

La parole est à David BELLIARD, pour vous répondre.

M. David BELLIARD, adjoint. - Je vais essayer d'être aussi concis. Merci, Madame GATEL, pour votre vœu.

Concernant les panneaux de tourne-à-droite des cyclistes, la mise en œuvre d'une signalisation claire permettant le respect du Code de la route et la cohabitation de tous les usagers sur l'espace public est bien entendu prioritaire. Dans les projets que nous menons, nous veillons à généraliser ces tourne-à-droite pour les cyclistes sur les carrefours qui s'y prêtent et à leur strict respect, afin d'assurer la sécurité des cyclistes eux-mêmes et des autres usagers, notamment des piétons.

Les panneaux de signalisation, dont les tourne-à-droite cyclistes, sont nettoyés par les prestataires de dégraphitage et de destickage de la Direction de la Propreté et de l'Eau, dont je salue ici le travail. Chaque jour, ce sont 70 personnes qui luttent contre les tags et graffitis dans Paris, majoritairement sur les murs des copropriétés, mais aussi sur les divers mobiliers urbains, dont ces panneaux.

Ces panneaux sont malheureusement facilement tagués ou stickés car ils se trouvent à hauteur d'humain. J'encourage d'ailleurs tous les élus ici présents et les Parisiennes et Parisiens à les signaler sur l'application "DansMaRue", afin qu'ils soient pris en charge au plus vite.

Enfin, je vous rappelle que le nouveau marché de dégraphitage viendra renforcer notre dispositif actuel dès septembre 2022, permettant aux mairies d'arrondissement de piloter des campagnes de dégraphitages et de destickage de tous les mobiliers urbains d'une rue complète ou d'un quartier.

Par ailleurs, puisque c'est aussi l'esprit de votre deuxième attendu, la police municipale mène tous les jours des opérations de contrôle et de verbalisation des infractions au Code de la route, au niveau des carrefours parisiens, notamment des infractions commises par des cyclistes.

Ces panneaux, au regard de l'histoire du Code de la route, sont encore assez nouveaux, assez méconnus et une campagne d'information et de sensibilisation serait utile. Nous allons donc y travailler. C'est la raison pour laquelle je donnerai un avis favorable à votre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 67 avec un avis favorable de l'Exécutif, vœu du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2022, V. 110).

2022 DPMP 1 - Subventions (311.973 euros) et conventions à 17 associations et SCIC dans le cadre du dispositif "Ville Vie Vacances" au titre de l'année 2022.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous propose de passer à l'examen du projet de délibération DPMP 1 : subventions et conventions à 17 associations et S.C.I.C. dans le cadre du dispositif "Ville Vie Vacances" au titre de l'année 2022.

Les oratrices et orateurs ne sont pas forcés d'utiliser les cinq minutes que leur offre le règlement intérieur du Conseil de Paris.

La parole est à Rudolph GRANIER.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous verrez qu'on a besoin de moins de cinq minutes pour réveiller un peu cette Assemblée, puisque ce projet de délibération qui nous est présenté est en lien avec le projet DAE 4 que nous avons examiné cet après-midi, où j'ai formulé une demande d'amendement qui a été soumise à la majorité pour un vote disjoint. Cette demande d'amendement a été refusée, ce que j'ai considéré comme étant un refus d'une expression démocratique. C'était un déni de démocratie pur et simple et nous examinons à présent le projet de délibération DPMP 1, dont l'objectif porte sur le cadre du dispositif "Ville Vie Vacances" au titre de l'année 2022.

L'exposé des motifs porte sur le développement d'une citoyenneté active, le sentiment d'appartenance à la cité, la prévention de la délinquance, la protection de l'enfance et de la jeunesse. C'est la litanie de l'exposé des motifs qui nous amène à des publics entre 11 et 18 ans. Et puis finalement, ce sont des soutiens de programmes qui sont en dehors de Paris. Et puis finalement ce sont des activités sportives avec des ateliers participatifs. Et finalement, pour des jeunes, parce qu'on comprend que ce sont les 11-18 ans, on soutient également des activités dites nocturnes. En fait, on finance aussi des activités en dehors des vacances pour un projet de délibération qui porte sur les vacances.

On n'y comprend à peu près plus rien, si ce n'est que, quand on regarde bien dans le détail, au milieu on trouve l'association "Cyclofficine" pour 3.000 euros et "La petite Rockette" pour 6.500 euros. Cela ne coûte pas cher, c'est le contribuable qui paie !

Évidemment, en cette soirée, je regrette l'absence d'Alice TIMSIT qui défend un soi-disant féminisme, mais à mi-temps. Demain, ma collègue Inès de RAGUENEL aura l'opportunité de proposer également un vote disjoint sur cette même association. Et je la rejoins puisque je vais vous demander un vote disjoint sur les articles 53 et 56, tout simplement encore une fois sur les motifs que j'ai pu vous exposer cet après-midi, à savoir que nous ne considérons pas que créer des espaces non mixtes est une solution imparfaite dans ce monde imparfait. Pour nous, c'est tout simplement aberrant.

Et je m'étonne, avec le groupe Changer Paris, de devoir encore et toujours rappeler les valeurs d'indivisibilité de la République, d'universalisme, le principe d'égalité et de non-discrimination qui n'est pas inscrit dès lors que vous nous soumettez les articles 53 et 56.

En conséquence de quoi, Monsieur le Maire, vous m'aurez compris, je demande un vote disjoint sur les articles 53 et 56.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - C'est bien noté, cher collègue.

La parole est à Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Merci, Monsieur le Maire, et ne soyez pas désolé, Monsieur GRANIER, parce que nous sommes quelques-unes ici à pouvoir reprendre le flambeau de Mme Alice TIMSIT.

Mais avant, permettez-moi de vous parler de ce programme, car à l'approche de l'été et des vacances scolaires, il nous revient de penser à celles et ceux, enfants et jeunes, qui passeront ces vacances à Paris sans l'avoir choisi et sans avoir les moyens d'accéder à des activités payantes.

Le programme "Ville Vie Vacances" porte, par son titre, à la fois l'ambition noble de renforcer la citoyenneté et l'intégration par des actions de loisirs et la poésie acronymique des multiples mais si précieux dispositifs "politique de la ville". Car nos concitoyennes et concitoyens des quartiers "politique de la ville" peuvent rencontrer, comme tous les habitants et habitantes des quartiers populaires de France, des difficultés importantes pour trouver un emploi, se nourrir et nourrir leur famille, et donc a fortiori pour permettre à leurs enfants de participer à des activités de loisirs.

Pour les accompagner et améliorer leurs conditions de vie, la Ville de Paris a investi en 2021 plus de 250 millions d'euros, tant pour leur cadre de vie que pour leur sécurité ou les actions associatives. Notre Ville mise beaucoup sur les associations qui permettent aux habitants et aux habitantes d'avoir un accès facilité à la culture, au sport et d'organiser des événements dans les quartiers pour y développer la convivialité et le partage. Ces associations font tout pour que les habitantes et habitants des quartiers populaires vivent bien ensemble, et que ces quartiers, que certains dénigrent si facilement, soient agréables pour toutes et tous, celles qui vivent...

Laissez-moi finir.

L'appel à projets qui nous intéresse ici permet à des jeunes de 11 à 18 ans, qui ne partent pas en vacances, de bénéficier d'activités à Paris. Il est largement financé par la Direction de la Police municipale et de la Prévention, consciente de l'importance pour la tranquillité publique d'accorder aux jeunes toutes les ressources possibles pour se réaliser et s'exprimer par les sports, les loisirs et l'art, lors de cette période estivale.

Dans ces quartiers populaires, comme ailleurs, les jeunes ont pleinement conscience de l'urgence climatique et ont à cœur de modifier leurs modes de déplacement. Depuis de nombreuses années, des associations mènent des actions pour faciliter l'apprentissage du vélo à toutes les générations et proposent des ateliers pour faire réparer les vélos, mais aussi des ateliers d'apprentissage de la mécanique cycliste pour pouvoir réparer soi-même. Et parmi ces associations, je voudrais signaler, car j'ai vu que son action est caricaturée - elle vient de l'être encore - et incomprise sur certains bancs ici : "La petite Rockette".

Même si ses actions ne sont pas spécifiquement visées ici, cette association propose des ateliers réservés aux femmes et aux filles, afin de leur enseigner ces compétences essentielles. Or, votre groupe, Monsieur GRANIER, nous a d'ores et déjà fait part de son souhait de cesser de financer l'association, en raison du grand danger pour le vivre ensemble, la mixité, que dis-je, la République elle-même ! de proposer de tels ateliers dédiés.

On peut évidemment être contre, c'est le principe de la démocratie. Mais en l'espèce, être contre quoi ? La tenue de ces ateliers pour les jeunes filles ? N'ont-elles pas le droit d'apprendre à réparer leur vélo ? A moins que certains veuillent conserver le privilège de la pratique mécanique cycliste ?

Dans un monde idéal, c'est vrai, ces ateliers n'auraient pas lieu d'être, parce que participantes et participants seraient traités avec la même considération sans les effets de stéréotypes de genre. Mais dans le monde qui est encore le nôtre, il s'agit de garantir aux filles un espace d'apprentissage serein, où elles ne soient pas moquées ou traitées - et c'est très désagréable, je peux vous l'assurer - avec condescendance en raison de leur sexe, par les apprenants ou les enseignants ; ce qui est une expérience courante et une attente quasi universelle des femmes et des filles dans notre société.

Oui, l'égalité en droit ne se décrète pas, elle se construit en trouvant des solutions pour y parvenir et les ateliers en non-mixité en sont une option. Il est insensé d'instrumentaliser si grossièrement, de manière si malhonnête, de telles actions qui bénéficieront à des jeunes filles et qui leur permettront, si elles déraillent, de repartir rapidement vers leur destination sans avoir à demander l'aide de quiconque.

Alors pour permettre à nos jeunes de ne pas dérailler ou de pouvoir se remettre en selle face aux embûches de la vie, je salue ces associations et leur travail et je serai très fière de les soutenir par le biais de ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Geneviève GARRIGOS.

La parole est à Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, chaque année, un tiers des jeunes Parisiens et jeunes Parisiennes ne partent pas en vacances et 13 % ne sont même jamais partis. Ce sont 65.000 jeunes parisiennes et parisiens en particulier issus des quartiers populaires. Et vous le savez, chers collègues, au groupe Communiste, nous sommes très attachés au droit aux vacances, à ce que chacune et chacun puisse avoir le droit à un moment d'évasion, de coupure de son quotidien.

Bien sûr, nous nous mobilisons pour favoriser le départ hors de Paris du plus grand nombre, grâce au développement des séjours "Arc-en-ciel", grâce aux mobilisations du patrimoine de la Ville extra-muros, mais nous soutenons également des dispositifs comme celui que nous allons adopter.

Cher collègue, Monsieur GRANIER, est-ce que vous avez au moins pris le temps de lire ce contre quoi vous allez voter ? Est-ce que vous avez lu ce contre quoi vous allez voter ? Vous allez voter contre des "rando" vélos en baie de Somme pour des jeunes de quartiers populaires de 12 à 18 ans, filles et garçons.

Alors voilà, le groupe Changer Paris s'oppose à ce que des jeunes, filles et garçons de 12 à 18 ans de quartiers populaires face des "rando" vélos en baie de Somme ! Non, c'est important de le dire ! Parce que vos lubies, cher collègue, seraient drôles si elles n'étaient pas aussi navrantes et lourdes de conséquences. N'oublions pas que la précédente association, que vous n'avez eu de cesse de stigmatiser dans cet hémicycle, "A.C.O.R.T.", a été la cible de nombreuses attaques racistes visant ses locaux.

Eh oui ! Alors, puisque la pédagogie, c'est la répétition, je vais prendre un peu de temps même s'il est tard. Qu'est-ce que la domination masculine ? Est-ce que c'est un fantasme de féministes illuminées ? Eh bien, non, c'est un réel mécanisme de domination qui fait...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Non, non, il n'y a rien de diffamatoire. C'est une expression libre et vu ce qui s'est exprimé auparavant, on va laisser terminer Camille NAGET.

Non ! Je vous donnerai le rappel au règlement, mais on laisse d'abord Camille NAGET terminer, on n'interrompt pas une intervention.

Camille NAGET, terminez.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Donc, en effet...

Mais écoutez, vous allez bien voter contre les articles !

Et donc, qu'est-ce que la domination masculine, cher collègue, que vous n'avez de cesse de croire comme si ce n'était qu'un fantasme...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Plus vous ferez pression sur moi, moins vous obtiendrez votre résultat. On laisse finir l'intervention de Camille NAGET, sinon à la prochaine intervention du groupe Changer Paris, je suspendrai la séance en plein milieu de l'intervention.

Allez-y, Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - La domination, donc, est un mécanisme bien réel qui fait que les hommes ont la fâcheuse tendance de vouloir expliquer aux femmes ce qu'elles doivent faire et comment elles doivent se comporter. Autrement dit, avec un anglicisme, ce "mansplaining" que nous sommes nombreuses à subir dans cet hémicycle à plusieurs reprises.

Alors, puisque vous hurlez, je vous épargne la description de Pierre Bourdieu qui est pourtant fort intéressante. Mais pourquoi a-t-on besoin de ces espaces et de ces ateliers de réparation vélo ? C'est parce qu'il y a besoin d'espaces pour que des jeunes filles, des jeunes femmes et des femmes apprennent à réparer leur vélo, comme l'a souligné ma collègue, sans être jugées, sans être stigmatisées et sans que des hommes ne viennent leur apprendre à utiliser une clef à molette, à changer une roue ou à dérailler leur vélo.

Je regrette que nos collègues se sentent si touchés par ce projet de délibération et que Mme DATI n'ait de cesse de hurler, ce qui, je pense, l'empêche d'écouter. Et je vous remercie de voter tous les articles du présent projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le rappel au règlement est de droit. Sur quel article se base-t-il ?

Mme Catherine DUMAS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mme NAGET a mis en cause fortement notre groupe, donc je demande une suspension de séance.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - En quoi ?

Mme Catherine DUMAS. - Par ses propos ! Vous les avez entendus.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Qu'est-ce qu'elle a dit ? Elle a dit que les propos tenus par un représentant de votre groupe stigmatisaient une association. C'est son point de vue, c'est une expression libre.

Mme Catherine DUMAS. - La suspension de séance est de droit.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Donc, la suspension de séance est de droit. Suspension de séance de deux minutes.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à vingt heures cinquante-deux minutes, est reprise à vingt heures cinquante-quatre minutes, sous la présidence de M. Patrick BLOCHE, adjoint).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - La séance est reprise.

2022 DPMP 1 - Subventions (311.973 euros) et conventions à 17 associations et SCIC dans le cadre du dispositif "Ville Vie Vacances" au titre de l'année 2022 (suite).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - La parole est à Sylvain RAIFAUD.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je voudrais saluer les efforts qui sont réalisés par les associations qui ont été retenues pour proposer, aux jeunes de 11 à 18 ans des quartiers populaires de notre Capitale, des activités de proximité à dimensions culturelle, civique, sportive et de loisirs durant les vacances scolaires pour des montants modiques, vu l'ampleur des actions proposées.

Je voudrais profiter de ce projet de délibération pour dire aussi qu'un très grand nombre d'associations, dont "La petite Rockette" puisqu'on parle d'elle, sont visées par le nouveau plan social du Gouvernement contre les emplois aidés Parcours emploi compétences, avec une durée maximale qui passe à 16 mois au lieu de 24, la baisse du taux de prise en charge et la fin des dérogations pour les salariés proches de la retraite. Pour "La petite Rockette", 15 emplois sont concernés.

Maintenant, pour revenir plus spécifiquement au débat qui nous anime, je voudrais regretter de nouveau la posture portée par notre Inspecteur Javert, Rudolph GRANIER, qui cherche de nouveau à stigmatiser une association. Alors, la bonne nouvelle, Monsieur GRANIER, c'est que vous avez changé de cible : effectivement, vous cessez de vous acharner sur l'"A.C.O.R.T." et maintenant vous vous en prenez à "La petite Rockette"...

Mais c'est Victor Hugo ! Victor Hugo a siégé dans cet hémicycle et on lui rend hommage, Monsieur, c'est tout ce qu'on fait !

Je voudrais continuer juste en disant que votre attitude est de la posture. Vous êtes en campagne, Monsieur GRANIER ! Vous faites campagne dans cet hémicycle sur le dos des associations. Et c'est une erreur que vous faites, Monsieur GRANIER ! Vous ne devez pas vous comporter de cette façon pour "La petite Rockette" qui a organisé un atelier par mois.

Et je ne saurais pas mieux qu'Alice TIMSIT, Geneviève GARRIGOS ou Camille NAGET expliquer pourquoi ces ateliers sont légitimes. Priver une association de tout financement au motif qu'une fois par mois elle organise des ateliers réservés aux femmes ? Mettons fin au scandale républicain que représente l'équipe de France masculine de football ! Mettons fin au scandale républicain que représentent les sports non mixtes !

Merci !

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Sylvain RAIFAUD.

Il y a une demande de rappel au règlement...

L'Inspecteur Javert est une référence littéraire, ce n'est pas une insulte. Chacun s'exprime...

Écoutez ! Vu ce que j'entends, d'où je suis, venant de la droite de cet hémicycle je vous trouve mal placée pour donner des leçons. Vu la manière dont sont traités certains adjoints ou présidents de groupe de la majorité, il y aurait de quoi rire de se faire donner des leçons à la droite de cet hémicycle.

Donc, pas de rappel au règlement et je donne donc la parole à Nicolas NORDMAN pour répondre aux oratrices et orateurs.

Écoutez, vous étiez en train de ranger vos affaires, je pensais que le rappel au règlement... Mme Catherine DUMAS, je vous ai proposé de faire votre second rappel au règlement. Je ne vais vous demander à nouveau sur quel article vous fondez votre rappel au règlement et vous avez la parole.

Mme Catherine DUMAS. - Je demande une suspension de séance compte tenu des propos qui ont été réitérés.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Suspension de séance de deux minutes.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à vingt heures cinquante-huit minutes, est reprise à vingt heures cinquante-neuf minutes, sous la présidence de M. Patrick BLOCHE, adjoint).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - La séance est reprise, mais durant la suspension de séance, venant d'entendre des bancs de la droite une phrase qui disait "La gauche est amoral", je considère que, là, c'est une vraie insulte et une vraie diffamation et, en tant que président de séance, je suspends encore la séance pendant deux minutes.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à vingt heures cinquante-neuf minutes, est reprise à vingt-et-une heures une minute, sous la présidence de M. Patrick BLOCHE, adjoint).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - La séance est reprise.

2022 DPMP 1 - Subventions (311.973 euros) et conventions à 17 associations et SCIC dans le cadre du dispositif "Ville Vie Vacances" au titre de l'année 2022 (suite).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vais proposer à Nicolas NORDMAN de répondre aux oratrices et orateurs. Je vous proposerai après de suspendre la séance jusqu'à demain matin, vu le climat dans lequel se font nos échanges.

Donc, Nicolas NORDMAN, vous allez répondre aux oratrices et aux orateurs sur le projet de délibération DPMP 1.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - J'espère pouvoir ramener un peu de sérénité dans cette discussion en revenant au cœur de ce projet de délibération.

De quoi s'agit-il ? Il s'agit du soutien que nous apportons à des associations qui proposent chaque année des activités à de trop nombreux jeunes Parisiens et Parisiennes qui ne partent pas en vacances pour éviter la spirale de l'oisiveté et de la délinquance.

Alors, c'est 192 projets, à hauteur de 311.973 euros, qui sont proposés dans le cadre des politiques parisiennes de prévention de la délinquance. C'est bien évidemment sur l'examen des dossiers de demandes de subvention, pour lesquels un certain nombre de critères sont exigés, notamment le fait que ces activités puissent bénéficier au plus grand nombre, ce qui est le cas concernant ce projet de délibération.

Je vous demanderai donc, chers collègues, de bien vouloir approuver ce montant de 311. 973 euros pour ces 192 projets qui iront au bénéfice des jeunes Parisiennes et Parisiens.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Il y a une demande de votes dissociés venant du groupe Changer Paris. Mais je constate qu'il n'y a plus d'élus du groupe Changer Paris, donc la demande de votes dissociés tombe, ce qui va nous permettre de voter directement ce projet

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DPMP 1.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DPMP 1).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Et je vous donne mon sentiment, chers collègues, finalement dans ce débat, les seuls qui soient diffamés, ce sont les deux associations des articles 53 et 56.

(Applaudissements).

On ne pourra pas prolonger la séance, j'en suis sincèrement désolé. Nous la terminons à 21 heures, comme nous l'avions prévu lors de la Conférence d'organisation. Je vous souhaite une bonne soirée et je vous propose de nous retrouver demain à 9 heures pour continuer l'examen des dossiers de la 3e Commission.

Bonne soirée.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mercredi 1er juin 2022 à vingt-et-une heures cinq minutes, est reprise le jeudi 2 juin 2022 à neuf heures, sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous reprenons la séance.

2022 DPMP 4 - Subventions (850.000 euros) et convention avec le G.P.I.S. dans le cadre de l'amélioration de la tranquillité publique.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DPMP 4. Il s'agit de subventions et d'une convention avec le G.P.I.S. dans le cadre de l'amélioration de la tranquillité publique.

Monsieur Philippe GOUJON, Monsieur le Maire du 15e, vous avez la parole, pour le groupe Changer Paris.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Il est vrai que c'est un projet de délibération qui concerne un sujet important puisqu'il s'agit de la sécurisation de nos concitoyens dans les logements sociaux municipaux.

Alors, il est vrai que la subvention de la Ville existe, puisqu'elle est de 850.000 euros, mais elle ne représente que 5 % du budget du G.P.I.S. qui s'établit environ à un peu plus de 15 millions. Surtout, il s'agit d'une reconduction de la subvention de l'année dernière et cette subvention a été déjà très fortement réduite ces dernières années. Si on remonte à 2011, c'était une subvention de 11 millions d'euros que la Ville octroyait au G.P.I.S. et, petit à petit, les crédits se sont réduits comme peau de chagrin. Ils sont même descendus jusqu'à 400.000 euros en 2018. Là, ils remontent à 850.000 mais c'est une somme extrêmement faible, je rappelle : 5 % !

Pourtant, le G.P.I.S. assure une mission très importante et, d'ailleurs, notre ami et notre collègue Nicolas JEANNETÉ en parlera également après moi. C'est une mission dont il faut rendre hommage, aussi, aux agents qui l'effectuent parce qu'ils réalisent cette mission dans des quartiers difficiles, dans des conditions délicates et même périlleuses. Il y a beaucoup de blessés dans leurs rangs.

Ce groupement, même s'il s'appelle G.P.I.S. aujourd'hui, existait sous une autre forme puisqu'il a été créé par Jacques Chirac à l'époque, avec d'ailleurs plus d'effectifs, avec un budget qui était entièrement octroyé par la Ville de Paris et qui permettait d'assurer une surveillance aussi H24, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Je pense que, par rapport à ce projet de délibération, vous imposez de nombreuses contraintes à ce G.P.I.S. alors que vous n'en financez qu'une petite partie.

Pourtant, vous connaissez l'adage : "Qui paie commande." Là, je crois que l'on en est extrêmement loin.

Et puis, dans ce projet de délibération - même s'il va dans le bon sens, nul n'en doute -, il n'y a rien de vraiment nouveau : la plupart des dispositions qui y figurent sont déjà appliquées depuis longtemps - et heureusement !

Il y en a une que vous auriez pu mettre en œuvre, c'est le fait que le poste de commandement opérationnel, P.C.O., du G.P.I.S. pourrait avoir accès - je crois que c'est absolument indispensable et c'est une proposition que je fais, que nous faisons - aux images de vidéo-protection qui sont maintenant captées à la fois par la Préfecture de police, dans le cadre du P.V.P.P., et par la Ville de Paris dans sa propre salle de supervision. Ce serait très efficace et très utile pour les patrouilles du G.P.I.S. qui interviennent, je l'ai dit, dans des conditions très difficiles et qui pourraient intervenir de façon plus optimale et avec moins de risques.

Je regrette qu'il n'y ait rien non plus sur une disposition nouvelle qui a été adoptée par la loi "Sécurité globale" : la possibilité pour ces agents du G.P.I.S. de verbaliser un certain nombre de petites infractions. C'est une très bonne chose, d'ailleurs. Je pense que, à partir de là, il était nécessaire d'avoir peut-être une organisation différente, une meilleure formation à cet effet des agents du G.P.I.S. et je pense que vous auriez pu l'évoquer.

Un autre point : le péril avec lequel les agents du G.P.I.S. interviennent. C'est qu'il n'y a dans ce projet de délibération pas d'améliorations prévues en matière de kits de protection notamment. Je me souviens, il y a quelques années, avoir fait adopter un amendement à l'Assemblée nationale qui a permis à ces agents de se doter du tonfa, du bâton de défense, donc un équipement de défense. Depuis lors, et cela remonte à d'une dizaine d'années, voire plus, il n'y a pas eu de nouvelle disposition qui permette au G.P.I.S. d'intervenir dans des conditions plus sécurisantes pour les patrouilles en question.

Enfin, et c'est le dernier point que je voulais évoquer avant que Nicolas JEANNETÉ évoque davantage et en profondeur le sujet, c'est que je ne comprends pas pourquoi lorsque vous avez créé, à juste titre d'ailleurs, cette police municipale que nous réclamions depuis une petite vingtaine d'années, le G.P.I.S. n'a pas été absorbé par la police municipale. Je pense qu'il est très compliqué pour les Parisiens de savoir à qui ils ont affaire en matière de sécurisation de Paris. Je pense que cela aurait été à la fois une simplification, et aussi la façon pour la Ville d'assurer un commandement. Je pense que les bailleurs sociaux ne sont pas faits pour la sécurisation ; c'est à la Ville, qui a maintenant une expertise importante en la matière, d'assurer cette mission. Donc proposition aussi de municipaliser le service du G.P.I.S.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur le Maire, pour ces propositions.

Monsieur Jérôme COUMET, Monsieur le Maire du 13e arrondissement, pour le groupe Paris en commun.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Madame la Maire, merci.

Mes chers collègues, nous parlons ici évidemment d'un objet essentiel : l'amélioration de la sécurité et de la tranquillité dans les grands ensembles immobiliers sociaux. Le 13e est évidemment très concerné. En d'autres termes, l'amélioration du quotidien d'un nombre très conséquent de Parisiennes et de Parisiens. En tant que maire, pour avoir participé à plusieurs de leurs tournées et pour en discuter surtout avec les habitants, je peux en témoigner.

Ce G.I.E. rassemble aujourd'hui les onze principaux bailleurs parisiens et c'était bien d'avoir réussi à les mettre tous ensemble : ceux de la Ville et les autres, avec "Paris Habitat", la R.I.V.P., Elogie, "3F", "ICF - La Sablière", "CDC Habitat", "1001 vies habitat", Sequens, Batigère, Emmaüs Habitat et R.A.T.P. Habitat ! Je les cite parce que cela montre qu'il y a énormément de Parisiennes et de Parisiens concernés par ce dispositif.

Il permet de maintenir 7 jours sur 7, de 16 heures jusqu'à 5 heures du matin - c'était une bonne chose également d'avoir réussi à étendre les horaires ! -, une présence continue, visible, dissuasive sur nombre de sites. Il peut intervenir, sur appel des locataires évidemment, pour tranquilliser les espaces communs, voire déclencher en cas de besoin une intervention des services de police. C'est le cas, d'ailleurs : la coopération se fait bien, qu'il s'agisse de la Police nationale ou maintenant de la police municipale. Ce dispositif est constitué d'équipages mobiles de sécurité gérés par un poste de commandement opérationnel auxquels les locataires peuvent directement faire appel, et ils le font.

Alors, ces rondes ont pour but d'assurer une présence humaine rassurante, c'est le cas, ainsi que dissuasive, disons-le ; de fournir aussi des informations objectives ; de solliciter l'intervention des services de secours.

Aujourd'hui, en 2022, ce sont 152.000 logements implantés dans onze arrondissements qui bénéficient de ce dispositif.

Par ce projet de délibération, mon collègue l'a dit, il est proposé de reconduire la subvention, côté Ville, au G.P.I.S. Ce texte s'inscrit notamment dans l'objectif de renforcer la coopération instituée entre la police municipale parisienne et le G.P.I.S. parce que la sécurité, la tranquillité publique, c'est évidemment une co-production - nous avons eu l'occasion de le dire ici à maintes reprises - de la prévention aux différents acteurs de la sécurité qui complètent leurs actions. Ils sont disposés sur des domaines un peu différents mais avec un même objectif, celui de préserver la tranquillité résidentielle des locataires du parc social tout en intensifiant des opérations conjointes et en multipliant des interactions entre salles de commandement. C'est de cela aussi dont il est question.

Pour conclure, je voudrais dire que, quand les choses vont mieux - quand les choses s'améliorent, il faut aussi le dire -, y compris sur des questions comme la sécurité où on a toujours tendance à pointer ce qui ne va pas. Il y a des choses qui ne vont pas et il y a évidemment des difficultés qui perdurent. Mais le fait de maintenant pouvoir disposer et avoir ce lien beaucoup plus direct - pour les maires d'arrondissement, que je représente ici - entre la police municipale, le G.P.I.S. et la Police nationale nous permet d'avancer et de régler un certain nombre de difficultés.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est moi qui vous remercie, Monsieur le Maire. Merci d'apporter à la fois des propositions et des pistes. Je crois que nous sommes là pour cela aussi. Mais, évidemment, nous avons franchi un pas très, très important avec la création de cette police municipale et avec la territorialisation de ces politiques, notamment celles au regard de la sécurité avec le rôle accru des maires d'arrondissement. Je vous remercie donc beaucoup, Monsieur le Maire, de vos observations, propositions et commentaires.

M. Nicolas JEANNETÉ, pour le groupe Changer Paris.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Madame la Maire, chers collègues, je voudrais d'abord bien évidemment commencer mon intervention en rendant hommage et en remerciant les agents du G.P.I.S. - nous l'avons fait ici - pour leur travail au service des Parisiens et de leur sécurité. Je peux le dire et je peux en témoigner : leur action est très appréciée du parc social auquel ils apportent une présence rassurante.

Les brigades du Groupement parisien inter-bailleurs de surveillance, G.P.I.S., assurent la sécurité de 150.000 logements sociaux - ce n'est pas rien ! - avec une vingtaine d'équipages déployés chaque soir de 16 heures à 5 heures du matin. Ainsi, ils interviennent auprès d'environ 1 Parisien sur 5. C'est énorme ! C'est dire comme leur action est essentielle à la sécurité des Parisiens. C'est un maillon essentiel du continuum de sécurité et je rappelle que, avec Philippe GOUJON, nous les associons à toutes nos réunions sécurité au même titre que la Police nationale ou la police municipale.

Malheureusement, et vous le savez, Madame la Maire, leur action connaît des limites, notamment parce que, on vient de le dire, les agents du G.P.I.S. ne peuvent intervenir que dans les parties communes des immeubles et

pas sur l'espace public. C'est pourquoi des actions communes avec la Police nationale et la police municipale sont indispensables. Je salue d'ailleurs à ce titre les efforts développés pour la coordination avec les forces de sécurité et les opérations communes avec la police municipale, inscrites dans la nouvelle convention annuelle. L'action des équipes du G.P.I.S. est ainsi entravée par leurs limitations et leurs missions, la possibilité de dresser procès-verbal introduite par la loi Sécurité globale et dont le décret vient juste d'être publié au mois de mai. Ainsi, les agents seront habilités à dresser des procès-verbaux pour des infractions telles que le non-respect de la réglementation en matière de collecte d'ordures, l'abandon d'ordures ou l'épanchement d'urine, la dégradation de biens dont il résulte un dommage léger.

Il faut aujourd'hui aller plus loin et continuer à élargir les compétences des agents du G.P.I.S. Ainsi, pourquoi pas, l'objectif d'intégrer leur mission de surveillance des logements sociaux au sein de la police municipale et créer, comme le proposait Philippe GOUJON, un seul grand corps de sécurité.

En revanche, nous regrettons toujours que la Ville de Paris investisse aussi peu dans le service du G.P.I.S. et laisse supporter aux bailleurs quasiment l'intégralité des charges. Nous rappelons qu'il fut un temps, et Philippe GOUJON l'a rappelé encore une fois, où la Ville finançait l'intégralité de ce service. En 2011, la subvention au G.P.I.S. s'élevait encore à 11 millions d'euros. Aujourd'hui, la Ville de Paris reconduit la subvention de l'année dernière d'un montant de 850.000 euros, soit seulement 5 % du budget total du G.P.I.S. qui s'établit à 16 millions d'euros.

Nous invitons donc la Ville de Paris à assumer ses responsabilités et de ne pas se décharger financièrement sur les bailleurs sociaux de cette mission essentielle pour la sécurité des Parisiens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur JEANNETÉ.

Je vais donner la parole à M. Antoine GUILLOU pour répondre. Nicolas NORDMAN, pour des raisons familiales, ne pouvait pas être là ce matin.

Antoine ?

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci à chacun des intervenants pour vos propos qui reflètent, je pense, votre préoccupation commune qui est évidemment la tranquillité et la sécurité des locataires du parc social. En la matière, et comme vous l'avez également souligné, le G.P.I.S. mène une action décisive, bien sûr un travail extrêmement important : plus de 50.000 missions réalisées par le G.P.I.S. en 2021 pour ne donner que cette illustration. Je voudrais moi aussi saluer son action et l'action de ses agents.

Apporter peut-être une précision sur la question budgétaire qui a été évoquée par M. le Maire du 15^e arrondissement et Nicolas JEANNETÉ. D'ailleurs, je crois que Nicolas NORDMAN a eu l'occasion de le préciser en 3^e Commission. Le budget du G.P.I.S. n'est pas en baisse. A près de 17 millions d'euros par an, il est bien sûr stable. Il y a eu effectivement un changement de modèle de financement du G.P.I.S. avec une prise en charge par les bailleurs sociaux, ce qui est en réalité un modèle de financement assez vertueux puisque les bailleurs sociaux sont les principaux utilisateurs, bénéficiaires en quelque sorte, de l'action du G.P.I.S. Il est donc logique que le financement leur incombe dans sa majorité, même si la Ville maintient, comme vous l'avez également évoqué, sa subvention identique à celle de l'année dernière à 850.000 euros.

Il y a donc eu un changement de modèle de financement, mais en aucun cas une baisse du budget global du G.P.I.S. qui est toujours à 17 millions d'euros par an, comme je le disais.

Le G.P.I.S. continue à se moderniser. Il me semble utile d'en donner peut-être quelques illustrations. L'assèrmentation des agents qui a été évoquée va leur permettre de réaliser des missions supplémentaires, et donc effectivement continuer à accroître leur action grâce à cela. La mise en place d'un nouveau système d'information va là aussi leur permettre d'être plus performants. Et puis, un renforcement de la coordination, vous l'avez également évoqué, entre le G.P.I.S. et la police municipale permettra, dans la complémentarité des missions de chacun, d'avoir des interventions les plus efficaces possible avec cette dimension à la fois à l'intérieur du parc social et sur l'espace public et de s'assurer d'avoir des missions conjointes autant que nécessaire pour assurer la sécurité et la tranquillité du parc social - ce qui est, je crois, l'ambition de tous.

Je vous remercie et je vous invite donc à voter en faveur de ce projet de délibération et de cette subvention.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Antoine GUILLOU.

Comme vous l'avez dit sur tous les bancs de cette Assemblée, bien sûr, admiration et soutien et accompagnement des personnels du G.P.I.S. qui rendent une mission extrêmement importante.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPMP 4.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DPMP 4).

2022 PP 42 - Dispositions fixant les taux de promotion pour les avancements de grade dans certains corps de catégorie A, B et C relevant des administrations parisiennes de la Préfecture de police pour 2022 et 2023.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à présent au projet de délibération PP 42 qui fixe les taux de promotion pour les avancements de grade dans certains corps de catégorie A, B et C relevant des administrations parisiennes de la Préfecture de police pour 2022 et 2023.

Madame Raphaëlle RÉMY-LELEU, pour le groupe Ecologiste de Paris, vous avez la parole.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Madame la Maire.

Chèr-es collègues, Monsieur le Représentant du Préfet de police, j'ai débuté mon intervention hier en parlant d'usage républicain. C'est un peu la même histoire aujourd'hui car hier je faisais face à un Préfet de police absent mais, ce matin, dans la série de questions que j'ai, c'est bien sûr de vous demander, Monsieur le Représentant du Préfet de police, de bien vouloir vous présenter. Ainsi, l'ensemble de mes collègues, qui n'ont peut-être pas eu la chance d'échanger avec vous au préalable, ainsi que le public sauront avec qui nous allons tenter de dialoguer ce matin.

Je vous demanderai également d'expliquer les raisons de l'absence du Préfet de police durant ce Conseil. Ainsi, vos arguments seront versés en toute transparence au débat public.

J'ai encore une question de méthode, à savoir : comment sont préparés les projets de délibération présentés par la Préfecture de police au Conseil de Paris ? J'ai évoqué le sujet plusieurs fois en 3e Commission durant ces deux premières années - presque - de mandat. Nous avons souvent trouvé des erreurs de formalisme qui rendent difficile l'examen des projets de délibération. Dans plusieurs projets de délibération, à chaque Conseil, nous manquons de documents, nous avons des imprécisions, nous avons des tableaux vides. Bref, connaissant la compétence et le sérieux de vos services, je crains qu'il s'agisse de soit une marque de mépris soit une marque d'indifférence envers notre instance et j'aimerais être rassurée sur ce point.

Concernant précisément le projet de délibération PP 42, finalement, on nous demande de voter sur la fixation des taux de promotion pour les avancements de grade dans certains corps de catégories A, B et C. Ce sont des personnels qui relèvent bien des administrations parisiennes. On nous demande de voter pour les années 2022 et 2023, notamment suite à un comité technique de la Ville.

Là où je suis étonnée, c'est que finalement ce projet de délibération devrait prendre effet dès le 1er janvier 2022. La rétroactivité de nos délibérations m'étonne toujours, d'autant plus que c'est imputé au budget spécial de la Préfecture de police pour son exercice 2022 également, d'où ma question sur la capacité de mener le dialogue de gestion quand on vote au mois de juin une mesure qui doit être active dès le mois de janvier.

De la même manière, comment sont informés les personnels et quel avenir voyez-vous à ces corps d'agents et d'agentes qui sont - je vais me permettre l'expression - un petit peu coincés entre nos deux administrations ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Permettez-moi de répondre sur la présence de M. Charles BARBIER, chef de cabinet du Préfet de police, à cette tribune. En période de réserve, le Préfet de police n'a pas à s'exprimer ici - ni ailleurs, d'ailleurs - puisque c'est une période de réserve qui couvre la période des élections législatives dans laquelle nous sommes.

Je m'étonne, Madame RÉMY-LELEU, que vous interpelliez ici directement un fonctionnaire qui représente une institution. Je réponds donc à sa place en tant que Maire de cette institution qui a la particularité d'avoir à ses côtés, siégeant au Conseil de Paris, le Préfet de police ou son représentant conformément à la loi, lequel d'ailleurs - Préfet de police ou représentant - est présent dans cette Assemblée parce qu'il assume, presque au titre de l'Exécutif municipal, donc comme l'un de mes adjoints, des fonctions en matière de police, plus des fonctions qui relèvent de ses compétences d'Etat. On ne va pas y revenir 107 ans. Ce n'est pas un affront qui vous est fait à vous, Madame RÉMY-LELEU, que d'avoir le chef de cabinet du Préfet de police en période de réserve pour répondre à des questions légitimes sur la bonne marche des questions de sécurité dans notre ville.

Et si vous permettez, je préférerais qu'on n'interpelle pas un fonctionnaire dans cette situation très particulière parce qu'il n'est pas là, parce que ce matin il se serait réveillé en se disant : "Tiens, je vais aller m'asseoir au côté de la Maire de Paris pour représenter la Préfecture de police au Conseil de Paris."

Non, c'est la loi qui est ainsi : la loi de Paris et la loi sur la réserve concernant les fonctionnaires, et les Ministres d'ailleurs, pendant la période électorale.

Ensuite, je vais bien sûr donner la parole à Antoine GUILLOU puis à M. BARBIER pour apporter les réponses nécessaires sur le fond.

Antoine.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

S'agissant d'un projet de délibération fixant les taux de promotion pour les avancements de grade pour la Préfecture de police, je vous propose de laisser directement la parole à M. le Représentant du Préfet de police pour apporter les précisions nécessaires sur le projet de délibération et son contenu.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur BARBIER, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Concernant ce projet de délibération, je reviens sur la question de la pluriannualité. Chaque année, vous le savez, une délibération fixe le nombre maximum de fonctionnaires qui appartiennent à un des corps des administrations parisiennes de la Préfecture de police pouvant être promus à un grade d'avancement, en application de l'article 49 de la loi de la fonction publique 84-53.

Ce nombre est déterminé par l'application d'un taux de promotion relatif à l'effectif des fonctionnaires qui remplissent les conditions statutaires pour cet avancement de grade. Cet effectif s'apprécie au 31 décembre de l'année précédant celle au titre de laquelle sont prononcées les promotions conformément aux délibérations, notamment 2007 PP 12, qui fixent les modalités d'avancement dans ces grades. Ce dispositif concerne l'ensemble des corps de l'administration parisienne à l'exception de certains emplois et corps qui ne disposent que d'un agent promuable du fait de leur très faible effectif. Les taux de promotion sont définis en fonction des objectifs de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs par grade au sein de chaque corps, et de la politique catégorielle interministérielle en la matière.

Actuellement, le principe adopté par l'ensemble des Ministères est d'appliquer un taux trisannuel. Toutefois, et compte tenu des spécificités relatives au corps des administrations parisiennes, le projet de délibération qui a été présenté fixe les ratios de promotion par grade pour les années 2022 et 2023.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur BARBIER.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 42.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, PP 42).

2022 PP 60 - Mise en œuvre d'actions de formation au profit des personnels de la Préfecture de police relevant du statut des administrations parisiennes (Lot n° 16).

2022 PP 62 - Ramassage, le dépôt, l'accueil et les soins à la fourrière des animaux vivants (errants blessés, accidentés et/ou dangereux) ou morts, sur l'ensemble de l'espace public parisien.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Le projet de délibération PP 60 est relatif à la mise en œuvre d'actions de formation au profit des personnels de la Préfecture de police relevant du statut des administrations parisiennes.

Madame RÉMY-LELEU, vous avez la parole pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je tiens à préciser que ma question précédente n'était pas le résultat d'un affront personnel, mais bien la volonté politique du groupe Ecologiste de Paris de présenter, d'illustrer le paradoxe de la position institutionnelle non pas de vous, Monsieur le Représentant du Préfet de police, mais bien de la Préfecture de police, quelque part entre l'Exécutif parisien et la représentation du Gouvernement, y compris au sein de cet hémicycle. Mais nous aurons l'occasion d'en reparler, notamment suite à la question écrite déposée par mon groupe.

Néanmoins, ce point est important car, du fait du budget spécial de la Préfecture de police qu'abonde la Ville de Paris, nous souhaiterions pouvoir avoir un impact plus direct sur la construction de ce budget et sur la conduite des politiques publiques qui impactent notamment les agents.

Au sein du projet de délibération PP 62, par exemple, je suis très attristée de voir que les tableaux qui nous sont présentés en annexe du projet sont vides. Nous ne savons donc pas exactement les présentations, les

réponses qui ont été faites par le prestataire choisi. Ou encore, j'aimerais que l'on puisse s'engager ensemble, Préfecture de police et Ville de Paris, conformément à un débat que nous avons commencé à avoir au mois de décembre sur comment la Préfecture de police pourrait rejoindre, ou en tout cas s'approcher, en termes de normes de ses marchés publics, du Schéma de la commande publique responsable votée par la Ville de Paris. Ou encore, puisque ce projet de délibération concerne le ramassage, le dépôt, l'accueil et les soins à la fourrière des animaux vivants, errants, blessés, accidentés et/ou dangereux, j'aimerais savoir comment nous pourrions rapprocher cette activité de la Préfecture de police de la charte du bien-être animal qui a été portée et défendue par un certain nombre de nos collègues.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci. Je constate que vous avez parlé du projet de délibération PP 62 alors que j'avais ouvert sur le PP 60. Je constate donc que vous ne parlez pas du projet de délibération PP 60 et on ne parle que du projet de délibération PP 62.

Donc, pour le projet de délibération PP 62, votre réponse, Monsieur le Représentant du Préfet de police ?

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - En ce qui concerne le projet de délibération PP 62 qui est relatif au ramassage, au dépôt, à l'accueil et aux soins à la fourrière des animaux errants, blessés, accidentés ou dangereux, ou morts, sur l'ensemble de l'espace public parisien, vous regrettez, Madame, l'absence de transmission de données. Ce n'est pas ce que je vois dans les annexes qui m'ont été transmises, mais ce point méritera d'être vérifié.

En ce qui concerne les questions de bien-être animal, je répondrai uniquement sur le fait qu'il s'agit d'une extension d'un marché déjà existant avec un prestataire déjà existant. Si je ne m'abuse, ce marché répond donc aux besoins et aux critères légaux souhaités par la Ville.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur BARBIER.

Pas d'autres réponses, Antoine GUILLOU ? Très bien.

Je mets donc aux voix les deux projets de délibération le PP 60 sur lequel il n'y a finalement pas eu d'expression et le PP 62.

D'abord, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 60.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, PP 60).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 62.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, PP 62).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la sécurité du site de la Foire du Trône et de ses abords.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à présent à l'examen de vœux non rattachés.

Tout d'abord, le vœu n° 68 relatif à la sécurité du site de la Foire du Trône et de ses abords.

La parole est à M. Florian SITBON, pour le groupe Paris en commun.

M. Florian SITBON. - Madame la Maire, Monsieur le Représentant du Préfet de police, mes chers collègues, je vais vous présenter un vœu déposé par notre collègue Jean-Luc ROMERO-MICHEL et les élus du groupe Paris en commun du 12^e arrondissement et dont je me fais aujourd'hui le porte-parole pour vous demander un renforcement des effectifs de policiers nationaux à la Foire du Trône.

Chaque année, la pelouse de Reuilly accueille la Foire du Trône qui réunit des centaines de forains et des centaines de milliers de visiteurs. Cet événement, connu nationalement, participe au rayonnement de notre ville mais aussi du 12^e arrondissement.

Alors que la Foire a connu ces dernières années des incidents graves qui ont impliqué des forains, des visiteurs et des riverains, il est important que la sécurité de cet événement soit assurée par un nombre suffisant d'agents.

La Ville de Paris s'investit pleinement pour la sécurité de la Foire du Trône par le déploiement de nombreux agents de police municipale pour faire de l'îlotage à l'intérieur de la Foire, mais aussi à ses abords, en facilitant la circulation et le stationnement des visiteurs. Elle organise également, en lien avec les forains, le filtrage des visiteurs à leur arrivée. Enfin, elle a mis en place des caméras de vidéo-protection et c'est la police municipale qui en gère le poste de commandement.

Malgré tous ces efforts, des rixes continuent de se produire au sein de la Foire.

C'est pourquoi les élus du groupe Paris en commun vous demandent, Monsieur le Représentant du Préfet de police, que les effectifs de la Police nationale sur la pelouse de Reuilly puissent être augmentés durant la Foire du Trône. Leur présence est aussi dissuasive que rassurante pour les familles qui viennent se distraire à la Foire du Trône. Cette demande concerne évidemment la dernière semaine de la Foire, mais aussi son édition prochaine. Les personnes qui organisent, qui visitent ou vivent à proximité de cet événement ont bien évidemment droit à la tranquillité.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Florian SITBON.

Je vais donner la parole à Mme la Maire du 12e arrondissement, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, comme maire d'arrondissement, je ne peux évidemment que souligner la pertinence de ce vœu que nous avons adopté à l'unanimité de notre conseil d'arrondissement et je me permets exceptionnellement une pensée à mon collègue maire de Charenton, Hervé GICQUEL.

La Foire du Trône est l'un des événements forains les plus importants d'Europe. Elle se situe effectivement aujourd'hui au cœur de la métropole parisienne dans un environnement qui est particulièrement dense, habité, fréquenté tout au long de l'année. La période au cours de laquelle la Foire se déploie apporte un lot supplémentaire de difficultés aux riverains et riveraines qui aspirent légitimement à ce que leur tranquillité soit aussi peu atteinte que possible. Or, avec le changement de doctrine récemment opéré par la Préfecture qui, jusqu'à cette édition, mobilisait bien plus fortement les effectifs qu'aujourd'hui, nous avons une espèce de quadruple peine qui s'opère.

Pour les habitants et habitantes des environs immédiats, car les nuisances auxquelles ils sont exposés s'en trouvent accrues.

Pour les agents et agentes de la Police nationale, et d'ailleurs de la police municipale, habituellement sur le terrain à travers le 12e, car leur mission se trouve profondément perturbée par cet état de fait. Leur disponibilité dans l'arrondissement s'en trouve directement impactée.

Pour les habitantes et habitants du 12e dans son ensemble, précisément, parce que les femmes et les hommes de leur commissariat se trouvent dans l'incapacité de se mobiliser autant qu'il le faudrait ailleurs qu'à la lisière de la Foire.

Pour celles et ceux, enfin, qui viennent visiter la Foire du Trône en espérant y passer un agréable moment, ainsi que pour ceux qui en vivent, puisque leur sérénité ne peut plus être tout à fait assurée.

Pour toutes ces raisons, mes chers collègues, je vous remercie d'apporter votre soutien à ce vœu.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Antoine GUILLOU.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Madame la Maire du 12e arrondissement, et au groupe Paris en commun pour ce vœu qui met l'accent sur un enjeu important : la sécurisation de la Foire du Trône, événement au rayonnement parisien, mais aussi régional, voire national. Cela a été dit.

Dans ce contexte, la Ville avait effectivement demandé à la Préfecture de police et attiré son attention sur la nécessité d'une présence des forces de la Police nationale à l'intérieur même de la Foire du Trône. Nous n'avons pu que prendre note du fait que la Préfecture de police n'avait pas été en capacité cette année de renouveler ce dispositif dans les mêmes conditions que les années précédentes.

Pour autant, un travail partenarial a été fait avec la Préfecture de police qui a fortement mobilisé les agents de la police municipale, en particulier les agents de la division du 12e arrondissement, comme vous le disiez, Madame la Maire, ainsi que l'appui des unités centrales de la DPMP pour sécuriser la Foire et ses abords, lutter contre le stationnement sauvage également, et donc une forte implication des agents de la police municipale.

Nous ne pouvons donc que réattirer l'attention de la Préfecture de police sur l'importance d'assurer une bonne sécurisation de cet événement, en particulier pour le week-end prochain qui revêt une sensibilité particulière, compte

tenu de la multiplication des événements, que ce soit le festival "We Love Green", les fêtes de la Pagode, ou encore la Foire du Trône elle-même.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Il y a quoi d'autre ?

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12^e arrondissement. - Il y a un rassemblement de boulistes nationaux dans le bois.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Très bien. Ils feront rouler les boules, j'espère, et ne les jetteront pas !

Très bien, mais il est vrai qu'il y a énormément d'événements. Vous avez raison de le rappeler.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, Monsieur BARBIER ?

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - La Ville de Paris, en tant que co-organisateur de l'événement, a la responsabilité à titre principal de la sécurisation de la Foire du Trône en mettant en œuvre, à l'intérieur de l'enceinte et à ses entrées, un dispositif de sécurité adapté aux risques avec les organisateurs.

La présence permanente à l'intérieur du site de la nouvelle police municipale et le renforcement des services de sécurité privée ont constitué cette année une amélioration notable par rapport aux précédentes éditions. Pour autant, les effectifs de la Police nationale sont eux aussi très présents par le biais de patrouilles régulières aux abords, mais aussi à l'intérieur de la Foire du Trône, pour assurer une sécurisation et être prêts à intervenir en cas de besoin.

La Préfecture de police assiste systématiquement les agents de la police municipale et de sécurité privée lors de la fermeture de la Foire du Trône et procède notamment à l'accompagnement du public vers sa sortie.

Afin de réaliser cette mission, la présence policière a été renforcée en fin de journée ainsi que le week-end et les jours fériés. De plus, un dispositif de prévention et de sécurisation des transports en commun a été mis en place afin de lutter contre les groupes à risque susceptibles de commettre des actes de violence ou de dégradation. Tout signalement est ainsi transmis aux effectifs de police locaux.

Ces mesures ont été communiquées par courrier à votre cabinet, Madame la Maire, le 2 mai dernier, et les services de police restent bien sûr, dans tous les cas, particulièrement mobilisés pour le week-end prochain jusqu'à la fin de l'édition de la Foire du Trône.

Grâce au dispositif mis en place, et depuis son ouverture, les services de police n'ont dénombré que trois rixes cette année, ce qui est un étiage sans différence majeure avec les années précédentes. L'intervention immédiate des policiers a permis de mettre rapidement fin à ces dernières et ils ont par ailleurs procédé à une dizaine d'interpellations, notamment lors d'altercations entre forains et visiteurs.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur BARBIER.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 68 du groupe Paris en commun avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2022, V. 111).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'organisation de la sécurité des Jeux olympiques et paralympiques 2024.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le vœu n° 69 relatif à l'organisation de la sécurité des Jeux olympiques et paralympiques 2024.

Je donne la parole à M. Nicolas BONNET, président du groupe Communiste et Citoyen.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, Monsieur le Représentant du Préfet, je suppose, Madame la Maire, qu'hier votre rencontre avec Thomas BACH, le président du C.I.O., a été l'occasion d'évoquer cette question puisque l'ensemble de la presse internationale et tous les Etats ont les yeux braqués sur ce qui s'est passé ce week-end au Stade de France et à Paris.

Evidemment, j'ai posé une question d'actualité hier. Nous avons justement à ce moment-là soutenu et apporté les excuses que le Gouvernement n'a pas donné aux fans du Real Madrid et de Liverpool, et au maire de Liverpool.

Je voudrais aujourd'hui, Madame la Maire, par ce vœu, éclairer un peu la manière dont on anticipe l'accueil des Jeux Olympiques et, dès les prochaines années, dès l'année prochaine, la Coupe du monde de rugby.

Le résultat de ce week-end, nous le connaissons : des débordements au Stade de France, des policiers débordés, des touristes et des enfants violentés. Un véritable fiasco international pour la France et pour Paris.

Cette désorganisation nous inquiète car notre Capitale doit accueillir la Coupe du monde de rugby et les Jeux olympiques. C'est l'objet de ce vœu.

A l'été 2024, ce ne sont pas quelques dizaines de milliers de supporters que nous devons accueillir, protéger et sécuriser, mais bien 10 millions de personnes. Aujourd'hui, en plus des forces de Police nationale et de la gendarmerie, plus de 35.000 agents de sécurité seraient nécessaires pour organiser la sécurisation des différents événements. Or, à ce jour, nous n'avons pas ces forces. Si les Jeux olympiques avaient lieu demain, seuls 13.000 agents de sécurité pourraient être pourvus par les sociétés de sécurité privée, soit un manque de 22.000 agents qui feraient défaut.

Face à ce manque, il est proposé par ce vœu de lancer une formation spéciale accélérée comprenant beaucoup moins d'heures que la formation initiale, mais cette proposition ne répond pas forcément aux exigences de savoir-faire en termes de sécurité ni à l'existence d'attractivité de l'emploi. Il existe pourtant des solutions. C'est pourquoi nous demandons aujourd'hui qu'un bilan de l'état de préparation du dispositif de sécurité prévu pour les Jeux olympiques et paralympiques 2024 soit présenté au Conseil de Paris.

Nous souhaitons également que soient favorisés les parcours d'insertion en lien avec les métiers des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, notamment ceux liés à la sécurité. Je pense notamment aux clubs de sport. Nous avons beaucoup de pratiquants d'arts martiaux à Paris, beaucoup de jeunes qui pourraient s'orienter vers ces métiers, et nous voudrions savoir clairement quel dispositif est prévu dans ce cadre-là.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Monsieur BONNET.

Je vais donner la parole, pour vous répondre, bien sûr, à Antoine GUILLOU, puis à M. le Représentant du Préfet de police. Moi-même je m'exprimerai. Ensuite, je donnerai la parole pour les explications de vote à la fois aux groupes Changer Paris et Ecologiste de Paris.

Antoine ?

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci, Monsieur le président du groupe Communiste pour ce vœu qui nous permet de rappeler, comme vous l'avez fait, que la sécurité globale des Jeux olympiques et paralympiques est un enjeu crucial.

Il relève d'abord et avant tout de l'Etat, que ce soit sur les aspects de sécurité des populations, de lutte contre le terrorisme, de sécurité des athlètes, mais aussi de cybersécurité, autre enjeu extrêmement important. La Ville de Paris prendra pour autant toute sa part, naturellement, notamment pour les installations et les espaces qui sont de sa compétence et sous sa responsabilité directe. Un protocole de répartition des responsabilités en matière de sécurité a été établi entre l'Etat et l'organisateur des Jeux olympiques, et une déclinaison territoriale est attendue dans les prochains mois avec une répartition à venir entre la Préfecture de police et la Ville de Paris, chacune pour ce qui les concerne.

Il y a un véritable enjeu en matière de ressources humaines dans le secteur de la sécurité, comme vous l'avez exprimé. En ce qui concerne la Ville, nous avons demandé aux services de la Ville d'étudier la manière dont nous pourrions mobiliser au maximum la filière de la sécurité pour les besoins qui sont ceux de la Ville sur ses compétences propres, comme je le disais, mais il y a évidemment un enjeu beaucoup plus grand, que vous avez évoqué, à l'échelle de l'ensemble des besoins de sécurité qui se feront jour lors des Jeux olympiques.

D'ailleurs, à notre sens, cela doit aussi être vu dans une perspective d'héritage des Jeux olympiques puisque nous savons que les métiers de la sécurité de notre pays sont globalement des métiers en tension. Il y a donc là une vraie opportunité de former un certain nombre de professionnels dans le court temps qui nous sépare des Jeux olympiques, mais aussi dans une perspective plus pérenne en faisant ensuite en sorte que ces professionnels formés à l'occasion des Jeux olympiques puissent trouver des débouchés pérennes dans le secteur de la sécurité, que ce soit dans les métiers de la sécurité privée ou dans les métiers qui sont les nôtres, notamment à travers les différentes polices, municipale ou nationale.

J'émettrai donc un avis favorable sur votre vœu sous réserve d'un amendement oral pour préciser que le bilan de la préparation que vous souhaitez soit demandé à l'Etat et à l'organisateur des Jeux.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Antoine GUILLOU.

Monsieur BARBIER, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Effectivement, la multiplicité des acteurs en matière de sécurité dans le cadre de l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques, qu'ils soient publics, étatiques, municipaux ou privés, est un enjeu de coordination extrêmement important. Cet enjeu de coordination, de phasage et de montée en puissance relève de l'autorité du DIJOP, le délégué interministériel pour l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques, qui sera la personne et l'autorité la plus à même de vous donner une réponse construite sur la coordination des différents acteurs.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Quelques mots.

D'abord, bien sûr, ce qui s'est passé au Stade de France samedi dernier relève d'une honte pour notre pays, pour notre région, notre capitale, qui va accueillir l'événement le plus grand, le plus reconnu et retransmis dans le monde : les Jeux olympiques et paralympiques.

Il est donc absolument indispensable de tirer les enseignements de ce qui s'est passé et je ne peux finalement que me satisfaire du fait qu'il y ait un débat dans le pays ; que le Sénat s'en soit emparé ; qu'hier il y ait eu une audition des ministres au Sénat ; que le Préfet de police de Paris soit lui-même, à la demande d'un certain nombre de sénateurs, invité à venir dire ce qui s'est passé de son point de vue. Tout cela est absolument indispensable car ce qui s'est passé est absolument inadmissible.

Inadmissible parce que ce n'était qu'un match. J'ai souvenir de l'Euro 2016. En 2016, c'est-à-dire quelques mois après les attentats de Paris, au moment où nous sommes sous une menace terroriste exceptionnelle, nous avons accueilli l'Euro, et pas simplement d'ailleurs à Paris puisque d'autres villes de France avaient des stades mis à disposition pour cet Euro. A l'époque, il y avait eu une coordination au plus haut niveau, puisque nous avons été plusieurs fois, les maires qui accueillaient les matches de l'Euro 2016, invités à travailler directement à l'Elysée puis avec le Premier Ministre sur la préparation de ces événements. Ensuite, lorsque nous avons décliné le dispositif à Paris - c'était à l'époque Michel CADOT qui était Préfet de police de Paris -, nous avons travaillé main dans la main. Je me souviens que, alors que nous recevions 90.000 personnes sur le Champ-de-Mars dans la "fan zone", qui avait été pointée comme une zone à très grand risque, nous avons reçu des délégations du monde entier pour venir voir comment nous avons organisé la coopération afin que cet événement se passe du mieux possible. Et cet événement s'est passé du mieux possible.

Nous avons eu plusieurs matches avec 90.000 personnes sur le Champ-de-Mars, qui ont assisté à un événement, sans que cela donne lieu ni aux débordements ni à cette gestion, qui pose quand même un vrai problème, de l'ordre public... Enfin, il ne s'agit pas d'ordre public, mais en tous les cas de maintien de l'ordre pour des événements.

C'est la première chose.

Qu'est-ce qui fait qu'à l'époque, nous avons réussi ? C'est assez simple. Ce n'est pas simplement la coordination ; c'est le respect des partenaires et la coopération.

Cette époque est révolue, c'est vrai. Je vais vous le dire : elle est révolue depuis que nous avons un changement dans la doctrine du maintien de l'ordre à Paris qui consiste à aller plutôt sur des logiques de nasse que sur des logiques de désescalade.

Ici, dans cette Assemblée, et en tant que Maire de Paris, j'ai porté depuis longtemps cette idée qu'il faut de la désescalade plutôt que de la nasse. La nasse produit de la violence et des réactions encore plus violentes alors que la désescalade est ce qui se pratique dans d'autres pays. Je pense à l'Allemagne, qui a aussi eu à connaître, à une certaine époque, à Hambourg notamment, des manifestations extrêmement violentes en marge d'un G7, si mes souvenirs sont bons, et qui après cette manifestation a décidé de changer de doctrine.

Nous, malheureusement, et cela ne relève pas de la Maire de Paris, nous n'avons pas eu cette situation. Très clairement, je pense qu'il y a un lien de cause à effet. Il va donc falloir tirer tous les enseignements de cela, et je le dis : j'aspire vraiment à ce qu'il y ait de la coopération, du respect des partenaires, et que l'on revienne - cela a existé et cela a marché - à une situation qui, pour moi, est une situation républicaine de reconnaissance du rôle de chacun dans les questions de sécurité à Paris, chose que je n'ai pas depuis maintenant quelque mois, disons depuis 2018.

Nous avancerons et j'espère que nous aurons de bonnes nouvelles parce que des changements sont nécessaires. Je les ai réclamés.

Ensuite, sur l'organisation de la sécurité pour les Jeux Olympiques et Paralympiques, cela a été dit par M. BARBIER et par Antoine GUILLOU, oui, heureusement - je dis bien "heureusement" -, c'est sous la responsabilité aujourd'hui du DIJOP, avec lequel nous travaillons main dans la main, dans le respect et dans un travail qui permet justement à chacun de jouer son rôle, de ne pas empiéter sur le rôle de l'autre et d'être plus efficaces à plusieurs, y compris en matière de sécurité. On est beaucoup plus efficaces à plusieurs dès lors que chacun reconnaît évidemment où est l'autorité de commandement. L'autorité de commandement, c'est effectivement, en l'occurrence, le Préfet de police pour les affaires courantes parisiennes et le DIJOP pour ce qui est de l'organisation de la sécurité pour les Jeux olympiques et paralympiques.

Il y a un travail très poussé, parce qu'évidemment c'est un sujet majeur pour nous, sur les conditions de l'organisation de ces Jeux, notamment de la question de la sécurité. Ce travail nous a poussé, cela a été dit, à travailler avec les filières de formation. D'ailleurs, nous avons à Paris des lycées, et un lycée d'enseignement professionnel qui est mobilisé aussi, qui est dans le 12e, pour former les personnels qui seront mis à contribution pour la sécurité. Il y a un enjeu d'emploi, de formation, de compétence sur lequel nous sommes mobilisés.

Ce que je proposerai, puisque ce travail-là se fait en étroit lien avec bien sûr le DIJOP, le Ministère de l'Intérieur également, c'est que Michel CADOT puisse venir en 3e Commission, mais nous pourrions adapter si d'autres élus viennent discuter et poser des questions. Je participerai avec lui à cette séance de présentation sur où nous sommes en matière d'organisation de la sécurité pour les Jeux olympiques et paralympiques. Je pense que nous pourrions peut-être programmer cela pour la rentrée de septembre pour éclairer l'ensemble de nos collègues sur l'organisation.

Mais je le redis : pour ne pas ravoir le fiasco et le chaos qui a pu être observé, qui est une honte...

Je présente d'ailleurs moi aussi, même si je n'ai évidemment aucune responsabilité dans le maintien de l'ordre pour cette manifestation, toutes nos excuses à tous ces supporters, à toutes ces personnes de bonne foi, pas violentes, qui avaient envie de venir assister à un match et qui, en plus, se sont fait mettre en cause, sans doute pour un certain nombre d'entre elles, très injustement.

Voilà les éléments de réponse que je voulais vous apporter.

Je donne à présent la parole à M. GOUJON, tout d'abord, pour le groupe Changer Paris, puis à Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU pour le groupe Ecologiste de Paris pour leurs explications de vote.

M. GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, chers collègues, oui, c'est vrai, le fiasco au Stade de France ou encore "cette blessure à notre fierté nationale" selon les termes mêmes du Ministre de l'Intérieur, est une humiliation qui amène effectivement, comme vous venez de le faire, à s'interroger sur le dispositif prévu pour les J.O.

La gestion, erratique pour le moins, des flux de spectateurs, les grèves des transports publics, les hordes de voyous qui ont volé, agressé les supporters, beaucoup de supporters munis de faux billets, l'organisation même, Monsieur le Représentant du Préfet, le nombre, voire le commandement, la coordination, le type même des forces de sécurité employées, soit d'ordre public ou stadiers, font naître un doute sur notre capacité à assurer un déroulement paisible des J.O. même s'il s'agit d'un événement d'une autre nature. C'est notre crédibilité internationale qui est atteinte et les Français sont inquiets.

Si la Préfecture de police, experte en ordre public, l'U.E.F.A., la F.F.F. habituées aux grands événements sportifs, R.A.T.P., S.N.C.F., les instances organisatrices, les associations de supporters ont échoué là, qu'en sera-t-il pour les J.O. ? On peut se poser légitimement la question.

Alors que chacun tente de se défaire, hélas, de ses responsabilités, que seule une éventuelle commission d'enquête parlementaire, complémentairement à une enquête judiciaire et une saisine du Ministère de l'Intérieur de l'I.G.P.N., due à des gestes qualifiés d'inappropriés et de disproportionnés selon lui, permettra de déterminer, il ne s'agit pas de rechercher des boucs émissaires mais de tirer les leçons de ce chaos afin de garantir la sécurisation - c'est bien l'enjeu ! - des futurs événements tels la Coupe de rugby et surtout les J.O.

Au cœur de toutes les inquiétudes figure la cérémonie d'ouverture avec un demi-million de spectateurs payants et gratuits prévus sur les quais, quand la Préfecture de police ne voulait d'ailleurs en autoriser qu'un quart qualifiant cette cérémonie - je reprends les termes de la Préfecture de police - de "déraisonnable", ainsi que les 6 kilomètres de flux linéaire fluvial et de ponts à sécuriser. Ajoutons-y la sécurité du Village Olympique en Seine-Saint-Denis, la menace terroriste, les drones malveillants, les cyberattaques, l'insuffisante montée en puissance de la police municipale parisienne, Madame la Maire, non armée de surcroît, l'épineuse question du recrutement des agents de sécurité privée qui a été évoquée et le redéploiement des agents formés pour les J.O.

Un bilan réactualisé à cette aune du dispositif de sécurité des J.O. s'impose peut-être déjà pour la 3e Commission, mais aussi au prochain Conseil parisien de sécurité. Et je me souviens qu'en 2016 vous aviez consulté les maires d'arrondissement, Rachida DATI, et le 15e également. Ce bilan pourrait donc sans doute nous être exposé au Conseil parisien de sécurité qui se réunit très prochainement au mois de juin, que l'on puisse évoquer ce dossier, et aussi, comme le propose d'ailleurs ce vœu que nous allons voter, au Conseil de Paris.

Paris, la France, le monde entier attendent des réponses précises, argumentées.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Je suis d'accord pour que le prochain Conseil parisien de sécurité qui réunit les maires d'arrondissement, moi-même et bien sûr la Préfecture de police puisse déjà être l'occasion, mais il faut que l'on s'assure que Michel CADOT puisse venir car c'est quand même avec lui, heureusement, que nous allons organiser les choses.

Mme RÉMY-LELEU, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Madame la Maire.

Chè-res collègues, merci au groupe Communiste, après son excellente question d'actualité d'hier, d'avoir permis une nouvelle fois à notre Conseil de débattre des questions de sécurité et notamment de ce qui a pu se passer en marge de la finale de la Ligue des Champions.

J'en profite pour rejoindre et apporter le soutien du groupe Ecologiste à l'analyse de Mme la Maire sur la doctrine du maintien de l'ordre telle que nous la connaissons depuis plusieurs années à Paris. Nous serons bien entendu au rendez-vous pour en parler avec M. CADOT en 3e Commission afin de préparer au mieux les échéances sportives qui arrivent.

J'en profite pour exprimer un regret, celui que la Préfecture de police refuse toujours de venir présenter en 3e Commission sa stratégie, de la même manière qu'elle avait refusé de participer aux travaux convoqués par Emmanuel GRÉGOIRE et Nicolas NORDMAN concernant le maintien de l'ordre à Paris.

Pour en revenir à ce vœu, nous souhaitons y apporter un complément et une nuance.

Le complément concerne les raisons du chaos au Stade de France. Je pense qu'il est important de prendre en compte la privatisation de la sécurité, de cette compétence de maintien de l'ordre public, lors des grands événements. Ainsi, la veille de la finale, les grandes officines de sécurité embauchaient encore des agents de sécurité ou des stadiers. Cela n'a pas aidé à l'organisation sur place. Notre inquiétude est donc de voir la démultiplication d'emplois précaires avec des agents mal formés, à qui on demanderait d'assumer des responsabilités supplémentaires. Nous aurions donc aimé pouvoir mettre quelques garde-fous dans les propositions contenues dans ce vœu.

C'est pour cela que nous nous abstenons, mais nous vous remercions vraiment pour ce vœu et nous vous rejoignons dans la volonté à la fois d'un bilan et d'un travail dès maintenant dans le dispositif de sécurité tant pour la Coupe du monde que pour les Jeux olympiques et paralympiques. Cela a été évoqué, c'est en effet plutôt de la responsabilité des différents ministères et de la Préfecture de police, mais aussi du Comité organisationnel. Néanmoins, les dernières années ont prouvé que leurs réticences à assumer leur bilan comme à mettre en place des stratégies à la fois inefficaces, voire dangereuses, vont nous obliger à une vigilance accrue ces derniers mois.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 69 amendé du groupe Communiste et Citoyen avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu amendé est adopté. (2022, V. 112).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'attractivité de la police municipale de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Le vœu n° 70 est relatif à l'attractivité de la police municipale.

Monsieur JEANNETÉ, pour le groupe Changer Paris, vous avez la parole.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, Monsieur le Représentant du Préfet de police, à l'écoute de ces débats sur la sécurisation de la Foire du Trône ou même des Jeux olympiques, ne serait-il pas temps de faire évoluer notre police municipale parisienne ?

Vous le savez, le groupe Changer Paris est très attaché à cette police municipale, même si elle ne correspond pas tout à fait à la définition que nous nous ferions de la police municipale aujourd'hui. Nous la voulions avec des champs d'intervention plus importants, notamment pour lutter contre la petite délinquance. Nous la voulions aussi avec des effectifs plus nombreux et surtout plus rapide en termes de recrutement. Mais elle a le mérite d'exister et nous continuerons bien évidemment à vous soutenir en ce sens.

Je rappelle d'ailleurs au passage à cette Assemblée que sans le groupe Changer Paris cette police municipale n'existerait pas puisque vos alliés verts et communistes la refusaient.

Je crois très sincèrement...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Non ! Non, nous avons une majorité pour la voter, Monsieur JEANNETÉ.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Non, pas du tout.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous montrerai les votes et vous verrez.

Mais je suis très heureuse que vous l'ayez votée, mais elle aurait quand même été votée. Nous avons les votes. Je vous les communiquerai avec plaisir.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Je crois malheureusement, Madame la Maire, qu'aujourd'hui cette police municipale doit évoluer, notamment parce que la petite délinquance augmente ; parce que, comme on l'a dit tout à l'heure, les Jeux olympiques approchent.

Pour cela, il faut la rendre plus attractive car, vous le savez, les départs sont de plus en plus nombreux : trois départs encore dans le 15e récemment.

Cette activité passe, et nous le pensons très sincèrement, par l'équipement de moyens de défense, et au moins dans un premier temps par l'équipement d'un Taser, et également par des conditions de travail plus abordables.

Pour ce faire, nous demandons que la Ville de Paris augmente les diverses primes versées aux agents de la police municipale, par exemple : par le passage de 3 à 10 % de la prime RIFSEEP en fin d'année afin de les faire bénéficier de l'équivalent d'un treizième mois, et donc de la rendre plus attractive.

Dans le même sens, nous demandons éventuellement que la Ville de Paris remette des tickets-restaurants, ou l'équivalent, aux agents de la force de police. Vous savez qu'ils sont en horaires décalés et qu'aujourd'hui ils ne peuvent pas toujours bénéficier des restaurants administratifs de la Ville.

Enfin, et je terminerai par cela, à l'approche de l'été, on redoute tous en mairie d'arrondissement... Pouvez-vous nous expliquer les paliers d'effectifs prévus pour cet été qui arrive et qui risque d'être houleux en cette période estivale, comme chaque année ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur JEANNETÉ.

Antoine GUILLOU ?

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Nicolas JEANNETÉ, pour ce vœu qui nous permet de revenir sur un certain nombre de sujets. Je dis "revenir" parce qu'un certain nombre d'entre eux ne sont pas nouveaux.

D'ailleurs, à écouter les remarques que vous formulez, des esprits mal tournés pourraient se demander si vous ne voudriez pas que nous échouions car - enfin ! - l'attractivité de la police municipale ne pourra être évaluée que d'ici quelques mois, quelque temps, qui nous permettront, et nous pourrions faire ce bilan ensemble, de voir comment le nouveau cadre que nous avons mis en place depuis seulement quelques mois, à travers des discussions auxquelles vous avez contribué, donne ses fruits ou pas.

Je pense donc qu'il est un peu tôt pour tirer des conclusions comme vous le faites sur l'attractivité ou le manque d'attractivité supposé de la police municipale.

En revanche, il y a un point sur lequel nous pouvons sans doute nous rejoindre. C'est de dire que le cadre réglementaire qui régit le statut des policiers municipaux partout en France et leur structure de rémunération est très daté. Cela pose des difficultés à l'ensemble des collectivités qui ont une police municipale en ne leur donnant pas un certain nombre de leviers qui permettraient de gérer différemment la rémunération et les carrières des policiers municipaux. Je pense que nous pouvons nous rejoindre sur ce point pour plaider auprès du Gouvernement sur la nécessité de revoir assez rapidement ce régime statutaire des policiers municipaux en France.

Pour autant, nous mettons évidemment toutes les chances de notre côté pour avoir une police municipale au rendez-vous des ambitions importantes que nous lui fixons. Vous savez que la DPMP compte aujourd'hui 3.400 agents, 2.200 agents de terrain qui ont vocation à devenir policiers municipaux. C'est déjà le cas pour 350 d'entre eux qui ont été formés et assermentés et 300 autres sont en cours de formation. Nous avançons donc résolument dans cette perspective.

J'émet donc un avis...

Je ne reviens pas sur l'armement. Nous avons des positions différentes sur ce sujet. Je crois que cela a largement pu être évoqué dans ce Conseil.

Vous comprendrez donc que j'émet un avis défavorable sur votre vœu, mais je pense que nous aurons l'occasion d'en reparler.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Antoine GUILLOU.

Je donne la parole pour une explication de vote à Mme RÉMY-LELEU du groupe Ecologiste, puis à Ariel WEIL pour le groupe Paris en commun.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Vous êtes contre le vœu ? Oui.

Merci, Monsieur JEANNETÉ, d'avoir rappelé la position constante du groupe Ecologiste dans son opposition à la police municipale !

Cette opposition comportait un certain nombre d'inquiétudes notamment sur le déploiement opérationnel de la police municipale. Des inquiétudes aujourd'hui partagées par les agents et les agentes qui sont engagé-es dans un mouvement social, que nous soutenons bien entendu, mais aussi presque partagées par la droite de l'hémicycle.

Là où le bât blesse, c'est que vos analyses et vos propositions sur les sujets de la sécurité, au moins au niveau municipal, sont parfaitement incohérentes.

Au troisième considérant, vous découvrez la mise en concurrence et ses effets néfastes. Vous découvrez également la morcellisation du service public de sécurité et ses conséquences, avec des villes mises en concurrence les unes avec les autres pour recruter et former des agents.

Dans votre considérant n° 4, je suis ravie de constater que désormais la droite soutient le mouvement social et les grèves.

Quant aux considérants n°s 5 et 6, finalement, vous avez les mêmes conclusions, mais avec un petit peu de retard, que la Cour des comptes en 2016 concernant la police nationale et le coût de la vie à Paris. Ce constat est fait pour beaucoup de fonctionnaires, qu'elles et ils soient fonctionnaires d'Etat ou des collectivités territoriales. Bref, dégel du point d'indice : je vous proposerai bien également un programme politique qui propose le Smic à 1.500 euros.

Enfin, dans vos attendus, si nous rejoignons les deux premiers attendus - je tiens à le dire -, pour les deux derniers, cela devient beaucoup plus complexe. Las, ce qui est constant, c'est votre cohérence avec la droite gouvernementale puisque vous proposez finalement la même chose qu'elle avec les contrats locaux de sécurité, à savoir la priorisation des logements sociaux envers les agent-es, pour se sortir de cette mise en concurrence. Parfois, on a même vu des aspects de priorisation sur les emplois publics ou sur les crèches. Je vous renvoie à la situation toulousaine.

Enfin, vous proposez d'équiper d'un pistolet à impulsion électrique...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faudra conclure, Madame Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Je vous remercie d'avoir assumé dans votre prise de parole d'appeler cela un Taser, qui est bien une arme.

Nous serons toujours contre.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

M. le Maire de Paris Centre, Ariel WEIL.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

J'ai dit hier dans le débat sur les terrasses à quel point le concept même de la police municipale était crucial puisque c'est ce qui permet de mettre en œuvre ce que nous portons : cette politique très ambitieuse, très volontariste, qui voit déjà porter ses fruits, de redistribution de l'espace public au profit des piétons. C'est bien de cela dont il s'agit. D'ailleurs, on pourrait appeler la police municipale "police des piétons". Je trouve que ce serait une bonne expression.

Vous amenez par ce vœu, et je vous en remercie, le bon débat mais, je crois, le mauvais combat. C'est dommage, d'ailleurs. Vous vous focalisez sur la question de l'armement. Elle est tranchée, et d'ailleurs d'une manière qui satisfait tous les agentes et tous les agents. Il y a une formation initiale et continue, avec tonfa et bombes lacrymogènes, qui me paraissent parfaitement adaptées aux missions de la police municipale qui, pour rappel, ne sont pas celles de la police nationale.

Ces missions sont cruciales. Elles consistent à s'occuper des infractions - je ne dis pas des "incivilités", notez-le, mais des "infractions" - du quotidien. Pour celles-ci, on voit mal ce qu'un armement lourd, ou même un Taser comme vous l'évoquiez, viendrait apporter aux agents qui ne le réclament pas. Merci d'ailleurs à la Maire d'avoir évoqué l'excellence de la formation pour les métiers de la sécurité. Il y a un site, le lycée Théophile-Gautier dans le 12e, mais aussi dans le Centre de Paris, place des Vosges. Ils font un excellent travail.

En revanche, sur la question de la montée en effectifs, Antoine GUILLOU a rappelé le cadre dans lequel s'exercent ces recrutements. C'est vrai, c'est un problème. Et c'était cela, le vrai problème. D'ailleurs, la police municipale...

Je m'étonne d'avoir soit des critiques de son principe alors même qu'il fonde notre politique, soit d'avoir des critiques qui visent au fond à diluer le sujet. Je rappelle d'ailleurs que, si nous avons mis tant de temps à voter la police municipale, c'est aussi parce que la question de l'armement avait été utilisée comme manœuvre dilatoire pour ne pas la voter.

Bon. Depuis que nous l'avons voté, aujourd'hui, c'est vrai, nous avons une difficulté à mettre les effectifs dans le temps qu'il nous faut dans la rue. J'ai parlé hier des terrasses...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure, Monsieur le Maire.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Je conclus en disant simplement que c'est toute la chaîne, la Police nationale et le judiciaire, qu'il faut faire travailler ensemble.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vous remercie beaucoup et je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 70 du groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif au soutien de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le vœu n° 71 relatif au soutien de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

La parole est à Mme GATEL pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Lors des défilés du 1er mai, une manifestante s'en est pris à un soldat du feu de la B.S.P.P. Alors qu'il était en train d'essayer d'éteindre un feu, elle a tenté de lui arracher sa lance incendie, de lui asséner des coups sur son casque. Ces images qui ont fait le tour des réseaux sociaux, et pas que, ont choqué et, à juste titre, suscité une vague d'indignation. La manifestante a été jugée hier en comparution immédiate et a été reconnue coupable d'avoir agressé le sapeur-pompier et condamnée en son absence.

Par ce vœu qui a été déposé par mon collègue PENG Chang-Hua, adopté à l'unanimité du conseil du 13e arrondissement, nous souhaitons simplement rendre hommage au travail de la B.S.P.P., exprimer notre solidarité et dénoncer des actes aussi incompréhensibles qu'intolérables qui ne doivent plus jamais se reproduire.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame GATEL.

M. GUILLOU, pour répondre.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Madame la Députée, pour ce vœu qui rassemblera largement sur les bancs de notre Assemblée comme il a déjà pu le faire, comme vous l'avez rappelé, en conseil du 13e arrondissement où il a été voté à l'unanimité.

Je crois que nous sommes évidemment unanimes pour soutenir la Brigade de sapeurs-pompiers qui intervient quotidiennement pour porter secours aux Parisiennes et aux Parisiens, et que nous condamnons naturellement très fermement tous les faits de violence, d'insultes dont trop de sapeurs-pompiers sont victimes dans le cadre de leurs interventions.

Au-delà du soutien moral que nous leur apportons de manière indéfectible, la Ville fait évidemment davantage puisque c'est un soutien en investissement et en fonctionnement que nous apportons chaque année à la Brigade de sapeurs-pompiers afin de lui permettre de répondre aux besoins des Parisiennes et des Parisiens.

J'émetts donc un avis favorable sur votre vœu.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Bien sûr, nous nous sommes exprimés. Je me suis exprimée immédiatement après cet événement intolérable. Soutenir la Brigade et les sapeurs-pompiers lorsqu'ils sont confrontés à des attitudes comme celle qui a amené à une condamnation en bonne et due forme, et je ne peux que m'en réjouir avec vous, c'est aussi soutenir la Brigade tout au long de l'année dans les moyens que nous mettons, en tant que Ville de Paris, pour pouvoir permettre aux soldats du feu d'être là, à nos côtés, et d'accomplir leur mission.

Merci d'avoir présenté ce vœu, Madame GATEL, qui devrait, je l'espère, réunir une très large majorité sur les bancs de cette Assemblée.

Mme RÉMY-LELEU, pour une explication de vote.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, merci au groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes pour ce vœu que nous allons bien entendu voter. C'est l'occasion de rappeler que les interventions de la Brigade tant en termes de secours que d'incendie ont lieu partout dans Paris et la petite couronne, mais qu'elle soutient également les politiques sanitaires comme la vaccination, cela a été évoqué hier, ou encore fait la prévention des gestes qui sauvent, comme nous avons pu en bénéficier avec le Conseil municipal des enfants à Paris Centre il y a quelques semaines.

Faire connaître la Brigade et ses métiers, c'est une manière de les soutenir mais, comme l'a dit Antoine GUILLOU, le soutien doit également être financier. C'est pour cela que nous continuerons à demander à l'Etat de soutenir la politique salariale de la Brigade afin de pérenniser ces postes et la carrière des pompiers et des pompières qui sont investis.

Enfin, en tant que Ville, nous avons à leur permettre d'intervenir dans de bonnes conditions. C'est bien entendu la lutte contre les violences qu'ils et elles peuvent affronter et subir lors des interventions, mais également l'aménagement de la Ville. Contrairement à ce qui a été dit hier, l'aménagement urbain de Paris n'est pas une nuisance par rapport au temps d'intervention de la Brigade de sapeurs-pompiers puisque le temps moyen de présentation de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris est de 6 minutes, bien inférieur aux 12 minutes de la moyenne nationale.

Bref, je rappelle le soutien des écologistes à la B.S.P.P. qui permet chaque jour d'assurer la sécurité de toutes et de tous à Paris, mais aussi dans un certain nombre de communes de petite couronne.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 71 du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2022, V. 113).

Compte rendu de la 4e Commission.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Conformément au Règlement intérieur du Conseil de Paris, nous passons donc en 4e Commission et je donne la parole au président de la 4e Commission, M. Gauthier CARON-THIBAUT.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je ne vais pas être long pour cette présentation puisque nous avons abordé le sujet principal de la 4e Commission hier, à savoir notre débat sur les aidés et les aidants.

Juste faire part que nous avons auditionné, à l'occasion de la dernière réunion de cette Commission, dans le cadre de notre travail collectif sur les projets de délibération, le collectif "Je t'aide" comme j'ai pu le mentionner hier. Ce collectif qui regroupe 27 structures nationales se mobilise pour faire avancer les droits des aidants auprès des pouvoirs publics. Il a été créé en 2017 et s'illustre par cinq grands champs d'action, à savoir tout d'abord un plaidoyer, puis l'organisation de la Journée nationale des aidants, de la campagne "Caravane des Aidants" qui a été ces derniers jours place de la République. Le collectif organise également le prix "Initiative Aidants" ainsi qu'un grand nombre de campagnes de communication pour lever le syndrome de Stockholm et permettre aux aidants de s'identifier aidant. Il organise à chaque élection présidentielle de grandes séquences d'interpellation des candidats.

Je n'en dirai pas plus et je vous renverrai au débat que nous avons eu hier. Sachez juste que nous avons pu analyser lors de cette Commission les 25 projets de délibération qui s'y rapportent, ainsi que 5 vœux qui seront présentés lors des travaux qui vont suivre, à la fois sur les exilés, les expositions au plomb dans le secteur de la Tour Eiffel, la question du protoxyde d'azote et de sa consommation dans notre capitale, le site Eastman, et enfin la crèche du centre d'hébergement Pauline-Roland.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Monsieur le Président de la Commission.

2022 DSOL 14 - Convention-cadre de partenariat entre Pôle emploi et la Ville de Paris pour l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi rencontrant des freins sociaux et professionnels.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons examiner le projet de délibération DSOL 14 et l'amendement n° 72 relatifs aux moyens humains, chapitre 2.3 de la convention-cadre.

Il s'agit d'une convention-cadre de partenariat entre Pôle Emploi et la Ville de Paris pour l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi rencontrant des freins sociaux et professionnels.

Monsieur MARTINS, pour le groupe Paris en commun, vous avez la parole.

M. Jean-François MARTINS. - Madame la Maire, mes chers collègues, il est important que nous prenions un peu de temps ce matin sur ce projet de délibération qui a évidemment, à certains égards, une dimension très technique sur la question du partage des données personnelles entre Pôle Emploi et la Ville de Paris sur ses programmes de traitement des demandeurs d'emploi, notamment ceux qui rencontrent des freins sociaux et professionnels.

En fait, dans l'année qui vient et dans la situation économique que traverse Paris, il me semble que ce projet de délibération prend une dimension toute politique.

D'abord, parce que si Paris a retrouvé un taux de chômage bien plus faible que la moyenne nationale avec 6 % de chômeurs à Paris contre 7,4 % à l'échelle parisienne, nous avons vu et nous connaissons encore les effets de la crise du Covid-19 et de l'augmentation significative de nombre d'allocataires au R.S.A. De ce point de vue, la coopération que nous propose l'Exécutif et qu'il faut évidemment largement soutenir avec Pôle Emploi est cruciale.

Elle est cruciale, précisément dans un objectif de justice sociale, parce que si le taux de chômage à Paris se retrouve très significativement inférieur à celui de la moyenne nationale, celles et ceux de nos concitoyens qui ont plus de difficultés à retrouver de l'emploi sont ceux qui souffrent précisément d'un certain nombre de discriminations, de freins, de barrières à l'entrée sur le marché du travail.

Nous avons, je crois, une obligation d'efficacité au-delà même de notre obligation de moyens, qui passe notamment par ces objectifs de coopération. A l'image de ce qui a été fait sur le territoire "Zéro chômeurs" dans le 13e arrondissement, de la convention précédente avec Pôle Emploi, je pense et nous pensons, pour le groupe Paris en commun, qu'aucune forme d'initiative de coopération, d'investissement, ne doit être évitée pour avoir une approche globale de l'accompagnement de ces personnes - au R.S.A. ou non - vers la qualification, la formation, la création d'entreprise ; pour permettre à celles et ceux, qui par habitus social, qui par accident de vie, qui par discrimination - on voit en effet qu'une partie des bénéficiaires de ces programmes sont majoritairement des femmes - d'avoir accès aux compétences, parfois pas que des compétences techniques, mais aussi parfois des compétences sociales, pour retrouver ce chemin vers l'emploi.

De ce point de vue, cette coopération poursuit cet objectif de justice sociale.

Elle revêt un autre enjeu pour toutes et tous à Paris : un enjeu de développement économique. En ce moment, nous connaissons à Paris une pénurie de main-d'œuvre. Dans un contexte à la fois d'inflation, à la fois de reprise malgré tout économique post-Covid, le secteur du tourisme, des services, du bâtiment, de la sécurité connaissent une pénurie de main-d'œuvre invraisemblable. Pour la prospérité de Paris, pour que nous soyons capables de continuer à générer de la prospérité et de la redistribuer, nous aurons besoin d'accompagner ces demandeurs d'emploi vers l'emploi, et le plus rapidement possible, pour permettre à l'économie parisienne d'avoir celles et ceux capables de produire de la richesse et de la valeur à Paris.

Une fois de plus, de ce point de vue, la coopération avec Pôle Emploi est absolument vitale pour gagner en efficacité, en rapidité, en effectivité.

Enfin, ce projet de délibération, mais je suis sûr que cela n'aura pas échappé à Léa FILOCHE, prend une dimension d'autant plus politique vu l'agenda de Pôle Emploi, notamment l'agenda politique dans l'année qui vient. Vous n'êtes pas sans savoir que le Président de la République a annoncé une réforme de Pôle Emploi de sa transformation en "France Travail". Au-delà de cette annonce, qui peut paraître marketing, se joue sans doute un enjeu de gouvernance majeure sur les politiques de l'emploi. Si nous prenons malheureusement l'exemple de ce qu'il s'est passé sur l'assurance-chômage, c'est-à-dire une régression du paritarisme, une recentralisation des compétences, c'est exactement ce que nous pouvons craindre. Si l'objectif fixé, qui est d'avoir un point guichet unique d'accompagnement des demandeurs d'emploi quelle que soit leur situation d'indemnisation, est un objectif que nous pouvons partager, il est évidemment hors de question que cette approche se fasse de manière centralisée, jacobine et étatiste.

De ce point de vue, cette coopération avec Pôle Emploi à l'échelle de Paris doit permettre de démontrer que le bon échelon pour accompagner, pour traiter, pour trouver des solutions aux demandeurs d'emploi doit être éminemment local et que donc la future réforme de Pôle Emploi et la future "France Travail", si elle va jusqu'au bout, devra être fondamentalement girondine, décentralisée, localisée et en partenariat entre les collectivités locales et Pôle Emploi.

C'est en tout cas ce que vient démontrer ce projet de délibération - c'est possible. Et ce que notre conviction à tous, j'espère sur tous ces bancs, va devoir affirmer, c'est que nous voulons une gouvernance locale des politiques d'accompagnement des personnes en situation d'exclusion du marché de l'emploi. Pour moi, ce projet de délibération envoie un signal de cette nature qui mettra une contribution utile aux débats qui viendront dans les mois à venir.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Jean-François MARTINS.

Je donne la parole à Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, en effet, un projet de délibération très important d'une convention entre Pôle Emploi et la Ville de Paris pour favoriser et accompagner les demandeurs d'emploi au retour vers l'emploi.

On connaît toutes les difficultés qu'a pu subir Pôle Emploi, les réformes successives depuis des années du chômage qui ont en quelque sorte divisé le marché de l'emploi et le marché du retour à l'emploi en enfermant toute une catégorie de la population dans le chômage de longue durée et dans le chômage de très longue durée. C'est de dispositifs comme ceux-là, qui sont de l'ordre de l'"aller vers" et d'essayer d'aller toucher les publics au plus près, dont nous avons besoin pour permettre vraiment de favoriser et d'accompagner le retour à l'emploi. On a eu des réformes de l'assurance-chômage qui ont été complètement destructrices, qui ont continué à enfermer ces publics. On a eu un service...

Normalement, Pôle Emploi devrait être un véritable service d'accès à l'emploi, de permettre le retour à l'emploi. Mais, là aussi, on subit des vingtaines d'années de politique d'austérité. Et donc, des projets de délibération comme ceux-là - un engagement, un vrai partenariat, une vraie coopération entre la Ville et Pôle Emploi - sont d'autant plus importants.

Nous tenions à en souligner l'importance et les évolutions aussi, avec des agents de Pôle Emploi qui vont aller dans les espaces parisiens de l'insertion, les E.P.I., pour, là aussi, toucher celles et ceux qui sont le plus éloignés de l'emploi et leur permettre d'entrer dans le marché de l'emploi, mais aussi dans des dispositifs, des chantiers d'insertion qui sont nombreux : toutes ces associations, toutes ces entreprises d'insertion qui travaillent quotidiennement, qui accompagnent ces publics fragilisés, qui sont en effet le plus souvent des femmes, qui ont eu des carrières morcelées, entrecoupées.

Nous tenions donc à souligner ce projet de délibération et à vous inviter à le soutenir largement.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Camille NAGET.

Mme SIMONNET était inscrite, mais je ne la vois pas.

Nous allons donc répondre.

Mme Léa FILOCHE, pour l'Exécutif.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci beaucoup.

Merci, Madame la Maire, et merci à Jean-François MARTINS et Camille NAGET, pour me permettre d'expliquer ce qu'est ce projet de délibération qui peut effectivement paraître technique mais qui est beaucoup plus politique que ce que l'on peut croire au démarrage.

Ce projet de délibération propose le renouvellement de la convention entre Pôle Emploi et la Ville de Paris pour favoriser l'insertion des demandeurs d'emploi rencontrant des freins sociaux et professionnels. Vous le savez, depuis de nombreuses années, la Ville de Paris et Pôle Emploi sont partenaires sur de nombreuses actions.

Paris, grande capitale économique, connaît aussi, et c'est une réalité, des situations de grande pauvreté, de précarité, certaines personnes cumulant des difficultés sociales, médicales, mais aussi professionnelles. La crise économique aggravée par la crise sanitaire a été encore plus impactante sur notre territoire qu'ailleurs. Les chiffres du R.S.A. parlent malheureusement d'eux-mêmes : nous avons aujourd'hui environ 65.000 allocataires du R.S.A. contre 61.000 en 2019. Cela montre bien que les effets de la crise pèsent encore sur une partie des Parisiennes et des Parisiens.

Conscients de ces différents constats, nous avons poursuivi avec Pôle Emploi un partenariat très étroit dans le cadre du Plan parisien pour l'insertion à l'emploi, que je co-porte avec mes collègues Afaf GABELOTAUD et Florentin LETISSIER. Pôle Emploi est un partenaire incontournable et pilote de nombreuses actions. Cette coopération se poursuit également dans le cadre du Pacte de lutte contre l'exclusion qui sera signé à la fin du mois.

La convention que nous soumettons aujourd'hui au vote entre tout à fait dans les ambitions et les actions portées par ces deux documents puisqu'elle fait de l'accompagnement des publics les plus éloignés de l'emploi un axe prioritaire.

En effet, vous l'avez dit, l'accompagnement que nous proposons avec Pôle Emploi permet à des personnes particulièrement éloignées de l'emploi et cumulant des freins sociaux d'être suivies à la fois par un conseiller Pôle Emploi et par un travailleur social de la Ville de Paris. C'est pour cela que l'on appelle cela un accompagnement global.

Ce double accompagnement permet de construire des parcours d'insertion sociale et professionnelle sur une période relativement courte s'étalant, en fonction des situations, de 6 à 18 mois. Notre convention, signée en 2018, prévoyait un objectif de 4.500 entrées dans le dispositif par an, ce qui correspond à un objectif exigeant de 100 entrées par conseiller Pôle Emploi à temps plein.

Les résultats du dispositif sont satisfaisants : 45,1 % des personnes entrées en accompagnement global sont en emploi ou en formation à la fin de leur parcours. Par contre, le nombre d'entrée en accompagnement global n'est

pas à la hauteur des objectifs fixés par la convention puisque ce sont en fait environ 70 entrées par conseiller Pôle Emploi que nous avons aujourd'hui... Enfin, que nous avons entre 2019 et 2020, même si 2020 est une année un peu particulière.

Pour autant, convaincus de la pertinence d'un tel dispositif, nous avons donc dessiné avec Pôle Emploi un nouveau plan d'action pour remobiliser les équipes de Pôle emploi et de la Ville pour augmenter le nombre d'entrées dans ce dispositif. Les services de la Ville et de Pôle Emploi se sont pleinement investis dans ce plan de dynamisation des entrées qui prévoyait de nombreuses actions expérimentales, l'élargissement des publics et la simplification surtout des procédures pour réduire les délais d'entrée dans le dispositif.

Je ne vous le cache pas, c'est technique : entre Pôle Emploi et les services de la Ville, les systèmes d'information ne sont pas si fluides que cela.

Cette forte mobilisation a permis d'augmenter le nombre d'entrées en 2021 sans atteindre les objectifs que nous nous étions fixés. Il nous est ainsi apparu qu'il serait difficilement réalisable de pouvoir faire les 4.500 entrées et nous avons donc travaillé dans cette convention pour faire apparaître d'autres pistes de travail pour améliorer encore l'accompagnement.

Je ne rentre pas plus dans le détail - je vous invite d'ailleurs à suivre nos travaux dans les différents projets de délibération que nous faisons voter aujourd'hui - mais, en plus de l'accompagnement global, nous avons décidé d'expérimenter avec Pôle Emploi un dispositif innovant en France, réservé aux allocataires du R.S.A. Ce dispositif mobilisera des conseillers Pôle Emploi exclusivement dédiés à cet accompagnement situé en agence Pôle Emploi. Nous ciblons pour ce dispositif des demandeurs d'emploi de longue durée. Cela a été rappelé tout à l'heure, mais c'est aussi en lien avec nos travaux dans le cadre du territoire "Zéro chômeurs de longue durée". Evidemment, nous avons aussi ciblé des résidents des quartiers prioritaires "politique de la ville", ainsi que des publics de plus de 50 ans en fin de parcours professionnel et que nous voulons accompagner spécifiquement. Ce sont ces publics qui ont été, par ailleurs, durement touchés par la crise sociale comme l'ont démontré les différentes études menées par la Ville et l'APUR.

La localisation des postes à redéployer vers le nouveau dispositif est concertée avec Pôle Emploi. Nous pourrions les détailler au fur et à mesure de leur évolution. Au total, le nombre de conseillers consacrés par Pôle Emploi à l'accompagnement des publics les plus éloignés de l'emploi demeure de 45, comme c'était le cas dans la convention précédente, mais avec une évolution des objectifs de chacun de ces conseillers : 33 en accompagnement global et 12 dans le cadre du dispositif unique et expérimental d'accompagnement renforcé des allocataires du R.S.A.

Ces dispositions permettront une meilleure prise en charge des demandeurs d'emploi, nous n'en doutons pas, au sein des services de la Ville comme au sein des agences Pôle Emploi sur l'ensemble du territoire.

C'est pour cette raison que je vous invite à voter ce projet de délibération et je vous en remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame Léa FILOCHE.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 72 déposé par Mme SIMONNET avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 72 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 14.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DSOL 14).

2022 DAE 67 - Budget participatif 2019. - Subvention d'investissement (10.000 euros) et convention avec la SIAE "Linklusion" dans le cadre du projet "Favoriser l'autonomie des personnes en situation de handicap".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DAE 67. Il s'agit du budget participatif 2019 avec une subvention d'investissement de 10.000 euros et une convention avec la SIAE "Linklusion" dans le cadre du projet "Favoriser l'autonomie des personnes en situation de handicap".

M. Florian SITBON, pour le groupe Paris en commun.

M. Florian SITBON. - Madame la Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération vise donc à attribuer, comme vous l'avez spécifié, une subvention de 10.000 euros à l'entreprise "Linklusion" - je ne sais pas bien comment cela se prononce - pour la mise en œuvre de son projet "Station I" dans le 15e arrondissement.

Cette entreprise, soutien historique des entrepreneurs en situation de handicap, est la première plate-forme de la sous-traitance handicap et insertion. Elle est experte sur toutes les questions relatives aux travailleurs indépendants handicapés. En 2020, la plate-forme élargit son offre et intègre les E.A. - entreprises adaptées - et les E.S.A.T. - établissements ou services d'aide par le travail -. En parallèle, elle développe des programmes de formation et d'accompagnement pour les travailleurs indépendants handicapés.

Le projet "Station I" porté par l'entreprise "Linklusion" vise à ouvrir un espace de coworking et d'animation afin de rompre l'isolement subi par ces travailleurs indépendants handicapés. Il s'agit du premier projet de coworking inclusif parisien. L'objectif principal de ce projet est d'apporter un soutien renforcé dans le développement des activités entrepreneuriales des bénéficiaires en leur présentant un lieu de travail adapté à leurs besoins, un lieu permettant l'organisation d'événements professionnels et d'ateliers de sensibilisation rapprochant entreprises et travailleurs handicapés et, enfin, des formations et des séances de partage entre pairs. Cet espace se doit d'être proche d'un réseau de transports majeur afin d'être accessible. A terme, le projet "Accessibilité" complété d'un espace de coworking intitulé "Station I" se situera idéalement sur la ligne 14, à proximité d'un arrêt avec peu de correspondance tel que Cour Saint-Emilion, B.N.F., Bercy ou encore Pyramides.

Bien que des lieux de travail ouverts et accessibles aient déjà vu le jour en France, ce projet serait le premier lieu de ce type dans Paris et le premier à être spécialisé pour les travailleurs indépendants handicapés en France.

La phase d'expérimentation du projet, actuellement au sein de la Tour Montparnasse, consiste à mettre à disposition des travailleurs indépendants handicapés du programme d'accompagnement de "Linklusion" des bureaux dans un espace de travail de 60 mètres carrés. Cette phase de perfectionnement permet d'affiner le projet et de mieux cibler les besoins et les attentes des bénéficiaires avant de donner une plus grande ampleur à ce projet.

Pour ces raisons, je vous invite, chers collègues, en plus de découvrir ce projet, à apporter votre soutien à l'entreprise "Linklusion" pour la mise en œuvre de son projet issu du budget participatif 2019.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Florian SITBON.

Je donne la parole à Jacques GALVANI pour vous répondre.

M. Jacques GALVANI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Maire... Monsieur le conseiller de Paris, cher Florian SITBON, chers collègues, merci en effet pour votre intervention qui dit parfaitement ce qu'est le projet "Station I" : un lieu de coworking accessible et convivial qui permet l'insertion professionnelle des travailleurs indépendants en situation de handicap au sein du quartier de Montparnasse.

Comme vous l'avez dit, c'est une première en France et ces aménagements ont vocation à répondre aux besoins de tous les types de handicap. Il est très important que nous participions à une meilleure insertion professionnelle des personnes en situation de handicap dont le taux de chômage, vous le savez sans doute, est le double de celui des personnes qui ne souffrent pas de handicap.

Dans ce lieu "Linklusion", une trentaine de travailleurs sont accueillis en fonction de leurs besoins. Ces travailleurs sont issus de tous secteurs d'activité. On compte parmi eux un conseiller en développement numérique, un artisan qui est aussi torréfacteur de café et qui possède une boutique, ou encore un entrepreneur qui adapte des produits du quotidien aux besoins des personnes avec un handicap moteur.

Une période d'expérimentation qui a duré douze mois, d'avril 2021 à mars dernier, a permis d'étudier les besoins des travailleurs en situation de handicap et de recueillir le retour des utilisateurs.

Le projet "Station I" est aussi un lieu ouvert à l'extérieur. Il accueille des événements professionnels, des ateliers de sensibilisation pour permettre la rencontre entre les entreprises, les entrepreneurs et le développement des réseaux.

J'ai eu l'occasion de visiter ces locaux et de rencontrer les équipes l'été dernier. Je peux témoigner de leur expertise sur les questions relatives aux travailleurs indépendants en situation de handicap.

Il vous est donc proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 10.000 euros à "Linklusion" au titre du budget participatif. Effectivement, à l'occasion de l'édition 2019, le projet "Station I" de la société d'insertion par l'activité économique "Linklusion" a été lauréat de ce budget participatif qui témoigne de l'implication des porteurs de projet au niveau local.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 67.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est donc adopté. (2022, DAE 67).

2022 DSOL 1 - Olympiade Culturelle. - Subvention (25.500 euros) et convention avec l'association "AD'REV" pour son action dans le cadre du Mois Parisien du Handicap 2022.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DSOL 1 sur l'Olympiade Culturelle : subvention de 25.500 euros et une convention avec l'association "AD'REV" pour son action dans le cadre du Mois Parisien du Handicap 2022.

La parole est à Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, pour le groupe Changer Paris.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je profite de l'occasion pour remercier Jacques GALVANI, l'adjoint au handicap, pour l'organisation de ce Mois Parisien du Handicap et notamment de son colloque d'hier, "Ville et inclusivité". Il était vraiment intéressant et tout le monde dans cet hémicycle, en tout cas une bonne partie, aurait dû y assister.

Madame la Maire, mes chers collègues, depuis 2009, la Ville de Paris organise pendant un mois des événements culturels, sportifs et artistiques dans toute la capitale en lien avec de nombreuses associations afin de les mettre en lumière et combattre ainsi les préjugés sur le monde du handicap visible et invisible.

Cette subvention et convention concernent l'association "AD'REV" et son action pendant la treizième édition du Mois Parisien du Handicap qui se déroule pendant tout le mois de juin. Cette association cherche à créer du lien social et à favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap dans ses projets artistiques et manifestations culturelles dans le but de supprimer les barrières souvent incomprises. Le vivre-ensemble est également dans leur projet de troisième édition du "Bal Arrangé" où plusieurs mairies d'arrondissement, associations comme la "MPAA", clubs sportifs, centres d'accueil se réunissent autour d'un même projet pour faire danser plus de 250 personnes, des danseurs professionnels et amateurs, handicapés ou non.

Notre groupe Changer Paris votera donc très favorablement pour cette subvention de 25.500 euros et cette convention avec l'association "AD'REV".

Le projet s'inscrit également dans le cadre des Olympiades Culturelles où plusieurs acteurs entrent en jeu, comme les clubs de sport et handisport, pour permettre la rencontre entre danseurs et sportifs valides et non valides. Les sports des Jeux de 2024 seront représentés et chorégraphiés : natation, les arts martiaux, athlétisme, skateboard, "break dance", soit le symbole de l'unité et de la diversité avec les cinq anneaux olympiques chorégraphiés. Ce bal inclusif vise à donner une place centrale aux personnes en situation de handicap et à favoriser les rencontres et les échanges et où, cette fois-ci, ce seront eux qui accueilleront les autres dans une parfaite inclusion inversée.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Je donne la parole à M. Hamidou SAMAKÉ, pour le groupe Paris en commun.

M. Hamidou SAMAKÉ. - Madame la Maire, mes chers collègues, en reléguant les personnes en situation de handicap entre les quatre murs d'institutions coupées du reste du monde pendant de si nombreuses années dans l'idée erronée que cette séparation représenterait en elle-même une protection, notre société s'est longtemps privée de tout ce que ces personnes ont à nous offrir par leur participation, par leur création, par leurs échanges.

Remettre la solidarité et l'inclusion au cœur de nos sociétés, c'est non seulement une impérieuse nécessité à laquelle s'attache l'action sociale aujourd'hui, mais c'est aussi pour nous tous et toutes, avec ou sans handicap, l'occasion de renouer avec tout un trésor que seuls la multiplicité des points de vue et le partage d'expérience peut nous apporter.

Ce changement de regard si important, le Mois Parisien du Handicap en est désormais un rendez-vous incontournable tous les ans à Paris. Tout au long de ce mois de juin, Paris devient un lieu de rencontres et d'échanges entre des personnes différentes dont certaines vivent avec un handicap, d'autres non, que ce handicap soit visible ou pas. Le Mois Parisien du Handicap propose non seulement à des personnes en situation de handicap de découvrir des activités qui leur sont spécialement destinées, le plus souvent dans une approche de mixité des

publics, mais il permet aussi à tout un chacun d'appréhender autrement la différence née d'une situation de handicap.

Acteurs institutionnels, associatifs, particuliers, toutes et tous feront de cette nouvelle édition du Mois Parisien du Handicap, qui fêtera sa treizième année d'existence, un moment unique de partage, un manifeste pour l'égalité et le vivre-ensemble.

Autre spécificité cette année : l'association "AD'REV" propose de donner une ampleur particulière au "Bal Arrangé" et de l'inscrire dans le cadre de l'Olympiade Culturelle qui va se déployer jusqu'aux Jeux olympiques et paralympiques 2024.

Ce sont quelque 350 événements qui sont recensés dans le programme ou sur le site Internet "Que faire à Paris" parmi lesquels le "Challenge Accessibilité Paris" organisée par "Jaccede.com" ou encore le "Bal Arrangé" qui sera installé sur les berges de Seine dans le 4e arrondissement le samedi 9 juillet. Nous y serons, je l'espère, nombreuses et nombreuses.

Cette riche programmation est le fruit d'un travail concerté avec les acteurs locaux, mobilisés au quotidien, qui font du Mois du Handicap un rendez-vous incontournable de la vie parisienne.

Merci aux différentes associations, aux conseils locaux du handicap, aux partenaires institutionnels, aux mairies d'arrondissement et aux équipes de la Ville de Paris qui font de ce Mois du Handicap un rendez-vous important de la vie parisienne.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Hamidou SAMAKÉ.

Je donne la parole à Jacques GALVANI pour vous répondre.

M. Jacques GALVANI, adjoint. - Madame la Maire, Madame la conseillère, Monsieur le conseiller, chers collègues, vous avez déjà dit l'essentiel, donc je serai bref.

Je vous remercie beaucoup pour vos interventions qui mettent en lumière la treizième édition du Mois Parisien du Handicap qui a lieu pendant six semaines, de fin mai à début juillet, et qui donne l'occasion de parler du handicap avec les personnes concernées et l'ensemble des Parisiens et Parisiennes.

Hier s'est tenue dans le salon de l'Hôtel de Ville la deuxième édition d'un colloque que j'ai pris l'initiative d'organiser pour la première fois l'an dernier. Le thème de cette année était "Ville et handicaps" et des intervenants de qualité y ont pris part avec la présence d'experts universitaires des questions du handicap et de l'inclusion comme, par exemple, Charles GARDOU, d'homologues élus comme Éléonore LALOUX, conseillère municipale déléguée auprès du maire d'Arras en charge de la transition inclusive, d'entrepreneurs à l'initiative d'innovations, de représentants d'association. Ce colloque a été riche en échanges fructueux. Il est désormais disponible sur la chaîne Youtube de la Ville et je vous invite à aller le regarder.

Le Mois Parisien du Handicap, c'est aussi une programmation de 130 événements et nous devons cette belle programmation à la mobilisation de tous les maires d'arrondissement, de leurs adjoints en charge du handicap, majorité comme opposition, et je les en remercie vivement. Ils ont suscité l'émulation de leurs réseaux associatifs.

La subvention dont nous discutons est destinée à l'association "AD'REV" qui organise le "Bal Arrangé" qui clôturera le Mois Parisien du Handicap pour la troisième fois. C'est un rendez-vous désormais très attendu. Il est préparé, comme vous l'avez dit, cher Hamidou SAMAKÉ, par des ateliers organisés dans des établissements médico-sociaux, mais aussi des mairies, notamment Paris Centre et dans le 19e, et au Centquatre Paris. De cette façon, les établissements s'ouvrent à la vie de quartier et les personnes handicapées occupent des espaces de rencontre. Cela contribue à une société plus inclusive.

En 2021, malgré les conditions sanitaires, le "Bal arrangé" a réussi à mobiliser 95 danseurs amateurs dont la moitié en situation de handicap. En 2022, "AD'REV" ambitionne de tripler le nombre de structures partenaires et de doubler le nombre d'ateliers. Ainsi, 21 structures partenaires vont participer à ce projet, notamment 4 foyers d'accueil médicalisé : Batignolles, dans le 14e, dans le 12e, dans le 10e également ; 1 centre d'accueil de jour, le CAJ de la "Note Bleue" dans le 12e ; 8 structures culturelles, 3 mairies d'arrondissement impliquées, Paris Centre, 11e, 19e, et 5 centres sportifs puisque nous sommes dans le cadre de l'Olympiade Culturelle, comme vous l'avez mentionné.

A ce titre, je tiens à remercier mes collègues adjoints Carine ROLLAND et Pierre RABADAN pour leur investissement en matière d'accessibilité universelle.

Les anneaux olympiques chorégraphiés avec des danseurs et des sportifs ouvriront donc le "Bal Arrangé" de cette année. Comme l'année dernière, le bal se tiendra sur le quai des Célestins. J'espère vous y voir nombreux le 9 juillet à partir de 16 heures 30.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est moi qui vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 1.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DSOL 1).

2022 DSOL 4 - Subventions (121.000 euros) à 5 associations et conventions pluriannuelles d'objectifs avec trois d'entre elles pour leurs actions dans le champ de l'autisme.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - A présent, nous passons au projet de délibération DSOL 4 : subventions à cinq associations et conventions pluriannuelles d'objectifs avec trois d'entre elles pour leurs actions dans le champ de l'autisme.

La parole est à M. Nour DURAND-RAUCHER, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération concerne en effet des subventions pour des associations qui accompagnent les autistes. Plusieurs de ces associations ont un fort accompagnement avec des personnels nombreux, des encadrants et avec parfois deux encadrants pour un seul autiste, ce qui est, en cas d'autisme important, souvent une nécessité car un très bon accompagnement nécessite une expertise et une présence au plus proche. Je tiens à saluer le travail fait par les associations ici touchées.

Malheureusement, par rapport au nombre de personnes souffrant de troubles du spectre autistique sur Paris, nous voyons que ces associations n'arrivent pas encore à toucher beaucoup. Heureusement, nous accompagnons ici le développement de ces associations.

J'aimerais particulièrement insister sur "APTE" qui s'occupe de l'expression par l'art des enfants autistes car, souvent, les expressions des personnes souffrant de troubles du spectre autistique sont qualifiées de différentes. En fait, le regard de la société et les discriminations dont souffrent encore les autistes font qu'ils ont besoin de pouvoir s'exprimer autrement pour pouvoir s'épanouir. Grâce à la pratique du piano développée par "APTE", ils peuvent ainsi avoir une expression musicale qui leur est propre, qui leur permet de prendre du plaisir, mais dont on découvre aussi ce que cela permet en termes de motricité, d'apprentissage de la socialisation. C'est ainsi plus de 2.000 personnes qui sont suivies par l'association "APTE" qui a ouvert un pôle danse en 2020 et qui vient maintenant d'ouvrir, rue Godefroy-Cavaignac, dans le 11e, un nouveau pôle.

Je tiens là aussi à saluer l'arrivée de cette association dans le 11e arrondissement car j'espère que beaucoup d'enfants autistes pourront ainsi mieux s'épanouir avec, je le rappelle encore, une expression propre car il n'y a pas un autisme, mais un ensemble de troubles du spectre autistique et que chaque autiste doit pouvoir se développer et être accompagné.

C'est ce qu'on permet à travers ces subventions. Je voudrais évidemment que nous votions tous ensemble pour ces subventions.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Jacques GALVANI.

M. Jacques GALVANI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le conseiller de Paris, cher Nour DURAND-RAUCHER, chers collègues, je vous remercie beaucoup pour votre intervention.

Il est très important que les associations puissent proposer des activités de loisir pour les personnes autistes et des services à leurs aidants. C'est donc le sens du soutien financier de la Ville de Paris à ces associations.

La Ville de Paris est très mobilisée dans le champ de l'autisme, évidemment dans le but de favoriser une société plus inclusive. En matière de diagnostic, la Ville a contribué en lien avec l'A.R.S. à la mise en place de plateformes de détection des troubles du spectre autistique pour permettre des diagnostics dès 18 mois. Des équipes de repérage des troubles du spectre autistique ont été installées dans chaque territoire. Des équipes de protection maternelle et infantile jouent également un rôle d'orientation et d'accompagnement dans le parcours de diagnostic des enfants et des familles. Un autre type de structure va être mis en place par l'A.R.S. : une plateforme de coordination et d'orientation pour les 0 à 6 ans, portée également par un S.M.P. qui ne concernera pas seulement l'autisme, mais aussi le dépistage précoce de manière générale.

S'agissant de l'accès à l'éducation, on compte à Paris 7 unités d'enseignement externalisées : 3 maternelles et 4 élémentaires, qui relèvent de la Stratégie nationale autisme. Elles permettent une scolarisation des enfants en milieu ordinaire.

Par ailleurs, la Ville de Paris, en lien avec l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France et la Maison départementale des personnes handicapées de Paris, s'emploie à proposer des solutions adaptées à chaque situation en prévenant ainsi les départs en Belgique. Parmi les Parisiens hébergés là-bas, on compte en effet des adultes avec autisme. Je citerai par exemple l'implantation récente d'un foyer d'accueil médicalisé situé rue des Ecluses dans le 10e arrondissement, ou encore l'extension du foyer Simone-Veil dans le 15e arrondissement de Paris, donc de nouvelles structures, afin de prévenir les départs en Belgique et la contrainte sur les familles d'avoir ces trajets importants.

Enfin, en matière de sensibilisation, le Mois Parisien du Handicap qui vient d'être lancé accordera une place non négligeable à l'autisme avec plusieurs événements spécifiques. Par exemple, le 7 juin, le festival "Futur Composé" mettra en scène des artistes autistes dans un concert et une exposition. Le 9 juin, c'est une initiation au tennis pour de jeunes adultes handicapés psychiques et mentaux dans le 12e arrondissement.

Nous espérons vous voir à ces événements et nous comptons poursuivre nos efforts.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Jacques GALVANI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 4.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DSOL 4).

2022 DSOL 2 - Subventions (15.500 euros) à trois associations et convention avec l'une d'entre elles pour leurs actions facilitant l'accès à l'information et aux droits des seniors parisiens.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons à présent le projet de délibération DSOL 2. Il s'agit de subventions à trois associations et, là aussi, convention avec l'une d'entre elles pour leurs actions facilitant l'accès à l'information et aux droits des seniors parisiens.

Je donne la parole à M. GRANIER, pour le groupe Changer Paris.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, à travers ce projet de délibération sur lequel je vous demanderai un vote disjoint sur l'article 3, je souhaite exprimer notre étonnement à retrouver encore une fois une association qui, pour nous, n'a rien à faire dans ce type de délibération.

Nous sommes appelés à nous prononcer sur le financement d'actions visant à faciliter l'accès à l'information et aux droits des seniors parisiens, comme vous l'avez très justement dit, Madame la Maire.

Parmi les trois associations proposées, nous retrouvons l'ATMF, l'"Association des travailleurs maghrébins de France". Or, si cette association apporte une aide juridique ou administrative dont en réalité nous ne disposons pas de suffisamment d'éléments pour approuver ou contester le bien-fondé, elle développe en revanche une action revendicative nettement moins consensuelle : elle milite pour une régularisation massive et inconditionnelle des personnes immigrées sans papiers en tant que signataire, en juin dernier, d'une tribune intitulée "Gilets noirs cherchent Premier ministre". Nous ne souhaitons pas que l'aide légitime que notre collectivité apporte au bénéfice des personnes en difficulté soit assimilée d'une quelconque manière à un soutien à cette prise de position politique controversée que nous ne partageons absolument pas.

Nous souhaitons que le soutien financier de la Ville de Paris s'effectue au profit d'associations qui ne pratiquent pas un tel mélange des genres, ce qui est a priori le cas des autres associations faisant l'objet de ce projet de délibération.

Le vote du conseil d'arrondissement étant global, sur l'ensemble du projet de délibération, mon collègue Éric EHLERS l'a précisé, nous sommes contraints de voter contre, sachant toutefois que les élus de notre groupe demandent donc en Conseil de Paris, puisque l'opportunité nous en est offerte, un vote dissocié avec une position favorable pour le soutien à l'action des associations "CATRED" et l'ADIPR.

Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Monsieur MEUNIER ? Je ne le vois pas.

Pardon, il vient d'arriver.

Eh bien, vous avez la parole.

M. Émile MEUNIER. - Je me désinscris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous vous désinscrivez ? D'accord.

Très bien, merci.

Je donne donc la parole à Véronique LEVIEUX pour répondre et je dis tout mon soutien, mon engagement aussi, pour accompagner les Chibanis auxquels nous devons tant.

Chère Véronique LEVIEUX, à vous.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chers collègues, et merci, Rudolph GRANIER, pour votre intervention qui nous permet de valoriser l'ensemble des actions parisiennes et notamment ces trois associations "CATRED", l'ATMF et l'ADIRP qui interviennent auprès de nos retraités parisiens.

Vous le savez, le passage à la retraite est un moment possible, pour certains de nos Parisiens et quel que soit leur parcours, de fragilisation sociale et d'éloignement social. L'administration et les démarches sont souvent très lourdes et plus éloignées pour certains de nos Parisiens. Il est donc important que des associations, comme les trois que nous vous proposons, puissent faire ce lien d'accompagnement, de conseil, de soutien auprès des démarches, notamment des seniors, pour beaucoup d'entre eux et selon les quartiers. Vous avez là des associations qui sont basées dans le 11e et dans le 18e, pour l'ATMF, qui intervient auprès des Chibanis, comme Mme la Maire vient de le souligner. L'ADIRP intervient auprès de huit arrondissements, même dans des mairies d'arrondissement. Elles sont donc au plus près et font des démarches au plus près des Parisiens.

Ce sont des actions essentielles qui répondent totalement aux missions de notre collectivité. D'ailleurs, je note que vous ne remettez pas en cause l'action de l'ATMF, mais vous intervenez à nouveau sur ce sujet où vous faites vous-même un mélange des genres et vous n'acceptez pas que des associations - il y en a beaucoup - expriment des points de vue sur des débats nationaux, et c'est bien leur droit : c'est la liberté d'expression des associations. Cela ne les empêche pas par ailleurs de porter des actions essentielles et justifiées dans le cadre de nos compétences auprès d'un public ciblé très identifié et dont les services valident la pertinence des sujets.

Je proposerai néanmoins, pour la bonne connaissance de tous, et je l'espère avec le soutien du président de la 4e Commission, que l'on puisse faire venir par exemple ces trois associations pour présenter et vous expliquer tout l'enjeu de maintenir le soutien de ces dispositifs d'accompagnement auprès de ces publics vulnérables parisiens âgés et retraités.

Je ne serai pas plus longue. Je ne peux donc que vous inviter à voter l'ensemble du projet de délibération ou, s'il y a un vote dissocié qui est de droit, en tous les cas de confirmer le soutien de ces financements qui sont d'ailleurs dans les mêmes montants que les années précédentes.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Véronique LEVIEUX.

Un vote dissocié sur l'article 3 ayant été demandé par le groupe Changer Paris, je mets donc aux voix, à main levée, l'article 3 du projet de délibération DSOL 2.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'article 3 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, dans sa globalité, le projet de délibération DSOL 2.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DSOL 2).

2022 DDCT 6 - Subvention (178.000 euros) à 16 associations pour le financement des actions au titre de l'accès aux droits.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons au projet de délibération DDCT 6. Il s'agit d'une subvention à seize associations pour le financement des actions au titre de l'accès aux droits.

Mme Camille NAGET, pour le groupe Communiste et citoyen.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, en effet, il s'agit d'un projet de délibération de soutien à seize associations pour l'accès aux droits, donc à la fois sur un volet permanence juridique, accompagnement administratif, accès à la santé, et aussi accompagnement des personnes réfugiées et exilées.

Je voulais surtout saisir l'occasion de ce projet de délibération, même si la Préfecture n'est plus présente dans notre hémicycle, pour à nouveau rappeler toutes les difficultés que rencontrent les personnes pour avoir accès à leurs droits, avoir accès à leur titre de séjour. Il est vrai qu'on en parle souvent ici, les élus du 20e arrondissement se sont mobilisés à travers une tribune, et je pense qu'il est bon de le redire et de le rappeler car la Préfecture manque vraiment à ses obligations, à savoir de permettre aux personnes, d'une part, de déposer leur demande de titre de séjour, que cette demande soit traitée et qu'enfin ils puissent retirer leur titre de séjour.

Aujourd'hui, nous en sommes arrivés à un point où, même une fois que les personnes ont réussi à avoir un rendez-vous, à déposer leurs dossiers, ont obtenu leur titre, elles n'arrivent même pas à avoir de rendez-vous pour récupérer leur titre de séjour.

Quand on obtient un titre de séjour d'un an et qu'il faut trois mois pour pouvoir l'obtenir, forcément l'année est déjà bien entamée, il ne reste déjà plus que neuf mois, et il faut recommencer.

Je voulais donc saluer le travail de toutes ces associations, mais aussi me saisir de ce projet de délibération pour rappeler cette injustice. S'il faut que nous le rappelions à chaque Conseil de Paris pour que la Préfecture fasse son travail, nous le ferons.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci. J'approuve pleinement votre observation.

Bien sûr, Jean-Luc ROMERO-MICHEL, pour vous répondre.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Chère Camille NAGET, mes chers collègues, merci pour votre intervention - je reviendrai dans quelques secondes sur vos propos - qui me donne l'occasion de parler plus globalement de ce beau projet de délibération.

Comme vous le savez, avec la Maire Anne HIDALGO, avec mes collègues - je pense notamment à Antoine GUILLOU et à Léa FILOCHE -, nous sommes fiers de notre ville et de sa grande diversité. Ainsi, nous menons une politique engagée et ambitieuse en faveur d'une meilleure intégration de l'ensemble des habitantes et des habitants de la Capitale, et ce quels que soient bien sûr leurs origines, leurs parcours et leurs histoires.

Oui, des hommes et des femmes venues d'ailleurs ont toujours pu, au fil des siècles, être accueillis et s'installer dans la capitale française qui fait toujours, et je dirais même encore plus que jamais rêver.

Et oui, l'accueil de ces personnes demande un soutien et un accompagnement spécifique en fonction des vécus de chacune et chacun. Les raisons qui poussent à l'exil peuvent être variées, parfois dramatiques. Nous en avons malheureusement fait l'expérience ces trois derniers mois depuis l'inacceptable invasion russe en Ukraine. Les personnes qui le vivent doivent pouvoir bénéficier d'une protection et d'un suivi adapté une fois arrivées sur notre territoire.

C'est pourquoi, mes chers collègues, je vous propose de soutenir et d'encourager ces associations spécialistes du droit des étrangers qui, chaque jour, mettent leur expertise au service de ces personnes souvent fragilisées. Grâce à ces associations, ce sont chaque année plusieurs milliers de personnes qui sont aidées dans leur démarche vers la régularisation.

Chère Camille, on ne peut évidemment qu'être d'accord avec vous. Nous l'avons dit ici à plusieurs reprises et la Maire vient de le redire : l'accueil actuellement réservé par les préfectures est tout à fait scandaleux. Ces attentes sont impossibles. On laisse dans des situations dramatiques un certain nombre de personnes. Imaginez cette fragilité qu'on peut avoir quand on n'a pas ses papiers alors qu'en plus on y a droit !

Evidemment, le travail que font ces associations pour l'accès à leurs droits fondamentaux est aujourd'hui plus que déterminant, ainsi que le travail qui est fait pour le logement, le travail, la santé, la protection sociale, l'éducation. Elles contribuent à la reconstruction, à la stabilisation et finalement à l'inclusion de ces personnes en tant que Parisiennes et Parisiens.

Oui, nous sommes mobilisés afin que Paris soit une ville refuge, accueillante et inclusive. C'est pourquoi je voudrais vraiment, comme vous l'avez fait aussi, Camille, remercier particulièrement au nom, je crois, de toute notre

Assemblée ces associations qui, depuis la crise sanitaire, depuis la crise du Covid, ont dû travailler dans des conditions extrêmement difficiles, des conditions de précarité aussi de leur côté qui étaient terribles. Ils jouent un rôle de service public. On ne peut que leur en être reconnaissantes et reconnaissants.

Aussi, mes chers collègues, je vous invite aujourd'hui à réaffirmer nos valeurs de solidarité et d'inclusion et évidemment à voter ce projet de délibération qui permet à ces seize associations de faire de Paris une ville refuge, toujours plus accueillante, inclusive et ouverte.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est moi qui vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, ce projet de délibération DDCT 6.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté, je crois qu'il est voté à l'unanimité et on ne peut que s'en réjouir. (2022, DDCT 6).

2022 DDCT 7 - 22, rue Malher (Paris Centre). - Convention d'occupation du domaine public au profit de l'association "AGLIL22M". - Fixation du tarif d'occupation du domaine public. - Attribution d'une aide en nature (143.600 euros) et subvention d'investissement (100.000 euros).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 7 et un amendement technique n° 119.

Il s'agit de la rue Malher, Paris Centre. Une convention d'occupation - enfin ! - du domaine public au profit de l'association "AGLIL22M" avec une fixation du tarif d'occupation du domaine public, une attribution d'une aide en nature, et aussi d'une subvention d'investissement.

Je donne la parole à l'heureux maire de Paris Centre pour le groupe Paris en commun, M. Ariel WEIL.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci, Madame la Maire.

Effectivement, je suis un maire heureux qu'enfin ce lieu, le 22, rue Malher, accueille un lieu associatif dédié aux migrants LGBTQI+. C'est une fidélité à notre histoire parisienne. Je m'en réjouis parce que ce sont trois années - "enfin !", vous l'avez dit - de travaux et de réflexion autour de la vocation à donner à ce lieu, ce lieu municipal dont je réclame d'ailleurs une partie de la paternité puisque je l'avais identifié il y a quelques années au départ pour accueillir les archives.

Je tiens à saluer ici Mme TOULET la directrice de la Bibliothèque historique de la Ville de Paris qui, au moment où l'on cherchait des lieux, m'avait indiqué celui-ci, qui était parfait puisqu'il est à proximité de la Bibliothèque historique. Ce lieu a d'ailleurs été la galerie des bibliothèques de la Ville de Paris. Il a ensuite, vous le savez, accueilli notre centre de vaccination municipal jusqu'à il y a quelques mois, qui était porté par la Ville et les professionnels de santé du quartier. Il va continuer à servir l'intérêt général, et j'insiste sur ce point, en développant une offre adressée aux personnes LGBTQI+ qui fuient la guerre ou leur pays en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre.

Evidemment que nous soutenons ce projet, qui est de surcroît porté par des associations dont nous connaissons le sérieux et qui me paraît incarner l'histoire du centre de Paris, l'histoire du Marais et l'histoire de tout Paris.

Par ailleurs, c'est aussi un élément symbolique de la politique que nous menons, de la politique réaliste de préservation du patrimoine LGBTQI+ au centre de Paris. Permettez-moi d'en dire un mot, de cette politique, de ce qu'elle est et de ce qu'elle n'est pas.

A chaque fois qu'un établissement ferme, et cela arrive, des cris d'orfraie sont poussés, par ceux-là mêmes qui ne soutiennent pas souvent la politique d'intérêt général que nous menons, sur la fin du Marais LGBTQI+ comme si ceux qui avaient pris tous les risques pour établir des enseignes commerciales et mis à la mode un quartier ne pouvaient pas prendre légitimement leur retraite en empochant ce qu'ils méritent sans doute. La Ville n'a pas à s'en mêler ni à s'y substituer.

Je voudrais donc dire à quel point notre politique n'est pas d'assurer la richesse, même si elle est méritée, de tel ou tel gérant d'établissement commercial. Non, notre politique est de nous intéresser à ce qui fait l'intérêt général, à ce qui porte l'intérêt général et, là, oui, d'investir comme nous l'avons fait. Quand "Les Mots à la bouche" sont partis, nous les avons aidés à s'installer mais, au fond, n'est-ce pas une très bonne nouvelle que "Les Mots à la

bouche" qui, autrefois, n'auraient pas pu envisager de s'installer ailleurs que dans le Marais soient aujourd'hui dans le 11e ? En tout cas, le maire du 11e en est ravi.

De quoi s'agit-il alors ? Il s'agit bien de protéger et de conserver la singularité du centre de Paris, non pas en achetant n'importe quoi, mais en se concentrant sur le service public et l'intérêt général.

Je voudrais en dire quelques mots parce que c'est la politique que nous menons avec Jean-Luc ROMERO-MICHEL, avec la Maire de Paris Anne HIDALGO, et je vais en donner quelques exemples.

D'abord, ce projet pour le 22, rue Malher n'est qu'un exemple d'une démarche dans laquelle nous mobilisons des locaux publics et des initiatives qui sont associatives, communautaires et qui se rejoignent pour créer une nouvelle richesse culturelle et militante au cœur de Paris.

Par exemple, grâce à un vœu porté au Conseil de Paris avec mes collègues maires - au dernier Conseil de Paris, d'ailleurs, je crois - et la toute nouvelle Direction de la Santé publique, que je salue, nous avons sauvé le Ce-C.G.I.D.D. de la rue de Valois, opéré par "La Croix-Rouge" et qui devait être vendu avec aucune assurance que sa mission serait maintenue, et qui déploie une offre de santé sexuelle pour des personnes LGBTQI+, des personnes en situation de prostitution et des personnes migrantes.

Nous travaillons depuis plusieurs années avec l'ARDHIS justement et un bailleur de la Ville, avec Ian BROSSAT aussi, à l'élaboration d'un projet de colocation solidaire pour réfugiés LGBTQI+ dans un immeuble racheté par la Ville au cœur du 4e arrondissement.

Jean-Luc ROMERO-MICHEL porte avec détermination et en lien avec les associations le projet d'archives LGBTQI+ dont nous comprenons, dont je comprends, qu'il est sur le point d'aboutir.

Enfin, nous avons sauvé le "Tango" grâce à la mobilisation de la Ville, à la mobilisation et la motivation d'un collectif associatif pour à la fois préserver cet établissement iconique de la vie nocturne du Marais, certes, mais aussi et surtout offrir aux associations un tiers lieu accessible et une offre en logement social dans les étages supérieurs.

Alors, oui, nous continuons de permettre l'implantation de nouvelles offres qui sont portées directement par des associations et des collectifs dans des locaux municipaux en poursuivant la configuration d'un cœur de Paris dont nous entendons préserver la singularité et l'intérêt général.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Merci ! Je veux saluer et votre engagement et celui de Jean-Luc ROMERO-MICHEL sans lequel je crois que nous n'aurions pas abouti sur ce projet, et je lui cède la parole.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Merci, Madame la Maire. Vous êtes bien trop gentille avec moi : c'est un travail collectif.

Cher Monsieur le Maire, mon cher Ariel, mes chers collègues, merci beaucoup pour votre intervention, Monsieur le Maire, cher Ariel, qui souligne non seulement l'importance du projet, mais qui fait aussi un bilan des actions qui ont été menées dans votre arrondissement et qui sont d'ailleurs assez exceptionnelles et n'existent parfois pas dans d'autres pays, moi qui ai eu l'occasion ces derniers temps de voir ce qu'il se passe ailleurs. On nous a souvent donné beaucoup de leçons et on se rend compte qu'au final...

Vous évoquez notamment le "Tango". Je rappelle que je ne connais pas d'autres villes pour l'instant qui ont racheté une boîte mythique de la vie LGBT.

Alors, évidemment, c'est un dossier sur lequel on s'est énormément investi ces dernières années. Dès mon entrée en fonction, évidemment à la demande de la Maire de Paris et d'Ariel, il nous est apparu totalement incontournable de construire un projet utile à l'ensemble des publics LGBTQI+ et notamment - c'est là la singularité de ce projet - aux plus vulnérables, aux plus exclus d'entre eux, dans un local appartenant à la Ville en plein cœur du Marais et qui avait été fléché vers un projet d'intérêt général à destination des publics LGBTQI+.

Ainsi, c'est évidemment avec beaucoup d'émotion que nous sommes heureux de présenter aujourd'hui cette étape importante dans l'action que nous avons menée, je le redis, collectivement.

Je veux encore associer à mes remerciements d'abord la Maire de Paris puisque c'est un projet qu'elle a elle-même proposé, et pour sa volonté inébranlable dans un contexte qui n'est pas facile, d'avoir soutenu et voulu cet endroit. On sait que ce n'est jamais forcément facile, des nouveaux projets dans une mairie. Elle l'a porté très fort.

Evidemment, encore une fois, dire à Ariel : merci pour ta détermination et la détermination de toute ton équipe aussi sur ce projet ! A Emmanuel GRÉGOIRE qui avait commencé à travailler sur ce projet, et je veux te saluer. Et je voudrais bien sûr aussi saluer Karen TAÏEB qui a travaillé ce projet, mon amie Laurence PATRICE qui, sur ces projets, est toujours à nos côtés, et saluer - elle devait être là, malheureusement elle n'a pas pu - Alice COFFIN qui a aussi travaillé avec nous pour que ce lieu unique, je le dis bien, puisse voir le jour. Je voudrais évidemment remercier mon équipe, les services de la Ville qui, aux côtés des associations, portent ce projet.

Ce que nous soutenons aujourd'hui rue Malher, c'est un accueil des personnes LGBTQI+ les plus vulnérables dans notre ville-monde. Parfois invisibilisés au sein même de la minorité LGBTQI+, les personnes économiquement

précarisées, les migrants, les personnes racisées, les personnes "trans", les "séropo" requièrent davantage de soutien dans notre capitale, parfois intimidante, où les espaces de sociabilité peuvent se révéler, même au sein parfois de la communauté LGBT, excluants ou hors d'atteinte financière.

Le vaste espace de 520 mètres carrés du 22, rue Malher situé dans ce quartier historique sera évidemment complètement tourné vers les usagères et les usagers.

Je ne referai pas le récit exhaustif de l'attribution de ce lieu. Sachez, Ariel l'a rappelé, qu'il était initialement fléché pour le "Collectif Archives" qui ne l'a pas voulu. J'en profite aujourd'hui, parce qu'il s'est passé ces derniers jours quelque chose de grave, pour dénoncer de nouveau les allusions antisémites et inqualifiables d'une personnalité influente au sein du "Collectif Archives". Il y a quelque chose de nauséabond qui tache et touche les associations dont l'objet est quand même de défendre les plus opprimés, et j'en appelle de nouveau à une réaction forte de la part du collectif qui ne s'est pas exprimé depuis plusieurs jours. La mise en cause notamment de la Maire et d'Ariel est insupportable, et un lien qui est inimaginable. Je pense qu'à un moment il y a des choses qui ne sont plus possibles. J'espère qu'autour de nous, et j'espère que notamment à droite aussi, vous demanderez au collectif de dénoncer ces allusions et ces propos antisémites qui sont répétés régulièrement par un de leurs membres, par une de leur égérie d'ailleurs. Sur ce sujet, il faut lever tout soupçon. Je rappelle que l'antisémitisme - suivez les dossiers ! - n'est pas une opinion ; c'est un délit. Excusez-moi d'avoir un peu débordé, mais je crois qu'il était important de le dire parce que ce lieu leur était normalement dédié.

Je rappelle que la rue Mahler, nous l'avons proposée au "Centre LGBT" qui n'a pas souhaité le prendre. C'était son choix. Pourtant, cela aurait permis de dégager 95.000 euros d'économies annuelles en loyer, montant qui aurait pu être utilisé par ce centre pour d'autres activités.

La vocation de ce magnifique lieu devait à nos yeux prévaloir... C'était la volonté, je le rappelle, de la Maire et d'Ariel. Nous avons besoin d'un lieu modulable pour à la fois tous ces accueils, personnels, mais aussi pour des événements de plus grande envergure.

Aussi, nous vous proposons de mettre ces locaux à disposition de ce collectif qui réunit sept associations que je veux saluer. Je sais que le temps est compté, mais je voudrais au moins les citer : l'ARDHIS, évidemment "OUTrans", "ANKH", "Wassla", l'"Espace santé trans", le "Front transfem" et "XY Media". Ce sera évidemment un centre important.

D'importants travaux de mise aux normes ont été faits, je veux le dire aussi, car c'est quand même près de 500.000 euros pour notamment l'accessibilité aux personnes en situation de handicap. Le loyer devrait être de 153.000 euros. Compte tenu de l'intérêt général parisien des activités développées, il est proposé de fixer le montant de la redevance annuelle due par l'association à 10.000 euros soit moins de 900 euros de loyer par mois pour 520 mètres carrés.

Un peu de retard, je ne reviendrai pas sur ce qu'a dit Ariel sur le centre de vaccination. C'est d'ailleurs pour cela que vous avez un amendement. Ces travaux seront financés. Il y aura encore un abondement de 100.000 euros de la Mairie.

Je termine pour vous le dire : vous voyez, la mobilisation de la Maire, de la Mairie de Paris Centre, de tous mes collègues aboutit à un beau projet. Je crois qu'on peut en être fiers, je dirai même très fiers, et j'espère pouvoir compter sur votre soutien anonyme pour ce projet novateur, et je dirai même singulier, en Europe.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Jean-Luc. Merci infiniment !

Avant de passer au vote, je donne la parole à Aurélien VÉRON pour une explication de vote pour le groupe Changer Paris.

M. Aurélien VÉRON. - Madame la Maire, le centre rue Malher, c'est un rez-de-chaussée de 120 mètres carrés et un sous-sol de 400 mètres carrés avec un très grand volume. Cela fait de nombreuses années que la Mairie ne sait pas quoi faire de ce local vide. Vous avez tenté de le "refourguer" à la bibliothèque féministe Marguerite-Durand, au "Centre LGBT" et à d'autres. A chaque fois, vous avez essuyé un refus parce que cet espace n'est pas adapté à la nature de leur activité. Finalement, sept associations sans liens entre elles se sont rassemblées pour profiter opportunément de cet espace que vous leur proposez.

Vous les avez citées. Trois se chargent de l'accueil des réfugiés LGBTQI, notamment l'ARDHIS, qui bénéficie déjà de 100 mètres carrés refaits en bon état dans le nord-est de Paris. N'oublions pas que le "Centre LGBTQI" accueille lui aussi des réfugiés, et donc nous avons déjà un certain nombre d'espaces. Je note sur ce point d'ailleurs que l'association "Melting Point" ouvre une exposition au "Centre LGBT" depuis cette semaine. Je vous invite à y aller, c'est très intéressant.

Vous avez ajouté à ces trois associations d'accueil des réfugiés "Trans Out" qui fait un travail sérieux sur la question de la transidentité, sujet sur lequel la Mairie de Paris avait un certain retard, en particulier dans les mairies des 11e, 18e et 19e arrondissements comme l'a montré un rapport sur la transphobie. Il n'est jamais trop tard pour sensibiliser les personnels à ces enjeux sensibles. Vous allez dans la bonne direction et c'est positif.

Mais un certain nombre de ces associations sont confidentielles et n'ont pas besoin de ce type d'espace. Je pense par exemple à "XY Media" qui a besoin d'un équipement spécifique et pas d'un grand espace d'exposition avec une acoustique quand même tout à fait contraire à ce genre de travail.

Et donc, je m'interroge sur ce recyclage d'un local qui est destiné essentiellement à des expositions et pas à des bureaux et des lieux de travail comme vous l'entendez. Je m'interroge donc sur cette attribution d'un espace inadapté et coûteux à des petites associations.

Le loyer offert va être de 140.000 euros par an alors que les ressources de la Mairie sont limitées. Au lieu de mutualiser, de trouver un espace collectif pour diminuer les coûts fixes et permettre un travail commun, vous dilapidez et vous dispersez les lieux qui coûtent plus cher à la collectivité et qui, en plus, ne répondent pas aux besoins réels de ces associations.

Nous regrettons cette improvisation et votre manque d'ambition...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure.

M. Aurélien VÉRON. - ... au détriment d'un soutien durable aux projets d'envergure.

Nous nous abstiendrons devant un tel colmatage opportuniste.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 119 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'amendement technique n° 119 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, ce projet très attendu et très soutenu, le projet de délibération DDCT 7, ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2022, DDCT 7).

Mes chers collègues, je suis heureuse que nous ayons pu aujourd'hui voter ce beau projet de délibération et je remercie les associations et bien sûr les élus qui y ont contribué.

2022 DSP 1 - Subventions (88.000 euros) et avenant à convention avec l'association "Le Bus des Femmes" (20e).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DSP 1. Il s'agit d'une subvention et d'un avenant à la convention avec une autre association extrêmement importante que nous soutenons. Je parle ici du "Bus des Femmes" et je donne la parole à Mme Corine FAUGERON, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Corine FAUGERON. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je vais vous présenter cet avenant pour cette association exceptionnelle créée par des prostituées, avec des chercheurs, en 1994, pour répondre aux besoins des prostituées sans aucun prérequis. Elle leur garantit l'accès aux droits, l'accès aux soins, l'accès à la prévention, à la sécurité et si besoin à la formation. Depuis 2003, l'association a élargi son champ d'action en accueillant également les personnes victimes de la traite.

Dès l'origine, l'association choisit une politique d'"aller-vers", et donc investit dans un bus pour un accueil mobile qui lui permet de se rendre sur les lieux où s'exerce la prostitution de rue ou des bois. Les permanences ont lieu le jour et/ou la nuit, et les tournées ont lieu du lundi au vendredi.

La Ville de Paris a mis à la disposition de l'association un local pour faire une permanence de jour sédentaire dans le 20e arrondissement, "L'Abribus" qui est animé par deux salariés.

Une telle association ne génère bien sûr pas de recettes. Elle ne fonctionne que grâce aux dons et aux subventions. Voilà comment se compose son financement : l'Agence régionale de santé contribue au projet à hauteur de 114.000 euros ; la Ville de Paris est le deuxième contributeur à hauteur de 88.000 euros ; la Région, qui est comme Paris bénéficiaire du dispositif, accorde 23.000 euros ; l'ensemble est complété par des dons.

Cependant, depuis quelques années, cette association est en difficulté financière et a demandé l'aide de la justice. Elle s'est déclarée en 2019 en redressement judiciaire. Il me semble que Paris pourrait réactualiser ses subventions inchangées depuis 2014 et surtout que la Région, également bénéficiaire, tout autant que Paris d'ailleurs, pourrait doubler sa contribution. Cela permettrait au "Bus des Femmes" d'apurer sa dette d'ici 2026 comme l'association s'y est engagée.

Cette association précieuse et unique est une association de santé communautaire dont nous avons besoin, d'autant plus que la loi de 2016 met en difficulté les personnes qu'elle est censée protéger mieux.

Je vous remercie de bien vouloir voter cette subvention à une association très connue et très reconnue de son public.

(Mme Carine ROLLAND, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame FAUGERON.

Je donne la parole à Éric PLIEZ.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Chers collègues, pour compléter l'intervention précédente, je voulais à mon tour saluer l'équipe pluridisciplinaire du "Bus des Femmes" que nous sommes très heureux d'accueillir dans le 20e arrondissement.

Comme l'a dit Corine, un lieu d'accueil de jour, mais aussi et avant tout des actions de santé communautaire, une action communautaire qui associe les personnes en situation de prostitution. Je pense que c'est très important à dire, tout comme cette lutte contre la traite des êtres humains qui me semble au cœur de leur mission.

Je veux donc saluer leurs actions, vous encourager à voter ce projet de délibération et vous signaler au passage un très joli film qui s'appelle "Au cœur du bois" et qui a été réalisé par l'équipe du "Bus des Femmes" et par les personnes concernées. C'est vraiment un film intéressant à voir et il est toujours disponible.

Merci.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, Mme Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

"Au cœur du bois" de Claus DREXEL a été diffusé dans le 20e arrondissement, c'était vraiment une bonne idée, avec des personnes concernées et avec un public assez large. Je crois qu'on le sait : une des manières de lutter contre l'exclusion, c'est de lutter contre les discriminations et pour les droits fondamentaux des personnes. C'est le cas du "Bus des Femmes".

Vous savez, j'ai rencontré il y a très longtemps maintenant, dans les années 1990, la fondatrice du "Bus des Femmes" qui s'appelait Lydia BRAGGIOTTI, elle-même prostituée, une prostituée de la rue Saint-Denis, qui avait toujours vécu dans ces lieux-là et grâce à laquelle il a pu y avoir une couverture sociale et sanitaire de ces personnes car, avant, il n'y avait rien prévu pour elles. Au moment de la lutte contre le sida et du sida, tout le monde s'est un peu inquiété. C'est comme cela que ce projet de santé communautaire a pu voir le jour. Heureusement qu'il existe, heureusement que nous continuons à le soutenir. Il est essentiel et il a été essentiel au moment du Covid où les personnes ont été particulièrement précarisées et en état de fragilité.

Nous avons souhaité à ce moment-là, avec Jean-Luc ROMERO-MICHEL, avoir des subventions particulières pour aider "Le Bus des Femmes" et les autres associations communautaires. Nous continuerons.

Effectivement, le 22 juin, il y a une conférence des financeurs organisée par l'association. Je vous le dis, nous soutiendrons des subventions et le fait qu'il y ait des subventions supplémentaires pour ces personnes qui sont en besoin de droits sociaux et sanitaires. C'est une question de dignité et de féminisme.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame SOUYRIS.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 1.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DSP 1).

2022 DSP 3 - Convention de partenariat sur l'étude "Bruit de fond Amiante" entre le Ministère de la Santé, l'Ineris et la Ville de Paris pour le Service parisien de santé environnementale. - Recette : 28 204 euros.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au projet de délibération DSP 3. Il s'agit d'une convention de partenariat sur l'étude "Bruit de fond Amiante" entre le Ministère de la Santé, l'Ineris et la Ville de Paris pour le Service parisien de santé environnementale.

La parole est d'abord à Chloé SAGASPE, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Chloé SAGASPE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, l'amiante, ce poison invisible, hautement toxique et cancérigène, est à l'origine d'un scandale sanitaire sans précédent.

L'amiante a été largement utilisé par les industriels, et ce depuis la fin du XIXe siècle, dans l'isolation de bâtiments publics mais aussi d'habitations individuelles. Le Haut Conseil de la santé publique estimait en 2014 que l'amiante pouvait provoquer entre 68.000 et 100.000 décès en France entre 2009 et 2050. Si le risque par inhalation était connu, et ce dès la fin du XIXe siècle, pour les travailleuses et les travailleurs de l'amiante, le risque par exposition environnementale ne fut découvert qu'à la fin du XXe siècle. Malgré ces dangers bien connus et l'accumulation de preuves, il a fallu attendre les années 1990 pour que le scandale sanitaire éclate enfin et que l'amiante soit définitivement interdit en 1997.

Alors, d'un poison légal dont on accepte d'ailleurs les effets toxiques pour certaines populations, en particulier les plus précaires, à cause du lobby industriel notamment, l'amiante devint un poison. Malgré son interdiction, ce matériau toxique reste, on le sait, encore très présent dans le bâti. On en trouve en effet partout : H.L.M., écoles, hôpitaux.

L'amiante reste donc, aujourd'hui encore, une préoccupation majeure de santé publique mais aussi de santé au travail. C'est en effet la première cause de maladie professionnelle. L'amiante tue 2.600 à 6.500 personnes chaque année selon Santé publique France. Le scandale sanitaire, mes chers collègues, est donc bien loin d'être terminé.

La Ville, grâce à la haute expertise de son Laboratoire Amiante Fibres et Particules opère une surveillance de la présence d'amiante dans les bâtiments publics, notamment les établissements sensibles qui accueillent des enfants, et évalue ainsi les risques d'exposition de la population et les risques d'exposition professionnelle.

Pouvez-vous, Madame SOUYRIS, à cet égard, nous faire un état des lieux de la présence d'amiante dans les bâtiments publics de notre ville ?

Je connais et je mesure l'engagement de notre Ville sur ce dossier et je tiens à saluer votre action, mais aussi celle du Service parisien de santé environnementale qui a une renommée d'ailleurs nationale et internationale en la matière. Cependant, si nous savons à ce jour mesurer uniquement l'exposition de la population en milieu intérieur, nous ne savons pas encore précisément le mesurer en milieu extérieur. Or, malheureusement, la population peut pourtant être exposée à des fibres d'amiante en dehors d'un immeuble bâti. Qui plus est, il n'existe pas à l'heure actuelle de valeur-seuil de gestion du risque en milieu extérieur.

Grâce à cette convention de partenariat menée avec le Ministère de la Santé et l'Ineris, une nouvelle étude va donc être menée qui va nous permettre d'avoir une meilleure connaissance de la présence d'amiante dans l'air en milieu extérieur afin de mieux protéger la population d'une exposition à ce que l'on appelle l'amiante environnemental, en menant justement une campagne nationale sur cinq régions différentes et sur deux saisons climatiques avec le concours de l'Etat. Nous saluons donc ce partenariat.

Je terminerai mon propos, Madame SOUYRIS, en rappelant que nous devons vraiment nous atteler à prendre à bras-le-corps le risque amiante en développant un véritable plan parisien de lutte globale contre ce produit hautement toxique.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame SAGASPE.

Pour vous répondre au nom de l'Exécutif, la parole est à Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Madame la Maire, et merci à Chloé SAGASPE, de tous ces rappels qui me permettent de ne pas rappeler tout ce que fait le Service public parisien de santé environnementale sur le sujet.

Vous le savez, la question de l'amiante est encore un sujet de santé publique extrêmement important puisque l'amiante est présent dans des bâtiments construits avant 1997 et près de 1 bâtiment sur 2 comporte encore des matériaux contenant de l'amiante malgré les opérations périodiques de désamiantage. Il est donc absolument - je vais aller vite - urgent d'avoir un plan. Ce plan, nous sommes en train de le construire, en dehors même de l'étude que nous votons cette fois-ci pour voir ce qu'il se passe sur les sols extérieurs et sur l'extérieur. C'est un peu comme

l'histoire du plomb : on oublie toujours les lieux extérieurs et les espaces publics. Or c'est absolument essentiel et urgent pour notre santé publique.

Alors, oui, nous allons favoriser ce travail de recherche et, oui, nous sommes en train de faire ce plan et nous le présenterons en 4e Commission dès qu'il sera complètement finalisé.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 3.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DSP 3).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'avenir du site Eastman et à la santé environnementale.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au devenir du site Eastman (13e).

Vœu bis déposé par l'Exécutif.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés : les vœux n^{os} 73, 74 et 74 bis sont relatifs à l'avenir du site Eastman et à la santé environnementale.

La parole est tout d'abord à M. Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste et Citoyen et pour deux minutes.

M. Jean-Noël AQUA. - Madame la Maire, vous connaissez ce dossier, dont nous avons régulièrement parlé notamment dans la précédente mandature, du site Eastman : un centre qui avait été donné à la Ville par George Eastman pour permettre la santé bucco-dentaire des enfants, en particulier des catégories populaires. C'est très notable et c'est une particularité du site parisien.

Il y a eu un appel à projets dans le cadre de "Réinventer Paris 2" sur lequel, s'agissant de la procédure, nous n'étions pas forcément débordants d'enthousiasme. Néanmoins, un projet avait été acté avec "Phalsbourg" avec une programmation qui incluait notamment un centre de santé de Secteur I de la COSEM, centre de santé qui s'est désengagé du projet. L'avenir du site est donc à nouveau sur la table avec de gros enjeux, notamment bâtimentaires puisqu'il doit être procédé à des travaux urgents, notamment sur les huisseries.

L'avenir du projet et du site suscite beaucoup de questionnements. Dans notre vœu, nous voulons donc réaffirmer et planter un certain nombre de choses pour l'avenir, notamment le fait de rencontrer les personnels - cela nous paraît important - pour les informer de l'état d'avancement du sujet. Nous parlons notamment du Service de santé environnementale - Anne SOUYRIS essaie de le défendre et de le doter de plus de moyens - qui est l'un de nos objectifs mais ce qui suppose évidemment des moyens. Il y a donc besoin de concerter les organisations syndicales et les personnels sur l'avenir de ce site et du déménagement sur Davout.

Un deuxième point qui nous semble important est de garantir l'existence de laboratoires, toujours, et de ne vraiment pas exclure toute possibilité ou toute tentation d'externaliser l'expertise. Cela nous semble important. Les fonctionnaires de la Ville nous semblent les plus à même d'être les garants de l'objectivité de l'analyse.

Enfin, nous voulons que les fauteuils dentaires d'enfants soient préservés. Alors, que ce soit sur le site ou à trente mètres à côté, sur le site Edison, ce n'est pas forcément le sujet, mais en tout cas qu'il y ait une préservation au mètre carré près, au fauteuil près.

Enfin, nous souhaitons qu'à l'avenir il y ait toujours une offre de santé de Secteur I puisque c'est un vrai enjeu aujourd'hui, l'accès à la santé de Secteur I, en particulier sur notre arrondissement et sa composition sociologique.

Nous voulons poser ces points pour l'avenir et il me semble qu'il serait important que nous ayons des réunions collectives pour essayer de mettre à plat tout ceci.

Enfin, nous avons vu que la droite parisienne surfe sur le sujet. Pour les Che Gevara du 7e arrondissement, je le dis : il s'agirait d'arrêter l'incohérence ! On ne peut pas à la fois demander la réduction de la dépense publique et en même temps faire semblant de défendre les services publics parisiens !

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur AQUA.

La parole est à M. Jean-Baptiste OLIVIER, pour le groupe Changer Paris.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Merci, Madame la Maire.

Je m'apprêtais à m'appuyer sur un certain nombre d'éléments de mon cher collègue du 13e arrondissement, M. AQUA, mais d'une façon positive et pas...

Sa conclusion est très gênante et maladroite. Le sujet, c'est en effet la santé, la santé des Français, la santé des Parisiens. C'est une préoccupation majeure, surtout depuis ces dernières années.

Quant à ce dossier, personnellement, cela fait plus de trois ans que j'en soulève les failles dès l'origine puisque j'étais le seul - je l'ai déjà dit ici au dernier Conseil de Paris, je l'ai dit plusieurs fois en Conseil d'arrondissement - à ne pas avoir voté favorablement au projet de la "Compagnie de Phalsbourg". Là, on voit que son partenaire s'est désisté. Pour moi, c'est un dossier qui devrait être revu intégralement, mais le sens du vœu que nous avons déposé est déjà de répondre aux interrogations des personnels et aux interrogations des habitants.

Je crois qu'il y a un vœu de l'Exécutif qui a été déposé. Peut-être que je m'exprimerai dessus.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur OLIVIER.

Pour vous répondre et présenter le vœu de l'Exécutif n° 74 bis, je donne la parole à Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Madame la Maire, et merci pour ces vœux qui nous permettent de reparler de ce site formidable qu'est le site Georges-Eastman, qui se doit de changer et qu'il convient, comme l'ont expliqué à plusieurs reprises les vœux déposés, que la question de la santé, en particulier des plus précaires, soit au centre de ce projet.

Ainsi, sur cette question, nous proposons dans ce vœu, bien entendu aussi pour rassurer le personnel...

C'est extrêmement important. En aucun cas... Je le répète ici : en aucun cas, nous ne souhaitons diminuer le personnel et la portée de ce service public qu'est le Service parisien de santé environnementale. Bien au contraire, nous sommes toujours en train de l'enrichir. Une nouvelle machine a encore été achetée dernièrement pour nous permettre d'aller plus loin dans nos analyses, en particulier sur les perturbateurs endocriniens. Il ne s'agit en aucun cas et il ne s'en agira pas, puisque c'est un pilier fondamental de notre nouvelle Direction de la Santé publique, et donc indiquant par ici que nous souhaitons au contraire le renforcer.

Pour ce qui est d'Eastman, vous savez comme moi que "Réinventer Paris" l'avait proposé ; que le projet de centre de santé, puisqu'il a été abandonné, est remis actuellement sur la table ; et que nous travaillons bien entendu à savoir comment nous garderons le Service parisien de santé environnementale tout ou partie sur site, sachant qu'il est très important que les laboratoires soient à proximité. Si les laboratoires sont reportés à côté, ce sera dans une grande proximité de manière à travailler au mieux, l'important étant que ce Service parisien de santé et que le site Eastman soient ouverts au public.

Nous continuerons à travailler en ce sens.

Je vous remercie.

J'ai juste oublié une chose. Pour répondre à M. AQUA, le service aux enfants de dentisterie sera préservé et, comme nous l'avons toujours promis et le ferons, transféré dans les meilleures conditions qu'il soit au centre Edison en tant que tel.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

L'Exécutif ayant donc déposé le vœu n° 74 bis en réponse aux vœux n°s 73 et 74. Le vœu n° 73 est-il retiré ?

Je vous vois acquiescer. Merci au groupe Communiste et Citoyen.

Pour ce qui est du vœu n° 74, même question : est-il retiré ?

Il est aussi retiré, je vous en remercie.

Je mets donc aux voix le vœu n° 74 bis mais, avant cela, j'ai été saisie de deux explications de vote, l'une de M. Jean-Baptiste OLIVIER du groupe Changer Paris, puis M. MEUNIER pour le groupe Ecologiste de Paris.

Monsieur OLIVIER ?

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Merci.

Etant entendu toutes les réserves que j'ai évoquées depuis longtemps, nous allons voter favorablement à ce vœu qui vise quand même à répondre aux interrogations qui étaient inscrites dans notre vœu.

Merci.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur MEUNIER ?

M. Émile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire.

Rapidement rappeler la position du groupe Ecologiste sur ce dossier depuis le début. Ce site, qui est un site formidable, doit absolument être centré sur les questions de santé. Je pense que l'on est tous d'accord. Il faut une défense des droits du personnel et du personnel, et on rejoint totalement la volonté du groupe Communiste, mais qui

est également partagée par tout le Conseil de Paris. Enfin, ce site - pareil, je crois que c'est partagé - doit être ouvert largement aux habitants et on pense à ces magnifiques jardins.

En revanche, concernant le "Réinventer Paris 2", il y a eu un lauréat qui s'appelle la "Compagnie de Phalsbourg". La programmation n'est pas une bonne programmation. C'est un très mauvais projet, tourné autour d'un aspect commercial, business, comme très souvent dans les "Réinventer Paris 2" et comme très souvent avec la "Compagnie de Phalsbourg". Nous nous opposons donc à cette programmation et c'est pour cette raison que le premier attendu... Mais je crois que c'est...

Matériellement, je ne le trouve pas très clair.

Pour nous, en l'état, il est non avvenu - disons-le comme cela. Nous devons remettre en cause la programmation du projet. Nous avons voté un vœu à l'unanimité lors du précédent Conseil où nous disions que c'était le cas et je pense qu'il faut continuer comme cela. Nous faisons confiance à l'Exécutif pour renégocier avec la "Compagnie de Phalsbourg" et diminuer la partie commerciale de ce projet.

Merci.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 74 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté, je vous en remercie. (2022, V. 114).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux mesures de protection contre l'exposition au plomb aux abords de la Tour Eiffel.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons rapidement à la suite, à savoir les vœux n^{os} 75 et 75 bis relatifs aux mesures de protection contre l'exposition au plomb aux abords de la Tour Eiffel.

La parole est tout d'abord à M. François-René BERNARD pour le groupe Changer Paris.

M. René-François BERNARD. - Merci, Madame le Maire.

Nous allons évoquer les travaux - c'est une campagne répétitive - des peintures de la Tour Eiffel et nous allons donc évoquer le problème posé par l'exposition au plomb, lors de ces travaux, des riverains, mais aussi des usagers des aires de jeux et des touristes, bien évidemment.

En 2016, la Société d'exploitation de la Tour Eiffel détenue par la Ville de Paris était condamnée pour plusieurs intoxications graves au plomb dues à la dernière campagne de peinture de la Tour de l'époque. On ne peut pas sérieusement imaginer que les dangers aient pu être sous-évalués.

Lorsqu'on nous a présenté, il y a deux ans, les permis d'urbanisme pour ces travaux, je m'étais étonné que l'on ne procède - alors que, bien évidemment, dès 1999, on n'avait plus utilisé le plomb dans les peintures - au décapage que seulement dans cette campagne. Ceci aurait largement pu être anticipé. En fait, quand on dit que l'on va retirer 30 % des couches de peinture au plomb, cela veut évidemment dire que c'est une masse considérable quand on mesure la superficie de cette Tour Eiffel. Je me suis aussi étonné que les mesures particulières qui avaient été prises ne concernent que le décapage et les poussières du décapage et pas, au fond, toute la masse de plomb ainsi retirée.

Alors que le Champ-de-Mars reçoit plus de 21 millions de visiteurs et surtout, et j'insiste sur ce point, qu'il comporte aussi une aire de jeux fréquentée régulièrement par des enfants, ainsi qu'une halte-garderie également fréquentée régulièrement, c'est une absence de communication que nous dénonçons tant à l'égard de la mairie du 7e que de l'ensemble des usagers.

Nous connaissons pourtant les risques de l'intoxication au plomb. Cela peut entraîner des risques psychomoteurs, de graves problèmes, à plus forte raison chez des enfants qui sont fréquemment exposés - j'insiste vraiment là-dessus.

En raison de la gravité de ce sujet, tant pour les usagers du Champ-de-Mars que pour les travailleurs employés par la SETE et les nombreux touristes, notre vœu exige la transparence la plus totale quant aux informations détenues ainsi que les mesures prises et qui devront l'être pour protéger au mieux ceux dont nous sommes responsables.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BERNARD.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chers collègues, de ce vœu. Vous connaissez ma détermination sans faille pour lutter contre le plomb et ses risques sanitaires. Vous savez que je partage la démarche de démocratie sanitaire qui est la vôtre et d'une transparence totale en santé, en particulier ce qui concerne le plomb à la Tour Eiffel, comme je l'ai toujours fait et comme je continue à le faire pour Notre-Dame.

La Ville et la SETE portent, depuis l'incendie de Notre-Dame, une politique transparente de lutte contre le plomb sans précédent. Je vous le rappelle quand même : toute citoyenne, tout citoyen peut consulter les valeurs des prélèvements en plomb réalisés aux abords de la Tour Eiffel, de Notre-Dame et dans les écoles parisiennes au fil de l'eau, c'est-à-dire à chaque fois qu'une mesure est faite. Je vous invite à consulter sur le site de l'A.R.S. car nous avons maintenu une transparence inédite sur ces sujets avec l'accord de l'A.R.S. en permanence. Cela a été un sujet important puisque, maintenant, tout citoyen, toute citoyenne, toute famille peut vraiment regarder ces mesures.

Sur la Tour Eiffel en particulier, la SETE a respecté à tout moment la réglementation concernant la maîtrise du risque au plomb lors des travaux. La SETE a même été plus loin que la réglementation et a renforcé ses mesures de surveillance, les campagnes de plombémie et les protocoles des zones étanches.

Enfin, la Ville va plus loin que la réglementation française, vous le savez, puisque nous avons décidé, dès l'été 2019, que nous irions jusqu'à 70 microgrammes par mètre carré, comme nous adoptons le seuil de 70 microgrammes de plomb par mètre carré maximal pour l'intérieur des écoles, y compris à l'extérieur, ce qui n'est pas du tout le cas dans la réglementation française.

En même temps, je vous le dis, l'Etat attend toujours Godot pour suivre les recommandations du Haut Conseil de santé publique puisque, depuis le 1er février 2021 et la recommandation du Haut Conseil, la législation et la réglementation concernant le plomb n'ont pas changé malgré les multiples interpellations du Conseil de Paris et de Mme la Maire. Cette latence de l'Etat crée un préjudice notable pour la lutte contre l'intoxication au plomb, sans effet de dose, je vous le rappelle, et la lutte contre le saturnisme.

Pour revenir une dernière fois sur Notre-Dame... Enfin, pas une dernière, mais pour revenir encore une fois sur Notre-Dame, je persiste : ne la reconstruisons pas en plomb. C'est une erreur monumentale. Je sais l'attention des nouvelles personnalités de haut rang de l'Etat pour la lutte contre le plomb. Je citerai plutôt M. Aurélien ROUSSEAU qui était directeur de notre A.R.S. et avec lequel nous avons suivi toute l'affaire qui a suivi l'incendie de Notre-Dame. J'espère qu'il sera sensible à cette question pour ne pas remettre 400 tonnes de plomb sur Notre-Dame.

Merci.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame SOUYRIS.

Vous l'avez compris, Monsieur BERNARD, en réponse à votre vœu, l'Exécutif a déposé le vœu n° 75 bis. Aussi, vous demande-je si le groupe Changer Paris maintient son vœu ou non. Non.

Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 75 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2022, V. 115).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la prévention et à la consommation du protoxyde d'azote dans l'espace public.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au vœu n° 76 relatif à la prévention et à la consommation de protoxyde d'azote dans l'espace public.

La parole est tout d'abord à M. Nicolas JEANNETÉ, pour le groupe Changer Paris.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Madame la Maire.

Madame SOUYRIS, Madame l'adjointe à la santé publique et à la réduction des risques, je suis déçu. Je suis même très en colère.

Il y a un an, je vous avais alertée sur les dangers de la consommation du protoxyde d'azote, ce gaz hilarant, notamment auprès des jeunes adolescents. Même si aujourd'hui la vente est interdite aux mineurs, vous le savez, rien n'empêche son achat sur Internet et même sa livraison en quelques heures à domicile. L'abandon des cartouches, et même maintenant des bonbonnes, est de plus en plus important dans l'espace public. Sa consommation en témoigne. On les trouve essentiellement d'ailleurs dans les parcs et jardins, sur les berges de

Seine et même dans les caniveaux puisque, vous le savez, sa consommation est aussi la plus importante dans les voitures. Les derniers accidents de la route dramatiques en sont la preuve.

A l'époque, il y a plus d'un an, vous m'aviez promis et vous vous étiez engagée à faire une campagne de prévention et de sensibilisation dans les établissements scolaires et les clubs de prévention. Je n'ai rien vu !

Vous nous aviez promis de faire une sensibilisation avec Nicolas NORDMAN auprès de la police municipale. Pour être quotidiennement avec eux, pas un acte de sensibilisation auprès de ces agents.

Excusez-moi, Madame SOUYRIS, en termes de politique de prévention et de lutte contre le protoxyde d'azote, vous m'avez menti et je ne comprends toujours pas pourquoi la Ville de Paris ne prend pas un arrêté municipal comme c'est le cas à Marseille ou, récemment, à Aulnay-sous-Bois, pour interdire sa consommation sur la voie publique et notamment l'abandon des cartouches et des bonbonnes sur la voie publique.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur JEANNETÉ.

Mme SOUYRIS, pour la réponse de l'Exécutif.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Alors, Monsieur JEANNETÉ, sachez qu'il m'arrive de mentir, mais rarement, et certainement pas dans cet hémicycle.

Sur le sujet du protoxyde d'azote, non, je suis au regret de vous dire que je n'ai pas menti. Des formations de la police municipale ont intégré des questions de toxicomanie au sens large et en particulier sur le protoxyde d'azote. Je vous le dis : dans le cadre des formations spécifiques dispensées aux policiers municipaux, ce sujet sera de nouveau intégré.

Nous avons avancé sur la formation et la sensibilisation des professionnels avec, par exemple, une table ronde organisée en avril 2021 par la MMPCR auprès de toutes les associations et les acteurs.

Ecoutez-moi, je n'ai pas fini.

La MMPCR a travaillé l'an dernier à un Plan parisien de prévention du protoxyde d'azote et il existe une communication spécifique sur le site de la MMPCR...

Non, mais écoutez ! Ecoutez !

Ce dernier met à disposition des "flyers" produits par les partenaires...

Il n'y a pas d'acte magique !

Ecoutez-moi ! Je n'ai pas fini.

... et met en contact avec les associations qui s'y consacrent, en particulier "Charonne" et "Addictions France". Les mairies d'arrondissement ou les collectifs locaux peuvent également solliciter "Addictions France" ou les acteurs des consultations jeunes consommateurs dans le cadre de projets d'intervention et de prévention mis en place.

Mais il faut aussi que l'Etat...

Si l'A.R.S. assume son rôle d'agent de la prévention en santé - pour information, l'A.R.S. des Hauts-de-France a débloqué 200.000 euros afin de lancer une campagne de prévention et de réduction des risques liés à l'usage détourné du protoxyde d'azote -, il apparaît légitime de souhaiter un investissement comparable de l'A.R.S. Ile-de-France, ce que je suis en train de demander.

Concernant l'interdiction de la consommation sur la voie publique, la prise d'un éventuel arrêté relève de la compétence de la Préfecture de police. Je tiens à rappeler à cet égard l'arrêt de la MILDECA, fondé sur l'arrêt du Conseil d'Etat "Commune Méribel-les-Allues" du 26 avril 1993, qui souligne la nécessité de prendre des mesures d'interdiction proportionnées au risque de trouble d'ordre public et s'oppose à toute forme d'interdiction générale et absolue.

Depuis le 1er juin 2021, et en application de l'article L. 3611-3 du Code de la santé publique, il est interdit de vendre ou d'offrir du protoxyde d'azote aux mineurs...

Ecoutez-moi !

... et de provoquer un mineur ou de faire un usage détourné d'un produit de consommation courante pour en obtenir des effets psychoactifs, ce qui concerne également les commerces en ligne.

Le cadre de la commercialisation de ce produit me semble présenter un levier efficace - je vais vous proposer quelque chose ! - pour remédier au problème de santé publique causé par l'utilisation détournée de ce gaz. A cet égard, il nous apparaîtrait opportun d'inciter, par le biais de règles, charte ou recommandation, à ce que la vente de ces produits se fasse uniquement derrière les caisses et en nombre restreint. Cela pourrait contribuer à rendre opérationnelle la prescription de vente aux mineurs qui a été démontrée comme étant un levier d'action efficace pour réduire cette consommation.

Sachez une chose : la limitation de l'accès est très importante. Le fait de pouvoir travailler sur la limitation d'accès, actuellement, c'est en supermarché en accès libre. C'est un problème. Nous ne pouvons pas avoir d'action directe, mais nous allons faire un pas de plus là-dessus...

Oui ! Parce que nous continuons...

Non, non, non ! Nous continuons une action en ce sens. Nous allons aller plus loin et nous adresser également aux supermarchés pour voir ce qu'il est possible d'arrêter et, en tout cas, limiter cet accès de manière importante.

Nous travaillons donc actuellement à un courrier en vue d'interpeller l'Etat, la Préfecture de police, la Préfecture d'Ile-de-France et l'A.R.S. sur les modalités prévues de ce contrôle du respect de l'application de cette loi.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame SOUYRIS.

Monsieur JEANNETÉ, le vœu n° 76 est-il maintenu ?

Le vœu n° 76 étant maintenu, je le mets aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Compte rendu de la 5e Commission.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Conformément au Règlement intérieur du Conseil de Paris, nous entamons les travaux de la 5e Commission et je donne la parole à son président, M. Émile MEUNIER, pour cinq minutes, cher Émile MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Madame la Maire, chère Carine ROLLAND, mes chers collègues, nous avons eu le plaisir de tenir une 5e Commission fructueuse, avec du travail intéressant, et j'aimerais évidemment remercier tous les membres, les services, et puis les adjoints et les adjointes qui ont été présents.

Alors, je ne vais pas vous en faire la liste, mais vous signaler quelques projets de délibération qui m'ont semblé importants, notamment celui de Jacques BAUDRIER, le DCPA 12, concernant le site "Chapelle-Charbon". Nous allons y mettre une école et nous allons en profiter pour y construire une cuisine centrale pour cuisiner des plats chauds que nous pourrions ensuite livrer dans les cantines à la journée. Vous savez, c'était le grand engagement pris dans le 18e arrondissement, grâce au maire Éric LEJOINDRE, de municipaliser les cantines scolaires. Pour cela, il faut bien des lieux pour faire les repas. Là, c'en sera un, avec d'autres un peu partout dans l'arrondissement.

Anne-Claire BOUX, adjointe à la politique de la ville, nous a présenté beaucoup de projets de délibération intéressants. J'en ai retenu un : par exemple, le DDCT 59 avec 92 projets dans les quartiers populaires, des projets pour pouvoir former, sensibiliser les jeunes, mais pas que, aux questions de liberté d'expression, aux questions de laïcité, aux questions de décryptage de l'information - vous savez, la lutte contre les "fake news".

Notre adjoint au logement Ian BROSSAT a présenté plusieurs projets de délibération. J'en retiens un qui est très important et qui a nourri beaucoup de débats : c'est celui sur l'association "Aurore" - vous savez, le centre d'hébergement d'urgence sur l'allée des Fortifications dans le 16e arrondissement. Il y a eu une autorisation de cinq ans pour faire ce centre d'hébergement sur une route, une allée, près du bois de Boulogne. On demande à la prolonger de trois ans. Pour en avoir discuté avec plusieurs habitants du 16e et des élus du 16e arrondissement, une vraie solidarité s'est installée entre les habitants du 16e arrondissement et les personnes sans-abri ou réfugiées qui sont hébergées ici. Cela montre finalement que ce projet, qui a pu être décrié en son temps, a trouvé une forme d'acceptation sociale. C'est tant mieux et c'est aussi tout à l'honneur des habitants du 16e arrondissement.

Enfin, M. GRÉGOIRE et M. BROSSAT, qui sont co-rapporteurs, nous ont présenté un projet de délibération important : le DU 64, sur les baux réels solidaires. On ne va pas réexpliquer tout le mécanisme, mais cela permet à la fois de concilier la propriété - pour certaines personnes, il est important de pouvoir investir dans des murs, dans une propriété - et à la Ville de garder son foncier, donc de garder la maîtrise du prix de foncier, et donc de lutter contre la spéculation immobilière. Ce mécanisme permet de concilier ces deux objectifs. Il doit être multiplié. Là, nous en avons un exemple.

Deux moments importants également : nous avons eu un récapitulatif des actions judiciaires menées pour les fraudes Airbnb. Ce sont 14 millions d'euros qui viennent d'être récupérés et qui sont tombés dans les caisses de la Ville, ce qui démontre qu'une politique de contrôle, et de régulation avant cela, et judiciaire rapporte de l'argent. Je le dis à toutes fins utiles, s'il y avait des amendements budgétaires, pour renforcer l'équipe de contrôle et qui monte les dossiers pour aller devant le juge et récupérer beaucoup d'argent pour la Ville et des logements pour les Parisiens.

Enfin, nous avons eu la chance d'avoir la directrice du Logement et de l'Habitat qui nous a présenté avec son équipe une synthèse de la lutte qui a été menée pour l'éradication de l'habitat indigne. Vous savez que cela a été, depuis 2001, un des chantiers majeurs de la Capitale. Il y a eu des sommes d'argent considérables investies, une volonté politique qui s'est maintenue dans la durée au fur et à mesure des mandats, une ingénierie des services de la Ville, je dois le dire, assez formidable. Les résultats sont là : nous avons quasiment éradiqué les immeubles d'habitats indignes, soit 2.200 immeubles, ce qui est égal à 56.000 logements. Il en reste de temps en temps, mais le stock a été assaini.

J'en ai parlé car je pense qu'il est important que nous ayons en tête que nous sommes capables de déplacer des montagnes dès lors que nous y mettons les moyens financiers, les moyens des services et la volonté politique. Je pense par exemple à la transformation écologique de notre ville pour lutter contre le réchauffement climatique. Je pense à la rénovation thermique. Nous pouvons faire de grands chantiers dans cette capitale et c'est enthousiasmant.

Enfin, j'ai une annonce à vous faire, une petite page publicité de la 5e Commission et aussi d'Emmanuel GRÉGOIRE : nous organisons une formation de très haut niveau sur la Métropole du Grand-Paris. C'est un enjeu. Vous le savez, pour ceux qui s'intéressent aux questions d'aménagement et d'urbanisme, les limites de Paris ont été atteintes. Il faut penser plus large. La Métropole en est l'outil. Ce ne sera pas une formation politique où on donnera notre avis, mais plus pour comprendre les enjeux, l'histoire, le mécanisme, quelles sont les pistes d'évolution possible. Je crois qu'il pourrait être intéressant, pour tous les élus du Conseil de Paris mais aussi d'arrondissement - ils ont été invités -, dans le débat qui va avoir lieu avec cette prochaine mandature, d'avoir les outils pour s'inscrire pleinement dans ce débat démocratique qui s'avère passionnant.

Je vous remercie et nous souhaite de bons débats.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MEUNIER.

2022 DCPA 9 - Restructuration de la crèche Mozart, 11, rue Serge-Prokofiev (16e). - Objectifs, programme des travaux et autorisations administratives.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons donc à l'examen des projets de délibération, à commencer par le projet DCPA 9. Il s'agit de la restructuration de la crèche Mozart située au 11, rue Prokofiev dans le 16e arrondissement avec les objectifs, le programme des travaux et les autorisations administratives.

La parole est tout d'abord à Mme Sandra BOËLLE, pour le groupe Changer Paris.

Mme Sandra BOËLLE. - Madame la Maire, chers collègues, tout d'abord, j'aimerais juste faire une petite parenthèse : la crèche Mozart s'appelle maintenant la crèche Prokofiev, pour éviter toute confusion. Merci.

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il existe une forte demande à Paris, et notamment dans le 16e arrondissement, arrondissement très familial, de places en crèche. Nous attendions ce projet de restructuration depuis très longtemps, depuis de longues années. C'est pourquoi nous nous félicitons de la restructuration de cette crèche collective et de sa transformation en multi-accueil de 96 places, d'autant plus que ce projet de restructuration et d'amélioration du bâti présentera des espaces d'accueil de meilleure qualité pour les enfants et offrira de meilleures conditions de travail pour le personnel.

Néanmoins, cela ne doit pas faire oublier que seules moins de la moitié des places d'accueil en crèche municipale en gestion directe dans l'arrondissement est ouverte par faute de manque de personnels. Le 16e est touché, les arrondissements de l'Ouest parisien le sont aussi.

Au-delà des félicitations, nous sommes surtout rassurés que ce projet voie le jour. En effet, le manque de moyens financiers, d'abord révélé par le renoncement de la Maire de Paris à faire un programme d'investissement de la mandature, puis confirmé par la note envoyée par la Direction des Finances et des Achats indiquant qu'une partie de son budget d'investissement serait grevée de 5 à 10 %, nous faisait craindre des retards que pourraient prendre différents projets dont celui de la crèche Prokofiev. Nous ne pouvons pas nous permettre que ces projets de restructuration et de création de crèches prennent davantage de retard alors que c'est maintenant que les familles parisiennes ont besoin de ces équipements d'accueil.

Ce projet de restructuration de crèche est donc un bon début. Néanmoins, il faut continuer nos efforts et préserver la qualité d'accueil de nos enfants et du personnel dans toutes les crèches parisiennes.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame BOËLLE.

Pour vous répondre au nom de l'Exécutif, la parole est à M. Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci beaucoup pour votre intervention, Madame la conseillère de Paris. Je vous en remercie beaucoup parce qu'elle me permet de rappeler les objectifs que nous nous sommes fixés pour l'entretien des bâtiments publics, notamment pour les établissements scolaires et d'accueil de la petite enfance.

Avec Patrick BLOCHE, Céline HERVIEU et les équipes de la DASCO, de la DFPE, de la DCPA, en lien avec les mairies d'arrondissement, nous avons établi une liste prioritaire d'équipements à rénover. En effet, cette mandature sera avant tout une mandature de la rénovation et nous investissons beaucoup avec un nombre de projets très important. Nous avons présenté avec Paul SIMONDON à tout un parterre de professionnels, plus de 400 personnes, il y a quinze jours, la liste des 90 grands projets dont les appels d'offres seront encore lancés pour la rénovation, la construction de nouveaux bâtiments publics. Avec ceux déjà lancés depuis le début de la mandature, nous serons environ à 120. C'est donc un niveau d'investissement tout aussi important que dans le mandat précédent. Paris maintient des investissements très importants pour ses équipements publics, ce qui n'est pas le cas d'autres collectivités ou de l'État. D'ailleurs, tous les professionnels rassemblés en étaient très satisfaits et nous ont remerciés de cette dynamique d'investissements très forte.

Dans le cas de la crèche Prokofiev, comme des autres d'ailleurs, il s'agit d'améliorer la fonctionnalité pour plus de confort des usagers. Les travaux permettront une mise aux normes électrique et sanitaire, ainsi que la mise en accessibilité. Tout cela s'inscrit bien sûr dans les objectifs du "Plan Climat" pour respecter la neutralité carbone en 2050.

Nous avons donc identifié, au sein des établissements de petite enfance, une dizaine d'établissements prioritaires dont celui-ci. Nous allons exiger des maîtres d'œuvre de nous proposer des projets à très haute ambition environnementale. Nous travaillons pour avoir un impact carbone le plus faible possible tant dans la conception, avec des matériaux à faible impact, en particulier "bio" et géosourcés, que dans le fonctionnement des bâtiments : changement de système de chauffe, notamment. Tous les isolants qui seront utilisés seront strictement des matériaux "bio" et géosourcés.

Bien sûr, cette crèche s'inscrit dans ces ambitions. Comme vous l'avez signalé, cela nous permet aussi d'accroître le nombre de places disponibles puisque nous passerons de 88 à 96 places. C'est un investissement très important de 4,8 millions d'euros.

Je suis heureux que nous puissions le réaliser dans les meilleurs délais.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BAUDRIER.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DCPA 9.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité, je vous en remercie. (2022, DCPA 9).

2022 DCPA 12 - École polyvalente, cuisine de production et locaux sociaux. - Z.A.C. "Chapelle Charbon" (îlot E) (18e). - Construction. - Objectifs, programme des travaux, modalités de réalisation.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au projet de délibération DCPA 12, évoqué par Émile MEUNIER en ouverture. Il s'agit de l'école polyvalente et de la cuisine de production, ainsi que des locaux sociaux situés dans la Z.A.C. "Chapelle-Charbon" dans le 18e arrondissement.

La parole est tout d'abord à Mme Maya AKKARI, pour le groupe Paris en commun.

Mme Maya AKKARI. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le secteur de la porte de la Chapelle est en pleine mutation, vous le savez. Le programme d'équipement de la Z.A.C. "Chapelle-Charbon" prévoit l'éco-construction d'un bâtiment innovant qui est l'objet de ce projet de délibération.

Cet équipement accueillera à la fois une école polyvalente de douze classes, des locaux sociaux permettant d'accueillir des agents de la DFPE, ainsi qu'une cuisine de production visant à fournir des repas à une dizaine d'écoles des environs. Mon collègue Émile MEUNIER l'a évoqué tout à l'heure.

Ce projet témoigne des différents engagements de la Ville pour créer un avenir durable. Il aborde une triple dimension et est, à cet égard, assez emblématique.

Ce projet symbolise d'abord la politique menée par notre majorité en matière de bâti durable. Au-delà de la sémantique "écoconstruction", il y a une réelle ambition écologique et énergétique à la fois dans la construction de ce bâtiment et dans son fonctionnement. Concernant le premier aspect, il se traduira par l'utilisation de matériaux bio- et géosourcés et par des matériaux de réemploi issus de circuits courts. Les matériaux choisis devront être performants en matière de confort d'été. Quant au deuxième aspect, il se matérialise notamment par le recours à des installations dites "low tech" qui permettront d'éviter les émissions de gaz à effet de serre. Naturellement, ce bâtiment répond aux exigences du "Plan Climat" de la Ville ainsi qu'à la réglementation énergétique pour les établissements scolaires.

Par ailleurs, une école de douze classes est programmée dans ce bâtiment. C'est assez logiquement que la cour de récréation sera conçue selon les principes de la cour "oasis". De fait, cette cour sera végétalisée et composée d'espaces de pleine terre importants. Cela permettra à la fois de rafraîchir le bâtiment et à la biodiversité d'y faire sa place.

Dans la perspective qui est la nôtre, de développer le multi-usage des espaces et bâtiments publics, la cour "oasis" sera ouverte aux habitants en dehors du temps scolaire. La continuité ainsi créée entre la cour "oasis" et le parc "Chapelle-Charbon" permettra d'élargir les espaces de fraîcheur accessibles à toutes et à tous.

Enfin, sur le toit-terrasse du bâtiment sera installé un projet d'agriculture urbaine, en lien avec la cuisine de production qui sera réalisée dans le bâtiment, cuisine qui, je le rappelle, permettra de livrer en liaison chaude environ 1.900 repas chauds par jour à la dizaine d'écoles environnantes. C'est un réel besoin et j'en profite pour remercier la Caisse des écoles qui s'est beaucoup mobilisée à ce sujet.

Enfin, c'est un projet exemplaire qui a, au-delà de sa dimension pédagogique, une vocation sociale, écologique et économique. C'est un projet de proximité qui développe le multi-usage. C'est un projet ambitieux qui traduit notre volonté d'adapter les aspects de la Ville de Paris au changement climatique.

Mes chers collègues, je vous invite donc à voter avec enthousiasme pour ce beau projet de délibération.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame AKKARI.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Madame la conseillère, chère Maya, je vous remercie beaucoup pour votre intervention dont je partage l'intégralité des termes.

Ce projet est en effet tout à fait emblématique. C'est une nouvelle école. Il est important et symboliquement fort de construire une nouvelle école ; nous en livrerons quatre nouvelles dans les prochaines années. C'est un équipement public dans un quartier "politique de la ville", un projet réalisé sur d'anciennes friches ferroviaires avec de hautes ambitions environnementales pour la construction. Nous allons aller au-delà de la RE2020. Lors de la sélection des maîtrises d'œuvre, nous serons très attentifs à ce que les architectes nous proposent les solutions les plus sobres et les plus innovantes possible tant sur les matériaux que sur les possibilités pédagogiques qu'offrira le bâtiment.

Nous espérons que ce projet sera aussi emblématique et particulièrement réussi que le sera la future école gare de Lyon-Daumesnil dans le 12e, qui marquera le début d'une nouvelle génération d'équipements scolaires du XXIe siècle tant en termes de mode constructif que d'agencement en vue des pratiques pédagogiques.

C'est une école de douze classes qui répondra aux besoins générés par la création de nouveaux logements des secteurs Hébert et Chapelle-Charbon. La construction est en partie financée par le projet global d'aménagement, à hauteur de 10 millions d'euros. C'est une opération de 28 millions d'euros.

Comme vous l'avez dit, c'est un équipement multifonctionnel qui mêle l'aspect scolaire avec des locaux de la DFPE qui seront également très utiles. C'est donc un super projet dont nous sommes très fiers.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BAUDRIER.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DCPA 12.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2022, DCPA 12).

2022 DLH 93 - Convention de subvention accordée par la Région Ile-de-France au titre du dispositif "Réflexe Bois-Biosourcé" pour la rénovation de la Maison des Canaux, 6, quai de la Seine (19e).

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au projet de délibération DLH 93, à savoir une convention de subvention accordée par la Région Ile-de-France au titre du dispositif "Réflexe Bois-Biosourcé" pour la rénovation de la Maison des Canaux située, bien sûr, quai de Seine dans le 19e arrondissement.

La parole est tout d'abord à Mme Alice TIMSIT, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Alice TIMSIT. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, une petite intervention à propos d'un très beau lieu, intervention qui va surtout nous permettre d'aborder le sujet de la provenance du bois dans la construction et la rénovation thermique des bâtiments.

Ce matériau noble et résistant peut être utilisé à tous les stades de la construction, même sur des bâtiments de très grande hauteur. Incontestablement, son usage est beaucoup plus écologique, donc plus souhaitable, que celui du béton qui cause les dommages écologiques irréparables que l'on connaît.

C'est d'ailleurs ce que soutient le "Pacte Bois-Biosourcé", ce pacte soutien du projet qui incite les aménageurs et les maîtres d'ouvrage à massifier l'usage du bois dans la construction. Or cette généralisation du bois n'est pas sans poser problème, notamment la question de son approvisionnement. Il y a un manque criant de cette matière première, au niveau local en tout cas, et cela suscite une pression sur les stocks qui finit par générer un véritable marché spéculatif sur ce matériau. Le maillage est inégal et insuffisant sur le territoire français en termes de lieux de première et de seconde transformations du bois en produit utilisable pour la construction. Ce maillage inégal et insuffisant impose trop souvent un approvisionnement européen, voire international, qui devient par-là contre-productif.

En revanche, le bois employé pour la rénovation thermique de la Maison des Canaux est triplement vertueux : d'une part, parce qu'il est entièrement issu du réemploi, d'autre part parce qu'il est travaillé à partir de la réutilisation de tissus voués à la déchèterie, et enfin parce qu'il met au jour une technique locale, traditionnelle et néanmoins remise aux normes de sécurité contemporaine.

Nous espérons qu'un tel exemple essaiera plus largement pour la rénovation thermique des bâtiments parisiens.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame TIMSIT.

Pour vous répondre, M. Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la conseillère. Je partage également l'intégralité de tous vos propos.

Je tiens vraiment à saluer ce projet de délibération qui marque un très beau projet, un superbe projet que nous avons porté ensemble avec la Maison des Canaux et avec mon collègue Florentin LETISSIER.

Vous l'avez dit, un sujet particulier dans cette rénovation a été la maximisation de l'utilisation du réemploi. Il y a eu un travail exceptionnel de la maîtrise d'ouvrage, de la DLH, notre Direction du Logement et de l'Habitat. Je tiens particulièrement à saluer Isabelle LARDIN qui est notre Mme Réemploi au sein de notre administration, qui fait partie de la DLH, et l'association "Les Canaux", les équipes de maîtrise d'œuvre - je pense en particulier à l'engagement très fort de Clara SIMAY, l'architecte de l'équipe de "Grand Huit Architecture" -, ainsi que toutes les entreprises sur le chantier. Cela a été une vraie émulation.

Nous avons vraiment poussé au maximum, comme vous l'avez dit, tous les dispositifs possibles en matière de réemploi, en formant en même temps des compagnons au réemploi des matériaux. C'est vraiment un beau projet de formation qui est né avec ce projet et qui viendra se prolonger, cette expérience de formation des artisans aux métiers du réemploi, sur d'autres chantiers. Donc, vraiment quelque chose d'emblématique en matière de réemploi.

En ce qui concerne vos propos sur le bois, nous en sommes bien conscients. Nous travaillons d'ailleurs avec l'interprofession "FIBois", la Fédération du bois, pour travailler à maximiser l'utilisation du bois en réemploi et des "origine France" pour minimiser le bilan carbone. Dans nos appels d'offres, nous travaillons à développer au maximum le type de clauses qui nous permettent d'aller en ce sens, mais il y a effectivement des problèmes dans la filière du bois en France, qu'il est nécessaire de faire évoluer, pour que cette matière première essentielle puisse remplacer au maximum, pour ce qui est des ossatures des bâtiments, le béton à l'avenir.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BAUDRIER.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 93.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2022, DLH 93).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la réhabilitation Plan Climat Energie 10, cour de la Métairie par "Habitat Social Français" (HSF).

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons à l'examen d'un vœu non rattaché. Il s'agit du vœu n° 77 relatif à la réhabilitation "Plan Climat Energie" par H.S.F., Habitat Social Français, au 10, cour de la Métairie.

La parole est tout d'abord à M. François-Marie DIDIER, pour le groupe Changer Paris.

M. François-Marie DIDIER. - Merci, Madame la Maire.

Par ce vœu, je tiens une nouvelle fois à dénoncer et condamner la méthode des bailleurs sociaux de la Ville qui, après avoir voté au sein de ce Conseil, dans le cadre du "Plan Climat", des subventions pour la réhabilitation de logements, ne font pas les travaux et, plusieurs années après, exigent pour réaliser ces travaux qu'on surélève les bâtiments tout simplement pour que les bailleurs sociaux rentrent dans leur frais.

Alors, Jacques BAUDRIER va m'expliquer qu'on n'a pas assez de logements sociaux et que l'on fait cela pour faire face à la demande de logements sociaux. Mais c'est de la mauvaise foi ! Encore une fois, c'est évidemment un enjeu tout simplement économique.

Ce projet cour de la Métairie est un ensemble immobilier de 81 logements construits en 1987. On souhaite... En tout cas, H.S.F., le bailleur social, souhaite étendre, surélever et créer entre 13 et 29 nouveaux logements, évidemment avec la présence des habitants au moment des travaux. Tout cela est évidemment inacceptable : cela occasionnera des gênes visuelles, aucune étude d'impact n'a été réalisée pour ce projet.

Mon vœu est donc très simple. Il demande que la Ville de Paris engage des études d'impact liées à ce projet de surélévation au 10, cour de la Métairie, d'impact sur la structure de l'immeuble parce que c'est un vieil immeuble, sur les immeubles mitoyens, mais également sur les nuisances sonores qui seront liées aux travaux et les impacts environnementaux.

Ensuite, puisque nous avons voté les travaux de réhabilitation dans la précédente mandature dans le cadre du "Plan Climat" en 2015 - donc, sept ans après, rien n'a été fait ! - je demande que ces travaux soient faits au plus vite.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur DIDIER.

Pour vous répondre, M. Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le conseiller, vous avez le mérite de la constance - constance dans votre opposition à la création de logements sociaux.

Eh bien, oui, je vais vous répondre que ce projet de délibération est essentiel parce qu'il va nous permettre de créer de 13 à 29 logements sociaux. Cela répond à un besoin absolument impérieux. Nous avons toujours 250.000 demandeurs de logements sociaux à Paris, 750.000 à l'échelle de l'Ile-de-France. Il est absolument indispensable que nous utilisions toutes les opportunités pour créer du logement social. Par conséquent, s'opposer à la surélévation d'un bâtiment de deux étages d'un à deux étages supplémentaires, ce qui est quand même tout à fait modéré, nous semble tout à fait caricatural.

Pour répondre à la demande de logements sociaux, si nous ne faisons pas ce type de projet, qu'allez-vous proposer ? Construire des immeubles ailleurs, par exemple en banlieue ? Cela veut dire artificialiser des sols, ce qui serait en contradiction avec notre volonté de développer au maximum la pleine terre à Paris, mais aussi ailleurs dans la région, pour lutter contre les îlots de chaleur.

Vous allez nous proposer autrement de ne pas construire de logements sociaux ? Quel est le projet de société qu'il y a derrière ? Développer des bidonvilles par manque de logement ?

Ces projets de surélévation de logements sont exactement ce qu'il faut faire et H.S.F., le bailleur social qui dépend de la R.I.V.P., a bien raison de nous proposer ce projet. Ce n'est pas pour des impératifs économiques, mais pour répondre à une urgence sociale majeure : la demande de logement social.

Des projets comme celui-ci, il est impératif qu'il y en ait beaucoup, qu'il y en ait même des centaines, des milliers. C'est exactement ce qu'il faut faire.

Bien entendu, je refuse votre vœu.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BAUDRIER.

Avant d'en venir au vote, je suis saisie d'une demande d'explication de vote du groupe Paris en commun, portée par M. Thomas CHEVANDIER.

M. Thomas CHEVANDIER. - Merci, Madame la Maire.

Pour aller parfaitement dans le sens de ce qu'a rappelé M. BAUDRIER et peut-être préciser quelques points, d'une part, les travaux de réhabilitation thermique vont se faire à brève échéance.

D'autre part, vous dites dans votre vœu qu'il n'y a aucune concertation. Nous faisons un travail très précis avec le bailleur. Nous nous sommes déplacés plusieurs fois sur place, notamment avec l'adjointe en charge de l'urbanisme, Virginie DASPET, pour évaluer aussi les conséquences éventuelles du projet. Nous l'avons redéfini, notamment par rapport à la proposition initiale qui était celle du bailleur.

Et donc, nous nous dirigeons progressivement vers une solution qui, d'après nous, nous permettra de répondre à toutes les urgences : l'urgence sociale liée à la crise du logement, l'urgence écologique liée aussi à la préservation de la pleine terre et des îlots de fraîcheur.

Le projet qui est en train d'aboutir permettra de répondre à tous ces impératifs d'intérêt général.

Nous nous prononçons donc contre.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur CHEVANDIER.

Par acquit de conscience, Monsieur DIDIER, le vœu n° 70 est-il maintenu ?

M. François-Marie DIDIER. - En tout cas, je constate que M. BAUDRIER persiste dans sa mauvaise foi.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Monsieur DIDIER, je vous invite juste à m'indiquer si le vœu est maintenu ou non.

M. François-Marie DIDIER. - Dans le 20e, nous sommes déjà revenus sur une opération de surélévation qui était contraire aux demandes des habitants. Il faut faire la même chose...

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Pas d'explication de vote sur votre propre vœu !

M. François-Marie DIDIER. - ... au 10, cours de la Métairie.

Evidemment, je maintiens ce vœu qui nous semble tout à fait logique. C'est encore de mauvaise foi.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Très bien.

Nous en venons donc au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 77, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

2022 DDCT 16 - Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics pour 10 projets associatifs.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au projet de délibération DDCT 16. Il s'agit de soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et d'améliorer l'accueil des publics pour dix projets associatifs.

La parole est à M. Éric PLIEZ, pour le groupe Paris en commun.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Je tenais à intervenir sur ce projet de délibération qui permet de soutenir dix projets associatifs dans les 11e, 14e, 18e, 19e et 20e arrondissements. Ce sont pour l'essentiel des subventions d'investissement qui vont permettre d'améliorer les conditions de vie des habitants dans les quartiers populaires. Non seulement nous construisons et nous surélevons, mais en plus nous faisons des choses concrètes grâce à ces subventions qui vont permettre des aménagements de locaux pour des activités de cuisine solidaire, de soutien aux familles monoparentales, d'apprentissage du français ou encore pour lutter contre l'isolement des seniors.

Pour le 20e arrondissement, c'est un projet de délibération qui traduit notre stratégie de mobilisation des pieds d'immeubles vacants, notamment à Python-Duvernois, car ces pieds d'immeubles, comme vous le savez, sont voués à la démolition dans le cadre du N.P.N.R.U.

L'ambition que nous avons est donc d'utiliser tous les espaces disponibles de manière intercalaire pour développer l'activité associative, le service aux habitants, le lien social et améliorer le cadre de vie en attendant la restructuration globale de cette cité trop longtemps laissée à l'abandon, sur laquelle nous sommes présents en permanence.

Ainsi, l'association "La Lucarne" qui travaille sur l'accompagnement des jeunes de Python-Duvernois, sur le soutien scolaire et l'accès aux activités sportives, occupera des locaux situés au 41, rue Joseph-Python. Cela leur permettra d'assurer confortablement des permanences de soutien scolaire avec un soutien de 12.103 euros pour réaménager un local et l'équiper en matériel informatique.

De même, nous avons permis au "REFER" - vous savez, c'est le réemploi des instruments et de matériels divers - d'occuper, sur la période intercalaire, l'ancienne crèche située au 19, rue Henri-Duvernois pour la mise en place d'une ressourcerie éphémère. L'objectif de cette ressourcerie est de permettre la collecte des meubles dont les habitants concernés par les relogements souhaitent se débarrasser. Indirectement, cela évitera aussi les dépôts sauvages tout en permettant à ceux qui le souhaitent de se fournir en meubles et de s'en procurer à bas prix.

C'est aussi un projet de délibération qui va permettre d'améliorer la gestion du jardin partagé assurée par l'association "Tous Ensemble", qui a vu le jour en 2020 après le premier confinement et qui est entretenu avec soin par beaucoup d'habitants du quartier de Python, mais aussi plus largement des portes du 20e et de Saint-Blaise.

La Ville investit également en faveur de la signalétique des associations du quartier du Bas-Belleville. Il s'agit d'un projet porté par l'association "AGETA" et le collectif d'artistes de la Villa Belleville auquel nous tenons beaucoup, et qui a vocation à embellir, à donner une identité visuelle à ce quartier et donner par la même occasion plus de visibilité aux associations pour continuer à tisser des liens avec les habitants, notamment la Maison du Bas-Belleville ou encore "Mémoire de l'Avenir", "Savoir pour réussir", "Belleville Citoyenne" et la Villa Belleville, tout cela pour un montant de 24.000 euros.

Tous ces projets, et c'est ce que je voulais souligner, concourent à la revitalisation des quartiers populaires du 20e en s'appuyant sur les dynamiques associatives, sur la participation directe des habitants et sur l'accès aux droits.

Pour ces raisons, je vous invite à voter ce projet de délibération.

Merci.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme Carine ROLLAND au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire du 20e arrondissement, cher Éric PLIEZ.

La parole est évidemment à Anne-Claire BOUX pour vous répondre.

Madame la Maire ?

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je vous remercie, Monsieur le Maire du 20e arrondissement, cher Éric PLIEZ, pour votre intervention. En effet, ce projet de délibération vise à soutenir la rénovation des locaux associatifs dans les quartiers populaires afin d'améliorer l'accueil des publics.

L'objectif est triple : à la fois l'implantation d'associations dans des locaux qui sont mieux adaptés à leurs activités et à leurs publics, l'amélioration du fonctionnement des locaux existants pour un meilleur accueil du public et un meilleur service rendu, l'amélioration du cadre de vie à travers la mise en place de projets d'embellissement et de signalétique comme vous l'avez mentionné, de chantiers éducatifs qui impliquent les jeunes des quartiers concernés et tous les habitants et habitantes. Ces projets sont travaillés en lien avec les équipes de développement local que je salue et remercie pour leur travail.

Je tiens à souligner aussi qu'il y a une vraie complémentarité sur ces financements entre la Ville et les bailleurs sociaux pour amplifier ces actions au service des habitants et des habitantes. Ce travail doit être amplifié encore, mais il est important et doit être salué.

Enfin, ces projets sont travaillés en lien avec les mairies d'arrondissement et je vous remercie, Monsieur le Maire du 20e arrondissement, cher Éric, d'avoir cité tous ces projets portés par tant d'associations qui inventent la ville de demain pour répondre à leurs besoins, au service des habitants. Je remercie également votre premier adjoint, Maxime SAUVAGE, qui s'implique sur le terrain au quotidien.

Parmi ces actions, vous en avez cité de nombreuses, mais je tiendrai à revenir sur celles que nous menons à Python-Duvernois car nous savons à quel point les conditions y sont actuellement difficiles. Je voudrais souligner l'engagement collectif et réaffirmer cet engagement auprès des habitants de Python-Duvernois, cet engagement de l'ensemble de l'Exécutif pour porter ce projet de renouvellement urbain, un projet d'envergure nationale qui va réellement changer à la fois les conditions de logement et les conditions de vie des habitants. Ce projet est en effet un projet ambitieux à la fois de rénovation des logements, mais aussi de création d'un grand espace vert avec un parc qui aura des usages sportifs, des usages qui permettront aussi le lien social. C'est aussi toute une réflexion que nous avons autour de la santé avec la création d'un centre municipal de santé, autour de l'activité, de l'emploi, qui pourra aussi profiter aux habitants de Python-Duvernois.

Vous l'avez dit, Monsieur le Maire : nous n'attendons pas ce projet de renouvellement urbain pour agir. Dès maintenant, nous faisons ce que nous appelons de l'urbanisme transitoire avec l'association "La Lucarne" ou encore le "REFER", que ce soit dans une logique de réemploi avec le "REFER" ou d'accès aux droits, d'accompagnement scolaire, comme vous l'avez souligné, avec l'association "La Lucarne".

Nous engageons dès maintenant des actions pour améliorer le quotidien des habitants et des habitantes de Python-Duvernois.

Je vous remercie, Monsieur le Maire, d'avoir attiré notre attention sur ce projet de délibération et vous invite à le voter.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Anne-Claire BOUX.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 16.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2022, DDCT 16).

2022 DDCT 53 - Améliorer et développer des usages positifs sur l'espace public dans les quartiers populaires parisiens. - Subventions à 25 associations pour le financement de 26 projets.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDCT 53 et l'amendement technique n° 78. Il s'agit d'améliorer et de développer des usages positifs sur l'espace public - j'aurais écrit "dans l'espace public" - dans les quartiers populaires parisiens. Subvention à 25 associations pour le financement de 26 projets.

La parole est à Rudolph GRANIER.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Monsieur le Maire.

J'aurais écrit également "dans l'espace public" mais, vu comment vous vous occupez de l'espace public, on ne va pas vous demander non plus de vous occuper du français.

Ce projet de délibération signe vos méfaits et tous vos forfaits puisqu'il est clairement inscrit que, depuis 2018, vous êtes à la manœuvre pour dégrader l'espace public alors que vous écrivez l'inverse dans l'exposé des motifs de ce projet de délibération.

Pour vous citer, l'objet est : "la sensibilisation à la propreté" depuis 2018, "au développement durable" depuis 2018, "l'embellissement et la végétalisation pour valoriser les espaces" depuis 2018. Alors, j'aimerais quand même que vous ayez au moins l'honnêteté de regarder le résultat de vos travaux et de vos subventions.

Nous allons faire un parallèle assez simple, à travers ce projet de délibération, et je ne parlerai que du 18^e arrondissement que je connais très bien. Une première association qui est financée à hauteur de 3.000 euros pour le square Bashung... Evidemment, comme vous avez dépecé la DPE qui n'est plus capable d'intervenir, vous allez subventionner une association pour faire le travail à la place. Même chose pour les parcs avec une super brigade verte de 3.000 euros. Nous n'avons plus de DPE, nous n'avons plus d'agents qui sachent faire le travail ; vous avez le toupet de dire que c'est l'expertise des habitants, que vous allez solliciter en subventionnant.

Finalement, avec votre machine à subventions, que fait-on encore de mieux ? On subventionne une association qui fédère les associations subventionnées. C'est le cas des "Quartiers Solidaires".

Je ne sais pas jusqu'où cela s'arrêtera ! En tout cas, pour le plus grand malheur des Parisiens, on voit bien que l'espace public n'est pas tenu dans cette ville mais, par contre, que le robinet à subventions est largement ouvert.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire, je précise que nous nous abstiendrons évidemment sur cette subvention, tout comme sur l'amendement technique qui est proposé où ce sera également une abstention.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Rudolph GRANIER.

La parole est à Frédéric BADINA-SERPETTE.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vous rassure, Monsieur GRANIER, les agents de la DPE sont là et sont bien mobilisés sur le terrain. Nous renforçons même leurs moyens.

Nous voulions profiter de ce traditionnel projet de délibération sur l'occupation positive de l'espace public dans les quartiers populaires pour saluer le travail des associations qui sont citées et les remercier de tous ces projets et de ces animations qui viennent du terrain, qui sont loin d'être hors sol.

Quand on finance dans le 18^e, comme c'était le cas l'an dernier, "Home Sweet Môme" pour ses animations "Rue aux écoles", on contribue à la reconquête de l'espace public par les enfants.

Quand on finance aujourd'hui le "Carnaval Ô les masques !" organisé par "Quartiers Solidaires", on mobilise la créativité et l'imaginaire des habitants.

Quand on finance le projet de fresque, école des Poissonniers, en lien avec la "Fondation Léo-Lagrange" dont le siège se trouve juste à côté de l'école, on accompagne la mobilisation conjointe des acteurs du quartier pour animer l'espace public dans une portion de rue, aux portes de Paris, qui mérite à bien des égards que l'on s'intéresse aux acteurs associatifs qui ont fait le choix de s'y installer et qui sont volontaires pour proposer des choses.

Enfin, quand on finance les propositions d'animation autour du réemploi et du zéro déchet dans le 10^e ou le 13^e arrondissement par la Maison du Canal ou "Extramuros", on répond à la volonté des habitantes et des habitants de se saisir des enjeux liés à la réduction des déchets.

Nous avons besoin de la créativité de tous ces acteurs associatifs pour continuer à tisser du lien et rendre les habitantes et les habitants acteurs de la reconquête de l'espace public dans les quartiers "politique de la ville" et dans tous les quartiers de Paris évidemment, et ce en complémentarité avec l'action de la Ville et des agents. Tout cela n'est pas complètement incompatible. Bien au contraire, c'est très complémentaire.

C'est tout le sens du projet de délibération et je vous invite donc à le voter.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Frédéric BADINA-SERPETTE.

La parole est à Alice COFFIN.

Mme Alice COFFIN. - Mon collègue Frédéric BADINA-SERPETTE a tout dit et très bien dit, comme d'habitude. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Anne-Claire BOUX pour vous répondre.

Madame la Maire, c'est à vous.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je vais repréciser l'objet du projet de délibération.

Ce projet de délibération vise à se réapproprier l'espace public et à faire de l'occupation positive de l'espace public selon différentes thématiques qui peuvent être "renforcer le lien social", mais aussi, comme vous l'avez dit, les enjeux autour de la transition écologique comme "sensibiliser à la propreté", au tri, ou associer les habitants à de nouveaux aménagements dans l'espace public.

Cependant, une fois ces enjeux partagés, je pense que nous n'avons pas la même interprétation, mais peut-être que cela vient du fait que vous ne connaissez pas les projets de ces associations.

Quand vous parlez du projet au square Bashung porté par "La Goutte Verte", celle-ci ne vient pas faire de l'entretien du square Bashung. Ils viennent faire des projets de médiation.

Ils viennent faire des projets de médiation !

Ils émanent de nous, les projets de délibération, donc...

Est-ce que, à chaque fois, vous allez me couper la parole ? C'est vraiment systématique.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Non, mais écoutez, on ne s'interpelle pas directement, comme cela, dans l'hémicycle ! Vous procéderez à une lecture conjointe ultérieurement.

Anne-Claire BOUX a la parole, et elle seule.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

L'entretien, c'est la DPE qui le fait. L'objectif de "La Goutte Verte" est de créer un nouveau projet autour de jardins partagés pour faire de la médiation sociale. Est-ce que, là, c'est plus clair pour vous ?

En même temps, j'ai envie de dire, si vous veniez en 5e Commission et que vous me posiez des questions, je pourrais vous répondre. En fait, les Commissions, elles ont une utilité !

Depuis le début de ce mandat, on ne m'a jamais posé une seule question en Commission. Jamais ! Jamais, jamais ! Par contre, pour faire le spectacle dans l'hémicycle, il y a du monde ! Moi, je préférerais qu'on travaille en Commission.

Pour ce qui concerne "Quartiers Solidaires", c'était un carnaval organisé par plusieurs associations. Je ne vois pas le rapport avec la dégradation de l'espace public. Le résultat...

Eh bien, montrez-le moi, le résultat !

Je suis désolée, il n'y a pas de faits !

Je vous remercie.

Et je vais en profiter...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Anne-Claire BOUX, finissez votre intervention. Ne partez pas dans un dialogue. Merci.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - ... pour répondre à mon collègue Frédéric BADINA-SERPETTE et le remercier d'avoir attiré l'attention sur toutes les actions au service des habitants qui sont portées, que ce soit par "Home Sweet Môme" avec les "Rues aux enfants" qui rassemblent de nombreux parents et enfants autour de jeux dans l'espace public, avec une piétonisation régulière de l'espace public, rue Richomme, qui est devenue un lieu de rendez-vous pour les familles ; ou encore, comme vous l'avez dit, la fresque murale de Léo-Lagrange qui permettra

d'embellir les abords de l'école Poissonniers ; ou encore pour parler de la transition écologique avec, bien entendu, l'association "Extramuros" qui, avec des ateliers de menuiserie et de réemploi, permet de sensibiliser aux déchets, au réemploi et, par la même occasion, de réduire - c'est l'objectif - le nombre d'encombrants dans l'espace public.

Toutes ces actions sont indispensables et nous continuerons à les soutenir.

C'est pour cela que je vous invite, je l'espère, à changer d'avis et à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 78 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 78 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 53 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est donc adopté. (2022, DDCT 53).

2022 DDCT 54 - Actions en faveur des jeunes des quartiers populaires. - Subventions à 22 associations.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Sur le projet de délibération DDCT 54 - actions en faveur des jeunes des quartiers populaires, avec des subventions à 22 associations -, il y a un amendement technique n° 79 de l'Exécutif qui vous a été transmis.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 79 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 79 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 54 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2022, DDCT 54).

2022 DDCT 55 - Actions en faveur du "sport pour tous" dans les quartiers populaires.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 55 : actions en faveur du sport pour tous dans les quartiers populaires.

La parole est à Rudolph GRANIER.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Sans surprise et sans plus de suspens, le groupe Changer Paris votera bien évidemment pour ces actions en faveur du sport pour tous dans les quartiers populaires de la Capitale, le sport ayant pendant longtemps été considéré comme une activité et un loisir réservés aux classes les plus aisées. La pratique sportive est essentielle pour les jeunes, d'autant plus dans les quartiers populaires car elle représente un outil d'éducation, de transmission en faveur duquel nous sommes évidemment. En effet, à travers le sport, les jeunes acquièrent de nombreuses valeurs comme la persévérance, la détermination, l'esprit d'équipe, la ponctualité. Ces valeurs sont primordiales car elles constituent un savoir-être nécessaire et essentiel dans la vie quotidienne et citoyenne, mais aussi dans le monde professionnel.

Le sport représente un levier d'intégration sociale en structurant le temps libre des jeunes et en créant un nouveau lien de confiance entre le jeune et l'adulte. Ainsi, c'est un moyen important pour lutter contre la délinquance.

Ces actions et subventions sont honorables et essentielles. Néanmoins, depuis quelques mois et depuis quelques années, nous voyons se multiplier des subventions accordées à des associations promouvant des actions en non-mixité ou réinterrogeant la place de la femme dans les quartiers populaires. Au-delà de ces actions...

Oui, la première partie pouvait trop vous plaire ; il fallait...

Au-delà de ces actions qui sont sûrement nécessaires, nous pouvons nous interroger sur le besoin grandissant de séparer les hommes des femmes dans la société, dans les quartiers populaires. Est-ce par compensation d'une mise à l'écart de la place de la femme dans la société pendant des décennies ou est-ce par de nouvelles discriminations subies par celles-ci dans les quartiers ? La question est posée.

Promouvoir le sport pour tous, c'est aussi promouvoir les valeurs du sport, celles de l'ouverture au-delà des différences. Le sport, c'est apprendre à connaître et respecter son prochain. C'est pourquoi nous nous interrogeons sur la multiplication de cette mise à l'écart, de cette séparation entre les hommes et les femmes dans le milieu du sport, dans ces subventions que vous accordez.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Rudolph GRANIER.

La parole est à Anne-Claire BOUX, pour vous répondre.

Madame la Maire ?

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Chers collègues, cher Rudolph GRANIER, sur le début, en effet, nous étions d'accord.

L'objectif de ce projet de délibération est en effet de soutenir la pratique sportive dans les quartiers populaires à destination de tous les jeunes - les jeunes femmes comme les jeunes hommes - et il est en effet nécessaire d'appuyer le fait que le sport est un vecteur d'émancipation, de vivre-ensemble et de lien social.

Par contre, oui, nous favorisons la pratique sportive...

Aujourd'hui, dans les clubs sportifs, il y a moins de pratique féminine. Donc, oui, nous faisons des actions pour encourager la pratique féminine. Par contre, je ne comprends pas le sujet de non-mixité parce que ce n'est quand même pas nous qui avons inventé le fait qu'il y ait des équipes féminines et des équipes masculines dans le sport... Là, je ne sais plus !

J'aimerais bien vous répondre, mais j'avoue que je ne comprends pas l'argument. Si vous voulez remettre en question les championnats de sport masculins et féminins au niveau national, voilà... Je ne vois pas le lien avec les débats en Conseil de Paris aujourd'hui mais, si vous voulez porter ce sujet au niveau national, allez-y ! Pourquoi pas, la grande mixité du sport... Nous aurons peut-être bientôt une Coupe du monde de foot mixte, pourquoi pas ?

En tout cas, pour ce qui concerne ce projet de délibération, je renouvelle mon soutien à tous les clubs sportifs qui ont été durement frappés par la crise du Covid, voyant leur nombre de bénéficiaires diminuer, et nous continuerons à les soutenir pour qu'ils puissent prendre toute leur place dans les quartiers populaires.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Anne-Claire BOUX.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 55.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2022, DDCT 55).

2022 DDCT 59 - Appel à projets "Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République". - Subventions à 79 associations pour le financement de 92 projets dans les quartiers populaires parisiens.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 59 : appel à projets "Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République". - Subventions à 79 associations pour le financement de 92 projets dans les quartiers populaires parisiens.

La parole est, si j'ose dire, à nouveau à Rudolph GRANIER.

M. Rudolph GRANIER. - La prise de parole a été retirée, Monsieur le Maire, à l'instant.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous en prie.

La parole est à Sylvain RAIFAUD.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je voulais profiter de ce projet de délibération pour remercier Anne-Claire BOUX et Jean-Luc ROMERO-MICHEL pour tout le travail qui a été fait sur la question des valeurs de la République et de la promesse républicaine. Ce travail n'est pas terminé et il est heureux que l'Exécutif de Paris soit engagé sur ces questions.

Je voulais aussi souligner l'ampleur des actions qui sont proposées au travers de ce projet de délibération et la diversité, le nombre d'associations engagées. Il est très impressionnant de voir tout ce travail qui est fait.

Je crois qu'il est important de souligner le fait que ce travail doit être fait en coopération avec l'ensemble des associations qui le souhaitent pour être au plus près des personnes, au plus près des jeunes en particulier, pour réfléchir à ces questions de valeur républicaine, de laïcité.

C'est un travail absolument essentiel qui est fait ici. Voilà tout ce que je voulais dire.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Sylvain RAIFAUD.

La parole est à Anne-Claire BOUX pour vous répondre.

Madame la Maire, c'est à vous.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, mon cher collègue Sylvain RAIFAUD, pour le soutien que vous apportez à ce projet de délibération.

Les projets soutenus par cet appel à projets jouent en effet un rôle essentiel pour répondre à la promesse républicaine et faire vivre les valeurs de la République, un sujet qui nous tient à cœur en particulier avec mon collègue Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

Ces projets donnent une place prépondérante à l'échange, au débat, à la déconstruction des préjugés. Ils permettent aux participants et aux participantes, en particulier aux jeunes, de partager collectivement des questionnements porteurs de sens, de s'inscrire dans des dynamiques citoyennes. Ils permettent aussi d'apporter des éléments de compréhension sur la liberté d'expression, le décryptage de l'information, et renforcent nos actions pour une meilleure appropriation des valeurs républicaines.

Je tenais à remercier toutes les associations qui s'engagent dans cet appel à projets "Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République" car nous savons que notre société est fracturée et divisée. C'est sur le terrain que nous devons continuer à combattre pour remettre du lien social, de la tolérance, pour faire société.

Je suis donc très fière de porter ce dispositif et vous invite à le voter.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 59.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est donc adopté. (2022, DDCT 59).

2022 DLH 96 - Location de divers lots de copropriété dans l'immeuble 96, rue d'Alleray (15e) à Elojé-SIEMP. - Avenant à bail emphytéotique.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 96 et l'amendement technique n° 80. Il s'agit de l'allocation de divers lots de copropriété dans l'immeuble du 96, rue d'Alleray dans le 15e arrondissement à Elojé-SIEMP. C'est un avenant à bail emphytéotique.

La parole est à Florian SITBON.

M. Florian SITBON. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vais revenir à l'occasion de ce projet de délibération sur les termes qui ont été employés par mon collègue, malheureusement qui n'est pas là, Grégory CANAL en conseil d'arrondissement, termes que je ne peux laisser passer puisqu'il a qualifié cette opération, et c'était la deuxième fois qu'il le faisait, de "préemption rapace".

"Préemption rapace", c'est le terme qui est martelé par la droite du 15e pour notre politique de préemption. C'était la deuxième fois qu'il était utilisé ce terme.

Ce terme, on ne peut pas le laisser passer parce qu'il sous-entend que la préemption serait un vol. Or, évidemment, ni le propriétaire ni la personne qui prévoyait d'acheter le bien ne sont volés dans le cadre de la préemption puisque, je le rappelle, la préemption est un droit permettant aux collectivités d'acquérir en priorité des biens à la vente pour mener des projets d'intérêt général. Pour préempter, donc, il faut bien que le propriétaire soit vendeur. Il n'est donc pas volé.

Concernant le prix, nous préemptons généralement au prix de vente affiché par le vendeur. Donc, le propriétaire n'est pas volé et le putatif acheteur non plus. Il peut évidemment être attristé si son opération ne se fait pas, mais il retrouve évidemment les sommes engagées lors de la promesse de vente.

En revanche, la préemption permet, ne vous en déplaise, de créer du logement social, et donc de la mixité sociale.

Concernant plus spécifiquement cette opération du 96, rue d'Alleray, il s'agit d'un immeuble qui avait été ciblé il y a très longtemps pour des besoins liés à la voirie parisienne, ce qui a entraîné l'acquisition au fil de l'eau de lots mis à la vente. Les besoins ayant évolué, il est désormais décidé, depuis de nombreuses années, de poursuivre l'acquisition quand cela est possible, quand des lots sont mis à la vente sur cette adresse, pour en faire du logement social familial géré par Elogie-SIEMP.

Ce projet de délibération suit donc bien cet objectif, et n'est donc pas rapace. Il s'agit de lots gérés par la Ville qui sont transférés à Elogie-SIEMP pour y réaliser neuf logements sociaux à destination de familles populaires et de classes moyennes.

En revanche, sur le marché immobilier, il y a des agissements rapaces, on le sait. Pour de bon, ceux-là ! Ce sont ceux des marchands de sommeil, ce sont ceux qui s'opposent ou veulent contourner l'encadrement des loyers et ce sont ceux qui soustraient du marché des logements pour faire du Airbnb.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Très bien...

Merci.

C'est la fin de l'intervention ? D'accord. J'ai été un peu pris de court !

La parole est à Ian BROSSAT, bien sûr, pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je rejoins tout à fait ce que vient de dire Florian SITEBON. Ce projet de délibération nous permettra de produire neuf logements sociaux dans le 15^e arrondissement, ainsi qu'un local en pied d'immeuble géré par le bailleur.

Je vous invite à voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 80 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 80 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 96 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2022, DLH 96).

2022 DLH 97 - Modification et octroi de garanties d'emprunts pour le financement de 6 programmes de création et de rénovation de logements sociaux demandée par ICF Habitat "La Sablière".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 97 : modification et octroi de garanties d'emprunts pour le financement de six programmes de création et de rénovation de logements sociaux demandée par ICF Habitat "La Sablière".

La parole est à Rudolph GRANIER.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour ce projet DLH 97, je serai rapide. Il concerne deux programmes : le 92, rue des Poissonniers et Chapelle/International. Nous n'avons aucune difficulté sur le 92, rue des Poissonniers. C'est une résidence étudiante, donc un établissement qui est géré, donc nous voterons pour.

Par contre, nous critiquons toujours, et vous le savez, le caractère déséquilibré de Chapelle/International, donc nous votons contre : avec 45 % de logements sociaux, 45 % de libre et 10 % de loyers intermédiaires dans une zone qui n'est pas classée en déficit de logements sociaux.

Pour une cohérence de groupe, nous nous abstenons sur ce projet de délibération.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Rudolph GRANIER.

La parole est à Ian BROSSAT, pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci.

En réalité, il s'agit, à travers ce projet de délibération, de plusieurs opérations de logements sociaux : cinq opérations de logements sociaux qui sont portées par ICF "La Sablière", trois opérations de construction neuve et deux rénovations.

Pour ce qui concerne le 18e arrondissement dont Rudolph GRANIER vient de parler, deux opérations. Une première, la construction neuve de 33 logements sociaux à Chapelle/International, avec une répartition équilibrée : 11 P.L.A.-I., 13 PLUS et 10 P.L.S., donc exactement ce que nous avons décidé dans le cadre de notre programme local de l'habitat.

Par ailleurs, la création d'une résidence étudiante composée de 70 logements au 92, rue des Poissonniers.

Donc, deux belles opérations équilibrées qui nous permettent à la fois de produire du logement abordable pour des familles et pour des étudiants, exactement ce dont nous avons besoin.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, cher Ian BROSSAT.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 97.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DLH 97).

2022 DLH 101 - Location de l'immeuble 25-27, rue de Constantinople (8e) à Elogie-SIEMP. - Promesse de bail emphytéotique.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 101 : location de l'immeuble 25-27, rue de Constantinople dans le 8e arrondissement à Elogie-SIEMP. C'est une promesse de bail emphytéotique.

La parole est à la maire du 8e arrondissement, chère Jeanne d'HAUTESERRE.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, voici un dossier qui m'est particulièrement cher et sur lequel je me permets de redonner quelques éléments de contexte pour éclairer notre Assemblée.

Le quartier Europe est le plus dense du 8e arrondissement et de nombreuses familles ont fait le choix d'y résider. Par conséquent, les écoles maternelles et élémentaires sont aujourd'hui saturées malgré une baisse des effectifs scolaires dans la Capitale. Ces établissements sont implantés dans des bâtiments à la vétusté avancée même si, depuis six ans, un plan de rattrapage des investissements non réalisés depuis trente ans, permet aujourd'hui d'accueillir enfants et enseignants dans de meilleures conditions.

La transformation de l'immeuble du 26, rue de Saint-Pétersbourg menée au cœur de ce quartier Europe n'a pas abouti à la création d'une école. Le foncier étant particulièrement rare dans l'arrondissement, aussi ai-je souhaité que l'aménagement de ce site du 25-27, rue de Constantinople intègre la construction d'une école polyvalente de huit niveaux, ce qui est aussi la volonté de l'Exécutif municipal. L'opération pilotée par Elogie-SIEMP comprend également 52 logements sociaux dont je souhaite qu'ils soient prioritairement attribués à des enseignants, mais aussi à des agents de la Ville de Paris, policiers municipaux, personnels des crèches et de la propreté. La répartition de la typologie des logements sociaux tient compte de cette volonté, partagée avec Ian BROSSAT, adjoint en charge du logement, ici présent. La pandémie a effectivement montré la nécessité que les agents en première ligne puissent être logés au plus près de leur lieu de travail.

Par ailleurs, la Caisse des écoles du 8^e arrondissement y implantera une cuisine de production pour 630 repas quotidiens. Notre arrondissement a en effet la particularité d'avoir maintenu des sites de production dans la plupart des établissements permettant ainsi aux enfants de bénéficier de repas de qualité, produits à partir de denrées brutes, de plus en plus locales et durables.

Ces rappels ayant été faits, j'en viens au sujet précis du projet de délibération. Il s'agit de prendre en compte l'impact de la pandémie que l'on connaît sur tous les chantiers publics ou privés. Chaque chantier de dépollution d'un site présente un aléa assez important et il n'est pas original de constater un dépassement des coûts pour ce terrain qui était occupé par un garage. Ces crédits ne représentent qu'une petite partie du budget global de l'opération évaluée à 34 millions d'euros, acquisition foncière et travaux compris.

La dépollution du site est désormais achevée et le travail d'élaboration du permis de construire est en cours. Il faut en effet s'assurer que les besoins des enseignants et de la Caisse des écoles soient parfaitement intégrés tout comme les dernières normes, notamment en matière de faible impact carbone. Le permis devrait être délivré courant 2023 et la livraison des bâtiments pourrait intervenir d'ici la fin de la mandature.

Je ne doute pas que vous allez voter ce projet de délibération et vous en remercie, mes chers collègues.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Vincent BALADI a la parole.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, pour la rue de Constantinople, tout a été très bien dit par Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8^e.

Je voudrais juste compléter et intervenir par rapport à ce qui a été dit tout à l'heure par Alice TIMSIT sur la filière bois, parce qu'il s'agit bien de la filière bois dans la construction de logements sociaux.

Il y a un vrai sujet par rapport à cette filière bois. Nous avons été en mission d'information et d'évaluation sur la Seine et nous nous sommes rendu compte qu'au Havre les grumes de bois, donc ces immenses troncs d'arbre, étaient chauffées à 90 degrés et partaient en Chine faire 8.000 kilomètres, et revenaient. Il y a donc un vrai sujet pour avoir une filière bois en France écologique. C'est un vrai sujet. Je voulais donc en parler et compléter cela.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Vincent BALADI.

La parole est au président Émile MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, à mon tour, au nom du groupe Ecologiste, de vous féliciter et de féliciter Elogie-SIEMP et Ian BROSSAT pour cette très belle opération, et la maire du 8^e évidemment qui l'a accompagnée depuis le début. Merci !

Elle est exemplaire à plusieurs égards. D'abord, nous sommes sur une transformation de garage et de bureaux en logements sociaux. C'est exactement ce qu'il faut faire à Paris. Nous sommes dans un arrondissement aisé et nous créons de la mixité sociale. Ici aussi, c'est exactement ce qu'il faut faire à Paris. Nous sommes dans une opération où la Ville prend du foncier au privé pour pouvoir en faire une opération de logements sociaux, c'est-à-dire tout l'inverse de ce que l'on a fait avec les "Réinventer Paris" où on a cédé du foncier de la Ville au privé pour qu'il fasse très peu de logements sociaux et beaucoup de bureaux. Là aussi, c'est exemplaire.

Il y aura peut-être une pointe de divergence avec vous, Madame la Maire, si vous m'y autorisez, sur la priorisation de ces logements sociaux à un certain type de population d'agents qui font un travail tout à fait formidable. Il est tout à fait normal que, comme tous ceux qui peuvent y prétendre, ils puissent avoir un logement social. Mais pourquoi "en priorité" ? Il y a peut-être, à côté, des personnes dans un besoin plus important. Il y a peut-être des personnes qui ont des revenus plus faibles, il y a peut-être des personnes qui sont plus proches du lieu de travail. C'est pour cela que nous avons mis en place tout un système de procédures objectives avec une cotation et des commissions qui font très bien leur travail. Je pense qu'il faut se reposer sur ce système qui fonctionne, qui crée de l'objectivité et de l'équité entre tous ceux et toutes celles qui souhaitent accéder aux logements sociaux.

Sur ce point, nous pensons qu'il faut rester dans le droit commun de la Ville de Paris qui fonctionne, que l'on peut certainement améliorer ici ou là, mais qui fonctionne globalement, et qui permet, encore une fois, de créer de l'équité.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup pour toutes ces interventions si consensuelles.

La parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci.

Merci aux trois intervenants et intervenante qui viennent d'aborder cette adresse : le 25-27, rue de Constantinople dans le 8^e arrondissement.

Projet de délibération qui, comme l'a rappelé Émile MEUNIER à l'instant, résulte d'une préemption de la Ville de Paris. C'est une opération, Jeanne d'HAUTESERRE l'a dit, tout à fait exemplaire pour deux raisons. D'abord, parce qu'elle va nous permettre de faire du logement social dans le 8e arrondissement. Pas un peu, mais beaucoup : 52 logements sociaux à cette adresse. Nous nous en satisfaisons parce que nous avons cet objectif de rééquilibrage du logement social. Il est vrai que le 8e arrondissement fait partie des arrondissements qui en comptent le moins malgré la bonne volonté de Jeanne d'HAUTESERRE et le volontarisme de la Ville de Paris. Et donc, avec cette opération, nous contribuons à rattraper notre retard.

Deuxièmement, parce que c'est une très belle transformation. C'était un garage automobile, c'étaient aussi des bureaux que nous allons transformer en habitation.

Très heureux que nous puissions avancer sur cette adresse avec du logement social équilibré - les trois catégories de logements sociaux seront représentées - et évidemment une partie des logements sociaux reviendront à des agents de la Ville, comme sur chaque adresse, comme vous le savez, puisqu'une part des logements sociaux de la Ville est de toute façon dédiée spécifiquement à nos agents, ce qui est parfaitement naturel et normal.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 101.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DLH 101).

2022 DLH 104 - Location de l'immeuble 74, rue Notre Dame de Nazareth (Paris Centre) à Elogie-SIEMP. - Bail emphytéotique.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 104 : location de l'immeuble du 74, rue Notre-Dame-de-Nazareth, Paris Centre, à Elogie-SIEMP. C'est un bail emphytéotique.

Léa VASA s'est inscrite.

Mme Léa VASA. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Encore une fois, dans ce Conseil, nous allons voter, et nous nous en réjouissons, la création de nombreux logements sociaux, et ce dans des quartiers, comme le disait Émile MEUNIER avant moi, peut-être plus aisés et plus centraux. Ce sont vraiment de bonnes nouvelles qui vont dans le bon sens du rééquilibrage territorial. Tout le monde y met du sien ; nous le saluons.

Sur cette opération particulièrement, au 74, rue Notre-Dame-de-Nazareth, la programmation va être conforme à ce que nous faisons habituellement, donc à peu près au tiers pour chaque catégorie de logements sociaux, des plus modestes aux plus élevés, aux plus intermédiaires, dirons-nous.

Il est vrai que c'est un arrondissement dans lequel, depuis plusieurs années, nous produisons ce genre de ventilation - à chaque fois, au tiers pour chaque catégorie de logements sociaux - alors que ce sont des arrondissements dans lesquels nous avons besoin de faire revenir des classes très populaires, des foyers modestes. Là où nous avons réussi, dans certains quartiers très populaires, à nous autoriser à faire venir plutôt des catégories intermédiaires, est-ce que dans les quartiers inversement un peu plus aisés, nous ne pourrions pas nous donner aussi l'opportunité de faire venir un peu plus de catégories plus populaires pour rééquilibrer et vraiment travailler sur la mixité sociale dans ces quartiers ?

Je rappelle aussi, mais nous le faisons régulièrement, que l'écrasante majorité des demandeurs de logements sociaux relève des catégories les plus modestes qui pourraient donc prétendre à des logements que l'on appelle P.L.A.-I.

Je vous remercie beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Léa VASA.

La parole est à Aurélien VÉRON.

M. Aurélien VÉRON. - Monsieur le Maire, une fois de plus, la Mairie préempte un immeuble d'habitation pour le retirer du marché du logement privé et le convertir en logements sociaux alors qu'un promoteur aurait parfaitement pu le mettre en location avec des tarifs encadrés et soulager le marché du logement à Paris.

La Ville paiera environ 15.000 euros du mètre carré, coût final, là où "MeilleursAgents.com" estime le prix du mètre carré autour de 10.500 euros du mètre carré.

Une fois de plus, la Mairie fait financer cette acquisition en forçant les bailleurs sociaux à s'endetter davantage. C'est la fameuse technique des loyers capitalisés qui s'arrêtera cette année parce que je crois que l'abus a atteint ses limites : 1,5 milliard d'euros de dettes cumulées qui ne figurent pas au bilan de la Mairie de Paris, des recettes qui financent des dépenses courantes plutôt que des investissements. Bref, une combine financière, autorisée mais immorale, qui permet d'échapper au calcul des 7,5 milliards de la dette de la Ville de Paris. D'ailleurs, ce n'est pas par hasard que Bercy vous a sommé de cesser cette année cette pratique immorale.

La nouveauté, c'est que vous avez peut-être enrichi le vendeur en lui rachetant son bien à un prix exceptionnel : 4,4 millions pour 444 mètres carrés avant la prise en compte des travaux de 2.175.000 euros supplémentaires, soit presque 5.000 euros par mètre carré de travaux. C'est considérable !

Soit l'immeuble est une ruine - mais il ne me semble pas, en passant devant et en voyant les images - soit vous faites faire la "déco" par Jacques GARCIA !

Si c'était une ruine, pourquoi payer 10.000 euros du mètre carré au revendeur, pas loin de la valeur finale du mètre carré présentée par les agents immobiliers locaux ? Je m'interroge sur ces montants engloutis par la Mairie de Paris.

Dette planquée, renforcement de la spéculation immobilière et rachat à un prix excessif : vous faites le Grand Chelem.

Pour le groupe Changer Paris, c'est non.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Ian BROSSAT, Monsieur le Maire, pour répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Oui, d'abord, pour dire que je suis très heureux de présenter ce projet de délibération qui va nous permettre de réaliser au 74, rue Notre-Dame-de-Nazareth dix logements sociaux à destination des familles dans un arrondissement qui en manque. Je crois que tout le monde devrait s'en réjouir. Il y aura évidemment des travaux comme nous le faisons systématiquement.

Je voudrais répondre à Léa VASA. J'entends tout à fait ce qu'elle dit. Il est vrai qu'ici nous avons fait le choix de 30 % de P.L.A.-I., 40 % de PLUS, 30 % de P.L.S. Globalement, dans des arrondissements comme ceux-là, notre tendance est effectivement plutôt à faire du logement social et très social. En l'occurrence, une petite part est dédiée aux classes moyennes à travers le P.L.S. Mais enfin, si on regarde les opérations que nous avons réalisées dans cet arrondissement globalement, nous avons malgré tout mis l'accent sur le social et le très social.

Pour ce qui concerne M. VÉRON, le problème est que son intervention repose sur un fait qui n'est pas avéré puisqu'il ne s'agit pas d'une préemption, mais d'une acquisition à l'amiable. Tout son raisonnement ne tient donc pas.

Je vous invite à voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 104.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DLH 104).

Je vous propose de suspendre la séance. Elle reprendra à 14 heures 30.

Bon appétit !

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures trente minutes, sous la présidence de M. Patrick BLOCHE, adjoint).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Chers collègues, je vous propose de reprendre la séance.

2022 DU 64 - Cession à la Foncière de la Ville de Paris d'un immeuble 28, rue Cavé (18e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous allons commencer en examinant le projet de délibération DU 64 : cession à la Foncière de la Ville de Paris d'un immeuble 28, rue Cavé dans le 18e arrondissement.

La parole est à Rudolph GRANIER.

M. Rudolph GRANIER. - Je vous remercie, Monsieur le Maire. Je souhaite attirer votre attention sur ce dossier, puisqu'il concerne le 28, rue Cavé qui va être réuni avec le 30, rue Cavé, qui avait fait l'objet de plusieurs

délibérations précédemment, et je tiens naturellement à associer à mes propos Éric EHLERS, qui évoquait ce point en conseil d'arrondissement la semaine dernière.

En réalité, je souhaite surtout mettre en avant la possibilité de construire plus de deux étages sur les parcelles du 28 et du 30, rue Cavé, et cela par le jeu combiné de deux éléments forts.

Tout d'abord, le P.A.D.D., et les débats sur les orientations générales engagés par le Conseil de Paris en novembre 2021 doivent être rappelés ici, et ces éléments sur lesquels nous avons débattu déterminent le règlement du futur P.L.U. bioclimatique, et prévoient bien l'interdiction de surélever ce que vous appelez de manière abusive des dents creuses.

Deuxième élément, c'est l'obligation du Maire de surseoir à statuer sur toutes les décisions d'urbanisme, en l'occurrence le permis de démolir le 28 et de construire en R+5 sur le 28 et le 30, qui pourrait compromettre l'application du futur P.L.U. que j'évoquais avec vous.

Le tout, chers collègues, est renforcé par le vœu des écologistes amendé par l'Exécutif et voté en novembre 2021 avec une solide majorité, qui vient confirmer l'ensemble de ce processus du sursis à statuer. Le projet de délibération sur le 28, rue Cavé comme celui sur le 30 que nous avons déjà contesté tente en somme un passage en force, puisque vous dites, "on a préempté pour construire des R+5, on ne va pas rencontrer d'obstacle au niveau des autorisations d'urbanisme", en l'espèce cela ne saurait nous satisfaire.

Un dernier point de conclusion, c'est en réalité là aussi l'incohérence une nouvelle fois de la majorité socialiste écolo-communiste que nous avons devant nous, puisque dans vos prises de parole, vous dites vouloir lutter contre les îlots de chaleur urbains, et pourtant vous densifiez, vous bétonnez dès que vous le pouvez. En surélevant le moindre immeuble de bas étage et les dents creuses, l'Exécutif a tendance à prolonger les rues en ligne droite et contribue à la création des îlots de chaleur. Toutes les préconisations des experts portent sur les variations de hauteur, sur l'idée de casser la régularité des immeubles, voire de planter des arbres pour avoir un peu d'air frais et on ne va pas vous en demander beaucoup plus.

En l'occurrence, Monsieur le Maire, pour continuer nos positions sur la délibération DLH 249 le 6 décembre 2021 et sur la délibération DU 143 le 8 novembre 2021, nous voterons évidemment contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Rudolph GRANIER.

La parole est maintenant à une représentante de la majorité écolo-socialo-communiste, à savoir Barbara GOMES.

Mme Barbara GOMES. - C'est moi, bonjour, merci !

Monsieur le Maire, chers collègues, je suis très surprise, mon cher collègue, de vous entendre voter contre un projet de délibération qui permet l'accession à la propriété. Bon !

Enfin ! En fait, vous le savez, et du coup c'est de cela que j'ai envie de vous parler, la sociologie parisienne est diverse, plurielle, et chacun, chacune, on essaie un peu de poursuivre ses objectifs de vie en fonction de ses moyens et de ses capacités. Vous le savez, pour les familles et les classes moyennes, devenir propriétaires dans la capitale, c'est devenu quasi impossible ce qui les conduit, et vous en avez déjà parlé, de plus en plus à envisager de quitter la capitale et c'est dommage pour le coup.

Seulement, avec de la volonté politique, on peut conjurer ces vérités et ce projet de délibération nous en offre une belle démonstration. Lorsqu'on fait le choix d'une ville engagée pour ses habitantes et ses habitants, lorsqu'on donne les moyens à l'ambition, à un organisme comme la Foncière de Paris, on arrive à proposer une autre réalité aux familles et aux classes moyennes parisiennes.

En l'occurrence, là on parle de 12 logements à la Goutte-d'Or, en bail réel solidaire, qui vont permettre de vendre le bâti en accession à moitié prix par rapport au marché privé et qui répondent concrètement à ce qui reste le premier poste de dépenses des Parisiennes et des Parisiens : le logement.

S'il est possible aujourd'hui de sortir la propriété du rang de privilège social à Paris, parce que c'est le cas actuellement, c'est parce que tous les outils ont été mis en œuvre au service d'une politique de logement abordable. En l'occurrence, ici, nous avons, en plus du bail réel solidaire, la préemption. Ce levier est une ville réactive, une ville volontaire pour faire de toute opportunité foncière le gage d'un accès au logement abordable pour les Parisiennes et les Parisiens. Ce sont aussi des investissements futurs, réalisés non pas avec des objectifs pécuniaires, mais pour la qualité de vie des classes moyennes actuelles d'ailleurs et à venir dans notre capitale.

Le maintien d'une propriété de la Ville de Paris sur le foncier, le plafonnement du prix de la revente et les critères de ressources qui s'appliquent à ces logements permettent de pérenniser leur vocation d'accueil des classes moyennes quand bien même un changement de propriétaire devrait survenir. Et ce dispositif inscrit ses objectifs dans le temps, dans la durée, pour une action qui diffuse ses effets bénéfiques, si vous me permettez l'expression, pour aujourd'hui et pour demain.

Or justement, tous ces effets bénéfiques, tous ces objectifs qui sont, me semble-t-il, sains et ambitieux pour une ville vivante, juste, plurielle, qui se traduisent notamment par l'accès à la propriété des classes moyennes, tout cela a été matériellement rendu possible grâce au vote ici en Conseil de Paris, en novembre dernier, d'un budget conséquent à la Foncière.

La volonté politique est la clef de cette garantie et nous pouvons nous féliciter, je pense, à Paris, d'être la collectivité qui se saisit le plus de cet outil qu'est le bail réel solidaire et qui développe autant de logements accessibles. Sortir notre capitale des mains de la spéculation foncière, ce n'est pas un idéal inatteignable mais une possibilité concrète qui est rendue toujours plus tangible à mesure que nous adoptons ce type de projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Barbara GOMES.

La parole est au président Émile MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je veux intervenir sur ce projet de délibération et réagir aussi au débat qui a été fait avant la pause à l'initiative de la droite, sur la question du logement.

Je pense que nous avons un profond désaccord. Vous pensez que pour lutter contre la spéculation et pour régler la crise du logement, la solution, c'est plus de privé, plus de marché. Nous pensons dans cette majorité et en particulier les écologistes, que pour résoudre la solution, c'est beaucoup plus d'interventions publiques.

Lorsqu'on laisse faire le marché, comme c'est le cas majoritairement à Paris, on va atteindre les 25 % de logements sociaux, ce qui veut dire qu'il y a quand même 75 % des logements qui sont mis dans la main du marché. Sur les terrains de la Ville notamment, lorsqu'on fait des opérations immobilières, on continue à alimenter le marché via des bureaux et via des logements privés. Qu'est-ce qui se passe ?

Vous sortez des appartements à 10.000, 11.000, 12.000 euros du mètre carré, cinq ans plus tard vous les retrouvez à 13.000, 14.000, 15.000 euros du mètre carré et vous chassez non seulement les classes populaires, que l'on veut garder à Paris, mais aussi les classes moyennes, que l'on veut garder à Paris.

On a doublé le prix de l'immobilier à Paris en dix ans. Ce n'est pas de la faute des logements sociaux. Ce n'est pas de la faute de l'intervention sur le marché, c'est bien parce qu'on n'est pas assez intervenu et que dans une ville aussi attractive et aussi petite que Paris, l'offre et la demande font que le prix augmente inexorablement.

Et j'ajoute que lorsqu'on voit qu'il y a quasiment 20 % de logements inoccupés, c'est-à-dire soit de la vacance, soit des logements secondaires de quelques jours par an, soit du Airbnb, cela veut dire que sur 10 appartements privés, 2 ne servent pas à loger les Parisiens.

Donc, quand vous faites un immeuble de logements privés, 10 appartements, il y en a 2 déjà qui ne servent à rien, et les 8 qui restent servent à alimenter la spéculation directe. Le constat est clair, mes chers collègues, le privé à Paris, je ne vous aurais pas dit cela partout, ne fonctionne pas.

Et la solution c'est l'inverse, c'est se réaccaparer le foncier parisien. Pour cela, on a plusieurs outils : les logements sociaux et cet outil formidable qui a été mis en place par une Ministre écologiste Cécile DUFLOT, qui s'appelle le bail réel solidaire. Le foncier reste dans la main de la Ville de Paris et les murs, une forme de propriété, sont cédés évidemment aux particuliers qui peuvent ainsi investir, se faire une épargne et être propriétaires à Paris, donc là on arrive à combiner tous les objectifs. Donc, vous devriez soutenir massivement ce type de projet et d'investissement.

Je rappelle quand même qu'à Vienne, une ville capitale d'un beau pays, on est à 65 % de logements publics et on se retrouve avec des loyers qui sont deux fois inférieurs à Paris. On a un exemple qui marche. Pourquoi est-ce qu'on n'essaie pas d'y aller ? C'est cela la question.

Nous, écologistes, ce que l'on dit, et on n'est pas toujours entendu par nos partenaires de la majorité, c'est qu'il faut augmenter nos capacités d'intervention, c'est-à-dire augmenter les moyens financiers du compte foncier, et année après année, on demande d'augmenter ce compte foncier qui aujourd'hui est à 148 millions, ce qui est en gros 400 logements. Il faut le doubler, il faut le tripler. Et j'espère qu'au prochain budget on sera entendu.

Enfin, sur le B.R.S., ce mécanisme particulier que je viens de développer, nous avons promis 1.000 logements B.R.S. par an. 1.000 ! Je n'ai pas encore le résultat de ces deux dernières années, j'espère que l'on est à 2.000, mais ce qui est certain, c'est que sur tout terrain de la Ville et c'est une demande que nous émettons, et la révision du P.L.U. devra en tenir compte, il ne faut plus un mètre carré de logement privé mais du B.R.S., du logement intermédiaire et évidemment beaucoup de logements sociaux.

Cher Ian BROSSAT, je sais que nous partageons cet objectif. Cher Emmanuel GRÉGOIRE, je crois que nous le partageons aussi, allons-y ensemble lors de la prochaine révision du P.L.U.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Émile MEUNIER. Finalement, il ne manquait que le tableau noir derrière vous.

Je donne évidemment la parole à Ian BROSSAT pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Trois remarques rapides. D'abord, il manquait un mot dans l'intervention de Rudolph GRANIER, c'est le mot logement. Or l'objet de ce projet de délibération, c'est quand même de produire du logement, en l'occurrence 12 logements abordables à 5.000 euros du mètre carré, c'est justement l'objet de cette opération. Je comprends que le logement soit le cadet de vos soucis, mais en l'occurrence, c'est l'objet de ce projet de délibération.

Deuxième remarque, vous parliez de densification. La réalité est que ces parcelles étaient déjà construites, ce n'est pas comme si l'on construisait en lieu et place d'un espace vert. Simplement, on construit en lieu et place d'un immeuble pourri et la réalité, c'est que c'était dans un immeuble qui était dans un état pathétique, pitoyable, avec des appartements qui aujourd'hui sont insalubres. Remplacer du logement insalubre par du logement confortable, adapté aux normes du XXI^e siècle, cela me semble être une bonne nouvelle, une bonne chose et tout le monde devrait l'approuver.

Troisièmement, comme le disaient Barbara GOMES et Émile MEUNIER à l'instant, il s'agit de permettre de l'accession à la propriété à 5.000 euros du mètre carré à Paris, c'est-à-dire deux fois moins cher que le prix de marché dans un quartier, la Goutte-d'Or, qui compte déjà une proportion importante de logements sociaux. Là aussi, il me semble que tout le monde devrait s'en réjouir et je vous invite donc à voter ce beau projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 64.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DU 64).

2022 DVD 49 - Allée des Fortifications (16e). - Avenant n° 2 à convention d'occupation du domaine public avec l'association "Aurore" relatif au centre d'hébergement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DVD 49 : allée des Fortifications dans le 16^e arrondissement, avenant n° 2 à convention d'occupation du domaine public avec l'association "Aurore" relatif au centre d'hébergement.

La parole est à Véronique BALDINI.

Mme Véronique BALDINI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération vise à consolider la nouvelle prolongation du permis de construire précaire accordé à l'association "Aurore" pour l'implantation d'un centre d'hébergement d'urgence sur l'allée des Fortifications dans le périmètre du site classé du bois de Boulogne.

Ce centre a été installé à titre précaire et provisoire en 2016 et sera donc autorisé depuis près de dix ans à l'issue de ce nouveau délai, si toutefois cette autorisation précaire n'est pas encore renouvelée d'ici là.

Il ne s'agit pas ici de remettre en cause l'intérêt ni le travail de l'association "Aurore" et j'insiste, mais de noter qu'une fois de plus, les engagements et les promesses ne sont pas tenus, car bien entendu, il ne s'agit pas de mettre les gens à la rue, il s'agit de prévoir et de s'organiser dans les délais que l'on se fixe soi-même pour obtenir des dérogations à des règlements de protection du patrimoine naturel.

Cette implantation dans le site classé bloque, vous le savez, le projet de renaturation de l'allée des Fortifications, à moins que cette renaturation ne soit elle aussi une promesse n'engageant que ceux qui la reçoivent. Elle est problématique, vous le savez aussi très bien, au regard des belles déclarations d'intention de préservation des sites classés de la Mairie de Paris, nous avons hélas l'habitude.

Depuis l'implantation initiale, aucune recherche sérieuse de relocalisation de ce centre provisoire n'a été effectuée et nous allons aller, comme pour certaines structures implantées dans le bois de Vincennes, de renouvellement en renouvellement. Puis, il faudra bien reconstruire ces bâtiments modulaires qui n'étaient pas conçus pour durer aussi longtemps, à moins qu'on ne les laisse se délabrer faute de moyens.

L'architecte des Bâtiments de France et l'inspectrice des sites qui, je vous l'assure, ne sont pas des personnes particulièrement inhumaines ou antisociales, ont d'ailleurs cette fois-ci émis un avis défavorable à la demande de renouvellement. Pour mettre des gens à la rue, non ! Pour signifier que les engagements sur le caractère provisoire des constructions en cause ne sont pas tenus et que l'on attend toujours la renaturation promise.

C'est un véritable détournement de la procédure de permis de construire précaire, et vous le savez très bien.

La réhabilitation de l'ancienne caserne Exelmans qui doit s'engager n'était-elle pas l'occasion de lier les deux opérations et de prévoir cette relocalisation ? Le programme annoncé auquel la mairie du 16e ne s'oppose pas prévoit pourtant bien deux structures d'hébergement analogues, preuve qu'encore une fois, aucune recherche sérieuse n'est faite et que cette construction dans le site classé va s'inscrire dans la durée, car les causes mises en avant pour justifier ce nouveau renouvellement n'ont malheureusement aucune chance de s'améliorer d'ici trois ans.

Nous voterons donc contre ce projet de délibération pour ce qu'il dit dans son principe alors qu'encore une fois, nous pensons que les délais prévus initialement auraient largement permis à la Ville, à l'Etat et à "Aurore" de s'organiser sans avoir à essuyer une annulation du permis de construire et à demander ensuite deux renouvellements.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Véronique BALDINI.

La parole est à Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, comment ne pas souligner cette belle réussite du centre d'hébergement d'urgence "La promesse de l'aube", lorsque l'on sait combien il a fallu se battre pour lui permettre de voir le jour ? Lorsqu'en 2016, les travaux de concertation ont été engagés, un seul objectif guidait l'action de la majorité municipale : répondre aux besoins d'hébergement d'urgence et d'accompagnement social nombreux dans notre ville. Répondre aux besoins pour en finir avec la grande précarité. Répondre en apportant des solutions à des femmes, des hommes et des enfants pour lesquels la seule alternative était l'errance et la situation de rue.

Il a fallu pourtant trouver en travers de cette route des caricatures agitées pour effrayer les riverains et les riveraines, des épouvantails dont les véritables motivations étaient probablement celles de tout simplement refuser la solidarité sur le territoire du 16e arrondissement, ou a minima de s'offrir le choix de la sélection de celles et ceux qui méritent la solidarité et celles et ceux qui ne la méritent pas. Et nous pouvons être fiers de n'avoir rien cédé à celles et ceux qui ont répandu la peur, qui ont créé un climat de défiance et qui, rappelons-le, portent la responsabilité de deux tentatives d'incendies criminels qui ont eu lieu à "La promesse de l'aube".

Alors que dans notre ville, les besoins en hébergement restent très importants, et les besoins en accompagnement social nombreux, il faut dire toute la volonté et la détermination dont il a fallu faire preuve pour qu'une structure aussi essentielle puisse accueillir les plus de 600 personnes qui ont trouvé du répit.

Il faut dire aussi tout le courage face à cette ambiance délétère qui a été celui des 27 salariés qui se sont engagés, tous les jours de la semaine, 24 heures sur 24 pour offrir à ces familles, personnes âgées ou isolées, ces femmes et ces enfants, un repos, un accès aux soins, à l'emploi. Bref, des perspectives pérennes de sortie de la précarité. Donc, aux salariés d'"Aurore", bravo !

Mais j'aurai aussi un mot tout particulier pour mon collègue Ian BROSSAT. Ian BROSSAT, qui a eu le courage de porter ce projet sans rien lâcher. Ian BROSSAT, qui a été l'objet d'insultes, de diffamation contre sa personne mais qui n'a rien lâché face aux tentatives de repli habituel que l'on connaît à certains qui ont systématiquement voté contre ce projet, qui ont tout fait pour que ce projet ne voie jamais le jour.

Il y a eu heureusement de l'autre côté de la barrière un humaniste qui, avec solidarité et détermination, a porté ce projet.

Oui, oui, et moquez-vous, riez, mais il n'y a bien que deux côtés de la barricade, Madame DATI, et les riverains et riveraines ont d'ailleurs pris leur part. Les habitantes et les habitants du 16e arrondissement ne s'y sont pas trompés ! Aujourd'hui, ils sont bien engagés ! Ils sont bénévoles, ils vont tous les jours à "La promesse de l'aube" donner de leur temps et accompagner les personnes qui y sont hébergées.

Et donc, malgré les fausses informations répandues, les peurs qui ont été agitées, aujourd'hui, c'est une cohabitation plus que paisible et fonctionnelle où nombreuses et nombreux sont celles et ceux qui viennent prêter main-forte avec de l'aide et de l'accompagnement.

La force du constat d'une expérience réussie devrait, en toute décence, appeler les détracteurs de toujours à une certaine lucidité. Aujourd'hui, reconduire jusqu'en 2025 l'occupation du domaine public par ce centre, c'est garantir simplement trois ans de plus l'accueil des publics vulnérables auxquels on évite la rue, auxquels on assure des perspectives de réinsertion. C'est renouveler un projet social de qualité et qui fonctionne en harmonie dans le quartier où il est implanté.

Alors, j'entends des excuses, des prétextes écologiques au titre de la préservation du bois de Boulogne, des espaces verts. Quand il s'agit de construire un musée, cela pose beaucoup moins de problèmes, et il y a des préoccupations écologistes à deux vitesses. Quand il s'agit de s'opposer à l'accueil et à l'hébergement de personnes en situation de précarité, là, on défend la nature. Quand il s'agit de s'opposer à Total et compagnie, bizarrement, il y a beaucoup moins de monde.

Et donc, puisque dans trois ans la question sera à nouveau posée, nous attendons vos propositions et votre aide pour trouver de nouveaux lieux, et pourquoi pas multiplier les expérimentations, puisque tout se passe très bien avec ce centre. Multiplions les expérimentations.

Et donc, je vous invite très largement à soutenir ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Camille NAGET.

La parole est à Ian BROSSAT pour répondre aux oratrices.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci beaucoup. Camille NAGET a raison de rappeler tout le chemin parcouru depuis les fameux débats auxquels ce centre d'hébergement a donné lieu. Il faut se rappeler qu'à l'époque, en décembre 2016, lorsque nous avons ouvert ce centre d'hébergement, il n'y avait aucun centre pour sans-abri dans le 16e arrondissement, pas un, pas le moindre, et c'est précisément dans un objectif de rééquilibrage de l'offre d'hébergement à l'échelle de Paris que nous avons décidé d'installer ce centre d'hébergement de 200 places dans le 16e arrondissement, en lisière du bois de Boulogne.

Camille NAGET a raison de rappeler la nature des débats que nous avons à l'époque, l'agressivité incroyable à laquelle il a fallu faire face au moment où cette décision a été prise par notre majorité. Les insultes dont la Préfète de Paris a fait l'objet à l'époque à l'occasion d'une réunion publique à l'université Paris Dauphine. Les manifestations extrêmement agressives, extrêmement violentes qui ont eu lieu à l'époque.

Les pétitions, certains voient très bien les gens qui étaient derrière tout cela, certains nous disaient que la Municipalité envisageait d'installer un Sangatte aux portes du bois de Boulogne, ce sont les mots qui ont été employés, et d'ailleurs chacun peut regarder les comptes rendus du Conseil de Paris de l'époque.

Il y a eu tout cela et que s'est-il passé en fin de compte ? Nous avons tenu bon et ouvert avec l'association "Aurore" ce centre d'hébergement. Et les choses ce sont en réalité très bien passées. Plus de 600 personnes ont pu être accueillies dans ce centre d'hébergement, bon nombre d'entre elles d'ailleurs ont depuis trouvé des solutions de logement pérennes. Et non seulement tout s'est bien passé, mais aussi comme Camille NAGET l'a rappelé à l'instant, aujourd'hui beaucoup de riverains prêtent main-forte aux salariés d'"Aurore", se portent bénévoles pour aider les résidents de ce centre d'hébergement.

Et donc, aujourd'hui, nous sommes confrontés à une question, nous avons besoin de places d'hébergement à Paris, parce qu'il y a encore trop de gens qui dorment dehors. Nous avons besoin de poursuivre cet objectif de rééquilibrage vers les arrondissements du Centre et de l'Ouest de Paris pour ne pas concentrer les places d'hébergement dans le Nord-Est parisien.

Et donc, oui, il faut prolonger cette expérience, la prolonger pour trois ans, et d'ailleurs je note que même si l'opposition continue à s'opposer à ce projet de délibération, le ton a très largement changé par rapport aux expressions de 2016, ce qui montre bien qu'entre-temps les choses ont évolué, elles ont évolué dans le bon sens, aussi parce que nous avons créé d'autres centres d'hébergement dans le 16e, notamment à la caserne Exelmans.

Les choses évoluent, elles évoluent dans le bon sens, chacun devrait s'en réjouir, et je suis très heureux que ce centre d'hébergement dans le 16e arrondissement, en lisière du bois de Boulogne, avec les très belles équipes de l'association "Aurore", que tout cela puisse se poursuivre pour au moins trois années supplémentaires.

Je vous invite donc à voter très largement ce beau projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Ian BROSSAT.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 49.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DVD 49).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la situation des personnes exilées à Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés, et c'est d'abord le vœu n° 81 relatif à la situation des personnes exilées à Paris. C'est Nour DURAND-RAUCHER qui le présente, pour le GEP.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, rue Saulnier, ce sont 80 personnes exilées qui ont trouvé un abri. Par exemple, un père qui a retrouvé sa femme au titre du regroupement familial, elle bénéficie d'un logement ainsi que sa fille mineure, mais ni lui ni les deux enfants majeurs qui vivaient à la rue depuis plus d'un an. Ou encore, un homme réfugié

statutaire qui vit à la rue alors qu'il a un emploi à plein temps. Je vous passe évidemment les exemples, ils sont nombreux.

C'est finalement une association qui a permis leur mise à l'abri dans un bâtiment inoccupé depuis de très nombreuses années. Les associations se retrouvent à nouveau à prendre la place de l'Etat, ici l'association est "La Chapelle debout".

Pourtant, un lieu de premier accueil a pu être ouvert par la Ville pour les Ukrainiens et les Ukrainiennes, les équipes municipales mobilisées dans l'urgence dès le début de l'invasion. Didier LESCHI, directeur général de l'O.F.I.I., déclarait le 2 mars : "La France sera en capacité d'accueillir tous ceux qui se présenteront". Il parlait bien sûr de l'Ukraine, comme si la vie des Ukrainiens et Ukrainiennes avait une autre valeur.

J'en veux pour preuve la situation des centaines d'Afghans à la rue à Pantin, Aubervilliers, aux portes de Paris malgré l'émotion suscitée cet été par la prise de contrôle du pays par les talibans. Les preuves du harcèlement vécu par des exilés déplacés la nuit dans les rues de Paris s'accumulent. Je ne crois pas un instant que quiconque s'engage dans la Police nationale pour réveiller des personnes en détresse dans nos rues et pour qu'elles soient déplacées. Pourtant, c'est ce qui arrive quasiment chaque nuit dans notre ville. Les choix des Préfets à Calais comme à Paris, pilotés par le Ministère de l'Intérieur, nous font honte.

Le groupe Ecologiste de Paris demande donc à ce Conseil de voter en faveur d'un traitement égalitaire de tous les exilés, de l'évaluation des besoins des personnes exilées en errance de notre ville, de la généralisation des permanences d'accès au droit et des cellules de soins en santé mentale, d'un accueil inconditionnel et égalitaire pour toutes et tous, que l'Etat facilite en lien avec l'A.P.-H.P. l'accès aux soins des exilés et un accès aux titres de transport pour faciliter les démarches administratives nombreuses et pas toujours facilitées par le traitement tel qu'il est fait aujourd'hui.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nour DURAND-RAUCHER.

Je donne la parole à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci. En plein accord avec ce que vient de dire Nour DURAND-RAUCHER, évidemment, avis favorable à ce vœu moyennant quelques propositions d'amendement.

Vous le savez, la politique d'asile, et vous l'avez d'ailleurs dit, est une prérogative exclusive de l'Etat, mais vous le savez aussi, depuis 2015, sous l'impulsion d'Anne HIDALGO, face aux carences de cette politique, la Ville a pris ses responsabilités pour financer des dispositifs de premier accueil, des maraudes, des centres d'hébergement, mais aussi des cours de français ou des associations intervenant pour l'insertion professionnelle.

Chaque année, ce sont 5 millions d'euros que nous consacrons à ces actions, avec des lieux que vous connaissez bien aussi comme la Halte humanitaire située en face du Louvre ou encore la Maison des réfugiés dans le 14e arrondissement.

Le volontarisme de la Ville est là et c'est une politique que nous portons avec Léa FILOCHE et Dominique VERSINI. Néanmoins, nous dépendons malgré tout de la politique de l'Etat dans ce domaine, et c'est d'ailleurs cette politique de l'Etat qui est en cause aujourd'hui et que mettent en cause ceux qui occupent en ce moment le 17, rue Saulnier dans le 9e arrondissement, ce bâtiment vide qui fait l'objet d'une occupation.

Tout à fait prêt donc à relayer auprès de l'Etat les exigences que vous portez. C'est le sens des amendements que j'ai apporté à votre vœu, et s'ils vous conviennent, je vous propose que nous puissions les voter ensemble.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Le GEP accepte les amendements de l'Exécutif ?

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Le GEP accepte les amendements de l'Exécutif, nous serons évidemment très vigilants à ce que la solidarité de la Ville soit toujours la plus exigeante possible.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nour DURAND-RAUCHER.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 81 amendé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2022, V. 116).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'entretien, aux incivilités et à la sécurité dans les immeubles des bailleurs sociaux.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 82 relatif à l'entretien, aux incivilités...

Elle a été demandée au moment du passage au vote, c'est la raison pour laquelle... Vous avez la parole, ce sera une explication de vote a posteriori.

Mme Inès de RAGUENEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Evidemment, notre groupe votera contre ce vœu. Nous regrettons que sous couvert de bons sentiments, il tende à justifier les actions médiatiques d'associations utilisant la misère pour défendre des idéologies politiques comme le fait régulièrement "Utopia56". Nous désapprouvons leur mode d'action, d'ailleurs souvent lié et soutenu par votre Exécutif.

Nous regrettons aussi que vous méconnaissiez le droit européen et citiez les accords de Dublin, pour demander un accueil inconditionnel des personnes arrivant en France. C'est ignorer le principe même de ces accords, qui organisent la répartition des migrants dans les pays-membres et délèguent la responsabilité de l'examen de la demande d'asile d'un réfugié au premier pays qui l'a accueilli.

Dans le cadre de la crise ukrainienne, la plupart des réfugiés sont reconnus comme tels dans des pays frontaliers comme la Pologne, avant de rejoindre d'autres pays européens.

Cette comparaison des misères vous déshonore. Il n'est pas illogique qu'un pays frontalier de l'Union européenne attaqué sur son sol, avec les massacres que l'on connaît et ceux que l'on soupçonne, fasse l'objet d'une préoccupation particulière, d'un accueil immédiat, car nous sommes à proximité immédiate.

Enfin, je terminerai sur ce point, si les circonstances ont conduit à la mise en place de règles particulières pour permettre aux réfugiés ukrainiens de se déplacer aisément en Europe, il n'est pas concevable d'institutionnaliser la gratuité des transports sans limite de durée, sans définition précise pour les bénéficiaires et sans condition de ressources. Qui va payer à la fin ? Comme souvent, c'est de la pure idéologie et ce n'est pas sérieux.

Pour toutes ces raisons, nous nous opposons à ce vœu.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Ce que vous avez fait préalablement à cette explication de vote.

Tout cela n'empêche pas que le vœu n° 81 amendé par l'Exécutif ait été adopté.

Nous examinons le vœu n° 82 relatif à l'entretien, aux incivilités et à la sécurité dans les immeubles des bailleurs sociaux. C'est un vœu du groupe Changer Paris.

Jean-Didier BERTHAULT a la parole.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Monsieur le Maire.

En matière de logement social, avant de faire toujours plus, il faudrait surtout faire beaucoup mieux. Les plaintes des locataires du parc social municipal se multiplient, de l'entretien courant aux incivilités, voire à la sécurité dans les parties communes de ces immeubles, pas une semaine ne passe sans que nous soyons saisis par les habitants qui sont légitimement insatisfaits de leurs conditions de vie. Vivre dans un logement social, cela ne peut pas être, cela ne doit pas être se satisfaire de la saleté, de l'insalubrité ou encore de l'insécurité.

La Mairie de Paris doit montrer l'exemple et donner les moyens à ses bailleurs sociaux d'entretenir le parc locatif social, à travers un plan d'investissement de mandature dédié. La politique du chiffre en matière de logement et d'habitat ne suffit pas. Certains ensembles méritent des actions d'ampleur. Il vous revient de permettre à vos bailleurs de mieux entretenir le parc social, après les avoir largement amputés d'une partie de leurs marges financières ces dernières années.

Vous construisez peu, vous transformez beaucoup, vous n'entretenez jamais. Un seul exemple dans le 17^e arrondissement objet de ce vœu, 850 logements cité Curnonsky, probable réhabilitation encore deux ans, trois ans à venir, des canalisations bouchées, des ascenseurs en panne, on nous promet une réhabilitation d'un patrimoine en déshérence, aucun entretien actuellement.

De même, par ce vœu nous demandons que la Mairie de Paris mette en place des mesures efficaces pour lutter contre les incivilités dans les immeubles sociaux, en assermentant les gardiens d'immeubles pour leur permettre de verbaliser les locataires indécents et en mettant en place de véritables sanctions qui auront sans nul doute à l'usage l'effet dissuasif escompté. Quid également des procédures d'expulsion insuffisamment utilisées pour des personnes qui perturbent de façon délibérée l'ordre public, notamment des complices de dealers ou des dealers eux-mêmes ?

Nous demandons enfin à la Mairie de Paris qu'elle réalise un audit de sécurité du parc locatif social pour y installer des caméras de vidéosurveillance dans les parties communes des immeubles et ensembles sociaux qui le nécessitent.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-Didier BERTHAULT.

La parole est à Ian BROSSAT, pour répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Plusieurs sujets dans votre vœu, je vais essayer d'y apporter quelques précisions dans le temps qui m'est imparti.

Premièrement, sur la question de l'entretien du patrimoine, vous évoquez la nécessité d'un plan d'investissement. Fort heureusement, ce travail est réalisé avec notamment la programmation des plans Climat en lien avec mon collègue Jacques BAUDRIER, puisque c'est lui qui suit ces questions. Mais aussi, plus largement, les opérations de réhabilitation et d'entretien courant afin d'améliorer le confort et le pouvoir d'achat des locataires, et notamment réduire leur consommation énergétique.

Ces programmations sont présentées par les bailleurs lors de rencontres a minima annuelles en mairie d'arrondissement et bien entendu, à chaque fois que les maires et les élus d'arrondissement le souhaitent. Si vous souhaitez plus d'éléments, notamment dans le 17e arrondissement, nous sommes à votre disposition.

S'agissant d'une question qui me tient à cœur et qui, je le sais, taraude les locataires du parc social et c'est normal, la question de sécurité et de tranquillité résidentielles dans le parc social, je tenais à vous faire part du travail important que nous menons en ce moment avec mon collègue Nicolas NORDMAN pour établir une convention entre la Ville, le Préfet, le Procureur, les bailleurs, le G.P.I.S. et l'"AORIF". L'objectif de ce travail est très clair : améliorer la fluidité des échanges entre toutes les parties prenantes pour renforcer le service rendu aux habitants et aux locataires en matière de sécurité, et cette convention devrait être signée dans les semaines qui viennent.

Ce travail devra bien sûr se décliner à l'échelle des arrondissements, c'est indispensable parce que c'est aussi là que l'on a le mieux conscience de ces réalités, et nous sommes à votre disposition avec votre maire, en tout cas pour le 17e arrondissement, mais cela vaut pour les autres bien sûr, pour identifier ensemble les sites qui devront faire l'objet d'une attention renforcée.

Enfin, vous évoquez l'assermentation, aujourd'hui, ce sont plus de 500 collaborateurs, notamment des gardiens de "Paris Habitat", qui sont assermentés et qui ont la possibilité de mettre des P.V. pour des locataires qui ne respectent pas la tranquillité résidentielle.

A la lumière de l'ensemble de ces éléments, je propose de voter contre votre vœu, parce qu'il préconise des choses que nous faisons déjà, mais en tout cas nous restons à votre disposition pour avancer sur ces sujets.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

J'imagine que le vœu n° 82 est maintenu ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 82 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la résidence H.L.M. "Geoffroy Saint-Hilaire - Fer à Moulin" (5e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au vœu n° 83 relatif à la résidence H.L.M. "Geoffroy Saint-Hilaire - Fer à Moulin" dans le 5e arrondissement, et la parole est à Anne BIRABEN.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Monsieur le Maire. J'ai à cœur de vous parler de la résidence "Geoffroy Saint-Hilaire - Fer à Moulin" située dans le quartier du Jardin des Plantes dans le 5e arrondissement et gérée par "Paris Habitat".

Ce sont des immeubles construits en 1963, solides, décorés de mosaïques bleues et vertes avec des petits balcons tout en longueur. Au centre, un beau parterre de verdure, des arbres majestueux, et tout semble calme et agréable, mais c'est sans compter sur les désordres avérés du parking au deuxième sous-sol. Celui-ci n'a jamais profité aux locataires de la résidence et a été mis immédiatement en gérance dès la fin de la construction. La gérance n'est pas un problème en soi mais lors de la conception, celle-ci n'a pas été anticipée, si bien que du deuxième sous-sol qui est l'étage des parkings, on pénètre facilement à l'étage des caves situé juste au-dessus des parkings.

Cet accès favorise le passage de toutes sortes d'individus qui s'approprient les caves, qui parfois y habitent et laissent toutes sortes de déchets de leur passage y compris des excréments. Cet état de dépotoir des caves est insupportable pour les locataires, qui ne peuvent plus avoir accès sereinement à leur cave. Ils sont obligés de remonter leurs affaires de la cave sur les balcons où s'entassent divers objets.

Ces problèmes de sécurité dans les parkings, les sous-sols des bailleurs de la Ville de Paris sont récurrents sur l'ensemble du parc social : intrusion de bandes, saccages de voitures, agressions verbales envers les habitants, ces parkings sont complètement délaissés par les bailleurs, poussant les locataires à bout.

Il ne revient ni à la police ni au G.P.I.S. d'assurer la tranquillité et la sûreté en premier ressort, mais au bailleur, qui doit être en capacité de l'appréhender et d'apporter des réponses par des correctifs, et de développer une stratégie de tranquillité.

C'est pourquoi les habitants, excédés, demandent la sécurisation des escaliers et de l'étage des caves, en isolant le parking du reste de la résidence. Ils demandent l'assainissement et la remise en état des caves bien entendu. À cela s'ajoute l'absence de rénovation depuis la construction en 1963, or il est urgent de remettre aux normes l'électricité et la plomberie, de même que certaines façades qui laissent apparaître des joints dilatés parfois jusqu'au vide depuis le changement des fenêtres qui a eu lieu en 2007.

En revanche, disons-le tout de suite, les appartements sont bien ventilés grâce à leur conception architecturale, n'ont pas besoin de V.M.C. et les locataires n'en veulent pas.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, Anne BIRABEN, il y a en réalité deux choses dans votre vœu. Premièrement, l'enjeu de la réhabilitation pour cet ensemble immobilier, nous en sommes bien conscients, et "Paris Habitat" en est bien conscient, puisque le bailleur travaille à un projet de réhabilitation du bâti afin d'améliorer les conditions de vie des habitants. Les études sont engagées et elles doivent être finalisées d'ici la fin de l'année, afin de soumettre le projet au vote des locataires en décembre 2022. C'est la première chose.

La deuxième, les enjeux de sécurité que vous abordez, à raison. Sachez que "Paris Habitat" prévoit précisément de modifier les voies d'accès aux souterrains et d'en renforcer les portes, afin de sécuriser davantage l'accès aux caves notamment. Les points sur lesquels vous nous alertez sont bien identifiés et "Paris Habitat" y travaille, afin effectivement d'améliorer très concrètement la vie des locataires.

Ces deux éléments étant bien en tête à "Paris Habitat", je vous propose de retirer votre vœu, sinon j'émettrai un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup. J'imagine que le vœu est maintenu ?

Mme Anne BIRABEN. - Cela fait 15 ans que ces demandes sont faites, 15 ans !

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Très bien, donc cela veut dire que le vœu est maintenu ? Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 83 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

2022 DU 19 - Bien sans maître. - Autorisation d'appréhender dans le patrimoine de la Ville un bien sans maître correspondant au lot n° 128 dépendant de l'immeuble 11, rue des Trois-Couronnes (11e).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'un espace vert 11, rue des Trois-Couronnes (11e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons maintenant au projet de délibération DU 19.

Bien sans maître, autorisation d'appréhender dans le patrimoine de la Ville un bien sans maître correspondant au lot n° 128 dépendant de l'immeuble 11, rue des Trois-Couronnes, et au vœu n° 84 relatif à la création d'un espace vert 11, rue des Trois-Couronnes dans le 11e arrondissement.

La parole est à Franck MARGAIN.

M. Franck MARGAIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, alors que nous avons voté hier le cadrage de la révision du Plan Climat de Paris, que les groupes du Conseil de Paris se sont également exprimés pour une meilleure préservation des arbres dans la Capitale, il est d'ores et déjà l'heure de passer des paroles aux actes.

Le quartier du Bas Belleville qui n'accueille qu'un seul petit jardin public connaît un déficit abyssal d'espaces verts. Le terrain vague du 11, rue des Trois-Couronnes situé dans le 11e arrondissement est l'occasion d'anticiper les objectifs de la révision du Plan local d'urbanisme qui se veut bioclimatique.

La végétation a repris ses droits sur cette parcelle actuellement en réserve pour du logement social, en réserve, en fait, pour de la bétonisation. Nous demandons que cette parcelle soit de nouveau classée en réserve pour rester un espace vert.

En 2012, le Conseil de Paris a donné son autorisation pour la réalisation sur cette parcelle d'un programme de construction de logements locatifs sociaux et d'un local commercial. Lors du conseil d'arrondissement du 8 novembre 2021 et des débats relatifs au projet de délibération 2021 DU 131 relatif à l'avenir de cette parcelle, le maire du 11e nous a donné rendez-vous au débat sur le P.L.U. pour changer le destin de ce terrain.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, le climat n'attend pas, aucun garde-fou juridique n'empêcherait la réalisation de constructions au 11, rue des Trois-Couronnes suite à l'obtention par la Ville de la maîtrise foncière, objet du projet de délibération.

Au nom de mes collègues du 11e arrondissement, Nelly GARNIER et Jean-Christophe MARTIN, le groupe Changer Paris vous demande qu'aucune construction ne soit initiée par la Ville ou ses organismes paramunicipaux avant l'adoption définitive de la révision du P.L.U., qui permettra de changer la destination de cette parcelle au profit d'une réserve pour les espaces verts et que soit autorisé un sursis à statuer pour toute éventuelle demande d'autorisation concernant des travaux, constructions ou installations comme nous le permet la loi.

Il vous a été facile de déclasser les espaces verts boisés du Champ-de-Mars pour les bétonner. Il ne devrait pas vous être compliqué de classer en réserve pour espaces verts, la parcelle du 11, rue des Trois-Couronnes. Tout ce qu'il vous faut, c'est une volonté politique.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Franck MARGAIN.

La parole est à Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Monsieur le Conseiller, d'abord corriger une erreur une fois de plus : les déclassements des espaces verts boisés du Champ-de-Mars ne concernent nullement un projet de bétonnage. Nullement ! Ce n'est pas parce que vous racontez une fois de plus un mensonge que cela en fait, par obstination, une vérité. Ce sont des espaces qui étaient déjà construits depuis, pour certains, des dizaines d'années.

Revenons au sujet, c'est une situation rare mais assez simple, une autorisation d'appréhender dans le patrimoine de la Ville un bien sans maître, c'est-à-dire qu'une personne est décédée, propriétaire, il ne s'est pas trouvé in fine de personnes pour prendre la succession, et donc, la commune est autorisée, au bout d'une très longue procédure juridique, à faire l'acquisition de ce bien sans maître.

J'en viens au vœu. Je ne veux pas exprimer de désaccord sur le fond du vœu, cette question est légitime et se posera, mais ce n'est pas le moment de le faire, c'est bien le propre de la révision du P.L.U., j'ai déjà dit maintes fois que pour des raisons juridiques, une révision du P.L.U. ne se fait pas à coups de vœux au Conseil de Paris, cela se fait dans un cadre collaboratif avec l'ensemble des groupes politiques, avec les maires d'arrondissement, et le moment n'est pas venu pour des raisons juridiques et évidemment de fond, de préempter ce sujet dès à présent.

Donc, je vous proposerai, tout en notant votre proposition, de retirer votre vœu, sinon j'y émettrai un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Emmanuel GRÉGOIRE.

La parole est à Nour DURAND-RAUCHER pour une explication de vote au nom de son groupe.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci. En effet, chers collègues, comme l'a expliqué Emmanuel GRÉGOIRE, c'était ici un problème juridique et bien évidemment les écologistes du 11e sont attachés à ce qu'il y ait un espace vert dans un arrondissement si dense que le nôtre. D'ailleurs, je suis là pour le défendre en séance, contrairement à Mme GARNIER.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup. J'imagine que le vœu n° 84 est maintenu ? Oui.

Je connais le dossier par cœur et effectivement il aurait pu être retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 84 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 19.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DU 19).

2022 DU 83 - Déclassement de l'aérogare des Invalides (7e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 83 : déclassement de l'aérogare des Invalides dans le 7e arrondissement.

La parole est à la maire du 7e arrondissement, Mme Rachida DATI.

Il y a quatre élus inscrits...

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Il n'y a qu'une seule intervention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Parfait, je me suis dit que vous pouviez dire la même chose.

Jean LAUSSUCQ a la parole.

M. Jean LAUSSUCQ. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, l'ancienne gare des Invalides est le dernier témoin, sur le site des Invalides, de la grande exposition universelle de 1900 et Air France, présent sur le site depuis 2004, quittera les lieux en juillet 2022.

Lors de la précédente mandature, la Ville avait intégré ce site dans le cadre de l'appel à projets "Réinventer Paris". Le groupement "Nexity-Emerige" avait remporté l'appel à projets. Tout semblait bien lancé, mais deux ans plus tard, une demande intervient : acter le passage de l'aérogare des Invalides dans le domaine privé de la Ville, sans enquête publique préalable et avec deux ans d'avance sur le calendrier envisagé.

Ce site emblématique pour l'image de Paris ne pourrait pas, par le biais d'un projet de délibération relativement technique, faire l'objet d'un risque de vente déguisée. En effet, le projet de délibération qui nous est soumis propose un déclassement dans le domaine privé qui pourrait être, à ce stade rien n'est confirmé mais nous sommes inquiets, une première étape vers la privatisation d'un élément essentiel de notre patrimoine parisien.

En effet, entre le départ d'Air France et la réalisation du projet "Aérog'Art", plusieurs années s'écouleraient pendant lesquelles, de ce que nous comprenons du texte, il pourrait être loué à tout demandeur souhaitant bénéficier d'un cadre prestigieux. Ce projet de délibération n'est donc pas un simple ajustement technique, il donne la possibilité d'organiser l'abandon du site au profit d'organismes d'événements ou de rentrées d'argent commerciales. C'est clairement rendu possible par le texte.

Aussi, nous souhaiterions obtenir, au vu des précédents que nous avons connus notamment dans le 7e arrondissement sur le Champ-de-Mars, quelques assurances sur la destination et l'usage qui sera fait de l'aérogare des Invalides pendant les deux ans qui précéderont l'entrée en vigueur et le commencement de la convention liant la Ville au groupement "Nexity-Emerige".

Pouvez-vous nous assurer que vous préserverez au sein du patrimoine de la Ville, ce témoin emblématique d'une époque qui a donné à Paris son visage actuel ? En dehors de la Coupe du monde de rugby 2023, nous n'avons aucune visibilité sur les autres événements qui pourraient y être organisés.

Malheureusement, en l'absence d'assurance de la part de l'Exécutif, nous voterons contre ce projet de délibération. Nous demandons son report pour que des garanties soient données à ce Conseil et au conseil du 7e arrondissement en faveur de son maintien dans le patrimoine de Paris, de son utilisation exclusive au service du rayonnement de Paris et des Parisiens.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean LAUSSUCQ.

La parole est à Emmanuel GRÉGOIRE, Monsieur le premier adjoint ?

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Conseiller, merci beaucoup de vos questions très précises. Je vais essayer d'y répondre.

En fait, ce projet de délibération est technique, mais évidemment il a une portée non négligeable. Il ne prend personne par surprise, puisque notre Conseil a déjà été très explicitement saisi en décembre 2019, pour la signature d'une promesse de bail à construction qui est intervenue dans sa signature finale en mars 2020.

La promesse mentionnait explicitement la nécessité de procéder au déclassement et à la désaffectation du bâtiment dans l'attente de la signature du bail à construction avec le groupement titulaire de la future occupation qui, vous le savez, est à dominante culturelle, et nous aurons l'occasion de le présenter plus en détail dans les mois qui viennent.

Mais il y a le pourquoi de cette période intermédiaire et pourquoi il faut le faire maintenant. Tout simplement parce que le bail qui court actuellement est celui qui a été signé avec Air France et se termine en juillet et qu'il y a au moins deux sous-concessionnaires de ce lieu, c'est le café et le restaurant "Chez Françoise". Donc, je peux au moins vous répondre explicitement sur le pourquoi le faire maintenant. Si jamais nous ne faisons pas ce déclassement maintenant, nous nous retrouverons avec deux établissements auxquels, je crois, nous sommes tous attachés, sans droit ni titre, ce qui nous mettra dans une insécurité d'exploitation absolument définitive.

Et donc, la question pourquoi maintenant ? Si vous ne votez pas ce projet de délibération, vous condamnez juridiquement "Chez Françoise" à fermer, puisqu'elle était sous-locataire d'Air France.

La deuxième chose, vous nous interrogez sur : qu'est-ce qu'on va faire de ce bâtiment entretemps ? C'est-à-dire entre cet été et 2024. La réponse, vous l'avez évoquée, c'est au moins deux choses. La Coupe du monde de rugby, puisque c'est au cahier des charges de la candidature de notre pays à l'accueil de cette compétition internationale extrêmement prestigieuse, y compris dans le cadre de la préparation des Jeux olympiques et les Jeux olympiques eux-mêmes, puisque le lieu accueillera un certain nombre d'événements liés aux Jeux olympiques.

Pour le moment, il n'est rien prévu d'autre. Il n'est évidemment pas question que cela sorte du patrimoine de la Ville et si j'ai dit pour le moment, c'est que c'est pour le moment, mais quand nous aurons des projets, je prends l'engagement extrêmement ferme et transparent devant nous tous, de venir vous voir, Madame la Maire, pour vous donner nos idées, nos orientations et en discuter de façon très transparente avec vous.

Donc, la seule urgence, c'est d'abord de pouvoir finaliser la signature du bail à construction avec le lauréat de l'appel à projets, et de pouvoir continuer même si ce n'est pas mon cas, à aller déjeuner "Chez Françoise".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le premier adjoint.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 83.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DU 83).

2022 DU 91 - Appel à projets "Inventons la Métropole du Grand Paris". - Site de la porte de Saint-Ouen (17e). - Avenant n° 2 à la promesse de vente.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 91 : appel à projets "Inventons la Métropole du Grand Paris", site de la porte de Saint-Ouen dans le 17e arrondissement, avenant n° 2 à la promesse de vente.

La parole est à Émile MEUNIER, Monsieur le Président, c'est à vous.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, c'est juste pour une explication de vote, nous allons voter contre ce projet de délibération qui est issu d'un projet plus global qui est "Réinventer la Métropole", qui est un peu sur le même système que "Réinventer Paris" et sur lesquels nous sommes opposés par principe.

Juste en quelques mots, j'en parle souvent mais je vais me permettre de le répéter. Déjà, nous ne remettons absolument pas en cause le travail de la Direction de l'Urbanisme, des services qui ont pu inventer un modèle à la fois économique, juridique, urbain sur tous ces projets "Réinventer Paris". Techniquement, c'est très intelligent et je pense même que cela a dû être exaltant.

Mais, la question que l'on remet en cause, c'est la décision politique sous-jacente à toute cette ingénierie. C'est-à-dire fallait-il, oui ou non, céder au privé entre 600 millions et 1 milliard d'euros de foncier qui appartenaient à la Ville de Paris ?

Pour nous c'est non, puisque si on regarde le détail de la programmation sur l'ensemble de ces projets, il y a eu plus de mètres carrés alloués aux bureaux, aux logements privés, que de mètres carrés alloués aux biens communs, logements sociaux, équipements publics, espaces verts.

Et donc, qu'est-ce qui s'est passé en réalité ? On a transféré une partie de la valeur de la rente foncière parisienne au privé. On a transféré la valeur au privé. Et pour une majorité qui possède en son sein deux, peut-être même trois partis dits anticapitalistes, cela fait quand même bizarre de se priver de 1 milliard d'euros de foncier.

Et je vais même dire dans une logique sociale-démocrate, je trouve que le compte n'y est pas, parce que le principe est de pouvoir récupérer ensuite la valeur de la richesse produite par le privé pour pouvoir la répartir pour le bien commun. Or, vous savez qu'à Paris, on a la taxe foncière et la C.F.E. une des plus basses de France, si ce n'est la plus basse de toutes les grandes villes de France. Donc en réalité, même par la fiscalité, on ne récupère pas cette valeur.

Nous avons pris cela vraiment comme un cadeau fait au privé et pour cette raison, nous nous y sommes toujours opposés.

Mais peut-être pour finir, ce qui m'attriste encore plus dans cette affaire des "Réinventer Paris", c'est que l'on a manqué l'occasion, à mon sens, de former en maîtrise d'ouvrage. Alors même que l'on a une expertise reconnue dans le monde entier qu'il ne faut pas laisser dépérir, on a manqué l'occasion de former toute une génération d'architectes, d'urbanistes, de juristes qui auraient pu apprendre à "bosser" sur des terrains compliqués en maîtrise d'ouvrage, faire émerger de A à Z un projet estampillé Ville de Paris, et au lieu de cela, on a permis à des cabinets privés de "consulting" de se former, et c'est très bien, mais je regrette que l'on n'ait pas gardé ce savoir-faire au sein de la Ville de Paris.

C'est la raison pour laquelle, au-delà de s'opposer, nous faisons une proposition, Monsieur le premier adjoint en charge de l'urbanisme, cher Emmanuel GRÉGOIRE, il est temps, à mon avis, de reprendre tous les projets "Réinventer Paris 1 et 2", "Réinventer la Métropole", qui sont sur cette même logique de financiarisation du foncier de la Ville, pour voir ceux que l'on peut garder et ceux sur lesquels on peut revenir. On doit pouvoir revenir sur certains projets, il n'est pas trop tard pour récupérer nos marges de manœuvre et préparer la ville à la transformation écologique et sociale dont elle a tant besoin.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Émile MEUNIER.

La parole est au premier adjoint, cher Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Monsieur le Président de la 5e Commission, cher Émile MEUNIER, je suis d'accord et vous savez qu'on le fait, je suis prêt à revoir par définition tout projet et notamment pour garantir qu'il dispose d'une majorité pour le porter politiquement dans la durée, mais vous connaissez mes deux exceptions.

La première, c'est que je ne peux pas arrêter des coups qui sont suffisamment lancés, pour risquer d'exposer la Ville à des indemnités, etc. Deuxièmement, de garder quand même comme angle principal l'intérêt urbain des sites concernés, et peu importe quel est le maître d'ouvrage, peu importe.

Parfois c'est la Ville en direct ou ses S.E.M. d'aménagement, parfois ce sont des partenaires publics, parapublics ou privés et nous veillons, même quand ce sont des projets strictement privés et c'était le cas dans le processus des "Réinventer Paris", puisque c'étaient des concours, il y avait donc beaucoup de candidatures et la Ville a choisi non pas de vendre, quand elle était vendeuse du terrain, au mieux-disant, mais au plus intéressant. Et donc, souvent, pas à celui qui proposait les sommes financières les plus importantes.

Donc, évidemment, je vous dis ma disponibilité pour les revoir cas par cas dès lors que les deux impératifs que j'ai évoqués, nous pouvons arriver à les partager.

Sur ce projet, il s'agit d'un projet lancé depuis longtemps, puisqu'on est au deuxième avenant de la promesse synallagmatique de vente signée le 18 décembre 2019. Donc, je comprends votre position de vote sur ce projet de délibération, puisqu'il est cohérent avec les votes précédents, mais vous comprendrez que c'est l'exemple typique d'un projet qui est lancé, sur lequel nous travaillons très bien avec le porteur de projet et avec M. le maire du 17e arrondissement.

Et donc, je vous invite à soutenir ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le premier adjoint.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 91.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DU 91).

2022 SG 15 - Convention de gestion sur le secteur des puces de Saint-Ouen (18e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération SG 15 : convention de gestion sur le secteur des puces de Saint-Ouen, dans le 18e arrondissement.

La parole est à Rudolph GRANIER.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Monsieur le Maire.

S'il y a bien un secteur qui avait besoin de gestion, c'est celui qui concerne le projet de délibération SG 15 à la porte de Saint-Ouen, qui veut mener une action volontariste sur la réduction des déchets, améliorer la propreté des rues du secteur, force est de constater que ce n'est quand même pas jovial, lutter contre les incivilités et les délits pour améliorer la sécurité du secteur, je trouve que les propositions sont malheureusement très faibles. Et, point

d'orgue, eu égard aux dernières propositions de Mme la Maire sur le périphérique, embellir et améliorer les surfaces du périphérique en construisant, puisque ce sont deux projets de la grande Métropole qui vont un peu plus bétonner le périphérique que vous prétendriez verdier.

Deux derniers points, Monsieur le Maire, pour résumer. Je me permets de réinsister sur la vidéo-verbalisation où vous êtes maintenant tout à fait d'accord, alors qu'avant ce n'était pas le cas, mais c'est pour sanctionner les dépôts de déchets, pas pour sanctionner l'insécurité, ou bien encore c'est pour sanctionner les incivilités, notamment envers les cyclistes qui ne sont en réalité que des personnes qui subissent les résultats de votre politique de mobilité, ou plutôt de non-mobilité. Je vous rappelle, nous attendons toujours le Plan de mobilité de la Ville de Paris.

Dernier point, que j'ai évoqué tout à l'heure mais c'est à la lumière des déclarations de Mme la Maire sur le périphérique, vous êtes là en train clairement de bétonner les abords du périphérique et vous voudriez nous annoncer un "greenwashing" dont personne n'est dupe. Il va falloir essayer de nous vendre tout cela. Je ne doute pas que l'interlocuteur suivant, même celui d'après arrivera à le faire sans difficulté, mais avec les tours de passe-passe habituels que nous connaissons et que nous réprouvons. Néanmoins, nous demandons à voir, nous voterons pour ce projet de délibération.

Monsieur le Maire, je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Rudolph GRANIER.

La parole est au maire du 18^e arrondissement, Éric LEJOINDRE.

M. Éric LEJOINDRE, maire du 18^e arrondissement. - Monsieur le Maire, chers collègues, je vais peut-être dire un mot de ce projet de délibération, qui est d'abord issu d'un long travail de collaboration avec l'E.P.T. Plaine Commune, avec la Ville de Saint-Ouen et qui va nous permettre de continuer à renforcer nos actions dans le secteur du marché aux puces de Saint-Ouen. Donc, on est dans le travail de longue haleine et c'est un peu le sens de notre action au quotidien dans nos mairies d'arrondissement.

Les puces de Saint-Ouen, tout le monde les connaît, c'est le plus grand marché d'antiquités au monde où se croisent chaque année plus de 5 millions de visiteurs, un site avec une très grande attractivité.

Et donc, une fréquentation importante qui sollicite beaucoup l'espace public et constitue un enjeu important en matière de propreté, d'entretien, et bien sûr en matière de sécurité, cela tombe bien, c'est le sens de cette convention de gestion.

Depuis de nombreuses années, nous avons déployé des moyens utiles pour mieux gérer l'espace public et je veux vraiment saluer le travail des services de la Ville qui se sont toujours mobilisés pour répondre aux besoins des habitants de nos quartiers, parce que c'est essentiellement dans le 18^e que ces sites sont très sollicités, mais la Ville de Paris et bien sûr la mairie d'arrondissement ne pouvaient pas, seules, répondre à ces enjeux qui traversent le périphérique.

Alors, depuis le début de cette mandature, nous avons ainsi pu rencontrer à plusieurs reprises nos homologues, et les services de la ville de Saint-Ouen nous permettent de faire un travail de grande qualité avec le nouveau maire Karim BOUAMRANE et son équipe, et je dois dire que cette qualité dans la relation nous change très positivement des pratiques de son prédécesseur.

C'est aussi ce qui explique pourquoi nous sommes aujourd'hui capables d'avancer beaucoup plus vite, et je veux vraiment saluer Karim et l'ensemble de ses équipes.

Nous avons pu enfin établir un diagnostic commun, pas de dire, c'est la faute de, mais que peut-on faire ensemble ? Nous avons donc pu renforcer les actions, notamment celles de la DPE rue du Professeur-Gosset, rue Jean-Henri Fabre, rue du Docteur-Babinski aux abords du carré des Biffins. Et nous avons pu, par exemple, débarrasser enfin la rue Jean-Henri Fabre des chaînes et des cadenas qui étaient accrochés depuis de nombreuses années aux clôtures.

Suite à cette première série d'actions, un plan d'action commun a été constitué, qui est à la base de cette convention. Et je veux remercier notamment Frédéric BADINA-SERPETTE qui, dans ses compétences autour des questions de propreté dans le 18^e, a beaucoup œuvré à faire en sorte que cette convention puisse être la plus précise possible. Ce travail a permis d'ores et déjà à la DVD de réparer l'éclairage public dans la rue Jean-Henri Fabre, d'installer une caméra mobile au croisement d'Henri Fabre et de l'avenue de la porte Montmartre, qui devra nous permettre de verbaliser de façon plus automatique les dépôts sauvages identifiés sur cet axe depuis très longtemps.

Il y a une semaine, une première opération coordonnée police municipale et les deux commissariats de Paris 18^e et de Saint-Ouen a permis de verbaliser et surtout d'enlever plusieurs véhicules sur le secteur de la porte Montmartre.

Alors, il était nécessaire de formaliser cette gestion commune avec nos voisins pour l'inscrire dans la durée et pour assurer sa pérennité. C'est le sens de ce projet de délibération, cette coopération qui va nous permettre de

répondre plus efficacement aux attentes et aux besoins des riverains, mais aussi des marchands et bien sûr des visiteurs des puces de Saint-Ouen.

Je ne vais pas en dire beaucoup plus, les sujets, on les connaît : la réduction des déchets et la prévention de leur dépôt, l'amélioration de la propreté des rues, la lutte contre les incivilités et les délits pour améliorer la sécurité du secteur avec, je le disais, une coopération spécifique de nos deux polices municipales, mais aussi embellir et améliorer les sous-faces du périphérique qui, c'est vrai, sont bétonnées depuis, je ne sais pas si c'était le Général de Gaulle ou Pompidou, que la décision a été prise de créer ce périphérique.

Cette convention est donc une grande avancée pour les visiteurs, mais bien sûr surtout pour les habitantes et les habitants des quartiers de Saint-Ouen et de Paris qui vont voir, je pense, rapidement une amélioration de leur cadre de vie. Elle s'inscrit dans cette volonté que nous avons avec la Maire de Paris de travailler plus étroitement avec les collectivités voisines et d'ailleurs plus largement avec les collectivités de la métropole.

Cela mérite d'être souligné aussi, parce que c'est une politique importante pour Paris que de dépasser nos frontières et d'œuvrer avec les communes limitrophes, quelle que soit d'ailleurs leur étiquette politique, pour améliorer le cadre de vie de toutes et tous.

C'est un projet de délibération qui marque une étape importante de cette coopération et démontre que par rapport à ceux qui discutent et qui parlent, nous, nous avançons, nous travaillons et nous avons des résultats, c'est le sens de cette convention, j'espère qu'il sera adopté à l'unanimité.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire du 18e arrondissement, cher Éric.

Frédéric BADINA-SERPETTE a demandé la parole, il l'a bien entendu et d'après ce qui était annoncé par le maire du 18e.

C'est à vous.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais, au nom des élus écologistes de Paris et du 18e arrondissement, saluer évidemment cette convention d'objectif sur la propreté et la sécurité entre Paris et Saint-Ouen, qui va enfin nous permettre de pallier un impensé urbanistique et administratif aux portes de Paris. Un impensé que nous devons certainement partager avec de nombreuses collectivités de gauche comme de droite. Cet impensé, c'est celui de la gestion des espaces publics à la lisière de nos communes, là où le plus souvent des règlements particuliers d'intervention peuvent permettre de dépasser des situations souvent ubuesques.

Comment faire pour reprendre nos portes à Paris, cet entre-deux urbain, comment faire pour reprendre, et Éric LEJOINDRE a commencé à l'évoquer, des années de travail perdues qui sont la conséquence d'un refus, celui d'un ancien maire de droite de Saint-Ouen qui a systématiquement renvoyé la balle et repoussé les propositions faites par la mairie du 18e pour mobiliser ensemble des moyens supplémentaires, lutter ainsi contre les encombrants, entretenir les talus du périphérique, sensibiliser les habitants et les puciers à la réduction des déchets.

Cette posture d'obstruction qui a conduit, durant l'ancienne mandature, les habitantes et les habitants de Saint-Ouen et de Paris, mais aussi les agents de la propreté, ceux des espaces verts, et aujourd'hui ceux de la DPMP, à subir une situation de blocage politique intolérable, qui n'avait aucun sens.

Une posture d'obstruction qui est aujourd'hui levée par la nouvelle majorité de gauche écologiste à Saint-Ouen et son maire Karim BOUAMRANE avec qui, comme Éric l'a évoqué, nous travaillons maintenant main dans la main. Nous avons d'ailleurs consacré ce dialogue entamé lors d'un conseil municipal extraordinaire auquel, avec Éric et nos collègues Jean-Philippe DAVIAUD et Kevin HAVET, nous étions associés.

Après de nombreux échanges entre nos services, nous avons effectivement partagé le constat et des objectifs de bon sens pour lesquels nous préparons une mobilisation commune de nos services et les moyens pour agir, et Éric les a mentionnés avec précision, quatre objectifs de bon sens qui vont par ailleurs nous permettre de construire ces ambitions communes et partagées avec Saint-Ouen, et enfin d'apporter des réponses aux agents du service public de la propreté qui voient bien l'absurdité de la situation, et aux habitants qui attendent de notre part une volonté politique ferme pour trouver des solutions pour améliorer leur quotidien.

En conclusion, trois appels à la vigilance quand même : l'accompagnement des agents de terrain concernés de la Ville de Paris comme de Plaine Commune dans la mise en œuvre de ces mesures. Ensuite, la communication aux riverains et aux puciers sur nos ambitions et les moyens que nous voulons mettre en œuvre. Et enfin, c'est peut-être là un détail mais qui a son importance, les conséquences administratives d'un éventuel rattachement de certaines adresses à Saint-Ouen et non plus à Paris.

Chez les élus écologistes, on a reçu un certain nombre de signalements, notamment rue du Docteur-Babinski, où les questions soulevées méritent que l'on prenne le temps de faire le point pour accompagner ces riverains dans ces supposés changements qui sont non négligeables pour leur quotidien, notamment sur le plan des aides sociales, puisque dans un cas de changement, il s'agit ensuite de changer de département, et donc de passer de Paris à la

Seine-Saint-Denis, ce n'est pas forcément la même prise en charge, ou en tout cas les mêmes outils de prise en charge.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Frédéric BADINA-SERPETTE.

La parole est à Emmanuel GRÉGOIRE, pour répondre aux orateurs.

A vous, Monsieur le premier adjoint.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à M. le Maire du 18e, Éric LEJOINDRE. Merci, Frédéric BADINA-SERPETTE pour la présentation très complète de cette convention. Merci aussi à vous, Monsieur GRANIER, même si c'était plus nuancé, d'apporter votre soutien à ce projet de délibération qui est issu d'un travail conjoint avec la Ville de Saint-Ouen. Je m'associe aux remerciements et aux hommages à Karim BOUAMRANE, le maire de Saint-Ouen, à l'E.P.T. Plaine Commune, évidemment à la mairie du 18e et aux services de la Mairie de Paris.

C'est une convention qui porte sur quatre piliers : la prévention des dépôts de déchets et leur réduction ; la propreté des rues du secteur ; la lutte contre les incivilités et l'amélioration globale de la sécurité du quartier ; et enfin, la question du traitement de l'amélioration des sous-faces du périphérique.

Je n'en dirai pas plus. Juste, Monsieur Frédéric BADINA-SERPETTE, je suis étonné sur le changement d'adresse que vous mentionnez, qui nécessiterait un changement législatif, notamment lié aux périmètres départementaux. Et donc, si ce sujet peut se poser, il n'est pas encore d'actualité, puisqu'il n'est pas dans les tuyaux de changer la loi pour détourner ou retravailler quelques incohérences historiques, il est vrai, sur quelques rues, qui mériteraient d'être travaillées.

Mais peut-être est-ce plus positif de se projeter sur le Grand Paris que sur le choix entre la Seine-Saint-Denis et Paris. Après tout, bientôt nous ne serons plus qu'un.

Merci à tous.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le premier adjoint.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 15.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, SG 15).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la transformation des bureaux en logements.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 85 est relatif à la transformation des bureaux en logements.

La parole est au président Émile MEUNIER, pour le présenter au nom de son groupe, en deux minutes.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, à Paris nous avons un défi enthousiasmant qui va être d'augmenter le nombre de logements sociaux, on n'est pas loin de 25 %, il va falloir atteindre 30 % de logements sociaux, mais dans une contrainte qui est celle que l'on connaît, la frontière de Paris et la préservation de la pleine terre. Et pour cela, on a deux outils principaux.

Le premier, on l'a développé au dernier Conseil de Paris, c'est massifier la préemption dans le logement privé. Et le second levier, c'est celui que l'on propose cette fois-ci avec ce vœu des écologistes, qui est de massifier la transformation de bureaux en logements sociaux.

C'est un souhait vraiment partagé par, je crois, tous les bancs de ce Conseil. Qu'est-ce qui s'est passé depuis quelques années ? Il y a eu une étude de l'APUR en 2015 qui a identifié un potentiel de 800.000 mètres carrés de bureaux qui pourraient être transformés. De là, nous avons mis en place un plan qui visait à en transformer 250.000. Et puis, on y a mis de l'énergie, de l'argent, on a réussi à transformer environ 150.000 mètres carrés de bureaux. Je veux regarder le verre à demi-plein, ces 150.000 qui ont été transformés.

Maintenant, comment fait-on pour ensemble, collectivement, aller beaucoup plus loin et beaucoup plus fort ? Ce que nous proposons à travers ce vœu, c'est :

1- On révise cette étude de l'APUR pour revoir un peu quel est le potentiel, il y a eu des bureaux obsolètes depuis, de nouveaux bureaux qui se sont créés également.

2- Cette étude doit évidemment identifier les freins à cette transformation et les moyens de lever ces freins.

3- On met en place un grand plan de transformation suite à un débat préalable au Conseil de Paris. Ce plan ne doit rien exclure, nous proposons par exemple que l'on étudie la création d'une foncière dédiée pour pouvoir intervenir massivement sur le marché et en quelque sorte amorcer la pompe pour créer le marché et créer cette dynamique de transformation.

Enfin, il nous semble important que dans le nouveau P.L.U., on étudie la possibilité d'imposer la réversibilité totale de tout nouveau bureau, pour faciliter la transformation en logements le moment venu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Président.

Je donne la parole à Emmanuel GRÉGOIRE pour vous répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur Émile MEUNIER, je vais aller très vite, parce que je partage totalement ce vœu, et vous savez la mobilisation de l'Exécutif pour le mettre en œuvre en dépit des obstacles que vous avez évoqués, qui sont nombreux mais que nous allons lever patiemment et méthodiquement.

Il y a un léger amendement juridique, toujours sur ma même remarque de ne pas préjuger les décisions de la future révision du P.L.U. Mais si cet amendement de sémantique est accepté, j'émettrai un avis favorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

L'amendement est accepté.

Je donne la parole à Patrick VIRY pour une explication de vote au nom de son groupe Changer Paris.

M. Patrick VIRY. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris va dans le sens de ce que le groupe Changer Paris propose depuis plusieurs années et de façon constante, c'est-à-dire la transformation de bureaux en logements pour répondre à trois enjeux principaux : le besoin criant de logements dans la ville; la lutte, ce qui n'a échappé à personne, contre la densification, bétonisation de la ville et l'artificialisation des sols que vous avez également soulignée ; et les nouveaux usages professionnels liés au développement massif du télétravail, surtout dans le secteur tertiaire.

Donc, en cohérence avec cette position constante de notre groupe, nous voterons pour ce vœu. J'aurai toutefois deux remarques pour regretter que celui-ci n'aille pas un peu plus loin. La première, comme vous l'avez souligné, 800.000 mètres carrés de bureaux sont identifiés actuellement comme étant libres. En face de cela, on ne compte péniblement que 400 logements créés à partir de ce dispositif.

Le plan "Réinventer Paris 3" n'est donc manifestement pas assez ambitieux et un second chiffre le démontre, avec un objectif de 330.000 mètres carrés transformés d'ici 2026, vous visez moins haut que lors de la dernière mandature. Il faut donc, à mon sens, être plus volontariste et aller plus vite.

Aller plus vite surtout parce que Paris se vide de ses habitants, parce qu'elle ne parvient pas à loger tous ces publics qui souhaiteraient s'y installer faute d'une offre résidentielle variée et suffisamment abondante, allant du logement social au secteur libre.

En misant tout sur le logement social, vous vous privez d'un levier essentiel, celui du parcours résidentiel qui permettrait aux Parisiennes et Parisiens d'évoluer dans leur choix de logement tout au long de leur vie, et notamment à ceux qui bénéficient d'un logement social, de ne pas y être assignés à vie alors qu'ils voudraient ou pourraient faire d'autres choix, pour peu qu'ils leur soient accessibles financièrement.

Nous vous invitons donc, à l'occasion de ce vœu, à faire preuve de plus d'ouverture et de plus d'audace dans votre politique de logement. Pour notre part, nous y resterons attentifs.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Patrick VIRY.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 85 amendé par l'Exécutif du groupe Ecologiste de Paris, avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté à l'unanimité. (2022, V. 117).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au respect des protections Ville de Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 86 relatif au respect des protections Ville de Paris et la parole est à Léa VASA pour le présenter.

Mme Léa VASA. - Merci.

Vous le savez, dans notre Plan local d'urbanisme, P.L.U., - il va y avoir beaucoup d'acronymes dans cette intervention -, nous avons près de 5.000 bâtiments et éléments qui font l'objet d'une protection Ville de Paris, que l'on appelle aussi P.V.P. Normalement, sur ces P.V.P., on peut intervenir de façon très chirurgicale pour faire des travaux de rénovation ou de maintenance qui sont vraiment indispensables.

Ce qui nous préoccupe un peu et que nous évoquons dans ce vœu, c'est que dans certaines situations, nous avons constaté que des modifications des bâtiments peuvent être quand même assez substantielles et se confronter un peu à l'esprit de la protection, même si elle est respectée au pied de la lettre dans son sens le plus restreint.

Pour illustrer la situation, je voulais prendre peut-être l'exemple de la polyclinique de Rothschild rue Marcadet dans le 18^e arrondissement. Quand on lit la P.V.P, qui est un texte très synthétique, on voit qu'il est évoqué l'ensemble des bâtiments, mais surtout l'accent est mis sur la beauté de la décoration de la façade. Alors, quand la Ville a reçu un projet de modification sur ce bâtiment, elle a conclu que c'était cette décoration de façade qu'il fallait protéger. Son toit, son volume n'étaient pas explicitement nommés, donc on a autorisé un projet très lourd de destruction des autres bâtiments et surtout de surélévation de cette façade de quatre étages.

On voit bien la limite de l'exercice de la protection sur cette façade, peut-on considérer qu'elle est vraiment protégée si on peut la surélever de quatre étages ? Voilà un peu la question qui nous préoccupe aujourd'hui, c'est cela que l'on aimerait améliorer dans le cadre du futur plan local d'urbanisme, donc effectivement à discuter collectivement.

L'objectif est de pouvoir toujours réaliser des interventions de végétalisation, d'isolation, de création de logement social, mais d'arriver à écrire des protections qui nous permettent quand même de respecter l'esprit du bâtiment et de ne pas casser des volumes entièrement, de ne pas faire de densifications trop importantes, en tout cas sur des éléments qui sont intéressants.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Léa VASA.

La parole est au premier adjoint Emmanuel GRÉGOIRE pour vous répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Merci, Léa VASA, pour la présentation de ce vœu, j'y ai présenté quelques amendements qui ont été transmis et auquel cas j'émettrai un avis favorable. Je rappelle que la protection Ville de Paris est une protection qui relève de la seule discrétion du Conseil de Paris à l'occasion de la révision du P.L.U., et que l'Exécutif ou l'administration ne peut nullement s'en exonérer dans l'instruction des P.C.

Simplement, il faut que ce soit précis, donc nous reverrons tout cela à l'occasion de la révision qui est en cours, mais en aucun cas nous ne contrevenons aux protections de la Ville de Paris, mais encore faut-il qu'elles aient été suffisamment précisées au moment où elles ont été rédigées. C'est pour cela d'ailleurs que l'intégralité des P.V.P. a fait l'objet d'un réexamen, doit être justifiée sur le plan scientifique et patrimonial, on ne peut pas tout mettre en protection Ville de Paris, et que nous avons évidemment l'intention de renforcer ces mesures de protection qui sont spécifiques à notre P.L.U. parisien.

Donc, favorable sous réserve que les amendements proposés soient acceptés.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le premier adjoint.

Amendements acceptés ? Ils le sont.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 86 amendé par l'Exécutif, donc avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2022, V. 118).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux "dark stores", "dark kitchens" et aux inspections du travail dans ces "quick-commerces".

Vœu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la régulation de l'installation des "dark stores" et "dark kitchens".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. Nous examinons les vœux n^{os} 87, 87 bis et 88 relatifs aux "dark stores", "dark kitchens" et aux inspections du travail dans ces "quick-commerces".

La parole est tout d'abord à Émile MEUNIER lui-même, qui présente le vœu n° 87 du GEP.

C'est vous dire que le sujet n'est pas n'importe quel sujet.

M. Émile MEUNIER. - On se partage une fois sur deux avec Nour DURAND-RAUCHER, il faut être deux pour un sujet aussi important et aussi grave.

Pourquoi un nouveau vœu ? Cela fait maintenant le troisième Conseil qu'on le fait. Il y a des faits nouveaux. On a rencontré avec Barbara GOMES du groupe Communiste, un collectif d'ex-employés d'un "dark store", je n'hésite pas à dire le mot voyou, qui a recruté plus de 180 salariés et qui après avoir levé 200 millions en faisant miroiter à ses investisseurs qu'ils allaient pouvoir investir dans la Capitale, a fermé tous ses "dark stores" et a mis tout le monde à la porte.

Quand les salariés témoignent, je vous jure, cela fait froid dans le dos. C'est-à-dire qu'en un peu plus d'un an, ce sont 1.600 arrêts de travail pour accident ou maladie professionnelle. 1.600 !

Ce sont des personnes qui sont épuisées, qui tombent de leur scooter ou de leur vélo et qui doivent, la jambe blessée, appeler un ami, qui n'a rien à voir avec l'affaire, pour les remplacer, pour faire tourner le "business".

En fait, ce que cela veut dire, c'est que ces "business-là" ne peuvent pas fonctionner s'ils n'enfreignent pas massivement les règles du droit du travail, mais aussi les droits des règles d'urbanisme, on en a longuement parlé ici, la concurrence déloyale et aussi le gaspillage alimentaire, puisque la moitié de la petite épicerie qu'ils achètent à prix coûtant est jetée, parce qu'ils n'arrivent pas à tenir les dates limites de péremption.

Donc, on a là un modèle vraiment vorace, parasite, qu'il faut absolument sortir de notre ville, et j'allais dire sortir du pays.

Donc, dans ce vœu, on demande deux choses : que la Ville saisisse les autorités compétentes pour faire des enquêtes d'inspection du travail dans tous les points de vente et que l'on annonce symboliquement et fortement que la Ville de Paris doit devenir une ville zéro "dark store" et zéro "dark kitchen" et cela a son importance pour les investisseurs. S'ils voient cela, ils n'investiront plus, on n'aura plus ce type de commerce dans notre ville.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Président MEUNIER, pour la présentation de ce vœu n° 87.

Je donne la parole au maire du 17^e arrondissement, Geoffroy BOULARD, pour le vœu n° 88.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Monsieur le Maire, depuis maintenant plusieurs mois, la mairie du 17^e arrondissement est sollicitée par les habitants ou les riverains de "dark stores", de "dark kitchens" excédés et parfois à bout, tant les nuisances qu'ils subissent quotidiennement sont insupportables.

A de nombreuses reprises, je me suis rendu sur place pour tenter d'organiser des médiations entre les riverains, les copropriétaires et ces commerces d'un nouveau genre pour tenter de trouver des solutions, en vain. La mairie du 17^e arrondissement s'est également rapprochée de plateformes pour réguler les regroupements de livreurs sur l'espace public, mais force est de constater que le développement de ces "quick-commerces" est devenu totalement ingérable.

Qu'on soit clair, je ne veux pas ici pointer du doigt les employés, au statut parfois précaire. Je ne prétends pas non plus que la Mairie de Paris n'a pas pris la mesure du problème. Mais le fait est que ces entrepôts se multiplient, jouant parfois avec l'ambiguïté de leur activité en se déclarant comme commerces alors qu'ils n'en sont pas. Jouant également sur l'ambiguïté introduite par le Gouvernement qui fait d'un entrepôt un commerce, simplement parce qu'il dispose d'un "Click & Collect" piéton ou "drive".

C'est pourquoi, avec ce vœu, je souhaite que nous renforçons collectivement notre action contre ces pseudo-commerces implantés dans des lieux parfaitement inadéquats. Il devient urgent, mes chers collègues, que la Ville aille au-delà d'un simple inventaire des "dark stores" sur son territoire en les contrôlant davantage en amont de leur installation, et notamment précisément au moment de leur déclaration préalable de travaux auprès des services de l'urbanisme.

Je propose également que la Ville transmette aux mairies d'arrondissement un état des lieux de ces "quick-commerces" et qu'elle se rapproche des grandes enseignes pour les accompagner dans la recherche d'autres lieux plus adaptés pour exercer leur activité.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je donne la parole à Emmanuel GRÉGOIRE, qui en profitera pour présenter le vœu n° 87 bis de l'Exécutif.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire du 17e, Monsieur Émile MEUNIER, l'occasion de refaire un point sur ce sujet des "dark stores", je suis un peu surpris de vos demandes, parce que nous les avons mises en œuvre.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Non.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Les mairies d'arrondissement ont reçu la liste de tous les "dark stores" qui ont fait l'objet de contrôle des locaux. Nous avons établi d'ores et déjà 40 procès-verbaux d'infraction qui ont été transférés depuis plusieurs mois...

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - C'est nous.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Non, c'est nous, vous n'êtes pas habilités à le faire. C'est la Direction de l'Urbanisme qui fait les instructions de P.V. J'ai déjà communiqué en interne et dans les médias que nous avons transmis à la justice les P.V. C'est désormais dans les mains de la justice.

J'ai même eu un rendez-vous avec la Procureure de la République pour faire un point précis sur les deux leviers d'action qui sont utilisés, à savoir l'instruction des procès-verbaux transmis au Tribunal et deuxièmement, l'action propre engagée par le Tribunal, notamment la lutte contre la répression des fraudes et tout le volet social que vous avez évoqué, Monsieur MEUNIER. L'occasion de saluer Barbara GOMES avec qui nous travaillons beaucoup sur ce sujet qui est important.

Ensuite, vous nous demandez de rencontrer les professionnels. Je les ai rencontrés il y a déjà quatre mois. Il y a eu beaucoup de travail depuis. La rencontre que nous avons engagée, c'était il y a quatre mois déjà...

Je viens de vous expliquer que j'ai transmis à la justice les dossiers. Vous ne connaissez pas le problème. A part gesticuler, vous ne vous occupez nullement...

Ce que vous venez de dire démontre votre méconnaissance crasse du sujet. Méconnaissance pourquoi ? Les "dark stores" s'installent sans déclaration préalable. Et pourquoi ils le font ? Ils ne déclarent pas, ils s'installent dans des bureaux commerciaux.

Je viens de vous expliquer qu'on les contrôle, puisque nous avons fait plus d'une centaine de contrôles. En faisant cela, vous ne portez pas atteinte à ma parole, vous portez atteinte à la crédibilité des agents d'instruction de la Direction de l'Urbanisme. Vous vous enfermez dans l'erreur. Vous vous en saisissez plusieurs mois après que l'Exécutif s'en soit saisi, en ait organisé la communication auprès des mairies d'arrondissement.

Bref, c'est du Geoffroy BOULARD tout craché. Je fais une vidéo sur Tiktok en disant "Oh là là, j'ai découvert un problème !", "Oh ! La Mairie centrale ne s'en occupe pas !", alors que cela fait des mois que nous sommes dessus et plusieurs séances que nous en parlons. Tout cela n'est pas très sérieux.

Puisqu'au lieu de travailler, vous voulez polémiquer, vous vous repenchez sur les procès-verbaux de notre Conseil de Paris. Vous vous repenchez sur les mails que reçoit votre cabinet et que vous recevez vous-même, y compris par courrier de ma part, et cela nous permettra de nous concentrer sur l'essentiel qui, pardon de le dire, et vous me sentez un tout petit peu agacé, n'est pas de faire de la polémique totalement stérile en séance, mais de se concentrer sur l'essentiel.

L'essentiel est de deux choses. La première, c'est que nous avons trouvé un angle d'attaque contre les "dark stores" et les "dark kitchens", qui est celui des autorisations d'urbanisme. Il est efficace mais ne suffit pas. Les autres dépendent de mesures législatives et réglementaires.

C'est bien pour cela que le groupe Ecologiste a raison de le porter dans son vœu. C'est la raison pour laquelle, avec Barbara GOMES, nous l'avions proposé lors du Conseil de Paris précédent, ce qui n'est pas l'inclinaison actuelle du Gouvernement, puisque les services de Bercy ont publié une note qui ne va pas dans ce sens. Elle n'a pas de portée légale, je sais, on en avait déjà parlé au dernier Conseil. C'est pour cela que je trouve qu'il faut avancer.

Je ne suis pas candidat aux législatives ni membre du Gouvernement. Le sujet doit avancer. Nous avons proposé un vœu.

Évitez ces mesures "coucou" qui consistent à demander à l'Exécutif de faire ce qu'il a déjà fait il y a six mois. C'est un peu embarrassant. Soit vous ne suivez pas bien, soit vous essayez d'instrumentaliser le sujet.

Par contre, je me permets collectivement de demander de faire attention à une chose. Ne demandons pas un Paris avec zéro "dark store" et zéro "dark kitchen", demandons un pays sans "dark store" et "dark kitchen". Parce que, si la leçon de tout cela, c'est que les Parisiens commandent leurs boîtes de boissons gazeuses, avec leurs kébabs et leurs pizzas, mais qu'elles sont fabriquées en banlieue parisienne dans des sous-sols, je ne suis pas sûr que transformer la banlieue parisienne ou laisser l'espace, à l'idée même que nous le souhaiterions, en arrière-cuisine du confort parisien, soit une bonne chose.

Portons collectivement un autre modèle social de consommation. Je pense que nous pouvons nous réunir, Monsieur le Maire, sur cela. La question de la lutte contre les nuisances est impérative et merci si vous pouvez m'aider à accélérer l'instruction des dossiers par le Tribunal en matière d'infraction d'urbanisme. Le vœu de l'Exécutif a l'intention de rassembler tout le monde et de proposer que nous avançons tous dans le même sens.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous allons procéder par ordre. De façon un peu bizarre, le vœu n° 87 bis répond aux vœux n°s 87 et 88. Il aurait dû logiquement s'intituler vœu n° 88 bis. J'interroge le groupe Ecologiste de Paris : est-ce qu'il retire son vœu au profit de celui de l'Exécutif ? Oui.

Je demande au groupe Changer Paris : est-ce que vous retirez votre vœu au profit de celui de l'Exécutif ?

Allez-y, Monsieur le Maire.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Le premier adjoint nous parle de Paris sans "dark kitchen", c'est exactement ce qu'il y a dans son vœu, or il n'y croit pas. Je ne comprends pas, votre vœu est totalement incohérent. Vous venez de vous contredire.

Nous voterons donc contre les deux vœux. Nous maintenons notre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Très bien. Émile MEUNIER, vous souhaitiez une explication de vote sur le vœu n° 88 du groupe Changer Paris maintenu.

M. Émile MEUNIER. - Plusieurs choses, d'abord, merci à tous les membres de la majorité et un peu de l'opposition quand même, au fond, malgré les bras levés et les cris, parce que je crois que nous sommes quand même tous d'accord pour lutter contre ce fléau.

Deuxième point, pourquoi est-ce que jamais de la vie on n'aurait voté votre vœu, Mesdames et Messieurs de la droite ? Parce que vous dites que c'est à la Ville de les accompagner à trouver d'autres entrepôts.

Surtout pas ! C'est le modèle qui est un problème en soi. On ne va pas aller chercher les entrepôts où l'on pourrait mettre de vraies entreprises de logistique du dernier kilomètre propre, pour y mettre un modèle crapuleux comme celui des "dark stores" et "dark kitchens", donc non. Ils ont levé 200, 300 millions d'euros, 1 milliard d'euros pour certains, qu'ils se débrouillent, ce n'est pas aux contribuables et aux services de la Ville de les accompagner !

Enfin, Monsieur le Maire adjoint Emmanuel GRÉGOIRE, je suis tout à fait d'accord avec vous. C'est une France zéro "dark store", zéro "dark kitchen", c'est même une Europe, parce qu'il y a peut-être des choses qui doivent se régler au niveau de la législation européenne du commerce en ligne. Mais avant cela et ensemble, je vous propose que l'on travaille à la Métropole pour éviter ces effets de bord sur la banlieue, une métropole zéro "dark store", zéro "dark kitchen" et je suis sûr que la droite va nous accompagner parce que nous sommes en cogestion à la Métropole et que nous avançons pour le bien de tous ses habitants.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Émile MEUNIER.

Barbara GOMES, vous voulez une explication de vote sur le vœu n° 88 du groupe Changer Paris ou sur le n° 87 bis de l'Exécutif ?

Mme Barbara GOMES. - Sur les deux.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Vous n'allez faire qu'une seule explication de vote, c'est le même sujet, ce sera plus cohérent.

Mme Barbara GOMES. - On peut regrouper ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Bien sûr. Je trouve que c'est plus lisible que vous n'interveniez qu'une fois sur le même sujet.

Mme Barbara GOMES. - Je commence dans l'ordre. Je trouve hallucinant ce que l'on vient d'entendre, mais ce n'est pas la première fois que l'on est surpris. Le travail d'Emmanuel GRÉGOIRE en la matière, chers collègues à droite de l'hémicycle, n'a tellement aucun effet que les déclarations d'Emmanuel GRÉGOIRE sont déjà en train de faire paniquer toutes les sociétés de "quick-commerce".

Vous pouvez le voir dans les communications internes, dans les déclarations publiques, cela va justifier de façon complètement instrumentalisée le plan de sauvegarde de l'emploi en cours. Émile MEUNIER sait de quoi on parle.

A un moment donné, je veux bien que vous soyez très préoccupés et que vous ne réagissiez à ces sujets que lorsqu'il est question de bruit de voisinage et évidemment que c'est un sujet légitime, mais quand il s'agit de parler de conditions sociales, du travail infernal auquel sont exposés les salariés, là cela ne réagit pas, cela ne bouge pas de votre côté. Je voudrais le dire.

Réagissez sur ces sujets si vous le souhaitez, mais réagissez en connaissant le fond des dossiers, parce que là franchement cela ne vous mettait pas très en avant et cela ne vous honorait pas des masses. Travailler les dossiers, c'est la base quand on veut s'exprimer dessus. C'est la première chose que je voulais dire.

Je vais continuer et rappeler comme je l'ai fait d'ailleurs dans le 18^e arrondissement, pas plus tard que la semaine dernière, que je me réjouis, comme mon collègue Émile MEUNIER, de l'intérêt de toute la majorité sur la question des travailleurs des plateformes, de la convergence de notre travail et de nos intérêts communs sur ces questions, et du besoin de poursuivre ensemble ce combat. Cela tombe bien, parce que la période s'y prête plutôt bien.

Vous le savez, depuis le début de ce mandat, le groupe Communiste et Citoyen a vraiment essayé de poursuivre un travail de fond, un travail continu pour faire entendre la voix de ces travailleurs, une voix qui a eu tant de mal à se faire écouter. Nous avons œuvré et nous continuons à essayer d'œuvrer toujours pour démasquer ces modèles économiques toxiques qui illustrent l'aboutissement de fantasmes d'un monde ultralibéral et d'une violence inouïe, mais je n'y reviendrai pas.

Le "quick-commerce" s'inscrit dans la continuité de ce que nous avons observé et prédit, beaucoup d'entre nous ici, au sujet des plateformes de travail de type "Uber" et "Deliveroo". Seulement, là où ces dernières recouraient et recourent toujours à de faux travailleurs indépendants, les plateformes de travail de deuxième génération du "quick-commerce" savent manier le "socialwashing", si vous me pardonnez l'anglicisme, et faire du respect affiché du droit social un argument commercial.

Mais nous savons, parce que nous avons effectivement discuté avec les salariés, que le statut de salarié ne fait pas tout, que les salariés subissent des cadences infernales, près de 50 heures de travail par semaine. Émile MEUNIER a parlé du nombre d'accidents du travail qui est absolument démentiel. C'est aussi tout ce que ce travail et ces stress créent sur les risques sur la route, sur la santé psychique de ces travailleurs et aussi l'absence de respect du travail de nuit et j'en passe encore.

Il faudrait rencontrer les collectifs de travailleurs et les syndicats qui les défendent actuellement devant les tribunaux par ailleurs.

Et plus ces modèles se développent, chers collègues, plus la situation des travailleurs s'aggrave, parce que cela se développe et plus on retrouve l'exploitation des faux travailleurs indépendants et des travailleurs sans papiers qui sont considérés comme des sous-travailleurs et des sous-citoyens.

Ce sont des entreprises champignons qui n'ont pas vocation à développer une activité économique pérenne avec une insertion dans le maillage économique et social. L'idée, c'est de faire juste du commerce, de se faire revendre et se barrer, et ce que l'on fait aux travailleurs et aux gens derrière, on n'en a rien à fiche ! C'est comme cela que fonctionnent ces modèles.

S'ajoute à cela un gâchis alimentaire terrible sur lequel je ne reviendrai pas, parce que mes collègues écologistes en ont déjà parlé...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup. Vous êtes à 4 minutes.

Mme Barbara GOMES. - Et vous pouvez toujours continuer à brailler, cela ne me fera pas taire.

Je continue aussi pour vous dire...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Mme Barbara GOMES. - Il y a des problèmes, oui, d'urbanisme, que cela vous plaise ou non, Emmanuel GRÉGOIRE travaille là-dessus pour la liberté économique et la vie de quartier...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, c'est assez clair.

Mme Barbara GOMES. - Il fait un travail extrêmement prometteur, ne vous en déplaise, sur le sujet.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - J'ai une dernière explication de vote sur le vœu n° 87...

Mme Barbara GOMES. - Je termine en disant que ce vœu est un travail en commun extrêmement prometteur, que nous voterons avec enthousiasme. Merci, Mesdames et Messieurs.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - La parole est à Maud GATEL et à elle seule, Madame la Présidente, pour une explication de vote de son groupe sur le vœu n° 87 bis de l'Exécutif.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je pense que ce débat est suffisamment important pour éviter la caricature et les postures auxquelles on vient d'assister. Je suis très gênée avec ce vœu bis. Très gênée, parce qu'en réalité l'Exécutif se dédouane d'un certain nombre de lacunes et de retards à l'allumage sur cette question ô combien importante.

Je rappelle que le phénomène du commerce express a plus de deux ans maintenant. La Ville a mis un an et demi à réagir avec le lancement d'une étude de l'APUR au mois de janvier dernier. Vous parlez de 40 procès-verbaux. L'étude de l'APUR parle de 60 "dark stores". Non, 80...

Vous pouvez me laisser terminer, Monsieur le Maire ?

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Arrêtez de dire n'importe quoi !

Mme Maud GATEL. - Stop ! Est-ce que je peux terminer. Il y a 80 "dark stores" à Paris, il y en a 60 qui sont litigieux. 40 procès-verbaux ont été faits. Cela a mis plus de 3 mois à être fait. On ne peut pas toujours se dédouaner de ses propres responsabilités.

Les "dark stores", ce sont deux sujets. C'est la physionomie de la ville, les nuisances aux riverains, et la question de la sécurité routière. Vous aviez les leviers pour agir en ce sens. Ils existent, les leviers. D'ailleurs, la Ville de Lyon s'en est saisie. Et même si notre P.L.U. est pré-ALUR, on a les leviers.

Deuxième sujet, il y a les sujets dont a parlé Émile MEUNIER sur les aspects sociaux, environnementaux de lutte contre le gaspillage alimentaire, et des sujets en lien avec les associations humanitaires. Il faut lutter contre la distorsion de concurrence qui existe. Bonne nouvelle, un texte existe, a été déposé à l'Assemblée nationale, et c'est le mien.

Arrêtons de se dédouaner, faisons en sorte de renforcer tout ce qui existe pour encadrer à la fois sur l'aspect urbanistique et sur l'aspect social et environnemental. Arrêtons ces débats caricaturaux et avançons tous ensemble sur ces questions.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

On est allé au terme des échanges. Que la passion retombe.

Le vœu n° 88 du groupe Changer Paris est maintenu.

Donc, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 88 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 87 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2022, V. 119).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la préservation de l'îlot du couvent Reille.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 89 relatif à la préservation de l'îlot du couvent Reille et la parole est à la présidente de la 1ère Commission, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci, Monsieur le Maire. C'est un énième vœu de ma part, depuis 2019 j'ai interpellé à de multiples reprises la Mairie de Paris concernant la nécessité de préserver le site du couvent Reille dans le 14e arrondissement.

Je précise pour mes collègues qui ne le connaîtraient pas encore, ce site s'intègre dans une trame verte allant du parc Montsouris jusqu'au Quartier Latin. Il comporte sur environ 10.000 mètres carrés de nombreux arbres centenaires. Il a été pendant plus d'un siècle le siège de la Congrégation des sœurs franciscaines missionnaires de Marie. Il a été acquis en 2018 par "In'Li", en vue de construire un programme immobilier.

Face à la mobilisation des habitants, celle de mon groupe au conseil d'arrondissement et au Conseil de Paris, la Mairie de Paris a jusqu'ici refusé les demandes de permis de construire présentées par "In'Li", sans toutefois prendre l'initiative de la recherche d'un projet alternatif sur ce site.

En 2020, la Commission du Vieux Paris présidée par Bernard GAUDILLÈRE, avait donné un avis défavorable au premier projet d'"In'Li" dénonçant la démesure du programme qui, je cite, "densifierait à l'extrême cet îlot urbain et ferait disparaître le bâtiment le plus ancien du site construit par l'architecte Eugène Hénard, dont la Commission du Vieux Paris avait demandé la préservation.

Il y a quelques semaines, le 21 avril dernier, la Commission du Vieux Paris cette fois-ci présidée par Jean-François LEGARET, ayant pris connaissance du second projet présenté par "In'Li" et de la diminution des surfaces à créer, ainsi que la réduction d'un étage d'un des immeubles a estimé, je cite, "que ces évolutions sont trop minces pour que la Commission revienne sur sa résolution initiale qui demandait la conservation du bâtiment réalisé selon les plans d'Eugène Hénard".

Considérant que tout projet sur ce site, pour être rentable, portera nécessairement atteinte, par sa densité comme par les hauteurs, au patrimoine et à l'harmonie paysagère du site, nous demandons à la Mairie de Paris de prendre l'initiative de rechercher, puis favoriser un projet alternatif sur ce site.

Je vous remercie.

(M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, remplace M. Patrick BLOCHE au fauteuil de la présidence).

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Emmanuel GRÉGOIRE pour vous répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci, Madame Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, de votre intervention sur ce sujet avec la présentation de ce vœu sur un dossier connu sur lequel je trouve que vous avez une présentation incomplète, et c'est dans l'incomplétude que se cache l'ambiguïté de votre vœu et du caractère un peu de pensée magique qui est le sien.

Vous l'avez dit, mais je le rappelle quand même, c'est important, c'est une congrégation qui a vendu un terrain à "In'Li", peut-être est-ce plus connu sous le nom d'"Action Logement", un opérateur de logement social. Ils ont donc acquis ce terrain pour faire du logement social. Ils ont présenté les premières demandes de P.C. qui ont été refusées par la Ville précisément sur les arguments légitimes que vous portez et qui sont portés par la maire du 14e elle-même, à savoir avoir des espaces verts et notamment de respecter les protections liées au P.L.U. des E.V.P. - espaces verts protégés - et nous n'avons eu de cesse de travailler avec l'opérateur pour lui dire qu'il devait baisser la taille, la volumétrie.

Et l'opérateur nous dit, pour le dire de façon transparente vis-à-vis de vous tous : "j'ai acheté un terrain très cher pour faire du logement social sur une volumétrie qui m'est autorisée par le P.L.U. et vous, la Ville, vous n'êtes pas très sympa de ne pas me l'autoriser, parce que je vais considérablement dégrader si ce n'est perdre beaucoup d'argent". On a dit qu'il fallait trouver un équilibre, parce qu'on souhaite préserver les espaces verts.

Un deuxième permis de construire a été déposé en août 2021. Ce sont 130 logements, donc 30 % de logements sociaux et intermédiaires et 40 % de logements locatifs libres, des engagements bien plus avantageux, même s'ils restaient à travailler encore, d'espaces verts supplémentaires par rapport à l'existant. Et évidemment avec la maire du 14e, nous avons poussé pour faire évoluer le projet.

Le P.C. a été déposé à nouveau par "In'Li", il est en cours d'instruction, on reviendra vers vous quand on aura fini, mais d'ores et déjà le porteur de projet a renoncé à plus de 50 % de la volumétrie qui était autorisée par le P.L.U., parce que d'alternative, il n'y a pas. "Action Logement" n'est pas vendeur. "Action Logement" a un terrain et entend faire valoir ses droits de propriétaire.

J'é mets un avis défavorable sur ce vœu qui est une façon un peu démagogique de relayer des craintes de riverains. Je les entends, avec la maire du 14e nous les entendons et nous faisons tout pour faire en sorte que ce soit un beau projet ouvert sur le quartier, avec le plus d'espaces verts possible.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

Une demande d'explication de vote d'Émile MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - En trois mots, la position du groupe Ecologiste sur ce dossier précis.

On n'artificialise pas un mètre carré d'espace vert, puisque c'est un espace vert protégé, point. C'est aussi simple que cela. Ce n'est pas, on construit là parce qu'on compense un peu derrière, ou on enlève un arbre là parce qu'on va en planter deux ici. On n'artificialise pas un mètre carré.

Je sais et nous voulons assurer de notre entier soutien et des remerciements aussi du groupe à la maire du 14e, Carine PETIT, qui se bat dans ce dossier pour faire valoir notamment cette position sur les espaces verts, mais aussi pour en diminuer la densité. Je sais que le premier adjoint en charge de l'urbanisme est sur cette position. Ils ont notre soutien et on avance dans cette direction.

J'aimerais préciser que l'on va rentrer dans le dur de la révision du règlement avec des premières orientations réglementaires, qui vont arriver. Il est prévu dedans qu'on sanctuarise les espaces verts protégés. Cela veut dire qu'on ne pourra plus toucher à leur délimitation, etc. Cela pourrait justifier, le moment venu, un sursis à statuer pour renvoyer l'examen d'un prochain permis de construire à l'aune des nouvelles règles qui seront adoptées en 2023-2024.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 89 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la révision du projet immobilier situé sur le jardin de la Maison du Carrier (14e).

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons rester dans le 14e arrondissement pour examiner le vœu n° 90 relatif à la révision du projet immobilier situé sur le jardin de la Maison du Carrier.

Mme CARRÈRE-GÉE a la parole.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit une nouvelle fois d'un projet d'initiative privée sur la Maison du Carrier suite à la forte mobilisation des riverains, des habitants du quartier et de l'association "Monts 14" pour sauvegarder cette maison et les arbres de différences essences présents sur ce site, qui sont malheureusement abattus aujourd'hui.

Considérant que le projet sur la Maison du Carrier ne respecte ni le patrimoine architectural ni l'histoire du quartier, que le nouveau projet ne prévoit pas de nouvelle alternative à l'espace vert dont sont désormais privés les habitants du 14e arrondissement et les riverains ;

Considérant aussi les principes souvent mis en avant par la Ville de Paris en matière d'environnement ou de végétalisation, et en dernier lieu, il y a deux jours, par l'adjoint en charge du sujet ;

Considérant que les surfaces végétales en pleine terre se raréfient à Paris et que l'un des principaux enjeux de la révision du P.L.U. sera de les protéger et de les sauvegarder, nous proposons qu'un permis modificatif change la physionomie du projet, de telle sorte qu'il respecte enfin la Maison du Carrier et le nouveau site du "Nouveau village d'Orléans", et que si cette demande n'était pas satisfaite, ce projet immobilier soit annulé.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

Emmanuel GRÉGOIRE, pour vous répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Je pense que ce sont les élections législatives qui approchent. C'est le même vœu que déposé en mars 2022. Je veux bien qu'à toutes les séances on revienne sur ce sujet. Vous connaissez la situation, et Mme CARRÈRE-GÉE, dont je sais les qualifications et les compétences sur ces sujets, ne peut ignorer que ce que vous demandez dans votre vœu est infondé juridiquement. Un P.C. quand il est délivré, il est délivré, il ne peut pas être annulé.

C'est un permis qui a été délivré en 2019. C'est un projet qui respecte évidemment strictement les règles du P.L.U. en vigueur et l'espace vert protégé sera reconstitué. Par ailleurs, ce n'est pas inintéressant, puisque la reconstitution assure une plus grande continuité écologique de la parcelle.

Mais je conviens que ce projet n'est pas génial, que l'abattage des arbres déjà réalisé et sa simple compensation peuvent interroger au regard des objectifs du P.L.U. bioclimatique, mais il est strictement conforme à la législation. Il nous rappelle collectivement à un devoir impérieux : si vous voulez donner plus d'arguments, plus d'armes à la Direction de l'Urbanisme pour encadrer tout cela, il faut changer notre P.L.U. Il faudra donc vite adopter notre P.L.U. bioclimatique.

Le permis a été délivré en 2019, Madame CARRÈRE-GÉE. C'est une histoire passée et vous ne la réactivez, pardon, que pour flatter les gens qui vous ont demandé de le faire, alors que c'est une histoire complètement derrière. Pardonnez-moi, c'est encore un vœu plus animé par la démagogie électorale que par la réalité du droit et la sincérité des engagements.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

Et comme on ne change pas un ménage à trois, Émile MEUNIER, qui a demandé une explication de vote.

M. Émile MEUNIER. - Je passe un merveilleux moment à ce Conseil de Paris !

Je vais aller dans le sens de ce que disait Emmanuel GRÉGOIRE à l'instant, ce dossier démontre, s'il fallait le faire, qu'il faut impérativement renforcer les règles de protection des espaces verts protégés. 30 secondes pour comprendre de quoi on parle. Vous aviez un espace vert protégé qui donnait sur la rue avec des arbres magnifiques de plusieurs décennies. L'ancien P.L.U., qu'on va changer au plus vite, je l'espère, autorisait à construire sur cet espace vert protégé et à couper les arbres à condition que vous en fassiez un un peu plus grand à l'arrière et que vous replantiez les arbres. Voyez l'absurdité du truc.

On avait un espace qui profitait à la collectivité, avec des bénéfiques écosystémiques importants puisque les arbres avaient plusieurs décennies, et on va se retrouver avec un espace vert protégé qui va bénéficier au privé, à une copropriété que personne ne pourra voir de la rue, avec de tout petits arbres. C'est cela qu'il faut changer. On va se dépêcher de le faire avec Emmanuel GRÉGOIRE et Christophe NAJDovski.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 90 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la révision du projet "Oasis" (14e,15e).

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 91 relatif au projet "Oasis" dans le 14e et le 15e.

La parole est à Mme CARRÈRE-GÉE.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur GRÉGOIRE, je crois qu'il s'agit du troisième vœu, au moins, que je dépose sur ce projet "Oasis" avec Philippe GOUJON du 15e arrondissement, qui n'est pas candidat à des élections, à ma connaissance, et qui permettra, je l'espère, puisque je fais là référence au ménage à deux, parce que pour l'instant M. MEUNIER, après des déclarations très encourageantes, vote toujours comme M. GRÉGOIRE, mais mon vœu permettra, je pense, à M. GRÉGOIRE...

Malgré les apparences, vous m'écoutez. Il permettra à M. GRÉGOIRE, je l'espère, de mettre en œuvre l'engagement qu'il a pris il y a quelques dizaines de minutes à la suite de la si sage interpellation de M. MEUNIER, dont je ne suis pas loin de partager à titre personnel l'ensemble des termes, sur l'impérieuse nécessité que le Conseil de Paris réexamine rapidement l'ensemble des projets "Réinventer Paris", dont la philosophie et la mise en œuvre m'interpellent beaucoup, à titre personnel.

Ici, il s'agit de l'absurde projet "Oasis" dans le jardin de l'Atlantique bordé de toutes parts côté 15e par des immeubles de bureaux et côté 14e par des immeubles résidentiels, des milliers d'habitants. Ce projet est une aberration écologique, une folie urbanistique qui va conduire à une inacceptable surélévation au cœur d'un espace quasiment clos, un espace vert, à une dégradation de la qualité de vie des riverains et une perte de luminosité et d'intimité.

Ce projet "Réinventer Paris" n'a strictement aucun intérêt économique, sauf à ce qu'à terme le jardin de l'Atlantique, qui appartient à l'ensemble des Parisiens et aux milliers de riverains, ne devienne non plus un espace de verdure et de tranquillité, mais en droit ou dans les faits le grand jardin d'un hôtel de luxe.

Ce projet fait fi des questions de sécurité et pose également des enjeux de salubrité. Nous vous demandons que le projet "Oasis" soit revu de fond en comble et qu'après une modernisation sans surélévation, soit donnée au bâtiment de l'ex-musée Jean Moulin une affectation compatible avec les contraintes extrêmement fortes du lieu, à savoir une activité culturelle, d'enseignement et de recherche ou encore d'hébergement de "start-up".

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

Emmanuel GRÉGOIRE pour vous répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

Souvent nous sommes d'accord, mais là nous ne le sommes pas, puisque ce projet a fait l'objet d'une discussion très longue de maturation avec la mairie du 14e arrondissement, avec la mairie du 15e, et je sais les réserves qui ont été exprimées par le maire Philippe GOUJON. J'ai d'ailleurs eu l'occasion d'aller sur place avec lui. C'est un beau projet. Simplement les riverains, et j'en ai rencontré beaucoup et échangé souvent par mail avec eux, ont peur des nuisances de deux types.

Qu'il y ait un peu de bruit puisqu'il y a une activité hôtelière, mais je ne crois pas rationnel et raisonnable de la qualifier "de luxe", ce n'est pas le sujet. C'est un lieu d'hébergement. Il y aura beaucoup d'autres choses par ailleurs.

Deuxièmement, ils craignent, parce qu'ils me l'ont dit et qu'on a regardé avec la direction de la voirie et des déplacements et la DEVE, la question des accès et des flux automobiles, que ce soit en matière de logistique urbaine ou d'arrivée, de mode de déplacement des clients.

J'entends tout à fait ces craintes, je ne peux que vous confirmer que nous souhaitons mettre en œuvre ce projet, parce que nous le pensons utile au quartier, et donc, en assumant le désaccord qui me conduira à émettre un avis défavorable, tout en vous confirmant notre disponibilité, avec la maire du 14e, avec la maire du 15e, pour rassurer, pour prendre en compte et suivre vraiment dans le détail que ce qui est dans notre esprit un beau projet ne se traduise pas en désagréments pour les habitants de proximité.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 91, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'abandon du projet "ONE".

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - On regarde le projet de vœu n° 92 concernant le projet "ONE".

Madame DATI, vous avez la parole.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le projet dit "ONE" vient de connaître un nouveau revers majeur, puisque ce plan d'aménagement démesuré et contraire aux besoins des Parisiens est définitivement à la dérive pour plusieurs raisons. Mais dès sa construction, le projet était déjà voué à l'échec, jamais il n'a été réellement concerté avec les élus d'arrondissement concernés, et encore moins avec les habitants concernés.

Pire encore, puisque les Parisiens n'ont véritablement donné leur avis sur celui-ci qu'avec une pauvre enquête numérique réunissant 6.000 participants alors qu'il faut voir les signataires de la pétition, qui sont beaucoup plus importants, qui a été organisée. D'ailleurs, cette faible tentative de démocratie participative a abouti à un avis très majoritairement négatif, puisque sur 6.000, 90 % étaient contre.

Alors que le temps de la réalisation du projet est venu, cette phase est déjà à la dérive. Après une mobilisation sans précédent des riverains, des défenseurs de l'environnement et du patrimoine, et des élus, c'est autour des représentants de l'Etat, que nous avons évidemment saisis, de mettre en garde l'Exécutif sur les conséquences désastreuses de ce projet pour Paris.

Par courrier du 13 mai, le Préfet de police nous a en effet informés de son refus de voir le quai Branly piétonnisé, mais aussi de l'autre côté du pont de Léna en contrebas du Trocadéro pour des raisons notamment de sécurité, sécurité pour Paris et sécurité pour les Parisiens.

Ce projet est une gabegie écologique qui vise à transformer le Champ-de-Mars en un parc d'attractions géant. Pour cela, vous n'avez pas hésité à prévoir l'abattage de 44 arbres, avec la complicité et la bénédiction de vos alliés dits "Verts".

Si les errances du projet sont nombreuses, elles ne s'arrêtent malheureusement pas là. Initialement chiffrée à 40 millions d'euros, l'enveloppe prévue est aujourd'hui de près de 100 millions d'euros, et ce chiffre n'est pas définitif. Cela préoccupe pour le futur, notamment pour l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques, et nous attendons toujours le budget, sans douter de son caractère totalement fallacieux.

Pour toutes ces raisons et prenant acte de votre incapacité à écouter les Parisiens et les élus, avec Francis SZPINER, Philippe GOUJON, les élus du 15e, du 16e, du 7e, nous demandons un abandon immédiat du projet et une large concertation qui réunirait les Parisiens - vous aviez déjà largement rencontré et ils vous ont désavoués, les élus et les associations - afin de ne pas vendre à la découpe ce site historique et patrimonial.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - La parole est à Emmanuel GRÉGOIRE, pour vous répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Madame la Maire, merci pour ce vœu qui est l'occasion de reparler, comme nous en avons déjà beaucoup parlé et comme j'en suis sûr nous aurons l'occasion de le faire dans les mois et années qui viennent de ce projet.

C'est un projet important sur un point qui, je crois, nous rassemble, le site a besoin d'investissements importants de remise à niveau. Nous le devons d'abord à la fréquentation, nous le devons aux riverains, nous le devons y compris en prenant en compte les effets de bord tout à fait spectaculaires et insupportables en matière de sécurité qui sont liés à l'installation de l'enceinte et qui créent de fait une concentration des nuisances aux abords et plus sur le parvis, et les riverains en sont directement les victimes, j'en ai conscience.

Nous proposerons très prochainement des initiatives pour prendre des actes forts. Evidemment, nous ne le pouvons pas seuls, mais avec l'ensemble des acteurs concernés. Je pense à la S.E.T.E. mais aussi à la Préfecture de police.

Je connais votre opposition à ce projet, Madame la Maire, mais c'est le projet que l'Exécutif porte, qui est l'aboutissement, et je le dis avec la liberté de celui qui n'en avait pas la charge à l'époque, qui est l'aboutissement d'un grand concours international, d'une longue discussion, d'une longue instruction, j'y reviendrai dans un instant, sur notre incompréhension de la position du Préfet de police. Et nous continuons à penser que ce projet est le bon pour ce site.

C'est un projet qu'on appelle en fait improprement projet "Tour Eiffel". C'est le projet "Trocadéro", le projet "fontaine de Varsovie" et le projet "Tour Eiffel" tout à la fois.

Il y a des ajustements, c'est vrai, qui sont liés à la mobilisation et à la sensibilité que nous avons vues émerger au sujet de la coupe des 42 arbres. J'avais trouvé moi-même que c'était beaucoup trop, et avec nos partenaires de la majorité, nous y avons travaillé pour les limiter.

Jamais les arbres centenaires n'ont été concernés. Il n'y en a qu'un peut-être qui l'est, on n'en sait rien parce qu'on ne connaît pas sa date de plantation, au niveau du pilier nord. Mais tous ceux que l'on a montrés en vidéo, pardon de le rappeler, mais j'aime la vérité, jamais ils n'ont été concernés par les coupes, et nous aurons l'occasion de rencontrer l'ensemble des associations environnementales qui nous ont saisis sur le sujet dès demain matin, comme Christophe NAJDOVSKI l'a dit.

Pourquoi la position du Préfet de police est incompréhensible ? C'est que nous n'avons pas travaillé dans notre coin sur le sujet. C'est le site qui bénéficie en France des protections les plus exigeantes. C'est-à-dire que nous ne pouvons pas y planter un clou sans que la DRAC, les A.B.F., la Commission des sites, la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture, la Préfecture de police, et le Ministère de l'Intérieur soient d'accord et valident. A toutes ces étapes, le projet a été validé. La Préfecture de police a rendu, sur le permis d'aménager et sur les six permis de construire, un avis positif sur la base des études d'impact et de l'étude de sécurité qui fait, tenez-vous bien, plus de 1.500 pages au total.

C'est donc un courrier politique qui est contradictoire avec l'avis de ces services et comme c'est un courrier politique, nous avons eu l'occasion de dire que nous le traiterons politiquement avec le Gouvernement pour savoir s'il souhaite in fine protéger les voitures plutôt que les arbres. J'en ai fini.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 92, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au projet de requalification et d'extension de l'École supérieure de physique et de chimie industrielles (5e).

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons maintenant étudier le vœu n° 93, et la parole est à Anne BIRABEN.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu est relatif à l'Ecole supérieure de physique et chimie industrielles de la Ville de Paris, qui est un fleuron de l'université depuis 1882. On ne présente plus l'école, 6 prix Nobel, elle accueille les plus grands chercheurs, située au cœur du 5e arrondissement.

Le projet de requalification et d'extension avait été voté en 2015 par le Conseil de Paris. 7 ans plus tard, c'est un euphémisme de dire que les attentes ont été déçues en termes de contrôle budgétaire et de préservation du patrimoine.

Premièrement, j'étais intervenue en avril 2021 pour déplorer le surcoût budgétaire. Il s'élève désormais à 50 millions d'euros, soit une augmentation de plus de 28 % par rapport au budget initial de 176 millions d'euros d'un projet financé à 80 % par la Ville. Les résultats de l'audit dont nous avons salué la réalisation n'ont pas été rendus publics, malheureusement, ont pointé de multiples dysfonctionnements et ont proposé plusieurs scénarii.

Près d'un an après ces conclusions, la Maire de Paris n'a toujours pas tranché...

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Excusez-moi, est-ce qu'on peut faire un peu de silence pour écouter l'intervenante ? Merci.

Mme Anne BIRABEN. - La phase 2 verra-t-elle le jour ? Sous quelle forme ? Des économies seront-elles faites ? D'autant que 30 millions supplémentaires ont été versés au budget au titre du Plan de relance.

Deuxièmement, on annonce une destruction totale de l'emblématique Ecole Art-Déco, table rase du passé, rien de moins. Le patrimoine bâti a un sens, il serait nécessaire qu'il soit pris en compte. J'avais demandé un inventaire du patrimoine, il m'a été refusé. L'association nationale "Patrimoine Environnement" s'est elle aussi vu refuser sa demande d'inscription et de classement des façades et des intérieurs en 2017.

Avec mon collègue François CONNAULT, nous attendons toujours que la Ville de Paris garantisse que l'ensemble de nos campus soient entièrement et uniquement réservés à l'école, à l'enseignement et aux activités

scientifiques et de recherche, que les conditions de travail des étudiants et des chercheurs y soient préservées et qu'ils contribuent ainsi au rayonnement international de l'E.S.P.C.I. et à l'attractivité du Quartier Latin.

Face à l'inertie de l'Exécutif, nous proposons que tous les partenaires se réunissent autour d'une table et qu'une stratégie soit élaborée pour répondre aux surcoûts, respecter les délais de fins de travaux et maintenir l'ambition initiale.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

Emmanuel GRÉGOIRE, pour vous répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Madame BIRABEN, je réponds à la place, en complément de Marie-Christine LEMARDELEY qui, siégeant au conseil d'administration de l'E.S.P.C.I., ne peut prendre part à nos échanges. Votre intervention est pleine d'approximations et d'incohérences que je ne comprends pas.

Soit vos relations avec la maire du 5e sont très mauvaises, peut-être est-ce le cas et je ne le sais pas, soit vous n'avez pas pris le soin de bien lire le rapport que vous avez vous-même pu consulter. Vous dites qu'il n'est pas public, évidemment, parce qu'un rapport n'a pas vocation à être public, mais vous avez vous-même pu être reçue à l'E.S.P.C.I. et consulter le rapport de Jean-Pierre WEISS.

Marie-Christine LEMARDELEY a présenté ce projet au conseil d'administration de l'Ecole et au Conseil municipal du 5e arrondissement où vous siégez, donc vous connaissez le sens des enseignements. Avec la maire du 5e, avec Marie-Christine LEMARDELEY, nous avons eu maintes fois des relations avec les collectifs de riverains dont je comprends que vous relayez en partie quelques interrogations. Et avec Marie-Christine, nous avons veillé à ce que le projet architectural ait une double ambition.

D'abord, de répondre en étant l'écrin que cette école et son histoire méritent, que ce soit pour l'accueil des étudiants ou pour les activités de recherche de portée mondiale que nous avons la chance d'y accueillir.

La deuxième, c'est que la conservation patrimoniale et l'insertion urbaine de ce projet de reconstruction dans le quartier soient exemplaires.

Là aussi je pense que ces débats sont animés pas uniquement par le sujet de l'E.S.P.C.I., mais je suis à votre disposition pour faire un point plus complet. J'émettrai un avis défavorable à votre vœu, qui ne me semble pas refléter la réalité.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

Je vais donc soumettre le vœu n° 93 avec un avis défavorable.

Pardon, maintenez-vous votre vœu ?

Mme Anne BIRABEN. - Je suis désolée, c'était le jour de l'enterrement de notre collègue Gérard Loureiro, je n'ai pas pu avoir accès au rapport. Cela fait un an que je le demande, et Mme LEMARDELEY est au courant. Je n'ai donc pas vu le rapport.

Ensuite, je vous parle financement et patrimoine, et vous me répondez "ce n'est pas clair, on ne sait pas, et on va tout détruire, mais ce n'est pas grave, on est très respectueux du patrimoine...". Enfin, cela ne va pas du tout !

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Si je comprends bien, le vœu est maintenu.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 93 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Compte rendu de la 6e Commission.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons passer à l'examen de la 6e Commission, ultime Commission de ce Conseil.

Conformément au règlement intérieur, je donne la parole à Emmanuel COBLENCE, son président.

M. Emmanuel COBLENCE. - Merci, Monsieur le Maire.

La 6e Commission s'est donc réunie le 24 mai. Elle a été surtout marquée par la présentation d'une étude absolument passionnante de l'APUR sur les familles parisiennes, les quelques 251.000 familles qui vivent dans notre ville.

Cette étude a été publiée récemment, elle est accessible pour tous et toutes en ligne sur le site de la Ville. Vous y trouverez beaucoup d'éléments sur les dispositifs et leurs usages pour les familles, l'accompagnement à la parentalité, les modes d'accueil de la petite enfance, l'utilisation des espaces verts ou des lieux culturels par exemple, mais il y a beaucoup d'autres choses.

Cette étude très précieuse va d'ailleurs alimenter une vaste réflexion sur notre stratégie familles et parentalité, qui sera impulsée par Patrick BLOCHE, en lien avec les arrondissements pour valoriser ces dispositifs et bien communiquer auprès de nos usagers.

La 6e Commission a aussi permis d'examiner les principaux projets de délibération présentés à ce Conseil, sur des sujets variés et importants comme l'avenir des jardins d'enfants pédagogiques, le succès du "Pass Jeunes", les relais petite enfance, l'accompagnement universitaire des projets d'agriculture urbaine ou encore la convention avec l'association "Le Silence des Justes".

Voilà, un programme dense et nous aurons l'occasion, dans quelques minutes, de discuter de ces sujets.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

2022 DDCT 8 - Subventions (109.000 euros) à 15 associations au titre de l'éducation à l'égalité femmes-hommes.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons examiner le projet de délibération DDCT 8.

La parole est à Boris JAMET-FOURNIER.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Un mot rapide sur ce sujet qui vaut bien quelques secondes, l'éducation à l'égalité femmes-hommes.

J'ai été socialisé dans un environnement où l'on faisait comme si les femmes étaient moins fortes que les hommes, comme si elles étaient moins aptes à diriger, comme si tout simplement elles valaient moins que les hommes. Je pense qu'il faut aller à la racine de cette inégalité et agir pour l'éducation à l'inégalité femmes-hommes, comme le fait la Ville de Paris en soutenant ces 15 associations pour un montant supérieur à 100.000 euros sur différents sujets.

Je vais vous donner quelques exemples sur l'égalité filles-garçons auprès de jeunes et d'adultes, avec par exemple l'association "Je.tu.il..." qui fait des interventions dans les lycées, les clubs de prévention, les foyers pour prévenir les violences sexistes et sexuelles. Cela se fait évidemment en lien avec les équipes pédagogiques des établissements. Cela fait longtemps que cette association travaille à Paris et son action est véritablement remarquable.

Un autre exemple, l'association "Dans le genre égales", qui réalise un atelier de marionnettes pour l'égalité pour un très jeune public, puisqu'il s'agit d'un public de 3 à 6 ans avec l'idée de déconstruire les stéréotypes sexistes. Je pense qu'il faut commencer très tôt à lutter sur ces questions et à éclairer les consciences en termes d'égalité femmes-hommes. Et donc, ce type de spectacle de marionnettes est tout à fait utile.

Ces associations agissent également sur la promotion de l'histoire du féminisme et de la place des femmes dans la culture. C'est le cas évidemment du centre audiovisuel Simone de Beauvoir, monument du 9e arrondissement, qui est soutenu par ce projet de délibération dans la conservation et la diffusion d'archives audiovisuelles sur l'histoire des femmes en France, en Europe et dans le monde.

Carole Rossopoulos, dont on a parlé hier, que l'on a honorée hier, était au début des années 80, fondatrice de ce lieu. C'est vraiment une ressource très forte de la Ville de Paris et vraiment un lieu bouillonnant aujourd'hui qu'il faut absolument soutenir.

Et enfin, dans la diffusion d'outils et d'informations, je voudrais simplement mentionner une association qui s'appelle "L'égalité, c'est pas sorcier", qui a fait une exposition qui était notamment présente à Q.J. - Quartier Jeunes - haut lieu de la jeunesse dans Paris Centre, qui existe depuis quelques mois dans l'ancienne mairie du 1er arrondissement. Son exposition "L'égalité, ça se travaille" était présentée pour le 8 mars de cette année. C'est donc également une association qui est soutenue par ce très beau projet de délibération qu'évidemment je vous invite à voter, chers collègues.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Hélène BIDARD, pour vous répondre.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci beaucoup, chers collègues.

L'existence d'une culture qui enferme des êtres humains dans des rôles, des identités figées en fonction de leur sexe, de leur genre, le sexisme, les clichés dès le plus jeune âge sont des entraves à l'émancipation de toutes et

tous et de puissants outils de légitimation, non seulement des inégalités entre les femmes et les hommes, mais aussi des violences.

Ainsi, l'éducation à l'égalité est un axe clé pour tenir les engagements de notre Assemblée pour une ville égalitaire, inclusive, solidaire. Comme chaque année, je vous propose de soutenir les projets d'associations qui participent à déconstruire les stéréotypes et à éduquer à l'égalité, pour un montant de 109.000 euros pour 2022. 15 associations interviendront dans les établissements scolaires comme l'association "Inspire" pour son nouveau projet "Jeunes pousses".

Dans les associations et lieux de sociabilité de quartier, le projet du centre social et culturel de la porte Pouchet, une sensibilisation afin de prévenir les violences sexistes et de favoriser la mixité, qui fait suite à des conflits entre les filles et les garçons du quartier.

Dans les P.M.I. auprès des parents comme avec l'association "Maydée", qui propose une aide au retour à l'emploi après un congé parental ou de maternité, ou comme l'association "Parents & féministes", qui plaide pour une éducation égalitaire et une égale répartition des tâches parentales.

Dans les lieux qui accueillent les jeunes, vous l'avez dit, Monsieur JAMET-FOURNIER. Il y a l'association "Une vie", qui propose un programme de prévention des violences sexuelles s'adressant à la fois aux jeunes, aux professionnels et aux lieux d'accueil. Et l'association "L'égalité, c'est pas sorcier", qui propose une exposition que nous avons accueillie le 8 mars dernier et testée à Q.J. avec un accompagnement pédagogique très complet.

Dans les lieux de culture, il s'agit de valoriser et promouvoir la création féminine et féministe comme le fait l'association "HF" avec "Les Journées du matrimoine" ou encore le Centre audiovisuel Simone de Beauvoir avec son incroyable collection de vidéos, de films féministes, qui collabore également avec mes collègues Laurence PATRICE et Karen TAÏEB pour faire vivre le matrimoine à Paris.

Bref, notre action devrait simplement venir compléter et enrichir une politique volontariste dans l'Education nationale, mais force est de constater que l'Etat ne met toujours pas en place, ce qui est la loi, les 3 séances annuelles d'information et d'éducation à la sexualité imposées par la loi depuis 2001, dans les établissements scolaires. Nous continuerons donc à plaider avec les associations féministes et mes collègues pour que cela soit enfin le cas.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 8.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DDCT 8).

2022 DDCT 20 - Subventions (497.500 euros) à 33 associations, au titre de la lutte contre les violences faites aux femmes à Paris.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le projet de délibération DDCT 20 : subventions à 33 associations au titre de la lutte contre les violences faites aux femmes à Paris.

La parole est à Rudolph GRANIER.

M. Rudolph GRANIER. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération fondamental pour le groupe Changer Paris va être réalisé selon deux angles. Il convient de nuancer les montants qui sont accordés et qui tenteraient de faire passer cela pour une opération de communication, d'une part, et ensuite le fait que le budget est gonflé par des doublons, des répétitions et finalement une incapacité à choisir, d'autre part.

Dans le détail, le DDCT 20 propose des subventions d'un montant de 497.500 euros à 33 associations au titre de la lutte contre les violences faites aux femmes. L'an dernier, nous avons regardé, la DDCT 19 2021 proposait 186.000 euros à 32 associations. Certes, c'est une augmentation substantielle de 111.105 euros que nous souhaitons saluer, qu'il convient de nuancer. En réalité, le montant global est considéré par notre groupe et par moi-même comme beaucoup trop faible au regard des enjeux.

De manière détaillée, parmi les associations, seules 9 ont une subvention supérieure à l'année précédente et 16 ont une subvention similaire. Les autres n'ayant pas reçu de subvention sur ce sujet par le passé. Ces augmentations sont considérées comme marginales, autour de 1.000 euros pour 6 des 9 associations et témoignent davantage d'une volonté de communication pour "surfer" sur un thème à la mode plus qu'une réelle ambition, plus qu'une réelle priorité.

Ce côté "saupoudrage" me fait penser à votre caractéristique "macroniste", c'est de déclarer la violence faite aux femmes comme priorité du mandat, comme enjeu incontournable et finalement assister, de façon assez aveugle, à l'augmentation des violences faites aux femmes, et de manière structurelle à ne pas être en capacité de lutter contre cela.

Il y a des associations subventionnées dans ce projet de délibération qui le sont également dans d'autres projets de délibération à l'ordre du jour comme "Espace 19", avec son programme de prévention, d'information et d'accompagnement des femmes victimes de violences. La "Ligue des femmes iraniennes pour la démocratie" par exemple, qui propose des ateliers comparables avec des motifs d'action similaires. Ce qui semble compter pour vous, c'est plutôt le chiffre énoncé à la fin que le réel contenu proposé aux citoyens.

Dernier exemple, la subvention accordée à l'"Union régionale solidarité femmes Ile-de-France" pour sa gestion de la Cité Audacieuse, que nous saluons, qui est un espace d'accueil et d'orientation des femmes victimes de violences, situé dans le 6e arrondissement, mais qui fait doublon à celle accordée à l'"Association de soutien à la fondation des femmes" dans le DDCT 21.

Plutôt que d'accorder une grande subvention de 50.000 euros à l'une de ces deux associations ou, soyons fous, d'accorder 50.000 euros de subvention à ces deux associations, la décision a été prise de diluer le pouvoir d'action en confiant la gestion du lieu à deux associations, et de fait de diviser la subvention également. J'y vois un manque d'efficacité qui a été sacrifié sur l'autel de la communication et sur la nécessité de n'opposer aucun refus.

Sur une thématique sur laquelle je pense que nous pourrions tous être unanimes, nous pourrions tous être d'accord, je vous demande juste d'être à la hauteur de vos propos et de vos ambitions. Doublez, triplez le budget, trouvez les marges de manœuvre nécessaires, on vous aidera sur ce sujet sans aucun état d'âme, mais par pitié, soyez à la hauteur sur un sujet qui nous anime tous et qui est d'une importance cruciale.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, contente que nous nous retrouvions toutes et tous dans cet hémicycle sur l'importance des enjeux, l'importance de lutter contre les violences faites aux femmes et de mettre tous les moyens en œuvre.

Alors, effectivement, 33 associations bénéficient de subventions, elles n'interviennent pas toutes sur le même territoire, et même si parfois des actions se ressemblent, en fait, comme vous l'avez très justement souligné, chers collègues, la tâche est tellement grande que nous avons besoin de multiplier les actions et de subventionner largement les associations.

Vous avez parlé de "Espace 19", effectivement, "Espace 19" bénéficie de subventions sur beaucoup d'actions, mais c'est une association qui agit en particulier dans le quartier Curial-Cambrai mais pas que, sur énormément d'actions et un champ très large d'initiatives.

Donc, oui, ce projet de délibération maintient et renforce même son engagement constant pour lutter contre les violences faites aux femmes, dans toutes leurs formes, dans tous les milieux, sur tous les aspects. Et c'est pour cela que l'on a besoin de subventionner des actions qui peuvent parfois se ressembler mais qui ne touchent pas les mêmes publics.

Combattre ce phénomène, c'est décliner des solutions de réponses adaptées à chacune des manifestations de violences sexistes et sexuelles. Et le soutien de la Ville à ces 33 associations témoigne très bien de cet objectif et de cette volonté de répondre à la pluralité des femmes touchées par ce fléau, et à la diversité des problématiques et des situations sociales de chacune.

J'aurai un mot en particulier pour le lieu d'accueil et d'orientation "Pow'Her", créé en 2019 à Bagnolet et géré par l'association "FIT une femme un toit", qui permet des mises à l'abri de jeunes femmes âgées de 15 à 25 ans, victimes de violences sexistes et sexuelles, ainsi que des consultations en psychotrauma, des permanences juridiques et d'orientation professionnelle. Les plus de 389 femmes accueillies depuis 2019 ont pu y trouver et y trouvent encore vraiment un lieu de répit, de reconstruction, d'accompagnement salutaire grâce à l'engagement des professionnels et de la Ville de Paris dans cette structure.

Aujourd'hui, le constat est sans appel, les demandes de prise en charge ne cessent d'augmenter et on ne peut, en ce sens, que saluer l'ouverture en 2020 d'un nouveau centre d'hébergement d'urgence également géré par l'association "FIT" et soutenu par la Ville de Paris.

Je tiens aussi à souligner la complémentarité du tissu associatif auprès duquel notre ville s'engage, et j'évoquerai ici les professionnels de santé de l'institut de victimologie de Richerand, qui mettent en place des consultations de psychothérapie adaptées et pensées pour les femmes victimes de violences et les enfants co-victimes.

Le soutien de la Ville de Paris aux équipes de l'institut de victimologie est le gage d'une politique municipale capable de répondre dans sa globalité au phénomène des violences sexistes et sexuelles, y compris en matière de santé. C'est une approche qui contraste pleinement avec le traitement superficiel de la question des politiques nationales, avec des mesurètes systématiquement refusées, par la mise en place d'une politique globale interdimensionnelle et plurisectorielle.

Effectivement, nous avons besoin de plus de moyens dans ce domaine. D'ailleurs, les associations le réclament : 1 milliard pour la lutte contre les violences faites aux femmes et n'oublions pas que le 3919, qui est subventionné aussi dans ce projet de délibération, a été menacé et que nous nous sommes mobilisés ici, au Conseil de Paris, pour que cette association puisse continuer d'avoir les moyens d'exister et de faire son travail indispensable et de répondre à cet appel.

Et là, si la Ville ne s'était pas mobilisée, n'était pas intervenue, n'avait pas subventionné face au désengagement de l'Etat, malheureusement on peut vraiment craindre que le 3919 aurait disparu.

Je citerai aussi, pour preuve de ce contraste, l'engagement de la Ville de Paris à agir y compris contre les violences sexistes et sexuelles en milieu professionnel, avec le soutien de "l'Association de lutte contre les violences faites aux femmes au travail", seule association spécialisée dans ce champ d'intervention dans lequel on sait pourtant que les besoins sont importants et complexifiés par les liens hiérarchiques ou avec les collègues. Et c'est un levier d'action concret pour accompagner les femmes ayant subi de telles violences en milieu professionnel, mais aussi pour aider et former les syndicats, les employeurs et les employeuses à savoir réagir dans ces situations.

Enfin, je terminerai avec un mot pour "La Cimade", qui a inscrit la lutte contre les violences sexistes et sexuelles au cœur de son action sociale pour la protection des personnes migrantes et réfugiées, notamment par la mise en place de permanences dédiées aux femmes victimes de violences. Ces permanences permettent d'accompagner ces femmes dans leurs démarches en prenant en compte à chaque instant les violences subies, passées ou actuelles.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Il vous faut conclure, s'il vous plaît.

Mme Camille NAGET. - Nous saluons cet engagement de près de 500.000 euros de la Ville contre les violences faites aux femmes.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire.

Chèr·es collègues, 33 associations de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, près d'un demi-million d'euros, Paris prend sa part et largement plus que sa part dans cette lutte contre les violences masculines, notamment en finançant les "téléphones grave danger". Je rappelle que dans beaucoup de pays européens, ces téléphones sont pris en charge directement par l'Etat, du fait de sa mission de protection des femmes.

Alors, cet argent va servir à financer des associations qui sont très largement précarisées. Précarisées du fait de l'augmentation de leur activité, c'est quelque part la difficile rançon du travail de décennies de mobilisation féministe.

Des associations précarisées également par le backlash ou le retour de bâton, ce déferlement de haine que subissent celles qui s'engagent contre les violences sexistes et sexuelles.

Cher collègue Rudolph GRANIER, je veux croire que votre intention est bonne quand vous réclamez, avec nous finalement, la hausse des moyens pour les associations féministes, mais je tenais à vous dire que dans ce cadre-là, parler d'un "thème à la mode" est tout à fait déplacé et risque de participer de ce backlash que nous subissons.

Enfin, un troisième facteur de précarisation pour les associations, c'est l'inaction de l'Etat. Ma collègue Camille NAGET a évoqué ce milliard d'euros réclamé par les associations pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles. Cette inaction de l'Etat est bien connue, l'Etat a d'ailleurs été condamné pour faute grave dans son incapacité à prévenir les féminicides, mais il y a également des actions de l'Etat qui pourraient être jugées coupables.

Je reprends deux exigences qui avaient émergé suite au mouvement "#MeToo" politique et notamment été portées par l'Observatoire des violences sexistes et sexuelles. J'avais déjà eu l'occasion d'en parler dans cet hémicycle, deux exigences assez simples : l'absence de candidat accusé de violences sexistes et sexuelles, et l'absence d'entourage de personnes salariées ou mises en valeur dans le cadre de responsabilités politiques, accusées une nouvelle fois de violences sexistes ou sexuelles.

Cela permet d'assurer le minimum de protection des femmes et d'éviter des symboles nocifs, symboles dont on connaît la portée, la force politique. Le problème est que si je vous dis maintenant que je veux vous parler d'un ministre accusé de viol par plusieurs femmes, vous ne savez pas duquel je parle, parce qu'il y en a au moins deux.

Et donc, cela prouve déjà tout de même le niveau d'impunité et de manque de conscience collective que nous avons en France sur ces sujets.

Mais je voulais vous parler de Damien ABAD, Ministre des Solidarités, qui a donc désormais autorité sur la direction générale de la cohésion sociale et donc, autorité sur le service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes. Fin de la blague.

Alors, vous allez me dire, j'entends déjà les cris à mes oreilles : présomption d'innocence ! Présomption d'innocence ! Mais comme dans ces associations que nous allons financer se trouve "l'A.V.F.T., l'Association de lutte contre les violences faites aux femmes au travail", et que cette association porte une expertise à la fois juridique et féministe très importante et d'utilité publique depuis plusieurs années, que ma collègue Camille NAGET a largement évoqué ses activités, je veux prendre le temps de partager avec vous une de ses analyses d'utilité publique.

La possibilité de suspendre un homme présumé innocent : la preuve par MACRON. Le maintien ou la nomination au sein du nouveau gouvernement d'hommes accusés d'avoir commis des violences sexuelles à l'encontre des femmes ne pouvait surprendre. Le candidat Emmanuel MACRON avait en effet prévenu. Interrogé dans l'entre-deux tours, il avait réitéré la doctrine qui a toujours été la sienne, afin d'éviter de tomber dans une prétendue ère du soupçon ou de l'inquisition. "Est-ce que si vous êtes réélu, Monsieur MACRON, vous vous engagez à ne plus avoir dans votre gouvernement, un ministre accusé de viol ou d'agressions sexuelles ?" Réponse : "Non, je ne prendrai jamais un tel engagement, parce que je crois en la présomption d'innocence".

Cachez cette jurisprudence que je ne saurais voir. Pauvre principe de présomption d'innocence mis à toutes les sauces patriarcales en guise de, circulez, il n'y a rien à voir. Tellement pratique, il suffirait de répéter doctement et bêtement en boucle, présomption d'innocence, présomption d'innocence, pour pétrifier sur place votre contradicteur ou contradictrice.

La jurisprudence administrative considère explicitement qu'il n'y a pas de violation du principe de présomption d'innocence quand un-e fonctionnaire est suspendu-e avant l'issue d'une procédure pénale.

Pour le Conseil d'Etat, toujours pas de violation du principe de présomption d'innocence dans le cas d'un-e fonctionnaire sanctionné-e avant que le-a juge pénal ne se soit prononcé-e, mais présomption d'innocence on vous dit. La Cour de cassation valide la condamnation d'un-e employeur-e pour harcèlement sexuel alors que le-a salarié-e mis en cause a été relaxé-e des mêmes faits, etc., etc., etc.

L'Exécutif le sait d'ailleurs très bien, qu'il ne s'applique pas à lui-même ce qu'il est tout à fait capable d'appliquer à d'autres. Tout le monde n'a en effet pas le droit à une conversation d'homme à homme avec le Président de la République, puisqu'un décret de suspension daté du 4 mai 2021 : "Un haut fonctionnaire mis en cause pour des violences à caractère sexuel qui ne sera jugé que le 7 juin prochain...", qui est donc tout à fait présumé innocent et c'est tout ce qu'on lui souhaite, signé cela par Emmanuel MACRON.

Bref, la présomption d'innocence, c'est quand cela les arrange, de même que les pratiques dites d'arroseur arrosé, les procédures bâillons contre les militantes féministes. J'encourage tou-tes les collègues de cet hémicycle à lire les expertises juridiques de l'A.V.F.T.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Rudolph GRANIER, qui n'avait pas utilisé tout son temps de parole, dit qu'il voudrait reprendre 15 secondes pour répondre sur l'aspect "mode".

M. Rudolph GRANIER. - On est évidemment d'accord, cependant vous avez relevé en m'interpellant directement le mot "mode" que j'avais pu utiliser, qui voulait évoquer la contradiction entre la déclaration d'une grande cause nationale faite par le "macronisme" et le peu de moyens alloués, qui pour moi en faisait quelque chose qui relevait plus de la mode que du vrai sujet de fond qui nous concerne tous.

Je voulais préciser cela et vous remercie, Monsieur le Maire, de m'avoir accordé la parole.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Hélène BIDARD pour répondre à tout le monde.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci beaucoup, chers collègues.

Depuis le début de l'année, le collectif "Féminicide par compagnon ou ex" a recensé 45 féminicides, dont 1 en janvier, à Paris, et je tenais à commencer en nous rappelant cela. Amanda Glain, âgée de 28 ans, a été tuée par son conjoint, policier, retrouvé après une cavale. Ce dernier avait déjà été condamné pour violences conjugales après une plainte d'une ex-compagne.

Nationalement, plus de 200.000 femmes sont victimes de violences conjugales. On compte aussi près de 400.000 enfants co-victimes, et bien entendu Paris n'est pas épargnée. La lutte contre les violences faites aux femmes est un sujet prioritaire en matière d'égalité femmes-hommes pour notre ville.

Il est vrai que nous manquons cruellement de moyens d'Etat pour faire face, mais je tiens ici à souligner la très bonne coopération entretenue par la Ville et les institutions comme le Parquet. Celui-ci nous permet de coordonner

nos actions, notamment grâce à l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes, dont le comité de pilotage se tiendra d'ailleurs le 21 juin prochain. Nous travaillons avec Nicolas NORDMAN en bonne intelligence avec le Parquet, avec la Préfecture de police et le centre d'information sur les droits des femmes et des familles au bon fonctionnement du dispositif de téléassistance "Grave danger" essentiel à la prévention des féminicides.

Depuis la mise en place du T.G.D., ce sont 180 personnes qui ont été accompagnées dans ce dispositif, dont 144 en sont désormais sorties. 315 enfants ont pu en bénéficier. Pour l'année 2021, ce sont 48 femmes, dont 38 nouvelles qui ont pu bénéficier de ce T.G.D, ainsi que 139 enfants.

Cette année d'ailleurs, nous avons une très bonne nouvelle puisque nous passons de 50 à 60 T.G.D. disponibles à Paris, grâce au soutien conjoint entre le Parquet, la procureur Mme BECCUAU et nous-mêmes.

Nous poursuivons également, avec de multiples partenaires, Madame NAGET, vous l'avez mentionné, dont le Département de Seine-Saint-Denis, la mise en place d'un lieu d'accueil et d'orientation "Pow'Her" pour les jeunes filles, les 15-25 ans avec l'association "FIT une femme un toit". Après trois ans d'expérimentation, nous faisons collectivement le constat d'une demande de prise en charge bien plus forte que prévu, et aussi plus globale. Les besoins de mise à l'abri, d'accompagnement social et beaucoup de santé mentale sont très importants de la part des jeunes filles qui ont subi des violences multiples et sont en situation d'extrême vulnérabilité.

Nous soutiendrons donc ce projet à hauteur de 30.000 euros pour 2022 et avec une contribution parallèle, puisque depuis 2020 nous avons aussi l'existence d'un centre d'hébergement d'urgence également géré par le "FIT", dont les jeunes filles majeures peuvent bénéficier.

Monsieur GRANIER, j'espère vous rassurer assez simplement. D'abord, durant les trois dernières années du dernier mandat, on a pu augmenter au total de 93 % les subventions dédiées aux violences faites aux femmes.

Et donc, nous soutenons aujourd'hui à hauteur de 497.500 euros 33 projets portés par des associations de protection et d'accompagnement des victimes de violences faites aux femmes. Il s'agit tout simplement dans ce projet de délibération de rassembler au maximum toutes les actions de lutte contre les violences faites aux femmes, qui permettent à tous les conseillers de Paris et à tout le monde d'avoir plus de visibilité sur les actions menées par la Ville de Paris.

Je tiens une nouvelle fois, devant vous, à saluer d'ailleurs l'incommensurable travail des associations de terrain qui font toujours face à une augmentation des besoins en accompagnement des victimes faisant suite à "#MeToo", mais aussi à la pandémie de Covid-19, moment d'exacerbation des violences conjugales et intrafamiliales.

Ces associations se mobilisent autour de projets d'écoute et d'orientation des victimes. Camille NAGET, vous avez rappelé le 3919 géré par la "F.N.S.F." ; "Viols Femmes Informations" géré par "Le collectif féministe contre le viol", celui géré par "Femmes pour le dire, femmes pour agir" dédié aux femmes en situation de handicap. D'ailleurs, je tenais à le mentionner à l'approche du "Mois du handicap" à Paris, dont le programme contient des rencontres qui vont lier les deux questions à juste titre et merci à Jacques GALVANI.

Je vous propose également de soutenir les projets d'accueil et d'accompagnement. Monsieur GRANIER, vous avez parlé, je tiens à faire la différence entre l'"U.R.S.F." qui est l'"Union régionale solidarité femmes", qui tient une permanence contre les violences faites aux femmes à l'intérieur de la Cité Audacieuse, et la Cité Audacieuse est gérée par la "Fondation des femmes", mais ce sont deux actions différentes. Nous avons financé ici des permanences du C.I.D.F.F., de "Libres Terres des Femmes", de la Maison des femmes de Paris, de l'"Association européenne de lutte contre les violences faites aux femmes", et de l'Institut de victimologie pour la prise en charge du psychotrauma, et ces associations de lutte contre également les pratiques traditionnelles néfastes comme les mariages forcés avec l'association "Voix de femmes" et l'association "Gams".

Enfin, j'en terminerai par là, deux projets concernant la prévention des récidives et la prise en charge des auteurs de violence, dont un nouveau qui est porté par l'association "Femmes Entraide et Autonomie" pour sensibiliser les hommes par des hommes dits médiateurs.

Je terminerai, chers collègues, en rappelant la gravité du sujet mais aussi la qualité du service rendu à la population parisienne par les associations. Je l'espère, cela nous permettra de nous exprimer une nouvelle fois de manière unanime en faveur de ce projet de délibération et je vous en remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 20.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2022, DDCT 20).

Je vous en remercie.

Cela mérite des applaudissements.

2022 DJS 94 - Mise en œuvre du dispositif "Pass Jeunes" pour l'année 2022.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le projet de délibération DJS 94 et la parole est à Emmanuel COBLENCÉ.

M. Emmanuel COBLENCÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, à Paris, la population des jeunes âgés de moins de 30 ans représente près d'un tiers de la population totale. L'accès de ces jeunes à la culture et aux loisirs se fait malheureusement de manière encore bien inégale selon les territoires et les conditions sociales de leurs parents.

Pourtant, et nous l'avons vu lors de nos échanges autour de la M.I.E Education artistique et culturelle, l'accès aux pratiques culturelles est absolument crucial pour développer chez les enfants, les adolescents et les jeunes adultes leur curiosité, pour élargir leurs horizons, les accompagner vers l'autonomie et la réussite scolaire.

C'est en faisant le constat alarmant que 13 % des jeunes Parisiens ne partent jamais en vacances, que 30 % d'entre eux ne partent pas tous les ans, que la Ville de Paris a lancé en 2012 le "Pass Jeunes". Ce "pass" permet aux 15-25 ans de bénéficier pendant les mois d'été d'entrées gratuites ou à tarif réduit pour des activités sportives, culturelles, de loisirs, proposées par des institutions parisiennes ou métropolitaines.

Le "Pass Jeunes" est accessible à tous, tous les jeunes qui travaillent, étudient ou sont engagés à Paris, et depuis 2014 il est étendu aux jeunes qui résident dans l'une des collectivités avec lesquelles la Ville a établi un partenariat au titre de l'opération.

La Ville de Paris souhaite reconduire ce dispositif. Pourquoi ? Parce qu'il a rencontré et il rencontre un très grand succès.

La forte demande constatée l'an dernier nous conduit donc à mettre à 50.000 exemplaires de "Pass Jeunes", dont 6.000 pour les jeunes des collectivités métropolitaines partenaires.

Comme pour les éditions précédentes, les jeunes auront la possibilité de réserver leur "pass" en ligne via le site Internet mis en place pour l'opération et d'aller le récupérer dans un équipement jeunesse parisien, le kiosque jeunes, Q.J., les centres Paris Anim', les espaces "Paris Jeunes", etc.

En parallèle, des exemplaires du "Pass Jeunes" seront mis à disposition de structures de proximité susceptibles de les accompagner quand ils rencontrent des difficultés pour accéder à la culture et aux loisirs de manière autonome.

La totalité des partenaires de l'édition 2021 a confirmé son intérêt pour cette nouvelle édition. L'offre 2022 est enrichie de deux nouvelles offres proposées par les villes de Saint-Ouen et de Saint-Denis dans le cadre de la convention de coopération. Les offres des partenaires extérieurs à la Ville ayant été librement consenties, elles n'engendrent aucune dépense budgétaire pour la collectivité parisienne. Le projet de délibération porte donc essentiellement sur les conventions de partenariat et je vous invite évidemment à le voter.

(Mme Laurence PATRICE, adjointe, remplace M. Frédéric HOCQUARD au fauteuil de la présidence).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Barbara GOMES, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Barbara GOMES. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, l'été approche, mais malheureusement tout le monde ne va pas partir en vacances et les jeunes en particulier, parce que beaucoup de familles n'ont pas les moyens de pouvoir partir. Sur les 505.000 jeunes Parisiennes et jeunes Parisiens entre 16 et 30 ans, un tiers d'entre eux ne partent pas en vacances chaque année et 13 % ne partent jamais.

Pourtant, les vacances sont reconnues comme un droit fondamental cher au cœur du groupe Communiste et Citoyen, mais 65.000 jeunes vont rester à Paris tout l'été. C'est alarmant et profondément injuste après la période que nous venons de traverser.

Bien consciente de ce problème d'accès aux vacances, la Ville redouble d'efforts pour permettre aux jeunes Parisiens et Parisiennes mais aussi aux Franciliennes et aux Franciliens de vivre sur son territoire des moments de convivialité, de loisirs, de sports et notre groupe salue les dispositifs qui permettront à ces jeunes de sortir de leur quotidien pendant la période estivale, avec des baignades gratuites, des festivals et spectacles en plein air, des tournois sportifs, etc. Des partenaires de la Ville se mobilisent également pour proposer à la jeunesse parisienne et francilienne de faire des activités culturelles, sportives et de loisirs à moindre coût, voire gratuitement.

Pour rappel, ce "pass" permet la gratuité ou des tarifs réduits sur diverses activités. Au programme de cette année, les jeunes pourront se promener au Jardin botanique, se rendre au Palais de Tokyo, admirer la vue de Paris depuis la Tour Eiffel, ou même à bord du ballon Generali, sans oublier les visites de monuments historiques comme la basilique Saint-Denis ou encore le Panthéon. Ce n'est pas mal !

Permettez-moi de saluer et de remercier tous les partenaires de la Ville qui œuvrent et s'engagent en faveur des jeunes pour rendre possible ce besoin d'évasion. Le dispositif fait l'objet, vous le savez, d'une grande communication de la Ville avec des affiches, des distributions de "flyers", etc., par les réseaux sociaux, et cela a été tellement efficace que l'an dernier, on a distribué 30.000 "pass" en moins de 15 jours. Il a fallu rééditer les "pass" pour répondre à la très forte demande des jeunes, c'est plutôt très bon signe.

En juin 2021, nous avons proposé un autre plan d'urgence pour la jeunesse qui a été voté d'ailleurs dans cet hémicycle, que ce "pass" s'étende à tous les jeunes en vacances scolaires. Je tenais à remercier les nombreux partenaires de la Ville qui ont, dans un premier temps, accepté de prolonger ces offres jusqu'aux vacances d'automne.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci beaucoup, chers collègues.

Je voudrais à mon tour me réjouir de la reconduction de ce dispositif "Pass Jeunes" pour 2022, pour les 15-25 ans, qui est proposé dans le cadre de ce projet de délibération. Il faut souligner que c'est un dispositif qui a été très plébiscité par les jeunes en 2021, avec 50.000 "pass" qui ont été distribués, soit plus du double que les années précédentes.

Les retraits au Kiosque jeunes sont désormais passés à Q.J. Ils ont atteint un niveau record l'année dernière tant et si bien que nous avons délibéré en juillet 2021 pour la réédition de 20.000 "Pass Jeunes" supplémentaires afin de répondre à la demande massive, dans un contexte, il faut le rappeler également, qui était et demeure à bien des égards très éprouvant pour les jeunes, fragilisés par une crise qui pèse sur le porte-monnaie, le moral et les relations sociales.

Quel que soit le contexte par ailleurs, les jeunes ne doivent pas avoir à choisir entre se divertir, se loger et se nourrir. Lorsqu'on sait que déjà avant la crise le coût financier représentait le principal frein d'accès des jeunes à la culture et aux loisirs pour 50 % d'entre eux, on mesure l'intérêt de ce dispositif qui permet aux jeunes d'accéder gratuitement ou à des tarifs très réduits, aux salles de cinéma, aux piscines, aux expositions, aux spectacles proposés par la trentaine de partenaires qu'il nous faut ici chaleureusement remercier pour cet engagement à nos côtés.

Je voulais souligner particulièrement parmi ces partenaires, l'accueil de deux nouvelles collectivités pour l'édition 2022, Saint-Ouen et Saint-Denis. Vous le savez, il s'agit d'un dispositif que nous développons maintenant à l'échelle métropolitaine. Ces deux nouvelles collectivités partenaires s'ajoutent aux quatre autres qui ont toutes souhaité renouveler leur partenariat : Cachan, Clichy-sous-Bois, Les Lilas et Pantin, ainsi que les deux établissements publics territoriaux Est Ensemble et Plaine Commune.

Ces conventions, ces partenariats autour du dispositif "Pass Jeunes" répondent à la fois à un enjeu de solidarité territoriale et de mobilité des jeunes qui auront donc cette année l'opportunité aussi, en plus de ce que vous avez pu lister, de se rendre au musée d'art et d'histoire Paul Eluard de Saint-Denis, ou encore à l'espace 1789 de Saint-Ouen.

L'autre intérêt, donc l'enjeu du dispositif et non des moindres, c'est de permettre aux jeunes qui ne partent pas en vacances, là aussi vous l'avez mentionné, d'avoir malgré tout accès à des activités culturelles, sportives et de loisirs. Je le rappelle, à Paris, 13 % des jeunes ne sont jamais partis en vacances, 30 % ne partent pas tous les ans, alors même qu'il s'agit d'un droit fondamental consacré par la loi de 1998 relative à la lutte contre les exclusions.

Face à ce constat qui nous préoccupe et constitue un axe de travail majeur pour ma délégation, il vous est donc également proposé, à travers le projet de délibération, et c'est une nouveauté cette année, l'allongement de la durée de validité du "Pass Jeunes" jusqu'aux vacances d'automne, c'est-à-dire du 20 juin jusqu'au 7 novembre, donc au-delà des seules vacances estivales comme c'était le cas les années précédentes.

Vous l'avez dit, Madame GOMES, c'était un souhait émis par la proposition de délibération du groupe Communiste et Citoyen, que nous avons adoptée en Conseil de Paris en juin 2021. Comme cela a été rappelé par Barbara GOMES, il y avait un souhait d'élargir à toutes les périodes de vacances scolaires. Il s'agit d'une première étape avec les vacances d'automne, qui seront maintenant intégrées dans ce "Pass Jeunes".

Voilà, chers collègues, je vous propose donc de voter pour la mise en œuvre de l'édition 2022 du "Pass Jeunes", sans aucun doute très attendue par les premières et premiers concernés comme en atteste le bilan de l'année dernière et je vous en remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 94.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DJS 94).

2022 DASCO 7 - Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées (926.294,34 euros) pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons donc le projet de délibération DASCO 7 : conventions annuelles d'objectifs et subventions associées pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires, avec comme première intervenante Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, du groupe Changer Paris.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je profite de ce projet de délibération pour féliciter particulièrement les associations du 15^e arrondissement, qui ont été retenues dans le cadre de ces ateliers sur les temps d'activités périscolaires.

Je sais quel investissement nécessite le fait de répondre aux appels à projets, que ce soit en temps ou en ressources humaines. Bénéficier de ces financements spécifiques peut représenter un élément de stabilité pour certaines associations dont le cœur de mission s'illustre dans ces projets.

Or, l'incertitude pesante et la complexité qu'implique le processus d'élaboration des réponses aux appels à projets ne sont pas sans conséquences sur le quotidien des associations.

Incertain tout d'abord, car cela demande un investissement conséquent sans garantie, sans avis intermédiaire donné au projet, et donc sans possibilité de rectifier certains éléments avant le dépôt final. Complexité ensuite d'un point de vue administratif, liée au caractère chronophage de certaines démarches.

C'est pourquoi, au travers de ce projet de délibération, je souhaite me faire le relais de ces associations en demandant d'une part la mise en place d'un dispositif d'accompagnement par les services spécialisés de la Mairie de Paris, qui viennent en complément bien sûr de l'appui des maisons des associations, dispositif qui se doit naturellement d'être ouvert aux associations qui le demandent.

D'autre part, qu'une réflexion soit engagée au sein du Conseil de Paris, pour répondre au mieux aux besoins des acteurs.

Je plaide ici pour un meilleur engagement de l'Exécutif parisien en faveur des associations, afin de les aider dans leurs démarches préalables et qui plus est quand ces projets concernent en premier lieu nos enfants.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci chère collègue.

Maintenant, je donne la parole à Jean-Noël AQUA pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le présent projet de délibération vise à définir les partenariats et à apporter les subventions aux associations qui ont remporté les appels à projets pour des temps d'activités périscolaires. Alors, nous apprécions la diversité des intervenants et notamment lors des missions qui leur sont confiées pour des ateliers notamment ludo-éducatifs et je suis particulièrement sensible au mélange des deux tellement le ludique est décisif en matière pédagogique.

Les missions sont ambitieuses et visent à définir un service de qualité sur ce temps dit périscolaire clairement distinct du temps scolaire géré, lui, par l'Education nationale. Ces temps périscolaires sont répartis sur trois types d'activités, puisque nous avons à la fois des temps qui sont gérés par des agents de la Ville, que ce soit la DASCO, la DJS et autres, et des temps qui sont gérés par des associations, soit dans le cadre d'un appel à projets, soit dans le cadre d'un marché public. Le projet de délibération porte sur les troisièmes, sur ceux qui sont définis par des appels à projets.

Le projet de délibération et donc surtout ses annexes montrent cette diversité des intervenants et des pratiques qui nous permet d'offrir un service de qualité aux petits Parisiens. Elles démontrent l'engagement de notre majorité pour un accueil le plus émancipateur possible sur le temps périscolaire.

Donc, si nous comprenons la logique et apprécions cette diversité, nous faisons trois remarques générales sur ces temps périscolaires.

La première, c'est qu'il serait intéressant, puisque nous avons un petit recul désormais sur ces temps périscolaires, d'avoir un bilan des différentes actions qui sont menées. La qualité des interventions en périscolaire est variable. Nous pouvons constater du très, très bon, effectivement, j'ai pu le voir, mais aussi du nettement moins bon.

Alors, je ne parle pas et je ne veux pas parler de cas individuels qui évidemment peuvent toujours être présents, qui ne sont pas un problème de système, je veux parler de la qualité de l'animation qui est proposée.

Certains ateliers ne sont pas à la hauteur des exigences qui sont les nôtres et certains intervenants n'ont visiblement pas eu toute la formation nécessaire pour interagir avec les enfants.

Pour le moins, il nous semblerait donc intéressant pour avancer et pour améliorer le dispositif, puisque notre but vise à l'améliorer, qu'une évaluation soit faite et que l'on ait un retour d'expérience permettant de cibler les éventuels problèmes, non pas encore une fois pour dénigrer le système, mais vraiment pour l'améliorer. Il y a vraiment une diversité qui fait qu'il n'y a pas vraiment une égalité des petits Parisiens par rapport à ce temps périscolaire.

Le deuxième point et qui est lié, c'est la lutte contre la précarité des personnels. C'est un sujet qui concerne autant les conditions de travail des salariés que le service qui est donné aux petits Parisiens.

Nous posons donc la question du type d'intervention dans le périscolaire. Entre les agents de la Ville, les marchés publics et les appels à projets, dans le cadre de nos rythmes scolaires, il nous semblerait important à l'avenir de privilégier plus fortement l'emploi parisien. Dit autrement, nous devrions internaliser beaucoup plus l'animation au sein de la Ville, en passant moins par les structures extérieures.

Vous le savez, nous demandons chaque année, donc cela devient un peu une antienne... Chaque année nous demandons des postes pour la titularisation des agents d'animation sur le périscolaire, donc nous continuons à le demander, mais la question de la déprécarisation nous semble importante, car avoir des agents de la Ville stables, cela nous permet aussi d'avoir des agents qui sont bien formés, de les motiver et d'améliorer la qualité.

Enfin, j'en viens à mon troisième point sur le temps périscolaire. Vous savez, c'est un point qui nous divise dans la majorité, nous continuons à contester le choix qui a été fait par notre majorité des 4,5 journées. Notre raison principale, c'est une raison éducative et on pourrait revenir sur le sujet, mais ce n'est pas mon point.

Au-delà de cette question de chronobiologie, j'en reviens à la question des personnels. Sachons voir que le choix du temps scolaire implique des temps d'interventions très morcelés, avec des interventions les mardis et jeudis pour quelques heures. Comment motiver, fidéliser des salariés, des professionnels avec des compétences de haut niveau, pour quelques heures par jour ? Le problème est pour le coup systémique. Notre organisation morcelée avec des temps de travail fractionnés ne permet pas la meilleure implication et expérience professionnelle.

Bref, vous l'aurez compris, je conclurai sur ce point, nous apprécions les efforts de la Ville en matière de périscolaire et nous voulons, par nos propositions, encore et toujours améliorer la qualité du service public.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur AQUA.

Je donne maintenant la parole à Raphaëlle RÉMY-LELEU, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, en 2021-2022, sur cette année scolaire ce sont 9.500 ateliers qui ont été assurés par les agentes et les agents de la DASCO, dans des conditions qui sont restées difficiles. A noter également les renforts de 2.000 intervenants et intervenantes de la DAC.

Parmi les 70 organismes retenus dans ce projet de délibération, et qui assureront les temps d'animation périscolaire, le groupe Ecologiste souhaite saluer et encourager les efforts qui ont été faits sur trois dimensions spécifiques.

D'abord, continuer les efforts de renouvellement et d'innovation pédagogique, notamment pour favoriser l'inclusion de l'ensemble des enfants. Ensuite, et cela fait écho au débat que nous avons eu hier sur les recommandations de notre mission d'information et d'évaluation, permettre la découverte, surtout la pratique des activités culturelles et artistiques de manière systématique. Enfin, valoriser tous les savoirs et tous les savoir-faire, notamment en proposant des activités en extérieur, en lien avec les ressourceries, avec les notions de réemploi, réparation, bref, de quoi participer à la formation d'individus autonomes et émancipés.

Nous serons également à l'écoute des témoignages, des remontées de témoignages, notamment ceux du collectif "SOS périscolaire". Des problèmes encore trop souvent rencontrés dans l'encadrement doivent nous alerter.

Nous ferons donc preuve de vigilance à toutes les étapes du processus, le recrutement, la formation, mais également l'évaluation des dispositifs tout au long de l'année. C'est ainsi que nous espérons garantir à l'ensemble des jeunes Parisiennes et Parisiens un service public de qualité dans l'ensemble des arrondissements. Les ateliers participeront alors pleinement à l'épanouissement des enfants accueillis.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour répondre, je donne la parole à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci aux intervenantes et intervenants qui ont illustré par leurs propos la vitalité, l'attrait du périscolaire parisien, dont je l'avoue nous sommes collectivement fiers et d'ailleurs cela se traduit par un vrai succès de fréquentation, notamment sur les deux temps périscolaires du mardi et du vendredi qui offrent, comme vous le savez, des activités gratuites à tous les enfants dans les écoles maternelles et élémentaires publiques. Donc, ce sont 13.000 ateliers périscolaires qui sont organisés chaque année.

Pour répondre d'ailleurs à l'une des interpellations de Jean-Noël AQUA, ces ateliers sont en grande partie internalisés, puisque Raphaëlle RÉMY-LELEU le rappelait à l'instant, 9.500 ateliers sont assurés par les animateurs et agents spécialisés des écoles de la DASCO, et plus de 2.000 par des intervenants mobilisés par la DAC, la DJS et le C.A.S.-V.P.

Ce sont 1.754 ateliers qui sont assurés par des prestataires extérieurs. 1.550 ateliers sélectionnés dans le cadre d'un marché public, qui a été renouvelé en 2021, et 204 ateliers dans le cadre de deux appels à projets, dont 197 dans le cadre de l'appel à projets des T.A.P. Donc, c'est cet appel à projets qui a permis de retenir 70 organismes pour répondre à l'animation de ces ateliers périscolaires.

Je me réjouis évidemment que les projets innovants proposés notamment pour les enfants d'âge maternel aient rencontré l'intérêt de ces organismes qui ont répondu à cet appel à projets, puisque c'était une attention particulière que nous voulions porter lors de cette nouvelle édition.

Comme vous le savez, je n'ai pas besoin de vous le rappeler, mais je le fais quand même rapidement, les dossiers qui ont été déposés dans le cadre de cet appel à projets ont fait l'objet d'une analyse pédagogique poussée et évidemment d'un examen administratif, juridique et financier afin d'évaluer la viabilité des mandatures et tout cela s'est fait évidemment dans le cadre, quant à leur sélection, des commissions d'arrondissement.

Pour la procédure de l'appel à projets en tant que tel, j'entends les observations de Marie-Caroline DOUCERÉ, je suis prêt à apporter des améliorations et notamment un soutien plus poussé aux organismes et aux associations qui répondent à cet appel à projets, tout en devant respecter bien sûr le cadre légal et réglementaire qui est celui de tout appel à projets.

Bien sûr, je suis disponible pour que nous puissions, notamment en 6e Commission, si le président COBLENCE en prend l'initiative, faire un bilan et un retour d'expérience sur le périscolaire parisien.

Sur les questions de personnel, j'y porte une attention toute particulière, oui bien sûr il y a des titulaires, des contractuels et des vacataires. Nous essayons en ce domaine comme dans tous les autres domaines, d'ailleurs avec l'aide d'Antoine GUILLOU, de mettre en œuvre des actions visant à déprécier certains personnels.

Mais je voudrais vraiment vous dire l'estime et le respect que j'ai pour ces animatrices et ces animateurs, pour bien sûr les R.E.V. qui les encadrent. Ils ont fait un boulot formidable, et sans eux je ne vois pas comment on aurait pu maintenir les établissements scolaires ouverts durant la crise sanitaire. J'ai vu dans les médias qu'ils pouvaient faire l'objet ici ou là d'attaques que je trouve parfaitement injustes et sans esprit corporatiste, en tout cas je souhaiterais les défendre, car à la fois leur mode de recrutement et leur formation assurée par l'école des métiers de la DASCO offrent toutes les garanties nécessaires dans l'intérêt même des enfants.

Et je précise, s'il le fallait, que sont également associés aux activités périscolaires dans les écoles maternelles, nos A.S.E.M. dont nous allons reparler dans quelques instants.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 7.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DASCO 7).

2022 DASCO 12 - Collèges publics parisiens. - Dotations complémentaires de fonctionnement (37.210 euros), subventions d'équipement (64.030 euros) et subventions travaux (152.747 euros).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la remise en état des cours d'établissements après leur occupation durant les week-ends.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASCO 12, et le vœu n° 94 relatif à la remise en état des cours d'établissement après leur occupation durant les week-ends. DASCO 12 : collèges publics parisiens, dotations complémentaires de fonctionnement de 37.210 euros, subventions d'équipement de 64.030 euros, et subventions travaux de 152.747 euros.

La parole est à Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste et Citoyen, trois minutes.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire.

Il y a un an et demi, en décembre 2020, le dispositif d'expérimentation d'ouverture des écoles au public les samedis a été mis en place.

Le groupe Communiste avait soutenu ce principe, mais nous avons émis certaines réserves sur différents points car, vous le savez, le diable se cache dans les détails, j'aime à rappeler. Nous pointions la question de la remise en état des cours d'école avec des exigences sur les statuts des personnels affectés aux fonctions de gardiennage et de nettoyage, et nous avons déposé un vœu qui avait été adopté et demandait un échange avec les organisations syndicales et les agentes et les agents de la Ville de Paris pour éviter tout recours à la sous-traitance.

En mars 2021, le Conseil de Paris a voté la généralisation de l'ouverture des cours d'école le samedi. Nous avons à nouveau voté pour, tout en déposant un vœu, lui aussi adopté, afin que les modalités de recrutement et statuts des personnels chargés du gardiennage et de la remise en état nous soient communiqués, tout en réaffirmant le principe du dialogue avec les syndicats et le non-recours à la sous-traitance.

Alors aujourd'hui, en juin 2022, nous aimerions toujours, parce que nous sommes motivés et constants, obtenir ces informations que nous n'avons toujours pas eues, donc cela peut être utile de donner en tout cas libre cours à notre imagination.

Nous redéposons donc un vœu pour qu'elles nous soient transmises et en profitons donc pour demander également un retour d'expérience, puisqu'en un an et demi à peu près, une grosse année, on peut commencer à avoir un premier retour d'expérience sur les activités qui ont été conduites, les associations accueillies, les publics visiteurs par cours d'école, les établissements d'accueil de la petite enfance et avoir un retour de la part des professionnels et des communautés éducatives, des professeurs et de la communauté plus largement.

Somme toute, un vœu assez simple à visée informative motivé par la volonté de bénéficier de ce retour d'expérience.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Patrick BLOCHE, pour trois minutes maximum.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci au groupe Communiste d'avoir déposé ce vœu, parce que cela nous offre l'occasion de parler de l'ouverture de ces cours d'école. On avait baissé un peu le rythme durant la période hivernale, mais depuis le 14 mai, 42 cours d'école et de collège sont ouvertes au public. Evidemment, cette réouverture s'est faite en lien étroit avec les directrices et directeurs d'école, et les mairies d'arrondissement qui sont pleinement impliquées dans ce dispositif.

J'aimerais d'ailleurs et je nourris l'espoir fou que toutes les mairies d'arrondissement soient parties prenantes de ce dispositif. Et de ce fait, pour vous donner déjà une idée du succès de l'ouverture de ces cours d'école, pas plus tard que le week-end dernier, plus de 3.000 personnes ont fréquenté ces 42 cours et si je fais référence à une école qui m'est chère, l'école Keller dans le 11e arrondissement, ce sont même 345 personnes qui ont franchi le seuil du portail de cette école samedi dernier, pour une journée, je cite, "créative des parents".

De ce fait, aucun problème notamment en termes de sécurité bien sûr, de gardiennage, de ménage, c'est assuré par la DASCO comme vous le souhaitiez, et comme je m'y étais engagé au nom de l'Exécutif, il n'y a pas de travail dominical.

Alors, vous demandez un bilan, je vais vous proposer encore mieux qu'un bilan, car une étude a été menée par des étudiants de Paris 8, et je souhaiterais qu'elle puisse être présentée en 6e Commission, puisqu'elle fait à la fois un bilan quantitatif et qualitatif de ce dispositif.

Donc, pour qu'il n'y ait aucun suspense, la vision que donne cette étude conforte le succès que nous avons constaté, et peut-être parce que cette ouverture se fait dans un cadre très institutionnalisé et très lié à l'activité classique de l'école, il y a un grand respect des règles et du lieu et notamment du public qui vient en proximité et évidemment beaucoup d'enfants avec leurs parents. Évidemment, tout cela fait l'objet d'un comité de suivi.

Et je ne voudrais pas que l'on oublie les crèches, parce qu'il y a quand même 23 établissements d'accueil de la petite enfance qui ouvrent le samedi matin pour accueillir les familles et les enfants de 0 à 6 ans. On accueille donc également les élèves de maternelle et 4.500 familles ont bénéficié de ces activités sur les 12 derniers mois, là aussi un vrai succès populaire.

Donc, avis favorable pour le vœu n° 94.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 94 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2022, V. 120).

Je vous en prie.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Madame la Maire, mes chers collègues, notre groupe s'apprête à voter en faveur de ce vœu, de la remise en état des cours d'établissement scolaire après leur occupation le samedi. Nous tenons surtout à rappeler que la surveillance et la remise en état de ces cours d'école est un point de vigilance que nous avons déjà soulevé dès décembre 2020.

L'accueil d'enfants et d'associations le week-end dans ces cours de récréation est intéressant, mais doit s'accompagner d'une véritable stratégie pour que cette ouverture se fasse dans des conditions optimales. La présence d'un gardien afin d'assurer la sécurité des lieux dans le cadre du plan Vigipirate est nécessaire. La recherche de gardiens pour chaque jour de la semaine dans chaque école n'est déjà pas mission aisée, celle-ci s'avère encore plus compliquée les week-ends.

De même, la remise en état et le nettoyage des lieux extérieurs et intérieurs sont impératifs. A la reprise des cours le lundi matin, rien n'est plus désagréable pour les élèves et enseignants que de constater que l'école n'est pas propre, notamment les sanitaires, nous avons hélas pu le constater à l'école Florence.

La réalisation de ce bilan est nécessaire et doit permettre d'étudier objectivement les forces et faiblesses de ce dispositif comme un autre lieu ouvert à tous les vents, mais un lieu aussi pour les habitants dans le respect des règles les plus simples. Il faudra s'appuyer également sur les retours d'expérience des familles, qui est la base essentielle du dispositif, ainsi que leur perception des activités proposées et de la pertinence des associations accueillies.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Madame.

Le vœu a été adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 12.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DASCO 12).

2022 DASCO 21 - Caisses des écoles. - Subvention (792.355,10 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASCO 21 : caisses des écoles, subvention de 792.355 euros pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

La parole est à nouveau à M. Jean-Noël AQUA du groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, toute ressemblance avec des événements récents ne saurait être fortuite. En 1936, la gauche française s'unit dans le front populaire, une grève générale éclate et impose la création des congés payés, contre l'avis du patronat qui n'aura de cesse depuis de chercher à réduire ce droit, mais aussi contre l'avis du gouvernement, rappelons-le, comme quoi la base peut dépasser pour le meilleur ses représentants politiques.

Plus de 80 ans après, les départs en vacances restent encore une perspective inatteignable pour de nombreuses familles et cela a été débattu dans certains projets de délibération précédents.

Chaque année, 1 enfant sur 3 ne part pas en vacances, une proportion stable malheureusement depuis une dizaine d'années. Ces départs sont pourtant l'occasion unique de découverte de l'autre et de l'ailleurs, de découverte d'un autre environnement et de nouveaux paysages, de rencontres si déterminantes dans les apprentissages et le développement.

Quand on sait combien les vacances sont décisives pour la formation des individus, pour leur émancipation, on ne peut que s'inquiéter de l'ampleur du phénomène. C'est sans surprise le facteur financier qui contraint les familles à renoncer à ces temps de loisirs, de découvertes et de partages. Ces deux dernières années, le confinement, les restrictions, les difficultés économiques ont impacté encore un peu plus les difficultés à partir en vacances.

Ces inégalités économiques entre familles ne sont pas un simple constat, elles ont des conséquences réelles sur l'épanouissement des enfants, mais aussi sur l'acquisition des connaissances et les parcours scolaires pour les classes populaires, et maintenant de plus en plus pour les classes moyennes.

L'accès à une pratique sportive, artistique, culturelle, aux voyages, au dépaysement, la possibilité d'évoluer dans un contexte de mixité sociale sont autant de facteurs constitutifs du développement des individus. C'est en ce sens un devoir d'éducation qui doit passer le cadre des moyens dont dispose chaque famille et s'incarner dans les politiques publiques.

Là où il y a des droits sociaux, il y a des institutions garantes. Nous avons, nous, communistes, toujours porté un très grand attachement au dispositif des vacances "Arc-en-ciel" de notre Ville, qui chaque année réjouit les familles, les petites Parisiennes et petits Parisiens. Encore l'été dernier, les demandes ont été nombreuses, et au total 3.800 jeunes âgés de 4 à 16 ans ont pu partir à la mer, à la montagne, à la campagne. Chaque année, ce dispositif fait partir des enfants qui, sans l'intervention de la Ville, ne seraient probablement pas partis, seraient restés dans la Capitale tout l'été.

J'aurai une pensée particulière pour celles et ceux qui résident en hôtels sociaux ou en centres d'hébergement d'urgence, ces familles pour lesquelles un temps de répit et de séjour est d'autant plus nécessaire.

C'est donc un succès qui illustre la nécessité de continuer à développer en nombre les séjours proposés, d'augmenter les capacités pour toucher davantage de familles, raison pour laquelle nous déposons régulièrement des amendements budgétaires pour augmenter la dotation de ces séjours des vacances "Arc-en-ciel".

Si nous apprécions le dispositif, nous regrettons qu'il soit insuffisamment sollicité. Les budgets prévisionnels auraient pu permettre à plus d'enfants de partir. Il y a une vraie sous-utilisation, les familles ne recourent pas suffisamment à ce dispositif.

Alors évidemment, il y a plusieurs causes à cela, un désintérêt ou un désamour global en France pour les colonies de vacances, c'est évident. Des enfants qui passent de plus en plus de temps avec leurs grands-parents et avec des configurations familiales de plus en plus complexes, cela peut être important. Mais aussi une insuffisante communication du dispositif auprès des familles.

Et c'est sur ce troisième point que nous émettons le souhait que nous agissions. Nous votons des budgets régulièrement, mais si on communique insuffisamment, ce sont des budgets en papier de singe dont nous saurions à l'avance qu'ils ne seront pas réalisés.

Et donc, nous pensons qu'il faudrait davantage communiquer dès la rentrée de septembre où il y a une interface entre la Ville et les familles, on est amené à remplir beaucoup de papiers, à communiquer, à avoir une interface entre la DASCO et les familles.

Nous pourrions le faire tout au long de l'année avec des témoignages vidéos d'enfants qui sont partis, en les mettant sur les réseaux sociaux. Nous pourrions faire des communications en direction des familles avant l'été.

Bref, il y aurait beaucoup de choses à faire pour communiquer davantage pour que le dispositif des vacances "Arc-en-ciel" soit plus utilisé par les familles comme les budgets nous permettraient de le faire, comme les budgets sont votés régulièrement en décembre. Bref, nous saluons encore et toujours le dispositif "Arc-en-ciel" et espérons vivement son développement. Les vacances pour toutes et tous, voilà bien une action profondément de gauche aux conséquences réellement émancipatrices.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire, merci à Jean-Noël AQUA pour son intervention.

Vive les jolies colonies de vacances, aurait-on tendance à dire, voire à chanter. Je vais vous l'épargner, fort heureusement pour vous. De ce fait, oui, je suis très, très heureux que l'on évoque ce dispositif des vacances "Arc-en-ciel". Le montant de la subvention qu'il vous est proposé de voter, près de 800.000 euros, traduit bien l'effort soutenu de la Ville pour ces séjours labellisés "Arc-en-ciel".

Alors, ce sont 4.330 places qui sont prévues sur un marché DASCO, dont 3.600 places font partie du dispositif DASCO classique, et 730 places sont attribuées par cinq caisses des écoles, 9e, 10e, 11e, 19e et 20e arrondissements dans le cadre d'un partenariat que nous avons voulu construire et auquel ces caisses des écoles ont bien voulu répondre de manière volontaire.

Donc, 4.330 places. Je n'ai pas encore les chiffres en ce qui concerne les places attribuées par les caisses des écoles, mais pour votre information, et j'en profite évidemment, sur les 3.600 places prévues dans le dispositif DASCO classique, 2.880 tout public sont prévues, 2.747 ont déjà été attribuées en ce début du mois de juin, donc à un mois des vacances. Il en reste 133 qui vont être évidemment attribuées durant ce mois. 720 places complémentaires sont destinées aux travailleurs sociaux et aux dispositifs d'inclusion. 556 ont déjà été attribuées, il en reste 164 qui vont être attribuées durant ce mois de juin et je n'ai aucune inquiétude, car les inscriptions par les travailleurs sociaux sont toujours plus tardives. On est vraiment arrivés, si j'ose dire, à un niveau de l'offre qui correspond à la demande.

Et je me réjouis vraiment que ces 4.330 places trouvent à l'arrivée preneurs pour assurer de belles vacances à ces enfants qui, pour des raisons effectivement sociales qu'évoquait Jean-Noël AQUA à l'instant, ne pourraient sans doute partir en vacances sans l'effort de notre collectivité.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 21.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DASCO 21).

2022 SG 40 - Académie du Climat. - Convention d'objectifs et de partenariat, conventions de partenariat, avenants à conventions avec plusieurs associations et acteurs institutionnels.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération SG 40 : Académie du Climat, convention d'objectifs et de partenariat, conventions de partenariat, avenants à conventions avec plusieurs associations et acteurs institutionnels.

Je redonne la parole à M. Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste et Citoyen, pour cinq minutes, et je rappelle que tout le monde n'est pas obligé d'utiliser ces cinq minutes.

M. Jean-Noël AQUA. - Il y a beaucoup de désinscriptions... Je ne saurais en tirer des conclusions.

Madame la Maire, mes chers collègues, le climat s'emballe, on l'a déjà dit, les manifestations sont multiples, pics de chaleur, sécheresses, inondations, extrêmes climatiques, les records de température ne cessent d'être battus. Le système capitaliste épuise autant les travailleurs que la planète.

En matière de lutte contre le réchauffement, il s'agit d'être radicaux sous peine d'être irresponsables. Nous le répétons, il n'y a aucune sortie possible dans le capitalisme vert qui porte en germe le courttermisme de l'accumulation des richesses, et donc de l'exploitation tous azimuts.

Il s'agit donc de parler de changer le système dans ses fondamentaux, de changer la course à l'épuisement de la terre et des travailleurs, de sortir des logiques d'accumulation, c'est urgent, c'est vital.

A l'heure où les plus cyniques tenants du système s'enchantent de la fonte des glaces pour créer de nouvelles routes commerciales, à l'heure où certains s'enrichissent sur l'or vert des titres carbone, nous le répétons, seule une rupture sans équivoque nous permettra d'atteindre une trajectoire compatible avec les scénarios du GIEC. C'est un devoir de responsabilité, comme je le disais, auquel nous appellent les générations de demain, celles qui en 2019 ont commencé à battre le pavé pour exiger l'action des responsables politiques et économiques. Parce que ces responsabilités, la jeunesse, elle, est prête à les prendre.

Les mots des étudiantes et étudiants diplômés d'AgroParisTech suivis par Normale Sup' et Polytechnique résonnent comme le puissant signal d'une jeunesse prête à agir, engagée dès maintenant aux portes du monde du travail pour ne plus alimenter ce système destructeur.

Pour produire une rupture de société, il s'agit de penser avant tout l'autre monde que nous voulons, de nous attaquer à l'hégémonie culturelle, bref, de penser l'impensé en sortant des apories du système capitaliste et de rendre incontournable l'action pour le climat et pour l'homme. L'urgence climatique et sociale doit être au cœur de tous les débats. Agir sur les consciences, c'est bien sûr agir sur l'éducation.

L'Académie du Climat est une initiative qui doit nous permettre cette action. En participant à la diffusion de la connaissance, en participant à la vulgarisation, en incitant à l'action, en particulier des jeunes, cette académie peut être un creuset fertile pour l'avenir.

Il y a un an, lors du vote de la délibération créant cette Académie du Climat, notre groupe avait déposé plusieurs amendements adoptés. Le premier demandait une sélection des partenaires et contributeurs financiers strictement sélectionnés selon des critères écologiques et sociaux intransigeants. Le deuxième demandait la transmission de savoirs pédagogiques incluant, au-delà de la responsabilité individuelle des contenus sur le système, des contenus intriguant pleinement les responsabilités des acteurs économiques, du système de production, de consommation et d'échanges, bref, des contenus abordant le système économique.

Aujourd'hui, 10 mois après l'ouverture de ses portes, nous tenons à saluer le respect de ces engagements par l'Académie du Climat.

J'aurai un mot particulier pour le Laboratoire de l'éco-construction piloté par mon collègue Jacques BAUDRIER, un sujet pleinement incontournable lorsqu'on sait que le bâtiment représente à lui seul 26 % des émissions totales de gaz à effet de serre. Cet atelier de l'Académie du Climat fait office de véritable démonstrateur des solutions de

renovation bas-carbone sur les différents types de bâtis parisiens et nous en avons discuté d'ailleurs amplement lors de ce Conseil sur certains projets de délibération : fibre de bois, liège, laine de coton, le tout présenté en comparaison des solutions conventionnelles.

En outre, une programmation pédagogique qui correspond aux enjeux climatiques et présente à la jeunesse les clés de l'action publique pour planifier la résilience a bel et bien été programmée.

Je salue bien sûr tous les autres ateliers qui prennent place dans l'Académie du Climat et l'offre pédagogique qu'elle a apportée aux plus de 7.000 élèves qui ont été accueillis depuis septembre 2021, dont des jeunes de l'A.S.E. et des lycées professionnels. Un nombre de visites qui, nous l'espérons, sera à augmenter dans les années futures.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur AQUA.

La parole est à Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, pour le groupe Ecologiste.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Madame la Maire.

Je vous rassure, je serai un peu plus courte, mes collègues habitués des polémiques sur l'Académie du Climat n'étant plus là.

M. AQUA étant largement revenu sur la genèse et les engagements pris concernant l'Académie, je me contenterai de saluer le véritable foisonnement des initiatives militantes, culturelles, mais également scientifiques que permet aujourd'hui l'Académie.

Pour tracer quelques pistes concernant l'avenir de l'Académie du Climat, je rappelle le souhait du groupe Ecologiste de travailler sur sa gouvernance. Maintenant qu'un maximum d'associations, de parties prenantes, d'acteurs et d'actrices reconnus des luttes écologistes, environnementales, mais également sociales participent à l'animation de ce beau lieu, nous aimerions pouvoir réfléchir ensemble à comment le pérenniser de la manière la plus démocratique possible.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Bravo !

La parole est à M. Patrick BLOCHE pour répondre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire. Merci à Jean-Noël AQUA et à Raphaëlle RÉMY-LELEU de s'être inscrits sur ce projet de délibération, qui montre bien l'intérêt que suscite l'Académie du Climat. Académie du Climat créée il y a seulement 9 mois, en septembre dernier. Je remercie l'équipe extrêmement dynamique qu'animent Sarah ALBY et Guilhem PAPA.

Ce qu'il se passe à l'Académie du Climat, vous venez de l'évoquer, est d'une incroyable richesse. S'y déroulent des moments éducatifs, festifs, des moments de sensibilisation des jeunes publics, ou des moments de réflexion plus approfondis sur les enjeux du climat et de la biodiversité. Jugez-en plutôt au hasard de la programmation de ces dernières semaines : le forum international météo, qui a accueilli 2.000 personnes, formé 60 enseignants, et proposé des parcours pédagogiques à destination des publics scolaires. La Green Week organisée par, tenez-vous bien, l'ambassade du Royaume-Uni, qui a permis à 250 élèves de la CASPE 6-14, dont on connaît l'engagement dans les dispositifs bilingues, de participer à de nombreux ateliers permettant de découvrir le cycle de l'eau, de simuler l'effet de serre, ou de classer des activités en fonction de leur impact carbone.

On pourrait multiplier les exemples et je vous renvoie au site de l'Académie du Climat tant cet établissement, sans doute unique au monde, est devenu une ruche foisonnante d'activités où se mobilisent toutes les énergies pour former les jeunes de 9 à 25 ans, et les doter des outils pour affronter la nouvelle ère climatique avec une pédagogie active centrée sur l'expérimentation, la conduite de projet ou encore le travail en équipe. Vous savez que la Maire de Paris y tenait énormément.

Cela marche incontestablement. L'Académie du Climat a déjà reçu 7.000 élèves et plus de 43.000 visites. On apprend, on s'amuse, on réfléchit, et on progresse.

Ce projet de délibération est vraiment l'illustration de ce que je viens de vous dire. Il vous propose d'approuver une liste de partenariats que je n'énumérerai pas tant ils sont nombreux, formant une vraie constellation. Cela va du Rectorat de Paris à la fondation "Terra Océan", en passant par l'université Paris Dauphine-PSL, des associations "FI bois", "Graine Ile-de-France", "Inventons nos vies bas carbone", etc.

Bref, c'est une grande ambition dans une démarche partenariale et c'est vraiment cette démarche qui est au cœur du projet de l'Académie du Climat. Il est vrai qu'on a plutôt travaillé sur le contenu, c'est ce qui nous a beaucoup occupés. Va venir le temps de l'organisation, de la structuration administrative, de la gouvernance en un mot, et Raphaëlle RÉMY-LELEU a eu raison d'évoquer ce qui nous attend dans les prochains mois.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 40.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, SG 40).

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la préservation des Jardins d'enfants pédagogiques de la Ville de Paris.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Le vœu n° 95 est retiré de l'ordre du jour.

Vœu déposé par les groupes Ecologiste de Paris et "Génération.s" relatif à la préservation des Jardins d'enfants pédagogiques de la Ville de Paris.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux Jardins d'enfants pédagogiques face à leur fermeture annoncée.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la pérennité des Jardins d'enfants pédagogiques.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Nous examinons les vœux n°s 96, 97, 98 et 98 bis relatifs à la préservation des jardins d'enfants pédagogiques de la Ville de Paris.

Je donne la parole tout d'abord à Mme Fatoumata KONÉ, pour le vœu n° 96 du GEP, deux minutes.

Madame la Présidente, allez-y.

Mme Fatoumata KONÉ. - Madame la Maire, chers collègues, à travers ce vœu, le groupe Ecologiste de Paris a souhaité réaffirmer son soutien et son attachement à nos 20 jardins d'enfants pédagogiques parisiens qui figurent parmi les plus anciennes structures dédiées à la petite enfance dans notre ville. Véritables innovations sociales et pédagogiques, ils ont été créés à partir du début des années 1920, avec un objectif d'amélioration de la réussite scolaire des enfants issus de milieux défavorisés.

Aujourd'hui, l'existence de ces structures est menacée par la loi dite Blanquer pour une école de la confiance rendant l'instruction obligatoire dès 3 ans, sans reconnaissance des jardins d'enfants pédagogiques et entraînant leur disparition d'ici la fin de l'année scolaire 2023-2024.

Or pour nous, ces structures méritent très clairement d'être préservées et dynamisées, en particulier dans cette période où de nombreuses interrogations émergent sur l'éducation des jeunes enfants, notamment en matière de lutte contre l'échec scolaire et la reproduction des inégalités. De plus, il me semble important de rappeler que ces structures ont réussi le pari de l'inclusion en accueillant près de 12 % d'enfants en situation de handicap.

Je veux aussi rappeler que ces jardins d'enfants sont fréquentés depuis longtemps par les enfants de familles de catégories socioprofessionnelles variées. Une mixité sociale précieuse tant on sait à quel point celle-ci est fragilisée dans nos établissements scolaires parisiens. L'approche pédagogique de ces structures permet notamment d'adoucir la transition entre la crèche et l'école et d'avoir une cohérence dans leurs parcours scolaires. Loin de les opposer aux crèches ou à l'école maternelle, ils ont un intérêt certain, car on y exerce un véritable travail au service de l'inclusion et de l'innovation.

Pour finir, je veux préciser aux parents d'enfants ainsi qu'aux professionnels légitimement inquiets de voir ces structures disparaître, que nous mènerons ce combat à leurs côtés et que nous mettrons tout en œuvre afin que ces 20 jardins d'enfants pédagogiques parisiens soient bien préservés.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à M. Philippe GOUJON, pour le groupe Changer Paris, qui présente le vœu n° 97.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Je crains qu'il y ait beaucoup de répétitions dans ces vœux, mais cela montre tout simplement l'intérêt qui s'attache et que nous attachons les uns les autres à ces jardins d'enfants pédagogiques.

Il est vrai que trois ans après la loi pour une école de confiance abaissant l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans et impliquant la fermeture justement, malheureusement et implicitement de ces jardins pédagogiques à la rentrée 2024, leur avenir est aujourd'hui toujours incertain.

Pourtant, les jardins font l'unanimité auprès des familles et des équipes - c'est le cas des 20 jardins qui viennent d'être cités, je peux citer celui de la rue des 4 Frères-Peignot dans le 15e - grâce à un taux d'encadrement

élevé, l'inclusion réussie des enfants porteurs de handicap, qui représentent quand même 13 % des enfants accueillis, un vrai soutien à la parentalité, une mixité sociale naturelle et non subie, et un rapport heureux à l'apprentissage.

Ce succès démontre qu'une politique éducative ambitieuse sur le plan financier a bien de nombreux effets bénéfiques pour les enfants comme pour les équipes, comme le rappelle d'ailleurs, je ne fais que le citer, l'Observatoire sociologique du changement de Sciences Po Paris dans son enquête de 2019.

Avec Sandra BOËLLE, qui est l'autrice de ce vœu, nous regrettons fortement par conséquent la fermeture de ces établissements. C'est la marque d'une absence totale de souplesse et de discernement du Ministère de l'Education nationale. Les familles parisiennes ne méritent pas de voir leurs options de garde d'enfant qui sont déjà très faibles... Et je crois que plusieurs de nos collègues en parleront, notamment Geoffroy BOULARD en ce qui concerne le nombre très important de berceaux gelés dans les crèches en fonction des difficultés de recrutement, et ces possibilités vont encore être amenuisées.

Il convient d'interpeller le Ministre de l'Education nationale pour que la loi soit revue ou amendée. C'est vraiment indispensable pour le bien-être de beaucoup d'enfants et de familles.

Il est nécessaire d'anticiper cette rentrée 2024, afin que l'offre de places dans les établissements d'accueil de la petite enfance ne soit pas encore réduite et pour garantir le maintien des spécificités pédagogiques et d'accueil des jardins d'enfants. C'est très important. Réfléchissons à des solutions alternatives de transformation en crèches ou en écoles maternelles. Familles et professionnels, enfants en situation de handicap doivent absolument être accompagnés.

La réflexion promise en 2018 par l'Exécutif se fait encore attendre, parce que vous semblez convaincus que l'interpellation du législateur et votre soutien à ces structures suffisent et vous affranchissent de toute responsabilité et obligation. Donc, nous proposons tout simplement que les uns et les autres se rallient à notre vœu qui nous semble être le plus réaliste.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Comme je ne vois pas Mme SIMONNET dans la salle et qu'il n'y a plus de vœu n° 98, je vais donner la parole à Mme Céline HERVIEU pour répondre.

Mme Céline HERVIEU. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci, mes chers collègues, pour vos vœux en faveur du maintien des jardins d'enfants pédagogiques à Paris.

On l'a dit, depuis 2019 et le vote sur l'école de la confiance proposée par le Ministre BLANQUER, nous n'avons cessé d'exprimer notre désaccord, notamment sur le manque de dispositions existantes qui nous permettraient de préserver la spécificité de nos jardins d'enfants pédagogiques parisiens.

Je rappelle que notre Ville de Paris est concernée en premier lieu par ces J.E.P., puisqu'à Paris, il y a actuellement 20 jardins d'enfants qui accueillent plus de 780 enfants. On l'a dit, plus de 12 % d'entre eux sont des enfants en situation de handicap. Il y a également plus de 140 professionnels qui travaillent dans ces établissements.

Surtout, ces jardins d'enfants pédagogiques ont une spécificité qui est d'accueillir des enfants de 2 ans et demi à 6 ans, approche absolument innovante qui s'inscrit tout à fait dans la vision de la continuité pédagogique justement qu'on essaie de promouvoir, qu'on a promu dans le cadre du projet éducatif de territoire. C'est une approche, ce sont des établissements qu'on souhaite absolument préserver à Paris.

Patrick BLOCHE et moi-même avons reçu dans ce sens des associations, des collectifs de parents pour leur exprimer et leur rappeler le soutien de la Ville à ces structures. Malheureusement, vous avez vu que le ministre n'est pas revenu pour l'instant sur sa décision et n'a pas fait évoluer sa position. L'échéance arrive donc à grands pas, puisque la fermeture des jardins d'enfants est toujours actée pour la rentrée 2024.

En responsabilité, nous nous mettons en ordre de marche pour préparer cette nouvelle rentrée et transformer ces J.E.P. dans le cas où la loi ne serait pas revue. Nous étudions au cas par cas avec les arrondissements différents scénarii de transformation, notamment en grande majorité des transformations en multi-accueils, mais cela peut être aussi pour des centres de ressources, des lieux d'accueil parents enfants.

Surtout, nous travaillons avec l'Education nationale sur un statut qui sera hybride, à mi-chemin entre l'école maternelle et les multi-accueils, et nous permettra de maintenir cette spécificité et cette continuité pédagogique.

Nous espérons que la loi soit revue. Nous réaffirmons notre soutien à ces structures. Les professionnels qui travaillent dans les J.E.P. sont accompagnés par la DFPE dans leur orientation si nécessaire.

Nous vous proposons, dans ce cadre, de retirer les vœux au profit d'un vœu bis de l'Exécutif qui nous permet d'afficher une position commune dans ce sens.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Le vœu n° 96 du groupe Ecologiste, Madame la Présidente et "Génération.s" est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

Mme Fatoumata KONÉ. - Le vœu de l'Exécutif est suffisamment complet et reprend certains de nos attendus, notamment la communication sur l'existence de ces structures.

Nous retirons donc notre vœu au bénéfice de l'Exécutif.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Très bien.

Monsieur le Maire, le vœu de Changer Paris est-il retiré ?

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Non, notre vœu est maintenu, parce que l'Exécutif n'apporte rien de nouveau par rapport aux débats que nous avons déjà eus.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 97 du groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif. C'est bien cela ?

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le vœu n° 98 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est donc adopté. (2022, V. 121).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au remplacement des absences des agents spécialisés des écoles maternelles.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 99 relatif au remplacement des absences des agents spécialisés des écoles maternelles, et c'est Mme Alice TIMSIT, du groupe Ecologiste qui le présente.

Mme Alice TIMSIT. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, plusieurs écoles maternelles parisiennes sont de façon récurrente confrontées au non-remplacement des agents spécialisés des écoles maternelles, et ce quel que soit le motif de leur absence. Qu'il s'agisse d'une absence qu'il est possible d'anticiper, je pense aux décharges syndicales, je pense également aux congés de formation professionnelle, ou alors qu'il s'agisse d'une absence plus difficilement anticipable comme un arrêt maladie.

En réalité, quel que soit le motif de l'absence, de nombreux non-remplacements d'A.S.E.M. perdurent, et surtout bouleversent le fonctionnement des écoles maternelles. Les conséquences sont très concrètes. Vous pouvez les imaginer, ce sont des enfants qui ne peuvent pas bénéficier du réconfort d'un adulte lorsqu'ils ont un chagrin. Ce sont des enfants qui ne peuvent pas toujours être changés dans l'immédiat suite à un incident et j'en passe.

Un exemple, au sein de l'école maternelle du 65, rue Bolivar dans le 19e, il y a 4 A.S.E.M. pour 5 classes. Sur ces 4 A.S.E.M., 2 sont à temps partiel pour un mi-temps thérapeutique et une décharge syndicale, mais ces temps partiels ne sont pas complétés. Vous conviendrez que cela est insuffisant.

Certains parents d'élèves ont pu me raconter qu'il leur est arrivé, à de nombreuses reprises, de récupérer leurs enfants à la fin de la journée, souillés. C'est absolument inadmissible et tout le monde s'accorderait à le dire au sein de cet hémicycle.

Ce n'est pas la première fois que ce sujet est porté, soulevé au sein de cet hémicycle, il y a des dysfonctionnements structurels, et ce, malgré tous les efforts déployés par la Ville. Il faut les souligner, et cela depuis 2013 et notamment aussi pendant la crise sanitaire, parce que de nombreux efforts et moyens humains supplémentaires ont été déployés pendant la crise sanitaire.

Malgré cela, nous portons trois demandes principales. La première, que l'Exécutif s'assure d'un nombre d'A.S.E.M. effectif et que ce nombre d'A.S.E.M. réponde au barème en vigueur depuis 2013. Deuxième demande, que la dotation d'A.S.E.M. soit adaptée de façon à compenser tous les temps partiels, et ce dès le premier jour d'absence.

Et enfin, que la Ville améliore le fonctionnement de la Brigade de remplacement pour suppléer aux besoins les plus ponctuels. Nous demeurons très attentifs aux améliorations.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Pour répondre, Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Le sujet des A.S.E.M. n'est pas nouveau. Evidemment, on en parle en séance du Conseil de Paris, puisque tout le monde reconnaît le rôle essentiel qu'elles ont dans nos écoles maternelles.

Je voudrais quand même qu'on ait à l'esprit le fait qu'il y a aujourd'hui 1 A.S.E.M. pour 22 enfants dans nos écoles maternelles, quand il y avait en 2013 1 A.S.E.M. pour 36 enfants. Je ne voudrais pas qu'on oublie que nous avons recruté en 2016, 350 agents et que compte tenu de la baisse de la démographie scolaire depuis 2019, qui est une baisse de 8,4 %, le nombre d'A.S.E.M. est resté constant.

Aujourd'hui, nous nous retrouvons en tant que Ville de Paris à un niveau très élevé d'encadrement des élèves d'écoles maternelles par ces agents spécialisés. En l'occurrence, aucun barème, aucun ratio n'est imposé par les textes. C'est un effort volontaire, durable qui est fait par la Ville de Paris.

Le taux d'absence est comparable à celui d'autres corps, comme celui des A.T.E., et reste stable. C'est même en légère baisse, à 10 %. Je ne voudrais pas que l'on oublie les 724 agents supplémentaires qui interviennent dans les écoles maternelles pour les missions d'entretien. Les A.R.E.M. et les A.T.E.M.

Bref, nous avons aujourd'hui déjà un volant de remplacement correspondant à 10 % des effectifs de chaque classe, mais il s'agit évidemment pour nous d'aller toujours plus loin pour avoir des remplacements supplémentaires composés de personnels titulaires dédiés notamment aux absences courtes.

C'est la raison pour laquelle, comme nous allons tous dans la même direction, je donnerai un avis favorable à votre vœu.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 99 du groupe Ecologiste de Paris, amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2022, V. 122).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux établissements scolaires sous contrat d'association pratiquant la non-mixité de genre.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu n° 100 relatif aux établissements scolaires sous contrat d'association pratiquant la non-mixité de genre, et je donne la parole à Jean-Noël AQUA du groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire.

La droite adore parler de la lutte contre un prétendu séparatisme, mais nous avons la "droite McCain", vous savez, cette publicité d'autrefois. Plus elle parle de lutte contre le séparatisme, moins elle la pratique.

Nous avons régulièrement parlé ici du séparatisme social, de la ségrégation sociale à l'œuvre dans les collèges et écoles, mais je voudrais parler aujourd'hui d'une autre ségrégation qui m'a plus étonné : celle de genre. Car cette même droite, avec Nicolas SARKOZY, a autorisé, par sa loi de 2008, aux écoles d'organiser des classes où les filles et les garçons sont séparés, en France, en 2022. A Paris, je parle notamment du collège Stanislas dans le très bourgeois 6e arrondissement, le collège Saint-Jean-de-Passy dans le très bourgeois 16e arrondissement, ou le collège-lycée Beth Hanna.

Nous, militants de la gauche d'émancipation, de l'égalité entre les genres, ne pouvons que contester ce choix illégitime. Ce choix est légal, nous connaissons la loi, sinon nous aurions demandé la fermeture des établissements, mais il est illégitime, tout comme la ségrégation sociale qui est malheureusement légale mais illégitime à nos yeux. Sur cette ségrégation sociale des collèges...

Si vous aviez l'élégance d'écouter vos opposants, ce serait intéressant.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, vous pourrez avoir une explication de vote tout à l'heure, donc laissez parler.

M. Jean-Noël AQUA. - Sur cette ségrégation sociale des collèges, vous vous souvenez que nous avons modulé les dotations aux collèges en fonction de la ségrégation, pour lutter contre cette ségrégation légale mais illégitime.

Nous demandons donc, par notre vœu, d'aller dans la même direction, et donc de moduler les dotations aux collèges et aux écoles en fonction de la mixité ou non des écoles, légale mais illégitime.

Vous nous répondez que la non-mixité est légale. Je vous répète, nous avons compris, nous connaissons la loi, mais rien ne nous empêche de vouloir lutter contre ce séparatisme de façon elle-même tout à fait légale et cette fois-ci légitime. C'est l'objet de notre vœu.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, Patrick BLOCHE, et ensuite les explications de vote.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Sur le fond du dossier, si j'ose dire, sur le contenu de votre vœu, nous partageons les mêmes convictions, cher Jean-Noël AQUA, et nous voudrions effectivement que l'enseignement privé soit à l'image de l'enseignement public. C'est-à-dire avec une mixité de genre systématique, que ce soit dans les écoles ou les collèges publics.

Mais vous avez vous-même, dans la présentation de votre vœu, indiqué les raisons pour lesquelles je ne pourrais hélas y donner un avis favorable, tout simplement parce que nous serions en infraction avec le cadre légal, et en l'occurrence vous l'avez vous-même cité, une loi votée le 27 mai 2008, quand Nicolas SARKOZY était Président de la République. Une loi portant diverses dispositions d'adaptation du droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations qui permet, je cite : "l'organisation d'enseignements par regroupement des élèves en fonction de leur sexe".

De ce fait, je peux accéder à votre première demande qui est un bilan en 6e Commission, mais pour des raisons légales, puisque je me dois de respecter le cadre légal, je ne peux accéder à votre deuxième demande.

Même si nous sommes totalement en accord, je le répète avec insistance, sur le fond et évidemment pour la mixité de genre dans tous les établissements scolaires, qu'ils soient publics ou privés, je serai amené à vous demander de retirer votre vœu en attendant que le 19 juin prochain, il y ait à l'Assemblée nationale une majorité législative qui change cette loi de 2008. Mais cela ne dépend pas que de nous.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Est-ce que ce vœu est retiré ?

M. Jean-Noël AQUA. - Il est non retiré.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Explication de vote de Mme TOUBIANA.

Mme Marie TOUBIANA. - Madame la Maire, mes chers collègues, à nouveau des établissements scolaires parisiens sous contrat d'association se retrouvent dans le viseur de l'extrême gauche. A nouveau, de nombreuses familles ayant fait le choix de scolariser leurs enfants dans des classes de filles ou de garçons au collège Stanislas, au collège Saint-Jean de Passy, ou au collège-lycée Beth Hanna dans le 19e se retrouvent pointées du doigt.

Premièrement, cela témoigne d'une vraie aversion pour l'enseignement privé. Pourquoi tant d'hostilité pour des établissements, qui non seulement remplissent leurs engagements, mais qui permettent aussi dans certaines situations de pallier les carences du système public ?

Deuxièmement, vous semblez vouloir réécrire l'histoire à votre manière. Si la loi Haby de 1975 a rendu obligatoire la mixité dans l'enseignement primaire et secondaire, cela est davantage pour des raisons pratiques et économiques que pour des raisons sociales ou pédagogiques. Aujourd'hui, la demande pour un tel enseignement est plus forte que l'offre existante en France, il y a une réalité à ne pas nier.

Enfin, c'est le principe d'enseignement libre et du libre choix de scolarisation que vous remettez en cause. Libre aux familles de choisir la classe qu'elles estiment la plus appropriée pour leurs enfants. En effet, les parents valorisent la non-mixité, car ils estiment qu'elle permet une entrée pacifiée dans l'adolescence ainsi qu'un climat scolaire apaisé, tout en permettant à chacun de cultiver sa propre liberté.

Ce choix pédagogique n'est en aucun cas un choix dogmatique ou idéologique, mais doit s'apprécier à l'aune des impacts sur les enfants concernés. C'est pourquoi notre groupe votera contre ce vœu.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Madame TOUBIANA.

Explication de vote de Mme RÉMY-LELEU, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Chers collègues de droite, je suis étonnée de voir à quel point la mixité ou la non-mixité vous excite. Je ne pensais pas que vos relents réactionnaires vous feraient sortir des arguments dignes des débats des années 70 lorsqu'est passée pour la première fois la loi Haby en 1975 sur l'obligation de mixité, à savoir que de séparer les filles des garçons pour préserver la sérénité scolaire fait montre d'une méconnaissance crasse et de peu d'ambitions à la fois pour l'égalité et pour l'école.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - On vous a laissé exprimer votre explication de vote. Maintenant, laissez Mme RÉMY-LELEU s'exprimer, s'il vous plaît.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Sur la non-mixité par ailleurs, vous venez de démontrer votre méconnaissance du sujet, puisque la non-mixité qui est ici dénoncée par le vœu du groupe Communiste peut également, depuis la loi de 2008, s'appliquer à des établissements publics sous contrat.

Donc, notre problème aujourd'hui est bien le problème du non-respect de ce qui était prévu au départ, à savoir l'obligation de mixité dans l'enseignement. Je suis étonnée de ne jamais vous entendre critiquer la non-mixité effective de certaines filières, par exemple en Bac pro dans les filières médico-sociales, on arrive à 95 % de filles, alors que dans les filières mécaniques, on arrive à plus de 99 % de garçons. Lorsqu'il s'agit de remettre en cause la division sexuée des tâches, des rôles et des métiers, là, vous êtes bien absents.

Concernant le vote de ce vœu, le groupe Ecologiste va s'abstenir, car si nous rejoignons beaucoup de ces ambitions, nous nous interrogeons néanmoins sur son dernier attendu concernant la modulation financière, et nous apprécierions qu'une analyse juridique soit fournie à la 6e Commission.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 100 du groupe Communiste et Citoyen, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la rénovation de la cité scolaire mixte régionale Paul Valéry.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 101 relatif à la rénovation de la cité scolaire mixte régionale Paul Valéry.

La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ, du groupe Communiste et Citoyen, pour deux minutes.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Depuis de nombreuses années, les enseignants, les élus locaux, les parents d'élèves de la cité Paul Valéry se mobilisent pour un projet de rénovation ambitieux. L'appel d'offres pour la conception et la réalisation de travaux, lancé fin août 2020 par la Région Ile-de-France, avait suscité de nombreux espoirs pour sortir l'établissement de son état de vétusté.

Le projet nous a été présenté en conseil d'établissement le mois dernier. Nous étions présents avec la maire du 12e, avec Valérie MONTANDON qui représentait la Région. Si la qualité architecturale du projet lauréat ne peut être que saluée, ce sont en revanche les priorités politiques données par la Région qui posent problème et s'imposent au détriment des objectifs éducatifs. Celles-ci sont très en deçà des demandes de l'équipe pédagogique.

Le réfectoire aurait pu accueillir un internat ou une salle polyvalente dédiée aux activités éducatives comme le théâtre, la danse, le yoga, mais sera réservé à un incubateur d'entreprises.

La demande de la couverture du T.E.P. a tout simplement été balayée, pire encore, les professeurs et élèves ne pourront désormais plus pratiquer l'E.P.S. dans la cour, qui perdra de son volume actuel.

Les objectifs du projet architectural devraient pourtant être établis selon les besoins des enseignants et des élèves. En l'état, la programmation qui a été choisie réduit les parcelles d'activités scolaires au profit d'entreprises et d'espaces verts.

Nous demandons donc, après ce conseil d'administration, que la révision de la programmation, selon des objectifs réellement tournés vers des missions de service public et d'enseignement, associe les enseignants et les parents d'élèves à leur définition.

Dans ce vœu, je relaie les demandes des professeurs d'E.P.S. qui se sont exprimés au conseil d'administration, c'est-à-dire de les associer au programme en fonction des besoins, mais surtout de ne pas compromettre ou dégrader les conditions d'enseignement d'E.P.S. dans la cour, avec notamment la réalisation d'un terrain de sport polyvalent dans cette cour, mais aussi la couverture du T.E.P. déjà existant, et enfin, la création d'une salle polyvalente.

Je pense que les professeurs d'E.P.S. se sont exprimés et que les élus présents les ont bien entendus. Je vous propose de voter ce vœu à l'unanimité de notre hémicycle.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Patrick BLOCHE d'abord et les explications de vote après.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci, Président, d'avoir déposé avec votre groupe ce vœu, ce qui nous permet d'évoquer la rénovation de la cité scolaire mixte régionale Paul Valéry, qui est l'une de nos priorités de mandature. Evidemment, je parle de notre engagement pour la rénovation de la partie collège de cette cité scolaire. Effectivement, je dirai que l'état des locaux ne peut que nous amener à dire qu'il y a bien besoin d'une rénovation.

C'est un projet qui vient de loin, puisqu'il y avait déjà eu un premier projet abandonné en 2017. Il y a eu pendant plus de deux ans une absence de dialogue entre la Ville de Paris et la Région Ile-de-France. Heureusement, nous sommes arrivés en 2020 à redéfinir un projet de rénovation qui aboutit au projet retenu par la Région dans le cadre d'un marché public global de performance.

La Région est maître d'ouvrage puisqu'il s'agit d'une cité scolaire et j'essaie, avec évidemment la maire du 12e, Emmanuelle PIERRE-MARIE, Isabelle ROCCA, avec vous-même, Nicolas BONNET-OULALDJ comme élu du 12e et membre du conseil d'administration, de porter nos préoccupations.

Vous avez souhaité, à travers ce vœu, porter notamment les préoccupations des professeurs E.P.S. quant aux conditions d'exercice de leur matière rendues plus difficiles avec la réduction de la surface en dur de la cour au profit de la végétalisation. Il y a aussi une demande de couverture du T.E.P., une demande de salle polyvalente et d'un nouveau terrain de sport polyvalent dans la cour.

J'ai souhaité amender votre vœu pour que nous puissions nous rassembler pour que j'aie ainsi la possibilité de me rapprocher de la Région pour étudier toutes ces questions, avec le fait que tout cela intervienne après l'unification du marché, avec des marges de manœuvre inévitablement plus réduites.

Je souhaiterais évidemment que ce vœu, et je pense que c'est un souhait général, ne retarde pas la réalisation du projet ni, et là je pense à Paul SIMONDON, n'augmente de façon trop significative le coût de l'opération.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

J'ai une demande d'intervention d'Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je vais être très brève. Je remercie Patrick BLOCHE et Nicolas BONNET-OULALDJ d'être intervenus sur ce projet de réhabilitation en site occupé, qui est très attendu et nous espérons très qualitatif. Et pour cela, nous avons besoin de garanties.

Je regrette que Valérie MONTANDON ne soit pas présente dans cet hémicycle. Cela aurait permis de rappeler l'ambition commune des deux collectivités, d'une profonde rénovation de cette cité scolaire érigée il y a plus de 60 ans, ambition partagée avec l'ensemble de la communauté éducative qui pointe, à raison, la vétusté prononcée des locaux et du site.

La volonté de la mairie du 12e est claire : nous voulons mettre en cohérence les politiques publiques pour assurer la requalification et le développement de la cité scolaire Paul Valéry, au profit des lycéennes et lycéens, collégiennes et collégiens et membres de la communauté éducative, mais aussi des habitantes et habitants du 12e. C'est là que je voulais intervenir sur la volonté d'avoir une végétalisation qualitative et contextualisée du site, ainsi que le maintien et la protection des arbres existants en bon état.

Nous souhaitons obtenir aussi des garanties sur la gestion du chantier en site occupé afin de maintenir la quiétude et la sécurité des élèves, du personnel, des riveraines et des riverains.

Lors du conseil d'administration, j'ai demandé aussi ces garanties, et il y a un véritable enjeu urbain à réussir à désenclaver l'îlot 1 et à créer un lien entre les divers espaces attenants, que ce soit le bois de Vincennes, la Coulée Verte, le bâtiment d'intelligence artificielle sur lequel encore nous attendons aussi quelques éléments par la Région, puisque pour l'instant c'est une coquille vide, son parvis, la parcelle ville et son jardin, et bien évidemment les espaces qui seront dédiés aux activités sportives, et qu'ils soient également de qualité, mais face aussi aux enjeux climatiques de demain.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Explication de vote du groupe Changer Paris par M. Rudolph GRANIER.

M. Rudolph GRANIER. - J'imagine que le vœu amendé est accepté ? Vous acceptez les amendements de l'Exécutif ? Très bien. C'est juste pour savoir.

Madame la Maire du 12e arrondissement, Président BONNET-OULALDJ, effectivement Valérie MONTANDON ne peut pas être là, je prends la parole avec beaucoup de plaisir pour ce projet qui mérite quelques rappels.

Président BONNET-OULALDJ, le projet que portait votre majorité municipale, à laquelle vous apparteniez déjà en 2015, prévoyait de supprimer en grande majorité la cour de récréation de la cité scolaire Paul Valéry. En 2015, il ne vous a pas échappé que la Région a changé de majorité et nous avons pu stopper le projet qui densifiait beaucoup plus le terrain : 35 % d'emprise bâtie contre 24 % avec le projet actuel en raison notamment de la place réservée aux 500 logements prévus, je pense que vous en avez bonne mémoire.

Les gabarits des bâtiments étaient bien plus importants, aussi bien pour les bâtiments scolaires que pour les habitations, allant jusqu'à du R+10. Nous avons fait le choix de conserver tous les espaces verts, tous les espaces de respiration au profit des collégiens et lycéens, mais aussi les habitants du 12e, puisque le jardin sera ouvert en dehors des temps scolaires. Votre projet initial voulait réduire de près de 10 % la part dévolue aux espaces végétalisés de pleine terre, alors que le projet actuel l'augmente significativement de plus de 36 %.

Le projet de campus s'inscrit dans la stratégie d'ouverture des lycées sur le monde extérieur, la ville, et le monde économique. C'est aussi une mission de service public, Monsieur le Président BONNET-OULALDJ, en lien avec le label "Campus d'excellence" du Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse. Il s'agit de créer des lieux de rencontre et d'échange entre les lycées, les acteurs économiques, les acteurs de la formation initiale, continue, supérieure, les acteurs de la recherche, de l'innovation et les riverains.

S'agissant de la pratique sportive, le projet de rénovation de la C.M.R. prévoit le maintien du terrain d'évolution et des accès directs avec le centre sportif.

Madame la Maire, vous n'êtes pas sans savoir que le 12e arrondissement manque cruellement d'équipements sportifs et par répercussion de créneaux sportifs pour les établissements scolaires et vous le savez, ce n'est pas au lycée Paul Valéry de combler vos lacunes.

Les aménagements extérieurs notamment des cours qui se développent sur environ 3.000 mètres carrés permettent la poursuite de la pratique d'E.P.S., contrairement à ce qui est indiqué dans votre vœu, cher Président.

Le projet prévoit en outre des vestiaires, douches, locaux de stockage pour le matériel de sport, actuellement inexistant. Par conséquent, il est factuellement inexact d'évoquer des conditions d'enseignement de la pratique sportive compromises ou dégradées par rapport à l'existant.

Je vous rappelle enfin et j'en terminerai par là, Madame la Maire, que la concertation avec l'ensemble des acteurs a eu lieu et votre vœu demande de retarder le lancement des travaux. Le risque évoqué par M. BLOCHE est clairement pointé et nous y serons très attentifs.

En conséquence de quoi, les amendements étant d'un cosmétisme assez moins impressionnant que le projet architectural salué tout de même par le Président BONNET-OULALDJ, nous voterons contre le vœu n° 101 amendé tel que présenté par l'Exécutif.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 101 du groupe Communiste et Citoyen, ainsi amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2022, V. 123).

Vœu déposé par les groupes "Génération.s" et Ecologiste de Paris relatif à la carte scolaire 2022/2023 et aux conditions d'apprentissage et de réussite scolaire.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu n° 102 relatif à la carte scolaire 2022-2023 et aux conditions d'apprentissage et de réussite scolaire.

Il n'y a pas Mme Carine PETIT. C'est vous, Madame TONOLLI, qui allez présenter ce vœu pour deux minutes.

Mme Mélody TONOLLI. - Merci, Madame la Maire.

Le Rectorat de Paris a lancé encore cette année, cela finirait presque par devenir une habitude malheureusement, plusieurs fermetures de classes, notamment dans les 10e, 14e, 17e, 18e, et 19e arrondissements. Pour le 14e, c'est une classe à l'école maternelle 3 bis Alésia qui est menacée d'être fermée, et les écoles Alain Fournier et Maurice d'Ocagne sont aussi impactées.

Pourtant, nous savons pertinemment qu'un effectif par classe raisonnable et stable est un facteur important et indispensable de la réussite éducative. Parmi les écoles concernées par ces changements de carte scolaire, plusieurs sont en réseau d'éducation prioritaire où l'effectif par classe est un facteur particulièrement important pour les conditions d'apprentissage, de réussite scolaire et sur le climat scolaire. Les parents d'élèves et les équipes nous le disent tous les jours.

D'autant plus que nous avons eu une période extrêmement difficile avec l'impact de la crise sanitaire, des confinements, tout cela a énormément impacté déjà les conditions de travail des enfants. En plus, actuellement, nous avons très souvent des enseignants qui ne peuvent pas être remplacés lorsqu'ils sont absents.

Pour toutes ces raisons, les élus du groupe "Génération.s" et les élus du groupe Ecologiste de Paris demandent que le Rectorat de Paris annule la fermeture de classe à l'école maternelle 3 bis Alésia, et que soient préservées les classes menacées de fermeture dans les écoles élémentaires par un moratoire sur celles situées en

R.E.P., et ce dès la rentrée prochaine. Enfin, évidemment, que soit renforcée de manière significative la Brigade de remplacement des enseignants et enseignantes.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole à Patrick BLOCHE, pour vous répondre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Un certain nombre d'élus de notre Conseil ont siégé lors de la réunion du C.D.E.N. du mois de février. Pour être honnête, la prochaine rentrée se fera avec un solde de fermetures très modeste compte tenu de la baisse de la démographie scolaire. Moins de 1 % des classes seront fermées.

Néanmoins, nous avons souhaité reporter au mois de juin, lors d'un groupe de travail qui se réunit habituellement fin juin, l'examen d'un certain nombre de cas, et notamment, c'est le cas très précis du 3 bis Alésia. Je connais bien la mobilisation des parents. Ils m'ont écrit. Je leur ai répondu et j'aurai le souci, évidemment, dans ce groupe de travail, de plaider leur cause.

Je donne évidemment un avis favorable à ce vœu et souhaiterais, et j'élargis mon propos, que lorsque nous sommes amenés à échanger et à nous dire les choses de la façon la plus loyale possible, les propos ne soient pas déformés sous forme de "tweets". Je regrette vraiment, Jean-Noël AQUA, votre "tweet" disant que je ne serais pas quelqu'un de courageux pour lutter contre la non-mixité de genre dans les établissements scolaires privés.

J'ai dit simplement que je me devais, en tant qu'adjoint à la Maire de Paris, de ne pas transgresser avec le cadre légal. En l'occurrence, ce n'est pas un problème de courage. Je pense que personne n'aime dans cet hémicycle être considéré comme un lâche.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 102 des groupes "Génération.s" et Ecologiste de Paris, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2022, V. 124).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite des écoles et collèges.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous allons maintenant passer à l'examen du vœu n° 103 relatif à la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite des écoles et collèges.

C'est un vœu déposé par le groupe Changer Paris, présenté par Mme Inès de RAGUENEL, pour deux minutes.

Mme Inès de RAGUENEL. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, voilà 17 ans que la grande loi Chirac sur l'égalité des droits et des chances a été promulguée pour une meilleure insertion des personnes handicapées dans la société. La Ville a donc eu 17 longues années pour permettre à chaque élève parisien à mobilité réduite d'être scolarisé dans son établissement de secteur, près de chez lui.

La signature par la Ville de Paris de 9 agendas d'accessibilité programmés pour la période 2016-2024 devait pourtant aboutir à la mise en accessibilité de l'intégralité des équipements parisiens.

Alors, il est temps de faire un état des lieux des établissements scolaires entièrement accessibles. Or, sur ce sujet, les rares chiffres publiés par la Ville sont peu étayés. Le taux d'accessibilité des équipements de la DASCO était, nous dit-on, de 33 % en 2020. Il y a deux ans donc, seuls 255 des 781 établissements parisiens pouvaient accueillir des élèves à mobilité réduite.

Je vous dérange ?

Quels sont-ils ? Aucune information n'est apportée aux familles dont nous connaissons pourtant le combat quotidien. Faute d'éléments publics et précis, j'ai fait mon propre état des lieux dans le 15e des collèges mis en conformité avec la loi. Parmi les établissements publics, seuls un collège et une cité scolaire peuvent accueillir des élèves en fauteuil, c'est 25 % des établissements du plus gros arrondissement de Paris.

Bien sûr, c'est trop peu, mais c'est surtout révoltant pour les familles. Il y a encore trois semaines, j'apprenais qu'un élève en fauteuil, sectorisé sur le collège Apollinaire, proche de chez lui, devrait finalement être scolarisé au collège Citroën à la rentrée 2022, soit à plus de 15 minutes de son domicile. Son collège de secteur n'est évidemment pas du tout accessible aux élèves à mobilité réduite.

On me dit, au collège Citroën en revanche, il pourra bien sûr accéder aux salles de classe, il pourra accéder à la cantine, mais pas aux sanitaires à tous les étages. Seul celui situé au 3e est adapté.

Avec le groupe Changer Paris, nous demandons donc qu'un bilan comptable soit dressé, précisant les établissements entièrement accessibles dans notre ville. Nous demandons également qu'une stratégie territoriale de mise en accessibilité P.M.R. soit établie, afin que des établissements dont la position géographique est stratégique à l'échelle de l'arrondissement soient ciblés en priorité. Cela permettra un meilleur maillage territorial.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Je suis évidemment sensible au vœu de votre groupe. Vous savez que pour cette mandature, un montant de près de 30 millions d'euros a été arbitrée pour les travaux d'accessibilité dans les écoles et 8,2 millions d'euros pour les collèges. Et à ce jour, près de 60 % du parc scolaire parisien a fait l'objet de travaux d'accessibilité. Plus d'une vingtaine d'établissements scolaires donc feront l'objet de travaux conséquents en 2022.

Nous avons en place une stratégie de maillage territorial qui nous permet chaque année évidemment d'avancer. Je vous le dis très sincèrement, tout l'immobilier scolaire parisien ne pourra pas être labellisé 100 % accessible, parce qu'il y a des écoles type Jules Ferry, qui malgré tous les travaux que l'on pourra faire, ne le permettront pas.

En tout cas, chaque mairie d'arrondissement a reçu une fiche récapitulative de l'ensemble des travaux qui seront menés cette année, dont les travaux d'accessibilité bien entendu, et les écoles étant des équipements de proximité, chaque mairie d'arrondissement a par ailleurs connaissance des travaux qui ont déjà été réalisés.

Vous demandez qu'un bilan soit établi, cela fait un nouveau bilan à présenter en 6e Commission. Il va falloir que l'on se réunisse toutes les semaines. Comme nous avons la même préoccupation, je donnerai un avis favorable à votre vœu.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 103 du groupe Changer Paris, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est donc adopté à l'unanimité. (2022, V. 125).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la formation des animateurs de la Ville de Paris.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Le vœu n° 104 est retiré de l'ordre du jour.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'accompagnement des enfants face à la fin des contraintes sanitaires.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 105 relatif à l'accompagnement des enfants face à la fin des contraintes sanitaires.

Je redonne la parole à Mme Inès de RAGUENEL pour le groupe Changer Paris. Essayez de tenir en deux minutes, s'il vous plaît.

Mme Inès de RAGUENEL. - Merci, Madame la Maire.

Je vais essayer de faire un doublet. Pendant deux ans, de multiples protocoles sanitaires et confinements ont rythmé le quotidien des élèves, des contraintes parfois jugées excessives, en tout cas inédites pour une génération d'enfants.

Le 14 mars dernier, la plupart de ces règles étaient abandonnées dans les établissements scolaires, comme si la vie d'avant, du jour au lendemain, devait reprendre son cours normal, comme si la crise n'avait pas eu d'effets, ni sur les familles ni sur le développement des enfants.

Selon une enquête menée en mars 2022 sur les enfants âgées de 0 à 3 ans, 40 % des parents ont déjà constaté un effet négatif de la crise sur leur enfant. Et 41 % des professionnels ont perçu des troubles de l'apprentissage du langage. Santé Publique France a observé depuis mars 2020 chez les adolescents une forte dégradation de la santé mentale, avec une forte proportion des passages aux urgences pour troubles de l'humeur, pour gestes et idées suicidaires aussi.

Mais avons-nous pris conscience de l'ampleur de ces troubles tant physiques, psychiques que relationnels qui impacteront nécessairement l'avenir d'une génération ? Avons-nous pris conscience de la recrudescence du stress, des troubles du sommeil, du bégaiement jusqu'à la phobie scolaire qui ont touché les élèves, de leurs difficultés à aller vers l'autre aussi et des conséquences sur l'acquisition du langage et de l'apprentissage, des décrochages scolaires en cascade ?

Ce constat ne doit pas rester tabou. Il doit enfin nous faire réagir. Nous le savons, les enfants ont plus tendance à intérioriser leur mal-être que les adultes. C'est la raison pour laquelle nous proposons, avec le groupe Changer Paris, de mettre en place des réunions ad hoc dans chaque établissement. Direction, enseignants, infirmières, médecins scolaires seraient réunis pour recenser des élèves présentant des troubles liés à la crise Covid.

Cela permettrait de prendre conscience du retard accumulé dans l'apprentissage de la lecture et de la parole. Je pense notamment aux élèves qui ont été pendant ces deux ans dans des classes charnières comme au CP et en 6e. Il conviendrait ensuite de communiquer auprès des familles les troubles détectés chez leurs enfants et de les accompagner au mieux en les redirigeant vers les spécialistes adéquats, qu'ils soient psychologues ou orthophonistes par exemple.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - J'ai lu attentivement ce vœu qui concerne, comme vous venez de le rappeler, Inès de RAGUENEL, les conséquences des protocoles décidés au niveau national. Je partage votre constat sur le fait que de nombreux enfants ont été troublés par ces protocoles, les changements incessants de règles et même parfois au début, par le port du masque.

Ce vœu pointe les conséquences sur les apprentissages, les troubles de l'attention, la détection des troubles psychologiques ou l'impact dans le développement de la parole. Ce sont les enseignants qui sont vraiment les mieux à même de les constater.

Ce vœu souhaite des tables rondes au sein des établissements avec des enseignants. Il s'agit bien là encore d'une demande qui doit être formulée à l'Académie. C'est la raison pour laquelle, si je partage totalement vos préoccupations sur le fond du vœu, c'est un vœu qui demande à la Ville de Paris de faire ou d'entreprendre un certain nombre d'initiatives que seule l'Education nationale, voire l'A.R.S. est en mesure de prendre.

Donc, c'est la raison pour laquelle, évidemment, je ne souhaiterais pas qu'il soit voté en l'état, parce que nous n'avons pas les moyens d'engager l'étude que vous souhaitez dans votre vœu, ni d'organiser ce que vous demandez.

Je souhaiterais vraiment que vous puissiez retirer votre vœu et que nous puissions trouver, au besoin ensemble, un autre mode d'interpellation et notamment du nouveau Ministre de l'Education nationale. Je suis sûr que Philippe GOUJON serait disponible pour cela, ainsi que d'autres élus de votre groupe.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Donc, est-ce que vous retirez votre vœu ?

Mme Inès de RAGUENEL. - Je le retire si vous me proposez, par exemple, d'écrire un courrier au Rectorat. Dans ce cas, on le soutiendra et je retirerai mon vœu.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - On est d'accord.

Le vœu n° 105 est donc retiré.

2022 DFPE 39 - Subventions (5.205.571 euros) et avenant n° 1 à l'association "Crescendo" (11e) pour ses 22 établissements d'accueil de la Petite enfance.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DFPE 39 : subventions et avenant n° 1 à l'association "Crescendo" dans le 11e arrondissement, pour ses 22 établissements d'accueil de la Petite enfance.

Une intervention de M. le Maire Ariel WEIL, pour le groupe PEC.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Madame la Maire, chers collègues, je profite en effet de l'examen de ce projet de délibération pour redire d'abord ma joie de voir notre Assemblée valoriser le travail des crèches associatives, et d'autre part redire dans cet hémicycle ma crainte de voir Paris Centre perdre progressivement sa capacité d'accueil des plus petits.

D'abord, je voudrais saluer le rôle de la crèche associative comme pilier d'une politique de la famille et de la mixité.

Dans le 1er arrondissement, le multi-accueil Saint-Roch, opéré par l'association "Crescendo", est l'unique crèche associative du quartier. Elle prend en charge 20 enfants. C'est un accueil qui constitue un appui essentiel aux 4 crèches municipales de l'arrondissement, qui sont surchargées et ne sont pas en mesure d'accompagner la vague de nouvelles familles installées dans le tout nouveau parc social.

Parce que oui, et cela est heureux, dans l'arrondissement le plus petit et le moins peuplé de Paris, qui fait désormais partie de Paris Centre, la natalité est positive et notre politique de création de logements sociaux à laquelle certains s'opposent systématiquement et viennent ensuite déplorer l'exode des familles, comme à la Samaritaine ou La Poste du Louvre, porte ses fruits.

A Morland, de l'autre côté de Paris Centre, avec la plus grande livraison de logements sociaux de l'histoire de Paris Centre, c'est également l'association "Crescendo" qui viendra compléter l'offre municipale en colmatant ainsi notre offre de prise en charge pour la petite enfance.

Mais voilà, c'est le paradoxe, le 1er et le 2e arrondissement de Paris continuent de voir leur capacité d'accueil diminuer. Au moment où nous sommes particulièrement ambitieux et volontaristes sur notre politique de reconquête par le logement social et la mixité, de quartiers dont certains détracteurs avaient sonné la mort et continuent de la sonner régulièrement, nous ne sommes pas assurés de garantir à ceux qui voudraient faire famille à Paris Centre, une prise en charge de qualité pour leurs enfants et futurs enfants.

La fermeture de la grande crèche Saint-Roch, prévue pour l'instant sans compensation, appelle à notre vigilance. Avec une capacité d'accueil de 60 nouvelles places pour les tout-petits dans le 1er arrondissement, c'est au moins 30 places nouvelles dont je souhaiterais que nous puissions assurer les familles de Paris Centre et spécifiquement du 1er arrondissement.

J'aimerais que l'on puisse lever rapidement ce paradoxe qui risque de compromettre les efforts de notre majorité pour favoriser le peuplement et la mixité dans des quartiers qui en avaient grandement besoin, et qui sont en passe de les récupérer.

A l'échelle de l'arrondissement, nous avons pris la responsabilité de reporter certains travaux lourds, notamment sur la crèche Thorel, pour ne pas pénaliser davantage les enfants et les familles de Paris Centre en obérant notre capacité d'accueil et en regroupant l'ensemble des travaux dans quelques années, même si certains étaient plus que nécessaires.

J'ai déjà dit aussi ma détermination à mobiliser mon propre état spécial d'arrondissement pour financer soit des achats de places dont nous avons besoin, soit la location d'un local pour une crèche relais. C'est une demande en tout cas que je porterai au prochain budget primitif en comptant sur votre soutien.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Ariel WEIL.

Pour vous répondre, je donne la parole à Céline HERVIEU.

Mme Céline HERVIEU. - Merci, Madame la Maire, merci, cher Ariel WEIL, pour votre intervention qui me permet de mettre en lumière le fait que Paris est toujours le premier département en termes d'accueil de la Petite enfance, avec un taux de 62,5 % des enfants de moins de 3 ans qui bénéficient d'une place en crèche financée par la Ville de Paris.

C'est un taux satisfaisant et qui est le fruit d'une volonté politique forte, portée par la Mairie de Paris depuis 2001 déjà et qui s'accroît depuis les dernières années. Aujourd'hui, il faut reconnaître qu'un certain nombre de bâtiments dans lesquels sont logées les crèches sont effectivement vieillissants et nécessitent des travaux de restructuration.

C'est pourquoi nous avons choisi d'accentuer, de prioriser sous cette mandature la restructuration et les travaux lorsque nécessaire, mais aussi en travaillant sur la qualité de l'accueil d'une façon générale. On travaille aussi bien sur l'alimentation durable, sur l'égalité filles-garçons, sur les projets en direction des plus petits.

Je vous rappelle qu'il y a plus de 400 équipements d'accueil de la Petite enfance à Paris. Effectivement, les travaux de restructuration ne sont pas propres à Paris Centre, ils sont le lot quotidien de l'ensemble des arrondissements à Paris. Néanmoins, nous avons entendu votre alerte, Monsieur le Maire, et c'est pour cela que nous vous avons reçu vous et vos services à deux reprises et que nous avons travaillé sur des pistes de solution ensemble. Je veux à nouveau féliciter et remercier la DFPE pour son travail dans ce sens. Nous allons continuer à réfléchir ensemble pour trouver des solutions.

Je voulais conclure par une perspective positive à l'horizon 2026 pour Paris Centre concernant l'accueil du jeune enfant, puisqu'il y aura sur cette mandature 156 places supplémentaires qui seront créées et un taux d'équipement qui serait situé entre 86 et 95 %. En concluant sur une perspective positive, à votre disposition pour réfléchir à des solutions, en particulier concernant la crèche Saint-Roch.

Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 39.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DFPE 39).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'ouverture de multi-accueils en plein air.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Le vœu n° 106 est retiré de l'ordre du jour.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la fermeture de berceaux dans les établissements d'accueil de la petite enfance (17e).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu n° 107 relatif à la fermeture de berceaux dans les établissements d'accueil de la Petite enfance dans le 17e arrondissement.

Je donne donc la parole au maire du 17e arrondissement, M. Geoffroy BOULARD, pour le groupe Changer Paris.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Je souhaite attirer votre attention sur les établissements d'accueil de la Petite enfance dans le 17e arrondissement et j'y associe mon collègue maire du 15e arrondissement, Philippe GOUJON, qui est également dans la même situation que nous.

Nous nous trouvons dans une situation inédite. Inédite sur le fond, nous ne pouvons pas attribuer toutes les places dont l'arrondissement dispose sur le papier. Inédite dans ses proportions, tant les chiffres sont alarmants ! A ce jour, les établissements de la Mairie de Paris comptent, dans le 17e arrondissement, 37 agents absents et par conséquent autant de berceaux fermés, pour garantir la sécurité et la qualité de l'accueil des enfants et respecter le taux d'encadrement légal que vous connaissez et qu'il conviendra de revoir au Parlement urgemment.

La dernière commission d'attribution d'arrondissement, compétence des maires d'arrondissement, qui s'est tenue récemment et prépare la rentrée 2022, a attribué, chers collègues, 352 places de moins que d'habitude, soit moins 52 % par rapport à 2019, année de référence hors Covid, où nous attribuions à cette commission 680 places.

Quand je disais que les proportions étaient inédites, voyez que je n'exagérais pas. Plus de la moitié des places en moins. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons enfin, cessons les palabres, l'action maintenant, la mise en œuvre de campagnes de recrutement visibles de proximité, de professionnels. Et accélérez la création de places qui ne peuvent pas attendre 2026, puisque c'est vous qui êtes compétents et que la mairie d'arrondissement n'a que le pouvoir d'attribuer les places.

Fermer des berceaux pourtant disponibles sur le papier pour les familles, faute de personnel, c'est inadmissible !

Et rééquilibrer les investissements pour créer davantage d'établissements ou de places en travaillant avec le secteur associatif ou privé, c'est urgent !

Oui, donnez-nous les moyens de répondre aux attentes des familles.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, Céline HERVIEU.

Mme Céline HERVIEU. - Merci, Monsieur le Maire, pour votre vœu qui permet de rappeler à nouveau à cette Assemblée que les difficultés de recrutement dans le secteur de la Petite enfance ne sont pas propres à la Ville de Paris et qu'elles sont, comme vous le savez certainement, généralisées à l'ensemble du territoire. Donc, il s'agit bien d'un phénomène structurel qui est préoccupant, sujet dont on a déjà parlé dans cet hémicycle.

A vos chiffres qui sont inquiétants, je veux rappeler que sur l'année 2021, ce sont quand même près de 900 professionnels au contact des enfants qui ont été recrutés par la DFPE. 900 agents, donc, en fait, la DFPE recrute continuellement des agents dans les crèches parisiennes. Effectivement, il y a le 17e, le 15e, et d'autres arrondissements aussi qui ont des besoins et on a aussi des professionnels qui partent en retraite. Donc, on a des postes vacants, on a aussi des professionnels qui partent, on est sur une population vieillissante.

C'est le constat, je pense qu'il est partagé. Ce n'est pas le ressort uniquement de la Ville de Paris, ce n'est pas propre à la Ville de Paris. Ce que je veux vous dire et c'est très important, la DFPE a fait un travail considérable pour élaborer un grand plan d'action sur le recrutement, que je peux vous détailler rapidement.

La première chose, c'est de travailler sur l'attractivité des métiers. Les conditions à la Ville de Paris restent tout de même attractives pour les professionnelles, parce qu'elles ont des parcours de carrière, elles ont la possibilité d'être en mobilité, d'avoir une rémunération qui est quand même correcte par rapport aux associations, et les crèches privées et les associations ont le même problème que la Ville.

Donc, sur ce plan d'action pour le recrutement, simplement pour préciser, on met l'accent sur l'apprentissage, la formation et la valorisation des métiers dès le plus jeune âge en direction des jeunes. On va intégrer les jeunes directement par le biais de stages, de l'apprentissage, cela, on l'a beaucoup augmenté.

On va mener des actions de sensibilisation, de promotion autour des métiers. On va surtout ouvrir les postes à d'autres catégories de professionnels, donc en sortant du 100 % diplômés, mais parce qu'on a conscience de la situation et des professionnels qui sont très qualifiés et titulaires du CAP Petite enfance comme on a commencé à le faire.

On améliore la communication sur les réseaux sociaux, on crée un réseau d'ambassadeurs de professionnels qui vont aller au contact des élèves pour promouvoir les métiers dans le secteur de la petite enfance. En mairie, vous pouvez organiser des salons de l'emploi, on vous aide, on vous accompagne, les professionnels peuvent y participer, autant en centrale qu'en mairie d'arrondissement, c'est vraiment un travail de partenariat.

On développe justement les partenariats avec la Région, parce qu'il faut bien former les professionnels une fois qu'on les a attirés, et on travaille avec l'A.M.F., avec "France urbaine", il y a un comité de filière au niveau étatique, bref, tout le monde est mobilisé.

Je veux vraiment remercier la DFPE pour le travail qui a été fait. On va vous envoyer dans le détail le Plan d'action de recrutement. En tout cas, on est en ordre de marche pour le recrutement et pour que la rentrée se passe le mieux possible, merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Il faut conclure ! Merci.

Vous demandez le retrait ?

Donc, est-ce que vous maintenez votre vœu, Monsieur le Maire ?

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Je remercie Mme HERVIEU pour ses explications, mais on n'a pas de date ni de lieu, cela fait des années que l'on nous dit, "on va faire". La réalité est que j'ai organisé un café emploi, j'ai récupéré 17 CV et ils sont allés où ? Pour tout Paris. A un moment donné passons aux actes !

Ce sont beaucoup de mots, mais je ne vois pas les actions de recrutement dans la rue, c'est une priorité d'accueillir les familles et les petits, c'est le service public.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous ne retirez pas votre vœu.

Donc, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 107 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par les groupes Paris en commun, Ecologiste de Paris, "Génération.s" et Communiste et Citoyen relatif au soutien aux étudiant.e.s venant d'Ukraine.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu n° 108 relatif au soutien aux étudiants venant d'Ukraine.

Je donne la parole à Rémi FÉRAUD pour le groupe PEC. Monsieur le Président, deux minutes.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

La guerre en Ukraine a débuté il y a désormais plus de quatre mois, et nous savons qu'elle est malheureusement loin d'être terminée, avec parmi les conséquences humaines dramatiques de ce conflit, l'afflux de millions de réfugiés partout en Europe, dont plusieurs milliers dans notre ville à Paris.

Je crois que nous avons réagi à la hauteur de la ville-refuge que nous voulons incarner depuis le début du conflit, et pour une fois, en lien avec un Etat qui s'est mobilisé à la hauteur. Parmi les nombreuses mesures mises en place, la Ville de Paris a notamment mis en place des dispositifs spécifiques destinés aux étudiants.

Néanmoins, une partie des étudiantes et étudiants présents en Ukraine et qui arrivent en France ne sont pas eux-mêmes des ressortissants ukrainiens, mais poursuivaient en Ukraine des études essentielles pour leur parcours personnel et professionnel, en particulier dans le domaine de la santé, un secteur dont la France elle-même est en demande de diplômés.

Ces études, elles ne peuvent généralement pas être poursuivies dans le pays d'origine de ces étudiants. Il est donc tout à fait nécessaire de les accueillir du mieux possible en leur permettant de continuer de vivre leur vie dans des conditions d'étude et de travail similaires aux étudiants qui sont eux-mêmes de nationalité ukrainienne.

C'est la raison pour laquelle le groupe Paris en commun que je préside, avec le groupe Ecologiste de Paris, le groupe Communiste et Citoyen, et le groupe "Génération.s", a souhaité que la Ville de Paris interpelle l'Etat pour que les étudiantes et les étudiants provenant d'Ukraine, mais n'en étant pas ressortissants et ne correspondant pas

aujourd'hui aux conditions posées par le Gouvernement français, puissent bénéficier également du statut de réfugiés et de la protection temporaire dans notre pays.

Cela relève pour nous d'une mesure d'équité et nous paraît être aussi l'intérêt de notre pays parfois en manque de diplômés comme dans le secteur de la santé.

Au regard de l'importance du sujet et de l'unanimité du soutien déjà apporté plusieurs fois par notre Conseil au peuple ukrainien, je suis sûr que ce Conseil de Paris viendra à nouveau soutenir l'ensemble des étudiants venant d'Ukraine. Cela nous honorerait et serait une interpellation forte vis-à-vis des autorités gouvernementales.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme Laurence PATRICE au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président, pour ce vœu porté par les groupes de la majorité municipale.

La parole est à Marie-Christine LEMARDELEY pour vous répondre.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Monsieur le Président, cher Rémi FÉRAUD, je partage, à l'évidence, l'ensemble des considérations portées dans ce vœu, et je remercie mes collègues de tous les groupes de la majorité de se mobiliser sur ce sujet essentiel.

Dès mars dernier, j'ai organisé une rencontre avec les étudiantes et étudiants ukrainiens pour leur présenter les dispositifs mis en place par la Ville de Paris et pour qu'ils puissent partager leurs expériences, poser leurs questions.

Ensuite, à plusieurs reprises, nous avons échangé avec eux, nous leur avons proposé de participer à des projets de mise en valeur de la culture de leur pays et plus récemment nous avons participé à une rencontre à l'ambassade des Etats-Unis, en présence de la sous-secrétaire d'Etat américaine à la Diplomatie et aux Affaires publiques. A chaque fois, les jeunes Ukrainiens ont été très reconnaissants de l'action menée par la Ville de Paris et plus largement par la France.

Toutefois, vous l'avez dit, plus récemment nous avons été confrontés à la situation d'étudiantes et d'étudiants venant d'Ukraine mais n'en étant pas ressortissants. Ces derniers se trouvent dans une situation tout aussi tragique que les citoyens ukrainiens, mais ils ne bénéficient pas des mêmes droits à leur arrivée en France. Ils sont contraints, en plus du difficile voyage entre l'Ukraine et la France, de vivre en France dans l'illégalité. Cette situation de stress s'ajoute à celle engendrée par la guerre dans un pays où ils ont appris à vivre, qu'ils ont appris à aimer.

Pour une partie de ces étudiantes et étudiants, les études poursuivies en Ukraine ne sont pas dispensées dans leur pays d'origine. Ils ont pris, il y a plusieurs mois, voire plusieurs années, la lourde décision de quitter leur terre natale pour poursuivre leur parcours universitaire et professionnel dans un autre pays et parfois même sur un autre continent.

La France doit pouvoir leur octroyer la possibilité de continuer sur cette voie. Les renvoyer dans leur pays pourrait conduire, dans beaucoup de cas, à l'arrêt prématuré des études, à l'abandon de leur perspective d'emploi, à la forte dégradation de leurs conditions de vie et de travail. Nous ne pouvons pas laisser la guerre être responsable d'encore davantage de maux, le gouvernement français a le pouvoir d'agir.

Au-delà des étudiants non ressortissants d'Ukraine, cette question pose plus largement celle de la différenciation des réfugiés selon leur pays d'origine. Ces discriminations n'ont pas lieu d'être. Nous proposons dans ce vœu, une première pierre pour endiguer ce phénomène. Réunissons-nous donc autour de cette cause et réaffirmons notre attachement fort et résolu à l'aide aux réfugiés.

Merci de voter ce vœu, j'y donne un avis favorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire, chère Marie-Christine LEMARDELEY.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 108 des groupes Paris en commun, Ecologiste de Paris, "Génération.s" et Communiste et Citoyen avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2022, V. 126).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la dégradation de la Sorbonne et de la chapelle de la Sorbonne.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 109 relatif à la dégradation de la Sorbonne et de la chapelle de la Sorbonne, en l'occurrence c'est Mme BIRABEN qui le présente pour le groupe Changer Paris.

Mme Anne BIRABEN. - Merci beaucoup.

Du 13 au 15 avril derniers, la Sorbonne a subi une occupation illégale par une poignée d'activistes mécontents des résultats de l'élection présidentielle. Tout dans cette occupation doit susciter la perplexité et l'indignation. La perplexité d'abord, il y a un paradoxe à manifester pour plus de démocratie tout en critiquant sans nuance les résultats du premier tour de la présidentielle, et en organisant des assemblées générales où les motions adoptées atteignent des scores de 99 % à faire pâlir les plus grands autocrates.

L'indignation ensuite, cette occupation a privé l'ensemble des étudiants d'accéder aux locaux. Ces mêmes étudiants qui ont subi de plein fouet la crise sanitaire et les cours à distance ne méritent pas que leurs universités ferment de nouveau leurs portes en période d'examen. Il en va aussi bien de leur moral que de leur vie sociale.

C'est tout l'écosystème universitaire parisien qui a été ébranlé. Craignant des répliques, d'autres universités et sites ont fermé. C'est le cas du site Censier, de Paris 8 à Saint-Denis et de l'EHESS.

L'indignation toujours avec tout le matériel informatique et le mobilier saccagés, ces militants violents se sont livrés à une dégradation méthodique des livres, ouvrages rares, thèses et de nombreux vols de matériels qui pourtant doivent bénéficier à tous les étudiants.

Le patrimoine n'a pas été épargné. Les murs, les boiseries ont été tagués. La chapelle, partie intégrante du patrimoine de la Sorbonne, n'y a pas échappé non plus, véritable réceptacle de leur colère. C'est inacceptable. Le saccage a continué dans les salles de classe, les amphithéâtres et dans la bibliothèque, tagués, jonchés de détritus en tous genres, triste reflet de la considération portée aux agents d'entretien. Car c'est bien à eux que revient la lourde charge de nettoyer les lieux et de les rendre à nouveau accessibles. Sans compter la somme de plusieurs centaines de milliers d'euros que la remise en état de ce patrimoine va coûter aux contribuables.

A l'image du Rectorat, nous dénonçons ces violences et dégradations intolérables et souhaitons que la Maire de Paris en fasse de même. Une participation financière de la Ville de Paris aux réparations pourrait être envisagée en accord avec la chancellerie des universités de Paris.

Je vous remercie de votre écoute.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne évidemment la parole à Marie-Christine LEMARDELEY pour répondre au nom de l'Exécutif.

Madame la Maire ?

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Madame BIRABEN, chers collègues, évidemment, je suis choquée des dégradations commises au sein de la Sorbonne, mais aussi de l'EHESS et de l'Ecole normale supérieure. Il est inadmissible que du matériel collectif ait été détruit, dégradant les conditions d'étude et de recherche des étudiants et des chercheurs. Je précise cependant que personne n'est entré à l'intérieur de la chapelle, contrairement à ce que vous dites.

En ce qui concerne précisément la Sorbonne, en effet, la Ville est propriétaire de ce site prestigieux qui fait la renommée de la France, de Paris, et dans le monde entier.

Permettez-moi d'abord de m'étonner que vous nous invitiez à payer une facture alors que le groupe auquel vous appartenez s'inquiète régulièrement des dépenses de la Ville. Je m'étonne également que vous n'ayez pas déposé ce vœu dans le 5e arrondissement, tout comme le précédent d'ailleurs.

Surtout, vous semblez ignorer, je me réjouis que votre vœu soit l'occasion de le rappeler à cette Assemblée, que les travaux de la Sorbonne ne sont nullement pris en charge par la chancellerie, ainsi que vous l'indiquez dans votre vœu. Pendant longtemps, en vertu d'une convention datant de 1929, ils ont été exclusivement payés par la Ville de Paris et ce n'est que depuis récemment qu'ils sont partagés à moitié avec l'Etat.

Depuis 2001, la Ville a investi, seule, j'insiste, sans aucun apport de l'Etat, 48 millions d'euros sur le site de la Sorbonne, principalement pour des travaux de sécurité, la reconstruction de la bibliothèque interuniversitaire, la restauration des extérieurs de la chapelle pour 8 millions d'euros, et beaucoup d'autres travaux nécessaires pour que ce site continue à accueillir des étudiants.

Mais tous ces travaux n'occasionnent pas d'inauguration en grande pompe, c'est peut-être pour cela que vous ne les connaissez pas. Pour mieux répartir ces coûts importants, en 2020 une convention de cofinancement de travaux de sécurité a été signée entre la Ville et le rectorat pour 16 millions d'euros, c'est-à-dire 8 millions chacun. Ce n'est donc pas, à mon avis, à un vœu de définir la répartition des coûts, mais bien ces deux conventions qui définissent clairement les responsabilités de chacun et les très bonnes relations que nous entretenons avec nos interlocuteurs de la chancellerie.

Pour toutes ces raisons, si vous ne le retirez pas, je donnerai un avis défavorable à votre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup. Vous ne le retirez pas ? Non.

De ce fait, je vais donner la parole à Raphaëlle RÉMY-LELEU, pour une explication de vote du GEP.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire.

Une fois que les dégradations ont été dénoncées, ce vœu est très étonnant, car ce n'est pas le premier vœu concernant la chapelle de la Sorbonne, et on aurait pu croire que vous connaissiez désormais par cœur la répartition des compétences et la charge financière entre la Ville et l'Etat sur ce site historique.

En tant qu'ancienne salariée d'une université parisienne, j'ai eu la chance d'avoir un bureau à la Sorbonne pendant deux ans et demi, et le souhait le plus largement partagé par la communauté universitaire, et qui serait d'ailleurs un souhait même général, c'est que l'Etat se décide enfin à débloquer les fonds pour la sécurisation, puis pour la rénovation de la chapelle.

Alors une fois que la surprise est passée, ce sont les suspicions d'anciens syndicalistes qui reprennent le dessus. Est-ce que ce vœu serait un nouveau prétexte pour condamner, une fois encore, les mobilisations étudiantes ? C'est bien une modalité démocratique que la manifestation, la mobilisation ou l'occupation. Je vous renvoie aux travaux de Danielle TARTAKOWSKY à ce sujet.

Mais surtout, j'ai envie de vous proposer des solutions pour lutter contre le mouvement social étudiant, comment faire pour le faire cesser.

Eh bien, il suffirait d'investir massivement dans les structures qui participent aux bonnes conditions d'étude, de travail et de recherche, voilà qui arrêterait immédiatement le mouvement social en cours à la BnF, cela permettrait également de mettre fin à toutes les mobilisations étudiantes qui réclament plus de places à l'université publique.

Je voulais avoir une pensée solidaire des lycéens, des lycéennes et de leurs proches qui attendaient de manière anxieuse les premiers résultats de Parcoursup, nos travaux nous ayant entraînés jusqu'après 19 heures, je pense d'autant plus à elles et à eux, et au nom du groupe Ecologiste de Paris, je les assure de notre soutien et de notre détermination à mettre fin à ce système de sélection à l'entrée de l'université, sélection socialement discriminante, inique et opaque.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 109 du groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose de vous prononcer sur la désignation de représentants du Conseil de Paris dans les organismes suivants :

Conférence des financeurs du sport d'Ile-de-France (R. 19) :

- M. Pierre RABADAN.

Comité départemental des services aux familles (R. 20) :

Titulaires :

- Mme Lamia EL AARAJE,

- Mme Camille NAGET,

- Mme Sandra BOËLLE.

Suppléants :

- M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL,

- Mme Hélène BIDARD,

- M. François CONNAULT.

Syndicat mixte du bassin versant de la rivière Ourcq Aval "l'Ourcq Aval" (Comité syndical) (R. 21) :

- Mme Farida KERBOUA, titulaire, en remplacement de M. Gérard LOUREIRO, désigné lors de la séance des 6, 7 et 8 octobre 2020.

Établissements publics locaux d'enseignement. - Collèges de moins de 600 élèves et ne comportant pas de section d'éducation (R. 22) :

Collège Suzanne Lacore, 141-143, boulevard Macdonald (19e) (Conseil d'administration) :

- Mme Farida KERBOUA, suppléante, en remplacement de M. Gérard LOUREIRO, désigné lors de la séance des 6, 7 et 8 octobre 2020.

Collège Paul-Bert, 8, rue Huyghens (14e) (Conseil d'administration) :

- Mme Olivia POLSKI, suppléante, en remplacement de Mme Célia BLAUDEL, démissionnaire, désignée lors de la séance des 6, 7 et 8 octobre 2020.

Établissements publics locaux d'enseignement. - Autres collèges de moins de 600 élèves comportant une section d'éducation spécialisée et collèges de plus de 600 élèves (R. 23) :

Collège Georges-Brassens, 4, rue Erik-Satie (19e) (Conseil d'administration) :

- Mme Farida KERBOUA, titulaire, en remplacement de M. Gérard LOUREIRO, désigné lors de la séance des 6, 7 et 8 octobre 2020.

Collège Edouard-Pailleron, 33, rue Edouard-Pailleron (19e) (Conseil d'administration) :

- Mme Farida KERBOUA, titulaire, en remplacement de M. Gérard LOUREIRO, désigné lors de la séance des 6, 7 et 8 octobre 2020.

Collège Jean-Moulin, 75, rue d'Alésia (14e) (Conseil d'administration) :

- M. Pierre RABADAN, titulaire, en remplacement de Mme Célia BLAUDEL, démissionnaire, désignée lors de la séance des 6, 7 et 8 octobre 2020.

Association "Théâtre musical de Paris - Théâtre du Châtelet" (Conseil d'administration et assemblée générale) (R. 24) :

- Mme Dominique KIELEMOËS, en remplacement de Mme Célia BLAUDEL, démissionnaire, désignée lors de la séance des 6, 7 et 8 octobre 2020.

Conseil de coordination interportuaire de la Seine (R. 25) :

- M. Pierre RABADAN, en remplacement de Mme Célia BLAUDEL, démissionnaire, désignée lors de la séance des 6, 7 et 8 octobre 2020.

Commission d'appel d'offre du Groupement de commandes relatif à la mise en œuvre de la Charte Sable en Seine (R. 26) :

- M. Pierre RABADAN, titulaire, en remplacement de Mme Célia BLAUDEL, démissionnaire, désignée lors de la séance des 6, 7 et 8 octobre 2020.

Commission d'offres du groupement de commande Ville de Paris - GIE Haropa - Métropole Rouen Normandie - Ville de Rouen - Communauté d'agglomération Seine-Eure - Communauté de l'agglomération Havraise (R. 27) :

- M. Pierre RABADAN, titulaire, en remplacement de Mme Célia BLAUDEL, démissionnaire, désignée lors de la séance des 6, 7 et 8 octobre 2020.

Fonds pour Paris (Conseil d'administration) (R. 28) :

- Mme Carine ROLLAND, en remplacement de Mme Célia BLAUDEL, démissionnaire, désignée lors de la séance des 23 et 24 juillet 2020.

Association "Impacts-Europe" (R. 29) :

- M. Arnaud NGATCHA, en remplacement de M. Hermano SANCHES RUIVO, démissionnaire, désigné lors de la séance des 17 et 18 novembre 2020.

Comité national de suivi des programmes opérationnels nationaux FSE et IEJ (R. 30) :

- M. Arnaud NGATCHA, titulaire, en remplacement de M. Hermano SANCHES RUIVO, démissionnaire, désigné lors de la séance des 17 et 18 novembre 2020.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2022, R. 19 à R. 30).

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, les formules rituelles ayant été prononcées, vous avez toutes et tous compris que nous avons terminé cette belle séance du Conseil de Paris, productive à bien des égards.

Je remercie évidemment tous les élus qui ont participé de manière active, qu'ils soient membres de la majorité ou de l'opposition.

Je remercie évidemment tous les collaborateurs des groupes et des cabinets d'adjointe et d'adjoint et je remercie évidemment très chaleureusement, en votre nom, les fonctionnaires toujours si présents et si disponibles du Service du Conseil de Paris, et évidemment un salut amical à toutes les Parisiennes et tous les Parisiens qui ont suivi nombreux évidemment sur le site Internet de la Ville, cette séance du Conseil de Paris.

Je vous souhaite une bonne fin de semaine et à très bientôt pour la prochaine séance du Conseil de Paris du 5 juillet et les jours suivants.

Bonne soirée.

(La séance est levée à dix-neuf heures vingt-cinq minutes).

Liste des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police.**I - Question du groupe "Indépendants et Progressistes".**

QE 2022-07 Question de M. Pierre-Yves BOURNAZEL et des élus du groupe "Indépendants et Progressistes" à Mme la Maire de Paris relative aux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (E.H.P.A.D.) du Centre d'action sociale de la Ville de Paris.

Libellé de la question :

"Le vieillissement est l'affaire de tous. En France, 6,3 millions de personnes ont plus de 75 ans (INSEE, 1er janvier 2021). Autre fait notable depuis les années 1970, la recomposition de la société, avec une réduction du nombre de familles au profit d'autres choix de vie, le recours au cercle familial n'allant alors pas toujours de soi. À Paris, si la progression du nombre de personnes âgées y est inférieure à la moyenne nationale en raison du choix, pour certains, de quitter la capitale au moment de la retraite, il n'en demeure pas moins qu'un Parisien sur dix aura plus de 75 ans en 2030. La prise en charge de nos aînés est donc une question essentielle.

En milieu urbain et contrairement au reste de la France, le secteur privé représente le premier interlocuteur du grand âge : dans les principales grandes villes, les E.H.P.A.D. privés représentent plus de la moitié de l'offre de prise en charge des personnes âgées dépendantes. À Paris, en effet, le poids du secteur privé y est encore supérieur à la moyenne nationale, représentant les deux-tiers de cette prise en charge : sur un total de 62 E.H.P.A.D., seuls 15 sont des E.H.P.A.D. du Centre d'action sociale de la Ville de Paris. Ces E.H.P.A.D. publics répondent à une véritable mission de service public. À ce titre, nous souhaitons avoir des informations sur les points suivants :

Sachant qu'en France, la capacité d'accueil est d'une place pour dix demandes, quelle politique publique la Ville de Paris envisage-t-elle, afin de prendre en compte le vieillissement de la population et en somme cette véritable question de santé publique ?

Pour que les Parisiennes et les Parisiens soient pleinement rassurés sur la qualité des soins dispensés dans les E.H.P.A.D. publics de la Ville, la Maire de Paris a-t-elle prévu de réaliser un état des lieux de la prise en charge de nos aînés en leur sein, en termes notamment de qualité de la prise en charge, d'effectifs médicaux et paramédicaux qualifiés ou encore de bonne affectation des ressources allouées ?"

Réponse (Mme Véronique LEVIEUX, adjointe) :

"Vous avez saisi Mme la Maire de Paris à l'occasion d'une question écrite pour le Conseil de Paris du mois de mai-juin, relatif aux Établissements d'Hébergements pour Personnes Âgées, E.H.P.A.D., gérés par le C.A.S.-V.P. Mme la Maire m'a chargée de vous répondre en ma qualité d'adjointe en charge des séniors et des solidarités entre les générations.

Pour commencer, je rejoins évidemment le constat que vous dressez sur le vieillissement de la population : l'évolution démographique est une chance pour la capitale, en 2030, plus de 25 % des Parisiens seront âgés de plus de 60ans, contre 22 % aujourd'hui, quasiment la même proportion que les 18-24ans, par ailleurs. Cette évolution majeure pour notre société et notre Ville, devra d'ailleurs être accompagnée par une loi grand âge ambitieuse. Du côté de la Ville de Paris, nous construisons en ce moment même le Schéma Séniors 2022-2026, document stratégique et opérationnel pour les quatre prochaines années, autour de ce paramètre central.

S'agissant de votre interrogation sur le C.A.S.-V.P., les équipes ont déjà un état des lieux des besoins actualisés très régulièrement. Il existe par ailleurs des disparités de besoins en fonction des établissements intra et

extra-muros, puisque sur 15 E.H.P.A.D., 10 sont sur le territoire parisien. La capacité d'accueil des E.H.P.A.D. de la Ville de Paris est actuellement de 2.216 pour un total de 7.260 places sur le territoire. Ce qui représente un tiers de la capacité d'accueil, le privé lucratif et associatif gérant les deux tiers restant quasiment à part égale. Paris partait de loin car avant 2001, peu d'E.H.P.A.D. existaient.

Les structures, types E.H.P.A.D., ont énormément évolué dans leur destination et dans l'accueil de leur public : il s'agit aujourd'hui, de court séjours (séjour moyen de 2ans), et pour ce qui est du public accueilli par le C.A.S.-V.P., nous avons à faire à un public de plus en plus précaires, dans des situations complexes et des profils psychiatriques, de plus en plus difficile à prendre en charge pour nos structures. Nous sommes passé en 10ans de structures accueillant des personnes âgées peu dépendantes ou dépendantes, qui restaient entre 5 et 10 années en établissements, à des personnes très dépendantes cumulant les pathologies chroniques et des difficultés sociales... Nous développons et soutenons le développement d'E.H.P.A.D. plateformes ou E.H.P.A.D. hors les murs car parallèlement à la situation des établissements, les seniors et particulièrement les seniors parisiens, ont pour souhait de demeurer à domicile le plus longtemps possible. L'État et les collectivités accompagnent donc les besoins à domiciles. Par ailleurs, certains seniors ne souhaitant ou ne pouvant plus vivre seuls font le choix d'habitats intermédiaires type résidence autonomie ou appartement du C.A.S.-V.P., colocation intergénérationnelle, habitat partagé, colocation entre pairs ou accueil familial, typologie d'habitat intermédiaires, que nous soutenons sur le territoire parisien.

Une présentation du plan stratégique des E.H.P.A.D. du C.A.S.-V.P. a été réalisée et approuvé lors du conseil d'administration du mois d'avril. Il s'agit d'un document directeur qui fixe des enjeux stratégiques et opérationnels pour nos établissements dans les prochaines années. Nous avons par ailleurs mis en place un nouveau plan de prévention des actes de maltraitements en E.H.P.A.D. au C.A.S.-V.P.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous souhaitons conserver la capacité d'accueil actuelle du C.A.S.-V.P. Et ce, tout en ayant conscience, des contraintes imposées par un certain nombre de bâtis actuels, douches collectives, espaces restreints... et aux adaptations auxquelles il est nécessaire de faire face, pour humaniser les habitats et permettre d'optimiser la prise en charge des résidents.

Nous avons souhaité par ailleurs, suite aux situations dramatiques infligées aux résidents de certains gestionnaires privés, lancer trois niveaux de missions d'inspections et d'évaluations des établissements parisiens. Le premier niveau concerne les inspections conjointes le département en lien avec l'ARS en tant que cotutelles. Ces contrôles sont menés par des équipes pluridisciplinaires (administratifs, médecins ...), afin d'émettre des recommandations ou injections aux établissements défaillants. La Ville de Paris a d'ailleurs embauché 4 inspecteurs supplémentaires pour mener à bien ces contrôles. Anne HIDALGO a également missionné l'Inspection générale de la Ville de Paris, IGVP, afin qu'un audit soit mené sur le processus de remontée et de traitement de l'ensemble des signalements reçus et émis par les résidents, leurs familles, leurs proches, les services d'accompagnement des personnes âgées à Paris. Enfin, Anne HIDALGO a chargé Jean-Marie DELARUE, Conseiller d'État honoraire et ancien président de la Commission nationale consultative des Droits de l'Homme, d'une mission sur l'accès aux droits des personnes accueillies dans les E.H.P.A.D. parisiens. Ces missions aboutiront pour une part courant juillet. Un certain nombre de conclusions et recommandations de ces missions auront d'ailleurs vocation à figurer dans le schéma sénior.

Le taux d'encadrement moyen des établissements du C.A.S.-V.P. est équivalent à 0,8 ETP pour un résident contre en moyenne 0,5 ETP pour 1 résident au niveau national. Nous avons la chance d'avoir des équipes soignantes installées, tout en peinant à recruter sur certains postes de soins comme les infirmières, les médecins ou médecins coordonnateur, nous arrivons à offrir une qualité de soin également grâce aux autres fonctions qui ne sont pas présentes dans tous les établissements : dentistes, psychologue, ergothérapeute...

Il est toutefois nécessaire d'indiquer que le secteur du grand âge souffre d'une crise de vocation renforcée par la crise sanitaire qui ne permet pas de pourvoir l'intégralité des postes et encore moins des remplacements. Il s'agit d'une difficulté liée au manque d'attractivité du secteur (formation, salaire, complexité d'intervention, fatigue...) qui s'est intensifiée ces dernières années et ne cessera pas de croître dans les prochaines années."

II - Questions du groupe Changer Paris.

QE 2022-08 Question de Mme Anne BIRABEN et des élus du groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative à l'état de la cour extérieure visible au 4, rue des Bernardins.

Libellé de la question :

"Le quartier Saint-Victor revêt un caractère historique et patrimonial unique au sein de Paris, notamment grâce à la présence de plusieurs petites rues à sens uniques perpendiculaires au quai de la Tournelle. Elles traversent un ensemble d'immeubles anciens offrant aux passants - qu'ils soient habitants ou visiteurs - un cadre typique et charmant qu'il convient de protéger et de préserver.

Au début de la rue des Bernardins, au niveau du "4", est présent un petit espace visible depuis la voie, servant à la fois de cour extérieure arrière du 1 bis, rue de Bièvre mais aussi d'espace de respiration avec un muret pour s'asseoir. La présence de quelques arches disposées sur toute la largeur de l'espace, servant de base à des plantes grimpantes qui remontent ensuite sur les murs, invitent les passants à s'arrêter quelques instants à l'ombre de ces dernières. Cet aménagement peu commun en ville fait de cet endroit un lieu particulièrement remarquable dans la rue et dans le quartier.

Malheureusement, le mauvais état actuel de la végétalisation au sol de cet espace et son manque d'entretien régulier dégradent ce beau panorama et aboutissent à la présence constatée de trous causés par des animaux. Cet état nuit ainsi à l'image de ce quartier parmi les plus emblématiques de Paris. Aussi, il est communément admis d'avoir en ville - y compris dans ces quartiers historiques - des espaces de végétalisation servant d'îlots de fraîcheur aux passants et aux riverains.

À ce titre, Mme Anne BIRABEN et les élus du groupe Changer Paris vous demandent :

- quelle est la situation précise de ce lieu et quels droits la Ville de Paris possède-t-elle vis-à-vis de ce petit espace vert visible par les passants ?

- que peut-il être fait par la Ville de Paris pour aboutir à une remise en état correcte de cet espace ?"

Réponse (M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint) :

"L'espace appartient à la Ville de Paris et est classé en zone Urbaine Verte au PLU. Cela signifie que la fonction écologique, la qualité paysagère ou la vocation récréative, sportive ou culturelle du site doivent être préservées. Il n'est pas prévu d'évolution de ce statut au futur PLU puisque les prescriptions sont déjà très protectrices. En début d'année 2022, une partie du mur mitoyen de la parcelle a été ravalé ce qui a eu des conséquences sur le patrimoine horticole. Une remise en état est prévue dès 2023, grâce à l'inscription de crédits ILL dédiés."

QE 2022-09 Question de M. Rudolph GRANIER et des élus du groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative au bilan de l'appel à projet "Cultivons la promenade Barbès-Chapelle-Stalingrad".

Libellé de la question :

"Au printemps 2019, la Ville de Paris désignait le collectif "Les fermiers généraux" composé de "Vergers Urbains", "Pépins Productions", "Boco Loco" et "Urbanescence" comme lauréat de l'appel à projet "Cultivons la promenade Barbès-Chapelle-Stalingrad" initié dans le cadre de l'opération Parisculteurs.

Pour mémoire, "Les fermiers généraux" proposaient de développer, "en lieu et place de l'ancien mur des fermiers généraux que le métro a remplacé, une logique du partage et de l'ouverture", le site étant destiné à devenir "un espace ressource de l'agriculture urbaine et un lieu d'animations et de pédagogies mettant l'accent sur la culture en espace urbain". Un jardin participatif, une grainothèque, une outillhèque, un atelier devaient contribuer à faire de cet espace "un véritable lieu de vie local".

Trois années après le lancement de cette opération, force est de constater son échec patent : jardinières en bois délabrées, conteneurs inadaptés en sont les stigmates. Les activités demeurent limitées. La promesse d'un lieu de vie local est, évidemment, restée lettre morte.

À ce titre, M. Rudolph GRANIER et les élus du groupe Changer Paris interpellent Mme la Maire de Paris, afin que soient communiquées les informations suivantes sur le déroulement de cette opération :

- bilans annuels des activités du lauréat,
- état précis des dépenses engagées par la Ville et le lauréat,
- bilans financiers du projet.

Ils l'interrogent également sur les perspectives du projet et le devenir des lieux :

- est-il envisagé un arrêt de l'opération à la suite de ce constat d'échec ?
- si oui, à quel terme et un réaménagement des lieux sera-t-il entrepris à l'issue ?
- si non, dans le cas où la Ville et son Lauréat persisteraient dans leur démarche, quelles sont les conditions pratiques, juridiques, matérielles et financières de renouvellement, d'aménagement (retrait des jardinières en bois délabré et des containers inadaptés inutilisés autrement qu'en stockage, générateurs de nombreux mésusages documentés) ?

Ils demandent également des précisions sur la fin du projet de mise en lumière du viaduc (voûte et piles de pierre), réclamée par de nombreux riverains et usagers.

De plus, M. Rudolph GRANIER avait déjà pris soin d'interroger Mme la Maire de Paris par courrier, le 23 juin 2021, sur l'ensemble des projets de la promenade urbaine. Ce courrier est resté sans réponse jusqu'à ce jour. Il

interrogeait sur l'approche globale de cet aménagement en particulier, l'absence de coordination, la délégation associative et le coût inconnu de cet empilement douteux provoquant plus de nuisances diverses et d'inesthétisme alors que cette promenade devrait être mise en valeur. Ce patrimoine architectural majeur est totalement relégué au rang de friche en plein cœur de quartiers qui paraissent retenir toute l'attention de la majorité par sa qualification de "populaire".

Depuis le début de l'année 2014, de nombreux acteurs sont intervenus et interviennent toujours dans le cadre de l'aménagement de la promenade urbaine. Cette multiplicité ne permet malheureusement pas d'établir le rôle de chacun et les financements engagés jusqu'à ce jour, comme les actions temporaires ou pérennes.

Il souhaite que vous puissiez porter à sa connaissance l'ensemble (intégralement) des fonds publics engagés directement dans le cadre de cette "rénovation" depuis 2014. Compte tenu de l'exigence de transparence dans nos décisions et l'utilisation des deniers publics, une distinction entre aménagement urbains et participation associative serait souhaitable.

De nombreuses interventions à caractères artistiques, urbanistiques, environnementales, ludiques ou encore pédagogiques n'ont pas, selon de nombreux riverains, usagers et responsables associatifs, produit les résultats escomptés. A ce titre, je pense que nous devons porter un regard objectif sur toutes les initiatives entreprises. Je pense notamment aux interventions des "Vergers Urbains" cités ci-dessus et d'Emmaüs dans les squares de la place de la Chapelle dont les résultats sont actuellement discutables. Je pense également à toutes les infrastructures financées par le contribuable parisien et aujourd'hui inopérantes ou enlevées.

De plus, Il apparait que les différents espaces sont des lieux d'occupations illégales, de tentes, de ventes de drogues, de prostitution, de ventes sauvages...

Des instructions particulières ont-elles été données à la Police municipale ? Quand ? Par quels moyens ? Et si cela a été le cas, quels progrès ont été constatés ?"

Réponse (M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint) :

"Le site Barbès-Chapelle-Stalingrad a été retenu pour l'appel à projet Parisculteurs afin de proposer de nouveaux usages pour cet espace complexe, en sous-face du métro aérien et à proximité immédiate des faisceaux ferroviaires de la Gare du Nord. L'animation par des associations, couplée à des réaménagements de voirie et une meilleure coordination des opérations d'entretien et de contrôle devrait aboutir à une réelle amélioration de cet axe.

Le projet porté par le collectif Les Fermiers Généreux composé de Vergers Urbain, Pépins Production, Boco Loco et Urbanescence, lauréats de l'appel à projet "Cultivons la promenade Barbès-Chapelle-Stalingrad" s'est installé début 2020 dans le cadre d'une convention d'occupation précaire du domaine public expirant en janvier 2027 (et prolongeable au-delà pour une durée supplémentaire de 6 ans).

Pour mémoire, le projet lauréat de l'appel à projet comportait une pépinière de quartier, 3 modules containers ainsi qu'un kiosque.

La pépinière, consacrée à la production de plantes vivaces, a été installée en février 2020. Elle accueille une permanence hebdomadaire le mercredi, des ateliers pratiques un samedi sur deux avec pour objectif, à terme, d'ouvrir tous les samedis, ainsi que deux autres interventions hebdomadaires. Une journée porte-ouverte s'est tenue le 12 décembre dernier. Cela représente aujourd'hui deux journées d'intervention par semaine avec la présence à chaque fois de deux animateurs. À noter, l'ensemble des permanences et ateliers est proposé gratuitement aux habitants.

Le container "Atelier" a été aménagé en octobre 2021 ; à terme, il accueillera également l'outilthèque, et le container "Cuisine" est en cours d'aménagement. Ces deux espaces permettront d'accueillir des événements plus réguliers sur le site. Enfin, un composteur de quartier, ouvert aux habitants, a été mis en place.

En revanche, le kiosque n'a pas encore été installé, suite à l'avis défavorable du commissariat de l'arrondissement. Par ailleurs, la pose d'un bardage bois sur l'un des containers a permis d'améliorer l'insertion paysagère de cet équipement, un aménagement similaire est prévu sur l'autre container.

Il faut noter que les délais de mise en œuvre sont en grande partie dus à la crise sanitaire, le lancement des activités datant de l'hiver 2020. Celles-ci ont donc été freinées dès les premières semaines et pénalisées sur les années 2020 et 2021 du fait de séquences de confinement successives.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet "Cultivons la promenade Barbès-Chapelle-Stalingrad", la Ville de Paris a engagé 265.000 euros de dépenses d'investissement, décomposés en 220.000 euros pour la construction de la jardinière, la viabilisation du site (travaux de raccordement aux fluides), la pose et l'aménagement d'un container ainsi que la fourniture de bois pour l'habillage extérieur des containers d'une part et 45.000 euros pour l'installation de sanitaires d'autre part. La Ville a également engagé 10.000 euros de dépense de fonctionnement par an pour la location et l'entretien de la cabine "Mada" (depuis 2020).

Le lauréat estime quant à lui, ses charges de personnel nécessaires à l'exploitation du site à environ 11.000 euros annuels. A ces dépenses s'ajoutent environ 1.500 euros pour l'achat de divers matériels.

Les recettes envisagées à terme sur le site sont de 3.000 euros annuels, principalement liées à la vente de plants. Des recettes complémentaires sont envisagées avec l'organisation prochaine d'ateliers payants et la location de l'espace du container "cuisine partagée" à des restaurateurs. Le site accueille également des personnes suivant les formations "XYZ" et Résiliences Productives pour lesquelles Vergers Urbains est rémunéré. Il est à noter que la majeure partie du modèle économique du site repose sur les activités annexes de l'association comme c'est souvent le cas pour ce type d'acteur.

L'arrêt du projet n'est donc pas envisagé ; au contraire, il est attendu du porteur de projet un développement et un renforcement des activités, tant au niveau de la jardinière/pépinière qu'au niveau des animations sur les espaces extérieurs.

Cette montée en capacité devrait également permettre de résoudre les mésusages de la jardinière avec une présence renforcée sur site.

Cela devra s'accompagner d'une meilleure coordination des actions de propreté. Un nouveau plan de passage des engins de la DPE sur le terre-plein a été établi afin de mécaniser les opérations de nettoyage et d'assurer un entretien renforcé.

A la faveur de la politique de territorialisation portée par la Maire de Paris, avec les mairies d'arrondissement, une réorganisation du nettoyage quotidien entre les trois divisions territoriales est en cours dans l'optique d'améliorer, sur la durée, l'entretien.

Concernant le projet de mise en lumière du viaduc, l'éclairage fonctionnel a été réalisé. Ces lanternes ont été financées pour partie par un projet du budget participatif (enveloppe de 200.000 euros) avec un complément d'investissement par la Ville. Le plafonnier (tube) sous le tablier du métro entre Barbès et l'avenue de Flandre sera réalisé dans le cadre du marché en cours.

Le tube a été commandé en début d'année et est en cours de fabrication mais les délais sont très longs du fait du contexte de pénurie de matières premières. Les travaux devront toutefois débuter à la fin de l'été 2022 avec une fin prévisionnelle à l'été 2023. L'illumination des piles sera mise en œuvre par des projecteurs dont le modèle a été retenu à l'issue d'essais spécifiques in situ. Les piles pourront donc être lancées dans le cadre d'un nouveau marché. Enfin, concernant l'illumination des arches, un travail est en cours pour la sélection d'un format qui convienne à la R.A.T.P.

L'espace public alentours a aussi fait l'objet de différents projets financés dans le cadre du budget participatif et livrés en 2019 : l'élargissement et le réaménagement du square Louise de Marillac, la réfection de l'éclairage fonctionnel entre Barbès et l'avenue de Flandre et la reprise du revêtement de chaussée sur ce même linéaire.

Concernant, enfin, l'activité de la Police municipale parisienne sur la promenade urbaine, ce sont deux missions conjointes qui sont programmées chaque semaine par les divisions territoriales des 10e, 18e et 19e arrondissements.

La Police municipale parisienne est également présente chaque semaine, les mercredis et samedis au sein du marché alimentaire Lariboisière pour veiller au respect du règlement des marchés et pour lutter contre la vente à la sauvette. Ces opérations en sécurisation mais aussi en accompagnement des opérations de nettoyage, ont permis une nette amélioration de la situation au sein de ce marché très fréquenté.

S'ajoute sur la promenade urbaine une opération conjointe hebdomadaire des effectifs de Police municipale avec ceux du commissariat du 18e aux abords de la station de métro La Chapelle pour lutter contre les ventes à la sauvette de cigarettes de contrefaçon. La brigade intervient jusqu'à la Gare du Nord et aux abords de l'hôpital Lariboisière au quotidien. A noter, seule la Police nationale peut saisir et détruire les marchandises vendues à la sauvette. Toutefois, la Police municipale participe désormais à des opérations conjointes.

Depuis le début de l'année 2022, ce sont 887 P.V. qui ont été dressés par la Police municipale sur la promenade urbaine. Les dépôts sur la voie publique et les ventes à la sauvette représentent la très grande majorité des verbalisations.

En matière de régulation des déplacements, ce sont 1.575 P.V. qui ont été dressés depuis le 1er janvier 2022, 60 % de ces verbalisations concernant le stationnement gênant.

Au-delà des missions programmées quotidiennement, 915 interventions ont été comptabilisées depuis le début de cette année, avec déroutage d'équipages suite à incident ou sollicitation.

Enfin sur le volet prévention et accompagnement des personnes sans-abri, qui sont également des missions de la Direction de la Police municipale et de la Prévention, la promenade urbaine comprise entre les stations Stalingrad et La Chapelle est occupée depuis le mois de septembre dernier par de nombreux couchages, notamment de personnes en situation de demande d'asile.

Les effectifs de l'Unité d'Assistance aux personnes Sans-Abri, UASA, assurent des passages pour réaliser des physiologies, mais aussi des diagnostics en appui et en préparation d'opérations de mise pour lesquelles nous continuons de demander un engagement de l'État, dans les compétences qui sont les siennes.

Tous les moyens humains et financiers, qu'ils soient municipaux ou issus des budgets participatifs, sont donc mis en œuvre afin d'assurer un meilleur entretien et aménagement de cet espace public complexe et ainsi accompagner au mieux les associations lauréates de l'appel à projet qui ont vocation, après deux années difficiles liées au contexte sanitaire, à développer leurs activités en faveur des habitants et habitantes du quartier Chapelle - Stalingrad."

QE 2022-10 Question de M. David ALPHAND et les élus du groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris, relative à la cybersécurité à la Ville de Paris.

Libellé de la question :

"La menace cyber est aujourd'hui plus importante que jamais et les collectivités territoriales en sont devenues des cibles privilégiées.

Selon l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information, ANSSI, 30 % des collectivités territoriales ont déjà été victimes d'un rançongiciel.

Dans deux ans, Paris accueille les Jeux Olympiques. Lors des derniers Jeux, Tokyo, ville hôte, a subi près de 70.000 attaques, soit 9 fois plus que le nombre d'attaques subies par Rio de Janeiro en 2016. Avec ce facteur 9, il est à craindre pas moins de 630.000 attaques cyber en 2024 à Paris.

Déjà, un office comme "Paris Habitat" est la cible de plusieurs attaques quotidiennes.

Paris, de par son double-statut de commune et de département, de par sa population et la diversité de ses services publics, de par le nombre important de ses directions et services et donc de systèmes d'information multiples, paraît être une cible de choix pour des pirates informatiques mal intentionnés, sans compter les services annexes et cruciaux que sont l'assainissement ou l'approvisionnement en eau.

Les cyberattaques présentent un coût organisationnel, social et économique élevé. Des données personnelles peuvent être dérobées et des services publics durablement interrompus. À cela s'ajoutent les coûts financiers de rétablissement des services numériques et les atteintes à la réputation de la collectivité victime.

Face à ce risque, le groupe Changer Paris a proposé en décembre 2020 un "Pacte pour un numérique responsable, intelligent, à impact positif pour les Parisiens" dans lequel la cybersécurité représente l'un des piliers. En novembre 2021, le vœu n° 104 relatif à la cybersécurité à la Ville de Paris demandait la présentation au Conseil de Paris d'une évaluation du niveau de protection des services de la Ville face au risque cyber. L'Exécutif avait alors répondu qu'il n'était pas possible de répondre à cette question publiquement, pour des raisons de confidentialité.

Parallèlement, la Gendarmerie nationale a entrepris une démarche de conseil et de collaboration avec des collectivités et institutions publiques, en évaluant leur sécurité numérique grâce à un questionnaire en dix points.

Au regard des bonnes pratiques encouragées par la Gendarmerie nationale, M. David ALPHAND et les élus du groupe Changer Paris posent les questions suivantes à Mme la Maire de Paris :

- un inventaire (à jour et exhaustif) des systèmes numériques utilisés par les services de la Ville existe-t-il ?
- les agents de la Ville sont-ils sensibilisés aux risques numériques et aux bonnes pratiques pour y faire face ?
- quels plans de secours sont-ils prévus en cas de cyberattaque ?"

Réponse (M. Nicolas NORDMAN, adjoint) :

"Le niveau de menace étant effectivement élevé, la cybersécurité est au cœur des préoccupations de la Ville.

La stratégie de la Ville repose sur la mise en œuvre d'une politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) basée sur la Politique de Sécurité des Systèmes d'Information de l'État (PSSIE), qui a d'ailleurs été mise à jour ces derniers mois face à l'augmentation du niveau de menace.

La Ville développe un arsenal défensif dans le respect des recommandations de l'Agence nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI), dont le cadre est proche de celui de la Gendarmerie, tout en étant plus détaillé et plus adapté aux dimensions de la collectivité parisienne.

Ces recommandations sont adaptées à l'organisation de l'administration parisienne et débouchent sur un ensemble d'actions concrètes visant à :

- diminuer les risques d'occurrence et de réussite d'une attaque ;
- limiter les conséquences que cette dernière pourrait avoir ;
- préparer les services à la gestion d'un incident majeur.

Au sein de la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique (DSIN), des équipes spécifiques sont dédiées à la cybersécurité, afin d'élaborer la stratégie correspondante et d'en assurer la mise en œuvre opérationnelle. Ces équipes organisent notamment la veille et la surveillance d'attaques potentielles.

Si, en raison des impératifs de confidentialité liés à la nature de ces menaces, il est impossible de développer la description des actions qui composent la stratégie de la Ville, au risque de mettre en péril celle-ci, voici les éléments qui peuvent être précisés :

1 - Il existe effectivement des inventaires, fonctionnels et techniques, des SI de la Ville tenus à jour avec l'ensemble des caractéristiques et le niveau de criticité associés.

2 - Les agents reçoivent régulièrement par divers canaux des messages de sensibilisation (bonnes pratiques, appels à la vigilance). Un module de formation évolutif est également disponible sur la plateforme de formation Ville Apprenante (Vill@pp) comprenant une sensibilisation générale à la sécurité des systèmes d'informations et un focus sur les messages malveillants (de type hameçonnage). Parallèlement, une démarche spécifique est mise en œuvre pour les agents de la DSIN disposant de droits étendus dans le cadre d'une charte administrateur, qui précise leurs obligations et leurs droits dans l'exercice de leurs missions.

Dans le contexte de menace grandissante, la Ville se prépare et s'entraîne au risque cyber avec l'organisation d'exercices de crise cyber sous l'égide du Secrétariat général. La Ville, au travers de la DSIN, renforce sans cesse ses dispositifs de détection et de réponse aux incidents de sécurité afin qu'ils soient traités le plus rapidement possible. Elle dispose également de dispositifs de sauvegarde des systèmes d'informations et des données afin de pouvoir restaurer les systèmes le plus vite possible et ainsi limiter les impacts en durée et en rupture de service.

III - Question du groupe Écologiste de Paris.

QE 2022-11 Question de Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Fatoumata KONÉ et des élus du groupe Écologiste de Paris à M. le Préfet de police relative à l'exercice de ses compétences sur le territoire parisien en période de réserve électorale.

Libellé de la question :

"Lors de la séance du Conseil de Paris des 22, 23 et 24 mars 2022, les conseiller.e.s de Paris n'ont pas eu l'opportunité de vous adresser une question d'actualité. Le règlement intérieur du Conseil de Paris stipule pourtant que les conseiller.e.s de Paris peuvent poser au Préfet de police des questions orales dites "questions d'actualité" ayant trait aux affaires de la Ville.

Alors que la réserve pré-électorale liée à l'élection présidentielle courait du 18 mars 2022 au 24 avril 2022, il semblerait que ce soit cette réserve qui ait été invoquée pour expliquer l'impossibilité de questionner la Préfecture de police.

Considérant la circulaire du Premier Ministre n° 6326/SG du 12 janvier 2022 relative au déplacement de membres du Gouvernement à l'approche de l'élection présidentielle et la note du Secrétaire général du Ministère de l'Intérieur du 1er février 2022, relative à la période de réserve électorale dans le cadre de l'élection présidentielle des 10 et 24 avril 2022, le groupe Écologiste de Paris souhaite vous interroger sur la manière dont vous vous positionnez en tant que représentant de l'Etat au sein du Conseil de Paris.

Monsieur le Préfet de police, considérez-vous que votre participation habituelle au Conseil de Paris relève de la défense des positions gouvernementales (ce qui pourrait alors être assimilé à de la propagande lors des périodes pré-électorales) ou de l'explication et de l'accompagnement des politiques publiques parisiennes ?

Pourriez-vous nous communiquer les références légales et réglementaires, ainsi que les éléments d'analyse juridique qui soutiennent votre interprétation et justifient l'impossibilité de vous adresser des questions d'actualité en période de réserve électorale ?"

Réponse (M. LE PRÉFET DE POLICE) :

"Depuis les débuts de la IIIe République, l'usage républicain prévoit que les fonctionnaires d'autorité, comme le Préfet de police, s'abstiennent de participer aux manifestations publiques susceptibles de présenter un caractère politique ou pré-électoral, soit par les discussions qui pourraient s'y engager, soit en raison de la personnalité des orateurs qui pourraient y être présents.

Cette coutume républicaine qui s'applique en général cinq à six semaines avant le scrutin, est désormais inscrite dans le droit positif par une instruction régulière du Premier Ministre avant ces scrutins qui en fixe les termes, qui sont déclinés par d'autres instructions de niveau ministériel. En l'occurrence, pour la période en cours, préalable aux élections des députés à l'Assemblée nationale, il s'agit de la circulaire du Premier Ministre n° 6349/SG du 28 avril 2022 relative au déplacement de membres du Gouvernement à l'approche des élections législatives et de l'instruction du Secrétaire général du Ministère de l'Intérieur du 4 mai 2022.

Si la réserve électorale ne s'applique pas en situation de crise, ou à l'occasion de cérémonies nationales traditionnelles comme le 8 Mai ou le 18 Juin, il en va différemment du Conseil de Paris, instance de décision politique par nature.

Toutefois, par respect pour cette institution et afin d'assurer aux élus parisiens la communication des réponses techniques nécessaires au bon fonctionnement du Conseil de Paris, le Préfet de police se fait représenter par ses collaborateurs à l'occasion de la séance en période de réserve électorale."

Réponses à des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris.

Séance des 22 et 23 mars 2022

Question du groupe "Indépendants et Progressistes".

QE 2022-02 - Question de M. Pierre-Yves BOURNAZEL et des élus du groupe "Indépendants et Progressistes" à Mme la Maire de Paris relative au lancement de la Zone à trafic limité (Z.T.L.) de l'hyper-centre parisien et à la situation des acteurs du commerce parisien.

Réponse (M. David BELLIARD, adjoint) :

"Le projet de Zone apaisée Paris Centre & Saint-Germain entrera en vigueur début 2024. Ce projet vise à créer une zone à trafic limité (Z.T.L.), afin de réduire le trafic routier dans le périmètre délimité par les Grands Boulevards au Nord, le boulevard Saint-Germain au Sud, la place de la Concorde à l'Ouest et la place de la Bastille à l'Est. Il s'agit bien d'un projet pérenne, et non d'une expérimentation, qui vise plus particulièrement à réduire le trafic de transit c'est à dire les véhicules traversant la zone sans s'y arrêter, à l'exception des véhicules d'intérêt général, des transports publics, taxis, VTC (sous réserve d'engagements sociaux et environnementaux), des véhicules en autopartage et des artisans ; tout en continuant de permettre le trafic de destination, c'est-à-dire les véhicules se rendant dans la zone pour y réaliser une activité ou s'y stationner. Ces trajets de destination resteront autorisés pour tous les usagers, aussi bien les résidents, commerçants, professionnels, livreurs, que les visiteurs. Certaines modalités de fonctionnement de la zone apaisée restent encore à préciser.

Afin de concerter les professionnels, les riverains et les différents usagers de la zone, le projet Zone apaisée Paris Centre & Saint-Germain a fait l'objet d'une concertation préalable au printemps et à l'automne 2021 afin de préciser les modalités de mise en œuvre. Dans ce cadre, deux ateliers dédiés aux commerçants et un atelier dédié aux acteurs du tourisme se sont tenus en Juin 2021. Plus récemment, des échanges techniques ont eu lieu avec la CCI et la CMA concernant les modalités pratiques envisagées de mise en œuvre de la Z.T.L. pour les commerçants et artisans, ainsi qu'avec les représentants des Grands magasins et des Comités de quartiers. Ces différents moments de concertation avec les professionnels travaillant en dehors et dans la zone concernée par le projet, vise à présenter aux professionnels l'avancée des réflexions de la Ville de Paris, de préciser les modalités de fonctionnement attendues, de recueillir leurs avis et contraintes, et de répondre aux interrogations liées à la mise en œuvre du projet. Ces concertations se poursuivront tout au long de la phase d'étude du projet, la Ville de Paris restant très attentive à assurer les meilleures conditions de travail à tous les acteurs du commerce de la zone concernée.

À l'issue de la première phase de concertation terminée à l'automne 2021, la Ville a décidé de saisir l'Autorité environnementale pour qu'elle se prononce sur la nécessité d'évaluer l'impact du projet. Cette autorité a rendu son avis en janvier dernier invitant la Ville de Paris à soumettre le projet de zone à trafic limité à évaluation environnementale. Aussi, une étude d'impact vient d'être lancée par la Ville, et devrait s'achever au début du 4ème trimestre 2022. Elle sera suivie d'une enquête publique, qui se déroulera fin 2022-début 2023, permettant aux personnes concernées par le projet de donner leur avis sur le dispositif définitif. Cette évaluation environnementale inclut une étude d'impact complète, comprenant notamment une étude d'impact socio-économique. Par ailleurs, des réflexions sont en cours dans le cadre du projet pour mettre en place un observatoire des impacts socio-économiques de la ZTL, qui permettra de suivre de façon dynamique l'évolution au fil du temps du tissu commercial de la zone (chiffre d'affaires, fréquentation, etc.) et d'apporter le cas échéant des mesures correctives au projet.

La Z.T.L. entrera en vigueur d'ici début 2024, après travail du projet définitif avec la Préfecture de police. Son lancement sera accompagné d'une phase pédagogique permettant à tous les usagers de comprendre les nouvelles règles de circulation dans la zone ; phase dont la durée n'est pas encore arrêtée."

Questions du groupe Changer Paris.

QE 2022-03 - Question de M. Aurélien VÉRON et des élus du groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative à la lutte contre les tags sauvages.

Réponse (Mme Colombe BROSSEL, adjointe) :

"Les tags et graffitis dégradent l'espace public, ne respectent pas le travail des agents de la propreté qui s'emploient tous les jours à les nettoyer et sont coûteux pour la collectivité parisienne et ses habitants.

Depuis le début de cette mandature, la Ville de Paris a accru fortement ses moyens afin d'intervenir plus rapidement et efficacement contre les tags et graffitis, tout en travaillant avec les autorités de police et de justice pour

prévenir le phénomène et sanctionner les taggeurs. Ces actions se font sur plusieurs fronts, avec le concours des mairies d'arrondissement, d'associations et des Parisiennes et des Parisiens, le tout en veillant à préserver les œuvres de street-art.

Ainsi, plus de 650m² de tags sont enlevés chaque jour, soit l'équivalent d'un terrain de tennis. Près de 500 tags sont retirés quotidiennement et plus 4 000 interventions sont réalisées chaque semaine.

En 2021, le budget dédié à l'enlèvement des tags et graffitis a augmenté de 2,8 millions d'euros pour atteindre 6,8 millions d'euros. Chaque jour, en moyenne 70 agents des prestataires de la Ville (Décap' Express, Korrigan, HTP et Urbaine de travaux) sont ainsi mobilisés pour enlever les tags et les graffitis. Les équipes de la Circonscription Fonctionnelle de la DPE interviennent également pour les opérations les plus complexes.

Pour protéger les murs, statues ou mobiliers urbains, la Ville de Paris et ses prestataires appliquent, par ailleurs quand cela est possible un "verniss sacrificiel" qui permet un nettoyage plus facile.

Aussi, la réactivité a été, et sera encore, améliorée avec le doublement progressif des équipes "urgence propreté" permettant de traiter des situations d'urgence, en priorité celles signalées par les mairies d'arrondissement et les signalements de DansMaRue.

Ce renforcement a été engagé dès l'année 2021 avec la mise en place de six équipes supplémentaires, et se poursuit en 2022 et sur les années suivantes. L'ouverture d'ateliers dits d'après-midi permet de renforcer le nettoyage des rues en après-midi et début de soirée.

De plus, la Ville a mis en place des opérations territorialisées de dégraffitage, destickage et peinture du mobilier urbain qui ont permis, en 2021, de nettoyer plus de la moitié du linéaire de voirie de Paris (soit 840 km), 200.000 potelets, 1.000 boîtes aux lettres, 30.000 candélabres, 12.000 panneaux de signalisation...

De grandes opérations de dégraffitage impliquant des moyens exceptionnels ont aussi été mises en œuvre sur des lieux très difficilement accessibles et nécessitant un investissement important avec mobilisation de nacelles, hydrogommeurs, aérogommeurs... Ainsi, 15 ponts ont pu être traités (déstickage, dégraffitage, peinture) à l'été 2021.

Dans le cadre de la territorialisation, ces opérations ont été organisées en 2021 avec les maires d'arrondissement. Ils ont, grâce à la création d'enveloppe budgétaire d'arrondissement, en 2022, la possibilité de programmer directement les interventions des prestataires et des agents de la DPE et de mettre en œuvre des opérations renforcées de propreté, dites "grande lessive". Ainsi, depuis le début de l'année, 32 opérations décidées et pilotées par les arrondissements ont eu lieu, permettant de traiter 20.000 mobiliers urbains (potelets, bancs, boîtes aux lettres...), de nettoyer les tags et graffitis sur les murs, de remettre en état les pieds d'arbres...

Ce pilotage de proximité sera encore renforcé en septembre, avec le démarrage du nouveau marché de dégraffitage qui permettra aux arrondissements de déterminer des zones prioritaires sur lesquelles l'intervention sera plus rapide. Un dégraffitage, déstickage et, si nécessaire, remise en peinture sera effectué à minima une fois par an sur tous les mobiliers urbains.

A cela s'ajoute la mise en place de responsables de quartier, chargés de veiller au bon entretien de l'espace public. En charge d'un quartier, ces responsables de la propreté sont présents dans l'espace public, émettent des signalements via l'application DansMaRue et s'assurent que ces problèmes soient traités. De cette façon, les tags et graffitis sont repérés et signalés plus rapidement, à l'échelle d'un quartier, ce qui permet aux agents de la propreté d'intervenir efficacement.

Les responsables de quartier sont aussi chargés d'entretenir un dialogue permanent avec commerçants et acteurs locaux ; ils peuvent ainsi accompagner les habitants dont les copropriétés sont régulièrement taguées dans leurs démarches.

17 responsables de quartiers ont d'ores et déjà été déployés en 2021.

En parallèle, nous continuons d'améliorer la qualité de service de l'application DansMaRue. Cette application collaborative permet aux Parisiennes et Parisiens de signaler un problème de propreté dans l'espace public. Les résultats sont là ! Le délai d'enlèvement des graffitis et tags signalés sur DMR est passé de 11 jours en 2019 à 6 jours en 2021. À cela s'ajoute une nette diminution du stock de signalements DMR à traiter, passant de 12.000 à 3.000 par semaine durant l'année 2021.

De plus, la Ville de Paris agit aux côtés des autorités de police et de justice pour que les taggeurs soient poursuivis et réparent les préjudices causés. En mars 2022, la Ville de Paris a transmis deux dossiers à la Procureure de Paris afin de saisir la justice à l'encontre de trois tagueurs bien connus des rues de Paris. Ces trois signatures représentent un préjudice estimé à 55.000 euros pour la Ville en frais de nettoyage. Les agents continuent à recenser les signatures des tagueurs afin de les identifier et de transmettre les dossiers à la justice.

Enfin, nous accompagnons également les copropriétés et bailleurs : des dépliants "*Lutte anti-tags : mode d'emploi*" ont été envoyés par courriers aux 15.000 syndicats de copropriétés et aux bailleurs pour les encourager à utiliser l'application DansMaRue et à déposer plainte systématiquement auprès des commissariats."

QE 2022-04 - Question de M. Jean-Pierre LECOQ et des élus du groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative à l'accidentologie sur la voie publique à Paris et à son évolution récente.

Réponse (M. David BELLIARD, adjoint) :

"La sécurité routière est une priorité de la Ville de Paris qui œuvre pour réduire les flux motorisés, source de la majorité des accidents graves et mortels et qui développe des infrastructures pour protéger les usagers les plus fragiles sur l'espace public (rues piétonnes notamment aux abords des écoles, élargissement des trottoirs, pistes cyclables sécurisées, transformation des places, sécurisation des carrefours, etc.).

Les chiffres des accidents, des blessés graves, des tués et des victimes sont présentés dans les bilans des déplacements publiés à N+1. La répartition des victimes par catégorie d'usagers (mode de déplacement) et par gravité des accidents y est indiquée (voir page 44 du bilan des déplacements 2020 : <https://cdn.paris.fr/paris/2022/01/28/c317e1314a8fbb3dfda886481df3554a.pdf>).

Le bilan 2021 sera publié dans le courant de cette année.

Ces informations ne peuvent être obtenues qu'à travers l'analyse des PV établis par la Préfecture de police. Or, la Préfecture de police ne transmet plus ses PV à la Ville depuis presque un an invoquant des raisons juridiques. Les services de la Ville sont actuellement en train d'étudier avec les services de la Préfecture de police les modalités pour reprendre cette transmission nécessaire. La Ville portera également la demande d'une transmission aux mairies d'arrondissement de ces PV. Par ailleurs, l'Organisme National Interministériel de la Sécurité Routière (ONISR) ne souhaite plus que la Ville communique des données provisoires, comme cela était le cas dans ses bulletins trimestriels. Les données d'accidentologie de l'année N ne sont consolidées qu'à partir du mois de mai/juin de l'année N+1. Les bulletins trimestriels ne peuvent donc plus présenter les résultats d'accidentologie du trimestre concerné.

Enfin, les chiffres croisant gravité des accidents, mode de déplacements et antagoniste heurtés ne sont traditionnellement pas publiés dans les bilans annuels de l'Observatoire Parisien des Mobilités. Toutefois, les services de la Direction de la Voirie et des Déplacements vont étudier la possibilité de répondre à cette demande et si possible les intégrer dans le bilan des déplacements 2021 publiés dans quelques mois."

Votes spécifiés.

Mme Audrey PULVAR ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DAE 48 et DEVE 18.

Mme Alexandra CORDEBARD ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 72 et DLH 74.

M. Daniel-Georges COURTOIS ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 93.

Mme Colombe BROSSEL ne prend pas part au vote sur le vœu n° 21.

M. Antoine GUILLOU ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DEVE 21.

Mme Pénélope KOMITÈS ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DAE 48, DPE 10, DRH 47, DEVE 18 et DU 1.

Mme Carline LUBIN-NOËL ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 93, DGRI 2, DPE 11, DPE 15 et DPE 16.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 93, DVD 58, DAE 46 et le vœu n° 47.

M. François-Marie DIDIER ne prend pas part au vote sur les projets de délibération SG 36, DU 91 et le vœu n° 13.

Mme Anne HIDALGO ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DGRI 35.

Le groupe Communiste et Citoyen s'abstient sur le projet de délibération DJS 103.

Mme Douchka MARKOVIC vote pour le vœu n° 26.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE ne prend pas part au vote sur le vœu n° 15 et le projet de délibération DVD 58.

Mme Karen TAÏEB ne prend pas part au vote sur le vœu n° 7 bis.

Le groupe "Indépendants et Progressistes" ne prend pas part au vote sur les vœux n°s 1, 2, 3, 4 et 5.

M. Boris JAMET-FOURNIER, Mmes Audrey PULVAR et Marie-José RAYMOND-ROSSI s'abstiennent sur le vœu n° 51.

Mmes Alice COFFIN et Carine ROLLAND ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 672 et DAC 689.

Mme Maya AKKARI ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DVD 36.

M. Florian SITBON ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DAC 6, DAC 7, DAC 15, DAC 25, DAC 45, DAC 46 et DAC 304.

Mme Delphine BÜRKLI vote pour le vœu n° 45.

M. Ariel WEIL s'abstient sur le vœu n° 45.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2022 DVD 18 Charte de l'IREX relative au projet Dolmen (Développement d'outils et de logiciels pour la maçonnerie).

2022 DCPA 11 Travaux de restructuration du multi-équipement Saint Merri (4e) - Indemnisation de la Ville de Paris suite à dégât des eaux.

M. Jacques BAUDRIER, rapporteur.

2022 DVD 19 Pont Aqueduc de Colombes - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et de partenariat financier concernant les études de sa réhabilitation.

2022 DVD 27 5 Parcs de stationnement Paris Rive Gauche et parc Van Gogh (12e et 13e) - Principe de délégation de service public pour l'exploitation de l'ensemble.

2022 DVD 32 Tramways T3 de la porte de la Chapelle à la porte d'Asnières, de la porte d'Asnières à la porte Dauphine (16e, 17e) - Communication du bilan annuel 2021 des projets.

2022 DVD 33 Réaménagement de la place de la Bastille - Contrat transactionnel avec la société Colas relatif à la réfaction des prix du marché de travaux de voirie.

2022 DVD 58 Prolongement du RER EOLE, convention relais n° 2, protocole relais n° 2 et convention de financement et convention surcoût T3 Ouest Contrat SNCF Réseau et VIPARIS Propexo.

M. David BELLIARD, rapporteur.

2022 DDCT 9 Subventions (120.000 euros) à 25 associations au titre de l'insertion socio-professionnelle des Parisiennes éloignées de l'emploi et de l'égalité professionnelle.

2022 DDCT 21 Subvention (102.000 euros) à 19 associations au titre des droits des femmes.

2022 DJS 102 Convention de partenariat et de mise à disposition avec l'association Jet d'Encre dans le cadre de l'organisation du festival Espresso.

2022 DJS 104 Avenant à la délibération tarifaire pour Quartiers Jeunes, 4 place du Louvre (1er).

Mme Hélène BIDARD, rapporteure.

2022 DASCO 8 Subventions (44.085 euros) et conventions annuelles d'objectifs avec une association et un organisme pour des projets d'animation mis en œuvre dans le cadre du NPNRU.

2022 DASCO 23 Subvention (210.160 euros) à un collège au titre du budget participatif parisien 2021 et à un collège au titre du budget participatif des collèges 2021/2022.

2022 DASCO 25 Contrat entre la Ville de Paris et les familles parisiennes dans le cadre de l'inscription des enfants aux week-ends et séjours Action Collégiens.

2022 DASCO 27 Caisse des écoles (13e) - Subvention d'investissement (36.464,04 euros) au titre de la restauration scolaire du collège Gustave-Flaubert.

2022 DASCO 28 Caisse des écoles (19e) - Subvention d'investissement (2.212,43 euros) au titre de la restauration scolaire du collège Edmond-Michelet.

2022 DASCO 30 Collèges dotés d'un service de restauration autonome - Bilan d'utilisation pour 2021 (56.384,04 euros) du fonds commun départemental des services d'hébergement.

2022 DFPE 62 Subventions (167.650 euros) et conventions à 7 associations pour leurs actions de soutien à la parentalité - Budget participatif 2021 : subvention (4.000 euros) à l'association Belle Ville ABV.

2022 DFPE 67 Subventions (140.000 euros) à 7 associations, dont une avec convention annuelle et deux avec CPO, pour leurs actions de soutien à la parentalité dans les 10e, 11e, 13e, 19e arrondissements.

2022 DFPE 106 Convention d'échanges de données avec la CAF de Paris pour le calcul des participations familiales relatives aux services et prestations proposés par la Ville dans ses équipements.

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

2022 DDCT 15 Soutien aux 4 Accorderies parisiennes situées dans les quartiers populaires (subventions de 80.000 euros à 4 associations).

2022 DDCT 24 Avenants aux conventions passées pour l'accompagnement des conseils citoyens des 19e et 20e arrondissements.

2022 DDCT 51 Fonds de Participation des Habitants (FPH) dans les quartiers populaires - Subventions de fonctionnement à 8 associations.

2022 DDCT 56 Projets économiques locaux dans les quartiers populaires - Subventions à 11 associations.

2022 DDCT 65 Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs.

Mme Anne-Claire BOUX, rapporteure.

2022 DLH 34 Modification de la garantie d'emprunt accordée pour le financement d'un programme de création de logements sociaux demandée par ADOMA.

2022 DLH 51 Réaménagement d'un emprunt contracté par la SA d'HLM Immobilière du Moulin Vert auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations - Maintien de la garantie d'emprunt par la Ville de Paris.

2022 DLH 71 Modification des garanties d'emprunts d'un programme de création de logements sociaux demandée par Erilia - Garantie de prêts PLA-I, PLS et PHB 2.0 par la Ville.

2022 DLH 72 Modification et octroi de garanties d'emprunts finançant des opérations de création et de rénovation de logements sociaux par 3F Résidences.

2022 DLH 74 Garantie d'un emprunt PHB finançant une opération de logement social demandée par 3F Résidences.

2022 DLH 85 Garanties d'emprunts finançant divers programmes de logement social demandées par la RIVP.

2022 DLH 90 Location de l'ensemble immobilier 13-15-17-19-23 et 16-18-20-22-24, rue du Pont Louis-Philippe (Paris Centre) à Paris Habitat OPH - Bail emphytéotique.

2022 DLH 91 Location de l'immeuble 11, rue Frédéric Sauton (5e) à Paris Habitat OPH - Bail emphytéotique.

2022 DLH 99 Cession de parties communes dans l'immeuble en copropriété 127-129, rue Castagnary (15e).

2022 DLH 105 Modification et réitérations de garanties d'emprunts finançant divers programmes de logement social de Paris Habitat.

2022 DLH 112 Réitération de la garantie des emprunts finançant un programme de réhabilitation de logements sociaux par Seqens.

2022 DLH 119 Local commercial sis 16-18 avenue du Cimetière Parisien à Pantin (93) - Protocole d'accord transactionnel avec la "Société Nouvelle Le Lutèce CHR 2000".

2022 DSOL 18 Subventions de fonctionnement (65.000 euros) et conventions avec quatre associations pour leurs actions favorisant l'intégration des réfugiés à Paris.

2022 DU 50 Cession à Elogie-SIEMP de lots de copropriété préemptés par la Ville et des droits résiduels du bailleur de lots au 68 rue du Moulin Vert (14e).

M. Ian BROSSAT, rapporteur.

2022 DPE 9 Collecte et traitement de consommables d'impression usagés - Contrat de partenariat avec l'organisme Printerrea.

2022 DPE 10 Aide au développement de la collecte des déchets alimentaires - Convention entre la Ville de Paris et le SYCTOM.

2022 DPE 12 Travaux d'adaptation du Déversoir d'Orage Renan Seine pour la pose d'un réseau d'eaux d'exhaure dans le réseau d'assainissement parisien - Convention avec Bouygues Immobilier.

2022 DPE 18 Signature du protocole transactionnel entre la Ville de Paris et la société Renault Trucks Grand Paris.

2022 DPE 20 Signature d'un protocole transactionnel avec le syndicat des copropriétaires du 25 boulevard du Temple (3e) et la société Allianz IARD.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2022 DDCT 32 Conseil d'administration de la Compagnie parisienne de chauffage urbain (CPCU) - Rémunération annuelle d'un représentant de la Ville de Paris.

2022 DDCT 33 Conseil d'administration de la Société d'exploitation de la Tour Eiffel (SETE) - Rémunération annuelle d'une représentante de la Ville de Paris.

2022 DDCT 66 Conseil d'administration de la Société anonyme d'économie mixte de la gare routière de Rungis (SOGARIS) - Rémunération annuelle d'une représentante de la Ville de Paris.

Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.

2022 DSOL 13 Subventions de fonctionnement (423.800 euros) à 9 associations, et 1 subvention d'investissement (101.762 euros) pour des actions d'aide alimentaire.

Mme Léa FILOCHE, rapporteure.

2022 DAE 69 Subventions (81.300 euros), convention et avenant avec deux structures pour un TZCLD dans le 19e arrondissement et renouvellement de cotisation (500 euros) à l'association TZCLD.

2022 DSOL 15 Convention de financement pour la mise en œuvre territoriale du Service public de l'insertion et de l'emploi 2022-2023.

Mme Afaf GABELOTAUD, rapporteure.

2022 DSOL 3 Subventions (75.000 euros) et conventions avec les associations Handi'Chiens et ECGAMVP pour leurs actions inclusives en direction des personnes en situation de handicap.

2022 DSOL 5 Subvention d'investissement (150.000 euros) et convention avec l'Association de Santé Mentale et de lutte contre l'alcoolisme dans le 13e arrondissement dite ASM 13.

2022 DSOL 8 Subventions (30.000 euros) à six associations et convention avec deux d'entre elles pour leurs actions sportives en direction des personnes en situation de handicap.

M. Jacques GALVANI, rapporteur.

2022 DICOM 10 Adhésion à l'association à but non lucratif "CDA".

2022 DICOM 11 Partenariat média avec le groupe média "Le Monde".

2022 DSIN 2 Convention pour l'utilisation par l'APUR de la plateforme territoriale de la Ville de Paris.

2022 DSIN 3 Convention de groupement de commandes pour l'acquisition de services sur le périmètre lié aux projets développés en Lutèce entre la Ville de Paris et la Ville de Lyon - Approbation et signature.

2022 DU 1 ZAC Beaujon (8e) - Acquisition auprès de la SemPariSeine de cinq volumes (volumes n° 54, 59, 73, 74, 76).

2022 DU 3 Site de l'ancienne caserne Reuilly (12e) - Acquisition d'un jardin et de trois passages auprès de Paris Habitat pour incorporation au domaine public municipal.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteur.

2022 DAJ 6 Approbation d'un contrat de cession et de licence de la marque Paris 17 Entreprendre avec la société Votre Robin.

2022 DRH 15 Modification des épreuves du concours sur titres d'accès au corps des ingénieurs et architectes d'administrations parisiennes dans la spécialité architecture et urbanisme.

2022 DRH 17 Modification des épreuves du concours sur titres d'accès au corps des ingénieurs et architectes d'administrations parisiennes dans la spécialité paysage et urbanisme.

2022 DRH 18 Modification des épreuves du concours externe pour l'accès au corps des CAPSA dans la spécialité activités physiques et sportives.

2022 DRH 19 Modification des épreuves du concours externe pour l'accès au corps des CAPSA dans la spécialité gestion des équipements sportifs.

2022 DRH 20 Modification des épreuves des concours externes pour l'accès au corps de professeurs des conservatoires de Paris.

2022 DRH 29 Abrogation de délibérations relatives à des primes et indemnités susceptibles d'être attribuées à des personnels de la Ville de Paris.

2022 DRH 37 Mise à disposition contre remboursement d'un adjoint technique principal de 2C (électrotechnicien) auprès de la Présidence de la République.

2022 DRH 38 Modification des statuts des adjoints administratifs, adjoints techniques, secrétaires administratifs, animateurs d'AP et adjoints d'animation et d'action sportive de la CP.

2022 DRH 44 Signature avec le Centre Hospitalier Guillaume Régnier et l'Université de Rennes une convention de mise à disposition auprès de la Ville de Paris d'un PU-PH.

2022 DRH 45 Modification du statut particulier des conseillers socio-éducatifs d'administrations parisiennes.

2022 DRH 47 Modification des règles de classement des personnes nommées dans les corps de l'ESPCI (École supérieure de physique et chimie industrielle de la ville de Paris).

2022 DRH 48 Abrogation du statut particulier applicable au corps des agents de logistique générale d'administrations parisiennes.

2022 DRH 51 Détermination du ratio promus/promouvables du corps des auxiliaires de puéricultures.

2022 DRH 52 Mise à disposition à titre gratuit d'un adjoint technique principal de 1C (maintenance des bâtiments) auprès de l'Ordre de la Libération.

2022 DRH 53 Indemnisation des ayants-droits de M. Thierry BONFILS décédé alors qu'il était encore en fonctions.

M. Antoine GUILLOU, rapporteur.

2022 DFPE 12 Subvention (359.358 euros), avenant n° 1 à l'association AJEFA (10e) pour ses cinq établissements d'accueil de la petite enfance.

2022 DFPE 13 Subvention (2.009.768 euros), avenant n° 1 à l'association Enfant Présent pour ses cinq établissements d'accueil de la petite enfance.

2022 DFPE 14 Subvention (1.559.831 euros), avenant n° 1 à l'association Envoludia (93100 Montreuil) pour ses cinq établissements d'accueil de la petite enfance.

2022 DFPE 25 Subvention (1.334.528 euros), avenant n° 1 à l'association Apate pour le fonctionnement de ses 6 structures d'accueil de petite enfance.

2022 DFPE 32 Subvention (645.316 euros) et avenant n° 1 avec l'association Groupe d'Œuvres Sociales de Belleville (20e) pour ses trois établissements d'accueil de la petite enfance.

2022 DFPE 33 Subvention (691.605 euros), avenant n° 1 à l'association IERFAS (15e) pour ses deux établissements d'accueil de la petite enfance.

2022 DFPE 34 Subvention (777.304 euros), avenant n° 1 à l'association Esperem (6e) pour ses 4 établissements d'accueil de la petite enfance.

2022 DFPE 45 Subvention (2.674.877 euros) et avenant n° 1 avec l'association La Maison des Bout'Chou (6e) pour ses quinze établissements d'accueil de la petite enfance.

2022 DFPE 47 Subvention (6.472.884 euros) et avenants n° 1 à l'association ABC Puériculture (16e) pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance et son Service de garde à domicile.

2022 DFPE 50 Subvention (13.045 euros) et avenant n° 1 avec l'association La Maison de l'Enfance (16e) pour la halte-garderie (16e).

2022 DFPE 51 Jardin d'enfants situé 3 rue Victor Dejeante (20e) - Convention de gestion Ville / Paris Habitat OPH.

2022 DFPE 52 Subvention (3.437.615 euros), avenant n° 1 à l'association La Maison Kangourou (L.M.K.) (10e) pour ses 18 établissements d'accueil de la petite enfance.

2022 DFPE 53 Logement affecté à une maison d'assistantes maternelles situé 27/35 rue Bréguet (11e) - Convention de gestion Ville / Paris Habitat OPH.

2022 DFPE 54 Crèche et logement situés 35bis/37 rue Falguière (15e) - Convention de gestion et de remboursement de charges Ville / Paris Habitat OPH.

2022 DFPE 58 Subventions (136.240 euros), convention et avenant n° 1 avec l'association Pirouett' pour la crèche parentale Pirouett'.

2022 DFPE 61 Subvention (50.173 euros) et avenant n° 1 avec l'association Lutin Lune (20e) pour la crèche parentale (20e).

2022 DFPE 63 Subvention (68.195 euros), avenant n° 1 avec l'association Les Enfances pour la crèche parentale (18e).

2022 DFPE 64 Subvention (113.361 euros), avenant n° 1 avec l'association Les Crocos (12e) pour la crèche parentale (12e).

2022 DFPE 68 Subvention (88.530 euros) et avenant n° 1 avec l'association Réseau Treize (13e) pour le multi-accueil Le Petit Navire (13e).

2022 DFPE 70 Subvention (60.616 euros) et avenant n° 1 avec l'association La Porte Entr'ouverte pour la crèche parentale La Porte Entr'ouverte (14e).

2022 DFPE 71 Subvention (23.376 euros) et avenant n° 1 avec l'association Les Petits Lardons (10e) pour la crèche parentale (10e).

2022 DFPE 76 Subvention (57.572 euros), avenant n° 1 à l'association Grenadine et Menthe à l'Eau (19e) pour la crèche parentale (19e).

2022 DFPE 78 Subvention (60.024 euros), avenant n° 1 à l'association La Cool Douche pour la crèche parentale (14e).

2022 DFPE 80 Subventions (823.699,32 euros) et conventions pluriannuelles d'objectifs à 5 associations pour le fonctionnement de relais d'assistantes maternelles et d'auxiliaires parentales et parentaux.

2022 DFPE 82 Subvention (53.721 euros) et avenant n° 1 avec l'association République Enfants pour la crèche parentale (10e).

2022 DFPE 89 Subvention (114.536 euros) et avenant n° 1 avec l'association Les Ateliers pour les Petits pour la halte-garderie (18e).

2022 DFPE 90 Subvention (2.211.320 euros), avenant n° 1 avec la Fondation Léopold Bellan (8e) pour 7 établissements d'accueil de la petite enfance.

2022 DFPE 92 Subvention (231.949 euros), convention et avenant n° 1 avec la Fondation Henriette Viollet - Aide aux Familles (7e) pour la halte-garderie (7e).

2022 DFPE 96 Subvention (1.288.075 euros) et convention avec l'association "ABC Puériculture" (16e) pour la création d'un établissement d'accueil du jeune enfant au 9-9 bis, rue Labie (17e).

2022 DFPE 97 Protocole transactionnel (7.010,21 euros) avec MMA DAB Pro Entreprises relatif à l'indemnisation d'un dégât des eaux, 116, avenue Simon Bolivar (19e).

Mme Céline HERVIEU, rapporteure.

2022 DDCT 13 Subventions de fonctionnement aux associations Consentis (25.000 euros), Nadjastream (10.000 euros) et 12 Bars en Scène (3.000 euros), et convention d'objectifs avec l'association Consentis.

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.

2022 DTEC 11 Préfiguration d'un programme de recherche-action dans la perspective de développement de la valorisation des urines à Paris - Convention avec l'École des Ponts ParisTech.

Mme Pénélope KOMITÉS, rapporteure.

2022 DTEC 13 Compensation carbone territoriale : autorisation de signature de l'accord de confidentialité.

2022 DVD 8 Canal Saint Denis à Aubervilliers (93) - Convention d'occupation du domaine public avec la société LAMCO Recyclage.

2022 DVD 16 Convention d'achat groupé avec GRDF pour une prestation de conseil sur la mise en place d'une expérimentation de capteurs de gaz dans les immeubles collectifs.

2022 DVD 31 Canal Saint Denis à Saint-Denis (93) - Convention avec l'Établissement public territorial Plaine Commune pour le surplomb par la passerelle de la Gare.

M. Dan LERT, rapporteur.

2022 DSOL 6 Subvention (3.500 euros) à l'association Groupe des animateurs en Gériatrie, Gériatrie, Structures et services pour personnes âgées (GAG).

2022 DSOL 9 Subventions (10.700 euros) à sept associations pour leurs actions de soutien aux seniors isolés et de renforcement du lien social.

2022 DSOL 10 Participations (3.247.510 euros) et avenants avec 6 Maisons des Aînés et des Aidants au titre des CLIC (Centres Locaux d'Information et de Coordination) autorisés à Paris pour l'année 2022.

2022 DSOL 28 Modification du Règlement départemental d'Aide sociale, personnes âgées et personnes en situation de handicap pour en particulier créer l'aide à la vie partagée et intégrer la prestation de PCH parent.

2022 DSOL 41 Aide extra légale aux Centres d'accueil de jour accueillant des personnes souffrant de troubles neuro dégénératifs.

Mme Véronique LEVIEUX, rapporteure.

2022 DEVE 29 Indemnisation amiable en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2022 DEVE 38 Convention avec le centre Georges Pompidou et cession de droits d'auteur pour l'exposition Leçons de Chaussées au Parc Floral de Paris.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2022 DGRI 34 Subvention (140.000 euros) et convention avec l'Institut français.

M. Arnaud NGATCHA, rapporteur.

2022 DPMP 2 Subventions (253.000 euros) et conventions avec 4 structures dans le cadre de la politique parisienne d'aide aux victimes.

2022 PP 43 Modification des dispositions relatives aux modalités de mise en œuvre du télétravail à la Préfecture de police pour les personnels relevant du statut des administrations parisiennes.

2022 PP 44 Modifications des dispositions fixant le RIFSEEP en faveur des personnels relevant du statut des administrations parisiennes de la Préfecture de police.

2022 PP 45 Modifications des dispositions portant attribution de la NBI à certains fonctionnaires de catégorie A, B et C de la préfecture de police relevant du statut des administrations parisiennes.

2022 PP 48 Modification de contrat n° 5 - marché n°2019-221 - construction d'une base d'instruction pour la BSPP (Lot 4 : Plomberie/CV).

2022 PP 49 Modification de contrat n° 3 au marché de construction d'une base instruction et de logistique pour la brigade de sapeurs-pompiers de Paris à Valenton (Lot n° 5 : VRD/espaces verts).

2022 PP 50 Modification de contrat n° 2 au marché de travaux de restauration des façades intérieures et des combles techniques du bâtiment Cité (4e) (Lot n° 2 : Gros œuvre).

2022 PP 51 Modification de contrat n° 1 au marché de travaux de restauration des façades intérieures et des combles techniques du bâtiment Cité (4e) (Lot n° 3 : CVC/Plomberie/Sanitaires).

2022 PP 52 Modification de contrat n° 2 au marché de travaux de restauration des façades intérieures et des combles techniques du bâtiment Cité (4e) (Lot n° 4 : Électricité courants forts-courants faibles).

2022 PP 53 Modification de contrat n° 1 au marché de reconstruction de la caserne de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris à Neuilly-sur-Marne (Lot n° 1 : Démolition/Désamiantage).

2022 PP 54 Modification de contrat n° 1 au marché de restauration des façades et réfection des toitures de l'immeuble Massillon (4e) (Lot 1 : Clos & couvert).

2022 PP 55 Modification de contrat n° 2 - Marché n° 2019-97 - Reconstruction de la caserne de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris à Neuilly-sur-Marne (Lot n° 4 : Electricité CFO/CFA).

2022 PP 56 Modification de contrat - Electricité CFO/CFA pour la Reconstruction de la caserne de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris à Neuilly-sur-Marne (93330) (lot n° 4).

2022 PP 57 Recherche, développement et acquisition de gants de protection au profit de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

2022 PP 58 Mise à disposition de matériels et de contenants de collecte, enlèvement, transport, traitement et valorisation ou destruction des déchets produits par la BSPP (Lot n° 5).

2022 PP 59 Tierce maintenance applicative du cœur progiciel du système d'information des ressources humaines (SIRH) de la Préfecture de police.

2022 PP 61 Mise en œuvre d'actions de formation au profit des personnels de la préfecture de police relevant du statut des administrations parisiennes (Lot n° 11 : handicap).

2022 PP 63 Marchés publics à conclure avec les attributaires désignés par la CAO et/ou les marchés publics lancés suivant la procédure prévue aux articles R.2122-1 à R.2122-10 du CCP.

2022 PP 64 Modification de contrat supplémentaire concernant le marché de maîtrise d'œuvre 2017-331 notifié le 4 décembre 2017 pour la reconstruction de la Caserne de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris à Bourg-la-Reine.

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur.

2022 DAC 364 Subventions (7.550 euros) à neuf associations d'anciens combattants et comités du Souvenir localisés dans les arrondissements de Paris.

2022 DAC 366 Conventions, avenant et subventions d'équipement (30.500 euros) à quatre associations œuvrant dans les domaines de l'histoire et de la mémoire.

2022 DAC 484 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Maurice Pialat au 13 rue de l'Abbé Grégoire (6e).

2022 DAC 489 Apposition d'une plaque commémorative en souvenir du Bal Tabarin au 36 rue Victor Massé (9e).

2022 DU 71 Dénomination place André Zirnheld (17e).

Mme Laurence PATRICE, rapporteure.

2022 DAE 29 Marché aux puces de la Porte de Vanves - Convention de délégation de service public.

2022 DAE 31 Installation de distributeurs automatiques de billets dans les marchés couverts Batignolles (17e) et Saint Martin (10e) - Conventions d'occupation du domaine public.

2022 DAE 51 Prix Savoir-faire en transmission 2022 (70.000 euros).

2022 DAE 54 Espace coworking des Ateliers de Paris Cowak - Évolution des tarifs.

2022 DAE 82 Subvention (10.000 euros) au syndicat professionnel des Boulangers-Pâtisseries du Grand Paris au titre de la Fête du Pain 2022.

2022 DAE 85 Prorogation de durée de deux conventions de subvention accordées dans le cadre de l'appel à projets d'aide aux Librairies parisiennes en octobre 2020.

2022 DAE 88 Prix du Goût d'Entreprendre (40.000 euros) à destination de créateurs et repreneurs de commerces d'artisanat alimentaire à Paris - 17e édition.

2022 DICOM 7 Modification des Conditions Générales de Vente de la Boutique Paris Rendez-Vous.

2022 DU 45 Classification de nouvelles voies du 9e arrondissement au titre des droits de voirie.

2022 DU 46 Classification de nouvelles voies du 16e arrondissement au titre des droits de voirie.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

2022 DAE 46 Subventions de fonctionnement (185.000 euros) et conventions avec six structures œuvrant pour le développement de filières agricoles locales et durables.

2022 DEVE 23 Subvention d'investissement (60.000 euros) à l'association Les Fourmis qui Jardinent.

2022 DEVE 25 Subvention de fonctionnement (12.500 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec la Fondation AgroParisTech, sous l'égide de la Fondation ParisTech.

2022 DEVE 26 Subvention (30.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Association Française d'Agriculture Urbaine Professionnelle.

2022 DEVE 31 Subventions attribuées aux gestionnaires de la restauration collective parisienne dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt pour lutter contre le gaspillage alimentaire.

2022 DEVE 35 Subventions (34.000 euros) à 5 associations pour leurs actions de sensibilisation en faveur d'une alimentation durable.

Mme Audrey PULVAR, rapporteure.

2022 DJS 77 Conventions et modalités du partenariat entre la Ville de Paris et la FFA à l'occasion de l'organisation des Championnats d'Europe d'Aviron Indoor 2023 les 28 et 29 janvier 2023.

2022 DJS 80 Centre sportif de la Croix Catelan (16e) - Avenant n° 3 à la CODP du 20/07/2006 entre la Ville de Paris, la SASP Lagardère Paris Racing Ressources et la SAS Lagardère Paris Racing Ressources.

2022 DJS 87 Avenant n° 2 portant résiliation anticipée à la convention d'occupation du domaine public du 30 mars 2016 signée avec le Comité Départemental de Cyclisme de Seine-Saint-Denis.

2022 DJS 89 Subvention (20.000 euros) et convention avec la FF de Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées à l'occasion de l'organisation de l'édition 2022 du Paris Grand Slam les 5 et 6 février 2022.

2022 DJS 92 Subvention (60.000 euros) et convention d'objectifs avec la Fédération Française d'Athlétisme pour l'organisation d'événements et d'animations à Paris en 2022.

2022 DJS 103 Délégation de service public pour la gestion de l'Espace sportif Edouard Pailleron (19e).

M. Pierre RABADAN, rapporteur.

2022 DAC 6 Subvention (970.000 euros) et avenant à convention avec l'association Maison de la Poésie (3e).

2022 DAC 7 Subvention (1.030.000 euros) et avenant à convention avec l'association Les Plateaux Sauvages (20e).

2022 DAC 15 Subvention (58.000 euros) et avenant à convention avec l'association Théâtre Écarlate-Atelier du Plateau (19e).

2022 DAC 18 Subventions (80.000 euros) à quatre compagnies œuvrant dans le champ des arts de la rue et du cirque contemporain et deux conventions.

2022 DAC 24 Subvention (456.000 euros), avenant à convention avec le Mouffetard - Théâtre des arts de la marionnette à Paris (5e).

2022 DAC 25 Subvention (1.370.000 euros), avenant à convention avec l'association le Monfort Théâtre (15e).

2022 DAC 45 Subvention (900.000 euros) et avenant à convention avec l'association le Théâtre Paris-Villette (18e et 19e).

2022 DAC 47 Subvention (1.000.000 euros) et avenant à convention avec l'association La Place - Centre culturel hip hop (Paris Centre).

2022 DAC 48 Subventions de fonctionnement (955.000 euros), avenants à convention et convention avec quatre structures de création et de diffusion de la danse.

2022 DAC 134 Subventions (82.000 euros) à trois structures musicales parisiennes et avenant avec l'association Glaz'Art.

2022 DAC 135 Subventions (50.000 euros) à trois associations organisant des événements musicaux et conventions avec les associations Fonds social juif unifié et Technopol - Techno Parade.

2022 DAC 150 Subventions (45.000 euros) aux associations Son/Ré - Son et Recherche électroacoustique (12e), Cabaret Contemporain (3e) et Le Balcon (94300 Vincennes).

2022 DAC 175 Signature d'un pacte adjoint et d'un contrat de cession de droits d'auteur et de garantie - Œuvre hommage à José Rizal.

2022 DAC 251 Subvention (27.000 euros) à l'association Comité des fêtes et de la solidarité du 13e arrondissement pour l'organisation de la première édition du festival artistique du 13e arrondissement.

2022 DAC 304 Convention d'occupation du domaine public avec l'association Paris Atelier.

2022 DAC 542 Subventions (302.000 euros) à deux associations au titre de l'éducation à l'image et au cinéma, et avenants à convention.

2022 DAC 548 Subventions (59.000 euros) à 7 associations œuvrant dans le domaine du cinéma et de l'éducation à l'image en faveur des publics éloignés ou empêchés

2022 DAC 632 Convention d'occupation temporaire du domaine public avec l'association La Dalle aux Chaps (20e).

2022 DICOM 8 Convention de co-organisation de l'édition 2022 du Festival "FNAC Live Paris".

2022 DICOM 9 Convention de co-production de l'exposition "Roland Garros : Mouvement perpétuel".

2022 DLH 84 Attribution d'une aide en nature à l'association "KTHA Compagnie" pour la mise à disposition de locaux 38 rue des Amandiers (20e).

2022 DLH 86 Musée Zadkine - Les Arques (46) - Convention d'occupation du domaine public - Fixation du tarif d'occupation - Département du Lot.

2022 DLH 102 Signature d'un bail civil et attribution d'une aide en nature à l'association "La Gare expérimentale" pour la mise à disposition de locaux 18 boulevard Serrurier (19e).

Mme Carine ROLLAND, rapporteure.

2022 DFA 7 Budget supplémentaire des états spéciaux d'arrondissement - 1ère délibération.

2022 DFA 18 Signature d'un contrat de concession de service relative à l'exploitation, l'entretien et la valorisation du restaurant le Chalet des Iles, situé dans le Bois de Boulogne (16e).

2022 DFA 20 Adhésion à la convention de groupement de commandes pour l'achat de fournitures, services et travaux dont la Ville de Paris est coordonnatrice.

2022 DFA 22 Nouvelles mesures de soutien à certains titulaires de contrat d'occupation et d'exploitation d'équipements relevant des secteurs de la restauration et de l'événementiel.

2022 DICOM 1 Adoption d'un protocole transactionnel avec la société Monoprix.

2022 DTEC 12 Création d'un secteur distinct pour les prestations réalisées par la DTEC.

M. Paul SIMONDON, rapporteur.

2022 DSP 2 Convention avec l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France pour le cadrage du dispositif des centres de dépistage et de diagnostic du Covid-19 - Recette de 147.250 euros.

2022 DSP 5 Subvention (22.550 euros) et convention avec la SCM Cabinet médical du Texel pour la création d'un cabinet médical de groupe au 38 rue du Texel (14e) dans le cadre du dispositif Paris Med'.

Mme Anne SOUYRIS, rapporteure.

2022 DAC 367 Subvention (6.000 euros) à l'association AWARE - Archives of Women Artists, Research and Exhibitions.

2022 DAC 368 Subvention (25.000 euros) et convention avec la Fondation Le Musée Clemenceau (16e).

2022 DAC 369 Subvention (4.000 euros) et convention avec l'association Groupe Histoire Architecture Mentalités Urbaines (GHAMU).

2022 DAC 372 Subvention (6.000 euros) à la Société française de Photographie (2e).

2022 DAC 373 Subvention (4.500 euros) à l'association Union REMPART et convention pluriannuelle d'objectifs.

2022 DAC 375 Subvention (2.000 euros) à l'association Le Cercle Guimard.

Mme Karen TAÏEB, rapporteure.

2022 DSOL 7 Convention avec l'association Le Silence des Justes Ohalei Yaakov, le département de la Seine-Saint-Denis et l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France.

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

2022 DJS 23 Subventions (550.100 euros) à 33 organismes locaux de Fédérations Nationales Sportives dont 14 avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs.

2022 DJS 55 Subvention (100.000 euros) à l'Association des Personnels Sportifs des Administrations Parisiennes au titre de l'année 2022.

M. Karim ZIADY, rapporteur.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance des communications suivantes :

2022 DDCT 25 Communication sur l'activité 2021 de la Commission consultative des Services publics locaux.

M. Antoine GUILLOU, rapporteur.

2022 DAJ 3 Communication de la liste des marchés conclus du 4 février 2022 au 15 avril 2022 au titre de la délégation donnée à la Maire de Paris pour la durée de son mandat, en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics.

M. Paul SIMONDON, rapporteur.

Comptes rendus des Commissions.

1ère COMMISSION

Réunion du mardi 24 mai 2022

Présents :

Mmes Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Sandrine CHARNOZ, Rachida DATI, Barbara GOMES, Pénélope KOMITÈS, Johanne KOUASSI, Olivia POLSKI, Danielle SIMONNET, Alice TIMSIT, MM. David ALPHAND, Jack-Yves BOHBOT, Geoffroy BOULARD, Grégory CANAL, Pierre CASANOVA, Jérôme GLEIZES, Antoine GUILLOU, Frédéric HOCQUARD, Florentin LETISSIER, Jean-François MARTINS et Paul SIMONDON.

Excusés au sens du règlement intérieur :

Mmes Afaf GABELOTAUD, Florence BERTHOUT et M. Francis SZPINER.

Sous la présidence de Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, la séance est ouverte à 15 heures 37.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 70 à l'ordre du jour :

Présentation de la démarche de certification des comptes par Mme Hélène BARON, Commissaire aux comptes.

Intervention de M. ALPHAND et de M. GLEIZES.

Réponse de M. SIMONDON et de Mme BARON.

Présentation du compte administratif 2021 du budget spécial de la Préfecture de police par M. Guillaume ROBILLARD, sous-directeur des Affaires financières, directeur adjoint des Finances, de la Commande publique et de la Performance de la Préfecture de police.

Pas d'intervention.

Sociétés d'économie mixte et sociétés publiques locales - Mme CHARNOZ, rapporteure :

Mme CHARNOZ présente les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Entreprises, emploi et développement économique - Mme GABELOTAUD, rapporteure :

En l'absence de Mme GABELOTAUD, Mme KOMITÈS présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Tourisme et vie nocturne - M. HOCQUARD, rapporteur :

M. HOCQUARD présente les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de M. BOHBOT sur le projet de délibération DAE 72 : Adhésion à l'Association Acteurs du Tourisme Durable (ATD).

M. BOHBOT souhaite la transmission du rapport d'activité de l'association des acteurs du tourisme durable (ATD) aux membres de la commission.

Innovation et attractivité - Mme KOMITÈS, rapporteure :

Mme KOMITÈS présente le projet de délibération qu'elle co-rapporte : SG 40 : Académie du Climat - Convention d'objectifs et de partenariat, conventions de partenariat, avenants à conventions avec plusieurs associations et acteurs institutionnels.

Intervention de M. ALPHAND.

Réponse de Mme KOMITÈS et de M. HOCQUARD.

Économie sociale et solidaire, économie circulaire et contribution à la stratégie zéro déchet - M. LETISSIER, rapporteur :

M. LETISSIER les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Commerce, artisanat, professions libérales et métiers d'art et de mode - Mme POLSKI, rapporteure :

Mme POLSKI présente les projets de délibération relatifs à la délégation.

Pas d'intervention.

Finances, budget, finance verte et affaires funéraires - M. SIMONDON, rapporteur :

M. SIMONDON présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation : DFA 5, DFA 15, DFA 21, DFA 22 et PP 47.

Intervention de M. ALPHAND et de M. GLEIZES sur le projet de délibération DFA 15 : Compte administratif 2021 du budget général de la Ville de Paris.

Réponse de M. SIMONDON.

Ressources humaines, dialogue social et qualité du service public - M. GUILLOU, rapporteur :

M. GUILLOU présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation : DDCT 25, DRH 38, DRH 43, DRH 45 et DSIN 3.

Intervention de M. ALPHAND et de M. GLEIZES sur le projet de délibération DRH 43 : Modification du règlement du temps de travail.

Réponse de M. GUILLOU.

Vœux et amendements :

1 amendement, 1 vœu rattaché et 12 vœux non rattachés ont été déposés.

Pas d'intervention.

Séance levée à 18 heures 11.

2e COMMISSION

Réunion du lundi 23 mai 2022

Présents :

Mmes Anne BIRABEN, Alice COFFIN, Nelly GARNIER, Catherine IBLED, Brigitte KUSTER, Béatrice LECOUTURIER, Laurence PATRICE, Raphaëlle PRIMET, Carine ROLLAND, Karen TAÏEB, Mélody TONOLLI, MM. Stéphane CAPLIEZ, Mahor CHICHE, Jérôme COUMET, Christophe GIRARD, Paul HATTE, Franck MARGAIN, Jacques MARTIAL et Aurélien VÉRON.

Excusées au sens du règlement intérieur :

Mmes Dominique KIELEMOËS et Emmanuelle PIERRE-MARIE.

Sous la présidence de Mme PRIMET, la séance est ouverte à 10 heures 30.

Audition de Mmes Nathalie MAQUOI et Catherine IBLED, co-rapportrices de la Mission d'Information et d'Evaluation (M.I.E.) éducation artistique et culturelle.

Intervention de Mme LECOUTURIER et de M. MARGAIN.

Réponse de Mmes MAQUOI et IBLED.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 54 à son ordre du jour :

Mémoire et monde combattant - Mme PATRICE, rapporteure :

Mme PATRICE expose l'actualité mémorielle de son secteur et présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de Mme FAUGERON sur le projet de délibération DAC 487 : Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Génia et Hénieck Finkelsztajn au 55, rue Saint-Antoine (4e), ainsi que sur le vœu déposé par Changer Paris relatif à la mémoire de Bernard Pons.

Réponse de Mme PATRICE.

Culture et la ville du quart d'heure - Mme ROLLAND, rapporteure :

Mme ROLLAND présente l'actualité culturelle de son secteur dans un contexte sanitaire plutôt favorable permettant la reprise progressive de la fréquentation des usagers dans les bibliothèques et autres lieux culturels. Toutefois, le secteur du cinéma à Paris est le plus sévèrement touché par la baisse importante des fréquentations.

Mme ROLLAND présente les principaux projets de délibération relevant de sa délégation : DAC 6, DAC 29, DAC 133, DAC 13, DAC 542 et DAC 672.

Intervention de Mme COFFIN sur les projets de délibération DICOM 8 : Convention de co-organisation de l'édition 2022 du Festival "FNAC Live Paris" et DICOM 9 : Convention de co-production de l'exposition "Roland Garros : Mouvement perpétuel", ainsi que sur les 3 amendements déposés par le GEP concernant "Paris-Musées".

Réponse de Mme ROLLAND.

Patrimoine, histoire de Paris et relations avec les cultes - Mme TAÏEB, rapporteure :

Mme TAÏEB expose l'actualité de son secteur notamment en matière de restauration du patrimoine et des œuvres d'art à Paris.

Mme TAÏEB présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

3 amendements, 6 vœux rattachés et 8 vœux non rattachés ont été déposés.

Présentation par Mme PATRICE des vœux suivants déposés par les différents groupes politiques dans le cadre de sa délégation :

- vœu relatif à la mémoire de Bernard Pons déposé par le groupe Changer Paris ;
- vœu relatif à la dénomination de l'espace vert à l'intersection du port de l'Arsenal, du boulevard de la Bastille et du quai de la Râpée, en hommage à Philippe de Broca, dans le 12e arrondissement, déposé par le groupe Changer Paris ;
- vœu relatif à la dénomination d'une rue ou d'un lieu au nom du compositeur Pierre Henry, déposé par le groupe Paris en commun ;
- vœu relatif à un hommage à la mémoire de Françoise Rudetzki, déposé par le groupe Paris en commun ;
- vœu relatif à l'apposition d'une plaque à la mémoire d'Ida Grinspan au n° 7 de la rue Marcel Dubois, déposé par le groupe Paris en commun.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 11 heures 52.

3e COMMISSION

Réunion du lundi 23 mai 2022

Présents :

Mmes Jeanne d'HAUTESERRE, Lamia EL AARAJE, Maud GATEL, Halima JEMNI, Hanna SEBBAH, Marie TOUBIANA, MM. Frédéric BADINA-SERPETTE, Jacques BAUDRIER, David BELLIARD, Philippe GOUJON, Rudolph GRANIER, Nicolas JEANNETÉ, Franck LEFEVRE, Nicolas NORDMAN, Frédéric PÉCHENARD, Florian SITBON et Ariel WEIL.

Excusés au sens du règlement intérieur :

Mmes Corine FAUGERON, Béatrice PATRIE et M. Jean-Philippe DAVIAUD.

Sous la présidence de Mme EL AARAJE, la séance est ouverte à 9 heures 05.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 41 à l'ordre du jour :

Construction publique, suivi des chantiers, coordination des travaux dans l'espace public et transition écologique du bâti - M. BAUDRIER, rapporteur :

M. BAUDRIER présente le projet de délibération relatif à sa délégation.

Pas d'intervention.

Transformation de l'espace public, des transports, des mobilités, du code de la rue et de la voirie - M. BELLIARD, rapporteur :

M. BELLIARD présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de M. JEANNETÉ sur le projet de délibération DVD 34 relatif à l'indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris (383.820,10 euros).

Réponse de M. BELLIARD.

Prévention, sécurité, police municipale - M. NORDMAN, rapporteur :

M. NORDMAN présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de M. GOUJON sur le projet de délibération DPMP 4 relatif aux subventions (850.000 euros) et convention avec le GPIS dans le cadre de l'amélioration de la tranquillité publique.

Réponse de M. NORDMAN.

Présentation du compte administratif du budget spécial de la Préfecture de police par M. Guillaume ROBILLARD, sous-directeur des Affaires financières, directeur adjoint des Finances, de la Commande publique et de la Performance de la Préfecture de police.

Intervention de Mme EL AARAJE et de M. GOUJON.

Réponse de M. ROBILLARD et M. NORDMAN.

Vœux et amendements :

13 vœux non-rattachés ont été déposés.

Pas d'intervention.

Séance levée à 10 heures 05.

4e COMMISSION

Réunion du mardi 24 mai 2022

Présents :

Mmes Véronique BUCAILLE, Alexandra CORDEBARD, Léa FILOCHE, Hélène JACQUEMONT, Anessa LAHOUASSA, Véronique LEVIEUX, Camille NAGET, Anne SOUYRIS, MM. Vincent BALADI, Gauthier CARON-THIBAUT, Maxime COCHARD, Nour DURAND-RAUCHER, Jacques GALVANI, Jérôme LORIAU, Emmanuel MESSAS et Hamidou SAMAKÉ.

Excusés au sens du règlement intérieur :

Mme Emmanuelle RIVIER et M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

Sous la présidence de M. CARON-THIBAUT, la séance est ouverte à 9 heures.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 25 à son ordre du jour :

Audition de Mme Morgane HIRON, déléguée générale du collectif associatif "Je t'Aide" : présentation des enjeux et des actions déployées chaque jour par le collectif pour la reconnaissance des droits des aidants autour de trois piliers fondamentaux : congés, répit et retraite.

Intervention de Mmes LEVIEUX, NAGET, SOUYRIS, de MM. CARON-THIBAUT, BALADI et SAMAKÉ.

Réponse de Mme HIRON.

Accessibilité universelle et personnes en situation de handicap - M. GALVANI, rapporteur :

M. GALVANI présente les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Séniors et solidarités entre générations - Mme LEVIEUX, rapporteure :

Mme LEVIEUX présente les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Solidarités, lutte contre les inégalités et l'exclusion - Mme Léa FILOCHE, rapporteure :

Mme FILOCHE présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de Mme NAGET.

Réponse de Mme FILOCHE.

Droits humains, intégration et lutte contre les discriminations - M. ROMERO-MICHEL, rapporteur :

En l'absence de M. ROMERO-MICHEL, Mme SOUYRIS présente le projet de délibération relatif à sa délégation : DDCT 7 : 22 rue Malher (Paris Centre) - Convention d'occupation du domaine public au profit de l'association AGLIL22M - Fixation du tarif d'occupation du domaine public - Attribution d'une aide en nature (143.600 euros) et subvention d'investissement (100.000 euros).

Mme SOUYRIS présente également les 2 projets de délibération qu'elle co-rapporte avec M. ROMERO-MICHEL : DDCT 6 et DDCT 65.

Pas d'intervention.

Santé publique et relations avec l'assistance publique - Hôpitaux de Paris, de la santé environnementale et de la lutte contre les pollutions, de la réduction des risques - Mme SOUYRIS, rapporteure :

Mme SOUYRIS présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

5 vœux non rattachés ont été déposés.

Séance levée à 10 heures 59.

5e COMMISSION

Réunion du lundi 23 mai 2022

Présents :

Mmes Anne-Claire BOUX, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Séverine de COMPREIGNAC, Pénélope KOMITÈS, Fatoumata KONÉ, Valérie MONTANDON, Carine PETIT, Aurélie PIRILLO, Léa VASA, MM. Jacques BAUDRIER, Pierre-Yves BOURNAZEL, Ian BROSSAT, Thomas CHEVANDIER, Daniel-Georges COURTOIS, Emmanuel GRÉGOIRE, Jean LAUSSUCQ, Eric LEJOINDRE, Roger MADEC, Emile MEUNIER et Jean-Baptiste OLIVIER.

Excusé au sens du règlement intérieur :

M. Eric PLIEZ.

Absents :

Mmes Célia BLAUDEL, Marie-José RAYMOND-ROSSI et M. Patrick VIRY.

Sous la présidence de M. MEUNIER, la séance débute à 15 heures 34.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 54 à l'ordre du jour :

Innovation, attractivité, prospective Paris 2030 et résilience - Mme KOMITÈS, rapporteure :

Mme KOMITÈS présente le projet de délibération relatif à sa délégation.

Pas d'intervention.

Construction publique, suivi des chantiers, coordination des travaux sur l'espace public, transition écologique du bâti - M. BAUDRIER, rapporteur :

M. BAUDRIER présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Urbanisme, architecture du Grand Paris, relations avec les arrondissements et transformation des politiques publiques - M. GRÉGOIRE, rapporteur :

M. GRÉGOIRE présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Politique de la ville - Mme BOUX, rapporteure :

Mme BOUX présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Logement, hébergement d'urgence, protection des réfugiés - M. BROSSAT, rapporteur :

M. BROSSAT évoque les locations touristiques professionnelles.

Il présente ensuite les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les projets de délibération DLH 104, DSOL 18 et DU 64.

Pas d'intervention.

Présentation de la politique de lutte contre l'habitat indigne à Paris par Mme Blanche GUILLEMOT, Directrice du Logement et Habitat :

Question de Mme PETIT et de M. MEUNIER.

Réponse de Mme GUILLEMOT.

Vœux et amendements :

2 amendements et 10 vœux non-rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 16h45.

6e COMMISSION

Réunion du mardi 24 mai 2022

Présents :

Mmes Hélène BIDARD, Sandra BOËLLE, Alix BOUGERET, Delphine BÜRKLI, Emmanuelle DAUVERGNE, Inès de RAGUENEL, Céline HERVIEU, Marie-Christine LEMARDELEY, Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Douchka MARKOVIC, Nathalie MAQUOI, Raphaëlle RÉMY-LELEU, Dominique VERSINI, MM. Jean-Noël AQUA, Patrick BLOCHE, Emmanuel COBLENCE et François CONNAULT.

Excusé au sens du règlement intérieur :

M. Jean-Pierre LECOQ.

Absente :

Mme Maya AKKARI.

Sous la présidence de M. COBLENCE, la séance est ouverte à 10 heures 20.

Présentation de l'étude de l'APUR "Famille, modes d'accueil et parentalité" par Mme Dominique ALBA, directrice générale de l'APUR, Mme Emilie MOREAU, directrice d'études de l'APUR, et Mme Sandra ROGER, statisticienne de l'APUR.

Intervention de Mmes BOËLLE, HERVIEU, MAQUOI et de M. BLOCHE.

Réponse de l'APUR.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 60 à l'ordre du jour :

Éducation, petite enfance, familles et nouveaux apprentissages, organisation du Conseil de Paris - M. BLOCHE, rapporteur :

M. BLOCHE présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les projets de délibération DASCO 7, DASCO 23 et SG 40.

Pas d'intervention.

Égalité femmes/hommes, Jeunesse - Mme BIDARD, rapporteure :

Mme BIDARD présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Petite enfance - Mme HERVIEU, rapporteure :

Mme HERVIEU présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment le projet de délibération DFPE 80.

Intervention de Mme BOËLLE sur le projet de délibération DFPE 51 relatif au jardin d'enfants situé 3, rue Victor Dejeante (20e) - Convention de gestion Ville / "Paris Habitat OPH".

Réponse de Mme HERVIEU.

Enseignement supérieur, recherche, vie étudiante - Mme LEMARDELEY, rapporteure :

Mme LEMARDELEY présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Droits de l'enfant et protection de l'enfance - Mme VERSINI, rapporteure :

Mme VERSINI présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

1 vœu rattaché et 18 vœux non rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 11 heures 45.

7e COMMISSION

Réunion du mardi 24 mai 2022

Présents :

Mmes Samia BADAT-KARAM, Marie-Caroline DOUCERÉ, Catherine DUMAS, Geneviève GARRIGOS, Antoinette GUHL, Amina NIAKATÉ, Elisabeth STIBBE, Anouch TORANIAN, MM. Nicolas BONNET-LOULALDJ, Boris JAMET-FOURNIER, Arnaud NGATCHA, Pierre RABADAN, Sylvain RAIFAUD, Jérémy REDLER et Karim ZIADY.

Absents :

Mme Nathalie LAVILLE, MM. Antoine BEAUQUIER et Hermano SANCHES RUIVO.

Sous la présidence de Mme GARRIGOS, la séance est ouverte à 14 heures 03.

Audition de Mme Anna VYSHNIAKOVA, juriste ukrainienne :

Intervention de M. RABADAN et M. JAMET-FOURNIER.

Réponse de Mme VYSHNIAKOVA.

Projets de délibérations ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 32 à l'ordre du jour :

Relations Internationales, Francophonie - M. NGATCHA, rapporteur :

Retour de M. NGATCHA sur la journée de l'Europe.

M. NGATCHA présente ensuite tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de Mme GUHL sur le projet de délibération DGRI 2 relatif au projet de coopération avec la municipalité de Jéricho et la Régie des Eaux de Jénine-Ouest (1.070.000 euros) ; sur le projet de délibération DGRI 31 relatif à la convention de co-organisation entre la Ville de Paris et CEPS pour l'organisation de l'événement "Conversations de Gouvieux" le vendredi 8 juillet 2022 et sur le projet de délibération DGRI 35 relatif à la Convention de co-organisation et de co-financement (100.000 euros) du Sommet des villes pour le climat avec l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF).

Réponse de M. NGATCHA.

Sports de proximité - M. ZIADY, rapporteur :

M. ZIADY présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de Mme BADAT-KARAM et de M. RAIFAUD sur le projet de délibération DJS 55 relatif à la subvention (100.000 euros) à l'Association des Personnels Sportifs des Administrations Parisiennes au titre de l'année 2022.

Réponses de M. ZIADY et de M. RABADAN.

Sports, Jeux olympiques et paralympiques - M. RABADAN, rapporteur :

M. RABADAN présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Vie associative, participation citoyenne, débat public - Mme TORANIAN, rapporteure :

Mme TORANIAN présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

2 vœux rattachés et 7 vœux non-rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 15 heures 45.

8e COMMISSION

Réunion du lundi 23 mai 2022

Présents :

Mmes Véronique BALDINI, Colombe BROSEL, Maud LELIÈVRE, Carline LUBIN-NOËL, Audrey PULVAR, Chloé SAGASPE, Delphine TERLIZZI, Anne-Claire TYSSANDIER, MM. René-François BERNARD, Jean-Didier BERTHAULT, François DAGNAUD, François-Marie DIDIER, Rémi FÉRAUD, Alexandre FLORENTIN, Jean-Philippe GILLET, Alexis GOVCIYAN, Florentin LETISSIER, Dan LERT, Christophe NAJDOVSKI et François VAUGLIN.

Absente :

Mme Agnès EVREN.

Sous la présidence de M. GOVCIYAN, la séance est ouverte à 14 heures 30.

Présentation du bilan de la stratégie "Animal en Ville" par M. NAJDOVSKI, adjoint de la Maire de Paris chargé de la condition animale et de Mme Sandra GUILLAUMOT, responsable de la mission "Animal en Ville" à la Direction de l'Environnement et des Espaces verts (DEVE).

Adoptée au Conseil de Paris en novembre 2018, la stratégie "Animal en Ville" a pour objectif de renforcer la place de l'animal en ville et de promouvoir le bien-être animal.

Mme GUILLAUMOT présente les enjeux, les engagements et les actions menées par la mission depuis sa création.

Intervention de Mme TYSSANDIER et de M. BERNARD.

Réponse de M. NAJDOVSKI et de Mme GUILLAUMOT.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 37 à son ordre du jour :

Transition écologique, plan climat, eau et énergie - M. LERT, rapporteur :

M. LERT présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation : DGRI 35, DTEC 7, SG 36, DPE 11, ainsi que le projet de délibération en co-rapport avec Mme BROSEL : DGRI 2.

Intervention de Mme BALDINI concernant le projet de délibération SG 36 : Rapport CRC "Concession de la distribution du gaz et de lutte contre le réchauffement climatique".

Réponse de M. LERT.

Propreté de l'espace public, du tri et de la réduction des déchets, de l'assainissement, du recyclage et du réemploi - Mme BROSEL, rapporteure :

Mme BROSEL présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation : DPE 13, DPE 14, DPE 4, DPE 9 et DPE 19.

Intervention de Mme BALDINI sur le projet de délibération DPE 4 : Récupération des épaves de vélos à l'espace tri de la Porte des Lilas - Convention avec le Réseau des Ateliers Vélos Participatifs et Solidaires Parisiens (RéPAR).

Économie sociale et solidaire, économie circulaire et contribution à la stratégie zéro déchet - M. LETISSIER, rapporteur :

M. LETISSIER présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Végétalisation de l'espace publique, espaces verts, biodiversité et condition animale - M. NAJDOVSKI, rapporteur :

M. NAJDOVSKI présente le principal projet de délibération relatif à sa délégation : DEVE 10 : Convention cadre relative au suivi des populations de chats libres présents dans les parcs, jardins, bois et cimetières parisiens.

Pas d'intervention.

Alimentation durable, agriculture et circuits courts - Mme PULVAR, rapporteure :

Mme PULVAR présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de Mme SAGASPE sur le projet de délibération DEVE 21 : Approbation du plan alimentation durable de la Ville de Paris pour la période 2022-2027.

Vœux et amendements :

1 amendement, 3 vœux rattachés et 12 vœux non rattachés ont été déposés.

Pas d'intervention.

Séance levée à 16 heures 25.

Listes des membres présents.

Mardi 31 mai 2022 - Matin

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUDEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. François CONNAULT, M. Franck LEFEVRE, Mme Béatrice PATRIE, Mme Aurélie PIRILLO, Mme Emmanuelle RIVIER, M. Francis SZPINER.

Excusés :

M. Grégory CANAL, M. Emmanuel MESSAS.

Absent :

M. Antoine BEAUQUIER.

Mardi 31 mai 2022 - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUDEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, Mme Karen TAÏEB, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. François CONNAULT, M. Franck LEFEVRE, Mme Béatrice PATRIE, Mme Aurélie PIRILLO, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, Mme Emmanuelle RIVIER, M. Francis SZPINER.

Excusés :

M. Grégory CANAL, Mme Agnès EVREN, M. Emmanuel MESSAS.

Absents :

M. Antoine BEAUQUIER, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Douchka MARKOVIC, Mme Delphine TERLIZZI.

Mercredi 1er juin 2022 - Matin

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUDEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Inès DE RAGUENEL, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emmanuel MESSAS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. François-Marie DIDIER, Mme Anne HIDALGO, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Béatrice PATRIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Pierre RABADAN, Mme Emmanuelle RIVIER, M. Francis SZPINER.

Excusés :

M. Grégory CANAL, Mme Agnès EVREN.

Absentes :

Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Johanne KOUASSI.

Mercredi 1er juin 2022 - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUDEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emmanuel MESSAS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Anne HIDALGO, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Béatrice PATRIE, Mme Aurélie PIRILLO, Mme Emmanuelle RIVIER, M. Francis SZPINER.

Excusé :

M. Grégory CANAL.

Absents :

Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Johanne KOUASSI, M. Hamidou SAMAKÉ.

Jeudi 2 juin 2022 - Matin

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUDEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emmanuel MESSAS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, Mme Karen TAÏEB, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Farida KERBOUA, M. Eric LEJOINDRE, M. Nicolas NORDMAN, Mme Béatrice PATRIE, Mme Aurélie PIRILLO, Mme Emmanuelle RIVIER, M. Francis SZPINER, Mme Anouch TORANIAN, M. Ariel WEIL.

Excusés :

M. Grégory CANAL, Mme Nelly GARNIER.

Absents :

Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. Arnaud NGATCHA, Mme Delphine TERLIZZI.

Jeudi 2 juin 2022 - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. David BELLARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUDEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OUALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Inès DE RAGUENEL, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Alexandra CORDEBARD, M. François-Marie DIDIER, Mme Anne HIDALGO, Mme Béatrice PATRIE, Mme Aurélie PIRILLO, Mme Emmanuelle RIVIER, M. Francis SZPINER, Mme Anouch TORANIAN.

Excusés :

M. Grégory CANAL, M. Emmanuel MESSAS.

Absents :

M. Antoine BEAUQUIER, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Nelly GARNIER.

Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
							MIE Education artistique et culturelle			
2	1		Changer Paris	CONNAULT, MARGAIN	V	2022 DDCT 69	relatif à la collaboration avec les établissements privés sous contrat.	ROLLAND	Rejeté	1-juin-22
2	2		Changer Paris	CONNAULT, MARGAIN	V	2022 DDCT 69	relatif à la coordination et à la lisibilité des projets par les acteurs de proximité.	ROLLAND	Rejeté	1-juin-22
2	3		Changer Paris	CONNAULT, MARGAIN	V	2022 DDCT 69	relatif à une discipline portant sur les apports culturels et artistiques des différentes religions.	ROLLAND	Rejeté	1-juin-22
2	4		Changer Paris	CONNAULT, MARGAIN	V	2022 DDCT 69	relatif au renforcement du suivi et de l'évaluation.	ROLLAND	Rejeté	1-juin-22
2	5		Changer Paris	CONNAULT, MARGAIN	V	2022 DDCT 69	relatif à l'instauration d'un socle commun.	ROLLAND	Rejeté	1-juin-22
							Proposition de délibération			
4	122		Changer Paris	JACQUEMONT, BUCAILLE	A	2022 PEC 1	Créer une nouvelle solidarité collective : soutenir les aidants et les aidantes à Paris.	LEVIEUX	Adopté	1-juin-22
							Autres dossiers			
7	6		GCC	BONNET-OULALDI, PRIMET	V	2022 DGRI 2	relatif au rapport d'Amnesty International faisant état de "l'apartheid israélien envers le peuple palestinien".	NGATCHA	Rejeté	31-mai-22
7	7		GCC	BONNET-OULALDI, PRIMET	V	2022 DGRI 2	relatif à l'assassinat de la journaliste palestinienne Shireen Abu Akleh.	NGATCHA	Rejeté	31-mai-22
7	7bis	83	Exécutif		V	2022 DGRI 2	En réponse au V7, relatif à l'assassinat de la journaliste palestinienne Shireen Abu Akleh.	NGATCHA	Adopté	31-mai-22
7	8		Changer Paris	STIBBE, BADAT-KARAM	V	2022 DJS 61	relatif à l'état récent de la pelouse du stade Charléty et des équipements sportifs parisiens.	RABADAN	Rejeté	31-mai-22

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
7	9		Changer Paris	GRANIER	V	2022 SG 28	relatif aux contrats découlant de la "matrice des responsabilités" et de l'organisation des JOP 2024.	RABADAN	Rejeté	31-mai-22
7	10	84	GEP	GUHL, RAIFAUD, KONÉ	VNR		relatif à la promotion des droits humains à l'occasion des JOP 2024.	RABADAN	Adopté (amendé)	31-mai-22
7	11		GEP	MEUNIER, GUHL, RAIFAUD, KONÉ	VNR		relatif au "naming" de l'Arena de la Porte de la Chapelle.	RABADAN	Rejeté	31-mai-22
7	12		Changer Paris	DOUCERÉ	VNR		relatif à l'uniformisation de la date de dépôt des demandes de subventions associatives.	TORANIAN	Rejeté	31-mai-22
8	110		GCC	BONNET-OULALDI, PRIMET	A	2022 DPE 11	relatif à la création d'emploi à Eau de Paris.	LERT	Rejeté	31-mai-22
8	120		Changer Paris	STIBBE	A	2022 DTEC 7	relatif aux modalités de concertation préalable du public et au calendrier prévisionnel de la révision du Plan Climat de Paris.	LERT	Rejeté	31-mai-22
8	13	85	PEC	DAGNAUD, MADEC, JEMNI	VNR		relatif à l'entretien du Bassin de la Vilette, du Canal de l'Ourcq et du Canal Saint-Denis.	LERT	Adopté	31-mai-22
8	14		Changer Paris	BOULARD, BIRABEN, BERNARD, BADAT-KARAM, MALACHARD DES REYSSIERS, MARGAIN, TYSSANDIER	V	2022 DEVE 10	relatif au financement de la stérilisation des chats libres.	NAJDOVSKI	Rejeté	31-mai-22

SÉANCE DES 31 MAI, 1ER ET 2 JUIN 2022

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
8	15	86	GCC	BONNET-OULALDJ, GILLET	VNR		relatif à la Petite Ceinture Ferroviaire.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	31-mai-22
8	16		GIP	IBLED	VNR		relatif à la protection des arbres à Paris.	NAJDOVSKI	Rejeté	31-mai-22
8	18	87	GEP	SAGASPE, GUHL, RAIFAUD, MEUNIER, FAUGERON, NIAKATÉ, KONÉ	VNR		relatif à la préservation du patrimoine arboré parisien.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	31-mai-22
8	19		Changer Paris	ALPHAND, DATI, BALDINI, DIDIER, MONTANDON, STIBBE	VNR		relatif à une politique parisienne de préservation des arbres.	NAJDOVSKI	Rejeté	31-mai-22
8	20		Changer Paris	DIDIER	VNR		relatif au projet de réhabilitation de la Porte de Montreuil.	NAJDOVSKI	Rejeté	31-mai-22
8	21		Changer Paris	TOUBIANA	VNR		relatif à la restauration de deux abris publics du parc de la Butte du Chapeau Rouge.	NAJDOVSKI	Rejeté	31-mai-22
8	22		Changer Paris	TOUBIANA	VNR		relatif à l'étude d'expertise promise sur l'état du parc des Buttes Chaumont.	NAJDOVSKI	Retiré	31-mai-22
8	23		Changer Paris	MONTANDON, MARGAIN, ALPHAND, BALDINI, STIBBE	VNR		relatif à la gestion globale du Bois de Vincennes.	NAJDOVSKI	Rejeté	31-mai-22

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
8	24		Changer Paris	TYSSANDIER, BERNARD, BIRABEN, BADAT-KARAM, MALACHARD DES REYSSIERS, MARGAIN	VNR		relatif aux associations agissant pour l'accueil des animaux de compagnie des personnes réfugiées d'Ukraine.	NAJDOVSKI	Rejeté	31-mai-22
8	25		Changer Paris	BADAT-KARAM, BERNARD, BIRABEN, MALACHARD DES REYSSIERS, MARGAIN, TYSSANDIER	VNR		relatif au respect de la charte du bien-être animal par les prestataires proposant des promenades à poney.	NAJDOVSKI	Rejeté	31-mai-22
8	26		GIP	BOURNAZEL	VNR		relatif à la résiliation des conventions autorisant les balades à poney à Paris.	NAJDOVSKI	Rejeté	31-mai-22
8	26bis	88	Exécutif		VNR		En réponse aux V25 et V26.	NAJDOVSKI	Adopté	31-mai-22
8	28		Changer Paris	TYSSANDIER	A	2022 DEVE 21	relatif à la valorisation de filières vertueuses et respectueuses du bien-être animal.	PULVAR	Rejeté	31-mai-22
8	29		GEP	SAGASPE, FAUGERON, TIMSIT, KONÉ	A	2022 DEVE 21	relatif à la formation des restaurateurs aux saveurs et aux goûts.	PULVAR	Adopté (amendé)	31-mai-22
8	30		GEP	SAGASPE, FAUGERON, TIMSIT, KONÉ	A	2022 DEVE 21	relatif à la part d'alimentation végétarienne dans la restauration collective parisienne.	PULVAR	Adopté (amendé)	31-mai-22
8	31		GEP	SAGASPE, FAUGERON, TIMSIT, KONÉ	A	2022 DEVE 21	relatif à la définition du terme "durable" utilisé à de multiples reprises dans le Plan alimentation durable.	PULVAR	Adopté (amendé)	31-mai-22

SÉANCE DES 31 MAI, 1ER ET 2 JUIN 2022

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
8	32		GEP	SAGASPE, FAUGERON, TIMSIT, KONÉ	A	2022 DEVE 21	relatif à la clarification des objectifs d'approvisionnement des crèches en aliments produits et transformés localement.	PULVAR	Adopté	31-mai-22
8	33		GEP	SAGASPE, FAUGERON, TIMSIT, KONÉ	A	2022 DEVE 21	relatif à l'ajout d'une ambition forte à recourir à de l'approvisionnement en circuit-court.	PULVAR	Adopté (amendé)	31-mai-22
8	34	89	GEP	SAGASPE, FAUGERON, TIMSIT, RAIFAUD, KONÉ	V	2022 DEVE 21	relatif au renforcement des ambitions du Plan alimentation durable 2022-2027.	PULVAR	Adopté (amendé)	31-mai-22
8	35	90	GCC	BONNET-OULALDJ, AQUA	VNR		relatif à un accès à une alimentation de qualité pour toutes et tous.	PULVAR	Adopté (amendé)	31-mai-22
1	36	91	GCC	BONNET-OULALDJ, GOMES	VNR		relatif à la condamnation des boîtes aux lettres à Paris.	GABELOTAUD	Adopté (amendé)	1-juin-22
1	37	92	GCC	BONNET-OULALDJ, GILLET, PRIMET	VNR		relatif à la régularisation des travailleurs sans papiers sur les chantiers des JOP 2024.	GABELOTAUD	Adopté (amendé)	1-juin-22
1	38		Génération.s, GEP	MAQUOI, KONÉ	VNR		relatif à la prise en charge par l'État des contrats "Parcours Emploi Compétences".	GABELOTAUD	Retiré	1-juin-22
1	38bis	93	Exécutif		VNR		relatif au dispositif des Parcours Emploi Compétences. En réponse au V38.	GABELOTAUD	Adopté	1-juin-22
1	39		Exécutif		A	2022 DRH 43	Amendement technique.	GUILLOU	Adopté	1-juin-22
1	111		GCC	BONNET-OULALDJ, GILLET, PRIMET	A	2022 DRH 43	relatif à la pause méridienne.	GUILLOU	Rejeté	1-juin-22

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	112		GCC	BONNET-OULALDJ, GILLET, PRIMET	A	2022 DRH 43		GUILLOU	Rejeté	1-juin-22
1	113		GCC	BONNET-OULALDJ, GILLET, PRIMET	A	2022 DRH 43	relatif à la pénibilité supplémentaire liée à l'usure au travail.	GUILLOU	Retiré	1-juin-22
1	114		GCC	BONNET-OULALDJ, GILLET, PRIMET	A	2022 DRH 43		GUILLOU	Rejeté	1-juin-22
1	115		NI	SIMONNET	A	2022 DRH 43	relatif à la pause méridienne.	GUILLOU	Rejeté	1-juin-22
1	116		NI	SIMONNET	A	2022 DRH 43	annexe 4.	GUILLOU	Rejeté	1-juin-22
1	117		NI	SIMONNET	A	2022 DRH 43			Rejeté	1-juin-22
1	40		GEP	GLEIZES, DURAND-RAUCHER, VASA, TIMSIT, KONÉ	V	2022 DRH 43	relatif à une réduction du temps de travail tenant compte de l'âge des agents.	GUILLOU	Retiré	1-juin-22
1	40bis	94	Exécutif		V	2022 DRH 43	En réponse à l'A113 et V40.	GUILLOU	Adopté	1-juin-22
1	41		GIP	BÜRKLI	V	2022 DRH 43	relatif à l'organisation d'Assises des Ressources Humaines.	GUILLOU	Rejeté	1-juin-22
1	42		GEP	RAIFAUD, KONÉ	VNR		relatif aux multiples coupures de la fibre optique.	GUILLOU	Retiré	1-juin-22
1	43		Changer Paris	BALADI	VNR		relatif à la prévention et à la lutte contre les actes de sabotage sur la fibre optique.	GUILLOU	Retiré	1-juin-22
1	43bis	95	Exécutif		VNR		En réponse au V42 et V43.	GUILLOU	Adopté	1-juin-22
1	44		GIP	BERTHOUT	VNR		relatif à la politique RH de la Ville de Paris pour le recrutement des personnels de la petite enfance.	GUILLOU	Rejeté	1-juin-22
1	121		Changer Paris	GRANIER	A	2022 DAE 4	relatif à la subvention de l'association La Petite Rockette.	LETISSIER	Rejeté	1-juin-22

SÉANCE DES 31 MAI, 1ER ET 2 JUIN 2022

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	45		GEP	BADINA-SERPETTE, DURAND-RAUCHER, RAIFAUD, MEUNIER, FAUGERON, RÉMY-LELEU, KONÉ	VNR		relatif au déploiement des terrasses sur l'espace public et à leur régulation.	POLSKI	Rejeté	1-juin-22
1	46	96	Changer Paris	ALPHAND	VNR		relatif à la réunion de l'Observatoire de la téléphonie mobile.	SIMONDON	Adopté	1-juin-22
1	47		GCC	BONNET-OULALDJ, AQUA, GILLET	VNR		relatif au contrat plan État-Région.	SIMONDON	Rejeté	1-juin-22
1	47bis	97	Exécutif		VNR		En réponse au vœu V47.	SIMONDON	Adopté	1-juin-22
2	48	98	PEC	FERAUD	VNR		relatif à une dénomination en hommage au compositeur Pierre Henry.	PATRICE	Adopté	1-juin-22
2	49	99	PEC	FERAUD	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Françoise Rudetzki.	PATRICE	Adopté	1-juin-22
2	50	100	PEC	KIELEMOËS	VNR		relatif à l'apposition d'une plaque en hommage à Ida Grinspan (12c).	PATRICE	Adopté	1-juin-22
2	51	101	Changer Paris	BOULARD, KUSTER, DUMAS, BERTHAULT	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Bernard Pons.	PATRICE	Adopté	1-juin-22
2	52	102	Changer Paris	MARGAIN	VNR		relatif à la dénomination d'un espace vert en hommage à Philippe de Broca (12c).	PATRICE	Adopté	1-juin-22
2	53		GIP	BERTHOUT	V	2022 DAC 543	relatif à la subvention accordée au studio Galande (5c).	ROLLAND	Rejeté	1-juin-22
2	54		GEP	RÉMY-LELEU, GLEIZES, FAUGERON, PIERRE-MARIE, KONÉ	A	2022 DAC 689	relatif aux ambitions de Paris Musées en matière de transition écologique et d'écoresponsabilité.	ROLLAND	Adopté (amendé)	1-juin-22

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
2	55		GEP	RÉMY-LELEU, GLEIZES, FAUGERON, PIERRE-MARIE, KONÉ	A	2022 DAC 689	relatif aux conditions de travail au sein de Paris Musées.	ROLLAND	Adopté (amendé)	1-juin-22
2	56		GEP	RÉMY-LELEU, GLEIZES, FAUGERON, PIERRE-MARIE, KONÉ	A	2022 DAC 689	relatif à la politique d'acquisition des œuvres de Paris Musées.	ROLLAND	Adopté (amendé)	1-juin-22
2	57	103	Génération.s, GEP, PEC, GCC	MAQUOI, GLEIZES, GUHL, PLIEZ, BONNET-OULALDJ, PRIMET	VNR		relatif à l'occupation artistique du 48 rue Alphonse Pénau (20e).	ROLLAND	Adopté	1-juin-22
2	58		GIP	IBLED	VNR		relatif à l'organisation d'événements "Opéra hors les murs".	ROLLAND	Rejeté	1-juin-22
2	59	104	Changer Paris	KUSTER, DUMAS	VNR		relatif à la défense des artisans du vitrail et du patrimoine vitré.	TAIEB	Adopté (amendé)	1-juin-22
3	123		Exécutif		A	2022 DVD 3	Amendement technique.	BELLIARD	Adopté	1-juin-22
3	60		Changer Paris	SZPINER, BADAT-KARAM, REDLER, BUCAILLE, CAPLIEZ, BOËLLE, BEAUQUIER, PIRILLO, ALPHAND, BALDINI, MESSAS	V	2022 DVD 3	relatif à la mise en œuvre du stationnement payant dans le Bois de Boulogne.	BELLIARD	Rejeté	1-juin-22

SÉANCE DES 31 MAI, 1ER ET 2 JUIN 2022

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	61		Changer Paris	EVREN, GOUJON, DOUCERÉ	V	2022 DVD 3	relatif aux professions éligibles au stationnement professionnel.	BELLIARD	Rejeté	1-juin-22
3	118		GCC	BONNET-OULALDJ, GILLET, PRIMET	A	2022 DVD 36	Création du pass deux roues motorisées dans les parcs de stationnement.	BELLIARD	Rejeté	1-juin-22
3	62	105	PEC, GEP, Génération.s, GCC	COUMET, COBLENCÉ, KOUASSI, LAVILLE, RAYMOND-ROSSI, KONÉ, TONOLLI, BONNET-OULALDJ, AQUA	VNR		relatif au prolongement de la ligne 10 du métro.	BELLIARD	Adopté	1-juin-22
3	63	106	GEP	FAUGERON, RÉMY-LELEU, DURAND-RAUCHER, RAIFAUD, KONÉ	VNR		relatif à la création et à la pérennisation des assises dans l'espace public.	BELLIARD	Adopté	1-juin-22
3	64	107	GCC	BONNET-OULALDJ, GILLET	VNR		relatif à l'évolution du périphérique.	BELLIARD	Adopté (amendé)	1-juin-22
3	65	108	Génération.s, GEP	MAQUOI, DURAND-RAUCHER, KONÉ	VNR		relatif à la tarification solidarité pour les titres de transport des usagers d'Ile-de-France Mobilités.	BELLIARD	Adopté	1-juin-22
3	66	109	Changer Paris	JEANNETÉ	VNR		relatif à la mise en place d'un plan piéton.	BELLIARD	Adopté	1-juin-22
3	67	110	MDE	GATEL	VNR		relatif au nettoyage des panneaux tourne-à-droite cyclistes à Paris.	BELLIARD	Adopté	1-juin-22

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	68	111	PEC	SITBON	VNR		relatif à la sécurité du site de la Foire du Trône et de ses abords.	NORDMAN	Adopté	2-juin-22
3	69	112	GCC	BONNET-OULALDJ, PATRIE	VNR		relatif à l'organisation de la sécurité des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.	NORDMAN	Adopté (amendé)	2-juin-22
3	70		Changer Paris	JEANNETÉ	VNR		relatif à l'attractivité de la police municipale de Paris.	NORDMAN	Rejeté	2-juin-22
3	71	113	MDE	GATEL	VNR		relatif au soutien de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris.	NORDMAN	Adopté	2-juin-22
4	72		NI	SIMONNET	A	2022 DSOL 14	relatif aux moyens humains (chapitre 2.3) de la convention cadre.	FILOCHE	Rejeté	2-juin-22
4	119		Exécutif		A	2022 DDCT 7		ROMERO-MICHEL	Adopté	2-juin-22
4	73		GCC	BONNET-OULALDJ, AQUA	VNR		relatif à l'avenir du site Eastman et à la santé environnementale.	SOUYRIS	Retiré	2-juin-22
4	74		Changer Paris	DATI, ALPHAND	VNR		relatif au devenir du site Eastman (13e).	SOUYRIS	Retiré	2-juin-22
4	74bis	114	Exécutif		VNR		En réponse aux V73 et V74.	SOUYRIS	Adopté	2-juin-22
4	75		Changer Paris	DATI, LAUSSUCQ, DAUVERGNE, BERNARD	VNR		relatif aux mesures de protection contre l'exposition au plomb aux abords de la Tour Eiffel.	SOUYRIS	Retiré	2-juin-22
4	75bis	115	Exécutif		VNR		En réponse au V75	SOUYRIS	Adopté	2-juin-22
4	76		Changer Paris	JEANNETÉ	VNR		relatif à la prévention et à la consommation du protoxyde d'azote dans l'espace public.	SOUYRIS	Rejeté	2-juin-22
5	77		Changer Paris	DIDIER	VNR		relatif à la réhabilitation Plan Climat Energie 10 Cour de la Métairie par Habitat Social Français (HSF).	BAUDRIER	Rejeté	2-juin-22
5	78		Exécutif		A	2022 DDCT 53	Amendement technique.	BOUX	Adopté	2-juin-22
5	79		Exécutif		A	2022 DDCT 54	Amendement technique.	BOUX	Adopté	2-juin-22

SÉANCE DES 31 MAI, 1ER ET 2 JUIN 2022

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	80		Exécutif		A	2022 DLH 96	Amendement technique.	BROSSAT	Adopté	2-juin-22
5	81	116	GEP	DURAND-RAUCHER, KONÉ	VNR		relatif à la situation des personnes exilées à Paris.	BROSSAT	Adopté (amendé)	2-juin-22
5	82		Changer Paris	BOULARD, KUSTER, BOUGERET, BERTHAULT	VNR		relatif à l'entretien, aux incivilités et à la sécurité dans les immeubles des bailleurs sociaux.	BROSSAT	Rejeté	2-juin-22
5	83		Changer Paris	BIRABEN	VNR		relatif à la résidence HLM Geoffroy Saint Hilaire - Fer à Moulin (5e).	BROSSAT	Rejeté	2-juin-22
5	84		Changer Paris	GARNIER, VÉRON	V	2022 DU 19	relatif à la création d'un espace vert 11 rue des trois couronnes (11e).	GREGOIRE	Rejeté	2-juin-22
5	85	117	GEP	MEUNIER, GLEIZES, FAUGERON, DURAND-RAUCHER, KONÉ	VNR		relatif à la transformation des bureaux en logements.	GREGOIRE	Adopté (amendé)	2-juin-22
5	86	118	GEP	VASA, FAUGERON, MEUNIER, RÉMY-LELEU, RAIFAUD, KONÉ	VNR		relatif au respect des Protections Ville de Paris.	GREGOIRE	Adopté (amendé)	2-juin-22
5	87		GEP	DURAND-RAUCHER, MEUNIER, NIAKATÉ, KONÉ	VNR		relatif aux dark stores, dark kitchens et aux inspections du travail dans ces quick-commerces.	GREGOIRE	Retiré	2-juin-22
5	87bis	119	Exécutif		VNR		En réponse aux V87.	GREGOIRE	Adopté	2-juin-22

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	88		Changer Paris	BOULARD, KUSTER, BOUGERET, BERTHAULT	VNR		relatif à la régulation de l'installation des dark stores et dark kitchens.	GREGOIRE	Rejeté	2-juin-22
5	89		Changer Paris	CARRÈRE-GÉE	VNR		relatif à la préservation de l'îlot du couvent Reille.	GREGOIRE	Rejeté	2-juin-22
5	90		Changer Paris	CARRÈRE-GÉE	VNR		relatif à la révision du projet immobilier situé sur le jardin de la maison du Carrier (14e).	GREGOIRE	Rejeté	2-juin-22
5	91		Changer Paris	CARRÈRE-GÉE	VNR		relatif à la révision du projet Oasis (14e, 15e).	GREGOIRE	Rejeté	2-juin-22
5	92		Changer Paris	DATI, GOUJON, SZPNER	VNR		relatif à l'abandon du projet "ONE".	GREGOIRE	Rejeté	2-juin-22
5	93		Changer Paris	BIRABEN, CONNAULT	VNR		relatif au projet de requalification et d'extension de l'École Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles (5e).	GREGOIRE	Rejeté	2-juin-22
6	94	120	GCC	BONNET-OUALDI, AQUA	V	2022 DASCO 12	relatif à la remise en état des cours d'établissements après leur occupation durant les week-ends.	BLOCHE	Adopté	2-juin-22
6	96		GEP, Génération.s	RÉMY-LELEU, SAGASSE, KONÉ, MAQUOI	VNR		relatif à la préservation des Jardins d'enfants pédagogiques de la Ville de Paris.	BLOCHE	Retiré	2-juin-22
6	97		Changer Paris	GOUJON, BOËLLE	VNR		relatif aux Jardins d'enfants pédagogiques face à leur fermeture annoncée.	BLOCHE	Retiré	2-juin-22
6	98bis	121	Exécutif		VNR		relatif à la préservation des jardins d'enfants pédagogiques de la Ville de Paris. En réponse aux V96, V97.	BLOCHE	Adopté	2-juin-22
6	99	122	GEP	TIMSIT, RÉMY-LELEU, RAIFAUD, KONÉ	VNR		relatif au remplacement des absences des agents spécialisés des écoles maternelles.	BLOCHE	Adopté (amendé)	2-juin-22

SÉANCE DES 31 MAI, 1ER ET 2 JUIN 2022

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
6	100		GCC	BONNET-OULALDI, AQUA, NAGET	VNR		relatif aux établissements scolaires sous contrat d'association pratiquant la non-mixité de genre.	BLOCHE	Rejeté	2-juin-22
6	101	123	GCC	BONNET-OULALDI, AQUA	VNR		relatif à la rénovation de la cité scolaire mixte régionale Paul Valéry.	BLOCHE	Adopté (amendé)	2-juin-22
6	102	124	Génération.s, GEP	PETIT, RÉMY-LELEU, KONÉ	VNR		relatif à la carte scolaire 2022/2023 et aux conditions d'apprentissage et de réussite scolaire.	BLOCHE	Adopté	2-juin-22
6	103	125	Changer Paris	DE RAGUENEL	VNR		relatif à la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite des écoles et collèges.	BLOCHE	Adopté	2-juin-22
6	105		Changer Paris	DE RAGUENEL	VNR		relatif à l'accompagnement des enfants face à la fin des contraintes sanitaires.	BLOCHE	Retiré	2-juin-22
6	107		Changer Paris	BOULARD, KUSTER, BOUGERET	VNR		relatif à la fermeture de berceaux dans les établissements d'accueil de la petite enfance (17e).	HERVIEU	Rejeté	2-juin-22
6	108	126	PEC, GEP, Génération.s, GCC	FERAUD, RÉMY-LELEU, KONÉ, MAQUOI, BONNET-OULALDI, AQUA	VNR		relatif au soutien aux étudiant.e.s venant d'Ukraine.	LEMARDELEY	Adopté	2-juin-22
6	109		Changer Paris	BIRABEN	VNR		relatif à la dégradation de la Sorbonne et de la Chapelle de la Sorbonne.	LEMARDELEY	Rejeté	2-juin-22

Tableau des votes des groupes politiques.

N° Commission ODI	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr - LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC	Ecologiste de Paris GEP	Génération.S EGCP	Paris en Commun FEC	Modem, Démocrates et Ecologistes MDE	Indépendants et Progressistes GIP	Changer Paris	UNANIMITÉ	
							MIE				POUR	CONTRE	ABST	POUR	CONTRE	ABST	POUR	CONTRE	ABST
	1					2022 DFA 5		SIMONDON	Adopté	31-mai-22	X	X	X	X	X	X	X	X	
	1					2022 DFA 15		SIMONDON	Adopté	31-mai-22	X	X	X	X	X	X	X	X	
	1					2022 DFA 21		SIMONDON	Adopté	31-mai-22	X	X	X	X	X	X	X	X	
	1					2022 DFA 6		SIMONDON	Adopté	31-mai-22	X	X	X	X	X	X	X	X	
	1					2022 DLT 5		SIMONDON	Adopté	31-mai-22	X	X	X	X	X	X	X	X	
	1					2022 DLT 3		SIMONDON	Adopté	31-mai-22	X	X	X	X	X	X	X	X	
	1					2022 DPE 16		SIMONDON	Adopté	31-mai-22	X	X	X	X	X	X	X	X	
	1					2022 DPE 15		SIMONDON	Adopté	31-mai-22	X	X	X	X	X	X	X	X	
	1					2022 DPE 14		SIMONDON	Adopté	31-mai-22	X	X	X	X	X	X	X	X	
	1					2022 DPE 13		SIMONDON	Adopté	31-mai-22	X	X	X	X	X	X	X	X	
	1					2022 DSOL 33		SIMONDON	Adopté	31-mai-22	X	X	X	X	X	X	X	X	
	1					2022 PP 46		SIMONDON	Adopté	31-mai-22	X	X	X	X	X	X	X	X	
	1					2022 PP 47		SIMONDON	Adopté	31-mai-22	X	X	X	X	X	X	X	X	
2	1		Changer Paris	CONNAULT, MARGAIN	V	2022 DDC2 69	relatif à la collaboration avec les établissements privés sous contrat	ROLLAND	Rejeté	1-juin-22	X	X	X	X	X	NPPV	X		
2	2		Changer Paris	CONNAULT, MARGAIN	V	2022 DDC2 69	relatif à la coordination et à la lisibilité des projets par les acteurs de proximité.	ROLLAND	Rejeté	1-juin-22	X	X	X	X	X	NPPV	X		
2	3		Changer Paris	CONNAULT, MARGAIN	V	2022 DDC2 69	relatif à une discipline portant sur les appels culturels et artistiques des différentes religions.	ROLLAND	Rejeté	1-juin-22	X	X	X	X	X	NPPV	X		
2	4		Changer Paris	CONNAULT, MARGAIN	V	2022 DDC2 69	relatif au renforcement du suivi et de l'évaluation.	ROLLAND	Rejeté	1-juin-22	X	X	X	X	X	NPPV	X		
2	5		Changer Paris	CONNAULT, MARGAIN	V	2022 DDC2 69	relatif à l'instauration d'un socle commun.	ROLLAND	Rejeté	1-juin-22	X	X	X	X	X	NPPV	X		
2						2022 DDC2 69	Rapport.	ROLLAND	Pas de vote	1-juin-22									
							Proposition de délibération												
4	122		Changer Paris	JACQUEMONT, BUCAILLE	A	2022 PEC 1	Créer une nouvelle solidarité collective: soutenir les aidants et les aidants à Paris.	LEVIEUX	Adopté	1-juin-22	X	X	X	X	X	X	X		
4						2022 PEC 1	Autres derniers	LEVIEUX	Adopté	1-juin-22	X	X	X	X	X	X	X		
7	6		GCC	BONNET-OUALDI, PRIMET	V	2022 DGR1 2	relatif au rapport d'Amnon International faisant état de "l'apartheid israélien envers le peuple palestinien".	NGATCHA	Rejeté	31-mai-22	X	X	X	X	X	X	X		
7	7		GCC	BONNET-OUALDI, PRIMET	V	2022 DGR1 2	relatif à l'assassinat de la journaliste palestinienne Shireen Abu Akleh.	NGATCHA	Rejeté	31-mai-22	X	X	X	X	X	X	X		
7	7bis	83	Exécutif		V	2022 DGR1 2	En réponse au V7, relatif à l'assassinat de la journaliste palestinienne Shireen Abu Akleh.	NGATCHA	Adopté	31-mai-22	X	X	X	X	X	X	X		
7						2022 DGR1 2		NGATCHA	Adopté	31-mai-22	X	X	X	X	X	X	X		
7						2022 DGR1 15		NGATCHA	Adopté	31-mai-22	X	X	X	X	X	X	X		
7						2022 DGR1 31		NGATCHA	Adopté	31-mai-22	X	X	X	X	X	X	X		
7						2022 DGR1 32		NGATCHA	Adopté	31-mai-22	X	X	X	X	X	X	X		

N° Commission ODI	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr - LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC	Ecologiste de Paris GEP	Génération.S EGCP	Paris en Commun FEC	Modem, Démocrates et Ecologistes MDE	Indépendants et Progressistes GIP	Changer Paris	UNANIMITÉ	
											POUR	CONTRE	ABST	POUR	CONTRE	ABST	POUR	CONTRE	ABST
7						2022 DGR1 35		NGATCHA	Adopté	31-mai-22		X							
7						2022 DJS 57	relatif à l'état récent de la pelouse du stade Charley et des équipements sportifs parisiens.	RABADAN	Adopté	31-mai-22									
7	8		Changer Paris	STIBBE, BADAT-KARAM	V	2022 DJS 61		RABADAN	Rejeté	31-mai-22	X	X	X	X	X	X	X		
7						2022 DJS 61		RABADAN	Adopté	31-mai-22			X						
7						2022 DJS 98		RABADAN	Adopté	31-mai-22		X							
7						2022 DJS 101		RABADAN	Adopté	31-mai-22		X							
7						2022 DJS 108		RABADAN	Adopté	31-mai-22		X							
7						2022 DJS 109		RABADAN	Adopté	31-mai-22		X							
7						2022 SG 24		RABADAN	Adopté	31-mai-22		X							
7	9		Changer Paris	GRANIER	V	2022 SG 28	relatif aux contrats décaissant de la "maîtrise des responsabilités" et de l'organisation des JOP 2024.	RABADAN	Rejeté	31-mai-22	X	X	X	X	X	X	X		
7						2022 SG 28		RABADAN	Adopté	31-mai-22	X	X	X	X	X	X	X		
7						2022 SG 31		RABADAN	Adopté	31-mai-22	X	X	X	X	X	X	X		
7	10	84	GEP	GUHL, RAIFAUD, KONÉ	VN R		relatif à la promotion des droits humains à l'occasion des JOP 2024.	RABADAN	Adopté (amendé)	31-mai-22	X	X	X	X	X	X	X		
7	11		GEP	MEUNIER, GUHL, RAIFAUD, KONÉ	VN R		relatif au "naming" de l'Arena de la Porte de la Chapelle.	RABADAN	Rejeté	31-mai-22		X		X					
7	12		Changer Paris	DOUCERÉ	VN R		relatif à l'uniformisation de la date de dépôt des demandes de subventions associatives.	TORANIAN	Rejeté	31-mai-22	X	X	X	X	X	X	X		
8						2022 DPE 4		BROSSEL	Adopté	31-mai-22	X	X	X	X	X	X	X		
8						2022 DPE 19		BROSSEL	Adopté	31-mai-22	X	X	X	X	X	X	X		
8	110		GCC	BONNET-OUALDI, PRIMET	A	2022 DPE 11	relatif à la création d'emploi à Eau de Paris.	LERT	Rejeté	31-mai-22	X	X	X	X	X	X	X		
8						2022 DPE 11		LERT	Adopté	31-mai-22	X	X	X	X	X	X	X		
8	120		Changer Paris	STIBBE	A	2022 DTEC 7	relatif aux modalités de concertation préalable du public et au calendrier prévisionnel de la révision du Plan Climat de Paris.	LERT	Rejeté	31-mai-22	X	X	X	X	X	X	X		
8						2022 DTEC 7		LERT	Adopté	31-mai-22	X	X	X	X	X	X	X		
8						2022 SG 36	COMMUNICATION.	LERT	Pas de vote	31-mai-22									
8	13	85	PEC	DAGNAUD, MADEC, JEMNI	VN R		relatif à l'entretien du Bassin de la Vallée, du Canal de l'Ourcq et du Canal Saint-Denis.	LERT	Adopté	31-mai-22									
8	14		Changer Paris	BOULARD, BIRABEN, BERNARD, BADAT-KARAM, MALACHAD DES REYSSIER, MARGAIN, TYSSANDIER	V	2022 DEVE 10	relatif au financement de la stérilisation des chats libres.	NAIDOVSKI	Rejeté	31-mai-22	X	X	X	X	X	X	X		
8						2022 DEVE 10		NAIDOVSKI	Adopté	31-mai-22	X	X	X	X	X	X	X		
8						2022 DEVE 19		NAIDOVSKI	Adopté	31-mai-22	X	X	X	X	X	X	X		
8	15	86	GCC	BONNET-OUALDI, GILLET	VN R		relatif à la Petite Ceinture Ferroviaire.	NAIDOVSKI	Adopté (amendé)	31-mai-22	X	X	X	X	X	X	X		
8	16		GIP	IBLED	VN R		relatif à la protection des arbres à Paris.	NAIDOVSKI	Rejeté	31-mai-22		X		X		X	X		

SÉANCE DES 31 MAI, 1ER ET 2 JUIN 2022

N° Commis on ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Var LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC	Ecologiste de Paris GEP	Génération.S EGCP	Paris en Commun PEC	Modem, Démocrates et Écologistes MDE	Indépendants et Progressistes GIP	Changer Paris	UNANIMITÉ
						2022 DAE 96		LETISSIER	Adopté	1-juin-22	X	X	X	X	X	X	X	
						2022 DAE 28		POLSKI	Adopté	1-juin-22	X	X	X	X	X	X	X	
						2022 DAE 36		POLSKI	Adopté	1-juin-22	X	X	X	X	X	X	X	
1	45		GEP	BADINA-SERPETTE, DURAND-RAUCHER, RAIFAUD, MELNIER, FAUGERON, RÉMY-LELEU, KONÉ	VN R		relatif au déploiement des terrasses sur l'espace public et à leur régulation.	POLSKI	Rejeté	1-juin-22	X	X	X	X	X	X	X	X
						2022 DEVE 18		SIMONDON	Adopté	1-juin-22	X	X	X	X	X	X	X	
1	46	96	Changer Paris	ALPHAND	VN R		relatif à la réunion de l'Observatoire de la téléphonie mobile.	SIMONDON	Adopté	1-juin-22	X	X	X	X	X	X	X	
1	47		GCC	BONNET-OLALDI, AQUA, GILLET	VN R		relatif au contrat plus Eau-Région	SIMONDON	Rejeté	1-juin-22	X	X	X	X	X	X	X	
1	47bis	97	Exécutif		VN R		En réponse au vœu V47	SIMONDON	Adopté	1-juin-22	X	X	X	X	X	X	X	
2						2022 DAC 365		PATRICE	Adopté	1-juin-22	X	X	X	X	X	X	X	
2						2022 DAC 485		PATRICE	Adopté	1-juin-22	X	X	X	X	X	X	X	
2						2022 DAC 486		PATRICE	Adopté	1-juin-22	X	X	X	X	X	X	X	
2						2022 DAC 487		PATRICE	Adopté	1-juin-22	X	X	X	X	X	X	X	
2						2022 DAC 490		PATRICE	Adopté	1-juin-22	X	X	X	X	X	X	X	
2						2022 DEVE 14		PATRICE	Adopté	1-juin-22	X	X	X	X	X	X	X	
2						2022 DU 59		PATRICE	Adopté	1-juin-22	X	X	X	X	X	X	X	
2						2022 DU 60		PATRICE	Adopté	1-juin-22	X	X	X	X	X	X	X	
2						2022 DU 81		PATRICE	Adopté	1-juin-22	X	X	X	X	X	X	X	
2	48	98	PEC	FERAUD	VN R		relatif à une dénomination en hommage au compositeur Pierre Henry.	PATRICE	Adopté	1-juin-22	X	X	X	X	X	X	X	
2	49	99	PEC	FERAUD	VN R		relatif à une dénomination en hommage à Françoise Rudetski.	PATRICE	Adopté	1-juin-22	X	X	X	X	X	X	X	
2	50	100	PEC	KIELEMOËS	VN R		relatif à l'apposition d'une plaque en hommage à Ida Grisman (12e).	PATRICE	Adopté	1-juin-22	X	X	X	X	X	X	X	
2	51	101	Changer Paris	BOULARD, KUSTER, DUMAS, BERTHAULT	VN R		relatif à une dénomination en hommage à Bernard Pons.	PATRICE	Adopté	1-juin-22	X	X	X	X	X	X	X	
2	52	102	Changer Paris	MARGAIN	VN R		relatif à la dénomination d'un espace vert en hommage à Philippe de Broca (12e).	PATRICE	Adopté	1-juin-22	X	X	X	X	X	X	X	
2						2022 DAC 29		ROLLAND	Adopté	1-juin-22	X	X	X	X	X	X	X	
2						2022 DAC 46		ROLLAND	Adopté	1-juin-22	X	X	X	X	X	X	X	
2						2022 DAC 133		ROLLAND	Adopté	1-juin-22	X	X	X	X	X	X	X	

N° Commis on ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Var LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC	Ecologiste de Paris GEP	Génération.S EGCP	Paris en Commun PEC	Modem, Démocrates et Écologistes MDE	Indépendants et Progressistes GIP	Changer Paris	UNANIMITÉ
						2022 DAC 543	relatif à la subvention accordée au studio Galande (5e).	ROLLAND	Rejeté	1-juin-22		X		X		X	X	X
2						2022 DAC 543		ROLLAND	Adopté	1-juin-22	X	X		X		X	X	
2						2022 DAC 672		ROLLAND	Adopté	1-juin-22	X	X		X		X	X	
2	54		GEP	RÉMY-LELEU, GLEIZES, FAUGERON, PIERRE-MARIE, KONÉ	A	2022 DAC 689	relatif aux ambitions de Paris Musées en matière de transition écologique et d'éco-responsabilité.	ROLLAND	Adopté (amendé)	1-juin-22	X	X		X		X	X	
2	55		GEP	RÉMY-LELEU, GLEIZES, FAUGERON, PIERRE-MARIE, KONÉ	A	2022 DAC 689	relatif aux conditions de travail au sein de Paris Musées.	ROLLAND	Adopté (amendé)	1-juin-22	X	X		X		X	X	
2	56		GEP	RÉMY-LELEU, GLEIZES, FAUGERON, PIERRE-MARIE, KONÉ	A	2022 DAC 689	relatif à la politique d'acquisition des œuvres de Paris Musées.	ROLLAND	Adopté (amendé)	1-juin-22	X	X		X		X	X	
2						2022 DAC 689		ROLLAND	Adopté (amendé)	1-juin-22	X	X		X		X	X	
2	57	103	Génération.s, GEP, PEC, GCC	MAQUOI, GLEIZES, GUILP, PLIEZ, BONNET-OLALDI, PRIMET	VN R		relatif à l'occupation artistique du 45 rue Alphonse Persad (20e).	ROLLAND	Adopté	1-juin-22	X	X	X	X	X	X	X	
2	58		GIP	IBLED	VN R		relatif à l'organisation d'événements "Opéra hors les murs".	ROLLAND	Rejeté	1-juin-22		X	X	X	X	X	X	
2						2022 DAC 370		TAIEB	Adopté	1-juin-22	X	X		X		X	X	
2						2022 DAC 374		TAIEB	Adopté	1-juin-22	X	X	X	X	X	X	X	
2	59	104	Changer Paris	KUSTER, DUMAS	VN R		relatif à la défense des artisans du vitrail et du patrimoine vitré.	TAIEB	Adopté (amendé)	1-juin-22	X	X	X	X	X	X	X	
3	123				A			BELLIARD	Adopté	1-juin-22	X	X		X		X	X	
3	60		Changer Paris	SZPINEK, BODAT-KOUCOM, REDLER, BUCAILLE, CAPUIZ, BOËLLE, BEAUQUER, PIRELLO, AUBREY, DALL'ASTA	V	2022 DVD 3	relatif à la mise en œuvre du stationnement payant dans le Bois de Boulogne.	BELLIARD	Rejeté	1-juin-22	X	X	X	X	X	X	X	
3	61		Changer Paris	EVREN, GOUJON, DOUCERE	V	2022 DVD 3	relatif aux professionnels éligibles au stationnement professionnel.	BELLIARD	Rejeté	1-juin-22	X	X	X	X	X	X	X	
3						2022 DVD 3		BELLIARD	Adopté	1-juin-22	X	X		X		X	X	
3						2022 DVD 3-2	Art. 19 à 24	BELLIARD	Adopté	1-juin-22		X		X		X	X	
3						2022 DVD 3		BELLIARD	Adopté	1-juin-22		X		X		X	X	
3						2022 DVD 13		BELLIARD	Adopté	1-juin-22		X		X		X	X	
3						2022 DVD 34		BELLIARD	Adopté	1-juin-22		X		X		X	X	
3	118		GCC	BONNET-OLALDI, GILLET, PRIMET	A	2022 DVD 36	Création du pass deux roues motorisées dans les zones de stationnement.	BELLIARD	Rejeté	1-juin-22	X	X	X	X	X	X	X	
3						2022 DVD 36		BELLIARD	Adopté	1-juin-22	X	X	X	X	X	X	X	
3	62	105	PEC, GEP, Génération.s, GCC	COUMET, COBLENCÉ, KOUASSI, LAVILLE, RAYMOND-ROSSI, KONÉ, TONELLI, BONNET-OLALDI, AQUA	VN R		relatif au prolongement de la ligne 10 du métro.	BELLIARD	Adopté	1-juin-22	X	X		X		X	X	
3	63	106	GEP	FAUGERON, RÉMY-LELEU, DURAND-RAUCHER, RAIFAUD, KONÉ	VN R		relatif à la création et à la pérennisation des assises dans l'espace public.	BELLIARD	Adopté	1-juin-22	X	X	X	X	X	X	X	

SÉANCE DES 31 MAI, 1ER ET 2 JUIN 2022

N° Commission ODD	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Var + LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC	Ecologiste de Paris GEP	Génération.S EGGP	Paris en Commun PEC	Modem, Démocrates et Ecologistes MDE	Indépendants et Progressistes GIP	Changer Paris	UNANIMITÉ
POUR:ONTABSTPOUR:ONTABSTPOUR:ONTABSTPOUR:ONTABSTPOUR:ONTABSTPOUR:ONTABSTPOUR:ONTABST																		
3	64	107	GCC	BONNET-OUALDI, GILLET	VN R		relatif à l'évolution du périmètre.	BELLIARD	Adopté (amendé)	1-juin-22	X	X	X	X				X
3	65	108	Génération.S, GEP	MAQUOL DURAND- RAUCHER, KONÉ	VN R		relatif à la tarification solidaire pour les titres de transport des usagers d'Ile-de-France Mobilités	BELLIARD	Adopté	1-juin-22	X	X	X	X				X
3	66	109	Changer Paris	JEANNETÉ	VN R		relatif à la mise en place d'un plan piétons.	BELLIARD	Adopté	1-juin-22								X
3	67	110	MDE	GATEL	VN R		relatif au nettoyage des panneaux tourne-à-droite cyclistes à Paris.	BELLIARD	Adopté	1-juin-22								X
3						2022 DPMP 1	Article 53 et 56	NORDMAN	Adopté	1-juin-22		X						NPFV
3						2022 DPMP 1		NORDMAN	Adopté	1-juin-22		X						NPFV
3						2022 DPMP 4		NORDMAN	Adopté	1-juin-22		X						X
3						2022 PP 42		NORDMAN	Adopté	1-juin-22		X						X
3						2022 PP 60		NORDMAN	Adopté	1-juin-22		X						X
3						2022 PP 62		NORDMAN	Adopté	1-juin-22		X						X
3	68	111	PEC	SITBON	VN R		relatif à la sécurité du site de la Foire de Tréau et de ses abords.	NORDMAN	Adopté	2-juin-22		X						X
3	69	112	GCC	BONNET-OUALDI, PATRIE	VN R		relatif à l'organisation de la sécurité des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.	NORDMAN	Adopté (amendé)	2-juin-22		X						X
3	70		Changer Paris	JEANNETÉ	VN R		relatif à l'interactivité de la police municipale de Paris.	NORDMAN	Rejeté	2-juin-22	X	X	X	X				X
3	71	113	MDE	GATEL	VN R		relatif au soutien de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris.	NORDMAN	Adopté	2-juin-22		X						X
4	72		NT	SIMONNET	A	2022 DSOL 14	relatif aux moyens humains (chapitre 2.3) de la convention cadre.	FILOCHE	Rejeté	2-juin-22		X		X				X
4						2022 DSOL 14		FILOCHE	Adopté	2-juin-22	X	X	X	X				X
4						2022 DAE 67		GALVANI	Adopté	2-juin-22	X	X	X	X	X	X		X
4						2022 DSOL 1		GALVANI	Adopté	2-juin-22	X	X	X	X	X	X		X
4						2022 DSOL 4		GALVANI	Adopté	2-juin-22	X	X	X	X	X	X		X
4						2022 DSOL 2	Article 3.	LEVEUX	Adopté	2-juin-22								X
4						2022 DSOL 2		LEVEUX	Adopté	2-juin-22	X	X	X	X	X	X		X
6						2022 DDCCT 6		ROMERO-MICHEL	Adopté	2-juin-22								X
4	119		Exécutif		A	2022 DDCCT 7		ROMERO-MICHEL	Adopté	2-juin-22	X	X	X	X				X
4						2022 DDCCT 7		ROMERO-MICHEL	Adopté	2-juin-22	X	X	X	X				X
4						2022 DPSP 1		SOUYRIS	Adopté	2-juin-22	X	X	X	X	X	X		X
4						2022 DPSP 3		SOUYRIS	Adopté	2-juin-22	X	X	X	X	X	X		X
4	73		GCC	BONNET-OUALDI, AQUA	VN R		relatif à l'avenir du site Eastman et à la santé environnementale.	SOUYRIS	Retiré	2-juin-22								
4	74		Changer Paris	DATI, ALPHAND	VN R		relatif au devenir du site Eastman (11e).	SOUYRIS	Retiré	2-juin-22								

N° Commission ODD	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Var + LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC	Ecologiste de Paris GEP	Génération.S EGGP	Paris en Commun PEC	Modem, Démocrates et Ecologistes MDE	Indépendants et Progressistes GIP	Changer Paris	UNANIMITÉ
POUR:ONTABSTPOUR:ONTABSTPOUR:ONTABSTPOUR:ONTABSTPOUR:ONTABSTPOUR:ONTABSTPOUR:ONTABST																		
4	74bis	114			VN R	Exécutif	En réponse aux V73 et V74.	SOUYRIS	Adopté	2-juin-22	X	X	X	X	X	X	X	X
4	75		Changer Paris	DATI, LAUSSUCQ, DAUVERGNE, BERNARD	VN R		relatif aux mesures de protection contre l'exposition au plomb aux abords de la Tour Eiffel.	SOUYRIS	Retiré	2-juin-22								
4	75bis	115			VN R	Exécutif	En réponse au V75.	SOUYRIS	Adopté	2-juin-22	X	X	X	X	X	X	X	X
4	76		Changer Paris	JEANNETÉ	VN R		relatif à la prévention et à la consommation du protoxyde d'azote dans l'espace public.	SOUYRIS	Rejeté	2-juin-22	X	X	X	X				X
5						2022 DCPA 9		BAUDRIER	Adopté	2-juin-22								X
5						2022 DCPA 12		BAUDRIER	Adopté	2-juin-22								X
5						2022 DLH 93		BAUDRIER	Adopté	2-juin-22								X
5	77		Changer Paris	DIDIER	VN R		relatif à la réhabilitation Plan Climat Énergie 10 Cour de la Mémoire par Habitat Social Français (HSF).	BAUDRIER	Rejeté	2-juin-22	X	X	X	X	X	X	X	X
5						2022 DDCCT 16		BOUX	Adopté	2-juin-22								X
5	78		Exécutif		A	2022 DDCCT 53	Amendement technique.	BOUX	Adopté	2-juin-22	X	X	X	X				X
5						2022 DDCCT 53		BOUX	Adopté	2-juin-22	X	X	X	X	X			X
5	79		Exécutif		A	2022 DDCCT 54	Amendement technique.	BOUX	Adopté	2-juin-22		X			X			X
5						2022 DDCCT 54		BOUX	Adopté	2-juin-22		X						X
5						2022 DDCCT 55		BOUX	Adopté	2-juin-22		X						X
5						2022 DDCCT 59		BOUX	Adopté	2-juin-22	X	X	X	X				X
5	80		Exécutif		A	2022 DLH 96	Amendement technique.	BROSSAT	Adopté	2-juin-22		X						X
5						2022 DLH 96		BROSSAT	Adopté	2-juin-22		X						X
5						2022 DLH 97		BROSSAT	Adopté	2-juin-22	X	X	X	X				X
5						2022 DLH 101		BROSSAT	Adopté	2-juin-22		X						X
5						2022 DLH 104		BROSSAT	Adopté	2-juin-22	X	X	X	X				X
5						2022 DU 64		BROSSAT	Adopté	2-juin-22	X	X	X	X				X
5						2022 DVD 49		BROSSAT	Adopté	2-juin-22	X	X	X	X				X
5	81	116	GEP	DURAND-RAUCHER, KONÉ	VN R		relatif à la situation des personnes exclues à Paris.	BROSSAT	Adopté (amendé)	2-juin-22	X	X	X	X				X
5	82		Changer Paris	BOULARD, KUSTER, BOUGERET, BERTHAULT	VN R		relatif à l'entretien, aux incivilités et à la sécurité dans les immeubles des bailleurs sociaux.	BROSSAT	Rejeté	2-juin-22	X	X	X	X				X
5	83		Changer Paris	BRABEN	VN R		relatif à la résidence HLM Geoffroy Saint-Hilaire - Fer à Moulins (5e).	BROSSAT	Rejeté	2-juin-22	X	X	X	X				X
5	84		Changer Paris	GARNIER, VERON	V	2022 DU 19	relatif à la création d'un espace vert 11 rue des trois couronnes (11e).	GREGOIRE	Rejeté	2-juin-22	X	X	X	X				X

SÉANCE DES 31 MAI, 1ER ET 2 JUIN 2022

N° Commission ou ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A. V. Var. LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	POUR/CONTRE/ABST										Changer Paris	UNANIMITÉ				
											Communiste et Citoyen GCC	Ecologiste de Paris GEP	Génération.S EGCP	Paris en Commun PEC	Modem, Démocrates et Écolistes MDE	Indépendants et Progressistes GIP	POUR	CONTRE	ABST	POUR			CONTRE	ABST		
5						2022 DJ 19		GREGOIRE	Adopté	2-juin-22																
5						2022 DJ 83		GREGOIRE	Adopté	2-juin-22	X	X	X	X	X									X		
5						2022 DJ 91		GREGOIRE	Adopté	2-juin-22	X	X	X	X	X									X		
5						2022 SG 15		GREGOIRE	Adopté	2-juin-22														X		
5	85	117	GEP	MEUNIER, GLEIZES, FAUGERON, DURAND-RAUCHER, KONÉ	VN R		relatif à la transformation des bureaux en logements.	GREGOIRE	Adopté (amendé)	2-juin-22															X	
5	86	118	GEP	VASA, FAUGERON, MEUNIER, RÉMY-LELEU, RAIFAUD, KONÉ	VN R		relatif au respect des Protections Ville de Paris.	GREGOIRE	Adopté (amendé)	2-juin-22																X
5	87		GEP	DURAND-RAUCHER, MEUNIER, NIAKATE, KONÉ	VN R		relatif aux dark stores, dark kitchens et aux inspections du travail dans ces quasi-commerces	GREGOIRE	Retiré	2-juin-22																
5	87bis	119	Exécutif		VN R		En réponse au V87.	GREGOIRE	Adopté	2-juin-22		X												X		
5	88		Changer Paris	BOULARD, KUSTER, BOUGERET, BERTHAULT	VN R		relatif à la régulation de l'installation des dark stores et dark kitchens.	GREGOIRE	Rejeté	2-juin-22	X	X	X	X	X								X			
5	89		Changer Paris	CARRÈRE-GÉE	VN R		relatif à la préservation de l'état du coovent Reille.	GREGOIRE	Rejeté	2-juin-22	X	X	X	X	X								X			
5	90		Changer Paris	CARRÈRE-GÉE	VN R		relatif à la révision du projet immobilier situé sur le jardin de la maison du Carrier (14e).	GREGOIRE	Rejeté	2-juin-22	X	X	X	X	X								X			
5	91		Changer Paris	CARRÈRE-GÉE	VN R		relatif à la révision du projet Oasis (14e, 15e).	GREGOIRE	Rejeté	2-juin-22	X	X	X	X	X	X							X			
5	92		Changer Paris	DATI, GOUJON, SZPNER	VN R		relatif à l'abandon du projet "ONE".	GREGOIRE	Rejeté	2-juin-22	X	X	X	X	X								X			
5	93		Changer Paris	BIRABEN, CONNAULT	VN R		relatif au projet de requalification et d'extension de l'École Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles (1e).	GREGOIRE	Rejeté	2-juin-22	X	X	X	X	X								X			
6						2022 DDC1 8		BIDARD	Adopté	2-juin-22		X											X			
6						2022 DDC1 20		BIDARD	Adopté	2-juin-22																X
6						2022 DJS 94		BIDARD	Adopté	2-juin-22		X														
6						2022 DASCO 7		BLOCHE	Adopté	2-juin-22		X													X	
6	94	120	GCC	BONNET-OUALDI, AQUA	V	2022 DASCO 12	relatif à la remise en état des cours d'établissements après leur occupation durant les week-ends.	BLOCHE	Adopté	2-juin-22		X											X			
6						2022 DASCO 12		BLOCHE	Adopté	2-juin-22		X											X			
6						2022 DASCO 21		BLOCHE	Adopté	2-juin-22		X											X			
6						2022 SG 40		BLOCHE	Adopté	2-juin-22	X	X	X	X	X								X			
6	96		GEP, Génération.S	RÉMY-LELEU, SAGASSE, KONÉ, MAQUOI	VN R		relatif à la préservation des Jardins d'enfants pédagogiques de la Ville de Paris.	BLOCHE	Retiré	2-juin-22																
6	97		Changer Paris	GOUJON, BOËLLE	VN R		relatif aux Jardins d'enfants pédagogiques face à leur fermeture annoncée.	BLOCHE	Rejeté	2-juin-22	X	X	X	X	X								X			

N° Commission ou ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A. V. Var. LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	POUR/CONTRE/ABST										Changer Paris	UNANIMITÉ					
											Communiste et Citoyen GCC	Ecologiste de Paris GEP	Génération.S EGCP	Paris en Commun PEC	Modem, Démocrates et Écolistes MDE	Indépendants et Progressistes GIP	POUR	CONTRE	ABST	POUR			CONTRE	ABST			
6	98bis	121					relatif à la préservation des jardins d'enfants pédagogiques de la Ville de Paris. En réponse aux V86, V97.	BLOCHE	Adopté	2-juin-22	X	X	X	X	X											X	
6	99	122	GEP				relatif au remplacement des absences des agents spécialisés des écoles maternelles.	BLOCHE	Adopté (amendé)	2-juin-22		X												X			
6	100		GCC	BONNET-OUALDI, AQUA, NAGET	VN R		relatif aux établissements scolaires sous contrat d'association pratiquant la non-mixité de genre.	BLOCHE	Rejeté	2-juin-22	X	X	X	X	X								X				
6	101	123	GCC	BONNET-OUALDI, AQUA	VN R		relatif à la réouverture de la cité scolaire mixer régionale Paul Valéry.	BLOCHE	Adopté (amendé)	2-juin-22	X	X	X	X	X								X				
6	102	124	Génération.S, GEP	PETTIT, RÉMY-LELEU, KONÉ	VN R		relatif à la carte scolaire 2022-2023 et aux conditions d'apprentissage et de réussite scolaire.	BLOCHE	Adopté	2-juin-22														X			
6	103	125	Changer Paris	DE RAGUENEL	VN R		relatif à la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite des écoles et collèges.	BLOCHE	Adopté	2-juin-22																X	
6	105		Changer Paris	DE RAGUENEL	VN R		relatif à l'accompagnement des enfants face à la fin des contraintes sanitaires.	BLOCHE	Rejeté	2-juin-22	X	X	X	X	X								X				
6						2022 DFPE 19		HERVIEU	Adopté	2-juin-22		X												X			
6	107		Changer Paris	BOULARD, KUSTER, BOUGERET	VNR		relatif à la fermeture de bureaux dans les établissements d'accueil de la petite enfance (17e).	HERVIEU	Rejeté	2-juin-22	X	X	X	X	X								X				
6	108	126	PEC, GEP, Génération.S, GCC	FERAUD, RÉMY-LELEU, KONÉ, MAQUOI, BONNET-OUALDI, AQUA	VNR		relatif au soutien aux étudiants.e.s venant d'Ukraine.	EMARDELEY	Adopté	2-juin-22	X	X	X	X	X											X	
6	109		Changer Paris	BIRABEN	VNR		relatif à la dégradation de la Sorbonne et de la Chapelle de la Sorbonne.	EMARDELEY	Rejeté	2-juin-22	X	X	X	X	X								X				